

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**ÉTUDE DES FACTEURS CULTURELS ET SOCIAUX DANS  
L'ABANDON DU PROCESSUS DE SUCCESSION AU SEIN DES  
ENTREPRISES AGRICOLES FAMILIALES :**  
**analyse des logiques et des stratégies des partenaires à partir  
de la perspective des prédécesseurs familiaux**

THÈSE  
PRÉSENTÉE À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
comme exigence partielle  
du Programme conjoint de Doctorat en développement régional

PAR  
MARIO HANDFIELD

Décembre 2006

© Droits réservés

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.



En hommage à mes grands-parents paternels et maternels  
qui ont élevé leur famille sur leur ferme et qui m'ont  
transmis cet amour de la terre et de l'agriculture.  
Je leur dois mes plus beaux souvenirs.

Joseph-Louis Handfield (1913-1996)  
Cécile Perreault (1917-1975)  
Jacques-Antoine Gaudette (1916-1985)  
Anne-Marie Lajeunesse (1920-2004)

Photo 1 - Ferme de Joseph-Louis Handfield et Cécile Perreault,  
située dans le rang de l'Acadie (autrefois appelé « Les Quarante ») à St-Antoine-sur-Richelieu,  
telle qu'elle était dans les années 1960 et 1970



La ferme comptait deux terres dont l'une était exploitée en « fermage » et sur laquelle était sis la maison et les bâtiments de ferme. On ne voit pas le jardin et l'autre peuplier à la gauche de la photo, ni le poulailler et la « batterie » attenante de l'autre côté du chemin au bas de la photo. Depuis, les peupliers ont été abattus, le poulailler a été démoli et la « grange » qui servait d'étable a brûlé, après quoi le « fermage » a pris fin. Il ne reste plus que la maison qui a été rénovée et le garage avec « hangar à bois ». Le fonds de terre et le « bois » avec érablière ont été vendus.

Photo 2 - Ferme de Jacques-Antoine Gaudette et Anne-Marie Lajeunesse,  
située dans le rang du Brûlé à Contrecoeur,  
telle qu'elle était dans les années 1960 et 1970



On ne voit pas la « grange noire » sise au loin dans le champ de l'autre côté du chemin. Les deux poulaillers à droite et la « soue » au centre ont été démolis et le gros chêne plus que centenaire a été abattu. Le grand jardin qu'on aperçoit derrière le chêne est disparu. La maison et le « hangar » qui servait de garage ainsi que la « grange » qui servait d'étable existent encore, mais cette dernière est désaffectée. La terre avait été amputée du « bois » pour la construction des aciéries et de l'autoroute. Le fonds de terre et les bâtiments ont été vendus à un autre producteur du rang.

Nous sommes mortels, il faut accepter un compromis entre ton désir de perfection et notre condition d'être inachevés. Il serait dommage que tu disparaisses, sans avoir donné au lecteur le fruit du travail accumulé... (Rémi Hess)

Je remercie mon directeur et ma directrice de thèse, Bruno Jean et Diane Parent, pour leur support scientifique et financier, ainsi que pour la liberté intellectuelle qu'ils m'ont laissée. Je remercie également les membres du comité d'évaluation de ma thèse pour leurs commentaires judicieux.

Mes remerciements vont aussi à feu mon père, Claude, grâce à qui j'ai pu entreprendre mes études universitaires. Je remercie également ma mère, Rollande, qui a toujours perçu les choses bien avant que je ne les voie. Merci aux membres de ma famille qui m'ont encouragé tout au long de ce processus. Je pense notamment à François et à Marise que j'aime beaucoup.

Je salue mes professeures et professeurs qui ont favorisé mon cheminement, qui par un mot d'encouragement, qui par son enseignement, qui par un contrat de travail. En particulier, j'aimerais remercier Johanne Boisjoly, Bruno Jean, Danielle Lafontaine, Carol Saucier, Paul Bernard et Deena White.

Un merci spécial à Jeanne Thalheim, secrétaire du programme de doctorat en développement régional, qui m'a soutenu par son écoute, ses conseils et son rire. Je remercie également, pour leur aide technique fort appréciée, Paule Maranda, Gilles Beaulieu et Marcel Roussel.

Cette recherche n'aurait pu être réalisée sans la précieuse collaboration de multiples intervenants et responsables du milieu agricole affiliés au MAPAQ, à la FADQ, à l'UPA ainsi qu'à diverses autres organisations agricoles. Je leur en suis très reconnaissant. Je veux surtout adresser ma gratitude aux parents prédécesseurs qui ont accepté de me rencontrer pour me raconter leur histoire, celle de leur ferme et celle de leur succession, et qui ont ainsi nourri cette thèse.

J'ai eu la chance de bénéficier de nombreuses bourses de doctorat et de recherche qui m'ont permis de mener à terme cette thèse. Je remercie donc la Chaire de recherche du Canada en développement rural, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ainsi que la Fondation de l'UQAR.

Lorsque j'ai terminé mon cours secondaire, j'avais écrit dans mon album des finissants : « Je me souhaite de ne pas lâcher ». Au terme de mes études doctorales, je peux dire : mission accomplie. Je suis la preuve qu'on peut raccrocher aux études et réussir. Il ne faut jamais cesser de rêver.

Cette thèse vise à comprendre les logiques des acteurs familiaux dans le cadre de la réalisation d'un processus de succession à la tête de l'exploitation agricole, ainsi que les stratégies qui en découlent et les dynamiques et contextes dans lesquels les pratiques sociales et les représentations culturelles s'inscrivent. Pour ce faire, un échantillon de 23 cas a été constitué et c'est le discours des parents prédécesseurs qui a été analysé. En outre, la thèse cherche à montrer comment se construit le processus d'abandon de la succession familiale à travers ces logiques, dynamiques, stratégies et contextes. Ce sont donc des cas d'abandon du processus de succession familiale qui ont été observés. Dans cette optique, l'analyse s'intéresse principalement aux aspects culturels et sociaux de la question. La compréhension des changements, tensions et ruptures qui surgissent au cours du processus de succession est mise en évidence, principalement par une approche socio-historique, en vue de saisir le sens des difficultés et impasses dans lesquelles se retrouvent les protagonistes familiaux et qui les amènent à considérer l'abandon du processus successoral et le démantèlement des entreprises comme des solutions à leurs problèmes.

La recherche se veut qualitative et exploratoire et procède par une analyse inductive du contenu des discours parentaux. Néanmoins, la démarche de recherche, qui se veut analytique plutôt que synthétique, a permis de mettre au jour huit grandes sphères autour desquelles s'élaborent des logiques de pensée et des stratégies d'action. Ces sphères ont trait à la famille, à l'identité, au patrimoine, à la gestion, à l'entreprise, aux affaires, aux échanges et aux finalités. Elles recouvrent et découpent différents aspects, notamment dans leurs dimensions sociales et culturelles, liés à un degré ou un autre à la préparation, à la réalisation ou à l'abandon de la succession familiale.

L'analyse montre que le processus de succession familiale au sein des entreprises agricoles est fragilisé par différents courants idéologiques qui le traversent : la négation de la réalité familiale de l'entreprise agricole et l'adoption de pratiques mal adaptées à la nature de la ferme familiale; le déséquilibre qui s'ensuit entre les logiques structurantes du processus de succession; la dévalorisation du métier d'agriculteur et d'agricultrice chez les jeunes issus du milieu agricole; la réduction du processus de succession familiale à un processus d'établissement; la désarticulation des processus d'établissement, de transfert, de retrait et de reprise qui s'ensuit; la perte des repères sociaux et culturels qui incitent à la transmission du patrimoine agricole; l'introduction de stratégies et conventions qui dérèglent les échanges familiaux et d'affaires; l'émergence de représentations qui rendent légitime le démantèlement de l'exploitation agricole, etc. D'une part, les logiques et stratégies traditionnelles d'exploitation et de reproduction de la ferme familiale sont fortement mises à mal par des pressions extérieures contradictoires (économiques, politiques, sociales et environnementales) et par les aspirations modernes de la classe agricole. D'autre part, les représentations culturelles et les pratiques sociales adoptées pour s'adapter au changement ressemblent parfois à des bricolages qui dénaturent la réalité des fermes familiales et inscrivent beaucoup de familles agricoles dans une crise d'identité profonde qui conduit à l'abandon du processus de succession et au démantèlement de l'entreprise agricole.

Mots-clés : agriculture, abandon, démantèlement, succession, processus, ferme, famille, identité, patrimoine, gestion, entreprise, affaire, échange, finalité, transmission, reproduction, exploitation, relève, installation, établissement, transfert, reprise, retrait, retraite, prédécesseur, successeur, cédant, repreneur, logique, stratégie, représentation, pratique, convention, changement, rupture.

Remerciements.....	vi
Résumé.....	vii
Table des matières .....	viii
Liste des tableaux.....	xvi
Liste des figures .....	xix
Liste des sigles et acronymes.....	xx
Notes liminaires .....	xxii

INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
-----------------------------	---

CHAPITRE 1 : CONSTRUCTION DE LA RECHERCHE ET DE LA THÈSE.....	4
---	---

INTRODUCTION DU CHAPITRE .....	5
--------------------------------	---

1.1 ÉLÉMENTS DE LA PROBLÉMATIQUE ET DE LA RECHERCHE SUR LE SUJET.....	5
---	---

1.1.1 Introduction.....	5
-------------------------	---

1.1.2 La mise en contexte historique de l'agriculture familiale au Québec.....	6
--	---

1.1.3 Les impacts sur l'établissement de la relève et le transfert des fermes familiales .....	9
--	---

1.1.4 L'inscription de la recherche dans la perspective du développement rural .....	12
--	----

1.1.5 L'inscription de la recherche dans les études régionales.....	14
---	----

1.1.6 La pertinence du thème de recherche au regard du développement rural.....	16
---	----

1.1.7 La sélection des études pertinentes pour faire le point sur l'état des connaissances .....	18
--	----

1.1.8 Muzzi et Morisset (1987).....	19
-------------------------------------	----

1.1.9 St-Cyr, Richer, Dupuis et Dumas (1994 et 1998).....	20
---	----

1.1.10 Parent, Jean et Simard (2000) .....	23
--	----

1.1.11 Tondreau, Parent et Perrier (2002).....	30
--	----

1.1.12 Quelques pistes d'analyse pour la présente recherche .....	32
---	----

1.1.13 Justification des choix de recherche .....	33
---	----

1.1.14 Premiers jalons pour l'élaboration de la thèse.....	36
--	----

1.1.15 Conclusion .....	38
-------------------------	----

1.2 REPÈRES THÉORIQUES ET MODÈLES OPÉRATOIRES .....	38
---	----

1.2.1 Introduction.....	38
-------------------------	----

1.2.2 La dynamique famille-entreprise .....	39
---	----

1.2.3 La dynamique entre les partenaires familiaux pour la succession sur l'entreprise.....	43
---	----

1.2.4 Éléments théoriques et opératoires du concept de ferme familiale.....	44
---	----

1.2.5 Éléments de conceptualisation de l'abandon du processus de succession familiale .....	45
---	----

1.2.6 Le cadre opératoire du concept d'abandon de la succession agricole familiale .....	47
--	----

1.2.7 Les modes d'abandon .....	48
---------------------------------	----

1.2.8 Présentation sommaire de trois modèles décrivant la succession familiale.....	50
---	----

1.2.9 Discussion sur les trois modèles proposés .....	53
---	----

1.2.10 Conceptualisation du processus de succession familiale .....	55
---	----

1.2.11 Correspondance entre les définitions sociologiques, organisationnelles et juridiques ..	61
--	----



1.2.12 Les logiques de la succession familiale: entre patrimoine et entreprise .....	62
1.2.13 La mise en jeu des logiques patrimoniale et entrepreneuriale .....	65
1.2.14 Les hypothèses de travail .....	70
1.2.15 Conclusion .....	71
1.3 MÉTHODES, STRATÉGIES ET OUTILS D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE.....	72
1.3.1 Introduction.....	72
1.3.2 Le lien familial, le type et l'axe du transfert.....	72
1.3.3 Le double critère temporel : de l'amorce à l'abandon du processus successoral.....	73
1.3.4 L'âge de la relève au début de l'établissement et à l'abandon du processus .....	74
1.3.5 L'homogénéité, la dispersion et la représentativité de l'échantillon .....	74
1.3.6 Le questionnaire factuel : sa construction, son utilité et sa justification.....	77
1.3.7 La construction de la grille des questions d'entretien.....	78
1.3.8 La pertinence et la justification du procédé d'entretien .....	81
1.3.9 La validation des outils de collecte des données.....	83
1.3.10 La procédure de contact des informateurs et des répondants.....	84
1.3.11 Les étapes, méthodes et niveaux d'analyse.....	86
1.3.12 La recherche qualitative et la méthode inductive.....	89
1.3.13 Conclusion .....	92
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	93
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON.....	94
INTRODUCTION DU CHAPITRE .....	95
2.1 MISE EN CONTEXTE DES CAS D'INSTALLATION ET D'ABANDON ÉTUDIÉS.....	95
2.1.1 Introduction.....	95
2.1.2 Les modèles et les formes d'établissement des prédécesseurs.....	95
2.1.3 La situation des parents au moment d'établir leur relève .....	97
2.1.4 Les modèles et formes d'établissement des successeurs .....	98
2.1.5 L'état de la situation au moment de l'abandon .....	101
2.1.6 Présentation des cas selon les périodes d'établissement, de transfert et d'abandon .....	102
2.1.7 Conclusion .....	103
2.2 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES .....	104
2.2.1 Introduction.....	104
2.2.2 Les caractéristiques des prédécesseurs et de leurs familles .....	105
2.2.3 Les caractéristiques conjugales, parentales et sociales des successeurs et des conjoints	106
2.2.4 La structure d'âge des successeurs à l'établissement et à l'abandon .....	109
2.2.5 Conclusion .....	111
2.3 PROFILS DE SCOLARITÉ ET DE FORMATION AGRICOLE.....	112
2.3.1 Introduction.....	112
2.3.2 Les profils et parcours scolaires des protagonistes familiaux.....	112
2.3.3 Les profils et parcours de formation agricole des pères.....	114



2.3.4 Les profils et parcours de formation agricole des successeurs filiaux .....	116
2.3.5 La participation à des activités de formation agricole .....	119
2.3.6 Les profils et parcours de formation des mères et des conjointes.....	120
2.3.7 Conclusion .....	121
2.4 PARCOURS PROFESSIONNELS ET OCCUPATIONNELS .....	123
2.4.1 Introduction.....	123
2.4.2 Les profils et parcours professionnels des mères et des conjointes .....	123
2.4.3 Les itinéraires professionnels des pères .....	128
2.4.4 Les itinéraires professionnels des enfants successeurs .....	131
2.4.5 L'implication au sein des groupes et organisations agricoles.....	133
2.4.6 Conclusion .....	136
2.5 ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	138
2.5.1 Introduction.....	138
2.5.2 Le type de production principale et la taille du troupeau laitier .....	138
2.5.3 Les quotas laitiers .....	141
2.5.4 L'évolution des superficies des terres agricoles .....	145
2.5.5 L'évaluation du rapport quantité-qualité des bâtiments et équipements sur la ferme.....	152
2.5.6 Conclusion .....	154
2.6 PORTRAIT FINANCIER ET ÉCONOMIQUE DES FERMES FAMILIALES.....	155
2.6.1 Introduction.....	155
2.6.2 L'évolution des revenus agricoles bruts des fermes familiales.....	155
2.6.3 L'évolution de l'endettement des fermes familiales d'une génération à l'autre .....	158
2.6.4 Les prix de vente des exploitations agricoles.....	160
2.6.5 L'évolution de la valeur marchande des entreprises agricoles familiales.....	163
2.6.6 Conclusion .....	166
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	167
CHAPITRE 3 : ÉLÉMENTS DE LOGIQUES DES SPHÈRES CARDINALES .....	169
INTRODUCTION DU CHAPITRE .....	170
3.1 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE FAMILIALE .....	172
3.1.1 Introduction.....	172
3.1.2 L'ancienne logique patriarcale de régulation du processus de succession familiale .....	172
3.1.3 La relève familiale non traditionnelle : entre famille et identité.....	177
3.1.4 Le maintien de l'unité et de l'harmonie au sein de la famille.....	181
3.1.5 Les conflits familiaux liés à la possession du patrimoine familial.....	185
3.1.6 Les conflits découlant de conceptions divergentes de la vie agricole.....	187
3.1.7 Les conflits liés à la perception d'une iniquité familiale .....	191
3.1.8 La solidarité familiale : l'équilibre menacé par les beaux-enfants .....	194
3.1.9 Faire de tous ses héritiers ses successeurs au nom de l'équité : une utopie.....	197
3.1.10 L'équité : enjeu familial ou enjeu parental?.....	199

3.1.11 La santé, le bien-être et la qualité de vie comme principes directeurs.....	204
3.1.12 La ferme et la campagne comme lieux de socialisation.....	207
3.1.13 La contribution de la conjointe et des enfants sur la ferme.....	210
3.1.14 La charge familiale : pression ou frein à la poursuite du processus de succession?.....	212
3.1.15 Le célibat des successeurs et leur aspiration à une vie amoureuse .....	216
3.1.16 L'importance du soutien conjugal .....	220
3.1.17 Les aspirations professionnelles de la conjointe du jeune repreneur .....	223
3.1.18 L'agriculture comme projet de vie familiale.....	227
3.1.19 L'agriculture comme projet de couple .....	228
3.1.20 La logique de transmission se distingue de la stratégie d'installation .....	234
3.1.21 Conclusion .....	235
3.2 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE PATRIMONIALE .....	237
3.2.1 Introduction.....	237
3.2.2 La variabilité de la représentation familiale du patrimoine .....	238
3.2.3 Le démantèlement : profanation du don patrimonial et du souvenir des ancêtres .....	240
3.2.4 La relativisation de la valeur patrimoniale de la ferme familiale.....	244
3.2.5 La sacralisation du patrimoine et de l'avenir des jeunes à travers le transfert familial ..	246
3.2.6 La transmission du patrimoine est portée par la volonté de toute la famille.....	250
3.2.7 La relation complexe des agricultrices avec le patrimoine agricole .....	252
3.2.8 Le dilemme du partage équitable et de la pérennisation du patrimoine.....	254
3.2.9 Le renversement du paradigme patrimonial et ses conséquences.....	258
3.2.10 L'impact paradoxal du droit de produire sur la transmission des fermes familiales.....	261
3.2.11 La clause de réserve : une limite successorale ou une stratégie patrimoniale?.....	262
3.2.12 L'effet pervers d'une identité fusionnelle sur la pérennité du patrimoine .....	266
3.2.13 La transmission des savoirs agricoles : un enjeu pour les parents .....	267
3.2.14 La transmission et l'intégration du patrimoine agricole familial mises en échec? .....	270
3.2.15 Acquérir le patrimoine culturel familial et composer un capital culturel personnel.....	274
3.2.16 La valeur comparée de l'expérience et de la formation agricole .....	280
3.2.17 Les savoirs-être et le capital social comme éléments du patrimoine familial.....	284
3.2.18 Les contraintes de la reprise post-abandon de la ferme comme stratégie patrimoniale	287
3.2.19 L'abandon du processus de succession et ses impacts perçus sur le patrimoine local..	293
3.2.20 Les pressions environnementales et la pérennisation des fermes familiales.....	295
3.2.21 La protection du territoire agricole : effets paradoxaux sur le patrimoine agricole.....	299
3.2.22 Conclusion .....	303
3.3 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE ENTREPRENEURIALE .....	305
3.3.1 Introduction.....	305
3.3.2 Le renouvellement d'un ancien modèle entrepreneurial : la diversification.....	306
3.3.3 La spécialisation agricole comme modèle entrepreneurial : promesses et problèmes....	312
3.3.4 Un paradoxe : le travail hors ferme comme stratégie entrepreneuriale .....	320
3.3.5 L'entrepreneuriat agricole versus le salariat ouvrier.....	324
3.3.6 Les qualités et les attitudes entrepreneuriales selon les prédécesseurs .....	329
3.3.7 La professionnalité des agriculteurs comme moteur de développement des fermes .....	334
3.3.8 La part de l'innovation dans le développement de l'entreprise agricole.....	337
3.3.9 La volonté de vivre de l'agriculture et l'impact de la famille sur l'entrepreneuriat .....	343
3.3.10 Les effets d'une relève potentielle et du désir de pérenniser la ferme .....	347
3.3.11 Les motivations professionnelles et d'affaires au développement de l'entreprise.....	353

3.3.12 L'entrepreneuriat agricole motivé par le désir d'améliorer sa qualité de vie.....	356
3.3.13 Les répercussions des choix d'orientation du développement de la ferme .....	358
3.3.14 La proximité géographique et sociale comme motivation à l'entrepreneuriat.....	362
3.3.15 Les règles et normes de production : freins ou moteurs de l'entrepreneuriat agricole?	365
3.3.16 L'aide à l'entrepreneuriat et le contrôle du développement agricole.....	368
3.3.17 La taille économique de la ferme peut nuire à sa transférabilité.....	371
3.3.18 Le sur-développement de la ferme et la dégradation de la qualité de vie .....	376
3.3.19 Du désir de travailler pour soi à la perception de travailler pour rien.....	381
3.3.20 L'implication au sein d'organismes agricoles et le développement de la ferme .....	384
3.3.21 Conclusion .....	386
3.4 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE COMMERCIALE/ SOCIALE.....	391
3.4.1 Introduction.....	391
3.4.2 L'échange familial et communautaire comme aide économique.....	392
3.4.3 Des formes d'aide et de soutien apportés par les parents à leur relève établie .....	398
3.4.4 L'aide à l'installation, entre une affaire de relations et une relation d'affaires .....	400
3.4.5 La contrepartie du don dans l'échange intergénérationnel .....	403
3.4.6 La tension entre la logique commerciale et la logique sociale dans l'échange.....	406
3.4.7 Le lien entre la prime à l'établissement et le transfert de 20% des parts à la relève.....	408
3.4.8 Le prix préférentiel en tant que contre-don des parents à la relève.....	409
3.4.9 Le salaire comme rupture de l'obligation tacite d'un transfert à prix préférentiel .....	414
3.4.10 L'échange inégal entre les sacrifices des agriculteurs et les bénéficiaires pour la société.	416
3.4.11 Le fragile équilibre social entre les stratégies de don et de contre-don .....	420
3.4.12 Le prix préférentiel conditionnel : évitement du transfert et invitation à l'abandon.....	422
3.4.13 La fixation du prix de vente de la ferme familiale .....	424
3.4.14 L'intervention professionnelle dans la fixation du prix de vente de la ferme.....	431
3.4.15 La donation, le crédit familial et le tribut en nature comme pratiques traditionnelles..	437
3.4.16 Les avatars de l'équilibre entre les arrangements familiaux et financiers .....	440
3.4.17 Les arrangements financiers : entre le crédit institutionnel et le crédit familial .....	443
3.4.18 L'abandon enlève tout son sens aux stratégies sociales pour l'équité familiale .....	447
3.4.19 Monnayer l'abandon pour favoriser son acceptabilité par les partenaires familiaux....	450
3.4.20 Conclusion .....	454
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	459
CHAPITRE 4 : ÉLÉMENTS DE LOGIQUES DES SPHÈRES ARTICULAIRES .....	461
INTRODUCTION DU CHAPITRE .....	462
4.1 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE IDENTITAIRE.....	464
4.1.1 Introduction.....	464
4.1.2 Le territoire rural : déstructuration de l'identité agricole.....	464
4.1.3 L'isolement territorial comme obstacle à la définition de l'identité professionnelle.....	467
4.1.4 La construction sociale de l'identité agricole et de sa représentation .....	470
4.1.5 L'identité agricole repliée : facteur-obstacle au renouvellement de la classe agricole?.	473
4.1.6 La formation de l'identité chez le successeur familial.....	475

4.1.7 Le patriarcat comme logique identitaire défavorable à l'établissement des filles .....	481
4.1.8 La nécessité de définir son identité personnelle avant de s'engager sur la ferme.....	482
4.1.9 L'attachement identitaire au métier et à la ferme .....	486
4.1.10 Les facteurs structurants de l'identité agricole des prédécesseurs .....	491
4.1.11 L'enseignement et l'apprentissage d'une éthique et d'une discipline de travail.....	493
4.1.12 La dévalorisation de l'agriculture comme obstacle à la reproduction du métier .....	496
4.1.13 La dévalorisation de l'agriculture comme facteur-obstacle à l'établissement des filles	499
4.1.14 Les différences identitaires : regards sur le choix d'une conjointe .....	502
4.1.15 Le salariat réduit l'attrait pour l'agriculture : de deux maux choisit-on le moindre? ...	507
4.1.16 La professionnalisation : les paradoxes de la qualification.....	513
4.1.17 Des attributs qui peuvent rendre l'agriculture plus attrayante que d'autres métiers ....	518
4.1.18 Les effets contradictoires des organisations agricoles sur l'appartenance identitaire...	520
4.1.19 La construction d'une identité sociale négative comme frein à la succession familiale	524
4.1.20 Conclusion .....	526
4.2 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE GESTIONNAIRE .....	529
4.2.1 Introduction.....	529
4.2.2 La gestion de la main-d'œuvre agricole familiale et non familiale .....	530
4.2.3 Les conflits émanant d'une distribution inégale du travail .....	536
4.2.4 Les conceptions divergentes à l'égard de la gestion du travail et du temps .....	539
4.2.5 La gestion du travail et de la main-d'œuvre entre polyvalence et spécialisation.....	543
4.2.6 La force de la polyvalence et de la flexibilité de la main-d'œuvre familiale.....	545
4.2.7 Les problèmes liés à la gestion du travail basée sur la spécialisation des tâches.....	549
4.2.8 Le recours aux pratiques gestionnaires antérieures à la co-propriété familiale .....	553
4.2.9 La communication familiale : rôles, modèles et pratiques.....	557
4.2.10 La communication comme prévention et gestion des conflits : mythe et réalité .....	560
4.2.11 Le contrôle de l'État sur les aspects financiers .....	563
4.2.12 Le suivi gestionnaire relégué au second plan derrière la relation d'affaires.....	565
4.2.13 La gestion financière : modèles vécus et principes valorisés par les prédécesseurs ....	568
4.2.14 La prudence gestionnaire ne doit pas faire obstacle à l'investissement.....	572
4.2.15 Les tensions liées à des logiques gestionnaires et managériales différentes.....	576
4.2.16 La gestion par projet comme stratégie de développement de la ferme .....	582
4.2.17 La gestion des possibles à partir des ressources disponible.....	584
4.2.18 Les stratégies pro-actives visant à dépasser les contraintes au développement.....	587
4.2.19 La nature comme fondement de la logique gestionnaire .....	591
4.2.20 L'amour des animaux et de la terre comme savoir-être gestionnaire .....	594
4.2.21 Conclusion .....	596
4.3 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE DES AFFAIRES.....	599
4.3.1 Introduction.....	599
4.3.2 L'agriculteur-entrepreneur : un ancien modèle d'exploitation agricole .....	600
4.3.3 Le changement imposé : entre consolidation et fragilisation des fermes.....	605
4.3.4 Le choix d'une production agricole est aussi un choix rationnel.....	611
4.3.5 Les qualités, habiletés et capacités qui favorisent le sens des affaires.....	612
4.3.6 Savoir saisir les occasions d'affaires pour consolider ou développer sa ferme .....	615
4.3.7 Les sources des opportunités d'affaires .....	619
4.3.8 Le dilemme de l'investissement : la décision d'affaires au regard de la logique agraire	623
4.3.9 Le dilemme de l'investissement au regard de la succession: rentabiliser ou pérenniser?	626

4.3.10 L'investissement comme stratégie d'affaires orientée par la fiscalité .....	634
4.3.11 Le choix d'une forme juridique d'entreprise comme stratégie d'affaires.....	636
4.3.12 Faire des affaires en famille et définir les alliances familiales en affaires.....	641
4.3.13 Rompre en affaires sans briser la famille : quelques déterminants.....	646
4.3.14 L'aide financière pour réaliser la succession et le développement de la ferme .....	652
4.3.15 La taille de la ferme et la question de la viabilité de l'entreprise : suivre ou reculer....	655
4.3.16 L'endettement : un frein ou un moteur au développement? .....	659
4.3.17 Des forces inégales et des conditions d'affaires perdantes pour l'agriculture .....	665
4.3.18 L'abandon comme solution d'affaires? .....	667
4.3.19 La vente de la ferme en bloc : faire des affaires dans une perspective patrimoniale ....	671
4.3.20 Conclusion .....	674
4.4. ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE FINALITAIRE .....	678
4.4.1 Introduction.....	678
4.4.2 Le sens donné à l'agriculture par ceux qui continuent et ceux qui s'établissent .....	679
4.4.3 L'emploi hors ferme : entre utilité entrepreneuriale et nécessité familiale.....	681
4.4.4 Les tensions liées à des logiques finalitaires différentes entre les partenaires.....	684
4.4.5 Les finalités de l'échange au transfert: subsistance, épargne et investissement .....	686
4.4.6 Des représentations variables de l'utilité de l'argent selon les générations.....	689
4.4.7 Les finalités poursuivies par les parents dans la transmission familiale de la ferme .....	692
4.4.8 S'établir pour les mauvaises raisons ou par des motivations et intentions douteuses....	696
4.4.9 Transférer pour les mauvaises raisons ou par des motivations et intentions douteuses..	701
4.4.10 Les conflits territoriaux comme facteur précipitant du retrait : la succession piégée?.	703
4.4.11 Le sens de l'abandon : prioriser l'humain sur le patrimoine et l'entreprise.....	706
4.4.12 L'abandon du processus successoral : la recherche de sens par les prédécesseurs.....	709
4.4.13 La désinstallation de la relève : l'abandon ça se prépare .....	713
4.4.14 L'abandon comme non-sens eu égard aux sacrifices consentis par les parents .....	716
4.4.15 Le démantèlement comme solution de dernier recours.....	720
4.4.16 L'abandon et le démantèlement deviennent des stratégies socialement acceptables....	726
4.4.17 Le démantèlement ou la tentation de récupérer la valeur de la ferme.....	728
4.4.18 Prévenir le démantèlement, favoriser la transmission : la clé est-elle dans l'identité?.	732
4.4.19 Les pressions socio-politiques : l'opposition environnement-économie .....	735
4.4.20 L'approbation parentale et familiale pour se libérer de l'abandon .....	738
4.4.21 L'abandon du processus de succession : la non-reproduction familiale de la ferme ....	740
4.4.22 Conclusion .....	742
CONCLUSION DU CHAPITRE .....	745
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	747
LEXIQUE.....	757
BIBLIOGRAPHIE.....	764

APPENDICES .....	776
Appendice A - Répartition géographique des cas d'abandon post-établissement.....	777
Appendice B - Principales caractéristiques des cas et notes sur les entretiens .....	779
Appendice C - Outils de collecte des données : questionnaire et grille d'entretien .....	781
Appendice D - Lettre d'invitation à participer à la recherche .....	826
Appendice E - Formulaire d'engagement du chercheur et de consentement du répondant....	829
Appendice F - Exemple de résumé-synthèse d'un cas d'abandon .....	831
Appendice G - Extrait d'une grille de lecture complétée.....	838
Appendice H - Tableau-synthèse des âges des prédécesseurs et des successeurs.....	841
Appendice I - Évolution de la répartition des parts de propriété entre les partenaires .....	843
Appendice J - Évolution du troupeau laitier et des quotas de production.....	846
Appendice K - Évolution des rendements (quota/vache) entre l'établissement et l'abandon.	848
Appendice L - Évolution des superficies des terres agricoles .....	850
Appendice M - Évolution des revenus des fermes familiales.....	852
Appendice N - Évolution de l'endettement des entreprises agricoles.....	854
Appendice O - Tableau comparatif des dettes, prix de vente et revenus des fermes .....	856
Appendice P - Valeur marchande estimée des fermes familiales en fonction de l'époque ....	858
Appendice Q - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère familiale et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	860
Appendice R - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère patrimoniale et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	866
Appendice S - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère entrepreneuriale et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	873
Appendice T - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère commerciale/sociale et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	884
Appendice U - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère identitaire et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	893
Appendice V - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère gestionnaire et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	902
Appendice W - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère des affaires et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	912
Appendice X - Éléments sociaux et culturels liés à la sphère finalitaire et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession .....	922

---

Tableau 2.1	
Périodes d'établissement des parents de la relève post-établie, selon des critères différents ..	96
Tableau 2.2	
Répartition des parents prédécesseurs à l'établissement de la relève en fonction de leur âge.	98
Tableau 2.3	
Modes de transfert de la propriété et d'établissement de la relève post-établie.....	98
Tableau 2.4	
Répartition des parts de propriété au premier stade d'établissement, selon le statut familial..	99
Tableau 2.5	
Évolution des parts de propriété des mères prédécesseuses.....	100
Tableau 2.6	
Répartition des parts de propriété au moment de l'abandon, selon le statut familial .....	101
Tableau 2.7	
Répartition des successeurs suivant les périodes historiques discriminantes .....	103
Tableau 2.8	
Taille des familles, rang familial et filial des prédécesseurs et des successeurs.....	105
Tableau 2.9	
Répartition des enfants successeurs selon le mode d'établissement et leur statut conjugal ....	107
Tableau 2.10	
Parcours conjugaux de la relève filiale, de l'établissement à l'abandon.....	108
Tableau 2.11	
Répartition des successeur selon le nombre d'enfants à l'établissement et à l'abandon .....	109
Tableau 2.12	
Comparaison des âges des prédécesseurs et des successeurs filiaux à l'établissement .....	110
Tableau 2.13	
Synthèse des données sur l'âge de la relève selon le type et l'époque .....	111
Tableau 2.14	
Années de scolarité complétées des pères, des mères, des enfants établis et leurs conjoint(e)s	114
Tableau 2.15	
Formation agricole formelle et continue des pères prédécesseurs .....	116
Tableau 2.16	
Formation agricole formelle et autre formation professionnelle des enfants successeurs .....	117
Tableau 2.17	

Formation agricole formelle et continue des enfants successeurs .....	117
Tableau 2.18	
Comparaison des formations agricoles entre prédécesseurs et successeurs.....	118
Tableau 2.19	
Participation à des activités de formation agricole .....	119
Tableau 2.20	
Modèles familiaux de participation aux activités de formation .....	120
Tableau 2.21	
Comparaison de la participation à la ferme en fonction de la formation professionnelle.....	124
Tableau 2.22	
Comparaison de la participation à la ferme selon l'occupation d'un emploi hors ferme.....	124
Tableau 2.23	
Itinéraires professionnels et occupationnels des conjoints et conjointes juridiquement établis	126
Tableau 2.24	
Itinéraires comparés des occupations principales des mères et des conjointes des successeurs	127
Tableau 2.25	
Synthèse des principales données sur l'itinéraire professionnel des prédécesseurs.....	130
Tableau 2.26	
Synthèse des principales données sur l'itinéraire professionnel des successeurs filiaux.....	133
Tableau 2.27	
Adhésion et implication des pères dans des groupes et organisations agricoles.....	134
Tableau 2.28	
Adhésion et implication des successeurs dans des groupes et organisations agricoles .....	135
Tableau 2.29	
Participation comparée des prédécesseurs et de leurs successeurs aux groupes agricoles .....	136
Tableau 2.30	
Synthèse de l'orientation de la production selon la propriété et la période .....	139
Tableau 2.31	
Évolution du troupeau laitier durant le règne des parents.....	140
Tableau 2.32	
Portrait des quotas détenus en fonction des périodes d'établissement et d'abandon .....	142
Tableau 2.33	
Évolution comparée du troupeau et des quotas laitiers durant l'établissement de la relève ....	143



---

Tableau 2.34	
Évolution comparée de la productivité de l'établissement à l'abandon.....	144
Tableau 2.35	
Évolution des quotas laitiers par successeur selon l'évolution du transfert.....	144
Tableau 2.36	
Évolution de la superficie totale des terres .....	147
Tableau 2.37	
Rapport des coefficients de développement de la terre agricole.....	148
Tableau 2.38	
Modèles de développement des terres agricoles familiales .....	150
Tableau 2.39	
Modèles de développement des superficies agricoles mises en culture.....	151
Tableau 2.40	
Évolution du rapport quantité-qualité des bâtiments de ferme .....	152
Tableau 2.41	
Évolution du rapport quantité-qualité des équipements agricoles .....	153
Tableau 2.42	
Synthèse des revenus agricoles selon les époques de succession et d'abandon.....	156
Tableau 2.43	
Évolution comparée de l'endettement et des revenus selon le type de transfert de parts .....	159
Tableau 2.44	
Répartition des prix de vente suivant les dettes de la ferme familiale .....	161
Tableau 2.45	
Répartition des prix de vente suivant les revenus de la ferme familiale.....	162
Tableau 2.46	
Les situations financières des fermes au transfert suivant la dette, le prix et le revenu.....	162
Tableau 2.47	
Évolution du rapport du prix d'achat moyen sur la valeur marchande moyenne .....	164
Tableau 2.48	
Synthèse de la valeur marchande selon les époques de succession et d'abandon .....	165
Tableau 2.49	
La variation de la valeur marchande de la ferme selon la durée d'établissement de la relève.	166

---

Figure 1	
Les sous-processus qui composent le méta-processus de la succession familiale .....	60
Figure 2	
Les sphères et environnements des processus de succession et d'abandon .....	69
Figure 3	
Les quatre sphères cardinales des processus de succession et d'abandon .....	171
Figure 4	
Les quatre sphères articulaires des processus de succession et d'abandon.....	463

---

ACJC	: Association catholique de la jeunesse canadienne-française (n'existe plus)
AFEAS	: Association féminine d'éducation et d'action sociale
AGL	: Agri-Gestion Laval (devenu TRAGET Laval)
AJRQ	: Association des jeunes ruraux du Québec
ASRA	: Assurance stabilisation des revenus agricoles
ASREC	: Assurance récolte
BAEQ	: Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (n'existe plus)
BAPE	: Bureau des audiences publiques en environnement
CAB	: Cercle (ou Club) d'amélioration du bétail
CAE	: Club agroenvironnemental (maintenant CCA)
CCA	: Club conseil en agroenvironnement
CCGEA	: Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole
CEGAQ	: Conseil en économie et en gestion agricoles du Québec (devenu GÉAGRI)
CEGEP	: Collège d'enseignement général et professionnel
CET	: Club d'encadrement technique
CFP	: Centre de formation professionnelle
CLD	: Centre local de développement
CLSC	: Centre local de services communautaires
CMÉA	: Centre multiservices d'établissement en agriculture
CORPAQ	: Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec
CPAQ	: Conseil des productions animales du Québec (maintenant intégré au CRAAQ)
CPTAQ	: Commission de protection du territoire agricole du Québec
CPVQ	: Conseil des productions végétales du Québec (maintenant intégré au CRAAQ)
CRAAQ	: Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRDT	: Centre de recherche sur le développement territorial
CRÉA	: Centre régional d'établissement en agriculture
CRFA	: Collectif régional en formation agricole
CSRA	: Compte de stabilisation du revenu agricole (remplacé par le PCSRA)
CSRN	: Compte de stabilisation du revenu net (remplacé par PCSRA)
CSST	: Commission de la santé et de la sécurité du travail
CUMA	: Coopérative d'utilisation de machinerie agricole
CUMO	: Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre
CUR	: Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent
DEC	: Diplôme d'études collégiales
DEP	: Diplôme d'études professionnelles
DES	: Diplôme d'études secondaires
DPJ	: Direction de la protection de la jeunesse
FAC	: Financement agricole Canada
FADQ	: Financière agricole du Québec
FAQ	: Fédération des agricultrices du Québec
FCEI	: Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
FCGAQ	: Fédération des groupes conseils agricoles du Québec
FRAQ	: Fédération de la relève agricole du Québec
GATT	: General agreement on tariffs and trade
GCA	: Groupe conseil agricole
GEAGRI	: Groupe de gestion et d'économie agricoles (maintenant intégré au CRAAQ)
GÉRA	: Groupe d'étude et de rentabilité agricole (n'existe plus)
GREPA	: Groupe de recherche en économie et politique agricoles

---

GRIDEQ	: Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Qc
ITA	: Institut de technologie agroalimentaire
LPTAA	: Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	: Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MRC	: Municipalité régionale de comté
OCA	: Office du crédit agricole du Québec (devenu SFA)
OGM	: Organisme génétiquement modifié
OMC	: Organisation mondiale du commerce
PAEF	: Plan agroenvironnemental de fertilisation
PAIA	: Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement
PATLQ	: Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec
PCRA	: Programme canadien du revenu agricole (remplacé par le PCSRA)
PCSRA	: Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
PIJA	: Politique d'intégration des jeunes en agriculture
PME	: Petite ou moyenne entreprise
REER	: Régime enregistré d'épargne retraite
RAAQ	: Régie des assurances agricoles du Québec (intégrée à FADQ)
RMAAQ	: Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SADC	: Société d'aide au développement des collectivités
SAU	: Superficie agricole utile
SCA	: Société coopérative agricole
SCA	: Société de crédit agricole du Canada (maintenant FAC)
SCF UPA	: Service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA
SFA	: Société de financement agricole (intégrée à FADQ)
SGA	: Syndicat de gestion agricole (maintenant GCA)
SRQ	: Solidarité rurale du Québec
TCA	: Table de concertation agroalimentaire
TCN	: La Terre de chez nous
UCC	: Union catholique des cultivateurs (maintenant UPA)
UP	: Union paysanne
UPA	: Union des producteurs agricoles
UTP	: Unité travail personne

## NOTE 1

Depuis la seconde moitié des années 1990, les régions agricoles du Québec sont calquées sur le découpage administratif de la province qui comporte 17 régions. Dans les analyses, les régions agricoles sont parfois regroupées selon qu'elles sont centrales, intermédiaires ou périphériques, par rapport à la qualité des terres agricoles. Sous cet angle, les régions de Montréal (06), Laval (13), Lanaudière (14), Montérégie (16) et Centre-du-Québec (17) peuvent être considérées comme centrales. Les régions suivantes sont classées intermédiaires : Capitale-Nationale (03), Mauricie (04), Estrie (05), Chaudière-Appalaches (12) et Laurentides (15). Quant aux régions dites périphériques, il s'agit du Bas-Saint-Laurent (01), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), de l'Outaouais (07), de l'Abitibi-Témiscamingue (08), de la Côte-Nord (09), du Nord-du-Québec (10) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11).

## NOTE 2

Même si l'hectare est l'unité de mesure des superficies agricoles reconnue par le système métrique, celle utilisée dans la thèse est l'acre parce que c'est la mesure usuelle dans le discours des répondants et des répondantes. Quelques-uns ont parfois fait référence aux arpents (unité de mesure plus ancienne que les acres). La correspondance entre ces trois unités de mesure est la suivante : 1 acre = 0,4047 hectare, 1 arpent = 0,8448 acre et 1 arpent = 0,3419 hectare.

## NOTE 3

Le langage des répondants et des répondantes a été préservé dans son style, sa syntaxe et son homophonie, mais standardisé dans la façon de l'orthographe (voir le lexique à cet effet), dans l'optique où la thèse vise notamment à donner la parole aux parents prédécesseurs et à produire de la connaissance à partir de leur discours.

## NOTE 4

Les substantifs prédécesseur et successeur ont été préférés aux expressions « mère prédécesseur » ou « successeur féminin », par exemple, comme formes féminines respectives de prédécesseur et de successeur, afin de ne pas alourdir inutilement le texte tout en permettant de bien marquer le genre.

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Quels sont les éléments culturels et sociaux qui composent les logiques de pensée, façonnent les dynamiques relationnelles et organisent les stratégies d'action des agriculteurs dans l'opération, la gestion, la direction et la transmission de leur entreprise agricole et qui permettent de comprendre comment et pourquoi le processus successoral dans lequel les partenaires familiaux se sont engagés pour assurer la passation du patrimoine d'une génération à l'autre résulte en l'abandon du processus après quelques années d'établissement d'une relève familiale? Telle est la question que veut éclairer cette thèse et telle est l'approche privilégiée autour du thème de l'abandon de la succession familiale. Plus largement, l'objet de la recherche s'inscrit dans les préoccupations des différents acteurs autour des questions touchant la relève,<sup>1</sup> dont l'importance est déterminée par la reproduction même de l'agriculture québécoise.<sup>2</sup>

La perspective adoptée pour étudier la question de l'abandon du processus de succession familiale va à contre-courant de l'idéologie « entrepreneuriale » qui réduit la ferme à une entreprise et ses membres à des partenaires d'affaires. Cette perspective qu'il serait tentant d'opposer à une perspective patrimoniale, plutôt que de venir rendre compte de la complexité des réalités au sein des exploitations et familles agricoles, vient dichotomiser la réalité et risque de conduire à une analyse où la question de l'abandon du processus de succession est réduite à l'attachement aux traditions, aux valeurs familiales, aux relations interpersonnelles, au patrimoine ancestral, à l'identité familiale, etc. comme s'il s'agissait de choses maléfiques et honnies. Ainsi, tout au contraire, la « réussite » du processus successoral relèverait du rejet de ces éléments pour les remplacer par l'innovation, les valeurs entrepreneuriales, les relations d'affaires, l'entreprise commerciale, l'identité professionnelle, etc. Ce type de raisonnement n'apparaît pas fécond, car l'une et l'autre réalités ne s'excluent pas mutuellement, mais se complètent dans des rapports multiples et recomposés par les familles agricoles et dont elles investissent leurs fermes.

Notre prétention est qu'il faut découvrir les éléments endogènes qui structurent ces rapports et donc chercher à comprendre comment ils composent les logiques, dynamiques et stratégies des

---

<sup>1</sup> On peut souligner que la politique jeunesse du MAPAQ (2005b: 8) a été élaborée « autour de quatre axes, soit l'accès à la propriété, l'encadrement technico-économique, la formation agricole et la valorisation de la profession ». « L'ampleur que prennent ces préoccupations justifie, selon les acteurs du secteur, une prise de position claire et concertée sur les mesures à mettre en œuvre au cours des prochaines années afin de soutenir concrètement la relève agricole. »

<sup>2</sup> Les conclusions de Stanek (s.d.: 62) indiquent que « la relève est en effet l'indicateur central de tout dynamisme, et toutes les stratégies familiales et productives s'articulent autour de ce moment charnière ».

acteurs dans le cadre d'un processus de succession familiale qui se mute en processus d'abandon. Cette approche appelle à la reconnaissance de la complexité des liens entre les éléments culturels et sociaux à l'œuvre au sein des familles agricoles et de la multiplicité des recompositions des logiques et représentations sociales et culturelles qui unissent ou opposent les protagonistes dans l'orientation des stratégies et des pratiques qui influencent ou orientent la réalisation du processus de succession familiale et son inscription dans un processus d'abandon.<sup>3</sup>

Pour cela, il apparaît primordial de resituer l'étude de l'abandon du processus de succession autour des individus et de leurs interactions sociales, et non autour des structures et des déterminations exogènes, sans nier leurs effets par ailleurs. C'est en ce sens que l'expression succession familiale a été préférée à celle d'établissement ou d'installation parce que la première renvoie directement à la famille et ses « sous-groupes » (l'individu, le couple, la fratrie, la génération),<sup>4</sup> alors que les secondes réfèrent plus spécifiquement à la dimension professionnelle. En outre, les relations professionnelles autant que les relations d'affaires apparaissent comme une déclinaison des rapports familiaux et non comme une substitution des rôles au sein des entreprises agricoles familiales. Autrement, ce serait réduire la dimension familiale de la ferme aux liens biologiques plutôt que de reconnaître son caractère fondamentalement social. Pour comprendre les liens qui unissent et les tensions qui opposent les différents éléments culturels et sociaux qui façonnent les logiques de pensée et les représentations que les acteurs se font de la réalité agricole, notamment celle qui concerne la transmission des fermes familiales, il apparaît incontournable de ne rejeter aucune dimension, tant de l'axe patrimonial que de l'axe entrepreneurial, sans postuler par ailleurs que leurs liens soient antagonistes ni qu'ils soient nécessairement fonctionnels.

---

<sup>3</sup> Ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas de « facteurs déterminants » ou de « types dominants », mais il apparaît contradictoire de poser un « diagnostic » sur une situation sociale dans le cadre d'une démarche d'exploration et d'induction qui vise à faire apparaître les différentes facettes de la réalité.

<sup>4</sup> C'est volontairement qu'ont été retenues les dénominations « père », « mère » et « parents » pour identifier les propos des répondants et répondantes afin de conserver à l'esprit que les énoncés rapportés s'inscrivent aussi, voire avant tout, dans des rapports familiaux et une culture familiale. De plus, les termes « prédécesseurs » et « successeurs » sont les plus souvent utilisés pour rappeler le lien intergénérationnel qui unit les partenaires d'affaires dans la réalisation du processus de succession familiale.



## **CHAPITRE 1**

### **CONSTRUCTION DE LA RECHERCHE ET DE LA THÈSE**

## INTRODUCTION DU CHAPITRE

Cette recherche se veut davantage exploratoire que diagnostique puisqu'elle poursuit le défrichage du terrain réalisé par quelques autres études. En ce sens, la thèse vérifie moins des hypothèses spécifiques qu'elle ne vise à produire, à organiser et à traduire les informations recueillies en connaissances sur le phénomène de l'abandon du processus de succession familiale par une compréhension axée sur les logiques et stratégies des partenaires familiaux. La démarche de l'enquête se veut empirique et qualitative puisque c'est par cumul et analyse de données collectées sur le terrain que la connaissance est produite et parce que la recherche quantitative apparaît mal adaptée au cadre exploratoire et inappropriée à la visée compréhensive. Enfin, l'approche analytique repose largement sur l'induction du savoir puisque les hypothèses de travail restent nécessairement à un niveau très large dans le cadre d'une étude de type exploratoire, ce qui limite la possibilité de pré-déterminer des catégories d'analyse exhaustives.

Ce premier chapitre vise donc à exposer la construction de la recherche ayant conduit à l'élaboration de cette thèse. Il recouvre donc les trois parties classiques préparatoires à l'enquête et à l'analyse, soit la problématisation, la conceptualisation et la méthodologie. Chacune de ces sections ne prend pleinement son sens que dans l'ensemble qu'elles forment pour comprendre la démarche qui a conduit à la production de connaissances et à l'enrichissement du savoir autour de la question de l'abandon du processus de succession familiale.

### 1.1 ÉLÉMENTS DE LA PROBLÉMATIQUE ET DE LA RECHERCHE SUR LE SUJET

#### 1.1.1 Introduction

La construction de l'objet de recherche nécessite, au préalable, de présenter une brève mise en contexte historique et de resituer le problème dans la perspective du développement régional, plus précisément du développement rural, ainsi que dans l'optique de la recherche en ce domaine. L'état de la question vise ensuite à situer l'apport de la thèse au regard des enquêtes existantes autour du thème de la succession familiale au sein des entreprises agricoles. Ce déblayage vise

donc à montrer la pertinence de l'objet d'étude et à le définir en le resituant autour des grands axes de l'évolution historique, du développement régional et de la situation de la recherche.

### 1.1.2 La mise en contexte historique de l'agriculture familiale au Québec

Autrefois, les élites religieuses, agricoles, politiques et intellectuelles parlaient du « problème agricole », entre autres pour désigner ces difficultés de reproduction sociale de l'agriculture familiale comme mode d'organisation sociale<sup>5</sup>. Le problème s'est d'abord posé en termes de manque de terres pour l'installation des fils et de difficulté à dégager un revenu décent aux agriculteurs pour leurs produits (Courville, 2000), forçant une partie de la population d'origine agricole à l'exode vers les villes industrielles canadiennes et américaines ou à envoyer les jeunes travailler à l'extérieur pour procurer des sources de revenu complémentaires (Bouchard, 1988). Puis, on finit par ouvrir graduellement de nouveaux territoires à la colonisation, souvent en concomitance avec l'exploitation forestière, pour trouver un débouché à ce surplus de population agricole et, en particulier, durant les périodes de crise économique où les chômeurs venaient s'ajouter aux jeunes agriculteurs pour faire de la terre neuve (Séguin, 1980). Parallèlement, dans le but de rendre l'agriculture plus productive et plus rémunératrice, on introduisit progressivement des techniques de culture et d'élevage plus adéquates, on s'organisa collectivement et on se préoccupa de développer des marchés pour écouler les produits de la ferme, afin de rendre l'agriculture viable pour les familles (Wampach, 1992).

Vint la Seconde Guerre mondiale qui accéléra le changement technique et la pénétration de l'économie marchande dans l'agriculture. La mécanisation des méthodes de production au cours des décennies suivantes fit en sorte de rendre l'agriculture rentable par l'adoption de l'approche productiviste qui impliquait une intensification et une spécialisation de la production (Wampach, *ibid.*). Mais la mécanisation réduisait les besoins de l'agriculture en main-d'œuvre; les jeunes

---

<sup>5</sup> À titre d'exemples, on peut citer le rapport officiel du Congrès agricole de 1916 publié en 1918 et intitulé « Le problème agricole au Canada français »; l'avant-propos des actes du Congrès de l'A.C.J.C. de 1934 sur « L'établissement des jeunes au Canada français » et qui présente le sujet comme un « problème à la fois d'ordre économique et social » (p.7); « Le problème humain », allocution présentée par Audette, vice-président de l'U.C.C. au Congrès de la colonisation de 1944; l'étude réalisée par Dubé et Martin intitulée « Problèmes de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent », commandée en 1957 par le Conseil d'orientation économique de cette région et publiée en 1963. Plus récemment, Stanek (s.d.) traitait, entre autres, de la « Crise de la transmission » dans une étude comparative sur l'exploitation agricole canadienne.

commencèrent à désertir les fermes pour s'insérer dans d'autres types d'activités professionnelles, souvent encouragés par leurs parents. L'étalement urbain accapara les terres des zones fertiles que certains agriculteurs ne dédaignèrent pas céder (Debailleul, 1988), tandis que les colons, fraîchement établis à la faveur des programmes de colonisation mis en place par l'État au cours des années 1930 et 1940<sup>6</sup> dans des zones où la terre n'était pas toujours propice à l'agriculture et nécessitait de lourds travaux de défrichement et d'épierrement, quittèrent massivement les régions (Dugas, 1988). Ce double phénomène a entraîné la concentration géographique des entreprises agricoles. L'écoumène agricole se rétrécissait par les deux bouts, mais l'on produisait tout autant.<sup>7</sup>

Cependant, l'agriculture productiviste nécessitait des investissements massifs et, pour les rentabiliser, il fallait que les fermes prennent de l'expansion en accaparant de la terre. Dans les années 1960 et 1970, nombreux furent les agriculteurs qui décidèrent de ne pas poursuivre dans la voie de la modernisation de leurs installations productives (Jean, 1985), alors que le crédit s'organisait davantage dans le secteur agricole mais pénétrait plus difficilement les mentalités. Le phénomène de la concentration économique des fermes devenait possible. En effet, les terres ainsi libérées permirent aux agriculteurs qui désiraient poursuivre en agriculture d'agrandir leurs exploitations par remembrement des terres voisines, et à la relève qui désirait s'établir, de le faire à bon prix, puisque la disqualification d'une partie des fermes et des agriculteurs étant jugée nécessaire par les élites agricoles à l'intégration des autres dans une agriculture marchande et professionnalisée (Tassé, 1977). L'inflation des terres et actifs agricoles, qui ne cesse de s'accroître depuis les années 1980, rend de plus en plus difficile le maintien des fermes existantes qui se doivent de continuer à suivre le mouvement de modernisation pour demeurer rentables (Caldwell, 1988). Alors que le vieillissement démographique des producteurs agricoles favorise le transfert de nombreuses fermes, cette surcapitalisation entraîne un surendettement et rend les entreprises de plus en plus difficiles à transmettre pour une relève potentielle de moins en moins présente et de qui on exige des qualifications plus élevées pour bonifier les aides financières.

---

<sup>6</sup> Plans Gordon (1932), Vautrin (1935), Rogers-Auger (1936), Bégin (après la Deuxième Guerre mondiale).

<sup>7</sup> La superficie totale des exploitations agricoles accaparait 2 775 356 acres du territoire québécois en 1941 dont 707 719 acres étaient mis en culture, alors que la superficie totale n'était plus que de 1 127 613 acres en 1981 pour 459 064 acres cultivés (source: recensements du Canada, dans Jean, 1985). Par ailleurs, tandis que 906 000 vaches produisaient 2 899 200 kilolitres de lait en 1971, la production était toujours de 2 836 000 kilolitres en 1990, mais le nombre de vaches laitières avait chuté à 560 000. (sources : MAPAQ et GRÉPA, dans Wampach, 1992).

Depuis les années 1980 et 1990, et bien qu'on ait réussi à rendre l'agriculture professionnelle et rentable tout en remplissant le mandat de produire des aliments sains en quantité suffisante (Jean, 1997), des exploitations disparaissent encore dans un contexte agricole en mutation : resserrement des règles d'attribution des aides financières, dont la prime à l'établissement; accent mis sur le développement de marchés mondiaux pour les produits<sup>8</sup>, ce qui procure de nouveaux débouchés en même temps que cela fait anticiper le démantèlement du système de régulation de la production, notamment en production laitière; inflation galopante des quotas laitiers<sup>9</sup> qui se répercute dans la valeur marchande des fermes et qui rend difficile leur transfert, voire même en réduit l'attrait; pressions sociales et normes environnementales qui obligent une redéfinition des pratiques agricoles pour préserver les ressources naturelles et le milieu de vie rural; complexification des compétences requises pour opérer et gérer une entreprise agricole, et acquérir la reconnaissance professionnelle; etc.

Le démantèlement des exploitations agricoles est un phénomène majeur qui déstructure l'économie des régions, en particulier celle des petites localités périphériques, déplace la population et la main-d'œuvre, et modifie le paysage rural par la taille des entreprises et la déprise agricole en certains territoires de l'écoumène agricole (Jean et Gouin, 2002). Selon les données des recensements canadiens, de 61 257 fermes que comptait le Québec en 1971, il ne restait plus que 32 139 entreprises trente ans plus tard, en 2001, soit pratiquement la disparition d'une ferme sur deux (47,5%), à la faveur d'un mouvement de modernisation des exploitations et de concentration économique et géographique de l'agriculture (Romain et Marcotte, 2002; Rémy et Julien, 2000). Alors qu'on en appelait à la modernisation de l'agriculture dans les années 1950 et 1960, processus qui devait aboutir à un nouvel équilibre, l'explication économique ne peut plus suffire puisque la diminution des entreprises s'est toujours poursuivie. D'ailleurs, les données sur la relève agricole indiquent que le tiers des prédécesseurs à la veille d'un retrait sont sans relève

---

<sup>8</sup> Le Rendez-vous des décideurs de 1999, dans l'axe de « tirer parti d'une nouvelle réalité économique », avait fixé comme objectif « de doubler les exportations de produits agroalimentaires québécois d'ici l'an 2005, pour atteindre 4 milliards de dollars ».

<sup>9</sup> La valeur du quota laitier (ramené en kilos de matières grasses pour toutes les années) est passée d'une moyenne de 6 714\$ en 1982 à 12 297\$ en 1992 [quota de lait de consommation pour ces deux années] pour atteindre 27 958\$ en 2002 [quota unique]. (source principale des données brutes: [www.groupeageco.ca](http://www.groupeageco.ca) pour les années antérieures à 1997 et [www.dairyinfo.gc.ca](http://www.dairyinfo.gc.ca) pour les années postérieures à 1996.

ou incertains d'en avoir une (MAPAQ, 2002), proportion qui est en hausse.<sup>10</sup> De plus, le taux de remplacement des agriculteurs québécois a chuté de 112,6% en 1991 à 53,1% en 2001.<sup>11</sup>

### 1.1.3 Les impacts sur l'établissement de la relève et le transfert des fermes familiales

L'évolution du contexte agricole exposé ci-haut fait en sorte que moins de jeunes sont intéressés à reprendre les fermes familiales et, pour ceux qui le sont, il devient de plus en plus difficile d'assurer la reprise de l'entreprise des parents, non seulement en fonction des considérations financières, mais parce que les exigences politiques et professionnelles sont de plus en plus grandes pour pratiquer le métier et que l'incertitude économique face à l'avenir apparaît de plus en plus élevée pour plusieurs en même temps que les attentes sociales exercent une pression qui s'accroît sans cesse, toutes choses qui entrent en contradiction avec les aspirations des jeunes quant à leur recherche d'une qualité de vie professionnelle et familiale, et qui peuvent faire remettre en question le désir de la relève potentielle de s'établir sur la ferme familiale ou de s'y maintenir établie.

Le modèle traditionnel de reproduction familiale de la ferme se trouve de plus en plus compromis, ce qui expliquerait peut-être pourquoi le milieu agricole s'ouvre davantage à l'installation des filles, au parrainage de repreneurs non familiaux, etc. Cependant, la stratégie la plus adoptée par les agriculteurs et qui oblige à une redéfinition des rapports d'autorité et à la reconnaissance professionnelle des autres membres de la famille actifs au sein de l'entreprise, mais qui préserve en même temps son caractère familial, est celle des fermes de groupe; ainsi, de la co-exploitation, le milieu agricole est passé à la co-propriété familiale (Parent, 1994).

---

<sup>10</sup> L'enquête sur la relève réalisée en 2000 auprès des producteurs agricoles révèle que « 26% des fermes (884) envisageant une cession sont potentiellement disponibles pour une relève encore inconnue » et qu'il y a « 323 fermes (9,4%) qui ne sont pas sûres d'avoir une relève ». En comparaison, la relève non identifiée ou incertaine était de 30% en 1997, de 28% en 1995.

<sup>11</sup> Le taux de remplacement représente le rapport entre le nombre d'agriculteurs âgés de moins de 35 ans et le nombre d'agriculteurs âgés de plus de 55 ans. Cependant, « au Québec, contrairement aux autres provinces où il n'existe pas de prime à l'établissement, lorsque le jeune reçoit la subvention, il est automatiquement inscrit comme producteur agricole, ce qui n'est pas le cas ailleurs au Canada ». (Perrier et al., 2004:15) Néanmoins, le taux de remplacement des agriculteurs au Canada est passé de 62,1% en 1991 à 33,1% en 2001, soit une diminution de 46,7%, alors que la baisse subie au Québec a été de 52,8%, le taux ayant passé de 112,6% à 53,1% au cours de la même période.



Comme il a été vu dans le bref aperçu historique des problèmes et changements qui ont affecté le milieu agricole et qui, de toute époque, ont procuré leur lot de difficultés pour établir et maintenir des jeunes en agriculture, favorisant l'exclusion d'un grand nombre en même temps qu'ils ont permis à d'autres de s'insérer dans les structures modernes de l'agriculture, la famille demeure encore aujourd'hui le fondement du modèle agricole québécois, ce qui a nécessité de sa part une adaptation culturelle et technique importante ainsi que le développement de stratégies sociales et économiques pour pallier les pressions et prescriptions externes à l'entreprise et à la famille.

La remise en question du modèle de développement productiviste au profit d'une agriculture durable fait de plus en plus paraître l'abandon de l'établissement de la relève et le démantèlement des fermes familiales comme un problème social et non plus comme un mal nécessaire.<sup>12</sup> Cependant, préserver les ressources naturelles en amont et développer de nouveaux marchés en aval sont des objectifs qui peuvent s'inscrire dans une perspective de développement agricole durable pour autant que l'on puisse favoriser l'établissement de jeunes hommes et de jeunes femmes désireux et capables de reprendre les exploitations agricoles.

Ce qui apparaît nouveau dans le problème de la relève agricole, dans le contexte où la surcapitalisation procure aux fermes une valeur marchande importante qui peut venir partiellement faire contrepoids à l'insécurité vécue par les agriculteurs quant à l'avenir de l'agriculture et face à la dévalorisation sociale de cette activité, c'est le phénomène du démantèlement des fermes familiales où cette valeur marchande se transforme en effet pervers puisque, dans une apparente rationalité économique, des parents préfèrent démanteler plutôt que transférer la ferme et des jeunes nouvellement établis préfèrent démanteler que maintenir leur établissement et assurer la pérennité de la ferme familiale (Parent et al., 2000). Est-ce donc dire que la logique entrepreneuriale doit être comprise comme une rationalité économique pure qui se serait substituée à la logique patrimoniale, ramenée à une rationalité affective? On pourrait le croire si

---

<sup>12</sup> Deux discours, l'un économique, l'autre plus social, s'opposent en posant l'enjeu de l'agriculture sur des bases différentes. Le premier veut qu'il y ait trop de producteurs, notamment en production laitière, puisque tout le quota est produit et que le Québec « pourrait en produire plus avec la surcapacité qui existe sur les fermes et les gains annuels de productivité ». Le second prône plutôt que « toutes nos exploitations devraient demeurer en production pour assurer la survie de la ferme familiale, de l'économie régionale, pour l'avenir de la relève et celle de l'agriculture québécoise dans son ensemble ». L'« agriculture de production » s'oppose donc à l'« agriculture d'occupation » d'où la nécessité, selon Morisset, de définir deux politiques agricoles en fonction « des réalités agricoles différentes qui répondent à deux contraintes et des objectifs tout aussi différents ». (Morisset, 1990: 86-87).

ce n'était ces agriculteurs qui, tout en développant leurs fermes en entreprises, sont motivés à le faire par l'assurance ou le désir d'y établir une relève.

Pourquoi alors les stratégies de certains ne favorisent-elles pas la pérennité de leur ferme familiale? On peut penser que des facteurs sociaux et culturels viennent moduler ces choix différents. L'explication économique apparaît souvent comme une évidence en première analyse, mais elle appelle à un dépassement que souvent les analystes font implicitement.<sup>13</sup> Elle semble masquer d'autres réalités plus profondes qui viennent structurer ces choix et qui permettent de discriminer entre certaines conduites différentes dans des cadres économiques semblables.<sup>14</sup> Ces motivations et intentions réfèrent plutôt à des dimensions familiales, sociales et culturelles. « Un accent trop prononcé sur les aspects économiques du transfert de la ferme occulte l'importance que prennent les relations humaines dans tout le processus visant la réussite de la transmission du patrimoine agricole. » (Tondreau et al., 2002: 115)

« Comment alors expliquer que certaines exploitations qui ne sont pas considérées comme 'valables' par les agriculteurs eux-mêmes aient pourtant un successeur? Et inversement? » (Champagne, 1986: 42) Pourquoi là où l'on condamne des fermes, voire l'agriculture régionale, à disparaître, on voit des exploitations se transmettre à la génération suivante et là où l'on qualifie de forte et bien structurée l'agriculture régionale, on voit des fermes modernisées et rentables ne pas réussir à être transmises d'une génération à l'autre? Par ailleurs, les conditions environnantes de la ferme familiale, bien qu'il soit indéniable qu'elles exercent des pressions importantes qui compromettent la reproduction familiale de l'agriculture, apparaissent insuffisantes pour

---

<sup>13</sup> À titre d'exemple, un article de journal traitant du démantèlement des fermes prétend que: « Les explications de ce phénomène ont presque dans tous les cas de profondes racines économiques. En gros, les agriculteurs touchent moins de revenus alors que leurs dépenses augmentent sans cesse. » De ce fait, les producteurs n'arriveraient pas à trouver de relève, ce qui précipiterait le démantèlement. Or, le manque de relève est expliqué par des dimensions culturelles et sociales, sur la foi des propos tenus par le président de l'UPA : « [Les jeunes] ont davantage vu la vie et ils acceptent plus difficilement de travailler sept jours par semaine, 365 jours par an. » De même, sans relève l'agriculteur témoin affirme : « Moi, je ne vivrai pas ma vieillesse comme ça. J'ai trop de passions à assouvir. » Sa justification de démanteler l'entreprise appelle à des choix culturels et des valeurs sociales qui ont peu à voir avec les facteurs économiques. (« La vie de fou d'agriculteur, c'est fini pour moi » dans *Le Soleil*, samedi 17 septembre 2005).

<sup>14</sup> Le même type de reproche peut être adressé aux études géographiques comme celle de Riolland (1994; 1991) qu'on peut résumer en disant qu'à un territoire donné où l'on observe un taux de renouvellement spécifique correspondent un type dominant d'exploitation, un profil dominant d'exploitant et un modèle dominant d'installation. Cette conclusion linéaire occulte les variantes intra-régionales tout en mettant en évidence les différences inter-régionales.



comprendre pourquoi des agriculteurs ne désirent pas transmettre leur exploitation familiale ou n'ont pas pris tous les moyens pour rendre leur ferme viable à un transfert et pourquoi des jeunes préfèrent finalement ne pas s'établir après y avoir songé ou ne réussissent pas à se maintenir établis sur l'entreprise agricole. Qu'est-ce qui se passe dans la dynamique famille - entreprise, transfert - établissement et prédécesseur - repreneur pour que la succession familiale sur les fermes soit compromise ainsi ? Ces questionnements constituent quelques-unes des préoccupations fondamentales de la présente étude.

#### 1.1.4 L'inscription de la recherche dans la perspective du développement rural

Mais si la production agricole continue de produire autant avec un nombre restreint d'agriculteurs, pourquoi s'intéresser aux cas d'abandons de l'établissement de la relève familiale? Justement parce que l'agriculture familiale a toujours rempli plus que des fonctions économiques et que les effets pervers de l'agriculture productiviste se font de plus en plus sentir quant à la préservation des ressources naturelles, des écosystèmes et de la bio-diversité de l'espace agricole, mais aussi au regard de la dévitalisation sociale et économique des collectivités rurales ainsi que de la dégradation des paysages ruraux consécutifs à une déprise agricole. Choisir socialement de développer une agriculture durable c'est reposer la question de l'acceptabilité de la décroissance du nombre de fermes familiales dans le contexte de nouvelles valeurs et représentations que l'on se donne face à l'agriculture et au développement rural.<sup>15</sup>

Non seulement l'agriculture est-elle une activité fondamentale pour assurer l'autonomie d'un peuple, mais elle a historiquement été l'un des moteurs du développement économique des régions québécoises et du développement social des collectivités rurales (Courville, 2000). Bien qu'aujourd'hui l'agriculture constitue une activité parmi d'autres en milieu rural, elle procure de l'emploi et maintient en place une partie de la population qui y vit, sans compter que l'activité agro-alimentaire et les services agricoles, que l'agriculture alimente, fournissent de nombreux

---

<sup>15</sup> À partir des fiches d'enregistrement (volontaire) des exploitations agricoles, le MAPAQ établissait que le Québec comptait 38 370 fermes en 1993, nombre qui avait chuté de 21,9% pour s'établir à 29 969 entreprises en 2000. Dans le même temps, la disparition des fermes s'est accompagnée d'une hausse du besoin de relève agricole chez les propriétaires exploitants; de 5,5% en 1995, ce taux a grimpé à 11,5% en 2000. Pourtant, 35% de ces producteurs se disaient sans relève identifiée. Une partie de ces démantèlements découlent certainement de cette difficulté à trouver une relève qu'il reste par ailleurs à expliquer. (Source: Profil de la relève agricole, 2002).

emplois et constituent des secteurs économiques structurants de l'économie des régions. Mais son importance ne se résume pas à un apport économique et son apport social ne se mesure pas simplement en termes d'emplois. En fait l'agriculture remplit des fonctions multiples en territoire rural pour le compte de la société (Jean, 1997). Ces services rendus par les producteurs agricoles ne sont pas nouveaux, mais on pourrait dire que c'est en quelque sorte l'apparition des effets pervers du modèle productiviste qui commence à faire prendre conscience des diverses utilités sociales de l'agriculture, le discours sur la multifonctionnalité de l'agriculture ne faisant que commencer à se développer ici. Pour l'instant, le Québec met plutôt l'accent sur l'écoconditionnalité en échange de la légitimation d'un droit de produire à ses agriculteurs. On est donc loin de la reconnaissance et de la rétribution sociale des multiples fonctions que ces derniers accomplissent et, pendant ce temps, des territoires ruraux continuent de se déstructurer et de se vider de leurs forces vives. D'ailleurs, la dévitalisation de certains territoires périphériques appelle à la nécessité de repenser l'agriculture autrement que par sa seule fonction économique.

La déprise agricole a fait apparaître la friche comme le symbole d'une dégradation du paysage agricole dans les représentations sociales (Luginbuhl, 1989), révélant du coup l'une des fonctions sociales de l'agriculture, soit l'entretien des paysages ruraux. Parallèlement, le dépeuplement des rangs a fait apparaître une contradiction dans le paysage rural : les champs sont cultivés alors que le rang est pratiquement inhabité, les fermes du rang plus bas ayant souvent fait l'acquisition des terres du rang d'en haut dans la mouvance de l'exode rural. L'occupation du territoire, autre fonction sociale de l'agriculture, prend tout son sens dans la mesure où il ne s'agit pas seulement d'y exercer des activités, mais aussi de l'habiter.

Alors que l'agriculture productiviste nécessitait de plus grandes terres pour rentabiliser les investissements nécessaires à l'augmentation des rendements et de la production, la machinerie est venue médiatiser le rapport privilégié entre l'agriculteur et la terre (Billaud et de la Soudière, 1989). Ce faisant, la représentation que les agriculteurs se faisaient de la terre est passée de la terre nourricière qu'il fallait respecter à la terre ressource qu'il fallait exploiter. Ainsi, l'intensification des procédés de culture et d'élevage, combinée à la spécialisation de la production, allaient perturber la bio-diversité, l'équilibre des écosystèmes et la qualité des ressources naturelles. Cela a fait voir aux agriculteurs les limites du productivisme et leur a fait prendre conscience de la nécessité d'adopter des pratiques responsables face aux ressources qui

permettent l'exercice de leur métier, l'une des fonctions importantes que les agriculteurs remplissent étant justement le maintien de la fertilité des sols.<sup>16</sup>

Aussi, dans une perspective de développement durable et de diversification des activités rurales, l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité de préserver le modèle familial des entreprises agricoles pour ses qualités de polyvalence, de flexibilité et d'adaptation. En outre, la taille plus réduite des exploitations familiales est souvent associée à un caractère plus humain, qui non seulement facilite la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle mais, par la proximité à la nature qu'elle procure, peut favoriser la préservation de la bio-diversité, de la fertilité des sols, de la qualité des ressources et de la beauté des paysages, lien qui semble s'atténuer avec l'accroissement de la taille des entreprises agricoles qui doivent adopter le modèle productiviste pour rentabiliser leurs investissements.

De plus, le développement de nouvelles activités agricoles telles les fermes éducatives, l'agrotourisme, les tables champêtres, les gîtes à la ferme, etc. et le développement de productions non traditionnelles, de l'agriculture biologique, de produits du terroir, de créneaux d'excellence et d'appellations contrôlées, etc. sont autant de stratégies et d'initiatives qui favorisent le développement d'une agriculture s'inscrivant en dehors du modèle productiviste et qui, dans cette perspective, nécessiteraient d'être davantage valorisées, soutenues et encouragées.

#### 1.1.5 L'inscription de la recherche dans les études régionales

La question de la relève constitue éminemment une problématique de développement régional. À quel développement peut prétendre une industrie ou une entreprise en un territoire donné si elle n'a pas de relève? Les problèmes de reproduction de l'agriculture familiale dans la perspective de l'abandon du processus successoral à la tête des exploitations agricoles relèvent à la fois de l'analyse des structures productives et sociales des régions, de l'étude de la culture, des identités et régionalismes et réfère, dans une certaine mesure, aux mouvements sociaux et au développement

---

<sup>16</sup> La Conférence sur l'agriculture et l'agro-alimentaire québécois tenue à Saint-Hyacinthe en 1998 a posé le défi environnemental comme une potentialité économique pour l'agriculture, et non comme une contrainte au développement des fermes. Le PAEF et le développement des clubs-conseils en agroenvironnement sont des stratégies d'action adoptées par les producteurs pour réduire les impact négatifs de leurs activités sur l'environnement.

endogène.<sup>17</sup> De manière générale, la présente thèse s'inscrit dans l'étude des structures productives et sociales, plus spécifiquement celles de la ruralité agricole. « Les transformations de la 'petite production autonome' [...] et son rôle dans l'économie régionale », constituent les constats préliminaires qui appellent à étudier l'abandon du processus de succession familiale. Parmi « les mutations des structures sociales locales », le démantèlement des entreprises agricoles découle en même temps qu'il participe des « changements de la base économique des espaces régionaux ». Dans ce contexte, la thèse vise à contribuer à « poser un diagnostic concernant le sens et l'orientation des transformations de ces formes de production ». (Bruneau, 1993 : 45) Au plan de la culture, des identités et des régionalismes, la recherche vise à comprendre le rôle de l'identité personnelle, familiale et professionnelle des agriculteurs dans la formulation et la réalisation d'un projet de transmission/reprise de la ferme familiale mais surtout dans la structuration de l'abandon du processus de succession familiale. Qu'en est-il de l'appartenance au territoire agricole, à la ferme portant l'histoire de la famille, au métier transmis et reproduit de génération en génération? Sur ce point, la position de recherche du GRIDEQ est claire:

Les processus de structuration des réalités humaines... [renvoient] ...à l'histoire, et notamment au processus de formation, dans la durée, pour les individus et les groupes, de divers schèmes de représentation à propos de soi et des *autres*, d'appartenances et de différenciations, d'enjeux ou de visions du monde partagés ou non. [...] Ces schèmes de représentations joueraient en effet un rôle fondamental dans la constitution des liens humains et sociaux et des finalités de l'action sociale. Ils sous-tendraient des *manières* d'occuper et d'habiter tel ou tel territoire et de s'y attacher ou non... (ibid., p. 46)

Bien que la thèse ne s'intéresse pas directement aux mouvements sociaux, tels les mouvements syndicaliste et coopératif agricoles, et au développement endogène que ceux-ci pourraient insuffler au territoire agricole, l'objet de recherche, soit l'abandon du processus de succession familiale, appelle à resituer les structures économiques, sociales et culturelles qui façonnent l'action des familles agricoles à la fois dans une perspective conflictuelle pour faire ressortir les enjeux et intérêts des acteurs familiaux et dans une optique fonctionnelle de négociation des compromis cristallisés dans des conventions familiales. En ce sens, la problématique de la reproduction de l'agriculture familiale pose la question de l'adaptation aux conditions politico-

---

<sup>17</sup> Il s'agit là de trois des cinq axes de recherche qui constituent les fondements de la mission du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ).

économiques changeantes mais aussi celle de la capacité d'intervenir sur les structures socio-culturelles renvoyant à la production familiale d'un processus de succession qui permette d'assurer la pérennité du patrimoine agricole.

...les acteurs sociaux ne font pas que produire des biens et des services, ou porter les structures ou les cultures. Ainsi, ils s'adaptent à des changements, ils élaborent aussi des visions et des projets plus ou moins précis concernant leur environnement naturel et social, c'est-à-dire ces territoires où ils se sont fixés, où ont été accumulés des ressources et un patrimoine. (ibid., p. 49)

#### 1.1.6 La pertinence du thème de recherche au regard du développement rural

L'étude du phénomène de l'abandon du processus de transfert intergénérationnel et d'établissement de la relève familiale rejoint une préoccupation de nature démographique et d'occupation du territoire. Non seulement est-on devant un phénomène de déprise agricole, mais devant un problème d'exode rural des jeunes. Les campagnes se vident de leurs forces vives dans la mesure où l'on ne réussit pas à intéresser les jeunes à reprendre les fermes de leurs parents ou à leur transmettre les fermes existantes ou encore à les maintenir établis en agriculture. Les conséquences sur le milieu rural sont importantes pour la vitalité sociale et économique des collectivités, en particulier lorsqu'elles sont de petite taille, sans compter que tout un patrimoine culturel et symbolique n'est pas transmis et qu'un patrimoine naturel et économique est délaissé.

Une autre préoccupation est de nature économique et sociale. L'absence de relève ou l'incapacité pour elle de s'établir ou de se maintenir établie peut entraîner à la longue la disparition de l'agriculture dans une localité et qui n'est pas toujours compensée par le développement de nouvelles activités économiques, ce qui peut avoir de lourdes conséquences lorsqu'ils s'agit de petites communautés. Ne serait-ce qu'au plan de l'entretien des paysages, de la valorisation des sols et de l'occupation du territoire, l'agriculture permet à tout le moins de conserver une vitalité aux localités rurales, pour autant que cela soit viable non au regard des critères économiques, mais en fonction des projets de développement portés par les individus de ces communautés. L'inégalité des chances de développement de certaines collectivités rurales ne doit plus être au fondement des décisions prises ailleurs contre la volonté de certains jeunes de fonder un projet

d'établissement différent, par exemple, en désirant reprendre une ferme qui ne réponde pas au modèle dominant valorisé, soit la grande entreprise agricole spécialisée à production intensive.

Dans la mesure où plusieurs communautés rurales ne peuvent plus se permettre de perdre le peu d'entreprises agricoles qu'il leur reste, chaque ferme représente un acteur de développement qu'il faut valoriser et soutenir puisque chaque exploitation agricole qui disparaît dans une petite localité rurale peut avoir des impacts plus dévastateurs qu'ailleurs. C'est pourquoi, au-delà du type d'entreprise agricole et de sa valeur économique, toute entreprise agricole participe au développement de la localité, même si des caractéristiques technico-économiques variables peuvent traduire un développement différent entre les collectivités. L'agriculture constitue un enjeu social important pour le développement rural et régional, espace où convergent de multiples problèmes : exode des jeunes, chômage, pauvreté, vieillissement de la population, perte de services de proximité, etc., qui conduisent à la dévitalisation sociale et économique de plusieurs communautés. Dans l'optique d'un développement agricole durable, il devient impérieux de reconnaître et valoriser une multiplicité de modèles d'installations en agriculture et de modèles de production, notamment via les politiques agricoles, pour permettre la rétention des jeunes et favoriser leur établissement en agriculture, compte tenu que l'activité agricole ne se résume pas à sa fonction économique.

Aussi, la recherche d'une qualité de vie au travail, d'une qualité de vie familiale et la quête d'un mode de vie rural apparaissent comme des valeurs chères à nombre de jeunes qui semblent s'opposer à la philosophie sous-jacente à l'agriculture productiviste. Cette attitude des jeunes ruraux rappelle le fait que la transmission de la ferme familiale n'est pas simplement qu'une question de transfert des avoirs et des pouvoirs, mais qu'il s'agit de transférer un métier, une identité et un mode de vie, qui appellent en premier lieu à la transmission de l'amour de l'agriculture et de la valeur patrimoniale du bien familial, incluant le patrimoine naturel, à la valorisation sociale et familiale du métier, à la fierté d'être agriculteur et au désir d'adopter un lieu et un mode de vie où s'interpénètrent la famille, l'entreprise et la nature. On peut se demander dans quelle mesure les parents transmettent ces valeurs et dans quelle mesure les jeunes y adhèrent, et surtout comment ces valeurs patrimoniales interagissent avec des valeurs entrepreneuriales, dans l'optique où l'agriculture est aussi une activité économique qui appelle à une logique marchande et nécessite des compétences professionnelles multiples.

### 1.1.7 La sélection des études pertinentes pour faire le point sur l'état des connaissances

L'enquête étant réalisée au Québec, la recension porte principalement sur les études québécoises concernant l'établissement en agriculture et le transfert des fermes familiales dans le but de dégager des résultats empiriques qui pourraient alimenter la démarche de cette recherche-ci autour du phénomène de l'abandon de l'établissement de la relève familiale, plus particulièrement en ce qui concerne le rôle et l'importance que jouent les parents dans les processus de succession et d'abandon. Par ailleurs, les résultats d'enquêtes réalisées ailleurs doivent être considérés avec circonspection puisque l'orientation à donner à l'analyse dans le cadre de l'étude actuelle appelle à des spécificités culturelles et sociales, mais aussi juridiques et politico-administratives.

Cinq recherches québécoises ayant porté sur le transfert de ferme et l'établissement d'une relève ont été retenues. Dans la plupart de ces études, le regard est porté principalement sur les jeunes de la relève, qui constituent la population d'enquête. Certaines sont de nature quantitative, tandis que d'autres s'inscrivent dans une approche qualitative. Presque toutes ces recherches sont de type exploratoire. Elles visent toutes à dégager les facteurs qui concourent au succès du transfert ou de l'établissement ou, plus rarement, qui conduisent vers l'abandon du processus de succession familiale et de transmission des exploitations agricoles familiales.

Ces recherches mettent en évidence des facteurs qui conditionnent l'établissement et peuvent orienter son aboutissement. Cependant, les facteurs conduisant à l'échec de l'établissement sont le plus souvent posés par la négative des facteurs identifiés comme étant favorables à la réussite de l'installation de la relève. En outre, une seule recherche vise explicitement à exposer des facteurs d'insuccès à l'établissement en étudiant ce phénomène exclusivement auprès de jeunes qui ont abandonné. Les sous-sections suivantes visent à relever et commenter sommairement les principaux résultats et la méthodologie de ces enquêtes, en vue d'en tirer les connaissances pertinentes et les enseignements utiles pour la réalisation de cette étude.

### 1.1.8 Muzzi et Morisset (1987)

Cette recherche s'intéressait à l'établissement de la relève agricole familiale et non familiale. On a notamment cherché à vérifier quels étaient les facteurs déterminants du succès ou de l'échec de l'établissement, la distinction entre les deux situations étant établies du fait d'être encore ou non établi après six ans d'installation, tous les sujets s'étant installés au cours de l'année financière 1980-1981 dans la région de Québec. Sur 86 jeunes répondants ayant reçu une prime à l'établissement (critère de sélection), un sur cinq avait abandonné depuis.

Les données furent traitées à l'aide de méthodes statistiques et, par l'analyse discriminante, il fut montré que six variables avaient une valeur de prédictibilité quant au maintien ou à l'abandon de l'établissement des repreneurs. Il s'agit du fait 1) d'avoir complété des études à temps plein en agriculture plutôt que d'avoir reçu peu ou pas de formation agricole, 2) d'acquérir la ferme de ses parents plutôt que de s'installer sur une autre ferme ou de démarrer une entreprise agricole, 3) d'être motivé à s'établir par la recherche d'un mode de vie par-dessus toutes autres raisons, 4) d'avoir réalisé ou non des travaux de drainage souterrain sur la ferme, 5) d'adhérer ou non à un syndicat de gestion et 6) que la ferme possède une bonne ou mauvaise capacité de remboursement. Cependant, et comme le soulignent les auteurs, le faible nombre d'observations a limité la possibilité de trouver d'autres relations causales statistiquement significatives.

Par ailleurs, concernant les « raisons invoquées pour justifier le retrait de l'établissement » (question fermée), ce sont « les motifs de nature économique » qui sont apparus dominants.<sup>18</sup> Mais les mauvais investissements réalisés, le manque de connaissance en gestion et de connaissances techniques, tout comme le manque de communication entre les partenaires ont été les raisons les moins souvent retenues par les répondants. On peut penser que l'entrevue en profondeur aurait été plus appropriée pour repérer les facteurs humains qui influent sur l'abandon de l'établissement sur la ferme familiale parce qu'ils ne sont pas « donnés » mais se révèlent au travers d'une analyse de contenu des entretiens.

---

<sup>18</sup> Parent et al. (2000: 19) soulignent cependant que parmi ceux qui « invoquent le manque de rentabilité (p.56) » dans l'étude de Muzzi et Morisset, « seulement 50% des producteurs de ce groupe encourageaient leurs enfants à s'installer en agriculture contre 85,1% pour ceux qui ont réussi à s'établir et qui sont toujours en production (p.55). » Ceci vient relativiser du coup la valeur de l'affirmation voulant que « les conditions économiques de la ferme semblent donc, dans un premier temps, le facteur contraignant le plus important dans le processus de transfert de la ferme à la relève agricole » comme l'affirment Parent et al.



### 1.1.9 St-Cyr, Richer, Dupuis et Dumas (1994 et 1998)

Les deux recherches complémentaires réalisées par cette équipe visaient à déterminer les facteurs qui limitent l'accès des filles à la succession familiale sur les entreprises agricoles et ceux qui distinguent leur établissement de celui des garçons. Pour la première recherche, de type exploratoire, un échantillon de quinze femmes et de quinze hommes avait été constitué pour fins de comparaison, échantillon étendu à 252 jeunes (126 filles, 126 garçons) par tirage aléatoire systématique en vue de représenter toutes les régions agricoles et de pouvoir généraliser les résultats obtenus. La seconde enquête visait à valider les résultats obtenus à l'exploration par la détermination de relations causales, sur la base de tests statistiques. Dans les deux cas, la technique de jumelage a permis de faire correspondre à chaque femme (sur-échantillonnage), un homme ayant les mêmes caractéristiques (biais volontaire) dont le fait d'avoir acquis des titres de propriété au cours des années 1989 à 1991 et d'être âgé(e) de 28 ans et moins à l'établissement. En outre, les deux études reposent sur le modèle de succession familiale défini par Hugron (1991). Le postulat implicite des auteurs est qu'ils imputent les différences et les difficultés présumées entre les filles et les fils repreneurs aux étapes antérieures à l'établissement, soit lors de l'incubation et du choix du successeur, suivant ce modèle théorique.

La recherche de facteurs de distinction et de succès à l'établissement de la relève agricole familiale a été ventilée sous trois variables principales : le sexe des jeunes établis, la zone géographique d'exploitation (centrale, intermédiaire, périphérique) ainsi que le type de soutien à la production (contingentée, assurance-stabilisation, aucun soutien). La variable sexe a été la plus révélatrice de différences, tandis que la nature du soutien à la production a surtout permis de mettre au jour des dissimilitudes sur le plan de la rentabilité des fermes. La zone géographique s'est révélée être la variable la moins significative. Quelques-uns des principaux résultats et conclusions de recherche sont décrits ci-après.

Les motivations à l'établissement apparaissent les mêmes pour les garçons et les filles, soit principalement « l'amour de la terre, de la nature et de l'agriculture » et « la continuité du mode de vie et la conservation du patrimoine familial », mais aussi les « valeurs entrepreneuriales » et les « possibilités de concilier la vie familiale et le travail ». Concernant le choix du successeur, on

observe « que plus le père prend sa retraite jeune plus il y a de chance que ce soit un des premiers de la famille qui prenne la relève, et inversement ». Le choix d'un programme d'études apparaît pour la plupart des jeunes comme « le moment décisif à la fois de choisir personnellement l'agriculture et de faire connaître aux parents leur intérêt pour la ferme familiale ».

C'est la relève qui ouvre le dialogue dans la moitié des cas, le père venant au second rang, mais plus fréquemment chez les filles que chez les fils, car il existe une « situation de non-dit entre ces deux acteurs ». Le fait d'avoir « toujours été là » en terme de « continuité du travail sur la ferme a été un indicateur de leur intérêt à acquérir la ferme [et] cette situation ou cet état a remplacé chez plusieurs jeunes le dialogue entre parents et successeurs ». En outre, c'est chez les fils qu'on retrouve dans les deux tiers des cas une absence de choix de la part des parents, c'est-à-dire que celui qui s'est établi était le seul enfant qui restait ou le seul intéressé, ce qui expliquerait, selon les auteurs, la faible fréquence de conflits avec les parents ou avec la fratrie. Il apparaît important ici de soulever le fait que cette conclusion questionne la notion de « choix » du successeur.

L'étude du profil de cheminement des jeunes montre que moins de la moitié de la relève établie a suivi un « profil global continu et progressif » quant à la régularité du travail agricole et la progression des responsabilités depuis sa jeunesse, mais « ce profil est statistiquement significatif avec le sexe masculin », plus fréquemment rencontré en région centrale et dans les productions contingentées. Les filles acquièrent plus souvent la ferme suite à l'intention du prédécesseur de faire encan ou suite au désistement du successeur présumé ou encore suite au décès du père. Les filles ne sont donc pas « un choix naturel » mais constituent plus souvent que les garçons « des deuxièmes choix ou des choix par défaut » parce que « leur environnement familial et social les encourage moins à se percevoir comme successeuses », le modèle traditionnel les obligeant à devenir conjointes de fils d'agriculteurs lorsqu'elles désirent s'établir en agriculture.

Par ailleurs, lorsque des ententes sont convenues entre les parents et le jeune concernant les autres enfants de la famille, elles visent « à compenser d'une façon ou d'une autre » ces derniers. Lorsqu'une entente entre le successeur et ses parents est établie concernant le conjoint ou la conjointe, elle vise plus souvent à exclure la belle-fille que le gendre de la propriété ou à réserver les parts à la famille en cas de divorce et de décès. Les conflits familiaux concernant la succession de la ferme apparaissent avec la « présence d'un conjoint comme un des propriétaires de la

ferme ». Vu la fréquence accrue de cette forme de partenariat, les auteurs prévoient dans l'avenir « une augmentation des conflits dans les familles ».

L'implication des conjoints et conjointes sur la ferme n'est pas la même : les deux tiers des conjoints des filles travaillent sur la ferme, le plus souvent à temps plein, ce qui n'est pas sans « rassurer les pères des filles quant au succès de la relève et les rendre plus ouverts à l'établissement de leur fille », tandis que moins d'une conjointe sur deux travaille sur la ferme, le plus souvent à temps partiel. Si l'intérêt du conjoint pour l'agriculture favorise l'établissement des filles, le « refus de la conjointe de vivre sur une ferme » est souvent évoqué comme raison pour ne pas s'établir chez les garçons. Le mode de transfert varie suivant le sexe, les filles acquérant plus souvent la ferme par un transfert en bloc et les garçons par voie de transfert graduel. L'aide financière des parents (vente à rabais, don de parts) est importante pour l'établissement de la relève tout comme la continuité du travail agricole des parents sur la ferme une fois le jeune établi. Par ailleurs, le partenaire familial (parents, fratrie ou conjoint) devient « essentiel pour la réalisation des objectifs professionnels et personnels » et sa présence apparaît « très importante dans la transmission réussie des exploitations » car cela facilite et accélère le développement de la ferme mais permet aussi la planification de congés et de vacances, sauf dans les cas où le partenaire est le conjoint.

Par contre, plus du quart des exploitations observées éprouvaient des difficultés financières, ce qui serait attribuable au retrait trop rapide des parents quant aux parts de propriété détenues dans la ferme, à l'absence ou au faible soutien financier des parents au transfert et à leur désengagement au niveau du travail de la ferme. Une relation significative est observée entre l'âge du père et le pourcentage de parts qu'il détient ainsi que son occupation sur la ferme : « plus le père est âgé, plus il est probable qu'il soit retraité et plus le pourcentage de parts qu'il détient est faible », ce qui fait ressortir « l'importance du soutien familial dans la facilitation du transfert »; de cette conclusion, on pourrait avancer que les chances de réussite de l'établissement sont augmentées lorsque les parents entament le transfert à un âge relativement jeune.

Les productions contingentées apparaissent être les plus propices à l'établissement multiple, alors que c'est dans les productions non contingentées, mais bénéficiant de l'assurance-stabilisation, qu'ont été rencontrés le plus de problèmes financiers, le moins de partenaires, le moins de soutien

financier du père, le plus grand nombre de jeunes à ne pas se verser de salaires, le plus de fermes non rentables, etc. Il semble cependant que « la capacité de gain de l'exploitation » n'ait pas constitué un frein à l'établissement des répondants et répondantes, même dans les secteurs de production à rentabilité plus faible. Par contre, cela procure plus souvent une insatisfaction quant aux revenus générés. Pour compenser la faiblesse des revenus de la ferme, les jeunes vont alors chercher un salaire extérieur.

Par ailleurs, un peu plus de la moitié des répondants ont dit avoir éprouvé des difficultés lors du transfert, principalement au plan du financement. Ces cas sont observés plus souvent dans les productions non contingentées bénéficiant de l'assurance-stabilisation et dans les régions intermédiaires et périphériques. Il existe une relation significative entre la perception d'une faible rentabilité et le fait d'avoir éprouvé des difficultés financières et ce, même si le rendement de l'avoir, soit l'indicateur de rentabilité choisi, n'indique pas une faible rentabilité. Cela incite à penser que les perceptions et représentations des jeunes exercent une influence importante sur leurs stratégies et logiques, au-delà des réalités objectives.

Ces résultats sont intéressants dans la mesure où ils peuvent aider à discerner des différences entre la réalité vécue par la relève féminine et masculine, mais également à identifier les difficultés vécues par des jeunes qui n'ont pas voulu, pu ou réussi à compléter le processus de succession. Aussi, cette recherche renseigne sur le fait que les parents adoptent des stratégies différentes avec leur relève masculine et féminine. Par extension, on peut penser que des stratégies et pratiques particulières, portées par des logiques et représentations singulières, sont mises en oeuvre par les parents dans les cas d'abandon "*post* établissement", en prédisposant en quelque sorte le processus de succession vers cette issue.

#### 1.1.10 Parent, Jean et Simard (2000)

La spécificité de cette recherche exploratoire a été de mener des entretiens semi-directifs auprès de 70 jeunes qui ne se sont pas établis après y avoir songé sérieusement (abandons *ante* établissement) ou qui ont quitté après avoir été établis sur la ferme durant quelques années (abandons *post* établissement). Ce caractère exploratoire a fait en sorte que les jeunes interrogés répondaient à des profils d'établissement et d'abandon parfois assez différents et l'analyse des

résultats a fait place à de multiples méthodes : analyse de fréquences, composition d'indices, définition de profils descriptifs, analyse de contenu, approche typologique pour identifier des trajectoires d'abandon et classer les facteurs de réussite et d'insuccès. Le matériel produit est riche et innovateur par son approche essentiellement qualitative, alors que les recherches précédentes basaient leurs résultats sur des méthodes quantitatives. Dans le cas des abandons de succession familiale, il apparaît pertinent de comprendre la multiplicité de cas de figure qui se présentent et sont vécus par les protagonistes en faisant valoir la complexité des éléments de logiques et de stratégies qui s'entrecroisent pour moduler les décisions des acteurs, en vue de pouvoir peut-être mieux intervenir.

On a tenté ici également de chercher des différences ou particularités régionales (régions centrale, intermédiaire, périphérique), mais celles-ci se sont avérées plus ou moins fécondes, notamment à cause de la composition de l'échantillon, du faible nombre d'observations par catégories et des critères de sélection plus larges qui ont procuré une grande hétérogénéité de situations.<sup>19</sup> Mais c'est bien ce que peut permettre l'enquête exploratoire en vue justement de mieux cerner l'objet de recherche. Les facteurs d'insuccès, mis en comparaison avec les facteurs de réussite, ont été classés suivant le modèle d'analyse de Kayser (1990), c'est-à-dire sous des catégories relevant des niveaux individuel (divisé selon que les facteurs concernent le successeur ou le cédant), familial, organisationnel (l'entreprise) et externe (ressources et contraintes locales et extérieures).

Les lignes suivantes dessinent à grands traits les principaux facteurs et obstacles identifiés qui interviennent dans le processus de succession sur les fermes familiales. Au plan individuel, il est apparu qu'une formation et une préparation insuffisante, tout comme le sexe de la relève ainsi qu'une faible initiative ou motivation étaient déterminants, chez le successeur, dans l'abandon de son établissement. Chez le prédécesseur, les facteurs déterminants de l'abandon du transfert de la ferme ou de l'établissement de la relève sont l'insécurité financière et psychologique face à la

---

<sup>19</sup> Ainsi, il apparaît un peu rapide d'affirmer que « le fait d'exploiter la ferme dans une région périphérique peut en ce sens être considéré, après les aspects économiques, comme le second facteur contraignant dans le processus d'établissement » (Parent et al, 2000: 19) *sur la base* des observations faites eu égard au rapport modernisation/endettement des fermes (échantillon non probabiliste et non proportionnel): « alors que 86% des fermes (6/7) en région centrale offrent un bon potentiel pour le transfert à une relève, cette proportion chute à 54% (7/13) dans la zone intermédiaire et à 20% (1/5) dans la zone périphérique. On peut par contre y déceler une tendance pour cet échantillon qui pourrait servir par ailleurs d'hypothèse dans le cadre d'une recherche portant sur un échantillon aléatoire et statistiquement représentatif.

retraite et à l'avenir, une difficulté à déléguer des responsabilités et à céder le contrôle des décisions stratégiques à la relève, une vision aliénante par un manque d'amour du métier d'agriculteur, une « communication contradictoire » et une méfiance envers la relève. Ces facteurs sont issus de la perspective des jeunes interrogés.

Au plan familial, une communication ambiguë ou difficile entre les membres ainsi qu'une vision divergente ou opposée quant à l'avenir de la ferme et, au plan organisationnel, une entreprise peu modernisée et des pratiques de gestion absentes ou inappropriées seraient également déterminantes du processus d'abandon de la relève. Enfin, seule l'absence de ressources et de réseaux de conseils est apparue comme une variable déterminante sur la décision d'abandonner l'établissement au regard des contraintes et ressources externes. Ceci n'épuise pas les facteurs conditionnant l'abandon, puisque plusieurs autres facteurs secondaires ont été rapportés. Il importe de souligner que les facteurs qui relèvent du niveau individuel sont plus présents que ceux des autres sphères réunies en tant que déterminants de l'abandon; l'accent est donc mis sur les acteurs pris séparément plutôt que sur la famille comprise comme le lieu des interactions entre les individus dans le cadre affectif et professionnel. Ceci vient relativiser l'étude de Kayser et al. (1986) qui avait posé la famille comme étant le niveau le plus déterminant.

Pour l'analyse des cas dits *ante* établissement certains indices ont été composés en vue de cerner quelques facteurs conditionnant l'insuccès à l'établissement, notamment celui ayant trait à la préparation à l'établissement et à la préparation du transfert. Il est ressorti qu'environ le tiers des jeunes étaient peu ou pas préparés à leur établissement, proportion qui est presque le double chez les parents. De même, le niveau d'ouverture de la relève sur l'extérieur a été mesuré, partant du principe que « l'expérience acquise hors de chez soi et de sa communauté fournit généralement un bagage de connaissances et de compétences qui aide ultérieurement à faire des choix plus assurés concernant le travail et l'avenir ». L'analyse a révélé que le tiers des jeunes sont peu ouverts sur l'extérieur, proportion qui s'accroît avec l'éloignement régional.

L'analyse des cas dits *ante* établissement a mis au jour trois facteurs contraignant le projet d'établissement de la relève : « le mauvais environnement économique dans lequel évolue la ferme qui doit être transférée, la région où se situe cette ferme, la région périphérique étant nettement moins avantageuse, et le fait d'être une personne de la relève de sexe féminin ». Il faut

rappeler que la recherche se situe dans un cadre exploratoire et qu'à cet égard les résultats indiquent des tendances qui confirment des résultats obtenus ailleurs ou qui suggèrent des pistes de recherche à valider ou à approfondir. Par ailleurs, l'analyse des cas *ante* établissement a conduit à produire deux typologies pour comprendre l'abandon au regard de deux facteurs identifiés comme déterminants, à savoir les orientations des partenaires face à l'avenir de la ferme et le type de relations vécues entre les partenaires. La première combine le caractère progressiste ou conservateur de la relève avec celui du propriétaire de la ferme, ce qui donne trois types d'orientation : expansion, situation conflictuelle, conservation. Bien que des visions similaires, soit dans une direction progressiste, soit dans une direction conservatrice « devraient entraîner des relations plus favorables au transfert de la ferme », les chercheurs notent qu'il faut « demeurer prudent avec ce type de typologie, car il faut considérer que dans la plupart des cas, les protagonistes savent trouver des arrangements qui répondent à leurs besoins ».

Quant à la typologie concernant les relations entre le prédécesseur et le successeur, c'est par la combinaison des variables « contrôle » et « confiance » qu'ont été déterminés les quatre types : « le combat de coqs », « la servitude ordinaire », « la tentative de coup d'État » et « la paix familiale », afin « de saisir la dynamique du contrôle et de la confiance dans le processus de transfert de la ferme ». Cette dynamique sous-tend celle qui s'instaure entre les deux générations quant à la vision du devenir de la ferme. Le contrôle et la confiance sont ici déterminés en fonction du degré d'implication que consentent les parents à leur relève dans la gestion et la prise de décision sur l'exploitation. Il y aurait lieu de considérer davantage la place que veut prendre le jeune et la confiance qu'il entretient non seulement envers ses parents, mais envers lui-même. En fait, on peut voir dans ces quatre types autant de stratégies décrivant les manières dont le transfert et la reprise du pouvoir se réalisent dans un processus de succession. Si dans ces quatre cas de figure l'établissement est possible, mais plus ou moins probable selon les types, cette typologie montre l'importance de la qualité des relations familiales dans le processus de transfert et d'établissement alors que le recours à l'une ou l'autre stratégie, selon la place que tient le contrôle et la confiance chez chacun, aura des répercussions importantes sur les relations entre les deux parties après l'établissement du jeune et après l'abandon de son projet ou son installation.

Il faut noter que les cas *ante* établissements et les cas *post* établissements (40 observations valides pour l'analyse de ce second groupe) n'ont pas suivi les mêmes méthodes d'analyse pour

comprendre et expliquer l'abandon (analyse descriptive recourant à des indices dans le premier cas et analyse de contenu recourant à la méthode typologique dans le second cas) et qu'il aurait été intéressant d'appréhender les deux sous-échantillons sur les mêmes bases. Dans le cas présent, établir des correspondances entre les deux groupes au regard de leurs caractéristiques et des variables d'analyse utilisées serait une entreprise incertaine.

Ainsi, l'analyse des cas dits *post* établissement a cherché à mettre en lumière les diverses trajectoires d'abandon suivies par les répondants des trois régions. Les auteurs observent cependant que quatre de ces trajectoires expliquent à elles seules 70% des cas d'abandon *ante* établissement et 60% des cas *post* établissement. Il s'agit de l'abandon consécutif à des conditions non facilitantes des parents, l'abandon associé au démantèlement de l'exploitation agricole, l'abandon corrélatif à l'installation sur une petite ferme non modernisée et l'abandon relié à des problèmes de gestion. Les autres trajectoires établies dans l'analyse sont celles de l'abandon pour la recherche d'une qualité de vie par une réorientation de carrière, l'abandon en faveur du frère co-exploitant, l'abandon en cours d'accession à la propriété, l'abandon relié à un revers du marché jugé décisif par la relève, l'abandon lié à des problèmes personnels, et l'abandon résultant d'autres causes singulières. Si certaines de ces trajectoires sont identifiées par la cause principale d'abandon, d'autres marquent plutôt le cadre distinct dans lequel il est survenu.

Parmi les quatre plus importantes trajectoires rencontrées, celle de l'abandon résultant de conditions non facilitantes des parents recouvre elle-même quatre sous-trajectoires: a) celle résultant du transfert de la ferme à un prix trop élevé pour le successeur, b) celle relevant d'une absence de stratégie éclairée d'établissement de la relève, c) celle liée à une absence de stratégie d'apprentissage du métier d'agriculteur et d) celle découlant de l'absence d'une bonne relation père-fils. Chacune recouvre une dimension spécifique, soit respectivement de nature économique, gestionnaire, culturelle ou psychosociale.

Le premier sous-type est en lien avec la recherche d'une retraite confortable par les parents, jugée ici légitime par le successeur et l'institution prêteuse. Le jeune ayant souvent été écarté des responsabilités administratives et gestionnaires, voire même exploité économiquement par ses parents qui récupèrent en quelque sorte la valeur du développement de la ferme procurée par le travail du jeune, il découvre après son établissement la situation financière réelle dans laquelle il



se retrouve et qui se traduit par un manque de rentabilité de la ferme en regard du prix d'achat. Le second sous-type se caractérise par les mauvaises décisions d'investissements stratégiques des parents qui préfèrent plutôt épargner pour leur retraite, à laquelle ils n'avaient souvent par ailleurs pas songé avant d'y être confrontés, que de continuer à investir sur la ferme en prévision du transfert à la relève, et qu'un prix moins élevé en récompense du travail réalisé par le jeune ne peut venir compenser pour assurer la viabilité de son établissement.

Le troisième sous-type relève d'un manque d'accompagnement du jeune dans l'acquisition progressive des savoirs nécessaires à la pratique du métier d'agriculteur, particulièrement au plan du développement de ses compétences gestionnaires, ce qui est souvent en lien avec le fait que le jeune espère s'établir, mais sans le dire, ou que les parents n'ont pas annoncé clairement leurs intentions quant à leur retrait et au transfert. Le quatrième sous-type s'inscrit dans un processus de succession caractérisé par un climat familial difficile où les parents contrôlent la situation, par exemple, en ne donnant pas d'autonomie décisionnelle à la relève, ce qui l'empêche de pouvoir assumer des responsabilités sur la ferme, ou encore en laissant planer un suspense sur leurs intentions quant au choix de leur successeur ou quant aux modalités de transfert, ce qui peut placer les jeunes dans des conditions de vie et de travail difficiles.

Par ailleurs, la trajectoire d'abandon associée au démantèlement de la ferme a été établie sur la base de la cohérence interne du discours des répondants. Le fait que les exploitations agricoles valent plus en partie qu'en totalité constitue la condition qui rend possible le choix de cette stratégie par les jeunes qui ont repris ou par les parents qui désirent quitter. Dans un tel contexte, démanteler la ferme « devient même une décision économiquement rationnelle et donc logique sur le plan d'une décision de gestion ». Le spectre de la disparition des quotas laitiers dans le cadre des négociations de l'OMC a entraîné une crainte chez plusieurs jeunes repreneurs ou chez des parents qui ont alors préféré démanteler, jugeant préférable de récupérer la valeur marchande de la ferme maintenant. En outre, le découragement circonstanciel face à l'ampleur des exigences du métier d'agriculteur ou face aux difficultés et problèmes imprévus vient souvent renforcer cette décision chez la relève. Ce choix devient irrationnel au plan culturel puisque les dimensions telles la tradition familiale, le respect du patrimoine agricole, l'identité professionnelle et la poursuite d'un métier transmis de génération en génération sont évacuées.

Quant à l'identification de l'abandon lié aux problèmes gestionnaires de la relève, elle est basée sur la reconnaissance explicite du jeune et une validation interne des faits racontés. Comme on sait que le passage intergénérationnel favorise le changement dans les exploitations agricoles (introduction de nouvelles technologies et techniques de production, réorganisation du travail, etc.), les stratégies de développement de la ferme familiale adoptées par le jeune (réorientation des activités de la ferme, volonté de monter une grosse PME agricole, etc.) ne sont pas toujours appropriées ou bien planifiées et ne conduisent pas toujours aux résultats escomptés. Enfin, l'abandon qui survient suite à un établissement sur une petite ferme non modernisée répond à une logique différente chez les prédécesseurs et leurs successeurs. En effet, si la petite ferme a pu faire vivre la famille, c'est qu'elle était peu endettée, mais il sera beaucoup plus difficile de le faire pour la génération suivante étant donné la charge financière accrue pour les repreneurs (dette de rachat de la ferme pour assurer une retraite décente, investissements à réaliser pour la rendre viable, etc.). La différence entre cette trajectoire et celle des conditions non facilitantes des parents au regard de l'absence d'une stratégie éclairée d'établissement tient principalement à la taille de l'exploitation et aux attitudes des parents face à l'investissement.

La description sommaire de ces trajectoires laisse à penser que les parents ont une lourde part de responsabilité dans la réussite ou l'insuccès de l'établissement de leur relève. Mais il faut se rappeler ici que cette étude a été effectuée auprès de la relève seulement et que celle-ci traduit et comprend les événements qu'elle a vécus à travers les représentations qu'elle s'est faites de sa propre réalité. L'identification de trajectoires constitue une approche intéressante dans l'étude du phénomène de l'abandon parce que la méthode typologique permet de mieux saisir les contours et de comprendre les contenus du processus d'abandon. Cette manière d'analyser les parcours conduisant à l'abandon constitue une approche moins visitée que la recherche de facteurs qui favorisent ou nuisent à la réalisation de la succession familiale ou qui concourent à son abandon. Elle appréhende plutôt le phénomène en dégagant les conditions globales dans lesquelles s'inscrit l'établissement de cette relève et qui l'ont conduite à renoncer à poursuivre son établissement sur la ferme familiale, mais sans pouvoir expliquer pourquoi, malgré des trajectoires semblables, l'abandon peut survenir avant même l'établissement du jeune dans certains cas, et se produire après l'installation de la relève dans d'autres cas.

### 1.1.11 Tondreau, Parent et Perrier (2002)

Enfin, une recherche récente portant sur la transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre à travers le monde fait aussi état d'une enquête originale réalisée au Québec et qui analyse des facteurs pouvant jouer un rôle important dans la réussite de l'établissement de la relève et du transfert de la ferme. L'étude s'attarde aux facteurs humains qui agissent dans le processus de succession et qui peuvent causer un échec malgré la rentabilité des fermes. Les principaux indicateurs étudiés sont : « le niveau de communication entre les partenaires », « la préparation à l'établissement chez le jeune », « la préparation au transfert chez le propriétaire », « le niveau d'intégration du jeune de la relève dans la gestion quotidienne de la ferme », « la distribution du pouvoir de gestion entre le propriétaire et sa relève » et « le degré de transférabilité de la ferme ».

L'échantillon a été composé de 114 couples constitués du propriétaire de la ferme et de sa relève, l'idée étant de recouper les réponses des uns avec celles des autres. Les réponses aux questions fermées de l'enquête téléphonique ont été traitées statistiquement en vue de trouver des relations significatives. Pour être retenus, le jeune devait posséder au moins 20% des parts et être impliqué au moins partiellement dans la « gestion quotidienne de la ferme », alors que le propriétaire devait être âgé entre 45 et 65 ans et « avoir l'intention de transférer dans les dix prochaines années ». Il s'agit donc ici de jeunes en processus d'établissement qui sont co-propriétaires de la ferme et en co-exploitation avec les prédécesseurs, le transfert n'étant pas complété et aucun jeune n'ayant encore abandonné au moment de l'enquête.

Lorsque la préparation au transfert et celle à l'établissement sont comparées, les variables suivantes, qui sont communes aux deux groupes, ont été retenues : la participation aux activités du milieu, la discussion avec les autres partenaires, la consultation de conseillers, le fait d'avoir suivi ou non une formation préparatoire au transfert et à l'établissement, et le fait d'avoir préparé un dossier de transfert ou d'établissement, selon que l'on s'adresse au prédécesseur ou au successeur. L'obtention d'un score moyen par pondération de chacune des réponses aux questions a permis de dégager la conclusion suivante : dans le cadre où est observée « une relation statistique positive et significative entre la préparation à l'établissement et la préparation au transfert », le tiers des propriétaires et près du quart des jeunes sont peu ou pas préparés. Il faut rappeler ici que dans la recherche de Parent et al. (2000), chez les cas d'abandon *ante*

établissement, ces proportions se situaient respectivement autour des deux tiers et du tiers, ce qui semble indiquer une différence marquante, peut-être due à la population d'enquête où la réalité de la préparation des parents était vue à travers le filtre des successeurs.

La dynamique interne du transfert de ferme a été analysée sous deux angles : l'intégration dans la gestion des tâches quotidiennes et la distribution du pouvoir de gestion sur la ferme. En demandant à chacun des partenaires lequel assumait la responsabilité de telle ou telle tâche, « un niveau de désaccord considérable quant à l'attribution des responsabilités de chacun dans les travaux de la ferme » a été observé dans 40% des cas. C'est donc dire que les représentations des uns et des autres ne sont pas les mêmes sur la responsabilité de chacun dans la gestion des tâches, ce qui pourrait entraîner des tensions, voire même des ruptures se traduisant par des abandons. Lorsqu'on hiérarchise ces responsabilités, il a été observé que plus le niveau de pouvoir augmente, moins la relève est intégrée à ces niveaux de responsabilités, qui demeurent l'apanage du propriétaire et des autres partenaires familiaux. Aussi, les données révèlent que plus le niveau de pouvoir augmente, plus les deux parties sont en désaccord sur la responsabilité de chacun dans la gestion des tâches, signe d'une ambiguïté ou confusion quant à la distribution des responsabilités et pouvoirs. Plus encore, cela montre une différence marquée entre la perception d'avoir délégué ce pouvoir d'une part, et celle d'exercer vraiment ce pouvoir d'autre part.

Le potentiel de transférabilité de la ferme est également le produit d'un indice composé par l'attribution d'un score moyen sur chacun des éléments suivants : l'achat de quotas laitiers, l'achat de machinerie, la construction de bâtiments de ferme et l'augmentation du troupeau. Ces questions « visaient à évaluer l'effort de maintien ou de développement de la ferme » puisque la qualité de l'exploitation compte aussi dans la réussite de l'établissement du jeune. Les résultats ont montré que le tiers des fermes avaient un faible potentiel de transférabilité.

Cette étude a l'avantage de pouvoir comparer les réponses des deux acteurs principaux dans le processus de succession familiale sur la ferme. En cela, cette enquête diffère des autres études réalisées jusqu'ici. Par la méthode utilisée, elle montre bien que les partenaires ont des représentations différentes du processus de transmission de la ferme familiale qui se construit dans l'interaction familiale. On peut penser qu'un écart trop grand entre ces représentations puisse engendrer des tensions importantes et, dans cette perspective, l'abandon n'apparaît plus

comme un mécanisme déterminé par des conditions objectives, mais comme un processus qui s'élabore dans la construction sociale de la réalité.

#### 1.1.12 Quelques pistes d'analyse pour la présente recherche

De toutes ces recherches, de type exploratoire pour la plupart, certaines conclusions se dégagent et justifient la réalisation de celle-ci. Premièrement, la recherche qualitative doit être plus développée en regard du processus de succession familiale dans les entreprises agricoles, parce que l'approche quantitative ne semble pas toujours appropriée ou permet plus difficilement de discerner les logiques et stratégies qui sous-tendent les processus à l'oeuvre et particulièrement en ce qui concerne le phénomène de l'abandon qui reste très peu documenté, si ce n'est par la négative de la réussite à l'établissement, et pour lequel il serait difficile de tirer un échantillon représentatif au sens statistique puisque aucun recensement de ces cas n'existe.

Deuxièmement, il apparaît important de comprendre le phénomène de l'abandon dans sa multiplicité de situations et de réalités familiales, sociales et culturelles pour en faire voir la complexité des dimensions au plan des sphères et processus à l'oeuvre. De même, et c'est là une contribution importante que la thèse veut apporter à la connaissance, la compréhension du processus d'abandon doit aussi mettre en lumière les logiques et stratégies des prédécesseurs en tant que protagonistes de premier plan dans la transmission familiale. D'ailleurs, l'enquête exploratoire réalisée par Parent et al. (2000) auprès des jeunes montre ses limites en esquissant à plusieurs reprises des hypothèses ou questions quant aux logiques et stratégies des parents, sur la base des informations filtrées par la perception qu'en ont les jeunes. La présente enquête se veut donc le prolongement de celle-là parce que tout un pan de la réalité reste à observer : celui concernant le rôle des parents dans l'abandon du processus de succession familiale et qui repose jusqu'ici sur des fragments d'explication et de compréhension entrevus ou anticipés.

Troisièmement, les recherches précédentes ont surtout cherché à dégager les facteurs ou les conditions qui président au succès de l'établissement de la relève et du transfert de la ferme; seule l'approche typologique a permis de transcender quelque peu la fragmentation des multiples facteurs en cause. Aucune recherche ne s'est véritablement exercée à comprendre *de l'intérieur*, c'est-à-dire à travers les processus à l'oeuvre dans la réalisation de la succession familiale, les

logiques et stratégies qui conduisent à l'abandon de la succession familiale. On a pu en entrevoir certains aspects dans l'approche typologique ou alors les processus ont servi de cadre pour l'étude des facteurs, conditions et caractéristiques internes, sans être eux-mêmes objets d'étude.

Finalement, l'étude des logiques, entre autres les logiques patrimoniale et entrepreneuriale, non investiguées par ailleurs dans ces recherches, apparaît comme une voie riche de connaissance pour la compréhension du phénomène de l'abandon du processus de succession familiale. En effet, on peut croire que leur déploiement et leurs interrelations dans le processus de transmission et de reprise de la ferme familiale constituent une clé importante dans la compréhension du processus d'abandon, notamment eu égard au fait que, dans des situations pourtant difficiles et/ou conflictuelles, le processus de succession ne se conclut pas par son abandon, alors que dans d'autres situations, parfois plus fonctionnelles, la succession sur la ferme familiale se traduit néanmoins par l'abandon, malgré des conditions dites « facilitantes ».

#### 1.1.13 Justification des choix de recherche

Depuis longtemps des études ont porté sur la question du changement en agriculture, sur celle de la reproduction de la ferme familiale et sur le lien qui unit les deux phénomènes. On peut notamment penser aux recherches de Kayser et al. (1986) ou de Parent (1994). Plus généralement, les recherches sur les fermes familiales axent leur regard sur la compréhension de son fonctionnement pour mieux saisir ce qui fait que ce modèle continue de se perpétuer et les conditions qui font la réussite du transfert de la ferme et de l'installation de la relève. À cet égard, l'ouvrage de Gasson et Errington (1993) constitue une bonne synthèse.

Quant aux changements et problèmes structurels qui ont affecté l'agriculture et devaient annoncer la fin de sa reproduction familiale, la sociologie et l'économie rurales s'y sont exercées (Fortin, 1971; Morisset, 1984), tandis que les sciences de la gestion, dont les ouvrages de Perreault (1993 et 1994) constituent une bonne illustration, se sont attaquées à l'identification des changements organisationnels à opérer pour régler les problèmes dans la réalisation de la succession familiale. Cependant, plus rares et plus récentes sont les recherches dont le but est de comprendre les difficultés de transfert et d'établissement de l'intérieur même de la famille. Barthez (1982) a fait

figure de pionnière à cet égard et Jacques-Jouvenot (1997) s'inscrit également dans cette voie, bien que leurs approches et paradigmes diffèrent.

Au Québec, c'est dans cette perspective méthodologique que de plus en plus de recherches sont réalisées auprès des jeunes agriculteurs. En effet, tel que vu précédemment, les études québécoises récentes se sont surtout attardées à comprendre le phénomène du point de vue des jeunes de la relève en vue de définir les facteurs et les conditions qui concourent à la réussite ou à l'insuccès de leur établissement (Muzzi et Morisset, 1987; St-Cyr et al., 1994 et 1998; Parent et al., 2000; Tondreau et al., 2002) et d'identifier les trajectoires d'abandon dans lesquelles ils s'inscrivent et qui découlent de l'effet de facteurs dominants (Parent et al., *ibid.*). Cette tendance incite plutôt à vouloir saisir le phénomène du point de vue des parents, pas seulement pour comprendre les difficultés vécues par leurs jeunes, mais aussi pour cerner ce qui les empêche ou ne les incite pas à transmettre la ferme ou rend difficile l'accomplissement du transfert et de leur retrait. Les choix de recherche des études antérieures ne sont certainement pas sans lien avec ce courant qui traverse la société québécoise et qui cherche à valoriser ses jeunes, à les intégrer dans les structures sociales et économiques, à briser leur isolement et leur exclusion.<sup>20</sup>

De comprendre les stratégies et logiques des prédécesseurs, qui portent l'empreinte des problèmes de leur génération, peut être riche d'enseignement pour comprendre les difficultés à l'établissement que vivent les jeunes dans la mesure où les agriculteurs en fin de carrière ont une perspective de compréhension différente de la situation, de par leur expérience, leur position sociale et leur parcours de vie. En effet, le transfert d'une ferme ou l'établissement d'une relève dans le cadre familial nécessite un partenaire tout aussi fondamental que les jeunes, soit les parents, dans la transaction sociale et la relation économique que constitue la succession familiale. De plus, les jeunes ont révélé que leurs parents étaient pour beaucoup dans leur décision d'abandonner leur établissement (Parent et al., 2000). Ceci indique qu'il est important de valider ce discours tenu à l'égard des parents, lequel confirme cependant que ces derniers constituent des acteurs principaux dans la transmission intergénérationnelle des fermes familiales.

---

<sup>20</sup> Dans cette foulée, le MAPAQ, en collaboration avec les partenaires du milieu agricole, a débuté depuis quelques années un vaste chantier de réflexion et d'action autour de la question de l'intégration des jeunes en agriculture, d'où l'élaboration d'une Politique jeunesse qui a donné lieu à un premier volet en 2005 qui concerne l'établissement et la relève agricole.

Cette propension des jeunes à imputer implicitement ou explicitement la responsabilité de leurs difficultés d'établissement à leurs parents, aiguise l'intérêt et questionne à l'égard de l'importance effective du rôle joué par ces derniers dans l'abandon de l'établissement de la relève agricole familiale. On ne saurait juger des parents sans investiguer auprès de ceux-ci comment s'est traduite l'expérimentation de la succession familiale sur leur ferme et pourquoi le transfert de l'entreprise agricole et l'établissement de leur relève n'ont pas été poursuivis ou n'ont pas duré, selon leur point de vue. Réaliser une recherche auprès de parents qui n'ont pu assurer leur succession sur la ferme familiale appelle à comprendre tant la position de ces derniers que leur évaluation des logiques et stratégies de leurs successeurs, l'agir de ceux-ci et de ceux-là conditionnant en partie les décisions et actions de chacun. Cette façon de reconstruire l'interaction entre les deux acteurs vise à mieux comprendre, par la recomposition des logiques, dynamiques et stratégies, les dimensions, les conditions et les causes de l'abandon de la succession familiale. Cela devrait conduire à mieux saisir et à relativiser la part de responsabilité de chaque partenaire familial dans l'abandon du processus de transmission de la ferme et d'installation de la relève tout en montrant la complexité des rapports sociaux dans lesquels s'inscrit et dont découle le processus d'abandon de la succession familiale.

Cette dimension familiale semble déterminante dans la réalisation du processus d'installation des jeunes agriculteurs (Kayser et al., 1986). En effet, des cinq dimensions explicatives du processus d'installation, soit l'individu, la famille, l'entreprise, les ressources et contraintes locales, et celles dites externes, la famille est apparue comme étant la variable ayant le plus de poids pour déterminer le choix du jeune de s'installer (ou de ne pas le faire) ainsi que le mode d'établissement. Les auteurs cherchaient à comprendre le rapport entre la reproduction de la ferme familiale et la capacité des jeunes à introduire l'innovation et le changement sur la ferme; ils ont montré que cela dépend largement des caractéristiques, de la dynamique et de la culture familiales, ce qui conforte dans l'idée d'établir une analyse qui appréhende le discours des parents tant en regard de leurs propres manières de penser et d'agir que de celles perçues à l'égard de leurs successeurs, en tenant compte même de celles qu'ils perçoivent chez leurs autres enfants (héritiers non successeurs) et chez leurs beaux-enfants (notamment la conjointe du successeur).<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> La réalité veut encore que ce soit un ou des fils qui reprennent la ferme familiale dans la majorité des cas.



Par ailleurs, circonscrire la recherche à l'étude des cas d'insuccès s'appuie sur la prétention que le phénomène de l'abandon du processus de succession à la tête de l'entreprise agricole familiale n'est pas réductible à une compréhension par la négative des cas de réussite du transfert des exploitations agricoles et de l'établissement de la relève. En effet, l'étude du processus d'abandon favorise le questionnement sur ce qui peut paraître comme allant de soi et sur quoi on ne se questionnerait pas spontanément; cette démarche peut ainsi montrer les véritables rouages sociaux des logiques et processus à l'œuvre dans la succession familiale. Mais l'étude de l'abandon de la succession passe nécessairement par l'analyse du déroulement du processus de transmission et de reprise de la ferme. De ce fait, cette recherche ne s'inscrit donc pas dans un néant théorique et empirique puisque la ferme familiale fait depuis longtemps l'objet d'analyses, mais la question de l'abandon de la succession familiale est beaucoup plus récente dans les intérêts de recherche, ce qui justifie la nécessité d'approfondir les connaissances sur ce thème.

#### 1.1.14 Premiers jalons pour l'élaboration de la thèse

Les études réalisées jusqu'à ce jour au Québec concernant les problèmes liés au transfert des fermes familiales et à l'établissement de la jeune génération ont essentiellement été de nature exploratoire, constituant une première approche pour définir les contours du phénomène et esquisser différents éléments qui entravent la réussite de la succession familiale. Des recherches plus approfondies s'imposent donc pour cerner les contenus du phénomène et les liens entre les facteurs qui conditionnent l'abandon de la transmission des fermes familiales et de l'installation de la relève agricole. En même temps que la fragmentation des connaissances procure un certain niveau d'incertitude, elle permet une latitude importante et invite à innover dans les façons d'appréhender l'objet de recherche et d'en faire l'analyse.

L'investigation du problème de l'abandon de la succession familiale auprès des parents dont la relève effective n'a pas pu ou voulu maintenir son établissement sur la ferme permettra de dépasser et d'élargir ce spectre d'analyse par la mise en parallèle de certains résultats des enquêtes effectuées auprès des jeunes, notamment ceux de la précédente recherche réalisée par Parent et al. (2000) qui se trouve au fondement de l'idée de la présente étude. Ceci permettra d'enrichir la compréhension du phénomène de l'abandon du processus de succession familiale, tout en validant certaines hypothèses ou conclusions dégagées dans ces recherches. La thèse se

veut en quelque sorte une réponse à celles-ci en même temps qu'un pont avec elles dans la construction de la connaissance sur les phénomènes de la succession et de son abandon, ainsi que d'autres qui leur sont proches comme le démantèlement.

Le but premier de l'étude ne sera pas tant l'identification de facteurs de réussite ou d'insuccès à l'établissement de la relève agricole familiale puisque cette approche fructueuse en phase exploratoire demeure fragmentaire, mais plutôt de tenter une recomposition du tout en cherchant à comprendre ce qui, dans la structuration et la construction du processus de succession familiale, concourt à son abandon. L'objet principal de la recherche, et qui délimite la population d'enquête, est donc l'abandon de la succession familiale, comprise comme un processus qui relève de dynamiques, logiques et stratégies spécifiques.

Ce point de départ fait toute l'originalité de la recherche au regard de la plupart des études réalisées à ce jour. Par « recomposition du tout », il faut entendre la compréhension des processus à l'œuvre dans la succession familiale et qui débouchent sur son abandon. Ces processus s'inscrivent eux-mêmes dans des dynamiques spécifiques entre les protagonistes, comprises comme des tensions, et se construisent par différentes logiques et stratégies portées par les acteurs, en fonction de leurs intérêts autour de différents enjeux, et qui entrent en contradiction entre elles, pouvant ainsi rendre difficile la poursuite du processus de succession familiale et favorisant l'émergence du processus d'abandon. Autrement dit, l'objectif poursuivi par la thèse est de montrer que le processus d'abandon se construit par et dans des conditions en partie mises en place par les parents et les jeunes, notamment dans les sphères de la famille et de l'entreprise, sans nier les conditions qui s'imposent de l'extérieur et qui exercent une influence certaine.

La thèse vise donc à distinguer les logiques des uns et des autres pour voir où se situent les contradictions qui favorisent l'émergence de tensions; les stratégies développées de part et d'autre seront révélatrices de celles-ci et permettront de valider le discours tenu par les répondants. De plus, les dynamiques dans lesquelles elles s'inscrivent peuvent expliquer pourquoi, dans le cadre de difficultés semblables, on arrive à trouver un terrain d'entente, à négocier une convention de transfert et d'établissement et pourquoi, dans d'autres cas, l'impasse conduit à la rupture du processus de transmission de l'entreprise agricole et d'installation de la relève familiale.

L'analyse des sphères et processus qui structurent la succession familiale apparaît féconde parce qu'elle englobe toutes les stratégies et logiques mises en place par les parents et les jeunes, ce qui permet d'analyser « transversalement » les différents cas de figure. L'adoption d'une approche inductive permet d'ailleurs de mieux cerner les sphères qui recouvrent les logiques des acteurs pour en livrer les composantes et le contenu, ces logiques apparaissant comme les fondements de l'orientation de l'action, des décisions et des stratégies des acteurs familiaux sous-tendant le déroulement de la succession familiale jusqu'à son aboutissement vers l'abandon du processus.

#### 1.1.15 Conclusion

La mise en contexte du problème de l'établissement de la relève, sa situation en regard du développement rural et agricole ainsi que de la recherche en développement régional, ont permis de montrer la pertinence d'étudier le phénomène de l'abandon du processus de succession au sein des entreprises agricoles familiales. La revue de littérature a permis de mettre en lumière les connaissances produites autour du sujet et de discuter de la valeur de chaque étude pour en réinvestir les enseignements dans la présente recherche et en dégager les grands axes d'orientation de la problématique.

## 1.2 REPÈRES THÉORIQUES ET MODÈLES OPÉRATOIRES

### 1.2.1 Introduction

La section suivante vise à construire l'objet d'étude pour en analyser principalement les dimensions familiales, sociales et culturelles. Quelques concepts et notions qui ont servi à définir la population d'enquête, à interpréter le matériel d'analyse et qui constituent le cœur des préoccupations de cette recherche sont précisés ici. Ces concepts seront articulés entre eux de manière à montrer leurs relations, tout en ayant le souci de les cerner suffisamment pour en marquer les différences. L'objet d'étude étant l'abandon du processus de succession dans les entreprises agricoles familiales, le passage de la conceptualisation à la phase opératoire n'est pas

aussi simple qu'il pourrait y paraître, car la réalité n'est pas découpée aussi précisément que les types idéels que l'on se donne pour la saisir.

Des éléments théoriques sont donc présentés pour définir ce que la ferme familiale recouvre comme réalité aux plans de la dynamique entre les acteurs et de l'articulation entre famille et entreprise agricoles, ces deux sphères constituant des lieux d'interactions entre les prédécesseurs et les successeurs au sein desquels se construit le processus de succession familiale. Ensuite, ce qu'il faut entendre par « abandon » du processus de succession, concept central de cette étude, sera défini. De même, l'idée de « processus de succession » sera développée dans ses multiples composantes et dans les liens qui les unissent entre elles. Enfin, il sera sommairement question des logiques à l'œuvre dans la succession familiale et son abandon, lesquelles expriment les représentations des acteurs familiaux en regard de la ferme et, en conséquence, le type de relations et d'actions en regard de la succession familiale.

### 1.2.2 La dynamique famille-entreprise

Le concept de ferme familiale comporte deux dimensions fondamentales et indissociables : la famille et l'entreprise. Certains voient dans le succès du transfert de l'entreprise familiale et de l'établissement de la relève la nécessité de les comprendre comme des « entités distinctes ». En effet, lorsque « l'entreprise devient un prolongement de la famille » la « confusion » s'installe, c'est-à-dire que les rôles et les relations entre parents et enfants se transposent dans les rôles et relations professionnelles. (Perreault, 1993) Cette conception se traduit par une utopie où l'entreprise serait hermétique à la famille dans sa gestion,<sup>22</sup> ce qui introduit une contradiction à l'intérieur même du concept d'entreprise familiale puisque cela revient à en nier la nature.<sup>23</sup> On observe que ce courant de pensée issu des sciences de la gestion trouve écho chez des conseillers

---

<sup>22</sup> Se référant à Perreault, Michaud (1997: 171) croit qu'« il est possible de gérer adéquatement son entreprise et de garder une attitude d'accueil et d'ouverture comme parent »; ainsi, « le chef d'entreprise pourrait devoir remercier un de ses employés l'après-midi parce qu'il ne répond pas aux attentes et, le soir venu, accueillir ce fils en lui demandant comment, comme père cette fois, il peut l'aider. »

<sup>23</sup> En ce sens, Bohler et Hildenbrand (1990) appellent à dépasser l'opposition tradition-modernité qui voudrait que la logique familiale et communautaire où s'expriment la solidarité, l'entraide et la partage ne soit observable que dans les fermes « familiales », alors que la logique entrepreneuriale et marchande où la préséance est accordée aux notions de compétitivité, de profit et de rentabilité ne soit le propre que des « entreprise » agricoles. Ils suggèrent plutôt que les deux logiques co-existent dans les deux cas.

et intervenants du milieu agricole. Cela est dû en grande partie à la tentation d'assimiler la ferme familiale aux autres types d'entreprises, dans la foulée où les agriculteurs eux-mêmes identifient leur ferme à une PME et qu'ils se définissent comme entrepreneurs. (Parent, 1994)

Cette compréhension des choses, qui semble être observée dans les entreprises familiales, ne correspond pas à la réalité de l'agriculture familiale parce que « les espaces de travail et les espaces de vie familiale sont identiques », ce qui a pour résultat que « l'affectif et l'administratif ne sont pas traités chacun dans leur spécificité » puisque « ces rôles ne sont pas perçus comme distincts » (St-Cyr et al., 1994: 2), à l'encontre de la distinction commode qu'on voudrait bien voir pénétrer dans la culture des agriculteurs et agricultrices et de leur relève. Ainsi, malgré tous les changements qui ont pu exercer des pressions sur la reproduction familiale de l'agriculture, « il reste que l'accès au métier d'agriculteur, quand il a lieu, n'a pas cessé pour autant d'être une affaire de famille, la logique économique devant encore composer avec la logique familiale ». (Champagne, 1986: 42)

On peut citer encore Barthez (1987: 59) pour illustrer combien le ménage et l'unité de production ne sont pas distincts, malgré « une agriculture de plus en plus utilisatrice de normes économiques de rentabilité ». « Le travail agricole difficile à mesurer ne donne pas lieu à une rémunération effective, les facteurs de production sont en même temps objet du patrimoine privé, et vie de famille et activité professionnelle se recouvrent. » Il s'avère donc important de distinguer la réalité vécue de l'idéologie gestionnaire, ce que Barthez (1988: 114) souligne en disant que « cette extériorité de l'exploitation agricole par rapport à la famille n'est qu'un présupposé en vue de l'analyse économique mais ne peut se confondre avec une possibilité effective ». Suivant celle-ci, l'abandon du processus de succession pourrait résulter en bonne partie de cette non-distinction dans les rôles. Cette approche vise à permettre l'intervention « sur » la situation ou le problème en niant la réalité, plutôt que de travailler « avec » cette réalité en cherchant à en mieux comprendre la dynamique famille - entreprise. Dans l'agriculture familiale, il n'y a pas de dissociation entre le rapport de travail et le rapport familial : la famille n'est pas distincte de l'entreprise, elles se recouvrent (Barthez, 1982) et ce, malgré l'introduction du rapport marchand dans le travail agricole et dans la transmission du patrimoine, mais qui demeure incomplet étant donné la part importante du don qui maintient, voire renforce, le lien famille - entreprise. Se référant à Barthez, Dion (2000a: 28) explique que « dans une société où les sociétaires sont

apparentés, deux logiques jouent concurremment: la logique familiale où l'on est appelé à donner sans compter et la logique d'affaires où l'on est appelé à compter ».

Cette dynamique famille - entreprise recouvre différents modèles organisationnels et relationnels dont l'expression sociologique (statuts, relations, pouvoirs, valeurs, etc.) peut varier beaucoup d'une famille agricole et d'une ferme familiale à l'autre. Au plan juridique, si l'entreprise agricole à « propriétaire unique » masque sa réalité familiale, celle-ci n'en est pas moins présente, tout comme la constitution de la ferme en société ou en compagnie n'en évacue pas la dimension familiale, mais au contraire la reconnaît. Aussi les changements qui interviennent dans la famille se répercutent nécessairement dans l'entreprise agricole, à des degrés divers, et inversement.

Vouloir distinguer la famille de l'entreprise, c'est implicitement penser que les problèmes organisationnels résultent de la transposition des conflits familiaux dans l'entreprise;<sup>24</sup> on cherche alors à évacuer une partie de la réalité en croyant se prémunir contre l'insuccès du processus de succession qui découlerait de cette superposition, alors que la réussite viendrait de l'application des principes de gestion rationnelle de l'entreprise. Pourtant, les liens de solidarité et d'entraide familiale fondent en même temps la base de la réussite historique de l'agriculture familiale qui n'est pas rémunérée en fonction de la valeur réelle de son travail dont une partie n'est pas comptabilisée et demeure invisible parce qu'elle relève de la sphère domestique (Barthez, 1982). Dion (2000b: 58) souligne que taire les problèmes familiaux ne fait qu'envenimer les relations d'affaires et que les problèmes professionnels finissent par déstabiliser les relations familiales.

Clarifier les relations d'affaires à l'intérieur de la famille peut à la fois approfondir les relations entre les personnes touchées et contribuer au développement de l'entreprise. Éviter d'en parler et entretenir le flou des bons sentiments peut mener à des pertes à la fois sur le plan des relations familiales et sur celui des affaires. Dans une entreprise familiale, en effet, un échec sur un plan a nécessairement des effets sur l'autre.

---

<sup>24</sup> Contre cette idée qui présente la famille comme un frein au développement, un agent de résistance au changement, à la modernisation et à la logique d'entreprise, Hutson (rapporté par Symes, 1990) avance plutôt que la famille procure un cadre structuré et structurant pour le développement de l'entreprise agricole.

La ferme familiale est fondée sur des relations professionnelles découlant avant tout de relations familiales; c'est ce qui la différencie des autres types d'entreprises où les relations de travail sont principalement établies sur la base du rapport salarial. Ceci ne signifie pas que l'autorité dans l'entreprise soit fondée strictement sur l'autorité familiale, ni que la compétence professionnelle soit exclue au profit du seul lien familial, mais simplement que c'est parce que les membres sont apparentés qu'ils se retrouvent en situation de collaboration et que le fonctionnement de la ferme est basé sur la solidarité familiale, tandis que l'organisation du travail est établie sur les compétences professionnelles de chacun, travail qu'un salaire peut venir rétribuer.

Certes, les rapports familiaux et de travail ont changé au sein des exploitations agricoles, mais les uns ne peuvent se redéfinir sans les autres. On n'a qu'à penser à cette recherche d'un égalitarisme dans les rôles entre les membres à l'intérieur de la famille comme à l'intérieur de l'entreprise. Le changement s'est opéré notamment par l'introduction du rapport marchand entre les membres de la famille agricole qui est venu redéfinir leurs relations familiales et professionnelles. C'est ce qui peut donner à croire que les entreprises agricoles sont maintenant déterminées par les mêmes logiques que les autres entreprises. Au contraire, la structure familiale de l'entreprise agricole se renforce au fur et à mesure que les associations entre époux et entre générations se multiplient (Barthez, 1982).

Il ne s'agit pas d'une reproduction de l'ordre social agricole ancien, mais d'une redéfinition des rôles, des statuts, des identités, des pouvoirs, des relations entre tous les membres de la famille agricole, et qui marque une rupture avec la hiérarchie professionnelle calquée sur la hiérarchie familiale traditionnelle. L'autorité n'est plus basée sur les caractères biologiques, mais sur des compétences professionnelles établies sur la base de qualifications, sans évacuer pour autant l'expérience (Jacques-Jouvenot, 1997). Le changement de l'ordre établi peut engendrer des conflits entre les acteurs, et l'exploitation agricole familiale n'en est pas exempte contre toute représentation bucolique qui voudrait faire de la famille agricole la quintessence de l'harmonie. Le conflit peut s'exprimer à travers la contestation des pouvoirs de chacun, la négociation du partage des responsabilités, la redéfinition des conventions de transfert et d'établissement, etc., mais peut aboutir aussi à des ruptures, à l'abandon du processus de succession familiale.

### 1.2.3 La dynamique entre les partenaires familiaux pour la succession sur l'entreprise agricole

La dynamique familiale est produite par les interactions entre les logiques et stratégies propres aux uns et aux autres autour de l'enjeu du transfert et de la reprise de la ferme familiale. La confiance et le contrôle apparaissent comme les composantes relationnelles de base qui favorisent l'engagement des parents et des jeunes dans une voie davantage partenariale ou plus conflictuelle, sachant que la première ne signifie pas nécessairement l'harmonie mais plus généralement le compromis qui permet d'éviter ou de résoudre le conflit, et que la seconde peut revêtir l'aspect d'une apparente harmonie tout en masquant pourtant un conflit latent. Ici peuvent s'ajouter les conflits potentiels avec la fratrie quant au partage du patrimoine familial ou avec la conjointe du successeur potentiel quant à la reconnaissance de sa contribution à l'entreprise familiale.

On peut penser avec Barthez (1982) que le problème de la succession réside principalement dans la difficulté pour le jeune de prendre la place du père. Pour obtenir la reconnaissance paternelle de sa compétence professionnelle, le jeune pose ses savoirs formels comme supérieurs aux savoirs expérientiels de son père en vue de disqualifier leur valeur et, par là, précipiter le transfert de la direction et de la propriété de la ferme qui viendrait légitimer sa compétence professionnelle. Le jeune cherche ici à acquérir une identité professionnelle *externe* à la ferme, si l'on peut dire. Dans cette perspective conflictuelle, il cherche à détrôner son père pour mettre pleinement à profit ses compétences, tandis que ce dernier cherche à retarder ce renversement de position, la détention du pouvoir et de la propriété lui permettant de reporter son retrait le plus longtemps possible, voire de retarder l'introduction du changement dans l'organisation de la ferme et dans les pratiques agricoles. Cette conception fait essentiellement apparaître le prédécesseur comme un agent de résistance.

Mais on peut admettre avec Jacques-Jouvenot (1997) que les savoirs formels acquis par le jeune demeurent insuffisants pour assurer sa compétence puisque les différents savoirs du père, tirés de son expérience et de la tradition, ne se trouvent pas évacués et demeurent nécessaires à la construction de l'identité professionnelle *interne* à la ferme. Ainsi, l'exercice du pouvoir et la détention de la propriété demeurent insuffisants pour assurer la compétence professionnelle à la reprise de la ferme familiale. Les jeunes et les parents doivent donc s'engager dans la négociation de conventions de transfert et d'établissement, qui s'inscrivent ainsi dans un processus de



transaction et de construction sociale à travers l'interaction familiale, lorsqu'on comprend le transfert et l'établissement non plus au regard des intérêts particuliers, mais dans l'optique de l'intérêt commun des partenaires qui est d'assurer la succession familiale, le passage intergénérationnel et la pérennité du patrimoine familial.

Cette dynamique de succession familiale, qu'elle s'exprime dans un caractère conflictuel ou partenarial, rappelle que les prédécesseurs font face à deux dilemmes qu'ils doivent résoudre (Gasson et Errington, 1993) : celui de la partition du patrimoine et celui du moment du transfert. Alors que les parents désirent fournir à leur relève une ferme qui assurera sa prospérité future, ils désirent être équitables envers tous leurs enfants en recherchant un partage du patrimoine familial qui soit le plus juste possible, ce qui pourrait entraîner à la limite la mise en péril de la viabilité future de l'exploitation agricole. Par ailleurs, les parents doivent arbitrer entre conserver la propriété de la ferme le plus longtemps possible pour s'assurer d'un revenu décent à la retraite et transmettre l'entreprise à la relève le plus tôt possible pour ne pas risquer de perdre cette relève qui se découragerait devant la persistance des parents à vouloir conserver le contrôle de la ferme, notamment si elle en conserve la propriété.

#### 1.2.4 Éléments théoriques et opératoires du concept de ferme familiale

Parce que l'on ne peut évacuer la réalité familiale (sa dynamique, son fonctionnement, ses relations, sa culture, etc.) de l'entreprise agricole, il serait douteux de vouloir comprendre la ferme familiale en transposant des schèmes théoriques tirés de l'analyse organisationnelle. D'ailleurs, l'introduction du rapport marchand et du rapport salarial dans la ferme familiale n'ont pas fait disparaître la réalité familiale pour autant; les relations n'en sont que plus complexes. Il importe donc de demeurer suffisamment large dans la définition des catégories d'analyse pour ne pas tronquer cette réalité, tout en établissant au moins une base conceptuelle et opératoire pour avoir une prise de premier niveau sur l'objet d'étude.

Gasson et Errington (1993) ont identifié six composantes principales de la ferme familiale pour la définir comme un idéal-type : 1) la propriété de l'entreprise et le contrôle managérial sont entre les mains des dirigeants; 2) ces dirigeants sont unis par des liens de parenté ou d'alliance; 3) les membres de la famille procurent le capital à l'entreprise; 4) le travail agricole est effectué par les

membres de la famille; 5) la propriété et le contrôle managérial de l'entreprise sont transférés d'une génération à l'autre; 6) la famille réside sur la ferme. En dernière analyse, les deux premiers critères énoncés apparaissent primordiaux pour déterminer si l'on fait face ou non à une entreprise agricole familiale, selon les auteurs. Dans le cadre spécifique de l'étude donnant lieu à cette thèse doctorale, la question du transfert intergénérationnel de la propriété et du contrôle managérial constitue également une caractéristique importante pour déterminer l'univers d'enquête. Puisque le groupe d'analyse retenu concerne ceux qui n'ont pas maintenu leur établissement sur la ferme une fois le processus de succession familiale entamé, l'acquisition de parts de propriété par la relève apparaît comme une donnée objective sur laquelle il est possible de constituer un échantillon. Cependant, cette réalité juridique ne recouvre pas la réalité sociologique qui sera explicitée lors de la conceptualisation du processus de succession familiale.

### 1.2.5 Éléments de conceptualisation de l'abandon du processus de succession familiale

L'abandon du processus de succession agricole familiale constitue le fondement de la thèse. Cette notion est préférée à celle d'échec de l'établissement de la relève ou d'insuccès du transfert de la ferme<sup>25</sup> parce que l'abandon révèle la rupture qui intervient, celle-ci pouvant survenir sur un plan comme sur plusieurs dimensions du processus de succession familiale. En effet, les dimensions ne se réduisent pas à l'établissement et au transfert et c'est pourquoi le concept de succession familiale apparaît plus englobant pour exposer les sphères d'où émerge le phénomène de l'abandon. Pour qu'il y ait abandon, il faut qu'il y ait eu un événement antérieur et un autre postérieur qui marquent entre eux cette rupture. L'événement antérieur constitue l'établissement juridique d'une relève sur la ferme familiale par le transfert formel d'au moins 20% des parts de propriété, tandis que l'événement ultérieur concerne la réorientation de la relève.

Parler de réorientation ou de post-abandon implique qu'il y ait un changement de situation, plus particulièrement que l'établissement réalisé par la relève sur la ferme familiale n'ait pas été poursuivi, l'abandon marquant la rupture entre la situation antérieure et cette réorientation marquant le post-abandon. Cependant, cette réorientation ne signifie pas nécessairement une sortie de l'agriculture, ce qui constituerait un critère strict de définition, puisqu'un nouvel

---

<sup>25</sup> Parler en termes d'échec et de réussite fait intervenir un jugement de valeur dans le clivage opéré entre les identités attribuées à l'une ou l'autre situation.

établissement pourrait être réalisé sur une autre ferme, par exemple, ou qu'une activité agricole marginale pourrait être maintenue ou réintroduite sur la propriété familiale lorsque le jeune réussit à la conserver. Ainsi, comme l'objet d'étude est l'abandon du processus de succession familiale et non la réorientation professionnelle, il n'est pas besoin d'être si rigide sur ce point.

Mais, plus qu'une rupture, l'abandon est un processus, c'est-à-dire que s'il représente un résultat, il ne correspond pas à une étape qui assure la transition entre un avant et un après, parce qu'il se profile dans le temps, à travers la réflexion et les actions des individus dans le cadre des interactions familiales et dans un contexte marqué par divers facteurs et conditions qui peuvent aider à infléchir le cours des choses vers l'abandon.<sup>26</sup> Si l'abandon n'était qu'un moment, qu'une étape, le temps n'interviendrait pas comme espace dans lequel se joue l'avenir de l'établissement de la relève. En outre, s'il n'était que la résultante de facteurs et conditions sur lesquels l'acteur n'a aucune emprise, il se réduirait alors à un mécanisme répondant à une configuration particulière d'éléments négatifs et, invariablement, devant telle ou telle configuration, l'on se retrouverait devant un abandon assuré et prédictible du processus successoral.

Ainsi considéré, l'abandon n'est pas une fatalité mais bien le produit des interactions des protagonistes familiaux qui portent leurs logiques et composent leurs stratégies, lesquelles sont également marquées par des éléments qui les contraignent, mais également par d'autres qui ouvrent des potentialités. La décision d'abandonner le processus de succession familiale peut être prise par le jeune ou les parents, voire même par les deux parties. Mais l'abandon doit être compris comme un processus qui est le fruit de l'action individuelle replacée dans le cadre des interactions familiales ainsi que des contraintes et potentialités présentes ou perçues dans un espace-temps donné. Autrement dit, l'abandon est rarement quelque chose qui arrive du jour au lendemain, mais plutôt quelque chose qui se prépare plus ou moins consciemment selon les événements qui surviennent, selon les façons de les interpréter et selon les stratégies mises en place par chacun, puisque l'individu n'est jamais pleinement autonome, ni jamais complètement contraint et que le processus de succession se situe dans le cadre de relations familiales.

---

<sup>26</sup> Dans le même sens, Parent (2003: 4) souscrit à cette idée de processus en disant que « l'abandon n'est pas une étape mais un processus qui se construit, souvent de longue date » et qu'il est « rarement le fruit d'un seul événement ou facteur, [qu']il y a plutôt un enchaînement de facteurs personnels [...], familiaux [...], organisationnels [...] et externes [...] dont certains sont plus déterminants que d'autres ».

### 1.2.6 Le cadre opératoire du concept d'abandon de la succession agricole familiale

Pour qu'il y ait eu abandon, il faut que les jeunes successeurs et les parents prédécesseurs aient amorcé ou réalisé le projet d'établissement de la relève, soit par transfert partiel ou complet des droits de propriété à la relève. Les cas d'abandons *post* établissement recouvrent une variabilité de situations possibles, mais l'abandon tel que défini ne saurait se caractériser par le maintien d'un statu quo quant à la pratique des activités agricoles; la difficulté se situe dans l'identification du moment où l'on considère que la relève n'est plus établie, c'est-à-dire qu'elle réoriente ses activités professionnelles ou qu'elle perd son statut d'agriculteur à temps plein. Ainsi, l'abandon du processus de succession doit être observable, soit par la perte de la propriété de la ferme, soit par le démantèlement de l'entreprise si le successeur en conserve la propriété, soit par l'abandon de l'agriculture comme activité principale s'il n'opère qu'un démantèlement partiel des actifs.

On pourrait définir le critère d'abandon de manière stricte, c'est-à-dire par le fait que le jeune n'ait plus de parts de propriété dans la ferme pour marquer l'abandon de son établissement et donc sa sortie de la ferme familiale, mais plus encore en statuant qu'il n'a plus le statut de propriétaire-exploitant, c'est-à-dire qu'il soit sorti de l'agriculture. Cependant, la réalité est plus complexe que cela et la conception retenue doit être orientée au regard de l'enjeu du transfert et de la reprise, soit la ferme familiale. Ceci amène à inclure dans l'échantillon des cas où le jeune n'est plus établi sur la ferme familiale, au sens qu'il n'en possède plus la propriété juridique partielle ou complète, alors qu'il peut s'être porté acquéreur d'une autre ferme, tout comme plusieurs demeurent ouvriers agricoles lors de leur réorientation.

Sur la question de la ferme familiale, comme élément autour duquel est ici forgée l'acception de la notion d'abandon, il faut établir si on se limite à sa propriété ou si on l'étend à sa nature. Cette dernière façon de voir apparaît plus révélatrice. En effet, dans plusieurs cas, l'abandon se traduit effectivement par la renonciation de la propriété juridique de la ferme, sauf peut-être de la maison parfois. Dans certains cas, la relève possède toujours la propriété de la ferme familiale, mais la terre peut être louée à un autre producteur ou les bâtiments peuvent être désaffectés. Pourtant, malgré son lien juridique, cette relève a abandonné puisqu'elle n'exerce plus d'activités agricoles sur la ferme familiale. De plus, il apparaît souhaitable d'élargir l'acception du concept d'abandon

en fonction de la situation qui prévalait avant l'abandon; c'est donc au regard de la nature de la ferme familiale, soit son activité agricole d'origine *et* en tant qu'occupation principale que se posent les critères déterminant s'il y a abandon ou non du processus successoral.

Le cas le plus probant ici est celui d'un jeune qui reprend une exploitation laitière, la démantèle en bonne partie, mais continue d'en être le propriétaire et parfois même continue d'y exercer quelques activités agricoles secondaires. On dira alors que l'agriculture et la ferme constituent davantage un mode de vie qu'une activité professionnelle, puisque la plupart du temps ces jeunes réorientent leur carrière par l'exercice d'un emploi différent qui constitue leur gagne-pain principal, parfois après un retour aux études ou une période de non emploi... ou encore après avoir vécu grâce au gain en capital réalisé par le démantèlement! Par contre, celui qui serait en production laitière et convertirait la ferme en production ovine ne répondrait pas aux critères de définition si, malgré l'abandon de l'activité agricole d'origine, la nouvelle production ne constituerait pas une occupation secondaire, mais simplement une reconversion de l'entreprise.

### 1.2.7 Les modes d'abandon

L'abandon se traduit par un résultat observable quant à la propriété et à l'exploitation de la ferme. On peut parler de modes d'abandon, lesquels ne sont pas leurs processus, mais leurs résultats. On peut en dénombrer cinq distincts, qui peuvent parfois s'enchaîner dans le temps, et que l'on peut décliner en variantes. On observe ainsi le démantèlement de la ferme, la vente de l'entreprise agricole, le transfert de la ferme familiale, la réduction des activités agricoles et la cessation de l'exploitation de la ferme. Le démantèlement consiste à vendre les actifs productifs à la pièce, ce qui permet de maximiser le gain pour le vendeur, mais fait disparaître la ferme, notamment lorsque la terre est acquise par un autre producteur qui augmente ainsi la surface exploitée de sa propre entreprise agricole ou rend quasi impossible la reconstitution de la ferme, par exemple, lorsque le quota laitier est vendu. Le démantèlement peut cependant être partiel lorsqu'il s'agit de la vente du bétail ou de la machinerie, voire des bâtiments ou de certains petits lots de terre en périphérie de la terre principale. On rencontre souvent ce genre de démantèlement partiel lors de la réduction des activités ou de la cessation de l'exploitation par l'agriculteur.

La vente de l'entreprise agricole, quant à elle, consiste à préserver l'ensemble de la ferme pour la céder en bloc à un autre producteur non apparenté, le plus souvent au prix de marché. Le démantèlement partiel n'est pas ici exclu, mais les actifs principaux qui constituent la ferme sont vendus ensemble et, généralement, la production agricole est poursuivie; le statut de la ferme ne change pas, c'est le propriétaire-exploitant qui n'est plus le même. Quant au transfert de la ferme familiale, il consiste également en la cession de l'entreprise, mais à une personne apparentée par le sang ou par alliance et, le plus souvent, à un prix préférentiel compte tenu de ce lien, bien que cette marge puisse être réduite dans le cas où la ferme est lourdement endettée suite à l'abandon. Le don<sup>27</sup> constitue un mécanisme d'échange généralement important dans un transfert familial de ferme, mais le surendettement peut en compromettre la réalisation. En tant que mode d'abandon, le transfert peut revêtir la forme d'une rétrocession au prédécesseur.

La réduction des activités agricoles constitue un passage plus ou moins long vers autre chose, soit un démantèlement, une vente, un transfert ou une cessation de la production. Elle peut correspondre à la cessation d'une production principale pour ne conserver qu'une production secondaire ou pour démarrer une petite production marginale dans son ampleur par rapport à ce qu'était la ferme auparavant. Enfin, la cessation des activités signifie que l'agriculteur n'exploite plus sa ferme, qu'il a cessé toute production agricole. Cependant, il peut louer sa terre ou ses bâtiments qu'un autre producteur pourra utiliser pour ses propres fins ou alors la terre retournera en friche et les bâtiments seront désaffectés. À l'instar de la réduction des activités agricoles, la cessation de la production constitue souvent une étape vers un autre état, soit la disparition par démantèlement définitif de la ferme, soit l'émergence d'une nouvelle ferme par vente à un étranger ou par reprise familiale des actifs productifs qui demeurent. Tout comme la réduction des activités, la cessation de la production diffère des trois autres modes d'abandon au sens où l'agriculteur demeure propriétaire de son exploitation agricole.

---

<sup>27</sup> Cette pratique familiale peut être vue comme une stratégie modernisée découlant de la donation traditionnelle des biens des prédécesseurs au successeur qui devait assurer en échange les besoins des parents et de leurs dépendants. C'est ce que les vieux appelaient « se donner » à son garçon. (Santerre, 1986) Aujourd'hui, les parents accomplissent un don en valeur monétaire au successeur, non équivalent à la totalité de la valeur de leurs biens et, en contrepartie, ce dernier consent à verser un montant compensatoire à ses parents, ce qui complète la transaction et le relève de l'obligation de gîte, de couvert et de soins envers ses parents retirés.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre l'abandon avec le retrait de l'agriculteur. Le second signale une fin de carrière, alors que le premier indique une rupture dans le parcours professionnel. Le jeune de trente ans qui abandonne réorientera le plus souvent sa carrière, tandis que le producteur de cinquante-cinq ou de soixante ans, entamera généralement une pré-retraite ou devancera sa retraite; la réorientation se fera sur le plan de ses activités quotidiennes, mais son statut social se mutera en agriculteur retraité, alors que le jeune se verra retirer son identité sociale d'agriculteur.

Bien que les stratégies pour abandonner ou se retirer de l'agriculture relèvent des mêmes modes, ce sont les facteurs qui les sous-tendent qui diffèrent. En effet, l'agriculteur qui se retire, démantèlera sa ferme ou cessera complètement la production s'il n'a pas de relève au moment de son retrait ou bien il transférera son exploitation agricole ou la vendra selon qu'une relève ou un acheteur soit disposé à reprendre la ferme. Celui qui abandonne peut toujours prétendre qu'il n'a pas de relève à quarante ans pour justifier qu'il démantèle, vend la ferme ou cesse la production, mais on ne saurait assimiler son cas à un retrait. Souvent, cela n'est qu'une raison qui vient s'ajouter à un processus d'abandon bien entamé et conditionné par divers facteurs, phénomène qui a pu être observé dans le cadre de la recherche exploratoire réalisée auprès des jeunes qui avaient abandonné leur installation sur la ferme familiale (Parent et al., 2000). En conclusion, on peut dire que les modes d'abandon sont également des modes de retrait, mais que l'abandon est distinct du retrait parce que si les modalités ou les résultats sont les mêmes, les motivations et les processus qui les sous-tendent diffèrent.

#### 1.2.8 Présentation sommaire de trois modèles décrivant la succession familiale

Il faut maintenant définir ce que l'on doit entendre par processus de succession familiale. Pour ce faire, trois modèles seront présentés et commentés par la suite. Cette démarche permettra de mieux faire valoir la conceptualisation construite du processus de succession familiale. Enfin, des remarques seront faites quant à la démarche opératoire en lien avec l'approche théorique définie. Les trois représentations retenues au sujet des processus à l'œuvre dans la succession familiale sont celle de Gasson et Errington (1993), celle de Hugron (1991) et celle de Tondreau et al. (2002). Il ressort de ces trois modèles que le transfert des avoirs et des pouvoirs est fondamental et constitue le double enjeu du processus de succession familiale. Cependant, le transfert ne saurait s'y réduire puisqu'il s'agit aussi de transmettre un métier, une identité et un mode de vie,

ce qui signifie l'apprentissage de savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être. Les qualifications formelles acquises en établissement d'enseignement agricole ne peuvent se substituer totalement aux apprentissages réalisés par le jeune dans le cadre d'une socialisation et d'une expérimentation sur la ferme auprès de ses parents. (Jacques-Jouvenot, 1997)

Gasson et Errington ajoutent aux processus de transfert de la propriété (« inheritance ») et au processus de transfert de la direction (« succession ») un troisième processus, celui du retrait des parents (« retirement ») qui constitue le pendant ou l'envers du second. Dans le traitement du transfert de la propriété, on insiste beaucoup sur les aspects légaux et sociaux du partage du patrimoine entre les enfants. Parce qu'ils ne surviennent pas nécessairement simultanément, les auteurs préfèrent distinguer le transfert des avoirs du transfert des pouvoirs. Ils considèrent cependant que c'est le transfert de la propriété qui confirme ou procure en dernière instance le droit, le contrôle, le pouvoir décisionnel parce qu'il implique nécessairement la redistribution du pouvoir entre les partenaires.

Par ailleurs, quatre idéaux-types de modèles de succession à la direction sont présentés selon que le jeune puisse s'installer d'une manière plus ou moins autonome au regard de la ferme de ses parents, ce qui permet notamment de développer ses compétences, et selon qu'il ait une emprise variable sur les décisions concernant la ferme familiale, dans la mesure où il envisage de prendre la relève de ses parents. Dans le processus de succession à la direction, l'emphase est mise sur la délégation progressive de différentes tâches et responsabilités comme étapes devant conduire le jeune à la direction de l'entreprise. Le processus de retrait des parents s'exerce surtout au regard de leur pouvoir sur les décisions et orientations de la ferme. Il appelle à une redéfinition fondamentale des rôles et statuts des membres des deux générations et peut appeler à une redéfinition plus ou moins importante des activités, du mode de vie, du lieu de vie, etc., des parents, mais qui peut avoir des conséquences variables pour les jeunes qui reprennent la ferme. Ces modèles et processus sont inscrits dans un contexte social, culturel, économique, politique et varient selon les territoires et les époques.

Le modèle de Hugron a été développé pour comprendre le processus de succession dans les entreprises familiales. Il est retenu ici dans la mesure où une équipe de chercheurs (St-Cyr et al., 1998; 1994) l'a utilisé pour analyser la succession féminine sur les fermes familiales. Ici, le



processus de transfert de la propriété se divise en quatre temps : a) le démarrage, où le prédécesseur fixe les conditions du transfert de l'entreprise et du partage du patrimoine, b) la consultation, qui consiste à recourir à l'expertise externe pour exposer les scénarios, contraintes et opportunités, c) la décision, où le prédécesseur et la famille font leurs choix et conviennent des arrangements et d) la sanction, qui constitue la formalisation du transfert de la propriété.

Quant au processus de transfert de la direction, il se décline également en quatre étapes : a) l'incubation, qui recouvre la période antérieure à l'intégration de la relève dans l'entreprise et correspond à un processus de socialisation de la relève potentielle, b) le choix du successeur, qui répond à un processus d'évaluation des conditions familiales présentes et des compétences du successeur potentiel, c) le règne conjoint, qui est caractérisé par l'intégration du jeune à temps plein dans l'entreprise et par son initiation progressive à la prise de décision sous la supervision du prédécesseur qui lui délègue graduellement des responsabilités et d) le désengagement du prédécesseur, qui correspond au moment où il n'exerce plus le pouvoir dans l'entreprise, tout en pouvant conserver un lien avec celle-ci. À noter que le retrait des parents est ici partie intégrante du processus de transfert des pouvoirs, contrairement au modèle de Gasson et Errington.

Le modèle proposé par Tondreau et al. distingue cinq phases « du transfert de la ferme » qui représentent autant de « défis » pour les acteurs en présence : 1. l'identification de la relève, 2. la planification de l'établissement en agriculture et du transfert de la ferme, 3. l'intégration de la relève dans la gestion des tâches sur la ferme, 4. la transmission du pouvoir de gestion et du patrimoine agricole à la relève et, finalement, 5. la perpétuation de la ferme. Bien que découpé différemment, ce modèle reprend globalement les principales idées abordées par Gasson et Errington et par Hugron, c'est-à-dire la transmission tridimensionnelle : celle des savoirs, celle des avoirs et celle des pouvoirs.

Quelques aspects des cinq phases du modèle de Tondreau et al. méritent d'être soulignés. D'abord, on n'explique pas comment se déroule l'identification de la relève, mais on insiste sur l'importance et la nécessité d'une identification précoce afin que le prédécesseur prépare le transfert et que le successeur prépare son établissement. Cette planification apparaît comme une étape essentielle qui nécessite une préparation de longue haleine, tandis que l'intégration de la relève dans la gestion des tâches de la ferme constitue « le cœur du processus de transfert de la

ferme », ce qui peut entraîner « des tensions entre les partenaires », voire « des ruptures » du processus, soit l'abandon du projet d'établissement de la relève.

Quant à l'étape de la transmission du pouvoir, elle recouvre à la fois le retrait du prédécesseur à la direction de l'entreprise agricole et le transfert au jeune des droits de propriété sur la ferme. Les auteurs soulignent que la transmission progressive du patrimoine agricole ne s'accompagne pas toujours d'une transmission des pouvoirs, ce qui peut engager de vives tensions et entraîner l'abandon en cours d'établissement. En cela, les auteurs apportent un regard différent de celui de Gasson et Errington. Enfin, la « perpétuation de la ferme » se définit par la transmission réussie des actifs et des pouvoirs, ce qui ne signifie pas pour autant que l'établissement sur la ferme sera maintenu puisque la situation financière peut se dégrader après ce passage. Ce qu'il importe surtout de mettre en relief c'est que, contrairement aux deux autres modèles conceptuels, les deux dimensions du processus de la succession familiale, à savoir le transfert de la propriété et celui de la direction, sont intégrés dans un processus global.

#### 1.2.9 Discussion sur les trois modèles proposés

Gasson et Errington partagent avec Hugron l'idée de concevoir deux processus distincts : celui du transfert de la propriété et celui du transfert de la direction. Les premiers justifient cette conception par le fait que les deux processus ne s'opèrent pas nécessairement simultanément. Il apparaît cependant préférable de ne pas opérer cette distinction entre transfert de la propriété et transfert de la direction, à l'instar de Tondreau, Parent et Perrier. Bien qu'elle puisse apparaître utile dans d'autres contextes sociaux, elle semble réductrice au regard de la réalité québécoise actuelle où le transfert concerne la ferme familiale comme totalité même s'il peut s'échelonner sur une période plus ou moins longue. Surtout, cela n'exprime pas la dynamique entre ces deux éléments de transfert qui sont fortement interreliés dans une société comme la nôtre où l'exercice du pouvoir passe souvent par la possession des droits de propriété, bien qu'on doive reconnaître avec Tondreau et al. que cela ne se déroule pas toujours ainsi, notamment dans le cadre d'un transfert graduel. C'est la recomposition de ce tout qui échappe aux modèles d'analyse proposés par Gasson et Errington ainsi que par Hugron.

En outre, les trois modèles, celui de Hugron en tête, se rapportent à la même idée d'étapes, de stades, de phases. La décomposition du processus de succession en étapes réduit la dynamique du processus à un mécanisme régulé par un plan séquentiel. Suivant ces modèles répondant au principe gestionnaire de la planification de la succession familiale, on pourrait à la limite expliquer l'abandon, voire l'échec, simplement du fait qu'une étape ait été escamotée ou n'ait pas été réalisée chronologiquement, alors qu'en réalité il semble plus juste de concevoir que les aspects ou composantes du processus de succession sont interreliés et qu'on avance sur différents plans, à des degrés divers, mais de manière concomitante. On peut reconnaître tout de même avec Gasson et Errington ainsi que Tondreau, Parent et Perrier que le transfert des tâches et des responsabilités suit un certain ordre, les travaux manuels à un pôle et les pouvoirs liés à la capacité de dépenser et d'investir à l'autre pôle, mais on peut penser que des séquences plutôt variables puissent être adoptées dans l'entre-deux.

De plus, suivant cette logique de la planification où les étapes se déroulent dans un ordre précis, on pourrait ramener la rupture du processus au simple fait de ne pas assurer une progression continue dans le processus, alors que l'on sait bien que la pratique sociale est faite d'écarts, de reculs, de pauses, d'essais, de reprises, etc. À la limite, on peut s'empêcher ainsi de cerner les raisons profondes qui ont conduit à l'abandon du processus de succession familiale en ramenant tout à une question de planification, composante importante certes, mais peut-être pas aussi fondamentale qu'on voudrait bien le croire. La planification apparaît plutôt comme une stratégie parmi d'autres qui s'inscrit dans les interactions familiales. Plus encore, on peut même penser que cette stratégie puisse engendrer l'abandon lorsqu'elle est érigée en un cadre rigide pour assurer la succession.

Une autre critique, peut-être plus directement adressée au modèle de Hugron et, dans une certaine mesure à celui de Gasson et Errington, concerne le fait que tout se passe comme si la succession sur la ferme familiale était tributaire du bon vouloir du prédécesseur qui, il faut en convenir, détient le pouvoir et la propriété des avoirs, bien que le contrôle d'une partie des savoirs tende à lui échapper, étant remplacé par une logique de compétences qui disqualifie en partie son expérience, au profit du savoir formel que les jeunes acquièrent et du savoir spécialisé que les divers intervenants du milieu agricole détiennent (Barthez, 1982). Bien que Tondreau et al., en profilent l'idée, il apparaît que la transmission n'est pas qu'une question de volonté des

prédécesseurs à transférer, mais aussi celle de la volonté des successeurs à acquérir les « outils » de tous ordres nécessaires à leur établissement.

Par ailleurs, si le modèle proposé par Tondreau, Parent et Perrier présente l'avantage de concilier les étapes du processus de succession à la direction et de transfert de la propriété, la faiblesse principale réside dans la définition de la dernière étape où il est affirmé sans autre élaboration que l'établissement n'est pas nécessairement réussi même si le transfert l'est. Ce que les auteurs n'explicitent pas ici, mais qui semble primordial pour bien saisir les problèmes de maintien de l'établissement et dont les difficultés financières doivent être comprises cependant comme un symptôme et non comme une explication à l'encontre de ce que les auteurs affirment, c'est que le jeune doit reprendre l'entreprise agricole, c'est-à-dire en assumer les responsabilités, les pouvoirs et les devoirs, en se les appropriant et en s'engageant activement et avec compétence sur la ferme.

#### 1.2.10 Conceptualisation du processus de succession familiale

Cela conduit à proposer une conception différente du processus de succession familiale. À la différence d'un modèle, un processus doit être compris comme étant l'expression de la dynamique sociale qui intervient entre les protagonistes dans le cadre des contraintes et potentialités que procurent l'environnement (politique, social, culturel, économique, historique et territorial), l'entreprise, la famille et les individus, et qui débouche sur des stratégies, des arrangements, des conventions entre les partenaires en vue de mener à terme la succession familiale. Il réfère donc à un ensemble d'éléments structurés entre eux dans une relation sociale construite sur la base des représentations qu'ils se font de leur réalité et à travers les stratégies qu'ils élaborent dans la pratique, les unes et les autres découlant et supportant les logiques propres aux acteurs en présence. Une logique est cohérente pour l'acteur qui doit par ailleurs construire sa pensée, son discours et son action en fonction des contradictions qui se créent, soit entre ses représentations et/ou ses stratégies ou avec des éléments externes à la famille et à l'entreprise ou encore avec celles des autres partenaires avec qui il doit interagir pour mener à bien le processus de succession familiale.

On peut dire du processus de succession familiale qu'il constitue un méta-processus composé de quatre sous-processus : les processus d'établissement, de transfert, de retrait et de reprise. Souvent

le discours interchange le processus de transfert et le processus d'établissement qu'il prend comme équivalents, alors qu'ils constituent deux démarches distinctes dans le cadre présenté ici. Les processus de transfert et de retrait sont réalisés par les parents, tandis que les processus d'établissement et de reprise sont portés par la relève, mais ils sont interdépendants et se répondent mutuellement, ce qui signifie que tous contribuent à leur accomplissement. L'abandon, pris comme une rupture du processus de succession familiale, peut prendre sa source dans l'un ou l'autre de ces processus ou dans plusieurs à la fois. En outre, l'interdépendance entre les quatre sous-processus dans la réalisation du méta-processus de succession familiale doit être vue non dans leur enchaînement mais dans leur concomitance relative.<sup>28</sup> Pour ces raisons, le terme de succession apparaît le plus approprié et le plus englobant<sup>29</sup> à l'encontre des expressions populaires les plus courantes telles que le transfert ou la transmission et l'établissement ou l'installation qui ne sont en fait que des dimensions d'un processus plus large.<sup>30</sup>

Le processus de transfert concerne la transmission de multiples choses, à savoir les actifs, les pouvoirs, les responsabilités et obligations, les connaissances et compétences, les relations professionnelles et d'affaires, les valeurs et normes sociales du milieu agricole, etc., que l'on peut regrouper en six éléments : les savoirs, les savoirs-faire, les savoirs-être, les devoirs, les pouvoirs et les avoirs. Il n'illustre pas un passage, mais une transmission étalée dans le temps et caractérisée notamment par l'exemplification (transmettre du simple fait d'être et d'agir), la diffusion (transmettre par le fait de dire et de montrer), la délégation et le don, formes de transfert qui visent l'intégration de la relève sur la ferme. Cette transmission n'est souvent pas réalisée de manière linéaire et continue, ni toujours à la même intensité. Le processus de transfert ne se déroule pas en vase clos et de manière purement autoritaire, quoique ce modèle puisse exister.

---

<sup>28</sup> Depuis le dépôt de notre projet de thèse (2002) où nous avons défini ces quatre processus constitutifs de la succession, le CRAAQ (2004) a présenté un modèle schématique qui les intègre. Cependant, le modèle proposé est linéaire et la séquence établie tente de rendre compte à la fois du démantèlement et de l'établissement, alors que notre approche vise à exposer la dynamique du processus de succession familiale.

<sup>29</sup> Ici, la succession n'est pas réductible au processus par lequel les enfants reçoivent leur héritage familial. Ce n'est pas au terme juridique auquel on fait référence, mais à son acception sociale qui correspond au processus par lequel un ou des enfants succèdent aux parents à la tête de l'entreprise familiale.

<sup>30</sup> Bien qu'on tende « à parler aujourd'hui d'installation professionnelle », alors qu'on parlait « autrefois de succession familiale » (Champagne, 1986: 41), ce qui n'est pas sans lien avec cette volonté politique de professionnaliser l'agriculture, la part d'héritage familiale (transmission du patrimoine économique à l'intérieur de la famille) demeure encore la principale source de transmission et la part d'héritage familial (transmission du patrimoine culturel par la famille) reste encore fort importante dans l'apprentissage du métier d'agriculteur. Puisque l'objet d'étude est bien l'abandon du processus de transmission opéré à l'intérieur de la famille, l'expression reste la plus appropriée.

Mais on peut penser que le transfert s'inscrit plus généralement aujourd'hui dans des négociations avec le jeune et les parents qui bénéficient de ressources-conseils et d'un réseau social et professionnel sur lesquels il peuvent s'appuyer pour réaliser ce transfert.

En parallèle, se réalise le processus d'établissement de la relève qui est dépendant du premier mais qui nécessite du jeune une approche pro-active, c'est-à-dire qu'il ne doit pas être simplement passif; il peut provoquer, revendiquer, contester, négocier avec ses parents (qui peuvent également initier cette négociation) dans un climat plus ou moins harmonieux ou conflictuel, soit sur le contenu, soit sur le rythme, soit sur les modalités, etc., pour établir avec eux des conventions qui déterminent à la fois les processus d'établissement et de transfert. Outre ce qu'il peut recevoir de ses prédécesseurs, le successeur peut acquérir de l'extérieur des éléments nécessaires à son établissement, car il a accès à diverses ressources autres que ses parents qui demeurent tout de même à la source du processus de transfert : école, professionnels, pairs, médias, activités, associations, etc. Le jeune doit donc s'intégrer, prendre sa place et s'impliquer dans son projet d'établissement.

Il faut ici préciser deux points. D'abord, la socialisation n'est pas strictement un processus antérieur au transfert et à l'établissement; elle est partie prenante de l'un et l'autre processus. Aussi, elle ne correspond pas à une transmission où le jeune serait passif, mais à une dynamique où il reçoit de ses parents en même temps qu'il participe activement à ses apprentissages, notamment par l'expérimentation. Il semble d'ailleurs que le plus souvent c'est cette expérimentation qui permet aux parents d'identifier leur relève et au jeune de se présenter comme relève. Suivant cette conception, l'identification du successeur fait partie intégrante des processus de transfert et d'établissement, étendus à leur sens sociologique, au-delà de leur définition juridique. Cependant, l'identification du successeur peut-être claire dans l'esprit des parents, mais très incertaine dans celui du jeune, et vice-versa. Bien que cette identification précède parfois de peu le transfert juridique des avoirs et/ou se fasse par défaut (St-Cyr et al., 1998), le successeur familial est souvent connu depuis longtemps dans la famille, alors que dans certains cas le repreneur effectif n'est pas le premier choix des parents.

Mais le processus de transfert et d'établissement ne sont pas suffisants pour réaliser la succession familiale. Il faut également que les parents enclenchent un processus de retrait, c'est-à-dire qu'ils

fassent la place au jeune et lui laissent graduellement leur place pour justement permettre à ce dernier de prendre la sienne au sein de l'entreprise agricole familiale et mener à bien son établissement. Les parents doivent donc accepter de se désengager et de renoncer à leurs avoirs, mais surtout à leurs pouvoirs au fur et à mesure qu'ils délèguent des tâches et responsabilités à leur relève et lui accordent des droits de propriété. Aussi, ils doivent accepter que leur jeune possède des savoirs, des savoirs-faire, des savoirs-être qui soient différents des leurs et qui sont le produit à la fois de ceux qu'ils lui ont transmis et de ceux qu'il a acquis ailleurs.

Cela ne veut pas dire qu'il s'agisse d'un processus continu, et il peut survenir des retours à une situation antérieure advenant, par exemple, que le jeune ne démontre pas les compétences pour assumer les tâches et les responsabilités qu'on lui confie ou qu'il ne soit pas évalué comme ayant développé suffisamment ses compétences pour qu'on poursuive la délégation des tâches et responsabilités. Il ne faut pas oublier que le processus de succession vise non pas simplement à établir une relève pour qu'elle vive de la ferme, mais à assurer la pérennité de la ferme familiale, donc le maintien de l'établissement de la relève, avec le meilleur degré de certitude possible selon les conditions présentes, ce qui n'exclut pas qu'un transfert, un établissement et un retrait puissent dans certains cas se dérouler malgré un niveau d'incertitude élevé pour toutes sortes de raisons.

Enfin, il faut introduire le processus de reprise qui se trouve en lien avec l'établissement et le retrait. C'est là un processus qui est soit ignoré dans la littérature sur la succession familiale ou, au mieux, implicitement intégré dans le processus d'établissement, mais qu'il apparaît essentiel de distinguer. Il signifie que le jeune doit s'approprier les compétences et les responsabilités inhérentes aux fonctions d'entrepreneur et de dirigeant d'entreprise, assumer sa position et son statut qui commandent l'exercice du pouvoir et la responsabilisation face aux obligations, prendre en charge le développement de la ferme, s'engager activement dans le maintien de son établissement et de la ferme familiale en prenant toutes les mesures possibles pour y arriver.

Ce processus est en partie tributaire du retrait des parents, mais se poursuit après leur retrait effectif. Car même en situation de retrait complet des parents et où le jeune se retrouverait pleinement établi, se maintenir établi dépendra essentiellement de sa capacité à entretenir, à faire valoir et à développer son amour du métier et son attachement au patrimoine, ses savoirs (attitudes, connaissances, techniques), ses compétences gestionnaires et entrepreneuriales, ses

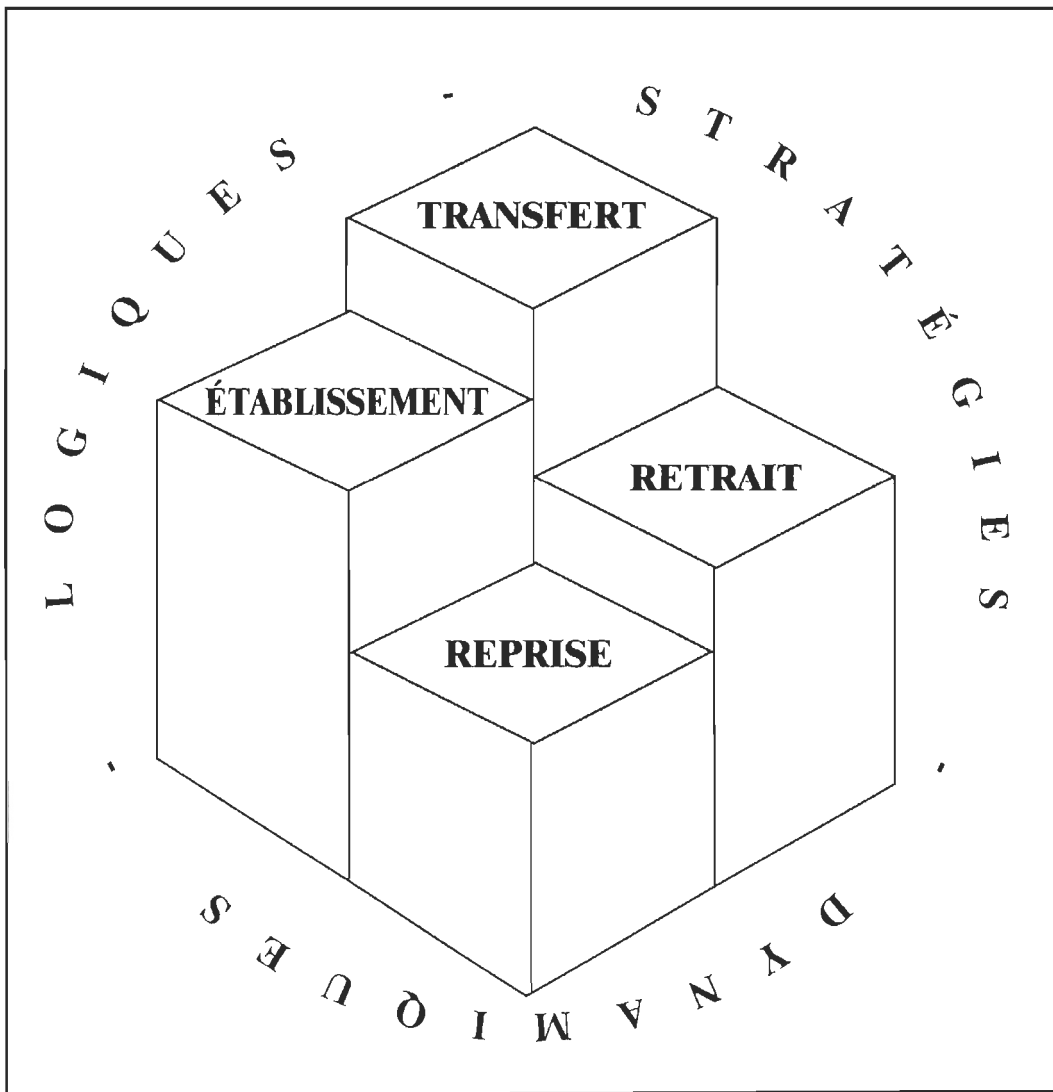
relations sociales et professionnelles, les ressources naturelles et technologiques, son capital productif et son avoir monétaire, etc., en mettant en place les conditions optimales pour atteindre cet objectif de pérennisation de l'entreprise familiale et de développement du patrimoine familial.

Idéalement, un processus de succession familiale impliquerait qu'il y ait eu une intention de la relève de s'établir en vue de reprendre la ferme familiale et une intention de la part des parents de la transférer et de s'en retirer. Dans la réalité, ces désirs sont plus ou moins clairs ou mitigés et pas nécessairement tous présents au départ, ni même à l'abandon. Il faut comprendre que le désir des uns de s'établir et de reprendre la ferme ainsi que celui des autres de se retirer et de transférer l'entreprise sont présents à des degrés variables. On a vu des jeunes qui voulaient s'établir mais dont les parents tergiversaient quant au transfert de la ferme (Parent et al., 2000), comme on a vu des parents vouloir transférer sans que leurs jeunes ne manifestent clairement leur désir de reprendre la ferme (St-Cyr et al., 1998).

De plus, il n'est pas aisé de préjuger de la volonté des deux parties de procéder à la reprise et au transfert de la ferme avant d'avoir réalisé les entretiens. Cependant, l'accomplissement du processus de succession familiale repose tant sur les prédécesseurs que sur la relève. La thèse devrait favoriser la compréhension des problèmes qui surviennent dans la réalisation de ces processus, et permettre ultérieurement d'élaborer davantage sur les composantes de ceux-ci, en saisissant les diverses logiques portées par les acteurs et qui viennent moduler leurs stratégies en même temps qu'elles s'inscrivent et produisent une dynamique particulière entre les partenaires, d'où émergent les conventions et le soutien qui favorisent la réalisation du processus successoral, mais aussi les tensions et les ruptures qui peuvent mener à son abandon. La figure 1 illustre les quatre sous-processus (en ombragé) qui composent le méta-processus de succession familiale et qui se construisent et se traduisent en de multiples logiques, stratégies et dynamiques.



Figure 1 – Les quatre sous-processus qui composent le méta-processus de succession familiale



### 1.2.11 La correspondance entre les définitions sociologiques, organisationnelles et juridiques

La façon usuelle de mesurer l'établissement d'une relève et le transfert de la ferme, c'est par la détention de parts de propriété juridique, tel que les organismes gouvernementaux le reconnaissent comme critère objectif pour octroyer ou bonifier des prêts, des subventions, des primes. Mais il faut bien voir que la réalité est plus complexe : un jeune qui possède 20% de l'entreprise agricole familiale est réputé établi, alors qu'un jeune qui ne détient aucune part dans l'entreprise peut se comporter davantage en propriétaire-exploitant que le premier. De même, certains parents qui ont cédé la moitié de leurs parts de l'entreprise à leur relève pour les établir ne se retirent pas pour autant de l'exercice du pouvoir sur la ferme, pas plus que certains jeunes n'assument le pouvoir qui leur est dévolu dans la convention des sociétaires ou des actionnaires.

On peut prendre l'exemple d'une co-exploitation en co-propriété pour illustrer clairement le décalage qui peut exister entre le statut de propriétaire-exploitant et l'exercice du pouvoir décisionnel au sein de la ferme familiale. Mais on pourrait bien voir des exemples où les jeunes assument la gérance de la ferme alors que la propriété juridique appartient exclusivement aux parents, tout comme l'inverse peut être vrai lorsque le transfert de la propriété est réalisé. Dans ces cas, bien que le transfert et l'établissement soient juridiquement sanctionnés, la reprise est-elle assumée par la relève dans le premier cas et le retrait est-il effectif dans le second? La réponse est non, mais tout le système agricole est ainsi basé sur la propriété juridique.

Ainsi, les concepts d'établissement et de transfert sont particulièrement déterminés par le critère juridique. Or, même si le critère sociologique peut être fécond pour comprendre justement ce qui n'a pas fonctionné et ce qui a conduit à l'abandon, la sélection des répondants ne peut se faire que sur la base du critère juridico-administratif puisque les aspects sociologiques ne sont donnés justement qu'à travers la réalisation d'entretiens avec les répondants. Il faut donc fonctionner avec les critères des informateurs pour réaliser la recherche, sachant que leurs définitions ne correspondent pas exactement avec la réalité sociologique, ni même avec la réalité organisationnelle, de ce que représentent l'établissement de la relève, le retrait des parents, le transfert et la reprise de la ferme familiale. Par contre, cette distinction peut être utile au moment de l'analyse pour expliquer l'abandon.

L'établissement peut prendre trois formes : création d'une entreprise, achat de la ferme d'une personne non apparentée, reprise de la ferme familiale (personne apparentée par le sang ou par alliance). Cela illustre une distinction importante entre les notions de transfert et d'établissement. Puisque ce sont les cas de transferts intergénérationnels de type familiaux qui sont l'objet de la recherche, on ne saurait retenir comme cas d'étude un jeune qui aurait abandonné suite à un établissement effectué sur une autre ferme que celle de ces parents ou de ses beaux-parents. Au regard de la propriété juridique, l'établissement peut se faire progressivement ou d'un seul coup, selon que le mode de transfert de la ferme choisi est de type graduel ou réalisé en bloc. Au plan organisationnel, l'établissement peut se faire à temps partiel ou à temps plein, sur une base saisonnière ou annuelle. Au plan sociologique, l'établissement est plus complexe à cerner car il correspond aux représentations et conduites du jeune et a trait aux stratégies mises en place.

Ainsi, un jeune peut se considérer établi sur la ferme familiale mais ne pas l'être au plan juridique, par exemple, s'il reçoit un salaire de ses parents pour faire vivre sa famille ou s'il est célibataire et pris en charge par ses parents, sachant que la ferme lui reviendra tôt ou tard. De même, un jeune établi au plan juridique peut tout de même se fier sur ses parents pour gérer la ferme ou être constamment sous leur emprise, ce qui questionne son établissement au plan sociologique, alors qu'un jeune n'ayant pas la propriété juridique de la ferme peut s'investir sur celle-ci ou être partie prenante des décisions tout autant qu'un autre qui possède les droits juridiques de la propriété de la ferme.

En résumé, si l'on peut observer une symétrie lorsqu'on définit les concepts d'établissement, de retrait, de transfert et de reprise à partir du critère de la propriété juridique, l'introduction d'un critère organisationnel dans la définition vient déjà nuancer cette correspondance, mais le critère sociologique montre avec éloquence la non-concordance qui peut exister entre la définition juridique des termes établissement, retrait, transfert et reprise lorsque croisée avec une acception sociologique de ces processus.

### 1.2.12 Les logiques de la succession familiale: entre patrimoine et entreprise

Dans une démarche davantage exploratoire et inductive, la thèse veut apporter une contribution originale à la compréhension du phénomène de l'abandon du processus de succession familiale en

agriculture au regard des logiques qui modulent son déroulement et son dénouement. Parmi celles-ci, la logique patrimoniale et la logique entrepreneuriale ont été prises comme point de départ de l'investigation autour desquelles d'autres logiques viennent se greffer dans la réalisation du processus de succession familiale. Cette voie d'analyse vient procurer un éclairage différent et spécifique sur le phénomène de l'abandon de la succession familiale en montrant l'origine des stratégies d'action (ou d'inaction) et leur orientation. Une logique exprime davantage une manière de concevoir, de penser cohérente pour l'acteur qui l'amène à une stratégie, comprise comme une manière de faire, d'agir cohérente pour celui-ci. Les logiques se rapportent à des sphères de la vie, de l'être et de l'activité, tandis que les stratégies réfèrent davantage à la réalisation des processus successoraux.

Le patrimoine d'une famille agricole est plus que la ferme elle-même; il recouvre tout ce qui permet à l'agriculteur de réaliser ses activités, d'opérer son entreprise, de fabriquer un produit agricole. Pour emprunter un langage plus utilitariste, on pourrait dire que le patrimoine agricole familial est composé du capital culturel [les savoirs, savoirs-faire et savoirs-être, incluant les valeurs, les règles, etc.], du capital productif [le capital foncier, les immobilisations, les ressources naturelles, financières, technologiques et humaines] et du capital social [les ressources-conseils agricoles, les réseaux professionnels, la famille et la parenté, le voisinage agricole, les relations d'affaires (fournisseurs, prêteurs, etc.)]. C'est à la fois tout ce qu'il doit transmettre pour assurer sa succession et la pérennité de sa ferme, et tout ce qu'il doit mettre en œuvre pour assurer un revenu à sa famille et le développement de son exploitation agricole.

L'agriculteur est donc entrepreneur parce qu'il combine, par ses compétences et sa créativité, divers éléments de son patrimoine (ressources et capitaux) dans un procès de travail (réalisé en partie par la nature) qui aboutit à la réalisation d'un produit destiné au marché, à la famille ou à la ferme. Deux contraintes s'imposent cependant à l'agriculteur contrairement à l'entrepreneur « ordinaire ». Premièrement, l'entreprise agricole familiale est plus que la combinaison des moyens de production dans la réalisation d'une production agricole donnée; elle est le produit d'une culture, de valeurs et de traditions familiales, d'une organisation du travail qui tient compte des exigences domestiques, d'une dynamique relationnelle basée sur les statuts familiaux en même temps que sur les compétences professionnelles, etc. Deuxièmement, les éléments de son capital portent la marque du nom de la famille qui confère à l'agriculteur une identité territoriale;

il ne produit pas sur n'importe quelle terre agricole, mais sur celle de sa famille et, en ce sens, il ne saurait se contenter de produire pour accumuler le profit jusqu'à épuisement de la ressource et ne saurait non plus quitter sa terre pour s'installer ailleurs simplement par opportunité d'affaires. On ne peut donc pas réduire la terre à une fonction instrumentale, ni confiner l'agriculteur dans une logique purement utilitariste.

En fait, on peut penser que les finalités entrepreneuriales de l'agriculteur visent la préservation de son patrimoine, condition nécessaire à sa capacité de produire un revenu et à la possibilité d'assurer sa succession. Aussi, parce que l'agriculteur auto-exploite sa force de travail et possède ses moyens de production, il cherche plus à réduire ses coûts et à ne pas prendre de risques inutiles qu'à rechercher le profit à tout prix. En outre, l'agriculteur cumule plusieurs rôles : propriétaire - dirigeant de l'entreprise, entrepreneur - gestionnaire et travailleur - producteur (Jean, 1997); il réalise les investissements, planifie le développement, prend les décisions et prend les risques en même temps qu'il auto-exploite sa force de travail, qu'il contrôle la qualité de son travail et du produit, qu'il évalue la productivité de son entreprise et les rendements sur ses investissements. L'agriculteur doit donc faire preuve de polyvalence, de flexibilité et de compétence dans la mise en œuvre de son travail qualifié, et la famille est précieuse pour pallier ces conditions de production qui ne favorisent pas une rétribution équitable de son travail, d'où la mise en place de multiples stratégies pour assurer les besoins de la famille et le développement de l'entreprise agricole (travail extérieur, travail domestique, travail agricole gratuit, etc.).

Dans le cadre des conditions qui sont faites à l'agriculteur, on peut questionner le rapport que celui-ci entretient envers deux qualités reconnues à l'entrepreneur : la capacité d'innovation et la compétence à saisir les opportunités. Ainsi, on peut se demander jusqu'à quel point la volonté d'assurer un revenu à la famille ainsi que la transmission de la ferme pousse l'agriculteur à développer davantage ces qualités pour atteindre ces deux objectifs ou, au contraire, le force à la modération dans ses ambitions et à la prudence dans ses actions. Par exemple, la logique productiviste qui avait été adoptée par les agriculteurs, en vue de se dégager un revenu décent, est de plus en plus remise en question par plusieurs d'entre eux qui s'aperçoivent que cela nécessite en contre-partie des investissements de plus en plus considérables en argent, en temps et en travail, ce qui contrevient à la recherche d'une qualité de vie familiale et professionnelle ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles qui permettent l'exercice de leur métier.

Aussi, bien que la ferme familiale soit perçue comme une entreprise par les agriculteurs<sup>31</sup> qui se considèrent eux-mêmes comme des entrepreneurs (Parent, 1994), on ne saurait les réduire à ce rôle qui recouvre de multiples acceptions dans les représentations sociales allant du chef d'entreprise au propriétaire de PME, ni assimiler leurs conditions de travail à celles de tout autre travail. En effet, bien que le rapport salarial ait été institué dans les fermes familiales, il n'a pas évacué le don dans la sphère du travail. C'est ce qui fait la différence entre un employé agricole et un fils d'agriculteur rémunéré; lorsqu'un problème se présente hors des heures de travail « régulières », ce dernier assume cette surcharge de travail dans la perspective où cela concerne le patrimoine dont il sera un jour propriétaire : il travaille donc pour la famille et pour le « futur », alors que l'employé travaille pour obtenir son salaire dans la perspective du « présent ». De même, la logique marchande qui a progressivement fait son entrée dans les stratégies de transfert de ferme ne s'est pourtant pas substituée à la logique du don qui semble même prendre plus d'importance pour assurer la succession, bien que cela puisse entraîner des tensions entre les parties, entre la volonté d'un revenu de retraite décent pour les transmetteurs, des conditions économiques d'installation facilitantes pour le successeur et un héritage équitable pour les autres enfants. En quelque sorte, l'économie du don vient supporter l'économie marchande dans les familles agricoles pour assurer la pérennité du patrimoine.

### 1.2.13 La mise en jeu des logiques patrimoniale et entrepreneuriale

Dans la littérature, on fait parfois référence au passage à la logique patrimoniale et à la logique entrepreneuriale, comme l'expression de valeurs et cultures différentes, mais sans en définir l'étendue et sans en mesurer la portée. En première approche elles peuvent paraître opposées comme si l'une motivait le conservatisme et que l'autre valorisait le progressisme, mais elles ne

---

<sup>31</sup> Rialland (1994: 170) fait observer qu'au Québec « les termes se rapportant aux exploitations agricoles y sont les mêmes que pour l'industrie et le commerce » et qu'en comparaison « on est loin du système corporatiste si caractéristique du secteur agricole français qui, au nom d'une spécificité presque « naturelle », bénéficie de ses propres statuts, protection sociale, mode d'imposition et système éducatif ».

sauraient se réduire à cette dichotomie.<sup>32</sup> En effet, ces deux logiques et les autres qui gravitent autour d'elles et structurent aussi le processus de succession familiale semblent porteuses d'une compréhension nouvelle de la dynamique interne au processus de succession et au processus d'abandon. Ainsi, l'étude des contradictions et des tensions entre celles-ci et à travers les stratégies qui découlent d'elles dans la mise en œuvre des processus de transfert, d'établissement, de retrait et de reprise peut favoriser la compréhension de l'éclatement conduisant à l'abandon.

Puisque la famille n'est pas dissociée de la ferme, mais que leurs relations sont complexifiées et recomposées à la suite de l'introduction d'éléments s'inscrivant dans une logique entrepreneuriale mais qui n'évacuent pas la logique patrimoniale, il faut éviter les oppositions qui conduiraient banalement à associer à la logique patrimoniale la famille, la tradition et l'affectivité, tandis que la logique entrepreneuriale serait propre à l'entreprise, s'inscrirait dans la modernité et relèverait de la raison, ce qui semble constituer le postulat de base des sciences de la gestion dans l'étude des entreprises familiales. Cette dichotomie conduirait à penser que la famille agricole doit nécessairement s'inscrire dans l'une ou l'autre logique, comme si elle devait choisir son camp. Au contraire, la famille agricole porte ces deux logiques, à des degrés divers et selon des arrangements variables, et elle les projette, les réinvestit dans l'entreprise agricole pour en assurer le développement et la transmission par l'adoption de stratégies appropriées. Comme point de départ, on peut énoncer que la logique patrimoniale est celle qui porte l'agriculteur à vouloir transférer son patrimoine - entreprise et que la logique entrepreneuriale est celle qui le rend capable de le transférer à la génération suivante, au sens de mettre en œuvre les conditions pour assurer le transfert et le rendre viable. La relève, quant à elle, doit désirer reprendre ce patrimoine - entreprise pour s'établir et être capable de le reprendre pour se maintenir établie, tel qu'il a été défini plus haut en ce qui concerne le processus de reprise.

---

<sup>32</sup> Jean et Parent (2000) opposent ces deux logiques dans une perspective historique; la logique patrimoniale exprimant le transfert de ferme traditionnel serait graduellement substituée par la logique entrepreneuriale dans la modernité. Perrier et al. (2004) parlent plutôt d'une logique familiale opposée à une logique d'affaires; selon le rapport de force entre les deux, la ferme serait transférée dans le cas où la logique familiale l'emporterait, alors qu'elle serait démantelée dans le cas où « la logique d'affaires prendra[it] le dessus sur la logique familiale ». D'une part, ces deux conceptions semblent distordre la réalité puisqu'elles ne sauraient expliquer la co-existence de ces logiques autrement qu'en termes de crise, de problème, d'anachronisme, etc. alors que nous posons l'approche dichotomique comme étant une source importante des problèmes de réalisation du processus de succession familiale. D'autre part, il faut distinguer tant la famille du patrimoine que l'entreprise des affaires, c'est-à-dire qu'il faut distinguer l'acteur de l'objet et l'objet de l'action, l'objet étant de surcroît à la fois moyen de production et produit du travail.

Dans cette perspective, les deux logiques dépendent l'une de l'autre et nécessitent leur apport mutuel pour réaliser le processus de succession familiale. De manière intrinsèque, elles sont complémentaires et non pas opposées. Elles peuvent cependant engendrer des contradictions entre elles et avec d'autres logiques relevant d'autres sphères, selon la valeur qu'on leur accorde, et provoquer des tensions entre les partenaires, selon la manière qu'elles s'articulent chez l'un et chez l'autre. De là vient l'opposition qui peut conduire à l'abandon de la succession familiale qui, tout comme l'achèvement du processus, dépend de l'articulation de ces deux logiques chez chacun des partenaires et du produit de leur rencontre entre les deux acteurs ou groupes d'acteurs. Non seulement peut-on observer des décalages chez l'un et l'autre protagoniste quant à la combinatoire entre une culture entrepreneuriale et des valeurs patrimoniales, mais on peut observer également des tensions entre les deux parties lorsque la logique de l'un ne trouve pas d'écho chez l'autre. Les logiques comme les stratégies sont donc appelées à être redéfinies en regard de celles des autres partenaires, sans quoi cela peut conduire à des ruptures dans la réalisation du processus de succession familiale. Les rapports entre les logiques liées à ces deux sphères sont nécessairement complexifiés du fait qu'ils sont rattachés à d'autres logiques relevant d'autres sphères que la recherche vise à découvrir et à rendre compte.<sup>33</sup>

Les huit sphères qui définissent les logiques de pensée et d'action des partenaires familiaux constituent le cadre des chapitres trois et quatre et sont de deux types. Les sphères dites cardinales, parce que les processus de succession et d'abandon se construisent autour d'elles, relèvent de la famille, du patrimoine, de l'entreprise et de l'échange. Quant aux sphères identitaire, gestionnaire, des affaires et finalitaire, elles sont dites articulaires parce qu'elles lient les sphères qui forment l'armature des logiques cardinales en leur insufflant une orientation. Le contenu de ces sphères et la force de leurs liens peuvent varier selon les individus et les familles, en fonction des époques et des territoires. Certaines façons de voir les choses, ainsi que les stratégies et dynamiques qui en découlent, forgent le processus de succession ou concourent à son

---

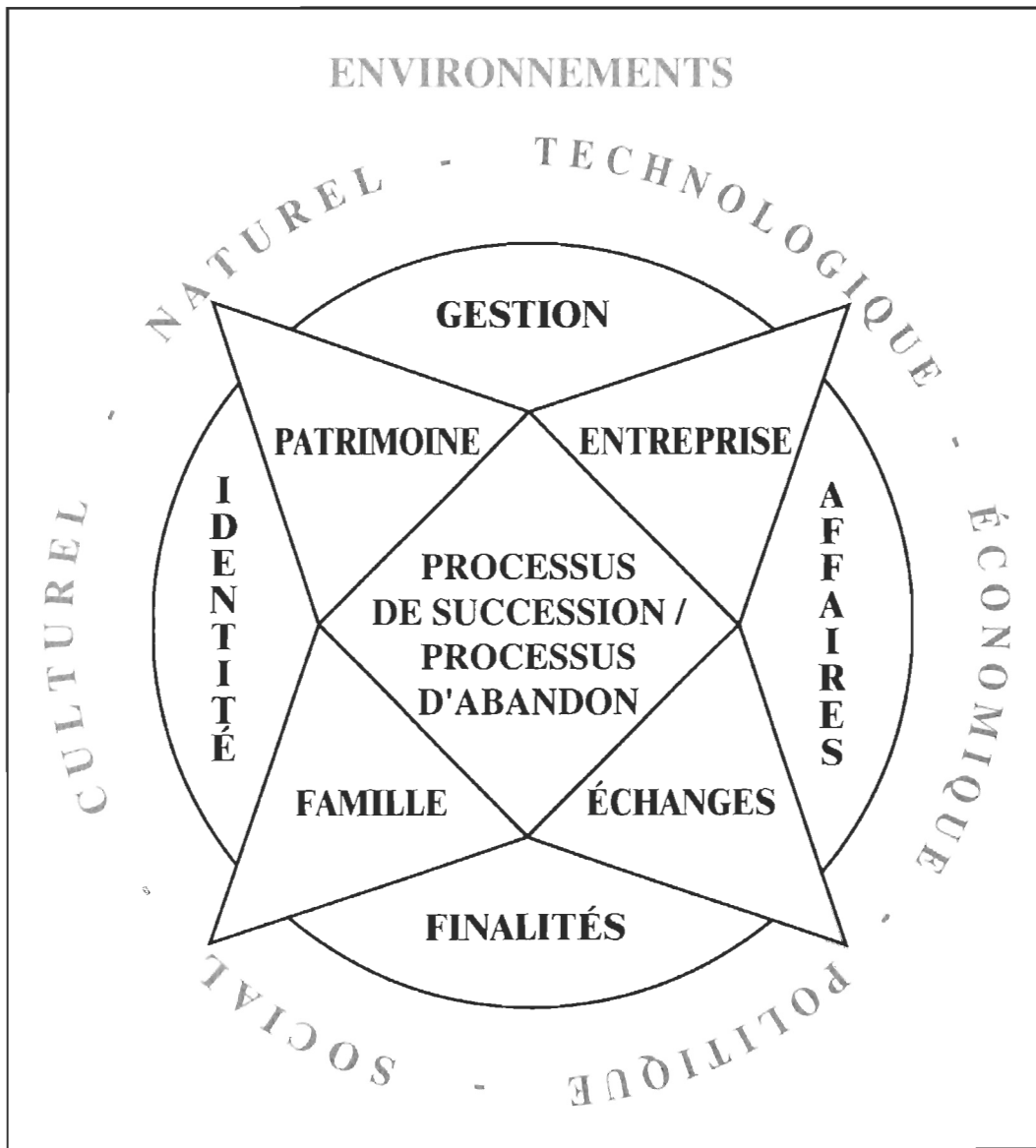
<sup>33</sup> Outre les logiques relevant des sphères du patrimoine et de l'entreprise, l'analyse a mis au jour les logiques rattachées à six autres sphères soit celles de la famille, de l'échange commercial et social, de l'identité, de la gestion, des finalités et des affaires. Les quatre premières sphères seront dites cardinales parce qu'elles constituent les socles du processus successoral, alors que les quatre autres seront dites articulaires parce qu'elles font le pont entre les premières. Si les sphères du patrimoine, de l'entreprise, de la famille et de l'échange sont des lieux où se jouent les processus structurant la succession, les autres façonnent les liens entre les logiques cardinales, voire entre celles-ci et les quatre processus successoraux.



abandon. De plus, certaines logiques ont pu subir des changements importants d'une génération à l'autre. La recomposition réalisée par les partenaires familiaux crée des tensions entre les logiques, les représentations, les stratégies et les pratiques des acteurs, produisant alors des situations et des dynamiques familiales telles que l'abandon du processus de succession apparaît comme la solution qui permet de sortir de l'impasse dans laquelle les ruptures entre les repères culturels ou sociaux ont placé les protagonistes familiaux.

Enfin, même si cela ne constitue pas l'objet premier de la thèse, il faut voir que les logiques des acteurs mises en œuvre aux travers de stratégies d'établissement, de transfert, de retrait et de reprise ne travaillent pas en vase clos et s'inscrivent dans un contexte global environnant. Celui-ci concerne les environnements suivants : naturel, technologique, économique, politique, social et culturel. Ce sont les deux derniers qui concernent plus particulièrement l'objet de la thèse puisque la recherche vise à mettre en lumière les éléments culturels et sociaux des huit sphères qui constituent les univers de référence des agriculteurs pour réaliser un processus de succession familiale et qui peuvent le faire glisser vers un processus d'abandon. La figure 2 illustre les huit sphères « internes » (en gras) qui dimensionnent les processus de succession et d'abandon ainsi que les six environnements « externes » (en pâle) dans lesquels ils s'inscrivent.

Figure 2 – Les sphères et environnements des processus de succession et d’abandon



### 1.2.14 Les hypothèses de travail

Deux hypothèses de travail principales se dégagent de l'approche théorique exposée. Elles constituent le fondement de la démarche de recherche et de la thèse. Elles semblent porteuses de connaissances nouvelles quant à la problématique qui nous occupe, soit l'abandon du processus de succession familiale qui révèle des difficultés de transfert et de reprise des fermes ainsi que des problèmes d'établissement des jeunes et de retrait des parents. Bien que brièvement esquissées dans l'élaboration de la problématique, il était essentiel de poser le cadre de référence qui les supporte pour bien saisir l'origine de ces hypothèses de travail avant de les formaliser.

C'est dans la dynamique qui s'instaure entre les cédants et la relève, à travers la recomposition des logiques et stratégies de chacun des protagonistes dans la réalisation des processus constituant le méta-processus de la succession familiale, que l'on peut comprendre les facteurs et conditions qui structurent l'abandon. Le postulat est que les processus de transfert, d'établissement, de retrait et de reprise sont des lieux de tensions visant le contrôle de la ferme familiale, tensions qui ne peuvent être réglées que par la négociation de conventions entre les partenaires pour mener à bien le processus de la succession familiale. L'hypothèse est que l'abandon du processus de succession familiale traduit une impasse et découle de ruptures qui surviennent entre les partenaires dans la réalisation de l'un ou de plusieurs des processus à l'œuvre. La rupture peut prendre différentes formes et provenir de différentes sources : non-volonté des parents de transférer le patrimoine ou de se retirer de manière effective, non-volonté du jeune de s'établir ou d'assumer la reprise, anticipation des parents d'une non-reprise effective de la part de leur jeune ou anticipation du jeune du non-retrait de ses parents, transfert incomplet qui compromet l'établissement de la relève, reprise mal assumée qui compromet le retrait des parents, etc. On peut penser que cet abandon exprime l'incapacité de définir des conventions qui satisfassent les deux parties en regard du processus de succession familiale, compromettant ainsi le déroulement des processus de transfert, d'établissement, de retrait et de reprise. La recherche vise donc à mettre au jour les éléments et dimensions qui structurent ces quatre processus et à propos desquels des lacunes, des difficultés et des tensions peuvent survenir.

En outre, l'on veut implicitement montrer que l'abandon du processus de succession familiale dépend, d'une part, de la volonté et de la capacité des prédécesseurs à transférer le patrimoine

familial et, d'autre part, de la volonté et de la capacité des successeurs à le reprendre. On peut postuler que la double présence des logiques patrimoniale et entrepreneuriale est une condition essentielle pour s'engager dans le processus de succession familiale de manière à accomplir avec satisfaction les processus de transfert, d'établissement, de retrait et de reprise. L'hypothèse est à l'effet que l'abandon du processus de succession survient lorsqu'un déplacement important de l'axe des logiques de référence survient ou encore lorsque des contradictions majeures émergent entre les sphères qui recouvrent les logiques de pensée ou entre des éléments de logiques à l'intérieur d'une même sphère, notamment en fonction de la position occupée (parents prédécesseurs, enfants successeurs, enfants co-héritiers, beaux-enfants) dans l'échiquier familial entourant le processus de succession à la barre de la ferme familiale.

L'entrechoquement de conceptions différentes eu égard aux positions occupées peut être évité par des stratégies de consensus ou mener à des conflits qui peuvent être résolus par l'élaboration de conventions ou alors conduire à une impasse ou une rupture. La façon dont les acteurs vont prévenir ou résoudre ces conflits apparaît faire la différence entre l'amorce ou l'abandon d'un projet de succession familiale, entre la poursuite ou l'abandon d'un processus de succession en cours de réalisation et entre l'abandon ou le maintien de l'établissement de la relève sur la ferme familiale. La recherche vise donc à permettre, d'une part, de mieux comprendre en quoi les logiques interagissent dans le processus de succession familiale et, d'autre part, de saisir sous un autre angle, peut-être de manière plus englobante et plus en profondeur, les raisons fondamentales qui conduisent à l'abandon. La thèse vise ainsi à identifier et analyser les sphères qui façonnent les logiques des acteurs et à comprendre le rôle de celles-ci et le jeu de leurs interrelations dans la réalisation du processus de succession familiale.

#### 1.2.15 Conclusion

Après avoir situé l'analyse de la succession familiale dans le cadre de quelques perspectives théoriques générales et modèles d'analyse, la construction de l'objet de recherche a nécessité de préciser les concepts de ferme familiale, de processus de succession familiale et d'abandon du processus successoral tant dans leurs dimensions théoriques que dans leurs aspects opératoires. L'exercice de conceptualisation a aussi permis de discuter des rapports entre la famille agricole et la ferme familiale et des relations entre patrimoine et entreprise.

## 1.3 MÉTHODES, STRATÉGIES ET OUTILS D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE

### 1.3.1 Introduction

Dans cette section seront principalement traités trois sujets: la constitution de l'échantillon d'enquête eu égard aux critères de sélection des cas et aux contraintes d'échantillonnage, la construction des outils de collecte des données et la justification des choix réalisés, ainsi que l'élaboration de la démarche analytique au regard des objectifs de connaissance poursuivis.

### 1.3.2 Le lien familial, le type et l'axe du transfert

Le lien qui unit le prédécesseur et le repreneur doit être familial, que ce lien soit de sang ou d'alliance. En effet, les gendres et les belles-filles sont parfois pressentis comme relève et font partie intégrante du projet de succession familiale. Mais, qu'ils fassent ou non partie du projet, il demeure qu'ils peuvent jouer un rôle ou exercer une influence sur les décisions prises par les partenaires dans le déroulement du processus et dans son dénouement, soit l'abandon. De plus, dans la mesure du possible, une attention a été portée à la réalisation d'entretiens auprès de parents ayant eu une relève féminine, ce critère d'échantillonnage demeurant cependant secondaire. Quant à la vente de la ferme à des repreneurs non familiaux et qui abandonnent, ces cas ne font pas partie de l'univers d'enquête. Ce choix se justifie du fait que le modèle dominant de transmission de la ferme demeure encore aujourd'hui celui réalisé à l'intérieur de la famille.<sup>34</sup>

De même, ce sont les cas de transmission intergénérationnelle de fermes familiales qui intéressent ici et non les transferts intragénérationnels de parts de propriété, par exemple, lorsque la conjointe, un frère ou une sœur s'associe au successeur *après* que les parents se soient *complètement* retirés, au sens où ces derniers ne possèdent plus de parts de propriété dans la ferme. En effet, l'abandon de ce nouvel associé ne concerne pas la problématique de recherche parce que son établissement ne s'est pas fait en lien direct avec la génération précédente, même

---

<sup>34</sup> Au Québec, plus de 90% des fermes sont de type familial. (CRAAQ, 2004. *Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec.*) La proportion d'entreprises agricoles susceptibles d'être reprises par une relève non familiale s'élève à un sur quatre (26%) selon le Profil de la relève agricole, édition 2000.

s'il peut s'agir d'une stratégie d'installation ayant fait suite aux pressions exercées par les parents dans le but d'exclure cet associé potentiel au moment du transfert intergénérationnel.

### 1.3.3 Le double critère temporel : de l'amorce à l'abandon du processus successoral

Partant du principe que l'étude s'intéresse aux abandons du processus de succession familiale survenus après établissement juridique de la relève, il a été établi que ces abandons doivent être survenus globalement au cours des années 1990. Cela laisse une marge de manœuvre suffisante pour constituer un échantillon comportant un seuil critique de répondants, tout en demeurant pertinent pour fins d'apport à la connaissance, au regard du caractère récent de l'abandon, et pour fins comparatives, eu égard à une relative similitude conjoncturelle pour l'ensemble des cas retenus (menace de disparition et inflation des quotas laitiers, pressions sociales et normes environnementales accrues, etc.). Aussi, plus l'abandon remonte loin dans le temps, plus il devient difficile de retracer des parents vivants, d'une part, sans compter que, d'autre part, la mémoire et l'objectivation d'un événement n'apparaissent pas les mêmes lorsque celui-ci remonte à cinq ou à vingt ans. À ce critère du moment de l'abandon, vient s'ajouter celui du moment de l'établissement juridique de la relève et qui se traduit par le transfert partiel ou complet des parts de propriété, définissant du même coup deux sous-échantillons : les cas d'abandon survenus en cours d'établissement et de transfert (cas de propriété partagée entre les parents et les enfants) ainsi que les cas d'abandon survenus après transfert complet des parts de propriété, graduellement ou en bloc, des prédécesseurs aux successeurs (cas de propriété exclusive à la relève).

Au regard des cas d'abandon rencontrés lors d'une première enquête (Parent et al., 2000), un intervalle pouvant aller jusqu'à une dizaine d'années constitue une limite pas trop restrictive afin de favoriser la constitution de l'échantillon d'enquête et pas trop extensive pour montrer que les causes de l'abandon sont attribuables au processus de succession familiale, tel qu'il a été défini dans le cadre de référence. Ainsi, un abandon survenu au début des années 1990 ne saurait découler d'un établissement antérieur aux années 1980. De même, un processus de succession familiale abandonné vers l'an 2000 devrait au maximum avoir débuté vers 1990. En résumé, pour composer un échantillon qui soit le plus homogène possible tout en tenant compte des contraintes possibles en cours de constitution, l'intervalle temporel procure une marge de manœuvre d'une

dizaine d'années au maximum pour chaque histoire de cas pouvant se situer à l'intérieur d'une période globale de vingt ans. En réalité, dans notre échantillon, il s'avérera que l'amorce de la succession par cession de parts de propriété à la relève aura eu lieu entre 1984 et 1994, et que les abandons du processus seront survenus entre 1990 et 2001.

#### 1.3.4 L'âge de la relève au début de l'établissement et à l'abandon du processus

Ce n'est pas l'âge des parents qui importe pour l'échantillonnage, quoique des différences de génération pourraient s'avérer révélatrices lors de l'analyse, mais bien l'âge de leur relève aux deux moments critiques : celui du début de son établissement juridique et celui de l'abandon du processus de succession familiale. La politique québécoise en matière d'aide à l'établissement considère admissible à la prime d'établissement une personne âgée de moins de quarante ans. Au regard des critères temporels fixés pour fins d'échantillonnage, l'âge de la relève filiale à son établissement juridique a été ramené à 35 ans afin de ne pas dépasser l'âge de 45 ans au moment de l'abandon, à moins que le projet de transfert ou l'établissement sur la ferme ait duré moins de dix ans (exemple : établissement à 36 ans et abandon à 41 ans).

En effet, on observe que des parents commencent parfois à établir leur relève alors qu'ils sont à mi-quarantaine et, dans cette optique, une relève établie à quarante ans et qui abandonnerait vers l'âge de cinquante ans, se retrouverait à un âge où l'on commence à penser davantage à transférer la ferme familiale ou à cesser la production agricole en termes de fin de carrière, ce qui pourrait amener une confusion quant aux motivations de l'abandon, qui pourrait alors s'assimiler davantage à un retrait. C'est donc dans l'idée de préserver une certaine homogénéité chez les deux groupes constitutifs de l'échantillon, à savoir les jeunes repreneurs et les parents transmetteurs, qu'il faut éviter le chevauchement des groupes d'âge et, par là, bien les distinguer.

#### 1.3.5 L'homogénéité, la dispersion et la représentativité de l'échantillon

De la définition de ces critères d'échantillonnage transparaît la recherche d'une relative homogénéité qui apparaît importante pour bien saisir la dynamique de l'abandon du processus de succession familiale. En effet, un échantillon trop éclaté au plan des caractéristiques énoncées

plus haut pourrait introduire un effet de distorsion qui affecterait la valeur des résultats. En outre, sur la question de la période étudiée, la transférabilité des résultats de l'étude dans la pratique des intervenants du milieu agricole pourrait difficilement reposer sur l'analyse de cas où l'abandon serait survenu il y a vingt-cinq ans compte tenu de la conjoncture agricole différente, des changements structurels qui influent sur le processus de succession familiale et des changements sociaux et culturels qui se sont opérés chez les agriculteurs, les agricultrices et la relève.

D'autre part, il n'apparaît pas opportun de circonscrire la recherche à un seul secteur de production agricole, ce qui pourrait compliquer inutilement la constitution de l'échantillon. Cependant, le type de production demeure un facteur d'échantillonnage secondaire. C'est au niveau de l'analyse que les facteurs liés aux structures économiques ou à la conjoncture politique seront pris en considération dans la mesure où ils influent sur les logiques et stratégies des protagonistes dans l'élaboration et l'abandon du processus de succession familiale. Tel que les éléments théoriques du cadre de référence ont été présentés, il semble qu'il convienne de discerner les facteurs propres à la dynamique famille - entreprise de ceux qui relèvent d'une dialectique entre celle-ci et les contraintes et ressources de son environnement. Outre le secteur de production, le type de soutien à la production ou la taille de l'entreprise agricole familiale (au regard des données technico-économiques) ne sont pas des critères retenus pour constituer l'échantillon, car ils alourdiraient inutilement le processus d'échantillonnage, d'autant plus qu'on ne sait pas combien il existe de cas d'abandon du processus de succession familiale, aucune donnée statistique n'étant compilée à cet effet. Si elles exercent une influence significative, le poids de ces variables devrait ressortir au moment de l'analyse du discours des prédécesseurs.

Par ailleurs, la variable territoriale à l'échelle du Québec (régions agricoles périphériques, intermédiaires, centrales) utilisée dans quelques recherches en vue d'établir des comparaisons (Parent et al., 2000; St-Cyr et al., 1998) n'est pas apparue aussi révélatrice qu'on aurait pu le croire. On peut raisonnablement penser que le Bas-Saint-Laurent recèle une diversité de situations représentatives de l'ensemble des régions agricoles québécoises. Deux constats viennent appuyer cette hypothèse. Comment expliquer que des exploitations de petites localités éloignées se soient développées plus que certaines fermes des zones agricoles mieux nanties en services et ressources et plus près des marchés? Et comment expliquer que de petites entreprises continuent néanmoins à se transmettre alors que de belles fermes rentables n'arrivent plus à



assurer leur reproduction? La « loi » économique voudrait que la taille, la performance et la rentabilité des fermes diminuent avec l'éloignement régional par rapport aux marchés, aux services et ressources agricoles. Pourtant, à l'intérieur même des régions dites périphériques, on retrouve des exploitations performantes et de grande taille; à l'inverse, on retrouve de petites fermes plus ou moins viables dans des régions centrales. On peut penser que la variété des modes, facteurs et trajectoires d'abandon est plus fonction de la manière d'optimiser les potentialités et de solutionner les difficultés liées aux contraintes du territoire où est localisée la ferme familiale, ce que l'approche régionale occulterait jusqu'à un certain point dans une tendance moyenne.

Néanmoins, une certaine dispersion territoriale des cas demeure nécessaire dans la mesure où l'on veut recenser les multiples variantes du phénomène de la succession familiale et de son abandon en vue de dégager les diverses logiques et stratégies des acteurs qui sont sous-jacentes aux processus de succession et d'abandon. Dans cette perspective, on peut penser que la proximité des cas pourrait révéler des similitudes par « contagion » en quelque sorte, car on peut observer que des paroisses agricoles, voire des rangs, subissent des épisodes de déprise agricole et qu'une sorte de logique d'abandon semble s'installer chez les agriculteurs d'une localité, les uns faisant souvent office d'exemples dans le discours des autres. C'est pourquoi une attention particulière a été portée en vue d'obtenir une relative dispersion des cas d'abandon sur l'ensemble du territoire bas-laurentien et ce, afin de s'assurer d'une diversité des situations vécues et d'une représentativité territoriale, d'où la nécessité de multiplier les démarches auprès des intervenants du milieu agricole.

Le principe directeur qui a guidé la composition de l'échantillon et la détermination du nombre d'entretiens réalisés a été celui de la saturation empirique (Bertaux, 1980), principe qui appelle à une délimitation de l'échantillon par la redondance des informations recueillies, mais qui suppose la recherche d'une variabilité de cas rencontrés. La représentativité statistique n'est pas le propre de la recherche qualitative; c'est donc cette saturation empirique qui, par définition, assure ici une représentativité des multiples situations. En se basant sur l'expérience de Parent et al. (2000) au regard de l'enquête réalisée auprès des jeunes, on pouvait grossièrement estimer que le niveau de saturation empirique devrait requérir entre vingt et trente entretiens afin de constituer un

échantillon régional valable et suffisant. En fait, l'échantillon définitif de cas d'abandons *post* établissement comporte vingt situations enquêtées (mis à part les trois cas de pré-tests).<sup>35</sup>

### 1.3.6 Le questionnaire factuel : sa construction, son utilité et sa justification

La recherche antérieure réalisée par Parent et al. (2000), menée dans un cadre exploratoire, a conduit à resserrer les critères d'échantillonnage et à définir de manière plus précise les concepts et notions qui délimitent l'univers d'enquête ici. Elle a également servi de base pour l'élaboration des outils de collecte des données. Une attention a été portée en vue de recueillir de manière plus systématique et précise les informations descriptives sur les personnes et l'entreprise agricole, afin de centrer l'entretien sur l'histoire du répondant. Un questionnaire s'apparentant à une grille de compilation d'informations a été composé en vue de recueillir ces données descriptives qui ont permis de tracer un portrait de la ferme et de la famille. Cet instrument a été pré-testé et les versions préliminaires ont subi des modifications quant à la présentation, l'ordre des questions, leur nature et leur nombre. Le questionnaire, complété par l'interviewer, constitue la première partie de l'entretien.<sup>36</sup> Advenant des informations incomplètes ou imprécises, la reconstitution de ces données a parfois été rendue possible par le procédé de validation interne des données qui permet de recomposer ou compléter les informations utiles en comparant les données factuelles recueillies avec celles glissées au fil de l'entretien par les répondants, à défaut de quoi les données ont été réputées manquantes ou non fiables.

Par ailleurs, quatre avantages ou différences incitaient à administrer le questionnaire factuel et descriptif en début d'entretien, plutôt qu'à la fin de l'entrevue comme on le voit plus souvent dans les enquêtes classiques, l'entrevue visant plutôt dans le cas présent à faire raconter l'histoire de la famille agricole, de sa ferme et de son expérience d'élaboration, de réalisation et d'abandon du processus de succession familiale. Le premier avantage perçu est que cela permet en tant qu'interviewer de situer sommairement le profil de la ferme et de la famille agricole dans son évolution et ses caractéristiques avant de réaliser l'entrevue. Ceci permet d'appuyer les questions sur des éléments-repères propres à chaque famille afin de personnaliser l'entretien, de mieux le

<sup>35</sup> On retrouve leur répartition selon les MRC du Bas-Saint-Laurent à l'appendice A, page 777. De plus, l'appendice B, à la page 779, présente les principales caractéristiques des cas et des entretiens.

<sup>36</sup> On en retrouve la version finale en première partie de l'appendice C, page 781.

guider et de poser les questions d'approfondissement les plus pertinentes au regard de la situation. Le second avantage est d'ordre éthique. En effet, puisqu'il s'agit ici de cas d'abandons d'un processus de succession familiale, il serait malvenu d'entrer dans le vif du sujet avec des gens pour qui le chercheur reste un étranger; ils risqueraient bien plus de demeurer sur leurs gardes que de se livrer, l'abandon de la succession étant parfois considéré comme un sujet tabou parce que déshonorant pour certains agriculteurs ou parce qu'il ravive des émotions et souvenirs douloureux. Il devient donc primordial plus que dans toute autre recherche d'établir au départ un lien de confiance avec les répondants qui, rappelons-le, sont d'un certain âge. Ainsi, le questionnaire permet une entrée en matière pour l'interviewer et l'occasion d'établir cette relation de confiance, sans laquelle il est difficile de réaliser un entretien en profondeur de qualité dans ce type de situation (Mayer et Ouellet, 1991). À noter que les questions d'ordre financier ont été placées stratégiquement en fin de questionnaire, car il est toujours délicat d'aborder ce sujet.

Le troisième avantage de l'administration du questionnaire factuel en début de rencontre est qu'il permet au répondant de faire remonter à sa mémoire des informations parfois lointaines et de se remettre dans le contexte de ce qu'il a vécu. Enfin, le dernier avantage perçu a été fourni par l'expérience de l'enquête précédente menée auprès des jeunes où l'on sentait un certain relâchement en fin d'entrevue qui n'incitait pas ou ne favorisait pas la collecte des données plus descriptives comme si tout avait déjà été dit puisque plusieurs de ces informations avaient été glissées au fur et à mesure de l'entretien, ce qui comportait de multiples inconvénients : perte du fil de l'histoire par nécessité pour l'interviewer de bien mettre en contexte ce qu'il tentait de comprendre, alourdissement du contenu de l'entretien et diminution de son degré de profondeur. Alors que des questions sur le vif auraient pu permettre d'approfondir les propos du répondant et de le relancer sur ce qu'il venait de dire, l'interviewer passait parfois à côté en butant sur des éléments descriptifs qui faisaient dévier la conversation.

### 1.3.7 La construction de la grille des questions d'entretien

La rédaction de la première ébauche de la grille des questions d'entretien a été inspirée par celle qui avait été élaborée lors de la première enquête réalisée auprès d'ex-successeurs (Parent et al., 2000). À partir de celle-ci, des « contre-questions » correspondantes ont été formulées, c'est-à-dire en se demandant comment la question posée aux jeunes qui avaient abandonné pourrait être

posée aux parents pour recueillir leur perspective, leur expérience. Le produit final diffère passablement de la grille utilisée lors de l'enquête réalisée auprès des jeunes quant à sa présentation, mais son contenu a simplement été ajusté à la nature des répondants (les parents) et augmenté pour mieux saisir la problématique et donc aller plus en profondeur peut-être que ne le pouvait la première enquête, compte tenu du caractère fortement exploratoire de cette dernière.<sup>37</sup>

La grille d'entretien utilisée auprès des jeunes (Parent et al., 2000) était découpée en trois temps : la première période s'intéressait à l'historique d'implication du jeune au sein de l'entreprise ainsi qu'à l'état de la ferme et au « portrait » de l'entreprise; la seconde période avait trait au projet d'établissement et au transfert des actifs ainsi qu'au « retrait » (sic) du jeune de l'entreprise; enfin, la dernière concernait les stratégies de réorientation post-abandon. L'idée d'un découpage temporel a été conservée parce qu'elle facilite la structure chronologique des récits. La principale difficulté d'un tel découpage est l'envers de son avantage pour l'interviewer : les répondants ne racontent pas nécessairement les choses dans l'ordre chronologique, faisant plutôt des va-et-vient dans l'histoire avec une cohérence qui leur est propre. Mais en même temps, il est important que l'interviewer puisse saisir ce qui est dit par le répondant et replacer l'information dans son contexte historique.

Pour favoriser la bonne compréhension de l'histoire par l'interviewer et procurer au répondant un cadre ouvert mais bien cerné, afin qu'il se raconte, deux principes ont été appliqués. D'une part, les périodes ont été bien définies pour que des repères historiques précis et faisant office de références pour le répondant en délimitent le début et la fin; ce cadre facilite l'investigation avec le répondant des multiples facettes de son histoire dans cet espace-temps, dans la mesure où l'on vise à atteindre une certaine profondeur de la narration. D'autre part, lorsqu'on opte pour un type d'entretien en profondeur, il faut accepter de laisser un certain contrôle de la démarche narrative au répondant (Blanchet et al., 1985), l'idée première d'une telle démarche postulant justement que cette relative autonomie favorisera la narration en ouvrant aux propos qu'on ne saurait recueillir par questionnaire.

Cinq périodes constituant chacune un grand thème ont donc été définies. La première concerne l'historique de l'établissement des parents et leurs premières années d'exploitation sur la ferme.

---

<sup>37</sup> La version définitive est présentée à la suite du questionnaire à l'appendice C, page 781.

Ce détour vise à saisir comment ils avaient vécu leur propre établissement sur la ferme, dans le but de mettre ces informations en parallèle avec le transfert dans lequel ils s'étaient engagés ou qu'ils ont réalisé avec leur relève mais qui s'est traduit finalement par un abandon. Cette comparaison des modèles historiques de transfert et d'établissement permet de vérifier les éléments reproduits et les changements introduits. Il s'agira ensuite de chercher à expliquer ou comprendre le sens de ces stratégies, supportées par des logiques spécifiques, ainsi que leurs effets sur les processus de succession et d'abandon.

La seconde grande période est celle de l'esquisse d'une relève potentielle, d'un retrait éventuel des parents et d'un transfert possible de la ferme familiale. Il s'agit ici de recueillir des informations sur les années antérieures à la formulation concrète d'un projet d'établissement de la relève et de transfert de la ferme familiale pour bien saisir la préparation plus ou moins présente dans les représentations et les stratégies des protagonistes au passage intergénérationnel futur. La troisième période concerne l'élaboration proprement dite du projet d'établissement de la relève familiale, de retrait des parents prédécesseurs et de transfert de l'entreprise agricole. On cherche ici à bien saisir les négociations, les démarches et les conditions imposées ou convenues et qui, notamment dans les cas d'abandon ayant fait suite à une installation en co-propriété intergénérationnelle, ont pu conduire à une rupture du processus de succession familiale.

La quatrième période s'intéresse à l'intervalle de temps où le jeune successeur a été installé sur la ferme, que ce soit en co-propriété avec les parents prédécesseurs ou suite à un transfert complet de la ferme familiale. On cherche à cerner ici le déroulement des événements pour le mettre en rapport avec ce qui avait été prévu ou planifié afin d'y déceler les décalages, les imprévus, les renégociations du partage des responsabilités et pouvoirs, la reprise effective par la relève, le retrait effectif des parents, etc. et ainsi vérifier comment l'abandon se construit et peut devenir une stratégie pour dénouer l'impasse. Enfin, la dernière période investigate les événements qui ont conduit et qui ont suivi l'abandon du processus de succession familiale. On vise ici à comprendre ce qui n'a pas fonctionné aux yeux des parents et à remettre les choses en perspective par rapport aux éléments exposés au cours des parties antérieures de l'entretien pour saisir la globalité de l'histoire et ainsi refermer la boucle en quelque sorte.

### 1.3.8 La pertinence et la justification du procédé d'entretien

Après avoir établi le lien de confiance en première partie de rencontre (questionnaire), l'entrevue proprement dite débute par la suite avec un thème (leur propre histoire d'installation sur la ferme) qui permet de faire jonction, d'assurer une pause et de consolider la relation de confiance, avant d'entrer à fond dans le cœur du sujet de la recherche. Par ailleurs, sachant que l'entretien peut faire remonter des émotions et souvenirs difficiles pour les répondants, les questions de clôture de l'entrevue, quant à elles, favorisent une conclusion en douceur et moins chargée sur le plan émotif parce que leur portée est plus générale.

La grille de questions est considérée comme un guide, un accessoire, plutôt qu'un cadre rigide prédéterminé. Il appartient à l'interviewer d'en bien posséder le contenu pour couvrir les éléments essentiels et pertinents de l'histoire du répondant, mais en aucun cas il n'a été question de l'appliquer comme un questionnaire fermé duquel on ne peut déroger. Elle a été utilisée comme un instrument de travail pouvant être adapté plutôt que dans la perspective où le chercheur n'aurait été qu'un accessoire au service de l'instrument, ce que les pré-tests ont peut-être permis d'apprendre de plus important quant à la démarche de l'entrevue. Ceux-ci ont en effet montré que de tenter de suivre à la lettre la grille conçue, aussi bien structurée, ordonnée, précise et approfondie soit-elle, constituait une approche qui pouvait garantir certes une formulation et un ordonnancement des questions reproduits le plus exactement possible d'une entrevue à l'autre, mais qui alourdissait le processus et contrevenait à l'effet recherché.

En effet, procéder ainsi aurait été faire abstraction de la réalité d'un entretien. D'une part, les répondants abordent eux-mêmes différents aspects de sorte qu'il aurait été inutile d'y revenir sans risquer de briser le rythme et la cohérence du discours. D'autre part, ç'aurait été nier l'objectif visé qui était de rendre l'entretien le plus naturel possible dans le but de faire oublier en quelque sorte aux répondants le cadre formel de la rencontre afin de mieux favoriser la confiance par la fluidité de l'échange, d'où la nécessité d'être flexible quant à l'utilisation de la grille de questions.

La démarche de composition de cette grille visait à saisir l'objet le plus en profondeur possible par la recherche d'une saturation théorique des questions pouvant être posées en vue de cerner l'histoire vécue par les répondants. Cette démarche d'entrevue structurée de type semi-directif

cadrait paradoxalement plus difficilement en pratique avec l'objectif de profondeur et de saturation empirique du contenu. Au fil des entretiens réalisés en pré-tests, la procédure a donc été ajustée pour assouplir la façon de mener l'entretien en vue de lui donner une forme plus proche de la conversation,<sup>38</sup> mode plus propice à recueillir le type d'information souhaitée et à traiter du sujet pas toujours facile qu'est celui de l'abandon du processus successoral à la tête de l'entreprise agricole familiale, parfois associé à des représentations d'échec. « Les deux qualités principales d'un/e chercheur/euse qui enregistre une histoire de vie sont la souplesse dans la conduite de l'opération et la chaleur communicative dans ses rapports avec son informateur/trice. » (Santerre, 1986: 399)

Lors de l'enquête réalisée auprès des jeunes, un autre chemin avait été choisi pour s'assurer de couvrir toutes les dimensions de la question, soit le recours à la division en niveaux d'analyse, selon les travaux de Kayser et al. (1986), à l'intérieur des périodes qui servaient de découpage temporel à l'histoire, soit les quatre niveaux suivants : la famille, l'individu, l'entreprise, les ressources et contraintes. Or, cette approche apparaît mal adaptée pour atteindre l'objectif visé. En effet, il semble inapproprié d'imposer *a priori* un découpage analytique dans la démarche d'entretien; c'est plutôt au chercheur d'introduire ce découpage lorsque vient le temps de composer ses grilles de lecture et d'analyse du contenu des entrevues.

De plus, procéder par un tel découpage, pour cerner toutes les dimensions principales d'une question dans chaque période investiguée lors de l'entretien, peut faire perdre de l'information pertinente lorsque le répondant n'ose pas parler d'un aspect quelconque parce qu'il se plie au découpage catégoriel qu'on lui impose dans sa narration ou lorsqu'il est amené par l'interviewer à revenir dans le cadre pré-établi de l'entrevue. L'art de poser des questions, de favoriser et soutenir le propos du répondant, c'est surtout, semble-t-il, savoir poser les bonnes questions au moment opportun. Aussi, c'est la responsabilité de l'interviewer de bien connaître son outil de travail et l'objet de sa recherche pour être en mesure de développer la confiance en soi qu'il doit posséder pour bien guider l'entretien, plutôt que de diriger celui-ci en fonction d'un cadre trop formalisé et normalisé sur lequel il se repose plutôt que de s'en inspirer.

---

<sup>38</sup> Cette technique s'inspire de celle définie par Gagnon, citée et reprise par Parent (1994) dans sa recherche portant sur les transformations survenues au sein des fermes familiales.

### 1.3.9 La validation des outils de collecte des données

Trois pré-tests ont été réalisés et, dans deux des cas, il s'agissait de parents de jeunes qui avaient participé à l'enquête précédente. Les pré-tests ont été concluants sur la structure de l'entretien quant au fait d'administrer le questionnaire factuel et descriptif au début de la rencontre en vue d'établir un lien de confiance avec les répondants. Cependant, cela demande une vigilance accrue de la part du chercheur lorsque le répondant utilise les informations qu'il fournit comme tremplin pour commencer à raconter son histoire. Il appartient à l'interviewer de gérer l'entretien et d'arbitrer entre laisser le répondant fournir quelques éléments de base qui pourront servir dans l'orientation de l'entretien et demander au répondant de retenir ces éléments pour en parler plus longuement lors de la seconde partie de la rencontre, au moment d'entrer dans le vif du sujet et de raconter son expérience en regard de sa succession sur la ferme et de l'abandon du processus.

Quant à l'évolution du déroulement de l'entretien sociologique, on est passé de l'entrevue structurée de type semi-directif, lors du premier pré-test, à une « direction souple » de l'échange, pourrait-on dire, lors du dernier pré-test. En fait, les trois entrevues ont permis de recueillir à peu près les mêmes informations, mais c'est la démarche qui a changé de l'une à l'autre. Cependant, en adoptant une approche plus ouverte, il devient moins aisé de couvrir les éléments essentiels à la compréhension de l'histoire sans laisser l'entrevue aller dans tous les sens. Cela exige une plus grande assurance de la part du chercheur, ce qui ne peut s'acquérir qu'en sachant bien quelles sont les informations pertinentes à recueillir bref, en s'appropriant l'outil d'enquête. Cela requiert donc une attention soutenue et un bon sens du discernement pour poser les questions les plus pertinentes au regard de ce que le répondant a déjà raconté. La durée des entretiens qualitatifs varie sensiblement, notamment en fonction de la personnalité de chacun des répondants puisque certains sont toujours plus jaseurs que d'autres, mais c'est la redondance des informations qui indique que l'on puisse mettre fin à l'entrevue. En moyenne, les rencontres (questionnaire et entretien) ont duré près de trois heures.

En résumé, l'entrevue a été structurée en cinq thèmes, mais davantage réalisée sur le mode conversationnel que sur celui de la directivité. Cela oblige à bien posséder le contenu de la grille pour savoir quelles questions poser au regard de la situation qui prévalait dans chaque cas et des sujets déjà abordés par le répondant. De plus, l'autonomie laissée au répondant par la forme



souple donnée à l'entrevue demande un effort supplémentaire pour ne pas laisser le répondant s'écarter trop du thème en même temps qu'il ne faille pas préjuger de la non-pertinence de son propos, ce qui appelle à un discernement aiguisé de la part du chercheur.

### 1.3.10 La procédure de contact des informateurs et des répondants

Étant donné les contraintes financières, de temps et de logistique, les entretiens ont été réalisés globalement dans la région du Bas-Saint-Laurent qui comprend huit MRC, soit les territoires couverts par le MAPAQ du Bas-Saint-Laurent (six points de service), par la Financière agricole du Bas-Saint-Laurent (deux points de service) et par l'UPA du Bas-Saint-Laurent et, en partie, par l'UPA de la Côte-du-Sud (quinze syndicats de base concernés), ce qui correspond à une couverture territoriale de près de deux cents kilomètres à l'est comme à l'ouest de Rimouski, port d'attache du chercheur. Ces organismes ont constitué les informateurs privilégiés de la recherche, notamment pour la constitution de l'échantillon, auxquels sont venus se greffer des informations provenant d'autres sources: coopératives, syndicats de gestion, agriculteurs, etc.

Les registres officiels comptabilisent pêle-mêle les transferts familiaux et les ventes à des personnes non apparentées, tout comme les établissements réalisés par transfert intergénérationnel ou intragénérationnel. Dans ces statistiques, une entreprise agricole nouvelle concerne aussi bien une ferme récemment constituée qu'une ferme qui a un nouveau propriétaire ou encore une ferme qui change de nom ou de statut juridique; il est donc impossible de mesurer la part d'entreprises agricoles qui ne concernent que des transferts intergénérationnels familiaux. Le recours aux intervenants de terrain était donc primordial pour l'identification des cas d'abandon de succession familiale.

Dans un premier temps, les responsables de chacun des points de service bas-laurentiens du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ont été contactés pour connaître les procédures en regard de l'identification et la transmission de noms de répondants potentiels. Suite aux investigations faites auprès de la Commission d'accès à l'information (CAI), deux possibilités s'ouvraient : ou bien les responsables allaient faire la sélection eux-mêmes en fonction des critères d'échantillonnage et établir le contact avec les répondants potentiels, ne transmettant alors que les noms des personnes désireuses de participer à la recherche, ou bien il allait falloir

obtenir une autorisation officielle pour recevoir une liste de noms et de renseignements nominatifs. Dans ce dernier cas, l'aide des responsables de l'organisme informateur demeurait nécessaire pour identifier des personnes correspondant au profil recherché. En général, les informations croisées de différentes sources permettaient au chercheur de s'assurer que le cas correspondait bien à une situation d'abandon et au profil recherché avant de contacter les prédécesseurs familiaux.

Trois conditions étaient nécessaires pour composer un échantillon suffisant : qu'au moins un parent soit encore vivant, qu'il soit possible de le retracer et qu'il accepte de participer à l'étude. Ainsi, dans un deuxième temps, une lettre fut expédiée aux répondants potentiels pour leur présenter la recherche, les buts poursuivis, le cadre dans lequel elle se situait, ainsi que pour leur expliquer la démarche suivie et solliciter leur participation, dans le respect des règles éthiques d'anonymat des personnes et de confidentialité des informations.<sup>39</sup> Ensuite, un appel a été logé auprès de chacun des répondants potentiels pour connaître leur intérêt à participer à l'étude, satisfaire à leurs interrogations et, advenant un accord de leur part, fixer un rendez-vous.

Le père et la mère étaient invités à participer à l'entretien, notamment afin d'obtenir la perception des deux parents sur ce qu'ils ont vécu comme couple prédécesseur dans le cadre de leur succession familiale. Bien que ce soit souhaitable, on ne pouvait pas en faire un critère obligé car cela aurait conduit à rejeter trop de cas lorsque l'un des deux parents ne voulait pas participer ou par cause de veuvage. Dans ces derniers cas, la rencontre du père a été privilégiée parce qu'il est le plus souvent celui avec qui la négociation a dû se faire pour obtenir le pouvoir et les droits de propriété ainsi que pour convenir des modalités de transfert et d'établissement. Par contre, la mère a été retenue comme seule répondante ou répondante principale dans la mesure où elle a été active sur la ferme, ou en a été co-proprétaire, et qu'elle a pris part aux discussions et décisions concernant la succession familiale.

Par ailleurs, l'échantillonnage est tributaire de la participation des intervenants du milieu agricole de tout le Bas-Saint-Laurent pour mettre le chercheur en contact avec des répondants potentiels, avec les biais que cela peut introduire dans la sélection des cas d'abandon qui se trouve alors contrôlée par ces personnes ressources. De plus, la composition de l'échantillon dépend de la

---

<sup>39</sup> On retrouve une lettre type à l'appendice D, page 826.

volonté des répondants à accorder une entrevue, sachant que le thème de l'étude s'inscrit dans une problématique qui est souvent vécue difficilement par les parents, particulièrement lorsque l'abandon se déroule dans un contexte fortement conflictuel, qu'il résulte en une rupture des liens familiaux, qu'il se traduit par le démantèlement de la ferme et la rupture de la continuité familiale, ou encore qu'il laisse les parents dans une situation financière précaire après avoir consenti un don important à leur relève au moment du transfert.

Une approche éthique et professionnelle est toujours de mise pour solliciter la participation des répondants potentiels en même temps qu'il faut respecter leur refus de participer. Une formule de consentement du répondant et d'engagement du chercheur a été signée par les deux parties qui en ont conservé chacune une copie.<sup>40</sup> Malgré le consentement obtenu il demeurerait important d'appliquer ce principe lors des entretiens en laissant la possibilité au répondant d'y mettre fin ou de refuser de répondre à une question, d'autant plus que le sujet recouvre des blessures, des secrets, voire des tabous familiaux. Il importait donc de faire preuve de discernement dans la quête de connaissance pour ne pas sombrer dans qu'il conviendrait de représenter par l'expression « voyeurisme intellectuel ».

### 1.3.11 Les étapes, méthodes et niveaux d'analyse

Les données ont été traitées suivant différents niveaux et types d'analyse. Dans un premier temps, un portrait descriptif et historique s'apparentant à une étude de cas a été dressé pour chaque situation enquêtée, dans les vingt-quatre heures qui suivaient la rencontre, à partir des données recueillies à l'aide du questionnaire factuel et au cours de l'entretien qualitatif.<sup>41</sup> D'une part, cela permettait de vérifier le niveau de saturation empirique atteint en vue de décider du type de cas à privilégier dans les rencontres subséquentes pour répondre également au principe de diversification des situations. D'autre part, cela visait à procurer une connaissance de premier niveau sur le profil de succession et d'abandon, sur certains facteurs obstacles et sur la trajectoire globale poursuivie, diagnostic qu'un résumé permettait d'exposer sommairement. Le but était d'avoir une première vue d'ensemble sur le déroulement et les conditions dans lesquelles se sont déroulés le processus de succession et son abandon. Il s'agissait là d'une démarche préliminaire

---

<sup>40</sup> Ce document est présenté à l'appendice E, page 829.

<sup>41</sup> Un exemple de ces résumés-synthèses est présenté à l'appendice F, page 831.

d'appropriation et d'interprétation de chaque cas avant d'étudier de manière systématique ses caractéristiques et les propos recueillis auprès des répondants.

Dans un deuxième temps, une analyse en profondeur des données descriptives compilées a permis de dresser un portrait de l'échantillon (voir le prochain chapitre) en classifiant les cas étudiés selon certaines caractéristiques propres aux individus, aux familles et aux entreprises agricoles. L'analyse des fréquences et le croisement de variables ont servi de méthodes de traitement des données. L'objectif de cette analyse visait à vérifier si des éléments allaient caractériser les cas d'abandon de manière globale, les polariser en deux ou trois types contrastés, ou si, au contraire, les données allaient révéler une diversité de traits ne permettant pas de prétendre que les entreprises et les personnes affectées par l'abandon d'un processus de succession familiale sont différentes de celles dont la succession familiale a été assurée et maintenue.

Dans un troisième temps, une analyse en profondeur des données qualitatives issues des entretiens sociologiques, inspirée par les méthodes d'analyse de contenu thématique et d'analyse inductive,<sup>42</sup> a conduit à disséquer ce matériel discursif pour en faire apparaître les catégories dans le cas des éléments de logiques liés aux sphères structurant les processus de succession et d'abandon, ou pour rapporter les éléments de stratégies liés aux processus à travers lesquels sont construits tant la succession familiale à la tête de l'entreprise agricole que son abandon. Le but de cette analyse qualitative est de faire voir les changements, tensions, blocages et ruptures, principalement de nature sociale et culturelle, qui peuvent concourir à l'abandon du processus de succession familiale.

La démarche d'analyse vise paradoxalement à cerner la cohérence globale de chaque histoire par la connaissance de ses détails qui favorise une compréhension plus fine. Au-delà de l'étude de cas, c'est l'analyse « horizontale » qui était visée par la lecture « transversale » de l'ensemble des entretiens au regard des thèmes et des sous-thèmes retenus, anticipés ou induits. En fait, le recours à différentes méthodes d'analyse permet de cerner tant les actions et les pratiques sociales structurant la succession familiale que leur signification et le sens du vécu des prédécesseurs dans la réalisation de ce processus. Non seulement l'analyse expose-t-elle le sens immédiat et les liens manifestes révélés par les témoignages et l'interprétation qu'en donnent les répondants, mais elle

---

<sup>42</sup> Un extrait de grille de lecture complétée est présenté à l'appendice G, page 838.

s'efforce également de retrouver le sens caché et les liens latents entre les faits dans une interprétation savante que seules peuvent permettre la déconstruction analytique du discours et la mise en relation d'éléments sans lien en apparence. (Groulx, 1998)

Le découpage analytique des entretiens a été réalisé en conservant les unités de sens textuelles ou en produisant des énoncés synthétiques selon la pertinence et la longueur des propos, ainsi que la force d'expression de la pensée des répondants. Après avoir ainsi saisi de l'intérieur et en profondeur comment et pourquoi chaque histoire de succession familiale s'est traduite par un abandon dans ce qu'elle a de spécifique, en faisant apparaître la chaîne des événements et des éléments marquants qui l'ont jalonnée, l'analyse thématique a donc permis de dépasser la singularité pour retrouver la complexité de la cohorte que constitue l'échantillon sur autant de points que les discours en ont soulevés eu égard à leur installation, leur carrière, leur succession et son abandon. Cependant, l'exemplarité a permis de marquer les thèmes et sous-thèmes par les idées fortes ayant trait aux logiques et stratégies des prédécesseurs familiaux.

Il faut noter que les données recueillies procurent deux types d'informations qui sont produites à partir de deux perspectives différentes : la première est celle des parents prédécesseurs rencontrés qui agissent comme informateurs sur leur vécu, alors que la seconde les place dans une position d'observateurs du vécu de leur relève. Ils présentent leur point de vue sur leur situation alors qu'ils médiatisent les positions prises par leurs successeurs à travers leur propre filtre. La posture de recherche adoptée est celle voulant que le discours des répondants soit cohérent, au-delà des premières apparences qui s'imposent au chercheur. En même temps, il fallait adopter une posture n'acceptant pas les évidences du discours, tant au cours de l'entretien que dans l'analyse, en recourant à la validation interne des données. Bien qu'il ne soit pas impossible que le discours de certains répondants cherche à rendre socialement acceptable leurs décisions et actions, voire même à « trafiquer » la projection d'eux-mêmes ou la représentation du partenaire familial, la validation interne des informations permet de tester la cohérence du discours des répondants.

Par ailleurs, il importe de distinguer la compréhension de l'abandon issue de l'explication des répondants de celle que l'analyse des données procure. Bien que les perceptions des répondants quant aux « causes » de l'abandon du processus de succession familiale et les représentations qu'ils s'en font puissent être basées sur des conceptions fausses de la réalité « objective », il n'en

demeure pas moins qu'elles façonnent leurs décisions et leurs actions. (Renaud, 1990) En ce sens, il importe de les mettre en lumière puisque le processus d'abandon s'élabore aussi à travers ces réalités subjectives. Cette position s'inspire du théorème de Thomas, qui met l'accent sur l'étude de la définition sociale de la situation. La démarche retenue apparaît riche de connaissances pour l'analyse de l'abandon du processus de succession familiale parce qu'elle favorise une meilleure compréhension des logiques qui animent les uns et qui sont perçues chez les autres ainsi que des stratégies utilisées par les uns et les autres et fondées sur l'interprétation qu'ils font de la situation, à partir de leurs positions respectives et des représentations qu'ils se font de leur partenaire familial. Ces perceptions d'autrui, notamment à l'égard de leurs successeurs, mais aussi des autres agriculteurs de leur localité rurale ou de leur rang agricole, sont tout aussi importantes que la compréhension que les répondants ont de leur vécu, car elles constituent un élément important ayant structuré leur cheminement dans les processus de succession et d'abandon.

Enfin, l'introduction de variables de contrôle dans l'analyse qualitative demeure un aspect secondaire parce que l'état des recherches québécoises sur l'étude du phénomène a révélé trois choses : premièrement, l'accent mis sur les caractéristiques des personnes ou des entreprises n'est pas toujours aussi révélateur qu'on aurait pu le croire à prime abord; deuxièmement, la recherche de facteurs ou de caractéristiques procure une compréhension fragmentaire du phénomène, bien que ce type d'analyse constitue une approche ayant permis de mettre au jour certains aspects dans une démarche de premier niveau; et troisièmement, l'identification de types ou de profils permet difficilement la reconstitution du tout parce qu'elle met l'accent sur un ou quelques éléments qui apparaissent dominants.

### 1.3.12 La recherche qualitative et la méthode inductive

Groulx (1998) définit quatre approches méthodologiques auxquelles se rapporte toute analyse qualitative : phénoménologique, herméneutique, interactionnelle et structurelle. Ces quatre types peuvent être rapportés à l'analyse de la vie quotidienne et à la compréhension du sens vécu pour les deux premiers types et à l'analyse de l'action et l'explication des pratiques sociales pour les seconds. En outre, si les approches phénoménologique et interactionnelle s'intéressent au sens immédiat des pensées et des pratiques, par l'interprétation donnée, révélée par le témoignage et par l'établissement des liens manifestes qui découlent de la description des faits, les approches

herméneutique et structurelle visent la compréhension du sens caché pour l'une et des rapports sociaux pour l'autre au travers l'interprétation critique et construite par l'analyse, en vue d'une compréhension des faits mettant au jour les relations latentes entre ceux-ci. Malgré le caractère exploratoire de la présente recherche qui limite le développement d'une analyse herméneutique et structurelle, l'analyse de second niveau n'est pas évacuée pour autant. Ainsi, l'analyse inductive dépasse le niveau phénoménologique et interactionnel et tend à poser des pistes de compréhension herméneutique et structurelle.

En ce qui concerne l'analyse phénoménologique, « la vigilance du chercheur réside dans le refus d'imposer des catégories d'analyse étrangères aux catégories des locuteurs » d'où la présentation thématique des matériaux recueillis. Quant à l'approche herméneutique, elle implique de la part du chercheur « un travail de déconstruction et de reconstruction » du discours en vue d'en retrouver le sens profond et de « décoder les constructions symboliques ». Par ailleurs, « pour comprendre et expliquer les stratégies » des acteurs, l'analyse interactionnelle cherche à saisir, entre autres, les motifs à l'origine des choix des acteurs ainsi que les processus et modalités de décisions, tandis que l'approche structurelle s'intéresse davantage « aux rapports sociaux qui structurent la vie sociale » et « se soucie de replacer les diverses questions posées dans une perspective globale par rapport à la vie des personnes ». (Groulx, 1998: 35-37) Ces quatre approches se situent dans le cadre de la « recherche-induction » décrite ainsi :

...une démarche plus directement inductive et explicitement qualitative, [...] soit pour décrire la perception ou le vécu des intervenants [*agriculteurs retirés*], soit pour explorer leurs attitudes, leurs réactions à de nouvelles problématiques [*l'abandon de la succession familiale*] [...]. À partir d'entrevues en profondeur de type semi-directif auprès des intervenants [*prédécesseurs*], la recherche-induction vise à décrire la logique de la pratique des intervenants [*partenaires familiaux*] et à resituer le processus d'intervention [*de réalisation et d'abandon de la succession*] et les dilemmes qui le caractérisent en fonction du contexte particulier de l'action et de la spécificité des problématiques.<sup>43</sup>(Groulx, 1998: 12)

Quant à la méthode inductive, elle apparaît indispensable dans le cadre d'une recherche exploratoire et permet de structurer une analyse thématique du contenu des entretiens. Manning

---

<sup>43</sup> Entre parenthèses sont insérés par nous des termes clés pour établir le parallèle avec l'objet de la thèse.

(1982) décrivait l'analyse inductive comme « une étude exhaustive de cas pour en arriver à la formulation d'explications causales universelles ». Dans le cadre d'une approche qualitative, l'exhaustivité doit être rapportée à la saturation du discours par la recherche systématique de la diversification des cas (Bertaux, 2001; 1980). À partir d'un thème ou sous-thème donné, il s'agit de proposer une compréhension provisoire à laquelle sont confrontés tous les cas qui traitent de cette thématique dans leur discours en vue d'atteindre une saturation théorique, c'est-à-dire que l'explication proposée recouvre l'ensemble des cas étudiés. Ainsi, les cas invalidants de la théorie proposée sont les plus signifiants parce qu'ils obligent à redéfinir l'analyse proposée, à la nuancer, à la préciser ou à l'élargir. La recherche de ces cas négatifs favorise donc la remise « en question [des] représentations partielles que se fait l'équipe de recherche sur la base des entretiens recueillis jusque là ». <sup>44</sup> (Grell, 1985) De ce fait, cette démarche favorise l'atteinte du critère de diversification, essentiel pour prétendre à une saturation théorique, en complémentarité avec l'apparition de récurrences dans le discours des répondants. (Bertaux, 1980) En effet, ces récurrences qui apparaissent permettent à leur tour d'élaborer des hypothèses, des représentations, des modèles, pour mettre en lumière « les processus sociaux se situant à l'arrière-plan des cas individuels » et/ou « les logiques d'action qui s'y développent en réponse à la situation ». (Bertaux, 2001)

Ainsi, l'induction analytique est toute indiquée pour saisir un objet d'étude encore peu analysé comme l'abandon du processus de succession familiale. En effet, « l'analyse inductive fournit des détails qui relancent la recherche » sur une problématique donnée. De plus, « l'induction analytique favorise l'étude des processus ainsi que la compréhension subjective des situations ». Parmi les avantages les plus importants de la méthode inductive, celle-ci permet « d'invalider des théories et de les comparer pour les évaluer » par la recherche de « cas négatifs » pour ainsi « jeter des bases de nouvelles théories et reformuler ou clarifier celles qui existent ». (Mayer et Deslauriers, 2000)

La portée de l'analyse qualitative apparaît rarement universelle, mais plutôt limitée à un ensemble de cas particuliers; ainsi, plusieurs explications sont possibles pour autant de groupes de cas, à la manière de la méthode typologique. L'analyse en profondeur de chaque cas est donc capitale. La

---

<sup>44</sup> À cet effet, les histoires de cas rédigées à la suite de chacun des entretiens ont favorisé la quête de cas différents tout au long de la démarche d'échantillonnage. Elles ont été colligées dans un recueil non publié.



valeur de généralisation des analyses tirées des récits de vie ou de pratique et des études de cas, méthodes qualitatives proches de la démarche suivie ici, reste encore discutée. Au sens strict, on ne peut pas parler de généralisation puisque l'enquête ne repose pas sur l'étude d'un échantillon statistiquement représentatif et donc, on ne peut « jamais inférer de cette recherche une quelconque tendance [...] généralisable à l'ensemble de la population ». (Grell, 1985) Cependant, puisque l'induction analytique cherche à découvrir « le général au cœur des formes particulières » par la recherche constante tant des récurrences que des cas négatifs (condition sine qua non), en vue de valider les interprétations formulées quant aux processus et logiques à l'œuvre, celles-ci peuvent ainsi prendre « une valeur de généralité », selon Bertaux (2001).

Par ailleurs, la démarche inductive d'analyse du contenu des entretiens dans un cadre de recherche exploratoire et qualitative implique que la densité de l'analyse dépende en partie de ce que révèlent les propos des répondants. Or, dans le cadre d'une approche inductive, il apparaît hasardeux de rejeter trop rapidement des énoncés puisqu'il y a peu de catégories pré-établies et qu'elles sont construites au fil de l'analyse. Le principe suivant apparaît le plus prudent : puisque le répondant traite d'un aspect ou d'un sujet donné dans le cadre de la question qui lui est posée, c'est que cela est signifiant *pour lui* et c'est au chercheur de retrouver le principe structurant de ces éléments en vue de recomposer la cohérence des logiques de pensée ou des stratégies d'action, du point de vue des protagonistes, d'où l'étendue du développement analytique de la thèse. Ce n'est pas tant de chercher à savoir si la compréhension des choses qu'a le répondant est vraie ou fausse qui importe ici, mais de mettre au jour cette compréhension car « il y a une loi sociologique qui ne s'est jamais démentie : quand un phénomène social est perçu comme vrai, même s'il est faux, il entraîne toujours de vraies conséquences ». (Renaud, 1990) C'est en ce sens qu'il apparaît crucial de saisir les logiques qui forment les pensées et déterminent les actions des agriculteurs autour des diverses sphères qui structurent ou influencent tant le processus de réalisation que le processus d'abandon de la succession familiale.

### 1.3.13 Conclusion

Outre les aspects théoriques, opératoires et techniques autour de l'échantillonnage, de la construction des outils de recherche et de la collecte des données, les considérations méthodologiques et éthiques ont permis de justifier les choix réalisés pour l'enquête. En résumé,

le recours à des entretiens et à une analyse en profondeur apparaissait plus propice en vue de resituer chaque situation dans sa globalité et la comprendre *de l'intérieur*, à partir du vécu des prédécesseurs et de leurs perceptions du vécu de leurs partenaires, dans la quête des logiques de pensée et des stratégies d'action investies dans les sphères et processus structurant la succession jusqu'à son abandon. Ceci visait à retrouver la complexité de chaque histoire en même temps que celle du vécu de la cohorte des prédécesseurs et de leurs familles dans ce cadre successoral. En même temps, la mise en rapport des histoires entre elles dans l'analyse permettait de retrouver une relative communauté de pensée et d'action autour de certains intérêts, enjeux, besoins, valeurs, motivations, attentes ou aspirations. L'induction analytique a permis de réaliser ce double processus de compréhension individuelle et collective des situations étudiées.

## CONCLUSION DU CHAPITRE

L'exposé des connaissances et théories constituant le cadre de référence pour la saisie et l'analyse du phénomène de l'abandon du processus de succession familiale au sein des entreprises agricoles, en tant que problématique de recherche, a permis d'élaborer une compréhension renouvelée des composantes de l'objet d'étude et de la dynamique actionnelle dans laquelle le processus successoral se construit. L'appareil conceptuel, opératoire et méthodologique posé comme instrument d'appréhension, d'exploration et d'investigation de ce phénomène conduit à découvrir, analyser et comprendre, par la recomposition des logiques et stratégies des partenaires familiaux, les sphères et logiques, ainsi que leurs interrelations, qui structurent la succession familiale et l'abandon de ce processus. Puisque la recherche vise à documenter la connaissance du point de vue des prédécesseurs familiaux, il s'agit là d'un biais volontaire, dont il faut par ailleurs demeurer conscient dans l'analyse; en ce sens, il faut prendre les résultats de cette recherche comme une contribution à la compréhension d'une problématique plus globale, et non comme la totalité de la réalité vécue par l'ensemble des protagonistes.

## **CHAPITRE 2**

### **ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON**

## INTRODUCTION DU CHAPITRE

Le présent chapitre vise à caractériser l'échantillon d'enquête par le biais de données socio-démographiques, familiales, scolaires et professionnelles ainsi que par des attributs et données propres aux entreprises agricoles étudiées. Au-delà de la volonté de dresser un portrait de l'échantillon, l'on vise à vérifier s'il existe des parcours et des profils individuels ou familiaux conduisant à l'abandon du processus de succession familiale. En outre, cette analyse descriptive vise à soulever des éléments de questionnement ou de réflexion, notamment par la comparaison des données historiques de l'étude se rapportant aux fermes familiales, aux prédécesseurs et aux successeurs. De plus, certains traits de la relève féminine et des successeurs familiaux par alliance ont également été relevés.

### 2.1 MISE EN CONTEXTE DES CAS D'INSTALLATION ET D'ABANDON ÉTUDIÉS

#### 2.1.1 Introduction

L'analyse vise ici à décrire les modèles et formes d'établissement d'une génération à l'autre pour en voir l'évolution, notamment en ce qui a trait à l'âge et au statut civil des prédécesseurs. Le portrait des prédécesseurs en regard de leur âge à l'établissement de leur relève est aussi établi, de même que l'évolution du partage des parts de propriété au cours du processus de succession familiale. Enfin, alors que la répartition des établissements des prédécesseurs est présentée selon différents critères de définition, la répartition des successeurs qui composent l'échantillon est établie selon le type de transfert et d'établissement. Le but de cette section est de permettre de situer les différents cas de figure constituant l'échantillon de recherche en fonction des grandes lignes des itinéraires de succession familiale suivis.

#### 2.1.2 Les modèles et les formes d'établissement des prédécesseurs

Environ les trois quarts des parents prédécesseurs avaient eux-mêmes repris la ferme paternelle (73,9%, n=23). Sauf dans un cas, il s'agissait presque toujours d'un transfert réalisé en bloc d'une

génération à l'autre (94,1%, n=17<sup>45</sup>). Outre les six établissements de prédécesseurs réalisés sur une autre exploitation que la ferme paternelle (26,1%), la génération des prédécesseurs a constitué la troisième génération dans 7 cas, la seconde dans 5 cas, les autres ayant constitué une 4<sup>e</sup> ou même une 5<sup>e</sup> génération familiale. Pour une bonne part, il s'agissait de fermes ayant une histoire relativement jeune, voire liée à la colonisation du territoire bas-laurentien et sud-côtier.<sup>46</sup>

Cette cohorte de parents prédécesseurs s'est établie sur une période s'étalant de 1945 à 1989, ce qui la rend hétérogène sur ce point. Le tableau 2.1 montre la répartition des cas selon le critère retenu pour établir l'année d'installation. Le critère généralement admis est celui du transfert légal de la propriété par le caractère officiel qu'il confère à l'établissement de la relève. Le second critère retenu est celui de l'établissement en pratique, sachant que plusieurs des prédécesseurs ont pris en charge la ferme familiale à leur mariage, alors que la propriété ne leur a été transférée que plusieurs années plus tard (cinq cas dont un à l'intérieur d'une même période); il correspond donc aussi à l'établissement en agriculture. Enfin, en considérant le fait que certains agriculteurs ont acquis en cours de carrière une autre ferme sur laquelle ils se sont installés (trois cas dont un à l'intérieur d'une même période) et qui a fait l'objet d'une succession familiale, on peut distinguer alors la période d'établissement sur la ferme transmise à la génération suivante. Tous critères confondus, la période allant de 1954 à 1962 constitue celle qui est la plus représentative de l'époque où les parents d'un abandon post-transfert s'étaient installés.

Tableau 2.1 Périodes d'établissement des parents de la relève post-établie, selon des critères différents

Critères → Périodes ↓	Établissement légal, formel, officiel sur la ferme parentale ou autre	Établissement réel, en pratique, officieux sur la ferme parentale ou autre	Établissement légal sur la ferme transmise à la relève filiale
1945-1953	4	7	4
1954-1962	11	9	10
1963-1971	5	5	5
1972-1980	3	2	3
1981-1989	0	0	1
Total	23 cas	23 cas	23 cas

<sup>45</sup> Le « n » signifie le nombre total de données valides sur lequel les résultats sont calculés.

<sup>46</sup> Pour un aperçu de l'évolution historique de la colonisation et du développement agricole au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-du-Sud, voir les ouvrages de la collection « Les régions du Québec » aux éditions IQRC.

À leur établissement, l'âge des pères variait de 20 à 37 ans (n=23, moyenne : 28,5 ans), tandis que celui des mères s'étalait de 18 à 32 ans (n=23, moyenne : 24,4 ans), en soulignant ici que certaines se sont établies par le mariage après que leur mari fut lui-même déjà installé sur la ferme. S'ils ne l'étaient pas déjà à leur installation sur la ferme familiale (4 cas), tous les prédécesseurs se trouvaient être mariés après cinq années d'établissement.

Pour plusieurs prédécesseurs (11 cas, soit 47,8%), le mariage venait structurer le processus de succession familiale et devenait ainsi une condition pour réaliser le transfert de propriété, sans pour autant que cette norme soit généralisée. Si, dans certains cas, le transfert légal n'a pas suivi l'installation officieuse entraînée par le mariage (5 cas), l'établissement a précipité quelques répondants à prendre épouse dans les premiers mois suivants (2 cas). Dans d'autres cas cependant, le mariage a précédé l'établissement mais sans avoir aucun lien avec lui (3 cas) et, inversement, l'établissement a précédé le mariage de quelques années dans deux cas, sans qu'il y ait relation directe entre les deux phénomènes.

### 2.1.3 La situation des parents au moment d'établir leur relève

La durée du règne exclusif des parents prédécesseurs comme propriétaires exploitants de la ferme familiale varie grandement : le règne le plus court a été de 13 ans et le plus long s'est étendu sur 45 ans. La durée moyenne aura été de 28,5 ans (n=23) chez les parents de relève post-établie, soit de leur établissement formel jusqu'au moment d'établir leur successeur par l'octroi de parts de propriété. L'âge moyen des pères à ce moment est de 57,3 ans, allant de 47 à 67 ans, tandis que l'âge moyen des mères est de 52,8 ans, réparti de 41 à 63 ans. Notons qu'au plus quelques pères avaient atteint l'âge de la retraite pour se qualifier à la pension de vieillesse et qu'aucune mère n'avait encore atteint cet âge. Une ventilation en fonction du mode de transfert de la propriété de la ferme montre que l'écart à la moyenne se creuse davantage chez les pères que chez les mères, tel que nous le montre le tableau 2.2. L'âge des pères serait donc plus déterminant ou révélateur du type de transfert que les parents vont privilégier. En effet, les pères qui procèdent par transfert en bloc sont généralement plus âgés que ceux qui procèdent par transfert graduel, tandis que les mères ont sensiblement le même âge dans un cas comme dans l'autre.

Tableau 2.2 Répartition des parents prédécesseurs à l'établissement de la relève en fonction de leur âge<sup>47</sup>

	âge moyen (ans)	moins de 50 ans (nombre de cas)	de 50 à 59 ans (nombre de cas)	60 ans ou plus (nombre de cas)
pères (n=23)	57,3	3	9	11
pères tr. graduel (n=10)	54,9	2	4	4
pères tr. en bloc (n=13)	59,2	1	5	7
mères (n=23)	52,8	6	13	4
mères tr. graduel (n=10)	51,4	3	6	1
mères tr. en bloc (n=13)	53,9	3	7	3
règne des parents* (n=23)	durée moyenne : 28,5	moins de 25 ans : 7	25 ans à 34 ans : 10	35 ans ou plus : 6

\*Dans deux cas, l'âge retenu pour fins de calcul est celui où une première co-relève, par ailleurs toujours établie depuis l'abandon de l'autre co-successeur, avait été établie.

#### 2.1.4 Les modèles et formes d'établissement des successeurs

Les cas d'abandons post-transfert étudiés recouvrent deux modes de transfert de la propriété, dont l'un décliné en deux stades, et deux modes d'établissement de la relève. Quant à l'établissement juridique des jeunes, il s'est effectué de 1984 à 1994 inclusivement, dix jeunes ayant été établis en 1989 ou avant et les vingt-deux autres, en 1990 ou après.

Tableau 2.3 Modes de transfert de la propriété et d'établissement de la relève post-établie

Modes → ↓	Établissement simple	Établissement multiple	Total (nombre de cas)
Transfert graduel non complété	3 (13%)	4 (17,4%)	7 (30,4%)
Transfert graduel complété	2 (8,7%)	1 (4,3%)	3 (13%)
Transfert unique	8 (34,8%)	5 (21,7%)	13 (56,5%)
Total (nombre de cas)	13 (56,5%)	10 (43,5%)	23 (100%)

Le transfert en bloc des parts de propriété est un peu plus répandu que le transfert graduel tout comme l'établissement simple est observé un peu plus fréquemment que l'établissement de

<sup>47</sup> Les années d'établissement des parents et les âges y correspondant sont donnés à l'appendice H, p. 841.

plusieurs relèves (56,5%). Le croisement des deux variables montre que le transfert unique de la propriété à une seule relève familiale établie constitue la modalité la plus fréquente avec un peu plus du tiers des cas analysés (34,8%). De plus, la répartition des parts de propriété à l'établissement variait notamment par la nature même des modes de transfert et d'établissement choisis. Mais des modèles différents se profilent en fonction des personnes établies, plus précisément selon leur statut familial. Le tableau suivant montre la répartition des parts de propriété à l'établissement en fonction du statut familial.<sup>48</sup>

Tableau 2.4 Répartition des parts de propriété au premier stade d'établissement, selon le statut familial

Statut → % de parts ↓	PÈRE	MÈRE	FILS	FILLE	GENDRE	BRU
100%	---	---	8	0	0	0
(51 à 99%)	3	0	4	0	0	0
(21 à 50%)	5	1	4	2	2	1
(1 à 20%)	2	4	6	2	1	2
Total	10	5	22	4	3	3

En ce qui concerne la relève établie, on remarque que seuls les fils bénéficient d'un transfert en bloc de la ferme dont ils deviennent propriétaires uniques. Quant aux filles, il faut préciser que celles qui reçoivent plus de 20% des parts sont propriétaires égalitaires mais jamais supérieures à d'autres membres de la famille (frère, conjoint ou belle-sœur) et donc, qu'elles ne sont jamais établies seules. Leur établissement est-il accessoire à celui d'un frère ou d'un conjoint ou sont-elles jugées incapables par les cédants d'assumer la responsabilité d'une entreprise agricole sans autre partenaire d'affaires?

En corollaire, les gendres n'accèdent à la propriété de la ferme que par alliance, parfois à défaut de fils tout court, parfois à défaut de fils intéressé, mais aucun des trois gendres n'a été reconnu propriétaire de la ferme familiale sans que la fille le soit également. Quant aux belles-filles, elles demeurent marginales en tant que partenaires officielles dans l'entreprise agricole familiale en pourcentage de parts de propriété consenties. Bien que plusieurs ne soient pas ou peu intéressées

<sup>48</sup> Pour le détail et l'évolution de la répartition des parts de propriété entre les partenaires familiaux jusqu'à l'abandon, voir l'appendice I, page 843.



par l'agriculture, ne se sentent pas concernées par la ferme, ne désirent pas s'y impliquer ou préfèrent développer leur propre carrière professionnelle, il semble qu'il y ait une crainte réelle de la part des prédécesseurs à l'égard des belles-filles en particulier, ou qu'on ne daigne pas les considérer comme des partenaires potentielles, ce qui n'est probablement pas sans lien avec la survivance d'éléments de la culture patriarcale. Globalement, les beaux-enfants demeurent moins souvent prisés comme relève familiale.

Lorsqu'il s'agit de transfert graduel (10 cas), les pères demeurent parfois propriétaires majoritaires. C'est l'établissement des mères qui explique pourquoi l'on retrouve plus de pères prédécesseurs minoritaires que majoritaires chez les jeunes post-établis par transfert graduel des parts de propriété. En effet, c'est alors par le total des parts de propriété qu'ils détiennent que les parents demeurent majoritaires dans l'entreprise agricole. Les mères prédécesseuses devenaient souvent propriétaires à l'établissement d'une relève familiale ou l'étaient devenues quelques années plus tôt, en préparation d'un établissement éventuel ou en reconnaissance de leur contribution professionnelle.

Il faut préciser que ce phénomène de l'établissement officiel des mères s'est effectué à la faveur de la mise en place de programmes de subventions qui apportaient une contribution financière à la ferme. Plusieurs avaient reçu plus de 20% des parts (seuil minimum pour se qualifier à la prime), deux ayant même été reconnues comme partenaires égalitaires avec 50% des parts, mais il faut comprendre qu'au moment d'établir la relève, c'est le plus souvent leurs parts qui sont diminuées ou transférées pour établir le jeune, d'où le fait que la plupart se retrouvent avec seulement 20% des parts une fois la relève établie. Le tableau 2.5 montre l'évolution des parts de propriété chez les mères.

Tableau 2.5 Évolution des parts de propriété des mères prédécesseuses

Cas de relève post-établie (n=7)	Pourcentage des parts détenues	
	juste avant d'établir la relève	juste après avoir établi la relève
1	0	20%
2	0	20%
3	20%	20%
4	30%	0
5	40%	0
6	50%	20%
7	50%	35%

En ce qui a trait à la prime d'établissement octroyée pour l'installation officielle de chaque jeune considéré comme une relève familiale, seulement cinq n'en ont pas reçu une (n=32). L'un des fils établi avec son frère avait en deçà du pourcentage de parts nécessaire pour se qualifier. Deux gendres avaient dépassé l'âge maximal pour être admissible à la prime. Enfin, les raisons demeurent inconnues pour deux fils se rapportant à deux cas distincts.

### 2.1.5 L'état de la situation au moment de l'abandon

Le tableau 2.6 vise à montrer l'évolution du partage des parts de propriété entre les partenaires familiaux pour vérifier, par exemple, comment la situation a varié entre les prédécesseurs et les successeurs dans le cas des transferts graduels, ou si elle a changé entre les partenaires de la génération des repreneurs, notamment en ce qui concerne les conjointes et conjoints de la relève filiale.

Tableau 2.6 Répartition des parts de propriété au moment de l'abandon, selon le statut familial

Statut → % de parts ↓	PÈRE	MÈRE	FILS	FILLE	GENDRE	BRU
100%	---	---	10 (8)*	0	0	0
51 à 99%	4 (3)	0	3 (4)	0	0	0
21 à 50%	2 (5)	1	3 (4)	3 (2)	2	1
1 à 20%	1 (2)	4	4 (6)	1 (2)	1	2
Total	7 (10)	5	20 (22)	4	3	3

\*Entre parenthèses sont indiquées les valeurs du tableau 2.4 lorsque la situation a changé par rapport au premier stade de l'établissement.

La lecture du tableau montre que les choses ont évolué principalement chez les pères et les fils. Parmi les premiers, quelques-uns ont complété le transfert de la propriété mais, par contre, le nombre de pères majoritaires demeure presque inchangé; ceci s'explique par le fait que deux fils établis en co-relève se sont retirés dans l'intervalle, jusqu'à l'abandon de la succession par l'autre jeune co-établi, et que ce sont les pères qui ont récupéré les parts détenues par ces fils plutôt que d'avoir été remises à l'autre jeune co-établi, par exemple. Ceci laisse croire que dans un

établissement graduel à relève multiple, lorsque les choses tournent mal, la stratégie de certains pères est de reprendre le contrôle de la ferme familiale.

Quant aux fils, trois processus de transfert de la propriété et du pouvoir ont été complétés, faisant qu'un fils propriétaire minoritaire a accédé au statut de propriété majoritaire et que deux autres sont devenus propriétaires uniques, à la faveur du retrait complet de leurs pères. Fait à noter, l'un des fils qui était partenaire majoritaire est devenu partenaire égalitaire avec sa sœur, ce qui explique le mouvement à la hausse des parts détenues par l'une des filles. La situation des gendres et des belles-filles n'a pas bougé et ceux-ci demeurent toujours des partenaires marginaux en nombre et en pourcentage de parts détenues dans l'entreprise familiale. La situation des mères demeure également inchangée, mais ce qui est notable c'est que les seuls cas où le transfert graduel a été complété sont des cas où le père était seul détenteur des parts de propriété.

On peut penser que d'avoir deux prédécesseurs et/ou plusieurs repreneurs avec qui négocier un processus de succession rend l'exercice plus difficile par la multiplication des attentes et exigences de chacun des partenaires.<sup>49</sup> Mais n'est-ce pas là la contre-partie d'un meilleur partage du pouvoir décisionnel formel au sein de la famille agricole? L'adoption de ce nouveau modèle ne signifie pas une adaptation facile dans la pratique décisionnelle des familles agricoles; en effet, cette innovation se heurte à la survivance de traits liés à la culture patriarcale où le père pouvait consulter son épouse et discuter avec son fils, mais détenait tout le pouvoir d'imposer ses décisions à la famille.

#### 2.1.6 Présentation des cas selon les périodes d'établissement, de transfert et d'abandon

Suivant le fait que les prédécesseurs s'étaient établis en agriculture sur une période s'étalant de 1945 à 1980, que les successeurs avaient amorcé le processus de succession par leur établissement formel sur la ferme familiale dans une période comprise de 1984 à 1994 inclusivement, et que l'abandon est survenu entre 1990 et 2001 inclusivement, le tableau 2.7 détaille les cas de figure qui composent l'échantillon de la recherche.

---

<sup>49</sup> Cette situation amène une double hiérarchie de l'autorité (Barthez, 1994): alors que les rapports familiaux demeurent inégalitaires et hiérarchisés, la coexploitation en co-propriété multigénérationnelle oblige à partager l'autorité au sein de l'entreprise et à établir des rapports plus égalitaires.

Tableau 2.7 Répartition des successeurs suivant les périodes historiques discriminantes

SUCCESSEURS début / fin du processus	PRÉDÉCESSEURS (début de leur règne)		Total N (%)
	1945 à 1962	1963 à 1980	
1984-89 / 1990-95	4 (15,4%)	1 (3,8%)	5 (19,2%)
1984-89 / 1996-01	4 (15,4%)	0	4 (15,4%)
1990-94 / 1990-95	1 (3,8%)	2 (7,7%)	3 (11,5%)
1990-94 / 1996-01	7 (26,9%)	7 (26,9%)	14 (53,8%)
Total N (%)	16 (61,5%)	10 (38,5%)	26 (100%)

La représentation de l'échantillon répond en partie à une logique temporelle. En effet les deux pôles sont représentés en proportions à peu près égales, soit environ le tiers des successeurs chacun; le premier pôle se rapporte aux prédécesseurs établis dans des temps plus anciens et qui ont été appelés à établir une relève dès les années 1980 (8 cas), tandis que le pôle opposé se rapporte aux prédécesseurs qui s'étaient établis dans une période plus récente et qui ont été appelés à établir leur relève dans les années 1990 (9 cas). On observe par ailleurs un groupe aussi important en proportion que les deux autres, soit celui des jeunes également établis au cours des années 1990, mais dont les parents ont exploité plus longtemps la ferme familiale avant d'établir leur relève puisqu'ils l'avaient reprise entre 1945 et 1962 (8 cas). Ceci peut être l'indice d'une petite ferme sous-développée qui nécessite de ce fait que les parents demeurent établis le plus longtemps possible pour tirer une rente de retraite décente ou pour assurer les besoins des plus jeunes enfants de la famille, la relève la plus probable pouvant alors être l'un des cadets. Cette non-modernisation peut également avoir repoussé la relève jusqu'à ce qu'un des enfants manifeste un intérêt tardif à reprendre la ferme, auquel cas il peut s'agir d'une réorientation de carrière ou d'un retour à un mode de vie rural.

### 2.1.7 Conclusion

D'une part, le mariage constituait un facteur structurant du processus de succession familiale au temps des prédécesseurs, bien qu'en fait certains assuraient à toutes fins utiles la gérance de la ferme depuis plusieurs années. Cette situation en a conduit plus d'un à être formellement établis à

un âge relativement élevé. D'autre part, alors qu'au temps des prédécesseurs le modèle de transfert se confondait au modèle d'établissement sur le plan légal, les deux se distinguent à l'époque où les jeunes ont été établis sur la ferme familiale. En effet, les établissements multiples sont apparus et les transferts graduels aussi; on doit y voir des stratégies visant à favoriser la pérennité de la ferme en même temps qu'une évolution des pratiques sociales due à l'accroissement de la taille des exploitations agricoles, à l'autonomisation des ménages, aux changements culturels au plan des valeurs, etc. Ces innovations sociales répondent à un compromis familial permettant d'établir plusieurs enfants intéressés à reprendre et/ou à amorcer l'établissement sans provoquer le retrait définitif des parents.

Enfin, l'évolution du partage des parts de propriété montre que les mères sont les premières à sacrifier leur statut de propriétaire au bénéfice de la relève et que les fils constituent nettement le type de relève familiale le plus avantage à cet égard. Les filles et les beaux-enfants étant plus faiblement reconnus comme relève, ils sont rarement considérés comme successeurs principaux et, de ce fait, demeurent le plus souvent minoritaires. La section suivante permettra de compléter le portrait des trajectoires de succession en introduisant des données socio-démographiques qui permettront de mieux saisir des différences intergénérationnelles et la complexité des cas de figure intragénérationnels.

## 2.2 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

### 2.2.1 Introduction

La présente section vise à dresser le profil socio-démographique des prédécesseurs, des successeurs et de leurs familles. Les principales variables retenues pour cette description concernent l'origine sociale, la taille des familles, le rang familial, la conjugalité, la parentalité et l'âge. L'analyse comparative permettra de dégager les similitudes et dissimilarités entre les générations et, par là, de soulever des questions et pistes d'analyse.

## 2.2.2 Les caractéristiques des prédécesseurs et de leurs familles

La majorité des pères, soit 91,3%, provenaient d'un milieu d'origine agricole (n=23), proportion qui s'établit à 73,9% pour leurs épouses (17 cas). Alors que les prédécesseurs provenaient de familles comprenant en moyenne 10,1 enfants, leurs successeurs filiaux étaient issus de familles comptant en moyenne 6,2 enfants. De même, en ce qui concerne le nombre moyen de fils par famille, il était de 5,3 dans les familles d'origine des prédécesseurs et tombait à 3,5 dans les familles d'origine des successeurs (n=23).

Quant au rang familial, le patron diffère entre les successeurs et leurs prédécesseurs. En effet, alors que la plupart de ces derniers se trouvaient à un rang intermédiaire dans la famille (69,6%), les successeurs sont plus souvent l'aîné ou le benjamin de leur famille (65,4%). De même, en ce qui a trait au rang parmi les fils de la famille, les fils successeurs sont le plus souvent l'aîné ou le benjamin de la fratrie (71,5%), tandis que cette proportion s'établissait à 52,9% chez leurs pères. Le tableau 2.8 présente l'ensemble de ces données descriptives des familles des prédécesseurs et des successeurs.<sup>50</sup>

Tableau 2.8 Taille des familles, rang familial et filial des prédécesseurs et des successeurs

RANG	RANG FAMILIAL		RANG FILIAL	
	pères (n=23)	filles et fils successeurs (n=26)	pères (n=17)	filles successeurs (n=21)
aîné	5 (21,7%)	8 (30,8%)	5 (29,4%)	6 (28,6%)
intermédiaire	16 (69,6%)	9 (34,6%)	8 (47,1%)	3 (14,3%)
benjamin	2 (8,7%)	9 (34,6%)	4 (23,5%)	9 (42,9%)
unique	0	0	0	3 (14,3%)
moyenne	10,1 enfants	6,2 enfants	5,3 fils	3,5 fils
répartition des familles	2 à 10 enfants : 12	2 à 6 enfants : 16	2 à 5 fils : 10	1 à 3 fils : 14
	11 à 18 enfants : 11	7 à 17 enfants : 7	6 à 9 fils : 13	4 à 10 fils : 9
répartition comparée	2 à 6 enfants : 4	2 à 6 enfants : 16	1 à 3 fils : 8	1 à 3 fils : 14
	7 à 18 enfants : 19	7 à 18 enfants : 7	4 à 10 fils : 15	4 à 10 fils : 9

<sup>50</sup> L'augmentation de la proportion des transferts à un enfant cadet s'expliquerait, selon Jacques-Jouvenot (1997: 88) par le désir du prédécesseur de « partager son autorité le plus tard possible » en transmettant « à celui de ses enfants qui accède le plus tard possible à la profession ».

Il faut noter qu'en ce qui concerne le rang parmi les fils, on trouve quatre prédécesseurs qui se sont établis et ont transmis une autre ferme que celle de leur père chez les aînés et chez les benjamins, les premiers pouvant être confrontés à l'impossibilité de s'établir vu la charge familiale de leurs parents et les seconds ayant pu se trouver sans ferme pour s'établir si elle avait été promise à l'aîné des fils, par exemple. Dans les familles d'origine des pères prédécesseurs comme chez celles de leurs successeurs filiaux on trouve autant de cas (n=12) où des jeunes de moins de 21 ans demeuraient encore chez leurs parents; ce qui diffère, c'est l'âge de ces enfants, lequel était de 12,9 ans dans les familles des prédécesseurs et de 17,3 ans dans celles des successeurs. Par contre, on retrouve environ autant de prédécesseurs qui habitaient avec leurs parents au moment de s'établir (14/23, soit 60,9%) que de successeurs qui demeuraient à la maison familiale à ce moment-là (15/26, soit 57,7%).

Si un problème démographique est parfois évoqué dans le discours entourant la relève agricole familiale, le phénomène des fils uniques observé dans trois cas chez la relève montre cette fragilité démographique, puisque le recrutement de la relève familiale a traditionnellement été de type patrilinéaire. Bien que certains pourraient être tentés de conclure que de cette réalité démographique découle un problème de manque de relève agricole, ce dernier phénomène cache en fait un double problème culturel qui se traduit, d'une part, par la non-valorisation de l'agriculture par certains parents auprès de leurs enfants et la projection sur ceux-ci de leurs aspirations à la mobilité sociale, et d'autre part, par la difficulté à concevoir les filles de la famille comme des successeuses potentielles. Combiné à cet affaiblissement démographique des enfants et des fils dans les familles agricoles, le mouvement féministe en agriculture, qui vise la reconnaissance des agricultrices, a favorisé l'émergence des filles successeuses et ouvert à d'autres voies d'établissement pour les femmes. En effet, le modèle traditionnel voulait que l'accès des femmes à l'agriculture ne soit pratiquement possible que par le mariage et que la propriété des fermes ne soit socialement acceptable que par cause de veuvage.

### 2.2.3 Les caractéristiques conjugales, parentales et sociales des successeurs et de leurs conjoints

La relève familiale chez les cas d'abandon post-établissement analysés n'est pas seulement composée de fils d'agriculteurs, bien qu'ils constituent encore la majeure partie de l'effectif de la relève agricole familiale (22 cas), soit 68,8% de la relève familiale (n=32) et 84,6% de la relève

filiale (n=26). Les autres types de relève familiale, comprise dans son sens juridique, c'est-à-dire comme des jeunes qui ont reçu des parts de propriété, sont encore en émergence, mais certainement pour des raisons différentes. L'échantillon comprend quatre filles, trois gendres et trois belles-filles; ensemble, ces trois types de relève familiale ne composent qu'environ le tiers (31,3%) des jeunes post-établis ayant traversé un processus d'abandon de la succession sur la ferme familiale.

Selon que les prédécesseurs aient établi un ou deux de leurs enfants, que ces jeunes soient un garçon ou une fille et en fonction de leur statut conjugal au moment de leur établissement, on trouve les cas de figure présentés au tableau 2.9. En faisant abstraction des deux co-successeurs masculins, mariés et toujours établis, on retrouve dix jeunes qui étaient célibataires au moment de leur établissement (9 fils et 1 fille), contre seize qui étaient déjà en couple à ce moment-là (13 fils et 3 filles). On observe que les filles en couple l'étaient toutes maritalement, tandis qu'au moins cinq fils sur treize vivaient en union de fait (38,5%).

Tableau 2.9 Répartition des enfants successeurs selon le mode d'établissement et leur statut conjugal

ÉTABLISSEMENT SIMPLE : 18 cas	
UN FILS : 16 cas	
a) Célibataire : 4 cas	
b) Avec conjointe : 12 cas (5 unions de fait, 6 unions légales, 1 statut inconnu)	
UNE FILLE : 2 cas	
a) Avec conjoint : 2 cas (unions légales)	
ÉTABLISSEMENT MULTIPLE : 5 cas (3 cas établis en concomitance, 2 cas établis en simultanément)	
DEUX FILS : 3 cas	
a) Les deux célibataires : 1 cas	
b) Un avec et l'autre sans conjointe : 2 cas (unions légales)	
UN FILS ET UNE FILLE : 2 cas	
a) Les deux célibataires : 1 cas	
b) Les deux avec conjoint(e)s : 1 cas (union légale)	

Il y avait donc trois conjointes et trois conjoints partenaires de la relève filiale dans le processus de succession familiale, mais dix conjointes présentes à l'établissement du fils en étaient exclus.



et aucune des conjointes rencontrées ensuite par un fils célibataire à son établissement n'a été considérée officiellement comme partenaire légale par la détention de parts de propriété. L'âge moyen des partenaires conjugaux était de 31,2 ans (36 ans en moyenne pour les gendres et 26,3 ans pour les belles-filles). L'âge moyen des conjointes non partenaires et présentes dès l'établissement du fils était de 23,7 ans (n = 7).

Tableau 2.10 Parcours conjugaux de la relève filiale, de l'établissement à l'abandon

Célibataires à l'établissement : 10 fils et filles
a) célibataire → célibataire : 5 (4 fils, 1 fille)
b) célibataire → en couple : 5 (5 fils)
Avec conjoint(e) à l'établissement : 16 fils et filles
a) avec même conjoint(e) : 13 (10 fils, 3 filles)
b) changement de conjointe : 2 (2 fils)
c) rupture puis célibat jusqu'à l'abandon : 1 (1 fils)

Au total, ce sont 23 conjointes ou conjoints qui auront fait partie de la vie des jeunes de la relève filiale. Quant à leur milieu d'origine sociale (n=22), aucune et aucun ne provenait du milieu agricole, dix étaient issus du milieu rural et neuf autres avaient principalement grandi en milieu urbain; dans trois cas, les données sont incertaines entre une provenance sociale de milieu rural ou urbain, mais le milieu agricole est exclu. Cela ouvre à plusieurs questions et hypothèses. Le fait qu'aucune conjointe ou conjoint ne provienne du milieu agricole peut-il avoir un lien avec le processus d'abandon de la succession familiale? Comment expliquer qu'aucun des fils ou filles n'ait rencontré un partenaire conjugal issu de son milieu d'origine sociale, soit le milieu agricole? En comparaison, c'est seulement 26,1% des mères prédécesseures qui n'étaient pas issues du milieu agricole (quatre du milieu rural et deux du milieu urbain). La reproduction sociale de l'agriculture par le milieu agricole, comme elle a été possible pour la génération précédente, apparaît fragilisée pour les nouvelles générations.<sup>51</sup>

<sup>51</sup> Ce point est analysé et discuté plus en profondeur à la section 4.1, car il est en lien avec la formation de l'identité. En fait les changements observés dans les structures démographiques apparaissent comme la résultante de changements culturels profonds dans la formation de l'identité sociale des filles, notamment chez celles issues du milieu agricole.

Certains jeunes post-établis avaient des enfants dès leur établissement et plusieurs enfants sont nés durant l'intervalle entre l'établissement formel par l'octroi de parts de propriété et l'abandon du processus de succession familiale. Le tableau 2.11 croise les deux informations pour permettre de voir l'évolution à ce sujet.

Tableau 2.11 Répartition des successeurs selon le nombre d'enfants à l'établissement et à l'abandon

Enf. à l'établ. → Enfants à l'abandon ↓	0	1	2	3 ou 4	Total de successeurs
0	9	—	—	—	9 (34,6%)
1	5	2	—	—	7 (26,9%)
2	1	3	2	—	6 (23,1%)
3 ou 4	1	1	1	1	4 (15,4%)
Total de successeurs	16 (61,5%)	6 (23,1%)	3 (11,5%)	1 (3,8%)	26 (100%)

Si dix jeunes de la relève filiale avaient déjà des enfants à leur établissement, soit 38,5%, dix-sept en avaient au moins un au moment de l'abandon du processus de succession familiale, soit 65,4%, ce qui indique un certain renouvellement démographique chez les jeunes repreneurs; à cet égard, l'assurance relative d'une stabilité et d'un avenir professionnel et financier favorise probablement la constitution ou l'agrandissement de la famille des successeurs. Par contre, il faut relever le fait que neuf successeurs, soit le tiers, demeuraient sans enfants à l'abandon. Parmi eux on retrouve les six jeunes qui étaient célibataires à l'abandon ainsi que les deux successeurs qui ont connu deux relations amoureuses durant leur établissement, ce qui donne à penser que le célibat et l'instabilité amoureuse sont deux situations conjugales qui limitent la possibilité de renouveler la population agricole et de pérenniser la ferme à l'intérieur de la famille.

#### 2.2.4 La structure d'âge des successeurs à l'établissement et à l'abandon<sup>52</sup>

À son établissement, l'âge moyen de la relève familiale était de 26,5 ans (n=32), celui de la relève filiale uniquement était de 25,5 ans (n=26) et celui de relève filiale masculine, de 25,2 ans (n=22).

<sup>52</sup> Les années d'établissement des jeunes et les âges y correspondant sont donnés à l'appendice H, p. 841.

En fonction de son âge moyen, la relève familiale se répartissait comme suit : dix-sept jeunes avaient 26 ans ou moins (étendue de 20 à 26 ans) et quinze jeunes avaient 27 ans ou plus (étendue de 27 à 43 ans). En comparaison avec les pères prédécesseurs pour qui l'âge moyen à l'établissement était de 28,3 ans, la relève filiale masculine s'est établie à un âge moyen plus jeune (25,2 ans), bien que cela puisse n'être que le résultat de pratiques d'établissement différentes puisque le transfert graduel était quasi inexistant chez la génération précédente, alors qu'il correspond à près de la moitié des cas chez les successeurs, ce qui permet d'accéder à la propriété agricole à un plus jeune âge.

Le tableau 2.12 illustre la distribution des successeurs filiaux selon leur groupe d'âge à l'établissement en fonction du groupe d'âge de leur père à l'installation de ce dernier sur la ferme familiale. L'échantillon est assez hétérogène sur ce plan : il ne se dégage pas de scénario clair de reproduction sociale et l'abaissement de l'âge moyen de la relève à son établissement eu égard à celui des prédécesseurs dans le tiers des cas environ (34,6%) ne découle peut-être que de pratiques nouvelles de transfert graduel qui font des jeunes des propriétaires légaux avec seulement 20% des parts de propriété.

Tableau 2.12 Comparaison des âges des prédécesseurs et des successeurs filiaux à l'établissement

PÈRES → FILS/FILLES ↓	Établis à 28 ans ou moins	Établis à 29 ans ou plus	TOTAL
Établis à 25 ans ou moins	7 cas (26,9%)	9 cas (34,6%)	16 cas (61,5%)
Établis à 26 ans ou plus	5 cas (19,2%)	5 cas (19,2%)	10 cas (38,5%)
TOTAL	12 cas (46,2%)	14 cas (53,8%)	26 cas (100%)

Par ailleurs, en ce qui concerne l'âge des jeunes au moment de l'abandon du processus de succession, l'âge moyen de la relève familiale post-établie était de 32,4 ans (n=32), celui de la relève filiale uniquement était de 31,4 ans (n=26) et celui de relève filiale masculine, de 31,3 ans (n=22). En fonction de l'âge moyen à l'abandon, cette relève familiale se répartissait comme suit : dix-sept jeunes avaient 32 ans ou moins (étendue de 23 à 32 ans) et quinze jeunes avaient 33 ans ou plus (étendue de 33 à 48 ans).

Tableau 2.13 Synthèse des données sur l'âge de la relève selon le type et l'époque

Type de relève	Âge moyen (ans)	Nombre de successeurs
À L'ÉTABLISSEMENT / À L'ABANDON		
Relève familiale (tous)	26,6 / 32,4	32
Relève filiale seulement	25,5 / 31,4	26
Relève filiale masculine	25,2 / 31,3	22
Relève filiale féminine	27 / 31,8	4
Relève familiale non-filiale	31,3 / 36,8	6

Ainsi, la durée moyenne de l'établissement de la relève familiale aura été de 5,9 ans, dix-neuf jeunes ayant été établis de une à six années, alors que treize autres l'ont été de sept à douze ans au maximum. Tous les abandons ont eu lieu dans la période s'étendant de 1990 à 2001 inclusivement, dix jeunes post-établis ayant abandonné en 1995 ou avant et l'abandon étant survenu en 1996 ou après pour les vingt-deux autres.

### 2.2.5 Conclusion

Cette section a permis de décrire quelques caractéristiques socio-démographiques des familles agricoles qui montrent que les structures familiales ont changé et que les règles de transfert eu égard au rang des repreneurs diffèrent entre la génération des prédécesseurs et celle des jeunes successeurs, ce qui n'accrédite pas pour autant la thèse du déclin démographique comme cause d'un manque de relève familiale.

Par ailleurs, un nombre important de jeunes se sont établis sur la ferme familiale en étant célibataires et plusieurs le sont demeurés jusqu'à l'abandon du processus de succession familiale. L'analyse qualitative devrait permettre de voir en quoi le célibat influe sur la décision de mettre fin à la succession familiale. Aussi, les données ont montré qu'aucun des conjoints ni aucune des conjointes ne provenait du milieu agricole, alors que les prédécesseurs originaient de ce milieu dans trois cas sur quatre; il reste à vérifier l'effet d'une telle structure sociale de la conjugalité sur la capacité ou la volonté de poursuivre le processus de succession familiale.

Quant à la structure des âges de la relève, elle reflète un établissement plus hâtif chez les jeunes, mais cette situation semble découler davantage d'un changement dans les pratiques d'établissement formel de la relève que les formes d'entreprises à propriété non individuelle rendent possible. Cette volonté d'amorcer le transfert légal de la propriété de la ferme répond d'ailleurs souvent au désir de plusieurs prédécesseurs de ne pas perdre leur relève potentielle lorsque celle-ci manifeste son intérêt à s'établir, dans un contexte où l'attrait pour d'autres modes de vie et les possibilités d'exercer d'autres choix professionnels peuvent rapidement avoir raison du désir de reprendre la ferme familiale.

## 2.3 PROFILS DE SCOLARITÉ ET DE FORMATION AGRICOLE

### 2.3.1 Introduction

Puisque la scolarisation, et particulièrement la formation agricole, sont véhiculées, notamment par le discours technocratique, comme des valeurs et stratégies fondamentales et structurantes d'un projet de succession familiale, et puisqu'il s'agit d'un critère d'attribution de la prime à l'établissement et de discrimination positive pour l'obtention de certains bénéfices économiques (taux d'intérêts préférentiels, par exemple), une section entière est consacrée à l'étude des caractéristiques de formation scolaire et agricole chez les différents acteurs familiaux du processus de succession familiale.

### 2.3.2 Les profils et parcours scolaires des protagonistes familiaux

Dans le but d'établir une comparaison au plan de la scolarité entre les protagonistes familiaux, cette variable est exprimée en nombre d'années de scolarisation complétées, sans égard à l'obtention ou non d'un diplôme, afin de ne pas tenter de comparer des niveaux scolaires différents qui ont changé dans le temps avec les réformes du système éducatif québécois.

La situation des pères est particulière parce que ceux-ci ont bénéficié, notamment vers la fin des 1960, d'un programme qui visait à augmenter leurs qualifications scolaires tout en actualisant

leurs connaissances en matière d'agriculture. Cette formation s'étalait généralement sur deux ou trois hivers et, la plupart semblent indiquer que cela leur permettait d'obtenir l'équivalent d'une 9<sup>e</sup> année, bien que certains aient complété jusqu'à l'équivalent d'une 11<sup>e</sup> année par la suite par le biais d'autres mesures ou initiatives. De plus, ceux qui ont bénéficié de ce programme de scolarisation et de formation agricole recevaient une rémunération qui constituait en quelque sorte un incitatif. Il faut resituer ce programme dans la mouvance du phénomène de modernisation de l'industrie laitière, plus particulièrement du passage de la production saisonnière suivant une logique agraire à une production annuelle suivant une logique d'agriculture rationalisée. Dans ce contexte, on peut penser que cette mesure visait à aider les agriculteurs à effectuer ce passage qui exigeait l'adoption de nouvelles pratiques professionnelles, sociales et culturelles, tout autant que pour en inciter peut-être certains autres à adhérer à ce mouvement plutôt qu'à abandonner l'agriculture. Ainsi, à leur établissement, les pères avaient en moyenne 7,7 années de scolarité (étendue : de 4 à 15 années), moyenne qui fut portée à 9,0 (étendue : de 5 à 15 années), notamment grâce à ce programme. Quant aux mères, lesquelles ne bénéficiaient pas de cette mesure sociale, le nombre moyen d'années de scolarité était de 8,5 (étendue : de 4 à 14 années).

Quant aux successeurs et à leurs conjoints ou conjointes, ils se trouvent généralement plus scolarisés que ne l'a été la génération des prédécesseurs. Ainsi, les enfants qui ont pris la relève et qui ont abandonné le processus de succession familiale avaient complété 11,6 années de scolarité en moyenne au moment de s'établir (étendue : de 7 à 14 années). La moyenne était sensiblement la même pour leurs conjoints ou conjointes (11,5 ans et une étendue de 9 à 16 années). Parmi ceux-ci et celles-ci, les six qui ont été établis formellement sur la ferme familiale se trouvaient un peu plus scolarisés avec 12 années, tandis que les conjointes non établies cumulaient en moyenne 11,1 années de scolarité.

Notons que parmi les jeunes établis, trois sont retournés à l'école pour compléter leur diplôme d'études secondaires afin de se qualifier pour la prime à l'établissement dont les critères d'attribution ont été resserrés en 1995. Par contre, aucun des jeunes établis n'a suivi une formation dont les crédits ont pu lui être reconnus dans sa scolarité pendant son établissement, à l'encontre des pères prédécesseurs. Seules deux conjointes non établies au sens juridique du terme ont poursuivi une année de scolarité puisqu'elles étaient encore aux études lorsque leurs conjoints avaient repris la ferme familiale.

Le tableau 2.14 constitue une synthèse des principales données concernant la scolarité des protagonistes familiaux, tout en permettant d'établir l'étendue des données pour chaque groupe. Il fait ressortir la sous-scolarisation des parents prédécesseurs au regard de celle de leur relève. Toutes proportions gardées, les femmes prédécesseuses demeurent un peu plus scolarisées que leurs époux, malgré le rattrapage effectué par ceux-ci en termes d'années de scolarité. Chez les jeunes, les données mettent en lumière que les fils, les filles et leurs conjointes ou conjoints établis sont les plus scolarisés de tous. Aussi, parmi les conjointes et conjoints des enfants établis sur la ferme familiale, les conjointes non établies sont passablement moins scolarisées. Est-ce là un facteur qui explique leur non-établissement?

Tableau 2.14 Années de scolarité complétées des pères, des mères, des enfants établis et leurs conjoint(e)s

Statut	Nombre moyen	Étendue (années)	11 années et plus*	Moins de 11 années
Pères à leur établissement n=21	7,7	4 à 15	2 (9,5%)	19 (90,5%)
Pères à l'établ. de leur relève n=22	9,0	5 à 15	4 (18,2%)	18 (81,8%)
Mères à leur établissement n=21	8,5	4 à 14	5 (23,8%)	16 (76,2%)
Enfants à leur établissement n=25	11,6	7 à 14	21 (84,0%)	4 (16,0%)
Conjoints et conjointes n=13	11,5	9 à 16	9 (69,2%)	4 (30,8%)
Conjoint(e)s établi(e)s n=6	12,0	9 à 16	5 (83,3%)	1 (16,7%)
Conjointes non établies n=7	11,1	9 à 16	4 (57,1%)	3 (42,9%)

\*Le nombre de onze années de scolarité a été retenu comme valeur discriminante parce qu'il répond à la norme minimale pour se qualifier à une prime d'établissement, soit un diplôme d'études secondaires.

### 2.3.3 Les profils et parcours de formation agricole des pères

En ce qui concerne la formation agricole, celle-ci peut revêtir deux formes principales. Elle peut constituer une formation formelle généralement dispensée dans un établissement d'enseignement et sanctionnée par un diplôme, mais le critère de définition retenu concerne davantage le fait que cette formation soit généralement constituée de plusieurs cours ou sessions qui recouvrent différentes facettes, étudiées en proportion et profondeur variables, portant sur la pratique de

l'agriculture et la gestion d'une entreprise agricole. L'autre forme de formation agricole est plutôt de type continu que l'on peut assimiler souvent à des cours d'appoint suivis ici et là et portant souvent sur un aspect bien précis de la production ou de la gestion agricole, sans égard au fait qu'il conduise à une attestation ou certification. Ce type de formation peut être organisé tant par des agences gouvernementales, des regroupements agricoles, des établissements d'enseignement, que par des fournisseurs agricoles, par exemple.

Généralement, la formation agricole formelle est acquise avant l'établissement de la personne sur la ferme familiale. Cependant, il a été fait état dans la section précédente de mesures de rattrapage scolaire et de qualification professionnelle en cours d'établissement dont a pu bénéficier la génération des pères prédécesseurs. Une distinction sera donc apportée entre la formation agricole formelle antérieure à l'établissement, celle acquise pendant l'exploitation de la ferme, et la formation agricole continue ou d'appoint. À noter que l'analyse ne tient pas compte ni du cadre institutionnel où la formation a été suivie (école moyenne d'agriculture, formation professionnelle du secondaire, institut agro-alimentaire, etc.), ni du niveau de diplôme obtenu (diplôme d'études professionnelles, d'études collégiales, ou autre), ni du type de formation formelle suivie (gestion d'entreprise agricole, production laitière, etc.). La comparaison est donc établie sur la base de la présence ou de l'absence d'une formation en agriculture.

Le profil des pères prédécesseurs (n=22) se présente de la manière suivante : six d'entre eux avaient suivi une formation agricole formelle avant de reprendre la ferme familiale (27,3%), et onze en ont suivi une première ou une autre leur permettant d'actualiser leurs connaissances et pratiques (50%). Au total, seize prédécesseurs, soit près des trois quarts, ont bénéficié d'une telle formation (72,7%) au cours de leur carrière en agriculture. En ce qui concerne la formation continue, plus de la moitié des prédécesseurs (54,5%) affirment avoir suivi différents cours sur une base ponctuelle. Ce n'est peut-être pas tant une question d'offre de formation en agriculture qui explique ce taux mitigé qu'une question culturelle liée à la pertinence accordée à ce type de formation alors que l'agriculteur valorise davantage son expérience professionnelle. Le tableau 2.15 permet de mieux comprendre le lien d'incidence entre la formation agricole formelle et celle de type continu chez les prédécesseurs.



Tableau 2.15 Formation agricole formelle et continue des pères prédécesseurs

Formation formelle Formation continue	OUI	NON	TOTAL
OUI	9 (40,9%)	3 (13,6%)	12 (54,5%)
NON	7 (31,8%)	3 (13,6%)	10 (45,5%)
TOTAL	16 (72,7%)	6 (27,3%)	22 (100%)

Bien que le fait d'avoir suivi une formation agricole formelle semble avoir incité plusieurs des prédécesseurs à continuer de se perfectionner par des cours d'appoint, on peut se demander si l'acquisition d'une formation agricole formelle, particulièrement celle suivie dans le cadre d'un programme gouvernemental visant le rehaussement et l'actualisation des qualifications et compétences professionnelles, n'aurait pas amené plusieurs d'entre eux à concevoir la formation continue ou d'appoint comme étant moins nécessaire, forts d'un diplôme reconnu. Par ailleurs, trois prédécesseurs affirment n'avoir suivi aucune formation agricole sous quelque forme que ce soit, ce qui interroge sur les représentations que ceux-ci se font de la pertinence d'une quelconque formation pour exploiter une entreprise agricole. Enfin, trois autres pères qui n'ont jamais suivi une formation agricole reconnue ont par contre suivi des cours traitant de différents aspects de l'agriculture; certains ont peut-être préféré compenser leurs carences à la pièce si la valeur qu'ils accordent à l'importance d'une formation en agriculture est plutôt faible, tandis que d'autres n'ont peut-être eu d'autre choix que de se rabattre sur ce type de formation malgré l'importance reconnue à une formation agricole formelle, face à l'impossibilité de suivre une formation en même temps que d'exploiter la ferme à temps plein, par exemple.

#### 2.3.4 Les profils et parcours de formation agricole des successeurs filiaux

Pour leur part, les enfants établis sur la ferme familiale n'ont acquis une formation agricole formelle avant de s'établir que dans 40% des cas (n=25) et un autre en a acquis une pendant qu'il était officiellement établi, ce qui porte le nombre de fils et de filles établis ayant obtenu un diplôme en agriculture à onze, soit 44%. Ce taux apparaît relativement faible en fonction du fait qu'une majorité avait complété des études secondaires ou plus (84%). Une donnée importante qui peut éclairer ce faible taux de formation agricole concerne le taux de formation professionnelle autre qu'en agriculture, tous niveaux confondus, chez les jeunes successeurs. On constate que 14

jeunes (n=25), soit 56% d'entre eux, possèdent un diplôme dans un autre domaine professionnel. Est-ce donc dire que ceux-ci ne s'apprêtaient pas à s'établir sur la ferme familiale, que leur établissement est plus souvent fortuit? Si l'on croise les deux données, on pourrait croire que cela est effectivement le cas, du moins pour une certaine proportion d'entre eux. Par contre, cette réalité peut correspondre dans certains autres cas à la conjonction de deux phénomènes culturels, soit la dévalorisation de la formation agricole au sein du milieu familial et la valorisation de l'acquisition d'une formation professionnelle non agricole comme une sécurité professionnelle advenant un revers sur la ferme.

Tableau 2.16 Formation agricole formelle et professionnelle non agricole des enfants successeurs

Form. agricole formelle Autre formation prof.	OUI	NON	TOTAL
OUI	2 (8%)	12 (48%)	14 (56%)
NON	9 (36%)	2 (8%)	11 (44%)
TOTAL	11 (44%)	14 (56%)	25 (100%)

Par ailleurs, la formation continue ne rejoint chez ces jeunes successeurs que 36% d'entre eux (n=25). À leur décharge on peut imputer ce fait au peu de temps qu'a duré leur installation sur la ferme familiale avant que le processus de succession soit abandonné, soit en moyenne 5,9 années. La situation apparaît clairement polarisée entre ceux qui possèdent ou non une formation agricole reconnue et le fait qu'ils suivent ou pas des cours d'appoint ou de perfectionnement en formation continue.

Tableau 2.17 Formation agricole formelle et continue des enfants successeurs

Form. agricole formelle Form. agricole continue	OUI	NON	TOTAL
OUI	2 (8%)	12 (48%)	14 (56%)
NON	9 (36%)	2 (8%)	11 (44%)
TOTAL	11 (44%)	14 (56%)	25 (100%)

Ce qui frappe à la lecture du tableau 2.17, c'est que plutôt que d'inciter à suivre des cours en formation continue, les jeunes qui ont acquis une formation agricole en bonne et due forme

semblent moins enclins à s'intéresser aux cours d'appoint ou de perfectionnement, peut-être parce qu'ils croient que leurs qualifications scolaires sont suffisamment récentes et complètes pour garantir leurs compétences professionnelles. D'ailleurs, ceux qui s'inscrivent massivement aux formations diverses offertes çà et là dans le milieu agricole sont ceux qui n'ont pas de formation agricole sanctionnée par diplôme. On peut penser qu'ils cherchent alors à compenser des carences ou des lacunes qu'ils ressentent dans leur pratique professionnelle, comme s'ils se rabattaient sur ce type de formation à défaut d'avoir pu faire autrement ou par désintérêt pour une formation agricole acquise en établissement scolaire. On peut penser que les formations ciblées, ponctuelles et de courte durée leur apparaissent plus appropriées eu égard à leurs attentes, besoins et contraintes. Si l'on compare leur situation à celle de leurs père en établissant un lien entre les deux, le portrait diffère quelque peu d'une génération à l'autre.

Tableau 2.18 Comparaison des formations agricoles entre prédécesseurs et successeurs

Prédécesseurs* Successeurs	Form. formelle et continue	Form. formelle seulement	Form. continue seulement	Aucune form. agricole	Total
Form. formelle et continue	1	0	0	0	1 (4%)
Form. formelle seulement	6	2	1	1	10 (40%)
Form. continue seulement	1	4	2	1	8 (32%)
Aucune form. agricole	2	2	1	1	6 (24%)
Total	10 (40%)	8 (32%)	4 (16%)	3 (12%)	25 (100%)

\*Dans trois cas, le pairage a obligé à compter pour deux fois la situation du prédécesseur puisque deux relèves ayant abandonné le processus de succession avaient été établies.

En résumé, on remarque que la modalité la plus fréquente chez les pères, soit d'avoir acquis tant une formation agricole formelle que continue, est la moins fréquente chez les successeurs filiaux (10 cas). De même, alors que près du tiers des pères ont seulement suivi une formation agricole sanctionnée par diplôme, c'est dans la même proportion que les jeunes n'ont suivi que des cours en formation continue. On observe une reproduction du modèle de formation dans seulement le quart des cas. De plus, rares sont les successeurs filiaux qui présentent un profil de formation meilleur que celui de leur père (3 cas seulement), la majorité étant généralement moins formée que leurs prédécesseurs (16 cas, soit 64%). Doit-on y voir un facteur déterminant dans le

processus d'abandon pour autant? D'une part, les chiffres doivent être interprétés avec précaution étant donné que la période de référence est beaucoup plus courte chez les successeurs que chez les prédécesseurs. D'autre part, ce qui apparaît plus primordial de déterminer, ce sont les modèles culturels qui sont véhiculés à l'intérieur de la famille quant à la valeur de la formation agricole pour comprendre comment il se fait que ce profil apparaisse plus faible chez les successeurs filiaux que chez leurs pères dans les cas d'abandon du processus de succession familiale qui composent l'échantillon.

### 2.3.5 La participation à des activités de formation agricole

Cette appellation ne recouvre ni les cours et formation conduisant à une certification ou diplomation qualifiante, ni les réunions et assemblées régulières et générales des associations, regroupements et organisations agricoles de toutes sortes. Cela réfère davantage à des conférences, des colloques, des journées d'étude, des forums, des symposiums, par exemple.

Tableau 2.19 Participation à des activités de formation agricole

		PÈRE (n=22)		MÈRE (n=21)		FILS-FILLE (n=24)	
NON		7 (31,8%)		10 (47,6%)		10 (41,7%)	
OUI		15 (68,2%)		11 (52,4%)		14 (58,3%)	
FRÉQUENCE ANNUELLE	≤ 5	(n=14)	11 (78,6%)	(n=9)	7 (77,8%)	(n=11)	9 (81,8%)
	> 5		3 (21,4%)		2 (22,2%)		2 (18,2%)

Les pères étaient plus disposés à participer à ce genre d'activités de formation que leurs successeurs. Cette plus faible participation doit-elle être attribuée à un manque de disponibilité ou à un intérêt personnel moins grand? Il se peut que le faible intérêt réponde à une dévalorisation faite par les parents de ce type d'activité comme deux pères l'ont mentionné au passage, disant en substance que leurs fils avaient plutôt intérêt à s'occuper de la ferme que d'assister à ce genre d'activité. Les représentations sociales semblent fortement ancrées chez certains, notamment en regard de l'importance prépondérante du travail sur la formation.

Tableau 2.20 Modèles familiaux de participation aux activités de formation

MODÈLES (père – mère – fils/fille)	N (%)
N-N-N	4 (17,4%)
N-N-O	4 (17,4%)
N-O-N	0
N-O-O	0
O-N-N	2 (8,7%)
O-N-O	1 (4,3%)
O-O-N	4 (17,4%)
O-O-O	8 (34,8%)
TOTAL	23 (100%)

Le modèle le plus fréquemment rencontré est celui où les parents et le jeune repreneur participent à des activités de formation agricole (8 cas). L'exemple positif n'est cependant pas une garantie de reproduction puisqu'on observe dans quatre cas que le jeune ne participait pas à ce type d'activité malgré la présence d'un modèle positif présenté par ses parents. À l'inverse, on observe que dans quatre cas ni les parents, ni le jeune ne participaient à différentes activités de formation agricole. Le modèle négatif n'est cependant pas non plus immuable d'une génération à l'autre, certains jeunes ayant choisi de se démarquer du modèle de non-participation présenté par leurs parents (4 cas).

### 2.3.6 Les profils et parcours de formation des mères et des conjointes

En ce qui concerne les mères prédécesseuses, elles n'ont généralement pas bénéficié d'une formation agricole formelle, sauf une qui avait suivi une formation agricole de niveau collégial par correspondance. Quant à la formation continue, incluant la formation ayant trait à la comptabilité agricole, seulement le tiers ont suivi des cours d'appoint (n=21). Notons de plus que quatre prédécesseuses possédaient une formation professionnelle dans un autre domaine avant de devenir agricultrice.

Chez les conjoints et conjointes des enfants établis sur la ferme, on note qu'aucun n'avait acquis une formation agricole en bonne et due forme avant l'établissement du successeur filial et que seulement une conjointe a suivi des cours d'appoint en formation agricole pendant la période où le fils successeur a été établi, faisant elle-même partie des quelques conjoints qui ont été juridiquement établis comme sociétaires ou actionnaires de la ferme familiale. En comparaison,

cette proportion était de 33% chez les prédécesseurs. En outre, alors que 18,2% de ces dernières avaient acquis un diplôme dans un autre domaine professionnel avant de s'installer sur la ferme (n=22), cette proportion grimpe à 53,3% chez les conjoints et conjointes des successeurs filiaux (n=15). Combinée à leur très faible taux de formation agricole, cette donnée amène à penser que plusieurs des conjoints et conjointes se destinaient à l'exercice d'un autre métier que l'agriculture. À noter que parmi les six conjoints et conjointes à qui avait été conféré un statut officiel de relève établie, la moitié possédait aussi un diplôme professionnel dans un autre domaine de formation.

Une meilleure scolarisation et une formation agricole conduiraient-elles davantage les conjointes des successeurs à vouloir faire de l'agriculture un projet de couple? En même temps, les prédécesseurs sont-ils ouverts à faire de la conjointe de leur successeur une relève de plein droit? Dans les trois cas où une conjointe a été établie formellement, les entrevues montrent qu'elles ont presque été imposées par les successeurs aux parents, mais que ce statut officiel de relève ne visait le plus souvent qu'à obtenir une prime à l'établissement (avant le resserrement des règles d'attribution). En ce sens, la scolarité et la formation agricole semblent plus avoir une fonction instrumentale qu'une valeur d'accès à l'agriculture chez les conjointes.

### 2.3.7 Conclusion

Les profils de scolarité générale, de formation professionnelle et de formation agricole formelle et continue diffèrent passablement d'une génération à l'autre. Quelques points ressortent de l'ensemble des données traitées. D'abord, le faible niveau de scolarisation des conjointes des fils successeurs, mais aussi la forte proportion de jeunes qui avaient complété leur secondaire cinq, alors qu'on aurait pu croire que les jeunes qui abandonnent la succession familiale ont également été des décrocheurs scolaires. C'est peut-être cette valorisation de l'école comme bouée de secours, voire comme porte de sortie, qui explique cette propension à compléter des études secondaires, souvent avec une formation professionnelle, plus que la perspective de se qualifier pour une prime à l'établissement, puisqu'une proportion non négligeable de l'échantillon s'était établie sous le régime plus libéral d'attribution de ces primes. Cela interroge tout de même sur les circonstances et les motivations de certains de ces jeunes à s'établir sur la ferme familiale.

Par ailleurs, alors que l'acquisition d'une formation agricole formelle semble avoir incité les prédécesseurs à continuer de parfaire leurs connaissances et compétences par des cours d'appoint, l'attitude des jeunes est polarisée à cet égard puisque ceux qui s'intéressent davantage à ce type de formation sont ceux qui ne possèdent pas de diplôme quelconque en agriculture, alors que ceux qui en ont un semblent se désintéresser de la formation continue. Est-ce là un effet pervers de la formation agricole formelle ou simplement la relève formée reporte-t-elle à plus tard le sentiment d'avoir besoin d'actualiser ses connaissances? En outre, on observe que la reproduction du modèle de formation des pères par les successeurs est faible et que le profil de formation se situe en deçà du score des prédécesseurs. Ce profil est-il simplement attribuable au fait que les jeunes n'ont été établis que durant six années en moyenne ou constitue-t-il un indicateur d'une propension à l'abandon du processus de succession, encore que le problème véritable soit davantage les causes culturelles et sociales qui amènent à ce résultat, alors qu'on se serait attendu à ce que la jeune génération suive davantage les formations de tous genres à cause de la sophistication des procédés et techniques de production et de gestion agricoles qui nécessitent davantage de connaissances et de compétences professionnelles?

Bien que la participation aux activités de formation agricole soit plus faible chez les successeurs que chez les prédécesseurs, il faut noter que le modèle positif n'entraîne pas nécessairement la reproduction du comportement parental par le jeune, mais aussi qu'un modèle négatif n'est pas non plus un gage de dévalorisation de telles activités par la relève. Quant au profil de formation professionnelle des conjointes des fils successeurs, il s'inscrit dans la quête des filles et des femmes de se réaliser professionnellement et d'acquérir une indépendance économique. En ce sens, l'agriculture n'est-elle pas victime d'une image passéiste qui amène les jeunes femmes à croire que l'agriculture les maintiendrait dans cette dynamique aliénante de la dépendance économique à l'homme et de la confinement aux rôles sociaux traditionnels et à la sphère du travail domestique? Paradoxalement, l'émancipation des conjointes par l'acquisition d'une formation professionnelle et l'exercice d'un travail hors agriculture, que parfois des fermes sous-développées ont rendu nécessaire par ailleurs, semble conduire les prédécesseurs à percevoir les conjointes de leurs fils comme de moins bonnes agricultrices potentielles étant donné leur distance sociale et culturelle, puisqu'elles ne proviennent pas du milieu agricole. Que cela soit vrai ou faux importe peu, ce sont les perceptions qui façonnent les conduites sociales.

## 2.4 PARCOURS PROFESSIONNELS ET OCCUPATIONNELS

### 2.4.1 Introduction

Le travail constitue avec la famille l'une des sphères centrales qui structurent la vie des individus. La réflexion amorcée autour du profil de formation des conjointes amène à approfondir la connaissance autour de leur parcours de travail agricole et non agricole. Les changements sociaux importants qui ont affecté la vie des femmes au cours des dernières décennies devraient se refléter dans les résultats à l'égard de la sphère occupationnelle, probablement assez différents du modèle dominant qui prévalait chez les femmes et agricultrices prédécesseuses. Par ailleurs, l'intérêt de relever et de comparer les itinéraires professionnels des prédécesseurs et des successeurs est de vérifier les continuités et ruptures intergénérationnelles entre les modèles.

### 2.4.2 Les profils et parcours professionnels des mères et des conjointes

Eu égard aux taux de formation professionnelle non agricole des prédécesseuses et des conjointes des successeurs filiaux,<sup>53</sup> on peut se demander ce qu'il en est de leur participation active et régulière sur la ferme familiale. Chez les prédécesseuses (n=22), seulement deux ne travaillaient aucunement sur la ferme, alors que 82,6% travaillaient de façon soutenue sur la ferme et y accomplissaient des tâches variées (19 cas), tandis que deux autres ne remplissaient exclusivement que des tâches administratives. Chez les conjointes des successeurs filiaux (n=21), treize ne participaient aucunement aux différents travaux agricoles ou alors très ponctuellement (61,9%), tandis que seulement six occupaient des tâches variées sur une base régulière (28,6%) et que deux conjointes s'occupaient de la comptabilité de la ferme sans participer à d'autres tâches. Parmi les six conjoints et conjointes qui détenaient des parts de propriété de l'entreprise, seulement la moitié participait activement aux travaux de la ferme.

---

<sup>53</sup> La réalité fait prévaloir le féminin sur le masculin; ainsi les trois conjoints de filles successeuses sont assimilés à cette catégorie, car ce n'est pas tant leur sexe qui est discriminant que leur statut familial.



Tableau 2.21 Comparaison de la participation à la ferme en fonction de la formation professionnelle

	Épouses des prédécesseurs	Conjoint(e)s des successeur(e)s
Sans formation professionnelle et sans participation régulière	1 (4,5%)	3 (20,0%)
Sans formation professionnelle, avec participation régulière	17 (77,3%)	4 (26,7%)
Avec formation professionnelle, sans participation régulière	2 (9,1%)	7 (46,7%)
Avec formation professionnelle et participation régulière sur la ferme	2 (9,1%)	1 (6,7%)
Total	22 (100%)	15 (100%)

On remarque l'accroissement de la proportion de conjointes d'agriculteurs qui ne travaillent pas sur une base continue à des tâches variées sur la ferme, que ces conjointes possèdent ou non une formation professionnelle dans un autre domaine. Ce n'est donc pas nécessairement ce facteur qui explique cette non-participation. On constate également que les épouses des prédécesseurs participaient massivement et de manière soutenue aux diverses tâches de la ferme familiale. Chez celles qui n'ont pas de formation professionnelle, la proportion est environ trois fois plus grande que chez les conjointes des successeurs. En croisant les données concernant la participation régulière des conjointes aux travaux de la ferme avec le fait que celles-ci occupaient un emploi hors ferme ou non pendant que le successeur se trouvait établi sur la ferme familiale, on obtient le tableau suivant :

Tableau 2.22 Comparaison de la participation à la ferme selon l'occupation d'un emploi hors ferme

	Épouses des prédécesseurs	Conjoint(e)s des successeur(e)s
Sans emploi hors ferme et sans participation régulière	3 (13,0%)	6 (31,6%)
Sans emploi hors ferme, avec participation régulière	16 (69,6%)	6 (31,6%)
Avec emploi hors ferme, sans participation régulière	1 (4,4%)	7 (36,8%)
Avec emploi hors ferme et participation régulière sur la ferme	3 (13,0%)	0
Total	23 (100%)	19 (100%)

On observe que les modèles sont beaucoup plus hétérogènes chez les conjointes des successeurs. Avec ou sans emploi hors ferme, ce sont environ les deux tiers des conjointes qui ne travaillent

pas sur la ferme (68,4%). L'emploi hors ferme n'est donc pas un facteur aussi discriminant qu'on aurait pu le croire. La situation est beaucoup plus polarisée chez les épouses des prédécesseurs puisque plus des deux tiers d'entre elles n'occupaient pas d'emploi hors ferme et participaient activement aux différents travaux agricoles sur une base soutenue. Cette proportion a fondu de plus de la moitié d'une génération à l'autre.

On pourrait être tenté d'attribuer trop rapidement ce phénomène à la mécanisation et autres qui nécessitent moins de main-d'œuvre. Cependant, bon nombre de producteurs agricoles ont annulé cet effet car cela les a plutôt poussés à accroître leurs superficies de culture et à augmenter leur troupeau d'élevage. On pourrait même penser que cela leur procure plus de travail en bout de ligne, ayant plus grand de bâtiments, de champs, de boisés à entretenir et plus de machinerie et d'équipement à réparer.

Il semble que l'explication réside plutôt dans la multiplicité et la complexité des référents sociaux et culturels qui s'adressent particulièrement aux femmes d'aujourd'hui au plan des aspirations personnelles et professionnelles. Les repères sociaux traditionnels s'estompent peut-être davantage pour les conjointes d'agriculteurs que pour les fils d'agriculteurs, ce qui n'est pas sans effet sur les jeunes successeurs. Pour eux aussi, la disparition tranquille du modèle d'exploitation de la ferme par les deux parents nécessite la recomposition de leurs représentations sociales et le déploiement de nouvelles stratégies. Il apparaît que l'agriculture peut encore être un projet de couple, mais il doit être choisi par les deux partenaires conjugaux et non s'imposer de fait, ce qui ne signifie pas du tout que les prédécesseuses n'ont pas aimé leur vie en tant qu'agricultrices.

Concernant spécifiquement les six conjoints ou conjointes détenant des parts ou des actions dans l'entreprise agricole, les données sont complètes pour les trois variables à la fois, soit la formation professionnelle, la participation à la ferme et l'occupation principale. On ne décèle aucun modèle marqué, mais des tendances semblent se dessiner : quand on n'a pas de formation professionnelle en d'autre domaine on participe plus aux diverses tâches sur la ferme et inversement, et quand on occupe un emploi hors ferme on n'est pas disponible pour aider de manière soutenue à la ferme et inversement. Il est intéressant de noter que, parmi les trois conjoints qui possédaient une formation professionnelle, un seul occupait un emploi hors ferme pendant l'établissement de la successeur. L'équation n'est donc pas automatique entre le fait de posséder une formation

professionnelle non reliée à l'agriculture et le fait d'occuper un emploi hors ferme. Par contre, il semble que le fait de posséder des parts de propriété soit insuffisant pour inciter à demeurer sur la ferme. Le conjoint peut être contraint de travailler à l'extérieur de la ferme, mais cela peut répondre à des aspirations professionnelles. Aussi, le choix peut avoir été fait de s'occuper à plein temps de l'éducation des jeunes enfants ou simplement l'agriculture n'intéresse pas la conjointe et il s'agissait strictement d'une stratégie visant à recevoir une prime à l'établissement.

Tableau 2.23 Itinéraires professionnels et occupationnels des conjoints et conjointes juridiquement établis

	FORMATION professionnelle	PARTICIPATION à la ferme	OCCUPATION hors ferme
Femme	non	oui	non
Femme	non	non	oui
Femme	oui	non	non
Homme	oui	non	oui
Homme	non	oui	non
Homme	oui	oui	non

L'hétérogénéité des itinéraires occupationnels, suivant l'évolution du parcours des conjointes des prédécesseuses et des successeuses juste avant, pendant, et juste après l'établissement du père ou du jeune sur la ferme familiale, ne permet pas d'établir une comparaison globale. L'évolution comparative peut être illustrée cependant en deux périodes, mais au prix d'une simplification catégorielle qui dichotomise la réalité entre les occupations domestiques et les occupations hors ferme, sachant que les unes n'excluent pas les autres.

Tableau 2.24 Itinéraires comparés des occupations principales des mères et des conjointes des successeurs

PÉRIODE 1 (avant établ. → pendant établ.)	Mères des successeurs	Conjointes des successeurs
Domestique → Domestique	7 (35%)	3 (18,8%)
Domestique → Hors ferme	1 (5%)	0
Hors ferme → Domestique	9 (45%)	7 (43,8%)
Hors ferme → Hors ferme	3 (15%)	6 (37,5%)
Total	20 (100%)	16 (100%)
PÉRIODE 2 (pendant établ. → après établ.)	Mères des successeurs	Conjointes des successeurs
Domestique → Domestique	16 (69,6%)	2 (11,8%)
Domestique → Hors ferme	3 (13%)	8 (47,1%)
Hors ferme → Domestique	1 (4,4%)	1 (5,9%)
Hors ferme → Hors ferme	3 (13%)	6 (35,3%)
Total	23 (100%)	17 (100%)

La comparaison des parcours occupationnels des épouses des prédécesseurs pour la période recouvrant la transition de l'établissement sur la ferme familiale de ces derniers avec les itinéraires des conjointes des successeurs montre des similitudes et des changements marqués. Il y a moitié moins de femmes qui demeurent dans la sphère domestique chez les conjointes des successeurs (18,8% contre 35%), mais deux fois et demie plus qui continuent leur occupation principale hors ferme malgré l'établissement du successeur (37,5% contre 15%). Il faut dire que leur présence est certainement moins requise dans les cas où l'établissement du fils ou de la fille se fait de manière graduelle aux côtés des parents qui ne sont pas encore retirés. Ce qui reste stable, c'est la proportion de conjointes qui quittent leur emploi hors ferme une fois le jeune établi sur l'entreprise agricole. On l'a vu plus haut, ce qui change à ce sujet c'est le fait de participer ou non de manière soutenue aux diverses tâches rattachées directement à l'exploitation de la ferme.

Quant à la période couvrant le passage de l'établissement au retrait pour les épouses des prédécesseurs ou de l'établissement à l'abandon pour les conjointes des successeurs, les différences sont surtout liées au cycle de vie. C'est pourquoi on retrouve la plus forte proportion de femmes qui demeurent dans la sphère domestique après le retrait de l'agriculture car, le plus souvent, ce moment constitue également leur passage à la retraite de la vie dite active. Par contre,

les conjointes des successeurs sont à un âge où elles ont des obligations financières et familiales importantes qui nécessitent qu'elles maintiennent, intègrent ou retrouvent un emploi (82,4%). La hausse marquée de la sphère domestique au travail hors ferme entre les deux périodes, soit de 0 à 47,1% s'explique principalement par l'abandon du processus de succession familiale qui oblige une restructuration des occupations des deux membres du couple, puisque c'est toute la jeune famille qui subit les contre-coups de ce revers.

#### 2.4.3 Les itinéraires professionnels des pères

Les pères des successeurs présentent globalement un profil d'itinéraire professionnel relativement homogène. La grande majorité d'entre eux, soit 82,6% (n=23), travaillaient sur la ferme familiale sans salaire pour le compte de leurs parents en attendant de pouvoir prendre la relève, certains ayant dû attendre plus de dix ans pour ce faire. Neuf d'entre eux (39,1%) travaillaient également sur les chantiers forestiers comme bûcherons durant la saison morte de l'agriculture.

Lorsqu'ils furent dûment établis comme agriculteurs-propriétaires de la ferme familiale, quelques-uns ont maintenu une occupation professionnelle hors ferme pendant leurs premières années d'établissement (quatre cas pendant moins de dix ans), mais plusieurs ont cumulé un emploi à temps plein hors ferme avec leur travail agricole, soit dans 43,5% des cas, pendant une grande partie de leur carrière d'agriculteur, voire la totalité dans certains cas. À noter que parmi ceux qui ont travaillé hors ferme, sans égard au nombre d'années, la moitié ont occupé un emploi en exploitation forestière, reconnue comme étant une activité complémentaire de l'agriculture autrefois. Dans quelques cas, cela amène à questionner la capacité de la ferme à générer un revenu suffisant pour faire vivre la famille, mais dans plusieurs autres cas, il semble que ce soit davantage un choix, souvent suite à une offre impromptue, parfois même pour dépanner. Ainsi, bien que dans certains cas la petite taille de l'exploitation agricole ait obligé à travailler hors ferme au moins une partie de l'année, l'analyse qualitative tend à montrer que c'est parce que la ferme était de petite taille que cela a permis à certains prédécesseurs d'exercer une activité professionnelle parallèle, qu'on pense à ceux qui ont été chauffeurs d'autobus scolaires.

Pour quelques-uns, cet emploi hors ferme leur a permis d'assurer une transition vers leur retrait, favorisant ainsi le transfert de la régie des opérations à la relève et, quelquefois, de l'exercice de

---

certains pouvoirs de décision et de dépenser. La majorité des pères sont demeurés à l'emploi de la ferme pendant la majeure partie du temps où leur relève a été établie. Lorsque l'établissement se faisait graduellement, le fait d'être encore co-proprétaire de la ferme impliquait généralement d'y travailler et d'en retirer un revenu pour vivre. Lorsque le transfert de la ferme au jeune avait été fait en bloc, la plupart des pères ont continué d'y œuvrer à temps partiel et sans rétribution monétaire. D'une part, on peut y voir le désir d'aider le jeune pour continuer en quelque sorte le transfert progressif des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être, voire des tâches et responsabilités, le temps que le successeur réussisse à assimiler, à posséder et à assumer l'ensemble de la gouvernance de l'entreprise agricole avec sa propre façon d'en organiser le fonctionnement. On peut également voir là une difficulté à se retirer de la ferme chez certains pères, mais aussi parfois un choix devenu une obligation dans d'autres cas à cause des difficultés de reprise manifestées par le jeune.

Tableau 2.25 Synthèse des principales données sur l'itinéraire professionnel des prédécesseurs

Avant l'établissement des prédécesseurs (n=23)	
Emploi extérieur hors agriculture exclusivement	3 cas (13%)
Ouvrier agricole salarié sur autre ferme	1 cas (4,3%)
Main-d'œuvre agricole familiale non salariée	19 cas (82,6%)
Seulement m-o agricole familiale	8 cas (42,1%)
Occupant aussi emploi extérieur	2 cas (10,5%)
Occupant aussi emploi extérieur forestier	9 cas (47,4%)
Durant le règne exclusif des prédécesseurs (n=23)	
Agriculteur à temps plein seulement	9 cas (39,1%)
Agriculteur ayant travaillé hors ferme	14 cas (60,9%)
Ayant travaillé moins de 10 ans hors ferme	4 cas (28,6%)
Ayant travaillé hors ferme plus de 10 ans	10 cas (71,4%)
Pendant la période où le jeune a été établi (n=23)	
Ne travaillait plus du tout	3 cas (13%)
Travaillait hors ferme exclusivement	2 cas (8,7%)
Travaillait hors ferme et aussi sur la ferme	4 cas (17,4%)
Salarié à temps plein	1 cas (25%)
Salarié à temps partiel	1 cas (25%)
Non salarié à temps partiel	2 cas (50%)
Travaillait sur la ferme seulement	14 cas (60,9%)
Salarié à temps plein (co-propriétaire)	6 cas (42,9%)
Non salarié à temps plein (co-propriétaire)	1 cas (7,1%)
Non salarié à temps partiel	7 cas (50%)
Après l'abandon du processus de succession familiale (n=23)	
Agriculteur à temps plein	4 cas (17,4%)
Agriculteur à temps partiel	2 cas (8,7%)
Emploi non agricole	4 cas (17,4%)
Déjà retraité	2 cas (8,7%)
Prise de la retraite	9 cas (39,1%)
Décédé	2 cas (8,7%)

Rarement, l'établissement du successeur a-t-il coïncidé avec la retraite des prédécesseurs de toute activité professionnelle et agricole, pas même lorsque le transfert de la propriété de la ferme familiale a été complété. Doit-on y voir une difficulté à se retirer, à décrocher, d'autant plus que l'agriculture peut facilement devenir une occupation secondaire ou, pour la majorité qui continue d'aider à la ferme, la volonté de contribuer au succès du passage intergénérationnel? Le choc est cependant brutal pour plusieurs d'entre eux quand vient l'abandon du processus de succession puisque plusieurs sont forcés non seulement de se retirer, mais de prendre leur retraite, alors que d'autres continuent ou doivent occuper un emploi non agricole avant de pouvoir prendre leur retraite. D'autres encore se voient dans l'obligation de continuer seuls à opérer la ferme dans les cas d'un processus d'établissement graduel, et certains vont même jusqu'à racheter la ferme des mains de leur successeur pour la maintenir ou pour s'occuper à ce qu'ils connaissent le mieux encore et, dans certains cas, tenter ainsi de la vendre ou de la transférer à nouveau.

#### 2.4.4 Les itinéraires professionnels des enfants successeurs

L'itinéraire professionnel des jeunes diffère passablement de celui de leurs prédécesseurs, les contextes socio-historiques ayant grandement changé des années 1950-60 aux années 1980-90. Si 82,6% des pères travaillaient sur la ferme au moment où ils s'apprêtaient à s'installer, cette proportion chute à 52% chez les successeurs filiaux.<sup>54</sup> En comptabilisant tous ceux qui travaillaient en agriculture juste avant qu'il ne s'établissent officiellement, la diminution est un peu moins grande, passant de 86,9% pour les pères à 68%. Il y a deux phénomènes à remarquer à cet égard. Le premier concerne l'affectation sur d'autres fermes d'une partie de la future relève agricole, ce qui peut répondre au désir d'acquérir une expérience formatrice dans un autre environnement agricole ou, dans un autre ordre d'idées, ce qui peut correspondre à une incapacité pour les parents d'embaucher leur jeune parce que la ferme n'est pas assez grosse pour le faire ou pour que ce soit nécessaire. L'autre phénomène concerne la pénétration massive du salariat chez les jeunes qui travaillent sur la ferme puisque 69,2% d'entre eux sont rémunérés par leurs parents. Cela peut répondre, par exemple, au besoin du jeune d'assumer des responsabilités parentales, au

---

<sup>54</sup> Stanek (1994a: 125) interroge le sens de ce parcours des jeunes : « Ne s'agit-il pas d'un simple détour, en attendant qu'une place se libère au sein de l'exploitation pour recevoir le fils prodigue? D'une initiation d'un pluriactif à la pratique d'un métier complémentaire rendu souvent indispensable? D'une forme d'accumulation primitive visant à doter le successeur présomptif de fonds pour faciliter la reprise? »



désir de s'affranchir financièrement de ses parents, ou cela peut correspondre à une stratégie des parents pour conserver leur relève lorsqu'ils ne sont pas prêts à transférer et à se retirer.

Pendant la période où ils ont été établis sur la ferme familiale, les successeurs ont pu se consacrer entièrement à leur activité agricole dans 84,6% des cas, comparativement à seulement 39,1% chez leurs prédécesseurs. Ceci ne veut pas dire que toutes ces fermes étaient suffisamment développées pour procurer un revenu convenable puisque dans quelques cas on peut penser que l'emploi de la conjointe était nécessaire pour compléter le faible revenu dégagé par les activités agricoles. Dans les quelques cas où le jeune a dû s'adonner à d'autres occupations professionnelles tout en accomplissant son travail sur la ferme, c'est le plus souvent parce que la ferme n'arrivait pas à faire vivre le jeune établi, en particulier lorsque deux enfants étaient co-successeurs, ce qui correspond à deux des quatre cas. On doit alors interroger les motivations des parents à établir deux enfants sur la ferme si celle-ci est trop petite pour répondre à leurs besoins.

Enfin, en ce qui a trait aux activités professionnelles après l'abandon du processus de succession familiale, la situation des jeunes peut difficilement être comparée à celles des prédécesseurs puisque ceux-ci étaient, dans une bonne proportion, à la veille de prendre leur retraite. Les données montrent qu'il s'avère difficile de se maintenir en agriculture une fois le processus de succession familiale abandonné. Les quelques successeurs qui pratiquent une agriculture à temps partiel étaient soit dans les balbutiements du démarrage d'une production non traditionnelle sur la ferme familiale ou maintenaient simplement des activités de production fourragère ou céréalière. Quelques autres ont déniché un emploi en périphérie de l'agriculture, dans une coopérative agricole ou un abattoir, par exemple. Seulement deux sont devenus ouvriers agricoles pour le compte d'autres producteurs. On peut penser également que, pour plusieurs, le retour ou l'entrée dans un emploi non agricole fait écho à un établissement réalisé par dépit, par défaut ou de manière fortuite. Cependant, c'est certainement à contre-cœur que certains autres ont dû se tourner vers des emplois péri-agricoles ou hors agriculture, n'ayant pu se maintenir établis ni même conserver les moyens de production.

Tableau 2.26 Synthèse des principales données sur l'itinéraire professionnel des successeurs filiaux

Avant l'établissement des successeurs (n=25)	
Emploi extérieur hors agriculture exclusivement	4 cas (16%)
Ouvrier agricole salarié sur autre ferme	4 cas (16%)
Ouvrier agricole salarié sur ferme familiale	9 cas (36%)
Main-d'œuvre agricole familiale non salariée	4 cas (16%)
Seulement m.-o. agricole familiale	3 cas (75%)
Occupant aussi emploi extérieur	1 cas (25%)
Sans emploi ou aux études	4 cas (16%)
Durant l'établissement des successeurs (n=26)	
Agriculteur à temps plein seulement	22 cas (84,6%)
Agriculteur ayant travaillé hors ferme	4 cas (15,4%)
Après l'abandon du processus de succession familiale (n=26)	
Agriculteur à temps partiel	5 cas (19,2%)
Avec autre emploi	2 cas (40%)
Sans autre emploi	3 cas (60%)
Ouvrier agricole sur autre ferme	2 cas (7,7%)
Emploi péri-agricole	4 cas (15,4%)
Emploi non agricole	15 cas (57,7%)
Après retour aux études	4 cas (26,7%)
Sans retour aux études	11 cas (73,3%)

#### 2.4.5 L'implication au sein des groupes et organisations agricoles

Cette sous-section vise à établir le portrait de l'implication des prédécesseurs et des successeurs au sein des groupes et des organisations agricoles. Outre les milieux traditionnels du syndicalisme et de la coopération, il faut aussi souligner les Sociétés d'agriculture, les syndicats de gestion (SGA),<sup>55</sup> les clubs de producteurs, les clubs agroenvironnementaux (CAE), les cercles d'amélioration du bétail (CAB), les club d'encadrement technique (CET), et d'autres.

<sup>55</sup> Les syndicats de gestion agricole et les clubs agroenvironnementaux sont encore appelés ainsi par les répondants bien qu'ils aient été renommés respectivement « groupes conseils en gestion agricole » et « clubs conseils en agroenvironnement » depuis.

Le tableau 2.27 présente le portrait de l'adhésion et de l'implication des agriculteurs (n=23) au sein de ces divers regroupements et organisations agricoles. Le tableau présente deux statuts : celui de membre (M) sans égard à la participation aux réunions et assemblées et celui de responsable (représentant, administrateur, secrétaire, directeur, président, etc.) sans égard au niveau de responsabilité.

Tableau 2.27 Adhésion et implication des pères dans des groupes et organisations agricoles

STATUTS GROUPES, ORGANISATIONS	MEMBRE (n = 23)	POSTE DE RESPONSABILITÉ*
SYNDICAT - UPA	23 (100%)	10 (43,5%)
COOPÉRATIVES	21 (91,3%)	3 (14,3%)
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE	7 (30,4%)	4 (57,1%)
CLUBS ET ASS. DE PROD.	8 (34,8%)	2 (25%)
SGA (ET GERA)	8 (34,8%)	---
CAB – CET – CAE	3 (13%)	---

\*Le taux est établi sur le nombre de membres

Les Sociétés d'agriculture de comté, les clubs et associations de producteurs (ex. : Club Holstein), et les Syndicats de gestion (auxquels ont été assimilés ici les anciens GÉRA : Groupes d'étude et de rentabilité agricole) ne rejoignaient qu'environ le tiers des pères prédécesseurs. Les Cercles d'amélioration du bétail, les Clubs d'encadrement technique et les Clubs-conseils en agroenvironnement, tous groupes confondus étaient peu prisés par les prédécesseurs. Il faut dire que certains groupes n'étaient peut-être pas présents sur tout le territoire, que certains ne s'adressent pas à tous les agriculteurs, et que les groupes agricoles n'ont pas tous la même tradition historique.

Quant à l'occupation de postes de responsabilité, c'est au sein des Sociétés d'agriculture que les prédécesseurs ont été le plus impliqués (57,1%), suivi des syndicats affiliés à l'UPA (43,5%), puis des clubs et associations de producteurs (25%), toutes proportions gardées selon le nombre de répondants ayant adhéré à chaque groupe ou organisation. À cet égard, l'implication des jeunes se fait encore beaucoup au sein des sociétés d'agriculture (60%), mais ce sont plutôt les coopératives et les syndicats de gestion qu'ils investissent (33,3% chacun) en terme de postes de responsabilité, ce qu'expose le tableau 2.28.

Tableau 2.28 Adhésion et implication des successeurs dans des groupes et organisations agricoles

STATUTS GROUPES, ORGANISATIONS	MEMBRE (n = 26)	POSTE DE RESPONSABILITÉ*
SYNDICAT – UPA	12 (46,2%)	1 (8,3%)
COOPÉRATIVES	9 (34,6%)	3 (33,3%)
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE	5 (19,2%)	3 (60%)
CLUBS ET ASS. DE PROD.	5 (19,2%)	1 (20%)
SGA (ET GERA)	6 (23,1%)	2 (33,3%)
CAB – CET – CAE	2 (7,7%)	---
RELEVÉ AGRICOLE	14 (53,8%)	1 (7,1%)
JEUNES RURAUX	4 (15,4%)	1 (25%)

\*Le taux est établi sur le nombre de membres

On remarque que c'est la moitié des jeunes qui a fait partie d'un groupe de relève agricole, ce qui est directement lié à leur statut de jeune successeur. Par ailleurs, le faible taux d'adhésion des jeunes aux syndicats de l'UPA comparativement à leurs prédécesseurs découle en partie du fait que le transfert de la propriété de la ferme n'a pas été complété pour plusieurs de ces cas. En ce qui concerne le faible taux d'adhésion à des coopératives agricoles, certains prédécesseurs ont dit qu'ils n'avaient pas fait le transfert de leurs parts au jeune. Une autre donnée intrigue : malgré la multiplication des organismes-conseils en agriculture, le taux d'adhésion de ces jeunes reste plus faible partout. On peut peut-être penser qu'il s'agit là d'un facteur aggravant dans l'analyse de l'abandon du processus de succession familiale. Est-ce que ce sont ces jeunes qui s'isolent et ne sont pas disposés à consulter les conseillers ou si c'est l'organisation des services-conseils qui est inadaptée aux besoins des jeunes repreneurs en particulier? Il n'y a qu'à penser à la dispersion territoriale des agriculteurs membres qui rend difficile tant la participation des producteurs que la dispensation des services. Si certains parents semblent avoir transmis l'importance de s'impliquer dans les instances décisionnelles et pour se donner des outils d'amélioration de la production et de gestion de la ferme, d'autres ont soulevé le fait que leur jeune avait trop à accomplir sur la ferme pour avoir du temps à investir dans quelque organisme agricole que ce soit. À ce sujet, le tableau 2.29 dresse un portrait intergénérationnel de l'assiduité dans la participation aux groupes et organisations agricoles.

Tableau 2.29 Participation comparée des prédécesseurs et de leurs successeurs aux groupes agricoles

PRÉDÉCESSEURS → SUCCESSEURS ↓	Membres de 4 groupes ou plus	Membres de moins de 4 groupes	TOTAL
Membre 4 groupes ou +	4 (15,4%)	2 (7,7%)	6 (23,1%)
Membre - de 4 groupes	5 (19,2%)	11 (42,3%)	16 (61,5%)
Membre d'aucun groupe	1 (3,8%)	3 (11,5%)	4 (15,4%)
TOTAL	10 (38,5%)	16 (61,5%)	26 (100%)

En général, les jeunes reproduisent le modèle d'adhésion de leurs parents à des regroupements et organisations agricoles (57,7%) ou se retrouvent en deçà du niveau de participation des prédécesseurs (34,5%), dont quatre jeunes qui ne faisaient partie d'aucune organisation agricole. Dans seulement deux cas on observe une meilleure performance à ce chapitre que chez les parents (7,7%) et, dans un seul cas le fils ne faisait partie d'aucune organisation agricole, selon les données recueillies, alors que son père était membre de quatre groupes ou plus. Outre le phénomène de dévalorisation qui peut exister de la part de certains parents quant à la pertinence de participer à différents regroupements agricoles, des jeunes peuvent ne pas sentir l'urgence d'investir du temps à suivre les activités de ces groupes ou, sur un plan plus pragmatique, ils sont possiblement moins enclins à s'inscrire à certaines de ces organisations du fait qu'ils ont peu de marge de manœuvre au plan financier, étant en début de carrière.

À leur décharge, il faut souligner qu'ils ont été établis peu longtemps en comparaison de leurs prédécesseurs et il semble que le fait qu'un jeune soit installé sur la ferme familiale ait permis à certains prédécesseurs en fin de carrière de mobiliser plus de temps et d'énergie à accomplir des tâches et à assumer des responsabilités au sein de différents regroupements et organismes agricoles, sans compter l'implication dans d'autres types d'organismes de développement ou dans des fonctions politiques.

#### 2.4.6 Conclusion

L'analyse descriptive montre que les parcours professionnels et occupationnels diffèrent beaucoup entre les conjointes des prédécesseurs et celles des successeurs familiaux. D'un modèle quasi unique au temps des agricultrices de la génération précédente, les femmes de la jeune

génération voient l'éclatement du patron traditionnel et s'inscrivent dans différentes voies occupationnelles sans qu'un modèle se démarque vraiment des autres.

Quant aux fils successeurs, deux points importants les distinguent de leurs prédécesseurs. Premièrement, le salariat constitue une pratique importante de rétribution sur les fermes familiales dans les années qui précèdent l'établissement, ce qui répond à des impératifs tant économiques que sociaux pour les jeunes et qui constitue une stratégie chez plusieurs prédécesseurs pour retarder leur retrait tout en s'attachant une relève. Deuxièmement, la grande majorité des jeunes exercent l'agriculture à temps plein une fois établis sur la ferme, contrairement à leurs pères qui, pour plusieurs d'entre eux, devaient compléter le revenu familial par un autre emploi, particulièrement durant les premières années de leur établissement. Chez les jeunes repreneurs, c'est souvent la conjointe qui complète le revenu familial, car même si un jeune pratique l'agriculture à plein temps, cela ne signifie pas pour autant que sa ferme soit en mesure de procurer un revenu suffisant pour assouvir tous les besoins et désirs des membres du ménage. Le second revenu permet parfois de réinvestir les bénéfices de la ferme dans l'entreprise pour la développer davantage ou en moderniser les installations.

Enfin, l'adhésion à différents groupes agricoles pour améliorer ses pratiques professionnelles, bénéficier de services et de privilèges aux membres, participer à des activités d'information ou de formation, etc. semble moins forte chez les jeunes repreneurs. Cependant, considérant leur court règne comme agriculteur propriétaire-exploitant, la situation financière pas toujours facile en phase de reprise et le temps que nécessite au début l'appropriation de toutes les dimensions du travail avant qu'une certaine routinisation s'installe et permette de dégager du temps, on peut concevoir que l'adhésion et la participation aux réunions soit moins forte, bien que certains jeunes choisissent tout de même très tôt en carrière de s'impliquer dans les organisations qui les représentent, défendent leurs intérêts et leur offrent des services de tous genres.

## 2.5 ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

### 2.5.1 Introduction

Après avoir fait l'analyse des trajectoires d'établissement et d'abandon, notamment au regard de quelques variables socio-démographiques, ainsi que des parcours de formation et des itinéraires professionnels des protagonistes familiaux, la présente section dresse le portrait de l'évolution de quelques caractéristiques des fermes familiales étudiées. Ainsi, le type de production agricole, la taille du troupeau laitier, les quotas laitiers, les superficies de terre agricole acquises et exploitées, la quantité et la qualité des bâtiments et des équipements, sont autant de points décrits pour rendre compte de cette évolution à diverses époques.

### 2.5.2 Le type de production principale et la taille du troupeau laitier

Au cours du règne des prédécesseurs, la grande majorité des fermes avaient été orientées en production laitière (19 cas, soit 82,6%). De ces 19 cas, cinq avaient également développé une seconde production allé jusque quelques années avant d'établir la relève. Les quatre autres fermes étaient cependant spécialisées dans d'autres types de production, dont une cumulait plus d'une production. Sous un autre angle, les trois quarts des entreprises agricoles oeuvraient dans un seul secteur de production (17 cas, soit 73,9%), tandis que six autres exploitations comportaient une production mixte, c'est-à-dire deux productions importantes. Pendant la période d'établissement de la relève, quatre fermes étaient dans une telle situation, dont deux où la seconde spécialisation avait été introduite par la relève pendant la période où elle avait été établie sur la ferme. Les changements les plus importants sont survenus avec l'abandon du processus de succession familiale. Le tableau 2.30 décrit l'évolution de la production selon les époques, entre autres la situation qui prévalait dans les deux années suivant l'abandon.

Tableau 2.30 Synthèse de l'orientation de la production selon la propriété et la période

PÉRIODE PRÉCÉDANT LA SUCCESSION FAMILIALE (DERNIERS DIX ANS)	
Règne des prédécesseurs	
Spécialisation laitière seulement	14 cas (60,9%)
Production laitière mixte	5 cas (21,7%)
Autre spécialisation unique	3 cas (13,0%)
Autres productions mixtes	1 cas (4,3%)
PÉRIODE DE RÉALISATION DE LA SUCCESSION	
Règne des successeurs avec ou sans les prédécesseurs comme partenaires	
Spécialisation laitière seulement	15 cas (65,2%)
Production laitière mixte	4 cas (17,4%)
Autre spécialisation unique	4 cas (17,4%)
PÉRIODE POST ABANDON DE LA SUCCESSION FAMILIALE (DEUX ANS SUIVANTS)	
Cessation, démantèlement, vente sur le champ	11 cas (47,8%)
Poursuite d'activités par les successeurs	
Réorientation vers production céréalière	5 cas (21,7%)
Poursuite d'activités par des co-successeurs	
Spécialisation laitière	2 cas (8,7%)
Poursuite d'activités par les prédécesseurs co-partenaires	
Même production	2 cas (8,7%)
Réorientation vers production céréalière	1 cas (4,3%)
Reprise d'activités par des cédants retirés	
Même production	1 cas (4,3%)
Réorientation vers autre production	1 cas (4,3%)

Le même type de production est maintenu dans cinq cas, soit par une co-relève toujours établie dans deux cas, soit par les parents qui étaient en co-exploitation avec leur relève, soit encore par le prédécesseur qui a racheté la ferme qu'il avait cédé à son successeur. Dans sept cas, la spécialisation principale, généralement la production laitière, a fait place à une activité agricole saisonnière : la production céréalière. Celle-ci peut viser le maintien de la qualité des sols et du paysage, le désir d'en tirer un certain revenu, ou encore constituer une transition vers un retrait définitif (parents) ou vers une réorientation professionnelle (jeunes). Dans un cas, le prédécesseur



a racheté ce qu'il restait de sa ferme suite au démantèlement réalisé par le successeur et y a démarré une autre production, alors que dans deux cas la relève tente de démarrer une autre production animale à petite échelle avec les installations et équipements qu'il lui reste. Toute production a été complètement abandonnée dans le cadre d'un démantèlement ou d'une vente dans environ la moitié des cas (47,8%).

Alors que la majorité des prédécesseurs possédaient peu de vaches à leur établissement, c'est-à-dire 13 vaches en moyenne (soit de quatre à vingt vaches, excluant un cas où la ferme en comptait déjà soixante à l'établissement du répondant), la croissance du troupeau laitier (vaches traites sur une année) a été plutôt variable, allant de 23 jusqu'à 76 vaches selon les exploitations agricoles (moyenne de 42,3 vaches en production). Par contre, le troupeau avait déjà été réduit de vingt vaches dans un cas (augmentation quand même au net) et de quinze dans l'autre au moment où la relève s'est établie (ferme de 60 vaches passant à 45), stratégies qui peuvent être questionnées lorsqu'elles surviennent dans les années précédant le transfert, bien qu'elles soient présentées comme le résultat d'une rationalisation. Le plus faible accroissement a été de huit vaches tandis que la variation la plus forte a été de 61 vaches. Lorsqu'on rapporte cette augmentation nette sur le nombre d'années du règne parental<sup>56</sup>, le ratio révèle que l'accroissement des troupeaux varie de 0,42 à 1,45 vache par année, avec une exception notable de 3,73 vaches par année.

Tableau 2.31 Évolution du troupeau laitier durant le règne des parents

N à étab. des parents → N à étab. des jeunes ↓	12 vaches et moins	13 vaches et plus	TOTAL
42 vaches et moins	5 (29,4%)	5 (29,4%)	10 (58,8%)
43 vaches et plus	4 (23,5%)	3 (17,6%)	7 (41,2%)
TOTAL	9 (52,9%)	8 (47,1%)	17 (100%)

Le tableau 2.31 montre qu'il n'y a pas de patron majoritairement suivi par les prédécesseurs pour l'accroissement de leur troupeau laitier. Par ailleurs, cette variable reste relative quant au degré de développement produit par les prédécesseurs durant leur règne sur la ferme puisqu'il est possible que certains aient une meilleure productivité en ayant moins de vaches que d'autres.

<sup>56</sup> Dans les deux cas où un autre enfant était déjà installé quand le jeune qui abandonnera le processus de succession avait été établi en co-relève, cette période est comptabilisée dans le règne des prédécesseurs.

Lorsqu'on mesure la croissance du troupeau durant la période où le jeune a été établi sur la ferme familiale pour en assurer la succession, il n'y a pas de variation dans la majorité des cas. Il faut dire à leur décharge que leur règne a été beaucoup plus court que celui de leurs parents<sup>57</sup>, le processus de reprise par la relève n'ayant même pas été complété, voire même amorcé, dans certains cas. Tout de même, on note une augmentation du troupeau dans trois cas (augmentations de 14,3%, 30,0% et 43,8%), mais également deux chutes importantes réalisées par les jeunes (31,4% et 67,9%).

Enfin, quand on reporte la variation de la taille du troupeau durant l'établissement de chaque successeur en fonction du nombre d'années où il a été établi, en présumant que le rapport devrait être meilleur avec la durée de l'établissement, on obtient des résultats plutôt variables. Dans les meilleurs cas, les résultats donnent des taux d'augmentation du nombre de vaches par année d'établissement allant de 2,4 en descendant jusqu'à 1,0 alors que dans les pires cas, les résultats sont négatifs (-1,33 et -0,38) ou n'ont pas connu d'augmentation malgré un établissement parfois de huit ou neuf ans.

### 2.5.3 Les quotas laitiers

Lorsqu'on examine les quotas laitiers au moment d'établir les jeunes successeurs, on peut émettre les commentaires généraux suivants. Dans un cas, le successeur a dû faire un rattrapage à ce chapitre en achetant du quota massivement dès son établissement. Dans certains cas de co-exploitation parents-enfants, l'installation des jeunes a stimulé, voire forcé, l'acquisition de quota laitier pour faire vivre les deux ou trois familles, certains parents faisant même de l'établissement de leur relève une condition pour investir en ce sens. Dans plusieurs cas, le quota laitier a pu être augmenté un peu grâce au réinvestissement d'une partie de la prime d'établissement de la relève et/ou grâce au prêt de quota fait par la Fédération des producteurs de lait du Québec aux jeunes repreneurs, ce qui a permis à certaines fermes d'amorcer un processus de consolidation.

---

<sup>57</sup> Les données concernant l'évolution du nombre de vaches traitées annuellement se trouvent à l'appendice J, page 846.

Dans plusieurs cas, les quotas de l'entreprise laitière étaient stabilisés depuis de nombreuses années (stagnation), alors que dans plusieurs autres cas les parents avaient fait l'acquisition de quotas au cours des cinq dernières années précédant l'établissement de la relève, souvent en prévision ou dans l'espoir de voir un jeune prendre la succession (8 cas), alors que dans les neuf autres cas l'acquisition de quotas remontait à plus de cinq ans. La répartition quasi égalitaire ne permet donc pas de distinguer la prédominance d'un patron positif ou négatif à cet égard chez les prédécesseurs. Enfin, les quotas ont été assurément réduits par le successeur (décroissance de la ferme) dans deux cas, mais ils sont demeurés stables<sup>58</sup> sur plusieurs exploitations durant le règne conjoint ou exclusif du successeur; c'est le cas de sept fermes sur dix-sept (41,2%). Par contre, ils ont augmenté au total dans le cas de huit entreprises laitières (47,1%).

Le quota moyen des exploitations laitières (n=17) lors de l'initiation du processus de succession familiale était de 25 kilos de gras/jour (étendue de 7,9 à 48) et de 26,4 kilos de gras/jour à l'abandon du processus (étendue de 5,8 à 51,7). Sachant que les jeunes se sont établis de 1984 à 1994 et que les abandons sont survenus de 1990 à 2001, et si l'on reprend ces données en fonction de ces variables qui distinguent des groupes au plan historique, cela permet de tracer un portrait descriptif plus précis dont les résultats sont illustrés au tableau 2.32.

Tableau 2.32 Portrait des quotas détenus en fonction des périodes d'établissement et d'abandon<sup>59</sup>

ÉTABLISSEMENT → ABANDON ↓	EN 1989 OU AVANT	EN 1990 OU APRÈS
EN 1995 OU AVANT	GROUPE 1 : 4 cas = en moyenne 24,8 kilos/jour à l'établissement 25,5 kilos/jour à l'abandon plus faible quota à l'établ. : 16,4 kg/jour plus fort quota à l'abandon : 31,5 kg/jour	GROUPE 3 : 1 cas = 13,7 kilos/jour à l'établissement 13,7 kilos/jour à l'abandon
EN 1996 OU APRÈS	GROUPE 2 : 2 cas = en moyenne 21,9 kilos/jour à l'établissement 20,5 kilos/jour à l'abandon plus faible quota à l'établ. : 7,9 kg/jour plus fort quota à l'abandon : 24,6 kg/jour	GROUPE 4 : 10 cas = en moyenne 26,8 kilos/jour à l'établissement 29,1 kilos/jour à l'abandon plus faible quota à l'établ. : 8 kg/jour plus fort quota à l'abandon: 51,7 kg/jour

<sup>58</sup> Dans certains cas il est possible qu'il y ait eu une certaine diminution des quotas par la relève mais, faute de données certaines, l'hypothèse de la stabilité a été appliquée.

<sup>59</sup> Le quota moyen d'une ferme laitière, en kg de matières grasses par jour, était de 21 en 1990-91, de 26 en 1995-96 et de 33 en 2000-01. On peut donc dire qu'en moyenne, les quotas des fermes des groupes 1 et 4 se situaient avantageusement au regard de ces données, que ceux du groupe 2 n'ont pas suivi la tendance à la hausse et que le quota du groupe 3 était bien en deçà de la moyenne.

Pour cet échantillon d'enquête, la plus piètre performance, tant au plan du quota détenu que de la stagnation de la situation, s'inscrit dans le quadrant où le cas visé s'est établi en 1990 ou après et a abandonné en 1995 ou avant. Par ailleurs, on note une contre-performance globale dans le quadrant où les successeurs s'étaient établis en 1989 ou avant et dont l'abandon était survenu en 1996 ou après, puisque la moyenne des kilos/jour est passée de 21,6 à 20,7. Ceci s'explique du fait qu'un des trois cas a fortement décri sa production et que l'augmentation observée dans les deux autres cas est trop faible pour compenser cette perte.

La meilleure performance entre les deux périodes se retrouve dans le dernier quadrant puisque le groupe a le plus augmenté son quota moyen (écart de +2,3 kilos/jours). Il s'agit cependant d'un groupe très hétérogène étant donné l'étendue des valeurs (écart de 43,7 kilos entre le plus petit quota à l'établissement et le quota le plus élevé à l'abandon). Enfin, le groupe correspondant au premier quadrant présente une très bonne performance au plan du quota détenu tant à l'établissement qu'à l'abandon, d'autant plus qu'il correspond aux cas les plus anciens de l'échantillon de recherche. Cependant, il présente un faible accroissement moyen (+0,7) en raison de son caractère assez homogène (écart de 15,1 kilos/jour).<sup>60</sup>

Le croisement des données concernant la taille du troupeau et la quantité de quotas laitiers permet de mieux évaluer le développement de la production lorsqu'un des deux paramètres change ou que les deux changent dans des proportions différentes, car une diminution du troupeau peut signifier tout de même un accroissement des rendements par vache si le quota reste stable ou augmente, alors qu'une augmentation de quotas peut se traduire par des rendements plus faibles si le nombre de vaches croît plus rapidement.

Tableau 2.33 Évolution comparée du troupeau et des quotas laitiers durant l'établissement de la relève

TROUPEAU → QUOTA ↓	diminution	stabilisation	augmentation
diminution	2 cas	---	---
stabilisation	---	8 cas	1 cas
augmentation	---	5 cas	2 cas

<sup>60</sup> Les données concernant les quotas laitiers se trouvent à l'appendice J, page 846.

En rapportant la quantité de quotas (en kilos par jour) sur le nombre de vaches laitières et si l'on réalise cette opération pour établir le ratio de quota par vache à l'établissement de la relève (T1) ainsi qu'à l'abandon de la succession (T2), on peut déceler une diminution, une stabilisation ou une augmentation des rendements. De surcroît, les ratios étant compris entre 0 et 1, en divisant cet intervalle en trois portions égales on peut définir ainsi trois groupes : productivité faible, moyenne ou grande. De l'établissement du jeune repreneur à l'abandon du processus de succession, on observe deux cas de dégradation de la productivité, dix cas de stabilisation et six cas d'amélioration des rendements.<sup>61</sup>

Tableau 2.34 Évolution comparée de la productivité de l'établissement à l'abandon

PRODUCTIVITÉ T2	T1		
	Faible	Moyenne	Grande
Faible	2 cas*	---	---
Moyenne	1 cas	8 cas*	2 cas
Grande	---	1 cas	4 cas

\*Les deux cas de faible productivité et deux des cas de productivité moyenne ont subi une amélioration mais sans se démarquer au point de changer de catégorie.

À noter que les deux cas dont les rendements ont subi une dégradation présentaient une productivité déjà grande en début de processus de succession familiale. Par ailleurs, l'évolution du processus de transfert de la propriété pourrait permettre de mieux comprendre l'évolution des quotas laitiers par relève dans le cadre d'une succession familiale.

Tableau 2.35 Évolution des quotas laitiers par successeur selon l'évolution du transfert

	Transfert non complété	Transfert complété
Diminution	0	2 (16,6%)
Stagnation	3 (37,5%)	6 (50%)
Augmentation	5 (62,5%)	4 (33,3%)
TOTAL	8 (100%)	12 (100%)

<sup>61</sup> Les résultats détaillés sont présentés à l'appendice K, page 848.

Ainsi, le tableau 2.35 permet de dégager la tendance suivante : l'augmentation du quota laitier constitue une stratégie entrepreneuriale presque deux fois plus fréquente dans les situations où les prédécesseurs sont encore co-partenaires sur la ferme familiale que s'ils sont complètement retirés de la propriété de l'entreprise. Ceci vient ébranler le préjugé voulant qu'il soit difficile de concilier les intérêts des prédécesseurs et des successeurs dans le cadre d'un règne conjoint. Plutôt que d'apparaître comme un facteur de frein au développement, les parents agissent ici comme stimulateurs ou partenaires du développement de l'entreprise. Dans le cas des transferts de propriété complétés, on observe une stagnation, voire une diminution dans les deux tiers des cas, ce qui montre un problème de reprise par le jeune, bien que ceci ne veuille pas dire qu'il soit le seul responsable de la situation si les processus de transfert, d'établissement et de retrait sont mal ou incomplètement réalisés.

Enfin, quand on reporte la variation de quota durant l'établissement de chaque relève en fonction du nombre d'années où elle a été établie, en présupposant que le rapport devrait être meilleur avec la durée de l'établissement, on obtient des résultats plutôt variables. En effet, alors que certains obtiennent de bons taux d'augmentation des kilos de gras par année d'établissement (de 1,74 en descendant jusqu'à 0,87), certains autres présentent des résultats décevants parce que leurs taux sont négatifs (diminution : valeurs de -1,74 à -0,94) ou parce qu'on n'observe aucune augmentation du quota malgré parfois un établissement ayant duré plusieurs années. Selon la perspective des agriculteurs, ne pas progresser c'est un peu comme reculer affirment plusieurs dans la mesure où l'on se situe en regard des autres producteurs.<sup>62</sup>

#### 2.5.4 L'évolution des superficies des terres agricoles<sup>63</sup>

La superficie des terres agricoles a considérablement changé entre l'établissement des prédécesseurs et l'initiation d'une transmission familiale. La concomitance de deux phénomènes, soit la déprise agricole de nombreuses familles et la modernisation de l'agriculture, a favorisé la concentration des terres entre un nombre plus restreints de producteurs. Généralement, ce

---

<sup>62</sup> Levallois (2003c) fait valoir que l'expansion en agriculture n'est pas « un choix incontournable » et que « pour les petites comme les grosses entreprises le 'secret de la réussite' c'est l'utilisation rationnelle des ressources disponibles ». Autrement dit, chercher à augmenter le revenu peut ne pas faire sens s'il n'est pas précédé ou accompagné d'une stratégie de diminution des dépenses et des coûts de production.

<sup>63</sup> Les données sur les superficies agricoles sont exposées à l'appendice L, page 850.

processus s'est traduit par un accroissement de la superficie totale de la terre, mais d'une manière plutôt discontinue dans le temps suivant en partie les besoins de la ferme, mais aussi les opportunités de vente.

L'augmentation moyenne chez les prédécesseurs qui ont participé à ce processus a été de 244 acres (n=12), soit un taux de croissance de 115%, portant la superficie totale moyenne de 356 acres, alors que les terres d'origine de l'ensemble des prédécesseurs comptaient en moyenne 212 acres. Par contre, ils sont sept à avoir exploité leur ferme sans jamais augmenter la superficie de terre possédée durant leur règne, bien que certaines de ces terres aient pu être constituées au départ de quelques lopins de terre en préparation de l'installation des prédécesseurs. Par ailleurs, il faut noter que dans deux cas, la superficie de la terre a été diminuée avant d'établir la relève familiale. Dans un cas, elle a été réduite de toute l'expansion qui avait été prise pendant le règne des parents pour revenir à la superficie initiale de la terre d'origine. Il semble que ce fut là une stratégie d'affaires visant à faciliter la vente (prix plus abordable) et à réduire le niveau d'endettement élevé de l'entreprise. À noter que certains prédécesseurs ont pu posséder des lots boisés qu'ils n'ont pas transmis à leur relève et qu'ils n'ont pas comptabilisés dans le patrimoine agricole s'ils les considéraient indépendants de la ferme.

En somme, on peut se demander s'il y a une tendance qui se profile quant à la propension à augmenter la superficie agricole en fonction de la superficie possédée initialement. Dans les douze cas où il y a eu augmentation de la superficie de la terre, en rapportant cette donnée sur le nombre d'années d'exploitation de cette terre par les prédécesseurs avant l'enclenchement d'un processus de transfert, on observe une variation allant de 1,1 à 25 acres d'accroissement par année d'exploitation, pour une moyenne de 10,2 acres. On retrouve ainsi trois groupes : dans 9 cas sur 21 (42,9%) on observe une décroissance ou aucun accroissement de la superficie, un accroissement plus petit ou égal à 10,2 acres dans le tiers des cas (7 cas), et un accroissement plus grand que 10,2 acres dans environ le quart des cas, soit 23,8% (5 cas).

Tableau 2.36 Évolution de la superficie totale des terres

SUP. AU TRANSFERT	SUPERFICIE INITIALE		Total N (%)
	Moins de 212 acres N (%)	Plus de 212 acres N (%)	
Moins de 356 acres	8 (38,1%)	4 (19,0%)	12 (57,1%)
Plus de 356 acres	5 (23,8%)	4 (19,1%)	9 (42,9%)
Total	13 (61,9%)	8 (38,1%)	21 cas (100%)

Deux tendances se dégagent en fonction des moyennes respectives des deux époques mesurées. D'abord, les petites terres qui le sont demeurées représentent le groupe le plus important (38,1% des cas). Parmi celles-ci se retrouve celle qui a été ramenée à sa grandeur initiale suite à un démantèlement partiel, alors que sa taille optimale avait été supérieure à 356 acres pendant la carrière des prédécesseurs. Ensuite, un groupe représentant environ le quart des cas est formé des terres les plus petites qui ont effectué un rattrapage important (5 cas, soit 23,8%). Prises globalement, il y a à peine moins de petites terres à l'époque du transfert de la ferme à la relève familiale (57,1%) qu'à l'époque de l'installation des prédécesseurs eu égard aux moyennes mesurées pour l'échantillon (61,9%).

Quant aux superficies mises en culture ou servant à la paissance des animaux, ce qui représente la superficie agricole utile (SAU), elles représentaient 223 acres en moyenne au moment d'établir la relève familiale, comparativement à 129 acres en moyenne au début de l'exploitation de la ferme par les prédécesseurs; c'est donc une augmentation moyenne de 94 acres, soit 72,9%. Cependant, il n'y a pas eu d'augmentation nette de la superficie agricole utile dans sept cas, si l'on fait abstraction du fait que, dans un cas, la superficie avait été augmentée pour être ramenée à ses proportions originelles dans les années précédant le transfert de la ferme familiale.

En regard de la superficie agricole totale, on observe une très faible croissance de la superficie utilisée à des fins de culture et de paissance. En effet, de 60,8%, cette dernière est passée à 62,6% de la superficie totale possédée par les prédécesseurs (n=22). Dans cinq cas, soit près du quart des fermes (22,7%), la superficie agricole utile représente moins de la moitié de la superficie totale de la terre possédée, ce qui peut indiquer une faible taille de l'entreprise. Par contre, c'est plus des trois quarts de la terre qui étaient mis en culture sur huit fermes (36,4%) au moment où le



processus de succession familiale allait être engagé. En comptabilisant la superficie de terre que les prédécesseurs ont loué une bonne partie de leur carrière, soit 108 acres en moyenne (n=10), la moyenne de la superficie agricole qui était mise en culture à la fin du règne des parents a été d'environ 274 acres.

En comparant les coefficients de développement des superficies cultivées et des superficies totales des terres possédées par les prédécesseurs (rapport entre la superficie au transfert à un successeur et la superficie à l'installation des prédécesseurs), on obtient les cas de figure suivants :

Tableau 2.37 Rapport des coefficients de développement de la terre agricole

Résultats	Nombre de cas (%) n=21
Accroissement plus prononcé de la superficie utile	8 cas (38,1%)
Accroissement plus important de la superficie totale	4 cas (19%)
Accroissement des superficies dans les mêmes proportions	1 cas (4,8%)
Non accroissement des superficies totales et utiles	7 cas (33,3%)
Décroissement des superficies totales et utiles	1 (4,8%)

Dans la majorité des cas, ou bien il n'y a eu aucun accroissement, voire un décroissement, des superficies totales et cultivées, ou bien l'accroissement de la superficie totale de la terre a davantage contribué à augmenter la superficie boisée ou inculte. Par ailleurs, dans la mesure où les données sont connues (n=22), la terre agricole n'avait pas fait l'objet de modification depuis de nombreuses années au moment d'engager le processus de succession familiale dans environ les deux tiers des cas (15 cas, soit 68,2%), tandis que les prédécesseurs avaient fait l'acquisition d'une terre dans les cinq années précédant l'établissement de la relève dans 27,3% des cas (six cas). Dans le dernier cas, la terre avait subi un décroissement important dans les deux ans précédant le transfert, passant de 379 acres à 172 acres, pour retrouver sa superficie d'origine.

Si l'éventualité ou l'espoir d'un transfert de la ferme familiale a pu inciter certains prédécesseurs à agrandir leur terre agricole, d'autres ont attendu de voir une relève s'établir pour procéder à un tel investissement. Cela fut effectivement la situation dans cinq cas (23,8%), soit environ le quart

des exploitations familiales observées (n=21). Celles-ci ont vu leur superficie croître en moyenne de 160 acres. Cependant, la terre a été amputée de cent acres par le père qui en a conservé la propriété au moment de compléter le transfert graduel afin d'en exploiter la ressource forestière, tout en laissant au successeur le droit de la cultiver. Quant aux superficies utiles elles ont été réduites dans un seul cas, vraisemblablement parce que cela en donnait trop à faire pour le jeune seul. Dans les cinq cas où la superficie totale a été augmentée, la superficie cultivée s'est accrue en moyenne de 120 acres, c'est-à-dire 75% de la superficie moyenne acquise. Ainsi, à l'abandon du processus de succession familiale, la terre agricole moyenne avait une superficie de 384 acres, tandis que la superficie utile avait été portée à 246 acres. L'augmentation de celle-ci (10%) est légèrement plus importante que l'accroissement de la superficie totale (8%), ce qui peut laisser présager une certaine vigueur au plan du développement de certaines exploitations.

Quant aux superficies agricoles louées durant l'établissement de la relève sur la ferme familiale, elles ont représenté en moyenne 106 acres (n=9) contre 108 acres à la fin du règne des prédécesseurs (n=10). Par rapport au règne des parents, la tendance a été à la stabilisation ou à la diminution des superficies louées chez ceux dont les prédécesseurs louaient également de la terre. En outre, la location est une pratique qui est disparue dans trois cas, mais a constitué une stratégie entrepreneuriale dans deux cas chez les repreneurs.

Par ailleurs, lorsqu'on observe l'évolution des superficies totales et cultivées pendant le règne des successeurs en comparaison avec l'évolution survenue pendant celui des prédécesseurs, on relève trois principaux types de développement de la terre agricole familiale dans l'échantillon (n=21). D'abord, il y a accroissement des superficies totales et cultivées par les prédécesseurs sans accroissement des unes et des autres durant l'établissement des successeurs dans le tiers des cas (7 cas), ensuite, il n'y a aucun accroissement ni de la superficie totale, ni de la superficie cultivée pendant les deux règnes pour environ le quart des fermes (5 cas, soit 23,8%) et, enfin, il y a une augmentation tant des superficies totales que de celles mises en culture (3 cas, soit 14,3%), alors que les autres cas représentent des situations intermédiaires.

Tableau 2.38 Modèles de développement des terres agricoles familiales

SUPERFICIE TOTALE POSSÉDÉE		SUPERFICIE CULTIVÉE POSSÉDÉE		N = 21
prédécesseurs	successeurs	prédécesseurs	successeurs	
MODÈLES DE STABILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE DES TERRES FAMILIALES				
=	=	=	=	5
MODÈLES INTERMÉDIAIRE ENTRE STABILITÉ ET STABILISATION				
=	=	↑	=	2
↑	=	=	=	1
MODÈLE DE STABILISATION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRES FAMILIALES				
↑	=	↑	=	7
MODÈLE DE STABILISATION NÉGATIVE DE LA TERRE FAMILIALE				
↑	↓	↑	=	1
MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT CONTINU DES TERRES FAMILIALES				
↑	↑	↑	↑	3
MODÈLE DE REPRISE DU DÉVELOPPEMENT PAR LES SUCCESSEURS				
=	↑	=	↑	1
↓	↑	↓	↑	1

En ce qui concerne plus spécifiquement les superficies mises en culture, ce qui ressort de l'analyse, c'est un modèle de stabilisation de l'exploitation agricole où les jeunes n'ont pas eu à développer davantage les superficies à cultiver puisque ce travail avait été réalisé par les prédécesseurs (10 cas, 47,6%), le plus souvent à la faveur d'acquisition de terres voisines. L'autre modèle renvoie plutôt à un modèle de stabilité, la stabilisation ayant été accomplie durant le règne des parents (6 cas, 28,6%). Enfin, on observe un modèle de développement de l'exploitation agricole par l'augmentation des superficies cultivées parfois en continuité d'un développement également insufflé à ce chapitre par les prédécesseurs (3 cas), parfois après une stratégie de stabilisation par les prédécesseurs (1 cas), ou même de diminution des superficies cultivées (1 cas), le jeune devant ici redéployer des efforts de développement. Dans ces cinq cas cependant (23,8%), le développement des superficies cultivées est étroitement associé à une stratégie d'acquisition d'autres terres agricoles voisines, à la faveur des démantèlements qui rendent disponibles des sols agraires.

Sur le strict plan des superficies cultivées et en comptabilisant les terres louées, on obtient le portrait suivant (tableau 2.39) quant aux modèles de développement des superficies cultivées.

Tableau 2.39 Modèles de développement des superficies agricoles mises en culture

SUPERFICIES CULTIVÉES			N = 22
POSSÉDÉES règne des prédécesseurs	POSSÉDÉES règne des successeurs	LOUÉES évolution entre les règnes	
MODÈLES DE STABILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE DES SUPERFICIES			
=	=	s/o	3
=	=	=	2
MODÈLES DE STABILISATION DU DÉVELOPPEMENT DES SUPERFICIES			
↑	=	s/o	6
↑	=	=	2
MODÈLES DE STABILISATION THÉORIQUE MAIS DE DÉVELOPPEMENT AU NET*			
↑	↑	↓	1
=	↑	↓	1
↓	↑	↓	1
MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DES SUPERFICIES			
↑	↑	s/o	1
↑	↑	=	1
↑	=	↑	1
=	↑	=	1
MODÈLES DE DÉCROISSANCE DES SUPERFICIES			
↑	=	↓	1
↑	↓	↓	1

\*Ces trois cas ont été classés ainsi parce que, en théorie, la compensation d'une diminution ou d'une cessation de location par l'acquisition de superficie pourrait s'annuler, mais les données permettent de conclure que les soldes nets sont positifs.

Le modèle le plus fréquent est celui de la stabilisation du développement des superficies mises en culture pendant le règne des successeurs qui correspond à plus du tiers des situations (8 cas, 36,4%). Si l'on calcule également les cinq cas où la stabilité des superficies cultivées est acquise depuis la génération des prédécesseurs, c'est 59,1% des cas qui sont en position de stagnation sur le plan du développement des superficies utiles sur leur exploitation agricole. Le modèle du développement des superficies ne représente que moins du tiers des situations (31,8%) avec seulement sept cas, encore qu'il s'agisse de cas de figure assez variables.

2.5.5 L'évaluation du rapport quantité-qualité des bâtiments et des équipements sur la ferme<sup>64</sup>

Les perceptions des prédécesseurs sur l'évolution des bâtiments de ferme et des équipements agricoles en termes de quantité et de qualité, selon deux temps, soit au début de leur propre établissement (T1) et au début du processus de transfert à leur relève (T2), permettent de dégager les schèmes de perception suivants :

Tableau 2.40 Évolution du rapport quantité-qualité des bâtiments de ferme

T1→ T2↓	P/M	P/B	P/E	M/M	M/B	M/E	TOTAL
M/M	-	-	-	-	-	-	0
M/B	6	-	-	1	1	-	8
M/E	1	2	-	-	1	-	4
G/M	-	-	-	-	-	-	0
G/B	-	-	-	1	2	1	4
G/E	3	-	-	-	1	-	4
TOTAL	10	2	0	2	5	1	20

Légende: Quantité = Petite, Moyenne, Grande et Qualité = Mauvaise, Bonne, Excellente

Le tableau révèle que la moitié des répondants évaluaient que leur ferme était faiblement pourvue en bâtiments au moment où ils s'étaient établis et que ceux qui étaient érigés étaient le plus souvent en mauvais état au moment de reprendre la ferme; ils avaient donc une côte importante à remonter pour faire de leur ferme une belle exploitation agricole. En comparaison, lorsque est venu le moment d'établir une relève familiale à leur tour, les répondants estiment généralement que les bâtiments de ferme étaient de meilleure qualité qu'à leur propre établissement, mais sans être excellente, tandis que la quantité de bâtiments sis sur l'exploitation familiale avait atteint un niveau de développement moyen, eu égard aux fermes environnantes.

Au total, ce sont deux répondants sur trois qui ont évalué que les bâtiments étaient en petite quantité et de mauvaise qualité à leur installation, et c'est dans la même proportion que des répondants ont affirmé que les bâtiments de ferme se trouvaient en quantité moyenne et de bonne qualité au moment d'établir leur successeur familial. Par contre, il y a trois répondants qui

<sup>64</sup> À noter qu'aucun répondant n'a estimé avoir bénéficié d'une grande quantité de bâtiments ou d'équipement à son installation, pas plus que d'avoir transmis une petite quantité de l'un ou de l'autre; en conséquence, ces modalités théoriques ont été retranchées des tableaux afin d'en alléger la présentation.

évaluent que la quantité de bâtiments sur leur ferme n'avait pas évolué durant leur règne, et autant qui estiment que la qualité des bâtisses était demeurée constante durant cette période.

Tableau 2.41 Évolution du rapport quantité-qualité des équipements agricoles

T1→ T2↓	P/M	P/B	P/E	M/M	M/B	M/E	TOTAL
M/M	-	-	-	-	-	-	0
M/B	4	1	-	-	-	-	5
M/E	2	-	-	-	1	-	3
G/M	-	-	-	-	-	-	0
G/B	2	-	-	1	-	-	3
G/E	5	1	-	-	3	-	9
TOTAL	13	2	0	1	4	0	20

Légende: Quantité = Petite, Moyenne, Grande et Qualité = Mauvaise, Bonne, Excellente

Quant aux équipements agricoles, le portrait diffère quelque peu. En effet, bien que les répondants considèrent généralement qu'ils possédaient très peu d'outillage et d'instruments agraires pour les aider dans l'exécution de leurs travaux lorsqu'ils se sont établis et que ce qui était déjà sur la ferme à ce moment-là était dans un piètre état, les prédécesseurs estiment que la quantité comme la qualité avaient gravi deux échelons plutôt qu'un pendant leur carrière. Ainsi, au moment où ils se sont engagés avec leur jeune dans un processus de succession familiale, ils affirment que la ferme était grandement pourvu d'équipement et de machinerie agricoles d'excellente qualité.

Dans une perspective globale, ce sont trois prédécesseurs sur quatre qui disaient bénéficier de peu d'équipement agricole à leur installation et presque autant qui disaient qu'il était de mauvaise qualité. Par contre, à l'établissement de leur relève familiale, c'est dans une proportion de 60% que des répondants considèrent que les équipements et machineries se trouvaient en grande quantité sur la ferme et dans une excellente condition. Cependant, on évalue que la quantité d'équipement agricole n'a pas vraiment augmenté dans un cas pendant le règne des parents et que c'est la qualité qui est demeurée constante dans un autre cas.

### 2.5.6 Conclusion

Les fermes familiales de l'échantillon concentraient principalement leurs activités en production laitière au temps des parents, tendance accentuée au temps de la relève, mais l'abandon du processus de succession a donné lieu à différentes stratégies selon le possesseur de la ferme, ce qu'il voulait en faire et les possibilités qui s'offraient à lui.

Quant au troupeau laitier, dont l'accroissement a été produit au temps des prédécesseurs, sa taille moyenne était de 42 vaches traites à l'établissement des jeunes, sans qu'elle ne varie dans la majorité des cas par la suite. La moitié des parents avaient acquis des quotas laitiers dans les cinq années précédant l'amorce de la succession et ils ont augmenté dans autant de cas durant l'établissement de la relève. À l'instar des parents qui n'avaient pas été pro-actifs à ce chapitre depuis plus de dix ans, deux jeunes sur cinq n'ont pas augmenté la production durant leur règne.

Pendant le règne des successeurs, la situation la plus fréquente est celle où les paramètres concernant tant la taille du troupeau, la quantité de quotas que les rendements, sont demeurés stables. Les cas moins dynamiques s'observent majoritairement dans les cas où les parents étaient retirés de la propriété de l'entreprise, tandis que les cas où les parents étaient toujours en co-exploitation avec leur relève au moment de l'abandon de la succession familiale étaient principalement ceux où le développement agricole a été poursuivi après l'établissement du jeune.

En regard de leur superficie, environ deux fermes sur cinq étaient les plus petites tant à l'établissement des prédécesseurs que de la relève, alors qu'un rattrapage important avait été effectué par les parents dans le quart des cas. Bien que plus souvent installés sur des exploitations plus petites que grandes, les jeunes bénéficiaient d'une superficie utile qui avait crû plus que la superficie totale des terres dans le tiers des cas environ, mais ces superficies n'ont généralement pas augmenté et la pratique de la location a pris du recul durant le règne de la relève. Enfin, dans trois cas sur cinq, la quantité comme la qualité des bâtiments de ferme étaient considérées moyenne et bonne. De plus, les fermes avaient connu une augmentation importante de leurs équipements agricoles et leur état était le plus souvent jugé excellent par les prédécesseurs au moment où ils avaient établi leur relève sur la ferme familiale.

## 2.6 PORTRAIT FINANCIER ET ÉCONOMIQUE DES FERMES FAMILIALES

### 2.6.1 Introduction

Cette dernière section s'intéresse aux aspects financiers et économiques, tant du règne des parents que de l'époque où les successeurs ont été établis sur la ferme jusqu'à l'abandon du processus de succession familiale. Ainsi, les revenus agricoles, l'endettement des entreprises, le prix de vente des fermes et leur valeur marchande seront tour à tour analysés afin de vérifier en quoi les cas se distinguent ou se ressemblent. L'exercice permettra d'esquisser les grands traits qui caractérisent l'échantillon de recherche.

### 2.6.2 L'évolution des revenus agricoles bruts des fermes familiales<sup>65</sup>

Selon l'époque où ils se sont établis, les revenus agricoles moyens s'élevaient à 4 667\$ pour les répondants établis en 1962 ou avant (n=12) et à 17 167\$ pour ceux qui s'étaient installés en 1963 ou après (n=6). Au moment d'établir leur propre relève les revenus moyens des fermes familiales se situaient respectivement à 122 143\$ (n=14) et à 152 857\$ (n=7). En fonction de l'époque d'établissement de la relève, les fermes généraient des revenus moyens de 108 125\$ (n=8) dans les cas où la relève s'est établie entre 1984 et 1989, tandis qu'ils s'élevaient à 147 308\$ (n=13) dans les cas où les jeunes ont été établis dans la période couvrant 1990 à 1994.

En ce qui concerne les recettes agricoles à l'abandon du processus de succession familiale, elles étaient de 117 077\$ en moyenne sur les entreprises où les prédécesseurs s'étaient installés en 1962 ou avant (n=13), tandis qu'elles s'élevaient à 193 857\$ sur les fermes où les parents s'étaient eux-mêmes établis en 1963 ou après (n=7). Selon la période où avait débuté le processus de succession familiale, les revenus de la ferme s'élevaient à 92 429\$ à l'abandon dans les cas où le jeune avait été installé entre 1984 et 1989 (n=7) et à 171 692\$ pour ceux qui s'étaient établis après 1989 (n=13). Enfin, au moment où le processus de succession familiale a été abandonné, les revenus se chiffraient en moyenne à 115 400\$ sur les fermes où l'abandon a eu lieu entre 1990 et

---

<sup>65</sup> La table des revenus, tels que fournis par les répondants, se trouve à l'appendice M, page 852. Même si les données financières doivent être considérées avec circonspection, elles indiquent des tendances. En outre, il s'agit des montants d'argent non indexés.



1995 (n=5), tandis qu'ils s'établissaient à 153 467\$ dans les cas où l'abandon était survenu entre 1996 et 2001 (n=15).

Alors que le revenu moyen des parents à leur installation sur la ferme familiale se situait autour de 9 176\$, il s'établissait à 132 381\$ au moment où ils ont passé les rênes à leur relève, ce qui représente une différence de 123 205\$. Rapportée sur un règne moyen de 28,5 ans, cela représente une augmentation annuelle moyenne de 4 323\$. La hausse du revenu moyen est plus faible au cours de la durée moyenne de l'établissement de la relève (5,9 ans) puisque le revenu est passé de 132 381\$ à 143 950\$, ce qui constitue une augmentation moyenne annuelle de 1 961\$.

Il faut noter que dans neuf cas sur dix-neuf (47,4%) les revenus de la ferme n'auraient pas progressé durant la période où la relève a été établie sur la ferme et auraient même diminué dans un cas. Parmi les neuf cas où il y a eu augmentation (dont deux cas où il y avait deux successeurs filiaux), celle-ci a été de 33 818\$ en moyenne, alors que la durée moyenne d'établissement des jeunes concernés dans ces cas-là a été de 6,6 ans, ce qui fait une augmentation annuelle moyenne d'environ 5 124\$.

Tableau 2.42 Synthèse des revenus agricoles selon les époques de succession et d'abandon

ÉPOQUES → GROUPES ↓	PARENTS DÉBUT	RELÈVE DÉBUT	RELÈVE FIN
REVENU MOYEN	9 176\$	132 381\$	139 476\$
PARENTS DÉBUT ≤ 1962	4 667\$ →	122 143\$ →	117 077\$
RELÈVE DÉBUT ≤ 1989	4 167\$	← 108 125\$ →	92 429\$
RELEVE FIN ≤ 1995	4 250\$	← 112 500\$	← 115 400\$
PARENTS DÉBUT ≥ 1963	17 167\$ →	152 857\$ →	193 857\$
RELEVE DÉBUT ≥ 1990	11 909\$	← 147 308\$ →	171 692\$
RELEVE FIN ≥ 1996	10 692\$	← 140 333\$	← 153 467\$

La lecture du tableau 2.42 permet de voir que les revenus des cédants étaient environ quatre fois plus élevés pour ceux qui s'étaient établis après 1963 que pour ceux qui avaient repris la ferme familiale avant 1962, ce qui découle directement de la période historique mesurée. À l'installation du jeune, les fermes du premier groupe généraient encore 25% plus de revenus que celles du

second groupe. L'écart s'était cependant accru durant la période où le jeune a été établi puisque, à l'abandon, les revenus des entreprises où les parents avaient eux-mêmes été établis en 1963 ou après généraient 66% plus de revenus que dans les cas où les prédécesseurs avaient repris la ferme familiale en 1962 ou avant. Sous ce rapport, les exploitations familiales de ce dernier groupe ont toujours présenté un profil de revenus plus faible que celles du premier groupe.

Considérant plutôt l'époque du début de la mise en œuvre du processus formel de succession familiale, on observe que les fermes où le jeune avait été établi entre 1990 et 1994 présentaient un revenu plus élevé du tiers en regard des exploitations où le successeur avait repris la ferme entre 1984 et 1989, ce qui peut être attribué en grande partie à l'époque de référence. Par contre, quand on reprend les cas de ces deux périodes d'établissement et qu'on observe leurs revenus respectifs au moment de l'abandon du processus de succession, l'écart grandit pour atteindre 85,8%. Ce résultat est accentué du fait que, dans un cas où la relève s'était établie avant 1989, les revenus ont chuté de la moitié au cours de l'établissement du jeune, décroissance qui affecte à la baisse le résultat du groupe. Tout de même, il demeure que les fermes où la relève avait été établie en 1990 ou après présentaient globalement de meilleurs revenus que celles où la relève s'était installée en 1989 ou avant.

Enfin, en comparant les recettes des entreprises agricoles au moment de l'abandon de la relève, celles des exploitations où l'abandon a eu lieu en 1996 ou après étaient plus élevées du tiers que les recettes des fermes où l'abandon est survenu avant ou en 1995.

En conclusion, qu'il s'agisse de mesurer les revenus agricoles des exploitations à l'une ou l'autre des trois périodes (parents début, relève début et relève fin) en scindant l'échantillon selon l'un ou l'autre découpage concernant l'établissement des parents, l'établissement de la relève ou l'abandon de la relève, les revenus des fermes sont toujours plus élevés à chacune des périodes pour le groupe des parents établis en 1963 ou après, pour celui des jeunes établis en 1990 ou après ainsi que pour le groupe des jeunes ayant abandonné la succession en 1996 ou après.

### 2.6.3 L'évolution de l'endettement des fermes familiales d'une génération à l'autre<sup>66</sup>

Au moment où les prédécesseurs s'apprêtaient à transférer des parts de propriété à leurs successeurs, la dette moyenne des fermes familiales s'établissait autour de 62 909\$ (n=22), variant de l'absence de dettes dans près du tiers des cas (7 cas, soit 31,8%) jusqu'à 450 000\$ dans le cas le plus extrême. Au lendemain d'un transfert (partiel ou global) de parts de propriété par voie de don des parents à la relève, la dette demeure la même, soit en moyenne 109 875\$ (n=8). Dans les cas de transfert (partiel ou global) de parts de propriété par voie de vente, la dette moyenne passe de 47 000\$ (n=13) à environ 153 333\$ au lendemain du transfert, c'est-à-dire que la dette se trouve à un peu plus que tripler de ce simple fait.

À la fin du règne conjoint ou exclusif du successeur, la dette moyenne des exploitations agricoles est passée à environ 243 905\$ (n=21), alors qu'elle était de 139 682\$ à l'établissement de la relève, tous types de transfert confondus, soit une augmentation de plus de cent mille dollars pour des établissements ayant duré en moyenne 5,9 ans, ce qui représente un endettement annuel moyen de 17 665\$. En ventilant les données selon qu'il s'agisse d'un transfert par don ou par vente de parts de propriété à la relève, on observe les variations suivantes : dans le premier cas, la dette moyenne entraînée par les investissements a atteint 302 125\$ (n=8), soit une augmentation de 175%, alors qu'elle est passée à 208 077\$<sup>67</sup> dans le second cas (n=13), soit une augmentation de 36% en fonction de la dette qui inclut les montants d'achat des fermes.

La forte augmentation relevée dans le cadre des transferts par don de parts découle du fait que des investissements massifs ont été réalisés sur la ferme durant l'établissement du jeune dans plusieurs cas, pas tant pour effectuer un rattrapage au plan de la modernisation des installations que pour prendre de l'expansion afin de permettre aux deux ou trois ménages établis de vivre de la ferme. La faible augmentation de la dette des exploitations agricoles dans le cadre d'un transfert par vente de parts à la relève est en partie due au fait que, dans quelques cas, la dette a été diminuée pendant l'établissement du successeur. L'analyse plus en profondeur de ces cas a permis de voir que, loin de représenter une situation de bonne gestion financière, plusieurs de ces

<sup>66</sup> L'appendice N, page 854, expose les données sur l'endettement en fonction des époques mesurées.

<sup>67</sup> La dette de la ferme au moment de l'abandon peut avoir été sous-estimée par les prédécesseurs dans certains cas, s'ils étaient moins tenus au courant des difficultés de la ferme par leur jeune.

successeurs ont géré la décroissance ou le non-développement de leur entreprise au cours de leur établissement; ils ont alors choisi d'affecter une partie des bénéfices à la dette et certains sont allés jusqu'à vendre des actifs pour éponger une partie du passif de la ferme.

Sous un autre angle, on constate que la différence entre la dette moyenne à la fin du règne parental et celle à la fin du règne des successeurs est de 192 250\$ dans les cas de transfert par don partiel ou total de parts et de 161 077\$ dans les cas de transfert par vente de la propriété en tout ou en partie. Dans la première situation, la dette est composée d'investissements dynamiques qui devraient se refléter par une hausse des revenus, tandis que dans les seconds cas, elle est principalement constituée d'un investissement non productif, soit le montant du rachat de la ferme. Si l'on peut penser que, dans le cas des transferts par vente, les investissements productifs ont pu être freinés par cet endettement « statique », il ne faut pas oublier que la dette déjà plus élevée au départ dans les cas de transfert par don aurait éventuellement subi une hausse importante due au rachat de la propriété de la ferme lors du transfert par vente des parts restantes. Il y a là un dilemme pour lequel il n'y a peut-être pas de solution pleinement avantageuse au plan financier, ce que les aspects humains de la question viennent complexifier.

Tableau 2.43 Évolution comparée de l'endettement et des revenus selon le type de transfert de parts

Nombre de cas	REVENUS	DETTES	DETTES/REVENUS
TOTAL TRANSFERT			
DÉBUT : n = 21 et 22	132 381\$	139 682\$	106%
FIN : n = 21	139 476\$	243 905\$	175%
↑ moyenne	5%	75%	
TRANSFERT DON			
DÉBUT : n = 7 et 8	174 286\$	109 875\$	63%
FIN : n = 8	175 875\$*	302 125\$*	172%
↑ moyenne	1%	175%	
TRANSFERT VENTE			
DÉBUT : n = 14	111 429\$	153 333\$	138%
FIN : n = 13	122 667\$	208 077\$	170%
↑ moyenne	10%	36%	

\*Dans un cas les revenus ont chuté de moitié, mais la dette est la seule du groupe à être nulle.

Lorsque rapportée aux revenus de la ferme, la dette varie dans des proportions différentes. La dette moyenne à l'établissement des jeunes est un peu plus élevée que le revenu moyen à cette époque (139 682\$ contre 132 381\$), tandis qu'elle explose pendant la durée de l'établissement des successeurs avec une hausse de 74,6% alors que les revenus augmentent beaucoup moins rapidement avec une croissance de 8,7% (253 905\$ contre 139 476\$). En fait, toutes proportions gardées, la dette à l'abandon du processus de succession représente sensiblement la même proportion des revenus, peu importe le type de transfert opéré. Alors que les revenus moyens sont à peu près restés stagnants dans les cas de transfert par don de parts (hausse de 1%), mais que la dette a explosé (hausse de 175%), les revenus moyens ont augmenté d'environ 10% dans les cas de transfert par vente de parts pendant que la dette pour investissements a crû de 36%.

Ainsi, l'apport de revenus supplémentaires par les investissements réalisés devient relatif. On peut questionner ici les types d'investissements réalisés : visent-ils à augmenter la production et donc les revenus (achats de terre, de bétail, de quotas) ou à améliorer les conditions de travail (machinerie, équipement, bâtiments, etc.) ou à s'adapter à des normes de production (ex. : fosse à fumier)? Ou alors les investissements réalisés ont-ils été neutralisés dans leur effet par des pertes importantes? À la rigueur, malgré la présence d'un cas particulier dans le sous-échantillon des transferts par don, les résultats amènent à conclure ainsi pour l'échantillon d'enquête: la performance financière est meilleure dans les cas d'établissement par vente de parts que dans les cas d'établissement par don puisque pour un accroissement plus faible de l'endettement, les revenus ont crû plus rapidement en moyenne.

#### 2.6.4 Les prix de vente des exploitations agricoles

La présente section ne concerne que les cas qui ont fait l'objet d'un transfert unique, d'un transfert graduel complété ou d'un transfert par rachat de parts de propriété. Le prix de vente des fermes, c'est-à-dire le prix reçu par les prédécesseurs a été, en moyenne, de 120 643\$ (n=14), montant qui se situe à 105 563\$ si l'on inclut les deux cas où les parents ont fait donation complète de leur ferme à leur relève. À l'opposé, le prix de vente le plus élevé était 200 000\$. La dette contractée par les successeurs à leur établissement est plus importante que le prix payé aux prédécesseurs pour acquérir la ferme du fait que la dette des parents est refinancée pour les

jeunes. Ainsi, la dette dont les repreneurs héritaient, combinée au montant net versé aux parents, portait l'endettement réel du jeune à 145 000\$, pour les cas de transfert en bloc et de transfert graduel complété (n=16). Les jeunes se retrouvent donc avec une dette de 37,4% supérieure au montant réel à être versé aux parents.

Tableau 2.44 Répartition des prix de vente suivant les dettes de la ferme familiale

N=16	Dettes < 39 438\$	Dettes > 39 438\$
Prix < 105 563\$	6 cas	2 cas
Prix > 105 563\$	5 cas	3 cas

Bien que les dettes soient toujours inférieures au prix de vente, sauf dans les deux cas de donation de la ferme, le tableau 2.44 montre qu'il n'y a pas de règle clairement définie quant à la fixation du prix en regard du niveau d'endettement puisqu'il y a à peu près autant de cas qui fixent le prix au-dessus comme au-dessous du prix de vente moyen lorsque la dette transmise au successeur est inférieure à la moyenne. On peut cependant penser que la situation a pu être plus difficile pour ceux qui ont repris une ferme portant des dettes plus élevées que la moyenne à un prix de vente également plus élevé que la moyenne.

Eu égard aux revenus de la ferme, comment se positionnent les montants de vente reçus par les prédécesseurs? Les situations varient considérablement, les prix de vente s'établissant à 160 000\$ sous le revenu (donation) jusqu'à 75 000\$ au-dessus du revenu moyen. Dans le meilleur cas, le prix de vente est établi à 67% des revenus de la ferme, tandis qu'il représente 450% des revenus dans le pire des cas. Dans les quatorze cas de transfert par vente de la propriété, le prix se trouve en deçà des revenus bruts générés par la ferme, mais il est légèrement supérieur dans trois cas. Cependant, le prix de vente représente entre 150% et 200% des revenus dans trois cas, alors qu'il constitue 250% (2 cas) et 450% (1 cas) des revenus dans certains cas, ce qui alourdit passablement le fardeau du jeune dès son installation. Le tableau 2.45 croise l'information concernant le prix de vente et les revenus de l'entreprise agricole en posant les moyennes comme valeurs charnières.

Tableau 2.45 Répartition des prix de vente suivant les revenus de la ferme familiale

N=16	Revenu < 116 875\$	Revenu > 116 875\$
Prix < 105 563\$	6 cas	2 cas
Prix > 105 563\$	2 cas	6 cas

On observe ici une relation directe chez les répondants entre le prix de vente et le revenu agricole. Ainsi, lorsque le revenu se situe en deçà de la moyenne, le prix se situe le plus souvent sous la moyenne, alors que lorsque le revenu moyen est supérieur, le prix de vente est généralement plus élevé aussi. Les deux cas où le prix de vente est inférieur à la moyenne alors que les revenus se situent au-dessus de la moyenne correspondent aux deux cas de donation de l'entreprise familiale, ce qui théoriquement devrait les avantager. Là où l'on peut déceler un problème potentiel, ce sont les deux cas où le prix de vente est supérieur à la moyenne alors que la ferme génère des revenus plus faibles que la moyenne.

Tableau 2.46 Les situations financières des fermes au transfert suivant la dette, le prix et le revenu<sup>68</sup>

DETTES ANTÉRIEURES < OU > À 39 438\$	PRIX DE VENTE < OU > À 105 563\$	REVENUS ANTÉRIEURS < OU > À 116 875\$	N=16 (%)
SITUATION PLUS FACILITANTE			
<	<	>	1 cas (6,2%)
SITUATIONS FACILITANTES			
<	>	>	3 cas (18,8%)
>	<	>	1 cas (6,2%)
SITUATIONS INSTABLES			
>	>	>	3 cas (18,8%)
<	<	<	5 cas (31,3%)
SITUATIONS AGGRAVANTES			
<	>	<	2 cas (12,5%)
>	<	<	1 cas (6,2%)
SITUATION PLUS AGGRAVANTE			
>	>	<	0

<sup>68</sup> Le détail de chaque cas est donné à l'appendice O, page 856.

Il paraît difficile de juger de la valeur d'une situation financière spécifique pour établir le risque ou la chance qu'elle procure comme condition facilitante ou aggravante pour le maintien ou l'abandon du processus de succession familiale. Tout de même, on peut établir huit grands profils qui se répartissent également dans cinq degrés de chance ou de risque. La catégorie la plus importante (50,1%) est celle du milieu qui, loin d'indiquer une position d'équilibre, marque plutôt une zone d'instabilité où tout est possible tant vers une amélioration qu'une détérioration de la situation. Trois cas seulement se retrouvaient dans une position fragilisée dès le départ (18,7%) et seulement près du tiers des cas étaient placés dans une situation financière plutôt saine à l'établissement de la relève (31,2%), ce qui incite à penser que les facteurs économiques ne sont peut-être pas aussi déterminants qu'on voudrait le croire dans l'échec ou la réussite du processus de succession.

#### 2.6.5 L'évolution de la valeur marchande des entreprises agricoles familiales<sup>69</sup>

La valeur marchande des exploitations agricoles familiales à l'installation des prédécesseurs est estimée à 17 786\$, soit en moyenne 11 536\$ pour les répondants installés en 1962 ou avant (n=14) et 30 286\$ pour ceux établis en 1963 ou après (n=7). En comparaison, le prix moyen payé par les répondants pour acquérir la ferme avait été de 11 425\$, c'est-à-dire une moyenne de 7 423\$ (n=13) pour les répondants installés en 1962 ou avant et de 18 857\$ (n=7) pour ceux établis en 1963 ou après. Globalement, le prix préférentiel accordé correspondait à environ 63% de la valeur marchande peu importe l'époque d'établissement des parents. Plusieurs ont reçu la ferme par donation, souvent pour le prix de la petite dette rattachée à la ferme. De plus, huit répondants (40%) ont signalé ne pas avoir bénéficié d'un prix préférentiel et donc d'avoir acquis la ferme familiale à sa valeur marchande. Dans un cas, outre l'emprunt pour acquérir l'entreprise, les répondants avaient dû contracté un emprunt supplémentaire pour couvrir les dettes laissées par le père du répondant.

Quant à la valeur marchande des fermes familiales à l'établissement des successeurs, elle est évaluée autour de 420 227\$, soit en moyenne 331 875\$ dans les cas où les successeurs se sont établis de 1984 à 1989 (n=8) et 470 714\$ dans les cas où la relève s'est installée de 1990 à 1994

<sup>69</sup> L'appendice P, p. 858, expose les valeurs marchandes estimées par les cédants en fonction des époques.



(n=14). Le prix moyen qu'avaient payé les successeurs pour acquérir l'entreprise agricole familiale s'établissait à 105 563\$ (120 643\$ sans tenir compte des deux transferts par donation), soit une moyenne de 80 625\$ (107 500\$ sans les cas de donation de ferme) pour les repreneurs établis de 1984 à 1989 (n=8) et de 125 625\$ pour ceux installés de 1990 à 1994 (n=8). Globalement, le prix préférentiel accordé correspondait à 25% de la valeur marchande peu importe l'époque d'établissement des successeurs, en considérant les données sans tenir compte des cas de transfert par donation, qui viennent nécessairement rabaisser le taux encore davantage.

Tableau 2.47 Évolution du rapport du prix d'achat moyen sur la valeur marchande moyenne

À L'ÉTABLISSEMENT (prix d'achat / valeur marchande)	PRÉDÉCESSEURS	SUCESSEURS	À L'ÉTABLISSEMENT (prix d'achat / valeur marchande)
Total des prédécesseurs (n=20/21))	11 425\$ / 17 786\$ 64,2%	105 563\$ / 420 227\$ 25,1%	Total des successeurs (n=16/22)
Établis de 1945 à 1962 (n=13/14)	7 423\$ / 11 536\$ 64,3%	80 625\$ / 331 875\$ 24,3%	Établis de 1984 à 1989 (n=8/8)
Établis de 1963 à 1980 (n=7/7)	18 857\$ / 30 286\$ 62,3%	125 625\$ / 470 714\$ 26,7%	Établis de 1990 à 1994 (n=8/14)

Il y a donc eu une baisse d'environ quarante points de pourcentage du prix de vente eu égard à la valeur marchande. On peut comprendre toute la tension économique que produit la situation puisque les prédécesseurs consentent des prix plus préférentiels que jamais alors que les valeurs marchandes explosent, ce qui place les jeunes comme les parents dans une position de négociation délicate, les besoins des uns pouvant être aussi légitimes que ceux des autres pour justifier un prix de vente donné. Aussi, l'écart grandissant observé entre le prix de vente consenti aux successeurs et la valeur marchande des exploitations peut inciter davantage à démanteler l'entreprise qu'à engager ou maintenir un processus de succession familiale, tant pour le prédécesseur sollicité pour un transfert que pour le repreneur nouvellement installé. Sur ce point strictement financier, faut-il réduire la valeur marchande des fermes pour rendre plus attrayant le transfert et le maintien de l'établissement ou faut-il que la société assume une responsabilité économique plus grande à l'égard des agriculteurs qui se retirent et transfèrent la ferme à une relève? Dans cette optique, vaut-il mieux supporter l'établissement de la relève ou le retrait des prédécesseurs?

Par ailleurs, à l'abandon du processus de succession familiale, la valeur marchande des fermes composant l'échantillon s'établissait autour de 679 286\$, soit une augmentation moyenne de 64,5%. Plus spécifiquement en ce qui concerne la valeur marchande des fermes durant la période d'abandon du processus de succession couverte par les années 1990 à 1995, la moyenne s'établit à 395 833\$ (n=6), alors qu'elle est d'environ 806 000\$ dans les cas où l'abandon est survenu durant la période 1996-2001 (n=15). L'écart est du simple au double, ce qui reflète la tendance inflationniste des prix des quotas de la fin des années 1990 jusqu'au début des années 2000. Au regard de la valeur des fermes à l'installation de la relève, la hausse a été de 25% dans les cas où l'abandon a eu lieu au cours de la période 1990-1995 et de 68% dans les cas d'abandon survenus entre 1996 et 2001.

Tableau 2.48 Synthèse de la valeur marchande selon les époques de succession et d'abandon

ÉPOQUES → GROUPES ↓	PARENTS DÉBUT	RELÈVE DÉBUT	RELEVE FIN
VALEUR MOYENNE	17 786\$	420 227\$	679 286\$
PARENTS DÉBUT ≤ 1962	11 536\$ →	392 857\$ →	506 429\$
RELÈVE DÉBUT ≤ 1989	15 375\$	← 331 875\$ →	396 429\$
RELEVE FIN ≤ 1995	19 714\$	← 316 875\$	← 395 833\$
PARENTS DÉBUT ≥ 1963	30 286\$ →	468 125\$ →	1 053 571\$
RELEVE DÉBUT ≥ 1990	19 269\$	← 470 714\$ →	835 000\$
RELEVE FIN ≥ 1996	16 821\$	← 479 286\$	← 806 000\$

En fonction du nombre d'années d'établissement, on observe une variation de l'augmentation annuelle allant d'une valeur nulle jusqu'à 265 514\$, la moyenne étant de 45 431\$. Le tableau suivant présente l'augmentation annuelle de la ferme en fonction du nombre d'années qu'a duré le processus formel de succession familiale. Il faut souligner que dans quatre cas, les prédécesseurs estiment que la valeur marchande la ferme n'a pas augmentée durant la période d'établissement (1, 6, 7 et 12 ans), soit parce qu'il n'y a pas eu de développement insufflé à la ferme durant cette période, soit parce que le jeune avait procédé à un démantèlement partiel que l'inflation des quotas laitiers avait pu contrebalancer pour annuler la perte de valeur.

Tableau 2.49 La variation de la valeur marchande de la ferme selon la durée d'établissement de la relève

HAUSSE ANNUELLE VALEUR MARCHANDE	DURÉE D'ÉTABLISSEMENT		TOTAL
	6 années ou moins	7 années ou plus	
moins de 45 431\$	6 cas (30%)	7 cas (35%)	13 cas (65%)
plus de 45 431\$	4 cas (20%)	3 cas (15%)	7 cas (35%)
TOTAL	10 cas (50%)	10 cas (50%)	20 cas (100%)

Dans environ les deux tiers des cas la hausse annuelle de la valeur marchande de l'entreprise agricole s'est située en deçà de la moyenne. La distribution de l'échantillon montre que la valeur marchande de la ferme a faiblement augmentée dans 35% des cas qui ont pourtant été établis plusieurs années, et que cette valeur s'est élevée rapidement dans un cas sur cinq alors que ces jeunes ont été installés comme successeurs pendant peu d'années.

### 2.6.6 Conclusion

Les données financières et économiques concernant les entreprises agricoles qui composent l'échantillon d'enquête sont révélatrices de quelques problèmes. D'abord, au plan des revenus, ceux-ci sont demeurés stables ou ont même diminué dans la moitié des cas durant la période d'établissement de la relève familiale, alors qu'on aurait pu penser que celle-ci aurait donné un nouvel essor économique. En ce qui concerne l'endettement des fermes, les résultats amènent à questionner la stratégie d'établissement de la relève par don de parts des parents aux jeunes. En effet, bien que les investissements aient été beaucoup plus important sur ces fermes, dont la plupart se retrouvaient en situation de co-exploitation intergénérationnelle, ils n'ont pas permis d'accroître de manière importante les revenus de la ferme, fragilisant ainsi la poursuite du processus de succession. Par ailleurs, bien qu'elles présentent une meilleure performance économique en fonction du rapport entre l'endettement et le revenu, les fermes qui ont fait l'objet de vente de parts de propriété à la relève sont aussi parfois celles où la dette a été diminuée au cours du règne du successeur, ce qui découle parfois d'une réduction de la production ou de la liquidation d'actifs. Cette situation fragilise également le maintien de l'établissement et l'accomplissement du processus de succession familiale par une reprise compétente.

Quant au prix de vente des exploitations familiales, ils sont corrélés au niveau de revenu de la ferme. Dans quelques cas, le prix de vente représente plus du double des revenus que génère l'entreprise au moment de la transférer à la relève. Par contre, un faible prix de vente n'est pas automatiquement garant d'une situation facilitante pour le jeune qui s'installe si les revenus sont également faibles, car ces fermes sont exposées aux coups du sort. Quant à la valeur marchande des entreprises agricoles, elle indique que les cédants consentent un montant plus élevé en don à leur relève, ce qui rend plus difficile la définition d'un juste prix entre les impératifs financiers pour faciliter l'établissement et la reprise par le jeune et la rétribution des parents qui quittent eu égard à leur contribution au patrimoine comme à leurs besoins économiques futurs.<sup>70</sup>

## CONCLUSION DU CHAPITRE

L'analyse des différentes données concernant tant les parents prédécesseurs et les successeurs familiaux, que le processus de succession ainsi que les entreprises agricoles, permet de constater que l'échantillon de recherche, homogène dans les critères de sélection des cas, est hétérogène par les traits spécifiques que présentent les cas qui le composent, ce qui montre que le principe de diversité sur lequel doit s'appuyer celui de saturation est atteint dans la composition de l'échantillon. En même temps, l'analyse descriptive montre qu'il n'y a pas de type dominant qui caractériserait la majorité des cas où le processus de succession familiale s'est soldé par un abandon. Une enquête comparative basée sur les règles de méthodologie quantitative entre des cas d'abandon et des cas de succession durable permettrait de vérifier si les uns se distinguent des autres de manière notable et sur quels plans. Néanmoins, quelques caractéristiques de la génération des successeurs familiaux montrent des changements sociaux importants en regard de la génération des prédécesseurs, tels que l'origine non agricole de la majorité des conjointes des repreneurs, la montée du célibat chez ces derniers, la proportion importante de jeunes ayant suivi une formation professionnelle non agricole, etc.

---

<sup>70</sup> Bien que la valeur marchande des fermes soit sur-évaluée par la hausse de la valeur des quotas, cela ne justifie pas en soi un don démesuré considérant que la « valeur de l'argent » n'est pas la même eu égard au prix où les répondants avaient acquis la ferme, que les besoins des cédants n'ont pas de commune mesure avec ceux de leurs propres parents et qu'ils ont bonifié largement le patrimoine acquis en y réinvestissant une bonne part des bénéfices qu'ils ont réalisés tout au long de leur carrière, sacrifices qu'ils ont consentis pour faire vivre leur famille, pour favoriser la pérennité de la ferme et pour s'assurer une retraite décente.

À la lumière des résultats obtenus par l'analyse descriptive de l'échantillon, où relativement peu de caractéristiques semblent distinguer le groupe, il est permis de penser que les prédécesseurs et les successeurs qui s'engagent dans un processus de succession familiale qui aboutit à l'abandon ne diffèrent pas beaucoup dans leurs caractéristiques propres de ceux dont le processus de succession serait durable. De même, les données décrivant plus spécifiquement certains aspects formels de la succession ne permettent pas de croire que la situation serait différente dans les cas de succession qui n'auraient pas abouti à l'abandon du processus. Enfin, bien que certaines données de nature économique ou financière puissent jeter un certain éclairage sur des cas fragilisés, rien n'indique que cela constitue une cause déterminante généralisable dans l'abandon du processus de succession familiale puisque plusieurs cas relevés présentaient un portrait avantageux sur ce plan. Il en est de même pour ce qui concerne le profil évolutif des fermes familiales; en effet, il n'y a pas de données descriptives qui indiquaient a priori que le processus de succession allait se solder par un abandon, bien que certaines données ayant trait à la production montrent une dégradation ou une fragilisation de la situation dans certains cas après le transfert à la relève, tout comme au plan des données financières et économiques qui en découlent. Ces résultats invitent à l'analyse des logiques qui animent les acteurs dans les stratégies qu'ils mettent en place plutôt qu'à conclure à une probabilité d'abandon.

Ainsi, la diversité des cas étudiés empêche de typer les cas d'abandon en un ou deux profils dominants et soutient la démarche de recherche suivie : plutôt que de privilégier une analyse axée sur des facteurs socio-démographiques, technico-économiques et financiers pris comme des déterminants de l'abandon de la succession familiale, ce qui ramènerait le processus d'abandon à un donné répondant à un destin, l'analyse qualitative des facteurs sociaux et culturels apparaît plus pertinente afin de comprendre et expliquer les difficultés et problèmes qui créent des tensions et des ruptures entre les sphères et entre les processus mis en œuvre dans la réalisation de la succession familiale et qui conduisent à un processus d'abandon. Cette posture conçoit l'abandon comme un produit de l'action des individus à travers leurs façons d'arbitrer leurs conduites entre les possibilités et les contraintes qui s'ouvrent à eux tant au plan des valeurs et de la pensée (les logiques), au plan des décisions et de l'action produite (les stratégies), qu'au plan de la dynamique et du parcours réalisé (les processus).

## **CHAPITRE 3**

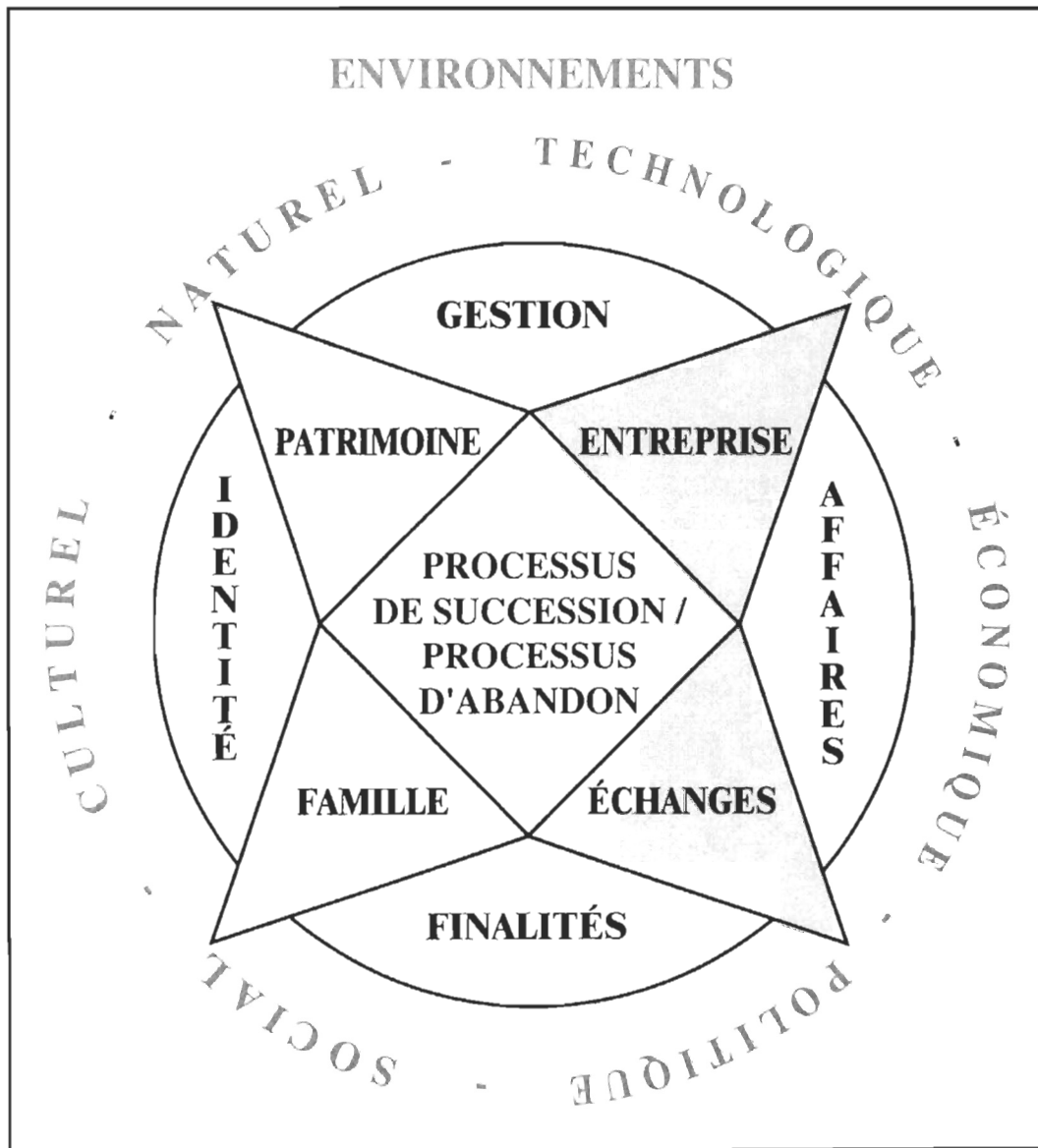
### **ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS AUX SPHÈRES CARDINALES**

---

## INTRODUCTION DU CHAPITRE

Le but du présent chapitre vise à exposer et analyser les différentes logiques de pensée et d'action rencontrées chez les prédécesseurs ou perçues par ceux-ci chez leurs successeurs ou d'autres protagonistes appelés à jouer un rôle dans la réalisation comme dans l'abandon du processus de succession familiale. Ces logiques s'inscrivent dans quatre sphères qui constituent les fondements de tout processus de succession et d'abandon, à savoir la famille, le patrimoine, l'entreprise et l'échange. Le point de départ de cette réflexion sur les dimensions composant les processus de succession et d'abandon ayant été les logiques patrimoniale et entrepreneuriale, rapidement l'analyse des discours a conduit à distinguer la famille du patrimoine et l'échange de l'entreprise, tout en les positionnant les uns par aux autres. De même, la poursuite de l'analyse a entraîné la définition de dimensions intermédiaires, sphères qui recouvraient des logiques distinctes mais qui appelaient à établir les ponts entre les quatre sphères cardinales. Ainsi, sont apparues les sphères articulaires (identité, gestion, affaires, finalités) dont l'analyse fera l'objet du prochain chapitre. La figure 3 illustre les quatre sphères cardinales (en ombragé) et leur mise en relation dans l'ensemble des dimensions qui structurent les processus de succession et d'abandon.

Figure 3 – Les quatre sphères cardinales des processus de succession et d’abandon





### 3.1 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE FAMILIALE

#### 3.1.1 Introduction

La sphère familiale recouvre différents aspects liés à la famille comprise notamment comme lieu de production et de reproduction de logiques, desquelles découlent des stratégies et dynamiques, qui forment une totalité cohérente pour ses membres, dictent à ceux-ci leurs pensées et régulent leurs conduites parce qu'elles font sens au sein d'une famille donnée. La logique familiale articule une cohérence de pensée et d'action autour, par exemple, du modèle de sélection du successeur, de l'équité dans le partage du patrimoine, de la solidarité entre les membres, de la place des membres par alliance au sein de la famille, de schèmes liés à l'éducation des enfants, au bien-être et à la qualité de vie ou à la conciliation travail-famille, etc. Les éléments de logiques liés à la sphère familiale sont appelés à des recompositions par les changements que peuvent désirer insuffler certains membres de la famille qui, par ailleurs, peuvent être contraints de le faire par cause des mutations qui surviennent dans d'autres sphères ou par cause des pressions externes à la famille et à l'entreprise agricoles.<sup>71</sup>

#### 3.1.2 L'ancienne logique patriarcale de régulation du processus de succession familiale

L'analyse des entretiens montre que la sélection du successeur répondait autrefois à des règles sociales assez précises basées sur le sexe, le rang familial, le statut marital ainsi que l'aide fournie à la ferme, tandis que le moment du transfert était défini par le mariage du successeur et la charge familiale du prédécesseur. Ainsi, la ferme paternelle était le plus souvent transmise à l'un des fils aînés, sinon au fils aîné, généralement à son mariage. En effet, le statut marital d'un fils dictait souvent le moment du transfert ou la nécessité de s'établir ailleurs, bien que certains aient vécu une période transitoire où ils avaient assumé la gérance de la ferme en quelque sorte.

Les fils plus jeunes étaient généralement établis sur une autre ferme, même s'ils se mariaient avant le fils aîné, ou alors ils oeuvraient dans d'autres domaines. Lorsqu'un fils cadet était établi

---

<sup>71</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère familiale et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice Q, page 860.

sur la ferme familiale, c'était souvent en raison de la difficulté du père de se retirer si plusieurs enfants en bas âge étaient encore à sa charge et qu'il n'avait d'autre moyen que la ferme pour faire vivre sa famille. Dans ces cas, celui qui se retrouvait successeur était donc plus souvent l'un des derniers fils de la famille : « Y restait rien que moi à la maison là ». <sup>72</sup> (père, PT08) Transférer au fils aîné s'avérait alors difficile et aurait demandé de reporter le transfert dans un avenir trop lointain compte tenu du fait que celui-ci devait aussi s'acquitter de ses responsabilités familiales.

Mes frères étaient encore tous à la maison [et] y avaient tous essayé autre chose entre ça, leur place [pour rester] c'était à la maison, mais y essayaient autre chose; j'ai demandé à mon père : c'est quoi [que] tu veux faire avec ça [la ferme]? Moi ça m'intéresse, j'ai dit : y en a-t-y d'autres qui ont parlé pour prendre la ferme? [...] Y dit : t'es le premier qui en parle, mon idée : c'est pour toi [car] c'est toi qui a mis le plus de temps là-dessus, si tu veux continuer, tu continueras. (père, PT06)

Même s'il arrivait qu'un des fils manifeste son intérêt à reprendre la ferme familiale, souvent le successeur était désigné par le père : « Autrefois, c'était pas les enfants qui choisissaient leur vocation, c'étaient les parents qui choisissaient à la place des enfants. » (mère, PT08) À cet égard, les parents entretiennent aujourd'hui une logique opposée, basée sur le libre choix et le bonheur de chacun de leurs jeunes, non plus sur l'obligation édictée par l'autorité parentale : « Le jeune y doit-y quasiment gaspiller sa vie pour faire plaisir? » (mère, PE20) Aujourd'hui primerait donc le désir du fils ou de la fille de s'établir sur l'obligation morale de reprendre, bien que plusieurs jeunes puissent s'établir pour de mauvaises raisons. Il faut dire qu'autrefois le successeur désigné était parfois un successeur résigné, ce qui ne veut pas dire qu'il n'aimait pas l'agriculture pour autant, mais plutôt qu'il n'avait pas le loisir de décider de sa trajectoire de vie.

De plus, la forte reproduction sociale des agriculteurs d'autrefois amenait parfois plusieurs fils à s'établir en agriculture à l'instar de leurs parents, en même temps que la capacité de mobilité sociale ascendante était souvent bloquée, <sup>73</sup> ce qui en amenait plusieurs à s'établir presque par défaut. Dans plusieurs cas cependant, le choix du successeur familial tenait compte de l'intérêt du fils pour l'agriculture : « Mon père disait que c'était moi qui aimais ça le plus. » (père, PT15)

<sup>72</sup> Le lexique présente une définition du parler et du vocabulaire québécois aux pages 757 et suivantes.

<sup>73</sup> Cette situation paradoxale appelle à deux explications classiques de la colonisation agricole : celle de la conquête du sol (Dussault, 1978) et celle du repli socio-culturel (Séguin, 1971).

Le fait d'avoir travaillé davantage que ses frères à la ferme (pas nécessairement par choix, parfois par un concours de circonstances ou par désignation) constituait un critère non négligeable dans la sélection du successeur familial, quoique l'implication plus soutenue d'un fils en particulier ait pu être conséquente au fait que la ferme lui était destinée. Comme la plupart des fils travaillaient sur la ferme en alternance avec d'autres emplois jusqu'à leur mariage, le prédécesseur pouvait considérer le fait que l'un d'entre eux ait fourni plus de temps sur la ferme au fil des ans pour en faire son successeur, mais aussi pour déterminer le prix de vente ou l'aide à l'établissement, puisque ce fils avait en quelque sorte sacrifié ses possibilités de constituer un pécule pour s'installer dans la vie. Ce critère répondait en quelque sorte à une règle de sélection basée sur le mérite et revêtait un caractère plus subjectif, alors que le sexe, le rang familial, le statut civil, ou l'âge, répondaient à des règles objectives de sélection et d'établissement.

Étant donné [que] j'ai toujours resté sur la ferme avec mon père [...], c'était la mode d'établir les fils en ce temps-là, y a décidé [mon père] que c'était moi ici qui prenait la terre [et] moi à vingt-sept ans, c'était le temps que je m'établisse, là. Je me suis marié à vingt-sept ans, [...] les jeunes étaient trop jeunes, y avait deux autres garçons, ça fait que c'est nous autres qu'on a été désignés pour avoir la relève, c'était correct de même. (père, PE02)

« C'est toujours Laurent [le mari de la répondante] qui s'est occupé de ça, qui était un peu en tête » d'où le fait que « c'était lui qui était supposé [de reprendre la ferme] ». (mère, PT14) Ainsi, lorsqu'un des frères cadets de ce prédécesseur avait été prêt à s'établir, c'est sur une autre ferme, plus loin dans le rang, que son père l'avait installé. Ce frère n'avait pas pu prendre la ferme familiale considérant la charge qui incombait encore à son père, mais la répondante explique aussi que : « On aurait dit que c'était Laurent qui était supposé d'avoir la ferme » (mère, PT14), comme si le droit d'aînesse demeurait un privilège qui devait prévaloir sur d'autres facteurs, conditions ou circonstances. Certains prédécesseurs rationalisent le fait que ce soit leur frère aîné qui ait reçu la ferme familiale : « On était deux [intéressés à reprendre la ferme familiale], y en avait un de trop. [...] Vu que mon frère voulait cultiver, j'y ai laissé » (père, PT18). Un autre répondant corrobore cette règle de sélection par le rang familial :

C'est moi qui étais le plus vieux et pis mon frère lui, mon père y avait acheté une terre. On était trois garçons; y avait moi le plus vieux pis le deuxième y me suivait, pis quand y s'est marié, y s'est marié avant moi, mais là mon frère a acheté la terre que mon père y avait achetée. Et pis moi j'étais garçon encore dans le temps et pis, [...] y disait que quand je me marierais, je reprendrais la ferme. (père, PT16)

Le droit d'aînesse constitue encore la règle d'attribution de la ferme par certains prédécesseurs rencontrés : « Ben là c'était le plus vieux, y avait pas de problème, y avait pas d'objection là-dessus aussi » (mère, PT14), dit une répondante pour expliquer pourquoi c'est son fils aîné qui a été le successeur pressenti. Ainsi, la première règle de sélection du successeur étant de transférer à un fils de la famille, la seconde voulait que la ferme familiale soit offerte à l'aîné et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un fils soit disposé ou jugé capable d'en prendre possession pour l'opérer et en faire le gagne-pain de sa famille : « C'était comme inscrit dans le grand livre. Je suis venu au monde, la terre, j'étais le plus vieux, ç'a toujours été pour moi là » (père, PE11).

À l'opposé, un répondant qui était le dernier des fils d'une famille nombreuse, avance une hypothèse culturelle sur le fait que ce soit lui qui avait été choisi comme successeur familial : « Je le sais pas dans ce temps-là si c'était pas la mode un peu, le dernier de la famille, on le gardait pour... Le dernier des gars, c'est lui qui avait la ferme, ça revenait un peu [à] ça dans la mentalité... » (père, PT10). La survivance de ce modèle de succession tient-elle davantage de cette tradition culturelle que du faible degré de modernisation de certaines entreprises agricoles?<sup>74</sup>

Même si le statut civil pouvait constituer un critère de sélection, il représentait surtout un critère d'établissement : le mariage d'un fils déterminait surtout le moment du transfert de la ferme ou de son établissement sur une autre exploitation. En effet, cela impliquait un besoin et une obligation économiques face à la jeune famille en devenir. « Automatiquement, en se mariant, c'était son gagne-pain. » (mère, PT14) Le cycle de vie et les événements familiaux marquaient donc le processus de succession à la tête de l'exploitation agricole. Si le rang du fils constituait l'une des principales règles d'attribution de la ferme, le mariage constituait la règle de mise en œuvre du

---

<sup>74</sup> La seconde hypothèse est celle généralement admise (Jean et Stanek, 1987), mais les fermes seraient alors plus souvent transférées en bloc à cause de l'âge avancé des parents (Jervell, 1999). En fait Blanc et Perrier-Cornet (1993) montrent que le temps de transition de la succession intergénérationnelle est fonction de la taille économique de la ferme familiale.

processus de succession, en tant qu'événement déclencheur : « On s'est marié en '57 pis là ben mes parents l'avaient tout le temps dit : la ferme c'était pour moi » (père, PT10). Certains prédécesseurs se sont basés sur cette ancienne façon de sélectionner le repreneur pour établir la logique de transfert, ou du moins elle semble avoir indiqué implicitement le moment de l'établissement, bien qu'aujourd'hui la principale règle repose sur le désir du jeune à s'établir en agriculture et à reprendre la ferme familiale. « Y s'est marié la même année qu'y ont acheté la terre; y s'est marié au mois de mai, pis y ont acheté à l'automne. » (mère, PT21)

Lorsqu'il n'y a pas de fils du tout ou pas de fils en âge de s'établir, les mêmes règles du droit d'aînesse et de la condition maritale sont appliquées parfois aux filles : « On y avait offert ça, vu que c'était elle qui était la plus vieille là » et « elle était mariée pis nous autres y en n'avait pas une autre [fille] qui était mariée ». (parents, PT08) Dans ce dernier cas, bien que ce soit leur fille qui les ait convaincus de lui transférer la ferme, les répondants rationalisent le fait d'avoir accepté de la lui transférer par des règles qui paraissent légitimes et équitables envers les autres enfants. De plus, ils considèrent également le fait qu'elle soit mariée comme un facteur décisif de leur acceptation à leur transférer parce qu'elle pouvait alors compter sur l'aide de son conjoint.<sup>75</sup>

À l'époque où ces prédécesseurs avaient été établis, la transmission intergénérationnelle pouvait non seulement être retardée tant que le fils successeur n'était pas marié, le mariage étant à l'époque encore l'institution sociale qui encadrait la famille, mais, parfois, la logique patriarcale poussait plus loin le contrôle parental et venait retarder le transfert définitif de la ferme, malgré une installation et une reprise bien amorcées par la relève, en soumettant le processus à la quasi obligation d'avoir un fils.

Y nous l'auraient vendue peut-être avant, mais on avait juste des filles, les premiers enfants. [Le père du répondant] y dit : mais que vous aurez votre premier garçon [je vous transférerai la ferme], [mais] on avait juste des filles. Une fois qu'y a été rendu dans leur maison, y nous a vendu la ferme, [et] après ça on s'est mis à avoir [des garçons], on a eu trois garçons. (mère, PT08)

---

<sup>75</sup> Chez les filles successeuses, ceci semble renforcé par « l'intérêt du conjoint comme motivation pour prendre la relève ». (St-Cyr et al., 1998: 35)

Ainsi, selon cette logique familiale, la décision du prédécesseur de transférer la ferme paternelle à son fils successeur se trouvait déterminée par la présence d'un petit-fils. L'existence d'une troisième génération de descendants masculins pouvait donc avoir une influence sur le déroulement du processus de succession de la première à la deuxième génération.

### 3.1.3 La relève familiale non traditionnelle : entre famille et identité

Le mode d'établissement reste encore sexué dans les représentations des parents, surtout des pères : un fils peut s'établir sur la ferme familiale avec ou sans conjointe et avec ou sans son aide, même s'ils considèrent que ce n'est pas l'idéal, mais une fille ne peut le faire sans conjoint et sans son aide. Dans la tradition patriarcale, un fils reprenait la ferme paternelle, les autres étaient établis sur d'autres terres faites ou à défricher, et les filles ne pouvaient s'établir qu'en épousant un jeune agriculteur, ce qui est encore largement le mode d'établissement des filles : « les deux filles sont mariées avec des agriculteurs ». (mère, PE20) Certaines répondantes, à l'instar de celle-ci, ont fait état de leur désir et de leur fierté de voir une ou plusieurs de leurs filles s'établir en agriculture, même si la plupart d'entre elles n'ont pu le faire que par alliance conjugale et non par reprise de la ferme parentale. Comme le raconte une répondante, sa fille cadette « aurait été intéressée par la ferme » mais, puisque son conjoint avait la possibilité de reprendre la ferme de ses parents, « elle s'est en allée sur la ferme avec [lui] ». (mère, PT21) En outre, dans certains cas d'établissement de filles, on constate une reproduction du modèle des mères, c'est-à-dire que leurs tâches et responsabilités relèvent généralement de l'administration, souvent de l'élevage, parfois de la culture.

Plusieurs des répondantes croient qu'une fille qui possède une formation agricole, qui a travaillé sur la ferme avec ses parents et que le père refuse d'établir, « le monsieur y a des problèmes! Ça c'est de valeur parce que je me dis qu'une fille est aussi capable, elle peut se faire aider, c'est faisable ça là ». (mère, PT18) Chez la plupart des prédécesseuses cependant, le discours sur l'égalité entre les sexes est subordonné à la condition de l'aide conjugale masculine. Il semble qu'on ramène encore trop l'agriculture à une question de capacité à opérer la ferme en oubliant la question de la compétence à la gérer et à la diriger. Demandant à un prédécesseur s'il aurait été d'accord pour établir une de ses filles, advenant qu'elle exprimât le choix de lui succéder, celui-ci et son épouse se sont lancés dans une discussion :

[Lui :] [En général, les pères agriculteurs] y voient pas leur fille de la même façon. [Elle :] Je [ne] sais pas si ça aurait arrivé nous autres, je pense que si Rolland t'avais eu une fille qui aurait aimé ça beaucoup, pour moi t'aurais pas fait beaucoup la différence. [Lui :] Je [ne] le sais pas, j'aurais dit : tu vas avoir trop de misère, j'aurais eu peur qu'elle ait trop de misère aux champs. [Elle :] Y en a c'est l'homme, y pensent que y a juste l'homme, toi [son mari] c'est probablement ça. [Lui :] Mais en même temps je sais qu'une femme est bonne pareil pour administrer, pis une femme a les mêmes capacités qu'un homme que je pense là... (parents, PT10)

D'une part, le répondant pense que ce n'est pas un problème de compétence à gérer, mais un problème de capacité à opérer (d'où l'importance pour la fille d'avoir un conjoint), ce qui aurait inquiété le répondant pour le maintien de l'établissement de sa fille. Ainsi, parce qu'il savait son fils capable d'opérer, il ne s'inquiétait pas outre mesure, alors qu'il doutait cependant de la compétence de ce dernier à gérer et à diriger la ferme. Pourtant, la pérennité du patrimoine apparaissait peut-être plus compromise dans ce dernier cas. Cette logique sexuelle de la succession familiale apparaît néfaste à plusieurs égards et fragilise la pérennisation de la ferme familiale. En effet, le risque de démanteler la ferme augmente s'il n'y a pas de fils dans la famille ou pas de fils intéressé à reprendre. Aussi, le risque d'abandon est plus grand si une relève est privilégiée en fonction de son sexe avant sa compétence.

Il se trouve encore plus d'un prédécesseur, et même des prédécesseuses, pour ne pas considérer leur fille comme relève potentielle sur la ferme familiale : « J'ai jamais pensé aux filles [comme relève], moi j'ai toujours pensé pour les gars; j'avais encore quelques années à faire moi là. » (père, PT08) C'est essentiellement la coutume patriarcale qui faisait concevoir la relève au masculin seulement. Cette tradition constitue une barrière culturelle qui a pu orienter le transfert vers une relève moins compétente, mais masculine, ou à démanteler une ferme faute d'avoir considéré les filles comme relève potentielle. Le sexe de l'enfant constituait la première règle sociale, issue de la tradition, qui dictait aux prédécesseurs leur relève potentielle, avant le droit d'aînesse, l'âge, le statut civil, l'amour de l'agriculture, le devoir de reproduction sociale, etc. « Dans ce temps-là, ça [ne] fait pas excessivement longtemps, c'est en '85, mais y avait encore une mentalité. C'était rare les pères de famille qui vendaient à leur fille. C'était leur garçon, y avait un garçon, t'sais c'était la mentalité aussi là. » (mère, PT19)

Une fille est trop rarement considérée comme premier choix de relève et encore trop souvent considérée comme un choix possible à défaut d'avoir une relève masculine intéressée ou disponible. Parfois, après avoir tenté d'établir un fils sans succès, certains diront : « [ça] fait qu'on s'est tourné vers la fille pis le gendre ». (père, PE02) Cependant, dans le cas de ce répondant, tout en insistant pour dire que le transfert se faisait à sa fille avant tout dans son esprit, il parle le plus souvent du transfert et de l'établissement en fonction de son gendre seulement, comme si sa fille n'avait qu'un rôle secondaire : aide aux travaux agricoles, comptabilité de la ferme, travaux domestiques. Cette conception repose sur une représentation sexiste de la relève agricole. On peut interpréter cela comme une façon de concilier le fait que le transfert se fasse par filiation (la fille) et que la relève soit masculine (le gendre). Par ailleurs, dans ce cas-ci, le conflit latent ayant toujours été ressenti par le prédécesseur entre lui et son gendre, il est plausible qu'il ait tendance à mettre davantage l'accent sur celui-ci pour parler des problèmes et difficultés vécues durant le processus de succession familiale et ayant résulté en son abandon.

Dans un autre cas, des circonstances extérieures ont précipité les parents à désirer se retirer, sans nécessairement transférer, ce qui a conduit une fille à se présenter comme candidate à la succession, avec son conjoint. « On [ne] pensait pas transférer si vite non plus. [On attendait que] mes garçons soient assez vieux pour pouvoir prendre la relève; [...] on avait espérance, y étaient encore jeunes tous les trois. » (père, PT08) Alors donc qu'il n'y avait pas de fils en âge de s'établir au moment où les parents avaient décidé de se retirer précipitamment, le réflexe premier était de vendre la ferme en bloc à un étranger. La fille n'est apparue comme relève potentielle aux yeux des prédécesseurs que parce qu'elle a sollicité la succession familiale. Mais c'est parce que les parents désiraient absolument se retirer qu'ils ont accepté de lui transférer la ferme, car en d'autres circonstances le père aurait préféré attendre et transférer à l'un de ses fils. Dans un autre cas, malgré la présence de filles perçues compétentes pour assurer la relève, les parents ont préféré retarder leur retrait et attendre que le fils unique, encore trop jeune, grandisse pour pouvoir lui transférer l'entreprise. Ainsi, hormis que les parents désirent à tout prix se retirer, la relève masculine est privilégiée comme premier choix. « Dans le temps là, tu [ne] voyais pas une fille en agriculture, c'est-à-dire s'établir en agriculture. Je parle du début des années '70 ['80?]; tu [ne] voyais pas les filles s'établir en agriculture, tu en n'avais pas dans le temps. » (mère, PT19)



Transférer la ferme à sa fille ne semble pas être un réflexe culturel parce que ce n'est pas encore intégré dans les pratiques et traditions sociales et familiales. D'où le fait que plusieurs agriculteurs qui n'ont pas de fils ou pas de relève masculine intéressée à reprendre optent plus spontanément pour la vente à un autre producteur qui veut y établir son fils ou agrandir sa propre ferme, voire à un étranger qui veut s'établir en agriculture. Au pire, les agriculteurs optent plutôt pour le démantèlement à défaut de pouvoir en assurer la continuité familiale par la lignée masculine, ce qui a des impacts économiques et sociaux importants sur les communautés rurales.

Un répondant explique qu'il considère que sa fille et son gendre constituaient sa meilleure relève familiale (non sans avoir songé à établir un fils dix ans plus tôt), puisque le gendre « y a été dix ans avec moi sur la ferme [autrefois] comme employé agricole » (père, PE02) et donc, il possédait une expérience du travail agricole et une connaissance de la ferme qui lui conféraient la compétence que lui reconnaissent ses beaux-parents. Par son apprentissage réalisé sur la ferme familiale, le gendre avait bénéficié d'une socialisation familiale qui avait fait de lui un successeur presque aussi légitime qu'un des fils puisqu'il connaissait de l'intérieur la culture de cette ferme familiale et de cette famille agricole.

Par ailleurs, il semble que les prédécesseurs décident parfois de confier la succession de la ferme à un gendre qu'ils considèrent plus ou moins compétent pour stabiliser sa situation professionnelle et, par là, la situation de vie et financière de leur fille. Il peut s'agir d'un projet de couple, d'un projet de la fille auquel se greffe le conjoint, ou d'une façon d'installer le gendre professionnellement. Ainsi, même si le gendre (et plus encore la belle-fille) reçoit des parts de propriété et, de ce fait, constitue un successeur légal au même titre que la fille des cédants, il n'est pas toujours perçu comme un bon agriculteur.

La situation apparaît encore pire en ce qui concerne la perception de la capacité et de la compétence des belles-filles à être agricultrices, à constituer une relève compétente aux côtés du fils. On peut penser que la distance familiale fait que les prédécesseurs connaissent mieux leurs enfants, alors qu'ils découvrent leurs beaux-enfants. Ils présument de leurs capacités et de leurs compétences agricoles à partir de ce qu'ils connaissent d'eux pour l'avoir su ou l'avoir vu et de ce qu'ils observent en situation. Il n'est probablement pas facile pour un gendre ou pour une belle-fille de faire ses preuves justement parce que leur compétence n'a pu être construite avec le

temps sous les yeux et la gouverne des prédécesseurs; ils peuvent même paraître à ces derniers comme des imposteurs d'une certaine manière. Les gendres représentent-ils une menace à l'identité familiale de la ferme? Les belles-filles représentent-elles une menace à l'intégrité familiale du patrimoine?<sup>76</sup>

### 3.1.4 Le maintien de la paix et de l'harmonie au sein de la famille

Dans plusieurs des cas, l'unité de la famille constitue le fondement de l'action et a préséance sur toute autre logique malgré la perte irrémédiable du patrimoine, de l'entreprise et du don consenti. Cela est compréhensible dans la mesure où, pour ces familles, le patrimoine, l'entreprise et le don perdent leur sens sans leur dimension familiale dans le cadre d'un processus de succession agricole. Dans cette perspective, préserver la paix et l'harmonie au sein de la famille peut être capital, particulièrement lorsque les parents et la fratrie réalisent que le ou les successeurs sont engagés dans un processus d'abandon et après que la ferme ait été vendue ou démantelée. Dans cette optique, certains affirment que « y a aucun froid pis y faut pas non plus ». (père, PT04) Il semble que les prédécesseuses, à travers leur rôle de mère, exercent ici une pression sur les membres de la famille qui voudraient faire éclater un conflit. La préservation du lien familial, notamment avec le successeur déchu « pour moi c'est très important ». (mère, PT10) Elles multiplient alors les gestes qui apaiseront les uns et maintiendront le lien avec les autres, par exemple en rassemblant toute la famille dans des rencontres familiales pour briser l'isolement, raviver les sentiments, ne pas laisser la distance s'installer, etc. « Les enfants à tous les dimanches y viennent dîner, je trouve que ça réunit la famille ensemble, les frères ça se parle ensemble, pis tout le monde a du fun, se parle, en tout cas, moi, c'est important. » (mère, PT17)

Dans ce dernier sens, bien que l'abandon soit survenu dans un contexte conflictuel, la prédécesseuse affirme que : « On [ne] s'est jamais séparé avec lui là. [Garder le contact] c'était ça qui était important, [même si] y était pas fort, [il ne] fallait pas se lâcher. » (mère, PT17) Sans qu'il y ait rupture des liens familiaux, il y a souvent par contre une distance relationnelle créée

---

<sup>76</sup> L'enquête de St-Cyr et al. (1998: 37) a d'ailleurs révélé que dans les cas où il y a une entente entre l'enfant successeur et les parents prédécesseurs à l'égard du conjoint ou de la conjointe, « un peu plus du quart des ententes facilite l'établissement du conjoint », mais « près de 30% des ententes excluent le conjoint (ou la conjointe) » et « une proportion presque identique réserve explicitement (par actes notariés) les parts à la famille en cas de divorce ou de décès ».

par le malaise qui suit l'abandon et qui peut durer quelques années : « [Quand le fils] y était parti, y parlait pas fort, ça [ne] fait pas longtemps qu'y me parle. Ben non mais y était un peu gêné. » (parents, PT17)

Dans plusieurs cas, les parents préfèrent aviser ou discuter de leur intention de transférer la ferme à l'un de leurs enfants avec ses frères et sœurs. Si l'exercice ne vise pas à obtenir leur autorisation, il vise tout de même à prendre le pouls de la famille pour vérifier le degré d'acceptabilité familiale du choix du successeur et les conflits latents qui pourraient survenir avec la mise en marche du processus de succession. Dans bien des familles, il semble que les conflits potentiels soient contenus par le souci patrimonial qui anime les autres enfants de la famille ou par les règles compensatoires mises en place pour assurer l'équité.

On a parlé avec les enfants ben sûr; les enfants y étaient contents, y ont dit : si Régis est capable, c'est à lui de prendre ça. [Ils ont dit :] mangez-le pas, pourvu que vous autres vous êtes corrects, occupez-vous pas de nous autres, nous autres on est partis de la maison, c'était le raisonnement à eux autres, [d'autant plus que] y avaient tous leur instruction eux autres. (parents, PT06)

Mes enfants [ne] sont pas jaloux, ma famille était unie, [elle] est encore unie, ça fait que les enfants, moi j'ai dit à tous mes enfants, ceux qui étaient dans le besoin, tout égal (sic), [j'ai] tout payé leurs études, j'ai donné des morceaux de terrain pour se construire, je leur ai aidé à s'établir, [ça] fait que y arrivent icitte à tous les dimanches, la table est toujours pleine. (père, PT17)

La fonction de cohésion familiale vise à rendre acceptable le partage inégalitaire et elle est supportée par la règle voulant que les parents prêtent assistance et soutien à tous leurs enfants, selon les besoins de chacun. Lorsque le maintien de la paix et de l'harmonie dans la famille est compromis, cela a des répercussions sur la réalisation du processus de succession familiale. En ce sens, prétendre que les relations d'affaires entre les partenaires doivent laisser de côté ces aspects familiaux pour assurer la bonne marche de l'entreprise ou pour réaliser le processus de succession est une utopie puisque le vécu quotidien ne peut faire abstraction de l'une et l'autre dimensions : c'est bien parce qu'ils ont des liens familiaux que ces individus sont devenus des partenaires

d'affaires.<sup>77</sup> Nécessairement, la sphère de l'entreprise et celle de la famille auront des répercussions l'une sur l'autre, tantôt positives, tantôt négatives.

Par exemple, dans un cas rencontré, la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) avait enquêté sur la famille des successeurs suite à un signalement survenu dans les premières années de mise en marche du processus de succession familiale. Les relations étant déjà tendues entre les partenaires familiaux, il n'en fallait pas plus pour que les prédécesseurs soient suspectés d'avoir fait le signalement aux autorités et que les relations professionnelles et d'affaires se détériorent davantage. Ce facteur, perçu par le répondant comme un élément déclencheur important du processus d'abandon de la succession familiale, était pourtant un fait situé en dehors des dimensions propres au processus de succession, mais qui n'en a pas moins affecté une de ses composantes principales, à savoir la famille. De même, le fait que l'abandon d'un processus de succession familiale ait des répercussions sur les relations familiales qui durent au-delà de celui-ci montre que les affaires de la ferme ne sont pas distinctes des affaires de la famille.

Par ailleurs, l'expérience des autres est déterminante dans la conduite que plusieurs prédécesseurs adoptent envers leur successeur malgré leur déception que ça n'ait pas fonctionné et les pertes qu'eux-mêmes ont subies dans cette aventure. Ils rationalisent leur expérience en se disant que ça ne changerait rien à la réalité, que le successeur a déjà suffisamment à vivre avec son deuil et qu'il ne servirait à rien d'ajouter des reproches, sinon risquer de détruire les liens familiaux. À défaut d'avoir pu assurer la succession familiale, on cherche à préserver l'harmonie familiale : la logique familiale prime alors sur la logique patrimoniale.

Moi je me dis : eille y en a assez sur son dos, y a assez de gérer ça pis de faire son deuil, c'est un deuil à faire, veut, veut pas, y a juste ça. Non, j'irai pas faire ce que les conseillers ont fait, y l'ont fait ça [se mêler de lui dire quoi faire]. Y a d'autres fermes, d'autres couples, [...] pis ça fait deux, trois ans [que l'abandon a eu lieu] pis c'est pas encore rétabli avec leur garçon, dans les contacts là. Le garçon y en arrache, y [l]es a mis dehors, le jeune y vient tellement lui là qu'y se comprend p'us, t'sais y dit des affaires qui leur (sic) échappe. (mère, PT16)

---

<sup>77</sup> Cette perspective s'inscrit en faux contre toute conception qui voudrait que les relations d'affaires soient à la base de l'existence de la ferme familiale.

Le refus des prédécesseurs de blâmer leur successeur pour les mauvaises décisions qu'il a prises indique que, pour certains parents, il est intolérable de risquer de briser la paix familiale : « Je [ne] le blâme [pas] moi là, j'y fais pas de blâme, j'ai pas à le blâmer pantoute ». (père, PT15) L'abandon de la succession et le démantèlement de la ferme deviennent des tabous familiaux au nom de la préservation de l'harmonie familiale qui prévaut sur le rêve patrimonial. En outre, l'équité entre les enfants semble sacrifiée au profit de l'entente entre eux. Le démantèlement du patrimoine entraîne ici une rupture à l'intérieur même de la sphère familiale puisque la préservation de l'harmonie se fait paradoxalement au prix du renoncement à l'équité.

[L'abandon] ben, ça nous a pris beaucoup, mais on a dit : on va essayer de garder nos enfants, ceux-là qu'on a, d'essayer de garder la bonne entente, parce que je vois des parents des fois qui se chicanent pis y gueulent, qu'est-ce que ça arrange? J'ai jamais dit un mot, y m'en ont jamais dit non plus [au sujet de l'abandon et du démantèlement]. On n'en parle pas, [...] plutôt que de se faire mal, c'est pas nécessaire d'en dire. [...] On a dit : on va garder l'ambiance, pis on a des belles fêtes familiales, pis [ils] sont avec nous autres, on les laisse vivre. [...] À toutes les fêtes là, on [ne] parle jamais des affaires. (parents, PT10)

Dans certains cas, des parents avaient mis tous leurs espoirs dans le transfert de la ferme à celui qui s'annonçait comme successeur pour rétablir de bonnes relations familiales; par le lien d'affaires, ils espéraient raviver le lien affectif : « Je l'ai déjà dit ça : on avait peur de le perdre, mais on l'a perdu quand même. » (mère, PT18) Le changement de statut d'employé à propriétaire n'a pas eu l'effet attendu par les parents; les relations avec leur fils sont demeurées difficiles : « ça [ne] les avait pas améliorées [les relations familiales] d'après moi ». (père, PT18) Dans ce cas, les relations familiales difficiles ont pu entraîner certaines conséquences dans la réalisation du processus de succession, car le maintien d'une distance par le successeur à l'égard des prédécesseurs le coupait d'une aide-conseil et d'un soutien de leur part.<sup>78</sup>

Par ailleurs, dans certains cas de transfert graduel, même si la décision de démanteler l'entreprise a été prise suite à celle du successeur de ne pas poursuivre son établissement et avec l'accord de

<sup>78</sup> Selon l'étude de Parent et al. (2000), la relation parents-enfants était « inexistante à très mauvaise » dans 55% des cas d'abandon *ante* établissement et « bonne à excellente » dans le tiers des cas, alors que ces proportions s'inversaient dans le cas des abandons *post* établissement, ce qui donne à penser que la qualité des relations familiales intervient dans la décision de passer du projet d'établissement à la réalisation du transfert de la propriété.

celui-ci, il reste que le jeune, qui demeure minoritaire dans la ferme a bien peu d'emprise sur la décision finale des parents. Les successeurs se rallient parfois contre leur gré, peut-être pour préserver un climat serein dans la famille, par respect de l'autorité parentale ou par crainte de subir des sanctions. À l'inverse, la même chose pourrait être dite concernant les parents retirés qui se sentent souvent bien démunis devant l'abandon et le démantèlement par leur relève.

### 3.1.5 Les conflits familiaux liés à la possession du patrimoine familial

Lorsque la famille est divisée par un conflit de clans, la logique familiale qui commanderait de transférer la ferme à l'intérieur de la famille, vient au contraire s'opposer à la logique patrimoniale. En effet, la logique des uns est alors de penser qu'il vaut mieux vendre la ferme à un étranger plutôt que de la transférer à un membre de la parenté appartenant à l'autre clan. Une dynamique familiale conflictuelle entraîne donc des effets négatifs sur la logique patrimoniale.

[Les parents du répondant], c'est elle qui a tout payé ça, elle a payé comptant [le rachat de la ferme auprès de l'encanteur après l'abandon des successeurs des répondants]. Ça nous a blessés parce que moi y m'ont jamais donné une cenne, je travaillais toujours pour les autres tout le temps. Ça nous a fait quelque chose, on [ne] voulait pas qu'y rentre là [le neveu du répondant pour qui les grands-parents ont racheté la ferme]. L'encanteur, on y avait dit, on [ne] voulait pas qu'y vende à eux autres. C'est pour ça que si on avait vu une affaire de même, on aurait vendu à un autre [plutôt que de transférer à la fille et au gendre, au départ]. (parents, PT08)

Ce qui révolte les répondants c'est que les grands-parents aient orchestré le financement du rachat de la ferme pour la ramener dans le giron de leur clan familial, alors qu'en tant que parents du répondant, ils n'avaient jamais daigné les aider financièrement lors de leur établissement. Les conflits entre clans familiaux ont duré tellement longtemps et ont laissé tant de marques indélébiles dans les relations familiales que l'abandon du processus de succession par le clan rival marquait la victoire en quelque sorte de ceux qui n'y avaient jamais cru et qui espéraient remettre la main sur le patrimoine familial. Plutôt que de signifier la fin des hostilités, cela ne fait que provoquer une rupture définitive au sein de la famille élargie : « On [ne] parle p'us avec cette famille-là, on [ne] veut p'us rien savoir ». (mère, PT08)

Le choix de transférer ou de démanteler la ferme semble dépendre notamment de la dynamique familiale pré-existante au processus de succession à l'intérieur d'une famille. Ainsi, certains enfants jalouseront le successeur parce qu'ils voient ce que celui-ci a et qu'eux n'ont pas eu, plutôt que de voir ce qu'il a fait pour pérenniser le patrimoine et les sacrifices qu'il a consentis pour y arriver. Dans la plupart des cas cependant, les enfants sont prêts à sacrifier une part de leur héritage pour assurer la pérennité du patrimoine familial.

Les conflits intra-familiaux peuvent surgir en réaction à la rupture de la logique familiale de solidarité qui donnait sens à l'iniquité financière. L'équité peut alors devenir un enjeu de taille et créer une forte pression au sein de la famille, bien que la clause de réserve des parents puisse ici combler en partie cet écart. Cependant, lorsque la transaction commerciale de la ferme en tant qu'ensemble de marchandises échangeables et monnayables sur le marché est légalement réalisée par le jeune seulement, suite à un transfert complet de la propriété de la ferme non assorti d'un droit de réserve pour les parents ou après que le délai de ce droit soit échu, la recherche du maintien de la paix et de l'harmonie par les parents, comme logique de cohésion familiale, constitue l'une des rares forces en mesure de contrer les conflits émergents concernant l'iniquité irréparable que crée le démantèlement ou la vente de la ferme au profit du successeur.

Yvan [le frère aîné] lui y dit que si Dominic avait continué comme ça marchait avant quand c'était nous autres lui y dit : ça m'aurait fait plaisir, moi ça m'aurait fait plaisir d'y donner ça, y dit : moi je [ne] parlerais pas un mot, mais là y trouve que Dominic y en a eu pas mal à côté de lui. Pis Marise [leur sœur] là c'est pareil. (mère, PT18)

Le démantèlement de la ferme par le successeur suite à son abandon du processus de succession, parce qu'il vient remettre en cause la valeur de la convention familiale de solidarité pour la pérennité du patrimoine, entraîne parfois la rupture des relations fraternelles : « avec Dominic y a p'us grand chose, avec ni l'un ni l'autre des autres enfants, y a p'us grand chose; y veut rien savoir de toute façon » (mère, PT18), le fils successeur ayant coupé les ponts avec sa famille.

Dans d'autres cas, ce sont les conflits familiaux qui déplacent l'enjeu du conflit sur la possession du patrimoine, comme dans ce cas où le fils avait des croyances et pratiques religieuses qui déplaisaient à ses parents parce que cela affectait sa façon d'opérer la ferme familiale qui s'en

trouvait négligée. La menace du père de retirer à son fils les droits sur la ferme visait à faire entendre raison au successeur pour contrer le processus d'abandon qui apparaissait de plus en plus irréversible.

Julien-Pierre [le mari de la répondante] y dit [au fils successeur] : Steven, [si] tu restes dans cette religion-là, moi je t'ôte tout ce que t'as icitte, je t'ôte tout ça pis je te mets dans le chemin directement là. On [ne] pouvait pas mais t'sais [il s'essayait]. [...] Y dit : si p'pa y pense que je va[i]s sortir de [cette religion], [...] y dit : y peut tout m'ôter, je peux tout y donner m'man, je peux signer les papiers pis tout redonner mes affaires à mon père, pis moi m'en aller. [...] J'ai dit ça à Julien-Pierre, [quand] même que tu y ôtes tout ce qu'y a, y sortira pas [de sa religion], laissons-y ses affaires, [ça] fait qu'on y a laissées. (mère, PT17)

Même si le fils était prêt à renoncer au patrimoine, à remettre la propriété de la ferme à son père, il ne l'a cependant pas fait. Par ailleurs, le fils était limité dans sa capacité de disposer du patrimoine, d'où le fait que le père se félicite d'avoir inclus des clauses de réserve à cet effet. La mère précise qu'elle ne désirait pas que leur fils leur redonne la ferme, mais plutôt qu'il continue de l'exploiter. Pensait-elle, en convainquant son mari de ne pas reprendre la ferme à son fils, que ce dernier se sentirait redevable de continuer et redresser la situation de la ferme?

### 3.1.6 Les conflits découlant de conceptions divergentes de la vie agricole

Les fonctions de reproduction, de production et d'échange ne prennent sens qu'en fonction de la famille, dans la mesure où l'on peut répondre aux besoins, attentes et aspirations de ses membres par ces trois fonctions. La logique salariale s'oppose à la logique entrepreneuriale, mais le choix d'adhérer à l'une plutôt qu'à l'autre est tributaire de la logique familiale qui se définit entre les besoins que l'on doit assurer et les aspirations qu'on espère assouvir. Dans le cas suivant, le salaire plus élevé offert ailleurs a constitué un facteur décisif dans le choix du jeune d'abandonner le processus de succession familiale. Cependant, ce choix n'a pris son sens que dans sa mise en parallèle avec les conditions familiales dans lesquelles le jeune se trouvait placé entre les nécessités de sa famille dont la taille allait augmenter par l'arrivée d'un autre enfant et les aspirations que sa conjointe et lui entretenaient eu égard à un niveau de vie plus confortable et un



style de vie moins contraint par les exigences du travail. Le contexte social est donc déterminant de la rationalité économique.

Lui [le fils successeur] y a eu une offre un moment donné, une offre mirobolante. Y a un intégrateur qui était venu le voir, nous voir, parce que à l'époque y cherchait des fermes. [...] Pis l'agronome en question y avait fait miroiter : ah! un jour si ça te tente d'avoir une (sic) job pour nous autres, tu viendras me voir, y voyait comment qu'y [gérât?] la ferme chez nous. Peut-être si y aurait pas eu ça y serait pas parti. [...] C'est sûr [que] quand tu te fais miroiter un salaire de trois cents piastres par semaine ailleurs, disons pour un intégrateur là, là je va[i]s avoir le double. Ouan [mais] là t'es p'us ton boss. (père, PE07)

Le répondant questionne les choix du fils au regard de ses valeurs : vaut-il mieux avoir un meilleur revenu en travaillant pour quelqu'un d'autre, ou être son propre patron même si cela procure moins de revenus? Dans un contexte financier difficile, des conflits familiaux peuvent survenir entre les parents, les enfants et les beaux-enfants, particulièrement lorsque ces derniers ne sont pas intéressés à la ferme.

[La belle-fille] elle venait de temps en temps [sur la ferme] pis, en plein milieu des foins, elle y disait [au fils] : moi je m'en vais à [nom de ville]. Si tu suis pas, tu suis pas; si tu suis, tu t'en viens avec moi. Lui y se sentait comme : elle est partie pis moi je reste icitte, j'suis obligé de faire les foins, c'est dimanche. Y avait ça dur des fois, des bouts-là. Elle [n']avait pas la conscience, elle trouvait que le métier d'agriculteur c'est ingrat. C'est sûr que c'est ingrat, quand y fait chaud là pis beau au mois de juillet pis que c'est le temps des foins. [Mais] même si c'est dimanche, tu fais tes foins. T'sais là-dessus on avait des frictions c'est certain avec Pierrot à cause qu'y aurait aimé partir avec sa femme. [...] Là la chicane po[i]gnait des fois à cause de ça. [...] Elle [la bru] [ne] faisait pas la part des choses, c'est à ce niveau-là. [...] Pis quand je me fais mettre des bâtons dans les roues, pis que je [ne] trouve pas que c'est valable, je me fâche. (père, PE07)

Certaines belles-filles ont une conception ouvrière du temps et du travail : congé les fins de semaine, vacances en été, horaire régulier à durée déterminée, etc. ce qui est difficilement compatible avec la vie agricole. Elles n'ont pas conscience que le milieu agricole ne fonctionne pas selon les règles du milieu ouvrier et qu'il est souvent nécessaire de s'adapter aux conditions de travail qu'exigent la ferme, l'agriculture et la nature. Les conflits entre le père et le fils émergeaient du fait que celui-ci subissait des pressions à la fois de la part de son père et de sa

conjointe. Les priorités de la belle-fille, centrées sur la qualité de vie familiale, et celles du père du successeur, axées sur le travail et la ferme, apparaissent contradictoires. En effet, la conception de la conjointe du successeur sépare la famille de la ferme parce qu'elle n'aime pas le mode de vie agricole, ce qui constitue une contradiction dans le cadre de l'agriculture familiale et ne pouvait que conduire à l'éclatement de la situation et donc à l'abandon du processus de succession. Dans un tel contexte, l'abandon devient une stratégie pour le successeur afin de sortir de l'impasse où il se trouve coincé entre sa conjointe et son père.

Quand y se po[i]gnait avec [sa conjointe], après c'était moi qui était le bouc émissaire. C'était pas sa mère, c'était surtout moi. [...] Si j'avais le malheur de dire : eille c'est à cause de Mireille que tu [ne] veux pas faire telle [ou] telle affaire, ça devenait de plus en plus à chaque fois, ça devenait lourd. La dernière année ç'a été trop lourd, pis pourtant au mois de juillet on a fait une nouvelle construction, on a mis six, sept mille piastres dans cette grange-là, pis y avait l'air correct, pis là on partait avec un bon 'mood'. (père, PE07)

Ce cas montre bien la dynamique conflictuelle au sein d'une famille agricole où le successeur entretient des valeurs et des projets communs avec sa conjointe et qui s'inscrivent dans la perspective familiale, en même temps que des valeurs et projets communs avec son père autour de l'entreprise agricole. Le problème n'en est pas un d'incompatibilité en soi entre les deux sphères; la conflictualité entre celles-ci apparaît au travers de la dynamique des personnes, c'est-à-dire de leurs valeurs, attentes et aspirations personnelles. Ce n'est pas en faisant abstraction de ce qui se passait au sein de la sphère familiale que les choses allaient se régler pour le fils successeur au plan professionnel et inversement. Alors que certains diraient que la génération des prédécesseurs se contentait de peu à cet égard, certaines parmi celles-ci considèrent plutôt qu'elles étaient chanceuses d'avoir l'occasion de partager des moments avec leur mari en travaillant avec lui sur la ferme. « Je sais ben que quand on s'est mariés pis les premières années que j'étais à l'étable, c'est ça que je me disais : au moins que je suis à l'étable, je suis avec lui [le mari de la répondante], pis à part de ça je [ne] le voyais pas. [...] Pis le matin on allait à l'étable, au moins on était ensemble. » (mère, PT18)

Autrefois, les agriculteurs bénéficiaient d'une vie familiale dans la mesure où ils travaillaient ensemble ou, du moins, chacun s'affairait quelque part sur l'exploitation agricole. Aujourd'hui on

recherche cette vie familiale et cette proximité parce que le temps familial se raréfie du fait que la femme travaille plus souvent à l'extérieur de la ferme et que les enfants sont pris en charge par le système éducationnel, ce qui limite les moments et les possibilités de se retrouver ensemble. De plus, les représentations associées à la ferme ont changé dans la mouvance de la redéfinition de la fonction économique de l'exploitation agricole. Alors que certains jeunes couples voient aujourd'hui la ferme comme un obstacle à la vie familiale, la représentation de l'établissement en agriculture qui vise expressément le rapprochement des membres de la famille en vue de bénéficier d'une meilleure qualité de vie, attribut conféré à la ferme, subsiste encore. À ce sujet et pour expliquer le fait que son fils ait choisi d'abandonner le milieu forestier pour prendre la relève sur la ferme, un répondant dit : « Quand y a été séparé une semaine avec sa femme, je pense ben qu'y s'ennuyait, comme que j'ai pensé moi itou au début quand je me suis marié j'ai dit : sur une ferme on sera ensemble, tandis que bûcher dans le bois, quand j'allais travailler au loin, des fois j'étais deux, trois mois en dehors. » (père, PT10)

En outre, alors que la plupart des prédécesseurs considèrent que l'amour de l'agriculture va de pair avec le fait d'être travaillant et de ne pas compter ses heures au travail, certains ont toujours introduit le principe d'une qualité de vie qu'ils définissent par l'importance d'avoir une vie sociale active, malgré les exigences du travail. Autrement dit, l'amour de l'agriculture ne signifie pas l'acceptation d'une agriculture captive.<sup>79</sup> Cela vient relativiser l'idée d'une incompatibilité présumée entre agriculture et qualité de vie familiale et montre plutôt que la situation résulte aussi de la négociation des priorités au sein du couple et de l'entreprise. En ce sens, cette valeur peut expliquer le choix de certains agriculteurs d'orienter les activités de la ferme vers une production végétale, reconnue comme étant moins accaparante.

J'avais pas été nécessairement le gars pour faire de l'agriculture disons de six heures à dix heures du soir. Moi j'ai aimé l'agriculture, je l'aime encore, je trouve que c'est un métier valorisant. Mais je me dis que si t'es pas capable de gagner ta vie... moi si j'avais pas été capable [de travailler seulement] de six à six, j'aurais fait autre chose, parce que pour moi le côté social aussi a une énorme

<sup>79</sup> D'ailleurs, comme l'ont relevé St-Cyr et al. (1998: 53), « pour beaucoup de jeunes, la vie en agriculture ne doit pas empêcher d'avoir une vie familiale et sociale normale. » Dans cette optique, d'avoir un partenaire d'affaires permet de dégager à tour de rôle du temps personnel ou familial. Cependant, lorsque le partenaire est le conjoint « la présence du partenaire permet certes d'augmenter la productivité, et aussi d'avoir une vie en famille, mais elle ne libère pas de temps de couple [...]. »

importance. [Et dans la décision du fils d'abandonner] je pense que y a aussi ce côté-là social. (père, PE11)

Aussi, cette conception des choses permet de comprendre ce qui a pu rendre ce père réticent, à l'instar d'autres prédécesseurs, à laisser son jeune s'engager dans un processus de succession avec l'idée de développer davantage la production laitière et d'abandonner la production végétale, alors qu'il lui avait transmis l'importance d'une qualité de vie associée ici à la valorisation d'une vie sociale intense, ce à quoi le jeune semblait adhérer également. Mais en même temps, n'est-ce pas imposer sa vision de l'agriculture à son successeur et juger de l'ordre des priorités du jeune?

Parfois, le climat familial devient ouvertement conflictuel pour des raisons personnelles ou familiales, comme dans ce cas où le père en est venu à ne plus tolérer les valeurs, idéologies et pratiques religieuses de son fils parce qu'elles entraînaient une négligence importante de la ferme, ce qui, en retour, a entraîné un sentiment d'envahissement chez le jeune et qui l'a conduit à vouloir quitter la ferme.

Y a déménagé sa maison, y était p'us capable de vivre icitte. [...] Lui Steven c'est parce qu'y voulait... y pouvait p'us vivre icitte en réalité, comme on dit : c'était pas vivable. [...] On a essayé [de le retenir], on a essayé à plein, si tu savais la chicane, on a essayé en mautadit. [...] Y voulait pas rien savoir. (parents, PT17)

Bien que ce ne soit pas là l'unique cause qui explique l'abandon du processus de succession, les aspects familiaux ont entaché la bonne conduite de la ferme et la bonne marche de la gestion et des affaires. « Si y avait continué à faire son ouvrage pareil, à l'heure, ça [ne] nous aurait pas dérangé, parce que là on aurait fini par les accepter », (mère, PT17) pense la prédécesseuse.

### 3.1.7 Les conflits liés à la perception d'une iniquité familiale

Les conflits familiaux qui peuvent surgir une fois le transfert de la ferme réalisé, alors que certains peuvent avoir l'impression d'avoir été lésés par la transaction au sens où ils sont définitivement privés du patrimoine familial, ne viennent s'opposer ni à la logique patrimoniale,

puisque le transfert est complété, ni à la logique commerciale, puisqu'il ne s'agit plus de déterminer un prix de vente, mais ils viennent cependant miner la paix familiale. Aussi, ce ne sont pas nécessairement les conflits familiaux qui minent les contrats d'affaires, mais bien ceux-ci qui font souvent émerger des conflits à l'intérieur de la famille.

Avec mon père après ça, y a eu un froid quelques années, après que j'ai eu repris la ferme, à cause de ça [le transfert] pis les enfants aussi [frères et sœurs du répondant] parce qu'un moment donné... Parce qu'on s'est fait reprocher un jour qu'y nous avait donné la ferme. J'ai dit : non je regrette là... On a eu à se défendre, pis on a dit : si vous voulez venir voir le contrat, on est capable de les (sic) ouvrir en n'importe quel temps. On n'a pas eu de faveur. [...] Quand on s'est fait reprocher des choses, on était capable de dire : non, écoute tu te trompes, telle et telle choses ç'a été fait, mais on a payé, on a acheté. [...] On n'a pas de dettes envers eux, aujourd'hui on est libre. (parents, PE09)

Les frères et sœurs du répondant peuvent avoir jugé de la situation à partir du développement insufflé par les répondants à la ferme familiale après le transfert, la ferme ayant pris une fière allure, plutôt que sur la base de son état au moment du transfert. Ainsi, les perceptions peuvent avoir été faussées. Tout de même, les autres enfants, malgré le paiement d'un juste prix, ont le sentiment d'avoir été lésés dans la perspective d'une logique d'équité familiale, au profit d'une logique de transfert patrimonial, à l'encontre de l'ordre de leurs priorités. Par ailleurs, si un juste prix a été payé en fonction de la valeur des actifs de la ferme, c'est donc que les enfants calculent l'équité en fonction du chiffre d'affaires de celle-ci, voire de son potentiel de développement, et non en fonction de la valeur de ses actifs. L'inégale répartition du patrimoine apparaît accentuée par la perte des revenus que l'on peut tirer du patrimoine reçu, ce qui accentue l'écart entre les enfants, selon leur perception. Ces problèmes et conflits familiaux émergeraient le plus souvent d'une information incomplète, d'un manque de communication et de conclusions trop hâtives.

Ses frères et ses sœurs [au répondant] n'étaient pas tout (sic) informés de tout ce qui se passait. Y ont souvent cru leur père au détriment de leur frère, ce qui était normal dans un sens, sauf qu'y sont jamais venus vérifier. Le jour où y ont réalisé que leur père fabulait pour souvent (sic), ben là ça s'est rétabli, mais ç'a pris des années. (mère, PE09)

Une autre répondante raconte qu'aucun des frères et sœurs de son mari ne voulait reprendre la ferme familiale, mais qu'ils avaient demandé des redevances en compensation de la prise du bien familial par elle et son mari.

C'est parce qu'eux autres voulaient qu'on leur paie des redevances de la ferme parce que y avaient venus (sic) au monde sur cette terre-là. [Ça] fait que c'est moi qui a coupé parce que mon mari [ne] savait pas quoi leur dire, y comprenait pas pourquoi y exigeaient des affaires : y voulaient avoir un bœuf par année chacun, [ça] fait qu'y nous auraient tout manger notre avoir. Ben moi j'ai fait un « deal », je leur ai dit : si vous voulez avoir un bœuf, durant l'été venez faire les foins avec nous autres ou venez faire les labours, venez faire de quoi, on vous paiera avec de la viande si vous voulez, mais si vous venez pas... (mère, PE03)

Dans un autre ordre d'idées, mais qui appelle aussi à la perception d'une iniquité en regard du partage des bénéfices de l'entreprise agricole entre les partenaires d'affaires eu égard à l'implication effective de chacun sur la ferme, les conflits risquent de surgir lorsqu'un des sociétaires ou actionnaires occupe un emploi hors ferme plutôt que de participer aux travaux agricoles. D'autres partenaires familiaux pourraient alors exiger une distribution des tâches et responsabilités en fonction des parts détenues ou vouloir procéder à une nouvelle répartition des parts de propriété qui rende compte de la contribution réelle de chacun dans l'entreprise familiale. Une prédécesseure rapporte en ces termes le raisonnement de sa fille et son gendre à l'égard de leur belle-sœur : « Si elle [ne] veut pas, que ça [ne] l'intéresse pas [d'accomplir des tâches ou de prendre certaines responsabilités sur la ferme], on va acheter ses parts, on va les racheter ensemble, les répartir pour les trois. » (mère, PT21)

L'iniquité produite par le partage égal des bénéfices, suivant la répartition égalitaire des parts de propriété de la ferme, alors que le travail fourni par chacun est inégal, ne serait qu'apparente selon cette prédécesseure. Du fait que sa belle-fille travaillait hors ferme, elle explique que celle-ci et son fils devaient assumer, entre autres, des frais de gardiennage que sa fille et son gendre n'avaient pas à déboursier pour leurs enfants. La solidarité familiale entre les partenaires d'entreprise justifie-t-elle que les uns supportent économiquement les autres compte tenu de leurs charges familiales plus grandes? Trois logiques différentes s'opposent selon le rôle auquel on réfère : une conception relevant de la condition d'actionnaire des partenaires qui ne tient compte que du pourcentage de parts détenues pour effectuer la distribution des profits; une conception

propre aux partenaires-travailleurs où le partage des bénéfiques doit être effectué en fonction de la participation de chacun au travail agricole; et une conception basée sur une logique familiale où, pour juger de l'iniquité produite par le partage des profits de l'entreprise, il faille considérer les charges familiales différentes que chaque partenaire doit supporter.

### 3.1.8 La solidarité familiale : l'équilibre menacé par les beaux-enfants

Dans les représentations de plusieurs parents, la solidarité, comme logique familiale favorisant la bonne entente pour amorcer et mener à terme le processus de succession familiale, apparaît plutôt compromise par les gendres et les belles-filles que par les fils et les filles, d'autant plus si ces derniers ne veulent pas de la ferme et sont d'accord pour qu'un de leur frère en soit le successeur.

Les enfants sont assez brillants pour savoir [que] les investissements qu'y a de fait icitte là, depuis qu'on a vendu pis tout ça, ben y a des bons investissements, pis ça prend quelqu'un qui voit à son affaire, qui travaille pour payer ça. Ça fait que j'suis pas sûre qu'y envient ça, [mais] les femmes [i.e. les belles-filles], oui, parce qu'y savent que c'est de quoi [inaudible]. Pis c'est pas tous les enfants qui auraient envie de les payer ces affaires-là, je suis certaine de ça, c'est pas tous nos enfants qui penseraient comme ça, pis qui voudraient tout avoir ça à payer. (mère, PT21)

[Les enfants] y en voulaient pas pantoute [de la ferme]. [...] C'est pas nos propres enfants qui sont dangereux, c'est les conjoints qui a en arrière d'eux autres, c'est ça que moi j'ai peur; y grattent ou ben donc y poussent [en disant]: Que c'est [que] tu fais là? Tu laisses faire ça? Ça c'est dangereux. [De toute manière,] les gendres pis les brus y ont pas d'affaire dans des transactions de même; [elles doivent être réglées] en famille. (parents, PT06)

Cette optique qui prône une certaine méfiance envers les beaux-enfants, qui sont considérés comme une menace potentielle à la cohésion familiale, vient renforcer l'importance, pour certains répondants, d'inclure une clause au contrat de vente de la ferme à un successeur familial limitant sa capacité de transiger la ferme sur le marché sans le consentement des parents prédécesseurs, pendant les cinq ou dix ans suivant le transfert légal. Ainsi, la confiance envers sa relève est primordiale pour que les parents s'engagent dans un processus de succession mais, étant donné l'enjeu financier, certains parents choisissent de prendre des garanties en fonction de l'estimation qu'ils font du risque d'abandon, selon différents facteurs allant d'une santé précaire de la relève à

la crainte de l'influence exercée par une conjointe sur le maintien de l'établissement ou la peur de voir la relève récupérer à son profit le don consenti pour faciliter le transfert de la ferme.

C'est important qu'y ait une clause sur le contrat par rapport à ça, on [ne] sait jamais avec le conjoint qu'y va être, nous autres c'était vraiment ça la confiance, mais qu'y nous aurait dit au bout d'un an : je revire de bord [s'il avait rencontré une fille qui lui dise:] viens-t-en avec moi à Montréal. C'est pour ça qu'on avait mis la clause parce que c'était arrivé dans le bout, [la conjointe] elle l'avait fait lâché [un repreneur], elle l'avait fait vendre. [...] Le notaire l'avait proposé, [...] [ça] fait qu'on avait dit : [il] faut faire attention à ça. (mère, PT06)

C'est pour ça que la femme qui est apparue dans la vie de mon fils, elle en a vu des chiffres pis elle en a entendus; quand t'entends deux millions et demi... [...] Le hic c'est que cette femme-là elle [se] pointait chez nous tout le temps pis moi j'en avais ma claque de cette étrangère-là, dans ma maison, que je [ne] connaissais pas. Pis là Denis [le fils cadet] voulait que je vende tout de suite. J'ai dit à Denis : moi je vais te donner un temps de réflexion. [...] [Ça] fait qu'y m'est arrivé avec un plan avec sa blonde, y m'offrait quatre cents piastres par semaine : débarrasse pis laisse nous tout, à vie qu'y disait, qu'y me disait, mais y ramassait toute (sic) : les assurances, alouette, toute (sic)! Quelque chose que moi j'ai travaillé durant... ça faisait trente ans que j'étais mariée, ça faisait vingt-trois ans que j'étais sur la terre. (mère, PE03)

La nouvelle conjointe était perçue comme une adversaire qui complotait avec le fils pour évincer la répondante de la maison et mettre le grappin sur la ferme. Mais, pour elle, il était hors de question de laisser aller le patrimoine familial entre des mains opportunistes, d'autant plus que le fils avait rencontré cette femme depuis peu, dans l'intervalle entre son abandon et le décès de son père. Selon la répondante, la conjointe est responsable de la rupture des liens entre elle et son fils.

Plusieurs agriculteurs craignent qu'un divorce survienne entre leur fils ou leur fille et son conjoint ou sa conjointe, à cause de la loi du partage du patrimoine familial qui garantit des droits égaux aux deux conjoints. Étant donné que la pérennisation du patrimoine agricole exige un don important de la part de la génération sortante au profit de la relève (principe du don différé entre les générations), des parents pourraient être réticents à s'engager dans un processus de succession s'ils considèrent que le mariage du successeur n'est pas assez stable ou solide et qu'ils anticipent un divorce, voire qu'ils doutent des motivations réelles de la belle-fille face à la succession familiale. Faisant référence à un autre agriculteur qu'ils connaissent, des prédécesseurs racontent :



Y a vendu sa ferme à son garçon, ça fait une couple d'années. Un bon matin la petite mère [conjointe du fils] a dit : moi je m'en va[i]s. La femme du jeune [pis elle avait sa part, dit la répondante], ça faisait quelques années qu'elle restait là avec lui; bon ben y a été obligé de tout liquider sa ferme. Lui [le père] y était logé pas loin, ça l'a fatigué pas mal. T'sais les lois aujourd'hui 50-50, c'est un divorce, y en a plusieurs fermes qui se vendent de même aujourd'hui, mais quel choix que le père doit faire dans ce temps-là? Nous autres [la bru] elle aurait pu se séparer de Gino. Tu [ne] peux pas voir dix ans d'avance, espérons que ça va continuer. (parents, PE20)

« [Les enfants] eux autres l'héritage y ont quelque chose pis c'est la femme qui manque de manger les autres, t'sais avec les séparations qui se passent. » (mère, PT17) Ce que certains prédécesseurs craignent c'est le risque que le patrimoine familial se retrouve entre les mains de leurs belles-filles à cause de divorces potentiels. La loi concernant le patrimoine familial et son partage constitue une reconnaissance de la contribution des femmes sur la ferme et une protection économique en cas de divorce. En revanche, cela peut contribuer au démantèlement de ferme. « Le divorce, y a des fois y a peut-être un petit gars qui est ambitieux pis ça va bien, mais si sa petite femme a décidé de s'en aller, c'est dommage aussi si y est pas capable de continuer là. » (mère, PT10) Sachant que le patrimoine agricole est difficile à bâtir et à conserver, comment le protéger pour les générations futures, tout en assurant la protection des conjointes qui se séparent? L'avenir d'un couple de repreneurs est un impondérable dont les parents ne doivent pas se préoccuper, aux dires de certains prédécesseurs, sauf peut-être s'il y a des signes évidents de rupture probable, autrement la relève familiale serait compromise avant même d'être amorcée. Faire confiance à l'avenir apparaît ainsi comme un facteur qui favorise l'engagement des partenaires dans le projet de succession familiale.

Par ailleurs, dans un cas où il y a eu démantèlement de la ferme laitière et où les discussions ont repris pour la mise en branle d'un nouveau processus de succession sur la ferme reconvertie en production céréalière, la situation accentue la représentation de la ferme en tant qu'héritage comme enjeu familial. En effet, l'abandon de la première tentative de réalisation du processus de succession, le démantèlement de la ferme laitière qui a fait suite à cet abandon, et la réorientation de la ferme vers la production céréalière par les parents, ont ouvert de nouvelles perspectives conceptuelles autour de la ferme à l'intérieur de la famille. « Même ma fille, son mari s'en est

mêlé, pis j'y ai presque dit de se mêler de ses affaires, que l'héritage c'était peut-être pas à lui, [que] c'était à ma fille, à elle. Ça fait que ça vient, comme on dit des fois, 'totché' [au plan des relations familiales]. » (mère, PE09) La logique familiale de ces parents concernant l'héritage du patrimoine est la suivante : l'héritage ne concerne que les enfants, pas les beaux-enfants qui n'ont pas droit de parole aux discussions.

### 3.1.9 Faire de tous ses héritiers ses successeurs au nom de l'équité : une utopie

Certains parents, en particulier lorsqu'ils ont peu d'enfants, semblent enclins à vouloir les établir tous dans l'entreprise familiale, d'autant plus si ceux-ci en manifestent l'intérêt. Les cédants omettent alors parfois de valider les motivations de chacun à vouloir leur succéder ainsi que les compétences de chacun à pouvoir assurer la relève sur la ferme. Des parents peuvent être portés à agir ainsi lorsqu'ils confondent l'héritage avec la succession. Certains prédécesseurs considèrent qu'ils doivent donner une chance égale à chacun des enfants de leur succéder à la tête de l'entreprise agricole familiale, tandis que d'autres semblent incapables de refuser à l'un de leurs enfants l'accès à la succession familiale.

Cette quête d'égalité, plutôt que d'équité, semble être liée à une conception confondant patrimoine et entreprise. Succéder à ses parents sur la ferme familiale n'est plus un privilège et devient alors un droit. Le débat au cœur de cette question est de savoir si les parents, en tant que protecteurs et développeurs du patrimoine agricole familial, ont le droit de choisir leur relève ou si la succession à la tête de l'entreprise revient de plein droit à tous les enfants en tant qu'héritiers de ce patrimoine collectif. C'est tout le problème de l'équité entre les enfants qui est posé ici et auquel chaque famille tente de répondre avec sa logique propre, par des stratégies spécifiques et en fonction de la dynamique qui prévaut au sein de la famille.

Pourtant, le processus de succession familiale n'appelle-t-il pas à la responsabilité des parents pour sélectionner une relève compétente et pas simplement désireuse de s'établir? Certains prédécesseurs n'arrivent pas à résoudre ce dilemme et préfèrent s'abstenir de décider ou choisissent d'établir tous les successeurs potentiels en espérant que la sélection se fera de manière « naturelle » en cours de processus. Dans les deux cas, le patrimoine familial peut être sérieusement mis en péril par un mauvais choix de relève ou par le fait ne pas choisir.

De plus, puisque la société et la compagnie constituent des structures juridiques et organisationnelles qui facilitent l'établissement d'une relève familiale multiple, et compte tenu de la taille économique de la ferme, cela amène plusieurs parents à penser qu'il est souhaitable d'établir plusieurs successeurs pour en assurer la pérennité, notamment parce que la quantité de travail est plus grande et ne saurait être portée par un seul individu. D'une part, vaut-il mieux partager le risque d'affaires entre plusieurs partenaires d'une même famille? D'autre part, la préoccupation d'équité envers ses enfants pousse parfois des parents à entretenir le fantasme de l'établissement collectif, sans même d'abord s'enquérir du désir de ceux-ci.

Nous autres on pensait d'en donner aux trois [des actions], mais Michel y s'est en allé avant. [...] Raymond [le mari de la répondante] y disait : y va avoir de l'ouvrage pour trois, y pensait toujours conserver les trois, [mais] y ont pas tous les mêmes goûts là. [Quand on transfère la ferme,] tu [ne] peux pas faire ça à moitié, t'as pas le choix, [mais il] faut s'organiser pour compenser par ailleurs un moment donné de leur en donner autrement [aux non établis]. (mère, PE20)

La ferme est un bien indivisible sinon c'est sa viabilité et donc sa pérennité qui se trouveraient compromises dans bien des cas.<sup>80</sup> Les parents cherchent plutôt à compenser autrement, du moins en partie, leurs enfants non établis pour l'avantage en valeur que le successeur reçoit de ses parents prédécesseurs. Parfois, l'autre solution qui apparaît à certains prédécesseurs est l'établissement de tous les enfants au sein de la ferme familiale; mais il faut pour cela que la ferme soit d'assez grande taille économique. Le postulat de ces deux approches, celle de l'équité pour l'héritage et celle de l'équité pour la succession, est que tous les enfants ont droit au partage du patrimoine familial, que cela soit supporté par une prescription de la loi ou de la coutume. D'un point de vue strictement rationnel, pourquoi les enfants qui ne désirent pas s'établir sur la ferme familiale devraient-ils nécessairement être compensés financièrement d'une manière ou d'une autre, dans l'immédiateté ou même en différé? De la même manière, pourquoi tous les enfants qui désireraient s'établir devraient-ils devenir propriétaires de la ferme s'ils ne présentent

---

<sup>80</sup> Au plan historique, qu'il s'agisse d'un système de reproduction familiale « clos » ou « ouvert » (Bouchard, 1987), selon la possibilité d'étendre ou non son domaine, la division de ce dernier a rarement constitué une stratégie « naturelle » de reproduction, sauf dans les cas d'un blocage d'expansion de l'écoumène agricole, ce que l'ouverture de nouveaux territoires ou un mouvement de déprise a pu venir soulager par ailleurs. (Courville, 2000; Bouchard, 1983)

pas les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions d'opération, de gestion et de direction de l'entreprise?<sup>81</sup>

### 3.1.10 L'équité : un enjeu familial?

Il semble que la question de l'équité soit un problème que se posent les parents, davantage que leurs enfants dans certaines familles, ou alors certains parents n'ont pas toujours connaissance des conflits qui peuvent se dérouler à leur insu lorsque les enfants préfèrent leur épargner inquiétude et chagrin. Les parents sont souvent partagés entre le désir de donner une part égale à tous leurs enfants tout en voulant transmettre la ferme au successeur au meilleur prix qu'ils sont capables de lui consentir afin de favoriser son établissement et la pérennité de la ferme.<sup>82</sup>

On y pense [à l'équité], c'est pareil comme quand on fait un testament. Quand tu fais un testament [il] faut que tu penses que tous tes enfants sont tous égal (sic), ça fait que nous autres en faisant ça la vente de la maison, de la terre, moi j'en ai parlé avec les garçons; j'ai dit : on [ne] peut pas y vendre [au successeur] le même prix [qu'à un étranger], mais qu'est-ce que vous voulez... (mère, PT06)

Dans certaines familles, il semble régner une grande harmonie car aucun conflit ne naît ni du fait que l'un des enfants soit privilégié en recevant la ferme, ni du fait qu'il abandonne son établissement et démantèle l'entreprise. Cela est d'autant plus clair lorsque les enfants indiquent clairement leurs intentions et leurs opinions à ce sujet : [Le fils cadet] « lui y voulait rien savoir, y me le disait itou, lui j'avais pas besoin de le questionner, lui : ça j'aime ça, ça j'aime pas ça, la

---

<sup>81</sup> Une étude sur « la relève et la succession dans les PME familiales québécoises » (Gasse et al., 1986: 19, 22) avait révélé la double règle qui guide le choix d'une relève chez les cédants : alors que « la relève à la direction implique la compétence », « la succession à la propriété est davantage reliée aux aspirations personnelles du dirigeant ». Pour surmonter la difficulté de l'adéquation entre lien familial et compétence du fils, « son aptitude reconnue est fortement reliée à son degré d'intégration »; dès lors, « il est considéré comme étant le plus apte à la relève » et ainsi l'intégration « devient presque une promotion successorale ».

<sup>82</sup> Ce dilemme a été exposé par Gasson et Errington (1993) et c'est dans cette perspective que les parents mettent en place de multiples stratégies visant à préserver une certaine équité entre les enfants sans compromettre la pérennité de la ferme. Dans la définition de règles de justice et de conventions d'équité, d'autres arrangements peuvent prendre la forme d'une rétribution établie en fonction des contributions passées des enfants ou d'un don consenti en fonction des besoins des enfants. La section 3.4 portant sur la sphère de l'échange commercial et social traite de cette question plus en profondeur sur cet autre plan.

ferme ça non, gardez-en pas pour moi, j'en n'ai pas besoin. » (père, PT10) Cette attitude dégage alors les parents de toute obligation d'équité dans leur pensée.

[Les autres enfants] y ont tous été contents qu'on fasse essayer à l'autre [le fils successeur]; pis qu'il l'ait laissée [la ferme], y en n'a pas un qui est fâché contre parce que y ont dit : y l'a essayé, y est pas capable, y a pas la santé pour faire ça; c'est ça qui a fait défaut, y avait pas la capacité. [...] Pis y nous le disent encore : servez-vous de ce que vous avez, pis occupez-vous pas de nous autres, nous autres justement si y peut pas rester cinq piastres après votre mort, c'est ça qu'on veut [disent les enfants], y aura pas de chicane. J'ai dit : bon ben vous prenez ben ça vous autres; on se fait du souci pour [ça]. (parents, PT06)

Si parfois la bonne entente familiale demeure même après l'abandon, du fait que le maintien de la paix et de l'harmonie constitue la valeur suprême qui régit les conduites des membres de ces familles, c'est souvent après l'abandon du processus de succession que surviennent les conflits, notamment entre frères et sœurs. En effet, la succession familiale donnait un sens au don consenti indirectement puisqu'ils savaient bien que leur héritage serait moindre que si la vente de la ferme avait été conclue à sa valeur marchande, alors que l'abandon enlève tout son sens à cette pratique familiale. Parfois, même malgré l'abandon par la relève, la famille demeure unie : « Ç'a pas fait de chicane, pis ç'a pas fait de chichi, c'est ça qui est le principal, tout est dans l'ordre. » (mère, PT06) En quelque sorte, la bonne entente familiale ou les conflits familiaux ne seraient que le reflet de l'état des bonnes ou mauvaises relations familiales qui prévalaient avant l'abandon du processus de succession. Les bonnes relations faciliteraient peut-être même l'après-abandon pour le successeur lorsqu'il ne subit pas de reproches ou d'accusations.

Par contre, la négociation d'une sortie de la société ou de la compagnie implique un dédommagement pour les apports de la relève durant sa période d'établissement et pour son apport au développement de la ferme familiale. Ceci peut être perçu comme abusif de la part des autres enfants des prédécesseurs dans la mesure où ils jugent que cette compensation est trop élevée eu égard aux apports réels de la relève ou aux pertes conséquentes pour leur propre héritage. Il peut s'ensuivre des discordes et tensions familiales entre les autres enfants et les successeurs ou avec leurs parents.

Y en a qui ont chialé un petit peu : ah! papa, t'as donné la maison à Céline pour rien. Ç'a fait des petits froids avec les autres, la famille. J'ai donné la maison [au moment de liquider la société] en retour de ce qu'y a fait, un neuf mille piastres [investi par le gendre dans la vacherie], quand j'ai remis là à ma fille, lui y m'a aidé tout l'été '91 sans un sou, y m'a aidé tout l'été '93 sans un sou, plus de neuf mille piastres de structures. Tout ça j'ai dit : ça vaut ben la maison, mais lui par contre y aurait ben pu dire : le beau-père, les quatre années que j'ai été dans [la] maison [gratuitement], y aurait ben pu hein... [considérer ça comme une quittance]. (père, PE02)

Une répondante explique que ses enfants ont fait passer la continuité familiale de la ferme avant leur intérêt financier personnel. À la lumière des propos contradictoires de son mari, on peut se demander jusqu'à quel point la répondante, à l'instar de plusieurs autres prédécesseurs, peut projeter ses propres attentes à l'égard de ses enfants quant aux valeurs de solidarité et d'harmonie familiale en ce qui concerne la question de l'équité intragénérationnelle dans le processus de succession familiale.

Les enfants y travaillent. Je vais dire comme [un de leurs fils aînés] disait la semaine passée : astheure, y est content que la ferme fonctionne encore, [la ferme] y en veulent pas les enfants comprenez-vous. C'est sûr qu'y pensent pas à ça les enfants, toi [parlant à son mari] t'as l'impression qu'y avait quelqu'un qui avait pensé à ça [à la question de l'équité]? (mère, PT21)

[Mais le mari de la répondante de lui répondre :] Moi personnellement, j'ai pas eu rien que l'impression, ça m'a été dit [par certains de leurs enfants]. Ça fait qu'à ce moment-là j'ai jamais touché à ce montant-là [le montant de la vente], j'ai jamais touché pis j'y toucherai pas non plus, c'est la raison. (père, PT21)

D'autres prédécesseurs défendent une logique toute autre vis-à-vis une prétendue équité à rechercher. D'abord, comment régler la question de l'équité et, de plus, peut-on prétendre à une quelconque justice entre les enfants, en fonction de leur situation personnelle et professionnelle, du travail fourni sur la ferme, etc.? Les intervenants ont une responsabilité sociale importante puisque leur discours peut avoir une portée décisive qui peut légitimer le démantèlement ou forcer le transfert.

Y a pas de justice à avoir. Moi y a une phrase qui m'a été dit[e] [par un conseiller agricole], pis qu'y a déterminé nos choix : on ne doit pas en aucun temps, comment je dirais ça, on ne doit rien à nos enfants. En aucun temps on [ne] leur doit quoi que ce soit. On leur donne ce qu'on veut leur donner au moment où ce qu'on est prêt à leur donner. Autrement dit, j'suis pas obligée à mes enfants. La ferme elle nous appartient, j'en ferai ce que j'en voudrai. (mère, PE09)

La logique familiale de l'équité entre les enfants ne serait pas un absolu mais une logique parmi d'autres. Ici, la logique familiale laisse aux parents le droit absolu de décider du sort de l'entreprise familiale, suivant une représentation identitaire de la ferme limitée à leur couple; la logique patrimoniale comme la logique commerciale lui sont subordonnées et s'établir ne constitue pas un droit, mais un privilège. Il se peut qu'ils privilégient la logique patrimoniale; dans ce cas, ils choisiront la relève en fonction de sa volonté et/ou sa capacité à poursuivre l'œuvre des parents. Mais, il se peut également que la logique commerciale prime; alors la ferme sera vendue pour capitaliser sa valeur en argent qui, lors de l'héritage, pourra être distribué également entre les enfants. En fait cela dépend peut-être davantage de la valeur patrimoniale accolée à la ferme familiale par les propriétaires-exploitants. Ces prédécesseurs avaient choisi de transmettre la ferme familiale, ce qui impliquait un traitement différent entre les enfants, mais pas nécessairement une iniquité, notamment entre les deux frères où le plus jeune a reçu davantage de parts en guise de rétribution pour le travail fourni sur la ferme depuis plusieurs années.

La question de l'équité a ressurgi chez ces prédécesseurs lorsque le fils aîné avait voulu reprendre la ferme seul après que le fils cadet eut abandonné le processus de succession. À ce moment, les parents n'étaient pas disposés à avantager le fils aîné en lui transférant la ferme, alors que le fils cadet y avait travaillé bien plus longtemps : « Mais l'autre [le fils cadet] y avait rien; y avait travaillé dix ans pis y avait rien là, l'autre y avait absolument rien ». (mère, PE09) L'iniquité qui aurait été créée ainsi aux yeux des parents a constitué l'une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas consenti à ce transfert et ont mis un terme, à leur tour, au processus de succession familiale. Le souci de l'équité entre les enfants quant à l'héritage prend de l'importance aux yeux des parents dans la mesure où le fils successeur ne remplit pas les attentes de maintenir et pérenniser le patrimoine familial :

Moi à propos du 20% [de parts détenues par le père dans la société] je me suis dit : j'y donne ça en plus, ç'a quasiment pas de bon sens, les autres là y ont rien; le 20% j'y ai pas donné, j'y ai vendu, j'ai dit : donne-moi 20 000\$ ou ben donc transfère ça. Là j'y avais proposé soit que je donne à Marise ta sœur le 20% ou que tu me le donnes à moi. C'est ça, on n'avait pas rien que lui d'enfant là, si on avait eu rien que lui, on aurait dit : on est capable de vivre autrement. C'te (sic) 20% là j'ai dit : je va[i]s leur donner [aux autres enfants]. (parents, PT18)

Dans la mesure où le fils visiblement ne maintient pas la ferme, les prédécesseurs calculent qu'ils lui ont assez consenti en don et exigent le paiement du 20% pour le distribuer aux autres enfants. Bien que cela demeure une maigre compensation, il semble que ce soit davantage sur le plan du principe qu'il apparaissait important aux parents de récupérer ce qu'ils pouvaient pour compenser leurs autres enfants lorsqu'ils ont constaté que l'abandon devenait de plus en plus probable.

Cependant, dans certaines familles, le patrimoine n'est pas simplement vu comme une tarte à partager en parts égales entre les enfants; l'équité se joue ailleurs. En effet, c'est plutôt l'aide apportée par les parents qui doit être partagée également entre tous. Cette aide est étalée dans le temps et distribuée en fonction des besoins propres à chacun, et non pas en fonction d'une valeur monétaire. Par exemple, les enfants d'une famille ont pu bénéficier d'une aide de la part de leurs parents, qui en études, qui en terrain pour bâtir, etc.; c'est l'idée de le faire pour tous qui compte et non de distribuer les avantages en égale valeur. Pour assurer cette équité d'abord sociale avant que d'être économique, la bonne entente familiale apparaît pré-requis.<sup>83</sup> Malgré cette conception de l'équité qui semble réduire la perception d'une iniquité chez les enfants vis-à-vis le successeur, certains parents se sentent redevables envers leurs autres enfants lorsque survient l'abandon du processus de succession et le démantèlement de la ferme. « J'ai été un peu mal à l'aise quand [le successeur] y a arrêté; ç'a pas fait mon affaire. » (père, PT17)

---

<sup>83</sup> Ceci va dans le même sens que ce que Taylor et Norris (2000) concluent, à savoir que les négociations autour des règles d'équité dans la mouvance du transfert de la ferme familiale sont facilitées par la qualité des relations au sein de la fratrie et qui permettent des « conventions sociales d'amour » (David, 1988). Ceci expliquerait pourquoi des familles acceptent de faire des concessions importantes, alors que des conflits surgissent dans d'autres familles autour de plus petits enjeux financiers. Une recherche qualitative (Stalker et al., 1996) indique que parmi les trois composantes essentielles à la réussite du transfert de ferme, soit les qualifications du successeur, la viabilité de la ferme et la qualité des relations familiales, cette dernière dimension a été identifiée par les répondants comme étant la plus importante de toutes.



### 3.1.11 La santé, le bien-être et la qualité de vie comme principes directeurs

La recherche d'un bien-être individuel et de couple, d'une qualité de vie familiale et professionnelle n'est pas automatiquement compatible avec la valeur qu'on accorde au patrimoine familial et à sa transmission. Peut-on accuser davantage les parents qui veulent épargner à leur enfant une vie pas toujours facile, au détriment de la pérennité du patrimoine agricole, que ceux qui veulent à tout prix que la ferme continue après eux, au détriment peut-être des aspirations et du bien-être de leur enfant? Il arrive que certains parents considèrent que celui ou celle qui se présente à la succession familiale, malgré sa forte volonté de s'établir et de reprendre, soit considéré comme ayant une capacité limitée ou faible pour le faire, comme dans l'exemple suivant où la mère considérait que la santé fragile de son fils, « c'était une bonne raison pourquoi on [ne] voulait pas y vendre, mais y comprenait pas lui que ça pouvait refléter un moment donné sur sa santé ». (mère, PT06) Par ailleurs, dès lors qu'un successeur ne croit plus que son bien-être et celui de sa famille passent par la reprise et la mise en valeur du patrimoine familial, il s'engage dans un processus d'abandon de la succession familiale. « Si [au moment de s'établir] y avait été comme en dernier quand y a été obligé de vendre par rapport à la santé, si y avait été de même en '84, ça se serait pas passé comme ça; tu [ne] t'embarques pas dans une affaire de même, y aurait dit : non, non [plutôt que de s'établir]. » (père, PT06)

Pour certains prédécesseurs, il est préférable de donner la chance au jeune de s'installer, malgré le manque de capacités et d'habiletés perçu chez lui, que d'aller à l'encontre de la logique patrimoniale portée par une relève qui désire plus que tout s'établir. « Vaut mieux que ça [se] soit fait de même, que si y serait (sic) parti [sans s'établir] pis [qu'il avait dit :] j'aurais dû. [...] Pis y peut pas nous le reprocher rien, il l'a essayé [de prendre la relève]. Il l'a essayé pis y était pas satisfait. » (parents, PE20) « Ça aurait été difficile [de vendre la ferme au lieu de la transférer], là y peut jamais nous remettre sur le nez : si vous me l'aviez fait essayer! [Vendre,] je suis certaine que ça [n']aurait pas fait son affaire, là ça aurait peut-être fait un gros froid, tandis que là y a essayé, y peut pas rien nous reprocher. » (mère, PT06) Lorsque le choix d'abandonner vient du jeune, les parents ne portent pas l'odieuse d'avoir empêché l'établissement ou d'avoir forcé l'abandon, ce qui leur apparaît être une bonne manière de préserver l'unité familiale. L'important dans cette façon de voir les choses est de préserver de bonnes relations. La logique familiale vient

donc déterminer et renforcer la logique patrimoniale chez plusieurs parents qui, autrement, auraient peut-être été plus enclins à vendre ou démanteler la ferme, suivant une logique d'affaires.

Par ailleurs, quand les conflits vécus par les agriculteurs et les agricultrices affectent leur santé physique ou mentale, certains préfèrent cesser l'exploitation, vendre la ferme, la démanteler ou la transférer. Cela devient presque une question de survie, d'équilibre personnel : « moi c'est la santé qui a diminué à la fin, [il] fallait que je garde ma santé ». (mère, PT08) Le bien-être des personnes semble apparaître comme une valeur plus importante que le maintien de l'établissement, la réussite en affaires ou la pérennité de la ferme. Cependant, lorsque les cédants décident de se retirer et de transférer la ferme parce qu'ils évaluent que leur qualité de vie diminue, le retrait de l'un ne donne pas automatiquement l'impression d'une meilleure qualité de vie si le conjoint continue d'aller travailler sur la ferme. Le choix non partagé d'un des deux prédécesseurs de maintenir un lien direct ou tangible avec la ferme peut affecter la qualité de vie de l'autre parce que celui-ci s'ajuste inmanquablement à l'horaire du conjoint qui ne se retire pas au même rythme.

Ainsi, lorsque la santé mentale et l'équilibre affectif semblent compromis par le maintien de l'établissement, l'abandon du processus de succession paraît compréhensible aux yeux des prédécesseurs, d'autant plus s'ils avaient eux-mêmes choisis de se retirer pour les mêmes raisons. Ainsi, la dégradation du bien-être et de la qualité de vie constitue un facteur d'abandon lorsqu'il perturbe les comportements adoptés au quotidien pour éviter des situations stressantes et non désirées qui affectent le moral et la motivation au travail.

Quand tu dis qu'y [certains membres de la parenté] te picochent tout le temps en arrière de toi, ma fille est ben forte ordinairement, mais là quand y a trop de problèmes elle pleure pis elle se décourage. Quand y [les cousins de la fille] s'en venaient dans le chemin, [le gendre] y se cachait dans le hangar pour [ne] pas les voir, c'était rendu qu'y voulait p'us [leur] voir la face là, c'est pour ça [que] j'ai dit [à la successeure]: je [ne] veux pas que tu fasses [que tu vives] la même chose que nous autres on a passé [vécu]. [En référence à l'époque de leur règne sur la ferme,] à chaque fois que je la voyais [la mère du répondant] s'en venir chez nous, je tremblais comme une feuille. J'ai dit : elle va venir encore chialer, c'était toujours de même; ça vient que ça mine la santé. (parents, PT08)

Lorsque les problèmes de santé surgissent par cause d'une surcharge de travail, le découragement peut facilement s'ensuivre si ce décuplement des efforts au travail vise notamment à conserver la tête hors de l'eau au plan financier. Les problèmes de santé physique et mentale deviennent alors des éléments déclencheurs de l'abandon plus que leur cause directe.

En plus [des problèmes financiers] y avait une question de santé. T'sais un moment donné y viennent tellement chargés les jeunes que là un moment donné ça prend le dessus aussi. Y a toutes sortes de problèmes qui surgissent là. Là, dans l'hiver, j'y avais pensé un peu [qu'il abandonnerait] parce que le médecin l'avait arrêté pendant trois semaines, y faisait des tendinites; là lui je l'ai vu descendre, ça l'a un peu comme découragé en voulant dire : je [ne] prendrai jamais le dessus, pis là sa santé pis tout ça, y avait des problèmes, [ça] fait que y a eu tout ça. (mère, PT16)

Parfois, les prédécesseurs considèrent que l'abandon a été une bonne chose tout compte fait et que d'avoir poursuivi plus longtemps dans le processus de succession n'aurait qu'aggravé les choses. En particulier, les répondants considèrent généralement que la succession n'est pas un absolu et que l'abandon est une voie légitime à partir du moment où la santé, la qualité de vie, le bien-être de la relève sont compromis, car ce que tous les parents souhaitent c'est « le bonheur de nos enfants ». (mère, PT06) Dans ces cas, la famille et l'individu priment avec évidence sur le patrimoine et l'entreprise; il apparaît incongru de penser à préserver la ferme, si son fils ou sa fille est pour y laisser sa peau. « Là y est ben dans ce qu'y fait pis y a ses petites filles, pis c'est un bon père », tandis que s'il avait continué « y aurait pas vécu pis y aurait biboché » et « y se serait peut-être pas rendu ben vieux non plus ». (parents, PT06)

« Si y divorceraient (sic), ça aurait été pareil, la ferme ça l'aurait tout [été] détruit. [...] Ça fait que je demande pas mieux, pis de voir que y ont leurs deux enfants pis [que] ça va bien, eux autres y se gâtent, y partent la famille ensemble. » (parents, PT10) La logique familiale (préserver le couple) apparaît plus importante que la logique patrimoniale (préserver la ferme) car un divorce entraînerait probablement le démantèlement de la ferme. Sous cet angle, l'abandon du processus de succession apparaît moins dommageable que le divorce aux yeux des prédécesseurs parce que l'unité familiale n'est pas brisée.

### 3.1.12 La ferme et la campagne comme lieux de socialisation

Bien que le travail agricole apparaisse harassant à certains répondants, la valorisation de la campagne et de la ferme comme lieux de vie et d'éducation des enfants, voire de l'agriculture comme mode de vie bénéfique pour le développement personnel des enfants, n'est pas une représentation propre aux néo-ruraux, mais récupérée par ces derniers, puisqu'elle est véhiculée d'abord par plusieurs agriculteurs et agricultrices : « La vie sur une ferme pour élever une famille c'est plus agréable ». (mère, PT08)

Là je me suis dit : [la ferme] ça va accoutumer les jeunes à travailler, j'ai gardé ça pour accoutumer les jeunes. Les jeunes icitte dans le village j'en engageais pour ramasser des roches ou le temps des foins, ça [ne] savait rien faire tandis que moi le plus vieux à six ans y chauffait le tracteur, y se sont accoutumés icitte. (père, PT13)

La ferme est comprise dans ce cas-ci dans sa logique familiale et utilitaire, c'est-à-dire pour les attributs que le travail agricole procure aux jeunes en tant que valeurs sociales et économiques à échanger sur le marché du travail. La ferme est utilisée comme outil d'éducation, comme lieu d'apprentissage; l'une de ses fonctions est de procurer une discipline, une méthode et une éthique du travail. La main-d'œuvre agricole était constituée par les sept fils du répondant au fur et à mesure qu'ils grandissaient, ce qui permettait un roulement de la main-d'œuvre agricole familiale, de sorte que même si les plus vieux des fils quittaient la ferme, le répondant pouvait continuer de la maintenir car « y en avait d'autres jeunes qui poussaient, tant qu'y avait des jeunes à la maison ». (père, PT13) Ici, la taille de la ferme n'était pas ajustée aux besoins de la famille, mais à la disponibilité de main-d'œuvre familiale, puisqu'elle constituait une activité complémentaire, le père étant aussi un entrepreneur forestier et de machinerie lourde.

Certains prédécesseurs soulignent le paradoxe qui existe du fait que le nombre d'enfants par famille diminue, alors que la taille économique des fermes familiales ne cesse de s'accroître. Bien que la mécanisation, l'automatisation et l'informatisation de nombreuses tâches pallient la réduction du bassin de main-d'œuvre familiale, cela ne serait pas sans conséquence sur d'autres aspects moins visibles ou à un autre degré, notamment en regard de la valeur de l'argent, à son

administration et à la prise de décision financière. Ainsi, cela créerait une brèche dans cette représentation de la ferme comme lieu et moyen d'éducation familiale.

L'administration on dirait que quand on était une grosse famille ça se faisait naturellement parce que les enfants savaient icitte, on l'a le moyen ou on [ne] l'a pas, ça s'apprenait naturellement [car] y savent comment est-ce qu'on a gagné. [Avec] un, deux, trois [enfants], quand le père pis la mère travaillent en dehors, la valeur de l'argent oublie ça, [...] c'est ce qui est malheureux, y en manque un petit bout. (parents, PT21)

La transmission et l'apprentissage de la valeur de l'argent et de son administration ne sont peut-être pas tant liés à la taille de la famille qu'au contact plus continu des enfants et des parents lorsqu'ils étaient moins séparés par les différents impératifs et choix économiques et sociaux (emploi hors ferme, lieux de consommation, d'études et de loisirs, etc.) auxquels les parents et les enfants d'aujourd'hui sont soumis, même au sein du milieu agricole. Le fait que les agriculteurs suivent le même rythme de consommation que les autres groupes sociaux et qu'ils éduquent leurs enfants en fonction de ces mêmes valeurs de consommation est déploré par certains prédécesseurs qui considèrent qu'il manque aux jeunes successeurs élevés dans ce contexte la connaissance de l'administration et de la valeur de l'argent, au-delà du pouvoir de consommation et d'échange qu'il procure, et donc aussi en termes de travail et d'épargne comme valeurs.

Peut-on penser que l'évolution des façons de vivre et de produire chez les agriculteurs, quoique leurs lieux de vie et de travail ne soient pas séparés, puissent néanmoins l'être au plan culturel, créant un fossé entre les dimensions économique et sociale de l'agriculture familiale, dans leur quotidienneté? D'autre part, les agriculteurs ont-ils voulu s'approprier, conquérir le mode de vie urbain et donc transformer leur mode de vie agricole ou sont-ils conquis, soumis au mode de vie urbain qu'ils n'ont d'autre choix que d'adopter et d'adapter à leur condition?

Le bien-être individuel et familial et la qualité de vie sont des concepts qui diffèrent dans le temps et l'espace. À cet égard, des répondants font valoir qu'ils ont été capables de vivre de peu dans des conditions difficiles à leur établissement, alors que les jeunes successeurs bénéficient de beaucoup plus qu'eux, ne serait-ce qu'au plan matériel, et en demandent plus encore dès leur installation, ce que plusieurs parents transmetteurs déplorent. « Les jeunes sont un petit peu moi

je dis gâtés là, les jeunes sont gâtés pis c'est pas des grosses familles aujourd'hui. Moi je viens d'une famille, on était douze enfants nous autres, mais on n'a jamais manqué de rien pis on a toujours été très bien. » (mère, PT10)

Prends aujourd'hui, supposons qu'y se mettent ensemble [en couple], peu importe la forme que ça l'aura [union de droit ou de fait], là faut qu'y aient [tout?]. J'ai rien contre ça, mais par contre je me dis : écoute franchement là, faut être capable de l'apprécier aussi. [II] faut voir la différence qu'y a, moi là quand on est arrivé, moi j'avais la vieille laveuse de ma belle-mère, on n'avait pas de frigidaire, on n'avait pas de poêle électrique, on n'avait pas rien. (mère, PT16)

Au-delà des commodités énumérées par la répondante, ce qu'elle fait valoir c'est qu'autrefois les modes de vie urbain et rural se distinguaient notamment dans les objets d'utilité courante possédés par les familles, alors qu'aujourd'hui la culture matérielle est à peu près la même en campagne comme à la ville. La pénétration du mode de vie urbain en milieu rural et de ses valeurs<sup>84</sup> fait que les jeunes agriculteurs exigent d'avoir autant que les autres jeunes qui exercent d'autres professions et habitent d'autres milieux, ce qui n'est pas sans créer une pression économique sur le jeune couple dès son installation. « Les ménages aussi là c'est une course : y s'achètent des affaires pis plus qu'y en achètent plus qu'y en veulent, [et] plus qu'y faut qu'y travaillent. » (père, PT18)

Autrefois, le travail hors ferme des aînés célibataires permettait à la famille de mieux répondre aux besoins de ses membres et d'apporter des améliorations à la ferme. Il s'agissait d'un système économique fondé sur la solidarité familiale,<sup>85</sup> bien que certains prédécesseurs qui ont vécu cela considèrent qu'il s'agissait d'un système d'exploitation des individus par la famille.

Prends Jos-Maurice [le mari de la répondante], y dit : moi je restais avec mon père, j'allais travailler en dehors, pis y mettait la paye sur la table, y leur donnait sa paye au complet. Pis moi je faisais l'école; quand j'ai enseigné moi, mon père y venait ici à la municipalité au bureau du secrétaire municipal chercher ma paye

<sup>84</sup> C'est l'un des fondements de la thèse de Fortin (1971) sur la fin du règne de la ruralité au profit de l'urbanité dans les représentations et pratiques des ruraux.

<sup>85</sup> Le fonctionnement de ce système économique familial a été analysé par Bouchard (1988: 295) qui explique que « le travail itinérant des enfants, surtout des fils » visait à participer au « service familial » en retournant une partie du salaire gagné à la famille.

du mois, y passait à l'école pis y me la faisait signer pis y partait avec. Y a payé la moissonneuse, y a payé ci, y a payé ça. Moi y m'en restait un petit peu; y m'en remettait la semaine d'après là pour mes petites dépenses, ma nourriture pis tout ça. C'est quoi ça? (mère, PT16)

À l'opposé, la génération des répondants a établi un tout autre système avec leurs enfants, ne voulant pas les exploiter économiquement et désirant les laisser libres de dépenser leur argent, tout en les sensibilisant au pouvoir et au devoir que la possession d'argent entraîne. En tant que parents, ils pourvoyaient seuls aux besoins de leur famille.

Pis nous autres ce qu'on a vécu avec nos enfants, on a vécu le contraire, parce qu'eux autres quand y travaillaient, on leur laissait leur argent parce qu'y travaillaient. On a dit : par exemple, gaspille-la pas, [mais] y [l]es ont eu leurs payes. Moi c'est pour ça que je dis : on a vécu, nous autres on a eu (sic) [été] comme la génération charnière, nous autres [il] fallait écouter nos parents, pis quand on est arrivé à notre tour, [il] fallait que les parents écoutent les enfants. C'est pour ça que j'appelle ça [de même], nous autres on a eu (sic) [été] la génération charnière, ç'a changé de bord. Pis les jeunes [ne] sont pas mieux aujourd'hui [malgré cela] : ç'a rien changé au point de vue disons de bien-être, de la qualité de vie, c'est pas mieux, ç'a rien changé. (mère, PT16)

Ces prédécesseurs n'idéalisent pas le fonctionnement économique de la famille agricole d'autrefois, mais constatent que le bien-être des personnes et la qualité de vie de la famille ne sont pas meilleurs aujourd'hui qu'autrefois malgré un renversement de ce système.

### 3.1.13 La contribution de la conjointe et des enfants sur la ferme

« Moi je travaillais autant comme lui, dans le champ, pis presser le foin; moi je faisais tout sur la ferme autant comme lui. » (mère, PT08) À l'époque où les fermes étaient beaucoup moins mécanisées qu'elles ne le sont maintenant, la participation des épouses au travail de la ferme était souvent nécessaire. « Ça j'ai toujours participé, matin et soir, j'ai tout le temps participé, pis quand on avait des jeunes, [...] des fois on avait des petites gardiennes [souvent des nièces, pendant que la répondante allait faire la traite]. Pis j'ai toujours été dans les champs, les balles de foin l'été, ramasser les roches. » (mère, PT14) Cette charge devait se concilier au travail domestique, au soin et à l'éducation des enfants. Le fait que les lieux d'habitation et de travail

soient les mêmes facilitait cette conciliation, mais la santé des femmes pouvait en certaines circonstances être compromise puisque les travaux de la ferme ne pouvaient souffrir longtemps l'absence de la femme, comme ce répondant qui affirme que « le petit bébé venait au monde pis au bout de huit, neuf jours elle revenait à la besogne ». (père, PE02)

Les premières années j'aidais, je trayais les vaches avec (sic). Quand les enfants ont commencé à grandir, si y retardait [son mari retenu aux champs, par exemple], ben on rentrait les vaches pis on commençait [la traite]; la laiterie ç'a toujours été mon lot, ma responsabilité. [Quand le mari de la répondante] y a tombé malade [...] y avait été opéré, je faisais la besogne avec mes petits gars de huit, neuf ans pis j'étais enceinte d'un autre. (mère, PT06)

Moi je m'impliquais beaucoup par exemple, surtout l'été dans le temps des foins, dans le temps des récoltes pis tout ça, j'aidais : je chauffais les tracteurs, je conduisais le cheval, décharger le foin, je travaillais aux travaux, pis après ça pour la traite des vaches aussi là, tant que je pouvais aussi. Pis y avait les enfants, [...] [alors la répondante emmenait le bébé aux champs] dans une boîte avec une petite couverte. (mère, PT16)

Le travail de la femme sur la ferme, particulièrement au cours des premières années d'établissement, puis le travail des enfants apparaissent indispensables, non seulement au plan économique, mais au plan de l'organisation du travail et de la gestion des imprévus et aléas de la vie quotidienne. Tous les enfants n'étaient pas nécessairement appelés à travailler sur la ferme et en même temps; les plus vieux semblent souvent avoir été davantage impliqués sur la ferme jusqu'à ce qu'ils quittent et soient remplacés par les plus jeunes. Aussi, les filles étaient souvent mises à contribution pour certaines tâches seulement ou durant certaines périodes agricoles. Cependant, dans les familles où les aînés des enfants étaient des filles, celles-ci participaient davantage aux travaux agricoles de tous genres et en tout temps : « Les gars y ont pas travaillé, y étaient jeunes », c'était donc « les filles surtout » (mère, PT08) qui ont été impliquées sur la ferme étant jeunes. Une famille où les filles ont été fortement impliquées sur la ferme constitue-t-elle un noyau plus fécond pour « produire » de futures agricultrices?

[L'épouse du répondant] elle venait à la traite pis elle s'occupait de la maison, [...] allé au temps que Greg commence à grandir. Quand les enfants ont commencé à grandir, les enfants ont pris sa place. J'ai deux filles qui ont travaillé pis le fils, la fille aimait beaucoup ça la plus vieille pis la troisième aussi, y



aimaient beaucoup, j'avais un pipeline, pis y avaient beaucoup faire la traite, ils étaient comme un bon employé. [Les trois enfants qui ont travaillé à la ferme suffisaient à la tâche,] y en avait assez à la ferme, y étaient très vaillants, y prenaient des initiatives, y savaient qu'à telle heure [il] fallait que les vaches rentrent là pis que la traite commence à telle heure, à cinq heures. (père, PT15)

Dans ce cas-ci, les jeunes qui travaillaient sur la ferme étaient ceux qui aimaient cela et, puisqu'ils suffisaient à la tâche, ils se trouvaient à libérer les autres enfants qui, eux, ont pu s'orienter vers des études professionnelles, collégiales ou universitaires. Dans certaines familles, les enfants étaient plus systématiquement impliqués dans la réalisation des travaux agricoles. « Y a été une secousse, quand [les enfants] y ont été assez âgés, [où] je [ne] tirais pas les vaches souvent » (père, PT19); « le matin [le mari de la répondante] y les tirait là, mais pas le soir, [les filles] y venaient m'aider à faire la traite. » (mère, PT19) Par là, les parents inculquaient à leurs enfants une routine de travail sur la ferme.

Nous autres, dans notre temps, les enfants ça se levait de bonne heure le matin, même comment que leur père était là, y se levaient pareil pour traire les vaches avant de partir à l'école, pis après ça ça s'en allait à l'école. Le soir ça arrivait vers cinq heures, on soupait à cinq heures, les enfants s'en allaient à l'étable tirer les vaches, l'ouvrage se faisait, pis c'étaient les foins, pis les récoltes, etc. au lieu de traîner dans le village, nos enfants y travaillaient pis ça allait ben, m'as dire comme on dit : c'était ça. [...] En dernier [avant de transférer], ça allait bien. Mes trois plus vieux garçons y étaient bons, y nous aidaient. [...] Les enfants dans ce temps-là ça travaillaient ben plus qu'aujourd'hui. Y étaient vaillants les enfants eux autres là, tout le monde travaillait, tout le monde aidait. (mère, PT17)

Le modèle traditionnel d'implication de la femme et des enfants sur la ferme sert souvent de repère culturel chez les prédécesseurs lorsqu'ils commentent la situation de leur relève ainsi que chez certains successeurs qui en font leur modèle de référence.

### 3.1.14 La charge familiale : pression ou frein à la poursuite du processus de succession?

Par ailleurs, à mesure que la famille s'agrandissait, il semble que la génération des prédécesseurs était plus contrainte à demeurer établie ou était moins libre d'abandonner, étant donné ses responsabilités familiales : « On se sentait obligé [de continuer]. Qu'est-ce qu'on aurait fait avec

huit enfants? » (mère, PT08) Dans ces conditions, les parents préféraient endurer les conflits familiaux et les problèmes liés à l'exploitation de la ferme plutôt que de risquer de se retrouver devant une situation pire. Ils tablaient sur la sécurité qu'ils avaient plutôt que sur le mieux-être qu'ils auraient pu espérer.

Aussi, la charge familiale repoussait le moment du transfert à la relève : « Y avait encore des jeunes pis y avait une vieille tante qui demeurait là aussi. [...] Pis [le mari de la répondante] y devait sûrement pas trop se presser pour le mariage vu que son père pis sa mère étaient là. » (mère, PT14) À cette époque, le moment de transférer impliquait de soupeser deux choses : la charge d'enfants et la main-d'œuvre familiale disponible. D'une part, il ne fallait pas transférer trop vite si les parents avaient encore trop d'enfants à charge, mais au fur et à mesure qu'ils quittaient la maison, il restait moins de main-d'œuvre familiale, sans compter que les enfants célibataires n'étaient plus toujours disponibles pour aider à la ferme, tel celui qui « gagnait sa vie ailleurs » tout en demeurant à la maison familiale, alors que « les autres étaient partis à Montréal ». (mère, PT14)

Dans plusieurs situations où les prédécesseurs avaient encore à leur charge un ou deux enfants au moment où une relève aurait été prête à s'établir, le transfert en bloc était souvent rejeté, les parents n'étant pas disposés à se retirer à cause de cette charge familiale, comme ce répondant qui dit : « j'avais pas idée de vendre [en bloc], [car] j'avais ma dernière ». (père, PE02) Cependant, pour ne pas perdre cette relève, qui elle aussi a parfois des responsabilités familiales ou projette de fonder une famille à court ou moyen terme, la solution qui se répand de plus en plus est celle de l'établissement en co-exploitation parents-enfants pour une période plus ou moins définie devant servir de transition.<sup>86</sup> Mais encore faut-il que la ferme soit capable de générer des revenus suffisamment élevés pour faire vivre les deux familles et que celles-ci soient disposées à restreindre peut-être leurs dépenses durant les premières années, notamment s'il faut réinvestir pour accroître les revenus agricoles.

---

<sup>86</sup> Selon Michaud (1997: 165), la « coexploitation a permis au père, souvent trop jeune pour se retirer, d'intéresser sa relève au développement de l'entreprise, de lui confier des tâches additionnelles et de mesurer son intérêt, tout en permettant à l'entreprise de profiter d'un apport financier. Quant au jeune, c'était pour lui l'accès au statut de copropriétaire et la confirmation officielle du titre de successeur. »

Lorsque la fille ou la conjointe fait partie intégrante du projet de succession sur la ferme familiale, d'avoir des enfants peut apparaître comme un projet incompatible avec le fait d'opérer une ferme, à l'encontre des conceptions agricoles traditionnelles. Si la carrière est mise en opposition avec la famille, les agricultrices peuvent se sentir déchirées entre le désir d'avoir des enfants et celui de développer une carrière, et alors se sentir obligées de choisir. La pression à la performance et à l'excellence, mais aussi le désir de s'investir totalement dans son choix, semblent être des causes sociales de ce déchirement personnel plus spécifique aux femmes.

[La fille successeure] que c'est (sic) qui l'a inquiétée un petit peu là, elle a dit que si y auraient eu (sic) des enfants, qu'y l'auraient pas acheté [la ferme]. Elle dit : parce que ça aurait été trop de s'occuper des enfants, pis elle [n']aurait pas eu le temps de donner tout son temps sur la ferme parce qu'elle aimait tellement ça. (mère, PT08)

Par ailleurs, certains prédécesseurs croient que s'ils avaient pu reprendre la ferme familiale plus tôt, c'est-à-dire quelques années avant de fonder une famille, le développement de l'entreprise aurait été plus important, en partie à cause du jeune âge auquel ils attribuent l'ambition de vouloir réaliser des rêves toujours plus grands et en partie à cause de l'absence d'enfants puisque ceux-ci appellent à des obligations familiales plutôt qu'à la réalisation des aspirations professionnelles. On peut voir ici l'influence directe de cette logique chez la mère sur sa fille successeure. Cette conception questionne la théorie voulant que la taille de la ferme soit proportionnelle à celle de la famille<sup>87</sup>, dans le contexte contemporain, et que le fait d'avoir des enfants (relève future anticipée) incite au développement de l'entreprise agricole.<sup>88</sup>

---

<sup>87</sup> Bien que la thèse de Tchayanov s'inscrivait dans un contexte socio-historique différent, celle-ci voulait que les besoins de la famille (nombre de membres) déterminaient la taille de l'exploitation, en fonction du cycle de vie familiale; le système s'autosuffisait puisque la main-d'œuvre familiale permettait de satisfaire à sa propre demande. Dans le cadre culturel contemporain, la famille apparaît en opposition avec le travail chez certains jeunes couples de repreneurs.

<sup>88</sup> Selon Potter et Loblely (1996; 1992) le fait d'avoir identifié très tôt une relève potentielle augmenterait la propension à développer une stratégie entrepreneuriale orientée vers des préoccupations patrimoniales, ce que Tondreau et al. ont traduit par l'expression « effet successeur » (2002: 17). Or, il semblerait que chez les repreneurs qui s'établissent dans le cadre d'un projet de couple où la femme est particulièrement intégrée aux travaux et activités de la ferme, l'arrivée des enfants peut être vue comme un frein au développement de l'entreprise, à la manière de la professionnelle dont la carrière constitue la priorité.

On aurait eu l'ambition de commencer jeune; quand on est jeune on a plus d'ambition de travailler pis tout ça, mais quand on est plus vieux là, on a moins d'ambition, malgré qu'on en avait quand même. Quand tu commences c'est ben plus agréable de commencer jeune, tu commences ta famille, t'as pas d'enfants, tu commences. (mère, PT08)

Dans certains cas, la pression qu'exerce sur le jeune la combinaison de la charge de travail sur la ferme et des responsabilités parentales peut constituer un élément déclencheur ou un facteur précipitant vers l'abandon dans la mesure où le successeur se sent dépassé, incompetent à remplir l'ensemble de ses rôles, ce qui peut le faire sombrer dans un état dépressif. En ce sens, l'exercice des responsabilités familiales peut s'opposer à l'exercice des obligations professionnelles. Dans un cas donné, le fils successeur avait du mal à gérer les unes et les autres, comme si les deux sphères de travail (domestique et agricole) étaient incompatibles, d'où le fait qu'il ait paniqué à l'arrivée de jumeaux et que cela ait contribué à précipiter sa décision d'abandonner le processus de succession familiale. À prime abord, on pourrait penser que la conjointe du fils n'était pas conciliante, mais elle se sentait probablement elle-même dépassée par la tâche domestique, d'où le besoin d'aide de la part de son conjoint. Par exemple, elle laissait régulièrement les enfants en gardiennage au successeur pendant qu'elle quittait pour faire des courses, car elle revendiquait un partage égalitaire des tâches domestiques; il faut cependant souligner qu'elle ne participait en aucune façon aux travaux de la ferme.

Quand les jumeaux ont arrivé (sic) ç'a coupé raide. [Pour] lui c'est comme un coup de massue, c'est que lui se voyait pris avec les enfants. [Par exemple, la bru] elle allait faire son épicerie à quatre heures, les enfants elle les envoyait à l'étable pour qu'y en ait soin pis lui faisait sa traite pendant ce temps-là, [ça] fait que la petite tombait dans le dalot [par exemple]. [...] T'sais ça y prenait trois heures à faire son train [50 vaches à traire]... les enfants en plus, y a fait comme un genre de déprime à l'arrivée des jumeaux. Là y se voyait pris avec deux autres, y eu une frousse là, y aime les enfants, y en voulait deux, [mais] quatre là ç'a été comme... Y les aime ben ses enfants mais t'sais, à ce moment-là, y se voyait pas pris [pour] aller en tracteur avec un enfant chaque bord de lui. [...] Là y savait que les jumeaux s'en venaient, pis y a pris la décision aux Fêtes de vendre le troupeau au complet. [...] [Pourtant] c'était pas le premier couple qui avait eu des jumeaux. [...] [Le fils] y dit : y fallait [vendre], à la maison ça criait [sous-entendu la conjointe], ça fait que ça [ne] marchait pas. (mère, PT19)

En outre, il semble que la conjointe du fils mettait de la pression pour que le successeur liquide la ferme laitière. Dans ce cas-ci, l'arrivée de jumeaux dans la famille a été le facteur déclencheur qui a précipité la décision du fils de démanteler la ferme laitière. Le fils et sa conjointe n'ont pas demandé le soutien d'organismes et d'intervenants pour les aider dans la prise en charge de leurs responsabilités familiales et pour leur donner du répit, un coup de main, des ressources et des façons de faire pour concilier le travail et la famille : « [l'aide] elle [ne] vient pas du ciel, si t'en demandes pas tu en n'as pas. » (mère, PT19)

Dans une autre perspective, la charge familiale que représente les parents vieillissants, notamment pour une successeuse, dans l'optique de la représentation sociale de la fille comme « aidante naturelle », a pu constitué un facteur aggravant ou accélérateur incitant à l'abandon du processus de succession car la prédécesseuse, déménagée au village, vivait des épisodes de maladie grave et, de ce fait, nécessitait une aide soutenue. Ce rôle familial est cultivé par les parents et intégrée par la successeuse : « moi, j'en avais besoin icitte [de sa fille successeuse] ». (mère, PT12)

### 3.1.15 Le célibat des successeurs et leur aspiration à une vie amoureuse

S'il est une dimension de la vie à laquelle les jeunes aspirent et en laquelle ils espèrent trouver une source importante de motivation, c'est bien l'amour. Lorsque leur fils célibataire s'est mis en quête d'une conjointe pour combler ses aspirations personnelles de former un couple et de fonder une famille : « Ç'a changé quand y a commencé à... [II] fallait qu'y se trouve une blonde ». (père, PT04) Des parents identifient ce fait comme étant l'événement déclencheur des problèmes rencontrés par le jeune en prenant la relève sur la ferme familiale.

De plus, lorsque la proximité familiale va jusqu'à la cohabitation des parents et du repreneur, cela peut constituer un obstacle à l'intimité pour le jeune qui aspire à une vie amoureuse, ce que la conjointe pourrait d'ailleurs revendiquer. « Bruno vivait ici jusqu'en 1995 pis un moment donné y a sorti avec une fille, elle lui a dit : comment ça que t'es rendu à vingt-cinq ans pis que t'es encore chez tes parents? » (mère, PE09) L'entrée d'une conjointe dans la vie d'un jeune successeur bouscule l'ordre établi et demande des ajustements de la part des partenaires. « Quand [le fils aîné] y est tombé en amour, en 1995 qu'y a pris son propre logement [dans une localité

voisine], y voulait être vraiment autonome. On l'a appuyé parce qu'on trouvait ça important qu'y ait ses propres affaires. [Mais cette relation amoureuse,] ç'a pas duré longtemps. » (mère, PE03)

Dans un autre cas, le fils a vécu une peine d'amour qui l'a fait sombrer dans une dépression et lui a fait renoncer à son installation, laissant les parents avec une dette de 800 000\$ à supporter, montant investi expressément pour établir leurs deux fils, lesquels ont tour à tour abandonné le processus de succession familiale.

Mais là [le fils cadet] y a eu une peine d'amour, pis y nous est arrivé en août 2000, un mois avant le décès de Jacques [le père], pis y a dit : je m'en vais. Y était en état dépressif. La claque était dure, eille, parce qu'on venait de bâtir la construction en 1997. [...] Le drame est venu de là. Vois-tu mon fils y voulait une femme pis c'est ben légitime là rendu à 29 ans, y voulait avoir une femme dans sa vie. (mère, PE03)

Il y a un réel problème des jeunes agriculteurs à se trouver une conjointe et cela vient fragiliser la succession familiale. Considérant cette problématique, ce que la prédécesseure redoutait, c'était de s'embarquer dans un gros projet d'investissement, car il lui semblait que le risque était grand de voir son fils, alors célibataire, abandonner le processus de succession familiale, et de se retrouver alors seule avec son mari pour effectuer le travail et rembourser les dettes. Ce problème fait anticiper aux parents la possibilité d'une non reprise, d'un renoncement à l'établissement, et peut freiner l'ardeur au développement de l'entreprise; il peut donc y avoir des conséquences même sur la préparation de la transférabilité de la ferme.

Pour plusieurs jeunes, l'amorce ou la poursuite du processus de succession devient conditionnelle au fait d'avoir une conjointe qui voudrait demeurer à la ferme et qui, dans l'idéal aimerait l'agriculture et aiderait aux travaux, mais qui, au pire, les respecterait dans leur choix de vie et de métier. De pouvoir rencontrer une conjointe qui, au minimum, comprenne les exigences du métier de son conjoint, constitue un problème important pour les jeunes agriculteurs et la conciliation de leur amour pour l'agriculture avec l'amour d'une femme représente un enjeu de taille pour eux. Le mode de vie agricole et les exigences du métier semblent ne pas répondre aux attentes et aspirations de beaucoup de jeunes femmes, pas même de celles issues du milieu rural ou agricole.

Je peux te dire que ça c'est un grand problème des jeunes hommes en agriculture d'essayer de [rencontrer une conjointe]. T'sais y ont presque pas de temps pour sortir pour connaître des jeunes filles. [Il] faut aimer passionnément ça [l'agriculture], c'est un métier qu'y faut que t'aimes passionnément sans ça tu [ne] le fais pas. [Le fils aîné] lui y a pas rencontré tout de suite, y était célibataire [précision : y était redevenu célibataire], pas de femme en vue [au moment où il a quitté en 1997], [tandis que le fils cadet] y cherchait. Parce que tu sais les autres agriculteurs entre nous autres on se parle, pis c'est pareil [le problème du célibat]. Ben t'sais c'est parce que les jeunes femmes, si quelqu'un [n']aime pas ça, t'sais les jeunes femmes y (sic) se disent : ah! c'est ça le métier d'agriculteur. Pour eux autres y trouvent ça épouvantable pis y veulent même pas le connaître [le jeune agriculteur] pour pas s'attacher [à lui], y ont trop peur de changer d'idée. C'est triste, c'est vraiment difficile. (mère, PE03)

On observe ici un effet négatif de la condition numéro un pour s'établir, soit l'amour de l'agriculture. En effet, aimer passionnément l'agriculture implique souvent d'être peu disponible, c'est-à-dire d'avoir peu de temps pour rencontrer une conjointe et peu de temps à passer avec celle-ci. Ce manque de disponibilité peut constituer un frein pour les jeunes femmes qui seraient intéressées par un jeune agriculteur, si de plus elles ne partagent pas cette passion pour l'agriculture et ne désirent pas s'impliquer sur la ferme. Cela apparaît conséquent à cette dévalorisation sociale non pas tant du métier d'agriculteur que des conditions dans lesquelles s'exercent le métier, les exigences qu'il pose, alors que la société invite à la consommation, au loisir, au temps libre, etc.

La situation n'est pas simple non plus dans le cas des jeunes déjà en couple au moment où ils s'engagent dans le processus de succession. Les conjoints ou conjointes non impliqués sur la ferme et qui ne s'intéressent pas aux activités professionnelles de celui ou celle qui est établi sur la ferme familiale pourraient avoir parfois tendance à rejeter la faute de leurs difficultés conjugales sur le compte des exigences liées au métier d'agriculteur qui viendraient s'opposer aux intérêts du couple et de la jeune famille.

Leur relation de couple, ça allait plus ou moins bien. [Après l'abandon] là j'étais p'us là, elle [ne] pouvait pas dire que c'était la ferme, j'étais p'us dans le décor. Les premiers temps, elle disait que ça allait mal [dans le couple] parce que c'était à cause de la ferme. Dans le fond, y ont continué deux ans ensemble [après l'abandon], deux-trois ans qu'y ont continué pis ç'a été mal pareil. (père, PE07)

Puisque le couple a éclaté tout de même après quelques années, dans des conditions professionnelles différentes (le fils tenait un emploi à horaire fixe, plus rémunérateur, mais exigeant plusieurs déménagements), il serait plus hasardeux d'attribuer la séparation du couple du successeur à l'abandon du processus de succession que d'attribuer ce dernier aux problèmes de couple. La ferme n'est souvent qu'un lieu où se manifestent les représentations différentes des deux conjoints concernant la vie familiale, la vie professionnelle et le lien entre les deux sphères qui peut être plus ou moins relâché selon les conceptions que chacun des partenaires amoureux se fait de l'une et de l'autre. Ainsi, une autre condition fondamentale aux yeux de beaucoup de répondants, c'est qu'il « faut que le conjoint rame sur le même bord que toi ». (père, PE07)

Une répondante explique que la nouvelle conjointe de son fils « elle était ben 'smatte' tout ça, mais pas pour venir rester sur [la ferme], c'est certain que ça [n']aide pas ça ». (mère, PT14) Cette nouvelle relation amoureuse du fils l'amenait à voyager presque tous les jours entre la ferme et la ville, négligeant ainsi l'entreprise agricole, sans compter que la conjointe exerçait un effet négatif sur l'intérêt du jeune pour l'agriculture, déjà plutôt mitigé au départ il faut dire.

Ben là je pense qu'y réussissait pas assez bien je pense bien, y était pas encouragé, je sais pas. [...] On s'en doutait [que leur fils était découragé et perdait le contrôle de la situation], on sentait ben, on voyait ben de la manière que ça fonctionnait : y allait coucher en ville... Tu laisses pas une ferme tout seul, nous autres on [ne] l'aurait pas laissée. (mère, PT14)

Le successeur avait choisi de privilégier sa vie amoureuse, ce que la mère déplore à partir du moment où cela a conduit son fils à négliger la tenue de la ferme : « Je sais ben, mais pas au point de laisser la ferme, ça c'est une autre affaire. » (mère, PT14) Une autre répondante raconte qu'après que son fils eut abandonné la succession de la ferme et fut déménagé en milieu urbain avec sa nouvelle conjointe, il s'était fait ouvrier agricole, mais cette dernière s'opposait même à ce compromis que le jeune avait fait en renonçant à la ferme. « Là [les agriculteurs] y l'emploient p'us [le fils cadet]. C'est parce que sa blonde, sa blonde elle l'empêchait d'aller travailler quand il avait donné sa parole qu'il y allait. [...] [Ça] fait que quand elle décidait qu'y rentrait pas un matin pis qu'y était obligé d'appeler, [ça lui a fait une mauvaise réputation]. » (mère, PE03)



L'abandon de la succession ne signifie pas que l'amour de l'agriculture se soit envolé, mais plutôt que l'agriculture a pris la deuxième place derrière l'amour.

### 3.1.16 L'importance du soutien conjugal

Dans certains cas, suivant le modèle traditionnel, le fait que le jeune ait eu une conjointe a pu être un facteur favorisant le processus de succession. Dans un cas donné, la répondante pense que si son fils avait été célibataire, cela aurait été un frein important à son établissement ou alors il aurait fallu que les parents demeurent avec lui sur la ferme, ce qui peut compromettre tant les processus de transfert, de retrait et de reprise.

Y aurait peut-être pas pris ça [la ferme], je [ne] sais pas là tout seul, s'en aller avec ça tout seul non, je [ne] sais pas, ou ben donc y aurait fallu que nous autres on reste là, je [ne] sais pas, une affaire qu'on n'avait pas pensé, pour rester tout seul y a tombé tout seul pis... Imaginez, tomber tout seul dans une maison, un cultivateur, y en a qui vont le faire, mais moi je [ne] le vois pas lui, de rester tout seul non. Si y avait été tout seul, je suis certaine qu'y aurait pas pris ça [la ferme]. (mère, PT14)

Les travaux domestiques viennent s'ajouter aux travaux de la ferme et sont indispensables à la réalisation des seconds, ce qui représente une charge trop lourde pour une seule personne. Bien qu'issue d'une logique traditionnelle de division des tâches, cette façon de voir montre comment encore la famille et la ferme sont intimement liées dans la vie quotidienne.<sup>89</sup> L'établissement apparaît ici comme un projet de couple, lequel est centré non sur des aspirations professionnelles et entrepreneuriales, mais sur des aspirations identitaires et patrimoniales de reproduction du modèle conjugal d'établissement sur la ferme. La classe agricole se doit de réfléchir aux questions suivantes : le modèle conjugal est-il une fin en soi et doit-il l'être pour s'établir et demeurer en agriculture? « Vous comprenez bien que même si y a eu une petite 'bad-luck' avec les animaux, si y aurait [eu] (sic) quelqu'un pour rester avec, ça aurait été différent, quelqu'un pour l'appuyer, pis le seconder, aider pis encourager, vous comprenez ben que ça fait toute une différence. » (mère, PT14)

<sup>89</sup> Bien que dans une perspective différente, cela rejoint l'idée de Barthez (1982) pour qui les sphères domestique et professionnelle sont indissociables dans l'analyse des problématiques agricoles.

Secondar ou aider apparaît important mais, plus fondamental que de travailler ensemble, il est primordial que la conjointe soit là pour appuyer et encourager le successeur : c'est ce qui est attendu d'elle, semble-t-il, qu'elle participe ou non aux travaux agricoles. Or, quand une nouvelle conjointe ne s'intéresse pas à l'agriculture, ne veut rien savoir de la ferme et n'est pas du tout intéressée à venir demeurer en campagne, le jeune se retrouve devant un choix déchirant : la femme ou la ferme. L'absence de soutien, d'encouragement, d'appui, d'aide et de support apparaît comme un facteur d'abandon important. Cependant, encore faut-il que le successeur soit réceptif à ce soutien : « Avec la première fille qu'y était, c'était une bonne fille, mais j'ai l'impression qu'elle le poussait trop. Si y aimait pas ça... pousser parce que y avait ça à faire, pour que ça marche. » (père, PT18)

Une répondante souligne que : « C'est peut-être pas directement le garçon ou la fille qui font le mal, des fois c'est l'autre [le gendre ou la belle-fille] en arrière qui pousse [à l'abandon]. Elle [leur belle-fille] faisait son affaire, mais elle aimait à garder ce qu'elle fait là, elle a gardé son travail. » (mère, PT06) Bien que les beaux-enfants puissent parfois clairement inciter les successeurs à l'abandon, dans plusieurs cas les parents mettent en lumière plutôt que si le conjoint n'a pas nui ou poussé à l'abandon, il n'a pas été aidant pour favoriser le maintien de l'établissement. « Disons que [le successeur] y avait aucun appui chez lui là. Ça, ça [n']aide pas du tout, du tout, [parce qu'alors il] faut que tu l'aies pour deux. » (mère, PT19) Pour que le processus de succession puisse être poursuivi dans le but d'assurer la pérennité de la ferme, plusieurs répondants, notamment des prédécesseuses, vont jusqu'à penser qu'il aurait fallu reproduire le même modèle familial d'organisation et de soutien que celui qu'elles avaient vécu.

[Le fils cadet] y avait les capacités pour le faire [reprendre la ferme], mais ça y aurait pris quelqu'un pour l'appuyer, ça y aurait pris un complément, vraiment une femme là qui s'occupe de la comptabilité pis qui continue l'interaction, mais c'est ça qu'y trouvait pas de femme qui aurait voulu faire t'sais comme on était habitué de fonctionner; y n'en trouvait pas. (mère, PE03)

Une autre prédécesseuse pense que si son fils avait connu une fille qui fût prête à demeurer avec lui et qui le soutienne, l'appuie, voire l'aide aux travaux : « C'est certain que ça aurait été mieux, 75% du problème est là si y avait eu de l'aide, pis encouragé, c'est important de l'aide », tandis

que seul « quand ça va bien, ça va bien, mais quand ça va moins bien, c'est plus dur là ». (mère, PT14) Selon cette perspective, la stabilité conjugale, affective et familiale constituerait un facteur de réussite du processus de succession familiale.

[Le fils] y est arrivé avec sa blonde, pis sa blonde [n']était pas là pour l'épauler là. [Ça] fait que là, moi si j'avais pas eu ma femme... Parce qu'un moment donné [il] faut toujours [que] tu sois épaulé, que tu sois encouragé. [...] C'est trop un gros bateau pour moi [avait conclu le fils], les deux secteurs [de production] pis juste la question du lait. Y avait la question de sa blonde, elle a pris le bord assez vite, y étaient pas faits pour [aller ensemble?], je pense que ç'a été une bonne affaire. Mais là t'sais tu te retrouves tout seul, lui échaudé un peu, y était échaudé, y était pas prêt à se rembarquer tout de suite [dans une autre relation], pis t'sais un gars tout seul... C'est peut-être le petit coup que ça y aurait pris pour dire : ben là on s'embarque pour la ferme. [Une relation amoureuse stable] probablement que ça aurait changé des choses. (père, PE11)

Dans cette perspective, l'absence d'une conjointe qui soutienne le successeur devient un facteur qui rend plusieurs prédécesseurs réticents à transférer parce que le jeune pourrait être moins sérieux et plus instable, sans compter qu'on ne sait pas quel genre de conjointe il rencontrera éventuellement, tout autant que cela semble faire reculer certains jeunes qui auraient aimé avoir une conjointe qui les appuie, voire qui partage le même projet professionnel et entrepreneurial.

Dans certains cas, le manque de soutien conjugal peut provenir d'une réprobation de la belle-famille face au choix de leur fille d'épouser un producteur agricole. Lorsque celle-ci passe outre pour appuyer et aider son conjoint sur la ferme et adopter l'agriculture comme projet de couple, les conflits qui peuvent s'ensuivre ne sont pas sans répercussions sur le moral des repreneurs.

[Le beau-père disait au fils :] ma fille dans l'étable, elle [n']a pas d'affaire (sic) là, c'est à [la] maison qu'y faut qu'a seille [qu'elle soit], je [ne] veux pas qu'elle travaille à l'étable. [...] [Le fils successeur] y s'est découragé un peu, c'est décourageant. [...] Plus que ça allait, en dernier quand y sont partis vraiment ça se continuait [ce harcèlement]. (mère, PT17)

Dans les cas où la conjointe du successeur a pu jouer un rôle dans la décision d'abandonner, soit par des pressions exercées, soit par une absence de soutien, les prédécesseurs restent un peu

amers et peuvent avoir tendance à reporter toute la responsabilité de l'abandon sur ce facteur, plutôt que de le resituer dans une constellation de facteurs d'abandon, en pensant que n'eut été de cela le jeune serait probablement encore établi sur la ferme familiale : « Le plus drôle là-dedans, [c'est que] y est p'us avec la même femme, t'sais que dans le fond qui a foutu le bordel ici. » (père, PE07)

### 3.1.17 Les aspirations professionnelles de la conjointe du jeune repreneur

Autrefois, les possibilités de travail pour les jeunes femmes étaient réduites à quelques métiers : garde-malade, institutrice, aide-ménagère dans des maisons privées et secrétaire. Mais dès lors qu'elle mariait un jeune homme qui s'apprêtait à s'installer en agriculture ou pratiquait un métier quelconque, le jeune femme était presque systématiquement invitée, voire obligée, à se retirer de toute activité professionnelle pour se consacrer à la famille. La génération des successeurs est placée dans un contexte social et culturel totalement différent.

Le travail hors ferme des conjointes répond à une double stratégie : d'une part, ce second revenu est souvent nécessaire pour faire vivre la famille, comme pour la plupart des ménages d'ailleurs; d'autre part, il permet de contrer la double dépendance de la femme à la ferme et à son mari. De plus, les compétences développées par la conjointe qui travaille sur la ferme, sans parts reconnues, sont peut-être plus difficiles à faire valoir sur le marché de l'emploi et les emplois agricoles salariés de qualité sont certainement plus rares pour les femmes que pour les hommes. « Pour aider, aujourd'hui [il] faut quasiment que tu vives à deux [salaires], rien qu'un c'est difficile financièrement, rien qu'un c'est très difficile, ça coûte cher, pis les enfants sont gâtés pis les petits couples y se gâtent aussi, contrairement à ce que nous autres on faisait, on gâtait moins. » (mère, PT10)

Pourtant, ce n'est pas parce que la conjointe du successeur ne désire pas s'impliquer sur la ferme et mener sa propre carrière que cela vient valider de ce fait la division entre les sphères de la famille et de l'entreprise, particulièrement en agriculture. En effet, la situation professionnelle de la conjointe a des incidences directes sur la capacité du repreneur à poursuivre le processus de succession familiale. En ce sens, l'installation dans un territoire périphérique peut rendre difficile l'accès à un type d'emploi pour lequel les postes de travail sont rares, ce qui renvoie à la

difficulté des petits milieux ruraux à générer suffisamment d'emplois et des emplois en lien avec les qualifications et compétences professionnelles de ses résidents; « y a rien point de vue économie », ce qui entraîne un problème démographique et social : « élever des enfants c'est pas évident là-bas [...]; y a p'us d'enfants ». (père, PT04) Cet exemple montre que le projet du fils de prendre la relève de ses parents à la tête de l'entreprise agricole demeure un projet de couple dans la mesure où sa réalisation est conditionnelle à ce que la conjointe puisse accéder à un emploi dans son domaine de qualifications professionnelles, et à ce que le couple puisse alors envisager la fondation d'une famille.

Il semble donc qu'un territoire fragilisé ou dévitalisé, parce que sa vie sociale et économique est moribonde, ne constitue pas un milieu attractif pour s'établir en agriculture ou pour favoriser le maintien de l'établissement, et à plus forte raison si la ferme ne procure pas un revenu suffisant. Cette situation qui réduit pour la conjointe la possibilité de développer une carrière différente de celle de son conjoint, c'est-à-dire hors de l'agriculture, peut créer une tension très forte au sein du couple, au point où la belle-fille peut se retrouver devant des choix déchirants à faire si elle ne peut trouver d'emploi dans son domaine de carrière dans le territoire environnant : ou bien elle y renonce mais alors elle ne répond pas à son aspiration professionnelle, ou bien elle accepte un emploi qui diffère de son domaine de spécialisation mais alors elle sous-utilise ses qualifications et compétences, ou bien elle décide de travailler en dehors de sa région de résidence mais alors elle sacrifie la proximité conjugale ce qui peut mettre en péril le couple.

Là, avec la femme [du successeur] pas d'ouvrage, [alors que] y comptaient beaucoup sur ça. [...] Elle a essayé deux ans [de se dénicher un poste de travail dans son domaine]. Je suis certain que (sic) elle aurait fait un choix, elle se serait en aller travailler ailleurs [n'eut été de l'abandon]. [Mais] si sa conjointe avait trouvé de l'ouvrage, [le fils] y serait encore là [établi sur la ferme]. [Donc] c'est le milieu qui [n']est pas bon. (père, PT04)

Dans cette optique de pensée, c'est le contexte économique du territoire qui amène le fils à faire un choix entre garder son entreprise ou garder sa conjointe. Cette propension à accorder autant d'importance au projet professionnel de la conjointe qu'à celui du fils peut être renforcée par le fait que cela corresponde au modèle des parents si la mère du successeur travaillait également à

l'extérieur, que ce soit par aspiration personnelle, parce que ce revenu était nécessaire ou parce que le père désapprouvait que son épouse travaille sur la ferme.

Un autre facteur, probablement plus important encore, concerne spécifiquement les successeurs célibataires déjà établis. En effet, lorsqu'ils désirent former un couple et fonder une famille, la ferme peut apparaître comme un frein, voire un obstacle, soit parce que le milieu de vie ne répond pas aux goûts et aspirations de la conjointe, soit parce que le mode de vie ne répond pas aux besoins et attentes de celle-ci, et à plus forte raison si la ferme est située en territoire périphérique, loin des lieux de travail, de loisir, de consommation et de services, ou encore des gens significatifs pour la conjointe : sa famille et ses amis. En fait, la conjointe doit alors s'insérer dans le projet de vie du successeur, ce qui est bien différent que de choisir avec son conjoint qu'il s'installe sur la ferme familiale. Le déracinement de la conjointe ainsi que la perte des repères identitaires, relationnels et affectifs peuvent être vécus difficilement par celle-ci et, de ce fait, créer des tensions qui amènent le successeur à être pris dans le dilemme suivant : préserver le couple comme projet personnel ou préserver l'établissement comme projet professionnel.

Ceci amène toute la réflexion à savoir s'il est préférable que la fille soit issue du milieu agricole et d'un territoire environnant. L'incapacité ou l'indisponibilité de la conjointe du fils successeur pour aider à la ferme peut avoir diverses conséquences pour celui-ci : alourdissement de la tâche, perte de motivation, découragement, etc. Il semble que l'arrimage entre un emploi hors ferme et hors agriculture avec le travail agricole soit plutôt difficile, notamment parce que les horaires de travail ne répondent pas du tout à la même logique. Dans cette optique, plusieurs parents croient que l'agriculture doit être un projet de couple, tel qu'ils l'ont eux-mêmes vécu. Que la belle-fille laisse son emploi « aurait quasiment fallu ça, [mais] y pouvait pas y dire : lâche ta job pour icitte » (parents, PT06), parce qu'en même temps la femme a aussi droit à sa carrière professionnelle.

Elle faisait ce qu'elle pouvait; elle travaillait pour [l'entreprise de] son père pis sa mère, [donc] elle [ne] pouvait pas faire [l'ouvrage?] à la maison; [le fils] y pouvait pas arriver le midi pis que la soupe soit prête, [car] elle [n']était pas là ou ben elle arrivait à midi moins cinq pis nous autres on était prêt à reprendre le champ... Ça [ne] marche pas ben ben ça. Ça y ôtait de l'encouragement aussi; y en parlait pas mais on [le] voyait dans sa manière [d'être]. (parents, PT06)

Cependant, regarder le problème de ce point de vue apparaît trop restreint car il faut prendre en considération aussi le fait que l'apport d'un revenu extérieur puisse être nécessaire pour faire vivre la famille, voire pour développer la ferme, et que la conjointe a tout autant le droit de développer sa propre carrière professionnelle. Le fait de s'unir à un agriculteur n'autorise personne à lui demander de renoncer à son emploi et à ses aspirations professionnelles. Dans ce cas-ci, que la conjointe elle-même provienne d'une famille où l'on opère une entreprise familiale, bien que différente de l'agriculture, plaçait la conjointe dans une position tout autant délicate que celle du fils repreneur.

C'est ça qui nous fait défaut, c'est que y en n'a p'us [de conjointes intéressées par l'agriculture]; j'ai un neveu qui est ben installé, son père l'a laissé numéro un, tout ça, pis elle, elle travaille au CLSC. Elle dit : moi, parle-moi pas des veaux pis des vaches. De l'aide y est capable d'en avoir où ce qu'y est [situé] parce que y a un beau-frère pis ça fait son affaire de gagner, mais c'est ça pareil, elle [ne] laisse pas sa carrière, elle travaille pour le CLSC. (mère, PT06)

Il faut émettre deux grandes réserves sur cette compréhension de la réalité que plusieurs mères ont manifestée. D'abord, elles jugent du choix de leurs belles-filles en fonction du contexte social dans lequel elles ont vécues, et qui était très différent, notamment en ce qui concernait les droits et les libertés auxquels les femmes avaient accès. Ensuite, il est entendu que le revenu versé à la conjointe demeure dans la famille, comparativement à celui versé à un employé qui devient alors une dépense, et que le travail de la conjointe réduit le recours à l'embauche externe. Mais les standards de vie d'aujourd'hui sont plus élevés et, avec la précarisation économique de certaines fermes qui vient réduire leurs bénéfices, le salaire qu'obtient la conjointe par son emploi hors ferme peut apparaître comme une stratégie nécessaire pour satisfaire aux besoins actuels et futurs de la famille, pour épargner en vue de la retraite, ou pour investir sur la ferme, et cette stratégie peut même s'avérer prudente dans le contexte concurrentiel de l'exercice de l'agriculture, notamment dans le cas des productions non contingentées. On ne peut nier cependant que l'emploi hors ferme à temps plein de la conjointe alourdit la tâche du successeur et peut favoriser le découragement, lequel peut conduire à l'abandon, mais il semble que ce soit davantage le soutien et l'appui que la conjointe procure au successeur que l'aide proprement dite qui fait la différence entre un jeune qui abandonne et un autre qui se maintient établi.

Le salaire de la conjointe constitue souvent une nécessité pour assurer les besoins de la famille, les revenus de la ferme servant à consolider celle-ci, à assurer le roulement et à payer les dettes.<sup>90</sup> En ce sens, le travail hors ferme de la conjointe est une stratégie de solidarité conjugale. Mais en même temps, cette séparation du couple, chacun travaillant de nombreuses heures, sur des horaires brisés et des chiffres variables, nuit à la qualité de vie conjugale et ramène au problème de la conciliation travail-famille qui affecte aujourd'hui tout autant les agriculteurs que les autres groupes professionnels de la société. Exposant un cas de son entourage, une répondante raconte : « Sa petite femme à lui est infirmière pis elle travaille [comme] infirmière pis elle a un bon salaire, pis ça prend tout, pis ça fournit tout : où ce qu'elle est la qualité de vie là? » (mère, PT16)

« Je pense que ça demande trop les jeunes, les jeunes ça demande beaucoup là, l'agriculture tout concilier l'agriculture, des fois la femme travaille, y aiment à avoir des vacances, pis tout ça ensemble, c'est difficile, c'est beaucoup, ça demande beaucoup aux jeunes, c'est très exigeant. » (mère, PT10) Le problème de la conciliation des sphères du travail et de la famille serait amplifié par les aspirations des jeunes à plus de temps disponible, en même temps que cette aspiration à plus de temps libre constitue une réponse au problème.

### 3.1.18 L'agriculture comme projet de vie familiale

À l'époque où les prédécesseurs s'étaient installés, la volonté de développer la ferme visait en premier lieu à répondre aux besoins de la famille et donc « d'avoir des revenus l'hiver pour vivre » (père, PT06), car partir travailler de longs mois sur les chantiers forestiers devenait moins souhaité avec l'arrivée d'enfants dans la famille : « Y pouvait pas aller dans le bois, avec les enfants y en [n']était pas question. » (mère, PT06)

Par icitte les ceux qui ont vécu sur la ferme, dans ce temps-là les gars l'hiver partaient, y prenaient le bois l'hiver. C'étaient les enfants pis la femme qui s'occupaient de [la ferme]. [Mais] commencer à m'éloigner, je me suis éloigné l'hiver avec mes 'trucks', j'ai fait ça deux hivers, j'ai abandonné ça. (père, PT13)

<sup>90</sup> Gasson (1986) a d'ailleurs montré que le travail hors ferme accompli par les épouses des producteurs agricoles est en lien direct avec la taille de la ferme, ce qui montre l'unité de la famille et de l'entreprise.



Les pratiques agricoles sont rattachées au territoire et aux conditions culturelles et économiques de l'époque. Plusieurs répondants ont fait état que, dans leur coin de pays, les agriculteurs devaient partir l'hiver pour travailler (le plus souvent sur les chantiers forestiers), alors que la plupart auraient préféré demeurer dans leur milieu auprès de leur famille. La logique familiale (recherche de la proximité de sa famille) et la logique identitaire (bien-être lié à l'enracinement dans son milieu) conduisait les agriculteurs à développer la ferme de manière à en faire leur principal revenu.

« Je suis venu travailler du côté américain, c'est là que j'ai connu ma femme. Là ma femme a toujours voulu rester icitte, j'étais pas cultivateur dans le temps, mais elle a dit : on va se bâtir une ferme pis un moment donné, mais que (sic) la ferme soit assez grosse, tu vas rester avec moi icitte. » (père, PT17) À l'encontre peut-être de certaines explications voulant que, dans le mode d'exploitation agro-forestier, l'agriculture fut souvent une activité d'obligation plus qu'une activité choisie et que, lorsque l'occasion se présentait, les hommes laissaient tomber l'agriculture, chez ceux qui ont choisi l'agriculture, c'était plutôt l'activité forestière (ou autre) qui apparaissait obligée (pour faire de l'argent), le but étant de se sédentariser sur une ferme auprès de sa famille en vivant de l'agriculture.

La ferme nous intéressait un petit peu rapport que on disait : si on peut monter la ferme pis avoir assez de vaches pis vivre icitte que tu vas p'us dans le bois, notre but c'était ça là. Moi j'aimais pas ça quand y s'en allait, la semaine parti je restais tout[e] seul[e] moi, y partait pour la semaine, c'est ça l'affaire. (mère, PT17)

### 3.1.19 L'agriculture comme projet de couple

Ce n'est pas nouveau que l'agriculture soit un projet de couple. La majorité des prédécesseuses se sont impliquées, bien qu'à des degrés variables, sur la ferme familiale. Même si la culture patriarcale les tenait au rang d'aide familiale et leur refusait l'accès à la propriété agricole, sauf par veuvage, certaines affirment qu'elles se sentaient tout autant propriétaires de par leur contrat de mariage en communauté de biens ou, tout au moins, par voie testamentaire. Tout de même, la situation constitue une inégalité juridique que la culture patriarcale intégrée par ces femmes ne

leur fait pas toujours apparaître. Au-delà de ce discours, il demeure que ces femmes étaient impliquées sur la ferme en partie par nécessité, mais aussi par choix, par amour de l'agriculture. La ferme familiale constituait un véritable projet de couple où les conjoints exerçaient ensemble des tâches et activités professionnelles, partageaient un univers de référence et de pratique, discutaient de problèmes et de rêves communs, etc. Mais il reste qu'à cette époque, en épousant leur mari, les femmes se trouvaient à épouser l'agriculture aussi. « [Le mari de la répondante] y m'avait laissée libre par exemple, y avait dit : si t'aimes mieux qu'on [ne] l'achète pas [la ferme]... Mais là moi j'ai dit : non moi, fais ce que tu veux, c'est ton choix » (mère, PT10), la répondante se disant prête à apprendre et à aider.

Dans ce temps-là aussi c'était d'avoir quelques poules t'sais là, un porc, t'sais on avait notre lait, notre beurre là t'sais, on avait quelque chose pour semer des patates, notre jardin, t'sais la vie c'était ça, c'était de même dans ce temps-là. Aujourd'hui ça travaille, l'homme travaille, la femme travaille pis ça prend tout pour arriver, c'est pas la même vie. (mère, PT17)

Le mode de vie agricole a changé, passant de l'auto-subsistance, en vue de répondre aux besoins de base et aux obligations minimales, au double emploi familial pour satisfaire des besoins plus complexes ainsi que des aspirations et des obligations plus élevées. Ce qui a changé depuis c'est que les jeunes n'adhèrent pas simplement à un mode de vie lorsqu'ils s'établissent en agriculture; en effet, chacun des conjoints fait plus souvent personnellement le choix de la profession agricole lorsque le couple décide de travailler ensemble sur la ferme.

« [Le gendre] il l'a achetée [la ferme] surtout par rapport à elle [la fille des répondants], si elle [ne] l'aurait (sic) pas voulue, il [ne] l'aurait pas achetée [car] y se serait découragé tout seul [i.e. à y travailler seul]. » (parents, PT08) Cet exemple, montre que la reprise de la ferme familiale ne prenait sens pour le successeur que dans le cadre d'un projet de couple, sans qu'il ait personnellement choisi le métier. À y travailler seul, il aurait eu l'impression de porter la ferme pour deux. Son identité à la ferme et au métier d'agriculteur se trouvait peut-être affaiblie du fait que son implication était tributaire de son désir de faire plaisir à sa conjointe, la fille des cédants.

La génération des successeurs vit l'individualisation des aspirations professionnelles. Le mouvement féministe a contribué à cette émancipation, mais la mécanisation agricole a aussi

repoussé les femmes hors de l'agriculture, ce que plusieurs femmes ont pu apprécier par ailleurs. À la faveur de la nécessité d'augmenter le revenu familial pour assurer les besoins individuels des membres de la famille, la diversification du revenu global peut constituer une stratégie familiale qui, tout en permettant aux femmes d'avoir leur propre carrière, contribue aussi à assurer une stabilité économique à la famille.

Par ailleurs, certaines prédécesseuses auraient été fières de voir leur fille s'établir en agriculture. « J'aimerais assez ça qu'y aurait une fille que son mari aimerait ça avoir une ferme parce que là j'aurais confiance. » (mère, PT21) Mais les parents de cette génération estiment généralement que la capacité d'une femme à s'établir en agriculture repose sur la volonté de son conjoint de devenir producteur agricole. Alors que l'on n'exige pas de son fils que sa conjointe veuille s'occuper de la ferme avec lui pour lui transférer, le contraire apparaît plus difficilement réalisable, voire acceptable, aux yeux de plusieurs agriculteurs et agricultrices. L'établissement des filles sur la ferme familiale passe donc par un projet de couple, sinon il repose sur le modèle traditionnel d'établissement par alliance sur la ferme des parents du conjoint. Il faut noter aussi que plusieurs répondants ont fait état de leur déception devant la non-implication de leur belle-fille sur la ferme, situation qu'ils acceptent parfois à contre-cœur puisqu'ils n'y peuvent rien ou devant laquelle ils restent perplexes parce qu'ils considèrent que chacun a aussi le droit de choisir sa carrière.

Certains prédécesseurs sont convaincus que l'agriculture, non seulement peut mais doit être un projet de couple, sinon le processus de succession est voué à l'abandon.<sup>91</sup> D'autres pensent que si la conjointe ne fait pas sien le projet d'établissement, son soutien et ses encouragements sont indispensables à la réussite du processus de succession du jeune successeur. « Le trois quarts de la business, la réussite de la business, c'était toujours la femme. T'sais on entendait parler les vieux dans ce temps-là. L'agriculture c'est ça : si la femme elle [n']aime pas ça pis [si] elle décourage son mari, y a pas une ferme qui tient. » (père, PE20)

---

<sup>91</sup> Dans leur étude exploratoire sur le démantèlement (9 cas) et le transfert (15 cas), Perrier et al. (2004: 87) concluent que l'implication des conjoint(e)s dans la vie active et les décisions de la ferme « semble entretenir un lien très étroit avec les chances de continuité de la ferme » puisque « l'entreprise agricole est un projet de couple » dans 93% des transferts, alors que cette dynamique n'a été observée que dans le tiers des cas de démantèlement.

Dans certains cas, de voir que son fils est en relation stable depuis quelques années pousse à considérer le transfert de l'entreprise agricole, d'autant plus si la conjointe semble intéressée par la ferme, à y participer, à s'impliquer et à développer des projets avec le fils, à le soutenir, à l'appuyer. Du fait que son fils avait une conjointe, était en relation stable, une répondante dit : « C'est certain [que] là on pensait ben, ça aurait pu fonctionner, elle avait l'air ben consentante pis ben des projets. Ça aurait pu fonctionner, mais ç'a pas fonctionné. Qu'est-ce qu'on peut y faire nous autres? On [ne] peut pas faire grand chose, [...] c'est pas nous autres qui fait le destin de la vie. » (mère, PT14)

Tout se passe comme si d'indiquer le modèle traditionnel à suivre était tout ce qui était dans le pouvoir des parents pour que le processus de succession se réalise, fonctionne et dure. Comme si, une fois ce modèle suivi et les parents retirés, le reste était à la grâce non pas des jeunes, mais du destin qui, lorsque le couple se brise, devient la cause de l'abandon du processus de succession parce que le modèle traditionnel se trouve rompu. On doit comprendre que la dissolution du couple vient ébranler le processus de succession dans la mesure où c'était un pilier important dans les valeurs du jeune et de ses parents pour assurer la reproduction familiale de la ferme.

Lorsque le projet de reprendre la ferme apparaît trop gros parce que le jeune n'est pas en situation conjugale ou parce qu'il ne s'inscrit pas dans un projet de couple, la relation amoureuse stable pourrait constituer un facteur favorisant l'établissement si le jeune bénéficie de la présence du support d'une conjointe. En outre, ce facteur peut également signifier pour le prédécesseur l'anticipation d'une reprise possible, effective et durable, ce qui risque de favoriser son engagement dans un processus de transfert. Cependant, des parents sont enclins à penser que l'implication du couple est quasi nécessaire en agriculture, notamment avec l'augmentation de la taille des fermes et la surcharge de travail procurée par la paperasserie et la comptabilité.

Si la conjointe elle [ne] veut pas, pis que le conjoint se retrouve tout seul, pis avec le seul intérêt, c'est arrivé nous autres dans le cas à Robin, parce que elle, elle aidait beaucoup mais ç'a été élevé dans un village pis elle [n']a jamais connu ça. [...] Pis le soin des animaux c'est sûr qu'elle [n']était pas familière avec ça, [ça] fait que là y s'est retrouvé tout seul avec ça. Là les enfants sont arrivés, elle travaillait, la garderie, lui y était coincé tout ça, un moment donné y est venu que... Y a ça aussi, elle faisait pas de comptabilité rien. Un moment donné y s'est retrouvé en retard dans ses comptabilités; y s'est organisé, y s'est

informatisé pour que ça aille plus vite, [mais] un moment donné y pouvait pas fournir, ben y était tout seul. Y a beaucoup de paperasse, pis y était dans beaucoup de comités, ça fait que t'sais tu [ne] peux pas... Parce que je regarde les petits couples, la femme est dans la comptabilité par-dessus la tête, ça [ne] la lâche pas, [il] faut qu'elle tienne les chiffres. [...] Je regarde pis je vois ici au niveau des producteurs pis là y disent : moi si ma femme [ne] s'en mêlerait pas (sic) ça ferait dur chez nous, c'est elle qui tient toute la comptabilité, c'est elle qui tient tout le registre des animaux, c'est elle qui s'occupe de toute la paperasse, y dit : moi j'ai pas le temps, bon, c'est normal. (mère, PT16)

La répondante souligne le travail accompli par la conjointe agricultrice, et non seulement l'importance de son travail, mais le fait que sa contribution soit indispensable, perception plutôt répandue chez cette génération de prédécesseurs. L'incapacité de la belle-fille à prendre en charge la comptabilité et la paperasserie est parfois double : elle n'a pas les connaissances utiles pour le faire et la double tâche (travail extérieur et domestique) ne lui laisse plus de temps pour prendre en charge les tâches et responsabilités administratives rattachées à l'entreprise agricole.

« [La belle-fille] elle a travaillé [sur la ferme] après qu'eux autres [le père et l'autre successeur qui a abandonné] soient partis. C'est depuis qu'y sont tout seuls là-dedans. [...] Les premières années [où le fils était établi] elle travaillait à l'extérieur. » (mère, PE20) Si certaines conjointes ne s'impliquent sur la ferme qu'une fois les parents retirés, s'agit-il d'un choix de la part de la conjointe de conserver son emploi hors ferme jusqu'à ce que le départ des partenaires familiaux rende sa présence essentielle sur la ferme ou ce retrait lui a-t-il procuré l'occasion de s'établir aux côtés de son conjoint si elle se sentait exclue de la ferme familiale et du processus de succession jusque-là? Ceci peut être tacite au sein de la famille dans la perspective où des prédécesseurs considèrent qu'il soit préférable de tenir les conjointes à l'écart dans le cas notamment où plusieurs enfants sont établis conjointement.

Par ailleurs, s'établir en agriculture constitue un défi et un projet de couple pour certains prédécesseurs, en particulier lorsqu'il s'agit de néo-ruraux ou d'un retour à l'agriculture. Il s'agit d'un projet de couple qui dépasse le défi professionnel de reprendre, développer et diriger une ferme ainsi que le défi culturel d'apprentissage de l'agriculture. En effet, c'est également un projet social d'intégration dans le milieu agricole.

[Devenir agriculteur,] pour moi c'est comme si on était tout seul au centre de quelque chose pis [qu']on essayait de découvrir où est-ce qu'on s'en allait. T'sais on était jeune, dans la vingtaine pis on voulait vraiment découvrir où est-ce qu'on s'en allait. [...] Pour mon mari pis pour moi, on partait à l'aventure, mais c'était aussi d'aller plus loin pour connaître d'autre chose, tant qu'à entrer dans l'agriculture, ben tabarnouche on va apprendre c'est quoi ce langage-là, pis on va apprendre comment ça fonctionne, pis c'est quoi les sols, ç'a été vraiment deux passionnés qui ont entré dans un projet. (mère, PE03)

Dans le cas d'un jeune qui n'arrivait pas à réaliser son rêve de rencontrer une fille qui aurait aimé la vie agricole, la logique du jeune étant qu'il faille reproduire le modèle de ses parents pour réussir en agriculture, soit le modèle du couple agriculteur, avec la perte de l'espoir de réaliser ce rêve et de rencontrer cette condition à la reprise, le jeune a perdu son intérêt pour ses projets entrepreneuriaux. Dès lors, il n'avait plus l'intention d'assurer la succession sur la ferme familiale car celle-ci devenait en quelque sorte la cause de son incapacité à réaliser son rêve sur les plans personnel et professionnel : continuer ne faisait plus sens. Il ne voulait pas être en couple et avoir une ferme, il désirait être en couple sur une ferme.

[Le fils cadet] y voulait à tout prix, lui y disait, y avait son rêve : je va[i]s me trouver une femme pis elle va aimer ça, pis elle va prendre ta place maman. [Mais, le temps passant,] y a dit : je m'en viens à vingt-neuf ans, j'ai pas encore d'amoureuse stable, qu'est-ce que tu veux que je foute sur la terre [la ferme]? (mère, PE03)

Établir un jeune célibataire (qui un jour rencontrera une conjointe) ou établir un fils alors que sa conjointe n'envisage pas l'agriculture comme projet de couple, apparaît dangereux à plusieurs prédécesseurs, pas simplement parce qu'advenant une séparation elle aurait droit à une partie du patrimoine, mais parce que si elle oblige le jeune à renoncer à la ferme et qu'il est associé à ses parents ou à d'autres frères et sœurs, cela peut compromettre la viabilité de la ferme ou du moins en fragiliser la situation financière.

[L'un des fils aînés] y était pour se mettre en compagnie [avec les prédécesseurs], mais une chance qu'il [ne] l'a pas été en compagnie, [car la conjointe qu'il a rencontré par la suite] elle [n']aurait pas plus [voulu qu'il demeure en agriculture]. [Alors] y aurait demandé sa part, ça nous aurait mis dans de mauvaises affaires, c'est pas drôle. (mère, PT12)

La répondante considère qu'ils ont été très chanceux que ce premier projet d'établissement avorte avant qu'il ne soit réalisé, sinon le retrait du fils aurait pu compromettre la viabilité de la ferme en devant lui remettre sa part acquise antérieurement à son union conjugale. Heureusement qu'ils avaient une autre relève potentielle sinon, « on aurait été obligé de vendre » (père, PT12). L'avortement du projet avant sa réalisation apparaît moins néfaste aux yeux des parents que l'abandon après établissement, parce que la viabilité de la ferme est préservée et donc que la possibilité de réaliser un autre établissement est maintenue.

### 3.1.20 La logique de transmission se distingue de la stratégie d'installation

Même si l'installation des jeunes est conçue par ceux-ci comme un projet de couple, certains prédécesseurs ont tendance à concevoir la transmission d'abord envers leur enfant même s'ils sont d'accord pour que le conjoint fasse partie du projet. Cette représentation les amènera souvent à opérer un transfert inégal de pouvoirs ou d'avoirs entre les successeurs, au profit de leur enfant, presque comme si l'idée d'un partage égalitaire représentait une trahison à la coutume de la transmission familiale du patrimoine. Certains concluraient rapidement que les liens d'affaires doivent faire abstraction des liens familiaux, mais il s'agit là d'une utopie analytique à laquelle il faut renoncer pour poser une analyse conforme à la réalité. En effet, c'est peut-être bien parce qu'ils ont de la difficulté à les reconnaître comme des membres de la famille que des prédécesseurs ont de la difficulté à reconnaître leur gendre ou leur belle-fille comme partenaire d'affaires. Ainsi, la distinction entre les enfants et les beaux-enfants conduit, dans certaines familles, à juger inégalement du lien affectif qui lie les cédants aux uns et aux autres probablement parce que leurs racines identitaires sont différentes et que l'histoire familiale ne leur est que partiellement commune.

[Le gendre] y aurait peut-être aimé que ça aurait été lui (sic), ça l'a peut-être offusqué, [mais] étant donné qu'y travaillait là-bas, j'ai donné comme [pouvoir de] signature ma fille. [...] Y aurait peut-être aimé que ça aurait été lui le deuxième signataire des chèques. Si j'aurais été (sic) incapable de signer mes chèques, ça aurait été ma fille : c'était ma fille après tout! Pis elle était là si y avait quelque chose qui [ne] fonctionnait pas, tandis que l'autre y était à sa job.

Ça fait que j'aimais mieux que ce soit ma fille qui signe les documents avec moi.  
(père, PE02)

On peut se demander cependant si ce traitement différent entre les successeurs, basé sur leur statut familial, ne mine pas leur motivation à demeurer établis. D'autres se rendent le partage égalitaire acceptable en affirmant que, dans leur conviction, c'est d'abord à leur enfant qu'ils ont transmis, peu importe les arrangements que leur fils ou leur fille peut prendre avec son conjoint.

### 3.1.21 Conclusion

La sélection du successeur fait nécessairement référence à l'exclusion d'autres enfants. Paradoxalement, la transmission de l'exploitation agricole familiale n'est pas possible si des conventions et compromis familiaux n'émergent pas de ce processus de négociation sociale pas toujours facile, mais qui devrait permettre à chacun d'y trouver son compte, bien qu'à des degrés variables. Ces conventions et compromis arbitrent entre les intérêts, valeurs, aspirations, attentes, règles, obligations et contraintes organisationnelles, individuelles et familiales en vue de dégager une cohésion de groupe ainsi qu'une cohérence d'action en vue d'atteindre le but collectivement recherché qui est la transmission intergénérationnelle de la ferme familiale.

L'analyse des logiques relevant de la sphère familiale montre que des prédécesseurs ont tenté de reproduire le modèle de succession qu'ils avaient connu en appliquant, par exemple, les mêmes modalités de sélection de la relève et de partage du patrimoine, basées essentiellement sur des règles familiales avec peu d'égard pour les compétences professionnelles. D'autres parents ont mis en priorité la paix et l'harmonie familiale que les tabous ont pour fonction de maintenir, au risque de sacrifier la pérennité de la ferme. Dans toute famille, il est presque inévitable que naissent des conflits plus ou moins grands; pour le maintien de bonnes relations familiales et d'affaires à long terme, on peut questionner la stratégie qui vise à ignorer ou étouffer les conflits, car ils demeurent à l'état latent. Puisque la famille et la ferme ont nécessairement des effets l'une sur l'autre, ne vaut-il pas mieux apprendre à les gérer et à les régler?

L'équité et la solidarité familiales semblent davantage fragilisées étant donné une certaine « désocialisation » de leurs mécanismes, la dimension monétaire ayant pris des proportions plus



importantes qu'autrefois dans le processus de succession qui devient le catalyseur de l'enjeu financier.<sup>92</sup> La famille semble avoir de plus en plus de difficulté à réguler la transmission intergénérationnelle de l'entreprise par des règles et des pratiques basées sur les traditions et les valeurs familiales. La recomposition des logiques et des stratégies apparaît plus prometteuse que l'évacuation de la dimension familiale pour assurer la pérennité et le développement du patrimoine culturel et économique.<sup>93</sup>

Par ailleurs, la logique patriarcale, loin de disparaître, se mute en logique familiale où les filles sont de plus en plus incluses dans le projet de succession, alors que les beaux-enfants sont encore largement suspectés et perçus comme des sources potentielles d'éclatement du processus successoral par la protection juridique en cas de divorce, par leur non-implication sur la ferme, et surtout par l'incompréhension face au métier et l'absence de soutien au repreneur. Pourtant, la vie amoureuse constitue un enjeu majeur pour les repreneurs, d'autant plus que le milieu agricole « produit » de moins en moins d'agricultrices, les études et la carrière étant souvent valorisées par les agriculteurs eux-mêmes, question d'acquérir une autonomie vis-à-vis le conjoint futur.

Des parents craignent ainsi de s'engager ou de poursuivre un processus de succession familiale dans ces conditions et des jeunes qui avaient mis tous leurs espoirs dans le modèle traditionnel d'exploitation familiale de l'entreprise agricole se retrouvent découragés, surchargés et démotivés à poursuivre leur établissement qui perd alors son sens. La qualité de vie et le bien-être des individus, des nouveaux couples et des jeunes familles semblent menacés parce que les successeurs comme leurs conjointes ont de la difficulté à répondre à leurs aspirations et aux attentes de l'autre, creusant ainsi le fossé entre eux, mais aussi entre la réalité et leur idéal, tant aux plans affectif, économique que professionnel.

---

<sup>92</sup> Analysant le cas français, Barthez (1987: 62) observe que le don est fragilisé au sein de la famille, car « dans la mesure où le principe même de rapports marchands parcourt l'univers domestique, [...] la gratuité consentie peut apparaître comme une contrainte économique et non plus comme expression de la solidarité propre à la relation familiale. » Paradoxalement, on peut avancer que la nécessité du don est encore plus grande avec la montée de la logique marchande dans la régulation des échanges familiaux réalisés dans le cadre du processus de succession intergénérationnelle. Ainsi, tel que l'affirme Barcelo (1988) l'exclusion de la succession au profit de l'héritier exige une très forte solidarité entre les membres de la famille pour que la transmission au successeur soit sanctionnée et ainsi, le patrimoine agricole conservé.

<sup>93</sup> On peut faire nôtre la perspective de pensée de Bohler et Hildenbrand (1990) qui soutient que les valeurs modernes n'ont pas remplacé les valeurs traditionnelles, mais plutôt que les manifestations concrètes de la tradition se trouvent modifiées par les influences de la modernité, tout comme celle-ci ne peut s'imposer en faisant abstraction de l'héritage de la tradition.

L'univers conceptuel des prédécesseurs, quant à la place de la conjointe sur la ferme, à la valeur du travail agricole ou à l'éducation des jeunes, semble s'écrouler lorsque l'agriculture vécue par leur relève n'est pas d'abord un projet de couple, puis un projet familial dans lequel les enfants sont impliqués, parce qu'il repose sur des représentations propres à leur époque. Néanmoins, le discours latent des parents donne à penser qu'une partie de la solution à l'abandon du processus de succession se situe dans la revalorisation de l'agriculture comme mode de vie, comme pratique professionnelle, comme milieu éducatif, comme moyen de réalisation de soi et de développement d'une identité positive.

### 3.2 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE PATRIMONIALE

#### 3.2.1 Introduction

La logique patrimoniale est celle qui façonne la volonté de transmettre ou de reprendre la ferme familiale.<sup>94</sup> Elle permet d'assurer le lien de reproduction entre la famille et l'entreprise. Au plan des avoirs, la sphère du patrimoine concerne tant les avoirs matériels (économiques, technologiques et financiers), les avoirs naturels (le sol, l'eau, les animaux, etc.), que les avoirs relationnels (réseaux, capital social). Il a également trait aux pouvoirs corollaires à la propriété des moyens de production ainsi qu'aux devoirs qui découlent de cette responsabilité.<sup>95</sup> De plus, le patrimoine est constitué de multiples savoirs : les savoirs cognitifs (issus de la science, de

---

<sup>94</sup> Parent (2003a) dit que « l'agriculteur exploitant la ferme familiale centenaire » voisine « l'entrepreneur » qui, lui, côtoie « l'intégrateur » et « l'artisan féru du terroir », lequel, à son tour, voit venir le retour du « paysan » et du voisin néo-rural nostalgique d'une campagne bucolique où il faisait bon respirer le foin coupé. » Malgré ces identités distinctes, la compréhension des problèmes de transmission des fermes familiales trouve son dénominateur commun autour du « mode de rapport au patrimoine » qui « semble être le fondement de la continuité identitaire entre paysans et agriculteurs, que ceux-ci soient sur des petites ou des grandes exploitations, que leur femme travaille ou non à l'extérieur, qu'ils fassent ou non de l'agriculture biologique... », ce qui « autorise à parler d'identité commune ». (Jacques-Jouvenot et al., 2002: 95-96)

<sup>95</sup> Au premier chef, le devoir d'un successeur qui reçoit le patrimoine, c'est de perpétuer l'identité et l'histoire familiale de la terre et de la ferme : « Mais cet héritage lui impose aussi des devoirs notamment celui du travail de la terre en vue de la faire fructifier, donc d'assurer la permanence de la famille dans un espace donné car, au delà de l'héritage d'une terre à travailler, c'est d'un nom (celui du père) dont le fils hérite. » « Ce qui est en jeu dans l'abandon d'une exploitation agricole, c'est l'histoire familiale, et ceci pour l'ensemble des collatéraux. » (Jacques-Jouvenot, 1997: 61, 71)

l'expérience ou de la tradition), les savoirs-faire (techniques et pratiques) et les savoirs-être qui recouvrent les valeurs, les attitudes, les conduites et qui s'expriment dans ce que les agriculteurs sont par leur identité familiale, professionnelle et sociale. La logique patrimoniale ne peut donc pas être réduite à une question d'avoirs, mais touche plus profondément les dimensions de l'être.

Cette section s'intéresse à la définition plus ou moins extensive du patrimoine selon les prédécesseurs, aux représentations entourant le démantèlement et la transmission de la ferme familiale, au rôle et à l'importance de la famille dans la réalisation du processus de succession ou dans la décision de ne pas s'y engager. Aussi, des questions comme celle de l'équité dans le partage du patrimoine entre les héritiers, les conséquences du renversement du paradigme patrimonial sur la structuration du processus de succession familiale et les stratégies mises en place pour en contrer les effets pervers sont au cœur de la définition des logiques patrimoniales. En outre, les problèmes de transmission et d'acquisition du patrimoine culturel et social, l'impact paradoxal de la protection du patrimoine naturel et du territoire agricole sur la pérennité des fermes familiales et des localités rurales, sont autant de sujets qui touchent la sphère patrimoniale et qui affectent les logiques des prédécesseurs comme des successeurs agricoles.<sup>96</sup>

### 3.2.2 La variabilité de la représentation familiale du patrimoine

Un phénomène qui affecte la disparition de plusieurs fermes réside dans le fait que pour les agriculteurs, tous les éléments du patrimoine agricole n'ont pas la même valeur patrimoniale, d'où le fait par exemple que plusieurs parlent plutôt de la terre et non de la ferme quand ils parlent de patrimoine. Ceci est conséquent avec : 1. la nature des éléments de patrimoine (culturels, sociaux et économiques ou, si l'on veut, matériels et immatériels), 2. leur qualité de pérennisation (savoirs, bâtiments, terre [qui ont une durée de vie potentielle plus longue que la vie humaine] versus animaux, machinerie, quotas, [qui ont une durée de vie limitée ou artificielle], etc.) ainsi que 3. la tradition de transmission (par exemple, les quotas de production sont des éléments récents dans l'histoire agricole) et 4. la représentation de leur transmissibilité (par

---

<sup>96</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère patrimoniale et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice R, page 866.

exemple, la fertilité des sols ou la qualité de l'eau ont pu être pris comme des acquis naturels dont la pérennité « est » sans égard à la volonté humaine).

Il y a une certaine relativité qui s'installe d'une génération à l'autre, comme à l'intérieur d'une même génération, vis-à-vis de ce qui constitue le patrimoine familial et ce qui vaut d'être pérennisé. Par exemple, le mode de vie rural et la campagne comme environnement de vie peuvent avoir une valeur plus ou moins importante chez les jeunes qu'ils n'en avaient pour leurs parents. L'amour de la campagne, « notre garçon [le successeur] a pas compris, notre garçon y l'a pas ça; [mais] les filles [de la répondante] y l'ont ». (mère, PT19) Sur un autre plan, évoquant la possibilité de transmettre ce qu'il reste de la ferme après le démantèlement de la production laitière, une autre mère réduit le patrimoine à la terre ancestrale.

J'ai dit : la terre c'est votre héritage, on va vous la donner, mais la machinerie que j'ai achetée, pas sûr que je va[i]s vous la donner, [car] moi j'ai dépensé de l'argent qui était ramassé pour mes vieux jours pour acheter cette machinerie-là; [donc] ça serait ben juste que tu m'en repaies une partie mais que (sic) tu reprennes la ferme. (mère, PE09)

Il n'y a que les biens immobiliers qui apparaissent comme patrimoine ancestral aux yeux de la répondante; le reste a été vendu ou le sera (la machinerie) car ce qui a été converti en capital de production (logique entrepreneuriale) à l'époque doit être reconverti en capital monétaire (logique commerciale) pour retourner d'où il provenait ou là où il serait allé, c'est-à-dire au chapitre des épargnes des parents pour leur retraite (finalité orientée vers la famille). On pourrait soumettre l'idée que ce qui est considéré comme un patrimoine détermine ce qui sera consenti comme don.

Par ailleurs, la logique patrimoniale d'une autre prédécesseure pourrait s'énoncer comme suit : il s'agit de transmettre mais pas au point de tout conserver dans un état tel que ça empêche de changer ou de modifier l'état des choses, ce qui pourrait alors compromettre le processus de reprise pour le jeune; il ne faut donc pas empêcher l'expression des logiques entrepreneuriale et familiale. Quand son fils lui a demandé comment elle avait prévu disposer de sa maison à sa mort, elle lui avait répondu :

Écoute ben, moi je la mets comme je la veux pis mais que (sic) je [ne] serai p'us là, tu la feras brûler si tu veux, je m'en fous. [N']essaye pas de dire : bon c'était la maison de maman, [il] faut que je la garde, [il ne] faut pas que personne y touche. J'ai dit : non, je [ne] veux pas, je [ne] veux pas que tu t'attaches à ça. (mère, PE03)

Les biens des proches sont investis d'une valeur affective qui se mesure aux sentiments portés envers ces personnes; en quelque sorte, ils deviennent des vestiges de leur passage et font durer leur présence. Cette prédécesseure croit que l'attachement identitaire favorise une reproduction statique (conservation) plutôt qu'une reproduction dynamique (renouvellement) du patrimoine familial. Le patrimoine apparaît donc plus ou moins extensif selon les familles et les générations et sa pérennisation appelle à une palette de stratégies de reproduction plus ou moins étendues. Il semble y avoir tout un système d'idées qui arbitre entre la reproduction active, par le changement, qui permet le renouvellement du patrimoine et la reproduction passive où le changement est interdit parce qu'il perturbera nécessairement la conservation intacte du patrimoine.

Par ailleurs, c'est paradoxalement dans une perspective patrimoniale que la maison est souvent exclue des actifs de la ferme, voire du transfert familial. En effet, plusieurs profitent de la constitution de la ferme en compagnie pour dissocier la maison de celle-ci, ce qui marque une séparation légale entre la résidence familiale et l'entreprise familiale. Cependant, les lieux de vie et de travail restent les mêmes dans l'usage quotidien et cette pratique a l'avantage de préserver la maison (et donc la famille) advenant une faillite de la ferme (ce qui compromettrait la pérennité du patrimoine agricole). « Quand on a fait la compagnie, [le mari] y a vendu ses avoirs à la compagnie. C'est là qu'on s'est servi de notre contrat de mariage [en séparation de biens] pour dissocier la maison, la mettre à mon nom. Les gens aujourd'hui y se marient pas mais y savent pas que si y avaient un contrat de mariage... » (mère, PE03)

### 3.2.3 Le démantèlement : profanation du don patrimonial et du souvenir des ancêtres

Le travail investi à construire et développer une entreprise agricole façonne le désir de continuité familiale et le don constitue une forme d'échange social qui permet la circulation intergénérationnelle du produit de son travail, c'est-à-dire du patrimoine, ce qui donne tout son sens aux efforts et sacrifices, au travail non rémunéré, au prix préférentiel accordé au

successeur.<sup>97</sup> La logique patrimoniale agit souvent en première instance dans l'engagement des partenaires autour d'un projet de succession familiale. Chez les parents, d'avoir soi-même reçu le patrimoine ancestral semble créer un interdit d'en disposer sans au moins tenter de poursuivre cette tradition familiale. Le patrimoine prend une double valeur symbolique en regard du passé, par le don reçu des parents et par l'histoire familiale de la ferme, et ces marques des prédécesseurs ont peut-être pour fonction de rendre immoral la vente ou le démantèlement de la ferme sans avoir tenté au moins de la transférer à un successeur. D'une part, la volonté d'une relève familiale de s'établir oblige moralement les parents à tenter d'installer ce successeur en vertu de la tradition familiale. « On ne disait pas que y allait réussir à cent pour cent parce que l'avenir on [ne] la (sic) connaît pas, mais seulement qu'on a dit : y va l'essayer. Là y peut pas nous reprocher qu'on y a pas fait essayer. » (mère, PT06) D'autre part, la relève a l'obligation morale de tout mettre en œuvre pour assurer la continuité familiale et la pérennisation du patrimoine familial. On peut penser que plus la lignée ancestrale est longue, plus il devient difficile de procéder au démantèlement.

De plus, lorsque le démantèlement survient après que les jeunes eurent tenté de reprendre l'exploitation familiale, plusieurs successeurs cherchent à sauver le patrimoine bâti de la ferme parce qu'ils désirent continuer à y vivre, mais aussi par sentiment patrimonial, et parfois dans l'espoir d'y redémarrer une autre production.

Lui [le fils] ce qu'y désirait c'était de pouvoir garder la ferme, la partie là le terrain de la maison comme on dit pis la partie centrale là. Y dit : au moins si je peux garder tout ça, avec quelques bâtiments. [...] Mais c'est sûr que c'est pas clair [au sens de tout payé, sans dettes], là y dit : on paye tant par mois comme si on s'était acheté une maison, au lieu de s'en aller à loyer, y dit : on paye ça. [...] Si y veut repartir quelque chose, y repartira, comme y avait dit l'été quand y a décidé de vendre, y dit : je va[i]s faire ça dans le moment pour m'en clarifier [de ses dettes] pour essayer de garder ce qui [reste?]... En tout cas, y voulait garder le principal pis y dit : plus tard on verra. (mère, PT16)

<sup>97</sup> Certains soumettent que « la transmission l'emporte sur le don horizontal et organise l'ensemble des choses. Si on ne donne pas [expressément] pour recevoir c'est parce qu'il y a un postulat à la base de la circulation des choses et des services dans les réseaux de parenté : on a toujours reçu du réseau plus que ce que l'on pourra jamais donner. » (Godbout et Charbonneau, 1996: 204) Dans cette perspective, le cumul du travail des générations cristallisé dans le patrimoine jouerait un rôle important, mais on peut penser qu'il y a aussi un jeu d'échanges « horizontaux » qui intervient autour du processus de succession familiale pour établir l'équité au sein de la famille à chaque génération.

Mais, pour certains prédécesseurs, il ne suffit pas de conserver la terre ancestrale et quelques bâtiments, car le patrimoine n'est vivant que lorsqu'il est organisé et orienté en vue de produire quelque chose, ce qui réfère directement à la logique entrepreneuriale. Conserver les biens ancestraux sans les mettre en valeur n'apparaît pas comme une stratégie patrimoniale aux yeux de certains parents.

Les ancêtres ont arraché les souches, pas avec des bulldozers, à force de bras pis [à] la sueur de leur front. Nous autres chez nous, la terre, c'est défriché jusqu'au fronteau. [...] Tu remarqueras à [nom de localité périphérique] les vieilles granges qui sont là toutes délabrées en train de tomber, pis les gros tas de roches dans les champs qui [ne] sont p'us cultivés, que les ancêtres ont ramassées, y en a c'est terrible. (père, PT15)

De même, pour certains prédécesseurs, la logique patrimoniale passe aussi par la continuité du type de production qui constitue l'identité agricole de la ferme. Ainsi, un père fut très déçu de voir son fils démanteler la ferme laitière pour tenter une reconversion vers la production de lapins. « Rolland [le mari de la répondante] y a dit [au fils] : avec tes lapins là, en voulant dire c'est pas mieux que les vaches, ça te fait du travail aussi » (mère, PT10), suggérant par là que la plus lourde charge de travail associée à la production laitière pour justifier le démantèlement constitue un faux prétexte. Ainsi, le changement de production peut être vu négativement et injustifié par certains prédécesseurs.

Par ailleurs, dans certaines familles où les liens sont fragilisés par le contexte conflictuel qui entourent le transfert de la ferme, la gestion du patrimoine familial se fait par les repreneurs sans informer ni consulter les prédécesseurs de sorte que le fossé peut se creuser davantage entre les deux générations ou à l'intérieur de la fratrie. Il y a alors un risque d'interprétation des actions des repreneurs. Un répondant relate la méprise de son père sur ses intentions en modifiant le paysage de la ferme et la dispute qui était survenue avec celui-ci après des années sans s'être parlés :

Ici, moi, j'ai fait préparé une lisière de terre, j'ai planté un brise-vent. Y a arrivé [le père du répondant] pis y dit : qu'est-ce qui arrive icitte? Y dit : maudit fou, y en a qui ont passé avant toi pis qui ont défriché pis toi tu replantes ça en bois... Eille, as-tu pensé j'avais été quinze ans sans [lui parler]. Y a été quinze ans avant

de reparler à son père, pis là [le père du répondant] y comptait ça aux autres qu'on était des innocents : on était en train de reboiser la terre. C'était pas facile. (parents, PE09)

Ici, l'installation d'un brise-vent dans une logique patrimoniale visant, par exemple, à préserver la ressource terre contre l'érosion, venait s'opposer à une autre vision patrimoniale, celle de la préservation des terres défrichées par les ancêtres. Il y a opposition entre deux logiques patrimoniales, celle de la conservation et celle du renouvellement du patrimoine.

Certains prédécesseurs déplorent le fait que les jeunes pratiquent une exploitation minière des ressources de la ferme. Parlant de ses boisés, un agriculteur parle de son gendre comme un profanateur du patrimoine qu'il lui a transmis : « En deux ans, y a tout bûché ça [...], une coupe à blanc, tout, tout ce qu'y avait à couper, y l'a coupé. » (père, PT08) Dans ce cas précis, le gendre était bûcheron de métier et son identité professionnelle n'était donc pas agricole. Il a pu voir dans la forêt, à travers ses propres schèmes de pensée, une ressource à exploiter non pas dans une perspective patrimoniale, mais dans une optique commerciale. Sa stratégie entrepreneuriale n'a pas été portée vers la préservation du patrimoine ou l'exploitation contrôlée de la ressource pour satisfaire les besoins de la famille, mais vers l'appât du gain que des occasions d'affaires qui paraissaient attrayantes ont pu exacerber. L'absence d'une logique identitaire agricole pouvant faire contrepoids à une logique d'affaires semble avoir créé une rupture entre les logiques patrimoniale et entrepreneuriale de manière telle que la gestion de la ressource à long terme, dans le but de préserver et bonifier le bien familial, a fait place à une exploitation massive dans une perspective de bénéfice à court terme et sans égard au renouvellement de la ressource.

Dans un autre cas, un père a appris que son fils avait vendu la coupe de bois sur un lot boisé de la ferme, celui-là même que le répondant n'avait pas pu conserver, « accoté au fronteau, pis le zonage eux autres, le notaire a dit : y voudront pas séparer ça ». C'est par les « gars du bar » du village qu'il l'a appris : « Rolland, on est après bûcher ton bois ». (père, PT10) Cette conscience patrimoniale, que certains jeunes semblent parfois mettre de côté pour d'autres considérations, ressurgit souvent plus tard lorsqu'ils constatent les conséquences de leurs décisions « [Le fils successeur] réalise aujourd'hui là. [...] Ça y fait de la peine des fois de voir des vaches à la T.V., y aimait les animaux. [...] Y le sait toute l'ouvrage que nous autres on a mis là-dessus, dans le



fond de son cœur il y pense. Y commence à réaliser un peu, mais c'est un peu tard. » (parents, PT17) D'ailleurs, si c'était à refaire, ces prédécesseurs disent : « On [ne] l'aurait pas laissée à lui [la ferme], parce que nous autres notre but [n']était pas pour faire de l'argent mais que notre enfant continue notre affaire pis que ça monte, on [ne] pensait pas à l'argent partout. » (mère, PT17) C'est manifestement la logique patrimoniale qui avait d'abord guidé ces parents, à l'instar de plusieurs autres, dans le processus de succession et non pas une logique commerciale cherchant à optimiser le bénéfice à tirer de la vente.

#### 3.2.4 La relativisation de la valeur patrimoniale de la ferme familiale

Le successeur doit arbitrer entre deux valeurs et faire un choix : par exemple, ou il préserve intact le patrimoine familial en maintenant la production laitière ou il démantèle la ferme pour tenter une reconversion dans laquelle sa conjointe serait consentante à s'impliquer avec lui dans un projet de couple. Les logiques patrimoniale et familiale ne sont pas nécessairement complémentaires et peuvent donc s'opposer aussi. Dans un cas donné, le successeur avait hérité en quelque sorte d'une production qui lui plaisait même s'il ne l'avait pas choisie, mais qui ne convenait pas à sa conjointe; en conséquence, le couple a choisi de repartir sur de nouvelles bases et tenter de démarrer une production qui plaise aux deux partenaires, bien qu'avec une dose d'incertitude. « [Le fils] il l'a dit que c'était beaucoup de travail mais sauf que là [ils] sont tous les deux, là y travaillent ensemble. [...] C'est beaucoup de travail, [mais la bru] elle [n']a pas peur de ça [les lapins]. » (parents, PT10)

Dans une perspective opposée, bien que le type de production constitue un élément important de l'identité de la ferme et de l'agriculteur, d'autres prédécesseurs conçoivent sans problème que cette caractéristique patrimoniale ne soit pas immuable. Tandis que pour certains l'abandon de la production patrimoniale constitue un sacrilège, le changement de production n'entraîne pas le sentiment que le patrimoine familial de la ferme s'en trouve dégradé pour autant chez d'autres prédécesseurs. Ainsi, lorsque dans un autre cas un fils a tenté d'effectuer le passage de la production laitière à la production bovine, le père n'y avait pas vu quelque chose de négatif, mais plutôt une occasion pour son successeur d'arriver à pérenniser la ferme familiale après une reprise mal amorcée. Il faut noter ici que la représentation négative que le prédécesseur se fait de la production laitière conditionne sa logique patrimoniale.

Je le sais que la production laitière c'est trop exigeant, c'est épouvantable, faire inséminer les vaches en temps, faire du bon lait, c'est exigeant, c'est épouvantable, c'est stressant. [...] Ceux-là qui font ça là pis que ça va ben je leur dis : bravo. [...] Moi je pensais, quand [le fils] y a vendu le quota, y avait de l'argent pis y a dit : m'as tout payer mes choses, je pensais que ça allait marcher, [que] y avait une deuxième chance. (père, PT18)

Cependant, au plan de la gestion des ressources et capitaux, un changement aussi majeur peut entraîner des pertes aux plans de la productivité et de la rentabilité si l'entreprise passe d'un état où l'organisation de la production était bien rodée, où les installations physiques et les équipements technologiques étaient tous adaptés, où la somme des savoirs et savoirs-faire acquis était importante, etc. à une situation qui nécessite de réinvestir pour la réorganisation physique et technologique de la ferme, de définir de nouveaux plans de production, de faire l'apprentissage de nouvelles techniques, pratiques et connaissances, de développer de nouvelles compétences professionnelles, etc.

« Que ça l'ait pas continué, c'est très très décevant, que ça l'ait pas continué dans la même belle entreprise qu'on avait montée. » (mère, PT10) Assurément, tout démantèlement, qu'il débouche sur une reconversion ou une cessation des activités, implique une perte patrimoniale plus ou moins grande. Par ailleurs, voyant que le successeur avait dilapidé le patrimoine familial jusqu'au démantèlement de la ferme, les gens du village disaient au père prédécesseur :

Y disent : mon Rolland t'as ménagé pour ramasser de l'argent, y ont dit : là [ton fils] y est après te la (sic) dépenser. [...] C'est vrai, mais on a quand même bien vécu [et] on [ne] s'est pas privé. [...] Si ça aurait été (sic) une donaison complète que j'aurais pas eue, ça aurait été pire, mais là de l'argent j'en ai assez, eux autres vont s'arranger. (parents, PT10)

Bien que les parents avouent être déçus que la ferme ait été démantelée, ils préfèrent passer outre en rapportant cela sur un plan rationnel (ils ont reçu de l'argent contre le transfert au fils et en ont suffisamment pour vivre). Leur analyse de la situation crée une rupture entre la logique patrimoniale (obligation de pérennité) et la logique d'échange, celle-ci étant strictement ramenée à sa dimension commerciale (utilité de l'argent) en évacuant sa dimension sociale (finalité du

don). À un extrême, la marchandisation de la ferme dans le processus de succession familiale constitue une transaction complète en soi, alors qu'à l'opposé, le don (transmettre en souvenir de la génération précédente) appelle à un contre-don (pérenniser pour la génération suivante). Le démantèlement d'une ferme suite à une donation apparaît donc plus grave aux yeux des prédécesseurs que si le transfert a fait l'objet d'une compensation financière (malgré la part du don consenti). Tout se passe comme si la logique commerciale venait cimenter, rendre hermétique le passage, le lien entre les logiques familiale et patrimoniale, dans l'analyse que font les parents de la situation.

Dans une position mitoyenne où le démantèlement est perçu comme un sacrilège mais où la transmission patriarcale apparaît comme un piège, des répondants croient qu'il vaut mieux s'établir sur une autre exploitation agricole lorsque la ferme constitue l'enjeu de luttes familiales. Ainsi, dans un contexte conflictuel, le sentiment d'appartenance du successeur devient l'otage de la dualité qui oppose la famille et le patrimoine. En effet, lorsque les prédécesseurs ont subi les pressions familiales toute leur vie sur la ferme, qu'ils ont dû attendre longtemps avant que le transfert légal soit effectué, qu'ils n'ont reçu ni aide financière pour s'établir ni soutien moral durant leur carrière, etc., certains répondants n'ont pas le sentiment qu'il valait le coup, pour des considérations patrimoniales, de s'établir sur la ferme familiale. Mieux aurait valu, croient-ils alors, de s'établir ailleurs, sur une autre ferme non rattachée à la famille pour pouvoir opérer et gérer leur entreprise et réaliser leurs projets entrepreneuriaux selon leur idée propre, sans subir constamment les reproches, les questions ou les directives de la famille, sous prétexte qu'il s'agit du patrimoine familial. « Ce qui me déçoit le plus, c'est [que] quand on s'est marié, on aurait pu avoir [une] terre à nous autres tout de suite [une autre terre bien à eux]; c'est ça qui est le problème parce que quand tu ramasses le bien [familial], tu ramasses de la merde. » (mère, PT08)

### 3.2.5 La sacralisation du patrimoine et de l'avenir des jeunes à travers le transfert familial

Reprendre et transférer revêtent un caractère symbolique et sacré aux yeux de certains cédants :

[Pour] Jacques [le mari de la répondante] c'était à l'œil, que ça [ne] perde pas de valeur, t'sais que les champs [ne] se détériorent pas ou que... ça lui là-dessus c'était sa préoccupation. [...] Y tenait beaucoup par exemple mon mari, t'sais

que ça venait de son père, ou de son grand-père qui avait défriché la terre, pour lui ça avait beaucoup [d'importance] parce qu'y m'avait fait faire les recherches pour trouver à qui ça appartenait dans le temps. (mère, PE03)

Ainsi, le contrôle plus ou moins fort exercé par les parents, surtout les pères, tiendrait de cette logique identitaire qui fait qu'on désire voir le patrimoine transmis se pérenniser comme symbole de perpétuation de la mémoire des ancêtres familiaux. « Mon mari y aimait ça les choses de descendance, t'sais qu'on transfère des choses. Mon mari lui c'était important, mais moi à cause de ma famille j'avais pas d'attache, ça [ne] me dérangeait pas si tu veux. » (mère, PE03)

Pour plusieurs prédécesseurs, les motivations à transférer sont traditionnelles et symboliques : « On voulait que ça reste dans [la famille]; les enfants plus jeunes, les gars plus jeunes là y disaient : on va aller là, pis tout ça... un souvenir. » (parents, PT08) La logique identitaire des autres enfants de la famille, attachés à ce patrimoine familial, favorise la propension de certains parents à réaliser le transfert, les incline davantage à s'engager dans cette voie.

C'est l'identité masculine portée par l'idéologie patriarcale qui sous-tend les propos de cette répondante selon qui la seule chance de transfert familial « c'était lui [l'aîné] ou si y nous aurait dit (sic) un bon matin : je [ne] la prends pas, ben coudon on aurait vendu, un moment donné [il] faut que tu laisses » mais « c'est certain que Laurent y voulait vendre à son garçon, laisser à son garçon ». (mère, PT14) La priorité est donnée à la logique patrimoniale elle-même portée par la logique identitaire (transmission de père en fils); mais jusqu'à quel point le fils avait-il repris par sentiment d'obligation, vu l'importance que revêtait la continuité familiale pour son père?

En outre, la volonté de transférer coûte que coûte piège certains prédécesseurs lorsqu'ils constatent que leur relève risque de ne pas assurer une reprise compétente et responsable, voire de démanteler la ferme. « On aimait mieux [ne] pas la démanteler [la ferme]. On [ne] voulait pas démanteler, pis si lui [ne] l'aurait pas pris[e], j'étais pris pour la démanteler, [car] essayer de la vendre d'un rond c'est impossible. » (parents, PT18)

Le transfert de type familial doit-il être un absolu? L'une des solutions au problème de succession familiale et de disparition du patrimoine ne passe-t-elle pas par l'ouverture au transfert non

familial? Cependant, on peut poser comme hypothèse que beaucoup d'agriculteurs ont résolu le dilemme, entre la volonté de transférer et l'anticipation d'un manque de volonté ou de capacité de la part de la relève potentielle d'assurer la continuité et de pérenniser le patrimoine, en renonçant au transfert plutôt qu'en cherchant d'autres avenues pour atteindre ce but. Les stratégies développées en ce sens sont encore limitées, relativement jeunes et peu répandues; le changement culturel que cela demande est important et ne peut se réaliser sur une seule génération, au même titre que l'établissement de la relève féminine, que l'on peut d'ailleurs considérer comme une réponse culturelle de la famille qui lui permet à la fois d'éviter le transfert non familial tout autant que le démantèlement de la ferme.

Dans un autre ordre d'idées, la logique patrimoniale procure parfois une résistance à la logique entrepreneuriale lorsqu'elle pose un problème éthique à celui qui a la volonté de développer sa ferme par l'acquisition des terres voisines. Acheter une terre non habitée que possède un voisin ne revêt pas la même signification que d'acquérir la terre du voisin sur laquelle est sise sa maison de ferme, à plus forte raison s'il y demeure encore; le projet entrepreneurial apparaît alors indécent aux yeux de certains prédécesseurs et doit être reporté par respect ou par estime pour ce voisin. Chez la génération des prédécesseurs rencontrés, la règle veut que l'on acquière la terre voisine seulement lorsque les gens meurent, qu'ils quittent ou se retirent sans relève. « Ça [ne] se fait pas, le temps qu'y était là. [...] Le [fils du] voisin j'y ai dit : en réalité c'est la terre de ton père, pense à ça. J'ai dit : si tu [ne] veux pas le prendre pantoute, je va[i]s le prendre, le problème est qu'y a eu un gros froid entre lui pis moi [par la suite]. » (père, PT04)

Plusieurs prédécesseurs faisaient primer des valeurs comme le maintien de bonnes relations de voisinage et la conservation des biens patrimoniaux à l'intérieur des familles sur des aspirations comme la volonté de développer son entreprise agricole ou le désir de s'approprier le bien du voisin, même si la forte déprise agricole de l'époque pouvait faciliter l'opportunisme en affaires. « Y avait beaucoup de fermes qui se dégréaient. Le voisin ici y avait vendu ses animaux, y avait vendu la terre. On aurait ben aimé l'avoir, mais d'un autre côté elle était déjà promis[e] au gendre pis le gendre a acheté. » (mère, PE09) Ainsi, les logiques entrepreneuriale, d'affaires et commerciale apparaissent soumises aux logiques patrimoniale, identitaire et familiale.

Dans un cas où la famille était divisée en deux clans rivaux, l'un des clans ayant toujours été contre le fait de transférer la ferme à la fille des répondants plutôt qu'à l'un des fils du frère du répondant (logique identitaire patriarcale), ce clan a mis beaucoup de pression pour que le couple repreneur abandonne la succession et a réussi à remettre la main sur la ferme familiale. Cette rivalité familiale a été malsaine pour la réalisation du processus de succession mais aussi pour la pérennisation du patrimoine familial. En effet, le rachat de la ferme a servi à agrandir celle du frère du répondant et donc, hormis la récupération d'éléments patrimoniaux, la logique entrepreneuriale d'intégration des deux entreprises agricoles a conduit à la disparition de la ferme ancestrale. L'autre clan familial semblait viser davantage à reprendre le contrôle de la propriété de la terre que le contrôle de l'exploitation de la ferme dans une optique de pérennisation. « Y ont tout démanché ça... y ont tout débarrassé de ça, y a p'us rien, y a tout brisé ça là. C'est ça qui est de valeur. Eux autres c'est pour avoir la ferme familiale à leur nom, c'est du monde de même. [...] Y voulaient toujours avoir le dessus sur moi. » (père, PT08)

Plusieurs prédécesseurs qui ont poursuivi un développement soutenu de leurs fermes admettent que c'est la disparition d'autres exploitations aux alentours, dans la mouvance d'une forte déprise agricole, qui leur a permis de procéder à un développement extensif de leurs superficies à cultiver. C'est tout le paradoxe du développement de l'agriculture depuis la Seconde Guerre mondiale; la pérennisation des exploitations agricoles a été rendu possible en bonne partie par la disparition de plusieurs fermes familiales. La logique économique des planificateurs du développement agricole et des élites du milieu prônait en quelque sorte la nécessité de sacrifier des fermes pour permettre à celles qui restaient de devenir des entreprises familiales rentables.<sup>98</sup> Ce processus de concentration qui persiste encore conduit cependant à un effet pervers; en effet, la rareté des terres agricoles disponibles sur le marché, en certaines régions, rend plus difficiles aujourd'hui qu'autrefois les possibilités d'accéder à la propriété agricole et d'installer de nouveaux agriculteurs.

---

<sup>98</sup> Dans la mouvance de la modernisation de l'agriculture québécoise des années 1950, 1960 et 1970, « ceux qui ne sont pas capables de produire aux coûts fixés par le plan conjoint doivent s'endetter ou disparaître », ce qui a pour effet « d'éliminer de la production les petits et les moyens producteurs qui, incapables de s'endetter plus qu'ils ne l'étaient, ne pouvaient faire face aux exigences économiques de la mise en marché ». (Tassé, 1977: 2, 24)

### 3.2.6 La transmission du patrimoine est portée par la volonté de toute la famille

[Les autres enfants des répondants] y auraient été déçus si la ferme [n']avait pas continué, je suis certaine de ça. Je [ne] dis pas qu'y sont pas contents que ça ait continué pis qu'on ait fait pour que ça continue. Y savent que ça prend du courage pis qu'y faut travailler, c'est pas toutes les familles qui seraient prêtes à faire ce qui se fait icitte là. (parents, PT21)

Suivant la logique de solidarité familiale, le choix des prédécesseurs de transférer la ferme serait renforcé par la volonté de tous les enfants de voir l'entreprise continuer après leurs parents. Ainsi, la volonté de transférer la ferme n'appartiendrait pas seulement aux parents, bien qu'elle commence par là, mais appelle à une dimension familiale du sens patrimonial.<sup>99</sup> Les enfants peuvent donc exercer une influence sur leurs parents en faveur du transfert, mais aussi parfois des pressions vers le démantèlement dans certaines autres familles.

La taille de la famille pourrait jouer un rôle important dans ce jeu d'influence. Ainsi, des pressions contradictoires et plus fortes apparaissent d'autant plus probables que le nombre de frères et sœurs est élevé, ce qui favoriserait le déclenchement de conflits familiaux. En ce sens, un prédécesseur croit que la question de l'équité est une question démographique et donc que le problème se posera avec beaucoup moins d'acuité pour la future génération de transferts à cause de la réduction de la taille des familles. « Aujourd'hui, [les familles] avec deux enfants, y a pas de problème, pis embarquer tous les deux [dans la succession de la ferme], pas de problème. Nous autres pour vivre, pour achever nos jours, on n'avait pas besoin de plus, pis on n'attache pas ça dans le fond des corbillards ces affaires-là. » (père, PT21) Est-ce vraiment là un facteur qui facilite la succession familiale? Les transmissions de fermes familiales apparaîtraient moins conflictuelles selon cette perspective, mais sont-elles plus probables? Et si dans certaines familles, au contraire, les positions des deux ou trois enfants se polarisaient davantage?

---

<sup>99</sup> Peu importe la stratégie mise en place pour faciliter le transfert de la ferme familiale à la relève, elle nécessite l'accord de tous les membres de la famille, c'est-à-dire qu'ils renoncent à prendre la succession et à la valeur marchande de l'entreprise. (David, 1988) Jacques-Jouvenot (1997: 61) énonce ainsi la double dimension du patrimoine: « Alors que le patrimoine représenté par l'exploitation agricole a une connotation individuelle, au sens où un seul des enfants en hérite, il s'avère qu'il possède un sens plus collectif dans les représentations qu'en ont l'ensemble des membres de la famille. »

Deux autres conditions apparaissent rattachées à la pérennisation du patrimoine. L'une concerne la vente à un prix préférentiel, ce que certains répondants ne rattachent pas tant à leurs épargnes qu'au style de vie qu'ils adopteront une fois retirés de la ferme, le choix d'un niveau de vie plus élevé rendant plus difficile le don à consentir à sa relève pour lui accorder un meilleur prix préférentiel. L'autre condition a trait à la volonté de transférer la ferme, à voir le patrimoine familial continuer d'être exploité et développé par les générations suivantes. Ces deux conditions ont pour point commun d'être basées sur une approche axée sur la relève (conception altruiste : la logique du don) pour faciliter le processus de succession et la pérennisation du patrimoine familial, plutôt qu'une approche axée sur soi (conception égoïste : la logique de l'investissement différé) qui voudrait que les sacrifices consentis soient récompensés en fin de carrière pour profiter soi-même des bénéfices qu'ils rapportent. En fait la gratification de son travail d'aménagement, d'exploitation et de développement de la ferme passe par la pérennisation du patrimoine à travers sa relève dans un cas et par la capacité de récupérer la valeur de ce travail et de dépenser cet argent pour son propre plaisir et ses propres désirs dans l'autre cas.

Bien que la plupart des parents rencontrés aient manifesté le souhait de voir la ferme continuer après eux à travers leur relève, ce n'est pas toujours le cas. Certains parents ont préféré donner une chance à leur jeune de s'établir même s'ils y croyaient plus ou moins et d'autres ont pu se laisser convaincre par leur relève de lui laisser reprendre la ferme familiale.<sup>100</sup> À cet égard, la position des mères est généralement polarisée : ou bien elles poussent pour que la succession familiale se réalise ou bien elles demeurent indifférentes à ce qu'il y ait ou non une succession

---

<sup>100</sup> Notre recherche soutient avec Jacques-Jouvenot (1997: 90) que « la non-volonté de transmettre ne concerne pas uniquement l'exploitation matérielle mais plus largement le métier, le savoir-faire et le statut social », mais cette non-volonté ne s'exprime ainsi que dans les cas où la construction de l'identité agricole est négative. Dans les autres cas, il ne s'agit pas tant d'une non-volonté de transmettre que du désir de ne pas contraindre un successeur à reprendre par désignation ou du désir de ne pas influencer le choix professionnel des enfants, de les laisser libres de décider. Ceci ne veut pas dire que ces parents n'aimeraient pas avoir une relève, d'autant plus que leur agir trahit souvent leur discours. Lorsque des parents ne désirent pas de relève et ne font rien pour en susciter une, mais qu'un jeune manifeste son intérêt à leur succéder, une tranche consent à tenter l'expérience (la dette morale envers les générations précédentes?) et une autre reste irréductiblement fermée à la transmission. Ce dernier phénomène n'est pas mesuré dans le cadre de cette recherche puisqu'il implique qu'il n'y a pas eu de transfert de parts de propriété.



familiale. Cela ne semble pas lié au degré d'implication de la prédécesseuse sur la ferme.<sup>101</sup> Par contre, elles ne s'objectent pas à la décision de transférer la ferme familiale si cela tient particulièrement à cœur à leur mari ou aux enfants; elles semblent rarement s'opposer au transfert si c'est ce qui est décidé par la famille, et même, elles vont alors appuyer la démarche et travailler assidûment à la réalisation du processus de succession, faisant leur la décision prise par les autres membres de la famille.

### 3.2.7 La relation complexe des agricultrices avec le patrimoine agricole

Il est indéniable que l'attachement patrimonial des hommes à leur ferme est lié à son histoire familiale dont ils sont partie prenante, c'est-à-dire la tradition patrilinéaire de transmission de laquelle est issue la volonté de perpétuer l'identité procurée par le patronyme à la ferme.<sup>102</sup> Cette position plus clairement définie chez les hommes est souvent plus floue et moins prononcée chez plusieurs prédécesseuses, bien que certaines intègrent cet impératif de transmettre la ferme à leurs enfants [qui ne sont quand même pas seulement les enfants du mari!] À tout le moins, la relation des mères avec le patrimoine transmis selon des règles patrilinéaires apparaît complexe. Ce relatif détachement patrimonial des femmes de cette génération envers la ferme constitue peut-être une réponse culturelle plus ou moins consciente découlant de ce mode patrilinéaire de pérennisation du patrimoine familial qui, par définition, exclut les femmes. En même temps, elles sont tout autant partie prenante de l'histoire de la ferme familiale, au même titre que leurs conjoints, notamment par le travail qu'elles y réalisent et qui contribue au développement et à la pérennité de la ferme.

La propriété légale des fermes aurait pu paraître comme un facteur explicatif de ce détachement relatif, mais trop de mères ont souligné le fait qu'elles en étaient tout autant propriétaires par leur

---

<sup>101</sup> Nos observations s'opposent à celles de l'étude exploratoire réalisée par (Perrier et al., 2004: 85-86) auprès de neuf cas de démantèlement. En effet, puisque leur échantillon montre que « l'aventure dans l'entreprise agricole est le projet professionnel de l'homme seulement et non pas du couple » et que les deux tiers des conjointes « occupaient un emploi rémunéré à l'extérieur de la ferme », ils concluent que « l'absence du rôle des femmes dans l'entreprise agricole a sans doute eu une grande influence sur la non préservation du patrimoine agricole ».

<sup>102</sup> Dans l'enquête de St-Cyr et al. (1998: 86) « le niveau d'enracinement agricole » de la relève familiale, mesuré par l'« héritage » du patrimoine économique, montre que ce patrimoine provenait « dans 85,7% des cas du côté du père », mais que cela était « surtout vrai pour 96% des garçons », alors que cette réalité ne correspondait qu'à « 75,4% des filles ».

contrat de mariage en communauté de biens, voire par l'avantage qui leur est consenti par testament, pour que ce facteur soit retenu comme explication. À l'inverse, même si plusieurs épouses s'étaient prévaluées de la possibilité de devenir co-proprétaires de la ferme à la faveur d'un programme de subvention mis sur pied vers le milieu des années 1980,<sup>103</sup> cela ne semble pas affecter leur relatif détachement patrimonial face au fait de transférer ou non la ferme. Cette distinction entre les hommes et les femmes tient peut-être à une question de sens attribué à la ferme où, pour les femmes, celle-ci apparaît comme un moyen (la ferme-ressource), tandis que pour les hommes elle apparaît comme une fin (la ferme-patrimoine). Sans qu'il s'agisse là d'une règle absolue, la tendance semble indiquer que les mères sont plus sensibles à préserver l'unité familiale et les hommes à préserver la pérennité de la ferme. Outre la patrilinéarité, cela tient aussi peut-être des rôles sociaux attribués à chacun.

Dans un système de transmission patrilinéaire, il faut nécessairement que les pères valorisent le transfert de la ferme et l'établissement d'un successeur familial par l'attachement identitaire qu'il transmet à ses enfants et par l'identité familiale qu'il confère à la ferme par le travail et le développement qu'il y accomplit. La mère peut être considérée comme un agent transmetteur de ces valeurs à travers son rôle d'éducation qui devient un facteur de renforcement de la formation de l'identité des enfants et du sens patrimonial chez ceux-ci. Si l'un des parents ne valorise pas le transfert et l'établissement (particulièrement le père) et que l'autre valorise la mobilité sociale ascendante par des études collégiales ou universitaires pour ses enfants (particulièrement la mère), la probabilité du démantèlement augmentera, à moins qu'un jeune réussisse à convaincre ses parents de lui laisser tenter de reprendre la ferme. À cet égard, les considérations morales constituent le dernier rempart qui rend certains parents réticents à démanteler sans avoir tenté d'établir une relève. Néanmoins, le questionnement lié au transfert et au retrait est peut-être plus souvent initié par la femme que par l'homme.

Jacques [le mari de la répondante] lui y voulait que ça continue, pis moi dans ma tête je suis si peu attachée à la ferme paternelle que dans ma tête je me disais : je m'en fous. [...] C'est là qu'on a décidé de faire la compagnie pis c'est là qu'on en a parlé à nos garçons, si ça les intéresserait (sic). Y a eu tout un processus, ça

<sup>103</sup> Il s'agissait alors de reconnaître la participation des agricultrices à l'exploitation comme au développement des entreprises agricoles. Si, dans plusieurs cas, « le partage des tâches et des décisions se vit au quotidien », dans d'autres cas « le seule motivation de l'association avec l'épouse [était] liée à l'obtention de la subvention de capital ». (Michaud, 1997: 165, 168)

faisait un petit bout qu'on en parlait [entre les époux] pis avec les garçons. [...]  
 Mon mari voulait [que ça continue], mais moi non pas plus que ça. (père, PE03)

Pour le mari de la répondante, c'était impérieux qu'il y ait une relève. Pour la prédécesseure, ça lui importait peu; qu'il y ait une relève ou non, ça lui apparaissait correct dans les deux cas. Les hommes seraient plus enclins à trouver un sens dans ce qu'ils font à travers la pérennité de leurs réalisations, c'est-à-dire à travers ce que cela procurera et permettra plus tard à la génération suivante. Les femmes seraient peut-être plus enclines à trouver un sens à ce qu'elles font dans l'immédiateté, c'est-à-dire dans ce que ça procure et permet maintenant à la famille. Le regard semble donc reposer sur des valeurs et perspectives différentes.

### 3.2.8 Le dilemme du partage équitable et de la pérennisation du patrimoine<sup>104</sup>

Pour assurer une certaine équité entre plusieurs fils à établir, il arrivait anciennement que des familles procédaient au morcellement de leur terre, ce qui pouvait être renforcé en certains territoires par la non-disponibilité d'autres terres agricoles. Cette stratégie produisait cependant l'effet indésirable de fragiliser l'établissement de la relève. Ainsi, un répondant explique que son père avait acquis une terre voisine plusieurs années plus tôt pour augmenter sa superficie de culture. Or, il raconte : « On était deux jeunes hommes, mon père m'a légué la terre paternelle, l'autre bord il l'a léguée à mon frère ». (père, PE02) Aujourd'hui, plutôt que de morceler le patrimoine, les prédécesseurs privilégient la logique patrimoniale de la transmission en établissant deux relèves lorsqu'ils s'opposent à la logique commerciale du démantèlement.

<sup>104</sup> Ce dilemme a aussi été relevé par Gasson et Errington (1993) ainsi que par Parent (1996b) qui y voit une source de conflit de valeurs car « lorsqu'il s'agit de la conjuguer [l'équité] avec la conservation du patrimoine familial ou avec l'éventuel héritage, il y a parfois quelques écueils » qui posent alors trois possibilités : « Devrait-on privilégier celui ou celle qui en a le plus besoin? Celui qui va s'établir? Ou encore couper le gâteau en parts égales? ». Ainsi, la logique patrimoniale de transmission et la logique familiale d'équité peuvent s'opposer comme elles peuvent être complémentaires, tout dépendant de la perspective adoptée, du but poursuivi et de l'étendue des stratégies que la famille peut déployer pour concilier les deux objectifs. Quoi qu'il en soit, Perrier et al. (2004: 31) soulignent « qu'un système de valeurs dans lequel les valeurs patrimoniale, sociale et d'équité seraient peu ou pas présentes, donnera naissance à une vision d'entreprise qui entraînera des décisions dans lesquelles la relève aura possiblement peu de place ».

Le gars [conseiller agricole] y m'a dit : t'en fais ce que t'en veux [de la ferme], c'est à toi. Si tu veux que la ferme continue pour qu'elle continue, pis que tu penses qu'elle n'en fait vivre qu'un, donne-la à un qui est capable de le faire. T'es pas obligée d'être juste envers les deux autres, c'est un conseiller en gestion qui m'a dit ça, tu [ne] leur dois rien. Toi tu veux être juste, ben t'es juste. Tu veux-tu (sic) qu'elle continue ta ferme ou si tu veux que tes enfants aient de l'argent? (mère, PE09)

Ainsi, au moment d'opérer le transfert de la ferme à un successeur familial, plusieurs parents choisissent de laisser de côté la question de l'équité absolue entre les enfants face au partage du patrimoine parce que la priorité est accordée à la préservation et la pérennisation de la ferme familiale dans « la totalité » pour ne « pas la démanteler ». (mère, PT19) Dans cette optique, la logique patrimoniale de la pérennité supplante la logique familiale de l'équité, mais répond aux aspirations identitaires de la famille pour la continuité intergénérationnelle.

Ça fait que [le fils successeur] y a été capable de l'acheter parce qu'on y a laissé un avoir là-dessus entre le prix demandé et la valeur marchande. Entre le prix demandé et la valeur marchande y avait un écart, disons que lui y l'a eue cette partie-là. Si on avait démantelé à ce moment-là on aurait fait beaucoup plus d'argent c'est sûr, lui le sait, [mais les parents préféraient transmettre la ferme] que de la démanteler. (mère, PT19)

Il y a donc un dilemme où l'identité s'oppose à l'équité, en tant que valeurs familiales, dans la question patrimoniale. Dans la mesure où la continuité patrimoniale prime sur le partage égalitaire entre les enfants, et bien que les prédécesseurs demeurent préoccupés par cette question, ils sont confrontés à l'impossibilité de demeurer équitable « envers tout le monde » (père, PT21), à moins de démanteler l'entreprise agricole familiale pour encaisser la valeur du patrimoine et la répartir éventuellement de manière égale entre les enfants, choix que des conseillers agricoles semblent poser clairement aux prédécesseurs.

Si j'avais eu rien qu'un garçon ou une fille ou un garçon pis une fille, ça [n']aurait pas été la même affaire, [car] ça aurait été les seuls de la famille, deux personnes, j'aurais eu juste deux enfants. Seulement on va dire là y en reste douze vivants, pis là y ont tous travaillé sur la ferme, ça fait que là, on avait 900 000 piastres aux livres, pis là on vendait à ces deux-là, je [ne] parle pas de leurs conjoints là, je parle à ces deux enfants-là, pour 255 000\$; [ça] fait que tu

pars de 255 pour atteindre à 900 000, t'es capable de faire la différence là. Ça fait que là si ça avait été juste ces deux-là : pas de problème, seulement quand tu penses qu'après ces deux-là y en reste dix autres là après eux... (père, PT21)

À noter que le répondant établit bien la distinction entre le transfert et l'établissement en ce qui concerne l'équité : le transfert ne concerne que son fils et sa fille et l'équité en regard du transfert est posée en rapport avec les dix autres enfants qui ont tous collaboré à la ferme à un moment ou un autre; outre ses deux successeurs filiaux, l'établissement concerne également le gendre et la belle-fille du répondant et l'équité en regard de leur installation ne concerne plus que ces quatre partenaires familiaux dans l'élaboration des conventions de sociétaires ou d'actionnaires, ce qui ne concerne plus les répondants une fois retirés, ni les autres enfants.

Le solde entre la valeur marchande et le prix préférentiel accordé pour assurer la pérennisation du patrimoine par la relève constitue la part qui est enlevée aux autres enfants en quelque sorte dans le partage du patrimoine ou, si l'on veut, c'est la part de leur héritage dont ils font don aux successeurs. Les parents croient résoudre en partie le problème de l'inégalité du partage du patrimoine en épargnant la somme reçue pour la vente de la ferme aux repreneurs familiaux. Mais, pour reprendre l'exemple de ce cas, le montant payé par les deux enfants repreneurs (255 000\$), et qui devra être partagé par les dix autres enfants, ne correspond même pas à la part reçue en don par chacun des successeurs (322 500\$). L'égalité monétaire est impossible, mais la mesure de l'équité répond souvent à d'autres logiques comme la contre-partie que constitue le salaire pour les années de travail sur la ferme ou le paiement des études aux autres enfants.

L'argent [de la vente] de la ferme, ça, j'y ai jamais touché, j'en n'ai pas besoin; on en avait un petit peu d'avance aussi, ça fait qu'on n'en a pas besoin. [...] Mais qu'on (sic) soit p'us là, y va avoir à diviser ce que j'ai pas touché, entre les dix autres [...], mais la partie de 255 aller à 900 000 aux livres là, c'est les deux mêmes qui l'ont eu, les autres y en auront pas de ça. (père, PT21)

[À ceci, l'épouse du répondant lui répond :] Oui mais [il ne] faut pas que tu calcules ça de même Gaston, c'est incalculable; eux autres y en ont fait leur deuil, les enfants y travaillent voyons. [...] [Les successeurs] y ont travaillé sur la ferme Gaston, c'est pas le même travail, là y faut pas mêler ça. [...] On s'est fait dire par l'UPA : y ont leur métier [les autres enfants], y faut pas commencer ça à poser des questions, y ont choisi leur métier, vos enfants sont placés, lui y prend la ferme. (mère, PT21)

Alors que le répondant calcule l'avantage reçu par les deux enfants successeurs et qui devient la perte de ses autres enfants, la répondante affirme que cela ne s'analyse pas sous l'angle des pertes et bénéfices monétaires. Elle avance plutôt que les autres enfants, du fait qu'ils ont chacun leur métier et leur emploi, reçoivent d'autres avantages et bénéfices sociaux et économiques; en ce sens, elle prétend qu'ils ne considèrent pas avoir fait l'objet d'une iniquité puisque ce qu'ils ont reçu de leurs parents, notamment l'aide pour les études, leur procure des potentialités économiques et sociales propres à chacun. Des comptables de l'UPA et des conseillers agricoles semblent favoriser le transfert en faisant abstraction de la valeur que les parents peuvent accorder à l'équité entre leurs enfants, dans le but de favoriser le transfert. Écarter les préoccupations parentales peut conduire plutôt à l'effet contraire et précipiter le démantèlement. Ne vaudrait-il pas mieux faire voir aux cédants leurs actions passées qui ont favorisé une relative équité?

L'autre point que soulève la répondante concerne le fait que les deux repreneurs filiaux ont reçu un patrimoine qui procure un revenu pour autant qu'ils travaillent à l'exploiter et le mettre en valeur, à le maintenir et le consolider et même à le développer et l'améliorer. Dans cette perspective, les jeunes n'ont pas reçu ou bénéficié directement d'un montant équivalent à la différence entre la valeur aux livres et le prix payé, qui reste ainsi un montant purement théorique. Cependant, cette vision des choses, bien que vraie, fait abstraction du fait que ces deux jeunes auraient pu décider de démanteler la ferme et en auraient alors récupéré une valeur bien supérieure au prix payé, ce qui aurait lésé les autres enfants de la famille. Dans ce cas-ci, l'un des deux repreneurs a continué d'assumer seul la succession de la ferme après l'abandon du processus par l'autre enfant dont il a dû racheter les parts.

Les parents se retrouvent coincés entre le souci de pérennité (maintenir l'intégrité du patrimoine agricole) lorsqu'ils ont une relève désireuse de reprendre la ferme familiale et le souci d'équité (partager la valeur du patrimoine agricole) envers leurs autres enfants, notamment si ceux-ci manifestent un mécontentement face à cette situation. Les parents se retrouvent alors dans un rôle de tampon entre les deux parties, recevant les réclamations et les doléances de chacun, mais pouvant difficilement être en faveur de l'un ou de l'autre sans faire intervenir d'autres valeurs et règles non centrées sur les enfants mais plutôt sur eux-mêmes ou sur la ferme pour pouvoir résoudre le dilemme.

Souvent, tant qu'il s'agit de pérenniser la ferme, les frères et sœurs du successeur consentent à l'inégalité du partage du patrimoine. En théorie, le problème moral eu égard à ce don devrait être suffisant pour agir sur la conscience du successeur comme interdit du démantèlement. De plus, dans les cas où aucun autre enfant n'était intéressé à reprendre la ferme familiale, il n'y a pas nécessairement d'iniquité qui soit perçue entre les enfants en regard du don que le successeur a reçu pour s'y établir, d'autant plus qu'ils pourront être compensés autrement.

Steven lui y a pas de trouble avec lui : c'est tout fait, y [l]es a eues ses affaires, y [l]es a, pis quand on va être mort, ben y [l]es a, on n'a pas de testament de fait pour lui, on n'a pas de contrat pis on n'a pas rien, c'est à lui, ça l'est son héritage, les autres y vont avoir leurs héritages. [...] Les autres y en voulaient pas [de la ferme]. [...] Y vont avoir d'autre chose, y a encore des terrains, y vont en avoir pareil. (mère, PT17)

La prédécesseure considère que le fils qui a abandonné la succession a reçu son héritage, sa part du patrimoine, et donc qu'il sera exclu du partage du patrimoine familial à leur décès, puisque le don reçu de la ferme a constitué en quelque sorte un héritage anticipé.

### 3.2.9 Le renversement du paradigme patrimonial et ses conséquences

Anciennement, les parents choisissaient de transférer par donation au successeur pour assurer leurs besoins en vieillissant,<sup>105</sup> ce qui impliquait le plus souvent la désignation d'un successeur et l'obligation de son établissement en quelque sorte, la logique familiale de prise en charge des aînés de la famille servant de support à la logique patrimoniale de continuité de la ferme. Ce système exerçait une pression tacite à demeurer établi et contrait le démantèlement dans une certaine mesure.

<sup>105</sup> Santerre (1986: 58) a étudié la donation traditionnelle et la pose comme un moyen de conserver son autonomie « physique, économique, social, psychologique et spirituel » des agriculteurs âgés, alors qu'aujourd'hui, « avec la disparition de la donation, les agriculteurs âgés passent de l'autonomie personnalisée à la dépendance abstraite des programmes sociaux ». En outre, si les politiques sociales ont pu contribuer à l'abandon de la donation sous sa forme absolue, le désengagement de l'État, combiné à l'augmentation de l'espérance de vie, à la tendance à se retirer plus tôt et à la hausse du coût de la vie, pourrait créer une pression à vendre plus cher.

Eu égard au modèle ancien de transmission, le paradigme patrimonial est aujourd'hui renversé dans notre société : ce n'est plus aux parents à décider de transférer, mais aux jeunes à décider de s'établir ou non puisqu'il s'agit d'un choix personnel et non plus d'une obligation familiale;<sup>106</sup> ceci constitue un changement culturel majeur qui inverse l'ordre des conditions. Cependant, la seconde condition à la réalisation d'un processus de succession demeure la volonté des parents de transmettre la ferme familiale; leur refus peut donc toujours créer un blocage à engager ou à poursuivre un processus successoral. En fait, la pérennisation du patrimoine agricole rencontre aujourd'hui deux difficultés plutôt qu'une; d'abord, il doit y avoir une relève disposée à reprendre la ferme et, ensuite, les parents doivent être consentants à la lui transférer. La logique patrimoniale semble relever d'une règle morale (que certains contournent cependant malgré la présence d'une relève : à preuve, plusieurs abandons du processus de succession ont lieu avant même d'avoir transféré une part de propriété) où les parents doivent se retirer pour permettre à leur relève de s'établir, mais seulement si celle-ci semble prête à tout faire pour pérenniser le patrimoine, ce qui tend par ailleurs à faire diminuer l'âge de la retraite.

Dans cette optique, on peut voir dans les formes de transfert et d'établissement par co-exploitation en copropriété intergénérationnelle, une façon pour les transmetteurs de sécuriser le processus de succession pour éviter un démantèlement soudain par une relève qui obtiendrait tous les droits sans qu'ils soient assortis de devoirs envers les parents retirés, ce dont l'acquisition monétaire dégage en termes de responsabilités, malgré le don important qui reste consenti au successeur dans la fixation d'un prix préférentiel. En fait, on peut penser que plus le prix payé est élevé, moins les successeurs se sentent redevables devant qui que ce soit au nom d'une quelconque logique patrimoniale qui devient alors moins efficiente.

C'est ça qui a fait que quand ç'a été offert de faire une compagnie c'était prouvé que c'était tellement plus avantageux, c'est venu à cause de la façon que les programmes gouvernementaux (sic) étaient installés, pis que là y voyaient ben

---

<sup>106</sup> Comme le souligne Parent (1993: 18), plus qu'un mode de transfert, la copropriété intergénérationnelle « c'est l'occasion pour les jeunes d'acquérir un statut professionnel et social ». D'une part, il y a la nécessité de « s'assurer un avenir et ce, de manière tangible » et, d'autre part, « les jeunes n'accepteraient plus d'attendre la fin de la vie active de leurs parents pour s'établir en agriculture ou de demeurer à salaire car dans bien des cas c'est une profession choisie et non plus un choix contraint ». Dans cette perspective, le renversement du paradigme successoral vient bouleverser le mode de transmission.



qu'en agriculture dès que y [en] a un qui était rendu trop âgé pis qu'y vendait, tout tombait, les fermes fermaient. (mère, PE03)

Au-delà de la difficulté de racheter en bloc les exploitations agricoles, la forme juridique corporative ou associative aurait été introduite en agriculture, selon la compréhension de cette répondante, pour contrer les démantèlements et inciter au transfert, par le fait qu'elle favorise l'installation d'une relève par transfert graduel, ce qui permet aux parents de se retirer doucement et aux jeunes de reprendre progressivement la ferme familiale, du moins en théorie. Il reste néanmoins qu'une forme d'équilibre relative entre les forces familiales s'est établie si l'on compare la situation d'aujourd'hui à celle d'autrefois. En outre, la possibilité de former une compagnie avait-elle été proposée à plusieurs prédécesseurs par les conseillers agricoles comme stratégie patrimoniale pour favoriser la transmission et la pérennisation du patrimoine familial, car la crainte du démantèlement de la ferme par la relève devient une approche anti-patrimoniale qui se développe de plus en plus chez les parents.

Malgré tout, de plus en plus d'agriculteurs entendent parler d'histoires et constatent autour d'eux des cas où la relève a abandonné le processus de succession quelques années après que les parents se soient retirés de la propriété de la ferme. La crainte de voir cela se produire chez eux en conduit certains à démanteler eux-mêmes la ferme sans s'engager dans un processus de succession familiale, alors que d'autres optent pour cette solution seulement lorsque, par exemple, le processus de succession se déroule mal, qu'il se réalise dans le conflit ou encore que les perspectives de pérennisation apparaissent mauvaises.

J'ai été à l'UPA pendant plusieurs années, j'ai été dans les congrès, pis j'en ai entendu parler à [la] grandeur de la province que des gens allaient chercher toute la subvention pendant quatre, cinq ans. Un coup que toutes les subventions ont été rentrées pis qu'y étaient libres là, ben là y vendaient ça, y repartaient, [ils] s'en allaient à Montréal, [ils] s'en allaient à d'autres places, c'est de quoi qui s'est fait dans le Bas [du fleuve], en Gaspésie, un peu partout dans la région. Y en a qui ont ramassé des beaux magots pis les parents sont restés pauvres. (parents, PE09)

Cette méfiance envers les jeunes, perçue chez certains parents, est assurément un facteur qui constitue un obstacle à l'engagement de ceux-ci dans un processus de succession familiale et qui

favorise l'option du démantèlement de la ferme par les prédécesseurs. D'ailleurs, après avoir commencé à soupçonner leur relève de vouloir reprendre la ferme pour procéder à son démantèlement, certains ont préféré mettre un terme au processus de succession familiale et procéder eux-mêmes à la mise à l'encan des actifs de leur ferme laitière. « Moi je savais, pis c'était clair dans ma tête que dans les deux ans y vendait les vaches pis le quota, si Charlot rentrait ici là, le plus vieux, dans les deux ans y vendait tout ça. » (mère, PE09)

Sachant que leur fils aîné n'aimait pas les animaux (passion agricole mitigée), qu'il envisageait d'engager un employé pour s'occuper de cette partie du travail agricole (dépense supplémentaire), qu'il songeait à cumuler un emploi extérieur avec ses tâches agricoles (épuisement possible), les parents n'avaient pas confiance dans sa capacité, voire sa volonté, à demeurer établi, à pérenniser le patrimoine et à effectuer le paiement de la ferme. Car, pour faciliter l'établissement de leur relève, ceux-ci avaient envisagé en quelque sorte de financer eux-mêmes le transfert en exigeant un capital minime assorti d'une rente viagère. Or, comme les parents avaient peu confiance que le jeune assure une reprise compétente, efficace, durable et responsable, ils considéraient qu'ils ne pouvaient se permettre de jouer ainsi leurs revenus de retraite. Une clause de réserve de cinq ou dix ans<sup>107</sup> n'aurait constitué qu'un rempart temporaire, ces prédécesseurs n'étant encore qu'au début de la cinquantaine à cette époque.

### 3.2.10 L'impact paradoxal du droit de produire sur la transmission des fermes familiales

L'impact des quotas laitiers sur la logique patrimoniale est paradoxal. Le système des quotas a permis de stabiliser la situation économique des fermes laitières et, indirectement, le système de reproduction familiale par la transmission patrimoniale des exploitations qui sont devenues attrayantes parce que viables; mais en même temps, le marché des quotas procure aussi un attrait pour le démantèlement des entreprises, ce qui défavorise cette logique patrimoniale.

Les quotas ç'a été bon pour contrôler la production, mais d'un autre côté le marché que ç'a créé, les fermes ç'a monté [en valeur], ç'a monté épouvantable, je [ne] sais pas si ç'a été bon. [...] On entend dire ça des fois des gars : j'aimerais

<sup>107</sup> Ce type de clause qui réserve aux parents une prérogative au chapitre du montant retiré de la vente ou du démantèlement de la ferme par le successeur est aussi appelé « clause de fidélité » ou « clause de solde de prix de vente » (Perrier, 2004).

ça une ferme, mais on peut p'us s'installer là-dessus. Ben non, [c'est] impossible, [il] faut que t'aies [la ferme] de père en fils. (père, PT10)

La transmission se retrouve bloquée par la marchandisation des quotas laitiers. Qui a les moyens d'acheter du quota laitier s'il ne possède pas déjà les moyens de production pour exercer son droit de produire? L'installation non familiale est donc bloquée. À l'intérieur des familles, la tentation d'encaisser la valeur de son droit de produire peut également venir bloquer la transmission familiale. La pérennisation des fermes laitières, principal patrimoine identitaire de l'agriculture québécoise, rencontre un double blocage de ses possibilités de reproduction sociale.

Les quotas laitiers deviennent donc des barrières à l'entrée en production laitière pour des jeunes non issus d'une famille agricole.<sup>108</sup> Paradoxalement, la consolidation de la dimension familiale de la transmission se fait au détriment de l'entrée des nouvelles familles en production laitière. Le renouvellement de la dimension familiale est doublement compromis lorsque des familles sortent de la production laitière et que de nouvelles familles peuvent difficilement y entrer. La pérennisation des fermes laitières reste donc relative sous cet angle.

### 3.2.11 La clause de réserve : une limite successorale ou une stratégie patrimoniale?<sup>109</sup>

Dans un cas donné, même si la répondante craignait l'abandon du processus de succession par le jeune, les cédants n'avaient pas inclus de clause de réserve dans le contrat de vente parce qu'ils ne savaient pas que cela était possible : « Non, absolument pas, non on n'avait pas de ça. [...] J'avais un pressentiment [qu'il y aurait abandon], mais on [ne] l'a pas fait non plus [mettre une clause de ce type] » car « ça [ne] nous avait pas été conseillé » (mère, PT19), c'est-à-dire porté à leur connaissance par un conseiller. Par ailleurs, on peut cependant se

<sup>108</sup> Même si « le contingentement est neutre en soi quant au maintien et au développement de l'activité agricole », il reste que « le contingentement et la valeur élevée des quotas qui y est associée vont empêcher tout développement à partir de rien »; si un territoire « a perdu toutes les fermes laitières et avicoles qui s'y trouvaient, il est pratiquement impossible d'y espérer un retour de ce type d'activité agricole, les investissements requis étant trop élevés par rapport à la rentabilité espérée ». (Jean et Gouin, 2002: 68)

<sup>109</sup> On peut considérer ces clauses de réserve comme des vestiges du système de donation traditionnelle où « la ferme donnée se trouve 'spécialement hypothéquée' 'pour sûreté' 'de l'accomplissement fidèle de toutes les charges et obligations stipulées dans la présente donation' »; le défaut de respect des conditions stipulées pouvait donner lieu à des rétrocessions. (Santerre, 1986: 52)

questionner sur l'incidence que cette clause aurait eu sur l'établissement du fils (aurait-il accepté?) et sur la reprise (cela aurait-il eu un impact sur son intérêt?).

Suite à l'abandon du processus de succession qui a conduit le plus souvent au démantèlement de la ferme familiale, plusieurs prédécesseurs croient que l'insertion d'une clause de réserve dans le contrat de vente aurait permis, sinon de rendre moins attrayant l'abandon pour le successeur, du moins de rétablir une certaine équité auprès des autres enfants et de récupérer la valeur produite par eux-mêmes et qu'ils ont donné en partie à leur relève, plutôt que de lui laisser empocher le fruit de leurs réalisations et sacrifices. En ce sens, on peut considérer la clause de réserve sur le patrimoine comme une clause de protection du don à l'égard des prédécesseurs. Autrement dit, le don se trouve alors assorti d'une condition juridique de pérennité de l'entreprise agricole familiale qui vient remplacer la condition morale qui avait autrefois force de régulation. En même temps, une telle clause est vue par certains prédécesseurs comme une source potentielle de conflit familial : « Oui, mais ça [ce type de clause], ça fait de la chicane. » (mère, PT10)

Nous autres on a un couple d'amis là, y ont vendu leur ferme eux autres pis là y ont mis cinq ans sur le contrat. Si [le jeune] y vend la ferme entre cinq ans, [il] faut qu'y donne la moitié qu'y a fait sur la ferme, pis dans dix ans y donne le tiers je pense, le quart; mais nous autres on aurait dû faire ça. (mère, PT08)

Y pouvait pas vendre [les terres] tant qu'on n'était pas morts. [...] Si y veut vendre une terre [même] aujourd'hui y peut pas. [...] Pis même y a réservé aussi si y vendait le quota avant cinq ans, on avait la moitié, ça c'est une réserve aussi. [...] C'est toutes des affaires que j'y ai mis sur le contrat. (parents, PT17)

Dans ce dernier cas, d'une part, la mesure de récupération de 50% de la vente de quotas dans les cinq premières années visait en quelque sorte à compenser la perte financière assumée dans le transfert, advenant un démantèlement partiel ou complet de la ferme. D'autre part, la mesure d'interdiction de vente des terres jusqu'au décès des répondants (sauf avec leur consentement) relevait d'une sécurité financière en un sens, mais surtout d'un désir de protéger le patrimoine constitué par la force de travail du répondant.

L'ambivalence ressentie parfois chez certains répondants entre la volonté de transmettre le patrimoine et leur doute sur la capacité de leur relève à assurer une reprise durable de la ferme

familiale en incite certains à inclure une clause notariée qui protège la famille en cas d'abandon de la part du successeur. Ainsi, la part non « monétarisée » du transfert, celle qui correspond au don consenti, peut être rappelée pour être encaissée advenant la décision du jeune de vendre ou démanteler la ferme, si elle survient à l'intérieur de cinq ou dix ans, selon les ententes familiales.

En faisant ça de même avec une clause sur le contrat, [...] si il (sic) devient à p'us être capable de la cultiver pis qu'elle devient en vente, il faut qu'il ait le consentement des parents, [...] y avait un certain nombre d'années qu'y pouvait pas la commercer [la ferme] pour le prix qu'il l'a eue, [advenant] que lui qu'y se virait de bord, si y avait pas eu une clause sur le contrat, [il aurait pu dire :] ben je la vends, y faisait [aurait fait] un profit de tout de ben deux cents, deux cent cinquante mille [dollars] si tu veux; [tandis que là] y pouvait pas faire ça, mais jusqu'à un certain nombre d'années. (père, PT06)

Ce genre de clause vise donc à protéger le patrimoine contre un désir de sortir de l'agriculture pour empêcher la plus-value que les prédécesseurs ont procuré à la ferme et qu'ils ont consenti en don à leur relève, d'autant plus que l'inflation du prix des terres et surtout des quotas laitiers favorise le démantèlement en sachant que la ferme vaut plus en parties qu'en bloc.<sup>110</sup> Cette clause patrimoniale protège pour un temps donné le patrimoine contre la tentation de réaliser un gain substantiel en soumettant la ferme à une logique strictement commerciale.

On peut aussi considérer la clause de réserve introduite dans les contrats de vente de l'exploitation agricole à la relève comme une stratégie visant à rétablir l'équité advenant la vente ou le démantèlement de la ferme, l'iniquité n'étant généralement perçue qu'en fonction de l'abandon dans les familles où la continuité familiale constituait la valeur partagée par l'ensemble des membres. Malgré les clauses de cinq ou dix ans qui compensent les parents advenant un démantèlement et qui rétablissent l'équité entre les héritiers, l'entreprise agricole se trouve détruite et le patrimoine est décomposé. Y aurait-il lieu d'aménager des politiques, lois, règlements et mesures pour protéger les fermes ou pour empêcher les démantèlements?

---

<sup>110</sup> En ce sens, démanteler « devient même logique, une décision économiquement rationnelle », mais seulement si l'on exclut de la décision des « facteurs extra-économiques » (Parent et al., 2000: 60), c'est-à-dire « des valeurs intimement liées au patrimoine familial » telles que « la transmission et la valorisation sociale et familiale du métier, le transfert d'une certaine identité, de l'amour de l'agriculture, le désir d'adopter un mode de vie où s'imbrique la famille et l'entreprise, etc. » (Perrier et al. 2004: 87).

On peut comprendre également les clauses de réserve sur les biens patrimoniaux comme des mesures visant à sécuriser les parents pour leurs besoins futurs, notamment lorsqu'ils n'ont pas amassé beaucoup d'épargnes ou ont été frappés de coups du sort, la maladie par exemple. Dans le cas suivant, les prédécesseurs ont compensé les restrictions imposées sur le pouvoir du jeune d'aliéner certains biens patrimoniaux et les exclusions au contrat de vente en lui vendant la ferme à très faible prix, montant que le fils a d'ailleurs remis en cinq ou six ans.

[C'est] pour se protéger; vois-tu aujourd'hui si y aurait (sic) le droit de vendre des terres, si y aurait [le] droit de vendre la terre là nous autres qu'est-ce qu'on fait là? Y resterait p'us rien. Moi j'avais réservé le boisé. [...] Si j'avais pas fait de réserve, où ce que je serais aujourd'hui? [...] Parce que là moi quand j'y ai donné ma terre, j'avais soixante mille piastres de côté, j'étais pauvre, j'ai été trois ans malade, [ça] fait que quand je m'ai (sic) réveillé au bout de trois ans, y m'ont pas donné de bien-être social, y m'ont donné absolument rien. [...] Pis là ce que j'ai gardé de bois, là moi j'ai dit : si y vient qu'à [abandonner], notre réserve c'était ça en réalité, on n'avait pas d'argent, on avait ça, n'importe quand on peut le vendre. [...] Moi j'ai pas de pension, je [ne] suis pas assez vieux pour avoir ma pension [à cette époque]. C'est pas parce que j'avais pas confiance à lui, mais c'est une réserve que je me suis faite parce que j'avais pas de magot de ramassé. Quand j'aurais commencé à ramasser de l'argent sur ma terre là, j'ai (sic) tombé malade. (parents, PT17)

Ce n'est pas parce qu'il n'avait pas confiance en son fils quant à sa capacité de réussir ou quant à la possibilité qu'il démantèle qui explique pourquoi le père s'était constitué une réserve de ressources patrimoniales, c'était plutôt dans le but de s'assurer une protection économique. En vendant sa ferme à fort rabais, le répondant avait choisi de conserver des lots boisés, n'ayant pas assez d'épargnes, n'étant pas admissible à la pension de vieillesse et tirant un faible montant du transfert de la ferme; ainsi les lots à bois devenaient des sources potentielles de revenu par leur exploitation ou leur vente. Jusqu'à sa mort, le prédécesseur en conserve la jouissance, et le fils ne pourra véritablement jouir de la propriété des boisés de ferme qu'après le décès de ses parents. Dans l'intervalle, le prédécesseur consent à ce que son fils tire son bois de chauffage personnel, mais aucune exploitation commerciale n'est possible pour le fils.

Si Julien-Pierre [le mari de la répondante] veut aller couper tout les lots à blanc demain matin, y peut y aller; [le fils] faut qu'y ait confiance là [en son père]. Si son père dit : demain matin moi les lots je les coupe tous, y peut le faire, Steven

peut pas rien faire. C'est écrit que [le répondant] y a le droit à ses lots jusqu'à sa mort, le père a droit de tous les couper, [le fils] y a même pas le droit d'aller s'en couper du bois si y veut couper du bois, on le ferait mais y a pas le droit. J'y ai donné le droit de faire son bois de chauffage, même [s'il n'est plus établi] j'y ai offert si y veut venir bûcher du bois sur la terre, y est le premier. (parents, PT17)

Malgré les conventions de droit établies entre les parties et qui régissent l'usage des lots boisés, il demeure une super-règle basée sur la confiance que le fils a en son père de croire que celui-ci ne lui laissera pas des lots déboisés lorsqu'il pourra en avoir la jouissance au décès de ce dernier. Cette pratique d'exclusion de lots boisés indépendants dans le contrat de transfert de la ferme, semble plutôt répandue et remplit généralement une double fonction : l'exploitation post-retrait de ces lots constitue une activité de retraite pour plusieurs prédécesseurs tout en leur procurant un revenu non négligeable qui vient compenser en partie le don octroyé dans le prix consenti à la relève. En outre, cette stratégie d'exclusion lors du transfert vise aussi à compenser en partie la distribution inégalitaire du patrimoine familial; les cédants les conservent expressément comme éléments du patrimoine à léguer en héritage aux autres enfants : « Des fois y en a qui ont des lots à bois, ils les gardent pis y les donnent à un autre [enfant], mais nous autres on n'avait pas ça des lots à bois à part ». (mère, PE20) Néanmoins, on peut questionner cette pratique quant aux effets que cela peut entraîner sur la viabilité de l'établissement du jeune si cette ressource faisait partie intégrante des revenus de l'exploitation agricole. La stratégie des parents peut alors fragiliser la pérennité du patrimoine en voulant préserver leur droit sur une partie de celui-ci afin de se donner des valeurs commercialisables pour pallier toutes les éventualités.

### 3.2.12 L'effet pervers d'une identité fusionnelle sur la pérennité du patrimoine

Par ailleurs, la clause de réserve, voire l'identité fusionnelle d'un prédécesseur avec la terre patrimoniale, peut limiter les possibilités de développement ou de relance de l'agriculture après l'abandon du processus de succession. Dans un cas spécifique, en guise de stratégie d'abandon, le fils a tenté de trouver un acheteur pour la terre (mais il fallait l'accord du père) et de la louer (il ne l'a pas fait sans l'accord du père).

[Le fils] y a pensé une secousse de vendre ça, de vendre la terre, y a pensé à ça de vendre ça, ça s'est parlé une secousse, y a eu des pourparlers, des choses dans [la] grange. [Mais le répondant disait :] Je [ne] veux pas personne icitte, j'en veux pas d'étrangers tant que je va[i]s être icitte. Mais peut-être qu'y aurait pu la louer à d'autres personnes, l'étable pis les champs pis les vaches dans l'étable, mais là [le répondant] lui y a dit : je [ne] veux pas avoir ça icitte, [donc le fils] y l'a pas fait. (parents, PT17)

Même si le fils avait légalement le droit de louer le bien patrimonial, à défaut de pouvoir le vendre, il ne l'a pas fait pour préserver la paix familiale. Dans ce cas-ci, le père maintient un contrôle moral sur le patrimoine.

Une fois y a un monsieur qui voulait louer l'étable pour mettre des chevaux, [le mari de la répondante] lui y a pas eu l'air d'accord, [ça] fait que là j'ai dit à Steven [le successeur]: tu [ne] loues pas ça là, pas de chicane icitte toi, loue-le pas. Y louait pas non plus, quand je disais quelque chose à Steven : [ne] fais pas ça, y le fait pas. J'ai dit à Steven : laisse ça faire, on s'organisera. [Cependant] quand [le fils] y loue pour son foin [coupe à forfait], on est ben content, ça y donne de l'argent pour payer ses taxes pis on est ben content, mais t'sais du monde pour rester là... Quelqu'un [qui] viendrait cultiver les terres : le cultivateur arrive, y laboure, y vient récolter pis y s'en retourne chez eux après, ça on voudrait, ça ça serait ben correct là : cultiver la terre. (mère, PT17)

Le répondant reste suspicieux face à l'exploitation des terres agricoles par quelqu'un qui n'est pas de sa famille. Son identité fusionnelle favorise la dégradation du patrimoine plutôt que sa pérennisation. Le père accepte que son fils vende la coupe de foin pour payer les taxes de la terre, mais s'oppose à ce qu'il loue les installations pour faire de l'élevage. Il y a une contradiction à l'intérieur même de la logique patrimoniale du répondant : d'une part, il désirait la continuité de la ferme, mais d'autre part, il refuse de voir quelqu'un d'autre qu'un de ses enfants poursuivre son œuvre.<sup>111</sup> « Si [le fils] y en laisse trop rentrer autour de moi, pour nous autres c'est pas une sécurité, si y a trop de monde icitte autour de moi je serais obligé de déménager, m'en aller. » (père, PT17) Le répondant justifie cette contradiction dans son refus de laisser quelqu'un s'établir pour fonder une ferme par une question de qualité de vie au sens où il préfère son espace, sa

<sup>111</sup> Dans une étude sur « les causes et les impacts » de « l'abandon des terres agricoles en Gaspésie », Lamoureux (1985: 38) notait que « même si des lots sont inutilisés à cause du manque de relève agricole ou de l'inaccessibilité des terres, les propriétaires préfèrent ne pas vendre ce bien, signe d'appartenance », ce qui nuit tant à l'établissement de nouvelles exploitations qu'à l'agrandissement des fermes existantes.



solitude, la paix de son isolement géographique, que de souffrir le voisinage, l'appivoisement d'étrangers, voire la modification du paysage.

### 3.2.13 La transmission des savoirs agricoles : un enjeu pour les parents

Plusieurs des prédécesseurs entretiennent l'idée que les conseillers agricoles, comme les enseignants, tiennent pour vrais leurs savoirs théoriques plutôt que d'aider ou de former les jeunes sur la base de réalités empiriques. « Les gars du crédit agricole pis les conseillers c'est ben plus eux autres [qui] sont dans [la] théorie, [ils ne] sont pas sur le plancher des vaches, y a ça aussi là; y veulent ben leur aider [aux jeunes successeurs] mais y a ben des choses qu'y voient pas. » (mère, PT18) « Les enseignants qui leur enseignent [aux futurs successeurs], y ont jamais vu une charrue, y ont jamais ajusté ça, mais y enseignent aux agriculteurs pour qu'y aient un certificat; c'est pas logique. » (mère, PT21) La distance sociale pourrait expliquer en partie cette perception à l'effet que les divers professionnels qui gravitent autour du milieu agricole connaissent mal la réalité quotidienne des agriculteurs.

En même temps, la formation agricole dispensée en établissement d'enseignement ne constitue-t-elle pas une façon de briser ce monopole parental sur le savoir agricole et, par là, de permettre à des jeunes non issus d'un milieu agricole d'accéder à ce métier? En outre, dans un contexte où la transmission des fermes selon le mode de reproduction traditionnel diminue, une société se doit de mettre en place des moyens qui vont permettre de former et de faire accéder des individus non issus du milieu agricole à l'agriculture. Cependant, plusieurs répondants croient beaucoup plus en l'apprentissage de l'agriculture sur la ferme qu'à l'école, et à plus forte raison pour un jeune qui ne provient pas du milieu agricole. Le modèle du parrainage de relève non agricole pourrait s'inscrire dans cette conception. Des prédécesseurs soulignent que des agriculteurs qui partent de peu comme eux-mêmes ont réussi à le faire autrefois, « y en n'a pas aujourd'hui », et que ceux qui essaient de le faire, ils « sont dans la misère ». (mère, PT21)

Exemple [si] vous, vous voulez vraiment vous en aller sur une ferme pis vous jugez que ça va être votre métier pis [que] vous aimez réellement ça, pis ni votre père ni votre mère [n']a été élevé sur une ferme. Vous allez venir travailler ici j'oserais dire pendant trois, quatre étés; mais si y veut réellement pis si y veut apprendre, trois, quatre étés, du printemps aux semences pis l'automne on fait les

récoltes, pis on fait les labours pour tout voir les étapes, si y veut réellement apprendre, j'oserais dire : tu le sais [le métier après ça]. (père, PT21)

Quelques points viennent cependant relativiser cette idée. D'abord, les savoirs et savoirs-faire sont de deux ordres : il y a ceux qui sont liés à la pratique de l'agriculture et ceux liés à l'opération d'une entreprise agricole, les uns n'étant pas réductibles aux autres. Dans la mesure où la possession des deux apparaît presque incontournable pour pratiquer et vivre de l'agriculture aujourd'hui, n'y aura-t-il pas une perte d'efficacité dans l'hypothèse soumise ci-haut par le répondant si le transfert des tâches ne s'accompagne pas d'un transfert et d'un apprentissage graduels des responsabilités gestionnaires et des pouvoirs décisionnels? Ensuite, certains pensent qu'il manquera au jeune non issu du milieu agricole et formé sur la ferme encore beaucoup au plan des attitudes, savoirs-être, valeurs, savoirs traditionnels, etc. qui ne s'acquièrent que par un processus de socialisation de long terme. Enfin, le problème de l'établissement demeure entier pour le jeune formé dont les parents ne possèdent pas de capital agricole si la formation à la ferme ne débouche pas sur un parrainage au plan de la transmission des avoirs de la ferme après celui de la transmission des savoirs et des savoirs-faire.

Cependant, quelques parents pensent que les savoirs patrimoniaux et expérientiels transmis aux jeunes sont peut-être moins pertinents d'une certaine manière pour favoriser une reprise efficace et compétente de la ferme par la relève puisqu'une partie de ces connaissances et pratiques issues du patrimoine culturel sera mise en doute, questionnée, voire rejetée par les successeurs familiaux.<sup>112</sup> Ces derniers posent parfois les savoirs acquis en établissement d'enseignement et les indications des conseillers comme étant supérieurs et plus crédibles pour mieux les opposer aux prescriptions et enseignements de leurs parents prédécesseurs en adoptant une attitude face à eux voulant dire : « eille, tasse-toé de là » (mère, PT16). Ainsi, bien qu'il y ait un effet de reproduction par la transmission intergénérationnelle, il y a aussi un effet de reproduction provenant de la transmission interprofessionnelle, reproductions auxquelles viendra s'ajouter une production culturelle de la part de la jeune génération à travers sa propre expérience.

---

<sup>112</sup> Barthez (1982) relève cette contradiction où les successeurs rejettent le patrimoine culturel de leurs parents en même temps qu'ils convoitent leur patrimoine économique pour s'installer. En effet, le patrimoine physique n'est-il pas investi de la culture de ceux qui l'ont bâti, entretenu, développé?

Par ailleurs, une répondante vient relativiser la valeur accordée à la transmission intergénérationnelle des savoirs et savoirs-faire développés avec l'expérience en affirmant que : « tu peux vendre ta ferme, mais tu [ne] peux jamais vendre ton expérience, ni même la donner; pis l'expérience ça [ne] s'achète pas non plus, ça s'acquiert ». (mère, PT16) Ne peut-on transmettre ses connaissances et ses savoirs-faire acquis avec l'expérience? Autrement, tout ne serait qu'un perpétuel recommencement puisqu'il faudrait toujours produire les mêmes connaissances à chaque génération (ceci dit en faisant abstraction du contexte et de l'environnement qui changent et qui modifient les connaissances). Il appert que la reproduction, soit la transmission des savoirs tirés de son expérience ou de sa connaissance, devient capitale et que la production, ou l'apprentissage par expérimentation, permettra d'enrichir et de moduler la reproduction pour la prochaine génération.

#### 3.2.14 La transmission et l'intégration du patrimoine agricole familial mises en échec?

Au-delà des savoirs et des savoirs-faire, il y a tout un apprentissage de savoirs-être et de valeurs, de règles et d'obligations sociales, d'attitudes et de conduites, etc. qui ne se transmettent pas par l'enseignement théorique reçu en classe ou appris dans les livres, mais par la socialisation dans un milieu par immersion et proximité sociales sur une échelle temporelle.<sup>113</sup> L'intégration des schèmes culturels liés aux savoirs-être (attitudes, conduites, valeurs) découle en bonne partie de l'identification de la génération suivante à la génération précédente, processus par lequel les jeunes font leurs les pratiques, représentations, valeurs, etc. des prédécesseurs familiaux, tel ce répondant qui dit : « comme l'épierrement, mon père c'était un gars qui était fier, pis moi [i]tu j'ai continué par la suite l'épierrement des champs ». (père, PE02)

Par ailleurs, les attitudes, c'est-à-dire les façons de considérer les choses, d'affronter les difficultés et de mettre en place des stratégies d'action, déterminent en partie la façon dont un jeune appréhende la succession familiale et s'investit dans le processus. Un répondant dira de son fils que sa principale force résidait dans le fait que « y avait une vision qu'on y avait intégré de fonceur; y avait des parents fonceurs, l'enfant y est fonceur, y fonce toujours dans tout ». (père,

---

<sup>113</sup> Les savoirs familiaux sont tout autant un « héritage tant matériel qu'immatériel » qui, d'une part, « fait partie de ce bien global que représente l'exploitation agricole » et qui, d'autre part, « circule avec le métier et pose les bases d'une identité historiquement située ». (Jacques-Jouvenot, 2002 et 1997)

PE07) Cette manière d'être, axée sur la pro-activité et sur des qualités de visionnaire et d'entrepreneur, serait un avantage pour qui veut succéder à ses parents sur la ferme familiale. Les valeurs transmises par les parents et les qualités développées par le jeune apparaissent comme des facteurs qui stimulent ou inhibent l'engagement de la famille dans un processus de succession.

De même, les savoirs-faire ne sont pas l'apanage d'un enseignement institutionnel, mais aussi d'une transmission patrimoniale. Ils constituent des savoirs techniques tant traditionnels et expérientiels que savants, mais les premiers n'en sont pas moins nécessaires car ils forgent l'identité et l'appartenance agricoles du jeune agriculteur : « J'ai été élevé dans la pomme de terre. À voir les feuilles je savais les maladies. » (père, PE11) Il y a ici une compétence qui est développée par l'observation, alors que le recours à des techniciens entraînerait ici une déqualification professionnelle, au sens d'une perte d'expertise, de capacité d'analyse.

D'après certains prédécesseurs, la prise en charge des enfants par le système scolaire, qui oblige une absence pendant une grande partie de la journée, créerait un fossé entre ce que les jeunes agriculteurs apprennent formellement, selon les prescriptions de la société et ce qu'ils auraient besoin de savoir, selon les préceptes de la famille agricole. Dans cette optique, le système scolaire est perçu comme un facteur déqualifiant parce qu'il nuit à l'acquisition patrimoniale des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être nécessaires aux jeunes agriculteurs.<sup>114</sup>

[Les enfants] y prennent l'autobus scolaire le matin à huit heures, pis y reviennent à quatre heures et demie. Qu'est-ce qui se passe à la ferme quand ils sont partis à l'école, eux autres y l'ont pas cette routine-là. Y l'ont pas cette routine-là eux autres, à cause que les jeunes [ne] sont plus à la maison ou à la ferme. [...] Y arrive de l'école à quatre heures et demie; le jeune a pas eu connaissance que son père a fait le tour de toutes les clôtures pour mettre ça en ordre [par exemple]. Cette routine-là, y l'ont pas, c'est pour ça que souvent y manquent leur coup [pour prendre la relève]. Y savent que les semences y faut qu'y soient faites au premier juin, [car] la Régie dit : le premier juin si tu veux

<sup>114</sup> Cette lutte idéologique entre savoirs familiaux et savoirs scolaires peut être résumée ainsi : « ...soucieuse de conserver ses prérogatives en matière de transmission du savoir, [l'institution familiale] sait qu'en valorisant des savoirs difficilement explicables elle les rend inaccessibles à la transmission scolaire. [...] Inversement, l'hyper-rationalisation des processus d'apprentissage joue le même rôle au service cette fois d'une logique enseignante. » (Jacques-Jouvenot, 1997: 177) C'est le débat classique entre « nature » et « culture » qu'on retrouve dans la lutte entre la famille et l'école dans la formation de la compétence : « dans le premier cas, c'est un point de départ, dans le second, ce vers quoi il faut tendre ». (ibid., p.180) Mais en fait, la compétence n'est ni donnée, ni reçue, elle est construite. (ibid., p.191)

être assuré [il] faut que ce soit fini, mais y savent pas que si le terrain [n']est pas prêt le premier juin normalement on [ne] devrait pas semer. [...] C'est tous ces détails-là [qui font la différence,] pis ça les jeunes, c'est pas parce que c'est les nôtres, la majorité des jeunes sur des fermes n'ont plus cette routine-là et ça c'est un grand manque. [...] Ils savent qu'y faut que ça soit fait, mais [pas] quand [il] faut le faire, [et] comment le faire. (mère, PE09)

Les répondants font état d'autres exemples quant au moment où il faut couper le bois de chauffage ou encore celui où il faut vérifier les sorties de drains pour qu'elles soient débouchées à la fonte des neiges, etc. D'une part, les jeunes agriculteurs agissent en fonction des normes établies qui peuvent leur paraître arbitraires ou absurdes parce qu'ils ne savent pas sur quelles connaissances elles reposent; ils savent ce qu'ils doivent faire et se conforment aux indications formelles, mais ils appliquent des pratiques sans en connaître les fondements cognitifs. D'autre part, s'ils possédaient les connaissances pertinentes, prétend la répondante, ils agiraient en fonction de celles-ci, car la norme leur apparaîtrait parfois comme un non-sens. En effet, parce qu'elle répond à une logique de gestion bureaucratique, la norme ne peut suivre les aléas (par exemple, ceux de la nature) et normalise la réalité pour établir, par exemple, une date butoir établie sur la moyenne et qui devient la norme pour tous indépendamment des spécificités.

Dans cette optique de pensée, le double processus de dépossession des agriculteurs de leurs savoirs et d'imposition de normes standardisées encadrant leurs pratiques agricoles les rend dépendants et diminue leur capacité de jugement critique. En effet, le sens critique et le discernement qui permettent d'analyser et d'évaluer une situation donnée constituent des qualités essentielles qui s'acquièrent par l'expérience, par la routine quotidienne et qui permettent d'arbitrer les décisions au regard des informations et savoirs formels en fonction des conditions qui prévalent et des facteurs en cause. C'est ainsi que la répondante explique les problèmes de transfert du sens des affaires, par exemple, voire le problème de l'abandon du processus de succession familiale par des jeunes en processus de reprise, du fait que les savoirs-être ainsi que plusieurs savoirs et savoirs-faire, s'apprennent dans la routine quotidienne de l'opération de la ferme, processus de transmission qui est compromis chez les familles agricoles.

Un autre processus qui a fait perdre la transmission d'une partie du patrimoine culturel traditionnel agricole, c'est celui de la spécialisation des fermes vers la production, la

segmentation des activités économiques les ayant dépourvu du besoin de fabriquer leurs instruments de travail, de transformer les aliments produits et de vendre leurs produits finis. Le travail qui devient obsolète parce que mécanisé ou réalisé par un autre corps de métier implique aussi une perte de pouvoir sur son travail, sa façon de le faire, la connaissance qu'on en a, la capacité d'agir sur son produit.

Pour tuer ton porc ou ton bœuf, y faut que tu tues ça dans le temps des avents, ça c'est le meilleur bœuf et le meilleur porc [que] tu [ne] peux pas avoir. De début décembre à [la] fin décembre, c'est dans les temps les plus froids, quand y a [le] décours de la lune; si on sait que le décours est le quinze, c'est là qu'y va faire le plus froid, y abattaient pis, parce que t'es capable de la faire vieillir, pis la laisser pour pas qu'y fasse trop chaud [et] pour [ne] pas qu'elle gèle pis, c'est toute une connaissance. Nos jeunes [n']ont p'us ça, on n'abat p'us aux fermes, y savent pas. (parents, PE09)

Si tu veux avoir un bon bois de chauffage c'est la même chose, [il] faut [que] tu le bûches dans le décours des avents, en même temps que tes boucheries [parce que la sève est le plus retirée du bois]. Pis si tu veux bûcher ton bois de construction pour construire une maison, si tu [ne] veux pas qu'elle craque, y a encore un temps pour le bûcher, [et si] tu veux bûcher du cèdre pour faire des clôtures de cèdre tu bûcheras dans les décours d'août. On a juste à se poser la question : pourquoi c'est faire que y a encore des clôtures de pieux [même si] y ont cent ans? [C'est que] ç'a été bûché dans le bon temps. C'est tous ces détails-là qu'on n'est p'us capable de transmettre à nos descendants que ça soit moi à la ferme, que ça soit un autre dans une autre industrie, souvent on n'est pas capable de transmettre cette base-là. (parents, PE09)

Ce savoir est disqualifié et dévalorisé socialement, même par les enfants des producteurs agricoles : « je me suis assez faite traiter de quétaine par ma fille ». (mère, PE09) On peut poser comme hypothèse que les jeunes ne rejettent pas les savoirs traditionnels et expérientiels essentiellement parce qu'ils proviennent de leurs parents et ancêtres, mais parce que leur socialisation aux savoirs formels et scientifiques se fait en posant ceux-ci comme supérieurs aux premiers qui se retrouvent discrédités par le système étatisé de transmission des savoirs. Malgré tout, certains jeunes s'intéressent aux savoirs patrimoniaux et se les approprient. La transmission familiale et, plus largement, celle effectuée par le milieu agricole continuent pourtant de coexister à travers la pratique et la sociabilité quotidiennes, malgré les résistances externes qu'elles peuvent rencontrer. « Y en a [des jeunes] qui ont du pif pour deviner ça, y en a pis qui sont curieux, y en a

beaucoup qui sont curieux, y observent, y vont beaucoup observer, c'est-à-dire, hein : pourquoi c'est faire (sic) qu'on passe notre temps à regarder chez les voisins? » (mère, PE09)

### 3.2.15 Acquérir le patrimoine culturel familial et composer un capital culturel personnel

Il y a donc toute cette question de la transmission des savoirs expérientiels et traditionnels et de l'acquisition des savoirs formels et scientifiques qui sont mis en opposition dans nos sociétés. Il y a une perte d'un patrimoine culturel par rupture du modèle de transmission des connaissances et cette situation crée un problème sur le plan du transfert de ce patrimoine culturel. Pourtant, bien que le système socialisé ne puisse remplacer qu'en partie le système domestique de transmission des connaissances et des techniques, les savoirs et savoirs-faire patrimoniaux sont néanmoins disqualifiés par le système éducationnel parce qu'ils sont considérés comme des savoirs populaires.<sup>115</sup> Cette perception influence directement la valeur accordée à l'enseignement formalisé de l'agriculture.<sup>116</sup> Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si certains jeunes agriculteurs rejettent la formation agricole formalisée et dispensée par les établissements d'enseignement collégial ou universitaire, s'ils croient que les savoirs patrimoniaux transmis par la famille et les savoirs expérientiels acquis par la pratique quotidienne ont une valeur supérieure aux savoirs savants.

Je va[i]s te donner juste un exemple, mettons que tu te prépares à faire de l'ensilage, [le fils successeur] y ramasse de l'ensilage dans sa main pis y la serre, pis de la manière qu'elle se déplie, y était capable de dire le degré d'humidité. On avait un testeur chez nous, mais y avait appris aussi avec sa main. À l'université

<sup>115</sup> Déjà en 1918, lors du Congrès de l'A.C.J.C sur le « problème agricole au Canada français, l'éducation agricole faisait partie de la problématique aux côtés de l'organisation agricole et de la législation agricole. On observait que « pour la plupart des cultivateurs, l'enseignement par les yeux » (p.229) était le plus profitable. Les congressistes posaient « la science agricole » et « l'enseignement agricole » comme vecteurs du progrès agricole. Par contre, ils constataient que cela ne réglait pas le problème de l'exode rural. Pour le contrer, ils valorisaient plus largement « l'éducation agricole » « en vue de provoquer chez les ruraux l'amour de la vie champêtre, l'estime et la fierté de la profession d'agriculteur, tout en leur fournissant les moyens d'exercer convenablement cette profession » (p.232). Le problème technique était lié à un problème identitaire qui apparaissait plus fondamental.

<sup>116</sup> Les raisons invoquées par les personnes qui ont abandonné leurs études en agriculture sont, par ordre d'importance, « l'insatisfaction liée au programme d'études », « les difficultés d'ordre scolaire », « le manque d'intérêt envers l'agriculture », « les problèmes personnels ou de santé », « la perte d'accès à la ferme familiale », « le découragement qui découle des difficultés liées au démarrage d'une entreprise agricole », « les problèmes d'ordre pécuniaire » et « l'acceptation d'un emploi au cours des études ». (Éduconseil, 2003) Ces données ne sont cependant pas ventilées en fonction du fait que les personnes proviennent ou non d'une famille agricole.

quand ils leur ont fait faire, les autres gars connaissaient rien, pis lui y a arrivé pis y avait ça [comme savoir patrimonial]. (mère, PE03)

Le cadre d'un cours formel serait moins propice à l'apprentissage des techniques, pratiques et connaissances patrimoniales dans la mesure où c'est par la reproduction, l'expérimentation et la « routinisation » des pratiques que s'acquiert ce corpus de savoirs, ce qui réfère à une toute autre approche d'apprentissage axée sur la découverte et la compréhension des savoirs ainsi que sur le développement et le transfert de compétences, alors que le système éducatif propose un cadre axé principalement sur l'acquisition de connaissances qualifiantes sanctionnées par un diplôme officiel, d'autant plus que l'enjeu est souvent déplacé sur le taux de diplomation et sur le taux de rétention des jeunes au sein du système scolaire.<sup>117</sup>

Par contre, cette conception d'une transmission intergénérationnelle et d'un apprentissage expérientiel ne vient-elle pas s'opposer en partie à l'installation non familiale en agriculture? En effet, comment alors inculquer ces connaissances et savoirs-faire aux jeunes non issus du milieu agricole si cela reste l'apanage des familles? Car l'enjeu de la conservation et de la perpétuation des savoirs agricoles patrimoniaux se situe également par rapport à cet autre enjeu qu'est celui de la conservation et de la pérennisation des entreprises agricoles.

Certains parents dévalorisent l'acquisition de savoirs agricoles par la formation scolaire mais, dans certains cas, c'est plutôt le jeune qui rejette la valeur de ce type de savoirs et dévalorise la formation professionnelle ou technique en agriculture. Ces familles posent les savoirs constituant le patrimoine culturel de la famille agricole comme supérieurs à ceux issus de la production scientifique. On peut penser que cette représentation découle de la valeur identitaire accordée aux savoirs issus de la tradition familiale puisque leur transmission constitue un élément fondateur du processus de succession agricole familiale.

Dans ce cadre, la représentation négative de la pertinence d'acquérir une formation agricole en établissement d'enseignement constitue une stratégie protectionniste en faveur des savoirs

---

<sup>117</sup> Dans l'étude réalisée pour le compte du MAPAQ par Éduconseil (2003) auprès des personnes qui ont suivi une formation agricole entre 1994-1995 et 2001-2002, plus du tiers des répondants avaient abandonné leurs études en agriculture (38 répondants sur 101), d'où certainement l'intérêt du MAPAQ de vouloir comprendre le problème.



expérientiels et patrimoniaux, et reproduit la même stratégie que celle qui dévalorise les savoirs populaires, en leur opposant les savoirs savants et experts. Quelques répondants qui avaient eux-mêmes suivi une formation agricole de base étant jeunes ont le sentiment de ne pas y avoir puisé les connaissances et techniques suffisantes pour développer leurs pratiques agricoles et leurs compétences professionnelles. Certains ont même l'impression encore aujourd'hui que la formation demeure trop axée sur un enseignement théorique, d'où le fait qu'ils ne considéraient pas important que leur successeur suive une formation agricole en établissement scolaire. Le fait d'avoir suivi leur formation sous la contrainte de l'autorité paternelle plutôt que par choix personnel semble influencer la valeur accordée à cette formation.

[Étudier en agriculture], c'était un peu [l'idée] de mon père, pour lui. [...] Pis moi quand j'ai sorti de l'école, si j'avais pratiqué sur la ferme, j'en savais pas assez pour dire être un bon agriculteur, [car] c'était juste des livres. À La Pocatière c'est un peu la méthode de l'enseignement, ç'a pas tellement changé. (père, PT15)

Par contre, certains parents qui ont suivi une formation agricole formelle semblent en faire davantage la promotion auprès de leurs enfants s'ils estiment en avoir eux-mêmes tirés des bénéfices concrets, une utilité pratique : « j'ai trouvé ça assez utile que j'aurais dû faire les deux ans à l'école d'agriculture ». (père, PE20) Le fait qu'ils aient aussi fait le choix de suivre une telle formation plutôt que de le faire par obligation semble jouer dans la perception positive qu'ils retirent de leur formation. « [La formation agricole] ça nous a mis un portrait qu'y avait pas juste le côté bucolique d'avoir une ferme; y avait le côté technique aussi qu'y fallait connaître : comment nourrir, comment faire faire [l']agnelage, comme s'occuper des moutons aux pâturages, le foin que ça prend. » (père, PE07) Dans d'autres familles, le discours varie suivant la génération, et ce n'est pas nécessairement la génération sortante qui fait obstacle à l'acquisition d'un diplôme en agriculture.

On a voulu l'envoyer [à l'ITA]. Pantoute! Y a pas besoin de ça [disait le fils]. Y travaillait avec son père; y dit : mon père c'est le meilleur cours. [Pourtant] j'y aurais payé un cours, pis y aurait été à l'école d'agriculture : si tu veux, pis on va t'installer. J'aurais aimé aussi ben de même, quand ben même [que] ça m'aurait coûté vingt-cinq mille piastres, mais y a pas voulu de ça. (parents, PT06)

Dans certaines familles, c'était plutôt le jeune qui désirait recevoir une formation agricole, mais les contraintes et obligations familiales et agricoles empêchaient souvent la poursuite d'une formation en établissement : « [mon père] y m'avait envoyé aussi un petit peu au cours agricole quand j'avais eu seize ans, à La Pocatière, trois semaines, mais j'aurais aimé poursuivre ». (père, PE02) Pourtant, dans d'autres familles où le prédécesseur avait pourtant suivi une formation agricole, on observe que le réflexe culturel de faire suivre une telle formation à une future relève n'est pas systématiquement ancré dans la culture familiale. Il faut cependant reporter ce constat dans le contexte où, dans plusieurs cas, la relève familiale qui se présente à la succession le fait dans un contexte de crise où les parents cherchent soudainement à se retirer et où un jeune trouve là une occasion de s'installer dans un domaine ou de recommencer sa vie après avoir subi un échec ailleurs ou encore à défaut d'avoir jamais vraiment su quoi faire ni où aller.<sup>118</sup> Dans ce contexte, la formation agricole paraît intéressante mais difficile à acquérir, tant pour les parents que pour les jeunes, compte tenu du temps imparti pour réaliser la transition intergénérationnelle sur la ferme familiale.

On en n'a pas parlé; peut-être [que] si on en aurait parlé (sic), y en aurait suivi [une formation agricole]. [...] [Même si] les gars étaient trop jeunes, [...] les filles auraient pu suivre ça aussi, y en a des filles qui suivent ça aujourd'hui; mais si on en avait parlé [à] Linda [la fille successeure] [elle y] aurait été, Linda elle aurait aimé ça elle, mais on n'a pas pensé. (parents, PT08)

Pourtant, à l'instar de plusieurs parents, le père persiste à croire que sa fille n'avait pas besoin de formation agricole, ayant grandi sur la ferme familiale : « ma fille, non, elle savait ». (père, PT08) Une majorité de répondants ne voit pas dans l'absence d'une formation agricole un facteur ayant pu favoriser l'abandon de la succession. Est-ce par crainte de voir la transmission de ses savoirs expérientiels mise en échec par l'acquisition d'un savoir agricole formalisé? C'est peut-être plus parce que le mode traditionnel de reproduction sociale de l'agriculture, soit d'une génération à l'autre, constitue la forme valorisée de transmission du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

---

<sup>118</sup> Nous avons déjà présenté ailleurs (Handfield et al., 2005) les quatre types de successeurs dégagés de nos données de recherche, soit les successeurs intéressés, fortuits, passifs et désignés, lesquels se distinguent par les représentations qu'ils se font de la ferme (passion, occasion, cocon, prison) et par les raisons qui motivent ces jeunes à s'établir, soit respectivement une aspiration, une solution, une protection ou une obligation.

Bien que la formation ne soit pas toujours jugée pertinente pour le fils ou la fille et qu'elle soit rarement mise en cause par les prédécesseurs dans l'abandon du processus successoral, elle semble plus utile aux yeux des cédants lorsque le conjoint ou la conjointe du jeune devient également successeur légal sur la ferme familiale et qu'il ou elle n'a pas grandi sur une entreprise agricole. L'abandon donne à penser à certains répondants que leur gendre ou leur bru manquait de préparation pour s'établir, pour mesurer ce que représentait réellement le fait d'opérer, de gérer et de diriger une exploitation agricole. « Lui [le gendre], peut-être, Guy aurait été préparé comme [il] faut à qu'est-ce que c'est une ferme, peut-être que ça l'aurait aidé plus. » (mère, PT08)

De plus, aux yeux de plusieurs prédécesseurs, la formation agricole formelle apparaît comme une connaissance insuffisante pour opérer et diriger une ferme car « c'est un plus, [mais] y manque le finir ou la base » (mère, PE09). Autrement dit, la formation agricole formalisée ne peut faire sens que si elle repose sur une base établie par la transmission informelle des savoirs et savoirs-faire patrimoniaux. De plus, elle ne prendrait sens que si elle s'inscrivait dans un cadre plus grand qui permettrait de transférer ces connaissances et techniques, de les adapter et de les recomposer en fonction du cadre culturel acquis par tradition et transmis à l'intérieur de la culture de la ferme familiale / famille agricole.<sup>119</sup> Dans cette perspective, il s'agirait peut-être d'établir ou d'accentuer les ponts entre la formation acquise en établissement et celle transmise dans le cadre familial plutôt que de dissocier la formation patrimoniale acquise sur la ferme de celle dispensée et contrôlée hors de l'entreprise familiale.

De plus, l'organisation de l'enseignement en établissement scolaire apparaît mal adaptée à la réalité du travail agricole. En effet, les deux grands problèmes liés à l'acquisition de la formation agricole, suivant le discours des prédécesseurs, ont trait au fait que les centres de formation sont souvent éloignés des fermes (problème géographique), ce qui rend difficiles les allers et retours quotidiens pour effectuer les tâches journalières, nécessitant alors un hébergement hebdomadaire hors ferme pour le jeune et privant ainsi la ferme de son travail (problème économique), alors que les parents ont besoin de cette main-d'œuvre et que le jeune désire souvent être le plus présent

---

<sup>119</sup> La faible fréquentation des programmes de formation agricole que déplorent les intervenants montre la nécessité d'ouvrir un dialogue avec la famille comme institution de socialisation professionnelle, plutôt que d'adopter une approche coercitive (primes d'établissement) pour modifier les conduites sociales.

possible sur la ferme qu'il se destine à reprendre.<sup>120</sup> Le problème géographique découle de la logique gestionnaire de l'administration publique et le problème économique découle de celui-ci. En outre, les formations offertes à proximité ne correspondent pas nécessairement au type de production auquel le jeune se destine.

Par ailleurs, le problème culturel semble exacerbé par la dévalorisation que le système éducatif et les mesures d'aide à l'établissement introduisent face aux savoirs traditionnels et culturels transmis par les parents et face aux savoirs expérientiels acquis par les jeunes.<sup>121</sup> La mise en rapport du versement des primes d'établissement avec le niveau de scolarité a peut-être une incidence sur l'abandon de certains projets d'établissement ou l'abandon de certains processus d'établissement réalisés plus difficilement en étant exclus de ces avantages financiers.<sup>122</sup> Tant que la logique des savoirs savants et formalisés sera opposée aux savoirs expérientiels et patrimoniaux qui, de ce fait, seront rejetés et dévalués, une certaine partie de la classe agricole considérera que son système de reproduction culturelle d'agriculteurs est menacé par le système de « production institutionnelle » de « producteurs » agricoles.

---

<sup>120</sup> Ces « facteurs institutionnels » ont aussi été relevés par Hamel et Morisset (1995: 842) pour expliquer la désertion des programmes de formation agricole, ce qui s'ajoute au fait que « l'intégration de l'enseignement agricole à la structure du réseau scolaire général, avec son horaire de septembre à juin, a entraîné un effet, sans doute pervers, en faisant de l'enseignement agricole une filière qui n'est plus conçue dans le temps selon les besoins de la production agricole, tenant compte de la période des récoltes et des semences ». Cependant, dans une autre étude, Tondreau et Morisset (1998) avancent que ce serait plutôt le coût de renonciation, i.e. la perte de revenus potentiels pour la ferme qui éloignerait les jeunes de l'acquisition d'une formation agricole. Ceci vient s'ajouter aux coûts de remplacement, de déplacement, d'hébergement, etc.

<sup>121</sup> Il est vrai que les jeunes qui obtiennent une subvention à l'établissement atteignent un niveau de scolarité plus élevé; de 11,4 années qu'il était en 1990-1991, il est passé à 13,5 années en 1995-96 (Michaud, 1997), niveau qui stagne presque depuis, selon les données des rapports annuels de la Financière agricole du Québec. Mais c'est ici l'effet des règles d'attribution qui affectent l'augmentation de la statistique de scolarisation qui est observé. D'ailleurs, cette condition a fait chuté considérablement le nombre de primes accordées; de 1340 qu'il était en 1994-1995, il est passé à 602 en 1995-1996 sous le nouveau régime d'attribution des primes, puis à 341 primes en 1996-1997 (Michaud, op.cit.), niveau autour duquel il s'est maintenu par la suite (FADQ, 2005b, 2004b, 2003, 2002) .

<sup>122</sup> Ourliac (1994: 54) pose un regard critique sur ce système qui lie prime à l'établissement et formation agricole. « Si l'on se place dans la logique productiviste choisie, il paraît cohérent de dissuader les candidats qui ne présentent pas toutes les garanties supposées de succès. Trois questions viennent immédiatement à l'esprit : le respect des conditions garantit-il le succès? Le non-respect est-il prédictif de l'échec? L'absence d'aide est-elle dissuasive? » Dans ce cadre, la subvention à l'établissement constitue-t-elle une mesure d'intégration ou une mesure d'exclusion? L'efficacité du programme de subvention à l'établissement ne peut être mesurée correctement qu'en prenant en compte ces trois aspects du problème. Dans le même sens, Rémy (1987) constate que ce système ne fait que constituer un groupe d'agriculteurs de « deuxième zone ».

### 3.2.16 La valeur comparée de l'expérience et de la formation agricole

Plutôt rares sont les parents qui considèrent que la formation agricole professionnelle ou technique aurait pu faire une différence quant à l'issue du processus de succession pour leur jeune et quant à sa façon d'opérer, de gérer et de diriger la ferme familiale.

Ça l'aurait aidé [de suivre une formation agricole technique], parce que y a fait un cours de vacher, y avait fait des stages chez un monsieur qui fait des encans maintenant, c'est rien qu'un hiver ça un cours de vacher et c'est prendre soin des animaux. Ça y avait aimé ça, y avait été voir dans d'autres fermes c'est quoi qui se passait, mais non ç'a pas... ça [ne] donnait pas ce qu'y fallait. (mère, PT19)

Certains parents qui sont en faveur de l'idée, considèrent que les obligations liées à la ferme annihilent les possibilités de suivre une formation agricole, d'autant plus lorsque l'établissement se fait dans une situation de crise où le prédécesseur a rapidement besoin que l'on prenne sa relève. « Oui, [le fils] ça l'aurait intéressé, mais là en réalité y a pas trop eu le temps d'y aller, [il] fallait qu'y s'occupe des animaux, lui y pouvait pas quitter. [...] Y avait pas le temps, en réalité y avait pas le temps. » (mère, PT17) Mais n'eut été l'invalidité de son père, le fils aurait-il vraiment suivi une formation agricole? Alors que cette répondante juge que la formation agricole est presque nécessaire pour qui veut s'établir en agriculture, elle considère toutefois que l'expérience et l'apprentissage autodidacte étaient suffisants pour que son fils reprenne la ferme familiale : « Mais aujourd'hui les jeunes ça leur en prend beaucoup de formation, ça leur prend la formation, c'est vrai, c'est beaucoup d'affaires, [alors que leur fils] y avait une certaine expérience, y avait l'expérience aussi [et] y s'instruisait dans les livres beaucoup. » (mère, PT17)

Dans le contexte où les fermes familiales sont de taille économique de plus en plus importante, un répondant questionne la capacité de gérer et diriger une telle entreprise pour un jeune sans formation agricole. Référant à un cas de son coin, il dit du jeune aspirant à la succession : « y a pas voulu faire son cours à l'ITA. [...] Techniquement y est peut-être ben bon techniquement, mais je [ne] sais pas au point de vue [gestionnaire] ». (père, PE07) Ainsi, quelques répondants considèrent que la formation théorique et pratique est incontournable pour qui veut succéder à ses parents sur la ferme familiale. « Moi je vois que les jeunes qui vont aller en agriculture vont tous

être formés, sans ça y en n'a pas qui vont s'en aller là-dedans. [...] Ça prend des jeunes qui vont aller chercher la formation, tu [ne] peux pas aujourd'hui être en agriculture si t'es pas formé. » (mère, PT19)

Néanmoins, plusieurs agriculteurs et agricultrices n'en démordent pas, pour devenir agriculteur, il faut provenir du milieu agricole, avoir grandi sur une ferme, avoir acquis son savoir par l'expérience quotidienne pour comprendre l'agriculture à partir de sa pratique plutôt que d'acquérir le savoir agricole sur les bancs d'école et dans les livres où l'on enseigne l'agriculture d'une manière théorique. Cette conception idéologique marque-t-elle une certaine résistance face à cette autre innovation sociale qui menace la reproduction traditionnelle d'un métier et face aux technocrates qui sont perçus comme des assaillants qui tentent de changer l'ordre des choses? Ou n'est-ce qu'une simple mise en garde de la sagesse populaire contre la tentation trop rapide de saccager un système traditionnel d'apprentissage et de transmission d'un métier, dans la mesure où l'agriculture n'est pas considérée par les agriculteurs comme un métier, une activité économique, un procès de production comme les autres? Ce qui semble incongru à certains prédécesseurs c'est que la formation institutionnelle permette à des jeunes non issus du milieu agricole de bénéficier de la prime à l'établissement, alors que d'autres qui ont grandi sur une ferme ne peuvent s'en prévaloir au moment de reprendre l'entreprise familiale faute de formation agricole reconnue. « Y en a qui [n']ont pas d'expérience, y en a de la ville qui [n']ont jamais été sur une ferme. Que c'est (sic) que vous voulez qu'y fassent? Dans les livres c'est beau, [mais dans la réalité] tu te décourages. [Mais] y ont droit à l'octroi, mais si t'as jamais eu ça [une ferme], t'as pas d'idée de ça pantoute. »<sup>123</sup> (parents, PT21) D'ailleurs, certains répondants, eux-mêmes mal expérimentés au moment de s'établir, ont dû apprendre sur le tas, ce qui va dans le sens des propos de certains prédécesseurs pour qui l'apprentissage de l'agriculture doit se faire d'abord et avant tout au sein de la famille agricole et sur la ferme familiale.

Ç'a toujours été un apprentissage sur le tas. [...] On n'avait pas d'expérience de machinerie, on avait des connaissances un peu de base. Les premières semaines qu'on a mis la charrue en arrière du tracteur, j'étais pas capable de l'ajuster. C'est mon voisin qui a ajusté mes charrues pour aller labourer, [...] j'étais pas habitué,

<sup>123</sup> Le déplacement d'une logique de compétence vers une logique de qualification, dans la mesure où la réussite entrepreneuriale et gestionnaire apparaît liée à l'obtention d'un diplôme spécialisé en agriculture, serait notamment motivé par les attentes plus élevées de la société dans le cadre où elle participe, via l'État, à soutenir l'agriculture. (Hamel et Morisset, 1995)

c'était la première fois que je conduisais un tracteur, ç'a pas été drôle, mais on s'est replacé après. (père, PE07)

[Par exemple,] celui ou celle qui loue une charrue pis qu'y [n']a jamais fait ça là, y va avoir besoin de la faire ajuster par un voisin qui s'y connaît comme il faut pour faire une affaire qui ait du bon sens. C'est juste un exemple que je vous donne parmi tant d'autres. Y en a qui veulent s'en aller sur une ferme, [mais] y savent même pas conduire un tracteur. (parents, PT21)

Dans les représentations collectives, l'installation en agriculture passe par la transmission intergénérationnelle du métier et de la ferme. Contrairement à la formation qui, elle, peut s'acheter, l'expérience « c'est du vécu, [...] ça [ne] s'achète pas l'expérience. » (père, PT21) C'est tout le débat entre qualification et compétence qui est posé ici. Beaucoup d'agriculteurs et d'agricultrices semblent encore valoriser davantage l'expérience agricole acquise à travers le vécu quotidien d'un jeune sur la ferme auprès de ses parents,<sup>124</sup> et peut-être plus encore s'il désire reprendre la ferme familiale et non s'établir sur une autre ferme. Ainsi, au-delà de l'aspect technique de la pratique agricole, de l'acquisition des savoirs-faire et du développement des compétences professionnelles, s'établir c'est aussi acquérir tout un savoir qui ne s'apprend pas en théorie, mais par la socialisation et la pratique aux côtés des parents qui sont les transmetteurs d'une connaissance et d'une culture patrimoniales. Selon certains répondants, provenir d'un milieu agricole apparaît important non simplement pour l'acquisition d'un savoir-faire patrimonial, mais pour une socialisation plus large aux réalités et exigences des modes de vie et de production agricoles; cela permet d'acquérir le patrimoine culturel propre à la classe agricole.

Ça prend aussi, [il] faut avoir aussi des notions. [Il] faut connaître ce que c'est aussi, qu'est-ce que c'est que d'avoir une ferme pis l'exploitation. [Comme les répondants provenaient tous deux de familles agricoles,] [ça] fait qu'on savait à quoi s'attendre, [ça] fait que y avait rien qui nous surprenait t'sais. (mère, PT16)

L'expérience apporte de la connaissance pratique que plusieurs prédécesseurs opposent à la connaissance théorique, dont la valeur leur paraît plus faible parce qu'elle n'est pas propre à une

<sup>124</sup> Par contre, l'étude de Hamel et Morisset (1995) montre que moins la relève familiale est scolarisée, plus le temps requis pour devenir propriétaire de la ferme s'allonge. On peut rapprocher cette observation et celle de Rémy (1987) selon qui la valorisation du « self made man » risque de décroître avec l'ouverture des marchés agricoles et la sophistication de la gestion de la ferme.

situation concrète donnée. Les qualifications prétendues qu'accordent socialement les diplômes ne sont pas garants des compétences qui, elles, sont rattachées à l'exercice courant, à la pratique quotidienne, à l'expérience : les qualifications renvoient à des connaissances formalisées et apprises, les compétences à des connaissances développées et acquises.

J'suis allée à une conférence un moment donné, en tout cas j'ai assez aimé, [la conférencière] elle était réaliste pis elle [ne] s'en faisait pas accroire. Pis c'est une madame qu'elle (sic) avait de la connaissance académique, elle avait été à l'université, pis là c'est qu'elle avait pris l'entreprise de son père, pis là elle avait sa formation en administration ou gestion, elle était ingénieure, en tout cas, elle avait été à l'université. Là elle était la personne toute désignée pour prendre l'entreprise, pis là elle a pris l'entreprise, un moment donné elle nous a dit : je [ne] savais rien, à tel point qu'elle nous a dit : je me suis assis[e] dans le bureau, j'ai regardé mes diplômes en avant de moi, je les ai regardés pis je leur ai dit : coudon, qu'est-ce que vous m'avez appris? Elle dit : je [ne] sais rien, elle nous disait : l'expérience dans [la] vie. C'est là qu'elle est allé trouver son père pis elle a dit : écoute, moi là y m'en manque un bout, parce que toi t'as été à l'université, pas la même que la mienne, à l'université de la vie, t'as ton doctorat toi là, pis moi, elle dit : moi, ma maîtrise [n']est pas assez. (mère, PT16)

Dans ce débat entre les savoirs populaires et les savoirs savants, des prédécesseurs transmettent à leur jeune cette dévalorisation des formations techniques ou universitaires en agriculture. Lorsqu'ils s'y inscrivent, des jeunes en viennent également à cette conclusion en constatant un retard des connaissances théoriques enseignées au cégep ou à l'université sur les connaissances pratiques appliquées à la ferme.

[Le fils cadet] lui y trouvait, parce que là en travaillant en même temps sur la ferme, il les trouvait arriérés. Y trouvait que l'agriculture était rendue plus loin, pis qu'est-ce qu'y leur montraient dans le cours y étaient arriérés. Y savait tout ça. [...] [Les professeurs] y connaissaient rien, [ça] fait que y a lâché après une session. Y perdait son temps, ça l'écoeurait littéralement. (mère, PE03)

L'une des principales lacunes des cours agricoles que perçoivent des prédécesseurs concerne l'adaptation de la formation aux connaissances possédées par les jeunes agriculteurs, d'où le désintérêt rapide de certains d'entre eux. Plutôt que de tabler sur les acquis de ces jeunes, la formation est faite pour ceux et celles qui n'ont pas ou peu de connaissances en agriculture. En



outre, certains peuvent y voir un travail de déconstruction des savoirs et savoirs-faire acquis au sein de la famille agricole.

Par ailleurs, l'apprentissage du métier par le travail sur d'autres fermes apparaît comme une bonne façon d'acquérir des connaissances et compétences pour un futur successeur parce que cet apprentissage se fait sur le tas, à travers l'exercice du métier : « ça peut donner une expérience différente, oui, ça fait une autre façon de voir ». (mère, PT16) L'avantage est alors que ce type d'expérience permet d'acquérir d'autres façons de faire et de penser inscrites dans le concret de la pratique et qui pourront être réinvesties sur la ferme familiale par le jeune.

Mais l'apprentissage sur la ferme constitue la voie privilégiée, voire incontournable, pour apprendre le métier d'agriculteur selon une majorité de répondants.<sup>125</sup> D'ailleurs, plusieurs prédécesseurs sont fiers de souligner que leur successeur a appris son métier d'agriculteur « à me suivre » (père, PT06) et se posent comme principaux agents de formation de leur relève. Les enfants de cette génération se sont trouvés pris entre deux logiques en rupture, celle de leurs parents qui dévalorisent le plus souvent la formation agricole formelle et celle des institutions qui contraignent à l'obtention d'une telle formation pour se qualifier à des avantages économiques tels que des primes d'établissement, des taux d'intérêts préférentiels, etc.

### 3.2.17 Les savoirs-être et le capital social comme éléments du patrimoine familial

Il ne suffit donc pas d'acquérir le capital culturel et d'obtenir le capital économique,<sup>126</sup> encore faut-il posséder un capital social et les savoirs-être utiles à son utilisation pour assurer une

---

<sup>125</sup> La condition d'attribution des primes a un effet d'entraînement direct sur le relèvement de la formation agricole des jeunes agriculteurs identifiés comme relève, notamment pour les DEP et DEC surtout, qui représentaient respectivement 16,4% et 23,9% de la relève identifiée en 2000, comparativement à 6,4% et 9,4% en 1993, tandis que le nombre d'aspirants successeurs non diplômés est passé de 26% à 13,6% au cours de la même période. (MAPAQ, 2002) Mais alors pourquoi le nombre de primes attribuées demeure-t-il situé autour de 350 depuis 1996-1997 et encore en 2004-2005 alors que les primes ont été majorées à 20 000\$ et 30 000\$ en 1999 et encore jusqu'à 40 000\$ en 2003? (Michaud, 1997; FADQ, 2005a et 2005b)

<sup>126</sup> Selon Champagne (1987), la logique économique ne peut expliquer pourquoi des fermes autrefois rentables sont disparues alors que des fermes plus misérables ont trouvé preneur et figurent aujourd'hui parmi les fermes les plus rentables et productives. Il souligne que le capital culturel et le capital social jouent un rôle essentiel dans ce processus et introduit dans l'explication la capacité des acteurs à agir sur leur capital économique pour le faire fructifier. C'est en ce sens que Champagne conclut que les logiques économique et familiale sont interreliées.

meilleure reprise. Dans le patrimoine que les parents produisent et reproduisent en le transmettant à leur relève, il y a ces relations, ces liens et ces réseaux sociaux et professionnels qui constituent le capital social utile à l'exercice de la profession d'agriculteur. Certains peuvent entretenir de mauvaises relations de voisinage, alors que d'autres sont parfois peu impliqués dans les organisations agricoles ou que d'autres encore réduisent au minimum leurs contacts avec les intervenants et professionnels agricoles. Ainsi, un prédécesseur dira : « l'UPA, [je] m'en va[i]s te dire ben franchement, c'était bon, mais je capotais pas là-dessus ». (père, PT06)

Pour d'autres prédécesseurs, le lien à l'UPA notamment ne doit être qu'utilitaire, mais non participatif. « Les jeunes qui partent... moi je sais ben, j'ai jamais été dedans pis l'UPA on est obligé de rentrer dedans pour avoir les octrois pis à part de ça je me suis jamais occupé de ça, pis je [ne] conseillerais pas à un gars de rentrer dedans ». (père, PT13) Ce répondant est contre l'UPA pour deux raisons : d'abord, c'est un organisme de contrôle des agriculteurs, dit-il, mais aussi parce que c'est une organisation qui permet à certains producteurs de satisfaire leurs intérêts personnels (notamment au plan monétaire) sur le dos de la défense des intérêts collectifs, croit-il.

Ces faibles liens professionnels et ces mauvaises relations sociales sont parfois reproduits par le jeune. Il peut être difficile de rompre ce cercle vicieux lorsque le jeune en hérite en quelque sorte, ce qui peut lui nuire tant dans son processus d'établissement que dans la réalisation de son processus de reprise. Aussi, certains s'isolent-ils alors que leurs parents étaient pourtant très ouverts, tandis que d'autres jeunes tentent au contraire de se créer un réseau professionnel fort, ce qui peut parfois être décrié par les prédécesseurs parce que la stratégie du jeune s'écarte du modèle transmis.

Par ailleurs, l'ordre des relations sociales entraînait autrefois des règles tacites qui régulaient la logique de transmission, mais elles semblent avoir perdu un peu de leur rigidité aujourd'hui. Ainsi, un agriculteur n'aurait jamais tenté de vendre sa ferme à un étranger avant de l'avoir offerte à son voisin, ce qui n'aurait pas été fait avant d'avoir d'abord songé à réaliser un transfert à l'intérieur de la famille : « C'était de père en fils ou ben donc, si y avait pas de fils, c'était vendu à des voisins. » (père, PE09)

De plus, les jeunes qui s'établissent nécessitent des repères sociaux et culturels comme bagage de démarrage lorsqu'ils s'installent, après quoi ils devraient être en mesure de bonifier et d'adapter, en fonction de leurs besoins, le capital social et les savoirs-être acquis de leurs prédécesseurs. « [Pour réaliser un emprunt,] j'avais été là à [nom de la localité] parce que j'avais tout le temps été là avec mon père. Mon père faisait ses affaires-là à la banque de Montréal à [nom de la localité], pis je connaissais le gérant itou. » (père, PT21) Par ailleurs, dans les cas où les prédécesseurs avaient intégré le milieu agricole sans vraiment bénéficier d'un capital social agricole reçu de leurs parents, ils avaient alors cherché à développer un réseau, des liens, sans pour autant rejeter le capital social étranger au milieu agricole qu'ils avaient acquis antérieurement, ce qu'ils considéraient comme un plus.

Au point de vue social, on était déjà très social mon mari pis moi à faire partie de groupes, au niveau de la paroisse, de la municipalité, politique aussi. On était déjà impliqué, [ça] fait qu'on avait un bagage que son père [n']avait pas pis qui le dérangeait déjà beaucoup. [Ça] fait que là on avait beaucoup d'amis, de connaissances, mais pas dans les agriculteurs. (mère, PE03)

L'identité agricole repliée du beau-père de la répondante lui faisait voir d'un mauvais œil ces relations extérieures au monde agricole. Plutôt que de reproduire cette culture identitaire de la fermeture sociale, la répondante et son mari ont travaillé à l'ouvrir pour élargir leurs relations sociales et professionnelles.<sup>127</sup> L'implication civique des agriculteurs contribue à leur intégration dans le milieu, peut renforcer les relations sociales entre les citoyens et, par là, participer au développement de leur identité comme agriculteur. Jusqu'à quel point ce sentiment d'appartenance à la communauté peut-il avoir un effet positif sur la volonté de réaliser un processus de succession familiale et permettre de juger plus bénéfique pour soi, sa famille et sa communauté de ne pas démanteler la ferme?

---

<sup>127</sup> Selon une étude de Champagne (1987: 57-58), la constitution d'un réseau social hors agriculture et hors région (par la famille installée ailleurs dans d'autres types d'emploi, par les études réalisées et les emplois occupés antérieurement à l'établissement sur la ferme et hors territoire) favorise la modernisation « indispensable pour se maintenir dans l'agriculture », alors que les familles agricoles les plus repliées socialement et culturellement sur leur milieu seraient moins bien « préparée[s] pour se maintenir dans un espace économique et social de moins en moins 'local' et 'paysan' ».

En outre, l'exemple des parents face à la formation continue permet au jeune de développer des savoirs-être quant à la nécessité d'actualiser ses connaissances pour parfaire ses compétences en fonction de l'évolution de l'agriculture.<sup>128</sup> Cette répondante raconte qu'elle et son mari ont suivi, tout au long de leur carrière, des formations agricoles de tous types.

[On en suivait] tout le temps, à chaque hiver, par rapport aux sols, par rapport aux soins. Pis des cours de comptabilité, t'sais j'ai suivi ça, [des cours] qui a (sic) rapport à l'agriculture pour connaître les termes, pour être capable de remplir les choses. On a tout le temps suivi des formations. [...] Des fois les agriculteurs se regroupaient pis y faisaient venir un cours par la commission scolaire, y se faisaient venir un agronome ou quelqu'un de spécialisé dans telle branche, c'est comme ça que ça se donnait. C'est là qu'on a appris à connaître les autres agriculteurs sur le territoire. (mère, PE03)

Les activités de formation sont aussi des activités de socialisation; par le biais des relations interpersonnelles, ces formations permettent donc d'apprendre davantage que ce qui est enseigné formellement. Les formations sont à la fois des lieux de connaissance et d'inter-connaissance. Aussi, la pro-activité à s'impliquer pour développer des activités pour soi constitue un savoir-être que les jeunes peuvent apprendre de leurs parents et intégrer à leur pratique.

### 3.2.18 Les contraintes de la reprise post-abandon de la ferme comme stratégie patrimoniale

Avec l'abandon du processus de succession familiale par le successeur ou un co-successeur, se pose la question de la capacité de la famille à assurer la pérennité du patrimoine agricole. Transférer la ferme à un autre membre de la famille apparaît souvent impossible, car celui ou celle qui abandonne la succession n'est pas en mesure de consentir un don comme celui qu'il avait reçu de ses parents, d'autant plus que la ferme est souvent criblée de dettes. Aussi, quand une autre relève familiale se présente suite à l'abandon d'un premier processus de succession, non seulement les conditions de transfert apparaissent-elles plus difficiles, mais il appert que les prédécesseurs manifestent d'importantes réticences ou désapprouvent ce projet.

---

<sup>128</sup> Selon une étude réalisée par Hamel et Morisset en 1993, les jeunes qui auraient suivi une formation agricole seraient plus enclins à s'inscrire dans des activités de formation continue et à recourir davantage aux services-conseils agricoles. Nos résultats présentés au tableau 2.16 illustrent le contraire. Est-ce un effet d'échantillon ou une caractéristique spécifique aux jeunes qui abandonnent le processus successoral?

Avant qu'on vende en dernier [à l'abandon du fils successeur], [l'une des filles des répondants] elle aurait été intéressée de racheter, il [le frère] l'aurait laissée aller [la ferme], vendre à l'un ou à l'autre... [ça ne dérangeait pas le répondant]. [...] Ça [ne] s'est pas fait parce que au prix que c'était admettons, peu importe, elle [n']avait pas le 'cash' en arrière, elle [n']avait pas le 'cash' assez gros pour acheter une affaire de même. [...] J'ai réussi à la convaincre [de renoncer], ça aurait été la même histoire, le garçon ou la fille, ça aurait été la même affaire que le garçon, on aurait continué à leur aider. (père, PT06)

Dans ce cas-ci, la clause de réserve a permis aux parents de faire renoncer à leur fils de vendre la ferme à sa sœur et à celle-ci d'acquérir la ferme des mains de son frère. La crainte principale des prédécesseurs tenait à l'engagement que cela avait nécessité pour aider leur fils à assurer la relève, ce qui avait compromis leur retrait et leur bien-être; ils anticipaient que le même problème se reproduise avec leur fille. Il considéraient que d'avoir vécu un abandon avait été suffisant, qu'il ne valait pas la peine de courir ce risque encore une fois. En outre, les parents ne désiraient pas voir leur fille y laisser également sa santé et sa qualité de vie, à l'instar de leur fils et d'eux-mêmes. Le fait qu'il s'agissait d'une fille venait-il ajouter à leur réticence?

Son mari c'est un bon travaillant pis ben capable, pis y a été élevé sur une terre, mais c'était pas le même genre de culture que nous autres, son père pis moi c'était différent sur la culture, je peux vous dire ça. Probablement que ça aurait fonctionné parce que c'était un bon travaillant pis un gars capable, [...] c'est nous autres, on n'a pas voulu que la fille s'embarque là-dedans, pis lui son mari y avait un bon métier [et] nous autres on n'a pas voulu que notre fille s'embarque, [...] y avaient des garçons pis elle voyait ça beau elle; j'ai dit : fais attention, y a des surprises des fois. (parents, PT06)

À la lumière de ce cas où une fille se présente en deuxième successeuse avec son mari et ses fils, on observe bien que cette solution n'est pas favorisée par les parents pour plusieurs raisons. Premièrement, ils ne désirent plus s'impliquer ni s'inquiéter pour leur relève, mais on peut penser ici que le père n'aurait pas été sollicité comme il l'avait été au temps où son fils avait été établi car il s'agissait d'un projet familial cette fois. Deuxièmement, le père prétend que les moyens financiers de sa fille étaient restreints, ce qu'on peut comprendre du fait que la ferme était plus endettée qu'à l'établissement du fils et que l'entente qui le liait à son père redonnait un

pourcentage de la vente à ce dernier, sans compter le montant que le jeune désirait obtenir pour lui, ce qui impliquait que le prix aurait été beaucoup moins préférentiel qu'il ne l'avait été pour le fils. Troisièmement, la mère prétend que sa fille avait une vision idyllique de l'agriculture et, en ce sens, elle voulait éviter que sa fille se bute à une dure réalité, voire la préserver d'un échec possible. Quatrièmement, le père considérait que son gendre exerçait un métier rémunérateur qu'il ne valait pas la peine de sacrifier pour opérer une ferme, ce qui pose implicitement les métiers spécialisés comme ayant plus de valeur sociale que le métier d'agriculteur. Cinquièmement, le père souligne que même si l'origine agricole de son gendre avait pu l'aider à réussir son établissement, la culture agricole de laquelle il était issu différait de celle du répondant et, en ce sens, cela semble constituer un frein au transfert. Sur ce dernier point, on peut penser que le père ne doutait pas de la capacité de son gendre à exécuter les travaux, mais semblait craindre qu'il tienne la ferme d'une manière différente qu'il l'aurait fait lui-même. L'identité fusionnelle du père à sa ferme constitue un frein à la mise en place d'un nouveau processus de succession, peut-être même jusque dans le refus de voir la ferme passer à des intérêts étrangers. En ce sens, le transfert à sa fille semble doublement dévalorisé : les parents accolent l'étiquette d'incapacité au sexe de cette relève potentielle et, lorsque cela s'inscrit dans une logique de transmission patrilinéaire, la crainte exprimée masque le refus de voir la ferme passer à des mains étrangères.

Dans un autre cas, après avoir vécu l'abandon du processus de succession par leur fille et leur gendre, les prédécesseurs pensent qu'une autre fille et son mari auraient pu être intéressés à reprendre la ferme, mais ils les considéraient comme une relève moins adéquate que les successeurs qui ont abandonné. Les premiers successeurs devenaient le point de référence des parents pour juger des autres successeurs potentiels qui auraient pu se présenter. De ce fait, leur accès à la succession comme relève familiale avait été plus difficile puisqu'ils devaient convaincre qu'ils possédaient des atouts de plus que les successeurs précédents et qui auraient donné à penser qu'ils avaient de meilleures chances de se maintenir établis que les premiers. « Entre les deux femmes, Linda était meilleure que Fannie, parce qu'elle a plus suivi ça. [...] Son mari [à Fannie] aurait été intéressé, mais lui y a jamais été élevé sur une ferme ». (mère, PT08)

Dans un autre cas où, à l'origine, l'une des filles des prédécesseurs aurait voulu s'établir mais s'était vue refuser ce privilège réservé au fils de la famille, celle-ci a offert de reprendre la terre familiale des mains de son frère lorsque celui-ci a abandonné le processus de succession

familiale. Cependant, le contexte financier n'était plus le même et cela augmentait la difficulté pour celle-ci de réaliser ce projet. D'une part, l'endettement du fils successeur rendait impossible le transfert à prix préférentiel à sa sœur pour assurer la reprise de la ferme familiale. D'autre part, la production laitière étant démantelée, la valeur productive de la ferme était bien moindre, ce qui aurait nécessité des investissements de la part de la successeuse potentielle.

Elle [ne] voulait p'us payer trois-cent mille piastres elle là, t'sais; y aurait fallu qu'elle la paye trois cent quelques mille [dollars]. Elle y a demandé [au fils successeur], elle a dit : je vais la payer le même prix que tu l'as payée. [Le fils] y dit : ben non j'ai des dettes moi là, j'ai d'autres dettes accumulées par-dessus. Y avait pu de vaches là-dessus, y avait pu rien, [...] qu'est-ce qu'elle aurait fait avec ça? (mère, PT19)

Dans un autre cas encore, voyant que ça n'allait pas bien sur la ferme lorsque son frère cadet l'opérait encore, le fils aîné des répondants s'est offert pour reprendre la ferme à la suite de son frère cadet : « Yvan y a pensé, y a pensé de reprendre ça, mais y avait pour son dire : Dominic [ne] voudra pas me la vendre. Y aurait fallu [qu'il paie] le gros prix pour qu'y [l]a vende. Y a dit, Dominic y a dit : c'est à moi pis je va[i]s en faire ce que je veux. » (parents, PT18) Le fils aîné aurait aimé pouvoir reprendre la ferme en voyant que son frère avait des difficultés importantes mais celui-ci ne voulait pas lui transférer et il n'aurait accepté qu'en contre-partie du paiement de la valeur marchande. On retrouve là deux indicateurs qui montrent que le fils successeur avait une faible conscience patrimoniale et qu'il était mû par une logique d'affaires et commerciale en rupture avec l'identité familiale et les liens familiaux. La mère croit que « quand y voit que y est pas capable d'arriver, si un autre veut l'avoir » (mère, PT18), la ferme devrait être transférée à nouveau pour demeurer dans la famille, maintenir l'intégrité de la ferme, bref la soustraire au démantèlement.

Le démantèlement par le successeur soulève l'ire de certains enfants qui perçoivent maintenant la ferme en tant que capital et non comme un patrimoine... Ainsi, manifester un intérêt à reprendre la ferme familiale ne signifie pas qu'il y a là un désir de pérenniser le patrimoine. C'est pourquoi la répondante ne voyait pas une relève potentielle en sa fille, laquelle avait manifesté son intérêt pour reprendre la ferme au moment où son frère était en processus d'abandonner la succession :

Quand ç'a commencé à mal aller, moi en tout cas j'aurais pas eu confiance assez parce que, elle [la fille de la répondante], je sais qu'elle [n']aimait pas ça pis c'est une fille qui [ne] se lève pas le matin, Marise elle rêve toujours en couleurs, pis là on n'avait pas confiance, [et] on n'a pas offert ce qu'on n'avait pas. (mère, PT18)

Par ailleurs, lorsqu'un partenaire familial quitte l'entreprise agricole, ses parts ou actions sont rachetées selon leur valeur courante. En fait, on rétribue la contribution du jeune pour le temps qu'il a été co-proprétaire de la ferme. Le successeur qui continue peut même se trouver à payer pour les parts que son partenaire avait reçues en don de ses parents à son installation, à moins que les conventions n'aient été prévues en conséquence ou qu'une entente intervienne entre les protagonistes familiaux. « Gino y a fallu qu'y remprunte pour payer Étienne quand y s'est en allé, [ça] fait que le temps qu'y a ça y font pas d'investissements. » (mère, PE20) Il peut devenir très difficile pour un successeur de devoir assumer le rachat des parts de son partenaire d'affaires dans les premières années de reprise parce que la ferme supporte déjà la dette de rachat de la propriété, des parts ou des actions des parents.

Dans d'autres cas, le jeune a cherché à négocier les conditions d'un retour à la ferme pour reprendre le processus de succession, alors que les parents ont poursuivi les activités de la ferme malgré l'abandon du successeur. Au-delà des conventions notariées, il n'est pas exclu que l'une ou l'autre partie tente de négocier les conditions d'un retour ou d'un abandon. Lorsqu'il n'y a pas d'entente possible, il faut régulariser la situation sur les plans légal et financier.

La signature des papiers chez le notaire, au niveau de négociation, négocier comme quoi y signe l'abandon des parts pis qu'y nous les remette, des affaires comme ça, y était d'accord au début là, mais après y a eu comme un froid. Y a trouvé peut-être moins ça drôle ce qui était parti. Y est revenu un moment donné, y voulait revenir mais à des conditions que y voulait p'us, style j'avais p'us le droit de rien dire, de rien faire. Y me tassait complètement, pis c'est lui [qui] gérait tout, tout, tout. Pis y est revenu comme au printemps, y voyait que ça avait continué, y pensait peut-être que j'étais pour prendre une 'drop', [mais] ça s'est maintenu pis ça montait tout le temps, les ventes allaient ben, pis je vendais des agnelles de reproduction. Là on faisait des profits, la business avait repris du poil de la bête, [il] fallait. C'était le fruit des efforts aussi. J'y ai dit : tu vois là, si t'aurais (sic) continué là. (père, PE07)



Dans le cas ci-haut, le père a refusé de se retirer de la gestion de la ferme tout en conservant ses parts pour permettre au jeune d'assurer la reprise sans fragiliser la situation financière de la ferme. Doit-on y voir une occasion manquée en vertu d'une logique patrimoniale? Dans ce cas, les parents ont choisi de revenir à leur projet entrepreneurial de départ, soit un projet de couple visant à réaliser un défi professionnel. Paradoxalement, si un projet de couple peut favoriser le maintien de l'exploitation, il n'est pas garant du passage vers un projet de transmission.

Par ailleurs, certains prédécesseurs n'auraient jamais voulu, sous aucune considération, racheter la ferme de leurs successeurs après l'abandon de la succession familiale, particulièrement si la ferme représente de mauvais souvenirs du temps du règne des parents ou si elle ramène à la surface toute la déception, voire l'amertume, liée à l'abandon de la succession familiale : « Racheter la ferme? « Pantoute! Je veux p'us avoir de problèmes ». (mère, PT08) Par contre, dans d'autres cas, la double motivation patrimoniale et entrepreneuriale constituait une raison pour les prédécesseurs de reprendre la ferme lorsque le jeune a abandonné le processus de succession. Cependant, ce qui nuit à cette reprise par les parents, c'est qu'ils avancent en âge et qu'ils s'installent de plus en plus dans une autre étape de leur vie, la retraite. Ils se sentent alors coincés entre leur volonté et leurs capacités à reprendre la ferme à la suite de l'abandon plutôt que de la laisser être démantelée.

Quand [le fils] y est venu nous avertir que là y fermait, y abandonnait, qu'est-ce que tu veux qu'on dise? Mais moi par exemple, avoir eu vingt ans plus jeune, savez-vous ce que j'ai dit? [...] J'ai dit : voulez-vous je va[i]s vous dire une chose, moi avoir vingt ans plus jeune, je dirais : c'est ben de valeur, mais je la reprends [la ferme], je la reprends. Pis j'ai dit : elle aurait roulé la ferme, pour [ne] pas laisser en aller ça, finir ça, détruire ça. Y a de quoi à faire avec ça, ça je l'ai dit par exemple : avoir vingt ans plus jeune, je dirais : o.k. je va[i]s signer moi là pis je la reprends. (mère, PT16)

Dans une toute autre perspective, un répondant qui s'était vu contraint de s'installer autrefois sur une terre voisine de la ferme familiale parce que celle-ci avait été transmise à son frère aîné, a continué de cultiver la terre ancestrale après que son frère en eut cessé l'exploitation, même si celui-ci en était demeuré propriétaire, expressément parce qu'il s'agissait du bien familial et strictement pour des considérations patrimoniales. Cette pratique avait été poursuivie également par le fils successeur.

Là j'ai recultivé la terre de mon frère, ça c'est une opportunité, plutôt de la laisser à l'abandon ou pas la cultiver, moi j'ai cultivé, mais pour dire que c'était... c'était pas nécessaire pour les animaux que j'avais, parce que y a ben des fois qu'on avait reste de foin. [...] On l'a louée [du frère du répondant], moi je l'ai louée à partir de '86-'87, en tout cas Dominic [le fils successeur] l'a louée une secousse, on l'a louée quasiment pour la payer [eu égard aux sommes dépensées pour la location]. (père, PT18)

La logique patrimoniale (entretien de la terre ancestrale possédée par le frère aîné du répondant) primait sur la logique d'affaires (il aurait mieux valu acheter que louer; cependant, l'important n'était pas de posséder mais de maintenir le bien ancestral) et sur la logique gestionnaire (il y avait surproduction de foin pour les besoins de la ferme).

### 3.2.19 L'abandon du processus de succession et ses impacts perçus sur le patrimoine local

Une répondante constate qu'il y a des terres « en brousse » (mère, PT18) dans certains rangs de localités du haut pays. La friche apparaît comme le symptôme de la déprise agricole : « là on passe dans un rang, les arbres passent sur les terres » (mère, PT08); elle transforme le paysage patrimonial d'un territoire.<sup>129</sup> Outre le fait que cette disparition de fermes et, dans certains cas, ce retour à la friche dévitalisent la localité aux plans économique et social, cela lui fait perdre un patrimoine significatif à l'échelle locale, régionale et nationale : « les plus belles fermes de la paroisse ». (mère, PT18)

« Ça me faisait de quoi, par exemple, de voir plusieurs terres dans le coin ici en friche, ça ça me fatiguait un petit peu. Des fois on se disait : c'est-y parce que y ont pas été capables, [que] les terres étaient trop petites, [qu'il n'y avait] pas assez de rendement? » (père, PE07) De voir le territoire agricole en partie dévitalisé, non mis en valeur, questionnait ce néo-agriculteur dans le cadre de sa propre quête de réussite en agriculture. Serait-il capable de s'établir et de durer en ce

<sup>129</sup> Dans nos sociétés, la représentation qu'on se fait de la friche est « l'anticulture », car elle « signale l'abandon et la déprise agricole », voire la dévitalisation et la marginalisation des communautés rurales, puisqu'elle est « un symbole du retour à la nature ». Dans les représentations sociales, la friche est « anti-esthétique » et « le développement des friches est presque inévitablement associé à un dysfonctionnement du paysage »; elles annoncent sa dégradation. (Luginbuhl, 1989: 42-43)

territoire rural où d'autres avaient abandonné? La déstructuration du paysage agricole a donc des incidences sur la perception que la relève peut avoir sur ses propres capacités à assurer la succession familiale malgré sa volonté.

Des prédécesseurs n'ont plus d'espoir de voir quelqu'un intéressé à s'établir en agriculture dans les environs, leur famille ayant exploité la dernière ferme du rang. Au mieux, croit la répondante, si quelqu'un s'intéresse à venir s'établir dans leur coin « c'est pour les terres à bois, [mais] à part de ça... ». (mère, PT17) L'agriculture semble perdre de sa capacité à structurer l'occupation et l'habitation du territoire, selon les perceptions de plusieurs prédécesseurs, d'y attirer une population désireuse de s'installer dans certaines zones rurales, notamment lorsqu'elles sont plus périphériques aux centres urbains régionaux.

Au plan personnel, il semble que les prédécesseurs soient particulièrement sensibles à la dimension patrimoniale lorsqu'ils ont dû travailler à défricher eux-mêmes la terre qu'ils ont cultivée, qu'ils ont bâti la ferme à toutes fins pratiques plutôt que de l'avoir reçue de leurs parents. « Quand y a arrêté on n'a pas aimé ça, c'était pas qu'une petite affaire, ç'a été une grosse affaire, ça c'était quelque chose, parce que là on disait : la belle étable qui est là, l'étable est là elle [ne] sert p'us à rien, [et] les terres faites vont prendre en branches. » (père, PT17) Pour ce répondant, il demeure important de continuer à faire les foins pour préserver le paysage, d'une part, et pour acquitter les redevances foncières par la vente du produit, d'autre part. En revanche, il refuse de voir les bâtiments être occupés par d'autres.

Les prédécesseurs constatent que les démantèlements favorisent la concentration des entreprises agricoles, mais cette équation ne serait pas automatique car il y a des terres qui ne trouvent pas preneurs, bien qu'elles soient considérées comme de bonnes terres aux dires des répondants et qu'elles soient relativement à bon prix à comparer aux terres des régions centrales.

Moi, quand j'ai commencé, on était tous cordés dans le rang, là y en reste trois. C'est pas des terres de rien dans le rang où ce (sic) qu'on était nous autres, c'était à peu près les plus belles fermes de la paroisse. [...] Ici les terres [ne] sont pas chères, [mais] moi c'est ça que je [ne] comprends pas : ça [ne] se vend pas. (parents, PT18)

La concentration économique de l'agriculture entraîne la « minorisation » des agriculteurs dans leur espace de vie. Il y a un accaparement du sol par un nombre restreint de producteurs agricoles, mais en même temps une perte de représentativité du milieu rural, d'où la mise en question de la légitimité des agriculteurs à gérer l'espace rural en tant que patrimoine collectif : « y a des places qu'y [les agriculteurs] sont à deux, trois pour cent dans des paroisses ». (père, PT15) Cette chute du poids démographique des producteurs agricoles a fait fondre leur poids politique au sein des municipalités.

### 3.2.20 Les pressions environnementales et la pérennisation des fermes familiales

Les activités agricoles façonnent le paysage, entretiennent la fertilité de la terre, la qualité des boisés, etc., elles remplissent de multiples fonctions.<sup>130</sup> Dans cette optique, plusieurs répondants conçoivent l'agriculture et l'environnement dans une perspective de complémentarité : la production agricole ne produit pas que des denrées alimentaires, mais renouvelle aussi l'environnement qui en permet la production. Cette fonction latente de l'agriculture s'éloignerait à mesure que la ferme adopte des procédés de production qui lui permettent d'accroître sa taille.<sup>131</sup> La plupart des agriculteurs se sentent de plus en plus coincés entre des objectifs de développement axés sur la productivité et la rentabilité économique et des objectifs de protection et de préservation des ressources naturelles. Il en va de la survie de leur capacité de produire.

L'agriculture, je trouvais que c'était un petit peu plus proche de l'environnement, [parce que] c'étaient des plus petites fermes, c'était pas des grosses entreprises. C'était plutôt rare que tu voyais des entreprises avec cent vaches et plus, pis aujourd'hui c'est différent là. Comparativement à Saint-Hyacinthe qui était déjà

<sup>130</sup> Le MAPAQ (2005a: 2-3) a récemment entrepris une réflexion sur « la rétribution des biens et services environnementaux produits par l'agriculture », concept qui « repose sur la prémisse suivante : *les producteurs agricoles produisent ou peuvent produire des externalités positives (services environnementaux positifs) qui bénéficient à l'ensemble de la société [...]. À ce titre, les propriétaires des terres agricoles en question devraient être rémunérés pour leur production de biens publics* ». [en italique dans le texte] Cette question s'inscrit dans le cadre plus large de la multifonctionnalité qui « reconnaît les diverses fonctions de l'agriculture : économiques, environnementales et sociales ».

<sup>131</sup> À cet effet, le gouvernement du Québec reconnaît la complémentarité entre l'environnement et la productivité des entreprises agricoles : « l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales [...] assure également une meilleure conservation des ressources naturelles, ce qui est indispensable pour la pérennité de la productivité de l'entreprise. » (MAPAQ, 2004: 66) Cependant, la relation est posée de manière unidirectionnelle et, en ce sens, la contradiction qui peut découler de stratégies entrepreneuriales visant à accroître la productivité eu égard à la pérennité des ressources naturelles n'est pas relevée.

dans le gros 'beat', les grosses entreprises, des méga-entreprises, c'était différent. L'environnement est plus beau icitte, ça dépend, pis le monde à Saint-Hyacinthe vont te dire que c'est mieux là-bas. (père, PE07)

Les paysages agricoles produits par les agriculteurs sont propres à chaque région et constituent ce qu'on appelle des aménités rurales du fait de leur spécificité. L'augmentation de la taille des fermes, conséquence de la concentration des entreprises et de l'idéologie productiviste, menace cet équilibre entre l'agriculture et l'environnement. L'agriculture productiviste modifie tellement l'environnement (perte de milieux humides, érosion du sol, etc.) que celui-ci est menacé de ne plus être propice à l'agriculture : il contient alors sa propre contradiction.<sup>132</sup>

Les agriculteurs et agricultrices sont plutôt ambivalents face aux exigences environnementales. Ils sont généralement pour dans la mesure où l'on respecte leur droit de produire et sont alors prêts à participer à l'élaboration de solutions pour concilier les deux, car ils craignent en même temps les abus des autres agriculteurs, ce qui peut avoir une incidence directe (contamination du sol par écoulement des eaux, par exemple) ou indirecte (contraintes imposées par cause de contamination du cours d'eau local, par exemple) sur leur production. « Y donnent trop de misère [aux agriculteurs] pour l'environnement, mais y faut qu'y soient sévères aussi parce que le monde y laissent faire. Pis si le gouvernement est trop sévère '[je] m'en va[i]s vendre ça' [se disent les agriculteurs]. » (mère, PT08) Il peut donc y avoir contradiction quant aux effets que peuvent avoir les contraintes et les contrôles environnementaux sur la pérennité des ressources (effet recherché) et sur la pérennité des fermes (le démantèlement comme effet inattendu).

L'ambivalence présentée par certains producteurs à vouloir faire quelque chose, mais à ne pas réagir avec empressement, fragilise la volonté des prédécesseurs comme des successeurs à s'engager dans un processus de succession familiale. S'ils sentent trop de pression, de contraintes, de contrôle au plan environnemental, le démantèlement apparaît comme une voie privilégiée puisque la succession semble poser plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions dans la

---

<sup>132</sup> Jean (1997: 287) souligne que « la notion de rupture est sans doute trop forte, mais elle veut indiquer une tendance qui est celle de l'agriculture moderne [...] axée sur des rendements élevés au détriment de la qualité. » « Si la notion de l'agriculture durable fait autant l'unanimité, c'est peut-être qu'elle offre une voie de sortie à une agriculture sans issue, dont les agriculteurs eux-mêmes ne savent plus comment se défaire », car ceux-ci « restent fort préoccupés d'un lien harmonieux entre l'agriculture et la nature ».

façon de disposer socialement du patrimoine agricole. S'ils se sentent soutenus et aidés, les agriculteurs semblent plus favorables à réaliser un virage environnemental parce que le patrimoine naturel constitue la ressource première de l'entreprise agricole.<sup>133</sup> Cette conception renforce le processus de succession car le virage environnemental favorise la préservation du patrimoine, la pérennisation de l'entreprise et la viabilité de l'établissement de la famille agricole.

Certains agriculteurs sont convaincus qu'il faille réglementer les pratiques agricoles environnementales, mais dans un esprit de justice sociale : « là-dessus moi j'suis d'accord qu'elle soit réglementée, [mais il] faudrait le faire aussi pour les usines ». (père, PE07) Ceux-là n'en ont pas contre la réglementation, mais contre l'iniquité dans l'élaboration et l'application de celle-ci entre les diverses industries, l'agriculture leur apparaissant sur-normée en regard d'autres secteurs économiques peut-être plus polluants. Doit-on pour autant laisser faire n'importe quoi sous prétexte qu'il s'agit d'une ferme familiale? C'est tout le rapport entre environnement-nature / famille-société / travail-économie qui est mis en question par les uns et qui doit être repensé par les producteurs agricoles dans la perspective d'un développement agricole durable. Les pressions environnementales concernant l'épandage des fumiers et lisiers sont apparues en concomitance avec l'augmentation de la taille des fermes dans la mouvance du processus de concentration économique des entreprises agricoles.

Moi j'suis pas sûr que y aurait pas eu plus de pollution ou moins de pollution [si les fermes étaient demeurées de plus petite taille]. Je me dis : avoir cent vaches sur le rang en dix places différentes, ou l'avoir dans une seule concentration, de toute façon le fumier [...] avec les normes aujourd'hui y va être épandu sur le même espace. (père, PE07)

En supposant qu'au plan environnemental, le fait d'avoir peu de grosses fermes ou plus de petites fermes sur un même espace revienne au même quant à la pression exercée sur le sol et sur

---

<sup>133</sup> On peut penser ici aux PAEF qui, tout en étant une contrainte, ont été pris en main par les producteurs qui se sont organisés en clubs agroenvironnementaux pour se donner les services de conseil, d'évaluation, de planification et de formation appropriés. On peut penser également au « programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole » qui constitue, quant à lui, une mesure volontaire permettant aux producteurs participants de recevoir une rétribution en échange du « retrait de terres de la production pour réaliser ces aménagements » en bordure des cours d'eau en milieu agricole. (MAPAQ, 2005: 44)

l'environnement, les conséquences économiques et sociales sont cependant différentes, notamment sur le développement et le maintien de plusieurs petites localités rurales. Alors qu'on pouvait retrouver une dizaine de fermes dans un rang, « là si y en reste une c'est beau », les voisins n'étant pas ou plus agriculteurs « pis qui font des plaintes pis qui [n']arrêtent pas : du harcèlement ». (mère, PE03) L'identité des agriculteurs semble polarisée entre deux représentations : sont-ils les gardiens-protecteurs ou les pollueurs-destructeurs du patrimoine naturel et paysager?

Le problème de la dévitalisation est doublé de celui de la revitalisation, car un répondant souligne que ceux qui sont intéressés à s'établir dans des zones agricoles dévitalisées, fortement affectées par la déprise agricole, et qui pourraient remettre en valeur un patrimoine agricole qui se décompose, ce sont des jeunes qui proviennent du milieu urbain. Non seulement sont-ils parfois mal accueillis par la population locale lorsqu'elle ne veut plus d'agriculture dans certaines zones rurales (acceptabilité sociale de leur projet), mais ils ont une appartenance et un enracinement identitaires à construire (crédibilité sociale de leur identité) et ils ont de la difficulté à accéder au financement pour leur projet; bien que la terre et les bâtiments soient peu chers, l'entreprise est à construire et donc, le risque d'affaires est plus élevé pour les prêteurs.

Y se produit d'autres mouvements [en agriculture], certaines affaires, mais là c'est pas possible parce qu'y les contraignent. Veut, veut pas, y a des contraintes dans l'environnement. Y en a qui voudraient repartir des petites productions, des petites fermes, se faire une petite affaire, ça fait que là y va se partir des petites fermes, des productions en bio. Pis là y se fait des petits tas de compost, mais là encore, eille! [à] la municipalité icitte, y sont barrés avec leur compost, y a comme atterri quelqu'un qui est venu pour autre chose, y ont-y pas vu qu'y avait un petit tas de compost, y ont tout de suite fait une plainte pis là les inspecteurs sont arrivés là. (mère, PT16)

Un répondant avoue qu'au moment de transférer la ferme à son fils il avait une inquiétude face à l'avenir de la ferme et même à celui du rang au regard du resserrement des normes environnementales, étant donné la configuration des terres et des plans d'eau tout autour.

Je voyais ça un peu, l'environnement, la pollution, quand j'étais là, je voyais qu'y s'en venait quelque chose, les lois ça s'en venait plus sévère, j'avais la rivière pas loin, pis j'avais le lac l'autre bord, pis le terrain penche vers le lac pis y penche vers la rivière, pis j'ai dit : un bon jour tout de ben que la ferme icitte disparaîtra par rapport à ça. [...] Même le rang sur le lac, c'est tout un rang qui est proche du lac pis le terrain descend, j'ai dit : une autre génération tout de ben qu'y en n'aura p'us pis [les fermes] y seront toutes fermées. (père, PT10)

Dans ces conditions, on peut se demander jusqu'à quel point transférer et reprendre la ferme familiale pouvait constituer un piège pour le fils. Ces normes environnementales visent-elles à faire disparaître des fermes dans certaines zones rurales parce qu'on voudrait qu'elles remplissent d'autres fonctions et y voir d'autres activités humaines? Sous cet angle, les normes environnementales apparaissent comme un moyen, une stratégie d'aménagement du territoire en tant que patrimoine collectif, sans remettre en question la légitimité de la loi sur la protection du territoire agricole, ni même changer le zonage territorial. Par ailleurs, un répondant raconte une anecdote concernant la réaction d'une consommatrice d'un supermarché à côté duquel cohabite une ferme, à la limite d'une ville de la région. « La madame elle m'a dit : as-tu ben vu ça toé un cultivateur aller labourer à côté d'un supermarché? J'ai dit : non madame, c'est pas ça, c'est le supermarché qui est venu se bâtir au ras [de] la ferme! Tout de suite la mentalité que c'est les agriculteurs qui dépassent, qui vont chez les autres. » (père, PT15) Le rapport collectif à l'agriculture est ambivalent : on en veut, mais on ne veut pas l'avoir à côté de chez soi. Il y a ce mythe des agriculteurs envahisseurs, alors que c'est bien la ville qui s'étale et les citadins, industriels et autres qui accaparent l'espace agricole, et non pas les agriculteurs qui s'approchent et colonisent des milieux urbanisés.

### 3.2.21 La protection du territoire agricole : effets paradoxaux sur le patrimoine agricole

Le dézonage agricole de certaines terres apparaissait comme un sacrilège pour certains prédécesseurs parce qu'ils prêtaient à la terre défrichée une valeur ancestrale rattachée à une fonction agricole. Par exemple, un agriculteur a raconté que la terre de son voisin avait été dézonée à la demande du fils quand il s'en était porté acquéreur parce qu'il ne voulait pas la cultiver mais y exploiter une carrière, activité qui est apparue incompatible avec l'agriculture et a entraîné pour le répondant de graves problèmes pour l'égouttement de ses terres.



Par ailleurs, quand vient le temps de vendre une terre à un agriculteur voisin qui veut agrandir sa ferme, celui-ci n'a souvent pas besoin des bâtiments et ne veut pas les acheter car il devrait en assumer les frais divers qui y sont rattachés, mais la loi sur la protection du territoire agricole limite ce genre de morcellement. Pourtant, l'utilisation de ces bâtiments à d'autres fins pourrait créer du développement dans des localités rurales qui parfois en ont bien besoin. De plus, lorsque la terre est située dans un territoire où le marché du foncier agricole est plus faible, cela oblige presque l'agriculteur à céder la terre et les bâtiments sis dessus au prix du sol seulement, ce qui constitue une perte pour lui.

Un autre exemple, la grange pis le garage l'autre bord, moi quand j'ai vendu, [...] moi j'suis dans un milieu où [...] j'en avais des acheteurs, je suis dans les meilleures terres, [mais] c'est pas pareil dans toute la MRC. Moi mon voisin y est venu pis y a dit : la grange j'en n'ai pas besoin, le garage j'en n'ai pas besoin. Moi j'ai dit, si t'en n'as pas besoin, t'en n'as pas besoin, que c'est que tu veux faire? Va acheter ailleurs, ça fait partie, ou ben donc va ailleurs. Mais moi j'étais dans une position de faire ça, [tandis que] le gars qui [n']est pas [dans] une position de faire ça, la crisse de grange y [l]a donne parce que le gars y peut pas faire d'autre chose avec. Là [actuellement] vous voyez de la machinerie que le gars y a loué, mais si y avait un gars qui [ne] l'aimait pas pis qui disait [dénonçait] : y a loué un emplacement, [alors que] y a pas le droit de faire ça. (père, PE11)

La rigidité des règles de la Commission de la protection du territoire agricole auprès des agriculteurs les incitent à des actes illégaux mais légitimes pour assurer un revenu qui permette de couvrir les frais liés à leurs bâtiments. La loi du silence dans le milieu agricole semble constituer une règle de fonctionnement à cet égard. Cette rigidité dans les règles s'applique encore aux agriculteurs dans la définition de ce qui constitue ou non une activité agricole ou agroalimentaire. Leurs projets d'entreprise peuvent être contrés s'ils ne répondent pas à ces définitions, ce qui a des répercussions sur le développement, voire la survie, des milieux ruraux.

Là, y a un promoteur, y a une porcherie qui est désaffectée depuis dix ans pis là y voudrait compacter du foin qu'y achèterait des producteurs [et] qui serait vendu d'avance à des ronds de course dans le Sud des États-Unis. [Ça] fait que là y voudrait se servir de sa porcherie pour faire son usine de compaction; tu

demandes ça à la CPTA, y disent : c'est pas compatible avec l'agriculture. Ben là on est en problème. (père, PE11)

Ainsi, des agriculteurs eux-mêmes considèrent que le développement rural est mis en péril par la rigidité des règles de protection agricole. À trop vouloir préserver le patrimoine agricole, soit la vocation agricole du sol, cette identité territoriale risque d'être perdue dans les faits parce que certaines terres sont abandonnées pour des raisons qui n'ont pas toujours à voir avec le fait qu'il s'agisse de terres non propices à l'agriculture, motif qui apparaît plus souvent évoqué que justifié. Cette étiquette limite d'ailleurs l'imagination du milieu même pour faire du développement agricole en certains de ces territoires afin de redynamiser leur économie et leur communauté.

La Loi de la protection du territoire agricole, elle a ses deux côtés de médaille; elle protège d'un côté, pis d'un autre côté, elle fait que notre territoire [n']est pas occupé aussi là. [...] On dit : y se logera pas rien en territoire agricole autre là que ceux qui..., là y a p'us de monde, ça dévitalise les rangs, les taxes augmentent. Ça fait que le père qui va laisser [et] qui pourrait se loger une maison à côté de la ferme, ben là y dit : ça [ne] me coûtera pas plus cher aller rester en ville, pis les taxes vont être meilleur marché pis je va[i]s avoir tous les services, [ça] fait qu'y s'en va lui aussi. Là tu te retrouves avec des municipalités où tu t'aperçois que les porcs y vont pas à la messe, y vont pas à l'épicerie du coin, y vont pas nulle part. T'as un crisse de problème avec ça, pis au niveau de [la] CPTA j'ai dit au président pis au vice-président : tant et aussi longtemps qu'on va administrer la CPTA de la même manière à Drummondville, à Saint-Hyacinthe, [qu']à [nom de localité bas-laurentienne], ça va être un problème. (père, PE11)

Le répondant plaide en faveur d'une régionalisation de l'application de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et de la définition de l'usage du sol dit agricole. Le sous-développement agricole en termes de diversité et de nombre d'entreprises liées à l'agriculture conduit à la déprise agricole par abandon du processus de succession, cessation des activités ou démantèlement des entreprises. Les fermes de grande taille qui utilisent beaucoup de sol apportent moins de vitalité économique et sociale dans les localités rurales, bien qu'en apparence le sol conserve sa fonction agricole. La tarte des coûts d'entretien des infrastructures et services municipaux est répartie entre un nombre moindre de contribuables, ce qui finit par annuler les avantages que les résidants peuvent penser retirer à vivre en milieu rural. Ils voient alors dans la ville des services de proximité plus abondants et plus développés, d'où l'exode de la population.

Quand ces représentations deviennent le propre des premiers habitants du milieu rural, à savoir les agriculteurs et agricultrices, n'y a-t-il pas lieu de se demander si les règles de protection du territoire agricole ne sont pas trop restrictives et rigides à l'égard de ces artisans et professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire? Peut-on y voir un effet pervers dans l'application de cette loi qui, plutôt que de favoriser le développement, incite à la déprise agricole en ce territoire réservé à cette fin? Comment préserver l'esprit de la loi pour protéger le patrimoine agricole sans que son application vienne contraindre les agriculteurs au point de nuire à leur esprit entrepreneurial? De plus, les caractéristiques sociales et économiques des milieux diffèrent selon que les zones agricoles sont situées près ou loin des concentrations urbaines et selon que les terres se situent dans des zones où le sol est fort prisé et d'autres où le sol est dévalué. La régionalisation de l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles n'aiderait-elle pas au maintien et au développement de l'agriculture québécoise tout compte fait?

Par ailleurs, les agriculteurs doivent user de stratégie lorsqu'ils font l'acquisition d'une terre agricole. En effet, ils cherchent à dégager une zone de liberté dans la contrainte de la loi. Par exemple, en la mettant au nom d'un autre membre de la famille non propriétaire de la ferme familiale, il leur demeure possible de vendre séparément les deux fermes. Bien que l'objectif soit éventuellement de transférer cette autre ferme à leur fils, les prédécesseurs préfèrent user de prudence advenant qu'ils auraient des besoins financiers imprévus, qu'un autre enfant décide de la reprendre ou que le fils ne voudrait plus l'intégrer à la sienne, par exemple.

[On a acheté] une terre pas loin de la ferme pis Gino cultive le reste de notre champ, elle est louée par Gino. C'est pour en venir à son nom, c'est parce que quand on l'a achetée, on a dit : si jamais on veut la vendre on [ne] la mettra pas au même nom que la ferme, parce que les affaires de zonage là ça vient tout en bloc, mais c'est pour aller avec eux autres pareil après. (père, PE20)

Le zonage agricole ne serait-il au fond qu'une politique instrumentale visant à favoriser le développement de la grosse ferme spécialisée comme moyen devant permettre aux producteurs de vivre de l'agriculture, idéologie dominante valorisée par l'UPA et l'État depuis les années 1960?

### 3.2.22 Conclusion

La valeur attribuée au patrimoine tient à l'importance accordée à la marque qu'il porte des générations antérieures et à celle procurée par sa contribution personnelle. C'est donc une question fondamentalement identitaire et, à mesure que la ferme perd de sa valeur symbolique pour prendre davantage une valeur instrumentale, la transmission et l'acquisition du patrimoine perdent de leur importance au sein de la famille. De même, la nature du patrimoine devient alors plus restrictive, ce qui amène à percevoir comme acceptables des combinaisons variées entre les stratégies de don, de vente et de legs. Pour plusieurs, démanteler la ferme familiale constitue un sacrilège à l'égard du patrimoine et des générations futures. Pour d'autres, la valeur de pérennité est plus relative et varie en fonction de la représentation du patrimoine.

La tradition patrilinéaire, qui est mise en échec par la perte du sentiment d'appartenance identitaire chez plusieurs fils, semble être recomposée en partie en une tradition familiale, notamment avec l'établissement de filles comme successeuses. Cette tradition repose cependant de plus en plus sur l'adhésion de la famille entière au projet successoral, dans la mouvance du passage d'un système de transfert par donation à la monétarisation de l'échange intergénérationnel. Aussi, les mères entretiennent des relations complexes et parfois ambiguës à l'égard du patrimoine agricole familial parce qu'elles sont soumises à diverses influences sociales et culturelles en même temps qu'elles occupent une position particulière au sein de la famille en regard du patrimoine.

La recherche d'un partage équitable de la valeur patrimoniale entre les enfants, sous l'effet de leur pression plus ou moins grande et explicite, exige des parents qu'ils choisissent fermement de s'engager dans un processus de succession familiale. Les stratégies d'équité viendront se greffer autour du projet plutôt que de tenter de bricoler un transfert autour d'un partage strictement égalitaire qui n'est possible qu'au prix d'un démantèlement plus ou moins important de la ferme familiale qui ne laisserait, par exemple, que la terre et les bâtiments à un successeur potentiel.

Par ailleurs, la difficulté à engager un processus de succession ne dépend plus seulement de la volonté des parents, mais d'abord de la volonté d'un jeune à reprendre la ferme familiale, dans la mouvance de la disparition du système de transmission par donation dans sa forme traditionnelle.

D'ailleurs, dans les représentations des parents, le projet de transfert n'est généralement dirigé qu'envers leurs enfants, même si le projet d'établissement concerne également les beaux-enfants. Cette méfiance à l'égard de ces derniers, en particulier les belles-filles, peut amener des parents à imposer des clauses de réserve et des clauses d'exclusion visant à protéger le patrimoine familial. Les exclusions peuvent porter préjudice au successeur s'il ne peut tirer un revenu d'une partie significative du patrimoine agricole.

Quant aux clauses de réserve, lesquelles limitent la capacité du repreneur de disposer du patrimoine sans compenser les prédécesseurs, elles ne répondraient pas tant à une crainte de voir le jeune démanteler la ferme volontairement, bien qu'elles constituent de fait un rempart contre cette stratégie anti-patrimoniale, qu'à s'assurer le paiement de la transaction faite dans le cadre d'un financement intra-familial ou à recueillir la plus-value consentie à la relève par voie de don, en vue de rétribuer les sacrifices réalisés par les parents et de rétablir l'équilibre entre les enfants en regard du partage du patrimoine familial, dans la mesure où le partage inégalitaire et les sacrifices ne font plus sens dans le cadre de l'abandon du processus de succession.

Dans un autre ordre d'idées, certains prédécesseurs font valoir que les vecteurs traditionnels de transmission du patrimoine culturel et social de la famille agricole apparaissent doublement menacés, d'abord par le retrait des enfants de la ferme pour fins scolaires et qui vient limiter leur possibilité d'intégrer ce patrimoine par la « routinisation » quotidienne du travail, et aussi par la mise en opposition des savoirs savants et des savoirs expérimentiels et traditionnels par les experts et via la formation agricole formelle. De plus, l'accroissement de la normativité des pratiques agricoles et l'industrialisation des activités en amont et en aval de la production agricole au sens strict entraînent une certaine déqualification des agriculteurs en les dépossédant d'une partie du savoir ancestral et des connaissances utiles à la compréhension de leur travail.

Par ailleurs, une identité fusionnelle entre le prédécesseur et sa ferme peut devenir un obstacle à la pérennisation de l'entreprise agricole parce que la transmission non familiale se trouve exclue des options faisant suite à l'abandon, ce qui peut accentuer la marginalisation de l'agriculture sur un territoire donné. En outre, l'abandon du processus de succession familiale, particulièrement dans le cadre d'un transfert complété, réduit les possibilités de pérenniser le patrimoine à l'intérieur de la famille car, d'une part, le jeune se voit contraint de démanteler ou de vendre à un

prix passablement plus élevé que le montant pour lequel il avait pu acquérir la ferme, à cause de l'endettement élevé dont elle fait l'objet. D'autre part, les parents, qui ont investi leur temps, leur énergie et parfois leur argent pour aider leur relève à assurer la reprise de la ferme, ne désirent plus s'investir à nouveau dans un tel processus.

Enfin, bien que les normes environnementales soient de plus en plus perçues comme étant nécessaires de la part des producteurs agricoles, les pressions sociales qu'ils subissent à ce sujet en découragent plus d'un à s'engager dans un processus de succession familiale, notamment parce que leur identité est mise à mal et parce que leur capacité à gérer les ressources naturelles est remise en question par certains groupes sociaux et politiques, dans un contexte où les pressions à produire des aliments de qualité à bas prix reste maintenue. Dans le même sens, les règles régissant la protection du territoire agricole apparaissent trop restrictives aux yeux de certains prédécesseurs, dans la mesure où elles ne tiennent pas compte des réalités rurales locales dans leurs règles d'application, ce qui peut nuire à la vitalité et au développement de certaines zones rurales périphériques, notamment des territoires agricoles marginalisés.

### 3.3 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE ENTREPRENEURIALE

#### 3.3.1 Introduction

La logique entrepreneuriale relève de la sphère de l'entreprise. Elle est trop souvent réduite à un projet expansionniste de l'entreprise, ce qui n'est qu'une forme de développement qui peut même s'avérer contre-entrepreneuriale. Elle vise plutôt à utiliser les ressources disponibles pour en tirer le meilleur produit possible par la combinaison créative de leurs caractéristiques propres; c'est donc la transformation des éléments du patrimoine en capitaux.<sup>134</sup> En quelque sorte, la logique entrepreneuriale est l'opérationnalisation des possibles, entre les limites et potentialités des ressources internes délimitées par la logique gestionnaire et les opportunités et contraintes externes anticipées par la logique d'affaires. Investir ses ressources dans la culture du sol ou dans

---

<sup>134</sup> Le terme capital est entendu au sens le plus large de quelque chose qu'on mobilise et qu'on valorise dans un procès de travail en vue de produire autre chose qu'on échange, qu'on consomme, qu'on conserve ou qu'on utilise dans le processus.

l'élevage d'animaux en ayant confiance d'en tirer quelque chose sans être pleinement assuré de la quantité et de la qualité du produit, exprime ce qu'est fondamentalement la logique entrepreneuriale : un alliage créatif d'éléments-ressources (la terre, le travail humain, la nature, les graines, la machinerie, etc.) en estimant que cela va produire quelque chose qui pourra être utilisé sur la ferme, consommé par la famille ou échangé sur le marché pour ensuite répondre aux besoins de la famille, réinvestir dans l'entreprise ou bonifier son patrimoine. Le défi d'entreprendre comprend donc une zone de confiance et une zone de risque. Puisqu'elle mobilise les ressources, la logique entrepreneuriale est guidée par une logique gestionnaire qui rationalise cette créativité productrice. De même, elle est appuyée par une logique d'affaires qui puise à l'externe les ressources utiles à sa réalisation et qui valorise cette production sur les marchés.

Cette section s'intéresse donc aux philosophies et idéologies qui structurent les choix productifs; aux stratégies familiales de développement de la ferme; au rapport entre salariat et entrepreneuriat; à ce qui fait de l'agriculteur un entrepreneur plus innovateur ou plus conservateur; aux facteurs qui favorisent le développement de l'entreprise agricole dont l'impact de la famille, la présence d'une relève et la proximité sociale; aux logiques et conséquences des choix de développement ou de non-développement de l'entreprise; au lien entre le développement de l'entreprise et la qualité de vie des personnes, etc.<sup>135</sup>

### 3.3.2 Le renouvellement d'un ancien modèle entrepreneurial : la diversification

La diversification des activités agricoles de la ferme, comme logique entrepreneuriale, cadrerait bien avec la prudence adoptée comme principe gestionnaire par de nombreux prédécesseurs. La diversification des activités sur la ferme permettait autrefois de constituer un revenu suffisant pour assurer les besoins de la famille : « on faisait toutes sortes de choses ». (père, PT12) Outre l'époque de l'agriculture vivrière, la diversification des activités agricoles a pu permettre d'assurer un revenu suffisant lorsque aucune production n'était suffisamment développée pour assurer seule le revenu de la ferme. La stratégie de diversification économique a parfois été le moyen par lequel un prédécesseur avait pu reprendre la ferme familiale pour la développer et en

---

<sup>135</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère entrepreneuriale et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice S, page 873.

faire une entreprise agricole modernisée et viable. « On était obligé de faire plus de bois parce que y avait presque pas de quotas. Ça s'est avéré qu'on avait trop une abondance de vaches. [...] [Ça] fait qu'on complétait avec le bois en attendant de pouvoir acheter le quota. » (mère, PE03)

Aussi, la diversification appelait à l'exploitation de l'ensemble des ressources de la ferme de manière optimale, plutôt que d'opter pour une approche du développement selon le modèle productiviste qui appelle à surexploiter une ou quelques ressources spécifiques. Certaines productions se complétaient d'ailleurs fort bien. « Avant de faire la compagnie, on a fait du porc [au début des années 1980]. On le faisait l'hiver parce qu'on avait des surplus de lait, on [ne] pouvait pas se permettre d'acheter du quota. Tout l'hiver on les nourrissait, [ça] fait que le lait, au lieu de le jeter, on faisait des beaux petits cochons. » (mère, PE03)

Par contre, la double spécialisation productive se trouvait pénalisée par des règles administratives et des normes de production qui venaient alors contrer la diversification comme stratégie entrepreneuriale. Un prédécesseur fait état des inégalités de traitement qui nuisent au développement des fermes familiales lorsqu'elles ne répondent pas strictement aux critères établis, ce qui peut fragiliser la situation financière de l'entreprise agricole et, à terme, compromettre la succession familiale. Dans le cadre d'un programme de compensation pour les pertes encourues par les producteurs de pommes de terre, il explique : « Moi, parce que j'avais du lait, j'y avais pas droit. [...] Moi, si j'avais pas eu la problématique de '85 où on avait perdu une partie de la récolte pis tout ça là, avoir été compensé comme les autres... » (père, PE11)

Par ailleurs, le virage environnemental pris en agriculture depuis les années 1990 favorise-t-il le retour du modèle de la polyculture-élevage sur les fermes? La représentation associant ferme familiale et polyculture-élevage réfère à une conception ancienne qui serait revalorisée par une partie de la jeune génération. « Une autre chose qu'on remarque aujourd'hui : les gens qui veulent partir en agriculture, y disent : nous autres on veut avoir une ferme familiale, avoir des vaches, avoir des poules, avoir des moutons, avoir tout ça, mais y reste que ça va revenir, mais ça va prendre encore quelques années. » (père, PE09) L'épouse du répondant croit que la représentation positive face à l'approche écologique répond aux aspirations d'une certaine classe de la relève, sans pour autant croire à un retour à l'ancien modèle de la polyculture-élevage.



Y a une classe qui pousse pis qui s'en va vers là, la classe conscientisée à l'environnement. On ne reviendra pas diversifié à ce point-là, sauf qu'y vont moins pousser à l'extrême, on va être plus rationnel. Comme nous autres on l'a vécu, un moment donné on s'est assis pis on a dit : ç'a [n'a] pas de sens là, les herbicides sont en train de nous tuer, on l'a vécu. Donc, y a un matin [où] on se rend compte qu'on [ne] peut pas aller plus loin, on rétrograde tranquillement, mais pour la majorité on le fait en douceur, on fait un virage où on se sent à l'aise là-dedans. [...] Nous on les ré-emploie [les engrais chimiques], mais on essaie d'être ben rationnel. (mère, PE09)

La prédécesseure associe l'aspect rationnel des pratiques agricoles, non plus à des pratiques axées sur la performance technico-économique, mais à des pratiques socio-écologiques. Elle constate que les agriculteurs, à l'instar d'eux-mêmes, opèrent un virage qui prend en compte les dimensions écologiques et humaines, mais à des degrés variables. L'élément déclencheur de cette mise en œuvre d'un virage vers l'agriculture durable découle de la pression sociale, mais aussi de la prise de conscience individuelle devant les limites du modèle de la ferme spécialisée, de grande taille, à production intensive.

L'assurance d'un droit de produire contre la mise en place de l'éco-conditionnalité<sup>136</sup> amène à reconsidérer les idéologies du progrès et de la croissance, sans quoi les sanctions pourraient être lourdes pour les agriculteurs fautifs qui persisteraient dans la voie productiviste. De plus, comme les jeunes agriculteurs valorisent la qualité de vie, on pourrait penser que cette conjoncture soit favorable à l'établissement de successeurs familiaux. Or, le contexte ne semble pas perçu aussi favorablement qu'on pourrait le croire dans la mesure où l'éco-conditionnalité est aussi perçue comme un frein à l'établissement en termes de coûts économiques et sociaux (tensions sociales); ces inconvénients viennent annuler les avantages possibles et attendus.

On a tendance à poser la spécialisation comme étant la voie du développement entrepreneurial, le modèle entrepreneurial à suivre, la diversification étant associée à une conception passéiste, rétrograde, qui dénote un manque de qualités entrepreneuriales chez les agriculteurs, ce qui est faux en soi, car ce n'est qu'une représentation des choses contextualisées dans un espace-temps

<sup>136</sup> Il s'agit de « l'exigence du respect de certaines obligations environnementales pour avoir accès aux aides publiques ». (MAPAQ, 2005a: 13) La Loi sur la Financière agricole comporte d'ailleurs un article explicite à ce sujet qui fait de l'écoconditionnalité « un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles ces programmes donnent droit ». (FADQ, 2004b: 15)

culturel, ce que d'aucuns semblent oublier. Dans la même optique, l'agriculture à temps partiel est mal perçue au sein de la classe agricole. Plutôt que d'y voir une voie d'avenir pour l'agriculture familiale et pour favoriser l'incitation à l'établissement, bien des producteurs y voient une menace pour le système ou sont ambivalents sur cette question. Il y a ici des enjeux corporatistes importants sous-tendus par une idéologie dominante<sup>137</sup> qui s'oppose à ce statut d'agriculteur et refuse de le considérer comme un élément de solution pour favoriser la succession familiale et l'émergence de nouvelles entreprises agricoles.

[L'agriculture à temps partiel] c'est pas reconnu, c'est ça le problème. [...] Comme je pense des fois, l'Union des producteurs agricoles, elle défend des producteurs agricoles; la Chambre des notaires, elle [ne] défend pas celui-là qui essaie de faire du notariat, elle défend les notaires. Celui-là qui travaille à l'extérieur pis qu'y a une petite ferme, y est pas de l'agriculture, c'est pas un producteur agricole, on [ne] peut [pas] la (sic) défendre. Mais c'est pas la majorité des membres [qui pensent ça], [il] faut qu'y ait une section pour ça, mais si on commence à défendre cette section-là au niveau national, si on met nos accents sur ceux-là, si on va leur demander une cotisation, qu'est-ce qui va arriver? Y vont sauter ça de haut parce que ces petits-là ne paient aucune cotisation à l'UPA, donc c'est pas le payeur utilisateur, ça va être l'utilisateur pis la société qui va payer. Sauf que là y ont descendu, pour avoir droits aux primes pis avoir droit au remboursement de taxes, y ont descendu la mise en marché de dix mille à cinq mille [dollars]; mais qu'y aillent chercher leur cotisation de 250\$, y vont japper, y vont vouloir tous les privilèges pis tous les services de l'UPA, mais y vont chialer parce qu'on leur fait payer leur cotisation; eille ça [ne] vaut pas la peine de payer 250\$ pour mettre cinq mille [dollars] en marché. (mère, PE09)

Pour être viable dans le contexte actuel, la diversification constitue une voie de développement qui apparaît limitée et qui n'est pas accessible à tous les agriculteurs parce qu'elle exige aussi une

<sup>137</sup> Avec la professionnalisation du métier agricole au Québec, l'agriculture à temps partiel est apparue comme une non-intégration au modèle dominant qui a constitué la pierre d'assise du développement du syndicalisme agricole et de la modernisation des structures de production agricole depuis les années 1960. Par contre, on peut voir dans l'agriculture à temps partiel tant un « mouvement de résistance » qu'un « mouvement d'adaptation » (Jean, 1985: 195-196), mais dans tous les cas « la pluriactivité a comme toile de fond le blocage ou la résistance à l'exode rural ». (Stanek, 1994b: 146). Pourtant, si l'on peut voir dans cette stratégie de pluriactivité, entre autres, un effet de la taille économique de la ferme, cela permet également en retour de maintenir les plus petites entreprises et l'on ne saurait réduire ce phénomène à ce seul facteur. (Jervell, 1999) D'ailleurs, l'agriculture à plein temps comme norme de pratique constitue un mythe dans la mesure où, en 2002, le revenu hors ferme (qui englobe cependant plus que les revenus *de travail* hors ferme) n'a cessé de croître au cours des années 1990 et représente plus de 50% du revenu total des familles agricoles canadiennes (sauf dans le cas des très grandes fermes). (Lacombe, 2005b)

diversification des connaissances et des compétences pour rencontrer les normes et standards de production élevés. Ainsi, plutôt que la diversification traditionnelle, certains proposent une diversification de produits ou d'activités dans la spécialisation d'une production. Selon cette conception, la diversification est associée à une prise en charge de plusieurs étapes de la chaîne agroalimentaire (production, transformation, distribution, vente au détail) ou à une production diversifiée de produits de créneau ou de label, ce qui ne peut, par définition, être l'apanage de la majorité des agriculteurs. Ce type de production est incompatible avec la production de masse et donc, avec les grosses fermes. « Moi, les marchés de grandes surfaces, j'y crois pas. [...] C'est de positionner [le produit]. [...] J'en ai présentement dans mes (sic) producteurs pis qui réussissent très bien pis y ont deux cent cinquante brebis pis y vivent avec [ça]. » (mère, PT16) Il y a donc un espoir pour les petites fermes, pourvu qu'elles s'inscrivent dans une production à valeur ajoutée.

Au début on pensait d'en vivre avec une petite ferme de 150 acres, faire de la transformation, artisanale un peu plus; on a ben vu que c'est rêver en couleurs. Si tu veux en vivre en agriculture, [il] faut que tu en mettes un petit peu plus : les sous, l'énergie pis la dimension, je pense aussi, à moins de trouver vraiment des créneaux ben ben spécialisés. Mais c'est-y tout le monde qui est capable de transformer son mouton pis le vendre sur sa table, ou faire du fromage pis le mettre sur sa table? [Il] faut que tu le développes. [Ça] fait que tout le monde va développer son fromage, tout le monde va développer sa viande? (père, PE07)

Pour demeurer à une échelle plus artisanale, il faut spécialiser la ferme dans une production de créneau, voire transformer sa production pour lui ajouter de la valeur. Ces deux solutions n'apparaissent pas être une panacée aux yeux de plusieurs répondants. En effet, l'avantage économique d'une production de créneau diminue avec l'augmentation du nombre de producteurs, sans compter que sa généralisation (par exemple, éventuellement l'agriculture biologique) pourrait conduire à une situation semblable à celle créée par la production de masse, soit une pression à la baisse sur les prix qui incite à augmenter la productivité pour demeurer compétitif. De plus, la transformation à la ferme, la mise en marché, etc. nécessitent non seulement de réaliser de nouveaux investissements mais surtout de posséder les connaissances et compétences pour effectuer ce travail qui vise à donner au produit une valeur ajoutée. Selon le répondant, la fibre entrepreneuriale n'est pas développée de la même manière (en qualité) et avec la même étendue (en quantité) chez les agriculteurs. En conséquence, on peut penser qu'il y a place pour une diversité de modèles productifs et que, plutôt que de prôner la substitution d'un

modèle par un autre, cette diversité devrait être valorisée. Cela ne soustrait cependant pas les autorités de l'obligation d'élaborer des solutions pour régler les problèmes que rencontrent les producteurs agricoles, tels la diminution du revenu agricole, l'accroissement des coûts de production, la répartition inégale des bénéfices dans la chaîne agroalimentaire, etc.

À dénoncer des situations telles que la non-rentabilité de l'agriculture, la fin des quotas laitiers, etc. qui effraient plusieurs agriculteurs, et à prendre des orientations comme l'ouverture des marchés agricoles, la spécialisation agricole, etc. l'UPA a-t-elle créé son propre piège en entraînant la démobilisation de ses membres, voire la désaffiliation à son syndicat?

Moi, l'Union paysanne, dans un sens je me dis : c'est pas mauvais, ç'a de l'allure finalement, parce que j'ai dit : ça va prendre ça, c'est un moyen qui va permettre un moment donné de les freiner un peu [les tenants du modèle dominant]. [...] Je [ne] suis pas prête à leur tirer des roches [aux gens de l'UP] parce que là tu les regardes aller dans la mondialisation [les gens de l'UPA], pis y aura pas plus de riches, pis y aura pas moins de pauvres, y vont faire plus de pauvres, y vont appauvrir; c'est pas avec le plan qu'y ont présentement qu'y vont enlever de la pauvreté, là y veulent niveler. [...] T'sais quelqu'un qui voudrait avoir une ferme d'une taille normale, une taille moyenne, pis tout ça, s'organiser avec ça, y veulent vivre avec ça, aujourd'hui ben là, c'est parce que maintenant si t'as pas dix mille piastres minimum de revenus bruts, t'as pas telle affaire, t'as ton remboursement de taxes, t'as pas ci, t'as pas ça, veut, veut pas t'es embarqué dans [la] patente [i.e. condamné à développer une] grosse ferme, que t'investisses tout le temps. (mère, PT16)

La répondante voit d'un mauvais œil le discours de l'UPA qui s'aligne sur celui de la nécessité de la mondialisation pour que l'agriculture québécoise puisse continuer d'exister et de se développer. Le discours de l'UP lui paraît utile pour mettre en perspective celui de l'UPA et le questionner. Les politiques, lois et règlements sont ainsi faits que les agriculteurs n'ont quasiment pas le choix de s'aligner sur le modèle agricole valorisé pour bénéficier des aides consenties qui permettent la viabilité des fermes. Ainsi, l'agriculture à temps partiel ou la petite ferme champêtre peuvent peut-être plus difficilement se qualifier pour bénéficier des programmes et mesures disponibles leur permettant de se maintenir et de développer leurs exploitations agricoles selon leurs besoins (et non ceux des règles politico-administratives ou des marchés mondiaux) alors qu'ils concourent au développement local et régional tout autant sinon peut-être plus que les exploitations agricoles de grande taille.

### 3.3.3 La spécialisation agricole comme modèle entrepreneurial : promesses et problèmes

La diversification agricole est généralement associée aux conditions de la vie ancienne et la spécialisation, à une adaptation nécessaire dans le contexte actuel. « T'sais à l'époque c'était cent acres de terre pis t'essaies d'en vivre là. En agriculture, aujourd'hui, c'est se leurrer de dire : je vis seulement de dix cochons pis trois vaches pis cinq moutons là. » (père, PE07) Dans ce cadre, la diversification est apparue comme une entrave au développement entrepreneurial par les intervenants du milieu agricole qui visaient à rendre l'agriculture rentable, notamment dans la mouvance de la rupture du mode de colonisation agro-forestier, en développant l'agriculture marchande et en professionnalisant le métier d'agriculteur,<sup>138</sup> d'où l'intérêt de spécialiser les fermes afin d'assurer une production de masse. Des programmes de soutien au revenu viendront assurer la sécurité économique des producteurs agricoles en palliant les aléas de la nature.<sup>139</sup>

Les agriculteurs se retrouvent pris entre deux feux : d'une part, ils ne désirent pas revenir au modèle ancien de l'agriculture de subsistance sur des petites fermes à production diversifiée; d'autre part, plusieurs condamnent la fuite en avant vers l'agriculture commerciale axée vers le marché mondial sur des fermes toujours plus grandes et à production de plus en plus intensive.

Laurent Pellerin [président de l'UPA], y dit que lui là, c'est aujourd'hui avec une agriculture moderne, [que] personne [ne] veut revenir en arrière. [...] Moi je [ne] veux pas retourner en arrière, mais par contre un moment donné [les agriculteurs] y veulent pas l'acheter le discours [de l'UPA], mais un moment donné y l'achètent, pis là [ils] sont pris. (mère, PT16)

Aussi c'est parce que c'était proposé par les conseillers, pis le MAPAQ s'en venait avec ça, ça prenait de la spécialisation, tu te spécialisais en une production, la ferme spécialisée en une production. Pis moi j'avais de la misère à acheter le concept, pis je le disais, moi j'ai dit : si tu te lances dans une production où ce que (sic) après tu te réchappes où? Tu fais quoi? Mais c'était ça qui était décidé

<sup>138</sup> Dans le cadre de la « dissolution du système agro-forestier » au cours des années 1950, « le maintien de l'exploitation familiale est tributaire d'une croissance rapide de la productivité » (Jean et Stanek, 1987: 40), ce que l'exode agricole allait permettre en même temps que l'accroissement de la productivité allait entraîner la disqualification des entreprises les moins performantes. (Tassé, 1977)

<sup>139</sup> Les deux principaux programmes québécois sont l'assurance-récolte qui existe depuis 1967 et l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui existe depuis 1975. De plus, dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale, la Financière agricole du Québec a maintenant le mandat de la gestion du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

bon par les conseillers [...] pis là lui [le fils qui voulait s'établir], ça finit qu'on [a] dit : ben coudon y nous le disent, ben coudon on va le faire, t'sais un moment donné tu finis par céder à la pression qu'y te font. (mère, PT16)

Dans ce dernier cas, la pression de l'État et de ses agents, combinée au désir du fils successeur de s'établir conditionnellement au développement d'une seule production, ont fini par avoir raison des arguments des prédécesseurs qui avaient toujours perçu la diversification comme une sécurité économique pour la ferme advenant un revers dans l'un ou l'autre secteur. Ainsi, le politique a exercé une influence déterminante sur la logique entrepreneuriale des familles agricoles. Parfois cependant, les premières tentatives de spécialisation agricole n'ont pas été concluantes et ont nécessité une réorientation de la production pour ne pas mettre en péril la ferme.

[Au départ,] j'étais au lait, mais c'était pas payant, ça me prenait quelque chose en dehors. [Le répondant s'était ensuite spécialisé en production bovine car] y m'avait dit que je pourrais vivre, le conseiller là, que je pourrais aisément [vivre] en faisant du bœuf. [...] Y conseillait même à ma femme de lâcher sa job en dehors [pour s'occuper des veaux, dit-il]. [Suite à des pertes financières importantes:] J'ai vendu le troupeau de bœuf, pis j'ai racheté du quota, pis c'est là que j'ai emprunté [et] là ç'a monté. (père, PT04)

Ainsi, toutes les spécialisations n'apparaissent pas aussi désirables, du point de vue économique, voire peut-être même au plan identitaire (prestige social notamment). « Ceux qui s'en partent là [des fermes] dans les animaux de boucherie pis y se bâtissent là, y vont vivre là d'une façon là, très modestement, très modestement. Autrement que ça, y vont opérer quelques années pis y vont [abandonner]. » (père, PT15) Certaines productions apparaissent moins lucratives que d'autres, notamment en regard des structures mises en place pour les réguler. Ainsi, la production bovine nécessite un apport de revenu hors ferme sur une base régulière dans les représentations des agriculteurs de cette génération. « Moi c'est pour ça qu'on a toujours eu des vaches à lait, moi j'ai jamais voulu avoir rien que des vaches à bœuf, o.k. c'est moins d'ouvrage, mais c'est moins d'argent, moi le lait ça m'a toujours intéressé, ça payait plus. [...] [Sinon] ça prend un à-côté [pour compléter le revenu]. » (parents, PT17)

Aussi, plusieurs agriculteurs ont-ils déploré l'instauration de règles qui imposaient des obligations et contraintes importantes à ceux qui tentaient de maintenir concurremment deux ou trois

productions agricoles sur la ferme. Le système normatif venait réguler leurs choix entrepreneuriaux pour qu'ils se retrouvent en quelque sorte contraints de se spécialiser dans une seule production animale. Autrement, les coûts de production devenaient exorbitants pour se conformer aux normes édictées.

[Maintenir deux productions,] c'était impossible, y nous demandaient tant de veaux pour avoir droit à l'assurance-stabilisation, on [ne] pouvait pas. [...] Les veaux qu'on faisait nous autres mêmes, c'était tout simplement les mâles de ce que l'industrie laitière donnait. On n'achetait pas de veaux pour rentrer icitte dans l'étable; quand t'achètes c'est une autre paire de manches parce que t'as des risques, [ça] fait que là [il] faut que tu piques [les bêtes] pour éliminer ça le plus possible. (parents, PT21)

Aussi y avait des subventions aussi qui étaient rattachées aux conditions sanitaires, [ça] fait que là tu [ne] pouvais pas avoir deux espèces en même temps dans le même bâtiment. T'sais un moment donné ça finit que c'est tout un processus de conditions, de paramètres [qui font que] tu marches là-dedans [dans l'adoption du modèle dominant de production.] (mère, PT16)

La diversification devenait difficile à maintenir dans ce contexte où la réglementation répondait à la spécialisation agricole comme cadre normatif. La valorisation de ce modèle entrepreneurial s'est faite dans la mouvance ou en appui à la volonté de faire de l'agriculture une industrie dont les producteurs eussent pu vivre à l'année longue, d'où la volonté de professionnaliser l'agriculture et, par là, d'en faire un travail qualifié. En parallèle, l'intensification des procédés a entraîné une amélioration des rendements, notamment en production laitière, ce qui a eu pour conséquence un processus de concentration économique (moins de fermes plus capitalisées produisant davantage) et géographique (rétraction de l'écoumène agricole exploité).<sup>140</sup>

Regardez le concept qu'y ont proposé, ça vient de haut là, les spécialisations des fermes, pis grossir les tailles des fermes. Supposons que y a une ferme maintenant, qu'avant y avait dix ou quinze producteurs qui étaient dans le même environnement, pis y a une ferme maintenant, c'est de même. Ça c'était leur

<sup>140</sup> Lambert et Julien (2000) définissent la concentration géographique comme « une mesure de la densité des activités (production ou transformation) sur le territoire » et la concentration économique comme « une mesure du pouvoir économique que certains groupes ou certaines entreprises peuvent avoir en terme de leur contribution à l'activité économique ». Selon le modèle d'analyse utilisé par les auteurs, ces effets seraient attribuables aux structures et conditions du marché et aux politiques agro-économiques, mais aussi aux comportements des entrepreneurs agricoles et à la performance de leurs entreprises.

concept, pis ça pour eux autres c'était comme ça qu'y allaient finir par... T'sais [les agriculteurs] y recevaient plus de salaire, plus de revenus bruts par année, la spécialité pis les grosses affaires. (mère, PT16)

La spécialisation agricole, comme modèle productif et comme idéologie entrepreneuriale, s'est imposée et est devenue la norme pour le développement des fermes familiales, au fur et à mesure que celles-ci s'inscrivaient davantage dans une perspective d'agriculture marchande. Ce n'est pas tant un choix individuel qu'un choix collectif qui explique que, malgré des réticences personnelles, des agriculteurs et agricultrices ont fini par adopté ce modèle de développement de leur exploitation agricole familiale. Étant apparu comme une contrainte plus qu'un choix entrepreneurial pour plusieurs prédécesseurs, ce modèle a pu en inciter plusieurs à abandonner.

Pour d'autres, la politique agricole et les mécanismes de gestion de la production laitière ont favorisé la spécialisation comme stratégie entrepreneuriale, conditionnant par là les décisions d'affaires de nombreux agriculteurs quant aux investissements immobiliers et technologiques réalisés. « C'est parce que là a commencé l'histoire du quota pis à produire du lait nature pis du lait industriel. On a commencé ça en 1962, la même année qu'on a bâti la grange, ça nous motivait à grossir. » (père, PT06)

Certains prédécesseurs avaient attendu que leurs parents soient décédés pour prendre le virage de la spécialisation agricole, peut-être pour ne pas créer une rupture trop brutale, en particulier quand le père du prédécesseur continuait à venir aider sur la ferme à chaque jour. Le rythme du développement était donc tempéré, d'une certaine manière, par le rythme du passage des générations qui imposait en quelque sorte une éthique entrepreneuriale de manière implicite. Par ailleurs, passer d'une ferme de polyculture-élevage à une ferme à production spécialisée exigeait tout un changement de mentalité et modifiait profondément les pratiques culturelles. L'adoption ou le refus de ces changements était notamment influencé par l'âge des producteurs.

C'était un changement parce qu'on [ne] produisait pas l'hiver [avant], on avait une vache ou deux l'hiver pour la famille. Pis un moment donné on t'arrive pis tu dis : bon ben j'ai 250 000 [livres] de lait à fournir [pour] janvier, février, mars, avril. On n'était pas habitué à faire ça icitte nous autres. [...] On était jeune dans le temps pis on s'en allait de l'avant, y avait un défi là. (père, PE20)



En outre, il y avait une influence directe de la taille de la famille sur l'adhésion à la spécialisation agricole. « Et puis bon là après ça y a d'autres éléments comme la disponibilité de la main-d'œuvre. [...] Y avait Robin [le fils] pis y avait Jos-Maurice [le mari de la répondante], parce que les autres étaient pas mal partis. » (mère, PT16) Ce qui était apparu évitable tant que l'agriculture était supportée par l'ensemble de la famille était devenu presque incontournable dès lors qu'il n'avait plus resté que le successeur et ses parents sur la ferme familiale.

Dans ces années-là est devenu aussi le concept de spécialisation de production, ça veut dire : tu te spécialises dans une production, tu mets ta ferme en spécialisation de (sic) une production. Là c'était plus disons ce qui arrivait à ce moment-là, qui était plus comme concept là. [...] Maintenant c'est remis en question pis je pense que c'est une bonne chose; en tout cas ça commence à se parler un peu, mais ça [ne] veut pas dire que ça [va] être fait demain matin là. (mère, PT16)

Les exigences et conséquences du modèle dominant ne sont pas sans effet sur la décision de certains d'abandonner l'agriculture et le refus ou l'incapacité d'engager ou de poursuivre un processus de succession familiale. Dans ce contexte, le discours de l'Union paysanne apparaît sain aux yeux de certains répondants pour faire contrepoids à celui de l'UPA. La répondante fait état du fait que de nombreux producteurs ne veulent plus épouser le modèle de la grosse ferme spécialisée pour revenir à une taille plus gérable et mieux adaptée à la conciliation travail-famille, en accord avec leurs représentations de la qualité de vie. Cependant, ce qu'est une grosse ferme est aussi le produit d'une construction sociale et varie d'un pays et d'une région à l'autre.

[Des fermes] y va en disparaître encore, veut, veut pas, avec tout ce qu'y impliquent là, tout ce qu'y demandent là. Parce que moi y me disaient, cette année, y me disaient : prépare-toi parce qu'y va en débarquer encore [des agriculteurs]. Vois-tu y disaient, tu vois l'Union paysanne y disent, [et] c'est pas fou : pourquoi cette histoire d'ambitionner? [...] [Les agriculteurs ça] fait longtemps qu'y en veulent p'us, ça fait longtemps que les producteurs le disent. [...] [Ça] fait que c'est tout [ce que] leur politique a fait. (mère, PT16)

On n'embarque même pas, même les vieux embarquent pas [dans le modèle productiviste], c'est même pas... je pense que y a même pas cinq pour cent des fermes au Québec que c'est des méga-fermes au Québec; je pense que y a dix troupeaux d'au-delà 250 vaches au Québec. Aux Etats-Unis [ils] sont tout de ben

dix mille producteurs qui ont au-delà de 250 vaches, ici je [ne] sais pas si y en a dix au Québec, c'est quoi la différence pour nous autres? Quelque part c'est quoi une grosse ferme, ça [ne] se compare même pas. Mais y reste qu'un gars du Bas-Saint-Laurent [il] faut qu'y s'organise pour vivre avec ce qu'y a comme l'autre, là-bas en Montérégie, une petite ferme du Bas-Saint-Laurent c'est un 'gentleman farmer' là-bas, [mais ici] c'est un producteur agricole, on vit avec ce qu'on a. [...] Si y avait eu à venir y serait arrivé [le développement des méga-fermes], c'est passé cette affaire-là, l'époque de la grosse ferme elle est passée, moi je l'ai vécue à l'UPA quand j'étais là. (mère, PE09)

Pour assurer le développement de la ferme dans le but de faire vivre leur famille, les agriculteurs de la génération des prédécesseurs avaient vu dans la spécialisation agricole, notamment en production laitière, l'occasion de rendre leur ferme viable en vue de faire vivre leur famille sans devoir recourir au travail hors ferme.<sup>141</sup> Les politiques adoptées et véhiculées par l'État et l'UPA, en accord avec le jeu économique, ont entraîné un effet pervers d'endettement pour les agriculteurs, lequel apparaît irréversible selon plusieurs prédécesseurs.<sup>142</sup> Certains croient même que cela s'est fait au détriment de la protection sociale des agriculteurs et de la défense du modèle agricole familial, à l'encontre du discours professé par l'UPA. Même si la concentration des exploitations agricoles qui s'ensuit apparaît comme « un gros problème social » (mère, PT16), le discours est tout édifié pour minimiser les effets pervers du modèle agricole dominant dont l'État et l'UPA font la promotion. Ce discours engendre de la suspicion parce qu'il ne reflète pas toute la réalité observée par les agriculteurs autour d'eux.

[Concernant la disparition des fermes,] y vont dire, de toute façon c'est un phénomène normal; là [il] faut aller vers la mondialisation, vers les méga [fermes]. Pis là [les fermes] y vont être achetées par d'autres; la terre, la ferme, elle va continuer pareil d'être exploitée elle, elle va être reprise pis tout ça. Pis le

<sup>141</sup> Aujourd'hui, c'est un peu l'inverse qui est observé puisqu'une « hausse importante du prix des quotas de lait a arrêté la croissance des investissements sur plusieurs fermes dont les propriétaires essaient de compenser leur manque à gagner par le travail salarié à temps partiel ». (Jean et Stanek, 1987: 52) Pourtant, les doubles-actifs représenteraient une concurrence pour les exploitants à temps plein parce que leur salaire extérieur les amèneraient à se satisfaire de faibles prix agricoles puisqu'ils mettent ainsi en place une stratégie d'adaptation, d'où la dévalorisation de l'agriculture à temps partiel par le milieu. (Rémy, 1987)

<sup>142</sup> Selon Debailleul (1991: 139), la « crise des mesures agricoles » découle du fait que « les principaux fondements de la régulation agricole apparaissent minés » et que « les bases objectives du consensus social [...] ont tendance elles aussi à s'effriter » puisque les effets bénéfiques semblent dissipés pour les producteurs qui ne voient plus leur revenu s'accroître comme pour les consommateurs dont le panier d'épicerie ne baisse plus guère.

territoire agricole va rester protégé pis tout ça. C'est leur discours. Quand je vous disais tantôt : toujours pour masquer quoi? (mère, PT16)

Et si la disparition des fermes était un phénomène contrôlé, régulé non pas tant par l'économique comme on l'affirme assez facilement, mais par le politique en vue de répondre à des objectifs sociétaux pensés par des plans technocratiques et mis en action par la voie de politiques et programmes agricoles? La disparition des fermes qui s'effectue dans un processus de concentration est présentée comme une nécessité pour la modernisation des structures agricoles et la consolidation des agricultures régionales, alors que des répondants considèrent que cela n'est que chimère, prenant pour preuves les tenants et aboutissants des programmes de colonisation agricole et des fermetures de villages à la suite du rapport du BAEQ, qui constituent des points de référence historique pour cette génération de prédécesseurs.

Y ont fermé des paroisses dans les années '60, bon, pour dire c'est quoi un moment donné la logique de tout ça. Y ont fermé pis y ont tout anéanti, y ont tout démoli. [...] Ces gens-là se sont ramassés où? [...] C'est du monde [des gens] qui sont devenus sur le bien-être social. Y pouvaient pas se relocaliser. Là-dedans y en a eu qui ont fait des dépressions, des maladies, pis ç'a été des consommateurs de soins de santé, pis ç'a donné quoi? (mère, PT16)

Les colons ont fait beaucoup d'argent quand y ont défriché les lots; c'était boisé de bois, y ont coupé le bois, y l'ont vendu à bon prix, y ont élevé leur famille, pis après ça ç'a sorti de là. Y ont pris les pauvres dans les villes, y les ont montés sur la colonie, y ont (sic) venu un peu plus riches, y ont (sic) revenu un peu plus pauvres. (père, PT15)

Certains prédécesseurs observent que l'utopie de départ de la modernisation de l'agriculture s'est avérée partiellement fautive, à savoir qu'en se spécialisant et en grossissant, les fermes allaient devenir viables parce que plus développées, plus consolidées et plus performantes. En fait, cela n'était possible qu'au détriment de nombreuses autres fermes qui allaient disparaître permettant ainsi aux autres de se partager les parts du marché de la production entre moins de joueurs. Cependant, ce mouvement de concentration<sup>143</sup> finit par rendre de plus en plus maigres les

<sup>143</sup> Morisset (1987: 173) souligne cet effet de vases communicants : « Pour que quelques-unes croissent, concentrent la production et aient recours au travail salarié, d'autres doivent diminuer la production et/ou disparaître. » Cependant, on peut penser que des petites fermes ont pu échapper à cette règle en s'inscrivant sur des marchés distincts, parallèles ou non conventionnés.

bénéfices marginaux et les économies d'échelle réalisés, pour des investissements de plus en plus importants. Ce phénomène oblige en quelque sorte à une fuite en avant.<sup>144</sup> En outre, la disparition des fermes familiales ne se fait plus seulement par le bas, mais également par le haut de la pyramide, ce qui laisse à penser que l'idéologie de la croissance, appliquée en agriculture, dessert la cause des agriculteurs qui ne demandent qu'à pouvoir vivre décemment de leur travail. L'écoumène socio-agricole diminue par ses deux extrémités.<sup>145</sup> Il est donc utopique de croire que les règles du marché ne font qu'éliminer les fermes non modernisées et disqualifier seulement les agriculteurs non qualifiés.<sup>146</sup>

Y a beaucoup de petites fermes qui ont fermé les portes, pis y en a des grosses qui ont fermé les portes. Ç'a commencé, ça y est commencé y [a] plusieurs années. Je me demande, tout va dépendre du prix que les cultivateurs vont pouvoir avoir pour leurs produits, si ça monte ça avec l'indice du coût de la vie; t'as l'inflation dans les dépenses, mais y faut que t'aies l'inflation dans les revenus aussi, si t'as pas ça, ça va dégringoler. (père, PT15)

Le répondant ne réduit-il pas le problème en ramenant la solution à une question strictement économique? Néanmoins, nombreux sont les prédécesseurs qui observent que les fermes « ça grossit tout le temps, c'est (sic) des entreprises [maintenant] ». (père, PT08) Ceci exprime le passage d'une agriculture vivrière où l'on pratiquait la polyculture-élevage de manière extensive à une agriculture marchande où la production est spécialisée et plus intensive. Il semble que l'accroissement de la production incite à structurer la ferme en entreprise au sein de laquelle l'organisation du travail est segmentée. Comme l'agriculteur n'a pas de contrôle direct sur la fixation du prix de ses produits agricoles sur le marché, il n'a d'autre choix que d'augmenter sa production ou de réduire ses coûts de production. Ceci appelle au déploiement d'une stratégie

<sup>144</sup> De 1994 à 2004, la dette agricole des producteurs québécois (toutes productions confondues) est passée de 4,1 milliards de dollars à 9,98 milliards de dollars. Plus spécifiquement, « en une décennie, la dette moyenne [des fermes laitières] a effectué un bond de 207% alors que l'actif moyen n'a augmenté que de 143% »; en outre, alors que les dépenses ont augmenté de 88% au cours de cette période [1993-2003], les revenus n'ont pas progressé aussi rapidement (76%). (Lacombe, 2005a et 2004)

<sup>145</sup> Bien que le nombre de fermes générant des revenus d'exploitation de 250 000\$ et plus soient les seules en progression au Québec depuis 1981, cela masque la disparition de certaines d'entre elles puisque le remplacement se fait plus rapidement dû à l'augmentation de la taille économique des fermes moyennes.

<sup>146</sup> Cette idée repose d'ailleurs sur une représentation biaisée de la réalité, à savoir qu'un faible niveau technologique et une manière de produire plus traditionnelle correspond aux petites entreprises, alors que le développement technologique et la modernité des procédés de production n'appartiendraient qu'à la grande exploitation. (Bohler et Hildenbrand, 1990)

d'affaires pour augmenter les rendements : acquisition ou vente de terre, négociation des prix avec les fournisseurs, recherche de nouveaux marchés, etc. ce qui appelle à une modification des stratégies entrepreneuriales : recherche de nouveaux procédés, de nouvelles technologies, développement de nouveaux produits, utilisation de nouvelles ressources, etc. et sur les stratégies gestionnaires : refinancement des dettes, augmentation des heures de travail, baisse de salaire, augmentation de la productivité, réorganisation des ressources, etc.

Par ailleurs, malgré les difficultés économiques et les problèmes de reproduction sociale auxquels elle fait face, plusieurs pensent que l'agriculture familiale n'est pas en voie de disparaître : « J'ai pris à la télévision [que] la grosse patente, une méga-ferme ça [ne] pouvait pas marcher, et puis que la ferme moyenne est encore la ferme familiale. [...] Ça finira jamais les fermes familiales, ça dépend de (sic) où c'est situé. » (père, PT04) Selon cette perspective, la ferme de grande taille à logique salariale n'est pas viable à long terme; le modèle familial demeure plus concurrentiel. Suivant le raisonnement du répondant, l'un des problèmes de la ferme familiale ne réside pas dans sa nature, sa taille, sa structure ou son mode de fonctionnement, mais dans sa localisation territoriale, pas simplement en fonction des marchés ou des ressources agricoles, mais aussi en regard des perspectives d'emploi pour les conjointes des successeurs qui désirent mener leur propre carrière. Le problème de la reproduction sociale de l'agriculture familiale s'inscrit donc aussi dans une problématique de développement territorial plus englobant.

#### 3.3.4 Un paradoxe : le travail hors ferme comme stratégie entrepreneuriale

Parmi les logiques entrepreneuriales, il en est une qui peut sembler paradoxale au regard de celle qui valorise l'agriculture à temps plein afin que les producteurs puissent vivre seulement de leur revenus agricoles; il s'agit de la situation où le propriétaire-exploitant travaille aussi à l'extérieur de la ferme. La génération des prédécesseurs rencontrés a souvent vécu cette situation durant les premières années d'établissement sur la ferme, le temps de la moderniser pour la rendre viable. Certains ont dû cumuler un autre emploi presque tout au long de leur carrière parfois parce que l'entreprise n'était pas suffisamment rentable ou, plus souvent, par désir d'aller au-delà du simple niveau de viabilité. Dans ces cas, on pouvait viser l'épargne pour les études des enfants, pour la retraite future, voire pour constituer un héritage, mais aussi parfois pour permettre de développer la ferme en acquérant des instruments ou en apportant des aménagements qui n'auraient pas été

réalisés autrement parce qu'ils n'étaient pas jugés nécessaires dans un processus de viabilisation de la ferme, mais apparaissaient utiles pour faciliter le travail de production.

C'est pas les premières années qu'y [le mari de la répondante] a travaillé en dehors, c'est un peu plus tard. Un moment donné ben là y voulait aller en chercher un peu plus [d'argent] [pour] grossir un peu [la ferme], [et donc] ça prenait un peu de la machinerie. T'avais acheté de la nouvelle machinerie : un chargeur à foin, le râteau de côté pis la faucheuse. Eille, c'était tout neuf ça là ! (mère, PT16)

Certains prédécesseurs s'étaient établis sur des fermes très petites qu'ils avaient dû développer pendant plusieurs années avant d'en tirer un revenu décent, comme dans ce cas où le répondant avait repris la terre de son beau-père qu'il a agrandie en remembrant d'autres petites terres voisines qu'il a remises en valeur. L'attachement identitaire de son épouse à la terre familiale l'avait poussé à développer la ferme pour s'y installer. Le répondant allait travailler sur des chantiers forestiers, argent qu'il réinvestissait sur la ferme. « C'était pas complètement abandonné, mais c'était pas beaucoup cultivé, là moi j'ai racheté la terre à son père. [...] Y en [n']avait rien que la moitié de fait, c'était tout en petites branches pis en petit bois, j'ai tout fait ça. » (père, PT17) En territoire périphérique, faire de la terre est une expression consacrée chez les agriculteurs de cette génération qui correspond à ce qu'il fallait faire pour constituer son exploitation. Travailler hors ferme en hiver permettait « d'aller chercher de l'argent parce que là-dessus on [ne] pouvait pas vivre tellement franchement, pis garder ça pas d'amélioration c'était pas le rêve, le rêve c'était de l'améliorer; elle [son épouse] était ben consentante de ça aussi qu'on s'installe là-dessus. » (père, PT10)

À l'instar des travailleurs forestiers qui étaient souvent recrutés chez les cultivateurs, les agriculteurs ont constitué un bassin non négligeable de main-d'œuvre saisonnière pour recruter des chauffeurs d'autobus scolaires. Plusieurs des répondants ont d'ailleurs exercé ce métier au travers de leurs activités agricoles qu'ils considéraient comme leur métier principal. Cet emploi hors ferme apportait un surplus au revenu familial et certains y voyaient une occasion « pour acheter des gréments, [avec] le transport [scolaire] on était capable de payer un terme, on se fiait là-dessus, ça l'a (sic) aidé ». (père, PT06)

Ça [ne] valait pas tellement cher dans ce temps-là [une ferme], c'était toujours des bons montants pareils parce que dans ce temps-là, de l'argent y en n'avait pas beaucoup, icitte y en avait un monsieur icitte qui restait au village, y dit : comment t'as payé? T'arriveras jamais là-dessus, impossible! [...] Pis moi ça [ne] me faisait rien, je savais que j'étais capable d'arriver parce que je savais que j'étais capable d'aller chercher de l'argent un peu en dehors, rien que sur la ferme là là, hé mautadit! [Sinon] ça [n']aurait pas fini comme que (sic) ç'a fini là, on n'aurait pas été si avancé que ça [au plan du développement de l'entreprise]. (père, PT10)

Cependant, le travail hors ferme, bien qu'il soit toujours un complément au revenu agricole, ne favorise pas toujours le développement de la ferme et peut même le limiter parfois. Il semble que ce soit la durée du temps passé hors ferme qui devient une contrainte au développement de l'entreprise, l'agriculteur étant alors moins présent sur celle-ci. « J'étais un des plus gros cultivateurs de ce moment-là, mais par la suite y en a d'autres [qui ont dépassé le répondant]; étant donné que j'ai pris la job [hors ferme], j'ai peut-être négligé un petit peu au niveau agricole. » (père, PE02) Dans ce dernier cas, le prédécesseur s'était vu refusé une demande d'emprunt pour consolider sa ferme, à l'époque, d'où la décision de s'orienter vers le marché du travail externe pour combler le manque à gagner qu'il n'arrivait pas à dégager sur l'entreprise en ne pouvant pas mener à terme ses projets de développement : « c'est pour ça que j'ai po[i]gner la job, [...] ça m'a donné une chance ». (père, PE02)

Mais la politique fiscale semble désavantager les agriculteurs propriétaires individuels qui retirent aussi un revenu extérieur, contrecarrant ainsi leur stratégie de développement de l'entreprise par l'emploi hors ferme pour pallier les besoins de la famille. « On avait six enfants [à faire vivre], on n'avait pas [le] moyen d'investir assez pour que les intrants puissent nous [permettre d']abaisser nos impôts, j'ai été jusqu'à payer neuf mille piastres d'impôts une année. » (père, PE02) Cette situation affecterait tout autant les producteurs dont la conjointe obtient un revenu extérieur, croit le répondant, ce qu'il faut probablement relativiser eu égard au statut civil des couples et à la forme juridique de la ferme. Cependant, cette fiscalité désavantageuse peut constituer un obstacle au développement des fermes familiales et entraîner l'abandon : « Comme là, y a un p'tit jeune, sa femme est secrétaire, pis y veut lâcher [la ferme], [car] le gouvernement vient trop nous chercher en impôt. » (père, PE02)

Pour passer à travers les années difficiles de l'établissement et du démarrage de la ferme, des stratégies familiales (emplois non agricoles et hors ferme) sont combinées à des stratégies entrepreneuriales (développement du troupeau, de compétences professionnelles, etc.). « On a continué, de fil en aiguille, ça a grossi, grossi. [...] On a eu la station d'évaluation qui nous a donné un bon coup de main, qui nous a rassuré un peu [au plan financier]. On a gardé des enfants comme famille d'accueil, trouver des emplois ailleurs. Tout a grossi. » (père, PE07)

Le salaire extérieur apparaissait comme un impératif pour développer l'entreprise. Encore souvent nécessaire, cette stratégie du travail hors ferme s'est par contre modifiée avec le temps. En effet, alors qu'autrefois c'était l'homme qui devait aller chercher un revenu extérieur, il est devenu moins disponible pour le faire lorsque l'agriculture fut professionnalisée et pratiquée à l'année. Cette pratique a été reprise par les femmes qui ont pu assurer le relais puisqu'elles se trouvaient davantage dégagées de la ferme par la mécanisation du travail.

À l'heure où les fermes deviennent des PME,<sup>147</sup> on pourrait penser qu'elles ont besoin plus que jamais de toute leur main-d'œuvre familiale. On pourrait alors être tenté de dire, en observant le phénomène superficiellement, que le travail hors ferme de la conjointe nuit au développement entrepreneurial de l'exploitation agricole, puisque cette main-d'œuvre familiale en moins peut limiter la volonté de donner de l'expansion à l'entreprise agricole, à moins de compenser par l'achat de machinerie ou d'équipement ou d'engager un employé salarié. Mais on peut tout aussi bien affirmer le contraire lorsqu'on y regarde de plus près; en effet, le salaire hors ferme que la conjointe rapporte dans le ménage peut permettre d'assouvir les besoins de la famille et ainsi dégager une part plus importante du revenu agricole pour réinvestir sur la ferme et en permettre le développement. L'expérience d'un prédécesseur est révélatrice à cet égard : « J'ai une petite ferme, [...] mais j'ai tiré mon épingle du jeu [grâce au développement d'un commerce] pour essayer de passer un peu mon agneau, pour monter mon salaire, mais j'ai toujours de besoin du salaire de ma femme pour faire vivre l'entreprise. » (père, PE07)

---

<sup>147</sup> À l'instar d'autres auteurs, Parent (1994: 117) affirme que « les acteurs ne se définissent plus par leurs liens familiaux, mais par les caractéristiques de leur profession ou encore, plus rarement, par leur statut juridique au sein de l'entreprise familiale ». Ceci est en lien direct avec le fait que « cette identité n'est plus ancrée à la ferme comme mode de vie, mais bien à l'entreprise agricole, la 'PME' ». Cependant, malgré la construction sociale de l'identité des agriculteurs et des fermes à partir des liens d'affaires, il reste que les fondements objectifs de la constitution de la ferme demeurent les liens familiaux.



Ainsi, le salaire hors ferme acquis par la conjointe (ou une sœur co-successeure) devient partie intégrante du projet d'établissement du jeune ou du projet de développement de la ferme en permettant d'assurer les besoins de chacun et la viabilité de l'entreprise. Par exemple, dans un cas où la fille des répondants, co-successeure avec son frère, avait un emploi extérieur qui lui permettait d'assurer ses propres besoins, elle avait cessé de retirer un salaire de la ferme dès qu'elle s'était mise à travailler hors ferme sur une base régulière, dégageant ainsi une marge de manœuvre supplémentaire pour la ferme. La question pour les partenaires est d'évaluer si la perte de cette main-d'œuvre est plus bénéfique que dommageable pour la ferme, sur les plans de la charge de travail, des revenus, des dépenses, etc. Ce type de décision peut découler de différentes logiques et situations : il peut s'agir d'une décision administrative (revenus de la ferme trop faibles ou endettement trop élevé pour procurer un salaire), d'un choix professionnel (désir de développer sa propre carrière), ou d'une précaution familiale (revenu supplémentaire à l'abri des aléas du marché des prix agricoles).

### 3.3.5 L'entrepreneuriat agricole versus le salariat ouvrier

Pour le jeune successeur qui abandonne la relève, la liberté peut se poser de deux manières qui causent un dilemme entre le désir d'être son propre patron en tirant du patrimoine familial un revenu d'exploitation, ce qui relève d'une logique entrepreneuriale, et le désir de ne pas être contraint par le travail en dehors des heures où sa force de travail est vendue à un employeur, ce qui relève d'une logique salariale. Si l'on peut voir dans la seconde une exploitation par autrui, on doit aussi voir dans la première une auto-exploitation.<sup>148</sup> Ceux qui privilégient la logique salariale à la logique entrepreneuriale y voient plus d'avantages et/ou moins de contraintes. En effet, la génération des successeurs semble associer le travail salarié à la liberté et l'entrepreneuriat à la contrainte; cela indique une rupture par rapport à la façon dont leurs prédécesseurs se représentaient généralement les choses. Ainsi, la condition salariale d'un ouvrier agricole régulier apparaît plus avantageuse que la condition d'un agriculteur propriétaire, car celui qui est employé

---

<sup>148</sup> On sait que la famille agricole constitue une force de travail qui accepte des conditions de rémunération de sa force de travail en deçà du mode de production industriel (Jean; 1997; Gasson et Errington, 1994), mais la compression des dépenses familiales comporte des limites culturelles, car les agriculteurs ne sont pas exempts des influences reçues de la modernité (recherche d'une qualité de vie et d'un accomplissement personnel, etc.) et de la condition ouvrière (vacances, congés, loisirs). (Parent et al., 2000)

agricole n'a pas à assumer toutes les responsabilités et obligations, ni les problèmes et contraintes avec lesquels le propriétaire-exploitant doit composer. Cela rend le salariat agricole plus attrayant pour ceux qui aiment l'agriculture mais qui pas la charge des affaires d'une entreprise. Pourtant, qu'on soit salarié ou patron, la liberté et l'autonomie restent toujours relatives; tout métier présente des contraintes inhérentes et exogènes à sa condition et à son statut.

Plusieurs prédécesseurs font cependant valoir que l'ouvrage sur une ferme n'est pas compressible en un horaire de travail réparti de huit à seize heures car la ferme n'est pas comme l'usine : on ne peut pas arrêter la production et la redémarrer selon sa volonté et c'est pourquoi la structure salariale à temps de travail prédéterminé s'ajuste mal aux impératifs de la nature comme procès de production. L'agriculteur se retrouve seul pour exécuter les tâches lorsque les ouvriers agricoles quittent après leur journée de travail, alors que les besoins sont discontinus tout au long d'une journée et varient en intensité. Certains vont jusqu'à avancer que le salariat agricole constitue un facteur qui n'incite pas au développement de la ferme plutôt qu'un facteur pouvant le favoriser. « Le cultivateur, propriétaire de la ferme, qui emploie ça le gars à quarante heures là, les prix qu'y est obligé de payer aujourd'hui là, y serait mieux de baisser son troupeau de dix vaches pis pas l'employer parce que toute (sic) s'y rattache, c'est tout ça, comment ce qu'y coûte? » (père, PT21)

Néanmoins, il semble poindre un mouvement de polarisation en deux groupes au sein de la classe agricole : d'une part, au-delà des explications économiques, il y a un effet d'entraînement, un attrait culturel vers la prolétarianisation des agriculteurs et, d'autre part, la culture entrepreneuriale se développe chez toute une classe d'agriculteurs.<sup>149</sup> En d'autres mots, la classe agricole est en train de produire à la fois ses exploitants et ses exploités, au côté de l'auto-exploitation traditionnelle. Un répondant raconte qu'à l'abandon de la succession familiale par son fils, l'acheteur de la ferme « y a arrivé pis y a acheté, y a repris ça tel quel pis y a fonctionné trois ans de temps, pis même y a offert au garçon [du répondant] y dit : si tu veux travailler ici, tu vas être mon employé ». (père, PT06) Parlant des méga-fermes exploitées par des intégrateurs, un répondant y voit la forme d'avenir des fermes. Bien qu'elles perdent leur caractère familial, elles

---

<sup>149</sup> Morisset (1987: 192) y voit même une condition essentielle pour assurer la survie des entreprises agricoles dans le cadre de la poursuite du mouvement de concentration qui « amènera une part de plus en plus grande de la production sur les entreprises plus grosses que la ferme familiale, qui tendront à reposer de plus en plus sur le travail salarié ».

fournissent des emplois salariés qui répondent aux attentes de certains jeunes agriculteurs, voire à celles de collectivités rurales qui y voient un moteur du développement de l'emploi.

C'est un autre concept comme là d'intégrateur, c'est quasiment du neuf à cinq; eux autres c'est du sept à trois, quatre, pis y ont une fin de semaine sur deux, comme une grosse (sic) hôpital. C'est pas le même genre d'agriculture. Ça fait travailler beaucoup de monde, les abattoirs avec ça, tout le concept de mondialisation. C'est pas une ferme familiale, mais qu'est-ce qui est triste c'est que quelqu'un qui veut se lancer en production aujourd'hui, ça prend quasiment des concepts semblables. (père, PE07)

Quoiqu'ils choisissent d'abandonner le processus de succession familiale et de démanteler la ferme, certains jeunes désirent demeurer en agriculture. Dans un cas précis, le jeune avait notamment abandonné parce qu'il avait de la difficulté à concilier l'exercice de ses responsabilités parentales avec ses responsabilités professionnelles. Le statut d'agriculteur contractuel lui était apparu comme une solution pour être moins absorbé par le travail en ayant moins de responsabilités financières tout en devenant plus disponible pour ses enfants. Il était demeuré propriétaire du fonds de terre sur lequel une compagnie agroalimentaire a alors fait ériger une porcherie dont le jeune avait la charge en quelque sorte. Les agriculteurs qui se font ouvriers agricoles « y travaillent moins d'heures que si y étaient propriétaires c'est sûr », mais cette répondante considère qu'au moment de prendre cette décision son fils « y a pas pensé, y a pas planifié » : « Y voulait avoir une porcherie, [la compagnie intégratrice] l'avait approché pis là y s'en allait avoir une porcherie, et pis y aurait fait de la grande culture, des céréales, pis y allait travailler à la porcherie. Pis y a commencé à travailler à la porcherie. » (mère, PT19)

Par ailleurs, certains prédécesseurs considèrent que la prétendue sécurité d'emploi est un leurre et un concept qui illusionne les jeunes, tandis que l'entrepreneuriat leur apparaît une meilleure garantie de sécurité économique. Lorsqu'on possède sa propre entreprise, on récolte ce que l'on sème en fonction du travail investi; on travaille pour soi (émancipation), on ne se fait pas dicter d'ordres (autonomie) et on n'est pas à la merci d'un employeur (indépendance).

C'est vrai que je gagne huit piastres de l'heure icitte, on l'a évalué moi pis ma femme; ça nous fait huit piastres de l'heure chez nous icitte là [mais il préfère sa situation que [d']aller travailler quarante heures dans une usine, [...] d'aller

travailler pour un autre à sept, huit piastres de l'heure pis me faire botter le cul, [car] je suis mon boss, je fais ce que je veux. (père, PE07)

En nuance à ce discours promouvant l'entrepreneuriat agricole, il faut voir que cela ne saurait être une panacée parce qu'il ne répond pas aux aspirations de tous, n'est pas à la portée de tous et que tous n'ont pas les qualités, aptitudes et compétences pour devenir propriétaires-dirigeants d'une entreprise et, dans ce cadre, plusieurs se sentent plus confortables en tant que travailleurs exécutants. Aussi, il est utopique de croire qu'en étant son propre patron, la réussite ne dépend que de soi, de sa volonté et de ses efforts et qu'on ne travaille que pour soi. En outre, il est faux de croire qu'on ne fait que ce que l'on veut en étant son propre patron, car on doit toujours se soumettre à des contraintes et exigences de différents ordres : on travaille pour les besoins d'un client potentiel, un marché dicte les standards de qualité à atteindre, la situation financière oblige à atteindre certains rendements, une loi encadre les pratiques professionnelles, etc. Certains vont pourtant jusqu'à penser que l'avenir de la ferme familiale ne peut passer que par le modèle de la PME agricole dans lequel ils voient la nouvelle forme d'adaptation de l'agriculture familiale.<sup>150</sup>

Pour les années à venir, la ferme familiale à un, juste un propriétaire pas d'employés, ça [n']existera p'us ça. Elle va grossir pour être capable de se prendre un employé à l'année au moins, je [ne] vois pas d'issue autrement que ça. [...] Est-ce que ça va venir des méga-fermes aussi? Non je [ne] penserais pas, je pense que la ferme familiale va rester mais avec d'autres dimensions, avec [des] employés. (mère, PT19)

Mais si la majorité des jeunes agriculteurs préfèrent devenir ouvriers agricoles, c'est l'avenir des fermes familiales qui est en jeu, car qui les possédera, les dirigera et les transférera? Cela ne risque-t-il pas d'accentuer la concentration économique des fermes et les précipiter davantage vers une fuite en avant à la quête d'une croissance obligée? Pour pallier ce refus de travailler autant que leurs prédécesseurs, les entrepreneurs agricoles n'auront peut-être pas d'autres choix que d'engager des salariés sur des quarts de travail. Bien que le modèle salarial semble correspondre aux aspirations de plusieurs jeunes, les fermes pourront-elles l'assumer pleinement,

---

<sup>150</sup> En fait, que ce soit pour des considérations économiques, environnementales, sociales ou autres, les trois quarts des producteurs agricoles canadiens (73%) « n'envisagent pas avec optimisme l'avenir de leur entreprise » et, en corollaire, « hésitent à réinvestir dans leur entreprise agricole ». (Angus Reid, 2000)

c'est-à-dire répondre à ces demandes visant à bénéficier de congés sociaux, de vacances, de fins de semaine, etc.? La question qui se pose est celle-ci : ce modèle est-il viable dans les conditions où les fermes ne bénéficient pas d'une grande marge de manœuvre financière et que l'industrie n'achète pas leurs denrées à leur juste de valeur? « [Les jeunes] y vont faire, leur faire faire quarante heures pis les payer, pis après ça qu'un autre rembarque pis qu'y fasse un autre quarante heures, [mais] comme les fermes, aux gros salaires qu'y sont aujourd'hui [les ouvriers], sont-y capables de subvenir à ça? » (père, PT10)

Les salaires quand tu veux engager un homme sur la ferme, les salaires sont trop hauts pour ce que l'industrie paie. Pis pour avoir un bon homme, [il] faut [que] tu le paies très cher, pis à la fin de l'année comme une femme me disait : quand on emploie un bon employé, à la fin de l'année y a gagné plus d'argent qu'y nous en reste, c'est ça qu'elle m'a dit pis c'est vrai aussi. (père, PT15)

Bien que les agriculteurs usent de stratégies pour introduire des éléments de la logique salariale dans le système de régulation de la ferme familiale, comme le versement d'un salaire au fils engagé (entre autres pour le retenir comme successeur potentiel) et l'attribution de congés (notamment pour maintenir l'intérêt du successeur à poursuivre son établissement), il reste que les principes de cette logique s'opposent à la logique entrepreneuriale, qu'elles demeurent fondamentalement incompatibles.

Le propriétaire, lui, y est intéressé à avoir de l'argent au bout de la semaine, [donc] y prend toutes les précautions possibles. Mais l'employé, lui, pourvu qu'y fait son temps, pis qu'y s'en va chez eux pis qu'y a sa paye, y s'en fiche comment que les vaches y en a une qui [ne] serait pas bonne à tirer pis aurait une mammitte. L'intérêt [n']est pas le même. (père, PE20)

Cette différence fondamentale tient du fait de posséder ou non la propriété de la ferme et s'applique à des individus non apparentés. Lorsque le fils est salarié mais s'apprête à reprendre la ferme, il n'est pas dans son intérêt de penser selon les préceptes de la logique salariale; aussi pense-t-il déjà comme un propriétaire de ferme, par son identité, son attachement au patrimoine, l'espace affectif des relations professionnelles, les aspirations investies dans des projets de développement, etc. Ces éléments culturels constituent des pré-requis de la mentalité et de

l'attitude du futur successeur, car ce n'est pas simplement en devenant propriétaire de la ferme qu'un jeune devient responsable, motivé, compétent, qu'il s'intéresse aux affaires de l'entreprise et qu'il s'y implique. « Y regardait pas ses heures là; quand c'étaient les semences y venait manger à [la] course icitte, y arrêta pas. Pis y avait rien que sa paie de semaine là, si y avait été regardant sur d'autre chose y aurait pu dire : ben je reprendrai ça demain, mais je pense que y avait de l'intérêt. » (père, PE20)

En ce sens, le modèle de la méga-ferme, posé comme étant plus efficace selon les préceptes de la logique capitaliste,<sup>151</sup> et qui par définition introduit la séparation entre les actionnaires et les employés, n'apparaît plus comme étant le modèle le plus performant, à l'encontre des perceptions de plusieurs répondants qui y voient le modèle de l'avenir vers lequel tendra l'agriculture. C'est bien parce que les agriculteurs travaillent pour eux-mêmes, et donc que leur rôle de travailleur est aussi investi des valeurs et intérêts du propriétaire des moyens de production en même temps que ce dernier rôle saisit les besoins et limites du premier, que le modèle familial des entreprises agricoles dépasse en efficacité le modèle capitaliste.

### 3.3.6 Les qualités et les attitudes entrepreneuriales selon les prédécesseurs

Alors que certains prédécesseurs ont continué de développer la ferme même lorsque les enfants commençaient à quitter la maison familiale, d'autres avaient plutôt réduit leurs investissements et parfois même leurs activités agricoles avec la diminution de la charge familiale. Pourquoi? Certains répondants estiment que cela dépend de l'amour qu'on porte à la pratique agricole d'abord, et de ses capacités physiques ensuite. Bref, au-delà de la famille et du patrimoine,

---

<sup>151</sup> Pour certains, la disparition de la ferme familiale est annoncée car « même si la compagnie est au départ familiale, [...] elle amorce entre autres une *séparation du capital* représentée par l'entité légale qu'est la compagnie, *du travail* même familial mais obligatoirement salarié », ce qui entraîne chez les agriculteurs « une nouvelle vision du profit et du salaire », et donc des représentations et comportements de petits capitalistes. De ce fait, « le développement des compagnies familiales [...] est amené à en poser d'autres [problèmes] encore plus importants à la défense de la ferme familiale » (Morisset, 1987: 177-178). Pour d'autres cependant, l'agriculture familiale étant l'activité économique « la plus territorialisée », cette séparation entre capital et travail rencontre une limite importante puisque « le travail agricole donne lieu à une accumulation [de la plus value] qui se réalise en partie dans le sol », alors que « le produit industriel peut-être exproprié en totalité ». En outre, l'efficacité du modèle familial apparaît plus fondamentale que la division entre capital et travail pour déterminer l'issue de l'avenir de la ferme familiale, car « plus le travail agricole est aliéné, i.e. plus le producteur agricole perd le contrôle de ses moyens de production, plus s'abaisse le rendement moyen du sol ». (De Koninck, 1984: 263-264)

l'identité agricole peut constituer une raison suffisante en soi pour poursuivre le développement de l'entreprise agricole.

On aimait ça pis on était encore capable; [tandis que ceux qui, même s'ils en sont capables, cessent de développer leur ferme] c'est parce que y aiment pas ça. [Il] faut que t'aimes ça, pis si t'aimes pas ça penses-y pas, [il] faut aimer la terre pis [il] faut aimer le travail [et] ça prend une certaine ambition itou. [...] Si vous [n']avez pas ça [l'amour de l'agriculture], ça [ne] sert à rien. Son père [au répondant] [ne] l'avait pas, [et donc] ç'a pas marché [i.e. qu'il avait abandonné]. (parents, PT21)

Trois valeurs apparaissent donc essentielles pour s'établir et demeurer établi en agriculture : aimer la terre, aimer le travail et avoir de l'ambition, c'est-à-dire vouloir se dépasser. C'est donc une question de qualités et d'attitudes personnelles, de dispositions culturelles en quelque sorte. La volonté, l'ambition de rendre son entreprise agricole viable constitue l'une des prémisses du développement. Certains prédécesseurs affirment que les valeurs et qualités entrepreneuriales sont des attributs propres aux familles : « j'avais ça dans ma nature, la famille chez nous c'était tous des ambitieux ». (père, PT04) Non seulement un jeune doit-il aimer l'agriculture et « ne pas avoir peur du travail », deux caractéristiques récurrentes dans le discours des prédécesseurs, mais il doit d'abord vouloir prendre la relève, vouloir vivre de la ferme et vouloir réussir en tant que producteur agricole. « Je regarde ça ailleurs, y en a qui en ont des productions ovines avec leur fils. Si les gars y aiment ça, y en a de l'avenir là-dedans, c'est pas pire qu'une autre ferme. Si y sont prêts, le moindrement travaillants, y vont investir eux autres avec pis y vont continuer, [mais ça prend] une volonté. » (père, PE07)

Pour ce faire, l'une des principales forces que doit posséder l'agriculteur, c'est-à-dire la capacité à travailler beaucoup et longtemps, apparaît incontournable : « On a toujours été deux personnes, moi pis Carole, très travailleurs, [ça] fait que l'ouvrage [ne] nous faisait pas peur, je pense que la base de tout c'est le travail ». (père, PE07) Selon d'autres, il faut aussi être capable de vivre avec l'instabilité économique et une situation financière fluctuante; « on n'a jamais eu de grosse sécurité financière » (père, PE11), dit ce prédécesseur ayant œuvré en production non contingentée qui, en outre, était soumise à l'imprévisibilité de la nature.

Une autre qualité nécessaire par définition, chez un entrepreneur, c'est d'avoir des idées et des projets : « Moi j'avais des projets, j'avais toujours un projet. J'avais des projets en gestion technico-économiques pis j'avais des projets en programme d'évaluation génétique. » (mère, PT16) Il apparaît important de toujours avoir des projets de développement pour la ferme : amélioration des infrastructures, développement du troupeau, etc. Les motivations à innover au sein de l'entreprise agricole sont de plusieurs ordres, allant du désir d'améliorer les capacités productives de sa ferme, à la volonté de développer ses compétences professionnelles, en passant par la recherche d'une augmentation de la qualité de sa production. La curiosité intellectuelle motivée par la volonté d'améliorer ses façons de faire apparaît comme une clé qui fait la différence entre un producteur qui stagne et un autre qui évolue, pour autant que l'évolution soit assortie d'un sens critique et d'une capacité d'analyse. « C'est un peu comme un enchaînement t'sais, on avait un certain fonctionnement qui roulait bien pis là un moment donné t'écoutes les nouvelles, tu lis les nouvelles choses qui sont sorties, tu réalises : ben on pourrait faire telle chose, ça donnerait telle affaire. » (mère, PE03)

Le producteur agricole doit posséder des savoirs-être qui lui permettront de développer ses compétences entrepreneuriales : ouverture à l'innovation, progressisme dans l'adoption de nouvelles pratiques agricoles, avant-gardisme et pro-activité dans l'introduction de changements, etc. qualités qu'il doit doser avec d'autres comme la prudence dans le choix des innovations à adopter et des changements à apporter, la prévoyance des retombées positives, des problèmes potentiels et des solutions de rechange, le discernement et l'analyse critique des résultats, etc. La compétence à développer dans l'utilisation de ces savoirs-être semble être la capacité de trouver un équilibre entre le progressisme et le conservatisme<sup>152</sup> dans l'élaboration de ses stratégies entrepreneuriales. C'est toute la mesure des logiques d'affaires et gestionnaire qui se trouve cristallisée dans le développement entrepreneurial de la ferme familiale. « Moi j'avais une nature assez d'avant-garde, essayer de voir les nouvelles affaires pour essayer d'améliorer t'sais, mais par contre pas trop s'énervier non plus. Des fois y a des risques à prendre, pis des fois le risque est peut-être mal calculé, [il] faut faire attention. » (mère, PT16)

---

<sup>152</sup> Dans le cadre de la co-exploitation intergénérationnelle en vue d'un transfert de ferme, on peut observer des situations fonctionnelles (« expansion » ou « conservation ») selon que les deux partenaires (prédécesseurs/successeurs) sont tous deux progressistes ou conservateurs. Les situations conflictuelles découlent d'attitudes opposées, mais ne sont pas nécessairement négatives, car « les protagonistes savent trouver des arrangements qui répondent à leurs besoins ». (Parent et al. 2000: 38-39)



Dans l'optique d'améliorer leurs connaissances et pratiques agricoles, des prédécesseurs ont ouvert leur ferme pour la réalisation d'expériences scientifiques et activités de recherche et de formation : « c'est de même qu'on a appris à faire de l'agriculture » (mère, PE09), soutient une répondante. L'ouverture intellectuelle et le désir d'apprendre sont des qualités importantes pour développer ses compétences professionnelles. Il semble que participer à des projets scientifiques soit mieux accueilli que le recours aux services professionnels externes chez les prédécesseurs. On peut proposer comme hypothèse que, dans ce dernier cas, il y a un rapport d'autorité qui hiérarchise les savoirs, les savoirs experts du professionnel étant implicitement posés comme supérieurs aux savoirs expérientiels dans la relation aidant-aidé, alors que dans le cas des projets de recherche, les rapports entre chercheurs et agriculteurs sont plus égalitaires d'une certaine façon parce que les premiers ont besoin des seconds pour élaborer leurs savoirs savants par un échange de services et le partage de l'information. Ainsi, plusieurs voient généralement leur participation à ce genre d'activités comme un apport positif à leur pratique agricole et au développement de la ferme.

« J'ai fait plusieurs expériences aussi avec eux autres [intervenants du bureau d'agriculture]. [Participer à des projets de recherche,] j'ai fait ça de même depuis le début, ç'a toujours été. Pis mon père au niveau de la pomme de terre lui y en faisait. Ça là-dessus on a toujours été assez ouvert. » (père, PE11) Ce type de pratiques et de savoirs-être s'inscrit donc dans une démarche de transmission patrimoniale. De même, la participation à des groupes agricoles de formation et de gestion apparaît comme une façon de développer ses compétences entrepreneuriales, tout comme la quête d'information et de renseignements peut favoriser l'émergence et la mise en place de projets. Pour certains, l'amélioration des pratiques agricoles et le développement des connaissances passaient par la formation continue.

[Le mari de la répondante] y appelait souvent l'agronome ou au MAPAQ pour savoir si y avait des nouveaux programmes. T'sais y avait toujours une idée d'améliorer quelque chose. [...] L'hiver le bureau du MAPAQ organisait toujours des rencontres, des présentations, sur un thème pis un autre, toutes sortes de choses, pis y te donnaient des sources d'information vis-à-vis des changements agricoles, que le gouvernement a passé des affaires. (mère, PE03)

Ce prédécesseur s'impliquait beaucoup dans le milieu agricole et cherchait à parfaire ses connaissances et compétences,<sup>153</sup> explique la répondante; il était pro-actif dans le développement de sa professionnalité et dans celui de son entreprise agricole. Le MAPAQ joue parfois un rôle de dépôt de l'information auprès des agriculteurs, dans la mesure où les producteurs doivent aller la chercher, et revêt d'autres fois un rôle de diffuseur de l'information.

La formation agricole en établissement d'enseignement, si elle peut être considérée comme une menace par certains parents qui craignent que les savoirs savants de leurs successeurs leur fassent perdre leur crédibilité comme entrepreneurs agricoles, elle est aussi considérée par d'autres, plus minoritaires, comme un stimulant pour le développement de la ferme. « [Le fils aîné] y voulait que ça évolue, y voulait déjà avancer. Je pense que quand y vont à l'école pis qu'y sont motivés à ça... On a un petit-fils [qui étudie en agriculture] pis y arrive chez eux pis [il] faudrait faire ça, [il] faudrait faire ça. » (mère, PE20) La formation agricole formelle peut donc être considérée comme un vecteur important de développement de la professionnalité de l'agriculteur, d'une part, et de changement et d'innovation au sein de la ferme, d'autre part, d'où certainement l'intérêt des décideurs d'exercer un contrôle sur celle-ci afin d'orienter le devenir de l'agriculture.

La logique entrepreneuriale n'est pas un donné; la capacité de produire quelque chose à partir de multiples ressources (la terre, les animaux, la machinerie, les connaissances scientifiques, les techniques professionnelles, les pratiques traditionnelles, les savoirs expérimentiels, les membres de la famille, l'argent de la ferme, le crédit agricole, les multiples intervenants, les idées et pratiques des autres agriculteurs, etc.) s'apprend et se développe selon les possibilités et contraintes de chacun, mais s'exerce différemment d'une personne à l'autre et est chose certainement plus facile à réaliser pour certains que pour d'autres. On observe que souvent les pratiques agricoles progressistes adoptées par un membre de la famille (le plus souvent le beau-père sur sa ferme) font figures d'exemples à suivre (changement par imitation) et exercent ainsi un effet d'entraînement (désir de se mettre à niveau) ou appellent au défi professionnel (volonté

---

<sup>153</sup> Rémy (1987) constate que le milieu agricole et ses élites définissent le caractère professionnel de l'agriculteur de plus en plus sur sa qualification, mais surtout sur sa capacité d'entrepreneur dont l'indicateur est la taille économique de la ferme (revenu agricole). Or, il souligne que la professionnalité renvoie au premier chef à la compétence à produire, à gérer, à innover, laquelle est indépendante de la taille économique de l'entreprise. Autrement dit, les représentations sociales du caractère professionnel de l'agriculteur sont faussées.

de dépassement). Dans cette optique, plusieurs répondants ont raconté comment ils étaient passés, par exemple, de la production laitière saisonnière à la production annuelle ou comment ils avaient adopté de nouvelles technologies et pratiques professionnelles.

La mise en œuvre des ressources dans une optique entrepreneuriale a évolué en agriculture comme dans d'autres secteurs. Bien que plusieurs prédécesseurs aient bénéficié d'une certaine formation agricole en établissement d'enseignement, cette génération a davantage édifié et développé la ferme familiale sur la base du bagage patrimonial acquis ainsi que par l'expérimentation et l'apprentissage autodidacte. Chez certains successeurs, à cela vient s'ajouter, voire se substituer en partie, l'apport d'un bagage de connaissances formalisées et de techniques éprouvées scientifiquement. Alors que plusieurs prédécesseurs étaient fiers de dire qu'ils avaient développé la ferme et avaient amélioré leurs rendements agricoles par eux-mêmes, une partie du savoir apparaît de plus en plus développée ailleurs (ex. : universités, industries, etc.) et détenue par d'autres (ex. : agronomes, vétérinaires, etc.).

### 3.3.7 La professionnalité des agriculteurs comme moteur de développement des fermes

La participation des agriculteurs et agricultrices à des activités de formation, leur adhésion à des regroupements agricoles et leur inscription à des compétitions agricoles sont autant de stratégies complémentaires qui ont fourni aux prédécesseurs les moyens de développer leur professionnalité,<sup>154</sup> c'est-à-dire le niveau de leurs compétences professionnelles, et de mesurer le développement de leur ferme, la productivité de leurs procédés et outils de production, la qualité de leurs produits, etc.

Quand on a rentré dans le club Holstein, t'sais on a dit : bon on fait quoi? Si on rentre dans le club Holstein, ben [il] va falloir s'en racheter des animaux pis avoir une bonne race, suivre les autres là t'sais. [Alors] là [il] faut que tu fasses du contrôle laitier pour savoir où ce que (sic) tu t'en vas, savoir comment ce que (sic) tes vaches donnent de lait. [Ça] fait que tu t'inscris au contrôle laitier. (parents, PE20)

---

<sup>154</sup> La professionnalité exprime le développement du caractère professionnel des compétences en lien avec le développement de structures et d'organisations scolaires, professionnelles ou autres pouvant le favoriser.

Dans cet exemple, l'adhésion au club Holstein a favorisé l'augmentation du troupeau en même temps que la qualité de la production par la recherche de meilleures bêtes, mieux alimentées, ayant une meilleure génétique, et donc produisant un meilleur lait en plus grande quantité. Certains prédécesseurs comparent les intérêts de leur relève à développer une qualité de production à ceux qu'ils avaient à l'époque. Ils constatent que, d'une génération à l'autre, les agriculteurs plus âgés sont réticents face au changement et au progressisme des jeunes de la relève; ce n'est donc pas une question de génération, mais une question d'âge. Parlant de ses propres ambitions de développement du troupeau et des réactions des agriculteurs plus âgés face à ses projets, un prédécesseur dit : « On entendait par les voisins : eille y a rentré encore cinq, six vaches pur-sang, j'te dis que ça [n']ira pas loin son affaire. C'est (sic) les vieux, pis moi j'avais l'âge à Gino [le fils successeur du répondant]. » (père, PE20)

Certains prédécesseurs soulignent le soutien moral reçu au-delà du support technique dans le développement des compétences professionnelles et dans la réalisation des projets d'expansion de l'entreprise : « On était membre d'un club d'encadrement pis y avait un agronome qui venait nous voir à tous les mois pis y nous encourageait. » (père, PE07) Aussi, faire partie de certains groupes favorisant une meilleure gestion, un développement plus efficient, une production plus performante, etc. s'inscrivait pour certains dans une stratégie visant à développer leur professionnalité comme producteurs agricoles. « Le syndicat de gestion, on avait les fermes de groupe, pis là notre but c'était de se classer nous autres là dans les premiers groupes, dans les dix premiers, les plus efficaces. » (mère, PE09) Ces groupes devenaient un moyen de se positionner et de se comparer aux autres afin d'évaluer les résultats atteints, qui deviennent alors des indicateurs du degré de performance de sa gestion et de sa production, mais aussi du développement de sa professionnalité comme agriculteur. « Y avait plusieurs fermes pis après ça y faisaient l'évaluation par groupes de la grosseur de ferme où étaient nos forces pis nos faiblesses, mettons dans les champs, etc. pour voir où ce qu'y étaient nos faiblesses, d'améliorer, c'était-y le rapport lait-vache? » (mère, PE03) Cette stratégie gestionnaire permet alors d'ajuster ses stratégies entrepreneuriales. Curieusement, certains prédécesseurs ont délaissé le syndicat de gestion au moment même où ils ont intégré leur relève sur la ferme familiale. N'auraient-ils pas eu besoin davantage encore de cette ressource pour les guider dans le processus de succession?

« [On a été membre] cinq-six ans dans les années '80; dans les années '90 quand les gars sont arrivés, là-dessus on a lâché un peu. » (mère, PE03)

Par ailleurs, le contrôle laitier s'inscrit dans la perspective d'améliorer et de développer sa production et ses revenus. Le contrôle laitier apparaît comme un passage obligé, un moyen incontournable pour atteindre ce but. En ce sens, on ne peut y voir un surplus de travail. Pour d'autres, au contraire, cela apparaît peu utile et trop exigeant pour le bénéfice supplémentaire que cela peut procurer.

Tout s'est mis en branle, les contrôles laitiers pour commencer, on a commencé postal, pis après ça t'as eu le DHAS [?], ça venait du Collège MacDonald ça [la répondante dit : « de '68 à '72 »], c'était un contrôle laitier, là t'avais toutes tes données, t'avais ton rendement [base mensuelle], les animaux étaient tous classés par le rendement pis on voyait [qu']une a laissé des revenus à la ferme, pis l'autre n'en laissait pas; c'est le rendement qu'on voyait des animaux. (père, PT10)

Moi j'étais pas un gars pour ça tellement [...], les monsieurs (sic) qui s'occupaient de ça y étaient assez présents, même [que] des bouts de temps c'était tannant, [car] y voulaient trop qu'on embarque, [il] faut que t'aies le temps, [il] faut que t'aimes ça [pour embarquer dans] toutes sortes d'affaires, [comme] du contrôle laitier pis du ci pis du ça. Moi j'étais pas le gars pour ça, les vaches je sais ce qu'y a dedans, [et puis le contrôle laitier] mon garçon l'a eu : ça y a pas donné grand chose. (père, PT04)

Quand on veut s'enrichir on [ne] voit pas ça [la paperasse à remplir pour y participer] parce qu'on parlait des fois avec d'autres agriculteurs, pis y en a pour [qui] eux autres, mondou! faire du contrôle laitier c'était épouvantable, pis les enregistrements des animaux c'était épouvantable, c'était un surplus de travail, mais chez nous ç'a jamais été un surplus de travail. (mère, PT10)

Des prédécesseurs sont convaincus que pour ne pas devenir un producteur déclassé et que leur ferme se retrouve disqualifiée, il faut suivre l'évolution du secteur agricole dans lequel on évolue et, pour cela, il apparaît nécessaire de participer à ce type de programme. Certains répondants disent avoir toujours eu l'ambition « de suivre », car les fermes qui n'ont pas participé à ce genre de programme « y ont resté avec des animaux croisés » (mère, PT10).

### 3.3.8 La part de l'innovation dans le développement de l'entreprise agricole

La logique entrepreneuriale c'est aussi l'intérêt qu'on manifeste à innover dans sa production et à se maintenir au fait des idées et technologies nouvelles. Pour cela, la curiosité intellectuelle apparaît nécessaire et, si l'expérimentation peut être source de connaissance, le temps requis pour le faire peut constituer un facteur coûteux; mieux vaut peut-être alors faire appel et recourir aux services experts de techniciens et professionnels de l'agriculture qui assurent le transfert des connaissances et des technologies nouvelles. La résistance à cette nécessité dans le contexte d'une agriculture rationnelle et scientifique constitue un facteur qui peut nuire à la pérennité de la ferme. Les prédécesseurs qui ont fait leur carrière alors que l'expérience et la tradition constituaient une part importante du savoir agricole peuvent parfois être tentés de dévaloriser les savoirs experts issus de la connaissance produite, formalisée et diffusée par les établissements d'enseignement et de recherche.

À l'encontre de ces prédécesseurs plus réfractaires au changement, d'autres se posent eux-mêmes comme étant plus avant-gardistes que leur propre père. Parlant du faible rendement des vaches au temps de son père, un répondant dit : « Les vaches y pouvaient pas donner de lait, c'était pas un gars soigneux [le père du répondant]. [...] [Mais celui-ci] y savait que lui [le répondant] y était meilleur que lui [le père du répondant], parce que son père y faisait à l'ancienne méthode. » (parents, PT08) L'innovation, le progressisme, l'avant-gardisme, sont toujours relatifs dans la mesure où ils sont posés par rapport à la génération précédente ou à la suivante. De plus, les coups du sort fouettent parfois les agriculteurs qui s'inscrivent alors résolument dans une démarche de développement de la production en qualité autant qu'en quantité.

De '53 à '59 c'était de la vache bâtard[e]. J'étais parti avec de la canadienne, la noire là, j'avais commencé à faire de l'exposition. [...] Le plus dur coup c'est quand j'ai perdu les vaches [à cause de] la brucellose, y avortaient toutes, y vèlaient pas à neuf mois, [ça] fait que ça [ne] donnait pas de lait ça là. [...] Les Jersey j'[l]es ai achetées en '60, [...] huit génisses pis y en avait quatre qui étaient saillies, donc y ont donné un veau pas longtemps après, [ça] fait qu'en '61 ç'a commencé à vèler, ça s'est enchaîné. [...] Quatre années de maladie là ç'a été difficile à passer. (père, PT19)

Certains prédécesseurs montrent que le développement quantitatif de la production est tributaire du développement qualitatif du troupeau; dans le cas suivant, le rendement par vache a été multiplié en moyenne par cinq sur une période de trente-cinq ans de carrière, d'où la nécessité pour celui-ci, à l'instar de bien d'autres producteurs, de construire une vacherie pourvue des nouvelles technologies de production et adaptée à l'augmentation de la taille et de la masse des animaux mieux alimentés, sélectionnés génétiquement, etc. « Quand j'ai commencé c'étaient des petites vaches; là c'étaient des vaches de 1500, 1800 livres, ça prenait de la place. Quand j'ai commencé, les vaches ça donnait quoi, deux, trois mille livres de lait par année, pis en dernier c'était 7000, 9000, 10000 livres de lait par année ». (père, PT18)

Mon père avait une dizaine de vaches, [...] et puis au tout début, j'ai monté le troupeau, ç'a pas été long, dans quelques années à trente-cinq vaches, quarante vaches. Et puis là quand ç'a venu un peu trop, l'emplacement pour les animaux était un peu restreint, j'ai bâti une grande vacherie de cent-soixante-deux pieds de long par quarante pour avoir plus d'espace pis on a passé au 'bulk tank', au pipeline. (père, PT15)

Parfois, une innovation technique facilite le travail, mais s'oppose à la croissance, comme ce prédécesseur qui raconte avoir introduit un système de traite novateur dans les années '60, mais avoir dû y renoncer afin de rentabiliser davantage son entreprise : « on avait un stand pour traire les vaches où y montaient là [...], c'était bon mais je [ne] pouvais pas faire de l'élevage tellement, [puisque] ça prend beaucoup d'espace libre », et donc il était revenu à un modèle plus conventionnel, car ainsi « on avait de la place pour plus [de vaches], on a tout refait le dedans avec un système de nettoyage, un écurer, pis la laiterie, [...], quand on a installé ça la laiterie, on a tout organisé ça le 'bulk tank', le pipeline pis quin ben ». (père, PT06)

De nombreuses innovations techniques introduites en agriculture ont permis d'augmenter la production. Les octrois gouvernementaux visaient à favoriser leur adoption par les agriculteurs en facilitant l'accès financier. « Des améliorations surtout à faire, c'est certain qu'en améliorant on pouvait produire plus, comme le drainage, ça a amélioré. » (père, PT08) En effet, le drainage des terres agricoles était perçu comme une façon d'agrandir sa superficie agricole sans acquérir d'autres terres ou sans avoir à déboiser d'autres lots, mais cela a aussi contribué à faire disparaître des zones humides pour la faune dont c'était le milieu de vie. Le développement de la ferme, « on

voyait ça à mesure, [...] [sachant que] ça allait venir un moment donné parce que l'étable que j'avais, je [ne] pouvais pas mettre ben ben des animaux; en agrandissant de terre, ça me mettait à agrandir d'étable. » (père, PT18) Toute augmentation significative d'une variable qui entre directement dans le cycle de production agricole conduit à un enchaînement d'investissements.

[Le fils cadet] y avait augmenté [la production] pis y avait son troupeau à bœufs, pis pendant deux hivers on a eu 20-25 têtes de bétail qui ont demeuré dehors. Y avait un garage de toile qui avait coûté deux mille piastres, pis y l'ont isolé à l'intérieur avec des balles de paille. [...] Là mon fils a réalisé qu'il fallait qu'il les soigne très très fort [dû au fait que ces bêtes demeuraient dehors], mais en les soignant très fort, les vaches on pris cent kilos de plus. Quand y a rentré ça dans l'étable, y rentraient p'us dans les petites crèches, [ça] fait que là les vaches se blessaient les trayons. Ça [n']avait p'us de bon sens. (mère, PE03)

Pourtant, certains prédécesseurs prétendent qu'il y a des principes de base et des façons de faire, bref des savoirs patrimoniaux, qui ne changent pas fondamentalement, malgré les apports de la science et du progrès, comme ce répondant selon qui il n'y a pas de recette magique pour soigner une vache en vue d'optimiser sa production et la qualité de son lait. « Quand j'ai fait la production laitière sur les dernières années, pis mes premières années, j'avais plus d'expérience mais c'était la même manière de soigner la vache, y avait pas de différence dans soigner une vache, donnes-y du bon foin, donnes-y une bonne formule de moulée. » (père, PT15)

L'expérimentation et l'évaluation positive de l'insémination artificielle avaient amené plusieurs producteurs à considérer que cela représentait un moyen important d'améliorer son troupeau et sa production : « y ont toujours amélioré pareil les dernières années parce que l'insémination artificielle a arrivé, avec les taureaux là y ont amélioré beaucoup. » (père, PT10) Pour d'autres cependant, l'innovation a ses limites et il faut demeurer critique pour discerner ce qu'il est bon d'introduire sur sa ferme. Sur la base des résultats comparés qu'il a obtenus en utilisant les deux techniques d'insémination, un répondant déduit ses propres conclusions sur la valeur de l'insémination artificielle. Ici, les techniques contrôlant et modifiant le cycle naturel sont opposées aux techniques adaptées et accompagnatrices du cycle naturel.



[L'insémination artificielle] ça [ne] m'a pas aidé. Le taureau là quand tu possèdes un bon taureau au niveau de la génétique là, c'est beaucoup plus efficace parce qu'y fait vèler tes vaches à onze, douze mois, t'as pas de difficultés. Tandis que l'insémination artificielle t'as des reprises et puis tu te retrouves avec un troupeau que les vaches y vèlent entre douze, si t'es chanceux, pis ça va jusqu'à dix-huit mois; t'as une reprise, tu en as deux, pis tu en as trois, pis tu en as qui [ne] veulent pas vèler pantoute. Et puis ça augmente le coût de production parce que ça te prend plus de vaches pour produire la même quantité de cent mille livres de lait, c'est ça qui est la différence. (père, PT15)

L'entrepreneuriat basé sur une logique de planification et de production scientifiques est en rupture avec celui établi sur une logique de gestion et d'organisation agraires. Ce n'est pas la véracité des croyances qui compte dans l'élaboration des stratégies entrepreneuriales, mais le contenu de ces croyances parce qu'il constitue le fondement de l'action. Encore plus important est la transmission de ces croyances qui deviennent des éléments constitutifs du patrimoine culturel agricole de la famille.

Pis Greg [le fils du répondant] a été affecté par ça aussi. Quand y a repris à son compte, l'inséminateur y venait pis y disait : tes vaches c'est beau tout est beau, mais Greg y s'est fâché après l'inséminateur, y a dit : si c'est si beau que ça, pourquoi ça [ne] vèle pas? Pis le taureau, tu fais saillir là les vaches, tu as 100% après la première pis la deuxième saillies, pis l'insémination t'es jamais capable de faire ça. Pis y a beaucoup de gens là dans les bureaux qui pensent là que l'insémination c'est le bon Dieu sur la terre. C'est pas vrai, complètement faux, archi-faux. (père, PT15)

Selon cette conception populaire et ce vécu expérientiel, l'innovation peut être contre-productive, alors que la croyance technocratique tend à postuler que toute innovation constitue un progrès. Il y a ici un glissement qui s'opère dans les représentations sociales; il y a une conception idéologique rattachée à l'innovation dans nos sociétés, soit celle que les techniques scientifiques sont supérieures aux techniques naturelles, d'où l'évocation de Dieu dans le discours du répondant. De même, les changements technologiques qui concernent les méthodes de culture de la terre appellent tout autant au discernement, selon certains prédécesseurs qui mettent en garde les agriculteurs qui ont tendance à considérer que c'est meilleur parce que c'est nouveau. Ainsi, les parents d'un jeune qui avait introduit un nouveau procédé d'ensemencement à son

établissement considèrent qu'il a fait une erreur importante qui lui a coûté cher, notamment parce qu'il n'a pas fait preuve de prudence gestionnaire avant d'acquiescer cette technologie.

Un moment donné le semis direct, ben lui y dit : ça va s'en venir comme ça mais y en n'avait pas dans [la] région. [...] L'agriculture ça commence par les charrues dans mon idée là, parce que, dans la région, du semis direct y en n'avait pas, y était le pionnier là-dedans. Ç'a pas marché, ça [ne] marchait pas, moi j'appelle ça une affaire de fou. Tu commences par labourer pis tu hereses, tu le travailles ton terrain, le semis direct ç'a pas fonctionné ça là, y a mis de l'investissement là-dedans. [...] Y était conseillé, y avait un conseiller. C'était pour enlever du travail cette histoire de semis direct là. (mère, PT19)

Des fonds importants sont investis parfois dans une technologie qui n'apporte pas les résultats escomptés. Quand on sait que la marge de manœuvre financière d'une entreprise agricole est faible, on peut questionner les motivations à introduire certaines innovations moins connues et plus audacieuses en tout début d'établissement. Au-delà du jugement des parents, établi à partir de leurs savoirs expérientiels, ceux-ci questionnent les compétences gestionnaires de leur fils dans l'analyse de la situation et la prise de décision. Alors que celui-ci ne proposait pas d'idées nouvelles ou de projets de développement de la ferme du temps où il travaillait pour le compte de ses parents, il a été un « essayeux », un innovateur au plan de la machinerie durant son règne sur la ferme. Par contre, les investissements improductifs qu'il a réalisés ont définitivement constitué des facteurs accélérateurs ou précipitants vers l'abandon en fonction des pertes entraînées pour l'entreprise. À l'inverse, d'autres ont connu des expériences positives en implantant des innovations technologiques sur leur ferme, comme ce producteur qui avait recouru à de nouvelles techniques de rétention et d'épandage du fumier en vue de hausser la production de ses champs. La formation acquise et la quête d'information étaient peut-être pour quelque chose dans le résultat probant de l'innovation.

Parce [que] quand on a formé la compagnie [en 1989], c'est là aussi qu'on a fait la fosse à fumier. C'est là que l'impact au niveau de la terre ç'a été extraordinaire. Pis nous autres on a fait faire notre fosse à fumier ben avant que les règlements passent, pis là Jacques y a fait faire une machinerie spéciale pour brasser le fumier pis là y l'épandait semi-liquide pis y louait un réservoir pour ça pour aller épandre, pis avec les cours qu'on avait suivis y savait quand épandre le fumier; après que t'as fauché, t'as un temps ben limite sinon y a des graminées qui [ne] repoussent pas. (mère, PE03)

Ayant œuvré en dehors de l'agriculture pendant plusieurs années avant de s'établir, ces prédécesseurs voulaient tout apprendre, comprendre et moderniser. Les néo-agriculteurs adoptent-ils plus facilement le changement et innove-t-ils davantage? Peut-être bien, s'ils sont plus réceptifs et perméables aux savoirs formels et qu'ils ont moins accès aux savoirs traditionnels. La transmission intergénérationnelle des savoirs et pratiques apparaît plus lente à introduire les innovations, à l'encontre du rythme que des technocrates voudraient voir adopter en mettant en place des politiques et des programmes.

Par ailleurs, les innovations apparaissent pertinentes dans la mesure où elles permettent d'améliorer la qualité de vie au travail et, conséquemment, la qualité de vie familiale lorsqu'elle dégage du temps pour des activités familiales. L'idée d'adopter des innovations et d'introduire des changements pour bonifier les façons de faire ou la productivité vise à améliorer les conditions de travail et de vie pour soi comme pour sa relève. Par contre, d'autres agriculteurs de la génération des répondants avaient intégré l'idéologie de la modernisation, du progrès, de la croissance et cherchaient continuellement à introduire des innovations technologiques sur leur ferme. Cette idéologie poussait ces agriculteurs toujours plus en avant.

Tu l'as dans le sang je cré [crois] ben. [...] Tu voulais aller encore plus loin à ce moment-là, les animaux [il] fallait qu'y soient encore plus... Je pense que tu veux tout le temps améliorer ton sort comme de raison, t'as un petit tracteur, un moment donné les compagnies y en sortent un autre plus gros, y travaille mieux, y traîne une charrue de plus, là tu regardes ça pis tu dis : si j'avais de l'argent, ça travaille plus facilement, c'est moins d'obstacles. [Comme le pipeline installé en 1972] y s'en est installé pas mal nous autres [dans leur localité]; mon nettoyeur d'étable je l'ai acheté en '66 [et] icitte y en n'avait pas, c'est moi qui a eu le premier, [et] le chargeur à foin c'est moi qui a commencé [aussi]. (parents, PT10)

Les compagnies fabriquent des machineries toujours plus performantes et innovatrices. Ceci incite à vouloir développer sa ferme pour augmenter son revenu pour les acquérir; en même temps, elles permettent d'augmenter le revenu en améliorant la productivité. En retour, ces industries en amont de la production agricole s'accaparent une part plus importante du revenu des producteurs agricoles. Dans le cas suivant, le prédécesseur avait procédé à la modernisation de

ses installations bien avant que le système de ramassage du lait au bidon soit aboli.<sup>155</sup> Son avant-gardisme était conditionné par la volonté de la laiterie dont il était membre d'accélérer la chaîne de distribution du produit pour développer des marchés interrégionaux.

[En 1964, au moment de la modernisation des installations laitières de la ferme,] y nous obligeaient pas, on était aux bidons. Seulement que la laiterie eux autres y voulaient avoir... c'était plus pratique pour eux autres d'avoir un camion-citerne qui allait chercher le lait quand y voulaient parce que dans le fort de ma production à la ferme là, y venaient chercher le lait des périodes là que les vaches produisaient deux mille cinq cents, deux mille six cents livres de lait par jour. Y venaient chercher le lait à tous les jours, durant une courte période par exemple là, mais y avaient du lait frais pour envoyer sur la Côte-Nord. (père, PT15)

### 3.3.9 La volonté de vivre de l'agriculture et l'impact de la famille sur l'entrepreneuriat

Pour certains répondants qui avaient travaillé plusieurs années hors ferme et qui avaient tout réinvesti cet argent sur l'exploitation agricole afin de la moderniser et de la développer, cela répondait à l'aspiration à une vie familiale. Se lancer en agriculture « c'était un moyen pour vivre, et un coup que tu te maries là, tout le temps aller travailler en dehors, tout le temps être séparé de la famille, là tu te dis ben coudon, [quand] même que je ferais moins d'argent, on va être ensemble ». (père, PT10) La volonté d'être ensemble pousse à la mise en place de stratégies entrepreneuriales.

Ainsi, la logique entrepreneuriale répondait aux besoins de la logique familiale et celle-ci devenait en quelque sorte un moteur pour le développement de la ferme, d'abord pour assurer la subsistance de la famille par un revenu annuel suffisant, mais aussi par cette volonté de demeurer ensemble. Dans un contexte de changements structurels et de nouvelles possibilités technologiques,<sup>156</sup> cette valeur de la proximité familiale rapportée par plusieurs prédécesseurs

<sup>155</sup> Au Bas-Saint-Laurent, « l'obligation de s'équiper d'un système de refroidissement du lait » a été « imposée en 1974 », ce qui en a conduit plus d'un à abandonner « cette production devant les forts investissements » à réaliser. (Jean, 1988: 252)

<sup>156</sup> L'explication classique veut que les changements technologiques et organisationnels dans le système d'exploitation forestier aient forcé les agriculteurs à choisir entre le travail forestier et le travail agricole, ce qui appelait alors à développer la ferme. (Fortin, 1971) Mais il n'est pas interdit de penser que, parmi ceux qui ont choisi l'agriculture, la motivation familiale ait favorisé le développement de la logique entrepreneuriale et que le travail forestier ait représenté davantage un moyen qu'un mode de vie.

semble avoir contribué à la substitution de l'emploi forestier saisonnier par le développement de la ferme en vue d'introduire la production agricole annualisée. En ce sens, la logique familiale a fortement contribué au développement de la logique entrepreneuriale des producteurs agricoles. « On sentait quelque chose, que ça allait s'améliorer; l'agriculture c'était pas comme mon père a été, y en avait déjà beaucoup de défriché pis là, on voyait qu'y avait quelque chose [à faire]. » (père, PT10) La motivation à investir et développer la ferme reposait sur la perception qu'on pouvait vivre de l'agriculture et de la ferme, et non y survivre à force de défrichement. D'autres, portés par la même motivation, devaient cependant mettre les bouchées doubles pour y arriver.

« Rester comme ça, [c'était impossible car] c'était trop petit, la terre que j'avais moi là, ça aurait fait [pour] moi j'appelle ça un cultivateur du dimanche là, deux arpents pis y a une job à quelque part là, parce que pour dire en agriculture pour vivre là, c'était pas assez, avec la partie là, ça [ne] se pouvait pas. » (père, PT18) Ce répondant raconte qu'après avoir construit la vacherie en 1970, la ferme avait « pas mal » atteint sa proportion maximale de développement, « pour ce temps-là, ça pouvait faire vivre [la famille] ». Ainsi, à l'instar de la plupart des prédécesseurs, la logique entrepreneuriale était basée sur la logique familiale des besoins; ce qui avait motivé le développement de la ferme, « c'était le gagne de la famille là; c'était pour vivre ». (parents, PT18) La logique entrepreneuriale (développement) est tributaire de la logique patrimoniale (accumulation), elle-même conditionnée par logique familiale (consommation) qui appelle à une logique commerciale (répartition) où tout le produit du travail doit être redistribué entre la famille, l'entreprise et le patrimoine. L'amélioration du patrimoine animalier visait à ce que cette ressource soit plus productive afin de pouvoir en tirer un revenu plus élevé. Cette stratégie, combinée à d'autres, a pu permettre à plusieurs de vivre de l'agriculture à temps plein en remplacement de l'emploi saisonnier occupé durant l'hiver, souvent en dehors de la région.

Aussitôt que j'ai été propriétaire de la ferme, que j'irais p'us travailler sur la Côte-Nord, j'ai regardé pour augmenter les revenus rapidement. J'ai fait l'acquisition d'animaux, de bons animaux, dans la région de Nicolet, de Victoriaville, un peu partout dans la province. J'achetais de bons animaux, je [ne] ménageais pas quand un animal était à mon goût, je [ne] ménageais pas [sur] le prix, [car] je savais que j'avais besoin de la production. (père, PT15)

Plusieurs prédécesseurs font valoir que les motivations à améliorer et à développer la ferme à leur établissement découlaient de l'état de la ferme en fonction de leur volonté d'en tirer le revenu familial principal. Certains s'étaient donnés comme devise : on ne veut pas en survivre, on veut en vivre. C'était devenu leur leitmotiv, l'objectif suprême qui façonnait tant leurs façons de voir, de penser que d'agir. Dans la mouvance du passage de l'agriculture vivrière à l'agriculture marchande, plusieurs ont dû moderniser la ferme, ses équipements, ses bâtiments, les techniques de production, etc. pour arriver à atteindre ce but entrepreneurial motivé, d'une part, par la nécessité de la satisfaction des besoins de la famille et, d'autre part, par l'aspiration à cette identité d'agriculteur à temps plein. « Les jeunes étaient arrivés de '76 à '70 (sic), on avait trois jeunes pis on savait qu'on en n'aurait pas d'autres. Quelque part on était bâti là, pis on n'a jamais changé de direction. » (mère, PE09)

La logique entrepreneuriale de ces prédécesseurs reposait sur le désir de vivre de l'agriculture pour assurer les besoins de la famille; leurs projets de développement de la ferme n'étaient pas orientés en fonction d'un jour la transférer. « Dans le temps, ça [ne] faisait pas partie de nos pensées, mais tout de ben que ça aurait dû. » (père, PE09) Les répondants n'avaient pas développé la ferme en fonction d'établir deux jeunes ou deux générations, mais en fonction de leur volonté de faire vivre leur famille. « Tant et aussi longtemps que ç'a été juste la ferme ici, quand même on aurait anticipé à deux [successeurs], c'était impossible, y avait pas de revenu pour payer deux salaires pis faire vivre deux familles. » (mère, PE09) La logique entrepreneuriale des parents était basée sur une logique familiale (faire vivre leur famille) et non sur une logique patrimoniale (établir deux jeunes ménages). Dans ce contexte, on peut questionner la décision des parents d'obtempérer quand même à la demande d'établissement de leur fils aîné au moment où tout se mettait en branle pour établir son frère cadet.

D'une part, selon l'explication classique, l'arrivée des enfants dans la famille devient source de motivation et de nécessité au développement; en ce sens, la taille de la famille semble indiquer la taille à donner à la ferme. D'autre part, ce facteur de développement ne devient-il pas ce qui restreint le développement une fois cette équation optimale atteinte et que le cycle familial entame son déclin? Lorsque c'est principalement la sphère familiale, au sens strict d'une unité de « besoins », qui commande le développement de l'entreprise agricole, l'entrepreneuriat

s'essouffle avec le cycle de la famille : « On en avait assez [grand], on a dit : là la ferme on en a assez pour vivre, des terres on en n'achetait p'us. » (mère, PT21)

Quand t'as une ferme pis t'as un volume de production, à la fin de l'année tu regardes tes recettes, tes revenus nets, pis tu dis : si je veux avoir encore un peu de laitières en lait, des vaches qui viendraient en production; les enfants vont grandir, vont aller aux études, pis ça va prendre un peu plus d'argent. Pis je visais toujours en fonction de la famille pis des études des enfants à 100%. (père, PT15)

Si, à l'époque, la taille de la famille agissait comme moteur du développement de la ferme dans les représentations de plusieurs répondants, on peut se demander ce qui a remplacé ce facteur de motivation chez certains prédécesseurs, malgré la diminution de la taille de leur famille, ainsi que chez la génération des successeurs dont la famille est beaucoup plus réduite. Est-ce une autre logique familiale qui a remplacé cette motivation au développement basée sur la nécessité de faire vivre sa famille en fonction de son accroissement? Est-ce la logique patrimoniale? La logique commerciale? Ou alors la logique entrepreneuriale est-elle auto-alimentée en tant que finalité?

Néanmoins, la logique traditionnelle de développement n'est pas évacuée des stratégies entrepreneuriales à la seule faveur d'un discours d'affaires axé sur la croissance et l'expansion, sans égard pour un développement géré en fonction des limites posées par les ressources humaines, matérielles et financières. « Avec le lait qu'y produisait, son quota montait graduellement, y était un bon fournisseur, y les remplissait aisément [ses quotas]. [...] Y avait pas à monter ça tellement plus que y avait quand y a pris ça, [car] y en avait assez pour vivre. » (père, PT06) La logique entrepreneuriale de ce jeune est orientée par les besoins de la famille et s'ajuste à ceux-ci; cette stratégie est donc toujours présente chez certains successeurs. L'entrepreneuriat n'implique pas nécessairement de faire croître la production, mais de produire mieux avec les ressources disponibles ou accessibles pour assurer le revenu nécessaire à la satisfaction des besoins de la famille tout en réalisant les investissements nécessaires au fil du temps.<sup>157</sup>

---

<sup>157</sup> Contre l'explication économique déterministe voulant que les petits producteurs soient déclassés et disqualifiés du marché avec le temps, on peut facilement imaginer qu'un développement trop rapide ou trop important puisse entraîner la faillite ou l'abandon parce que le propriétaire-exploitant a perdu le contrôle (il est allé au-delà de ses aspirations), s'est épuisé (il est allé au-delà de ses capacités) et a alors perdu tout intérêt dans son entreprise.

Dans une autre optique, il faut voir que l'utilisation de main-d'œuvre familiale pouvait constituer un frein au développement et à l'introduction d'innovations, car cela permettait de retarder la modernisation des équipements ou de compenser pour l'incapacité financière à moderniser la ferme. « [L'aîné] à dix ans y m'aidait. [...] On [ne] pressait pas [le foin] dans ce temps-là pis on n'avait pas de lance-balles; on faisait suivre une voiture, moi je pilais ça, le petit gars lui y était sur le tracteur, y avait pas de problème, on a fait ça plusieurs années. » (père, PT18)

Dans une perspective éducationnelle où les projets de développement de la ferme deviennent des projets éducatifs, les enfants s'investissent dans la réalisation de leurs apprentissages agricoles; en même temps, ils agissent comme acteurs sur la ferme en orientant celle-ci vers différentes productions qui deviennent pour la famille des défis entrepreneuriaux pouvant viser l'atteinte des standards de production reconnus. Cependant, lorsque le développement de la ferme se trouve en relation aussi étroite avec les projets personnels et collectifs des membres de la famille, l'orientation de la production agricole de la ferme est tributaire de la modification de la structure familiale. Ainsi, les productions choisies suivent les intérêts des enfants au fur et à mesure que ceux-ci grandissent et, lorsque des enfants quittent la maison, certaines productions sont abandonnées, faute de main-d'œuvre et de temps disponible. « Là c'est parce que la main-d'œuvre partait moi là, parce qu'à tour de rôle [les enfants] y rentraient au cégep. À mesure qu'y en a un qui rentrait au cégep on perdait de la main-d'œuvre. [...] À mesure qu'y partait de la main-d'œuvre, [il] fallait rapetisser la taille [de la ferme] en conséquence. » (mère, PT16) Dans cette perspective, la production agricole de la ferme n'est pas appréhendée dans une optique patrimoniale comme une identité accolée à la ferme. Cette rupture entre la famille et l'entreprise rend cette dernière particulièrement instable et fragilisée quant à la pérennité de ses activités.

### 3.3.10 Les effets d'une relève potentielle et du désir de pérenniser la ferme sur l'entrepreneuriat

Bien que la sphère familiale agisse comme moteur ou motivation de la logique entrepreneuriale en regard de la nécessité des besoins de la famille à satisfaire, qu'en est-il de l'incidence d'avoir ou non une famille, et donc des successeurs potentiels, sur la motivation de l'agriculteur à développer son entreprise agricole?



Si [le fils successeur] y s'aurait (sic) marié, si y aurait eu des enfants, ça [n']aurait peut-être pas été la même chose. Pis encore, à [nom de localité] y a un gars qui a vendu la ferme de ses parents, y a vendu ça pis y a sacré son camp pis y a travaillé sur une ferme dans un autre coin, pis y a mis l'argent à [la] banque; y a vendu ça à un encanteur, [et pourtant] y était marié. (père, PT15)

Il n'y a pas de règle absolue à cet égard, mais, implicitement, le répondant indique que le fait d'avoir une descendance l'avait motivé à développer sa ferme, non seulement pour assurer les besoins de sa famille, mais pour leur transmettre le fruit de son travail et le voir continuer à fructifier à travers l'un d'entre eux après lui. Il y a donc une hiérarchie des valeurs qui agit au-delà du fait d'être célibataire ou en couple et de fonder une famille. Le fait d'avoir des enfants, d'avoir même une relève sérieuse, n'est pas une garantie que la succession soit assurée et que la ferme soit alors pérennisée.

La logique patrimoniale, c'est-à-dire la volonté de pérenniser le patrimoine en l'améliorant constamment pour pouvoir le transmettre à la génération suivante, agit aussi comme motivation importante du développement de l'exploitation agricole familiale. « Lui [le mari de la répondante] ce qu'y avait eu c'étaient des garçons. [Il se disait :] quand les garçons vont prendre ça. [Ça] fait qu'on fait ça pour les enfants, y pensait toujours dans la vue d'installer les enfants. » (mère, PE20) Ainsi, cela peut constituer une explication à savoir pourquoi, malgré l'atteinte d'un certain degré de développement qui assurait un revenu confortable à la famille ou malgré la diminution de la charge familiale, des prédécesseurs avaient choisi de continuer à développer leur ferme. En corollaire, de voir l'intérêt que les enfants portaient à l'agriculture et à la ferme venait agir comme facteur de motivation pour que les parents continuent d'investir, de moderniser, de développer, d'améliorer l'entreprise.

Étienne [le co-successeur qui a abandonné] on voyait qu'y aimait ça, qu'y était intéressé. Gino [l'autre fils successeur, toujours établi] à cet âge-là y connaissait les vaches, chacun[e] avait son nom. [...] On l'a fait un peu pour les enfants c'est sûr. [...] Si les jeunes auraient (sic) dit : on s'en va, on aurait peut-être arrêté d'augmenter là. (parents, PE20)

Des répondants racontent le contexte qui les avait conduit à acquérir une autre ferme : la décision de se relocaliser sur une ferme plus modernisée, c'était « pour les jeunes », « pour les gars,

pour les jeunes » : « Les jeunesses y nous disaient qu'à [localité de la première ferme] on n'était pas organisé; on avait une trayeuse, mais on n'avait pas d'organisation à part de ça, juste une trayeuse, pis un centrifuge (sic) là pour passer le lait au centrifuge pour avoir de la crème. » En comparaison, la ferme qu'ils ont acquise par la suite « c'était tout installé là » et les enfants « y trouvaient ça beau, y aimaient ça ». (parents, PT12)

La motivation des jeunes à exercer de la pression sur leurs parents pour la relocalisation et l'acquisition d'une autre ferme c'était que certains aimaient l'agriculture et aspiraient à s'établir, mais leur rêve apparaissait compromis parce qu'ils considéraient la ferme ancestrale comme étant trop petite et pas modernisée. N'eut été de ce désir de s'établir, l'acquisition d'une ferme laitière plus modernisée n'aurait pas eu lieu puisque c'est ça qui donnait sens au projet. Le projet de développement est ici motivé par un projet de succession et on retrouve ici les deux conditions de base pour qu'un tel projet puisse voir le jour, soit que des jeunes aspirent à la succession et que les parents consentent à s'y engager et à mettre en œuvre ce qu'il faut pour que cela soit réalisable. À la volonté, s'ajoute donc la capacité de réaliser la succession familiale, ce qui implique que la ferme soit viable. N'eut été de l'intérêt de certains de leurs enfants, il est clair que les répondants n'auraient pas réalisé de tels investissements, que c'était leur motivation première. De plus, des gens d'affaires en qui le couple avait confiance les encourageaient à aller de l'avant, à engager les fonds et les investissements nécessaires, au-delà de l'endettement, de leur âge, etc. parce qu'ils avaient une relève potentielle.

Ben non, [le répondant] y avait cinquante-deux ans, pis à part de ça on s'est renseignés, on a demandé conseil à des gars d'affaires, j'ai dit : si vous seriez (sic) à cinquante-deux ans, en achèteriez-vous une autre terre? Y dit : oui, avec toute la relève que vous avez, j'en achèterais une autre. [...] [Un autre homme d'affaires en qui ils avaient confiance] y dit : quand bien même vous allez avoir des termes à payer, y dit : pourvu que vous vivez (sic), c'est une bonne chose. Ça fait que petit à petit d'un bord pis de l'autre on s'est encouragé. (mère, PT12)

Dans un autre cas, suite à l'abandon du processus de succession par le frère aîné, le fils cadet établi comme co-successeur devait faire un choix entre continuer seul ou abandonner le processus d'établissement et les prédécesseurs devaient également choisir entre aider à établir leur fils cadet sur la ferme ou abandonner le projet de succession. Le fils cadet ayant choisi de s'installer, les

prédécesseurs s'étaient lancés avec lui dans des investissements importants pour améliorer et agrandir la ferme, même si le fils aîné avait abandonné.

Là Denis [le fils cadet] y était avec nous autres pis y a continué. Là on était à un tournant de l'entreprise : ou on grandissait ou on rapetissait. Denis lui y s'occupait des animaux, y continuait, y était à temps plein. [...] Denis rêvait d'avoir une belle vacherie, [ça] fait qu'on a fait un emprunt, pis on a fait une belle grande vacherie, parce que Denis disait qu'il allait s'installer, qu'y était sûr pis tout ça. (mère, PE03)

Par ailleurs, alors qu'un répondant avait toujours considéré l'agriculture comme une activité secondaire, se disant d'abord exploitant forestier, il avait décidé d'investir sur la ferme pour la développer parce qu'un de ses fils présentait un certain intérêt.

J'attendais pas après ça pour vivre, je mangeais de l'argent avec [la ferme]. [...] Pis là j'ai investi, pis là le plus vieux était intéressé sur la terre, là j'ai dit : si y est intéressé, lui ç'a tout le temps été la machinerie. Mais aussitôt que j'ai greillé de la machinerie [autre entreprise du répondant], y voulait p'us rien savoir sur la terre. [...] Aussitôt qu'y a embarqué sur le boulot [machinerie lourde]... Y a l'automne qu'y faisait le labour parce que c'était avec des tracteurs, [mais] les animaux ç'a jamais été un gars pour les animaux. (père, PT13)

À l'instar d'autres jeunes, ce fils aurait choisi l'agriculture pour les mauvaises raisons, c'est-à-dire non pas parce qu'il aimait l'agriculture, mais parce que ça lui permettait de travailler avec de la machinerie. En ce sens, son non-établissement, au profit de son frère était préférable. De plus, ce n'est pas d'identifier tôt une relève qui doit tant motiver la mise à niveau continue de sa ferme ainsi que son développement, mais l'espoir et le désir d'avoir une relève.<sup>158</sup> Cependant, un jeune

<sup>158</sup> En ce sens, il apparaît nécessaire d'introduire un bémol autour du cercle vertueux de « l'effet successeur » (Potter et Loble, 1996; 1992) voulant que les projets de succession et de développement de l'entreprise se renforcent mutuellement. S'il est vrai que l'arrivée d'un successeur favorise les investissements en vue de préparer la transférabilité, il peut s'avérer trop tard pour le faire si la relève se présente à un stade avancé du cycle de vie professionnelle du prédécesseur, auquel cas le jeune pourrait devoir assumer une facture trop lourde à supporter à l'établissement, même si le prix demandé pour le transfert de la ferme est faible, ce qui compromet tout autant la possibilité d'assurer un niveau de vie post-retrait qui soit décent. En outre, la dette peut grandir plus rapidement que les revenus tirés des investissements et ainsi entraîner un accroissement de la dépendance aux créanciers et une diminution de la marge de manœuvre financière.

qui s'intéresse beaucoup à l'agriculture depuis son enfance et que, de ce fait, les parents pressentiront comme relève potentielle, peut très bien choisir de ne pas s'établir et s'orienter dans un autre type de carrière. Dans ce cas, les parents pourraient être déçus d'avoir investi autant sur la ferme, surtout si aucune autre relève ne se présente à la succession.

Y en a un de nos amis y a dû mettre un quatre cent mille piastres y a trois, quatre ans parce que le garçon ça l'intéressait plus ou moins [de reprendre]. Pis y a mis quatre cent mille [dollars] [pour stimuler la relève] pis le garçon est parti pareil. Pis le gars y a soixante ans, pis la femme est tombée malade, ça fait que y a vendu le quota. (père, PE11)

À l'inverse, un jeune peu intéressé par l'agriculture dans sa jeunesse peut très bien développer un véritable intérêt pour la production agricole à l'âge adulte. Dans ce cas, si les parents n'ont pas investi suffisamment sur la ferme parce qu'ils pensaient ne pas avoir de relève, la viabilité de l'établissement pourrait être compromise. Désirer avoir une relève doit motiver le développement de la ferme dans l'espoir d'un transfert et doit stimuler le développement de l'identité agricole des enfants dans l'espoir d'en voir choisir ce métier et s'établir sur la ferme.

On peut questionner d'ailleurs la décision d'abandonner le processus de succession familiale lorsque les successeurs avaient eux-mêmes des enfants. « [Le fils] y a des petits gars qui aiment ça, je [ne] sais pas si y vont aimer ça longtemps, y a onze ans mais ç'a le temps de changer. » (père, PT13) Pourtant le fils et sa conjointe ont abandonné malgré cet intérêt de leurs jeunes fils. Il semble donc que la présence de jeunes enfants aimant la ferme ne soit pas nécessairement un facteur de rétention en agriculture, à l'encontre de la théorie voulant que cela incite, au contraire, à l'investissement et au développement de l'entreprise agricole. En fait, les agriculteurs ne se préoccupent pas autant qu'on aurait pu le croire de l'éventualité d'un transfert dans leur décision d'investir pour grossir la ferme, exception faite de la période couvrant la fin de carrière, pas plus qu'ils ne s'interrogent sur les conséquences de ces décisions sur l'éventualité d'un transfert : « On [ne] pense pas à ça quand on travaille. » (mère, PE03) « Quand tu grossis, tu [ne] penses pas de vendre [transférer], ça [ne] te vient pas à l'idée que tu vas vendre un jour là. Tu grossis pour pouvoir faire plus de revenus. [...] On [ne] pensait pas à ça du tout là [transférer], la première préoccupation c'était de grossir pour aller chercher plus de revenu. » (mère, PT19)

Dans d'autres cas, les investissements sur la ferme étaient motivés par le désir de maintenir la ferme en bon état dans la perspective d'une logique gestionnaire plutôt supportée par les logiques identitaire et patrimoniale (l'agriculture comme mode de vie) que par les logiques d'affaires et entrepreneuriale (l'agriculture comme industrie). Pour avoir maintenu le patrimoine, à défaut de l'avoir développé, une prédécesseure dit n'avoir rien à se reprocher à cet égard, mais cela était-il suffisant pour préparer la transférabilité de la ferme,<sup>159</sup> c'est-à-dire lui permettre de recevoir une relève de manière viable? « On essayait d'entretenir du mieux qu'on pouvait, pour pas laisser tomber qu'on va dire. On avait tout amélioré, les instruments ç'a tout été changé, les bâtisses ç'a tout été réparé, au fur et à mesure. Je trouve que ce qu'on a fait, c'est ben fait, on n'a rien à se reprocher. » (mère, PT14)

Le choix entrepreneurial n'est pas défini strictement en fonction des opportunités marchandes et lucratives (logiques d'affaires et commerciale), bien que cela reste pris en compte, et surtout pas strictement en fonction des compétences et connaissances professionnelles acquises dans une production donnée depuis de nombreuses années (logiques identitaire et patrimoniale), mais surtout en fonction des désirs, des préférences du successeur. Dans le cas suivant, le projet du fils de s'établir sur la ferme est lié à une condition déterminante, soit le choix de la production sélectionnée comme spécialisation de l'entreprise. Plutôt que de reprendre la ferme dans une perspective patrimoniale, il impose ses aspirations professionnelles et entrepreneuriales comme condition à la reprise du patrimoine économique familial.

Là Robin [fils successeur] c'était dans quoi lui (sic) y voulait travailler, parce que lui là c'était uniquement le mouton, si y prenait ça c'était uniquement le mouton, bon déjà là y avait un facteur déterminant. [...] Pis lui [le fils successeur] quand y est arrivé je me suis [alignée] parce que lui y voulait rien savoir des chèvres. Tout ça fallait que ça sorte, [ça] fait que là : [lui c'était] les moutons. (mère, PT16)

Il était important aux yeux des répondants que la nouvelle production leur convienne également avant de se lancer dans ce nouveau secteur pour préparer la succession familiale de la ferme. Il

<sup>159</sup> Tondreau et al. (2002: 113) rapportent la transférabilité à « l'effort de maintien ou de développement de la ferme, cet aspect étant capital lorsqu'il s'agit d'installer une relève sur l'exploitation ». Ils avaient retenu l'achat de quota laitier, l'achat de nouvelle machinerie, la construction de nouveaux bâtiments de ferme, l'augmentation du troupeau comme indicateurs de la transférabilité.

apparaît important que tous les partenaires aient envie de travailler dans le secteur de production choisi, autrement des conflits pourraient surgir et, dans certains cas, les prédécesseurs pourraient se sentir exclus, tassés par leur relève. « Disons que c'était une production, c'est un animal, c'était une espèce d'animal qu'on [les parents] aimait aussi pis qu'on aimait travailler avec (sic), parce que moi si [le fils] y m'avait dit : le mouton, pis moi j'avais dit : eille moi je [ne] veux rien savoir de ça, je [ne] sais pas... » (mère, PT16)

Il y a ici une rupture importante entre la transmission du patrimoine et la succession familiale : le successeur ne se présente plus en fonction de son intérêt pour l'orientation patrimoniale de l'entreprise familiale; c'est celle-ci qui doit être adaptée en fonction de l'intérêt du successeur potentiel, sans quoi la ferme risque de se retrouver sans relève. Dans la perspective où il est important pour les prédécesseurs de transmettre le patrimoine familial et d'en assurer une certaine pérennité, le sacrifice de l'orientation productive traditionnelle devient une stratégie pour conclure la transaction d'affaires avec la relève familiale. Le paradoxe suivant apparaît dans les pratiques de succession familiale : l'identité productive de la ferme est sacrifiée pour en assurer la reproduction patrimoniale.

En général, pour les prédécesseurs qui ont acquis une terre voisine ou du quota, ou qui ont fait ériger ou rénover des bâtiments ou équipements de ferme dans les années précédant immédiatement le transfert, la stratégie entrepreneuriale (objectifs et actions orientés vers l'entreprise), portée par la stratégie d'affaires (moyens financiers déployés pour atteindre le développement) ne prend sens que dans l'optique d'une stratégie patrimoniale (action orientée vers la relève pour son établissement).<sup>160</sup>

### 3.3.11 Les motivations professionnelles et d'affaires au développement de l'entreprise agricole

La première motivation à l'entrepreneuriat, c'est vraisemblablement d'avoir des rêves, des projets, de les visualiser : « Je pensais tout le temps d'améliorer, j'avais une vue de voir comment que la ferme pouvait venir un jour; y a des rêves dans ça, pis j'ai tout le temps travailler pour les

---

<sup>160</sup> La terre s'inscrit dans une dialectique qui favorise sa transmission mais aussi son échange. « Une terre agricole est non seulement un lieu de travail mais aussi un *produit* du travail; une valeur d'usage, une valeur symbolique, mais aussi, de plus en plus, une valeur d'échange. » (De Koninck, 1984: 263)

réaliser. » (père, PT10) Certains prédécesseurs s'étaient établis en se donnant des objectifs entrepreneuriaux visant à pouvoir vivre uniquement de l'agriculture pratiquée sur la ferme familiale. En même temps que ce projet constituait un but, la non-atteinte d'un tel objectif aurait pu conduire à l'abandon du processus de succession familiale. Se donner des objectifs et des stratégies pour les atteindre ainsi qu'un plan de développement n'est pas suffisant si toute cette planification constitue un cadre rigide, auquel cas elle devient un carcan. Pour constituer une démarche valable, elle doit être assortie d'une évaluation critique qui permette de faire la part des choses advenant des résultats en deçà de ses aspirations, attentes et objectifs, et suffisamment flexible pour permettre de redéfinir les fins, les moyens et les échéanciers que l'on se fixe. Il appert aussi que la planification entrepreneuriale ne doit pas s'établir sur le court terme parce que cela est trop contraignant et risque d'entraîner des attentes irréalistes puisque les imprévus et impondérables sont toujours possibles. La stratégie entrepreneuriale doit donc reposer sur une logique gestionnaire souple, critique, et qui laisse place à l'imprévisible.

On s'était donné cinq ans, on s'était dit : si dans cinq ans ça [ne] marche pas on vendra [ce qu'ils n'avaient pas dit au père du répondant avant qu'il leur transfère la ferme]. Mais au bout de trois ans on a fait le gros 'move', on a agrandi l'étable, etc. On se donne cinq ans pour réussir, si on n'est pas capable d'en vivre, si on [ne] réussit pas dans le sens que nous autres on disait : [il] faut en vivre, [il ne] faut pas en survivre, [alors] on va vendre. Ça nous obligeait à aller de l'avant, pis la première année les animaux ont été malades pis on n'a jamais lâché, on a été quelques mois pas de revenus parce que les animaux avaient été malades, pis on n'a pas lâché. Donc déjà là on voulait quelque chose, mais nous autres on s'était donné cinq ans pour en vivre, au bout de trois ans on a fait le 'move' de dire on va chercher l'argent nécessaire pis on en vit, pis on en vit bien. (mère, PE09)

Généralement, le développement de l'entreprise agricole était entraîné par une suite de changements (par exemple : achat de terre voisine, abandon de la production porcine) couplés à des aspirations professionnelles (désir de vivre de l'agriculture et d'en faire son métier à plein temps). Dans plusieurs cas, ce choix de développer la ferme avait été fait en conséquence d'un autre choix entrepreneurial, celui d'opter pour la spécialisation de la production. « Pis là aller au lait, on n'avait p'us les porcs, [ça] fait que fallait [compenser], on perdait, c'était bon ces années-là, avec quarante cochons, des fois que des années qu'on faisait autant avec les porcs qu'avec le lait, on écrémait pis on donnait le [petit] lait [aux porcs]. » (père, PT18)

En comparaison, la génération des successeurs des répondants a le plus souvent reçu une ferme adaptée aux exigences du marché. La motivation à entreprendre de nouveaux projets de développement prend sa source dans des aspirations professionnelles de se surpasser, de dépasser les rendements de production atteints en quantité ou en qualité. La nécessité du développement ne vient plus des besoins familiaux mais des exigences commerciales. « Nous autres on a commencé à zéro, on n'avait rien, y fallait faire toutes les réparations qu'y avait à faire dessus la ferme, eux autres [les successeurs] y rentrent là, tout était fait. » (mère, PT08) Le danger chez les cédants est de croire et laisser croire à leurs jeunes que ceux-ci n'ont rien à faire, n'ont plus à poursuivre le développement de la ferme, comme si les choses étaient figées dans le temps et qu'ils n'avaient plus qu'à maintenir les choses en leur état, ce qui peut conduire des successeurs à finir par ramener la ferme à un état de sous-développement, voire à gérer la décroissance de la production.

En revanche, d'autres prédécesseurs croient plutôt que de penser que tout est fait sur la ferme, qu'il n'y a plus rien à faire que de continuer à la faire fonctionner pour récolter les fruits des investissements et du travail investi dans la phase principale de développement de la ferme, constitue un des pires dangers qui guette la relève et qui peut la conduire à l'abandon du processus de succession parce qu'elle n'est pas préparée et ne s'attend pas à travailler si fort pour maintenir les acquis et continuer à développer l'entreprise. Selon cette conception, la jeune génération aurait appris à attendre de ses parents qu'ils mettent en place les conditions pour les établir, et à attendre de l'État, des ressources diverses pour régler ses problèmes. Se battre pour avoir ce qu'on a et pour devenir ce que l'on est constituerait une stratégie culturelle qui se perd et qui nuit au maintien de l'établissement et à l'accomplissement du processus de reprise de la part des jeunes selon certains prédécesseurs qui ont eux-mêmes bâti l'entreprise agricole en modernisant les installations pour en vivre en intégrant l'agriculture marchande.

On a trop tout cuit dans le bec pis on compte trop sur le gouvernement surtout, tandis que dans ce temps-là [il] fallait compter sur nous autres d'abord. Ça cette partie-là c'est nous autres qui l'a fait parce que ça fait trente ans qu'on le vit, pis toute la société ensemble, mais nos jeunes y ont jamais eu à se battre autrement dit, tandis que nous autres on a eu à apprendre à se battre c'est la différence qui fait que, je pense que c'est pour ça qu'on a réussi. Y disent toujours qu'une chose donnée [n']est pas aussi appréciée que celle qu'on a gagnée, pis je pense que c'est la vérité, y a du vrai. (mère, PE09)



Cette vision s'inscrit dans l'optique d'une idéologie libérale où il faut d'abord compter sur soi-même et non sur l'État, la communauté ou la famille, car une chose reçue par voie de don serait moins signifiante que celle que l'on a acquise par le fruit de son travail. Selon cette conception, la misère rendrait plus combatif pour survivre et pour assurer sa réussite et son bonheur. Par contre, il s'agit là d'une perspective entrepreneuriale qui se pose en rupture plutôt qu'en complémentarité avec la logique patrimoniale de transmission du bien familial.

### 3.3.12 L'entrepreneuriat agricole motivé par le désir d'améliorer sa qualité de vie

Le plus souvent, les améliorations apportées sur la ferme par la génération des prédécesseurs « c'était pour améliorer notre sort, travailler plus à notre aise, être plus rentable aussi » (père, PE02), bref « c'était toujours pour avoir plus de revenus » (père, PT08). Ces trois préoccupations visent trois des sphères principales en cherchant à mieux satisfaire les besoins de la famille par un meilleur revenu, à améliorer ses conditions de travail par des investissements techniques et à améliorer le bénéfice réalisé. Ainsi, la logique commerciale (le désir de rentabilité, de plus de bénéfices et de meilleurs revenus), qui prend elle-même sens en fonction de la logique familiale (la volonté de combler mieux les besoins, de se donner du confort, etc.), sous-tend avec cette dernière la logique entrepreneuriale. En somme, investir sur la ferme, c'était « pour s'enlever de l'ouvrage, s'organiser pour avoir moins de misère, les bâtisses, améliorer la terre pour que ça pousse plus vite; [...] tu travaillais avec quelque chose qui te rapportait ». (père, PT08)

Les producteurs cherchent donc souvent à développer leur ferme en érigeant des bâtiments plus fonctionnels, en adoptant des technologies plus performantes, ou en intégrant des innovations techniques à leurs pratiques, le but commun étant de faciliter le travail, de le rendre moins astreignant physiquement tout en diminuant le temps d'exécution des tâches. « En construisant la vacherie, on a amélioré notre sort; je faisais p'us la traite à deux traites par jour [par étable], on avait le nettoyeur d'étable, pis j'étais à l'aise assez pour travailler, là. » (père, PE02) C'est qu'avant la construction de la vacherie, le troupeau laitier de ce prédécesseur était réparti en deux étables sises sur deux terres voisines, ce qui compliquait l'organisation de la traite.

Pourtant, plusieurs affirment que si la production est plus mécanisée et automatisée, et donc qu'elle sollicite moins de travail manuel, la quantité de travail reste la même parce que les

troupeaux sont plus gros; c'est la productivité qui a augmenté, pas le travail qui a diminué. La production demeure aussi demandante quant à la quotidienneté de sa pratique, mais bénéficie de moyens qui rendent le travail moins dur physiquement. Par contre, elle devient plus stressante en regard des normes, pratiques et contrôles à adopter. Ainsi, la production laitière nécessite de gros investissements (perçus comme un problème) pour améliorer les conditions de travail, d'une part, mais demeure exigeante et devient plus stressante, d'autre part.

Le développement de la ferme, c'est également pour se donner une meilleure qualité de vie familiale, affirment certains prédécesseurs. L'objectif d'augmenter la production amène à engager un employé que le surplus de revenu engendré permettra de rémunérer. La présence de cette main-d'œuvre sur la ferme peut permettre à l'agriculteur de se libérer une ou deux journées parce qu'elle permet d'organiser autrement le travail. L'ouvrier agricole régulier devient le prolongement du propriétaire-exploitant lorsqu'il y a un lien de confiance qui s'établit et que sa compétence est reconnue. L'employé de ferme répond au désir d'avoir des moments de répit et devient une assurance en cas de maladie.

[Grossir la ferme,] c'était un choix un moment donné. T'sais y a des étapes là; quand le premier employé qu'on a engagé on a dit : avoir deux, trois vaches de plus, cinq, six vaches de plus on pourrait tout de ben avoir un employé t'sais. Qu'est-ce qu'on fait? On reste de même ou ben si on monte pis on a un employé qui vient nous aider? C'est de même que ç'a monté tranquillement comme ça là. [En ayant un employé,] ça nous permet de s'installer mieux [et] de prendre un congé de temps en temps. (parents, PE20)

Sous un autre angle, une prédécesseure exprime le lien entre la logique entrepreneuriale et la logique familiale par la volonté d'assurer un bien-être à la génération actuelle; la recherche d'une qualité de vie au travail permet de se donner une qualité de vie familiale, les deux étant intimement liés sur une ferme, notamment au plan de la répartition du temps. Aussi, la logique patrimoniale (penser au mieux-être de la future génération) a un effet d'entraînement sur la logique entrepreneuriale (répondre aux besoins de la future génération). Tout de même, ces aspirations, ces rêves, comme dit la répondante, sont des construits sociaux qui répondent à des valeurs et des idéaux qui s'inscrivent dans le contexte social et culturel d'un espace-temps donné.

T'sais on dirait que t'as toujours comme des rêves, ça l'arrête (sic) pas, on dirait qu'en agriculture tu [ne] peux pas arrêter. Pis c'était toujours dans le but que le rapport qualité/vie, [...] que ça fonctionne mieux pis que le travail c'est mieux réparti ou qu'on engage d'autres personnes, on peut avoir plus de temps. [...] C'était toujours de rendre ça, que ce qu'on a là, on peut-y faire de quoi de mieux avec ça [pour que] ça fonctionne mieux. [...] C'était pour l'avenir. (mère, PE03)

Aussi, lorsque la mise en société ou en compagnie de la ferme vise à intégrer progressivement une relève familiale tout en modernisant les installations pour assurer une meilleure viabilité à l'établissement des successeurs, les prédécesseurs semblent plus enclins à s'engager dans ces investissements lorsqu'ils conçoivent qu'ils procurent une meilleure qualité de vie au travail ou qu'ils répondent à leurs propres rêves de développement : « on avait une qualité de vie de travail pour la traite des vaches » (père, PE02) et « nous autres on s'était arrangé pour qu'en vieillissant on ait moins d'ouvrage à faire ». (mère, PT08) « C'a été des étapes de même tout le temps, les trayeuses ont (sic) arrivé, on tirait les vaches à [la] main, bon ben si on avait trois, quatre vaches de plus, on serait capable de se payer une trayeuse, ça avançait de même. » (père, PE20)

### 3.3.13 Les répercussions des choix d'orientation du développement de la ferme

Parfois, les prédécesseurs n'avaient pas de visées expansionnistes par acquisition d'autres terres; ils misaient sur l'intensification pour accroître les rendements des sols plutôt que de procéder par l'extension des surfaces exploitées. « Juste le fait d'entretenir ce qu'on avait déjà, c'était déjà suffisant. J'avais pas vu pourquoi avoir agrandi comme ça. Y suffisait de mettre un peu d'engrais pis on avait du foin amplement. » (mère, PT14) La répondante assure que la ferme était assez grosse pour faire vivre la famille « y a pas de problème ». Doit-on y voir une logique entrepreneuriale axée sur l'intensification ou sur le maintien de l'état des choses, plus réactive que proactive, ou encore, la prévalence de la logique patrimoniale sur la logique entrepreneuriale?

Souvent des agriculteurs font le choix de développer la ferme pour la génération future, d'autres pour les besoins de leur famille et d'autres encore n'arrivent pas à atteindre ce seuil. Chaque situation entraîne ses propres problèmes. Dans le premier cas, le développement anticipé pour rencontrer les besoins futurs crée une pression qui affecte la qualité de vie de plusieurs agriculteurs et perd tout son sens quand aucune relève n'est intéressée à **reprendre ou que**

l'orientation de ce développement ne répond pas aux aspirations et attentes du jeune mais à celles de ses prédécesseurs. Dans le second cas, le retard de développement se fait sentir à partir du moment où les enfants deviennent autonomes et que l'on tarde à assurer la succession, la modernisation de la ferme devenant alors un enjeu au moment de transférer la ferme et d'établir une relève. En effet, le jeune ne veut souvent pas assumer seul l'investissement que cela implique et qui fragilise sa capacité à demeurer établi, alors que les parents ne veulent pas assumer le financement de cette modernisation sans savoir si l'établissement se réalisera et durera, car c'est leur rente de retraite et l'héritage des enfants qu'ils hypothèquent. Dans le dernier cas, si les parents n'ont pu se maintenir établis que par l'apport d'un revenu hors ferme, sans avoir réussi ou même cherché à développer l'exploitation pour en faire le revenu principal de la famille, la relève aura assurément plus de difficulté à faire reconnaître son établissement comme étant valable parce que la ferme risque d'apparaître non viable aux yeux des agents de l'État et des prêteurs financiers. Ce modèle d'agriculture à temps partiel est dévalorisé politiquement, et même au sein de l'UPA et du milieu agricole, au profit du modèle expansionniste esquissé plus haut et qui répond aux valeurs de progrès et de croissance. La ferme familiale réussit à s'adapter à tous ces modèles mais chacun apporte son lot de difficultés : le premier ne tient compte que des intérêts économiques, le second ne tient compte que des intérêts immédiats, le troisième ne tient compte que des intérêts personnels. Aucun ne s'inscrit pleinement dans une perspective de développement durable.

Lorsque la ferme a été sous-développée et qu'on vise à la transmettre, il y a une tension qui se crée entre la volonté des uns de s'établir et des autres de transférer et leur capacité respective de le faire. « Mais [si] mon gendre avait été capable de laisser sa situation [professionnelle], en laissant sa situation on n'était plus capable de faire vivre deux familles, lui en lâchant sa situation avec trois jeunes, c'est là que ça compliquait les choses. » (père, PE02) À ce moment, pour assurer la transférabilité de la ferme, il fallait donner un coup important pour la rendre viable dans le contexte actuel du marché et des besoins de la famille en début de cycle de vie familiale, ce qui était techniquement presque impossible puisque la ferme ne pouvait assurer les besoins de deux générations à la fois dans l'intervalle et que la vendre en bloc à rabais aux successeurs rendait très difficile le retrait parce que la rente n'aurait pas pu assurer la retraite à moyen et long termes.

Ce cas montre manifestement que les choix entrepreneuriaux du passé ont nécessairement des répercussions plus ou moins heureuses quand vient le temps de transférer, dépendant des attentes et aspirations des deux générations. Il faut donc questionner les intentions des uns et des autres : d'une part, voulait-on vraiment transférer ou assurer une plus-value à la ferme pour s'assurer d'une meilleure rente de retraite, et d'autre part, voulait-on vraiment renoncer à un emploi lucratif pour s'investir à temps plein sur la ferme en vue d'en faire son principal gagne-pain ou si l'on voulait en faire une occupation à temps partiel? Cela est toujours plus difficile à évaluer, les répondants eux-mêmes étant plus ou moins conscients de leurs intentions.

Malheureusement, la valorisation d'un modèle de développement unique rend le transfert des fermes familiales plus difficile lorsque les prédécesseurs ont fait d'autres choix entrepreneuriaux. Ces fermes sont presque fatalement condamnées à disparaître si les aspirations entrepreneuriales s'écartaient des exigences du marché quant à la taille de la ferme, au type de production, au degré de productivité, etc. à moins de sortir de la production de masse pour s'inscrire dans la spécialisation de créneau, ce qui comporte d'autres types de difficultés.

On avait un de nos voisins nous autres, y se pensait ben bon avec ça, prendre ça pis se loger une maison. [...] Ils y avaient déjà offert de rentrer à la laiterie avec nous autres au début, [mais] y a dit : non, ma petite patente ça va bien. Quand son garçon a sorti de l'école [et] qu'y a voulu [reprendre], y ont évalué sa ferme; y pouvaient pas y en prêter beaucoup d'argent, y avait pas monté lui, [...] c'est ça [qui arrive à] ceux qui [n']ont pas suivi. (parents, PE20)

L'analyse de ce cas montre que, des choix entrepreneuriaux du passé, découle un enchaînement de conséquences, particulièrement quand vient le temps de réaliser la succession familiale sur la ferme. Peu d'investissements effectués signifient que la ferme a été peu développée, d'où la faible valeur économique de l'entreprise, ce qui limite la capacité d'emprunt du jeune successeur. De ce fait découle une double compromission : celle du retrait des parents devant la faiblesse du montant qu'ils peuvent tirer du transfert de la ferme et celle de l'établissement du successeur si la viabilité ne passe que par des investissements massifs alors que le crédit est limité. Les cédants se trouvent alors coincés devant trois choix perdants : la vente à rabais de la ferme pour réussir à la transférer, ce qui hypothèque la vie post-retrait; le démantèlement de la ferme ou la vente à sa valeur marchande, ce qui signifie la perte d'un patrimoine familial et annihile toute succession

familiale; ou alors demeurer propriétaire de la ferme, ce qui brime les aspirations des parents au retrait comme celles d'un jeune à s'établir.

Aussi, s'en tenir à un niveau de développement qui vise tout juste à réaliser le minimum de modernisation au fil du temps et à assurer les besoins vitaux de la famille, permet difficilement d'épargner sur le revenu en vue de procurer une rente qui favorise un niveau de vie décent en prévision de la retraite et moins encore en vue de constituer un patrimoine financier pour les héritiers. En ce sens, plus le développement de la ferme se fait tardivement, plus il devient difficile de consentir un don important eu égard à la faible valeur capitalisée de la ferme et aux faibles épargnes réalisées pendant le règne des parents. Non seulement le mode de reprise du prédécesseur a-t-il des implications pour la génération suivante, mais il module différemment la logique de transfert en regard du modèle de développement adopté par le prédécesseur. Parlant d'un voisin qui pratique l'agriculture comme autrefois et dont le fils reproduit le modèle identitaire, une répondante raconte :

C'est un jeune, y a trente-cinq ans. À dix-sept ans le petit gars y était là, son père était sur le dos à l'hôpital, y a jamais été à l'école, je [ne] sais pas si y a fait son secondaire. Y a marié une petite fille que (sic) son père faisait de [la] culture pis elle voulait essayer de faire de l'insémination; [le fils avait dit à sa blonde :] mon père y dit que tu [ne] mèneras pas icitte, c'est nous autres qui mènent, pas toi. Elle aurait voulu faire des choses, [mais] le père dit non. Le petit gars y suit papa. [Ça] fait que là y travaille, y se lève à cinq heures le matin, [il] va déjeuner vers neuf heures, le soir l'été passé, neuf heures et demie [le soir] y était encore dehors. Y a trente-cinq ans pis y est brûlé, y est fini. Depuis l'âge de quinze ans qu'y fait ça, c'est quoi sa vie lui? (mère, PE09)

La répondante et son mari font état d'une autre mentalité agricole, passéiste, autoritariste, traditionaliste, qui leur apparaît comme étant à l'opposé de leur mentalité, de leur culture, de leurs logiques. La qualité de vie du jeune repreneur se trouve bafouée, à la lumière des valeurs de la répondante, parce que son père n'a pas fait évoluer la ferme et les pratiques agricoles pour faciliter le travail en modernisant la ferme et les outils de production. Le jeune est complètement soumis à son père qui continue de le contrôler, empêchant toute introduction d'innovation comme la belle-fille avait voulu le faire. Jusqu'à quand cette ferme pourra-t-elle continuer d'exister à mesure que les contraintes et normes instituées de l'extérieur exerceront une pression de plus en

plus forte? Le jeune choisira-t-il d'adapter la ferme à la modernité, et pourra-t-il le faire, ou optera-t-il pour l'abandon, voire y sera-t-il contraint? Dans un cas comme dans l'autre, il paiera le prix pour les décisions de son père.

### 3.3.14 La proximité géographique et sociale comme motivation à l'entrepreneuriat

La proximité géographique des fermes dans une communauté rurale, du fait de leur plus petite taille et de leur nombre plus grand, avait une incidence sur la volonté de relever le défi d'améliorer, de consolider et de développer la ferme familiale parce que certains agriculteurs plus gros ou plus progressistes exerçaient une influence, faisaient figure de modèles auprès des jeunes repreneurs. En même temps, la proximité sociale des agriculteurs qui accompagnait cette forte homogénéité agricole semble avoir participé à cette motivation entrepreneuriale. Aussi, elle a façonné l'identité des repreneurs comme agriculteurs puisque le territoire rural, en portant cette identité agricole, faisait de l'agriculture la vocation identitaire à épouser.

Les fermes dans ce temps-là, je sais pas si c'était pas comme un défi, on voyait les voisins t'sais, y avaient des plus gros tracteurs que nous autres pis on trouvait que c'était ça. Je pense que c'était un métier, cultiver c'est quasiment une vocation. [...] C'est une vocation. On aimait ça tous les deux, pis on a été élevé tous les deux là-dedans. On a dit : on va essayer d'augmenter ça. (parents, PE20)

Ainsi, la reproduction sociale de l'agriculture dans un territoire, loin d'être la simple conservation d'un patrimoine familial, favoriserait le développement entrepreneurial. L'effet pervers serait cependant que cet entrepreneuriat et ce développement, lorsqu'ils reposent sur l'idéologie de la croissance, viennent contrecarrer la reproduction sociale de l'agriculture en ce territoire donné, bien que ce ne soit pas « dans le 'feedback' d'être le plus gros de la paroisse » (mère, PE03) que les producteurs visent à faire progresser leur entreprise.

De plus, d'avoir un réseau familial ou amical d'agriculteurs semble favoriser l'ambition mutuelle à développer sa production, à améliorer ses standards et ses résultats. Parlant de leur passion et leur participation aux expositions agricoles, un répondant dit de son fils et de son gendre, tous deux agriculteurs : « Notre gendre y aime ben ça; y sont tous les deux pareils » (père, PE20). Un

fil nouveaulement établi voulait changer de race laitière suite à l'influence de l'école d'agriculture mais surtout celle de sa belle-famille (apport d'idées, de connaissances, de pratiques, etc.) Le métissage des familles agricoles semble être un facteur identitaire qui favorise l'amélioration de sa production et le développement de son entreprise agricole.

Lui [un autre fils établi sur une ferme voisine] quand y a sorti de l'école [d'agriculture] lui y voulait avoir des animaux Holstein, [alors que] nous autres c'était du Ayrshire [et sur l'autre ferme] c'était mélangé [« c'était croisé » dit le répondant], mais là lui y voulait avoir du Holstein, ben ses beaux-parents pis sa p'tite blonde étaient là-dedans. (mère, PT10)

En outre, la comparaison avec les fermes environnantes apparaît comme un stimulus important à l'entrepreneuriat. Les agriculteurs utilisent deux points de référence pour évaluer l'état de leur ferme : ils utilisent le référent spatial comme critère d'évaluation à un moment donné, en fonction des autres producteurs agricoles de leur temps, et le référent temporel comme critère d'évaluation de la ferme au regard de deux époques, souvent en fonction du temps où elle était tenue par les prédécesseurs. Les répondants situent souvent leur ferme en comparaison avec les autres fermes du rang, de la localité ou des environs. Parfois, lorsqu'ils ont dû s'établir sur une autre exploitation, ils mesurent l'évolution de leur ferme à celle de leur père et les répondantes le font également en fonction de la ferme de leurs parents. Certains considèrent que leurs prédécesseurs n'ont pas su moderniser la ferme et suivre l'évolution de sorte que les répondants estiment qu'ils ont fini par dépasser leurs propres parents ou leurs beaux-parents : « eux autres y ont pas évolué, ç'a resté là, eux autres y ont pas agrandi, rien ». (mère, PT21)

On peut être stimulé à développer sa ferme tant parce que l'on considère que les agriculteurs-exploitants de grosses fermes sont mieux organisés, bénéficient de meilleurs revenus, etc. que parce que les petits agriculteurs semblent vivre pauvrement, avoir de la difficulté à maintenir leur ferme, etc. « Je voyais aussi dans la municipalité environnante là, je voyais les fermes, les grosseurs qu'y avait pis à peu près comment ce qu'y se plaignaient des revenus pis des bénéfiques, ça fait que ça me stimulait encore plus. » (père, PT15) La non-viabilité de plusieurs fermes environnantes devient un facteur de motivation au développement de sa ferme car la disparition, l'élimination économique est le destin que l'on veut fuir. En ce sens, le risque de disqualification économique des entreprises agricoles a pour fonction de motiver les agriculteurs à développer la



leur pour échapper à ce mouvement, ce qui appelle à une fuite en avant. « Quand j'étais très jeune moi, chez nous, on avait une beurrerie à [nom de localité] et puis y avait une quarantaine de producteurs de lait, [...] et puis aujourd'hui y en reste trois, deux-trois producteurs, pis c'est de même à la grandeur du Québec » (père, PT15), raconte ce répondant pour expliquer ses motivations à développer sa ferme familiale. Par ailleurs, pour évaluer la qualité de son cheptel, un prédécesseur compare ses animaux à ceux d'un autre agriculteur du coin. Ainsi, il considère que sa ferme produisait de plus belles bêtes, mieux engraisées.

[L'autre agriculteur] y a pas grand de terre pis y a cinquante vaches pis lui y faisait la moitié de foin de moi pis y 'runnait' [avec] le même nombre d'animaux que moi, mais vas les voir ses animaux... Y en a acheté deux à la vente icitte chez nous quand on a fait la vente, y a amené ça dans son troupeau; y les a pas mis dans son troupeau, y les a mis à part [car les vaches étaient plus grosses, tandis que ce voisin] y garde des animaux raides maigres pis l'été sans pacages. (père, PT13)

Ainsi, les représentations de la taille de la ferme étaient établies en fonction des autres producteurs locaux pour cette génération. L'évaluation de sa situation par rapport aux autres agriculteurs du territoire dénote une logique et une stratégie territoriale de développement entrepreneurial, ce qui devient fragilisé avec la disparition des fermes autour de soi, bien que des échelles comparatives soient recomposées à d'autres échelles territoriales ou sur d'autres bases.<sup>161</sup> Aussi, la valeur de la réussite semble se mesurer davantage maintenant par la valeur économique de la ferme ou la quantité de quotas détenue, bien que la grosseur ou la beauté des bâtiments de ferme puisse encore exercer une certaine influence sur les perceptions des agriculteurs quant au développement des entreprises agricoles. « Eille quand tu dis qu'un cultivateur vaut un million [et que] ça a trois, quatre silos. » (parents, PT18)

Le quota on était rendu assez gros avec l'achat de la [seconde] ferme [dans l'optique de la préparation au transfert]. C'était quasiment cinq cent mille livres de lait, [qu']on était rendu; on était les plus gros [dans cette localité], en quotas de lait on était les plus gros. Ça [ne] paraissait pas ça, nos installations [n']étaient

<sup>161</sup> Dans son étude comparative sur l'exploitation agricole familiale canadienne, Stanek (s.d., 62) constate : « en tant que producteurs, la plupart de leurs relations sont verticales et les mettent en contact directement avec l'extérieur de leurs communautés », ce qui « contribue à une ouverture de leur identité sociale vers des territoires plus larges et tranche avec l'évolution parallèle du milieu rural qui se replie sur le 'local' ».

pas comme [l'autre agriculteur de la municipalité qui était deuxième producteur laitier après eux]. Si t'as des beaux gros bâtiments pis que t'as de la misère à les payer, des fois t'es mieux d'être un petit peu plus petit. (parents, PT12)

### 3.3.15 Les règles et normes de production : freins ou moteurs de l'entrepreneuriat agricole?

Selon plusieurs prédécesseurs, les règles et normes établies par l'État ou les organisations agricoles obligeaient les agriculteurs à s'y conformer et donc à opérer la modernisation de leur entreprise : « y fallait suivre les règlements du ministère » (mère, PT08) sans quoi c'était se condamner à disparaître à moyen terme. C'est ainsi que plusieurs motivent la construction d'une « chambre à lait » ou la rénovation d'une grange-étable, etc., les édits gouvernementaux, de l'UPA ou des coopératives, ne reflétant souvent que les avancées au plan des technologies et des connaissances en agriculture. Aussi, cela régit, encadre et homogénéise les façons de faire et de procéder, par exemple, lorsque vient le temps d'ériger une nouvelle vacherie : « les agronomes ont dit : les nouvelles normes c'est cinq pieds » (mère, PE03) pour la largeur des stalles.

Parfois cependant, il semble y avoir eu des règles qui freinaient plutôt le développement des fermes aux yeux des producteurs, mais peut-être ces règles répondaient-elles à d'autres enjeux, au niveau régional ou national. Par exemple, une prédécesseuse relate l'imbroglio lié à l'achat d'une terre voisine en prévision d'établir la relève « pour grossir le quota » de leur ferme : alors que leur ferme avait un quota de lait industriel, l'autre ferme avait un quota de lait de consommation. Ainsi, l'agriculteur-vendeur n'avait alors pas le droit, en vertu des règlements de l'époque, de la leur vendre. Dans un autre cas, les contraintes imposées pour acquérir une autre ferme venaient empêcher le développement efficient de leur entreprise agricole :

Y fallait aller traire les vaches là pendant trois ans; y nous obligeaient (sic) la Fédération des producteurs de lait. Nous autres on aurait amené les vaches ici [plutôt], on aurait tiré les vaches, [mais] y ont pas voulu. Encore là c'était à nous autres de [ne] pas leur demander. [...] Ce qui nous a ralenti [i.e. laisser passer l'offre d'affaires] c'est la question d'aller traire les vaches là pendant trois ans, voyager pour aller faire la traite là. [...] Parce que là on était tout ben organisé icitte pour le faire [en faisant un troupeau unique]. (parents, PT21)

Une répondante souligne que le nivellement des normes, lois et règlements sur la base de la réalité vécue par les agriculteurs de la Montérégie dessert ceux des régions périphériques et devient un facteur contre-productif; en effet, ces normes apparaissent arbitraires puisqu'elles sont établies selon une logique technocratique, à l'encontre de la logique agraire, basée sur les conditions de culture, et qui structurerait la pensée et l'action de plusieurs répondants.

Dans le coin de Saint-Hyacinthe, y ont un climat extraordinaire, pis au mois de mai eux autres sont déjà en été, mais dans [notre MRC] c'est à la fin de juin que tu sèmes. [Ça] fait que quand le gouvernement passe des règlements juste avec telle affaire : vous avez p'us le droit d'épandre votre fumier pour telle date, telle date, c'est une injustice totale de faire ça; on n'a pas les mêmes unités thermiques, c'est complètement injuste. Pis là y veut tellement tout uniformiser. [...] En octobre les agriculteurs moissonnent chez nous. Là avec le règlement du gouvernement t'as pas le droit après le mois d'octobre d'épandre ton fumier; quand est-ce que tu veux qu'y l'étendent? Eille y poursuivent les agriculteurs, y a des poursuites contre eux autres. Ça écoeure. (mère, PE03)

Dans une autre optique, des répondants racontent comment les quotas de production les contraignaient à ne pas dépasser leur droit de produire, sinon à transformer leur production pour ne pas être pénalisés advenant un dépassement du quota attribué. Même si cette mesure s'inscrivait dans un contexte global particulier, elle posait bien des problèmes au plan individuel.

Après que la beurrerie [du village] a été fermée, on envoyait notre lait à [un autre village], pis là je faisais du beurre, pis je vendais de la crème, pis je vendais du beurre. Si y m'auraient (sic) laissée tranquille je l'aurais tout envoyé, j'aurais pas eu besoin d'en faire, ben y disaient : dépassez pas votre quota, vous allez payer amende. Moi ça me faisait peur [de] payer amende, je [ne] pensais pas que ça allait arriver de même par exemple. Ça c'est dans les années '70, on en a-t-y brassé du beurre! (mère, PT12)

Dans le passage du lait de transformation (industriel) au lait de consommation (nature), les normes plus sévères exigeaient des mises à niveau des entreprises agricoles; cela a contribué à hausser la qualité de la production et à investir pour moderniser certaines installations, mais la rigidité dans l'application des normes a pu retarder le développement de l'entreprise agricole.

Au début j'étais dans le lait industriel, [c'est] dans les années '80 que j'ai pu être intégré [au lait nature]. On avait une grand liste de noms, pis là y avaient des normes eux autres. [Ils exigeaient de réaliser certains travaux pour accepter d'intégrer un agriculteur à la production de lait de consommation, entre autres au plan du taux de coliformes] qui étaient un petit peu haut dans l'eau, [ça] fait que y a fallu faire des travaux pour améliorer l'eau, ça fait que ç'a retardé; quand t'étais pas accepté, t'étais retardé. [...] Pis quand j'ai acheté l'autre ferme, j'ai été obligé de les faire accepter toutes les deux là. (père, PT10)

Les importants changements survenus au cours des années 1960 et 1970 sont généralement perçus positivement pour leur apport aux agriculteurs. Puis, apparaissent avec les années 1980 et 1990 les problèmes liés notamment à la déstructuration (crainte ou réelle) de ce qui avait été édifié au cours des décennies précédentes et à la restructuration obligée par la libéralisation annoncée des marchés.<sup>162</sup> « Les années '70 c'étaient les meilleures années pour l'agriculture, quand y ont commencé ça avec les laiteries là pis ramasser le lait en vrac là, ç'a été les meilleures années qu'y a jamais eu; [...] je [ne] sais pas pourquoi, les laiteries de Trois-Pistoles ç'a tout viré à rien, c'est quoi qu'y s'est passé? » (père, PT18) De plus, la multiplication des exigences, contraintes et contrôles, entre autres au plan environnemental, est venu ajouter à la construction d'une image négative de l'avenir de l'agriculture familiale, affectant la volonté de plusieurs parents à développer la ferme et à la transmettre et celle de certains jeunes à s'établir ou à poursuivre la reprise de la ferme familiale. « C'est là qu'est le problème : ça prend un investissement énorme, [car] ça prend cinquante [vaches] au moins. [...] Pis là c'est rendu [que si] t'as plus que soixante vaches c'est l'environnement qui te po[i]gne, l'environnement ça en fait lâcher. » (père, PT18)

Les plans de développement de la ferme définissent des objectifs entrepreneuriaux qui sont motivés par le fait d'être engagés dans un processus de succession et encadrés par des normes de production (contingemment, contrôle laitier, lois et règlements, normes environnementales, etc.). Ainsi, le développement des rendements par animal peut devenir une stratégie pour éviter de devoir se conformer aux exigences environnementales; dans le cas suivant, le successeur visait à relever les revenus de production en réduisant les dépenses n'ayant pas d'effet direct en ce sens.

<sup>162</sup> Ceci a forcé tous les maillons de la chaîne agroalimentaire à canaliser leurs énergies autour d'engagements portant sur la volonté de « tirer parti d'une nouvelle réalité économique », sur le défi des « risques d'entreprises à gérer », sur la conception d'un « environnement à valoriser » et sur la nécessité de « s'investir dans le savoir-faire ». (MAPAQ, 1998)

C'est ça qu'y [les conseillers] demandaient des investissements, ça aurait pris... [en parlant de la fosse à fumier] si on dépasse cinquante têtes de bétail, nous autres notre limite c'était cinquante en demandant aux vaches d'être plus productifs (sic), mais lui [le gendre] c'était ça là, d'avoir un meilleur rendement au niveau de chaque unité animale là, un meilleur rendement au niveau de chaque arpent de terre, c'était ça là [son objectif]. (père, PE02)

Des successeurs peuvent considérer que l'investissement dans une fosse à fumier en début de carrière constitue une dépense non rentable, alors que des prédécesseurs considèrent qu'il est justifiable de ne pas investir sur une fosse à fumier en fin de carrière en sachant qu'on ne rentabilisera peut-être pas ce type d'investissement avant de se retirer. Peut-être est-ce aussi parce qu'une fosse n'a pas la « mobilité » que peuvent avoir un quota, des animaux ou de la machinerie et qui permet d'en retirer une valeur marchande advenant l'abandon du processus de succession. On peut questionner la décision d'abandonner le processus de succession devant l'inévitabilité de cet investissement à réaliser quand plusieurs répondants disent : « [Il] aurait fallu en faire une » (père, PE11). Il semble que l'imposition de cette technologie ait affecté la décision de plusieurs parents de se retirer plus tôt et de démanteler la ferme plutôt que de poursuivre le processus de succession ou même de s'y engager, tout comme plusieurs jeunes de la relève.

### 3.3.16 L'aide à l'entrepreneuriat et le contrôle du développement agricole

Des prédécesseurs racontent que la modernisation et le développement des entreprises agricoles québécoises se sont beaucoup faits à la faveur de politiques et de subventions octroyées par l'État ainsi que des services et programmes mis en place pour soutenir les producteurs agricoles. Encore fallait-il savoir saisir les subventions (savoir-être relevant de la sphère des affaires). « [Le] gouvernement du Québec, le Parti québécois était rentré au pouvoir, pis au niveau de l'agriculture, on avait vraiment une surabondance de soutien pour acheter des choses. À la fin des années '70, début '80 là, y a eu un apport extraordinaire pour aider l'agriculture. » (mère, PE03)

Pour travailler le fonds de terre, on avait des octrois, y avait des heures octroyées pour les machines, les grosses machines, pis le drainage a arrivé, le drainage artificiel pareil, y t'aidaient pour ça. Ça coûtait cher mais t'avais une subvention

pour ça, ça fait qu'on employait nos subventions autant que possible, on trouvait que ça cultivait ben [après avoir fait drainer]. (père, PT10)

En outre, les agriculteurs bénéficient de services-conseils pour les aider dans la réalisation de leurs projets de développement de la ferme. En même temps, ils sont soumis à l'exercice d'un contrôle de la part des agences gouvernementales qui oeuvrent dans le champ de l'agriculture. « On avait un projet déjà sur les planches, d'agrandir la bergerie, [ça] fait qu'on a été au MAPAQ. On avait été au MAPAQ à l'automne : on avait été refusé. Je suis revenu au printemps : ça avait été accepté, pis là on avait un projet de construction de bergerie. » (père, PE07) Un double message est envoyé aux agriculteurs : on veut vous aider à développer votre entreprise agricole mais seuls les projets approuvés seront mis en chantier avec notre aide. Il faut présenter un projet qui soit techniquement réalisable, économiquement viable et socialement acceptable aux plans écologique, territorial, juridique et communautaire. L'agriculteur est-il un entrepreneur moins libre qu'un autre à cet égard? Selon la perception qu'ils ont du contrôle qui est exercé sur eux, certains pourraient réagir en ne formulant pas de projets de développement et d'autres pourraient préférer liquider leur ferme. « C'est moi qui 'runne', c'est pas les agronomes qui venaient icitte pour 'runner'. Y ont voulu me 'runner', je les ai envoyés. » (père, PT13) La crédibilité d'un producteur auprès des autorités agricoles n'est pas un donné mais un construit qui s'élabore dans les relations d'affaires et les interactions professionnelles comme dans la validité, la valeur et la viabilité de ses projets ainsi que par l'atteinte des objectifs fixés et standards exigés.

La première fois on s'est fait reviré de bord, mais y avait raison l'agronome de nous revirer de bord. Y a dit : allez refaire vos devoirs, votre projet ça [ne] se tient pas debout, y vous manque de terre; si vous avez plus de terre, là je va[i]s regarder ça pour vrai. T'sais tu [ne] peux pas faire l'élevage de deux cents moutons sur cent acres de terre, c'est pas vrai, y avait raison. À moins que j'y aurais présenté un projet comme quoi j'avais des contrats d'achat de foin alentour, ç'a ça aurait été différent. Mais on connaissait plus ou moins ça, j'avais fait des erreurs pis je l'admets aujourd'hui. Pis on est revenu six mois après pis on a été capable de continuer. Pis quand on présentait un projet sur, j'sais pas [par exemple], l'agrandissement de bâtisses ou l'achat de moutons ou l'achat de machinerie, y avait une raison. Pis on allait voir les personnes concernées au crédit agricole ou au MAPAQ, [et] quand c'était bien présenté, ça passait. Y ont vu qu'on était sérieux aussi, que c'était pas juste pour six mois. (père, PE07)

La logique entrepreneuriale donne lieu à un projet qui émerge des idées créatives de l'agriculteur; elle doit être appuyée par une logique gestionnaire et une logique d'affaires pour bénéficier d'un support professionnel et financier externe. La réalisation du développement de l'entreprise résiderait dans la persévérance et dans la foi en ses projets.

On a toujours, toujours eu de l'aide, mais [il] faut la demander. Je voyais certains qui s'ont (sic) [étaient] dans le même domaine que moi pis qui chialaient qu'y avait pas de service : y a rien ici, le gouvernement [ne] nous aide pas. Voyons donc, tous ces outils-là ils le sont en région; si le monde [les gens] s'en servent pas y peuvent ben se cogner l'estomac parce que c'est leur faute... [il ne] faut jamais avoir peur de ça, de montrer notre projet, quand tu crois que c'est faisable pis que ç'a du sens. (père, PE07)

D'autres prédécesseurs prétendent n'avoir jamais reçu d'aide professionnelle pour les assister dans les multiples dimensions de la gestion de la ferme, allant de la gestion de la production à la gestion financière et qu'ils n'en ont jamais senti le besoin, ni même l'intérêt : « Les agronomes dans ma vie d'agriculture, je [ne] les ai à peu près jamais vus; pis moi au bureau des agronomes, j'allais pas là, [et] y venaient pas chez nous. » (père, PT15) Il y a ici un problème au plan des savoirs-être; l'agriculteur ne vit pas en vase clos et se doit d'entretenir des liens professionnels et d'affaires avec les autres maillons, services et entreprises qui gravitent autour de l'agriculture. Cette attitude face à l'aide professionnelle est facilement transmissible au jeune qui, dans ce cas-ci, ne recourait d'ailleurs pas plus que son père aux services professionnels d'aide et d'assistance.

D'autres producteurs cependant ne voient aucune utilité pour eux-mêmes à développer leur ferme, aucune finalité familiale, patrimoniale, entrepreneuriale ou commerciale. Ils n'ont donc pas d'intérêt pour agrandir la ferme et y investir, au-delà de leurs besoins familiaux, de leurs aspirations professionnelles et de leurs désirs personnels. Le rêve technocratique du développement des exploitations agricoles au profit de la nation, de la collectivité, sous la gouverne de l'État et en réponse au marché ne peut se réaliser que si l'agriculteur fait sien ce projet technocratique. En ce sens, l'indépendance de l'agriculteur à temps partiel vient s'opposer à ce projet.

Ça [ne] m'a jamais intéressé [de développer la ferme davantage]. [...] pis les agronomes y [s]ont venu comment de fois icitte pour m'agrandir (sic). [Cette pression exercée par les agronomes pour qu'il devienne agriculteur à temps plein] ç'a commencé ça quand j'ai po[i]gné la maladie de l'avortement des vaches, la brucellose, j'ai été obligé d'abattre mon troupeau [de vaches laitières], [...] pis c'est là qu'y ont commencé; là y ont couru après moi pour me refaire gréer, pis là y étaient prêts à me prêter. C'était tout clair à moi pis y étaient prêts à me prêter [dit-il indigné]; j'ai dit : si vous voulez que je me regreille, emmenez-moi de l'argent [i.e. des subventions] pis je va[i]s me regreiller : non, on va vous prêter! J'ai pas besoin de vous autres pour emprunter, quand j'ai besoin d'argent je va[i]s à la banque, y a des printemps j'emprunte des quarante, cinquante mille piastres pour acheter du bois, peut-être que je suis capable avoir de l'argent pour greiller des animaux [dit-il sur un ton d'ironie], j'ai pas besoin de vous autres pour greiller des animaux! Pour commencer y voulaient me prêter pour que je regreille un troupeau d'animaux au lait, j'ai jamais voulu. (père, PT13)

Chez ce répondant, la logique entrepreneuriale est mue par une logique d'affaires fortement axée sur l'importance de conserver son autonomie financière (capacité d'emprunter) pour garder son autonomie décisionnelle, comme si le prêt agricole public venait saper un peu la logique gestionnaire du répondant dans l'administration et la conduite de ses affaires. Il y a cette volonté de demeurer maître chez soi, de ne rien devoir à personne, surtout pas à l'État, et de garder le contrôle sur la destinée de son entreprise. En outre, le répondant fait preuve d'une forte idéologie libérale : son identité d'hommes d'affaires, pour qui les transactions se font sur le marché privé, lui fait craindre l'intervention de l'État qu'il voit comme une intrusion dans son entreprise.

### 3.3.17 La taille économique de la ferme peut nuire à sa transférabilité

Pour une part importante, la génération des prédécesseurs avait adopté l'idéologie de la croissance comme cadre normatif orientant le développement de leur entreprise agricole. « On s'est réchappé à grossir, à grossir la ferme, à se grossir; c'est avec de l'argent qu'on en fait t'sais, on suivait nos dépenses, on suivait nos finances, on allait avec nos économies, avec ce qu'on faisait [comme revenus]. » (mère, PT06)

Mais si y aurait (sic) resté la petite ferme, y aurait-y été capable de vivre pareil? À moins d'avoir eu des octrois du gouvernement pour les faire vivre là-dessus, les maintenir. [II] faut en vivre aussi, c'est ça la maudite [affaire]. Qu'est-ce qui est plate en agriculture ou dans n'importe quel domaine, [...] si t'es ben ben petit,



avec les coûts de production aujourd'hui, t'es pas capable on dirait de vivre, c'est tellement difficile. (père, PE07)

Une ferme trop petite peut être plus facile à transférer en apparence, mais le financement de son rachat peut être plus difficile parce que l'établissement pourrait être perçu comme étant difficilement viable. Le risque d'affaires lié au financement et à la viabilité de l'établissement diminue dans les représentations économiques au fur et à mesure que la taille s'accroît. Ces représentations ne semblent pas celles issues des agriculteurs mais proviennent des instances extérieures qui tentent de convaincre les agriculteurs de leur bien-fondé. Certains les refusent, d'autres les font leurs, mais il appert que de plus en plus d'agriculteurs contestent la logique qui lie la transférabilité d'une ferme à l'accroissement de sa taille; certains croient même que cela ne peut que conduire à l'évacuation de la dimension familiale « parce que ça grossit; c'est p'us des petits » et précipiter davantage de fermes vers le démantèlement « parce que ça va finir que [le mouvement de concentration] ça arrêtera p'us ». (père, PE20) À cet égard, les effets de la croissance viennent contrecarrer ceux recherchés par cette idéologie qui voyait dans la croissance économique la condition nécessaire à la pérennisation des entreprises agricoles. Par ailleurs, il apparaît « naturel » à plusieurs que des fermes disparaissent à chaque génération, mais là où ça semble devenir problématique c'est quand le renouvellement des exploitations agricoles apparaît de plus en plus difficile, que ce soit par le démarrage de nouvelles entreprises, par l'acquisition non familiale ou par le transfert familial.<sup>163</sup>

« Ça [la disparition de fermes], ça va un peu à chaque génération. Tous les cultivateurs [de la génération du répondant] y ont presque tous fait un boum un peu ensemble, l'autre génération comment ce qu'y vont faire pour transférer ça là? Y faut que le gouvernement sorte d'autre chose. » (père, PE20) L'État est perçu comme étant l'acteur principal qui peut intervenir, via ses politiques, pour contrer cette fuite en avant qui conduit à la concentration importante, voire excessive, des exploitations et qui produit des effets territoriaux considérables et indésirables, allant à l'encontre du développement durable quant au façonnement des paysages, à la pérennité

<sup>163</sup> « La profession s'est séparée de la partie de ses membres réfractaires à la 'modernité', prétextant que la seule solution de survie résidait dans cette adhésion au 'progrès'; elle s'est considérablement amoindrie », mais « c'est maintenant, paradoxalement, ce même 'progrès', cette même 'modernité' qui sont perçus comme facteurs de répulsion. » (Jacques-Jouvenot et al., 2002 : 94)

de plusieurs collectivités rurales, à la structuration d'une économie agricole en certains territoires, au dynamisme communautaire des milieux ruraux, à la conservation de la bio-diversité, etc.

Par ailleurs, l'accroissement de la taille des fermes familiales nécessite de plus en plus l'établissement d'une relève multiple. Or, lorsque les conflits surgissent, la surcharge de travail qui s'ensuit pour les partenaires qui restent compromet leur qualité de vie.<sup>164</sup> Plusieurs s'interrogent sur la capacité d'un tel modèle d'assurer la pérennité des fermes familiales. Apporte-t-il plus de problèmes que de solutions eu égard aux diverses dimensions, au-delà d'une logique d'affaires?

Y s'en est transféré [des fermes] à peu près dans le même temps que nous autres; y s'en est transféré d'autres fermes ici pis... [La répondante donne un exemple :] là la petite femme, là y étaient trois, là y sont rendus rien que deux, pis la petite femme du garçon là, parce que c'est un garçon avec une fille, frère et sœur, y étaient mariés tous les deux, pis là le mari de la sœur qui était en compagnie avec son frère, lui y voulait avoir une part parce qu'y travaillait beaucoup sur la ferme. Y pouvaient pas y donner, ben y a parti, [ça] fait que la petite madame elle s'est retrouvée avec ses deux enfants sur la ferme, l'autre lui, le frère lui, ben là [il] faut qu'y continue à travailler parce que la ferme t'sais y est endetté. [...] Ça c'est pas une ferme qu'un moment donné y vont être capables de transférer, si y peuvent réussir à passer au travers là. (mère, PT16)

Lorsqu'une ferme devient plus grosse, elle est plus vulnérable aux problèmes qui peuvent survenir entre les partenaires d'affaires, notamment au plan gestionnaire. Cela a des répercussions négatives sur la vie familiale et inversement. Dans ce cas, différents problèmes sont survenus : l'incapacité de reconnaître un membre de la famille comme partenaire d'affaires a entraîné la perte d'une main-d'œuvre familiale. En plus de la perte de son conjoint, la co-successeuse s'est retrouvée en situation de monoparentalité avec une ferme à opérer et à gérer avec un partenaire en moins. Alors que la viabilité économique de la ferme a été mieux sécurisée au prix d'un fort endettement, la qualité de vie professionnelle comme familiale s'est détériorée. Alors que la transférabilité (aspects économiques) de la ferme est augmentée, sa transmissibilité (aspects

---

<sup>164</sup> Dans leur recherche, St-Cyr et al. (1998: 139) ont constaté que dans les cas de transferts familiaux où il y a eu des conflits au sein de la fratrie « entourant la succession », « très souvent, il y avait la présence d'un conjoint comme un des propriétaires de l'exploitation. Or, comme cette forme de partenariat devient de plus en plus fréquente, nous pouvons nous attendre à une augmentation des conflits dans les familles durant les prochaines années. »

culturels) apparaît fragilisée parce qu'il se dégage une image négative de la situation vécue par ces deux jeunes agriculteurs. La situation décrite ici par la répondante entraîne deux impacts majeurs qui sont reliés : d'abord, la perte de qualité de vie par cause du manque de main-d'œuvre familiale pour opérer cette grosse ferme et, ensuite, les faibles perspectives de transfert par cause de la lourde tâche qui entraîne une perte de qualité de vie.

Selon d'autres répondants, réduire la taille de la ferme, si cela peut améliorer la transférabilité, peut aussi nuire à la viabilité de l'établissement. « Oui mais les revenus [il] fallait qu'y soient assez forts pour rembourser [le prêt agricole]. Le crédit y aurait toffé une secousse mais si y aurait (sic) pas payé ses dettes... » (mère, PT12) Dans ce cas précis, établir juste un successeur en diminuant la taille de l'entreprise n'aurait pas permis de payer la dette de la ferme, ni d'établir la fille, ni de payer un salaire à leur autre fils comme employé. Le seul avantage perçu se situait au plan de la diminution du fardeau de la tâche.

En fin de compte on était venu assez gros là, mais pour faire vivre deux familles ça prend beaucoup de revenu aussi. [...] Le conseiller en gestion agricole là y avait conseillé de vendre pour réduire l'endettement, et pis pour que ce soit aussi... [...] c'était trop gros [pour le fils seul], [...] ça aurait été plus facile [pour le travail]. [...] En diminuant le troupeau, ça y permettait [au mari de la répondante] d'avoir des revenus [de la vente] pour assumer la dette qu'y avait. (mère, PT19)

Paradoxalement, cette décroissance volontaire s'inscrit dans une perspective patrimoniale, orchestrée avec l'aide des conseillers du syndicat de gestion auquel les prédécesseurs avaient adhéré pour préparer le transfert de la ferme et l'établissement du jeune. D'une part, la stratégie de démantèlement partiel de la ferme visait à optimiser la transmissibilité d'entreprise (désir de s'établir) en rendant sa taille conforme à la capacité de travail de la relève qui se présentait (rapport homme-travail), soit un fils seul sans participation de sa conjointe. D'autre part, cette stratégie de démantèlement partiel visait à assurer une meilleure situation financière à la ferme (réduction de l'endettement) pour en augmenter la transférabilité (capacité de transférer et de s'établir) en favorisant la viabilité économique de l'établissement. Le problème qui se pose avec le développement par croissance continue en vue d'assurer la transférabilité de l'entreprise, c'est un problème d'accessibilité pour la génération suivante. La croissance des fermes pour les rendre

rentables et transférables finira-t-elle par les rendre non viables parce que difficilement transmissibles? En améliorant la transférabilité selon des critères technico-économiques, est-on en train de réduire l'accessibilité à la relève pour l'établissement? Une répondante fait référence à une ferme des environs qui possède pour deux millions de quotas laitiers mais dit qu'il n'y a pas un jeune qui pourrait racheter une ferme d'une telle valeur.

Le mouvement de concentration économique et géographique des fermes qui conduit à augmenter leur taille pour demeurer concurrentielles apparaît sans fin : « Y faudrait p'us que les agriculteurs deviennent de plus en plus gros, y faudrait que le mouvement arrêterait. » (père, PE02) Ce phénomène, certains répondants l'attribuent au fait que l'État a cessé de subventionner l'agriculture, tant les petites que les grosses fermes, pour soumettre l'industrie à une plus grande concurrence, ce qui paraît constituer une erreur aux yeux de plusieurs observateurs. « Le gouvernement, [l'idéologie valorisée] c'est les plus gros qui deviennent de plus en plus gros, c'était inévitable; le petit [ne] peut pas avoir de subvention, y en n'a p'us de subventions, la seule subvention qu'on a là c'est via l'octroi, la subvention au retour des taxes. » (père, PE02)

La soumission des petites fermes aux mêmes règles que les grandes en conduirait plus à disparaître au profit des entreprises agricoles de grande taille qu'à réussir à se développer suffisamment pour demeurer viables.<sup>165</sup> Les solutions pour maintenir les fermes familiales et assurer leur pérennisation semblent limitées aux yeux de plusieurs. D'une part, la transmission familiale n'apparaît souhaitable, voire possible, qu'en recourant à la structure corporative; d'autre part, la transmission familiale n'apparaît plus comme la seule voie possible de pérennisation des fermes pour les petites exploitations. « Ça va être difficile [de transmettre les fermes], moi je conseillerais qu'un père qui est en vue de faire un transfert de ferme, d'aller en compagnie, sans ça... ou qu'y reste petit pis qu'y vende ça à un étranger qui est capable de l'acheter selon la valeur de la ferme. » (père, PE02)

---

<sup>165</sup> On constate que 82% des fermes généraient des revenus de moins de 100 000\$ en 1981 (en dollars constants de 1995), proportion qui avait chuté à 56% en 2001 (en dollars constants de 2000). Quant aux très grandes fermes (250 000\$ et plus), elles représentaient 3% des entreprises agricoles en 1981, mais 20% en 2001. Par contre, bien que la proportion des fermes dont le revenu se situe entre 100 000\$ et 249 000\$ soit passée de 15 à 24%, le nombre net d'unités productives est resté à peu près stable avec 7 736 entreprises en 2001 contre 7 205 en 1981. (source : données des recensements agricoles canadiens, dans CRAAQ, 2004)

### 3.3.18 Le sur-développement de la ferme et la dégradation de la qualité de vie

Un répondant soutient que la ferme doit être d'assez bonne taille économique pour être viable dès l'établissement d'un jeune. Cette perception qu'on ne peut plus débiter comme petit agriculteur pour progressivement améliorer et augmenter sa capacité productive, qu'il faut commencer avec une certaine taille économique pour pouvoir vivre convenablement de l'agriculture ne répond pas aux aspirations de plusieurs jeunes.

Dans ce temps-là tu commençais petit pis monter, pis là l'inflation a aidé, tu prenais de la valeur. Mais là c'est p'us pareil, [il] faut [que] tu commences gros, autrement tu [ne] peux pas commencer. Pour faire vivre là, aux jours d'astheure pour vivre ben comme y faut, [il] faut au moins 25 kilos/jour avec les animaux qui va (sic) avec, la terre qui va avec, là ça prend au moins ça. (père, PT18)

Cependant, des prédécesseurs, à l'instar de leurs jeunes, considèrent que c'est la qualité de vie qui écope avec l'accroissement de la taille de l'entreprise. D'une part, le discours voulant que la ferme doive être assez grosse pour être rentable peut faire fuir une relève qui voudrait produire sur une base plus artisanale; d'autre part, le discours disant que la qualité de vie diminue avec l'accroissement de la taille de la ferme n'incite pas les jeunes à compléter un processus de succession familiale ou à s'y engager. S'il est une chose que plusieurs redoutent, c'est que le niveau de développement de la ferme finisse par leur faire perdre le contrôle de l'entreprise, au point qu'ils doivent sacrifier leur qualité de vie personnelle, familiale et même professionnelle. Les agriculteurs se trouvent alors pris dans le dilemme de l'entrepreneuriat : jusqu'à quel point développer la ferme pour augmenter son niveau de vie sans sacrifier sa qualité de vie par un sur-développement, c'est-à-dire un développement qui aille au-delà des capacités opérationnelles et gestionnaires et des aspirations professionnelles des propriétaires-exploitants? Il s'agit là d'un motif majeur d'abandon évoqué par les agriculteurs partisans d'une entreprise agricole dite à dimension humaine. Ce concept recouvre une double réalité, celle de la viabilité (ferme de taille économique opérable par une famille) et celle de la « vivabilité » (humanisation de la pratique agricole à l'encontre du productivisme).

[Dans un groupe de formation] avec nous autres y avait une madame qu'elle leur ferme dans le temps [années '80] valait un million point cinq dans le temps. Y étaient aux alentours de Montréal, y étaient à St-Hyacinthe. Y ont commencé trois frères, pis là y étaient rendu un, pis sa petite femme était là. On en a su des vertes pis des pas mûres. Pis moi je m'étais dit : je [ne] les envie pas, parce que là y étaient même p'us capables d'avoir d'employés parce que y avait trop d'ouvrage, parce que y avait trop de choses à contrôler. Y étaient obligés d'avoir tout le temps des ressources, y avaient même pas le temps de faire leur comptabilité, y savaient même p'us où ils s'en allaient. Y travaillaient des sept jours semaine, y avaient des heures interminables. (mère, PT16)

L'augmentation de la taille de la ferme appelle à un transfert à une relève multiple, ce qui constitue une solution pour assurer la succession familiale sur des exploitations de grande taille.<sup>166</sup> Les problèmes surgissent lorsqu'il n'y a pas assez de jeunes intéressés à s'établir ou qu'il y a démembrement des partenaires familiaux établis, entraînant du coup une surcharge de travail et de responsabilités pour ceux qui restent, ce qui ne peut durer très longtemps sans affecter la qualité de vie, voire même la durée de l'établissement, et ainsi entraîner vers l'abandon.

Dans les représentations de plusieurs prédécesseurs, plus la ferme est grande et modernisée, plus elle devient un piège parce qu'elle accapare davantage de travail, au lieu d'en libérer, et parce qu'elle n'accroît pas le revenu dans la même proportion que l'investissement/endettement. En conséquence, la grosse ferme spécialisée apparaît comme une stratégie entrepreneuriale qui réduit la qualité de vie et le bien-être individuel, familial et professionnel, et qui appauvrit la famille tout autant que la ferme eu égard à l'avoir net et au retour sur l'investissement. Ce modèle repose sur le mythe voulant que plus c'est gros, plus c'est rentable.

C'était plus payant dans les années '72 qu'aujourd'hui; aujourd'hui tout est cher là. Je me rappelle moi en '72 on achetait nos engrais chimiques l'automne pis on les payait à l'automne. Aujourd'hui les cultivateurs seraient p'us capables de faire ça, pis y le font pas non plus. Pis l'alimentation, les moulées, ça fait des gros montants d'argent, ça monte. Pis les gars ont de la misère à arriver, à moins d'avoir une grosse production. C'est pas tout le monde qui veulent (sic) la faire la grosse production, [car] ça occasionne beaucoup de travail ben plus. (père, PT15)

<sup>166</sup> Selon notre point de vue, c'est dans ces conditions que le problème de la succession et de l'abandon peut être ramené à un problème démographique, d'où l'importance de développer d'autres stratégies de pérennisation des entreprises agricoles dans ces cas.

Alors que l'investissement pour la modernisation de la ferme devrait réduire le temps de travail et rendre disponible du temps familial, la sous-rémunération des agriculteurs les obligent plutôt à augmenter la taille de l'entreprise pour occuper ce temps à produire davantage en vue de réaliser des économies d'échelle pour améliorer leur revenu. La logique entrepreneuriale implique de plus en plus d'investissements qui produisent l'effet contraire de celui recherché (moins de temps notamment) et qui donc vient s'opposer à la logique familiale (besoin de temps de qualité avec la famille). Pourquoi? Parce que loin de libérer l'agriculteur, la grosse ferme modernisée et rentable exige de celui-ci plus d'investissement en temps, en travail et en argent, donc plus de sacrifices. « [Le successeur] y dit : j'ai p'us de temps disponible, ça prend beaucoup plus d'heures pour faire ça. C'était supposé qu'on pourrait en avoir... Les gens se retirent, y se retirent. » (mère, PE03)

On peut poser comme hypothèse que les abandons et démantèlements ne découlent pas tant du phénomène économique de concentration qui oblige les fermes plus faibles à disparaître, à être absorbées pour permettre aux autres de grossir, de rester (théorie de la contrainte), mais résultent du fait que le modèle de ferme valorisé va à l'encontre des besoins, aspirations et valeurs des agriculteurs qui, lorsqu'ils le vivent ou parce qu'ils ne veulent pas le vivre, choisissent de tout vendre, de démanteler pendant qu'il est encore temps, c'est-à-dire tant qu'il y a encore quelqu'un pour racheter, sinon leur ferme ne vaudrait plus rien (théorie du choix). En résumé, c'est parce qu'il y a rupture entre la logique entrepreneuriale et la logique familiale. À la fatalité (victime d'une spirale de croissance) on oppose ici la rationalité (qui crée une spirale d'abandons).

Le gars qui a acheté la ferme chez nous là y a [déjà] une grosse ferme, pis avoir été à sa place moi je [ne] l'aurais pas achetée pantoute parce que ça va le faire caler. Y va être pris dans l'ouvrage pis y en sortira p'us, y en sortira p'us, y va user de l'équipement. [...] Y a ben des rêveurs en couleur, y s'imaginent [que] plus ça va être gros, plus ça va être rentable. (père, PT15)

Par sa plus faible envergure de développement, la logique entrepreneuriale axée sur la logique utilitaire visant à vivre de la ferme s'oppose-t-elle à la logique entrepreneuriale axée sur la logique d'affaires où la recherche de croissance apparaît faussement continue et illimitée? L'identité entrepreneuriale qu'avaient adoptée bon nombre des agriculteurs de la génération des prédécesseurs, soit celle basée sur la valorisation de la croissance, semble moins prisée chez une

partie de la génération montante. Une répondante explique ce phénomène du fait que la plupart des agriculteurs de sa génération remettent eux-mêmes ce modèle en question.<sup>167</sup>

Nous autres on a reculé, on recule, l'expansion gros gros gros, depuis quelques années la majorité des agriculteurs qui sont conscients y ont remis ça en question. [...] [Il] faut dire qu'on s'est engagé à respecter l'environnement. Si t'es gros pis [que] t'as du pouvoir pis que t'as besoin, tu la respectes-tu (sic) toujours l'environnement? Jusqu'à temps que tu te fasses taper sur les doigts pis que ça te coûte un bras. (mère, PE09)

L'explication viendrait du fait que la génération qui avait adopté le projet expansionniste des fermes recule pour prendre en compte à la fois l'environnement et la qualité de vie.<sup>168</sup> Les jeunes recherchent « beaucoup » une qualité de vie car « y ont des jeunes pis y veulent les voir ». (mère, PE09) Pour ces jeunes, la qualité de vie c'est de prioriser la famille sur l'entreprise et, bien qu'elle soit relative selon chacun, elle vise toujours la recherche d'un équilibre pour concilier vie familiale et sociale et vie professionnelle. « Ce qui est recherché [maintenant] c'est une qualité de vie. Si tu vis bien avec cinquante acres en céréales, tu vis bien; l'autre y vit avec cinq cents, y vit beaucoup avec cinq cents, mais c'est pas la même affaire. » (mère, PE09) Il y a recherche d'une qualité de vie par les agriculteurs d'aujourd'hui et encore plus par les nouvelles générations. La logique entrepreneuriale productiviste vient alors s'opposer à la logique familiale dans les représentations de plusieurs. Comme l'agriculture a cette particularité que le lieu de vie et le lieu de travail soient les mêmes, la qualité de vie tant familiale que professionnelle constitue un enjeu important. Mais certains répondants affirment, à l'encontre de leurs jeunes, qu'ils ne voyaient pas la ferme comme une prison brimant une vie sociale active : « Ça [ne] nous empêchait pas de sortir

---

<sup>167</sup> Des producteurs laitiers du Bas-Saint-Laurent écrivaient dans le quotidien *Le Soleil* : « Mais nous, nous refusons de disparaître. Nous, nous refusons que la logique du 'grossir à tout prix' soit la seule planche de salut du Québec agricole. Nous refusons de nous éloigner du modèle de la ferme à dimension humaine. » (Dumont et al., 25 avril 2005)

<sup>168</sup> On peut voir cet aspect sous deux angles : d'abord, il y a cette question de revenir à une taille d'entreprise à « dimension humaine » pour que ce soit vivable au plan familial, valable au plan écologique, tout en demeurant viable au plan économique; ensuite, il y a cette idée de protéger les ressources productives de l'environnement pour maintenir une viabilité économique, mais aussi pour reconquérir une valeur sociale de l'activité agricole auprès de la population. Ce n'est pas un hasard si les préoccupations environnementales et de bon voisinage se sont retrouvées sous le même défi à relever d'un « environnement à valoriser » dans le plan d'action issu du Rendez-vous des décideurs. (MAPAQ, 1999)



au point de vue de couple, pis de garder des relations sociales » (mère, PE03). Parlant de son fils, après qu'il eut abandonné le processus de succession familiale, cette répondante raconte :

Quand Jacques [le mari de la répondante] est décédé, [le fils cadet] y m'a dit : moi m'man je veux avoir une petite vie tranquille, d'avoir deux trois vaches pas dix, pis y dit : je sais pas une chèvre, pis élever des dindes, avoir ma viande. Y dit : moi [il] me semble [que] j'ai pas besoin d'un gros paquet d'argent, je veux juste être capable d'arriver à vivre, d'avoir de l'argent, pis être capable d'être bien. C'est ça qu'y m'a dit. (mère, PE03)

Ici encore, la logique entrepreneuriale de développement (taille de la ferme) s'opposait à la logique familiale de qualité de vie (petite vie tranquille), ce qui a compromis la poursuite du processus de succession. L'ambition du jeune n'était pas de faire beaucoup d'argent (logique commerciale faible), logique qu'il opposait et mettait en rupture avec la logique familiale (recherche du bien-être). L'ironie dans cette histoire c'est que la ferme était graduellement devenue à l'opposé de ce à quoi le fils aspirait, mais la répondante observe que « pourtant elle avait grossi à cause de ses ambitions » (mère, PE03), référant à la construction de la vacherie. Elle souligne la contradiction entre l'agir de son fils, moins de trois ans avant que son père meure, et ses aspirations après le décès de celui-ci, ce qui, selon elle, n'est qu'une conséquence de son état dépressif (présent d'ailleurs bien avant le décès de son père et qui l'avait conduit à abandonner le processus de succession). Au fond le fils n'a peut-être jamais voulu poursuivre le rêve, le projet, le défi de ses parents, et la taille de la ferme l'oppressait. Sa logique familiale (recherche d'une qualité de vie) l'a amené à se définir un projet entrepreneurial complètement différent de celui de ses parents. On peut penser qu'il avait d'abord cherché à poursuivre le rêve ces derniers, ce qui l'a placé dans une situation intenable par rapport à ses propres aspirations.

C'est rendu un petit peu trop déstabilisant d'avoir une entreprise agricole parce que t'es po[i]gné dans un enroulement qu'on dirait que c'est rendu trop gros. Pis un moment donné tu perds le contrôle quand c'est trop gros, dans le sens que tu [ne] peux pas arriver à fournir à tout apprendre. Tandis que quand t'as quelque chose qui est pas tellement gros mais que tu vis bien avec... [...] Moi veux-tu je vais te dire ma perception? C'est qu'y va falloir qu'on revienne à des petites fermes familiales. Moi je pense que le système va s'écrouler en grossissant. Regarde comment ce qu'y a de gens qui font des dépressions pis qui se suicident à cause de ça. [...] Plus tu grossis les choses, plus tu désintéresses les gens, parce

que les gens ont p'us de contrôle. Les gens ont p'us comme la capacité de monter quelque chose, c'est p'us toi qui mène, t'es obligé de le faire. (mère, PE03)

Ainsi, plus le développement d'une ferme répond à une logique d'expansion et de croissance, plus il y a perte de la passion, de l'enthousiasme parce qu'il y a perte de contrôle sur le devenir de la ferme, car on ne réalise plus ses rêves, on ne relève plus ses propres défis : on répond aux exigences de l'industrie, du marché et de l'État, on relève des défis décidés ailleurs par d'autres en fonction d'intérêts dits supérieurs. De plus, la qualité de vie et le bien-être (logique familiale) sont plus en fonction du ici, maintenant et pour soi et s'opposent donc à la planification stratégique, à la gestion préventive et à la direction pro-active qui sous-tendent la logique entrepreneuriale axée sur l'avenir; cette tension fragilise la valeur accordée à la logique patrimoniale ainsi qu'à un développement durable.

« Avec une ferme d'un million [en valeur de quotas], [il ne] faut pas que tu sois rien qu'un ça [ne] se peut pas, y en a qui ont des quotas de deux millions là. [...] Ç'a pas de bon sens ça, si y en a un qui tombe malade là-dessus, pis qu'y est p'us capable de travailler, là y sont mal organisés eux autres là. » (parents, PT18) Les répondants considèrent que la hausse démesurée et sans fin de la taille des fermes constitue un point négatif qui rend l'agriculture moins attrayante parce que plus exigeante et donc qu'elle fragilise le bien-être et la qualité de vie des producteurs. En même temps, celui qui est seul sur sa ferme est tout autant mal pris. « Ça vit encore une ferme avec un quota de vingt-cinq kilos pis une trentaine de vaches, trente, trente-cinq, pis un homme, un bon homme, mais là c'est ça y est pris lui y faut pas qu'y lâche [...] 24 heures par jour, sept jours par semaine. » (parents, PT18) Il y a dévalorisation de l'exercice de l'agriculture sur une ferme de taille petite à moyenne parce que beaucoup de temps est réquisitionné par le travail de production.

### 3.3.19 Du désir de travailler pour soi à la perception de travailler pour rien

L'un des avantages que les prédécesseurs perçoivent de leur métier c'est d'être maître chez soi, d'être son propre patron, de travailler pour soi-même. Souvent aussi, ils n'auraient pas voulu devoir gérer des employés sur une base régulière; ils voulaient plutôt être des travailleurs autonomes propriétaires de leurs moyens de production. Or, les agriculteurs sont aujourd'hui très dépendants du capital financier externe parce que l'investissement doit être continu sur la ferme,

ce qui entraîne un endettement important.<sup>169</sup> Il devient donc nécessaire d'augmenter les revenus et, outre le travail hors ferme réalisé par le producteur et qui devient de plus en plus incompatible avec les exigences de la ferme qui augmentent, il reste à accroître la production, par le rendement ou par la productivité, et souvent la taille économique de la ferme. C'est du moins en ces termes que plusieurs producteurs se représentent le cercle vicieux de l'endettement.<sup>170</sup>

La dépendance au capital externe constitue un lourd handicap à l'indépendance recherchée puisque les agriculteurs ont l'impression de ne travailler que pour payer leurs dettes, que la ferme gobe leurs bénéfices, qu'il ne leur reste jamais rien que le minimum pour assurer leurs besoins essentiels.<sup>171</sup> Pourtant, les fermes familiales leur sont aujourd'hui présentées comme étant des entreprises; mais un homme ou une femme d'affaires ne reste en affaires que s'il réalise des profits, ce qui apparaît contradictoire avec la réalité vécue par les agriculteurs qui reçoivent une faible rémunération eu égard au travail qu'ils investissent.

Y a trouvé là que... à mon idée moi y s'est découragé un peu, y a trouvé que plus ça allait, plus c'était dur en agriculture pis plus y allait travailler pour rien; c'est comme ça qu'y a pris ça. [...] Mais la conclusion : tu travailles pour rien sur la ferme, pis la rentabilité y en n'a pas, elle est trop basse pis les prêts sont trop hauts. (père, PT15)

Par ailleurs, le développement de l'entreprise agricole peut s'inscrire dans un cycle presque infini, tel un chien qui court après sa queue. Cette crainte a pu non seulement rendre réticents plusieurs prédécesseurs à s'engager dans un processus de développement continu de la ferme familiale,

<sup>169</sup> Par contre, Levallois (2003a) constate « qu'il y a un nombre important et croissant d'entreprises laitières au Québec qui sont trop endettées », mais que les problèmes des « entreprises les moins performantes sont, a priori, plus sur les types d'investissements réalisés et sur la façon de produire »; le problème de gestion vient donc accentuer le problème de l'endettement.

<sup>170</sup> Contre toute apparence, Stanek (1990: 30-31) a établi qu'un faible endettement « est un indicateur fort éloquent de l'imminence d'une liquidation », tant au Saguenay-Lac-St-Jean, au Bas-Saint-Laurent, que sur la Côte-du-Sud. Dans cette dernière région, « chez les 50 ans et plus, toutes les liquidations sauf une y interviendront dans les fermes ayant moins de 20% des dettes relativement à leur valeur ».

<sup>171</sup> Cette spécificité des agriculteurs montre que la ferme familiale n'est pas qu'une entreprise mais aussi un mode de vie, facteur de rétention malgré des conditions difficiles. Perrier et al. (2004: 85) remarquent que peu de producteurs tiennent le discours de la non-rentabilité pour justifier le démantèlement de leur exploitation. En outre, Boyd (1998: 13) explique l'augmentation des fermes d'agrément, bien que « 60% des fermes d'agrément au Canada ont déclaré un revenu agricole monétaire net négatif », « par le fait que les avantages fiscaux de l'exploitation d'une ferme dépasse[nt] ses coûts », mais aussi parce que certains acceptent de « perdre un peu d'argent en retour du plaisir que leur procure une ferme ».

mais aussi effrayer plusieurs jeunes successeurs qui, se sentant pris entre l'endettement et la nécessité du développement pour faire face aux obligations financières de la ferme, choisissent de la démanteler lorsqu'ils ont le sentiment que leur qualité de vie s'en trouvera affectée et qu'ils perçoivent le développement comme un cercle vicieux.

[Les conseillers agricoles ont dit au fils successeur :] On va te consolider, augmente tes brebis, rachète du terrain. Ils y ont proposé; c'est là qu'y a reviré de bord, y dit : là moi ça [ne] finira jamais. [C'est] pour ça qu'y a abandonné, y dit : ça [ne] finira jamais, c'est ça qu'y est venu me dire. Y dit : j'aurais pu me refinancer, ils y proposaient : augmente ton troupeau, agrandis ton fonds de terre, tes revenus vont augmenter, pis là on va te refinancer. C'est pas parce qu'y voulaient pas y refinancer. C'est lui quand y a réalisé, y dit : ça [ne] finira jamais. [...] Y étaient prêts à y refinancer, y partait sur un autre plan de financement, [mais il] fallait qu'y grossisse son troupeau, pis [il] fallait qu'y rachète du fonds de terre. (mère, PT16)

Jusqu'à quel point, cependant, le fils a-t-il choisi de ne pas poursuivre le processus de succession parce qu'il ne voyait pas la fin de ce système qui le tenait captif par l'endettement perpétuel, puisqu'il semble qu'il dépassait la valeur des actifs? L'endettement apparaît comme un facteur démotivant qui précipite vers l'abandon chez ceux qui privilégient la qualité de vie et qui ne désirent pas être esclaves en quelque sorte du développement de leur ferme. Ceux-ci appréhendent peut-être la ferme avec l'utopie du temps qui s'arrête, des choses qui demeurent stables, ou du moins c'est peut-être ce à quoi ils aspirent. Le développement, par l'endettement qui en découle, apparaît ainsi comme un obstacle à l'atteinte de cette quiétude recherchée. Le problème peut devenir insoluble parce que ces jeunes se retrouvent devant une situation où ils doivent trouver des solutions (réduire les coûts de production, diminuer les dépenses familiales, augmenter la production, trouver un emploi hors ferme, etc.) pour faire face à leurs obligations (répondre aux besoins de la famille, conserver un fonds de roulement pour l'entreprise, acquitter les dettes découlant des investissements, etc.), ce qui les amène parfois à devoir envisager de nouveaux investissements!

Dans l'exemple ci-haut, on peut questionner l'éthique des intervenants qui ne font que la promotion de l'idéologie de la croissance comme mode de développement de l'entreprise, en particulier dans ce cas où l'avoir net était à peu près nul. Les prêteurs peuvent voir dans

l'investissement et l'endettement la solution aux difficultés financières du jeune, alors que celui-ci n'y verra qu'une contrainte en regard de ses aspirations personnelles et professionnelles. La perspective des conseillers agricoles, que l'on dirait celle du développement économiquement viable, vient s'opposer à la quête du successeur, qui est celle du développement humainement vivable. Ces deux logiques entrepreneuriales apparaissent irréconciliables lorsque l'écart entre les attentes personnelles et les impératifs économiques est trop grand. Aussi, toute cette optique de dépendance économique face au Capital apparaît contradictoire avec l'autonomie et la liberté si chères à nombre d'agriculteurs et qui découle de leur héritage identitaire collectif.

### 3.3.20 L'implication au sein d'organismes agricoles et le développement de la ferme

Dans quelle mesure l'implication dans des fonctions importantes au sein des organisations agricoles peut-elle nuire aux demandes du producteur pour le développement de sa ferme parce que la même personne se trouve de fait à porter deux chapeaux? C'est le problème qu'exprime un répondant :

J'ai aidé aussi au niveau de la pomme de terre plusieurs producteurs pis ça, ça m'a nui au niveau de l'Office du crédit agricole. Un moment donné y avait un producteur, deux gros producteurs qui faisaient affaire avec le même [agent que le répondant], au niveau de l'Office j'allais pas là souvent t'sais, y avait refusé ces deux producteurs-là, [...]. Quand ces deux gars-là qui étaient en difficulté m'ont appelé un dimanche pis ont dit : [...] Y veut pas rien savoir [l'agent du crédit agricole], y nous oblige à vendre des choses, peux-tu faire quelque chose pour nous autres? [Ça] fait que là j'ai pris les dossiers pis j'ai appelé [le responsable à l'Office] pis là j'y ai dit ça; y dit : monte me rencontrer avec les gars. [...] Dans la semaine qui a suivi, moi mon conseiller je le connaissais très très peu là t'sais, y m'a dit : vous m'avez passé par-dessus la tête, [ça] fait que là moi avec mon conseiller au niveau de l'Office, ç'a été l'enfer. (père, PE11)

D'une part, en tant que personne-ressource, ce répondant se trouvait à être au courant des affaires d'autres producteurs (qu'il représentait en même temps qu'il se trouvait être en concurrence avec eux). D'autre part, par ses fonctions de représentation de ses pairs auprès d'autres organisations, il s'est trouvé à aider à régler des dossiers au-dessus de la mêlée, avec les hauts fonctionnaires, ce qui a créé des animosités chez les intervenants de première ligne qui l'ont alors pris à partie lorsqu'il présentait une demande de crédit agricole en tant que producteur. Cette situation s'est

traduite par le refus presque systématique des demandes de financement du répondant pour des projets d'investissement sur sa ferme : « c'était non ». Cela a impliqué pour lui de compter davantage sur ses propres moyens pour réaliser les projets de modernisation ou de développement qu'il avait pour son entreprise agricole. Sa stratégie de développement de sa ferme était axée sur ses seules ressources et ses propres moyens. Une autre prédécesseure raconte :

Un moment donné ça niaise sur un projet [de développement de la ferme], pis j'étais sur des comités régionaux (sic) aussi, j'étais impliquée beaucoup sur des comités régionaux (sic). [Ça] fait que là j'avais une réunion, [ça] fait que le responsable au MAPAQ en production ovine y dit : viens donc icitte dans mon bureau... [...] Là y dit : écoute je va[i]s te dire de quoi, je trouve ça plate de te le dire, mais y dit le problème est dans ton bureau régional. [La répondante demanda :] ouan mais c'est quoi qu'y faut que je fasse? Ben là y dit : écoute, je va[i]s te donner le nom d'une personne, là y dit, tu vas te trouver à passer par-dessus eux autres, peut-être qu'y aimeront pas ça. Y dit : contacte cette personne-là, pis ça va se débloquer certain parce qu'y dit : en dedans de deux semaines tu vas avoir ta réponse. Ça fait que là c'est ça qui est arrivé, ç'a débloqué, j'ai eu ma réponse, mais l'autre là, ça ça fait mal en maudit : y s'est fait passé par-dessus. [...] C'est le style de fonctionnaire ça, pis quand tu veux jouer pis que tu veux dire : ben écoute-là, ben franchement là, moi je sais où ce que je m'en va[i]s; ben là là, ça les dérange là, eux autres y savent tout. [...] Mais vivre avec ça, imaginez-vous là, quand tu fais des affaires sérieuses là, [un] transfert de ferme, pis [que] t'as affaire à des deux de pique comme ça, où c'est que (sic) tu t'en vas? (mère, PT16)

C'est tout le rapport entre les agriculteurs et les experts qui détiennent le savoir ou le pouvoir qui est ici posé et que l'on peut rapporter au cadre du processus de succession familiale. Bien que sur une base différente (théorique versus expérientielle), l'expertise ne devrait-elle pas être en fait partagée entre le professionnel ou le technicien et l'agriculteur, plutôt que détenue seulement par une élite professionnelle? La base relationnelle ne devrait-elle pas être orientée vers l'objectif de la réussite du processus de succession familiale? Ainsi, plutôt que de s'inscrire dans une dynamique conflictuelle basée sur le pouvoir, les intervenants et les protagonistes familiaux deviendraient des partenaires professionnels. Ces situations conflictuelles entre des prédécesseurs et des intervenants agricoles peuvent fragiliser le capital social des repreneurs et leurs relations professionnelles avec ces intervenants. Il s'ensuit que cela peut avoir des répercussions au moment d'opérer le processus de succession même s'il s'agit d'une nouvelle génération.

[Ça] fait que là je m'étais en allée [i.e. qu'elle avait fait une demande au crédit fédéral au détriment du crédit provincial]. Là eux autres c'est que ça leur faisait de quoi [au bureau du crédit agricole provincial], c'est pour ça qu'y ont [fait] accroire à Robin, là ta mère... [...] pis la crotte est encore restée parce qu'y en a encore un qui [m']en veut à l'heure actuelle, y savent qu'y peuvent pas me faire faire ce qu'eux autres y veulent. (mère, PT16)

Les relations sont investies du paradoxe suivant : alors qu'on prêche qu'il faut prendre les décisions suivant une logique d'affaires et donc qu'il faille taire tout sentimentalisme, les relations d'affaires que certains professionnels et conseillers agricoles ont avec les producteurs sont justement teintées par des sentiments qui se reflètent alors dans les décisions qui sont prises. Demander aux parents et aux jeunes de mettre de côté leurs sentiments (en fait n'est-ce pas le pouvoir d'un partenaire familial sur l'autre que l'on craint?) détourne ou masque un autre problème, celui de l'influence des sentiments dans les décisions que les professionnels et intervenants rendent à l'égard des agriculteurs (parents ou jeunes), ce qui ne fait que déplacer ou créer une autre situation d'abus de pouvoir.

### 3.3.21 Conclusion

Le passage de la diversification à la spécialisation de la production agricole a conduit les agriculteurs de la génération des prédécesseurs à vivre de profonds changements, notamment aux plans culturel et économique.<sup>172</sup> Cette transformation du système productif avait fait abandonner nombre de producteurs, dont plusieurs étaient en fin de carrière, entraînant souvent le démantèlement de l'exploitation agricole. L'entrée dans l'ère productiviste s'est traduite par trois formes de développement combinés : l'expansion physique de la ferme en vue d'augmenter la production totale, l'intensification des procédés de culture et d'élevage visant à accroître les rendements, et l'innovation technico-scientifique qui a permis d'améliorer la productivité. Ce modèle a bien répondu à la demande sociale en fournissant des aliments en grande quantité, à bon marché et de bonne qualité. Ce dernier point est cependant relatif au contexte socio-historique et politique. Ainsi, bien que leurs intérêts puissent être différents, la société civile, des groupes de

---

<sup>172</sup> Pour une analyse du changement « dans la vie économique et matérielle », « dans la vie professionnelle » et dans « la vie sociale et politique » des agriculteurs et agricultrices, voir Parent (1994). Voir également le texte de Lamarche (1987).

pression, l'État ainsi que des agriculteurs et agricultrices ont remis en question la valeur du modèle productiviste à la lumière de la philosophie du développement durable.

Les producteurs agricoles constatent de plus en plus que les bénéfices marginaux qu'ils tirent du triple processus de développement productiviste augmentent moins rapidement que les investissements et sacrifices qui doivent être faits pour les retirer. En conséquence, le taux d'endettement des fermes s'accroît et, plutôt que de répondre à la quête d'autonomie et d'indépendance des producteurs agricoles, ceux-ci semblent de plus en plus dépendants d'un système qui les tient captifs, ce qui incite de jeunes repreneurs à l'abandon si travailler pour soi signifie travailler pour rien. À cet égard, le relèvement des prix agricoles, s'il n'est pas récupéré en amont par les fournisseurs, est souvent revendiqué par les producteurs agricoles comme élément de solution à la dimension économique de leurs problèmes.

Plusieurs prédécesseurs ne voient pas cependant la fin de ce cercle vicieux de la concentration des entreprises agricoles qui appelle à une fuite en avant. Plusieurs voient grandir un sentiment d'impuissance chez les agriculteurs qui incite les uns à se conformer aux règles du jeu et les autres à abandonner l'agriculture. Pour ceux qui croient que la ferme familiale où le propriétaire des moyens de production exploite également sa propre force de travail va survivre, elle apparaît marginalisée sinon exclue de la production de masse pour s'orienter plutôt vers des niches de production. Cependant, beaucoup croient plutôt que la ferme familiale est appelée à devenir une PME où des partenaires familiaux auront systématiquement recours à la force de travail extérieure pour opérer la ferme qu'ils dirigeront. Ce dernier processus, qui apparaît dominant dans les représentations, appellerait à la polarisation des agriculteurs en deux classes : les propriétaires-exploitants et les prolétaires-exploités. Le développement de fermes non familiales apparaît comme une forme en voie d'expansion aux yeux de plusieurs. Des propos des prédécesseurs se dégage une tendance à une certaine diversification des types d'exploitations comme modèle agricole québécois actuel et futur. Alors que le salariat est souvent perçu comme une menace à la relève (salariat ouvrier) et à l'entrepreneuriat (salariat agricole), voire qu'il incite à la désaffection et à l'abandon, débauchant de jeunes agriculteurs pour le monde ouvrier, le salariat apparaît paradoxalement comme un complément obligé à l'entrepreneuriat agricole de l'avenir, sans compter qu'il constitue un instrument de rétention des candidats à la relève.



Au plan socio-économique, le modèle productiviste visait à ce que les agriculteurs puissent pratiquer leur métier à plein temps et vivre de leur travail à l'année longue. L'unicité du modèle de développement des fermes familiales (spécialisation, expansion, intensification) a sacrifié beaucoup d'entreprises qui se sont trouvées disqualifiées économiquement ou parce que le modèle ne répondait pas aux aspirations socioculturelles des familles agricoles. La valorisation d'une diversité de modèles apparaît aussi nécessaire que la quête des agriculteurs et agricultrices pour un développement de leur entreprise, de la production et de leurs compétences professionnelles. L'agriculture à temps partiel et le travail hors ferme sont plus généralement dévalorisés au sein du milieu agricole, malgré l'augmentation de ces phénomènes, alors qu'ils avaient pu constituer des stratégies importantes d'installation et de développement de la ferme chez plusieurs prédécesseurs. D'une part, la dévalorisation de l'agriculture à temps partiel au sein du milieu agricole semble encore tenace, et d'autre part, la stratégie familiale du travail hors ferme a été recomposée en déplaçant cette charge vers la conjointe. Ainsi, l'indépendance économique des fermes apparaît plus illusoire que réelle, vue sous cet angle, même si les producteurs travaillent à plein temps sur leurs exploitations.

Par ailleurs, le jeune agriculteur qui se destine à reprendre la ferme familiale devra faire preuve de plusieurs qualités et savoirs-être pour demeurer établi. La créativité de l'entrepreneur passe, entre autres, par cette habileté à utiliser les multiples et différentes ressources internes et externes dont il dispose, ce qui implique la recherche constante du développement de sa professionnalité et l'introduction d'innovations dans sa pratique professionnelle, mais fondée sur des capacités d'analyse critique. Le développement de ses compétences semble favorisé lorsqu'il s'accompagne de projets entrepreneuriaux. La réfraction au changement autant que l'adoption à tout crin de multiples technologies ou pratiques d'avant-garde apparaissent comme des attitudes non souhaitables dans le discours des prédécesseurs, notamment dans le cas des nouveaux établis, parce qu'elles pourraient concourir à l'abandon de l'établissement et compromettre la reprise.

Chez les prédécesseurs, même si les technologies nouvelles entraînaient une amélioration de la productivité, des possibilités d'expansion et donc une augmentation des revenus de la famille agricole, l'introduction de celles-ci visait d'abord le plus souvent à améliorer les conditions d'exercice de leur travail. En même temps, la volonté de faire vivre sa famille pouvait accentuer le développement qualitatif (produire mieux) et quantitatif (produire plus) de l'entreprise agricole

et les innovations constituaient des moyens pour y arriver. La recherche était donc double : la quête d'une amélioration des conditions de travail se conjugait avec celle d'une amélioration des conditions de vie. Foncièrement, cette équation ne semble pas avoir changé chez les jeunes, mais la « technologisation » du travail agricole viendrait introduire une distance entre le travailleur et l'objet de son travail, de sorte que la relation serait peut-être moins intime et plus instrumentale. En ce sens, si le bénéfice pressenti n'est pas immédiat ou direct, certains investissements peuvent paraître inutiles malgré leur efficacité.

Par ailleurs, la famille a eu un impact majeur sur le développement des entreprises agricoles familiales qu'ont insufflé les prédécesseurs. Le désir de vivre ensemble, le nombre d'enfants à charge et les besoins et aspirations des membres de la famille ont motivé les agriculteurs à utiliser les moyens qui s'offraient à eux (expansion, intensification et innovation) pour viabiliser leur ferme. À partir du moment où ce stade a été atteint, des prédécesseurs ne voyaient plus la nécessité de poursuivre le développement, ni même parfois l'utilité pour leur successeur de poursuivre cette finalité. Si la logique patrimoniale prend souvent le relais de la logique familiale pour procurer une impulsion au développement, notamment en présence d'une relève pressentie ou même potentielle, pour d'autres prédécesseurs ce n'est pas là un facteur suffisant. Il appert que ce n'est pas tant d'avoir une relève qui soit déterminant, mais plutôt de vouloir transmettre une ferme viable pour la génération suivante.

Ainsi, certains parents continuent d'investir sur la ferme dans le but d'attiser l'intérêt d'un successeur familial potentiel. Or, lorsque la relève ne répond pas à l'appel, contre le désir de transmettre l'entreprise, la déception est parfois grande chez les prédécesseurs. Ceci appelle à la nécessité d'ouvrir les perspectives culturelles sur le transfert non familial dans une optique de pérennisation de la ferme et sur la facilitation de l'accès de la relève non familiale aux entreprises agricoles déjà existantes, en vue de contrer le démantèlement et de favoriser l'entrepreneuriat de ces jeunes non issus du milieu agricole. En outre, investir et développer l'entreprise dans la seule perspective de la vision d'avenir que les prédécesseurs estiment la meilleure pour leur ferme et eux-mêmes semble parfois faire fuir la relève plus que la retenir. Par contre, choisir de ne pas poursuivre le développement de sa ferme, sous prétexte de ne pas avoir de relève en vue ou pour d'autres considérations, complique la réalisation d'un processus de succession, quand l'occasion se présente, et compromet la qualité de l'établissement du jeune et du retrait des cédants.

Au plan des représentations, les réactions des jeunes sont multiples. Certains voudraient revenir à une taille d'entreprise plus petite ou, à tout le moins, stopper le développement, mais se voient contraints de poursuivre dans cette voie ou d'abandonner étant donné l'endettement de leur ferme. D'autres voudraient plutôt pouvoir relever le défi entrepreneurial de bâtir une ferme à leur goût et à leur mesure; ils voient moins d'intérêt à reprendre la ferme bien établie de leurs parents, mais démarrer une ferme s'avère souvent très difficile dans le contexte économique et financier d'aujourd'hui. Certains jeunes cherchent au contraire à déployer les efforts d'investissements de leurs parents, le plus souvent dans le sens de leurs propres désirs entrepreneuriaux, ce qui peut avoir pour effet de braquer les parents contre le développement qu'ils n'ont pas choisi. Enfin, d'autres intériorisent l'idée, souvent transmise par leurs parents, à l'effet qu'ils n'ont plus rien à faire qu'à continuer d'entretenir ce que les prédécesseurs avaient édifié, de sorte qu'ils font preuve d'une faible culture entrepreneuriale et se trouvent déclassés puis disqualifiés par faute d'investissements structurants.

Par ailleurs, la disparition de nombreuses fermes familiales a pu créer un isolement social chez certains producteurs avec l'accroissement de la distance géographique, particulièrement en zone rurale plus périphérique. Bien que les relations sociales aient pu se reconstruire sur d'autres bases identitaires et spatiales, l'isolement territorial vient enlever des repères quotidiens, déconstruire des réseaux sociaux de proximité, voire constituer une démotivation à développer sa ferme ou à poursuivre son établissement. En outre, la « désagriculturation » de la population rurale a réduit du coup les alliances entre familles agricoles qui favorisaient, chez les jeunes repreneurs, l'introduction d'innovations ou la volonté de développer la ferme familiale en fonction de ces repères identitaires professionnels. Bien que d'autres repères aient pu se développer, basés sur d'autres réseaux ou niveaux territoriaux, l'isolement social de certains producteurs semble réduire leur volonté, leur créativité et leurs habiletés entrepreneuriales. Non seulement la proximité sociale et territoriale des agriculteurs incitait-elle ceux-ci à développer leur ferme en prenant certains producteurs progressistes pour modèles, mais elle les appelait aussi à dépasser le modèle de la petite ferme non modernisée à production diversifiée pour fuir le spectre de la disparition.

Les règles et normes de production qui s'imposent de l'extérieur aux agriculteurs exercent une influence sur leurs choix entrepreneuriaux. Si parfois la contrainte qui vise à les diriger dans une

voie prédéfinie oblige à l'investissement en vue de se conformer aux prescriptions, l'intensité et l'étroitesse de la contrainte en paralysent plusieurs qui peuvent alors voir dans le démantèlement la solution la plus rationnelle, à l'encontre de l'effet recherché. De même, des prédécesseurs déplorent la diminution des subventions gouvernementales au développement ou à la modernisation des installations productives dont ils ont pu bénéficier, alors que d'autres considèrent que le resserrement des conditions d'octroi de ces aides financières s'avère nécessaire pour responsabiliser les repreneurs dans leur démarche d'établissement d'autant plus que les parents consentent un don important pour assurer la réalisation du processus. En même temps, d'autres décrivent le fait que les aides gouvernementales soient souvent assorties de conditions qui contraignent le producteur à adopter la conduite entrepreneuriale que des experts ont posée comme désirable, notamment quant à la taille de l'entreprise.

### 3.4 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE COMMERCIALE/ SOCIALE

#### 3.4.1 Introduction

La sphère de l'échange recouvre les logiques qui s'articulent principalement autour de deux modes de transaction : l'achat et la vente (dimension commerciale) et le don et le contre-don (dimension sociale). L'échange est orienté vers l'extérieur de la ferme familiale ou se conclut à l'intérieur de la famille agricole selon qu'il s'articule autour du marché (externe) ou du patrimoine (interne). Lorsque la logique de l'échange prend sa forme commerciale (marchande), elle vise à échanger de l'argent, des produits, des biens et des services, sur le marché externe ou à l'intérieur de la famille, contre de l'argent ou un autre produit, bien ou service. Le produit de l'échange peut être investi ou consommé pour l'entreprise, le patrimoine ou la famille.

Quand elle prend sa forme sociale (non-marchande), la logique constitue un système d'échange complexe, souvent tacite, à l'intérieur de la famille et d'autres réseaux sociaux (parenté, voisinage, etc.), pour assurer la capacité de production de l'entreprise, pour favoriser le transfert du patrimoine familial, etc. L'une et l'autre formes d'échange ne sont pas indépendantes et hermétiques, elles se complètent et s'interpénètrent; par exemple, le travail fourni gratuitement sur la ferme par un successeur potentiel pourra être monnayé au moment de vendre la ferme à un

descendant, les épargnes tirées des revenus d'exploitation de la ferme en vue de la retraite pourront permettre d'établir un prix préférentiel ou encore le revenu tiré du démantèlement de la ferme pourra servir à assurer l'équité entre les enfants lors du décès des parents, etc.

Sans s'y réduire exclusivement, l'analyse réalisée au regard de la logique commerciale/sociale se rapporte davantage à ce qui constitue les enjeux de l'échange intergénérationnel dans le processus de succession familiale et les intérêts des acteurs en cause. Des changements importants sont apparus d'une génération à l'autre, entraînant des tensions, voire des ruptures, entre des éléments qui façonnent les logiques des protagonistes. Les tractations et négociations entourant la transaction aboutissent à l'élaboration de stratégies et conventions économiques et sociales pour résoudre les obstacles, dont les oppositions dans les manières de concevoir les choses, ou alors cela débouche sur le conflit et l'impasse qui conduisent à l'abandon. Ceci ne signifie pas pour autant que les arrangements convenus dans les cas où le transfert de l'entreprise a été complété satisfassent pleinement les besoins et attentes de chacun, ni qu'ils optimisent les capacités de retrait des prédécesseurs et de reprise de la ferme par les successeurs.<sup>173</sup>

#### 3.4.2 L'échange familial et communautaire comme aide économique

Au plan de la gestion de la main-d'œuvre, sachant combien le travail agricole peut être ardu parfois, les gratifications faisaient partie des façons informelles d'obtenir les services de jeunes travailleurs, l'emploi agricole étant plutôt atypique étant donné son caractère saisonnier.

T'sais les jeunes, y s'agit de leur donner à manger pis t'as du pouvoir tant que tu veux, on les demandait pis jamais que ça refusait, [sachant qu'ils auraient des] pommes, des beurrées pis des galettes. Je leur donnais à manger entre les voyages, car je me disais en moi-même : y travaillent, y faut qu'y mangent. (mère, PT06)

Il semble également que la sociabilité des jeunes du rang les amenait à s'entraider pour réaliser certaines corvées afin de pouvoir être ensemble. Le travail collectif devenait alors une forme de

---

<sup>173</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère commerciale/sociale et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice T, page 884.

jeu ou du moins permettait de dégager du temps de loisir par la suite. Une répondante raconte que « les jeunes pour être ensemble y faisaient des concessions », c'est-à-dire qu'une douzaine de jeunes du rang se retrouvaient ensemble, mais comme il y avait des travaux à faire, ils se mettaient en gang pour décharger un voyage de foin, par exemple, puis « après ça on sortait la caisse de bière, ça se prenait chacun une bière » (mère, PE09). Même si la fonction latente de cette pratique permettait de bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché, la fonction manifeste correspondait à une stratégie de solidarité visant à favoriser la sociabilité chez les jeunes.

Par ailleurs, la génération des répondants a pu bénéficier de l'aide de la famille élargie pour supporter, par exemple, la femme lorsqu'elle se retrouvait seule avec de jeunes enfants pour maintenir la ferme en l'absence de son mari. « Y avait son frère [à l'épouse du répondant], son jeune frère, y a tout le temps resté avec nous autres, y travaillait avec [moi], y faisait le barda pis le ménage quand moi j'allais travailler ailleurs ou autre chose, y aidait, ça y donnait une chance. » (père, PT17) De même, dans les périodes de pointe, plutôt que d'engager de la jeune main-d'œuvre, certains repreneurs ont pu bénéficier de l'aide de leurs frères et sœurs pour des corvées ponctuelles : « nos garçons y allaient leur aider [aux successeurs] » (mère, PT08), pratique plus répandue à l'époque des prédécesseurs, à la faveur des familles nombreuses. En effet, le caractère familial de l'agriculture recouvrait souvent la famille élargie, c'est-à-dire que la pratique agricole faisait aussi appel aux membres de la famille d'origine et pas simplement à ceux de la famille de procréation. L'aide familiale revêtait principalement deux formes : le partage de la machinerie et l'exécution des travaux agricoles, souvent entre agriculteurs de la même famille, à la faveur de la proximité d'établissement des fils.

Au début on travaillait ensemble, on faisait les foins, on avait acheté une presse pis on faisait les foins ensemble; on a fait ça cinq, six ans. Un moment donné je me suis gréer à mon compte, j'ai acheté une presse, mais pour les récoltes, mettons pour battre pis tout, on a tout le temps fait ça ensemble; on avait un moulin, on a acheté un moulin avec mon père, pis mon frère était avec nous autres, pis on faisait ça ensemble. (père, PT18)

Plus particulièrement, la coopération père-fils était pratique courante pour la réalisation des travaux des champs, le prêt de machinerie et parfois même la traite. Un répondant raconte qu'il a pu reproduire cette pratique de coopération avec son fils aîné installé sur la ferme voisine. Si la

proximité locale facilitait la coopération familiale, la modernisation des installations est venue diminuer la nécessité de celle-ci. « Ça se travaillait ensemble [les champs], pis ça faisait beaucoup d'ouvrage; y avait quatre-vingt-cinq vaches à tirer là, quatre-vingt-cinq les deux ensemble, là-bas y avait pas de pipeline, presque autant [de vaches] que la nôtre, [ça] fait que là on a mis un pipeline dans ça, on a modernisé un peu. » (père, PT10)

Dans une autre optique, le partage du patrimoine agraire, quand le père visait à établir plus d'un successeur, fragilisait la viabilité de l'établissement par la réduction des moyens de production, mais obligeait à la coopération familiale comme forme d'aide à l'établissement. Le prêt d'équipement et le travail communautaire se faisaient par nécessité plus que par choix, soit entre père et fils, soit entre deux frères établis. Un répondant installé en même temps que son frère sur une parcelle de la terre familiale raconte : « [le père] y avait acheté deux tracteurs, là y a séparé ça les instruments : moi j'avais la faucheuse, lui [le frère du répondant] y avait la moissonneuse, tout était séparé », chacun se trouvant équipé « en complément de l'autre ». (père, PE02)

Outre cette perspective de complémentarité, le partage de la machinerie entre deux frères établis à proximité ou entre deux voisins finissait souvent par engendrer des frustrations, des tensions, voire des conflits. Cette forme d'aide ne pouvait donc qu'être provisoire et l'une des premières choses que la génération des répondants aura cherché à faire durant ses premières années d'établissement, ce fut de s'équiper de manière à devenir autonome. Une autre répondante dit encore que son mari et l'un de ses frères achetaient ensemble certaines machineries et que « son frère venait faire [des travaux] chez nous pis mon mari allait [en] faire chez eux ». (mère, PT14) Si plusieurs répondants font état de ces divers modes d'échange de services, d'instruments, de temps de travail ou autres qui facilitaient les choses, en particulier durant les premières années d'établissement, ils en expriment aussi les limites.

On a fait les foins une secousse ensemble parce que mon frère y avait acheté une presse à foin, pis après ça y acheté une autre presse, on a fait chacun de notre bord. [...] On était mieux de faire chacun nos besognes parce que lui y faisait ses foins quand y faisait beau, y faisait ses foins avant; quand y commençait chez nous ben là le mauvais temps prenait. (parents, PT08)

Par ailleurs, lorsqu'un fils devait chercher une autre terre pour s'établir, s'il ne pouvait prendre la relève de ses parents, le père pouvait l'aider à préparer la terre pendant les années précédant l'établissement de ce fils et lui fournir un peu de bétail à son installation, parfois en cadeau de mariage. La petite ferme constituée par le fils était alors souvent dépendante de la ferme familiale dont elle utilisait les équipements, outillages et machinerie qu'elle ne possédait pas encore, en échange de quoi le jeune continuait d'aider aux travaux sur la ferme parentale. Par exemple, une répondante raconte : « On a [é]changé du temps avec eux autres [la famille du répondant]; eux autres y avaient un tracteur pis nous autres on n'avait pas ». (mère, PT21) Les frères du répondant venaient faire les travaux mécanisés sur la ferme des répondants ou ceux-ci empruntaient le tracteur pour leurs besoins, contre quoi le répondant allait travailler sur la ferme de son père à certaines périodes. Cependant, l'accroissement de la taille de la ferme des répondants a fini par rendre inopérant ce système d'échange de machinerie et d'outillage contre du temps de travail car ils n'avaient pas trop de temps pour s'occuper de leur ferme, ce qui les obligeait à s'équiper progressivement.

Les pratiques d'échange peuvent avoir une étendue communautaire, entre agriculteurs voisins par exemple. Dans le cas où des prédécesseurs s'étaient établis sur une terre quasi à l'abandon, des stratégies d'échange avaient été mises en place à l'établissement : « J'ai fait faire les foins par un voisin qui en avait besoin en surplus; on a séparé moitié-moitié pour que les moutons aient du foin la première (sic) hiver. » (père, PE07) Aussi, le répondant fait mention de support reçu de la part des voisins propriétaires fonciers « au niveau de louer des terres », ce qui lui a permis d'assurer une production viable selon les besoins de la ferme. Un autre prédécesseur fait état de cette entraide communautaire : « Nous autres on avait tous les instruments, ça fait que des fois y en avait qui venaient, quand y était malade [le mari de la répondante]. [Untel] y venait presser pis je lui disais : prends ma presse pis vas presser le tien, [ça] fait qu'on s'échangeait des choses, y avait de l'entraide dans ce temps-là. » (mère, PT06)

Ces pratiques d'échange communautaire ont souvent cessé chez les prédécesseurs dès lors qu'ils se sont inscrits dans la spécialisation agricole, la modernisation de leur ferme et l'accroissement de leur production. Ces changements ont concouru à l'émergence d'un phénomène d'individualisation des producteurs. « J'avais pas le temps [d'aider d'autres agriculteurs voisins]; [il] fallait que je travaille à 100% sur la ferme. [...] Quand t'es rendu là que tu as, par exemple,



un quota de mille livres, mille cinq cents livres de lait par jour, deux mille en dernier, [...] t'as ben des choses à voir sur la ferme. » (père, PT15)

Ainsi, plusieurs répondants affirment ne pas avoir bénéficié d'entraide de la part de leurs voisins agriculteurs « parce que chacun avait leur travail à faire, on [ne] peut pas dire qu'on s'échangeait ben des services; si une journée un cultivateur faisait du foin, le voisin allait battre [aussi] ». (mère, PT14) S'il n'y avait pas d'entraide, la répondante montre que la proximité des agriculteurs invitait au mimétisme, ou encourageait à suivre le mouvement souvent dicté par les conditions météorologiques, rendant du coup chacun indisponible à l'entraide. Ainsi, la génération des répondants constitue celle qui a aspiré à « autonomiser » leur ferme et qui a pu le faire.<sup>174</sup> Le but était à la fois d'améliorer les conditions entrepreneuriales de développement et la qualité de vie familiale en s'offrant un plus bel endroit pour vivre et un meilleur niveau de vie.

Celle-là qu'on achetait était plus grande que celle qu'on avait pis avec un petit peu en machinerie, tandis que celle qu'on avait [avant] n'était pas équipée en machinerie; y travaillait avec ses parents, avec son père, y faisait des semences avec ses parents, les foins, tout, y partageait l'équipement agricole, [tandis que la ferme qu'ils ont acquise ensuite] c'était plus grand pis c'était mieux bâti aussi, tout en améliorant nos conditions. [...] On n'avait aucune machinerie agricole là-bas [à la première ferme]; t'avais une charrue pis deux chevaux, pis un râteau [tandis qu'à la nouvelle ferme] y avait tout : y avait le tracteur, pis y avait surtout la porcherie qui donnait un revenu supplémentaire. La décision [de se relocaliser] elle s'est prise en fonction de ça. (mère, PT19)

Parfois, certains prédécesseurs rencontrés n'ont bénéficié d'aucune aide de la part de membres de la famille durant leurs premières années d'exploitation de la ferme. Dans le cadre d'une dynamique familiale conflictuelle, ils estiment cependant que « on était aussi bien de même, on [ne] devait rien à personne, surtout à eux ». (mère, PE09) Quant à l'entraide entre agriculteurs voisins, elle était plutôt absente dans certains cas. Ainsi, l'entraide communautaire ou familiale constituait une forme d'échange qui apparaît variable selon les territoires locaux. En outre,

<sup>174</sup> Ceci va dans le même sens que Symes (1990) qui observe l'indépendance de chaque unité productive au plan organisationnel comme au plan financier. Dans la perspective de pensée de Whatmore et al. (1987) qui souligne la dépendance externe de la ferme familiale (capitaux, intrants, experts, mise en marché, etc.) on peut penser que l'indépendance acquise à l'égard de la parenté et de la communauté a simplement déplacé les relations de dépendance vers d'autres réseaux.

l'indépendance économique semble avoir entraîné une indépendance sociale, un individualisme chez les agriculteurs, selon une logique du chacun pour soi.

Y avait pas d'entraide, la seule entraide qu'y avait c'était des fois d'aller chercher une voiture à l'occasion, mais pas [de travail en commun]. Y avait des corvées dans le temps mettons [qu'il] y en a un qui passait au feu là mais... [...] Ça se vit pas ici ça, c'est plus du chacun pour soi, pis on a été chanceux; on en n'a jamais eu besoin. Y avait pas d'entraide, j'ai jamais vu les gens dans le rang s'entraider de cette façon-là. (parents, PE09)

Quand on a commencé, qu'y fallait qu'on achète de la machinerie, y avait des machineries comme des faucheuses-conditionneuses que nos deux voisins chaque côté de nous autres avaient. Jacques est allé les rencontrer pour savoir si durant l'été qu'y accepteraient de venir faucher, pis s'ajuster avec ce qu'y auraient de disponibilité. Pis y en a qui ont accepté, pis quand y acceptaient, un moment donné y reviraient de bord pis y changeaient d'idée : non je fais chez nous avant; t'sais mettons qu'y te promettait de venir pareil, y avaient pas de parole, [ça] fait que ça nous a obligé à vraiment avoir toute notre machinerie. (mère, PE03)

Malgré ce contexte, l'entraide entre agriculteurs voisins n'était pas impossible. La prédécesseure fait état d'un exemple d'entraide rendue possible à cause d'un fonctionnement différent sur les deux fermes et qui, de ce fait, rendait compatibles les deux moments pour réaliser l'ensilage. Il semble cependant y avoir une condition tacite pour que ce système d'entraide fonctionne : s'il y a bris d'équipement, réparer la machinerie de l'autre comme la sienne sans mot dire ni aucun frais.

Y a un agriculteur qui étaient deux frères ensemble qui travaillent, pis les femmes s'entendaient pas pantoute, mais eux autres en tant que frères y s'entendaient. Pis avec eux autres, quand on a acheté le premier silo, on faisait l'ensilage avec eux autres. Mais on était toujours les premiers prêts, eux autres faisaient ça plus tard, [ça] fait que ça marchait numéro un. Pis si ses wagons brisaient, nous autres c'était bouche cousue pis on réparait ça; on avait notre matériel de 'spare', quand les voitures partaient y étaient super à l'ordre. (mère, PE03)

La génération des répondants faisait-elle davantage usage de la promesse dans ses relations d'échange? La parole donnée, qui avait valeur sociale d'échange et garantissait la réalisation de la transaction, est perçue comme quelque chose de sacré qui engage et qu'on doit respecter, qui scelle les échanges entre les membres de la famille autant que dans le cadre des relations

extérieures. Ainsi, un prédécesseur raconte qu'il avait emprunté une somme d'argent à son voisin avec promesse de lui remettre avec cinq pour cent d'intérêts, en échange d'entreposer sur la ferme « son ménage » comme on disait autrefois : « J'y avais dit [i.e. promis]. Le père Légaré y aurait pas fait ça à tout le monde » (père, PT21), insinuant une sélection basée sur une échelle de confiance que les voisins établissaient tacitement les uns à l'égard des autres. D'autres font même état de certaines pratiques de troc comme mode de transaction économique ayant cours autrefois, l'un échangeant la crème qu'il produisait sur la ferme contre des balles de corde, par exemple.

Durant le règne des prédécesseurs, certains ont pu bénéficier de l'aide ponctuelle de membres de la famille ou de la parenté et appréciaient cette aide, alors que d'autres auraient peut-être apprécié en recevoir. De l'aide, certains en ont reçu « un peu des fois, ç'a déjà arrivé quand y avait de la visite dans le temps des foins, c'était ben apprécié ». (mère, PT14) Considérant la forte mécanisation des fermes, ce type d'aide a-t-il encore sa place et sur quels plans l'aide familiale pourrait être possible et appréciable? Aussi, dans le contexte de la réduction de la taille des familles et de l'éloignement physique des jeunes pour les études ou le travail, l'aide familiale à la manière d'autrefois apparaît mal adaptée aux conditions sociales nouvelles. Y a-t-il des solutions de rechange pour recomposer des solidarités, des réseaux, des échanges, des complicités avec les jeunes agriculteurs? En ce sens, l'aide familiale semble moins concerner la fratrie qu'autrefois et se cristalliser davantage au plan intergénérationnel à la faveur de retraits parentaux réalisés à un plus jeune âge, selon leurs moyens financiers ou ceux de la ferme. En outre, l'aide entre voisins semble s'être amenuisée entre le moment de l'établissement des parents et celui de la nouvelle génération, encore que cela puisse varier d'un territoire à l'autre. Par contre, des organisations ont pu prendre la relève de cette entraide directe (les CUMA et les CUMO, par exemple).

### 3.4.3 Des formes d'aide et de soutien apportés par les parents à leur relève établie

L'aide à l'établissement d'une relève passe notamment par une aide à la réalisation des travaux agricoles et cette aide semble s'accroître lorsque les parents demeurent avec la relève ou à proximité de la ferme, ce que celle-ci vient faciliter. Cependant, pour marquer une avancée dans le processus de succession familiale, l'aide doit refléter une dynamique différente de celle qui prévalait dans l'accomplissement des tâches avant le transfert, sinon il n'y a pas vraiment de transfert qui soit réalisé comme chez ces parents qui continuent de tenir la comptabilité. Ainsi,

l'aide des parents ne doit pas devenir une prise en charge de certaines opérations ou aspects du travail agricole, sinon il n'y a pas de retrait des parents et de reprise par le jeune sur ce plan.

Le retrait du travail agricole au bureau, au champ ou à l'étable est souvent plus effectif pour la mère, alors que chez le père on observe plus souvent une mutation, c'est-à-dire que le transfert l'amène à se retirer complètement des travaux à l'étable et à se concentrer sur les travaux des champs. Cela s'explique en partie par le fait que les seconds sont généralement perçus comme nécessitant moins d'endurance physique et considérés comme étant plus agréables à réaliser, mais ils permettent surtout de libérer les pères de la contrainte de la quotidienneté des tâches qu'exige l'élevage et c'est en ce sens que certains avouent que la décision de transférer et de se retirer a beaucoup été motivée par le fait qu'ils étaient las de soigner et traire les vaches, par exemple. Parfois, l'aide des prédécesseurs aux travaux de la ferme apparaît non souhaitable. En effet, certains jugent que leurs prédécesseurs ont des connaissances moindres ou anciennes et préfèrent marquer une distance pour acquérir et conserver leur autonomie. En ce sens, le travail de la conjointe constitue une aide appréciable, car elle permet de remplacer celle des prédécesseurs : « son père y tirait jamais les vaches parce que justement y connaissait pas ça. [...] Moi j'allais tout le temps à l'étable ». (mère, PT08)

La donation de la ferme par les parents aux enfants successeurs et l'aide au travail sur la ferme apparaissent comme deux solutions qui appellent dans les deux cas à la solidarité familiale et à l'esprit patrimonial : « mais c'est pas tout le monde qui est prêt à faire ça; ç'a beau être tes parents, c'est pas tous les parents qui sont prêts à donner leur bien pour leurs enfants ». (fille des répondants, PT12)<sup>175</sup> La résolution de la succession familiale ne passe pas que par une transaction financière à laquelle elle ne saurait se résumer. Les cédants et les successeurs conviennent de multiples arrangements impliquant à la fois des aspects économiques et des aspects sociaux et culturels pour faciliter l'établissement de la relève sur la ferme, sans que cela ne pénalise personne, mais profite à tous d'une certaine manière. C'est bien par cause de leurs liens familiaux et affectifs que ces stratégies d'échange sont rendues possibles.<sup>176</sup>

<sup>175</sup> Exceptionnellement, l'ex-successeuse était arrivée vers la fin de l'entretien et avait complété ou clarifié certaines informations fournies par ses parents.

<sup>176</sup> Cette perspective s'inscrit en faux contre toute idée qui voudrait évacuer les rapports familiaux des rapports d'affaires, conception qui dénature et vise à modifier la réalité jugée négative, plutôt que de travailler à partir de celle-ci pour en optimiser les effets fonctionnels.

[Le fils cadet] y s'était acheté une maison mobile. C'est la ferme qui y payait [sa maison] dans son salaire; dans son salaire on y payait sa maison. Ça fait que même si y avait huit cents piastres par mois mettons, si y avait deux cent cinquante piastres qu'y mettait sur sa roulotte, on prenait le deux cent cinquante piastres pis on le payait parce qu'y l'avait fait financer par la ferme parce que c'était avantageux pis y avait la chance de le faire. (mère, PE09)

Chacun [avait] son salaire, chacun avait ses affaires. [...] À la maison on avait des conventions, on leur demandait cent vingt piastres par mois, [...] ça c'était pour aider à la maison, chacun Jacques comme moi, comme Julien pis Denis, moi je me disais que c'était important que chacun ait ses responsabilités, mais chacun son salaire. [...] Mais y avait quand même des choses fournies de la ferme : le droit de gazer, d'autres petits avantages avec leur salaire si tu veux, on avait aménagé le sous-sol [pour eux]. (mère, PE03)

Aujourd'hui comme autrefois, l'aide à l'établissement ne passe pas simplement par la fixation d'un prix préférentiel ou par l'aide aux travaux agricoles. Elle peut revêtir différentes formes allant du gardiennage à l'aide au logement de la relève future. Le piège de l'aide pour certains jeunes de la relève peut être de se sentir redevables devant les prédécesseurs et ceux-ci peuvent se sentir légitimés de prendre des décisions et de faire des choses de leur propre chef et à leur manière. L'aide peut ainsi devenir pernicieuse et nuire au processus de succession : d'une part, des jeunes peuvent vouloir étirer cet intervalle où ils reçoivent de l'aide, peu pressés de voir les cédants se retirer, et d'autre part, des prédécesseurs peuvent empêcher une reprise réelle si cette aide se transforme en prise en charge.

J'avais une maison au village, c'est moi qui a fourni la maison au village pis [les successeurs] y restaient là pour rien; j'y ai aidé, y a été cinq ans sans payer de loyer pis [le gendre] y m'offrait jamais de... [en disant]: eille le beau-père comment ça vaut? Y aurait pu dire : je va[i]s payer. Si y voulait pas payer trois cents piastres par mois de loyer, y aurait pu donner deux cents, cent cinquante piastres par mois de loyer. (père, PE02)

#### 3.4.4 L'aide à l'installation, entre une affaire de relations et une relation d'affaires

Des prédécesseurs font aussi valoir que le transfert ne se résume pas à une question d'argent et de capacité, qui n'en est d'ailleurs ni le cœur, ni le moteur. Ils affirment que c'est d'abord une affaire

de relations parents-enfants et de volonté. C'est donc la logique familiale qui apparaît comme étant le moteur du processus de succession.

Aujourd'hui je sais qu'y faut parler, je dirais qu'aujourd'hui c'est même pas une question d'argent, l'argent oui, mais généralement c'est pas à ton père que [tu] la dois, c'est au prêteur, pis généralement c'est pas le père qui est le prêteur. Mais quand on arrive avec les parents ou avec les enfants, c'est vrai que c'est le vécu, toute la vie de famille revient; et on n'a pas le choix, si le jeune veut être capable de vivre, [il] faut y donner sa chance, mais [il] faut qu'y donne la chance à ses parents [aussi]. (mère, PE09)

Une succession ça se prépare, mais pas simplement au plan financier et économique. C'est toute la relation parents-enfants qui doit être façonnée par de bons rapports pour être réceptive à ces idées de transfert, d'établissement, de retrait, de reprise et être propice à enclencher ces processus qui structurent la succession. Le tout doit se dérouler dans une relation de réciprocité qui prenne en compte à la fois les intérêts des successeurs, ceux des prédécesseurs et ceux de l'entreprise.

Aujourd'hui comme autrefois, les parents n'aident pas seulement leurs successeurs à s'établir sur la ferme familiale, ils aident aussi leurs autres enfants, dans la mesure des besoins des jeunes et des moyens dont disposent les parents. Ainsi, bien des parents installaient autrefois leurs autres fils sur d'autres fermes ou les aidaient à racheter ou démarrer un commerce, par exemple. « [Le père du répondant] y a pas délaissé les autres pour ça, y s'est en allé partir un autre commerce avec deux autres de mes frères, les deux autres seuls frères que nous étions dans la famille à partir de moi. » (père, PT15) Par ailleurs, dans certaines familles des répondants, il arrivait que plus d'un fils reçoive une formation agricole. Pourtant, un seul était appelé à reprendre la ferme.

[De suivre une formation agricole] c'est mon père qui a décidé ça. Mon frère y avait eu son cours lui aussi, le plus vieux, y avait fait son cours; là c'est venu à mon tour, je l'ai fait moi aussi. [...] Mettons que ça aurait été moi le plus vieux, j'aurais parti avant lui, c'est pas moi qui aurait eu la ferme. Mon frère y était plus vieux, lui y s'était marié, y fallait qu'y se trouve une ferme. (père, PT08)

On conçoit que le mariage impliquait la nécessité de s'établir mais, pour se marier, encore fallait-il qu'il y ait espérance d'un futur honorable pour fonder une famille, comme le souligne ce

répondant qui, parlant de son frère aîné, dit : « Y pouvait pas se marier sans qu'y ait une terre ». (père, PT08) Avoir une terre pour un jeune homme, celle de ses parents ou une autre, constituait peut-être une certaine assurance pour les parents de la jeune fille qu'il allait pouvoir subvenir aux besoins de celle-ci et à ceux des enfants à venir. Le rang familial constituait une règle importante qui régulaient l'ordre des choses, mais la charge familiale des prédécesseurs venait moduler la règle du droit d'aînesse. Ainsi, parfois, les fils aînés qui se mariaient devaient alors s'installer sur une autre terre, ce qui amenait les parents à les aider à s'établir, en compensation de l'impossibilité de leur transmettre la ferme. En ce sens, la formation agricole pouvait être considérée comme un outil supplémentaire pour se débrouiller.

Puisque l'aide parentale à l'établissement sur la ferme familiale était elle-même orientée par les conditions d'existence de la famille, lorsque la présence d'enfants mineurs rendait difficile le transfert, cela obligeait à aider à l'établissement hors ferme. Par contre, s'il n'y avait pas d'autre relève potentielle, il semble qu'il valait mieux transférer la ferme plutôt que d'entraîner des coûts d'établissement sur une autre ferme et se relocaliser ailleurs.

J'avais demandé la première fois à mon père, y dit : ma famille [n']est pas finie d'élever pis j'ai encore besoin [de la ferme]. Ça fait que j'ai été voir à l'extérieur [le répondant a trouvé une ferme et dit à son père :] la ferme vaut tant, astheure es-tu bon pour m'avancer tel montant? Ça fait que là y était pas capable.. [...] Y était pas capable, mais y voulait pas [payer pour établir le répondant ailleurs], parce que ça se dessinait qu'y avait seulement lui [qui] la voulait la ferme, qui voulait rester en agriculture. [...] [Les frères et sœurs du répondant] y étaient jeunes, mais y avaient pas le goût de l'agriculture. [...] Y en n'a pas un en agriculture. (parents, PE09)

Des parents ont également aidé leur relève, après lui avoir transféré la ferme, parfois en prêt d'argent, souvent par des achats d'actifs, généralement de la machinerie. « Après ça j'y ai fourni quinze mille piastres à part de ça en plus, le quinze mille piastres je l'ai eu par après parce que j'y ai acheté un tracteur, pis une combine que j'y ai achetée. » (père, PT13) Dans certains cas, l'aide financière que des répondants ont pu recevoir de leurs parents au cours de leurs premières années d'établissement a été considérée en quelque sorte comme un héritage anticipé.

[Après s'être retiré de la ferme] mon père m'a aidé, j'y ai aidé, mutuellement. Y travaillait avec moi, je l'ai rémunéré un petit peu. Quand j'avais besoin, un exemple : quand au niveau de la pomme de terre j'ai eu une ramasseuse, après ça on avait deux boîtes à patates, y manquait une boîte pour ben faire parce qu'on allait loin, y m'a dit : va chez Desjardins, fais-toi en faire une pis y a payé la facture. Pis ce que je pouvais y devoir dans le contrat, sur son testament, y effaçait ça. (père, PE11)

L'aide familiale à l'installation rencontre cependant ses limites. Ainsi, lorsque le processus de succession familiale est abandonné par le successeur, les prédécesseurs sont souvent bien plus réticents à l'aider à s'établir sur une autre ferme ou dans un autre domaine, puisqu'ils ont déjà consenti plus en don à celui-ci qu'aux autres enfants. En outre, un abandon les fait fuir davantage devant le risque élevé d'une récurrence, et d'autant plus s'il était associé à un échec financier.

[Les successeurs] y voulaient s'acheter une autre ferme [après avoir abandonné le processus de succession familiale], y ont voyagé quasiment toutes les fins de semaine pendant un an de temps, partout en Beauce, partout ailleurs, pour avoir une autre ferme. Y voulaient avoir une autre ferme [mais] ça prenait un 'cash' de cent mille [dollars], cent cinquante mille [dollars]; c'était six cent mille piastres les belles fermes là. Y avaient pas leur 'cash', y leur manquait pas grand chose, mais nous autres on [ne] voulait pas fournir là-dedans, [car] si on commençait à faire quelque chose, après ça on est pris avec ça. (mère, PT08)

On doit comprendre que les prédécesseurs se sont sentis échaudés suite à un premier revers du processus de succession. Ils ont l'impression d'y avoir laissé beaucoup et ont choisi en conséquence de ne plus se risquer à investir de leur temps, de leurs efforts, de leur argent dans l'aventure de la succession familiale ou dans l'établissement d'un enfant en agriculture. Ils désirent maintenant penser d'abord à leur qualité de vie, leur santé et leur bien-être et cela passe d'abord par le fait de ne plus avoir à se soucier que leur relève reprenne avec succès et vive bien de la ferme ou réussisse à se maintenir établie sur une autre entreprise agricole.

#### 3.4.5 La contrepartie du don dans l'échange intergénérationnel

Par ailleurs, la condition d'héberger les parents des répondants après le transfert, « on [ne] l'avait pas marqué sur le contrat non plus, y fallait respecter [la promesse] » mais, mis à part ça, « y



avait pas de conditions, rien de marqué sur le contrat ». (père, PT10) La confiance mutuelle et le respect des engagements constituaient deux principes moraux de régulation sociale des échanges économiques en général et des échanges intergénérationnels liés au processus de succession en particulier, notamment dans le cadre où les cédants pouvaient se retrouver en situation de dépendance envers leurs enfants par le système de donation familiale du patrimoine.<sup>177</sup>

Dans une optique un peu différente, un prédécesseur avait reçu la ferme de son père en compensation de l'argent qu'il lui avait avancé à quelques occasions. En fait, c'est un peu comme s'il l'avait payée par anticipation, sans que l'argent ait été versé dans l'intention de reprendre la ferme cependant. Le père du répondant s'était finalement donné à celui-ci (logique patrimoniale) en lui faisant don de la ferme, bien que le répondant dise qu'il a acheté [ce qui est vrai d'une certaine manière par l'argent que son père lui devait], et le répondant était soumis à une obligation de logement de ses parents jusqu'à leur mort (logique familiale) qui devenait une condition prévalant sur les affaires commerciales.

J'avais réservé un loyer pour le père pis la mère si y venaient à partir d'icitte [dans une maison à logements issue du patrimoine familial], tant qu'y allaient vivre, moi je leur donnais un loyer tant qu'y allaient vivre, c'était marqué sur le contrat, parce que moi quand j'ai vendu [cette maison], j'ai réservé par contrat le loyer d'en haut pour le père pis la mère. (père, PT13)

Dans un autre ordre d'idées, la formation d'une société implique un apport économique de chacun dans ladite société, qui se traduit souvent par un échange social de moyens et de services complémentaires, correspondant à la contribution de chacun des partenaires. Dans ce contexte, des prédécesseurs s'attendent souvent à recevoir, par exemple, une aide physique et quotidienne aux travaux de la ferme durant la période transitoire, en échange de l'aide qu'ils procurent aux jeunes pour favoriser leur établissement, par exemple, s'ils les logent gratuitement jusqu'à ce qu'ils leur livrent la maison à leur retrait. Cet échange est souvent tacite et pris pour acquis par les parties : « J'ai fourni la maison au village [...] mais y a jamais aidé ». (père, PE02)

---

<sup>177</sup> Rappelons toutefois que généralement l'acte de donation « était assorti d'une substantielle hypothèque en faveur du père, arme pouvant être brandie en cas de non-respect de ses conditions ». (Stanek, s.d.: 28)

Quand ce contrat social n'est pas rempli par l'une des parties, cela vient compromettre la poursuite du processus de succession, d'autant plus que les prédécesseurs donnent des parts de propriété à la relève : « c'est ça qui est le pire : on met 40% de la valeur de la terre » (père, PE02) en don consenti aux successeurs pour les établir dans la société. Dans cette optique, le prix préférentiel se trouve en relation avec le travail non rémunéré effectué sur la ferme par le jeune. Ce don serait proportionnel à l'évaluation quantitative et qualitative que les cédants font du travail, du temps et de l'intérêt fournis sur la ferme par la relève durant la période préparatoire à son établissement, c'est-à-dire en fonction de sa pro-activité à s'investir au sein de l'entreprise.<sup>178</sup>

Des iniquités sont perçues au regard de l'investissement que chaque partenaire fait dans l'entreprise en temps de travail, en charge de travail, en financement des projets par rapport à ce qu'il en retire en bénéfices financiers et non monétaires (temps libre, pouvoirs, valeur de prestige accordée à certaines tâches, etc.). À défaut de pouvoir fournir du travail, un partenaire peut fournir de l'argent en échange, par exemple. Dans une formation sociétaire, les prédécesseurs s'attendent à ce que chacun contribue en investissements de toutes sortes en fonction de la valeur de ses parts. Cet échange vient montrer l'intérêt des jeunes à s'engager dans leur établissement pour assurer éventuellement une reprise pleine et entière, ce qui encourage les cédants à poursuivre la modernisation de la ferme pour assurer une production suffisante en vue de viabiliser l'établissement de la relève. Le processus d'abandon se met en branle lorsque cet équilibre n'est pas atteint dans le partage intergénérationnel du financement et de la réalisation des travaux de modernisation, puisque l'une des parties se sent lésée ou a le sentiment d'être seule à s'investir dans le processus de succession.<sup>179</sup>

Si y aurait (sic) mis déjà un quarante, cinquante mille piastres, ça aurait été facile là; on n'aurait pas eu de problème à dire : tiens on te vend ça soixante-dix mille [dollars], t'as déjà mis quarante mille... mais y a jamais mis un sou à part l'année qu'y a construit [la vacherie]. [...] Parce que lui y a jamais donné un sou sur la ferme, c'est ça qui m'a fâché un peu, jamais donné un sou, jamais, jamais. On

<sup>178</sup> Le contre-don n'est pas calculé en équivalence du don, c'est plutôt sur la base d'une estimation globale qu'il s'établit dans l'optique « que les transactions s'équilibrent à plus ou moins long terme ». (Godbout et Charbonneau, 1996: 177)

<sup>179</sup> Ce cas confirme encore que les pratiques de modernisation orientées par l'investissement d'une relève sont néfastes parce qu'elles créent des attentes considérables de la part des prédécesseurs, d'où l'importance de penser à la pérennité de la ferme, plus largement qu'au transfert à une relève familiale, pour motiver des stratégies économiques qui optimisent la transférabilité de l'entreprise.

voulait acheter du quota un moment donné, c'est moi qui l'a payé le quota; y aurait pu l'acheter le quota, lui, pour dire : je fais ma part dans la société, y gagnait des gros salaires là. (père, PE02)

Dans ce cas particulier, le prédécesseur s'est senti lésé parce qu'il a eu l'impression d'avoir sacrifié son retrait (en argent, en temps et en travail) au profit de l'établissement de la relève, d'avoir contribué seul au projet d'établissement de sa fille et son gendre.

### 3.4.6 La tension entre la logique commerciale et la logique sociale dans l'échange

Le financement à l'intérieur de la famille nécessite de prendre des garanties advenant un problème ou un événement fortuit, le décès du successeur par exemple. En ce cas, alors que des prédécesseurs pourraient chercher à récupérer ce qui leur est dû, les successeurs cherchent plutôt à ce que leur conjoint ou conjointe et leurs descendants n'aient pas à subir les contre-coups financiers d'un tel revers. Cette situation crée des tensions à l'intérieur de la famille élargie, lesquelles se rapportent à deux logiques différentes, soit la logique commerciale et la logique sociale qui fondent l'échange.

Là nous autres on a fait un petit papier par le notaire comme de quoi que si on mourait ensemble, que [si] Raoul [le mari de la répondante] y arrivait quelque chose, que d'autres de la famille y pouvaient pas revenir contre nous autres là, le contrat était fait [de telle sorte que] mettons [que] ça [n']aurait pas été fini de payer là, [la dette envers les parents s'échelonnait sur dix ans], on a fait un papier comme de quoi la famille [n']était pas pour revenir contre nous autres là, [car] on [ne] sait pas là [ce qui peut arriver]. [Les parents du répondant] y voulaient pas, mais le notaire a dit : comprenez que c'est pour le bien de votre garçon. [...] Lui y a travaillé x années pour son père; c'est moi qui l'a dit au notaire, je [ne] voulais pas... quand on a eu ben de la misère, on pense. (mère, PT08)

L'appui du notaire avait fait le poids dans la balance qui a alors penché en faveur de la logique sociale exprimée par la répondante. Non seulement cela protégeait-il les successeurs et leurs descendants, mais cela favorisait la pérennisation du patrimoine. Du coup, un certain équilibre venait se rétablir puisque cette clause pouvait être considérée comme un legs advenant le décès du répondant, sans compter que cela apparaissait comme un juste retour des choses en

considérant les années de travail non rémunérées passées sur la ferme. Par ailleurs, certains parents conçoivent que le transfert de la propriété de la ferme au successeur lui-même dans le cas d'un établissement graduel « c'était une sécurité disons » (père, PE20), en particulier lorsque ces derniers ont déjà des enfants ou advenant le décès des prédécesseurs, ce qui pourrait faire de tous les héritiers les propriétaires légaux de l'entreprise agricole familiale. En ce sens, retarder un transfert quand les prédécesseurs avancent en âge est perçu comme un risque plus grand de voir des conflits familiaux surgir advenant un décès prématuré.

En effet, les conflits familiaux qui éclatent dans la mouvance de la succession sur la ferme se fondent généralement autour de l'enjeu pécuniaire lorsque la passation des pouvoirs et du patrimoine est liée à l'exécution du testament des parents prédécesseurs, cas plutôt exceptionnel au Québec même à l'époque où la génération des répondants s'était établie. Certains peuvent avoir le sentiment que celui qui reprend la ferme, parce qu'il ne la paie jamais à sa pleine valeur marchande, se trouve favorisé et cette situation crée alors de la jalousie au sein de la fratrie.<sup>180</sup> « Les brouilles de famille, dans toutes les grosses familles y a ça, y en a toujours, quand les parents meurent, qui ont besoin d'argent, mon père avait quelques mille piastres. » (père, PT04)

Certains frères et sœurs qui jalouent le successeur ont l'impression que celui-ci leur a enlevé quelque chose, qu'il a tout eu plutôt que sa juste part. Cette conception de la ferme comme un bien ayant une valeur donnée est strictement commerciale et fait abstraction de la dimension patrimoniale et, en ce sens, vient s'y opposer. Pourtant, cette conception apparaît bien étroite aux yeux de certains prédécesseurs pour qui reprendre le bien familial, c'est aussi prendre les problèmes qui en découlent. « Y a une de mes sœurs elle m'a dit : Raoul t'as eu la ferme, t'as eu le bien » et donc « t'as tout eu ». Pourtant, « j'avais jamais une cenne, j'ai travaillé toute ma vie pour rien, j'ai eu du mal avec. C'est pas rien que le bien [que j'ai eu], c'est le mal. » (père, PT08)

---

<sup>180</sup> Selon David (1988), bien que l'accord de la famille autour de la stratégie de transmission successorale soit nécessaire, il ne résulte pas d'un « calcul économique rationnel » mais bien de la solidarité familiale. Cependant, la base familiale de l'accord ne signifie pas que la transaction soit gratuite, mais que cela implique nécessairement une « opération de crédit familial » qui devra donner lieu à un règlement sous une forme ou une autre envers les autres membres de la famille. Dans cette perspective, l'insatisfaction de la fratrie découle soit d'une convention imposée perçue comme inéquitable ou du non-respect de la convention par le successeur ou le cédant à l'égard des autres enfants.

### 3.4.7 Le lien entre la prime à l'établissement et le transfert de 20% des parts à la relève<sup>181</sup>

Pour recevoir la prime d'établissement, le jeune doit recevoir au moins 20% des parts de propriété de la ferme. Les parents envisagent souvent l'établissement comme une formalité pour obtenir une subvention plutôt que de considérer cette obligation comme l'amorce du processus de succession familiale. Ils considèrent généralement qu'ils ont fait un don de 20% de la valeur de la ferme au jeune, mais sans toujours considérer l'apport du jeune au patrimoine productif de la ferme que permet l'investissement de la prime d'établissement reçue. Si la prime d'établissement couvrait la valeur des 20% d'actifs de la ferme transmis, plutôt que d'être établie selon un barème fixe, c'est-à-dire si l'apport procuré par la prime équivalait réellement à 20% de la valeur de la ferme, les cédants pourraient alors la comprendre comme une forme de paiement, fait par l'État au nom du jeune, pour les parts de propriété qui lui ont été cédées. Pour cette portion, la logique d'échange social serait remplacée par une logique d'échange commercial.

En outre, la contrainte de réinvestissement de la somme sur la ferme selon certaines balises établies par l'État subventionnaire serait alors peut-être mieux acceptée. « C'est une politique pour avoir une subvention, y a des subventions aux jeunes. [Le jeune] ça y prenait 20% des parts de la compagnie pour avoir le droit [de recevoir la prime]. » (parents, PT21) Actuellement, plusieurs comprennent plutôt qu'il faille établir le jeune en lui donnant 20% des parts pour recevoir la prime, au lieu de voir que la prime vise à transmettre au jeune 20% des parts pour l'établir sur la ferme, car la prime n'équivaut pas à 20% des parts puisqu'elle est fixe.

Tel qu'il est, le système de distribution des primes à l'établissement donne à croire que l'expérience agricole n'est pas reconnue et que seule la qualification formelle est gage de compétence professionnelle, ce que les répondants déplorent en bonne partie. Outre le problème de perception exposé ci-haut quant à la signification de la prime à l'établissement, on doit faire ici

---

<sup>181</sup> Simard (1995: 315) explique que « la faiblesse de la formation des agriculteurs du Québec » en comparaison des autres provinces a incité le ministère, à l'instar d'autres pays, à « lier l'accès aux subventions d'établissement à l'obligation de formation agricole » et ce depuis 1991 et 1994 dans une optique de « rattrapage ». Selon Hamel et Morisset (1993) ceux qui ont suivi une formation agricole initiale demeurent plus souvent établis sur la ferme et adoptent des pratiques professionnelles et gestionnaires plus performantes. D'autres recherches contredisent ces conclusions (Rémy, 1987) : en effet, la formation agricole n'aurait pas tant un effet sur les « résultats techniques » que sur la taille de l'entreprise agricole. Dans cette perspective, la qualification prend la valeur de symbole dans le cadre d'un débat idéologique sur la professionnalisation de l'agriculture.

le pont avec une autre dimension de la question et qui est celle de la modulation du montant octroyé. Outre le niveau de diplomation atteint, la prime à l'établissement n'est pas modulée en fonction de la valeur de la ferme, le choix ayant été fait d'aider les jeunes à s'établir sans égard à la taille de l'entreprise, quoique ce facteur intervienne quand les conseillers en financement analysent la viabilité du projet d'établissement.<sup>182</sup> En octroyant un montant égal à tous les jeunes établis ayant un même niveau de diplomation, on ne défavorise pas directement ceux qui s'installent sur une petite ferme et on ne favorise pas directement ceux qui s'établissent sur une entreprise agricole de grande taille.

Cependant, si un tel mécanisme était introduit partiellement, c'est-à-dire si le montant de la prime était défini selon la valeur de la ferme, tout en instaurant une prime-plancher et une prime-plafond, les prédécesseurs auraient-ils l'impression que la prime reçue par leur successeur correspond davantage à la valeur des 20% de parts de propriété qu'ils « donnent » actuellement au jeune? Y verraient-ils le financement en tout ou en partie par l'État de l'achat de 20% de la ferme par la relève, ce qui leur laisserait à penser que le don qu'ils consentent n'est pas de 20% mais qu'il ne représente en réalité que la part excédentaire? Il faudrait voir aussi comment la situation se traduirait au plan fiscal et quels aménagements devraient être faits à ce chapitre.

#### 3.4.8 Le prix préférentiel en tant que contre-don des parents à la relève

Le rabais est directement lié au lien familial et c'est cela qui différencie fondamentalement la logique de fixation du prix préférentiel de celle du prix marchand, comme l'exprime un père. En outre, c'est ce système culturel qui rend la reproduction sociale de l'agriculture si avantageuse au regard d'un système marchand basé sur la recherche du profit. « Eux autres [les successeurs] si y avaient été obligés de partir avec ce qu'on a icitte aujourd'hui, pis partir eux autres là, aller en chercher une [ferme] d'un étranger, y auraient pas payé le même prix. Moi j'aurais pas vendu ce prix-là à un étranger, [car] je [ne] devais rien à un étranger moi. » (père, PT21)

---

<sup>182</sup> Maresca (1986) voit dans ce système méritocratique un contrôle visant à séparer les *bons* des *mauvais* agriculteurs et les *bonnes* entreprises des *mauvaises*. Le traitement différent auquel ils ont droit viserait la professionnalisation du métier et la sélection économique des entreprises. Pourtant, les objectifs poursuivis et les effets escomptés ne finissent pas nécessairement par écarter les *mauvais* agriculteurs et éliminer les *mauvaises* entreprises, ni même à sauver les *bons* producteurs et à conserver les *bonnes* exploitations.

Traditionnellement, le don familial constituait une stratégie patrimoniale pour permettre le transfert de la ferme dans le contexte d'un prêt agricole limité, plafonné à un montant donné. Un répondant explique que « je [ne] pouvais pas emprunter plus que ça je pense », soit cinq mille dollars pour payer les parents, alors qu'ils avaient convenu de huit mille dollars. Les parents du répondant avait donc cédé encore trois mille dollars en guise d'héritage devant le notaire, « ça c'était un don » (père, PT10), mis à part le don déjà consenti et estimé par le répondant à sept mille dollars sur la valeur marchande.

Le prix préférentiel accordé aux successeurs familiaux au moment de leur transférer la ferme apparaît généralement aux repreneurs comme un contre-don visant le plus souvent à compenser le travail investi, ou même les investissements monétaires réalisés sur la ferme et qui avaient permis aux parents d'en vivre plus longtemps, de se retirer plus tôt ou d'améliorer leur revenu de retraite. Le jeune pouvait le faire parce qu'il savait formellement, ou souvent tacitement, que la ferme lui reviendrait au terme de ce délai. Certains diront que, par le don consenti via le prix de vente préférentiel, leur père « y payait mon salaire ». (père, PT04) Il y avait donc tout un échafaudage culturel d'obligations et de règles qui régissaient le choix du successeur. L'analyse montre l'importance relative du contre-don (le transfert de la ferme) à celui qui avait le plus aidé ses parents sur la ferme en faisant don de son travail, de son argent, de son temps. « Je pense que les autres [frères du répondant] étaient moins intéressés aussi. [...] [Le répondant] y s'impliquait plus, le premier tracteur je pense que c'est toi qui l'a payé; y allait dans le bois l'hiver. » (mère, PE20) L'argent gagné hors ferme et réinvesti sur l'exploitation par le fils montre qu'il s'agissait bien d'un système économique familial.<sup>183</sup> En outre, cette participation financière constituait un indicateur qui montrait un intérêt plus marqué pour la ferme et favorisait le transfert au répondant plutôt qu'à ses frères.

On était cinq garçons. Le plus vieux y est allé en dehors pour travailler, pis à mesure que l'autre arrivait [grandissait] y aidait [sur la ferme]. [...] Un moment donné les [autres] ont pris de l'ouvrage en dehors, y se sont en allés, [...] ça les intéressait moins aussi, [...] c'est parce qu'y étaient intéressés à aller dehors. [...] C'est moi qui a resté le plus longtemps, qui [n']a pas travaillé en dehors beaucoup, sauf que je venais à toutes les fois qu'y [le père du répondant] avait

<sup>183</sup> Ceci correspond au modèle de solidarité économique familiale décrit par Bouchard (1988) qui, tout en assurant le fonctionnement de la ferme et la satisfaction des besoins, s'inscrit aussi dans des rapports de réciprocité qui visent la mise en place du futur des membres de la famille et la transmission de la ferme.

besoin, pour les semences, les foins. Pis j'ai resté avec mon père plus longtemps, [alors les parents du répondant] y ont dit : y a toi, si ça t'intéresse [de reprendre la ferme]. (père, PE20)

Le fait de travailler surtout hors ferme (par choix) montrait un désintéressement pour la ferme de la part des autres fils et le fait de travailler peu hors ferme (sauf par nécessité) montrait un intérêt certain à la ferme. Il ne faudrait pas en conclure cependant qu'autrefois plus qu'aujourd'hui on transférait la ferme au plus compétent des fils. « C'est comme ça que la ferme quand elle s'est vendue, on a juste repris le prêt, parce que lui y avait déjà payé d'avance, les années avant » puisque « tous les salaires que j'avais pas pris, ça s'était accumulé. » (parents, PE20) Dans l'échange marchand de la ferme à un prix préférentiel, il y a un don qui est consenti au jeune par les parents pour faciliter son établissement, parfois en reconnaissance des années de travail non rémunéré accomplies, parfois en dédommagement des années perdues lorsque le transfert a lieu alors que la relève avance en âge, parfois aussi pour tenir compte de l'apport que le jeune a procuré à la ferme et qui a fait augmenter sa valeur marchande, etc. La promesse de transfert au répondant « c'était juste de vive voix là; [...] [le père du répondant] y dit : vu que tu m'aides quasiment tout le temps; y m'a dit : moi je travaille en dehors, je ramène de l'argent à la maison pour suffire aux dépenses ». (père, PT16) Le patrimoine était ici promis à celui qui avait travaillé le plus sur la ferme et qui, de ce fait, avait permis au père d'aller chercher un revenu hors ferme pour pallier les besoins de sa famille. L'échange à l'intérieur de la famille se fait donc dans la réciprocité et la complémentarité des actions. Dans le cas contraire, la transaction économique ne peut être complétée lorsque l'échange social et/ou financier apparaît déséquilibré.

Y aurait pu aider [au plan] monétaire, acheter du quota, pis là ça aurait été plus encourageant, dire : ben y a mis ça lui là. Y veut participer, mais y en n'a jamais mis, la seule chose qu'y a mis c'est l'année qu'on a construit, neuf mille piastres de structures d'acier, pis y a fait toutes les démarches; pis tous les comptes qui arrivaient, c'était moi, c'était le revenu de la ferme qui payait ça; ça en a coûté de l'argent! (père, PE02)

Par exemple, un répondant raconte qu'il avait remis à son père une partie de son salaire gagné hors ferme, en prévision du rachat de l'exploitation agricole familiale, montant que son père avait



pu réinvestir sur la ferme dans l'intervalle. Le répondant avait bénéficié d'un prix préférentiel en échange des bénéfices retirés par le père par ces investissements.

Le transfert de la ferme y s'est fait [entre] mon père et moi, y me l'a vendue. À partir des argents que j'avais gagnés [...], je lui versais à chaque année un montant en prévision de l'achat de la ferme. Quand on a passé contrat, [le père du répondant] y a reconnu avoir reçu pour du 'cash' le montant qui a servi à payer la ferme. (père, PT15)

Le répondant mentionne qu'il n'était pas assuré d'avoir la ferme un jour, mais l'espoir le motivait à continuer à verser des montants à son père. La confiance que son père lui remettrait son argent, advenant qu'il ne puisse ou ne veuille pas lui transférer la ferme éventuellement, constituait la base de la relation d'affaire familiale. Le contre-don repose donc sur la volonté et la capacité des protagonistes de le faire. D'une part, le don repose sur la confiance d'un contre-don ultérieur, et d'autre part, celui-ci repose sur la volonté et la capacité de le rendre.

J'y ai demandé si elle était à vendre [la ferme]. Y en n'a pas beaucoup qui auraient fait ça donner [de] l'argent en espérant peut-être avoir la terre, y en n'a pas beaucoup qui auraient fait ça. Je me fiais à mon père. Y me l'avait pas dit, [mais] y avait pas de promesse. Si y aurait (sic) pas voulu me la vendre, j'aurais été en acheter une autre à un autre endroit pis je sais qu'y m'aurait remboursé mon argent. (père, PT15)

En même temps qu'il s'agissait là d'une stratégie que le répondant avait déployée dans l'objectif de s'établir, cela constituait une façon pour le père du répondant de constituer un patrimoine familial puisque l'argent investi sur la ferme par le biais des apports monétaires du fils faisait fructifier l'entreprise pour le bien-être de la famille jusqu'à ce que le répondant fut prêt à s'établir. Alors, ou bien la ferme lui serait transférée (ce qui fut le cas) lorsque la valeur de sa contribution correspondrait environ à la valeur de rachat anticipée, ou la valeur de son investissement lui aurait été remise pour qu'il puisse s'établir ailleurs.

Bien qu'ils avaient investi beaucoup de temps et de travail sur la ferme familiale, et parfois même de l'argent, quelques répondants n'ont pas bénéficié d'un prix préférentiel, mais « d'un juste prix » car « [il] faut dire qu'y [le père du répondant] avait besoin » (mère, PE09) lorsque le

prédécesseur avait dû se retirer hâtivement pour permettre l'établissement de sa relève, alors qu'il avait encore plusieurs enfants à charge, d'où le fait qu'il pouvait difficilement accorder un prix préférentiel. Ici, la logique familiale (obligations familiales des prédécesseurs) a primé sur la logique patrimoniale (aide à l'établissement aux successeurs) dans la fixation du prix. Cependant, de se retirer précocement constituait une sorte d'avantage symbolique dont ont bénéficié les répondants puisque cela leur a épargné de devoir s'établir ailleurs.

Dans un autre cas, alors que le répondant exprime le fait que la ferme devait lui revenir à prix préférentiel en raison des années de travail qu'il y avait effectuées, la répondante dit que ses beaux-parents leur avait promis de faire donation de la ferme s'ils faisaient la preuve d'une gestion responsable et d'une opération compétente de la ferme. « Moi j'avais tout le temps travailler sur la ferme » et les vieux parents leur avaient signifié que « si on continuait à bien faire, y nous donneraient la ferme ». (parents, PT12) Pour le répondant, que la ferme lui revienne apparaissait « naturel » puisque c'était lui qui avait travaillé le plus sur la ferme, mais en même temps, ce don (en contre-don du travail effectué) était conditionnel à la bonne gérance et maintenance de la ferme. De même, un répondant considère que son investissement en travail et en temps faisait de lui le successeur légitime et envers qui ses parents devenaient obligés, bien que ces derniers aient pu profiter de cette dépendance attentiste en retardant le transfert.

J'ai toujours travaillé dessus, je l'ai gagnée plusieurs fois, j'ai travaillé pour pas une cenne. [...] J'étais content de reprendre ça, j'ai toujours travaillé dessus, j'aimais ça moi la ferme [car] j'ai toujours fait ça depuis que j'étais jeune, je connaissais ça autant que mon père. [...] Parce que si y aurait (sic) parti sans avoir la ferme, y aurait rien eu, ça [n']aurait pas donné grand chose, y aurait travaillé pour rien. Y avait trente-huit ans à ce moment-là [et ça] fait longtemps qu'on voulait l'avoir. (parents, PT08)

Il y a un lien qui se crée entre les logiques entrepreneuriale et patrimoniale par le biais de la logique identitaire. En effet, il semble que c'est parce qu'on est attaché affectivement à la ferme qu'un jeune non encore établi investit dessus en espérant un retour sur cet investissement par le transfert d'abord (être celui qui pourra reprendre le patrimoine familial) et le don ensuite (bénéficier d'un rabais sur le prix en reconnaissance de l'apport procuré à la ferme). Il s'agit là en même temps d'une stratégie pour s'attacher la terre à soi, par le fait que les parents soient amenés

à percevoir un lien identitaire plus fort entre la ferme et ce jeune-là. Les formes concrètes que prend la logique entrepreneuriale à travers les améliorations aux bâtiments, au cheptel et à la terre créent un attachement identitaire chez le jeune parce que l'entreprise prend alors valeur de patrimoine de ce fait aux yeux de ce candidat à la reprise.

Suivant la même logique pour opérer le transfert de la ferme à leur relève que celle qui leur avait permis de s'établir, des répondants expliquent, d'une part, que l'entreprise agricole revenait à leur fils du fait qu'il y avait travaillé beaucoup et sans salaire, ce qui, d'autre part, l'avait privé de se constituer des épargnes en travaillant à l'extérieur. Dans cette optique, le jeune a gagné la ferme d'une certaine manière par la perte qu'il a subie en y travaillant et donc, bien qu'il s'agisse d'une donation, celle-ci devient à la fois une reconnaissance du don fait par le jeune et une compensation pour les pertes qu'il a pu subir ainsi. « Moi, m'as dire comme on dit des fois : le garçon y travaillait chez nous; y travaillait chez nous, y travaillait pas en dehors : y avait pas d'argent, [d'où le fait d'avoir] transféré [la ferme] au nom de mon garçon. [Le fils] y l'a gagnée la terre, mais on l'a pas donnée non plus. » (parents, PT12)

Ainsi, la jalousie fraternelle n'apparaît pas fondée aux yeux de ceux qui reprennent la ferme familiale; ils n'ont pas le sentiment d'enlever quelque chose à leur frères et sœurs parce qu'il y a bien plus que l'argent qui est en cause et qui est camouflé derrière cette apparente iniquité financière. En effet, il appert que le don monétaire reçu des parents vient compenser celui réalisé par la relève de son temps et de sa jeunesse jusqu'au transfert de la propriété de la ferme. « Ma vie était perdue moi là, vingt-neuf ans, pas trop d'instruction, je me serais débrouillé pas de problème, j'aurais pas resté là, mais j'avais perdu quelque chose. » (père, PT04)

#### 3.4.9 Le salaire comme rupture de l'obligation tacite d'un transfert à prix préférentiel

Parlant de la rémunération qu'il accordait à son fils, futur successeur familial, un père dit : « Y avait le même salaire que je donnais aux étrangers, si j'ai pas le moyen de rien leur donner à [la] fin, ben là je leur avais payer leur salaire quand y ont travaillé ». (père, PT10) En ce sens, le père considère que la rétribution faite aux enfants qui travaillent sur la ferme vient clore le « contrat » en quelque sorte, qu'il ne se sent plus redevable devant eux, et que l'avantage du salaire sur

l'héritage, c'est que le premier garantit que le travail est compensé immédiatement, alors que l'échange est différé dans le temps, dans le second cas.

J'ai dit : Robin, j'ai dit : moi là pour être 'clean' avec toi, on s'est dit : o.k. tu peux venir travailler ici, tu vas voir ce que c'est, si t'aimes ça, si tu veux continuer. Mais j'ai dit : y a été question de te donner un salaire, pis dans le temps j'y payais, c'était huit piastres de l'heure; huit piastres de l'heure c'étaient des très bons salaires. Y avait son appartement, y avait son coloc pis tout ça, pis y avait sa paye pareil tous les jeudis, moi je faisais la paye. (mère, PT16)

Le salaire est posé comme une garantie de non-exploitation. Dans le système salarial, on accepte ou on est contraint de vendre sa force de travail et donc le fruit de son travail n'appartient pas en propre au travailleur. La prédécesseure adopte la posture de l'employeur et sa logique se résume comme suit : elle n'exploite pas le jeune par le travail qu'il investit dans la ferme et qui en augmente la valeur, car le salaire a rétribué le travail ainsi fourni dans le cadre d'un contrat, ce qui complète la transaction.

Le salaire versé par les parents au jeune qui veut reprendre la ferme vient diluer l'ancienne règle tacite voulant que l'on considère de transférer à prix préférentiel afin de compenser le successeur pour les années de travail non rémunérées. Dès lors qu'un salaire est versé, la justification d'un prix préférentiel peut plus difficilement être établie sur cet argument. Cependant, il faut voir que le salaire versé constitue une dépense pour l'entreprise qui vient diminuer son revenu imposable; il y a ici un avantage fiscal. De plus, le travail réalisé par le jeune contribue à l'amélioration de la ferme et à l'augmentation de sa valeur.

Plutôt que d'y voir une exploitation du jeune par les parents en fonction d'autres valeurs relevant d'autres formes de production, il faut comprendre cette stratégie comme un nouvel équilibre établi par la famille. D'une part, la valeur de la ferme, augmentée par le travail du jeune réalisé durant plusieurs années, dans la mesure où il est rémunéré, permet de mieux compenser les parents qui se retirent, tout en maintenant un prix de vente préférentiel. Dans la perspective familiale, le salaire versé pendant ces années compense plus que la partie de la valeur ajoutée à la ferme qui est refilée dans le prix de vente au transfert. Dans cette optique, l'exploitation n'apparaît que si le jeune ne reçoit pas de rémunération et doit assumer de surcroît le paiement

d'une partie de cette valeur ajoutée dans le prix d'achat qui lui est demandé. Mais, dans le contexte contemporain, le risque de perdre sa relève potentielle apparaît plus élevé si le jeune demeure économiquement dépendant de ses parents jusqu'au transfert de la propriété.

[Le conseiller] là y dit [au jeune]: toi t'as travaillé là. Ça fait que là, pis là le garçon y arrive pis là y dit, c'est là que ça commence à mal aller : ouan mais quand même, je vous paie quand même un bon prix, moi ça fait quand même quelques années que je travaille avec vous autres. Pis là ben c'est tout, ça devient un discours là. Pis là si tu commences à vouloir parler, parce que y a des parents qui l'ont fait, y ont dit au gars : [c'est] ben de valeur mais on t'a tout le temps payé icitte, pis ç'a brassé quelque chose de sérieux. [Ça] fait que ça donne quoi pour finalement arriver... pis là c'est toutes des choses qui restent là o.k., mais lui y voulait l'avoir [la ferme], [ça] fait que là t'es pris, t'es pris veut, veut pas. (mère, PT16)

Pour d'autres parents, il n'y a pas de rupture entre le fait d'avoir rémunéré son jeune alors qu'il travaillait sur la ferme et le fait d'établir un prix préférentiel pour lui vendre la ferme familiale. Plus encore, l'une et l'autre stratégies se complètent dans la conception que ceux-ci ont de l'aide qu'ils peuvent consentir à leur jeune pour l'établir et favoriser le maintien de l'établissement. Un répondant qui avait toujours rétribué monétairement le travail de son fils a aussi transmis sa ferme par donation. « À vingt ans, Greg y avait dans son compte de banque vingt, vingt-deux mille piastres à vingt ans, c'est pas parce que j'ai cochonné. » (père, PT15) On peut voir la donation comme une stratégie de transfert, alors que la rémunération se voulait une stratégie d'aide à l'établissement. Le père a ainsi l'impression d'avoir maximiser, par ces deux types de stratégies financières, les chances pour que son fils puisse se maintenir établi sur la ferme familiale.

#### 3.4.10 L'échange inégal entre les sacrifices des agriculteurs et les bénéfices tirés par la société

Devant l'augmentation de la valeur marchande des fermes, et pour assurer la pérennité de l'identité familiale de la ferme, les producteurs agricoles devront-ils la donner à leur relève et se retirer seulement avec leurs économies et attendre leur rente de retraite et leur pension de vieillesse? La société devra-t-elle se diriger vers une reconnaissance économique et sociale des agriculteurs qui se retirent dans le but de transférer, pour préserver la reproduction familiale des

entreprises agricoles?<sup>184</sup> À cet égard, certains répondants croient que la solution appartient plutôt aux parents : « Le trouble c'est qu'y peuvent p'us arriver » les jeunes qui s'établissent en agriculture aujourd'hui et, dans cette optique, « je pense que c'est le père, [il] faut qu'y en demande moins ». (mère, PT17) Cette position est-elle réaliste dans le contexte social, culturel et économique contemporain? Doit-on interpréter ces propos comme la marque d'une forte intériorisation des schèmes d'auto-exploitation familiale et d'aliénation par la société de la contribution économique et sociale des agriculteurs? Par ailleurs, le discours sur la difficulté de transférer les fermes à cause de leur croissance économique est-il une chimère? Globalement, la perception est à l'effet que les mêmes difficultés et problèmes sont demeurés après vingt ans, mais que c'est leur ampleur qui diffère.

Y a vingt ans passés, y avait un sommet économique [dans une ville de la région], pis j'étais sur la Table de concertation pour le transfert des fermes et pis on en discutait, à ce moment-là on disait que ça allait devenir impossible de transférer des fermes. Il y a vingt ans, on disait que ça allait devenir impossible, y va falloir que les parents donnent, donnent. Ça fait vingt ans de ça, c'est pour dire que c'est pas d'hier là; y avait des problèmes il y a vingt ans, y en a vingt ans plus tard, y va en avoir dans vingt ans [mais la répondante perçoit que les difficultés sont] plus grosses, c'est les mêmes, mais c'est plus gros. (mère, PT19)

Traditionnellement, le sacrifice constituait un élément-clé de régulation du processus de succession familiale et le don parental apparaissait être la meilleure stratégie pour permettre la transmission intergénérationnelle au-delà des obstacles économiques. Mais ce don doit-il être de plus en plus grand? Le sacrifice des parents devrait alors être plus grand par abnégation, alors que tout au plan social, culturel et économique incite à une équité sociale et économique, à laisser de côté les sentiments pour plutôt considérer les aspects financiers dans une optique d'affaires.

<sup>184</sup> Parent (2003a) appelle la société civile et l'État à questionner les vrais problèmes derrière les beaux discours lorsqu'elle dit : « On parle beaucoup de développement durable dans les salons, mais comment l'exprimer dans une exploitation, dans une communauté? [...] il y a peu de débat autour des conditions d'établissement en agriculture [n.d.l.r. *et des conditions de retrait de l'agriculture*, ajouterions-nous], sur ce que pourraient être les principes directeurs d'une exploitation agricole durable. Et cela non seulement pour les ressources de production mais pour tenir compte du lien avec les milieux local et régional et des multiples fonctions de l'agriculture. »

La logique du prix préférentiel accordé à la relève familiale devient de plus en plus compromise par l'augmentation de la valeur marchande des fermes; transférer une ferme au tiers ou au quart de sa valeur quand celle-ci vaut déjà plus d'un million apparaît de plus en plus difficile : « Y va-t-y être capable le jeune d'acheter ça? » (père, PE07) Ce n'est plus seulement une question de volonté de transférer ou de reprendre, c'est alors à l'impossibilité de racheter la ferme que certains jeunes risquent d'être confrontés, même à prix de vente préférentiel. Dans ce contexte, quels moyens l'État peut-il mettre en place pour aider les jeunes à continuer de s'établir et à se maintenir établis, ainsi que pour faciliter le retrait des parents? En effet, au-delà de la volonté de le faire, le don en valeur monétaire fait à la relève est fonction de la capacité des transmetteurs à le consentir. Des répondants font valoir que préparer la transférabilité de l'entreprise ne peut se faire sans sacrifier la préparation de son retrait.<sup>185</sup> « On n'a pas été capable [de transférer] parce que y avait pas d'argent. En 2000 tout le monde était endetté parce que la ferme [ne] générait pas assez de revenus [car] on a investi pour l'entreprise, mais on n'a pas investi pour nous autres : c'est différent. Nos marges de crédit étaient pleines. » (mère, PE09)

[Les parents, il] faut qu'y soient capables hein? Pas dans les conditions actuelles! Les conditions actuelles : si tu veux transférer, [il] faut que tu continues à investir. Donc là, à continuer à investir, [il ne] faut pas se conter d'histoires, si t'investis cent mille [dollars], tu [ne] peux pas avoir mis cent mille en REER de côté. (mère, PT16)

Le problème est exposé simplement par les prédécesseurs et pourrait être traduit de la manière suivante : si l'État ne peut plus soutenir l'investissement à la ferme dans le cadre des règles de l'OMC, il doit alors aider les parents qui se retirent pour établir une relève, car les parents ne peuvent pas à la fois investir sur la ferme, fournir un don qui favorise la capacité du jeune à s'établir et épargner pour assurer leur retraite et une relative équité envers les autres enfants. Que le transfert de la ferme soit fait à des conditions qui permettent que l'établissement de la relève soit viable, les prédécesseurs le conçoivent fort bien, mais que la viabilité de l'établissement soit la seule finalité prise en compte dans l'élaboration des conditions du transfert leur apparaît inconcevable. En effet, la viabilité de leur retrait apparaît tout aussi importante à leurs yeux.

---

<sup>185</sup> Selon Errington (1999, rapporté par Perrier et al., 2004: 16), « plus de 50% des sources de revenu anticipées à la retraite proviennent de la vente des actifs agricoles », alors que les REER représenteraient un « supplément de revenu » dans les représentations culturelles des cédants.

Moi la pire affaire qui a été là, c'est de tout ce qui a fallu céder pour que lui [le fils] reprenne; ça veut dire céder la valeur, l'argent qu'on n'a pas eu, qu'on aurait eu suivant la valeur de la ferme. Ça là, ça par exemple, ça pour moi là, c'est pas le fait d'avoir... c'est d'avoir on va dire sur le plan financier ben, t'sais nous autres on aurait reçu soixante-dix mille [dollars] de plus, qu'on aurait dû recevoir mais qu'on n'a pas eus. Pour moi ça aurait fait une autre situation [économique]. [...] On dit [que] c'est notre fonds de retraite là. (mère, PT16)

La logique commerciale associée au retrait est imbriquée dans une logique sociale. Les agriculteurs cédants acceptent pendant toute leur vie d'être sous-rémunérés pour leur travail mais s'attendent ou souhaitent, en contrepartie, que la vente de la ferme vienne récompenser en partie ces sacrifices et reconnaître ces efforts en se reflétant dans le prix. Cependant, est-ce au repreneur à payer cette contribution sociale parce qu'il hérite des fruits de ce labeur, ce qui viendrait alors s'opposer à la logique patrimoniale visant à faciliter la transmission intergénérationnelle des moyens de production familiaux? En effet, certains répondants demandent : « Oui, mais [les prêteurs] y vont-y [accorder] un million au jeune parce qu'elle vaut un million la ferme? » (père, PE07) Et si c'était à la société de rétribuer socialement les cédants qui transfèrent la ferme à leur relève? En effet, n'est-ce pas la société entière qui a profité au premier chef de cette plus-value par les bas prix des produits alimentaires qui s'en sont suivis?

Et comment préserver la dimension familiale dans le cadre où la dimension économique ne cesse de croître? C'est aussi sans compter que la valeur plus grande peut attiser les conflits familiaux ou partenariaux parce que la répartition du patrimoine économique risque davantage de devenir un enjeu familial avec l'augmentation des inégalités distributives. Établir tous les enfants en les faisant actionnaires de la ferme apparaît utopique. En effet, aucune famille ne saurait obliger chacun des enfants à s'établir s'il ne le souhaite pas et, dans l'hypothèse d'un actionariat sans établissement sur la ferme, un cas étudié a déjà montré que cela est source de conflits parce que les bénéfices répartis également sont le produit d'un travail réparti inégalement, ce que la rémunération ne semble pas suffisante à combler.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'établir un prix de vente pour les besoins économiques actuels ou futurs des cédants en fonction de leurs avoirs et revenus, mais aussi de reconnaître leur



contribution sociale à l'alimentation de la population par l'édification, la modernisation, le développement et l'entretien de structures agricoles, alors que leur travail a été sous-rémunéré et qu'ils ont dû consentir de nombreux sacrifices personnels pour donner priorité aux besoins de la ferme, parfois même au détriment de ceux de la famille. Les prédécesseurs sont nombreux à concevoir cette représentation de la relation entre le travail et les sacrifices consentis, la valeur accumulée de la ferme, et le revenu différé pour assurer la retraite. Dans cette perspective, ils avaient accepté de travailler sans compter les heures de travail contre une sous-rémunération dans l'espoir et la confiance que la balance salariale soit récupérée en quelque sorte au moment du transfert de la ferme. Or, il leur semble qu'ils ne récoltent pas leur dû au transfert et que le contrat social tacite établi entre l'État et la classe agricole ne soit pas respecté.

Dans cette perspective, plusieurs conçoivent que, tout compte fait, le démantèlement partiel de la ferme laitière constitue un compromis valable pour assurer leurs arrières, sans toutefois priver les enfants qui voudraient s'établir de démarrer leur propre production avec le patrimoine matériel et foncier. Dans le cas suivant, la vente du quota laitier a permis aux prédécesseurs de réduire de trois cent mille dollars la dette de la ferme qui s'élevait à un demi-million et de réorienter les activités de la ferme vers la production céréalière. « On a pris une partie de l'argent, on a payé les dettes, pis le trois quarts de ce qui restait, on l'a partagé en deux pis on l'a placé. [...] On s'en est gardé pour vivre, avec ce qui a resté on a acheté de la machinerie, mais on a assuré nos arrières. On n'a pas tout réinvesti sur la ferme. » (parents, PE09)

#### 3.4.11 Le fragile équilibre social entre les stratégies de don et de contre-don

Au-delà du don et du contre-don dans l'échange et au-delà de la recherche de l'équité, il y a cette double conception à l'effet que celui qui reprend la ferme est celui qui se retrouve avec le plus de valeurs économiques, mais aussi avec le plus de problèmes. Cette représentation du transfert comprend deux conceptions contradictoires qui montrent la complexité de la question. Il y a un don important accordé au successeur et qui crée une inégalité distributive avec les autres enfants, mais il y a aussi des responsabilités et difficultés bien plus grandes qui y sont liées, ne serait-ce qu'en regard de la non-rentabilité de l'agriculture, selon le répondant, et qui atténuent la valeur du don consenti et donc celle de l'écart entre les héritiers.

Je savais que c'était lui [le successeur] qui était le plus mal pris. Je savais qu'en ramassant la terre c'était lui qui avait plus que les autres. Je [ne] me suis pas fait d'illusions là, j'ai dit aux enfants, à mes autres filles : celui-là qui va ramasser la terre, c'est celui-là qui va avoir le plus de troubles, je leur ai dit. Moi je leur ai dit : y va avoir la ferme pis c'est lui qui va avoir le plus de troubles, c'est ben clair ça. (père, PT15)

Par ailleurs, la possibilité d'accéder à la succession familiale n'est pas la même pour tous les enfants. Lorsque les enfants aînés sont écartés de la relève parce que les parents ont encore trop d'obligations familiales pour pouvoir transférer et se retirer, ceux-ci se sentent-ils redevables devant leurs aînés puisque les chances d'accéder à la succession sont plus élevées pour les plus jeunes? Une répondante dit à cet égard qu'il ne « faut pas trop y penser ». (mère, PT21) Malgré tout, dans cet échange marchand à prix préférentiel, il existe généralement chez plusieurs familles un autre échange sous-jacent et de nature sociale qui vient mater les conflits potentiels et compenser pour le don consenti par les parents au successeur. Ainsi, les frères et sœurs acceptent généralement, de bon gré, l'iniquité financière qui résulte de ce transfert et qui fera que le successeur aura reçu une part d'héritage plus grande que la leur.

C'est l'instruction et la formation globale (incluant des cours privés, par exemple) fournies aux autres enfants qui servent de monnaie d'échange, si l'on peut dire, pour assurer une autre forme d'équité, sociale celle-là. Les parents paient des études à leurs autres enfants afin qu'ils puissent exercer un métier ou une profession qui leur permette de vivre décemment et de se constituer un patrimoine qui leur soit propre. « Quand mes enfants ont été, y en a qui ont été à l'université, d'autres au cégep, j'ai payé ça sans bourse, pas de prêts et bourses, rien là, pis déboursé ça de ma poche. J'en ai fait en masse, en masse, en masse [pour eux]. » (père, PT15)

Cette stratégie peut entretenir le préjugé voulant que la ferme soit transmise à celui qui n'a pas d'instruction et contre lequel se battent les intervenants qui tentent de professionnaliser l'agriculture par la valorisation de la formation agricole acquise en établissement scolaire. L'obstacle est de taille si le mécanisme familial pour compenser l'iniquité économique entre le successeur et ses frères et sœurs est justement de recourir à une équité au plan scolaire entre les autres enfants et de laquelle le successeur peut être implicitement exclu. Dans ce contexte de scolarisation des jeunes agriculteurs, quelle stratégie les prédécesseurs vont-ils mettre en place

pour créer une équité entre les enfants dans la transaction sociale et économique qui est au cœur du processus de succession familiale?

La mise en échec d'un mécanisme social pour compenser l'iniquité créée par la transaction commerciale de la ferme impliquera-t-elle une tendance à maximiser le prix de vente? Suivant cette logique, le dilemme se poserait ainsi entre un prix que l'on cherchera à établir à son niveau le plus élevé possible pour assurer l'équité économique entre les enfants en tenant compte de la capacité de payer maximale du successeur. Ici, les intervenants en financement agricole pourraient se retrouver de plus en plus dans une position délicate entre le jeune successeur et ses parents, d'où peut-être la stratégie d'isoler parfois ces derniers de la démarche d'établissement du jeune, comme l'ont rapporté des répondants. On peut aussi penser que cette recherche d'équité crée une pression pour le démantèlement de l'entreprise agricole et contre la succession familiale si, à défaut de trouver un mécanisme social pour compenser l'iniquité financière, les protagonistes familiaux se voient contraints de résoudre cette dernière par une solution monétaire.

Autrefois, le problème ne se posait pas puisque les parents se donnaient à leur successeur, qui était considéré comme leur bâton de vieillesse en quelque sorte, le transfert survenant souvent beaucoup plus tard pour le successeur qui devait assumer la charge des vieux parents et autres dépendants jusqu'à la fin de leurs jours, obligation dont les autres enfants se trouvaient relevés. La pression à la hausse des montants de vente des fermes n'est certainement pas étrangère à l'abandon de cette pratique sociale puisque de nouveaux besoins économiques sont ainsi apparus pour les cédants, ne serait-ce qu'au plan de l'habitation.

#### 3.4.12 Le prix préférentiel conditionnel : évitement du transfert et invitation à l'abandon

« C'est certain que côté monétairement (sic), c'est certain que si on avait vendu à un particulier que ça nous aurait rapporté plus, c'est différent là, [mais] on [ne] le regrette pas de toute façon. » (mère, PT14) Alors que pour certains prédécesseurs, transférer la ferme à prix préférentiel (expression qui relève presque du pléonasse, en fonction des représentations collectives et des pratiques sociales) constitue un choix que les parents font et qu'ils doivent assumer, d'autres rattachent l'octroi d'un prix préférentiel à la nécessité de prendre certaines mesures pour le développement de la ferme, attitude qu'on peut considérer abusive de leur part. Dans le cas

suivant, le fils désirait spécialiser la ferme en conservant uniquement la production laitière. Le père y consentait d'une voix, mais de l'autre assortissait l'abandon de la seconde production à l'obligation pour le successeur de racheter du quota en équipollence des revenus perdus, de manière à maintenir la ferme à sa même taille économique.

On avait pour six cent mille [dollars] de quotas, [ça] fait que là ça y faisait une dette. Mettons que j'y aurais vendu à lui [au fils]; en y vendant le quota, mettons que j'y avais vendu le quota cinq cent mille [dollars] avec deux cent cinquante mille [dollars] de rachat [de quota pour compenser la perte des revenus de l'autre production], ça y fait faire trois quarts de million au niveau du quota. Lui y était attelé là [pour toute] sa vie là [en termes de dettes]. Moi j'y donnais la terre, j'y donnais les machineries, j'y donnais les animaux, j'y donnais tout [le reste]. Là j'ai dit : penses-y, pis on se repara, mais pas cette année [car l'autre production ne pouvait être abandonnée si rapidement]. [Ça] fait que là lui y l'a compris, pis y est arrivé pis y m'a dit : p'pa je va[i]s rester avec toi jusqu'à ta retraite. [Le fils] y dit : j'suis d'accord avec toi. Là avec lui j'avais dit : on va t'aider tant qu'on va pouvoir, mais je [ne] pouvais pas y donner ce que j'avais pas. (père, PE11)

Pour que le répondant consente à la vente de la ferme, il la lui aurait vendue pour la valeur du quota, environ cinq cent mille dollars. Mais il brandit le spectre d'un endettement nécessaire de deux cent cinquante mille dollars et fait valoir à son fils que celui-ci se retrouverait étranglé par les dettes toute sa vie, même s'il lui consentait un don important : terres et bâtiments, machinerie et équipement, animaux. Autrement dit, le père était prêt à se retirer, mais en contrôlant les conditions dans lesquelles le fils assurerait la reprise de la ferme. Dans l'intervalle, entre ce moment et le retrait des parents, il fallait graduellement augmenter la production laitière, selon le plan du père, mais continuer l'autre production de la ferme à hauteur du manque à gagner pour l'abandonner progressivement, alors que le fils désirait abandonner totalement cette production rapidement et sans augmenter à court terme la production laitière. Il faut savoir que cette ferme comptait déjà un quota de trente-cinq kilos/jour, ce qui en faisait une ferme viable, sans nécessité d'un autre revenu.<sup>186</sup> Lui faisant remarquer cela, le répondant rétorqua : « Oui, mais par contre, c'est lui qui a pris la décision [d'abandonner] ». (père, PE11)

<sup>186</sup> L'expansion n'apparaît pas aussi incontournable que le croient plusieurs répondants. Levallois (2003b; 2003c) affirme que si « à moins de 40-45 vaches (moins de 35 kg de MG/J) il est très probablement souhaitable de penser à prendre de l'expansion [...] au-delà, c'est un choix personnel [car] rien ne justifie, du point de vue économique, l'obligation de passer à 100 vaches voire 200 ou plus sous peine de n'avoir aucun avenir ».

En effet, après avoir réfléchi quelques mois à la proposition de son père, le jeune a indiqué qu'il désirait demeurer établi sur la ferme en co-exploitation avec ses parents, mais qu'il renonçait à poursuivre le processus de succession au-delà du retrait de ses parents. Il rejetait donc le plan d'affaires que son père lui avait soumis comme condition au transfert de la propriété de la ferme dans l'optique où le jeune désirait abandonner l'autre production spécialisée et qui constituait la production patrimoniale de la ferme. Le prédécesseur n'a-t-il pas mis en place les conditions pour l'abandon en imposant un tel plan et en exposant un scénario catastrophe au jeune? Le démantèlement est alors devenu le choix collectif des prédécesseurs et du successeur, par élimination de toutes autres possibilités de transfert et d'établissement.

#### 3.4.13 La fixation du prix de vente de la ferme familiale

Une prédécesseure explique le mécanisme de fixation du prix de vente de la ferme fait à ses deux fils successeurs :

Je [ne] suis pas capable de te dire qu'on avait [un prix] de préétabli, mais à chaque fin d'année y avait une valeur aux livres qu'on appelle pour savoir où est-ce qu'on en était rendu, qu'est-ce qu'elle valait, la valeur aux livres pis après ça la valeur marchande, [ça] fait que nos fils savaient que ça allait se situer entre les deux, y savaient que c'était impossible de leur vendre [à] la valeur marchande, [ça] fait qu'y savaient que ça se situait entre les deux. (mère, PE03)

Le recours à un professionnel, le plus souvent un comptable, pour la fixation du prix de vente de la ferme, donne une crédibilité à ce prix en le dégageant de toute prétendue sentimentalité ou émotivité. « C'est nous autres avec le comptable [qui avons fixé le prix], y a dit : vous pouvez aller jusqu'à tant, mais vous [ne] pouvez pas aller plus bas que ça parce qu'y dit : l'impôt va vous arriver dans le dos. [...] Y nous a ben organisé ça. [Le fils] y voyait ben qu'on n'était pas... que c'était raisonnable. » (mère, PT06) Cet intermédiaire externe, non partie prenante de l'affaire, vient faciliter la conclusion d'un accord entre le prédécesseur et le successeur, à l'encontre du conseiller en financement agricole ou du banquier qui sont juges et parties de l'affaire.

[Six cent cinquante mille dollars] c'était le maximum [que le comptable pouvait descendre]. J'ai dit : mets-la pas à la valeur marchande, y voulait que je mette ça [comme] si tu ferais (sic) une vente, comment que (sic) ça vaudrait, j'ai dit : mets-la bas autant que possible, si tu mets ça trop haut, je vais peut-être avoir plus d'impôt à payer, je [ne] savais pas trop. On a le droit de donner un don, mais j'avais perdu déjà un peu de ça parce que quand j'avais acheté l'autre ferme itou là [pour établir le fils aîné], là j'ai donné vingt-cinq mille piastres que j'avais 'cash' dessus pis j'aurais pas dû le sortir le vingt-cinq mille piastres [car le comptable a dit que les agents fiscaux :] y se sont demandés d'où tu l'avais pris ce vingt-cinq mille piastres là. [La ferme] était pas loin du million je cré [crois] ben avant de transférer, peut-être pas tout à fait. (père, PT10)

Dans ces deux cas comme dans d'autres, la stratégie vise à minimiser l'impôt à payer (logique d'affaires) pour conserver le maximum du montant de la vente au sein de la famille (logique finalitaire). La logique commerciale (évaluation de la valeur de la ferme) se trouve coincée entre la logique familiale (bonifier la rente de retraite des parents en minimisant la valeur de la transaction pour payer moins d'impôts) et la logique patrimoniale (maximiser la valeur pour accorder le don maximal au successeur) : ici on a privilégié la diminution d'impôt sur le don.

Dans la transaction de la propriété de la ferme, il faut que les prédécesseurs comme les successeurs y trouvent leur compte. Les premiers chercheront principalement à s'assurer d'un montant suffisamment élevé pour assurer leur retraite et les seconds chercheront à s'assurer que leur établissement soit viable. La fixation du prix devrait tenir compte de ces deux paramètres et le recours à des experts-conseils peut s'avérer utile, voire nécessaire.<sup>187</sup> Cependant, les critères de ces derniers pour établir un revenu de retraite décent et une viabilité d'entreprise ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des parents ou des jeunes qui ont une approche basée sur leurs perceptions, leurs valeurs, leur niveau respectif de sécurité, etc., ce qui n'est peut-être pas toujours pris en compte dans les formules et calculs techniques. Ainsi, dans un cas où les

<sup>187</sup> « L'augmentation des transferts utilisant la cogestion » est attribuable à l'écart entre la valeur marchande et la valeur économique (« financement maximal établi en fonction des revenus de l'entreprise ») qui s'accroît de plus en plus (l'écart s'est creusé de 200 000\$ entre 1985 et 1998 pour les fermes laitières québécoises et le ratio VE/VM est passé de 53% à 67% au cours de cette période). De ce fait, Martel (2000) conclut que les transferts familiaux « feront de plus en plus appel à la fibre humaine de chacune des personnes impliquées ». D'une part, il estime que « la relève devra travailler plus fort pour mériter la confiance de leurs (sic) parents », alors que, d'autre part, « les parents devront être profondément convaincus que leur décision de choisir le maintien du patrimoine agricole est le bon choix. » Autrement dit, la fragilisation qu'opère la logique commerciale (marchande) dans les rapports familiaux appelle de plus en plus à la solidification de la logique sociale (non marchande) dans les rapports d'affaires.

successeurs auraient dû racheter la valeur des 60% de parts de propriété détenues par les parents, selon un plan d'établissement et de transfert s'étalant sur une période transitoire de cinq ans, le répondant explique :

Je voulais fermer pis vendre la ferme à mon gendre, qu'eux autres continuissent (sic) complètement la société, en autant qu'y me paient mes parts. [Les intervenants au dossier ont dit :] vous êtes incapables de faire ça, d'après les études là; avec l'agronome, y ont fait des projections pour les années futures. [...] Eux autres y ont fait une valeur de ça [la ferme] : tout revenait à mon gendre, je me contentais de la pension de vieillesse que j'aurais pu avoir là, pis peut-être le petit montant qu'y m'auraient donné, je [ne] le sais pas, [mais] même à cent mille piastres y disaient [les successeurs] qu'y pouvaient pas poursuivre [...] pis moi à cent mille où j'aurais été? Je m'en allais nu, parce qu'eux autres [les intervenants] y ont fait trois différents tableaux pis les trois [ne] fonctionnaient pas; [les jeunes] y auraient pas été capables de continuer pareil parce que ça leur donnait des trop gros termes [et vendre à ce prix] j'aurais pas pu; on aurait pu mais on aurait vécu pauvrement. (père, PE02)

Ce cas montre que les enjeux sont différents pour les successeurs et les prédécesseurs dans le processus de succession. Les scénarios faits par les intervenants prennent pour acquis que la relève va s'établir à plein temps sur la ferme pour faire de l'agriculture son activité professionnelle principale dont elle tirera le revenu nécessaire pour assurer les besoins de la famille. Dans cette perspective, la transférabilité de la ferme apparaissait faible parce qu'elle aurait généré, au terme du processus, des revenus encore insuffisants pour faire vivre la famille, poursuivre la modernisation et payer un fort prix aux prédécesseurs. N'y a-t-il pas ici un biais introduit dans l'analyse de la situation par les intervenants qui ont jugé d'un cas à partir d'un modèle qu'ils valorisaient? La non-adhésion à ce modèle par les successeurs aurait probablement compromis leurs chances de financement.

Les instances administratives auraient tendance à valoriser les exploitations qu'elles jugent « transférables » et à favoriser les jeunes agriculteurs qu'elles jugent « capables » pour déterminer qui peut et doit recevoir une aide publique à l'établissement. Bien que la tendance veuille qu'une entreprise plus grande et modernisée trouve plus facilement un repreneur, la règle n'est pas absolue et n'explique pas en quoi une ferme jugée viable parce que rentable aux yeux des agents de financement ne trouve pas preneur au sein de la famille, ni qu'une ferme stigmatisée par les

autorités comme étant non viable, mais qui peut être jugée valable par l'exploitant, soit reprise par un successeur familial, d'où la nécessité de dépasser l'approche technico-économique.

Chez la majorité des répondants, la fixation du prix de vente est orientée principalement vers la famille et le patrimoine, c'est-à-dire qu'ils visent, d'une part, à transférer à un montant qui permette à leur relève de s'établir et à la ferme d'être pérennisée, mais aussi d'autre part, à se reloger, à assurer leur subsistance jusqu'à la fin de leurs jours et, d'une manière plus relative, à constituer l'héritage des autres enfants. Les calculs des professionnels figurent des scénarios de viabilité pour les successeurs, mais semblent moins favoriser l'aide aux cédants ou évaluent avec difficulté leurs besoins puisque les attentes de ces derniers varient considérablement d'une famille à l'autre, selon l'orientation de leurs priorités.

D'ailleurs, dans l'idée de nombreux prédécesseurs, il semble que ce qui compte le plus dans la fixation du prix de vente à la relève ce soit que le prix réponde aux attentes des parents dont la priorité peut être orientée soit vers leurs besoins propres, vers ceux de leur relève, ou vers les « besoins » de la ferme. Un prix préférentiel établi par des intervenants pourrait sembler légitime compte tenu de la modernisation à effectuer sur la ferme par exemple, mais si les parents estiment que ce qui prime ce sont leurs propres besoins futurs ou le tribut de leurs sacrifices et dur labeur passés, ce prix peut ne pas leur convenir. Mais ce même prix pourrait tout aussi bien leur sembler approprié pour des motifs différents comme la crainte de perdre sa relève ou la volonté d'aider les jeunes à faire vivre leur famille. Autrement, la vente ou le démantèlement pourraient apparaître comme des solutions permettant de mieux concilier le prix avec les attentes des prédécesseurs. Cependant, certains parents croient que de demander un prix marchand pour la ferme ne leur laisserait pas beaucoup plus d'argent, puisqu'il faudrait en remettre davantage en impôts, et les jeunes se retrouveraient dans une situation financière plus difficile qui compromettrait la viabilité de leur établissement.

[Les successeurs] y nous ont offert ce prix-là pis on a dit oui [car avoir demandé un prix plus élevé,] peut-être qu'y nous en aurait resté plus quand même là, on n'aurait pas tout payé à l'impôt, mais eux autres y auraient commencé avec de la misère. On [ne] voulait pas qu'y aient de la misère comme qu'on a eue; nous autres si on aurait (sic) repris en 1968 comme eux autres y ont pris [la ferme dans le même état], mon Dieu Seigneur on aurait été aux oiseaux, on aurait été ambitionné au boutte. (mère, PT08)



Le souvenir d'avoir eu de la difficulté à leurs propres débuts amène plusieurs transmetteurs à établir le prix de manière à ce que les jeunes n'aient pas à faire les mêmes sacrifices qu'eux ont dû faire pour la famille et la ferme. En laissant une entreprise en excellente condition, ils garantissent un bon revenu, une bonne capacité de remboursement et un niveau de vie décent. Par contre, les cédants font face à différentes contraintes qui déterminent le prix de vente à faire aux jeunes successeurs. D'une part, la capacité d'emprunt des jeunes est plus faible, ce qui oblige à consentir un prix préférentiel. D'autre part, les prédécesseurs doivent s'acquitter de leurs dettes et pouvoir subvenir à leurs besoins de subsistance futurs. Certains parents diront qu'ils ont transféré la ferme pour le prix des dettes, lesquelles seront refinancées pour le successeur. D'autres affirmeront qu'ils ont dû payer les dettes à même le montant octroyé pour le transfert de la ferme à leur successeur. D'autres encore auront transféré les dettes à leur relève tout en recevant un montant pour le rachat de la ferme.

Faire des achats de ferme c'est difficile, ça prend des millions, [alors que les jeunes] y ont pas d'argent, y peuvent pas, [donc les parents] y sont obligés de donner une partie de leur ferme. [...] Les jeunes [ne] sont pas capables d'acheter les fermes, [ils ne] sont pas capables, c'est trop cher, parce que les grosses fermes aujourd'hui y doivent de l'argent, y doivent quasiment la moitié, même plus que la moitié. C'est pour ça que [ils] sont obligés de vendre un certain montant pour qu'y paient leurs dettes pis pour qu'y en reste assez pour vivre. (parents, PT08)

Donc, quand vient le temps de transférer la ferme à sa relève (logique patrimoniale), la logique commerciale (fixation du prix de l'échange) est conditionnée à la fois par la logique d'affaires (se libérer de ses dettes) et par la logique familiale (satisfaire ses besoins futurs anticipés). La logique d'affaires qui avait fait contracter des emprunts pour le développement entrepreneurial de la ferme vient paradoxalement nuire à l'établissement comme au retrait lorsque les investissements sont massivement réalisés en fin de carrière : le jeune se trouve à payer un prix plus élevé pour la ferme (et il est probable que l'endettement augmente plus rapidement que les revenus qui, théoriquement, devraient en découler) ou alors les parents doivent sacrifier leur rente de retraite.

Cependant, certains prédécesseurs qui n'oeuvraient pas en production laitière estiment que la question des transferts de fermes laitières non réalisés à cause d'un prix de vente trop élevé

constitue un faux problème puisque le quota laitier a été en partie reçu gratuitement de l'État et que sa valeur est fondée sur une inflation spéculative des prix. Le prix demandé pour le transfert de la ferme serait ainsi basé sur une surévaluation marchande (conception partagée et véhiculée par certains fonctionnaires) qui devient un obstacle à l'amorce d'un processus de succession familiale. En parallèle, les prédécesseurs ont alors l'impression de devoir concéder un don plus important ou de subir une perte de revenu plus grande s'ils transfèrent la ferme plutôt que de la vendre ou la démanteler. En ce sens, certains réduisent le problème de reproduction de l'agriculture familiale à une question financière.

[Les producteurs laitiers] y ont eu du quota de donné un moment donné, pis là aujourd'hui y vaut deux cent, trois cent mille piastres. Pis y disent toujours tous les agriculteurs que je vois : je [ne] veux pas que mon gars prenne ça ou ben, si y le prend je va[i]s être obligé d'y donner, pis moi qu'est-ce que je va[i]s avoir comme fonds de pension? C'est la première affaire qu'y disent. Dans le fond c'est une question monétaire. [Ça] fait que le jeune dit : je [ne] suis pas capable de te payer moi trois cent mille piastres de quotas, c'est cinq cent mille aujourd'hui là. C'est l'histoire du quota fictif dans ce domaine-là, tandis que le mouton ou dans le bœuf, qu'est-ce que tu vends c'est du vrai, c'est pas fictif. Tu y vends peut-être moins cher qu'une ferme laitière qui vaut un million, la ferme ovine vaut trois, quatre cent mille [dollars]. (père, PE07)

Le système de vente et d'achat de quotas ne devrait-il pas être repensé dans la perspective où la valeur spéculative, artificielle qu'il entraîne crée un obstacle à la transmission et à la reprise des fermes familiales laitières? Dans la même optique, peut-on penser que certains cédants pourraient avoir tendance à gonfler leur prix de vente en fonction de la prime à l'établissement ou d'autres subventions que le jeune successeur pourrait recevoir? Si oui, cela annule l'effet de la prime sur le développement de la ferme et sur l'amélioration de la situation économique du repreneur. À l'opposé, certains prédécesseurs avaient préféré transférer la ferme par donation, la logique étant d'éviter au successeur de devoir augmenter sa production et la charge de travail en découlant pour acquitter l'endettement qu'aurait causé la vente de la ferme, le successeur étant célibataire. Il s'agissait d'éviter au jeune la charge énorme de travail qu'avait dû investir le répondant lui-même pour agrandir, moderniser et viabiliser la ferme familiale au cours des années 1960 et 1970. L'épouse du répondant, « elle a dit : tu sais comment t'as travaillé là-dessus, ben lui là [le fils] pour pas qu'y travaille autant que toi là, on va y donner la ferme » afin de lui éviter « [d']être pris dans les dettes ». (père, PT15)

Pour d'autres, la donation constitue une stratégie qui découle directement de la logique patrimoniale. Cependant, elle nécessite une abnégation de soi et une pensée orientée vers la génération suivante (ne pas récupérer la valeur de son travail, diminuer ses besoins au maximum, désirer par-dessus tout diminuer la charge financière des successeurs, etc.). Cette pratique semble questionnée par les professionnels (notaires, comptables, fiscalistes, etc.) qui s'assurent bien que les prédécesseurs comprennent toutes les implications d'une telle décision, comme si cela ne faisait pas sens eu égard au style de vie contemporain. L'autre condition capitale que cela nécessite, c'est la confiance en son successeur : confiance qu'il va tout faire pour pérenniser la ferme, qu'il viendra en aide à ses parents si besoin est, qu'il ne cherchera pas à profiter de la situation (en démantelant la ferme par exemple), etc.

Y a juste quand on a été chez le notaire pour signer les papiers là, le notaire nous a dit : là, là vous signez mais y vous reste p'us rien là, y dit : vous gardez rien? Papa [le répondant] y dit : non je [ne] garde rien. [...] Moi, avoir eu besoin, j'sais que Georges [le fils successeur] qu'y a le cœur ben gros, du côté de mon garçon j'étais pas inquiète, avoir eu besoin de l'aide, j'en aurais eue. (mère, PT12)

Dans les critères de fixation du prix de vente, il faut aussi tenir compte du fait que les parents ont besoin de se reloger : « [il] fallait toujours mettre un petit montant un peu, nous autres [il] fallait se faire une maison aussi, on avait peut-être des économies mais pas des [tas]... » (mère, PT14). Mais certains parents s'interrogent sur la capacité de la ferme à générer assez de revenus pour remettre un montant aux parents en guise de rachat de la ferme. Ceci rejoint en apparence, mais pas pour les mêmes raisons, le discours des intervenants qui professent que les parents n'ont pas à recueillir d'argent pour la ferme qu'ils ont reçue souvent par donation ou pour un faible montant et pour laquelle ils ont bénéficié de subventions, octrois et subsides gouvernementaux.

Comment que (sic) les jeunes de la relève, même c'est nos enfants, les encourager, nous autres on a tout donné, mais y en a qui demandent de quoi à leurs enfants. Comment [est-]ce qu'y font pour arriver ce monde-là? Comment ce qu'y va faire [le jeune] pour payer ça cent mille piastres [à titre d'exemple]? (mère, PT12)

La répondante croit que la donation de la ferme à la relève est un facteur important de succès. Parlant de l'influence des épargnes accumulées par les cédants sur le prix de vente : « ç'a influencé là-dessus un peu oui » (mère, PT18); ainsi, on pourrait penser qu'une règle tacite concernant l'importance du don à consentir soit établie en fonction de la dette de l'entreprise, mais il semble plutôt que cela soit davantage en lien avec les épargnes accumulées des parents. Ainsi, en général, de faibles épargnes obligent à un prix de vente plus élevé pour une ferme qui est peut-être plus souvent modernisée, tandis que des épargnes fortes facilitent un prix de vente plus faible pour une ferme qui peut nécessiter cependant plus d'investissements. Quoi qu'il en soit, aux dires d'autres prédécesseurs, la solution aux problèmes de reproduction sociale de l'agriculture familiale n'apparaît pas dans la donation et la hauteur du don ne semble pas garante de la pérennité de l'agriculture en région.

Le MAPAQ eux autres y s'imaginent [que] la relève y en n'a pas, pis que l'agriculture est rentable; c'est ça qu'y s'imaginent, pis y font fausse route, [car] c'est pas ça. [...] C'est pour ça que ça écoeure tant les parents pis tant les jeunes. Pis moi j'ai-t-y fait ma part là? J'ai donné ma ferme à mon fils! J'ai-t-y fait ma part? Y en n'a pas deux qui feraient ça [dans le contexte actuel]! Y en n'a pas deux qui feraient ça! [D'autant plus qu'à l'époque où la donation était une pratique coutumière,] les fermes [ne] valaient presque rien. (père, PT15)

La donation n'est donc pas la solution à tous les maux puisque le fils a tout de même abandonné. Cependant, si le processus de transfert n'est pas accompagné d'une transmission des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être eu égard notamment à l'exercice des droits, libertés et pouvoirs ainsi que des responsabilités, obligations et devoirs, et que cela ne s'accompagne pas d'une appropriation de la part du jeune, la donation demeure un piège, un leurre quant à la capacité de reprise du successeur pour demeurer établi sur la ferme familiale.

#### 3.4.14 L'intervention professionnelle dans la fixation du prix de vente de la ferme

S'il est une question sensible chez les cédants, c'est bien celle de la légitimité des intervenants agricoles et conseillers en financement à indiquer aux parents le montant pour lequel ils doivent consentir au transfert de la ferme à leur successeur et au-dessus duquel celui-ci se verra refuser le cautionnement du prêt dont il a besoin pour racheter la ferme familiale. En fait, l'État est juge et

partie dans l'établissement de la valeur de l'entreprise et de la capacité du jeune à rembourser le prêt, dans une logique d'affaires établissant le prix de vente sur la seule base des paramètres économiques que sont les recettes et les dépenses de l'entreprise ainsi que son actif et son passif.

Les conditions dans lesquelles y impliquent celui qui reprend aussi, c'est sûr qu'y faut qu'y finisse aussi par [en vivre?].... Parce que y a même un conseiller qui y a dit : ben t'as tes parents, fais juste reprendre la dette qu'y ont pis qu'y s'en aillent. M'as dire comme on dit : c'est dans toutes les considérations là. Pis ça c'est pas juste fait à nous autres parce que y a d'autres couples qui nous en ont parlé, un moment donné [ils] sont arrivés pis y ont commencé à conter les mêmes histoires. (mère, PT16)

Les prédécesseurs déplorent d'être exclus de la démarche et que le jeune soit pris en otage par les conseillers, contraignant les parents à choisir entre sacrifier leur situation financière devant assurer leur bien-être économique post-retrait ou leur succession familiale devant assurer la pérennité du patrimoine agricole. Dans aucun cas les parents ne s'attendaient à recevoir la valeur marchande de la ferme au transfert, mais la pression exercée sur eux pour céder l'entreprise pour la valeur de ses dettes leur paraît être un abus de pouvoir de la part des conseillers en financement qui autorisent la transaction, ou la rejettent. Ceci apparaît comme un non-sens aux yeux des prédécesseurs et conditionne plusieurs parents à préférer démanteler la ferme ou à regretter de l'avoir transférée lorsqu'ils considèrent la situation économique dans laquelle ils se trouvent par rapport à celle qu'ils auraient pu avoir, et d'autant plus lorsque le processus de succession se traduit par un abandon, considérant tous les sacrifices autrefois consentis dans l'espoir de bénéfices à percevoir au moment du retrait et qu'ils ont vus disparaître sous les prescriptions des intervenants agricoles et agents financiers.

On n'avait pas d'affaire là [d'après le conseiller en financement] parce qu'il y a ben dit [au fils] : non, non, c'est toi pis moi icitte, eux autres [les parents] y ont pas d'affaire icitte, y ont pas d'affaire icitte. C'est pour ça que je vous ai dit que leur démarche y divisent, diviser pour mieux régner. C'est parce qu'eux autres pour en arriver à ce qui est comme on dit caché là, y dévoilent pas ça eux autres, eux autres ce qui les intéresse c'est l'aspect financier, c'est parce que là la banque elle va faire un prêt, la banque elle va être garantie par son prêt pis, elle, l'argent va rentrer. Eux autres ce qu'y veulent c'est rien que ça. (mère, PT16)

Le rôle de l'agence de crédit agricole n'est plus de faciliter le transfert de prédécesseurs aux successeurs, dans le cadre où elle agissait directement comme prêteur financier pour faciliter la transaction; son rôle s'est muté en agent de liaison entre une institution prêteuse et le jeune repreneur, en aidant celui-ci à préparer son plan d'affaires et en cautionnant le prêt bancaire. La transaction est déplacée dans les représentations; ce n'est plus la ferme qui est l'objet de la transaction, d'où l'exclusion des parents, mais le produit financier (le prêt agricole), d'où l'établissement d'une relation exclusive (approche clientéliste) entre l'établissement prêteur et le jeune emprunteur où l'agence de crédit agricole se pose en intermédiaire (non plus entre parents et enfants, mais entre prêteurs et emprunteurs).

L'exclusion des parents n'est possible qu'en réduisant le processus de succession familiale à un processus d'établissement de relève. La dimension familiale est ainsi ramenée à une perspective individuelle. L'agence de financement agricole adopte une logique d'affaires qui l'amène à ne considérer que son « nouveau client », le repreneur, tandis que la relation d'affaires établie sur la confiance avec les prédécesseurs, « anciens clients », semble ne plus compter. En fait, le « client » se trouve parfois même dépersonnalisé et rapporté à l'entreprise agricole, ce qui ne fait pourtant pas disparaître les acteurs derrière les organisations. Or, en tant qu'agence de l'État, les financières agricoles ne doivent-elles veiller qu'aux seuls intérêts économiques de l'État dans la réalisation de cette transaction ou si leur éthique se doit d'aller au-delà pour prendre en compte aussi les aspects sociaux (équité) et patrimoniaux (pérennité) du développement?

De plus, la pression exercée sur le jeune, pris à part sous prétexte qu'il est le client emprunteur, semble forte. On fait appel aux sentiments pour soutirer aux parents le maximum en don au nom du lien familial et du désir de pérennisation du patrimoine, alors que des conseillers financiers professent un discours où l'affectivité doit être bannie de toute décision d'affaires au profit de la seule rationalité économique. Pourtant, la réalité tend à montrer que les intervenants agricoles et conseillers en financement travaillent dans une perspective d'affaires, mais sous le couvert d'un discours valorisant l'importance du patrimoine, de la continuité familiale et de la fierté identitaire. La contradiction entre le discours et la pratique est grande. La répondante voit dans cette situation presque un complot des intervenants pour embobiner la relève sans expérience, de sorte que le prêt consenti soit le montant minimum : minimum offert aux parents pour se retirer et minimum à

payer pour le jeune qui reprend. Ainsi, le risque financier est à un niveau minimum pour l'État qui garantit le prêt agricole.

Par ailleurs, il semble y avoir un conflit idéologique qui se situe au plan des représentations que les cédants et les conseillers en financement entretiennent face à la ferme. Pour les premiers, la ferme constitue leur fonds de pension, tandis qu'elle constitue le fonds d'installation de la relève pour les seconds. En fait, on demande aux parents d'envisager le transfert dans une perspective patrimoniale et identitaire en vue d'obtenir une réduction du prix de vente de la ferme, et on demande aux jeunes d'envisager l'établissement dans une perspective commerciale et d'affaires en vue de négocier pour réduire le prix d'achat de la ferme; l'objectif est le même, c'est la logique proposée à chacune des parties qui diffère pour y arriver.

[Le fils] lui voulait l'avoir pis là nous autres disons que dans toutes les conditions, [les intervenants] y nous les dévoilent pas, tu le sais [sur place à la dernière minute] pis là t'es pris, parce que là le garçon [ne] s'est pas préparé à d'autre chose, pis sa femme non plus. Y en a des émotions là pis là tu [ne] veux rien briser, là t'aimes mieux te sacrifier, te sacrifier pour que ça dure, en tout cas moi c'est de même, en espérant que ça dure [la ferme et l'établissement] pis pour pas que le couple se sépare. T'sais m'as dire comme on dit : veut, veut pas, quand même qu'y [le conseiller] dit : ah! ça on s'occupe pas de ça, ça c'est des émotions, les émotions tu mets ça de côté; ça c'est pas vrai! Ça fait que là y en avait des émotions. (mère, PT16)

Cet exemple montre que les quatre logiques cardinales sont sollicitées dans un processus de succession familiale, qui ne peut être réduit à un simple échange commercial, une transaction purement financière, à l'encontre de ce qu'une rhétorique politico-administrative voudrait bien faire croire. Dans une négociation du prix (logique commerciale), les cédants acceptent les compromis monétaires (logique sociale du don) pour trois raisons : pour pérenniser la ferme familiale (logique patrimoniale), pour viabiliser l'établissement du successeur (logique entrepreneuriale) et pour favoriser le projet de vie du jeune couple (logique familiale). « Pensez-vous que nous autres on [ne] se sentait pas 'squeezé' de notre bord? T'étais 'squeezé' dans le sens que tu voyais que là ta place tu n'en avais p'us, t'avais p'us de place. Comme on dit, t'avais p'us de place dans les considérations, on était devant le fait accompli. » (mère, PT16)

C'est la stratégie utilisée par les intervenants qui est décrite par la répondante, soit la divulgation des conditions de transfert aux cédants tout juste avant la finalisation du dossier dans le but peut-être de les déstabiliser, voire presque les bâillonner, après que le jeune ait été invité pendant plusieurs semaines à monter son plan d'affaires sous la gouverne des conseillers et professionnels. Les parents se sentent piégés. Que cela reflète la réalité ou la perception qu'en a la répondante, cela demeure un fait social encore plus important dans ce dernier cas parce que les actions sont basées sur les perceptions et représentations que l'on se fait d'une réalité donnée. « Le conseiller du crédit agricole, y dit : ouan mais y dit c'est la pérennité [de la ferme]. Ben là c'est pas mêlant, la pérennité écoute un peu là, j'y ai dit [au conseiller] : là la pérennité là, oui dans un sens, mais la pérennité vous la régler où là? À quel prix? Ça se règle sur le dos des parents. » (mère, PT16)

Non seulement des prédécesseurs ont-ils été exclus du processus de négociation financière, mais se sont-ils sentis pris en otage puisqu'au moment de leur dévoiler le plan d'établissement dans ses aspects financiers, il ne s'agissait plus de décider de quoi que ce soit, mais d'informer les cédants de ce qui avait été concocté entre le jeune et le conseiller financier. Les parents ne peuvent que se sentir pris entre l'arbre et l'écorce : refuser c'est nuire à l'installation de la relève, mais accepter c'est nuire à leur retrait. À l'instar de ces répondants, plusieurs optent pour ce second choix. Doit-on sacrifier le droit des parents à un retrait décent au seul nom de la logique patrimoniale?

Le conseiller qui y avait dit [au fils] : ouan ben là d'après ce que je vois, parce que moi [le fils] y m'avait demandé les chiffres de la ferme, j'y avais tout fourni ça. Là le conseiller [dit au fils] comme ça : bah! d'après ce que je vois, c'est clair dans ton cas, y dit : prends la ferme pour la dette qu'y ont, parce que là sais-tu ce qui arrive? Y sont en train de s'enrichir à tes dépens. [...] Y avait fait accroire que y était exploité, là-dessus j'y avais répondu : sur quel argument, c'est quoi? Ben [le fils] y dit : je [ne] le sais pas, y a regardé les chiffres que tu m'avais donnés, y m'a dit : c'est clair, prends-le pour la dette. Ben [le fils] y dit : moi j'y ai répondu : ben écoute, mon père pis ma mère y vont partir avec quoi? [Le conseiller avait répondu :] Ah! y dit ça c'est leur problème ça. Ben oui, [il] faut qu'y mettent les émotions de côté... (mère, PT16)

La sphère familiale constitue pourtant la pierre angulaire pour assurer la conclusion d'une affaire qui soit viable et qui fasse sens pour tous; en effet, le succès de l'opération tient notamment dans le fait de prendre en considération et de veiller à satisfaire les besoins et aspirations de tous les



membres de la famille concernés directement par la transaction. Mais les intervenants externes rendent difficile la conciliation des intérêts du successeur, ceux du prédécesseur et ceux de la ferme : « On voyait des cultivateurs qui pensaient ben de vendre à leur garçon un certain prix. Le gars du crédit agricole est arrivé là pis y a dit : on va te prêter soixante-quinze mille piastres [pour] le restant t'as ça à mettre, t'as ça à mettre, t'as ça à mettre. » (père, PE20)

La logique qui guide les conseillers en financement ne vise pas à rétribuer l'œuvre des prédécesseurs, des cédants, mais à déduire de la valeur tout ce qui doit apparaître comme un don en fonction de leurs critères technico-administratifs. Cela soulève deux points importants : d'une part, le don est ainsi dénaturé puisqu'il est imposé, et d'autre part, on introduit cette logique sociale (le don) basée sur la logique patrimoniale et le lien familial pour justifier une logique commerciale (le prix), ce qui constitue un recours douteux au don dans la transaction entourant la succession familiale. On refuse socialement aux parents la reconnaissance de la valeur de leur travail. On ne transige que sur la valeur économique des biens en y soustrayant (plutôt que d'ajouter) la valeur sociale du travail des parents, considéré comme un don. Il s'agit ici de deux logiques opposées issues de deux univers qui ne se comprennent pas : l'État garant du prêt et les agriculteurs cédant leur ferme. Parlant du don consenti à leur successeur, la répondante reprend :

C'est sûr que c'est la partie la plus intéressante ça [pour les conseillers en financement]; tu fais le don, c'est intéressant dans le projet. Parce que nous autres là on avait dit nous autres, en tout cas, l'évaluation qu'on avait faite, un estimé : la valeur du troupeau, la valeur de la machinerie, les fonds de terre, les bâtisses, o.k. Bon, là le conseiller lui y a dit [au fils] : la maison, peu importe où tu vas être, ça va t'en prendre une maison, ça on enlève ça. Le hangar, y dit : c'est qui qui a bâti ça? Y dit : c'est mon père, lui y l'a gagné lui-même, [ça] fait qu'y [le conseiller] dit : ben non, c'est juste les matériaux qu'y a acheté pour mettre là, [mais] les matériaux qui a achetés c'était du bois qu'y avait bûché : ah ben non! là t'sais on [ne] mettra pas ça. La bergerie, ben oui mais ta mère a eu une subvention là-dessus, écoute, ça y a coûté quoi, pis lui [le répondant] y a travaillé, moi [la répondante] j'ai travaillé, non, non ça c'est pas considéré, [ça] fait que là t'enlèves ça. Après ça, mais ton drainage, oui ça a amélioré ton fonds de terre, oui mais ta mère a été subventionnée pour ça, là écoute t'enlèves ça. T'sais c'est comme ça que ç'a marché. [...] Pis comme on dit, t'oses pas créer, augmenter les problèmes là, les problèmes on va dire au niveau de l'entente, comme on dit de bonne entente. Ça fait que là tu dis : ah ben quand même... là nous autres on avait une maison ici, là [il] fallait payer pour la retaper par exemple, en tout cas, mais j'ai dit : moi je continue à travailler, [ça] fait que ben coudon on va s'en aller comme ça. (mère, PT16)

Le calcul de la valeur des actifs apparaît subjectif de la part du conseiller. Les parents étaient prêts à sacrifier encore au regard de leurs besoins (finalité utilitaire niée) et à accepter un mode de calcul du prix de transfert de la ferme qui fasse fi de tout le travail non rétribué qu'ils y avaient investi afin de préserver l'harmonie familiale, à quoi était accordée la primauté. Dans certains cas, les prédécesseurs ont le sentiment que les personnes-ressources travaillent pour la relève sans qu'ils aient droit aux mêmes égards, comme si la logique patrimoniale (établir, transférer, pérenniser la ferme) devait prévaloir sur la logique commerciale (tirer un juste prix de l'échange), et comme si tout le problème de la transaction était lié à la viabilité de l'établissement sans égard à celle du retrait, ce qui ne peut faire sens aux yeux de plusieurs parents. À tort ou à raison, cette perception de l'action de certaines personnes-ressources en transfert de ferme et établissement de relève pousse certains cédants à jouer de prudence pour assurer leurs propres arrières, au risque de sacrifier la pérennité de la ferme. Pourtant, la succession patrimoniale n'est souvent possible que si les prédécesseurs sont rassurés pour leur avenir financier d'abord.

[La personne-ressource] une fois elle a venu (sic), [...] on voulait vendre pis elle nous a évalué notre schéma, notre situation; [...] le tableau était assez noir qu'elle nous a découragés pis c'est là que j'ai pris la décision de liquider la ferme, [car] elle aurait voulu qu'on aurait donné notre bien, pis nous autres on aurait vécu... on aurait tout vendu pour soixante-quinze mille piastres, [donc] s'en aller avec rien. (parents, PE02)

#### 3.4.15 La donation, le crédit familial et le tribut en nature comme pratiques traditionnelles

À l'époque de l'installation de la génération des prédécesseurs, l'aide des parents à l'établissement passait souvent par une aide financière indirecte en reportant une partie du paiement de la dette due aux parents, généralement sans intérêts. Cette entente était parfois verbale et [ne] demeurait souvent connue que des protagonistes familiaux, mais elle pouvait aussi être établie formellement comme partie intégrante du contrat de transfert de la ferme : « En plus du prêt [agricole], j'ai payé aussi pendant trois ans un certain montant à mon père : quatre cents piastres par année, c'était écrit sur le contrat. » (père, PE02) Ainsi, le successeur portait une dette moins élevée envers les institutions de crédit agricole; aujourd'hui, lorsque la famille a recours à cette pratique, c'est envers les institutions financières que le jeune réduit sa dépendance.

Autrefois, les parents faisaient souvent acte de donation de la ferme à celui qui allait la reprendre. En échange, ils « se donnaient » à ce fils et cette belle-fille qui devaient les prendre en charge pour leur assurer soins et subsistance, souvent jusqu'à leur mort. La génération des répondants ne se situait déjà plus totalement dans cette logique, mais n'était pas encore entrée dans la logique de la marchandisation du social. Avec leurs propres parents, ils ont souvent dû vivre quelques années en cohabitation jusqu'au décès de l'un des deux parents ou jusqu'à ce qu'ils aient quelques enfants en bas âge. Lorsque les vieux parents n'habitaient pas avec eux, ils ont dû souvent les approvisionner en produits de la ferme pour assurer leurs besoins de base : œufs, lait, viande, bois de chauffage et parfois leur fournir une petite rente jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la pension de vieillesse. Par exemple, une répondante dit : « on a fourni le lait, la viande, on y donnait du bois ». (mère, PT08) Dans d'autres cas, cela faisait plutôt partie des privilèges que des obligations : « c'était un accommodement qu'on acceptait de faire, on a fourni ce qu'on était capable de fournir au fur et à mesure, c'était pas une obligation ». (mère, PE09) Il s'agissait là d'un nouvel équilibre, d'une recomposition des aspects familiaux et financiers de l'échange pour réaliser la succession des parents prédécesseurs.

D'autres parents exposent les stratégies pour transférer et payer la ferme : « C'était une donation. [...] Juste une donation on n'a pas le droit, [il] faut qu'on vende, quand même [que] c'est rien qu'une piastre. Y disaient que ça valait à peu près huit mille piastres dans le temps. » (parents, PT12) « On y payait deux cent piastres par année dans le temps », mais la répondante assure qu'ils ne l'ont jamais déboursé car « y l'ont pas exigé »; à la place, « on leur donnait du bois de chauffage, de la viande, des affaires de même là ». (mère, PT12) Ainsi, ils avaient reçu la ferme en donation contre une promesse de remise en argent annuelle qui a été remplacée dans les faits par un tribut en nature. La motivation des parents des répondants à leur vendre la ferme à faible prix est interprétée comme une volonté de les aider à assurer la succession familiale sur la ferme.

Y en a qui donnaient complètement, [mais] comme moi, mon père, y me l'a pas donnée [la ferme]. [Cependant] y me l'a presque donnée : quatre mille piastres de prêt agricole à payer pendant vingt ans, pis cinq cents piastres [à remettre au père chaque année sur trois ans]. Étant donné que c'était pas les mêmes structures parce que les fermes ont tellement évolué, le prix est plus [élevé aujourd'hui]. Mon père y aurait pu me vendre ça quarante mille [dollars] peut-être; ça aurait été cher, mais y m'a vendu ça pour que je vive dessus. (père, PE02)

Dans un contexte différent, un autre prédécesseur raconte avoir reçu la ferme de son père sous forme de donation en échange du travail non rémunéré et en remboursement de l'argent que son père lui avait emprunté.

Sur contrat, le père m'a donné [la ferme] pour l'argent qu'y me devait pis pour l'ouvrage que j'ai mis sur la terre, parce que moi j'ai fourni, quand je restais icitte, j'avais plus de revenus que lui, quand y avait pas d'argent, y allait pas à la banque, y allait pas à la caisse, j'y passais de l'argent, y me demandait de l'argent. (père, PT13)

Comme cette ferme n'était pas viable à l'époque, le répondant avait choisi de la vendre pour recouvrer l'argent qu'il avait fourni à son père et contre lequel celui-ci avait donné la ferme au répondant en guise de compensation.

Y avait pas assez de revenus pour... J'te dis que cinq, six vaches dans le champ... [...] La grange c'est moi qui l'a défaite quand j'ai repris ça, on mettait du foin là-dedans pis c'était pas assez grand. [...] Je l'ai offert[e] à cinq mille [dollars] pour l'étranger avec tout ce qui avait dessus moi, j'en n'ai jamais trouvé [d'acheteur], tout de suite après que j'ai eu acheté, personne n'en voulait. Ça [ne] valait rien, dans les années '60 les terres [ne] valaient rien. (père, PT13)

Pour les prédécesseurs qui n'ont pu bénéficier de l'aide familiale, ni même d'un prêt agricole pour financer l'acquisition de la ferme, ou qui ont dû se tourner vers les institutions financières privées, sans être soutenus par les garanties de prêts de l'état, le dette a pu être lourde à porter financièrement et socialement.

[II] faut que tu penses que dans ce temps-là les banques pis les caisses ça [ne] prêtaient pas, toi t'es jeune t'as pas connu ça ce temps-là. À chaque fois que t'allais emprunter cent piastres à la caisse populaire, [il] fallait que tu te trouves un répondant, si t'avais besoin de mille piastres, [il] fallait que tu te trouves dix répondants dans la paroisse, pis moi j'étais étranger dans la place, ma parenté pis mes connaissances [n']étaient pas icitte. Quand on voulait avoir de l'argent

emprunté, [il] fallait aller à Household Finance,<sup>188</sup> pis on payait 23% d'intérêts, 23% d'intérêts qu'on payait, c'est comme ça qu'on a commencé. (père, PT17)

### 3.4.16 Les avatars<sup>189</sup> de l'équilibre entre les arrangements familiaux et financiers

Plusieurs facteurs ont contribué à faire éclater le modèle traditionnel de donation du patrimoine agricole au successeur familial. On peut souligner la prise de valeur exponentielle des entreprises agricoles suite à leur forte capitalisation, la valorisation culturelle et sociale de l'individualisation des ménages domestiques, la distinction du retrait de la retraite à la faveur de transferts de ferme réalisés à un plus jeune âge et de l'allongement de la vie qui procure la possibilité d'un engagement dans une autre vie active, etc. Ainsi, les jeunes repreneurs doivent dédommager leurs prédécesseurs pour racheter les actifs et leur permettre de se reloger ailleurs, dans le respect de leur droit à bénéficier d'un revenu décent pour assurer leurs besoins jusqu'à la fin de leurs jours et du « droit » des héritiers familiaux à recevoir une part juste et équitable de la valeur du patrimoine familial.<sup>190</sup> En même temps, les prédécesseurs (et les héritiers) doivent favoriser la pérennisation de la ferme familiale et la viabilité de la famille du repreneur sur la ferme, autrement dit, que le successeur soit en mesure de subvenir aux besoins de sa jeune famille, d'assurer un fonds de roulement suffisant pour la ferme, d'acquitter les dettes du rachat de la ferme et des investissements nécessaires à effectuer pour sa mise à niveau.

Vu leur propre expérience, des parents sont plutôt enclins à vouloir aider leur relève à s'établir en finançant en quelque sorte l'acquisition de la ferme par leur successeur. Les jeunes n'ont alors qu'à remettre, souvent sans intérêts, une rente annuelle ou semestrielle aux cédants. Dans le cas suivant, le fils a assumé les dettes de la ferme, soit environ vingt mille dollars, et a remis en cinq ou six ans les trente mille autres convenus à ses parents, à même les subsides reçus pour le lait.

<sup>188</sup> Nom d'une société de crédit à la consommation.

<sup>189</sup> Le mot avatar est pris ici dans un double sens décrit par Le petit Robert, soit celui d'une « métamorphose », d'une « transformation » et celui d'une « mésaventure », d'un « malheur ».

<sup>190</sup> Au Québec, le droit successoral repose sur des règles issues du droit français et du droit anglais. De ce dernier découle le fait que les enfants ne possèdent pas, à proprement parler, de droit juridique à hériter en fonction de leurs liens biologiques, sauf en cas de décès *ab intestat*. Le testateur détient la liberté de « léguer ses biens à la personne ou aux personnes de son choix, sans être tenu d'en réserver une partie à des membres de sa famille ». (Dictionnaire du français plus, 1988: 1595)

On a dit [au successeur] : tu vas payer tant, tu vas payer avec la subvention du fédéral, ça va être moins fatigant pour toi, pour le lait, tu nous donneras ça, si t'as quatre cents piastres tu nous donneras quatre cents piastres, si t'en as six cents, tu nous donneras six cents, si t'en as trois cents tu donnes trois cents. [...] Y avait le trente mille, [mais] l'autre affaire, la vente en réalité aurait été faite cinquante mille piastres, trente mille piastres avec les autres affaires, pis en plus y avait son vingt mille à payer pour nos dettes. (mère, PT17)

Cette pratique est découragée par les intervenants agricoles et financiers. Il y a bien entendu l'aspect économique des choses, mais au-delà de cela, il y a les considérations familiales. En effet, ce système de rente repose, d'une part, sur l'idée que les successeurs vont respecter leur engagement moral, et d'autre part, qu'ils seront en mesure dans cinq, dix ou quinze ans de verser ladite rente. Ces deux présomptions reposent elles-mêmes sur une relation de confiance intergénérationnelle et sur une certaine mythification entourant la pérennité conférée à la ferme. D'abord, c'est présumer que les jeunes soient compétents et désireux de faire de la ferme familiale leur projet professionnel et de vie jusqu'à la prochaine génération. Ensuite, les fermes familiales sont des entreprises qui ont émergé du travail des hommes et des femmes des générations antérieures : elles n'existent pas sans ce travail, sont soumises à toutes sortes de conditions économiques, politiques et sociales, et malgré la bonne volonté des membres de la famille, les risques qu'elles disparaissent ne sont pas hypothétiques.

Dans cette perspective, et d'autant plus si les cédants ont encore des enfants à leur charge, les intervenants leur conseillent plutôt d'accepter un montant forfaitaire qui les mettra à l'abri des aléas de la vie et du marché, advenant la déroute de la relève. Le prêt agricole permet d'éviter les conflits familiaux en vue de récupérer le montant dû en ces cas-là. Cependant, cela n'empêche pas d'autres conflits de naître autour de l'idée que le don consenti est une perte pour laquelle tous paient avec l'abandon.

Même nous autres on avait dit au commencement que... moi j'suis une personne que je [ne] veux pas que l'autre ait de la misère, pis là j'ai dit : on va vendre ça pis y nous paieront ça comme son père a fait à lui [au répondant], l'automne pis le printemps, un montant, un montant pendant x années. Pis là l'agronome était venu pis y a dit : pensez donc à vous autres, y dit : vous avez encore une famille en arrière de vous autres, vous avez encore sept enfants. Pourquoi [ne] pas avoir votre argent tout de suite? Faites donc un prêt plutôt. Je suis ben contente aujourd'hui qu'y ont fait un prêt, pis là on a eu notre argent, j'étais ben contente

après [l'abandon] que ça avait été fait de même, parce qu'on pense trop aux enfants, c'est pas bon de penser trop aux enfants. (mère, PT08)

Par ailleurs, la perspective avec laquelle est abordée la question du montant de la transaction diffère selon les protagonistes : alors que les conseillers externes fixent ce montant selon les aspects technico-financiers et la situation économique de la ferme qui viennent dicter la capacité du jeune à rembourser son prêt agricole, les parents conçoivent plutôt la fixation de ce montant dans la perspective d'une rétribution différée pour les nombreuses années de travail sous-rémunéré et de sacrifices pour assurer le développement de la ferme et qui doit leur permettre d'assurer leur niveau de vie post-retrait, d'où l'idée évoquée par plusieurs que la ferme constitue leur « fonds de pension ». Dans un cas cependant, ces apparentes contradictions sont résolues par la primauté accordée au désir d'épargner au jeune les difficultés vécues autrefois par les cédants, ceux-ci ayant confiance dans les capacités du successeur et en sa loyauté envers ses parents.

C'était pas tellement une vente que j'ai fait, c'était plutôt une donation, c'était plus une donation qu'une vente. [...] Ça fait que là j'y ai donné, je [ne] pouvais pas y ôter ses revenus pour vivre, je voulais qu'y arrive, je [ne] voulais pas qu'y fasse de dettes, qu'y arrive là-dedans, y arrivait ben, ça allait ben, y était pas pris à [la] gorge, pis ça travaillait ben, t'sais quand tu travailles... Moi j'ai travaillé tout le temps de ma vie pris à [la] gorge, c'est ben mal aisé, c'est dur à se sortir de ça, quand tu viens à bout de sortir de ça, monter une terre comme ça là, c'est parce que [il] a fallu que je travaille beaucoup, y a des grands bouts où j'étais pris à [la] gorge, on était pris à [la] gorge. (père, PT17)

En cherchant des façons pour faciliter l'achat de la ferme par la relève, certains parents en viennent à penser qu'ils ne pensent pas assez à leurs propres besoins. Parfois ils veulent trop que la ferme continue après eux ou que leurs enfants soient à l'abri de toutes difficultés financières, au point de se mettre eux-mêmes dans des situations difficiles et de compromettre l'équité entre tous leurs enfants. Et si le prix de vente et le transfert étaient pensés en fonction des parents plutôt que des enfants, quelles conséquences cela aurait-il?

Ça fait que Yvon [le gendre] y nous a offert ça, pis ma fille, mais nous autres on voulait vendre ça plus cher [mais] ça aurait été l'étrangler, ça [n']aurait pas été mieux. [...] Là lui y avait dit un certain montant, on va fournir la viande tout le temps, on va fournir le bois de chauffage tout le temps, pis là au bout de trois ans

c'est fini [à cause de l'abandon] y a p'us de viande, y'a p'us de lait, y a p'us de bois. (parents, PT08)

Ces répondants sont aujourd'hui heureux d'avoir accepté un paiement forfaitaire pour le transfert de la ferme, car il leur semble qu'ils ont perdu moins que s'ils avaient pris des arrangements intra-familiaux, mais l'abandon leur a quand même fait perdre les avantages et privilèges convenus en échange d'un don plus important au transfert. «[Le conseiller en financement] y m'avait dit aussi : ah! mais là vous pouvez même financer votre garçon, y dit : pis y vous remettra une partie dans cinq ans. Une partie... ouan mais toi là quand tu laisses là, t'as quoi? C'est pas ça que tu t'attendais là... » (mère, PT16) Des cédants sentent une pression qui émane de la part des prêteurs qui ne veulent pas financer le rachat de la ferme à fort prix, alors que les prédécesseurs se sentent en droit d'être rétribués pour le travail non rémunéré capitalisé dans la valeur de la ferme : « les jeunes, si y pensent d'avoir ça pour rien, qu'y y pensent pas ». (père, PE07)

Une tension peut se créer autour du financement parental du transfert de la ferme, car il peut être difficile pour les parents d'attendre d'être payés s'ils sont dans une situation financière précaire, et compte tenu du risque d'abandon qui ferait alors perdre une part substantielle du montant conclu pour le rachat de l'entreprise. Pour financer l'établissement de son successeur, il faut avoir des liquidités pour être capable de vivre en attendant de recevoir, par tranches et en différé, le montant pour la vente de l'entreprise agricole au jeune. De plus, advenant l'abandon du processus de succession le risque devient plus élevé, si les prédécesseurs sont peu fortunés, de perdre davantage que ce qu'ils perdent en acceptant un paiement forfaitaire au transfert de la ferme. La situation économique des prédécesseurs peut les rendre plus vulnérables dans les négociations entourant le processus de transfert. Peut-on comprendre le versement forfaitaire comme un règlement à rabais que la sécurité de paiement vient compenser d'une certaine manière?

#### 3.4.17 Les arrangements financiers : entre le crédit institutionnel et le crédit familial

Accorder un prix préférentiel dans le contexte de vie d'aujourd'hui semble difficile et la perception d'une plus grande incertitude économique en agriculture rend incertain le recours aux anciennes stratégies compensatoires qui procuraient des avantages en nature aux prédécesseurs en guise de dédommagement. Cette compensation viagère en nature devient cependant caduque avec



l'abandon de la succession de la ferme, d'où sa volatilité, et le don consenti, hormis en ayant recours à une clause de réserve, est alors perçu comme une perte économique inutile.

Les ententes prises entre les partenaires familiaux, soit entre les prédécesseurs et les successeurs, concernant le montant de la vente de la ferme ainsi que les modalités de paiement demeurent nécessaires, même lorsqu'il s'agit d'une compagnie. Autrement dit, ce n'est pas parce que la ferme familiale est constituée en compagnie que la logique familiale du don et des arrangements monétaires devient caduque, puisque la ferme n'est jamais échangée à l'intérieur de la famille sur la base de sa valeur marchande. Ce système familial de transfert des fermes constitue un mécanisme économique et social qui permet la pérennisation des entreprises agricoles d'une génération à l'autre, ce que le marché ne saurait faire qu'à la condition d'accentuer la concentration des entreprises agricoles. En effet, les transmetteurs prennent généralement en considération, à des degrés variables, la capacité financière actuelle de la ferme et les besoins personnels et familiaux de leurs jeunes en même temps qu'ils agissent pour que la ferme soit encore là dans dix ans, ce que la transaction entre étrangers ne prendrait pas en cause. Les parents mettent en place des stratégies pour que l'établissement de leur successeurs soit viable, qu'il soit vivable et qu'il soit durable.

Eux autres [les deux fils] y ont racheté, y se sont trouvés à payer nos parts; c'est la compagnie qui payait. [...] Si on vendait le prix que ça vaut, y en n'a pas qui seraient capables de reprendre. On a fixé un prix, on s'est organisé pour [ne] pas leur donner trop de misère. T'sais on a dit : on va leur demander un montant tout de suite, pis le reste y vont nous le payer tant par année sans intérêts. Y en restait des choses à payer : y avait des silos qui étaient montés, [...] mais c'était pas payé, ça se payait tant par année, de la machinerie aussi. [...] Y en n'a pas beaucoup qui sont capables de racheter ces affaires-là si tu fais un prix normal, ça [ne] se peut pas. (mère, PE20)

Soumettre la reproduction sociale de l'agriculture aux seules règles du marché rendrait cette reproduction très aléatoire et fragiliserait gravement les structures agricoles des territoires ruraux. Les logiques familiale et patrimoniale sont déterminantes pour la pérennisation des entreprises agricoles; évacuer ces dimensions en focalisant sur les aspects entrepreneuriaux et commerciaux de l'agriculture, perspective sous laquelle le discours semble se déplacer de plus en plus, apparaît

comme une erreur qui ne peut que produire du sous-développement<sup>191</sup> dans les régions rurales (disparition des entreprises par démantèlement et par concentration) et accroître les inégalités entre les territoires agricoles (qui ne sont pas pourvus également en potentialités et en ressources).

Dans les cas où le processus de succession est compromis par difficulté de financement, plusieurs prédécesseurs sont tentés de prendre une entente « sous la table » avec leur jeune : celui-ci emprunte ce que le crédit agricole lui offre en fonction de la valeur de la ferme, entreprend les travaux selon ce que le crédit agricole juge que les revenus lui permettront de payer, mais conclut une entente de remise d'un montant  $x$  à chaque mois, trimestre, semestre ou année à ses parents, ce qui compromet sa marge de manœuvre déjà limitée et risque peut-être de l'amener à devoir abandonner : « y peuvent faire ça si y sont pas en compagnie ». (père, PE20) En effet, cette façon de faire est difficilement réalisable lorsque la ferme est constituée en société par actions puisque l'argent ne provient pas des poches des agriculteurs mais de la caisse de la compagnie, soumise à la transparence et à des contrôles externes plus serrés, bien que le jeune puisse remettre une partie de son salaire pour contourner ce problème. Une autre prédécesseuse explique la convention tacite qui avait été établie avec son fils cadet ainsi que la procédure pour lui transférer graduellement la ferme de manière à ce qu'il s'établisse sans être égorgé par l'endettement.

La convention était qu'on n'allait pas essayer d'y garrocher toutes nos actions à lui d'un coup sec pour qu'y se ramasse avec le global des dettes. [Ça] fait que avec le fiscaliste c'était fait de façon que à chaque année... c'était fait de façon que à chaque fois qu'y rachèterait des actions la façon de procéder faisait que ça baissait tout le temps pour que... ça faisait un prix équitable là : que nous autres y nous en reste pour vivre, pis que le transfert se fasse, [les dettes auraient ainsi été assumées collectivement] peut-être pas au total, mais si je me rappelle ben me semble que c'était 55 ou 60% [des dettes] qui auraient été payées en transférant comme ça. (mère, PE03)

---

<sup>191</sup> Selon Dugas (1983: 43), la marginalisation de la fonction agricole dans les régions périphériques « n'est pas liée à une absence des ressources agricoles mais plutôt à une conjoncture agricole, au contexte biophysique, à la marginalité géographique et à des facteurs humains ». Selon Jean (1988: 256), « la marginalisation de l'agriculture régionale », ou plus précisément la plus faible part relative de l'agriculture des régions périphériques dans l'ensemble des régions agricoles québécoises, tient à la spécialisation en production laitière, production qui assure un revenu plus stable du fait de son contingentement, mais qui demeure moins lucrative que d'autres spécialités. Cette spécialisation régionale serait due à « un processus de régionalisation de l'agriculture à l'échelle québécoise où les zones mieux dotées en facteurs de production ont pu s'orienter vers des spécialités plus lucratives, et peut-être plus risquées, mais moins exigeantes en savoir technique et en main-d'œuvre que ne l'est la production laitière. »

Cet arrangement ne favorise pas que le jeune, mais aussi les prédécesseurs « parce que c'était mieux qu'on ait un petit montant par année que d'arriver pis de vendre [tout d'un coup] » car les impacts fiscaux « y étaient trop gros », autrement la part grugée par l'État « c'est 55%; y te mange pas à peu près. » (mère, PE03) Le transfert graduel est aussi beaucoup dicté par une logique finalitaire où la logique commerciale est avant tout placée au service des intérêts des membres de la famille, en cherchant à minimiser les impacts négatifs tant pour les prédécesseurs que pour les successeurs. En étalant le transfert des actions au fils, les parents finançaient d'une certaine manière le transfert, notamment par l'absorption d'une partie des dettes qui avaient été contractées au cours du processus de succession, vu l'intérêt du fils à reprendre, mais dont les parents se trouvaient également à profiter par l'apport d'un surcroît de revenus et la hausse de la valeur marchande que ces investissements ont procurée dans l'intervalle. Mais encore aurait-il fallu que le fils ait commencé à racheter des actions au cours des huit années où il a été établi...

Par les revenus générés via les investissements réalisés, les dettes se seraient résorbées un peu plus chaque année de sorte qu'il était prévu que 55 à 60% des dettes auraient été remboursées progressivement jusqu'au moment du transfert final, l'idée étant de ne pas écraser le fils sous le poids des dettes, mais aussi de retirer suffisamment pour avoir un revenu suffisant pour vivre. Il y a une recherche d'équité entre un revenu futur pour les parents qui leur permette de vivre, et qui rétribue en partie le travail accompli et non rémunéré pendant le règne parental, et en même temps qui n'écrase pas le fils sous le poids des dettes, et qui reconnaît l'apport de son travail au développement de la ferme pendant le règne conjoint. Dans les cas où un financement parental s'ajoute à un emprunt agricole, l'aide financière apportée par les prédécesseurs peut représenter une condition au financement public.

[Les agents du crédit agricole] y voulaient pas eux autres là [financer], y fallait que ça reste là ce montant-là [cent mille dollars]. Le comptable y dit : t'en feras ce que tu voudras, si tu veux le donner plus tard. Ben j'ai dit : j'en n'aurai pas besoin [de] ce montant-là, ce cent mille piastres là. [...] Y m'avait resté cent mille piastres qui avait resté en deuxième hypothèque. [...] Là moi je demandais cent quatre-vingt-quatorze mille [dollars] qu'y me donnait en argent; j'ai eu mon argent. Là y fallait qu'y reste, y avait un autre cent mille qui était là, rien que des chiffres là qu'on va dire, c'était comme des parts que j'avais qui restaient là, ça m'appartenait ça, ça aurait resté là jusqu'à aujourd'hui. Y seraient encore là, mais là le gouvernement fédéral y était pour taxer ça ces affaires-là, là le comptable y

dit [...] : Rolland tu m'avais dit que tout de ben [les] cent mille [dollars] tu en n'as pas besoin, [que] tu y donnerais plus tard, y dit là le gouvernement s'en vient avec [une] loi, ça va être imposable, tu vas être obligé de payer de l'impôt là-dessus. Ça fait que là, ben j'ai dit : rendu de même, j'étais pour y donner plus tard, j'peux ben y donner tout de suite, [ça] fait que y a effacé ça, deux ans, trois ans après, une couple d'années après [l'établissement du fils]. Ça fait que en fin du compte le gouvernement y l'a pas fait, ç'a pas été si pire qu'y m'avait dit [le comptable], ça fait qu'après quand [le fils] y est venu pour vendre, j'ai dit : si mon montant était là, tout de ben que ça y aurait fait faire attention un peu plus. [Le fils successeur] y arrive icitte une fois, j'ai dit : je t'ai fait un beau cadeau. (père, PT10)

Le répondant croit que s'il n'avait pas fait ce don, qu'il avait laissé cette dette aux livres, cela aurait exercé une pression morale sur le fils pour qu'il mette tout en œuvre pour conserver la ferme laitière. Bien que l'intention du prédécesseur ait été de faire don de ce montant à son fils éventuellement, aurait-il pu récupérer, en deuxième hypothèque, la valeur équivalente après que les dettes furent payées suite au démantèlement, compte tenu de l'endettement important de la ferme? N'eut été de ce don anticipé, le répondant aurait-il pu être sommé de contribuer à la remise des dettes? Si oui, ce don précipité aurait donc permis aux prédécesseurs retirés de ne pas être impliqués dans les difficultés financières de la ferme et d'éviter des répercussions importantes sur leurs finances.

#### 3.4.18 L'abandon enlève tout son sens aux stratégies sociales pour l'équité familiale

Ce qui est l'enjeu du partage entre les enfants, c'est la différence entre le prix marchand et le prix préférentiel consenti, dont seul le repreneur bénéficie. L'abandon de la succession et le démantèlement de la ferme soulèvent souvent la déception, parfois la colère ou la jalousie, parce que la plus-value accordée au repreneur est disparue et donc, le sacrifice consenti perd tout son sens. Dans un cas donné, les sœurs du successeur « y ont toutes été conscientes de ça » (mère, PT19), en parlant du fait que d'accorder la ferme à prix préférentiel à leur frère les privait d'un héritage équivalent, principe avec lequel elles étaient d'accord dans la mesure où cela permettait d'assurer la continuité familiale de l'entreprise agricole. Par contre, lorsque le jeune a mis fin au processus de succession familiale par suite de multiples difficultés qui compromettaient la reprise, le sens donné à ce don consenti par les sœurs du successeur ne tenait plus, d'autant plus que la ferme a été démantelée et que le jeune ne pouvait consentir à l'offrir à l'une d'entre elles

pour assurer la relève, la ferme étant lourdement grevée de dettes. « Ben là y ont dit : y a rien que lui qui va en avoir eu. Y va en avoir [eu] plus que les autres c'est sûr. T'sais, on [ne] sera pas capable de donner aux autres ce que c'est (sic) qu'on a donné à lui, c'est évident. » (mère, PT19)

L'augmentation de la valeur du capital agricole accroît l'écart entre successeurs et héritiers. En conséquence, les parents arrivent de plus en plus difficilement à trouver des stratégies financières pour compenser leurs héritiers eu égard à l'avantage procuré au successeur en valeur monétaire. « Avec la ferme qu'on a là, on [ne] peut pas donner des parts égales c'est sûr, [sauf] si on pouvait la vendre plein prix, [mais] quand tu vends à un fils tu [ne] vends pas le [plein] prix. » (mère, PE20) La forte capitalisation des entreprises agricoles crée un écart de plus en plus grand, au moment de les transférer, entre ce que le successeur peut déboursier, c'est-à-dire ce que les prêteurs sont disposés à financer, et ce que les héritiers perdent et laissent au successeur pour assurer la pérennité familiale de la ferme. Les parents sont coincés entre ces deux enjeux.

Un autre répondant affirme que « je [ne] suis pas déçu [de l'abandon], mais seulement que j'aurais pu arranger ça; en la vendant la ferme moi-même, j'aurais fait une meilleure répartition aux autres enfants, je leur aurais donné une petite part. » (père, PT15) La logique familiale d'équité venait s'opposer à la logique patrimoniale de transfert et le répondant avait privilégié la seconde au détriment de la première d'où le fait que s'il avait su que l'abandon surviendrait et que la ferme serait démantelée, il aurait procédé lui-même à la vente de l'entreprise pour assurer une distribution plus égalitaire du patrimoine familial entre ses enfants. La pérennité de la ferme par sa relève justifie l'inégalité distributive entre les enfants, mais dès lors que le processus de succession est abandonné et la ferme démantelée, dans les cas post-transfert, la logique familiale de solidarité apparaît brimée, bafouée sans raison, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de raison qui donne sens à cette inégalité de partage du patrimoine et qu'on ne peut plus réparer par ailleurs.

Lorsqu'ils proviennent du successeur, l'abandon et le démantèlement enlèvent tout sens au don et crée chez les parents un sentiment d'iniquité envers les autres enfants, même si parfois ceux-ci ne soulèvent pas la question. Les parents regrettent aussi parfois d'avoir consenti ce don, notamment pour les sacrifices qu'ils se sont imposés auparavant, pour la perte de jouissance financière depuis leur retrait, et pour l'incapacité à réparer cette iniquité envers les héritiers. En ce sens, la clause de réserve qui oblige le successeur à obtenir l'autorisation de ses parents avant la vente ou le

démantèlement de la ferme à l'intérieur d'une période donnée et qui vise à partager le montant en avantageant d'abord les parents, sans nier l'apport de la relève à l'augmentation de la valeur de la ferme, constitue une stratégie pour pallier ces iniquités liées à l'abandon.

Quand Régis [le fils successeur] a laissé la ferme en '91, là ils l'ont vendue lui pis son père, y l'ont vendue ensemble, là y a vendu d'un prix marchand, bon, pis y a donné la part à Régis pis y s'en est gardé un peu. [Les enfants] y se sont jamais bâdrés de ça, jamais bâdrés de ça; on est clair dans notre tête nous autres, on est clair, pis dans notre cœur aussi. (mère, PT06)

Lorsque les parents sont encore propriétaires de la ferme alors que le processus d'abandon de la succession familiale est amorcé, la vente ou le démantèlement de l'entreprise agricole élimine cette notion de sacrifices familiaux de la part des parents comme des frères et sœurs du successeur, ce qui place les prédécesseurs dans une position plus facile envers la famille, car avec les fruits de la vente de la ferme « on se laisse vivre là; là on a notre argent, on a nos petits placements, [et] malgré tout on aide à nos enfants ». (père, PE02) Dans le cas suivant, une prédécesseure explique comment elle a procédé à la redistribution des actions et de l'argent au moment de démanteler la ferme, suite à l'abandon de son fils cadet et au décès de son mari.

Normalement [le fils cadet] y aurait dû nous signer comme de quoi y était parti pis les avoir redonnées à son père [les actions], mais là on [ne] l'avait pas fait signer parce que Jacques [le mari de la répondante] avait toujours espoir que notre garçon revienne, pis on a continué d'y donner son salaire régulier même si y était p'us à la ferme. Pis on se disait : y est dans une mauvaise passe pis on va le laisser aller, ça va passer un moment donné, ça va guérir. [Ça] fait que moi j'estime que j'ai fait un cadeau à mon fils Denis parce que j'y ai pas obligé à signer, [ça] fait que quand j'ai vu ça, tant qu'à en donner 50% au gouvernement, j'héritais des parts de mon mari, vu que j'étais rendue à 80%, j'ai pris 20% des parts pis j'ai donné à mon autre fils qui était parti, pis là j'ai po[i]gné l'argent pis elle (sic) est gelée. Parce que Denis il l'était parti, c'était juste parce que c'était pas officialisé, signé. [Et en redonnant des parts au fils aîné,] ça sauvait vis-à-vis du gouvernement; pis en donner 50% au gouvernement, [ça] fait que pourquoi pas en donner à mon autre fils? [...] Denis, mon deuxième, y était sur (sic) le fiscaliste avec moi, pis là y nous ont offert les opportunités devant nous autres : si ta mère fait telle chose, etc., [ça] fait que là Denis a constaté que si j'en donnais autant à son frère que lui en avait, tout le monde était regagnant. [...] [Ça] fait que pour mon fils c'était clair. (mère, PE03)

Deux préoccupations animaient la répondante : d'abord, le souci de retirer de la vente du patrimoine le maximum pour la famille tout en veillant à en remettre le moins possible à l'État et, ensuite, le souci d'assurer l'équité entre ses fils puisque le plus jeune possédait encore ses actions par un concours de circonstances, malgré son abandon du processus de succession. Il s'agit d'une stratégie anti-patrimoniale (le démantèlement) qui répond à une logique commerciale visant à récupérer la valeur de la ferme. Celle-ci se trouve à son tour mue par une stratégie d'affaires qui utilise la comptabilité d'entreprise et la fiscalité entourant les questions d'héritage pour définir la meilleure façon de répondre à une logique familiale visant à assurer l'équité entre les fils et à préserver au maximum la valeur du patrimoine au sein de la famille, à défaut d'avoir pu assurer la relève sur la ferme familiale. Malgré leurs différends, le fils cadet a fait alliance avec sa mère en adoptant cette stratégie fiscale, car tous visaient à maximiser le gain familial par la liquidation du patrimoine, puisque le démantèlement était devenu un projet commun.

#### 3.4.19 Monnayer l'abandon pour en favoriser l'acceptabilité auprès des partenaires familiaux

« Après que [le fils] y a vendu, j'étais sur mes gardes un peu, [car] je [ne] savais pas ce qui allait arriver, tu tombes avec un montant d'argent... Y devait pouvoir payer ses affaires. Y a vendu [...] pis y nous a aidés un peu financièrement, y s'en va à l'école à Québec, c'est beaucoup de dépenses. » (père, PT04) Est-ce que le fait que le fils ait redonné une petite partie de la vente de la ferme rend plus acceptable l'abandon aux yeux des parents? Est-ce que le fait qu'il doive étudier pour se réorienter excuse qu'il les ait aidés ou compensés juste « un peu »? Mais parce qu'il entraîne des conséquences financières importantes (rentrée importante d'argent par la vente, acquittement des dettes de l'entreprise, dédommagement des partenaires familiaux, etc.), l'abandon crée un stress chez les prédécesseurs qui se demandent comment le jeune va réagir devant la situation, d'autant plus s'ils étaient plusieurs partenaires dans l'affaire et/ou si les relations étaient devenues conflictuelles.

J'ai eu de la misère à obtenir la signature [du gendre] pour pouvoir passer chez le notaire; [il] fallait qu'y signe lui aussi, y avait 20% lui itou, [il] fallait qu'y renonce là, pis ç'a été juste une journée ou deux avant que je fasse encan [pour que le gendre accepte de signer]. Y aurait ben pu tout bloquer ça lui, pis dire : le revenu de l'encan c'est à moi [aussi] que ça appartient. (père, PE02)

Lorsqu'une telle compensation financière n'est pas retournée, soit par mécanisme formel (clause de réserve), soit de manière volontaire, des prédécesseurs semblent encaisser plus difficilement l'abandon. L'amertume est proportionnelle au don, aux aménagements et aux investissements réalisés par les parents et inversement proportionnelle au temps d'établissement des successeurs. En fait, les parents ont alors l'impression que ce sont leurs successeurs qui empochent le fruit de leur labeur et de leurs sacrifices, bref que les jeunes font un coup d'argent à leurs dépens.

En vendant la ferme, [les successeurs] y payaient leurs dettes pis après ça y restait quasiment le même montant, cent mille piastres clair, quasiment le même montant qu'on a vendu notre ferme [tout en n'ayant été que] deux-trois ans là, [alors que] nous autres on a resté dix-huit ans. [...] Y avaient pas à améliorer, c'est tout nous autres qui a tout construit, les améliorations c'est tout nous autres qui a fait ça; [...] c'était une belle ferme. [...] Nous autres ça nous a fait quelque chose. (parents, PT08)

Dans un autre cas, le répondant assure que la décision d'abandonner le processus de succession familiale a été prise par « les trois », incluant la mère, et que « y a pas eu de heurts là à personne » puisque le fils « était là pis y était au courant [des offres d'achat] pis on y avait dit : ben écoute un peu, moi je [ne] garderai pas la ferme pour faire des céréales. [...] Y était d'accord. » (père, PE11) Comment ce jeune qui semblait tant tenir à son rêve de ferme laitière, peut-il y avoir renoncé si facilement et s'être rendu aux arguments de ses parents sans que cela ne provoque de conflit intergénérationnel? Pourquoi la menace de la vente de la ferme n'a-t-elle pas secoué le fils pour qu'il se batte pour l'obtenir plutôt que d'abdiquer et faire comme si la décision de vendre était irrémédiable et le démantèlement inévitable? Outre le contrôle exercé par le prédécesseur, on peut émettre l'hypothèse qu'en recevant la valeur de ses parts ou un retour sur la vente en guise de dédommagement, l'abandon du processus de succession familiale sur la ferme devenait acceptable aux yeux du successeur déchu. La ferme apparaît alors sous une perspective commerciale et non plus au regard de sa dimension patrimoniale parce que les affaires prennent le pas sur l'aspect identitaire.

Par ailleurs, une prédécesseure fait état de discussions autour de scénarios de transfert qui ont eu lieu avec des conseillers, voire qui ont été arbitrées par ceux-ci. Un conflit a éclaté entre les



prédécesseurs et leur fils aîné, alors établi seul sur la ferme et désireux de la reprendre sans son frère. Ce conflit portait expressément sur la revente d'actifs de la ferme et le partage des bénéfices, selon que ce soit le fils ou les parents qui procèdent à un démantèlement partiel de la ferme. En fait, la logique de la répondante était la suivante : si le jeune démantèle, il doit remettre une partie du montant à ses prédécesseurs, mais si c'est eux qui démantèlent, ils n'ont pas à le faire, sinon à travers ce qui sera distribué par héritage à leur décès.

On avait eu des discussions avec les gars, les conseillers de gestion, on était six là-dedans. Si on vendait, mettons un scénario, si on vendait, mettons qu'on vend le troupeau pis le quota, on s'en va, on paie les dettes, [le fils aîné] y restait pour cultiver; [le fils avait soumis que :] y se revirait de bord deux jours après pis y m'arrive [et dit :] je vends ça, je vends ça, je vends ça. J'ai dit : si tu vends ce qui reste ici pour t'en aller, c'est moi qui les a payées ces machines-là, tu vas au moins me redonner une partie de l'argent. [Le fils] y dit : jamais! Y dit : pourquoi c'est faire que (sic) je t'en redonnerais? [La répondante dit :] pourquoi c'est faire que (sic) j'y laisserais vendre pis moi j'suis sur le bien-être social pis je tire le diable par la queue pis lui y a un million dans les mains pis y rit de moi? C'est moi qui l'a gagné! Les conseillers passaient leur temps à dire : la décision vous appartient, c'est à vous deux, décidez. [Ça] fait que j'ai dit : m'as le vendre le troupeau moi au lieu que ça soit toi. Y dit : o.k., y a été d'accord. Ça fait que y a été déçu, y pensait pas qu'on passerait aux actes. Là y s'est aperçu qu'à quelque part ça [n']avait pas de sens la façon que dans sa tête lui y avait organisé ça. (mère, PE09)

Le noeud de l'impasse réside-t-il dans le fait que les investissements sur la ferme aient été réalisés trop tardivement? La logique de la répondante à cet égard était sans équivoque : pas d'investissements qui grossissent la ferme et leur donnent plus de travail tant que les jeunes ne sont pas établis formellement (car on ne peut jamais être certain qu'ils s'établiront, dit-elle), même s'ils auraient pu revendre la ferme et récupérer la valeur des investissements [en théorie] advenant le non-établissement des fils. En outre, la répondante affirme qu'ils n'ont jamais déterminé certains aspects du transfert (vente ou don) et de la co-exploitation (partage des bénéfices). De plus, ils n'ont pas systématiquement appliqué les procédures de fonctionnement établies dans la convention des sociétaires concernant l'estimation de la valeur économique de l'entreprise.

L'autre chose qu'on aurait pu faire en sortant de chez le notaire [à l'installation des fils], on aurait pu dire : toi t'as 20% des parts, ton frère 20% ça équivaut à soixante ou quatre-vingt mille [dollars] là, c'est la valeur de la ferme; toi t'as 10% c'est trente-cinq mille [dollars]. [Mais] ça c'est pas fait encore. [...] C'est fait sur papier, mais on n'a jamais signé cette entente-là entre nous autres. Ç'a été fait à la signature du contrat, mais à tous les ans la valeur de la ferme change en plus ou en moins. Le partage des parts il faut qu'à tous les ans en principe on resigne comme de quoi qu'on accepte que nos parts y valent tant. On [ne] l'a pas fait systématique (sic), on l'a fait deux fois [depuis 1994], pis après ça... [...] Parce que ça leur donne droit ça, à celui qui a 20% à avoir 20% des profits si y en a ou à payer la dette si... (parents, PE09)

Pis y a une chose qui [n']a pas été faite, pis là c'est là qu'on a accroché; c'était pas une discorde mais on n'a pas établi qu'on leur transférait pis qu'y nous la payaient ou qu'on leur donnait [la ferme]. Sur papier on leur a transféré, mais on n'a jamais eu contrat qu'on leur vend ou [qu']on leur donne. Ça fait que quand on a vendu le quota pis les vaches, y a rentré de l'argent ici là... Les gars à force de discuter ensemble y nous l'ont dit, mais c'est jamais écrit : moi j'ai pas payé une cenne pour venir travailler icitte, j'ai pas payé une cenne pour rester ici depuis des années, je le demande pas mon 10%, je le demande pas mon 20% [propos des fils]. C'est ce qui nous sauve dans un sens. (mère, PE09)

Il y a deux problèmes potentiels qui auraient pu engendrer des conflits familiaux : premièrement, il n'a jamais été établi si les parents transféraient la ferme par donation ou par vente, ou à quelle hauteur le dosage entre les deux modes de transmission allait être accompli. Deuxièmement, la vente du quota et du troupeau a rapporté des revenus pour lesquels les jeunes auraient pu exiger un partage en fonction des parts qu'ils détenaient. Ce cas montre qu'il est préférable que la détermination des conventions et procédures d'échange entre les partenaires soit le plus clairement établie au départ pour éviter les conflits potentiels en cas d'abandon du processus de succession familiale, même s'il est utopique de penser qu'on puisse tout prévoir et tout contrôler de cette façon. C'est en partie parce que les jeunes ont admis avoir bénéficié d'avantages gratuits et qu'ils n'ont jamais eu à investir sur la ferme de leur poche que le conflit a pu être évité, mais également parce qu'ils ont alors reçu une compensation financière du revenu de la vente du troupeau laitier. « Ça fait que là on a dispersé le troupeau en leur disant : je va[i]s vous donner une compensation, retournez sur le marché du travail, nous autres on continue. Y sont pas partis les mains vides. » (mère, PE09)

Dans ce cas d'établissement multiple par transfert graduel, les parents ont mis fin au processus de succession en décidant de continuer encore quelques années et en disant à leurs fils de se préparer chacun un projet d'établissement basé sur le développement d'une production qui leur soit propre. En fait, on peut se demander si la stratégie de compensation financière pour le démantèlement de la ferme laitière ne constitue pas aussi une stratégie favorisant paradoxalement l'établissement de la relève, d'une certaine manière, dans l'optique d'un projet entrepreneurial qui leur soit propre. Bien que relative, cette stratégie financière peut constituer une forme d'aide à la relève de la part des parents qui s'ajoute à la fourniture des immobilisations.

#### 3.4.20 Conclusion

L'échange familial et communautaire a subi plusieurs changements qui ont recomposé les pratiques d'entraide. L'individualisation des producteurs, l'autonomisation des entreprises et l'augmentation de leur taille physique et économique, de même que la diminution de la taille des familles et l'accroissement de la distance physique entre les producteurs, ont entraîné la disparition des anciennes stratégies d'échange de matériel agricole, de collectivisation du travail et d'aide familiale à la ferme. D'une part, des organisations telles les CUMA et les CUMO sont des réponses culturelles et solidaires aux besoins de machinerie et de main-d'œuvre dans le contexte actuel, mais certains déplorent que cela ne recrée pas la sociabilité qui existait entre les producteurs, à une autre époque. D'autre part, l'aide des parents et conjoint(e)s peut être suffisante dans plusieurs cas, ce qui est davantage favorisé par le retrait des cédants à un âge plus jeune. Cependant, cette situation ne convient pas à tous lorsque les parents désirent s'inscrire dans un nouveau projet de vie ou penser davantage à engager leur retraite de la vie active. De même, la participation des conjoints ou conjointes n'est pas toujours possible lorsqu'ils occupent un emploi hors ferme. Par contre, un repreneur qui ne bénéficie d'aucune forme d'aide familiale peut s'épuiser si la charge de travail est plus grande que sa capacité de travail.

En outre, l'aide des parents ne se traduit pas que par de l'aide aux travaux de la ferme, mais peut aussi prendre la forme d'une aide financière au cours des premières années de reprise de la ferme par le jeune. Par contre, ces stratégies d'aide s'inscrivent dans un cadre plus global d'équité inter et intra-générationnelle. Il peut donc devenir problématique au plan moral, pour les parents, de continuer à éponger des factures ou à fournir de l'argent pour l'achat d'intrants, eu égard au

maintien d'une certaine équité entre les enfants et par rapport à soi. Ainsi, alors qu'ils envisageaient démarrer d'autres projets ou prendre plus de temps pour eux-mêmes, la qualité de vie et le niveau de vie des prédécesseurs peuvent être grandement altérés à leur retrait, ce qui rompt le fragile équilibre dans la convention d'échange globale qui avait été adoptée au départ.

Par ailleurs, cette convention, composée d'éléments formalisés et d'éléments tacites, s'établit sur deux grands principes : le don et le contre-don. Autrefois, le système de donation constituait une convention familiale qui faisait en sorte que l'avantage économique tiré du patrimoine reçu était remis aux parents par l'obligation morale et légale de leur assurer soins et subsistance jusqu'à la fin de leurs jours. À l'époque de l'installation des répondants, plusieurs s'étaient inscrits dans de nouvelles relations d'échange, c'est-à-dire que leurs parents leur avaient accordé un don monétaire sur le prix de vente de la ferme, en contre-don à celui consenti sur la ferme par le répondant (alors successeur) durant plusieurs années en termes d'aide au travail et de salaires gagnés à l'extérieur et rapportés sur la ferme. Encore aujourd'hui, il demeure des vestiges du système de donation, mais c'est principalement la logique qui a trait à l'aide, à l'investissement et à l'engagement du jeune dans son processus d'établissement et de reprise qui guide les stratégies d'échange commercial et social au sein de la famille agricole. Par contre, le contexte d'inflation des actifs agricoles et l'obligation d'assumer ses propres charges une fois retirés, rend de plus en plus difficile la réalisation d'une convention d'échange qui équilibre de manière satisfaisante pour toutes les parties, tant l'équité intergénérationnelle que l'équité intragénérationnelle.

Pour les parents, l'allongement du temps de vie, la nécessité de se reloger et la tendance à se retirer plus jeune créent une pression importante sur leur capacité à consentir un don sans devoir assumer encore la part majeure des sacrifices. De plus, dans l'espoir de s'assurer une rente de retraite décente et dans le but d'assurer une équité relative envers les autres enfants, les parents ont souvent consacré la plus grande part des bénéfices réalisés sur l'entreprise agricole pour en améliorer les installations et ainsi générer de meilleurs revenus, en plus de multiplier les stratégies d'aide à l'établissement des autres enfants, que ce soit pour la réalisation de leurs études, l'achat ou la construction d'une maison ou encore l'aide au démarrage d'une autre entreprise. Ces stratégies permettent de réduire l'écart entre la part reçue par le successeur et celle reçue par les autres enfants, mais des stratégies financières doivent aussi être mises en place pour rendre moins grand cet écart par la prise d'assurances, l'achat de lots boisés, la réalisation

d'épargnes et de placements, etc. pour constituer un patrimoine à distribuer en héritage. Cependant, l'inflation des actifs agricoles semble grandir plus rapidement que la capacité de plusieurs parents à planifier des actions stratégiques pour remplir une convention d'échange équitable entre tous les partenaires familiaux.

Les prédécesseurs prennent en compte de multiples variables pour déterminer le prix de vente de la ferme à la relève familiale : leurs besoins futurs, la compensation de leur travail non-rémunéré et des sacrifices passés, l'héritage à constituer pour les autres enfants, les besoins de la famille du repreneur, la reconnaissance du travail antérieur du successeur, la nécessité de moderniser, consolider et développer la ferme, la volonté de ne pas perdre sa relève, etc. Par contre, l'introduction du salaire au sein de la ferme familiale, souvent pour s'assurer d'une relève qui doit assumer ses besoins et, dans certains cas, ceux de sa jeune famille, change la règle d'obligation morale du don et du contre-don dans l'échange de la ferme familiale. En effet, selon certains répondants, le salaire vient compléter la transaction dans l'immédiateté, alors que le système d'autrefois s'inscrivait dans une perspective de réciprocité différée. Compte tenu du cadre culturel et social différent de la vie d'aujourd'hui et du fait que certains prédécesseurs ont pu abuser des loyaux services d'un fils, on peut comprendre que les jeunes préfèrent recevoir un salaire pour leur travail. Cependant, le don à consentir au transfert par les parents reste entier, car le jeune n'a pas une meilleure solvabilité pour emprunter sur le marché monétaire la somme nécessaire à un rachat de la ferme à une valeur plus juste. Ainsi, compte tenu de la complétude du contrat entre la relève et ses parents qui ont rétribué son travail, certains parents semblent plus enclins, moins embarrassés ou dans le droit moral de procéder au démantèlement de la ferme.

Par ailleurs, l'obligation de lier la prime d'établissement au transfert de 20% des parts et aux qualifications scolaires ne remplit pas ou pas tout à fait l'objectif visé qui est d'amorcer un processus de succession familiale. En effet, plusieurs répondants voient dans le montant octroyé une subvention à l'investissement sur la ferme, puisque la prime est liée par certaines conditions strictes d'utilisation, et non une contribution au rachat de 20% des parts de l'entreprise puisque la prime est fixée en fonction des qualifications scolaires et non pas établie en fonction de la valeur des parts. En conséquence, des prédécesseurs ont le sentiment que l'État s'immisce dans la sphère privée en forçant le don que, de toute manière, les cédants savent bien qu'ils devront consentir au moment du transfert définitif et dans une proportion encore plus importante. En outre, certains ont

le sentiment que le niveau de scolarité qui détermine la prime n'est pas garant de compétence et peut discriminer des fermes qui auraient besoin de cette subvention pour amorcer un rattrapage, en même temps qu'elles ne peuvent se priver de leur main-d'œuvre familiale.

La réalisation du transfert de l'entreprise agricole paraît paradoxalement reposer davantage sur des considérations familiales, identitaires et patrimoniales pour que les parents consentent un bon prix au successeur dans une perspective de pérennité, et c'est essentiellement là que se règle le compromis dans la relation d'affaires qui oppose le repreneur et le cédant. Cependant, les protagonistes familiaux doivent aussi composer avec d'autres acteurs qui interviennent dans la transaction. Or, le recadrage de la relation d'affaires, où l'État constituait autrefois un intermédiaire entre la relève et les parents, à une relation où il agit en intermédiaire entre la relève et les institutions financières, exclut pratiquement les prédécesseurs de la démarche. Le processus de succession familiale est réduit au processus d'établissement de la relève, donc à une perspective individuelle. Dans ce cadre où l'État vient garantir les prêts auprès des institutions financières, les fonctionnaires adoptent une posture qui peut tendre à diminuer l'importance de la valeur des besoins des prédécesseurs et des sacrifices consentis tout au long de leur carrière dans l'espoir d'en retirer les bénéfices à leur retrait.

Ce jeu peut avoir plusieurs conséquences, allant du démantèlement de la ferme par les prédécesseurs à la volonté de réaliser le financement à l'intérieur de la famille, en tout ou en partie. Cependant, plus les besoins des parents sont élevés et que leurs moyens sont faibles, plus leur pouvoir de négociation et leur capacité de développer des stratégies de transfert alternatives sont limités. Ils se retrouvent alors à la merci des agents financiers en quelque sorte lorsqu'ils désirent assurer leur relève et la pérennité du patrimoine, corde sensible à laquelle certains intervenants font appel pour favoriser le transfert. En effet, dans ce contexte, le démantèlement reste à peu près la seule possibilité qui rendrait justice aux parents eu égard à tous les sacrifices consentis, aux espoirs d'une retraite décente et à la mise en place de stratégies plus équitables pour leurs autres enfants. Contre toute logique, les tenants de la logique fonctionnaire professent auprès des jeunes successeurs l'importance de résister à toute sentimentalité dans la réalisation d'un contrat d'affaires avec leurs parents, mais ces mêmes intervenants en appellent au sentiment identitaire et aux valeurs patrimoniales auprès des cédants pour qu'ils acceptent les conditions qu'ils se font imposer d'une certaine façon dans la démarche de transmission légale de la ferme.

Dans tout ce contexte, nier ou vouloir évacuer la logique familiale dans la réalisation de la logique d'échange commerciale représente une stratégie qui s'oppose dans la pratique à tout discours valorisant la transmission des fermes familiales. En effet, il semble que le processus de succession ait plus de chances de se réaliser en prenant en compte l'ensemble des intérêts, besoins et valeurs des prédécesseurs et ceux des successeurs qu'en excluant les premiers au seul profit des seconds, voire même au seul profit des institutions financières. Dans la mesure où la société et l'État désirent favoriser la transmission des fermes familiales et contrer leur démantèlement, et dans tout le contexte culturel, social et économique qui encadre le processus successoral au sein des entreprises agricoles, il y a lieu de se demander s'il est équitable que les parents et la fratrie assument seuls la pression financière qui en découle ou s'il y a une responsabilité collective qui doit être partagée socialement.

Enfin, lorsque survient l'abandon du processus de succession familiale dans le cadre où les prédécesseurs n'ont plus la capacité (physique et financière) de reprendre la ferme ou de procéder à une nouvelle tentative de relève (ce qu'ils rebutent parfois à considérer) et qu'ils n'ont plus de pouvoirs pour récupérer la valeur marchande de la ferme (par clause de fidélité notariée, par deuxième hypothèque ou par détention de parts de propriété), les sacrifices familiaux consentis perdent tout leur sens. Cette perte est plus grande lorsque le financement se fait à l'intérieur de la famille, sur la bonne foi des partenaires, mais si l'acceptation d'un montant forfaitaire pour la vente de la ferme atténue ce risque, ce montant ne correspond jamais à la somme des sacrifices et des bénéfices capitalisés dans l'entreprise et jamais encaissés. Par contre, les pertes qui découlent de l'abandon et du démantèlement apparaissent moins lourdes dans certaines familles lorsqu'elles sont monnayées entre les partenaires d'affaires, soit parce que les prédécesseurs ont des prises légales pour retirer une partie des bénéfices (clause de réserve, deuxième hypothèque), soit parce que les successeurs consentent volontairement à en remettre une partie, ou soit parce que les prédécesseurs négocient avec leur relève l'abandon du processus de succession et le démantèlement de la ferme familiale (cas de transferts non complétés).

## CONCLUSION DU CHAPITRE

L'étude des éléments sociaux et culturels qui façonnent les logiques de pensée et d'action permet de mieux comprendre, d'une part, la perspective des parents au regard de leur position dans le processus successoral et, d'autre part, leur rôle ou leur influence dans l'abandon de celui-ci. De plus, l'analyse permet de mieux saisir la manière dont les parents interprètent les conduites de leurs successeurs et comment ils (ré)agissent en fonction de leur perception des logiques de leur relève, de leurs autres enfants et de leurs beaux-enfants. La lecture transversale des divers entretiens permet d'observer des régularités dans le discours, mais aussi des discontinuités, des faits récurrents et d'autres moins occurrents. L'ensemble permet de dresser un portrait global qui dépeint avec assez de profondeur les logiques que portent les prédécesseurs dans le cadre de la réalisation de leur succession à la tête de la ferme familiale.

Malgré son cadre exploratoire, l'analyse a permis en plusieurs points de pousser la compréhension de certains phénomènes à un degré supérieur qui, s'il ne permet pas toujours de tirer des conclusions, permet à tout le moins de dégager des hypothèses ou de poser de nouvelles questions. Surtout, la comparaison historique effectuée tout au long de l'analyse entre le double vécu des prédécesseurs en tant que successeurs autrefois et comme transmetteurs aujourd'hui a permis de saisir d'où proviennent certaines conceptions, de mesurer certaines ruptures, de constater des difficultés d'adaptation, de contextualiser les tensions, etc. De même, cela a contribué à cerner le sens des intentions, la source des motivations et les valeurs et intérêts défendus par les parents prédécesseurs.

Par leurs entrecroisements, l'analyse montre combien les quatre sphères cardinales sont interreliées et présentent des niveaux de dépendance relative, selon les différents aspects concernés. Par exemple, on a pu appréhender la question de l'équité au regard de trois sphères cardinales, soit la famille comme lieu de conflits ou de solidarité (l'équité comme valeur), le patrimoine comme objet de partage et de pérennité (les buts de l'équité) et l'échange comme sphère de réalisation des conventions (les stratégies d'équité). De même, on a pu considérer le travail hors ferme dans sa fonction de satisfaction des besoins de la famille, dans sa fonction de développement entrepreneurial de la ferme et dans sa fonction d'échange en vue de l'installation de la relève. Ces exemples visent à montrer que sans multiplier le découpage inutilement, aborder



différentes questions dans ses rapports avec chaque sphère concernée a permis d'approfondir la connaissance et de distinguer les dimensions dans l'analyse des logiques cardinales.

On constate globalement que la désarticulation des quatre sphères cardinales fait que l'entreprise poursuit ses propres fins, que le patrimoine perd sa valeur morale, que la famille agricole se définit par rapport au présent et non par rapport aux générations passées ou futures. Ces changements et ruptures créent des tensions de plus en plus fortes entre les logiques sociale et commerciale dans le cadre de l'échange devant permettre la réalisation du processus de succession familiale.

En outre, pour mieux percevoir les liens qui unissent la famille, le patrimoine, l'entreprise et les échanges, il apparaît nécessaire d'approfondir l'analyse en comprenant les éléments sociaux et culturels qui structurent les logiques identitaire, gestionnaire, d'affaires et finalitaire. En effet, l'analyse des quatre premières sphères, qui sont les dimensions les plus apparentes, reste fragmentaire et appelle à dépasser le niveau concret pour sonder les aspects peut-être plus discrets mais tout aussi importants dans la compréhension tant de la réalisation du processus de succession que dans la structuration de son abandon.

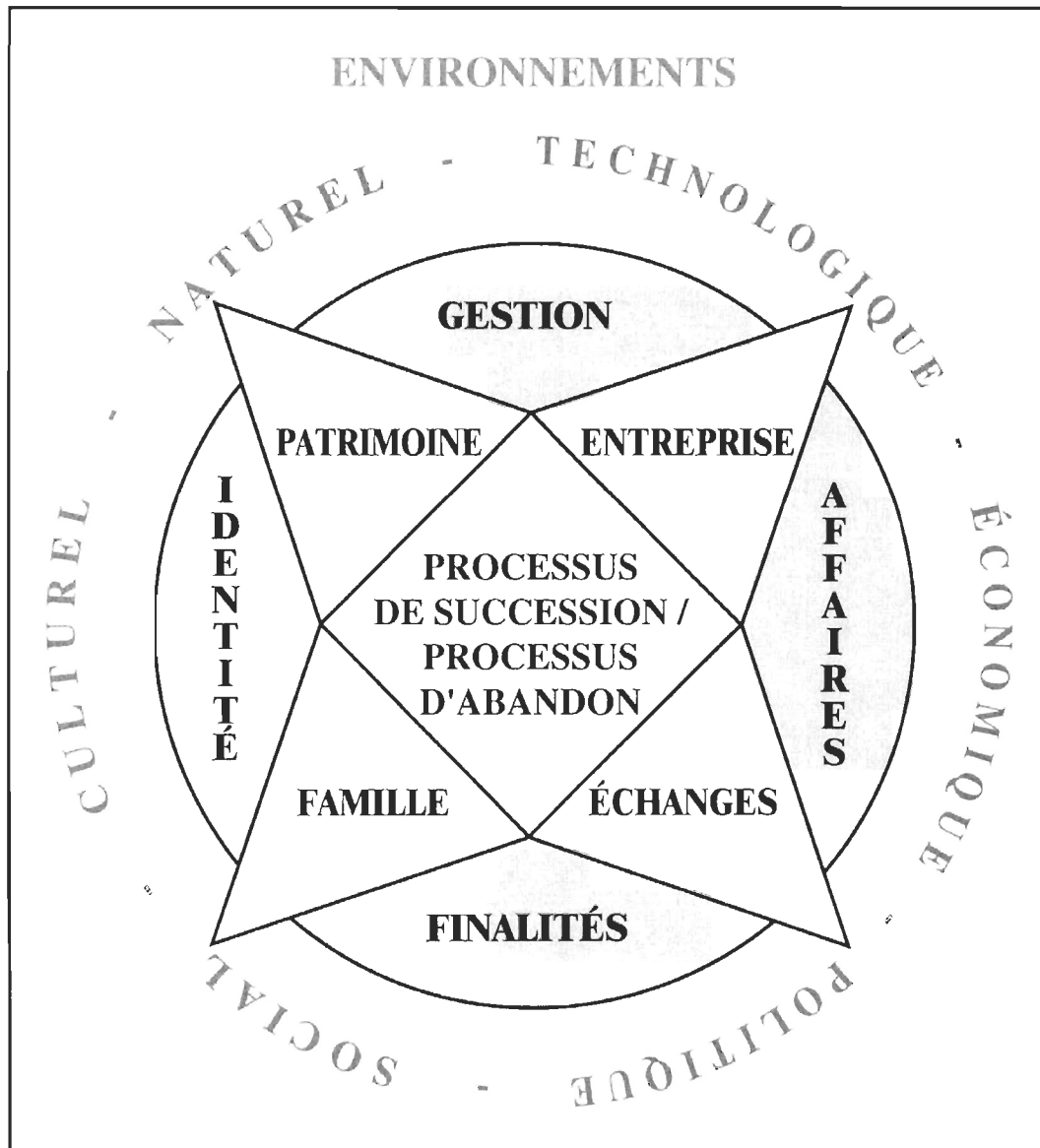
## **CHAPITRE 4**

### **ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS AUX SPHÈRES ARTICULAIRES**

## INTRODUCTION DU CHAPITRE

Ce chapitre traite des éléments de logiques rattachés aux sphères dites articulaires du fait qu'elles établissent les ponts entre chaque sphère cardinale. La relative latence de leur contenu ou l'invisibilité de leur action sur la famille, le patrimoine, l'entreprise et les échanges ne doit pas faire sous-estimer le poids de leur incidence sur la réalisation comme sur l'abandon du processus de succession familiale à la tête de l'entreprise agricole. D'une certaine manière, les sphères de l'identité et des finalités humanisent le processus du fait qu'elles sont rattachées à la famille pour établir les ponts avec le patrimoine et les échanges. De l'autre côté, les sphères de la gestion et des affaires rationalisent le processus du fait qu'elles sont rattachées à l'entreprise pour établir les ponts avec le patrimoine et l'échange. Cette conception demeure quelque peu réductrice du fait que les affaires et la gestion ne sont pas exemptes d'émotivité et de sentimentalité dans leur mise en œuvre, tout comme l'identité et les finalités peuvent reposer aussi sur des principes rationnels et pas simplement sur des traditions, des sentiments, des aspirations, etc. La figure 4 illustre les quatre sphères articulaires (en ombragé) et leur mise en relation dans l'ensemble des dimensions qui structurent les processus de succession et d'abandon.

Figure 4 – Les quatre sphères articulaires des processus de succession et d’abandon



## 4.1 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE IDENTITAIRE

### 4.1.1 Introduction

La logique identitaire est composée d'éléments qui définissent, entre autres, l'attachement au patrimoine ainsi que l'appartenance à la profession et au territoire. La sphère de l'identité, dans ses dimensions personnelle et sociale, est celle qui établit le pont entre la famille et le patrimoine. La force de ce lien constitue un élément important dans la définition du désir de s'engager ou non dans un processus de succession familiale.

Des thèmes comme les effets de l'isolement professionnel et territorial sur l'identité agricole, la fermeture des représentations identitaires comme facteur-obstacle à l'établissement, les problèmes liés au transfert intergénérationnel de l'identité légitime en regard de la propriété et de l'autorité, les conséquences de la non-transmission de l'identité agricole chez les filles, les contraintes professionnelles qui défavorisent la reproduction du métier d'agriculteur, l'appartenance et l'identité mises à mal par la bureaucratisation et la professionnalisation, sont autant de sujets traités dans la présente section.<sup>192</sup>

### 4.1.2 Le territoire rural : déstructuration de l'identité agricole

« Moi quand j'étais fille, dans le rang qu'on était, tout le monde était cultivateur. Astheure, y en n'a p'us, y a deux, trois cultivateurs par paroisse. C'est les gros qui achètent les petits, les gros qui écrasent les petits. » (mère, PT08) La concentration économique et géographique qui s'effectue en agriculture est concomitante à la déprise agricole qui résulte elle-même de l'abandon du processus de succession familiale et du démantèlement des exploitations agricoles pour diverses raisons.<sup>193</sup> La « désagriculturisation » des campagnes modifie l'identité du territoire

---

<sup>192</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère identitaire et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice U, page 893.

<sup>193</sup> Dans le cadre où les agriculteurs considèrent que leur métier est socialement dévalorisé, on peut se demander si, d'une certaine façon, la vente à l'encan ne prend pas valeur de symbole en marquant, d'une part, une rupture dans la trajectoire patrimoniale d'une lignée familiale et, d'autre part, une transition vers un statut social plus valorisant.

rural et peut conduire les agriculteurs à ne plus reconnaître ce territoire où est située leur ferme familiale ou à se sentir étranger face à ce lieu de pratique de l'agriculture.

En comparaison avec la déprise agricole observée dans certains rangs et la concentration des terres agricoles entre les mains de quelques fermes par localité, certains répondants font état de la grande différence dans la composition sociale des rangs à l'époque où ils s'étaient installés en agriculture : « Les terres qu'on a achetées, c'était toutes des cultivateurs; dans son rang chez eux c'est la même affaire. » (mère, PT21) Une autre prédécesseure constate que la recomposition sociale des rangs change l'identité de toute la localité : « C'est rendu que même c'est pas rien que dans les rangs, mais quand on dit un moment donné que dans une paroisse y reste p'us rien qu'un producteur pis y a pas de relève... » (mère, PT16) Selon certains prédécesseurs, l'agriculture est laissée à elle-même, abandonnée par le politique et c'est ce qui cause la déstructuration massive des campagnes, ce qui les inquiète pour l'avenir. « Si ça évolue, est-ce que ça va continuer à évoluer, si y a des changements [en agriculture] comme y a eu entre 1950 pis 2000, je [ne] sais pas où ce qu'on va se retrouver en l'an 2050. » (mère, PT19)

Dans les petits rangs partout là y avait des terres, pis des granges, pis des petits troupeaux d'animaux, c'était labouré partout, partout, pis ça c'est tout disparu. Sais-tu à quoi c'est dû ça? Les ministres d'agriculture qu'on a eus pis c'est dû [au fait que] les hommes qui travaillent pour l'agriculture dans les régions aux bureaux du ministère de l'Agriculture, c'est dû à ça, que les agronomes y [s]ont resté assis sur leur cul pis y ont pas été capables de convaincre le ministère de l'Agriculture pis le ministre que ça allait mal en agriculture. [...] C'est les gouvernements régionaux pis le gouvernement à Québec qui [n']ont pas été capables d'être prévoyants, de s'ouvrir les yeux pour prévoir que l'agriculture s'en allait sur le diable. Pis un pays, une province qui [n']est pas capable d'avoir soin de son agriculture qui [n']est pas forte, c'est un pays très pauvre, très pauvre. (père, PT15)

La majorité des répondants déplore la dévitalisation des rangs agricoles et des paroisses rurales. Le problème n'est pas simplement dû à la déprise agricole et à l'exode rural, mais aussi à la concentration économique qui s'opère au sein des fermes dont la taille augmente. Les rangs se vident de leurs agriculteurs, et certains même de leur population, mais « les terres se cultivent toutes par exemple, pis y a plus de lait qui se produit qu'y se produisait quand [y avait] toutes les petites fermes individuelles ». (mère, PT19) Au-delà des considérations économiques de la

production agricole, qu'en est-il de la vitalité sociale et économique des localités rurales quand elles passent de vingt-cinq à cinq agriculteurs? En comparaison, si dans un rang on retrouve seulement deux grosses fermes et que dans un autre on retrouve six fermes de petite ou moyenne taille, l'agriculture pratiquée ne rend-elle pas la campagne plus vivante dans ce second cas?

De quel développement peut-on parler dans nos régions rurales quand les fermes disparaissent les unes après les autres? « Dans notre rang où c'est qu'on restait, on avait cinq fermes, y en reste une ferme laitière. Ici ce grand rang-là qui va jusqu'au village, y reste notre voisin, y en reste un! Jusqu'au [prochain village] y en reste un! » (mère, PT19) Pour certains le développement régional apparaît comme un discours vide et comme une somme d'expériences non concluantes. « [Le] développement régional, moi ça fait trente ans que j'entends parler de ça [par] les gouvernements : développement régional, développement régional, pis ç'a tout le temps viré à zéro. » (père, PT15) Pourtant, tous s'accordent pour dire que « ça serait important que l'agriculture continue ». (mère, PT10)

Les changements démographiques et structurels survenus dans les campagnes québécoises, en particulier celles des zones périphériques, ont des conséquences sur la coopération et l'entraide possibles entre les agriculteurs. Ainsi, le renouvellement de la population par des familles néo-rurales et non agricoles ainsi que la disparition et le démantèlement de nombreuses fermes familiales ont déstructuré ou affaibli les solidarités agricoles dans les rangs et conduit à une recomposition différente des rapports sociaux. « Y s'est fait du changement beaucoup dans ce temps-là, les hommes de notre âge sont décédés, puis les enfants [n']ont pas pris la relève, pis y travaillaient en dehors »; ainsi la solidarité « ça s'est défait » car les résidants du rang sont maintenant « des étrangers » pour la plupart. (mère, PT06)

En référence à l'exode des jeunes, un prédécesseur dit : « c'est pour ça que ça se vide, les paroisses ça se vide par rapport à ça ». (père, PT08) Pourtant, quoique certains rangs et localités se dépeuplent rapidement, l'agriculture y marque encore fortement le paysage. Il semble que ce ne soit pas le fait que toutes les terres soient cultivées qui fait qu'un rang a une vigueur sociale et économique, mais le nombre de familles (agricoles notamment) qui l'habitent. Lorsqu'un agriculteur s'installe, sa présence serait souvent bien reçue par les autres producteurs locaux : « les autres agriculteurs y étaient fiers de voir qu'on avait pris une ferme qui était en désolation

pis qu'on l'avait remontée ». (père, PE07) Les nouveaux agriculteurs peuvent devenir des agents de développement du milieu rural du fait qu'ils revitalisent une ferme abandonnée et des ressources peu exploitées : ils n'enlèvent rien aux producteurs établis. Ils ne peuvent que dynamiser davantage le territoire et en renforcer l'identité agricole.<sup>194</sup>

L'existence d'autres cas d'abandon semble avoir un effet de banalisation du phénomène, minant ainsi la valeur que les prédécesseurs, les successeurs et les familles agricoles accordaient à la logique patrimoniale, d'où le renversement de l'explication qui permet le glissement vers la justification de l'abandon du processus de succession ou du démantèlement de la ferme par la perte d'identité agricole du rang. Dans les représentations collectives, celle-ci semble appartenir à un univers de faits sur lequel on ne détient aucun pouvoir et contre quoi on ne peut être tenu responsable puisqu'elle semble relever de la fatalité, de l'évolution, de l'histoire. Dans cette optique, les gens croient qu'il ne s'agit pas d'un problème contre lequel on peut ou doit agir, mais de l'ordre des choses, d'un phénomène qui répond à des lois, des déterminismes et que l'on doit accepter. « Sur le coup, ça fait un petit pincement, mais on n'était p'us capables, pis [le fils] y était p'us capable, c'est clair dans ma tête : y a p'us de Bourgeois [nom fictif] au [rang] 4... [mais] y a pas rien que nous autres qui passent par là, c'est ça qu'y faut se dire. » (mère, PT06)

#### 4.1.3 L'isolement territorial comme obstacle à la définition de l'identité professionnelle

La formation de l'identité agricole chez le successeur passe, entre autres, par son intégration dans des groupes de pairs. La disparition de nombre de fermes crée un éloignement physique qui peut entraîner jusqu'à l'isolement social; en ce sens, la faible densité agricole d'un territoire en affaiblit l'identité agricole, celle des agriculteurs et davantage celle de la relève au fur et à mesure que grandit la concentration économique de l'agriculture avec la disparition d'autres exploitations. L'éloignement physique des producteurs, lequel tend à augmenter, ne modifie-t-il pas la dynamique des agriculteurs dans leur travail quotidien, par l'isolement social et territorial

---

<sup>194</sup> Simard (1995: 327) conclut que l'immigration agricole « contribue, dans le contexte de rétraction du monde agricole, à assurer la survie et l'entretien d'une partie des terres agricoles, à dynamiser un secteur névralgique pour l'économie québécoise et à accroître la capacité de l'entrepreneuriat local de même que la vitalité du milieu ».



ainsi créé? Les changements sociétaux des dernières décennies ont également eu un impact sur les relations sociales des agriculteurs.

Les cultivateurs avant ça, ça se rencontrait tous à la messe, pis sur le perron de l'église, pis ça jasait. Tabarnouche t'en vois p'us un, c'est rien que des personnes âgées qui ont leur pension qui viennent à l'église, [...]. Y se rencontrent pas les cultivateurs, y vont se rencontrer à une réunion de l'UPA ou quelque chose. (père, PE20)

Il y a donc une perte de proximité spatiale, mais également un isolement social par la perte des lieux et des temps de rencontres quotidiens (voisinage agricole) ou locaux (messe du dimanche), dans la mouvance des changements sociaux et culturels de la vie collective. Ceux-ci sont maintenant rapportés à une échelle territoriale plus étendue et sur une échelle temporelle plus longue. La perte des liens sociaux et des repères identitaires sont causes et conséquences de la déstructuration de la vie sociale en milieu agricole et de l'isolement social de plusieurs agriculteurs, notamment en territoire périphérique. « C'est parce qu'y [ne] sont p'us petites les fermes là, y sont tellement grosses que le premier voisin qui est dans le même domaine y est dans l'autre rang ou à chaque bout [du même rang]. Au lieu d'en avoir vingt, y en a rien que trois. » (père, PE07)

La fin de la société rurale agricole isole les agriculteurs de plus en plus par la perte de proximité physique quotidienne.<sup>195</sup> L'isolement devient un facteur aggravant qui entraîne vers l'abandon du processus de succession familiale. Des agriculteurs, et *a fortiori* des successeurs, se sentent seuls, abandonnés, démunis, déprimés de voir leurs voisins abandonner l'agriculture. L'identité de l'agriculteur s'affaiblit ainsi par la perte de son réseau socio-professionnel local. Cet isolement physique (éloignement) et social (seul agriculteur du rang) des producteurs agricoles leur apporte, selon une répondante, jusqu'à des problèmes de santé mentale : « les gens deviennent malades, les agriculteurs font des dépressions ». (mère, PE03) Bien que ce soit un milieu social plus individualiste qu'autrefois, les membres ont besoin de sentir le lien qui les unit.

<sup>195</sup> Cela rejoint les conclusions d'une recherche menée par Roy (2001: 28) dans la MRC de la Matapédia et qui indique que « 36% des répondants à l'étude affirment vivre l'isolement sur la ferme ou dans la région. D'une part on déplore le manque de voisinage qui s'accroît chaque fois que l'on perd un producteur, le manque de fraternisation et d'entraide entre confrères. »

Y ont besoin de voir les autres dans leurs champs. C'est bonjour salut, mais y ont besoin de les voir. Je vais te donner un exemple : on est rendu trois agriculteurs qui étaient dans le rang, pis y en avait vingt avant, vraiment vingt avant que nous autres on reprennent. Pis ma copine là elle m'appelle pis elle me dit : Réald [le mari de celle-ci] à chaque fois qu'y revient de ses terres du lac y est enragé ben noir, [car] là y a vu faire défaire les silos que Jacques [le mari de la répondante] a fait bâtir, y est en colère. Y en est rendu malade depuis le décès de Jacques, c'est lui nos voisins (sic), y nous voyait circuler, on se faisait des 'bye-bye', des petits coups de klaxon, pis là y est tout seul. (mère, PE03)

L'identité d'un agriculteur semble menacée par la déstructuration du territoire agricole autour de lui. Parfois cependant, il y a une certaine fermeture face aux gens qui tentent de se lancer en agriculture. Il n'est pas tout de s'installer en campagne pour y faire de l'agriculture, pour être bien accueilli et recevoir l'approbation sociale; encore faut-il faire preuve d'une certaine compétence professionnelle. Et si les agriculteurs réinventaient leurs réseaux de solidarité pour favoriser l'établissement de nouveaux producteurs?

Pis là les gens qui ont acheté [la ferme] c'étaient des gens qui étaient dans la restauration. Pis c'est de la 'bull shit' y connaissent rien [ce sont des néo-agriculteurs]. Y ont des animaux à boucherie, pis c'est le bordel, c'est épouvantable. [Ça] fait qu'y [le voisin] dépressionne [de voir ça]. Pis on en avait autour de nous autres pis quand que (sic) leurs voisins ont vendu, les gars fait (sic) des dépressions, y se sentent tout seuls, comme abandonnés, éloignés. Parce que si tu vérifierais (sic) les suicides en agriculture pis les personnes qui ont fait des dépressions, tu resterais [surpris], à la suite qu'il y ait un décès ou qu'il y ait une vente. (mère, PE03)

Dans un cas particulier où la famille d'un répondant contrôle les terres agricoles dans une grande partie du rang, suite à la disparition de plusieurs fermes, dont la sienne, le développement agricole par l'installation d'autres familles est fortement limité et compromis par le fait que cette famille agricole exerce du harcèlement, de la médisance et du contrôle dans l'entourage. Les répondants croient d'ailleurs que les membres de cette famille auraient fait la même chose si la ferme avait été vendue à un étranger plutôt qu'à eux. Cette logique identitaire où le territoire porte l'identité d'une famille peut ainsi entraîner des effets pervers si celle-ci devient une barrière au

développement de projets agricoles par d'autres individus ou groupes. Tout se passe comme si le territoire était empreint de l'identité de cette famille qui en contrôle la propriété et l'usage.

#### 4.1.4 La construction sociale de l'identité agricole et de sa représentation

Plusieurs prédécesseurs affirment qu'il faut aimer l'agriculture profondément pour devenir et demeurer agriculteur ou agricultrice, car ils considèrent qu'il s'agit du plus beau métier parce qu'il est source de vie en même temps que cette fonction alimentaire appelle à une responsabilité sociale importante. « L'agriculture, pour moi, ça c'est toute la base de la vie sur la planète. [...] Pis en faire c'est participer à justement, on va dire, au développement de la planète, pis après ça à fournir de la nourriture aux autres sur la planète, à nourrir le monde. »<sup>196</sup> (mère, PT16)

Cependant, la représentation que les agriculteurs se font de ce qu'est ou de ce que doit être un agriculteur varie quelque peu. Ainsi, un producteur agricole qui ne fait pas d'élevage, dont la ferme n'est pas spécialisée en production animale, qui ne fait que cultiver la terre pour en tirer une production végétale, n'est pas un véritable agriculteur dans les représentations sociales de la génération des répondants, peut-être à cause du caractère saisonnier de ce type de production, ce qui ne s'inscrit pas dans l'optique de l'agriculture à temps plein. « C'est pas des vrais cultivateurs. Quand on parle d'un agriculteur, me semble qu'y manque de quoi; y a pas d'élevage t'sais, un cultivateur c'est pour élever, produire du lait ou des porcs, quelque chose. Mais faire juste du grain-céréales, ça arrête là son affaire, c'est pas la même chose pantoute. » (père, PE20)

Dans la même optique, un autre répondant fait état du fait que son père, agriculteur spécialisé et passionné par la production de pommes de terre, produisait également des bovins de boucherie parce que, suivant cette logique, un agriculteur, pour être considéré comme tel par ses pairs, se devait de faire de l'élevage. La production animale constitue ici un critère fort dans la définition de l'identité d'un agriculteur et une caractéristique discriminante pour qui n'en a pas les attributs.

---

<sup>196</sup> Dans la mesure où l'identité de l'agriculture est mise à mal en regard de sa mission première de « nourrir le monde » d'une manière socialement acceptable, selon les principes du développement durable, on peut penser que la valorisation de la multifonctionnalité puisse être une stratégie visant à redéfinir l'identité sociale de la profession agricole, tout en cherchant à valoriser le patrimoine agricole familial qui risque de ne pas intéresser un successeur s'il ne porte pas une identité positive socialement reconnue, ce qui implique nécessairement que cela réponde aussi à un besoin collectif ou à une demande sociale.

En ce sens, il peut paraître important aux prédécesseurs que leur relève s'inscrive dans des activités agricoles d'élevage et que ceux-ci intègrent ce caractère identitaire qui leur a été transmis : « Je pense que la production de (sic) d'autre chose [que le bovin laitier], ça les aurait pas intéressés les deux autres [enfants] ». (mère, PE20) De plus, on retrouve chez les agriculteurs au moins deux identités opposées, l'une conservatrice et l'autre progressiste. Il ne s'agit pas d'une opposition entre deux générations, mais de deux identités présentes à l'intérieur d'une même génération, celle des prédécesseurs rencontrés.

C'étaient deux générations dans une. C'était une génération [au sens de cohorte] qui s'en allait avec un air d'aller, pis y ont continué leurs parents de (sic) qu'est-ce qu'y avaient, et [ceux de] l'autre sont partis [et] y ont dit : nous autres on fait un 'move'. Comme nous autres on a fait un move; un coup [que] ça m'a appartenu, moi j'ai fait un 'move' là, j'ai monté à un stade assez haut. Ça fait que là si je regarde mon voisin à côté de moi ben lui y a eu ça [la ferme], mais son 'move' y est pas fait encore : y a encore un taureau dans le champ, y a encore de la vieille machinerie, y fait pas de contrôle laitier, y fait rien là. Là on est rendu au stade des PAEF, moi mon PAEF est fait, lui : on [ne] fait pas de PAEF, on n'a pas besoin de ça [dit-il]. (père, PE09)

Ces deux identités peuvent se transposer chez les successeurs et déterminer des conduites opposées quant aux pratiques agricoles adoptées. Il y a ceux qui reprennent la ferme et continuent ce que leurs parents ont fait et dont ils ne sont que le prolongement, et il y a ceux qui apportent plusieurs changements et donnent de l'envergure ou un regain à la ferme en s'installant et donc, y apportent leur marque, leur contribution personnelle.<sup>197</sup>

Pour certains prédécesseurs, s'établir en agriculture ne répond ni à un destin familial, ni à un choix professionnel; c'est la passion de l'agriculture qui destine à devenir agriculteur : on l'est dans l'âme ou non. Une prédécesseuse fait montre d'une perception ambivalente de l'agriculture : pour elle c'est le plus beau métier du monde, mais les plus « intelligents » choisissent d'exercer une profession non agricole. Donc, on ne choisit pas l'agriculture par raison, mais par passion.

<sup>197</sup> Ceci ne signifie en rien qu'on puisse juger la « réussite » d'un processus de reprise de la ferme sur la quantité (forte ou faible) de changements apportés et d'innovations introduites; la pertinence des choix entrepreneuriaux faits et le discernement dans les décisions gestionnaires et d'affaires prises, eu égard aux résultats, apparaissent comme des indicateurs plus complexes, mais plus judicieux.

Nous autres c'était notre métier. C'était un métier, je [ne] sais pas si on l'a choisi, je [ne] peux pas dire qu'on l'a choisi : on a ça en dedans, pis moi l'agriculture c'était aussi naturel que d'aller étudier dans le fond, c'était une continuité dans ma vie. [...] C'est un mode de vie, c'est tellement imbriqué que l'agriculture c'est notre vie, c'est un mode de vie. C'est notre profession, j'aurais peut-être eu l'occasion parce que j'avais l'intelligence d'aller travailler à l'extérieur, j'aurais pu faire probablement mieux, mais c'est pas... j'ai jamais... c'était pas ça... c'était pas ma vie. [...] Moi je [ne] me voyais pas aller travailler à la journée pour faire je [ne] sais pas quoi. Je [ne] pense pas qu'y [le mari de la répondante] aurait été capable [non plus]. (mère, PE09)

Alors que, le plus souvent, devenir agriculteur représentait la fierté de reproduire un métier patrimonial dans la famille, pour certains, cela signifiait intégrer une profession et un milieu auxquels sont attribuées des valeurs spécifiques.

[Avant de s'établir] c'était tout des fermes alentour de nous autres, on s'était fait des amis qui avaient des fermes. [Devenir agriculteur,] c'était une fierté. T'sais le degré de fierté, le degré de confiance qu'on se fait des gens [référence aux sondages sur les métiers et professions], [...] je trouvais donc que les gens qui travaillaient sur les fermes c'étaient des gens qui, à mon idée, étaient des gens plus honnêtes, plus travailleurs, t'sais le concept de l'habitant. (père, PE07)

Les motivations de la génération des prédécesseurs à s'établir apparaissent plutôt homogènes et tournent beaucoup autour de l'idée d'être capable de vivre de l'agriculture, passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché. Dans quelques cas, s'établir répondait à un projet de couple inscrit dans une démarche de réorientation professionnelle et pouvait signifier de passer de l'agriculture comme loisir à l'agriculture comme travail.<sup>198</sup>

J'étais un peu tanné de l'ouvrage que je faisais pis Carole [épouse du répondant] avec (sic). On avait une petite ferme [d'agrément] dans la région de Saint-Hyacinthe, puis on voulait avoir plus grand. On commençait à avoir pas mal de moutons à l'époque, [...] pis on se cherchait des terres. Les terres à Saint-Hyacinthe [n']étaient pas achetables à cette époque-là; c'était environ trois mille cinq cents piastres de l'acre, au côté de notre ferme. [Ça] fait qu'on n'y pensait

<sup>198</sup> Au Québec, on évaluait à environ 10% le nombre de fermes d'agrément, i.e. des exploitations tenues par des agriculteurs à temps partiel qui ne visent pas à tirer de leur exploitation un bénéfice. Si le nombre total de fermes a diminué, le pourcentage des fermes d'agrément a augmenté de 14% à 18% de 1971 à 1991 au Canada. (Boyd, 1998)

pas pour la production ovine. [Ça] fait qu'on s'est mis à chercher. [...] Par un pur hasard, j'ouvre le journal de Montréal en prenant mon café à l'usine, pis je vois « terre à vendre » à [nom de localité]. Je [ne] savais même pas où c'était pis de là j'ai appelé le monsieur en question. Le lendemain je suis venu pis j'ai acheté ça aussi vite que [ça]; un coup de cœur, c'est un coup de cœur ou un coup de tête! [...] C'était un petit peu un rêve qu'on avait depuis plusieurs années de grossir, d'en vivre, on voulait prouver qu'on était capable à quarante ans de vivre de l'agriculture. C'était tout un défi pour quelqu'un qui venait de la ville, on passait du 'gentleman farmer' à vraiment une ferme là. (père, PE07)

#### 4.1.5 L'identité agricole repliée : facteur-obstacle au renouvellement de la classe agricole?

Cette question peut être abordée au plan collectif comme au plan individuel. D'abord, cela peut se manifester par le repli sur soi et l'isolement social face à son milieu professionnel. Une prédécesseure raconte que son fils s'isolait de plus en plus, car il rejetait les conseils ou mises en garde de ses pairs, et que ceux-ci s'éloignaient de lui, notamment parce qu'il ne remplissait pas les engagements qu'il prenait face à eux. Cela découle d'un manque de savoir-être et de compétences sociales chez le fils et qui reflète aussi un problème d'appartenance au groupe. Ce repli sur soi ne découlait-il pas en partie de l'image négative de lui-même que les autres agriculteurs lui renvoyaient par leur propre réussite?

Je sais que y en a [d'autres producteurs] qui y ont dit déjà, de ses chums aussi. [...] Y a perdu ses chums, pas tous, mais y en a perdu par rapport à ça des chums agriculteurs. Quand y ont des chums agriculteurs des fois y travaillent un peu avec eux autres, bon ben y s'échangent des choses, mais là ça [ne] marchait p'us là, eux autres y ont parti eux autres là. [...] J'en ai entendu parler un peu, y en a même de ses chums qui étaient cultivateurs, y ont essayé d'y parler pis y voulait rien savoir : [la logique du fils étant] c'est de mes affaires à moi. (parents, PT18)

Au plan collectif, certains prédécesseurs peuvent avoir une perception négative du milieu agricole comme étant un milieu fermé où il y a peu d'ouverture à ce qui est extérieur à ce monde et où chacun est peu enclin à partager ses découvertes, ses connaissances, ses innovations, etc. avec les autres, voire même avec ses pairs. « Moi j'ai toujours trouvé que le milieu des agriculteurs était un milieu très fermé, c'est des gens qui ont des principes ben arrêtés mais qui [ne] te les disent pas, tu les découvres quand tu les approaches, y veulent pas trop dire, y sont très fermés. » (mère, PE03) Aussi, quand vient le temps de discuter avec d'autres agriculteurs, à partir de certains

paramètres économiques (ex. : quantité produite) ou financiers (ex. : dépenses d'exploitation), il est difficile d'obtenir ces informations de la part des autres agriculteurs, comme si la stratégie d'affaires commandait une sorte de réserve sur les données de son entreprise. Cette attitude individualisante apparaît néfaste pour poser un diagnostic collectif au plan local ou régional, pour faire des représentations et des revendications ciblées, etc. Par ailleurs, les répondants dénoncent, d'une part, la déprise agricole et l'exode rural comme des fléaux ravageant les campagnes, mais d'autre part, ils accueillent parfois avec réserve les nouveaux arrivants non originaires du milieu.

Y a p'us de monde [dans les rangs]. L'agriculture c'est la base. Les gens partent en ville, [et] les maisons restent là. Y en a d'autres qui viennent s'installer avec rien encore, le bien-être social. C'est ça la réalité. Comment voulez-vous que les paroisses augmentent avec ça? Y a pas de dynamisme, y en n'a pas. [Les nouveaux arrivants cherchent] une place à rester pour pas cher. [Mais] plutôt que d'amener de l'eau au moulin pis des affaires dans les paroisses, ça amène des dépenses, [par exemple, le transport scolaire, cite la répondante]. C'est pas qu'on veut les [rejeter?], c'est qu'il faut voir les choses telles qu'y sont. (parents, PT21)

Selon ces prédécesseurs, il appert qu'il y a deux conditions de base pour assurer le développement des régions : une masse critique de population et l'agriculture comme activité économique. Aussi, les nouveaux arrivants ne constituent pas un moteur de développement pour les localités rurales lorsqu'ils sont pauvres, car ils n'ont alors pas les moyens de reprendre des fermes et développer des entreprises agricoles. Mais lorsque certains le font, à l'instar de quelques répondants qui ont racheté une ferme dans une localité où ils ont tenté de s'établir en mettant en valeur une terre abandonnée et où ils n'avaient pas d'ancrage social, les résidents ont tendance à stigmatiser ces nouveaux arrivants, bien qu'ils puissent être bien accueillis par les agriculteurs du coin. « Le monde [les gens] y trouvaient ça ben drôle : y disaient qu'on était pour faire six mois pis qu'on était pour partir. Y disaient : bon encore des granolas qui arrivent dans la région pis qui vont se faire vivre sur le bien-être [social]. [...] On [ne] s'en faisait pas, on riait un peu, on faisait nos petites affaires. » (père, PE07)

À partir de sa propre expérience, ce répondant explique que l'insertion socio-territoriale peut être difficile pour ceux qui proviennent d'un milieu urbain et qui sont intéressés à s'établir dans des zones agricoles dévitalisées, fortement affectées par la déprise agricole. Les néo-ruraux ont parfois la double tâche de se faire accepter comme agriculteur et comme résident de la

municipalité ou du rang. Certains agriculteurs se demandent si la délocalisation des activités en amont et en aval de la production agricole, qui défavorise l'économie locale, ainsi que la concentration économique des fermes, qui dévitalise la société rurale, ne sont pas les causes principales de l'image négative projetée par l'agriculture au sein de certaines localités. En ce sens, la (re)composition d'une identité positive pour les agriculteurs, et à plus forte raison s'il s'agit de néo-agriculteurs, passerait par des actions axées sur l'appartenance communautaire, tels l'achat local et la défense des intérêts locaux. « Après [les habitants de la localité] y ont vu que j'étais un acheteur local, que j'étais un gars qui parlait pour mon village, pis qui faisait des transactions au village. Potentiellement y est intéressant ce gars-là, pis y dépense dans le village, c'est important ça. » (père, PE07)

L'attitude de fermeture sociale qui met l'accent sur les différences rend plus difficile l'intégration au milieu. Par ailleurs, une réputation de bon agriculteur, ça se construit : d'abord on les soupçonne, puis on les imite, enfin on les consulte. Une répondante fait état du fait que, dès son établissement, son mari avait introduit la pratique de la double coupe de foin dans leur région. La reconnaissance sociale en tant qu'agriculteur et membre de la communauté ne vient qu'en faisant ses preuves auprès de la collectivité.

On entendait à la T.V. que dans le bout de Saint-Hyacinthe y faisaient deux coupes par année, pis y faisaient leur foin début juin, y attendaient pas en août quand c'était sec debout t'sais, [ça] fait que Jacques c'étaient les premières des choses qu'y avait dans sa tête [de mettre en pratique en s'établissant], [ça] fait que là y était révolutionnaire dans notre coin. Là les voisins qui étaient déjà là établis venaient le voir : Comment tu fais ça? On était surveillé, guetté, y venaient poser des questions, on était révolutionnaire dans le coin. (mère, PE03)

#### 4.1.6 La formation de l'identité chez le successeur familial

Certains prédécesseurs rattachent leur propre établissement sur la ferme familiale à deux éléments qu'ils tiennent pour indissociables : le désir de s'établir (identité par aspiration personnelle) et le destin de succéder (identité par héritage familial).



Pour moi je revenais sur la terre [familiale]. Quand j'ai sorti du collège, j'avais eu des offres de la faculté, [...] j'avais eu des offres aussi du ministère de l'Agriculture [...] dans des conditions salariales à l'époque extraordinaires. Dans le temps j'ai aidé mon père, je travaillais avec mon père, mais pour moi c'était inscrit un peu dans mon orientation, y était pas question d'aller ailleurs. C'était une question de désir, j'ai toujours aimé ça. (père, PE11)

On peut cependant penser que ce destin identitaire<sup>199</sup> pourrait paradoxalement démotiver certains jeunes à s'engager ou à poursuivre le processus de succession familiale, non par refus de cette identité, mais par désir de se réaliser par soi-même en quelque sorte. En effet, contrairement à leurs parents qui ont dû faire de la ferme familiale une entreprise dont ils pouvaient vivre, la génération des jeunes repreneurs hérite d'une entreprise déjà bâtie et peut ne pas ressentir ce défi entrepreneurial; plusieurs prédécesseurs diront d'ailleurs que leur jeune n'avait qu'à continuer ce qui avait été réalisé avant lui. Plutôt que de développer leur identité à travers les réalisations de leurs prédécesseurs, certains successeurs « aiment mieux s'acheter une petite ferme au côté que d'acheter la ferme familiale » (père, PE07) afin de bâtir une entreprise qui leur ressemble et qui réponde à leurs aspirations. Développer une production parallèle sur la ferme familiale en guise d'installation apparaît aussi comme une stratégie identitaire visant à se démarquer de ses parents.

Cette volonté de construire son propre projet sur une ferme de petite taille que le jeune désire monter lui-même plutôt que de récolter les fruits du travail de ses parents (syndrome de l'imposteur?) exprime une quête d'identité. Il y a cette perception chez certains jeunes que reprendre la ferme familiale n'est que continuer ce que les parents ont fait. Dans ce contexte, il devient capital de leur inculquer qu'on peut développer ses propres projets à l'intérieur de la ferme familiale sans trahir la tradition et en se servant de la ferme établie comme rampe de lancement par les ressources et les bases solides qu'elle peut procurer. Il est donc possible de définir sa propre identité sur la ferme familiale en lui insufflant une orientation et un développement personnels.

---

<sup>199</sup> Champagne (1986: 46, 55) affirme que « chez les agriculteurs, il existe un point d'honneur à faire en sorte qu'une affaire de famille reste à la famille, que les investissements familiaux de toutes sortes qui se sont portés sur une exploitation reviennent à un descendant qui porte le même nom » mais, à la différence d'autrefois, « même si les parents souhaitent voir leur exploitation reprise par un de leurs enfants pour assurer une continuité avec le passé familial, celui-ci peut désormais refuser », d'où le passage « de la succession à la vocation », « ce qui leur permet [aux repreneurs] de se justifier de rester alors que tout le monde s'en va ». (ibid., 60-61).

À l'inverse, des prédécesseurs perçoivent chez leur successeur un problème d'identité au sens où ce dernier désire devenir propriétaire du patrimoine agricole, récolter les fruits du travail des autres, mais s'y investir le moins possible tout en prenant sur lui le mérite du travail d'autrui. « C'est tout ce qu'il voulait : avoir la terre, être capable de dire : j'ai la terre chez nous, c'est moi qui a la maison. Mes sœurs y l'appellent le pacha, c'est pour vous dire à peu près comment c'était. C'est d'être le premier en avant, y parle pis y a toujours pris beaucoup de place. » (mère, PE09) La propriété de la ferme rapporte des bénéfices symboliques qui attirent ce jeune à la succession familiale : une position sociale, du prestige, une situation économique, une image publique positive, etc. La reprise du patrimoine lui procurait une identité qui répondait à ses aspirations de recherche d'honneur, de marques de réussite dans la vie. Le patrimoine économique prend ici une valeur très symbolique dans le processus d'établissement de ce jeune.

En contraste, l'enjeu va bien au-delà de la quête de bénéfices sociaux et économiques pour les femmes; il concerne en effet la conquête de l'identité d'agricultrice. « Encore à l'heure actuelle parmi les intervenants [certains demandent :] le boss est-y ici? Le boss y est là [se pointant elle-même]. J'ai travaillé quinze ans pour que les agricultrices soient reconnues; si je [ne] l'applique pas chez nous ça me donne quoi de l'avoir fait? » (mère, PE09) Les conjointes des agriculteurs ont dû travailler pour se faire reconnaître comme des agricultrices au même titre que leurs époux.

Par extension, on peut penser que les jeunes doivent effectuer un travail semblable, à des degrés variables, pour se faire reconnaître comme agriculteurs succédant à leurs parents. S'établir en tant que relève, c'est prendre sa place, ce qui se fait à la fois dans l'action et par la construction de son identité afin d'établir sa crédibilité ainsi que la confiance en regard de sa compétence et de ses capacités à assurer la succession familiale. Il n'est peut-être pas plus facile pour les jeunes, compte tenu de leur âge, de recevoir la même considération du milieu agricole que leurs pères, tout comme les femmes ont vécu une situation semblable par rapport à leur mari. On peut imaginer la double difficulté pour une jeune fille qui se présente comme agricultrice successeuse de recevoir le même traitement, la même considération auprès des pairs, des intervenants ou même des membres de sa famille, qu'un producteur établi.

Par ailleurs, dans certains cas, l'identité du prédécesseur est principalement construite autour de la ferme, en tant que réalisation personnelle. C'est pourquoi certains se comportent comme si la ferme étaient encore à eux, même après le transfert légal de la propriété à leur successeur filial.<sup>200</sup> Dans ces cas, l'aide parentale sur la ferme tendra à se traduire par une prise en charge ou alors le prédécesseur sera enclin à dicter au jeune la conduite qu'il doit adopter. Cette identité fusionnelle peut avoir des effets négatifs sur les processus de transfert, de retrait et de reprise. Cette identité peut être si forte qu'elle peut miner la capacité du jeune à s'inscrire dans un réel processus de reprise de l'entreprise tout autant que la volonté du cédant à réaliser son processus de retrait et à accepter ce passage identitaire qui l'accompagne.<sup>201</sup>

Lorsque le prédécesseur laisse sa marque sur la ferme et que la communauté reconnaît sa contribution importante au développement de l'entreprise, qui est parfois même montrée en exemple, le successeur peut présenter un déficit identitaire qui constitue un obstacle à la pérennisation de la ferme familiale s'il a de la difficulté à se reconnaître en ce patrimoine. Ironiquement, en mettant tous ses efforts pour assurer le développement de l'entreprise afin qu'elle continue après lui, le prédécesseur peut alors mettre en place des conditions qui posent la barre plus haut encore pour la relève. Dans ces petites localités rurales où les liens d'interconnaissance sont forts et où l'identité de chacun est resituée par rapport à ses ascendants familiaux, la construction sociale de son identité personnelle comme successeur familial sur la ferme devient difficile lorsqu'un père a de la difficulté à laisser sa place, car il porte ombrage à son fils d'autant plus si celui-ci ne prend pas la sienne.

Mais t'sais y avait une chose là, c'est que [le fils] y a jamais [eu] d'identification : une petite place [au sens de localité] de même là, moi j'étais connu de par mon père, c'était pas la ferme à Stéphane, c'était la ferme à Honoré; ça, ça y a fait mal à plein, ça l'a dérangé [et, malgré le transfert légal,] c'était moi qui était toujours encore premier, lui y partait. (père, PT04)

<sup>200</sup> On peut établir ici un rapprochement avec les observations de Cadieux et Lorrain (2003: 31) qui soulignent que les prédécesseurs « aiment garder le contrôle et s'assurer que les valeurs et la vision qu'ils ont toujours véhiculées soient perpétuées par leurs successeurs » et c'est peut-être pourquoi ils sont « plus enclins à formaliser leurs activités de planification liées au transfert du patrimoine que celles concernant le transfert de la direction ».

<sup>201</sup> En effet, cette identité fusionnelle vient s'opposer à cette expression « giving roots and giving wings » qui résume le rôle des parents pour la préparation de l'établissement de la relève, soit lui donner des racines, et pour la réalisation de la reprise, soit lui donner des ailes. (Stalker, 1996)

Ceci indique combien l'identité est un fait social et montre bien qu'un transfert d'identité ne peut s'opérer que si le successeur fait la démonstration de sa capacité à prendre en main la ferme, d'où l'importance du processus de reprise. Or, si le fils n'assume pas les nouvelles responsabilités et obligations, comme dans le cas ci-haut où le fils laissait son père s'occuper de la ferme pendant qu'il allait faire des activités sportives, par exemple, ou s'il use mal des droits et pouvoirs que son statut de propriétaire lui confère, il ne peut se voir attribuer une identité sociale qui sanctionne sa compétence, ce qui peut amener le cédant à mettre en veilleuse son retrait pour pallier les absences et le désintéressement de son fils des affaires de la ferme. En retour, ce non-retrait ou ce retour à la gestion de la ferme, voire à sa direction, renforce la difficulté pour le successeur de forger son identité.

Bien que généralement les répondants affirment que le transfert des pouvoirs et donc de l'autorité décisionnelle sur la ferme découle du transfert des avoirs, il appert que le processus de transfert n'est jamais vraiment complété si l'identité du jeune ne se construit pas en tant que successeur compétent au sein de la collectivité locale, notamment auprès de ses pairs. Ceci montre l'insuffisance de la propriété légale comme attribut identitaire pour l'exercice de l'autorité légitime aux yeux d'autrui, des employés ou des agriculteurs voisins, par exemple. « Pour qu'y vienne à avoir une identité, c'est important ça, moi en n'étant p'us dans le paysage, peut-être qu'y en serait venu à une identité, [mais aussi] peut-être que ça aurait enfoncé plus vite. » (père, PT04) Le dilemme pour le prédécesseur n'est pas aussi simple à résoudre qu'il n'y paraît entre une logique familiale (appuyer l'aspiration de son fils à reprendre la ferme) et une logique patrimoniale (assurer la pérennité de l'entreprise agricole).

La logique identitaire implique d'abord qu'il y ait un transfert du prédécesseur vers le successeur des qualités et caractéristiques qui font que la relève puisse développer un lien spécifique avec la ferme familiale et ensuite, que le jeune s'approprie ce patrimoine familial et le bonifie en le façonnant par ses propres actions qui feront que la famille, la communauté locale, les pairs et les intervenants agricoles le reconnaîtront comme agriculteur propriétaire-exploitant non plus de la ferme de son père, mais de la sienne. La présence de cette identité ressentie par le jeune et reconnue par les autres est un indicateur social important de la réalisation du processus de reprise. L'établissement d'une relève ne peut suffire pour que la *succession familiale soit véritablement*

assurée : il faut qu'il débouche sur un processus de reprise. Ainsi, la propriété des avoirs de la ferme n'est pas suffisante pour procurer à une relève l'identité liée à ces avoirs : « y a jamais été propriétaire de sa ferme, l'identité y en n'avait pas ». (père, PT04)

Pourquoi certains agriculteurs tardent-ils à transférer si cela réduit leurs chances d'avoir une relève? Une répondante dit de son beau-père : « y aurait pu le faire [transférer plus tôt], mais y était trop attaché ». (mère, PT08) Bien que l'attachement identitaire rende plus difficile le choix du démantèlement, un sentiment identitaire trop fort semble nuire à la succession familiale presque au même titre que le détachement et, paradoxalement, pourrait conduire à préférer démanteler que transférer la ferme familiale. « Moi je trouve [que] nos vieux, ses vieux parents [au mari de la répondante], c'étaient des bons vieux, mais je trouve que y étaient trop possessifs. » (mère, PT12) La possessivité apparaît comme une logique identitaire trop forte. À cet égard, des cédantes ont craint que la transmission intergénérationnelle de la ferme soit un moment critique pour leur mari, compte tenu du fort attachement identitaire à l'entreprise agricole familiale. « Je me disais : y sera pas capable, y va avoir de la misère à se départir de sa ferme; y aimait tellement ça, c'était toute sa vie. [...] C'est un homme sage, y a pris sa décision là [de transférer et de se retirer] pis y s'en va de l'avant pis ça je trouve ça beau, c'est pas facile. » (mère, PT10)

Par ailleurs, succéder à ses parents sur la ferme familiale en accédant au statut de propriétaire-exploitant, conféré par le transfert, procure une identité sociale du fait que l'on devient patron de la ferme et qu'on n'est plus simplement un aide familial ou un employé : « [il] me semble qu'on montait en grade, c'est nous autres qui 'runnaient' là », même si parfois la présence des prédécesseurs à proximité faisait que « on [ne] 'runnait' pas beaucoup parce que son père des fois... ». (mère, PT08) La propriété légale apparaît comme une composante importante de l'identité du successeur, mais le transfert identitaire du statut de propriétaire par les prédécesseurs demeure essentiel et complémentaire. Comme un exemple plus haut l'a montré, ceci ne signifie pas cependant que le successeur assurera effectivement une reprise efficace et responsable de l'entreprise, ni qu'il soit compétent pour le faire. En général, les prédécesseurs se retirent de la prise de décision lorsque le transfert de la propriété est réalisé, ce qui confirme au successeur qu'il est maintenant le propriétaire légitime de la ferme et qu'il a pleine autorité sur les affaires de l'entreprise familiale.

Le lendemain quand y avait arrivé chez nous un commerçant, le lendemain du contrat, y va voir le père. Je me rappelle j'étais pas loin, [le père du répondant] y dit : à partir d'aujourd'hui c'est p'us moi qui est propriétaire, c'est [le répondant]. [Ça] fait que c'est avec moi qu'y a fait affaire, t'sais j'ai trouvé ça pas pire pareil. (père, PE20)

#### 4.1.7 Le patriarcat comme logique identitaire défavorable à l'établissement des filles

Dans un cas où la ferme a été transmise à une fille et non à un fils, la parenté a mal réagi à ce transfert qu'elle considérait comme étant non familial puisque la continuité patrilinéaire, attestée par le patronyme, était rompue.

Parce qu'on a vendu à notre fille, c'était pas un Poitras (nom fictif) [qui donnait son nom à la ferme]. Là [des membres de la parenté] y ont tout fait, y ont causé du trouble, y disaient que lui, c'était pas un gars de cultivateur, [que] c'était un gars de bûcheron, pis qu'y aurait pas dû acheter ça pour que ça reste dans la famille. (mère, PT08)

Comme le gendre n'était pas d'origine agricole et comme la successeuse familiale était une fille, ils ont subi du harcèlement de la part de certains membres de la parenté parce que ceux-ci ne leur accordaient pas l'identité agricole et la compétence qui y est implicitement associée.

[Les successeurs n'aimaient pas] toujours se faire suivre de même, tout le temps se tirailler. La grand-mère était [vivait] à côté, pis la grand-mère disait [à la fille] : [il] faut que tu suives les conseils des autres, [parlant d'un cousin agriculteur] y connaît mieux ça que toi, toi tu [ne] connais pas grand chose. (mère, PT08)

En outre, non seulement l'aïeule considérait que sa petite-fille n'avait pas les compétences requises pour assurer la succession, mais elle considérait que la place d'une femme n'est pas sur la ferme à faire de la culture et de l'élevage, mais à la maison : « elle trouvait que ma fille était plus souvent à l'étable que dans [la] maison, pis elle disait : fais ton ouvrage dans [la] maison ». (mère, PT08) Qu'elle participe aux travaux de la ferme était correct pour autant que les travaux domestiques restent sa priorité. En outre, elle culpabilisait le gendre en lui disant qu'il n'avait pas

à laisser son épouse travailler autant sur la ferme. Le modèle de la femme agricultrice, et non plus celui de femme de cultivateur, dérangeait les mœurs familiales, non seulement parce que cela remettait en perspective la place et le rôle des hommes, mais parce que cela menaçait en quelque sorte l'identité des femmes plus âgées de la famille.

Dans une autre perspective, une répondante raconte ses déboires comme femme chef d'entreprise agricole à la suite du décès de son mari et dans la mouvance de l'organisation du démantèlement de la ferme suite à l'abandon du processus de succession par son fils cadet. Les liens de confiance ont été bafoués après la mort du mari de la répondante : l'abus envers celle-ci est révélateur de la non-confiance accordée aux femmes chefs d'une entreprise agricole, et sûrement encore plus d'une ferme de l'envergure qu'avait la leur.

Les gens avec qui ont fait des affaires régulières, y m'envoyaient des fausses factures; [...] Simonac, comment je va[i]s faire pour continuer la ferme moi, si le monde m'invente des factures? J'ai trouvé ça dur en titi m'as (sic) te dire. Le milieu agricole, une femme tout[e] seul[e], [il] faut qu'elle ait du 'guts' en simonac parce que tout seul là, avoir voulu continuer la ferme, ça aurait été la bagarre. (mère, PE03)

Est-ce à dire que la confiance mise en la répondante jusque-là était tributaire de son statut d'épouse d'agriculteur collaboratrice, qui demeurait le plus apparent aux yeux d'autrui même si elle était agricultrice à part entière et co-proprétaire de plein droit? À la mort de son mari, son statut ne pouvait plus être celui d'épouse et ne pouvait qu'être celui d'agricultrice propriétaire dirigeante d'une entreprise agricole familiale. « Moi j'ai regardé si je pourrais (sic) continuer en ayant des employés, pis comme j'étais une femme pis que j'ai réalisé comment ce qu'on m'écoeurait, non, non merci. » (mère, PE03) La dévalorisation du métier auprès des femmes chefs d'exploitations agricoles est renforcée par les préjugés, la discrimination, le harcèlement psychologique à leur égard et qui font qu'elles abandonnent ou ne s'y aventurent pas.

#### 4.1.8 La nécessité de définir son identité personnelle avant de s'engager sur la ferme familiale

Lorsque l'identité d'agriculteur du jeune apparaît fragile, celui-ci devient perméable à différentes influences extérieures. Si son groupe de référence est situé en dehors de l'agriculture, les risques

sont grands qu'il décide d'abandonner le processus de succession, et d'autant plus s'il s'y était engagé par défaut ou par dépit, en attendant mieux ou suite à un revers professionnel. « Je pense que peut-être aussi, l'influence de ses chums qui avaient des vans, pis qu'y disaient que c'était beau, pis ce serait le fun [a contribué à l'abandon]. Le soir la besogne ça finit tard, pis ses chums eux autres y étaient bien, après souper y ont [rien] à faire. » (mère, PE20)

Ainsi, l'attrait d'un autre type de profession et d'autres conditions de travail est rattaché à la recherche d'un style de vie et de conditions qui diffèrent du mode de vie agricole. Par ailleurs, la répondante avait peut-être inconsciemment établi un lien avec l'état civil du jeune en rappelant à ce moment de l'entretien qu'il était célibataire et sans enfant, donc beaucoup plus libre de faire d'autres choix, alors que son partenaire fraternel était marié et père d'un enfant, état dont découlent des responsabilités sociales différentes.

Un jeune doit apprendre à se connaître et les parents doivent savoir identifier les forces et les limites de leurs enfants dans la sélection d'un candidat potentiel à la succession familiale. Dans un cas où le fils avait quitté son métier spécialisé précisément parce que ce qui lui manquait le plus c'était le contact avec le public, la répondante réalise aujourd'hui que son fils est plus heureux dans le métier qu'il exerce depuis l'abandon du processus de succession sur la ferme parce que son nouvel emploi lui procure ce contact avec le public qu'il n'avait pas sur la ferme. « J'ai dit : y est dans son élément; l'agriculture, y est resté proche quand même de l'agriculture, là y parle avec des agriculteurs, producteurs agricoles, t'sais y reste dans le milieu [par son emploi péri-agricole]. Lui c'est de voir du monde pis tout ça. [Dans son nouveau métier] je le vois là-dedans. » (mère, PT16) N'y aurait-il pas eu lieu de faire réaliser cette dimension du travail agricole, soit l'isolement relatif dû à un travail solitaire, avant de l'établir?

Alors que certains parents craignent que leur jeune se découvre d'autres intérêts que la ferme, qu'il développe une identité non agricole au contact d'autres horizons, d'autres lieux et d'autres sous-cultures, d'autres soumettent l'idée qu'un repreneur qui s'engage dans un processus de succession familiale à un âge trop jeune, alors qu'il a toujours vécu à la maison avec ses parents, se trouve dans la situation paradoxale où il est en quête de son identité propre dans un cadre imprégné de l'identité de ses parents, soit celui de la ferme familiale. Avant de décider de s'établir sur la ferme familiale, une répondante révèle que son fils « y était pas vraiment branché,



[ça] fait que y revenait, comme on dit, toujours à la ferme pour être capable de vivre ». (mère, PE03) On peut penser ici que ce fils s'est établi par intérêt à défaut de pouvoir subvenir à ses besoins autrement et en attendant d'être fixé sur le métier qu'il désirait vraiment pratiquer (problème d'identité professionnelle). La quête d'autonomie et d'indépendance du jeune face à ses parents serait-elle plus facilement réalisable par la rupture du lien familial dont la ferme représente la quintessence?

Le problème Pierrot, y a resté toujours avec nous autres pis quand y avait des jobs [avant de s'établir], ben c'était toujours y a resté avec nous autres, t'sais y a jamais été parti de la maison, dire parti, autonome. Couper le cordon ombilical il l'avait jamais fait, y avait 24-25 ans, y avait besoin de vivre ça. Disons si y aurait (sic) parti pis y aurait (sic) revenu là, ça aurait été ben différent, qu'y aurait (sic) parti à l'âge de dix-huit ans, qu'y aurait (sic) revenu à 22-23 ans pis qu'y aurait dit : o.k. je prends la 'business' avec toi, j'ai connu qu'est-ce que c'était ailleurs, ça m'écoeure ailleurs, j'sais que je va[i]s être ben à [la] maison. Y avait jamais connu ailleurs. (père, PE07)

Selon cette conception populaire, il serait nécessaire qu'un jeune aille vivre d'autres expériences de vie pour mieux savoir qui il est, ce qu'il veut, ce qu'il vaut et où il va.<sup>202</sup> À défaut de le faire, il serait appelé à vouloir le vivre tôt ou tard, ne serait-ce que pour aller vérifier si ce n'est pas plus beau ou mieux ailleurs. Ce processus de définition de l'identité personnelle hors ferme favoriserait le retour à la ferme en investissant celle-ci de son identité propre.<sup>203</sup> Et si être bien où l'on se trouve n'était pas plutôt une condition à l'épanouissement de son identité? Et si les parents acceptaient de faire davantage de place à la créativité et à l'ambition du successeur pour lui laisser la chance d'imprégner la ferme de son identité personnelle? C'est en quelque sorte toute la problématique du dosage entre le retrait des parents et la reprise par la relève qui se trouve posée

<sup>202</sup> Dans cette perspective de définition de soi et d'insertion sociale, notamment à travers la réalisation des études et l'insertion sur le marché du travail, Gauthier (1997: 108-109) associe « la migration au processus de socialisation ». En effet, elle affirme que « quitter sa localité ou sa région, constitue, à bien des égards, un moyen mais aussi une condition d'accès aux apprentissages formels et informels requis par diverses inscriptions dans le monde contemporain ». L'auteure fait le parallèle avec « la transmission du patrimoine familial en milieu rural [qui] incitait déjà les fils autres que l'héritier à chercher à s'implanter ailleurs ».

<sup>203</sup> Dans cette perspective, Vivier (1987) dit que le choix des jeunes de revenir et de reprendre la ferme familiale est basé sur diverses raisons, dont le désir « [d']assurer la continuité » et de « conserver le patrimoine familial », mais aussi par « attachement aux lieux et à l'histoire ».

[ça] fait que y revenait, comme on dit, toujours à la ferme pour être capable de vivre ». (mère, PE03) On peut penser ici que ce fils s'est établi par intérêt à défaut de pouvoir subvenir à ses besoins autrement et en attendant d'être fixé sur le métier qu'il désirait vraiment pratiquer (problème d'identité professionnelle). La quête d'autonomie et d'indépendance du jeune face à ses parents serait-elle plus facilement réalisable par la rupture du lien familial dont la ferme représente la quintessence?

Le problème Pierrot, y a resté toujours avec nous autres pis quand y avait des jobs [avant de s'établir], ben c'était toujours y a resté avec nous autres, t'sais y a jamais été parti de la maison, dire parti, autonome. Couper le cordon ombilical il l'avait jamais fait, y avait 24-25 ans, y avait besoin de vivre ça. Disons si y aurait (sic) parti pis y aurait (sic) revenu là, ça aurait été ben différent, qu'y aurait (sic) parti à l'âge de dix-huit ans, qu'y aurait (sic) revenu à 22-23 ans pis qu'y aurait dit : o.k. je prends la 'business' avec toi, j'ai connu qu'est-ce que c'était ailleurs, ça m'écoeure ailleurs, j'sais que je va[i]s être ben à [la] maison. Y avait jamais connu ailleurs. (père, PE07)

Selon cette conception populaire, il serait nécessaire qu'un jeune aille vivre d'autres expériences de vie pour mieux savoir qui il est, ce qu'il veut, ce qu'il vaut et où il va.<sup>202</sup> À défaut de le faire, il serait appelé à vouloir le vivre tôt ou tard, ne serait-ce que pour aller vérifier si ce n'est pas plus beau ou mieux ailleurs. Ce processus de définition de l'identité personnelle hors ferme favoriserait le retour à la ferme en investissant celle-ci de son identité propre.<sup>203</sup> Et si être bien où l'on se trouve n'était pas plutôt une condition à l'épanouissement de son identité? Et si les parents acceptaient de faire davantage de place à la créativité et à l'ambition du successeur pour lui laisser la chance d'imprégner la ferme de son identité personnelle? C'est en quelque sorte toute la problématique du dosage entre le retrait des parents et la reprise par la relève qui se trouve posée

<sup>202</sup> Dans cette perspective de définition de soi et d'insertion sociale, notamment à travers la réalisation des études et l'insertion sur le marché du travail, Gauthier (1997: 108-109) associe « la migration au processus de socialisation ». En effet, elle affirme que « quitter sa localité ou sa région, constitue, à bien des égards, un moyen mais aussi une condition d'accès aux apprentissages formels et informels requis par diverses inscriptions dans le monde contemporain ». L'auteure fait le parallèle avec « la transmission du patrimoine familial en milieu rural [qui] incitait déjà les fils autres que l'héritier à chercher à s'implanter ailleurs ».

<sup>203</sup> Dans cette perspective, Vivier (1987: 146) dit que le choix des jeunes de revenir et de reprendre la ferme familiale est basé sur diverses raisons, dont le désir « [d']assurer la continuité » et de « conserver le patrimoine familial », mais aussi par « attachement aux lieux, à l'histoire ».

dans la question identitaire, entre contrôle et confiance.<sup>204</sup> Néanmoins, plusieurs parents croient aux bienfaits d'un déracinement pour expérimenter la vie urbaine et d'autres métiers afin de vérifier, tester, mesurer, mettre à l'épreuve en quelque sorte son désir de devenir producteur agricole et sa volonté de s'établir et de reprendre la ferme familiale.<sup>205</sup>

Quand y a été à Montréal, moi j'ai dit : vas-y, même à ça quand y était à Montréal, y pensait continué icitte aussi, mais moi j'ai... parce que c'est moi qui l'a envoyé à Montréal : tu y vas faire l'expérience à Montréal! Si plus tard t'aimes pas la ferme, [que] t'es écoeuré d'être icitte ben tu vas dire : m'man si tu m'aurais (sic) envoyé à Montréal, je serais peut-être fait [inaudible]. Comme ma fille, va voir ailleurs, mais que tu reviennes, tu vas savoir qu'est-ce que tu veux, c'est pour ça qu'y allait là. [...] Y savait qu'est-ce qu'y voulait dans [la] vie [lorsqu'il est revenu]. (mère, PT17)

Il peut être difficile aussi pour un jeune de s'établir avec un frère, par exemple, si ce dernier prend beaucoup de place et que l'autre se trouve écrasé ou n'arrive pas à s'affirmer pour prendre la sienne. Parlant de son fils cadet, une répondante dit : « y a pris sa place y avait seize ans, dix-sept ans quand Charlot [le fils aîné] a parti pour aller à l'école à l'extérieur ». (mère, PE09)

Par ailleurs, des prédécesseurs ne présentaient pas du tout celui qui est devenu successeur comme pouvant constituer une relève potentielle. Souvent, ils apposent à leurs enfants les étiquettes mutuellement exclusives d'intellectuel ou de manuel et, par là, orientent leurs jeunes d'une certaine façon, voire même lui ferment des portes d'autant plus s'il adopte l'identité qu'on lui attribue. « Julien ben on n'espérait pas du tout pour Julien » (mère, PE03) qu'il prenne la relève de ses parents sur la ferme. Dans ce cas cependant, les prédécesseurs lui avaient offert, comme à son frère, de s'établir sur la ferme, ce qu'il choisira d'ailleurs de faire à l'encontre de ce que ses parents avaient cru qu'il ferait. Quant au fils cadet, que les parents voyaient implicitement plus comme relève, il a abandonné ses études et a voyagé avant de prendre une décision quant à

<sup>204</sup> Parent et al. (2000: 40) ont établi une typologie selon le type de relations qui prévaut entre le cédant et le successeur basée sur cette dichotomie qui peut donner lieu à quatre dynamiques familiales : « le combat de coqs », « la tentative de coup d'État », « la servitude ordinaire » et « la paix familiale ».

<sup>205</sup> Sur un plan structurel, la « dynamique de l'exode des jeunes » découle parfois de « l'échec de certaines stratégies productives » sur des exploitations non modernisées, de « la nécessité d'évacuer le trop plein de bras » que la hausse de la productivité entraîne. Sur un plan culturel, elle peut répondre à « l'appel de la ville » ou à la crainte de « l'avenir du monde rural ». (Stanek, 1994a: 126)

son avenir « parce qu'il [ne] le savait pas ce qu'il voulait faire » (mère, PE03), alors que les parents avaient tout de même des attentes à son égard. Auparavant, les parents avaient ouvert la porte à leurs deux fils d'aller explorer autre chose ailleurs pour bien fixer leur identité, leurs passions, leurs intérêts, leurs aspirations, se disant que leurs jeunes ne pouvaient qu'y gagner, qu'ils choisissent de revenir s'établir ou d'opter pour un autre métier et un autre milieu de vie.

[Le père leur avait dit :] c'est compréhensible que tu [ne] sais pas quoi faire, [ça] fait que c'est important, vas-y toucher aux métiers, vas-y toucher à des choses pour découvrir qu'est-ce que t'aimerais mieux, mais tout en sachant que si ça [ne] marche pas là, tu pars pis tu vas faire d'autre chose, les autres connaissances tu [ne] les auras jamais perdues. Pis si un jour tu [ne] peux p'us faire tel métier, tu sais que t'es pas empoté, tu connais d'autre chose que t'aimes, tu peux aller faire d'autre chose. (mère, PE03)

La conception des parents veut que d'aller voir ailleurs, d'essayer d'autres métiers et de vivre d'autres expériences ne peut qu'être bénéfique, car cela permet de mieux se connaître et ainsi mieux valider ses choix de vie et de carrière, mais procure aussi une diversité de compétences qui facilitent le reclassement professionnel advenant la décision d'abandonner. Ainsi, ce bagage peut toujours être réinvesti dans ce que l'on fait et peut nous dépanner advenant un revers dans la vie.

#### 4.1.9 L'attachement identitaire au métier et à la ferme

L'amour de l'agriculture apparaît comme une condition incontournable pour développer un sentiment d'appartenance à la profession agricole et un attachement identitaire pour la ferme familiale et donc, pour pouvoir se projeter comme relève potentielle et désirer reprendre l'entreprise agricole familiale. Parfois les parents croient que si le successeur a été celui qui a le plus travaillé sur la ferme, c'est qu'il était celui qui aimait le plus la ferme et l'agriculture, tandis que d'autres pensent que l'investissement supérieur de ce dernier ne signifie pas que les autres aimaient moins l'agriculture et la ferme, mais simplement qu'ils ont pris d'autres chemins (études hors région, travail hors ferme) qui ont eu pour conséquence de réduire l'importance et la durée de leur implication sur la ferme. Il faut noter cependant que plusieurs des successeurs ont été dépeints par leurs parents comme des jeunes qui n'aimaient pas l'école et qui avaient cessé relativement tôt leurs études, d'où le fait qu'il ont pu passer plus de temps sur la ferme que leurs

frères et sœurs. Aussi, lorsque les parents épargnent pour pouvoir envoyer leurs enfants à l'école privée ou aux études supérieures, cela ne favorise pas leur présence sur la ferme et invite à penser qu'il y a une relative dévalorisation du métier d'agriculteur ou, du moins, que d'autres identités professionnelles et sociales sont plus valorisées dans ces familles.<sup>206</sup>

Pour certains prédécesseurs, devenir agriculteur était un choix : « pour moi c'était mon métier » (père, PT21), alors même qu'ils avaient également eu l'occasion de travailler en d'autres domaines (ex. : bûcheron, camionneur). C'est un peu cette philosophie du choix que des répondants prônent quand ils poussent leurs enfants à aller voir ailleurs, à la différence que la génération des prédécesseurs le faisait généralement par nécessité, du fait que la ferme était trop petite et constituait une activité saisonnière. Ainsi, pour certains autres qui n'avaient pas aspiré à devenir agriculteur, mais qui avaient été désignés comme successeurs, l'agriculture représente une activité professionnelle difficile et dévalorisante, alors que l'instruction apparaissait comme la seule voie pour échapper au destin agricole de cette génération.

Si j'aurais pu (sic) être instruit, j'aurais pas été agriculteur certain. C'est un pis-aller quasiment que j'ai été mis en agriculture, mais j'étais pas quelqu'un qui reniait l'agriculture... Le momentum est arrivé à ce moment-là [pour le transfert de la ferme familiale], ç'a arrivé, mais si j'aurais pu (sic) me faire instruire, j'aurais pas été agriculteur parce que je trouvais ça assez difficile l'agriculture, toutes sortes de petits travaux qui étaient assez difficiles. (père, PE02)

Chez les jeunes générations, l'agriculture reste encore souvent associée à l'exercice d'un métier difficile et exigeant qui est mal rémunéré compte tenu de l'énergie, du temps et de l'argent investis, ce qui s'inscrit souvent contre leurs attentes et aspirations.<sup>207</sup> Aussi, la contrainte de la présence quotidienne rattachée à la production agricole, notamment la production laitière, en fait

<sup>206</sup> « Les trajectoires sociales, hors de l'agriculture, de parents (oncles, cousins et, surtout, frères et sœurs) inscrivent, au sein même de la famille, la comparaison entre ceux qui sont partis et ceux qui sont restés à la terre. [...] La trajectoire sociale d'un frère ou d'une sœur est un point de comparaison obligé, le rappel d'un destin auquel on a échappé (lorsqu'elle est plus basse) ou d'une position sociale possible mais non réalisée (lorsqu'elle est plus haute). » (Champagne, 1986: 49)

<sup>207</sup> La volonté de sortir de l'agriculture relève historiquement d'un double mouvement; non seulement la représentation négative de l'agriculture découlait-elle des conditions de pratique difficiles, mais elle était renforcée par le fait que le sort « des exclus de l'agriculture et des activités artisanales qui alimentaient l'exode rural paraît enviable tant la 'salarisation' et l'urbanisation se présentent comme des synonymes de progrès social ». (Debailleul, 1991: 141)

désister plusieurs. En résumé, l'agriculture n'est pas synonyme de qualité de vie et d'un niveau de vie élevé dans les représentations de plusieurs jeunes.

[Reprendre la ferme, les fils aînés] y voulaient pas l'avoir, y en voulaient pas : nous autres on s'attache pas icitte sept jours par semaine, y en n'est pas question! Y savaient la misère qu'on avait eue. [...] On n'en veut pas de la ferme, fais ce que tu voudras, laisse-la à n'importe qui, nous autres on n'en veut pas, on s'attache pas icitte sept jours par semaine, y voulaient vraiment pas. (mère, PT17)

Il serait faux de croire qu'au temps des prédécesseurs, le mode de vie agricole était désiré et choisi plus qu'à la période récente où les successeurs se sont établis. Preuve que le problème de la relève n'est pas de nature démographique, de grosses familles n'avaient souvent produit qu'un ou deux agriculteurs, non pas à l'époque où les terres étaient indisponibles, mais au cours des années '50 ou '60 alors que la déprise agricole était bien amorcée.<sup>208</sup> Un répondant dit d'ailleurs : « les deux [gars] après moi étaient à Montréal, tous les autres étaient placés » et « y a le voisin icitte, y avait quinze enfants, pis ses garçons ç'a tout pris le large, pas un qui a cultivé ». (père, PT13) Ainsi, dans plusieurs familles agricoles d'autrefois, la reproduction sociale était faible. Par exemple, dans une famille de sept fils, « y a seulement deux garçons qui ont été cultivateurs sur le lot ». (mère, PT14) Le transfert de la ferme et du métier, c'est l'idée de se reproduire socialement d'une génération à l'autre; en corollaire aux aspects économiques (sous-rémunération de l'agriculture), cette faible reproduction ou non-reproduction n'était-elle pas due, à cette époque comme aujourd'hui par ailleurs, à la dévalorisation du métier agricole et à la valorisation de la mobilité sociale ascendante et au mode de vie urbain?<sup>209</sup>

Par ailleurs, l'agriculture ne répond pas aux mêmes aspirations personnelles et professionnelles, n'a pas la même finalité et utilité ou le même but entrepreneurial et patrimonial d'un partenaire familial à l'autre. Le choc des identités peut alors créer des tensions dans le cadre d'un processus

<sup>208</sup> Symes (1990) suggère que si la planification de la succession n'est pas encore entrée systématiquement dans les mœurs gestionnaires des agriculteurs, c'est en partie parce que la dénatalité a simplifié en quelque sorte les problèmes intergénérationnels au sens où le petit nombre d'enfants a réduit de ce fait la compétition pour le droit d'hériter de la ferme familiale. Par contre, la conséquence de ce déclin démographique accentue le problème de susciter l'intérêt d'un enfant pour reprendre l'entreprise.

<sup>209</sup> Lamaison (1988: 21) suggère que les jeunes s'orientent vers d'autres domaines d'études et d'emploi en raison des difficultés économiques et des baisses continues du revenu agricole, mais il avance que cette conduite exprime surtout la fuite de la condition d'agriculteur, « ce statut socialement dévalorisé ».

de succession lorsque le jeune sent une pression vers l'adoption d'un modèle identitaire qui ne lui correspond pas ou si le cédant réalise que le jeune se définit différemment de lui comme agriculteur. Par exemple, le prédécesseur pour qui l'agriculture a toujours été un moyen pour assurer la subsistance de sa famille peut ne pas avoir confiance que le jeune qui s'avance comme relève puisse assurer la continuité de la ferme (et du modèle professionnel) si, pour ce jeune, l'agriculture « c'était un hobby » (père, PE02), comme ce répondant le percevait à l'égard de son successeur. On retrouve alors à l'intérieur de la famille le conflit qui oppose, au sein du milieu agricole, les producteurs à temps plein qui valorisent une agriculture professionnelle et performante procurant leur principal revenu (décrits comme des agriculteurs « industriels » par les autres), et ceux à temps partiel qui valorisent une agriculture de circonstance et de plaisir comme activité secondaire (décrits comme des agriculteurs du dimanche par les premiers).<sup>210</sup>

L'attachement identitaire se rapporte à différents aspects, notamment au fait que la ferme familiale est le terroir de son enfance et en tant qu'élément constitutif d'un paysage. Couplé au désir d'être plus disponible pour aider sa relève, voire que cette disponibilité permette de demeurer en contact avec la terre de son enfance, les racines de son identité et le lieu où l'on a vécu sa vie, cet attachement identitaire empêche certains prédécesseurs de se relocaliser loin de la ferme familiale car « c'est la mer, pis les enfants, c'est chez eux. [...] Lui, sa place natale c'est très important, c'est épouvantable. C'est pareil comme son père, son père c'est pareil. Moi, ça [ne] me dérange pas moi ». (mère, PT08) La ferme familiale, lieu de son enfance, devient pour le successeur familial le lieu d'ancrage de sa vie et qui lui donne sens. Le déracinement qu'entraînait pour les femmes l'ancien système de régulation de l'installation en agriculture expliquerait probablement pourquoi les femmes semblent moins jalousement attachées à la terre familiale qui a vue naître et grandir leurs enfants ou du moins le fait qu'elles semblent être plus facilement capables de s'en détacher.

Certains répondants affirment que s'ils n'avaient pu s'établir sur la ferme familiale, ils auraient voulu s'établir à tout le moins dans la même paroisse pour demeurer près de la famille. L'appartenance découle à la fois d'une logique identitaire liée au territoire et d'une logique

---

<sup>210</sup> Au Québec, le discours sur la professionnalisation a particulièrement réussi à pénétrer les mentalités des producteurs québécois; ceux-ci adhèrent à l'identité de l'agriculteur à temps plein dans la proportion la plus importante parmi les producteurs canadiens puisqu'ils estiment dans une proportion de 72% « qu'ils ne devraient pas avoir besoin de recourir à d'autres sources de revenu ». (Groupe Amgus Reid, 2000)

familiale de proximité. « On en a visité [des fermes]. Y en avait une plus que l'autre qui nous [a] intéressés par rapport [à] la situation [financière des répondants], sauf que c'était [dans une autre localité voisine] pis ça, ça me dérangeait, [car] on s'éloignait de la famille. » (mère, PE09) Dans le cas où une dynamique familiale conflictuelle a constitué la toile de fond sur laquelle les prédécesseurs ont exploité leur ferme et sur laquelle les successeurs ont tenté de reprendre l'entreprise familiale, cet attachement si fort pour la ferme et cet amour si grand pour l'agriculture n'ont-ils pas construit une logique identitaire chez le prédécesseur qui, à la fois, lui a permis de passer outre cette dynamique familiale autoritaire et conflictuelle pour continuer à opérer la ferme et qui, en même temps, l'a empêché de sortir de cet univers destructeur?

Par ailleurs, l'attachement au métier et à la ferme a trait aussi au type de production de l'exploitation, puisqu'il fait partie du patrimoine agricole de la ferme autant que la terre ou les bâtiments. « C'était ma vie moi les vaches Jersey quand y ont rentré. » (mère, PT19) Ceci exprime bien la passion que cette agricultrice pouvait ressentir pour la production agricole qu'elle faisait à partir de cette race de vaches laitières. Il y a une identification de la vie de la répondante à sa production agricole. « Là je reçois p'us la revue Jersey depuis trois ans pis ça me manque énormément. » (mère, PT19) Cette identité spécifique amenait donc la répondante à désirer améliorer sa professionnalité comme productrice laitière faisant l'élevage de vaches Jersey. « Ça prend une passion pour être en agriculture, si tu [ne] l'as pas... [...] Ceux qui restent en agriculture, qui vont s'établir en agriculture, [il] va falloir vraiment qu'y aiment ça pis que ça soit des passionnés. Tu [ne] resteras pas en agriculture si t'es pas passionné. » (mère, PT19)

C'est tout le paradoxe de l'agriculture scientifique : plus on cherche à faire de l'agriculture une pratique rationnelle, plus cela exige de la part de l'agriculteur d'être porté par la passion, c'est-à-dire l'antithèse de la raison. La répondante avoue que son garçon n'était pas passionné par l'agriculture, et ce problème du manque de passion elle l'associe au fait de considérer l'agriculture comme une occupation professionnelle comme une autre. À vouloir faire de l'agriculture un emploi comme un autre et à véhiculer l'idée que la ferme est une entreprise semblable à toute autre PME, cela est-il en train de tuer l'identité propre à l'agriculture et à la ferme familiale? Cette instrumentalisation de l'agriculture qui fait considérer l'agriculture comme un emploi, comme un moyen pour arriver à ses fins, est une entrave culturelle à l'émergence et au développement de la passion (amour de la terre, de la ferme, des animaux, etc.), condition



nécessaire à l'exercice de ce métier dont les conditions de pratique diffèrent de celles des autres occupations professionnelles, ne serait-ce que par le fait que les milieux de travail et de vie sont confondus et que le procès de travail est en grande partie celui de la nature.<sup>211</sup>

#### 4.1.10 Les facteurs structurants de l'identité agricole des prédécesseurs

À l'époque où l'agriculture était plus difficile à pratiquer notamment parce qu'elle était peu rémunératrice et très exigeante au plan physique, pourquoi les répondants s'étaient-ils installés en agriculture ou avaient-ils repris la ferme familiale plutôt que de tenter leur chance ailleurs à faire autre chose, à l'instar de plusieurs jeunes d'aujourd'hui? « On [ne] pensait pas à ça, tout le monde était de même, on était tous pareils. On aimait ça pis c'était tout pareil, on aimait le travail. Pourquoi nos enfants sont en agriculture? [Il] faut être courageux pis avoir du cœur à l'ouvrage pour être cultivateur aujourd'hui. » (mère, PT21)

Alors qu'autrefois l'agriculture apparaissait encore comme le mode de vie dominant pour les jeunes ruraux, plusieurs répondants considèrent qu'ils n'avaient pas de mérite à choisir l'agriculture puisque les choix professionnels et de vie restaient limités, tandis que les jeunes qui s'établissent aujourd'hui portent selon eux tout le mérite, car ils choisissent le métier d'agriculteur alors que de multiples avenues professionnelles et d'autres façons de vivre s'offrent à eux.<sup>212</sup> L'homogénéité des agriculteurs et du mode de vie rural orienté vers l'agriculture faisait que les inégalités ou les différences entre les agriculteurs apparaissaient moins grandes à cette époque aux yeux de la plupart des prédécesseurs.

C'était la vie du temps, c'était comme ça. Tu regardais les autres pis c'était la même chose. C'était la mode du temps. [...] Quand on s'est installé en agriculture, les premières années, c'était pas une passion, c'était la mode du

<sup>211</sup> Le procès agricole n'est pas assimilable au procès industriel, ce que Jean (1997: 131) nomme le « mythe de l'industrialisation de l'agriculture ». En effet, « qu'il y ait ultra-mécanisation ou pas de mécanisation du tout, [...] ce ne sont pas les hommes qui sont productifs, qui, avec quelques matières premières, fabriquent des objets (une plante comestible ou un animal); mais c'est bien la 'nature' qui est productive. Dans ce cas, l'homme fait en sorte que les processus biologiques de productivité naturelle se réalisent ».

<sup>212</sup> Cette construction du processus identitaire collectif peut s'énoncer ainsi : « L'idéologie de la vocation est le produit, sans doute le plus visible, de ce travail proprement symbolique par lequel un groupe social instaure ou restaure la croyance en sa propre valeur et par lequel il se justifie d'exister comme il existe. » (Champagne, 1986: 64)

temps. [...] C'était la mode du temps, [car] on n'avait quasiment pas le choix, y avait pas d'ouvrage, mais fallait que t'aies de la passion pareil. (parents, PT19)

L'agriculture pouvait être vécue comme une façon de vivre obligée et non comme un choix personnel et professionnel. Mais le répondant précise, à l'encontre de son épouse, qu'il fallait aussi une passion pour décider de s'installer notamment parce que la pression à la déprise agricole et à l'exode rural était déjà bien présente en ce temps-là. Par contre, certains répondants présentent une ambiguïté constante dans leur discours, comme cette prédécesseuse qui dit avoir été heureuse dans ce qu'elle a fait et vécu, mais l'attribue au destin, s'en contente et s'y résigne presque : « On [ne] connaissait pas mieux, on a toujours fait notre possible. [...] C'était notre façon de vivre, pis ça allait bien, chacun a son destin pis nous autres on s'acclimatait avec ça. » (mère, PT14) Il faut aussi compter la pression culturelle. Autrefois, la campagne était plus homogène et le mode de vie presque opposé dans les représentations sociales, se retrouvait en ville, tandis qu'aujourd'hui les agriculteurs côtoient des modes de vie différents qui co-existent avec le leur au sein du milieu rural : cultures de consommation, du loisir, du travail salarié, etc. qui viennent créer une pression parce qu'ils sont souvent présentés et perçus comme étant plus attrayants que leur mode de vie agricole, bien que celui-ci ait changé aussi en intégrant plusieurs aspects de ces cultures.<sup>213</sup>

Certains répondants expliquent que leur volonté de devenir agriculteur et agricultrice répondait à un désir, lequel s'exerçait cependant dans des choix de professions et de styles de vie plutôt limités; tout de même, une répondante précise que si son mari est devenu cultivateur, ce n'est pas par incapacité de faire autre chose. Cet autre prédécesseur affirme s'être installé en agriculture par amour du métier, d'où son intérêt à suivre une formation agricole. « J'ai jamais pensé de faire autre chose. [...] C'était quasiment dans le naturel des choses. Je voulais cultiver, ça fait que j'ai été à l'école d'agriculture pour avoir une base. [...] [Il] faut quasiment avoir ça, l'agriculture, [il] faut avoir ça dans le sang. » (père, PT18) Il faut noter ici ce renvoi à l'hérédité dans la formation de l'identité. Aussi, pour plusieurs, l'amour de son métier constituait la valeur la plus importante, bien avant le désir de « faire de l'argent », dans la définition du métier qu'ils voulaient exercer.

<sup>213</sup> À cet égard, Champagne (1986: 48) souligne que « les agriculteurs tendent à se situer aujourd'hui moins les uns par rapport aux autres que globalement par rapport à la perception plus ou moins déformée qu'ils se font des autres groupes sociaux. La modification de leurs axes sociaux de référence [...] n'est pas sans effets sur leurs stratégies de succession et de reproduction ».

C'était ça qu'on voulait faire [l'agriculture]. [...] J'avais pas connu autre chose. Les filles engagées dans ce temps-là y avaient huit, neuf piastres par mois. [...] Lui [le répondant], y aurait été capable de gagner sa vie ailleurs, y aurait traversé sur la Côte-nord. J'aurais tout de ben fait plus d'argent en travaillant en dehors, [...] [mais] j'aimais ça [l'agriculture]. (parents PT12)

Aimaient-ils l'agriculture parce qu'ils ne connaissaient pas vraiment autre chose? Cela pourrait aider à comprendre pourquoi des jeunes délaissent l'agriculture. En effet, avec l'élargissement de leurs horizons, la concurrence exercée par d'autres activités professionnelles est plus vive et la valeur de l'agriculture est située en fonction de ce que celles-ci représentent pour les jeunes, et non plus seulement à partir d'une identité agricole transmise par la famille. Il y a cette possibilité beaucoup plus grande pour les jeunes de choisir une identité professionnelle, possibilité qui était plus restreinte pour la génération des répondants. Plutôt que de discréditer la transmission de l'identité agricole auprès des jeunes, cela appelle au contraire à un effort plus grand de valorisation de ce métier, de ce milieu professionnel, de ce mode de vie, de la part des prédécesseurs qui désirent voir le patrimoine familial être perpétué par la génération suivante. Par ailleurs, des prédécesseurs disent avoir développé une véritable passion pour l'agriculture avec la montée de la dévalorisation de l'agriculture dans la société.

[L'agriculture] c'est devenu une passion. [...] Pour ma part, la passion est venue quand [...] j'ai senti aussi que l'agriculture était dévalorisée face aux résidents des villages, des villes, ainsi de suite là. Pis ça m'a motivée dans le sens contraire, là j'ai dit : wô! un instant, l'agriculture c'est primordial, c'est la vie ça, c'est la base. Pis là je me suis intéressée activement, on a eu les [vaches] Jersey pis là je me suis mis[e] à m'intéresser à ça. (parents, PT19)

#### 4.1.11 L'enseignement et l'apprentissage d'une éthique et d'une discipline de travail

Par ailleurs, selon certains prédécesseurs, il y a des styles d'autorité qui apparaissent préférables pour préparer une relève. À propos de l'implication de leurs enfants aux travaux de la ferme, certains parents ont plutôt opté pour les laisser libres de choisir ce qu'ils voulaient réaliser comme travaux, tandis que d'autres ont préféré leur imposer les travaux qu'ils devaient accomplir. Mais il demeure que la logique familiale qui prime chez la majorité des prédécesseurs dans l'éducation

de leurs jeunes est celle de la priorité accordée au travail sur le plaisir : « nous autres c'est l'ouvrage, après ça tu t'amuseras ». (mère, PE09)

De leur propre aveu, d'autres parents avaient un style peu autoritaire, allant jusqu'à laisser leurs enfants libres de participer ou non aux travaux agricoles, les parents prenant sur eux la responsabilité du travail. Pour d'autres encore, malgré l'obligation de travail faite aux jeunes, tout pouvait être discuté et rien n'était établi rigidement et éternellement. Plusieurs répondants croient cependant avec le recul qu'ils auraient dû être plus directifs avec leurs enfants sur certaines choses. Ils expliquent qu'eux-mêmes avaient eu à subir une éducation autoritaire de la part de leurs parents pour justifier ou excuser leur approche plus ouverte à l'égard de leurs enfants.

Alors que pour certains parents il n'apparaissait pas important de faire participer leurs enfants aux travaux de la ferme, voire que cela était exclu au profit des études par exemple, d'autres prédécesseurs estimaient important que tous leurs enfants, garçons et filles, s'impliquent dans les tâches quotidiennes ou, à tout le moins fournissent une aide en période de pointe, alors que d'autres désiraient transmettre à leurs enfants ce métier qu'ils aiment tant afin que leurs jeunes en apprennent les différents aspects.

Nous autres on a des enfants [et] les filles travaillent autant sur la ferme. [...] Nos filles font n'importe quoi [sur la ferme]. [...] Y étaient aussi ambitieux que nous autres les enfants; y faisaient ça d'eux autres mêmes. Le tracteur, n'importe quoi, nous autres ici, on leur a montré. On était toujours avec eux autres, on allait sarcler, les enfants [n']ont jamais été sarcler tout seuls, j'ai toujours été avec eux autres pour sarcler, on sarclait les patates, les navets. On a toujours été avec eux autres, les enfants [ne] faisaient pas la besogne tout seuls. [Ainsi] ça les encourage, ça leur montre, à leur montrer quoi faire aussi. (parents, PT21)

Selon cette conception de l'éducation des enfants vivant sur une ferme, ce n'est pas en obligeant les enfants à travailler sur la ferme qu'on les intéresse à l'agriculture, ni en leur faisant faire des travaux à la place des parents, ce qui leur ferait plutôt détester l'agriculture. En poussant cette analyse plus loin, dans les familles où les parents doivent sans cesse pousser leurs enfants pour qu'ils participent aux travaux de la ferme, on pourrait penser que les parents eux-mêmes n'aiment pas le métier qu'ils pratiquent. Selon certains prédécesseurs, ce serait plutôt en travaillant avec eux, pour leur apprendre les mille et un trucs du métier et les encourager dans leurs

apprentissages et leur travail, qu'on leur fait découvrir, apprendre et aimer l'agriculture. Les jeunes se forment ainsi une identité agricole et acquièrent un patrimoine culturel composé de savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être, de valeurs, d'attitudes, de représentations positives de l'agriculture et de la vie sur la ferme. Tel un enchaînement, le développement de l'amour de l'agriculture contribuerait au développement de l'ambition des jeunes à vouloir faire d'autres apprentissages et à développer davantage leurs compétences.

Bref, ces parents croient qu'il leur revient de favoriser chez leurs enfants le développement du goût et de l'amour de l'agriculture. Selon cette conception, les parents seraient en bonne partie responsables du rejet de l'agriculture par leurs enfants, du désir de ceux-ci de pratiquer un autre métier, de leur refus de prendre la succession sur la ferme familiale. Dans cette optique, le nombre de fils et de filles établis sur des entreprises agricoles constituerait un indicateur de premier choix selon certains prédécesseurs de la valorisation qui était faite de l'agriculture et du métier d'agriculteur dans chaque famille agricole. Dans les cas où les enfants n'ont pas été ou peu mis à contribution aux travaux de la ferme, peut-on penser que ce modèle éducatif découle d'une dévalorisation implicite du travail agricole et d'une valorisation tacite des professions non agricoles? Est-ce simplement une philosophie éducative? Quelles sont les répercussions pour la transmission du métier et le goût de s'établir en agriculture et de reprendre la ferme?

Dans le temps des foins y aidaient, mais pour dire les jeunes, ma fille pis le dernier, pour venir à l'étable, non, ben ça allait plus aux études hein... Nous autres, quand on était jeune, à sept ans on allait traire les vaches, mais les jeunes [n']ont pas fait ça, le plus vieux en dernier, mais ç'a pris du temps avant qu'y vienne, pis ma fille [n']est pas venue beaucoup non plus. [...] On [ne] les forçait pas, c'est parce qu'on [ne] les obligeait pas, [...], [tandis que l'aîné, qui sera le successeur,] ç'a pris du temps avant qu'y vienne, on [ne] les forçait pas trop trop, c'est pour ça. (mère, PT14)

On peut dire que l'intérêt de ce successeur était faible à cette époque, mais l'intérêt ou le désintérêt au travail étant jeune n'est pas nécessairement garant de celui à l'âge adulte. En effet, il est des successeurs peu intéressés étant jeunes qui ont développé une véritable passion pour l'agriculture à l'âge adulte, comme une révélation qui leur serait apparue presque soudainement. Par contre, on ne peut pas dire que le fait d'avoir travaillé ou non sur la ferme étant jeune incite ou décourage les enfants à vouloir s'établir. C'est peut-être davantage le souvenir positif ou

négatif de la participation aux travaux de la ferme durant la jeunesse qui est déterminant dans le désir de s'établir en agriculture et de vouloir succéder à ses parents sur la ferme familiale.<sup>214</sup> S'installer malgré un souvenir négatif du travail agricole questionne les intentions et intérêts à s'établir. Par contre, on peut observer un lien entre la participation aux travaux agricoles étant jeune et la « capacité » d'accomplir la besogne quotidienne parce que la conception de la charge de travail correspond à l'expérience.

#### 4.1.12 La dévalorisation de l'agriculture comme obstacle à la reproduction du métier

Au long des entretiens, rarement entendait-on les mères agricultrices discréditer l'agriculture, mais le dur labeur qu'elles devaient accomplir sur la ferme et les multiples sacrifices qu'elles avaient dû consentir pour faire vivre leur famille les ont amenées souvent à orienter leurs enfants vers des métiers et professions plus rémunérateurs et moins difficiles. Ainsi, ce n'est pas la volonté de s'établir en agriculture qui fait toujours défaut, car parfois une relève se présente et manifeste son intérêt, projet que les parents, notamment la mère, avaient tôt fait de décourager, les études étant socialement plus valorisées que le travail agricole.<sup>215</sup> Un répondant raconte que son fils aîné avait manifesté son intention de cesser de fréquenter l'école après avoir complété son cours secondaire : « Là ma femme l'a ramassé, elle a dit : arrête un peu, sais-tu ce que tu fais là? Penses-y! Y apprenait ben, c'était un premier de classe, [mes fils] c'étaient deux premiers de classe ». (père, PT04) Et cette autre mère est convaincue que son fils aurait dû faire des études supérieures car, à l'instar du cas précédent, il avait du « talent » : « T'sais, y aurait pu faire un agronome au lieu de prendre la ferme là; on voulait le diriger dans les études parce que y avait le talent aussi, un bon talent, [et] pour qu'y travaille moins fort [qu'en agriculture]. » (mère, PT06) Dans certaines familles on dévalorise plus ou moins implicitement le métier d'agriculteur et le mode de vie agricole, ne serait-ce que par le fait qu'on valorise les études avancées, les métiers plus rémunérateurs, les carrières professionnelles, le modèle salarial ou le mode de vie urbain.

<sup>214</sup> Les réflexions rejoignent celles de Parent (2000: 32) qui écrivait: « ce n'est ni le fait de commencer tôt à travailler sur la ferme, ni la nature des tâches qui sont effectuées qui sont à la base du goût qui se développe pour le métier d'agriculteur, *mais bien la manière dont est vécu au quotidien le travail sur la ferme.* »

<sup>215</sup> Dans le même mouvement, le système éducatif se trouve indirectement à participer à la sélection du successeur parce que les enfants qui investissent un autre domaine professionnel et un autre mode de vie ne sont plus disponibles pour prendre la relève. (Barcelo, 1988)

Une identité négative amène des parents à dévaloriser le métier d'agriculteur pour empêcher sa reproduction sociale et favoriser la mobilité socioprofessionnelle de leurs enfants.<sup>216</sup> Les parents ont parfois tendance à juger l'agriculture et la profession agricole à partir des conditions qu'ils ont connues et du cheminement qu'ils ont suivi. Ce déphasage crée une distorsion de la représentation qu'ils se font et qu'ils dépeignent à leur relève au sujet de la pratique et du contexte agricoles. Ils projettent sur leurs enfants leurs propres aspirations de mobilité sociale; cela peut créer chez les prédécesseurs une inclination au démantèlement ou à l'abandon du processus de succession par anticipation des difficultés en quelque sorte. Cette identité négative constitue un facteur important qui vient créer une résistance à s'engager ou à compléter un processus de succession familiale.

[Avec] les offres qu'on y a faites, y aurait [été] installé autrement, pis y aurait pas passé ce qu'on a passé, pis on aurait vendu, salut bonjour! Comme on [lui] disait souvent : on a travaillé assez dur là-dessus, on n'aurait pas voulu que tu en fasses autant; parce que ça nous autres on [ne] voulait pas y vendre, [on a tant] eu de misère pis travailler dur que t'es pas obligé, tu dois être capable d'être mieux que ça que d'avoir de la misère de même, c'est dur l'agriculture. Avant qu'y la prenne [la ferme], [il] fallait qu'y y pense; y a dit : non, maman, vous [ne] me mettez pas ça [en tête], vous [ne] me sortirez pas ça de la tête, c'est ce que je veux faire. (parents, PT06)

En même temps, mettre l'accent sur les aspects difficiles constitue une stratégie des parents qui leur permet de vérifier la solidité du lien identitaire du jeune envers l'agriculture et la ferme et celle de son engagement à assurer la relève. Cependant, dans certains cas, il semble que les scénarios-catastrophes et l'accentuation des traits négatifs, plutôt que de présenter la réalité complète de la pratique agricole et de l'entreprise avec aussi ses beaux côtés, peut conduire un jeune à ne pas s'engager ou poursuivre un processus de succession sur la ferme familiale. Certains répondants font aussi valoir que l'amour de l'agriculture, de la ferme, de la terre et des animaux constitue une condition essentielle mais insuffisante pour assurer la relève familiale : « [un producteur voisin] y a un fils soi-disant qui est très très bon, qui aime ça, y arrive de l'école

<sup>216</sup> Comme le soulignent St-Cyr et al. (1998: 81) « dans ce contexte particulier de l'agriculture, le père et la mère sont les premiers modèles, à la fois personnels et professionnels de la relève. La perception du bonheur ou du malheur de ces personnes dans le cadre de leur vie familiale et professionnelle peut être encourageante ou décourageante. Elle touche l'identité profonde de la fille et du fils en termes de ressemblance (adhésion au modèle) ou de dissemblance (rejet ou modification du modèle). »

pis y file à l'étable. Mais c'est plus que ça, y faut s'instruire pis avoir un meilleur métier que ça. » (père, PT15) La réflexion du répondant porte à interprétation : vise-t-elle à prôner la formation agricole ou plaide-t-elle en faveur d'une instruction permettant une mobilité sociale ascendante?

Par ailleurs, certains prédécesseurs ne désiraient pas qu'un autre de leurs enfants tentent d'assurer la relève à la tête de la ferme familiale après avoir vécu un premier abandon parce qu'ils considèrent que leurs enfants ont une situation professionnelle plus enviable que de reprendre l'entreprise agricole familiale : « y ont tous des belles jobs à Québec ». (mère, PT08) Il faut dire que la structure familiale, lorsque plusieurs enfants étaient encore à charge des parents alors que les plus âgés étaient prêts à entrer dans la vie adulte, leur bloquait parfois l'établissement sur la ferme ou même l'accès à l'agriculture faute de moyens, et les obligeait à étudier pour pratiquer un autre métier. Vu sous cet angle, la valorisation des études par les parents devenait donc une stratégie pour pallier ce problème. En ce sens, faire instruire ses enfants n'apparaît donc pas systématiquement comme une stratégie pour éloigner les enfants de l'agriculture, mais pour leur assurer un bien-être, une sécurité économique, etc.

Nous autres, les enfants, on en a trois qui ont fait de l'université. Y ont tous fait du cégep par exemple, moi j'ai dit : vous [ne] vous en clairerez pas parce que même Robin [le successeur] j'ai dit : de toute façon tu vas faire tes cours pareil parce que j'ai dit : si la ferme un jour ça [ne] marche pas, j'ai dit : ben tu [ne] seras pas dépourvu, devant rien, t'auras au moins quelque chose. Parce que ça c'était ben clair, j'ai dit : [l'établissement] là c'est pas à n'importe quel prix, tu vas faire tes cours d'abord, [ça] fait que ça y a fallu qu'y les fasse, une chance parce que... [C'était donc une condition] indirecte pis en même temps je trouvais que c'était pas normal de l'exploiter parce que lui c'était un jeune, dans le sens de dire, bon ben y faire miroiter des gros rêves, des belles affaires pis qu'un jour ben là y soit... Là j'y disais : on [ne] sait jamais, on [ne] sait jamais, j'ai dit : un moment donné, en tout cas, tu [ne] seras pas devant rien. (mère, PT16)

Les études faites et les diplômes obtenus apparaissent comme une sécurité, un refuge advenant l'abandon (choisi ou contraint) du processus de succession familiale, d'où la propension de plusieurs parents à les valoriser, et l'abandon ne vient que les conforter dans leur opinion. Les études non agricoles deviennent même ici une condition à l'établissement du jeune et au transfert de la ferme. Doit-on y voir une prévoyance réaliste ou une crainte fataliste de la part des parents? À la limite, il semble presque que certains prédécesseurs se résignent à voir leur enfant s'établir



en agriculture, alors que l'avenir et le mieux-être des jeunes passerait plutôt par l'éducation, dans leurs représentations.

Cette répondante précise cependant que promettre quelque chose (le transfert) ou laisser le jeune réaliser son rêve (l'établissement) en le dispensant de faire des études serait de l'irresponsabilité en tant que parent, voire de l'exploitation, d'autant plus si cela ne se réalise pas, ce qui pourrait compromettre l'avenir du jeune. L'importance des études est attachée au sentiment de responsabilité parentale et à la volonté de ne pas exploiter le jeune. Il s'agit cependant d'une représentation ancienne des études basée sur l'acquisition de qualifications, car la valeur des études se fait aujourd'hui davantage sur la base du développement et de l'actualisation des compétences. Par exemple, les études faites en mécanique huit ans plus tôt risquent de ne plus qualifier aussi facilement le jeune pour un emploi après l'abandon de la succession familiale.

#### 4.1.13 La dévalorisation de l'agriculture comme facteur obstacle à l'établissement des filles

Les filles, qui ne pouvaient autrefois devenir agricultrices qu'en épousant un agriculteur, ont été encouragées, notamment par leurs mères, à se donner les moyens d'une autonomie financière vis-à-vis de leurs conjoints, voire une indépendance économique vis-à-vis des hommes. Les mères agricultrices ont valorisé les études pour que leurs filles aient un métier pour pallier toute situation, suivant une logique féministe. « Les conjointes sais-tu y travaillent toutes à l'extérieur. [...] Moi les miennes [les filles] les premières, moi j'ai dit : faites-vous instruire les petites filles parce qu'on [ne] sait pas là, [elles ne] sont pas sur des fermes, mais si votre mari vous laisse, vous aurez votre métier pour... Moi je voulais qu'y aient leur métier. » (mère, PT10)

La conjonction de deux phénomènes, soit la dévalorisation (directe ou indirecte) du métier d'agriculteur et la valorisation de l'autonomie professionnelle auprès des filles, a doublement contribué à la création d'un déficit de relève au sein de la classe agricole, d'abord en excluant une partie des enfants (les filles) de la relève potentielle, et ensuite en rendant plus difficile la réalisation de l'installation d'un fils avec une conjointe intéressée à pratiquer l'agriculture et à

devenir partenaire d'affaires sur la ferme.<sup>217</sup> La question démographique est-elle la véritable cause du « manque de relève » par lequel on pourrait être tenté d'expliquer de nombreux démantèlements? « Prends untel, [...], son gars [ne] l'a pas repris la terre, y avait un garçon, juste un garçon, y a encore la terre pis y a vendu les animaux pis la réguine. » (père, PT13) Ce n'est pas là la preuve d'un problème démographique. Y avait-il une fille qui aurait pu reprendre la ferme? L'agriculture était-elle valorisée auprès du jeune ou si l'on valorisait l'accession à un autre style de vie? C'est bien davantage un problème culturel.

« Y en a p'us de relève, ça s'en va, pis y vendent ça à l'encan, pis après qu'y aient dégreiller y vendent la ferme pis les bâtiments à un autre, on a vu deux grosses fermes icitte y a quelques années, y ont fait encan. » (père, PT06) Réduire l'obligation de vente et de démantèlement à un manque de relève constitue une lecture partielle, car il faut voir pourquoi les jeunes ne sont plus intéressés à s'établir en agriculture et sous quelles pressions, internes à la famille, à la communauté et au milieu agricole ou extérieures et issues de la société, de l'État ou du marché, les enfants en viennent-ils à ne plus considérer la reprise de la ferme familiale comme quelque chose de désirable et valorisant ou comme quelque chose de possible et accessible. Bien qu'il soit théoriquement plus probable d'avoir une relève si la famille compte dix enfants, il faut rappeler que le successeur était souvent désigné à l'époque des familles plus nombreuses, suivant certaines règles. Le problème n'est-il pas plutôt culturel, c'est-à-dire n'est-ce pas la volonté d'intéresser une relève familiale qui constitue le véritable problème, à plus forte raison dans le cadre du renversement du paradigme successoral? La situation des filles semble plutôt éloquente à ce sujet.

Les mesures visant à favoriser l'accès des femmes à la propriété agricole constituent l'une des clés en aval pour intéresser les filles à l'agriculture en leur donnant la capacité de devenir productrices agricoles, mais il reste tout le travail de valorisation du métier d'agriculteur à faire en amont auprès des jeunes filles pour les inciter à vouloir s'établir et à faire de l'agriculture leur choix de carrière et leur mode de vie. Par exemple, alors que le processus de succession avait été

---

<sup>217</sup> Dans l'*Étude sur les jeunes et la formation en agriculture* (Éduconseil, 2003), on apprend que l'effectif total des sept programmes agricoles de niveaux collégial et secondaire retenus pour les années scolaires 1994-1995 à 2001-2002 (indicateur qui a le défaut de recenser la même personne à chaque année où elle est inscrite à un programme de formation) était de 7 640 jeunes et que les filles représentaient 30% de ce total. En outre, la variation est importante d'une production à l'autre; ainsi, les filles ne représentent que 19% de l'effectif total au programme de production laitière, alors qu'elles représentaient 52% de l'effectif total au programme de technologie de la production horticole et de l'environnement.

engagé avec un fils, il s'avère qu'une fille semblait posséder les attributs pour assurer la succession familiale à la tête de la ferme, mais les conditions d'exercice de la profession qu'elle poursuivait apparaissaient plus avantageuses que l'agriculture aux yeux des parents, ce qui ne les avait pas incités, notamment le père, à solliciter ou encourager sa candidature à la relève.

Au début quand elle [la fille du répondant] a fait son [cours en] agronomie, je pensais qu'elle faisait ça pour me faire plaisir, ça je m'interrogeais, mais par contre elle était dans son métier. Par contre, elle est comme moi : c'est une vendeuse, y a rien qui l'arrête. [Et le répondant croit que le tempérament :] oui, elle l'aurait eu plus [que le fils]. [Mais] elle gagne 80 000\$ piastres par année, un moment donné t'sais tu fais des choix. (père, PE11)

Par ailleurs, non seulement les filles n'étaient-elles pas considérées comme relève potentielle par les parents, mais l'agriculture demeure encore socialement dévalorisée auprès de celles-ci, selon l'appréciation de plusieurs prédécesseurs.

C'était mal vu aussi une fille qui aimait l'agriculture face à ses copines d'école qui venaient de la ville, par exemple. Je me souviens d'une anecdote : ma fille avait un manteau de suède que j'y avais acheté, pis la fille d'un médecin qui venait à l'école avec elle, elle a dit : ton père c'est quoi qu'y fait? Y est cultivateur. Comment ça se fait [que] t'as le même manteau que moi? Tu vois la discrimination, y avait une discrimination face aux filles de cultivateurs, là t'es bas, agriculture c'est bas, c'était pas valorisé, pis ça [ne] l'est pas encore tellement non plus parce que j'écoute parler des gros industriels là, pis l'agriculture pour eux autres là c'est secondaire. [Ils ne] sont pas réalistes à quel point c'est important. (mère, PT19)

Cette stigmatisation des filles d'agriculteurs comme groupe social a pu exercer une influence importante sur le désintérêt culturel des filles pour l'agriculture parce que leur condition agricole faisait d'elles des individus de classe inférieure, alors que les femmes cherchaient à s'émanciper, à sortir des rôles traditionnels dont on les affublait, à acquérir des droits nouveaux, etc. Cependant, certaines filles ont revendiqué le droit de reprendre la ferme familiale, possibilité que les parents ont rejeté s'ils n'avaient jamais observé chez celles-ci un attachement identitaire au métier et à la ferme. « Même la fille [n']est pas contente qu'on y ait pas offert la ferme nous autres, mais [elle] [n']est pas en agriculture pis elle [n']a jamais aimé ça la ferme quand on a été

là. » (mère, PT18) Il ne suffit donc pas de revendiquer un droit pour pouvoir l'exercer et le refus des parents montre qu'il s'agit d'un privilège qu'ils accordent à un ou quelques-uns des enfants.

#### 4.1.14 Les différences identitaires : regards sur le choix d'une conjointe

Malgré parfois une mobilité géographique plus restreinte et un réseau social moins étendu en raison de l'homogénéité relative du milieu de vie, certains répondants avaient épousé des filles provenant d'un milieu urbain ou d'autres régions; bien qu'il soit vrai que, le plus souvent, la prédécesseure provenait elle-même du milieu agricole, cette situation ne semblait pas nécessairement conditionnée par des limites sociales ou géographiques. En effet, le choix de la conjointe à cette époque apparaît plutôt comme une stratégie d'installation en fonction du type de vie choisie, soit l'agriculture : « c'est pour ça qu'y a été chercher une fille de cultivateur » (mère, PT06), dit une répondante en parlant de son mari.

Pour plusieurs répondantes, s'établir en agriculture était souvent rester en terrain connu : « j'avais été élevée là-dessus [une ferme] ». (mère, PT19) De provenir du milieu agricole fait qu'une prédécesseure affirme : « Je connaissais ça un peu. [...] J'étais la deuxième [de la famille] pis je faisais le petit gars. [...] J'ai tout le temps fait ça. » (mère, PT14) Ici, ce n'était pas simplement le fait que la répondante provenait d'un milieu agricole qui la qualifiait et qui faisait qu'elle avait de l'expérience et était compétente pour réaliser les travaux de la ferme, même les plus physiques, mais bien le rôle qu'on lui avait attribué eu égard à son rang dans la famille : faire le petit gars.

Pour que l'installation sur l'exploitation agricole familiale, qui est généralement la ferme paternelle, devienne un projet de couple, il fallait que la conjointe adhère à ce projet et désire s'établir en agriculture, tout autant valorisée de pratiquer ce métier et tout aussi motivée à bâtir quelque chose avec son conjoint, bref de développer un sentiment identitaire tout aussi fort à la profession : « c'était une fierté pour moi pis pour lui ». (mère, PT06) Cependant, il faut noter ici que dans certains cas un même sentiment identitaire face à la profession agricole ne signifie pas automatiquement un même attachement identitaire à la ferme, probablement dû au caractère patrilinéaire de la transmission, bien que d'autres femmes se soient considérées tout autant propriétaires que leur époux par le contrat de mariage qui les unissait, généralement sous la forme de la communauté de biens à cette époque.

Lorsque les deux conjoints proviennent du milieu agricole, il est plus facile d'accepter dès l'établissement les exigences de l'agriculture parce qu'elles sont comprises : « on savait que c'était 365 jours par année ». (père, PE20) Lorsque la conjointe du successeur ou le conjoint de la successeuse ne provient pas du milieu agricole, il est probable qu'il y ait un décalage important entre les représentations qu'ils se font de l'agriculture et la réalité à laquelle ils sont confrontés sur la ferme :<sup>218</sup> « [le fils] y savait, mais peut-être [que] sa blonde savait moins dans quoi elle s'embarquait ». (père, PE07) D'autres avancent que la conjointe du successeur voyait les choses « d'une autre façon » car « elle [ne] connaissait pas ça beaucoup ». (mère, PT19) Le salaire peut apparaître faible (et il l'est) aux yeux de ces conjointes compte tenu de la charge de travail et du temps de travail que l'agriculture demande eu égard à d'autres milieux de référence ainsi qu'aux attentes et aspirations qu'elles peuvent entretenir en fonction de leur milieu social d'origine.

Par ailleurs, les référents identitaires agricoles que le conjoint ou la conjointe peut avoir dans son entourage familial peuvent fausser totalement les perceptions à l'égard de la situation de la ferme. « [La belle-fille] elle voyait peut-être que sa sœur [établie sur une ferme de production laitière reprise par deux frères] en avait plus d'argent, mais c'était pas le même niveau de ferme partout là, les revenus [n']étaient pas pareils. Ça faisait dix ans qu'y étaient établis. » (père, PE07) Ici, trois différences majeures rendent incomparables les deux situations, mais semblent avoir eu une influence négative sur les perceptions que la conjointe du successeur avait de la ferme familiale et des résultats de son établissement sur celle-ci : le type de production (laitière versus ovine), la phase de l'entreprise (ferme de plusieurs générations versus ferme en processus de démarrage) et le cycle d'exploitation (jeunes installés depuis dix ans versus jeune nouvellement établi). Il appert donc qu'il est important, lorsqu'on veut comparer sa situation avec celle d'autres producteurs de référence, de tenir compte des paramètres qui distinguent l'une de l'autre, sinon la valeur de l'analyse est faussée et peut entraîner des conséquences graves sur la motivation à s'engager ou à poursuivre le processus de succession ainsi qu'à appuyer son conjoint dans cette démarche.

---

<sup>218</sup> St-Cyr et al. (1998: 35) affirment que même si les successeurs masculins ne mentionnent jamais l'intérêt de leur conjointe comme motivation pour prendre la relève, le fait que près du tiers d'entre eux (30,7%) aient une conjointe d'origine agricole constitue « un indice important de compatibilité de mode de vie qui doit jouer dans le choix des jeunes ».

En outre, le problème de la définition de l'identité agricole du jeune, de son sentiment d'appartenance aux agriculteurs, ne serait pas indépendant du soutien, de l'appui, du support qu'il reçoit de sa conjointe. S'il n'en reçoit pas ou s'il subit des pressions pour en sortir, il peut se sentir déchiré entre deux identités : celle qu'il a de fait, soit agriculteur propriétaire-exploitant, et celle que sa conjointe voudrait qu'il acquière (travailleur salarié, par exemple). « Je pense que j'ai résumé pas mal en disant que y était pas fait pour faire un agriculteur. Il l'aurait été si y avait été appuyé par sa conjointe, si y avait eu du support. » (mère, PT19)

Même si les conjointes d'autrefois devaient épouser la profession de leur mari, plusieurs désiraient prendre pour époux un agriculteur dans la mesure où ce à quoi elles aspiraient était de s'établir en agriculture par amour du métier, tout en sachant que c'était un travail exigeant. Une prédécesseure dit qu'elle était prête à s'investir sur la ferme car « moi c'était un fils de cultivateur que je voulais marier, pis c'est ça que j'ai fait : j'ai marié un cultivateur ». (mère, PT12) Une autre affirme que marier un agriculteur « ç'a toujours été dans ma vision », car l'agriculture « moi j'ai toujours eu le goût de ça » et prendre en charge une ferme « ça [ne] m'a jamais fait peur ». (mère, PE09) « Nous autres on s'est marié; [après] le voyage de nocés, le lendemain matin elle s'est levée [et] elle a été tirer les vaches. [...] Le lendemain matin, j'ai parti (sic) pis je suis allée tirer mes vaches, comme je faisais quand j'étais plus petite. » (parents, PT12) La répondante étant également d'origine sociale agricole, elle n'a pas trouvé inconvenant ou difficile ce passage, car il ne représentait pas un changement majeur dans sa vie.

Aujourd'hui, quoique les conjointes ne soient plus obligées d'épouser la profession de leur mari, cette dernière demeure un critère tout aussi important pour elles, puisque certaines refusent de s'engager amoureusement avec un agriculteur et de vivre en milieu agricole, même si elles ont leur propre carrière, car leur lieu d'origine, souvent le milieu urbain, les a socialisées à d'autres valeurs, d'autres intérêts, un autre mode de vie, etc., d'où la difficulté pour un jeune agriculteur de rencontrer une conjointe qui partage le même attachement identitaire à l'agriculture. Ceci vient s'ajouter au problème de déséquilibre de la reproduction sociale par le milieu agricole, à partir du moment où les filles issues du milieu agricole ont été orientées en dehors de l'agriculture. Pour certains prédécesseurs, l'idéal conjugal pour un agriculteur semble être de rencontrer un ou une conjointe qui sache ce qu'est l'agriculture et, encore mieux, qui partage cette passion jusqu'à vouloir apprendre et aider aux travaux sur la ferme, si possible. Ce modèle est intériorisé par

plusieurs jeunes hommes qui s'apprêtent à reprendre la ferme familiale. La répondante suivante indique implicitement le type de conjointe qu'il aurait fallu à son fils pour que le processus de succession eût pu se poursuivre et se finaliser. Dans ce cas, ce fut un amour qui se termina avec la fin du stage de la jeune femme.

On a eu des stagiaires, on a eu deux jeunes femmes, pis y en a une, entre autres, elle est venue faire son stage chez nous pis elle était pas mal dans les mêmes âges que Denis mon dernier. [...] Mon fils était intéressé par elle parce qu'elle, elle voulait tellement apprendre, t'sais Denis y a montré comment faire l'insémination, comment quand une vache a une infection urinaire comment faire. Elle acceptait tout pis elle se laissait guider, Denis y faisait mettre un gant, pis elle avait peur de passer sa main au début, y disait : suis ma main, à montrer à piquer des animaux, elle adorait ça. [...] Y rêvait là, y voyait ça quelqu'un qui aimerait ça. (mère, PE03)

En outre, lorsqu'un jeune s'établit alors qu'il est célibataire et qu'il rencontre par la suite une conjointe ou qu'un jeune change de conjointe en cours de processus de succession mais que celle-ci n'est pas intéressée par l'agriculture, la ferme, ou même la vie à la campagne, les impacts sur le maintien de l'établissement peuvent être aussi grands et entraîner l'abandon. « Après ça [la rupture avec sa première conjointe] y a tombé tout seul, l'autre petite amie en ville, c'était trop de voyage. [...] Ça c'est du côté de ses blondes que ça [ne] marchait pas, c'est pas du côté de la ferme. » (mère, PT14) Cette répondante exprime que c'est un problème de soutien de la part de la conjointe dans le premier cas et d'identité entre son fils et sa conjointe dans le second cas qui ont agi comme des facteurs décisifs dans l'abandon de la succession de la ferme par son fils.

S'il est vrai qu'il peut être difficile pour un jeune agriculteur de trouver une conjointe et que cela puisse en amener plusieurs à choisir l'amour au détriment de l'agriculture, parce que celle-ci est perçue comme une entrave à celui-là, le jeune a quand même un pouvoir sur les choix qu'il fait, lesquels sont fonction de ses valeurs. Il serait donc réducteur de ramener tout le problème au seul fait que les jeunes filles ne soient pas intéressées par les jeunes agriculteurs, sans diminuer non plus l'impact de ce facteur. Mais, dans le cas ci-haut comme dans d'autres, la succession familiale reposait sur le modèle conjugal; la réalité devenait incompatible avec les aspirations personnelles et professionnelles du jeune, voire celles de ses parents, sa mère jugeant que son fils ne pouvait pas demeurer seul sur la ferme, qu'il avait besoin d'une femme.

Par ailleurs, référant à une ferme du coin où le père avait réalisé des investissements importants en vue de l'établissement de son fils, l'abandon du projet d'établissement est attribué au désintérêt de la belle-fille pour l'agriculture.

Que c'est (sic) qui est arrivé, y était arrivé comme y est arrivé avec Nathan [un des fils des répondants], y a marié une fille du bien-être; y sont pas méchantes, c'est des bonnes petites femmes pour leur mari, nous autres ben on les trouvent pas de notre goût : y veulent pas la terre. Bon, pis c'est ça qu'y est arrivé, c'est une fille de bien-être pis elle [ne] voulait pas travailler sur la terre. (mère, PT12)

Dans la même optique, d'autres prédécesseurs déplorent que la conjointe de leur fils provenait d'un autre univers de référence qui faisait qu'elle avait une conception différente de l'agriculture. Ils croient qu'elle n'incitait pas leur successeur à tout mettre en œuvre pour pérenniser la ferme laitière et à continuer de pratiquer l'agriculture selon le modèle dominant :

Elle son idée c'est plus cultivateur du dimanche : y ont des chevaux, des poules, des lapins, des chiens, des chats. Parce que d'après moi, elle, ça aurait marché de même, cultivateur du dimanche : profiter de la campagne, mais pas avoir les inconvénients de la campagne. Quand il l'a ramassée, elle était dans le chemin, avec deux enfants dans le chemin. (parents, PT18)

Parce qu'elles proviennent d'horizons différents, elles sont perçues comme de mauvaises conjointes pour de jeunes agriculteurs et leurs goûts différents sont mal perçus par les prédécesseurs. Dans le cas suivant, l'histoire s'est répétée puisqu'un premier projet d'établissement de relève avait été abandonné à cause aussi du refus de leur belle-fille de s'établir sur la ferme avec le successeur pressenti, les beaux-parents craignant le style de vie que leur fille allait devoir épouser, voire même qu'elle allait subir une « démotion » sociale en quelque sorte.

[Nathan] y s'est fait une blonde pis y s'est marié, pis la mère de sa blonde... Y était pour rentrer de (sic) compagnie avec nous autres, mais quand y a connu sa fille là pis qu'il y a parlé de ça, elle [ne] voulait rien savoir de nous autres, sa mère y avait dit... [...] On a eu des preuves de ça. Elle [ne] voulait rien qu'une petite terre, mais de trois-quatre vaches; elle m'avait fait choquer. Depuis ce



temps-là, elle [ne] m'en parle p'us, mais elle [n']est pas méchante : sa mère y a fait peur, la bonne femme était de même. (mère, PT12)

Dans un autre cas, cela avait conduit à des conflits importants entre les beaux-parents, leur fille et le fils successeur. Malgré les pressions et le manque d'appui de la part de sa famille, la jeune fille avait tout de même persisté à continuer d'apprendre et d'aider son conjoint sur la ferme familiale, mais au prix de la paix familiale.

Le beau-père est arrivé : [il ne] faut pas que ma fille travaille dans l'étable; eille! c'était une nuisance publique, [le fils] y avait montré à traire les vaches [à la bru]. Elle était bonne là, elle trayait ses vaches, même quand Steven faisait ses foin, elle tirait tout[e] seul[e] les vaches le soir. Mais là son père arrivait dans l'étable : toé t'as pas d'affaire dans l'étable, t'as pas d'affaire à tirer les vaches icitte, j'ai toujours fait vivre ma femme à [la] maison moé, elle [n']a jamais travaillé dans [une] étable [disait le beau-père, entrepreneur-électricien]. Son père [ne] voulait pas qu'elle sorte avec Steven, y voulait pas rien, [le fils] y a eu de la misère à l'avoir pour se marier [...] parce que c'était pas assez beau pour eux autres l'agriculture. [...] Quand elle est venue rester icitte un petit peu avant de se marier, y est venu icitte le monsieur : la grosse chicane là, y avait la fille par la main : viens-t-en chez nous [disait-il], [car c'était] la honte d'être cultivateur. (parents, PT17)

On note ici une double rupture idéologique aux plans professionnel et conjugal entre le beau-père du successeur, sa fille conjointe du successeur et le fils successeur : l'agriculture n'est pas un métier honorable pour une fille et un mari doit faire vivre sa femme.

#### 4.1.15 Le salariat réduit l'attrait pour l'agriculture : de deux maux choisit-on le moindre?

Au-delà de l'éventail de possibilités professionnelles qui s'offre aux jeunes, ce qui semble exercer un attrait non négligeable auprès de plusieurs d'entre eux issus du milieu agricole, c'est la logique salariale qui régule ces métiers, d'où en partie certainement la volonté d'en intégrer des éléments dans l'exercice du travail agricole. D'une part, « les un ou deux ou trois enfants qu'y ont [les

familles agricoles d'aujourd'hui ils ne] sont pas obligés d'être cultivateurs »;<sup>219</sup> d'autre part, choisir un métier non agricole peut procurer un avantage important : « t'as tes fins de semaine » (père, PT21). Ainsi, il est difficile pour l'agriculture de rivaliser avec des métiers qui n'exigent que quarante heures de travail, après quoi les responsabilités et tracas liés à l'emploi peuvent être mis de côté, et qui garantissent des avantages sociaux et des conditions de travail intéressantes, notamment un salaire régulier et un horaire fixe.<sup>220</sup> En effet, ces critères apparaissent comme des éléments de définition de ce qu'est la qualité de vie et la valeur qui leur est accordée continue de prévaloir sur d'autres aspects qui avantageraient l'agriculture, comme le travail en plein air, le contact direct avec la nature, la contribution à la définition du paysage, le sentiment de faire quelque chose d'utile, l'autonomie décisionnelle, le défi entrepreneurial, etc.

Un agriculteur ça devrait être payé aussi bien qu'un médecin; y sert à nourrir le monde pis à les garder vivant. Y devrait être payé comme un électricien; un plombier ça gagne quarante, quarante-cinq piastres de l'heure, y devrait être payé comme ça pour que le soir à six heures, qu'y ferme la porte pis qu'y aille se reposer. (père, PT15)

Ainsi, l'accessibilité à d'autres métiers et professions perçus comme étant plus attrayants et gratifiants par leurs conditions de travail et les bénéfices qu'ils procurent crée une forte concurrence au métier d'agriculteur auprès des enfants issus de ce milieu et qui aspirent à une mobilité sociale.<sup>221</sup> Ce n'est donc pas simplement aux plans de l'image et de la valorisation du métier d'agriculteur qu'il importe de travailler pour inciter plus de jeunes à s'établir en agriculture et à y demeurer, mais aussi sur les conditions de sa pratique et sa rémunération, car l'agriculture comporte une épine de taille qui nuit à sa valorisation : « c'est nous autres qui reçoit

<sup>219</sup> D'ailleurs, comme le souligne Parent (1993: 149) « être cultivateur » apparaît comme une « non-profession » « régulée par le lien patrimonial, le mariage et l'espace géo-culturel d'appartenance » et dont découle « une condition sociale dévaluée ».

<sup>220</sup> Dans cette perspective, on peut comprendre pourquoi plusieurs jeunes agriculteurs préfèrent devenir ouvrier agricole. D'ailleurs, une étude menée auprès des employeurs et ouvriers agricoles montre que « le niveau de satisfaction des employés issus du milieu agricole est plus élevé que celui des employés non issus du milieu agricole » quant à leurs conditions de travail (Paillat et Lebel, 2003: 79), ce qui réfère directement à des représentations distinctes eu égard à l'origine sociale.

<sup>221</sup> Même auprès des ouvriers et employés agricoles, la tendance à sortir du milieu agricole fait suite à l'observation d'un « écart parfois important qui existe entre les conditions de travail offertes en agriculture, en ce qui a trait aux aspects financiers par rapport à celles observées dans ces emplois et secteurs alternatifs ». (Paillat et al., 2002: 122)

le moins par rapport au nombre d'heures faites, c'est beaucoup moins ». (père, PT21) En outre, le travail salarié correspond en général à du 8 à 4 ou 9 à 5, cinq jours par semaine, ce qui représente souvent moins de quarante heures de travail, tandis que le producteur agricole fait plutôt du 5 à 8, sept jours par semaine, ce qui équivaut à plus de quatre-vingts heures de travail. Ces caractéristiques constituent des obstacles importants à la reproduction sociale de l'agriculture et des facteurs non négligeables dans le fait de ne pas vouloir succéder à ses parents ou d'abandonner le processus de succession familiale.

Quand tu vas travailler dans une industrie ou un ministère d'un gouvernement, à cinq heures, quatre heures et demie tu pars de là pis tu t'en vas chez vous. Le cultivateur, lui, y commence à cinq heures du matin pis y finit jamais avant huit heures du soir, pis la nuit [il] faut qu'y aille voir les vaches qui sont pour (sic) donner un veau, [voir] si ça va bien. (père, PT15)

Doit-on voir dans le développement du salariat en agriculture un aspect de la conquête du mode de vie urbain par les agriculteurs en voulant faire du salariat la norme d'exercice et de rétribution du métier? Où est-ce ce mode de vie urbain et cette forme de rémunération du travail qui constituent des normes qui s'imposent à la communauté agricole? Il faut bien voir que si l'agriculteur accomplit plus d'heures de travail, c'est pour compenser la faible rémunération dont il bénéficie pour celui-ci, mis à part les impératifs de la nature. Ainsi, s'il recevait plus pour le produit de son travail, il ne serait plus obligé de travailler autant d'heures.<sup>222</sup> Par le fait même, sa qualité de vie s'en trouverait améliorée. Cette question de la rétribution économique dévaluée des agriculteurs est en lien avec la non-reconnaissance de l'importance sociale de leur travail.

Si le fils d'un agriculteur va travailler dans une usine à quelque part, y est payé un gros salaire, cinquante mille piastres par année, pis y a juste ses culottes pis ses bottines. [...] Pis l'agriculteur c'est pas de même que l'argent net reste, c'est pas comme ça, pis [il] faut que t'acceptes de faire pas trop de bénéfices, servir ta famille pis investir dans le troupeau, investir dans la machinerie. (père, PT15)

---

<sup>222</sup> À juste titre, Jean et Vachon (1991: 162) posent la question : « Comment ne pas avoir l'impression de fournir gratuitement des heures de travail qui profitent à toute la société lorsque le produit de l'excédent de tâche accompli contribue au maintien des bas prix de l'alimentation plutôt que d'améliorer les conditions du producteur? »

Ces conditions de rémunération différentes qui désavantagent les agriculteurs semblent difficiles à accepter pour les jeunes repreneurs parce que l'écart économique se creuse aux yeux des producteurs agricoles vis-à-vis d'autres métiers et professions. Un répondant raconte l'histoire du fils d'un ancien voisin agriculteur qui avait repris la petite ferme de son père sur laquelle « y arrivait pas ». Il avait alors vendu la ferme et était déménagé en banlieue sud de Montréal où « y a acheté des grands terrains, y a sectionné ça, y a vendu ça pis y a bâti des maisons. [Aujourd'hui] y va passer six mois par hiver en Floride ». (père, PT15) L'attrait de la réussite sociale en dehors de l'agriculture apparaît si facile qu'il devient insensé pour plusieurs de s'évertuer à essayer de vivre de l'agriculture dans les conditions économiques, politiques et sociales dans lesquelles elle s'exerce aujourd'hui. L'attrait de l'argent et d'une vie plus aisée constituent des facteurs qui incitent à l'abandon du processus de succession familiale ou à ne pas s'y engager. Dans cet exemple, investir semblait attrayant parce qu'il y avait une certitude de réaliser un bénéfice sur l'investissement, tandis qu'investir sur la ferme apparaît beaucoup plus risqué à cet égard.

Dans certains cas, des prédécesseurs considèrent la ferme non comme un lieu de préparation à la reproduction familiale du métier, mais comme un lieu d'apprentissage d'une discipline de travail et d'une identité positive à réinvestir sur le marché du travail pour sortir de l'agriculture. Un répondant raconte comment il s'est servi de la ferme acquise des mains de son père pour en faire un lieu de formation au travail pour ses enfants, à partir d'une représentation sociale voulant que les fils de « cultivateurs » soient des hommes travaillants et habitués aux durs travaux (on oserait dire habitués à s'auto-exploiter), afin donc de leur procurer cette identité. Dans l'optique de cette pratique sociale où les « fils de cultivateurs » se plaçaient plus facilement en emploi, tous ne pouvant prendre la relève ni même être établis en agriculture par les parents, le répondant avait décidé de conserver la ferme pour que ses fils bénéficient de cette étiquette sociale positive.

Pis à part de ça, une personne qui arrive en ville, astheure je [ne] sais pas, mais dans ce temps-là quand y voyaient des gars qui arrivaient de la campagne, ça se plaçait tout de suite, c'étaient des gars accoutumés à travailler, surtout quand y disaient : c'est des fils de cultivateurs, ça se plaçait tout de suite. (père, PT13)

Dans d'autres cas, c'est la pression externe qui favorise la sortie de l'agriculture. Par exemple, après deux ans à travailler sur la ferme, et même s'il avait signifié son intention de s'établir et

qu'en conséquence le répondant avait acheté la ferme voisine pour y installer son fils aîné, le fils successeur a choisi de quitter la ferme pour aller travailler dans le domaine forestier. Ce revirement s'explique par l'influence des pairs et par l'attrait des salaires plus élevés qui ont fini par convaincre le fils de laisser la ferme pour travailler dans le secteur forestier.

Y s'est mis à sortir, y avait des chums, eux autres y bûchaient, ça leur donnait des gros salaires; les salaires dans le bois [à travailler] sur des grosses machines, y gagnaient des gros salaires. Là ça l'a influencé, on aurait dit que ça aurait été influencé un peu par les autres, y s'est acheté un 'timber jack' pis là y a monté dans le bois. (père, PT10)

Pour la génération des prédécesseurs, s'installer en agriculture en devenant propriétaire d'une ferme familiale comporte des avantages au regard du milieu ouvrier, mais exige en revanche beaucoup de travail. L'acquisition d'une liberté ou d'une autonomie professionnelle, dans le passage d'un statut de prolétaire-exploité à celui de propriétaire-(auto)exploitant, entraîne l'obligation d'assumer plus de responsabilités. Le vécu d'un répondant qui est passé d'ouvrier salarié à agriculteur propriétaire est révélateur à cet égard. « C'était complètement une autre vie. C'est que je gérais mon ouvrage, tandis qu'à l'usine j'étais géré par d'autres. Tu deviens ton propre patron, [et] en étant ton propre patron ça prend... c'est des exigences aussi là : te lever à six heures le matin. Pis penses pas que... ça [ne] se fait pas tout seul [l'ouvrage]. » (père, PE07)

La préférence pour la liberté (perçue) que procure le travail salarié peut constituer un facteur de non-établissement; dans un cas donné, le fils aîné aurait aimé être agriculteur mais son désistement tient au fait qu'il préférerait travailler pour les autres que d'avoir les responsabilités d'une entreprise. Même si ce fils était rémunéré, à l'instar de la plupart des enfants successeurs, il semble que cette logique salariale, une fois intégrée par le jeune, puisse nuire à la logique entrepreneuriale par la suite en mettant une distance entre l'entreprise et le jeune, comme si le temps de travail et le niveau de responsabilité, limités par le statut salarial, rendaient plus difficile ou moins attrayant l'exercice des pleins pouvoirs et devoirs qui échoient à un propriétaire, d'où le fait que certains se désistent de la succession ou que d'autres parfois s'établissent quand même, mais assument mal les obligations, devoirs et responsabilités associés à la reprise.

[Le fils aîné] y aurait été intéressé [par l'agriculture], mais c'est ça lui y aime mieux travailler pour les autres que de travailler pour lui, y aime mieux être, c'est plus libre un petit peu peut-être là comme employé, mais c'est pas la même chose, mais lui y aimait mieux travailler pour les autres, [...] lui y aurait été intéressé de travailler pour Dominic [le fils repreneur]. (mère, PT18)

Est-ce que l'obligation des enfants envers leurs parents, à la manière de l'ancienne logique familiale de gestion qui ne rémunérait pas le travail des enfants, était plus fonctionnelle pour assurer la relève? L'introduction de la logique salariale auprès des jeunes de la famille constitue un changement culturel induit par des conditions sociales différentes. Dans la mesure où cette logique vise, entre autres, à conserver une relève potentielle jusqu'au transfert définitif, est-elle aussi efficiente pour susciter la volonté de poursuivre l'établissement et d'assurer la reprise? A posteriori, certains prédécesseurs justifient d'ailleurs le choix d'avoir démantelé la ferme familiale en considérant les avantages et bénéfices que la nouvelle situation professionnelle de leur ex-successeur procure à ce dernier, notamment grâce au réinvestissement des savoirs-être et des savoirs-faire acquis sur la ferme dans cet autre domaine de travail. Mais le jeune n'aurait-il pas préféré continuer à s'investir sur la ferme familiale pour faire valoir ses talents?

Comme y a pas de femme, y a des blondes pis c'est tout, y travaille pis y fait des salaires, y met beaucoup d'heures. Les patrons y trouvent [que c'est] un employé extraordinaire parce que c'est un gars à qui tu peux te fier. Y a été habitué avec moi à faire à peu près n'importe quoi, du mécanique, [etc.] Y est assez habile. (père, PE11)

Même s'ils ont pu penser différemment pour eux-mêmes, des prédécesseurs cautionnent la logique visant l'intégration à la condition salariale ou du moins comprennent les motivations de leur fils à ne pas s'installer ou à abandonner la succession familiale. Dans ce cas, on peut se demander quelles étaient alors les motivations du jeune à s'établir? « Ça dépend des gars : moi je trouve ça, travailler pour moi ça marche, [...] [mais le fils du répondant] vois-tu y a pas de... là la liberté y l'a, à tous les points de vue. » (père, PT04)

Je me rappellerai toujours d'un voisin qui m'avait dit : regarde le chèque [que] j'ai, je va[i]s six mois par année dans le bois, pis ça me donne tant par semaine, tu [ne] feras jamais ça [i.e. obtenir autant]. [...] Le gars se berçait pis y retirait

son chèque de bien-être [chômage] t'sais, [pendant que] nous autres on avait de la misère. (père, PE07)

Ce répondant exprime ici une cause importante de démobilitation des jeunes à s'engager dans un processus de succession familiale. En effet, pourquoi s'échiner au travail à l'année longue pour en retirer une rémunération si faible quand on peut être salarié et bénéficier de programmes de remplacement de revenu? Le mouvement ouvrier a réussi à faire instaurer des mesures de protection sociale et de sécurité du revenu. Même si cet édifice social a été ébranlé au cours des dernières décennies, qu'on pense à l'assurance-emploi notamment, il demeure largement inaccessible aux agriculteurs propriétaires ainsi qu'à la main-d'œuvre familiale.

À cet égard, un prédécesseur croit qu'il est nécessaire de repositionner l'agriculture comme un service collectif aussi essentiel que la santé et l'éducation dans nos sociétés; le budget provincial alloué à l'agriculture représente « moins de 2% de tout le budget de la province, c'est ridicule ». (père, PT15) En ce sens, il croit que les agriculteurs et agricultrices devraient être rémunérés par la collectivité comme les médecins, infirmières et enseignantes : « [Il ne] faut pas oublier que [dans] la santé, l'éducation, c'est toute la population qui paie leur salaire, [il ne] faut pas l'oublier ». (père, PT15) Malheureusement, l'agriculture, en partie parce qu'elle se différencie de la santé et de l'éducation par le caractère privé de la propriété des fermes, a été rejetée du côté de la logique marchande et non du côté de la logique sociale. C'est toute la question de savoir si les agriculteurs, l'État et la société civile désirent soumettre l'agriculture aux strictes lois économiques pour orienter le développement de la production agricole en fonction des marchés de consommation ou s'ils acceptent de reconnaître et de rémunérer les multiples fonctions de production de l'agriculture et donc de réguler la production par d'autres règles.<sup>223</sup>

#### 4.1.16 La professionnalisation : les paradoxes de la qualification

Le travail agricole n'échappe pas à la transformation de son procès, notamment sous l'influence d'innovations technologiques. Ce processus est paradoxal car, d'une part, il entraîne une

---

<sup>223</sup> Au Québec, *La rétribution des biens et services environnementaux produits par l'agriculture : éléments d'analyse pour le Québec* (Mapaq, 2005a) peut être considéré comme une amorce de réflexion en ce sens, mais encore loin de la reconnaissance sociale de la multifonctionnalité de l'agriculture.

qualification du travail puisqu'il exige plus de connaissances et de compétences professionnelles, parce que le travail appelle aussi à l'évaluation des résultats, à la résolution de problèmes plus complexes, à la recherche de moyens appropriés à l'atteinte d'objectifs, etc. et donc demande une implication plus grande en quelque sorte. D'autre part, cela crée une distance entre le travail agricole et l'agriculteur parce que des machines et instruments plus sophistiqués lui font perdre un contact direct avec sa matière première dans le procès de transformation de celle-ci; cela contribue à la déqualification du travail par la perte d'une connaissance de premier niveau qui fait qu'on ne saisit pas ou plus ce qui se passe dans une partie du procès de travail, celle exécutée par la machine.<sup>224</sup> Par contre, les agriculteurs de la génération des répondants se dissocient de toute pensée magique à l'égard de la robotisation et de l'informatisation du travail agricole technique : il s'agit d'outils, non de substituts.

C'est ben beau un beau logiciel ou ben un bel ordinateur, mais [il] faut que t'aïlles les nourrir dans [la] bergerie les moutons, y faut que t'assistes aux agnelages, y faut que tu coupes ton foin pareil. C'est vrai peut-être que tes données vont être sorties très vite avec des logiciels pis c'est ben beau ce côté-là, mais l'ouvrage [il] faut que t'a fasses pareil là. (père, PE07)

C'est ainsi que l'identité des agriculteurs prédécesseurs apparaît davantage liée à leur connaissance expérientielle et intime de la terre, du climat, du temps, de leurs champs, de leurs bêtes, etc.<sup>225</sup> En contraste, chez les nouveaux agriculteurs, l'identité apparaît de plus en plus liée à la connaissance théorique et scientifique qui permet l'utilisation de technologies sophistiquées et au calcul rationnel qui appelle au changement des pratiques agricoles par l'adoption de la précision technique et gestionnaire. Les cas étudiés s'inscrivent entre ces deux pôles et l'écart entre les prédécesseurs et leurs successeurs peut être plus ou moins grand.

---

<sup>224</sup> La professionnalisation des agriculteurs est paradoxale à plus d'un titre. En effet, Rémy (1987) fait voir à juste titre que ceux qui sont définis comme des agriculteurs professionnels en vue de se distinguer des « autres », notamment pour bénéficier de certains droits et avantages, sont ceux qui pratiquent l'agriculture à temps plein avec des techniques modernes sur des fermes rentables et fortement capitalisées. Or, l'auteur fait remarquer que ceux-là mêmes qui s'approprient cette identité sont encore largement inscrits dans une logique de transmission du métier par l'hérédité sociale et non dans une logique d'acquisition par la formation spécialisée.

<sup>225</sup> Dans l'analyse qu'elle fait du travail d'éleveur, Jacques-Jouvenot (1997) a mis en lumière l'importance de ce savoir qui ne peut être formalisé et transmis institutionnellement parce qu'il est inhérent à la pratique de l'agriculture, au contact de la nature, à la relation intergénérationnelle.



Ce qu'il importe de noter c'est ce changement de formation de l'identité qui crée un décalage entre le patrimoine ancestral transmis et le patrimoine savant acquis. Le savoir savant était auparavant possédé par les experts, alors que les jeunes agriculteurs s'approprient maintenant une partie de ce savoir; il y a là une évolution culturelle qui crée une distance identitaire chez les agriculteurs des deux générations, particulièrement lorsque les prédécesseurs craignaient ce savoir savant parce qu'érigé en supériorité sur le leur (et c'est là un problème fondamental de l'intervention professionnelle), alors qu'il est en train de s'immiscer sur les fermes et de changer les pratiques non plus de l'extérieur par les experts, mais de l'intérieur par leur propre relève.

D'ailleurs, cette distance que crée l'enseignement de savoirs formalisés en matière d'agriculture fait considérer les savoirs des parents comme étant dépassés, déphasés, arriérés et, de ce fait, contribue à forcer le transfert par une dévalorisation de l'identité parentale ancienne au profit de la nouvelle identité agricole moderne que les jeunes intériorisent.<sup>226</sup> Les problèmes et les impasses dans les processus de transfert et d'établissement apparaissent liés au refus des savoirs identitaires formels par les cédants ou au rejet des savoirs identitaires expérientiels par les repreneurs. La résolution du conflit ne passe-t-elle pas par la reconnaissance de la complémentarité de leurs types de savoir? Les prédécesseurs qui valorisent la formation agricole et y voient une nécessité dans le cadre du développement des entreprises et de l'agriculture n'en font cependant pas la condition principale de la réussite des processus d'établissement et de reprise; il associent l'échec aux conditions générales de pratique professionnelle.

Si aujourd'hui tu veux prendre une ferme comme ça, t'es obligé de faire ton DEC en agriculture. Alors si tu [ne] fais pas ton DEC, mais si tu fais un DEC dans un autre domaine, ben là t'as pas la même vie. T'sais en réalité [il] faut quasiment [que] tu sois un missionnaire, que t'aimes l'agriculture peu importe les conditions. Quand tu commences à regarder un peu, là tu te poses des questions, [par exemple] si t'es po[i]gné avec un problème de main-d'œuvre ou que tu vas être attaché là. (père, PE11)

L'agriculture, plus qu'une formation, nécessite d'avoir la vocation. Mais les jeunes agriculteurs ne désirent pas vivre d'abnégation et de sacrifices. D'un côté on leur demande d'acquérir de plus

<sup>226</sup> Barthez (1982) montre que la lutte intergénérationnelle pour le transfert de la ferme familiale se fonde sur la construction de la compétence professionnelle attribuée hors famille et sanctionnée par le diplôme.

en plus de qualifications, mais de l'autre côté ils ne reçoivent pas les bénéfices professionnels, sociaux et économiques qui viennent habituellement avec la pratique d'un métier qualifié. Plusieurs prédécesseurs ont une vision paradoxale des études supérieures en agriculture. Des aspects leur paraissent positifs comme le fait d'être mis en contact avec ce qui se fait ailleurs, via les fermes expérimentales et les stages, savoirs et savoirs-faire qui pourront être réinvestis sur la ferme familiale dont elle pourra profiter. En revanche, les perceptions négatives sont à l'effet que l'étendue des connaissances acquises peut, au contraire, désintéresser le jeune de la ferme parce qu'elles dépassent les besoins réels de la pratique agricole, ce qui conduirait à rechercher des défis professionnels à la mesure de son savoir. En outre, cela s'accompagnerait d'une prise de conscience qu'une formation agricole d'un niveau supérieur peut conduire à de meilleurs salaires en intégrant des professions péri-agricoles. Ainsi, suivre une formation agricole technique ou scientifique serait souvent perçu comme un risque pouvant conduire à développer la passion pour la pratique du métier d'agriculteur autant que le désir de tirer meilleur parti de ses connaissances et qualifications. Des parents peuvent entretenir les deux visions au sein de la famille :

[Lui :] Moi je me dis [que] y aurait tout de ben été mieux d'aller à l'ITA, quand y vont là c'est plus poussé, y voient ce qui se passe ailleurs, y ont des tâches, y ont des avenues, c'est encore dans l'agriculture, là y voient c'est quoi... [Elle :] C'est parce qu'y peuvent aller plus loin [que] l'agriculture vraiment, pis qu'y vont gagner un peu plus que de travailler sur une ferme. (parents, PT18)

Dans ce cadre de pensée, il peut être plus attirant d'étudier dans un autre domaine pour acquérir les bénéfices rattachés à ses qualifications, ou alors la formation sera sous-valorisée comme nécessité pour assurer la succession sur la ferme familiale. Peut-on changer les conditions de pratique de l'agriculture, comment et jusqu'où? Certains prédécesseurs pensent donc que la formation agricole constitue un facteur qui n'incite pas à l'établissement parce que les jeunes se trouvent surqualifiés eu égard au travail qu'il ont à accomplir sur la ferme ou parce qu'ils peuvent obtenir davantage sur le marché du travail pour leurs qualifications que s'ils s'installent sur la ferme familiale. « [Avec une formation agricole de l'ITA] y vont gagner plus, pis y lâchent; le voisin c'est ça qui est arrivé, y a fait son cours à l'ITA, quand y arrivé là c'était en vue de reprendre la terre, [maintenant] y est p'us intéressé. » (père, PT18)

Quand les gens y vont à l'ITA, qu'y sont à l'ITA y sont rendus des professionnels. Ceux qui s'en vont travailler pour des compagnies de moulée ou ces affaires-là, pis celui-là qui s'en va sur la ferme y dit : moi je suis professionnel mais qu'est-ce que je fais icitte? Je vais faire ça un an, deux ans, mais ça [ne] va pas assez vite pour lui par rapport [au fait que] y a pris autre chose-là. Y a beaucoup de connaissances pour de quoi que c'est (sic) qu'y peuvent appliquer sur la ferme au départ. Deux gars sortent de l'ITA avec les mêmes diplômes : un va gagner cinquante mille [dollars], pis l'autre va en arracher sur sa terre, y faut qu'il l'aime l'agriculture pour y rester. [...] Je pense que le statut y va aussi pour beaucoup. (parents, PE09)

En ce sens, la formation agricole peut constituer un facteur obstacle à l'établissement et un facteur d'abandon de la succession familiale. Il y a deux problèmes qui n'aident pas à recruter et à maintenir établis de jeunes agriculteurs : celui de la surqualification professionnelle (ferme comme lieu de travail sous-utilisant les compétences professionnelles) et celui de la valorisation des professions péri-agricoles (meilleur statut social et professionnel et meilleure rétribution).

De plus, les agriculteurs ainsi surqualifiés par leur formation technique ou universitaire se trouvent dans une situation qui peut devenir démotivante lorsque les actes agricoles sont dévolus à des spécialistes et donc échappent aux producteurs. Cette situation découlerait d'une surréglementation des actes agricoles qui viendrait limiter l'agriculteur dans sa pratique malgré sa compétence professionnelle. Il doit alors cumuler les formations requises pour se faire reconnaître des compétences et/ou multiplier les demandes de permis pour se faire reconnaître le droit de poser certains gestes. Il perd en quelque sorte le contrôle de sa pratique professionnelle et de son droit de produire (au sens large) : il n'est plus maître chez lui puisque l'agriculteur fait l'objet d'un contrôle social élevé qui lui fait perdre son sentiment d'autonomie professionnelle.

T'as suivi ton cours à l'ITA, tu sors de là tu dis : t'es capable de faire tes inséminations, t'es capable [de faire] tout, t'as étudié là-dedans, mais rendu à la ferme, t'as p'us le droit de toucher à ça, c'est l'inséminateur qui doit venir inséminer ta vache. Si tu veux inséminer ta vache, [il] faut que tu ailles suivre un cours reconnu par le centre d'insémination, pis c'est de même dans tous les domaines là. [Par exemple,] pour avoir le droit d'arroser avec des herbicides dans le champ ça te prend un permis. (père, PE09)

Même si les finalités de ces prescriptions administratives répondent à d'autres logiques et visent d'autres objectifs, elles sont interprétées autrement par ceux qui doivent les subir et s'y conformer. Dans le premier cas, la réglementation s'oppose à l'autonomie de l'agriculteur en tant que travailleur professionnel, alors que dans le second cas, elle vient s'opposer à sa liberté d'action en tant que propriétaire dirigeant. Ceci minerait la motivation de certains jeunes à s'établir ou à maintenir la ferme, car l'un des avantages perçus du métier (l'autonomie d'action) est amoindri par la contrainte plus que les producteurs ne semblent prêts à l'accepter.

#### 4.1.17 Des attributs qui peuvent rendre l'agriculture plus attrayante que d'autres métiers

Autrefois, l'agriculture était beaucoup moins en concurrence avec d'autres métiers car le choix professionnel était limité, la mobilité sociale était plus restreinte et « c'était pas payant ailleurs non plus ». (père, PT15) Comme il y avait une forte homogénéité sociale au sein du rang puisque « c'était comme ça [que] ça se passait dans le temps, c'est-à-dire pour à peu près tout le monde », (mère, PT19) mieux valait être son propre patron tant qu'à ne pas gagner davantage et subir de surcroît l'oppression d'un employeur : « moi ç'a été mon choix, cultiver pour être mon boss, j'étais pas capable d'avoir un boss en arrière de moi. » (père, PT19) Un autre répondant articule les deux idées principales (faibles perspectives professionnelles, désir d'être son propre patron) pour expliquer sa volonté d'être agriculteur :

C'était quasiment la seule [possibilité]... Moi je voulais avoir de quoi à moi, j'aimais pas ça travailler pour les autres, pis à part de faire cultivateur, je [ne] voyais pas. [...] Parce que faire d'autre chose, avoir une 'business' à moi, là y aurait eu rien que, je [ne] sais pas, y avait pas grand chose dans ce temps-là [en termes de possibilités]. (père, PT18)

Avoir sa propre entreprise dont on est l'unique propriétaire et être son propre patron plutôt que de travailler pour d'autres apparaissent comme deux buts enviables et l'agriculture semblait être un des rares moyens accessibles aux jeunes ruraux d'accéder à ces privilèges. Cette quête du « maître de soi » et du « maître chez soi » apparaît cependant de plus en plus difficile à satisfaire à cause de l'accroissement du contrôle politique, économique et social que les prédécesseurs perçoivent à l'égard de la pratique de l'agriculture. Aussi ces objectifs ne répondent pas aux

aspirations de tous les agriculteurs car aux privilèges, pouvoirs et avantages que confèrent le statut de propriétaire-dirigeant correspondent aussi des obligations, devoirs et responsabilités que plusieurs perçoivent comme étant plus lourds au change que les bénéfiques et aspects positifs perçus. Dans ce cadre, il est une autre notion qui apparaît primordiale dans le cadre culturel de l'établissement d'un successeur familial; celui-ci ne doit pas seulement aimer son métier d'agriculteur et les différentes facettes de celui-ci, mais il doit être conscient de l'investissement et des responsabilités que cela exige, des priorités et des concessions qu'il faudra établir, de la flexibilité et de la polyvalence que le travail exige, etc.

Y a aussi là, moi je me dis là, [il] faut aimer ça, pis [il] faut avoir aussi, être ben conscient [de] ce que ça représente. [Il] faut aimer ça pis ce que ça te demande là. Parce que moi j'aimais ça, [par] exemple, élever des animaux, aller aux champs, moi ça [ne] me faisait rien, le jardinage, pis aller aux champs moi y avait rien que je trouvais de plus beau, pis lui [mari de la répondante] c'est pareil. (mère, PT16)

Néanmoins, l'une des motivations importantes qui portent des fils ou des filles de producteurs agricoles à vouloir s'établir et reprendre la ferme familiale, c'est le fait qu'ils désirent être leur propre patron, ce qui signifie, au-delà de ne pas recevoir d'ordres d'instances supérieures, de prendre les décisions, de choisir ses projets et défis professionnels, de réaliser quelque chose en fonction de ses aspirations personnelles, etc. « Bruno [le fils de la répondante] y m'a dit : je [ne] travaillerai pas à salaire pour me lever à tous les matins pour d'autres, mais que je me lève un matin je vais travailler pour moi. » (mère, PE09)

Les sections précédentes ont fait état de tout un revirement de perspective qui a créé une rupture dans les représentations collectives des agriculteurs à l'égard de leur métier, de ses conditions d'exercice et des conditions de vie qu'il leur procure. Par contre, la recherche d'une qualité de vie, d'un rapprochement avec la nature, de l'espace et de l'air pur, etc. ne sont pas de nouvelles représentations de la campagne qui seraient propres aux néo-ruraux; elles apparaissent plutôt comme la résurgence de certaines qualités attribuées à la campagne et qui avaient conduit certains agriculteurs et agricultrices eux-mêmes à reprendre la ferme familiale. Une répondante affirme que ce qui l'attirait en agriculture, « c'était l'espace aussi; je [ne] me verrais pas en ville, j'étoufferais. Je [ne] suis pas capable de m'en aller dans un appartement en ville; j'étouffe, ça me

prend de l'espace, ça me prend de l'air. Pis je trouve ça beau quand c'est vaste, c'est vert; j'aime la nature ». (mère, PT19)

En tout cas, moi j'aimais mieux être là-dessus que d'être [en ville]... Y en avait dans [la] parenté pis on les voyait avec leur travail, pis y partaient à sept heures du matin, y revenaient à cinq heures le soir, pis y étaient dans des petits loyers. Pis moi j'allais là pis je me disais, moi j'suis pas capable de vivre là-dedans, ça me fait penser comme une cage d'oiseau suspendue dans les airs pis c'est tout ce que t'as, t'as pas de cour, t'as la galerie, pis t'es pris, t'as le bruit de tout le monde, les autos pis ainsi de suite, pis la boucane, la poussière pis ça pue pis tout ça. Là la ferme : t'as l'air, pis t'as de l'espace pis moi j'étais une grande jardineuse, j'avais des jardins, les conserves, la qualité de vie... (mère, PT16)

Ici, la ville est représentée comme une prison étouffante alors que la liberté est attribuée à la campagne par l'espace dont elle dispose. On dira parfois de ceux et celles qui en appellent à la même passion, à cette valorisation de l'agriculture dans une perspective de qualité de vie, d'air pur et d'espace qu'ils ont une vision bucolique de l'agriculture. On peut poser comme hypothèse que la définition de la campagne est maintenant davantage le fait des néo-ruraux et des urbains parce que l'agriculture productiviste s'est trouvée en rupture avec ces attributs associés à la campagne, amenant les agriculteurs à réinterpréter leur identité et leur lien à la nature, d'une relation harmonieuse avec la nature à une relation d'exploitation des ressources naturelles.

#### 4.1.18 Les effets contradictoires des organisations agricoles sur l'appartenance identitaire

On n'avait pas besoin de l'inciter [à devenir membre du groupe de relève agricole local], c'est des copains là, un tel disait : je suis ça pis ça m'aide. Ç'a commencé de même, avec l'insémination y choisissait pour s'élever des génisses le plus possible pour qu'y soient le plus rentables, être des grosses productrices, là y se préparait une génisse pour aller à ces journées-là, c'est de même que ç'a commencé [son insertion dans ce groupe de relève]. (parents, PT06)

Selon certains prédécesseurs, la formation de l'identité agricole chez le futur et le jeune agriculteur passerait entre autres par la participation aux associations de jeunes. Ces groupes sont plus qu'un lieu de discussion et d'information pour les jeunes; ils participent à la formation de l'identité agricole, ce qui les amène, par exemple, à se mesurer les uns aux autres en comparant

les résultats de leur élevage. La formation de l'identité agricole forge en concomitance la logique entrepreneuriale dominante chez les jeunes. En effet, les jeunes intègrent par le biais de ces groupes et activités des valeurs de performance et de concurrence qui les amènent à concevoir l'animal comme un produit de leur maîtrise de la génétique, de l'alimentation, etc. Ils sont amenés à concevoir le développement de l'entreprise agricole familiale par l'amélioration des rendements productifs de leurs animaux et de leurs champs, voire de leurs machines.

Il apparaît important aux yeux de certains répondants que leurs enfants soient socialisés dans les cercles ruraux et agricoles de leur coin, ne serait-ce que pour partager leur amour de l'agriculture. Les enfants « y ont tous été dans les jeunes ruraux pis y en a deux qui ont été secrétaires du cercle; y aimaient les animaux ». (mère, PT19) Cette participation à des groupes agricoles et ruraux, si elle est volontaire, renforce l'identité agricole des jeunes en leur procurant une image positive d'eux-mêmes et de l'agriculture.

En même temps, la désaffiliation de certains prédécesseurs et l'image négative qu'ils entretiennent face à certains organismes agricoles ne peut-il pas exercer un effet démotivant auprès de la relève quant à l'utilité de participer et de s'impliquer au sein de tels organismes? Parlant du syndicat des agricultrices, une répondante dit : « des femmes regroupées agricultrices, y font rien que bavasser de leurs conjoints, j'haïssais ça assez, j'étais p'us capable ». (mère, PE03) Lorsque les agriculteurs et agricultrices ne se reconnaissent pas dans les organismes devant les représenter ou les rassembler et qu'ils s'en distancient, n'est-il pas probable que le jeune intériorise cette image négative des organismes voulant qu'ils ne correspondent pas à son identité? Cette répondante, en particulier, a une faible opinion des organismes regroupant seulement des femmes ou des agricultrices. Les regroupements établis autour d'une identité spécifique (femmes, jeunes) lui apparaissent moins pertinents, alors que la répondante estime que les organisations qui s'adressent aux fermes et leur permettent de se développer, telles les sociétés d'agriculture, les coopératives et autres lui semblent les plus utiles et les plus pertinentes.

Par ailleurs, d'autres prédécesseurs croient que la bureaucratiation des organisations agricoles entraîne une perte de contrôle des agriculteurs locaux sur celles-ci et, plus insidieusement, un déficit identitaire par le relâchement des liens sociaux entre les agriculteurs et ceux qui doivent les représenter, les informer et les défendre. Cela est perçu comme le résultat d'un effet

pernicieux : la machine bureaucratique étant plus grosse (regroupements de syndicats locaux, centralisation vers la ville-centre), cela entraîne une perte d'identité et une diminution du sentiment d'appartenance (délocalisation des enjeux, perte d'intérêt à assister aux réunions), ce qui aurait pour effet d'accentuer, en retour, l'isolement des agriculteurs.

On est regroupé avec d'autres paroisses là [d'autres syndicats de base], les bancs sont vides dans [la] salle; si y a une dizaine de personnes [c'est beau]. [Les agriculteurs] sont désintéressés parce qu'y trouvent que ça prend trop de temps : y passent par le syndicat, ça va à Rimouski, ça [ne] débloque pas les dossiers. T'as des dossiers qui traînent cinq ans, dix ans. T'as p'us rien. (mère, PE03)

Dans les années 1980, une répondante dit que lors des réunions du syndicat de base de l'UPA « les salles étaient pleines », mais que la globalisation à tous niveaux déstructure l'appartenance à des réseaux sociaux locaux et donc l'identité agricole locale parce qu'on ne se reconnaît plus dans son voisin (perte de référents identitaires locaux), démotivait plusieurs agriculteurs qui se sentent isolés dans ce corps social recomposé. Il y a perte de contrôle sur ces institutions et associations socio-professionnelles et politiques, ce qui entraîne une perte d'identité face à celles-ci et donc une démobilisation à y participer parce qu'on ne s'y reconnaît plus, qu'on n'a pas l'impression d'être entendu, écouté, représenté. On retrouve ici la crise de la démocratie qui sévit ailleurs dans la société et qui n'épargne pas non plus le milieu agricole. Cette répondante conclut en disant des agriculteurs : « y faut qu'y se serrent les coudes, y se les serraient avant, mais là y se les serrent p'us ». (mère, PE03) Cette crise de démocratie se double d'une crise de représentation politique.

Là on est rendu à penser, je me suis dit : l'UPA c'est p'us l'union des producteurs agricoles pour défendre l'agriculture, les droits d'agriculture; c'est une course à la capitalisation pis au capital politique. [...] Là maintenant [le président de l'UPA] y est rendu, j'ai su ça, qu'y était sur le comité de la Financière agricole, [ça] fait que lui au niveau de la Financière agricole, y est là encore à des postes décisionnels qu'y peut contrôler les choses. Je va[i]s dire comme on dit : y devient [en] conflit d'intérêts un moment donné. Mais non ça, y est pas en conflit d'intérêts [qu'ils disent], quand je vous disais tantôt : c'est pour masquer, pis nous autres les ti-cannes en bas quand on veut trop jaser, non, des négatifs on n'en veut pas [disent les dirigeants], ceux qui parlent c'est des négatifs, on [ne] veut pas d'opposition, non, non, non, on [ne] veut pas d'opposition. Qu'est que tu fais [alors]? Tu fais comme Roméo Bouchard : tu te pars une autre affaire à côté. (mère, PT16)



Quant à la question de savoir si le président de l'UPA se trouve en conflits d'intérêts parce qu'il occupe divers postes à différentes tables, on peut le considérer comme tel sous l'angle de l'influence qu'il exerce à la fois sur les décisions de l'organisme où il siège et sur l'orientation des actions de l'UPA grâce à la réception d'informations privilégiées, mais on peut aussi voir la question sous l'angle de la défense des intérêts des agriculteurs à toutes les tables et soutenir tout autant qu'il se trouve en position stratégique.

Il s'installe chez les agriculteurs une perception négative à l'effet que l'UPA ne défend plus les intérêts des agriculteurs, ne les représentent plus, mais vise à justifier les politiques agricoles et l'organisation économique de l'agriculture marchande auprès des agriculteurs. D'un rôle de défenseur des intérêts de ses membres, l'UPA est passée à un rôle de promoteur des intérêts des autres, avancent certains. L'opposition, la critique et les débats apparaissent, aux yeux de certains agriculteurs, bannis de l'UPA et ses détracteurs rejetés de ses rangs. La mise en place et l'engouement pour l'Union paysanne constituent la preuve que plusieurs se sentent exclus ou non écoutés par les instances de représentation officielles des agriculteurs et agricultrices, d'où l'intérêt de s'organiser pour faire entendre leur voix. C'est en quelque sorte une réponse au dogmatisme, à l'autoritarisme et au monopole de représentation de l'UPA.

Eux autres l'UPA y prennent ça [les problèmes rapportés par les sections locales et régionales, pis y envoient ça à Montréal, à Longueuil, pis là y préparent, y trient des résolutions pour amener au congrès, mais c'est pas de même que ça doit marcher. Quand y a de quoi qui [ne] va pas dans une région, l'UPA est supposée d'écrire au ministre, de le brasser jusqu'à temps qu'y agisse. C'est comme ça que ça fonctionne. (père, PT15)

De plus, un répondant affirme que les organisations agricoles et rurales ne travaillent pas pour les agriculteurs, mais plutôt à leur faire avaler des pilules, en connivence avec l'État. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale « y était envoyé par le ministre de l'Agriculture pour aider dans la région. Ben c'en est encore une patente ça pour faire accroire au monde que ça va aboutir à quelque chose ». (père, PT15) Il déplore aussi la dilution des enjeux régionaux à un niveau national qui affaiblit la défense directe des intérêts régionaux auprès des instances concernées.

4.1.19 La construction d'une identité sociale négative comme frein à la succession familiale<sup>227</sup>

Les producteurs agricoles n'en ont pas tant contre l'instauration de règles et mesures environnementales que contre les moyens coercitifs utilisés et contre la construction sociale d'une image négative de leur métier et de leur pratique professionnelle.<sup>228</sup> La pression socio-politique finit par dénoter un manque de confiance dans la responsabilisation des agriculteurs face à leur devenir (les ressources naturelles sont tout de même les matières premières du procès de production agricole) et une dévalorisation de l'identité professionnelle, malgré les changements introduits avec l'aide des clubs-conseils en agroenvironnement. « Tu peux avoir des moments de découragement quand [les décideurs politiques] y t'arrivent tout le temps avec une nouvelle loi pour l'environnement pis tout ça. T'sais à chaque fois qu'y passent une loi, y te reste un carcan. » (mère, PT19) C'est toute l'autonomie professionnelle des agriculteurs qui se trouve restreinte. Les pressions environnementales concernant l'épandage des fumiers et lisiers sont apparues en concomitance avec l'augmentation de la taille des fermes dans la mouvance du processus de concentration économique des entreprises. Certains déplorent la désinformation et la propagande idéologique qui se fait et qui nuit à la reproduction sociale de l'agriculture familiale.

T'sais tu vas toujours chercher le pire pour montrer au monde : regardez comment qu'y sont [les producteurs agricoles]. Le gars qui fait ça correct, on [ne] le montre pas lui par exemple. 'Bacon' [nom d'un film québécois] montre le pire pis [ne] montre pas le gars qui fait vivre sa famille pis ses enfants avec sa ferme. (père, PE07)

En outre, des répondants voient dans la réussite entrepreneuriale des agriculteurs la source des invectives dont ils font l'objet, cette réussite contrastant avec la représentation ancienne voulant

<sup>227</sup> La dévalorisation est aussi produite à l'intérieur de la famille élargie, preuve de la distance sociale qui s'accroît entre les membres. À titre d'exemple, citons les propos d'un jeune répondant dans le cadre de l'enquête menée par Parent sur les transformations de l'agriculture familiale : « On n'est pas valorisé / il y en a qui pensent que l'hiver on ne fait rien / on a des grosses bottes puis on sent mauvais à part ça / il y en a qui pensent que les animaux on les maltraite, puis les hormones / puis on pollue / puis on fait ci puis on fait ça / avec ma belle-sœur, elle, elle pense qu'on est des pollueurs puis qu'on vit au crochet du gouvernement / elle pense qu'on fait la belle vie puis qu'on pique les animaux aux hormones / ça ça revient souvent puis je n'aime pas ça! » (1994: 127)

<sup>228</sup> C'est « l'application mur à mur, sans égard aux réalités régionales, des règlements environnementaux contraignant les activités de production animale » qui est décrié aussi, entre autres par des jeunes de la relève, notamment dans le cas des « régions qui ne pratiquent pas l'élevage intensif ». (Mapaq, 2004: 65)

que l'agriculture était la seule activité qui restait à celui qui n'avait pas pu s'instruire, ce qui en avait fait fuir plus d'un autrefois (perception pas encore totalement disparue au sein même du milieu agricole). Cette jalousie perçue et cette pression exercée par des non-agriculteurs produiraient un effet dissuasif sur la volonté de certains jeunes à s'établir en agriculture et un effet persuasif sur la volonté de certains parents à démanteler la ferme familiale.

[Les jeunes] y sont déprimés de ça, même mon gars y voyait des voisins qui commençaient à nous jalouser parce qu'on grossissait. On avait des fans à foin; des anciens agriculteurs qui disaient : ta fan à foin est fatigante l'été au mois de juillet. Tu fais tes foins, t'es obligé d'avoir un séchoir. [...] Pis quand on passait avec le tracteur pis le voyage de foin, ça faisait un peu de poussière : ah! c'est tannant ça là [disaient les voisins]. [...] Ça faisait des jaloux, [surtout de la part] du monde qui disait que l'agriculture, y a dix ans, quinze ans, on n'en veut pas pis qui [n']avaient pas repris les fermes de leurs parents. C'en étaient qui avaient resté dans le coin. (père, PE07)

Plusieurs agriculteurs établissent un lien direct entre le dézonage agricole pour des fins résidentielles et l'apparition des pressions environnementales qu'ils subissent. Pire, la déprise agricole aurait entraîné une « désolidarisation » entre les familles qui sont demeurées en agriculture et celles qui en sont sorties ou en ont été exclues. Il y a nécessairement des conséquences à la modification de la morphologie sociale du territoire rural. La concentration économique de l'agriculture a entraîné la « minorisation » des agriculteurs dans leur espace de vie et de travail. Il y a un accaparement du sol par un nombre restreint de producteurs agricoles, et donc une perte de représentativité du milieu rural par ces derniers, d'où la mise en question de la légitimité des agriculteurs à gérer l'espace rural : « y a des places qu'y [les agriculteurs] sont à deux, trois pour cent dans des paroisses ». (père, PT15) L'arrivée de néo-ruraux, « ça c'est une problématique aussi là, c'est que y ont dézonné des lotissements, là un gars de ville arrive ou même un ancien agriculteur, [le répondant nomme un village bas-laurentien], la guerre qui a pris un moment donné, les plus chialeux c'étaient des anciens agriculteurs. » (père, PE07)

Mais, dans une perspective historique, n'y a-t-il pas toujours eu des néo-ruraux? On n'a qu'à penser à l'immigration d'européens en terre nouvelle et aux vagues de colonisation agricole organisée par le religieux et le politique. Il appert que ce n'est pas que la campagne reçoive de nouveaux arrivants qui fasse tant problème, mais plutôt les frictions sociales issues de la

cohabitation de différentes fonctions sociales et économiques pour le territoire rural, elles-mêmes portées par des intérêts divergents et des identités distinctes. En résumé, autrefois les différences culturelles n'étaient pas source de conflits majeurs entre les habitants parce que la majorité était orientée vers le même but, soit développer une petite exploitation familiale; aujourd'hui les conflits émergent de classes sociales différentes qui se côtoient sur un territoire dont ils se disputent l'usage. Cela est lourd de conséquence sur le désir d'appartenance identitaire au milieu agricole. Qui donc voudrait porter l'identité de ceux qui sont mis au banc des accusés?<sup>229</sup>

#### 4.1.20 Conclusion

Que l'identité agricole soit rattachée au territoire, à la ferme, à la famille ou au producteur, elle subit de fortes pressions qui entraînent des tensions entre une identité agricole plus traditionnelle et une identité non agricole, ce qui appelle à la recomposition de l'identité moderne des agriculteurs et agricultrices. La reconnaissance d'identités agricoles plurielles inciterait-elle davantage les jeunes à choisir l'agriculture et à reprendre les fermes familiales?

En outre, le problème de la relève, qui prend des apparences de problème démographique, correspond en réalité à un problème culturel. Premièrement, moins de jeunes reprennent la ferme familiale non parce que les familles agricoles sont moins nombreuses, mais parce que les jeunes sont moins intéressés à reprendre ou que les parents sont moins intéressés à transmettre. De plus, les filles sont davantage orientées vers l'extérieur de l'agriculture et, lorsqu'elles sont appelées à prendre la relève, c'est plus souvent par défaut ou de manière fortuite.<sup>230</sup> Cela a créé un effet pervers qui a bouleversé tout le système de reproduction sociale des agriculteurs. En effet, alors que les fils mariaient autrefois des filles d'agriculteurs au moment de s'établir sur une ferme, celles-ci sont beaucoup moins nombreuses à désirer le faire puisqu'elles ont pu accéder à d'autres

---

<sup>229</sup> Jacques-Jouvenot et al. (2002: 94-95) observent que « l'agriculteur est aujourd'hui mis en question dans son rôle de producteur et plus souvent assimilé à un pollueur » et que « la transmission de l'exploitation apparaît de plus en plus difficile à réaliser » et se demandent s'il n'y a pas là un lien de cause à effet qui se traduirait par une « crise identitaire ». Cette « crise d'identité », Parent (2003a) l'associe au succès du système productiviste qui avait été mis en place « avec un consensus social et politique pour répondre à la demande croissante de produits agricoles » et dont l'agriculteur est aujourd'hui « victime » puisque ce système épuise le patrimoine car « il n'est pas durable, il répond aux besoins du présent en compromettant la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

<sup>230</sup> Nos résultats vont tout à fait dans le même sens que ceux de St-Cyr et al. (1998, 1994) à cet égard.

milieux socio-professionnels par les études, ce qui leur a permis en même temps de gagner une autonomie financière. Mais des avantages gagnés par les filles découlent des difficultés importantes pour les jeunes agriculteurs à rencontrer des conjointes intéressées à l'agriculture, à demeurer en milieu agricole ou même à s'investir dans une relation avec un homme dont elles ne partagent aucun référent culturel, ni aucun intérêt professionnel.

Au-delà de la mise en place de mesures permettant aux femmes d'accéder à la propriété agricole, la valorisation du métier d'agriculteur et du mode de vie agricole par les parents comme par la société, notamment auprès des filles, favoriserait la rétention et l'élargissement du bassin de relève potentielle ou de partenaires de travail et d'affaires, plutôt que de les voir s'orienter vers d'autres occupations professionnelles et d'autres lieux et modes de vie souvent présentés par les parents eux-mêmes comme des moyens d'accéder à des avantages économiques et sociaux ainsi qu'à une identité répondant aux standards de réussite sociale. De même, il semble qu'une des clés de la revalorisation du métier auprès des jeunes agriculteurs passe par la bonification de leur rémunération par l'ensemble de la société.<sup>231</sup> Ce type de mesure ne peut cependant constituer une réponse globale à un problème beaucoup plus large, d'où la nécessité qu'elle s'inscrive dans un ensemble de mesures sociales, politiques, culturelles et économiques.

En outre, le problème de la relève est aussi un problème de reconnaissance du travail agricole et des qualifications professionnelles du jeune agriculteur. En effet, alors qu'on exige de plus en plus qu'il soit formé, la rémunération de son travail est bien en-deçà de son niveau de diplomation, ce qui en porte plusieurs à sortir des rangs de l'agriculture pour faire valoir leurs qualifications sur un marché du travail qui reconnaisse davantage la valeur économique de leurs diplômes. De plus, combiné à l'accaparement qu'exige le travail agricole, la rémunération est encore bien moindre eu égard au nombre d'heures de travail réalisées. Le modèle salarial devient alors bien plus attrayant aux yeux de plusieurs jeunes agriculteurs et même auprès de plusieurs prédécesseurs qui constatent les avantages sociaux et les conditions de travail auxquelles ont droit les ouvriers. Ainsi, le désir d'être son propre patron perd de son attrait car au-delà du statut et du prestige, déjà mis à mal par les multiples contrôles qui diminuent l'autonomie des producteurs et

---

<sup>231</sup> Le modèle de rémunération reste à inventer. Par exemple, Jean a déjà proposé une taxe alimentaire à retourner aux agriculteurs. On peut penser que d'autres mécanismes de rétribution qui rendent justice à l'ensemble du travail accompli par les producteurs agricoles pourront être mis en place dans l'optique de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture.

par les pressions environnementales et territoriales dont ils font l'objet, les responsabilités et obligations apparaissent bien plus lourdes que les bénéfices potentiels.

Dans le cadre du processus de succession familiale proprement dit, l'identité du jeune peut être mise à mal si le prédécesseur a fortement imprégné la ferme de sa marque et qu'il ne s'engage pas dans un processus de retrait qui permette au jeune établi d'assurer la reprise et d'établir sa crédibilité comme successeur familial. De même, si le jeune ne s'engage pas dans un processus de reprise avec compétence, efficacité et responsabilité, l'identité sociale de repreneur ne lui sera pas attribuée par ses pairs, voire par son prédécesseur qui pourrait alors avoir tendance à reprendre en mains la bonne marche des opérations de l'entreprise agricole. Un contrôle excessif résultant d'une identité fusionnelle peut être tout aussi néfaste sur l'accomplissement du processus de succession et sur la pérennisation de la ferme alors que, paradoxalement, ce contrôle découle souvent d'une visée patrimoniale.

Aussi, un jeune qui ne s'identifie pas à la ferme, en tant que projet sur lequel il a de l'emprise et en tant que produit de son travail et de sa créativité, c'est-à-dire dont il est maître d'œuvre et bénéficiaire à la fois, peut difficilement arriver à assumer la reprise de l'entreprise si la ferme ne répond pas à ses aspirations identitaires. En ce sens, la passion apparaît comme un élément-clé dans la définition de son lien d'appartenance à la ferme, au métier, au territoire et au milieu agricole. Mais cette passion subit des tensions par l'évolution même de la pratique agricole qui repose de plus en plus sur des éléments rationnels, tant aux plans de la gestion que de la production (agriculture de précision), ainsi que par l'évolution des structures sur lesquelles se fondent cette pratique (marchés, politiques, législation et réglementation) qui tendent à dépersonnaliser la ferme et à la soumettre à des contrôles stricts et standardisés qui échappent à l'agriculteur et qui atténuent les sentiments identitaires rattachés à la détention du patrimoine, à l'autonomie professionnelle et à la créativité du développement de son entreprise.

Par ailleurs, le phénomène de concentration économique, qui résulte de la disparition progressive des entreprises agricoles, et la recomposition des populations rurales entraînent un isolement physique, professionnel et social chez les agriculteurs qui vient miner leur identité, leur motivation, voire leur santé mentale. Aussi, la déstructuration de l'identité agricole de nombreux rangs semble inciter plusieurs agriculteurs, jeunes et vieux, à concevoir le **démantèlement** comme

une option valable dans la mesure où l'isolement les dé motive à continuer et dans le contexte où la multiplication des abandons et des encans de ferme autour d'eux banalisent presque le phénomène. De même, la bureaucratisation des organismes agricoles et la recomposition des territoires desservis ou représentés à une échelle délocalisée et régionalisée étiole l'appartenance au groupe chez certains agriculteurs et semble diluer l'identité collective, ce qui accentue le sentiment d'isolement professionnel et social de plusieurs producteurs.

## 4.2 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE GESTIONNAIRE

### 4.2.1 Introduction

La sphère gestionnaire dicte les stratégies d'affaires, de développement, d'organisation, de direction de la ferme par l'analyse des données aussi variées que les finances, les conditions météorologiques, la main-d'œuvre disponible, etc. L'agriculteur doit gérer tant les opérations de sa ferme que les ressources humaines ou les finances, mais aussi les imprévus et les risques, les problèmes et les conflits, etc. L'organisation du travail, la prise de décision, la communication de l'information, la qualité des relations, etc. sont autant d'aspects qui appellent ou découlent des façons de gérer les multiples dimensions de la ferme familiale. C'est donc la sphère de l'administration, de la planification et de l'évaluation. Dans le cadre plus spécifique de la préparation du processus de succession au sein de l'entreprise agricole, la planification apparaît comme le maître mot dans le discours gestionnaire.<sup>232</sup>

La logique gestionnaire joint les sphères du patrimoine et de l'entreprise dans un rapport de réciprocité : elle vise à optimiser l'utilisation des ressources du patrimoine pour assurer la meilleure production possible au sein de l'entreprise, tout en s'assurant de la reproduction du patrimoine pour maintenir la capacité de production. La sphère gestionnaire permet de concevoir

---

<sup>232</sup> Par exemple, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (s.d.) fait reposer « la préparation du transfert de l'exploitation à la génération suivante » sur sept aspects, dont six relèvent de la planification; ainsi, outre la communication, un plan « d'affaires », « de relève », « de gestion du risque », « de succession » [héritage], « de retraite » et « d'investissement » doivent être établis. De plus, Symes (1990) insiste sur la nécessité d'intégrer la planification de la relève et de l'héritage afin de désamorcer les conflits et prévenir la division et la dispersion du patrimoine agricole.

les potentialités de la ferme en fonction de ses ressources et de ses contraintes, ce qui permet de fixer les choix possibles et d'orienter les décisions. Les conflits liés à la répartition du travail, les conceptions entourant la gestion du temps et du travail, la question de la spécialisation ou de la polyvalence de la main-d'œuvre, la place de la communication entre les partenaires, sont autant de thèmes liés à la sphère gestionnaire et qui induisent différentes façons d'aborder la gestion des situations et des ressources de la ferme familiale.<sup>233</sup>

#### 4.2.2 La gestion de la main-d'œuvre agricole familiale et non familiale

Bien qu'un futur successeur se comporte généralement en futur propriétaire face à l'entreprise, au sens de l'investissement de soi, ce qui est fortement corrélé au lien identitaire, certains parents questionnent le fait d'avoir rémunéré leur fils pour travailler à la ferme familiale. Cette pratique découle notamment de la logique gestionnaire voulant que le jeune constitue une ressource riche de tout un bagage de connaissances sur la ferme qu'un employé prendrait beaucoup de temps à posséder. Bien que certains parents y voient une stratégie plus économique que celle d'engager un étranger, étant donné que le jeune est le plus souvent logé et nourri, les mêmes charges sociales sont rattachées à l'emploi salarié du fils.

Je retenais de l'impôt, je payais le chômage, je payais les rentes, la CSST ça coûtait cher en démon . [...] On le payait peut-être moins cher que si on avait engagé un étranger, mais on le payait quand même. [Le fils aîné] y a travaillé chez nous deux ans certain, on l'a payé, pis après ça ç'a été Dominic, pis on l'a toujours payé là. On les a peut-être trop gâtés aussi là. (parents, PT18)

Quand il s'agit d'optimiser la force de travail sur la ferme, la logique familiale vient réguler la gestion des ressources humaines. De retenir les services d'un fils en âge de prendre la place d'un ouvrier agricole permet de préparer la relève tout en réalisant le travail sur la ferme. La règle semble indiquer qu'on ne rémunère son enfant que quand il peut remplacer un ouvrier, prendre sa place pour accomplir ses tâches habituelles; en conséquence, on ne saurait rémunérer un jeune en sus d'un employé simplement pour le préparer à la relève car la gestion rigoureuse des finances

<sup>233</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère gestionnaire et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice V, page 902.



de la ferme ne le permettrait pas. « Y a arrêté ses études pis y s'est en venu travailler avec moi; y était payé comme [un ouvrier], en 1987 j'ai congédié l'autre homme que j'avais pis c'est lui qui est resté. » (père, PT04)

La rémunération du jeune survient habituellement quand il cesse ses études et vient travailler à temps plein sur la ferme ou dans le cadre de son emploi d'été quand il est encore aux études. Lorsque la logique salariale est introduite comme logique gestionnaire chez les prédécesseurs à l'égard de leurs enfants, elle peut répondre à la fois à une stratégie entrepreneuriale visant à employer la main-d'œuvre familiale ainsi qu'à une stratégie patrimoniale visant à retenir la relève potentielle. Une répondante explique ainsi ce qui a motivé à rémunérer son fils lorsqu'il était venu aider sur la ferme après avoir cessé ses études : « Laurent [le mari de la répondante] commençait un peu à prendre de l'âge pis y était sûrement consentant de laisser ça continuer là, qu'y avait une relève dans le temps, y prévoyait ça là. C'est certain que si y était consentant [le fils] c'était une bonne chose pour lui qu'y prenne ça là. » (mère, PT14) Cette affirmation va dans le sens de cette propension à s'attacher une relève pour la préparer à succéder tout en rémunérant le jeune pour le travail effectué.<sup>234</sup> Les enfants constituent souvent la première main-d'œuvre dont dispose la famille pour faire fonctionner la ferme à moindre coût, même dans le cadre salarial.

Ça nous aurait mis nous autres à engager quelqu'un [un étranger] parce que lui [le mari de la répondante] y était p'us capable [« tout seul j'étais pas capable », dit le répondant], [ça] fait que là ben on a gardé notre gars à la maison pour travailler [avec salaire], mais là [il] fallait engager nous autres si lui [le fils] s'en allait ailleurs. [...] [Mais avec le recul] je pense que ça aurait peut-être été aussi bien, ça [ne] s'est pas fait de même mais...on aurait pu le faire un an ou deux engager quelqu'un l'été surtout, l'hiver on aurait pu s'en passer. (mère, PT18)

Au plan gestionnaire, au-delà des aspects financiers, cette répondante estime que cela aurait permis à son fils d'être en contact avec d'autres agriculteurs que son père pour valider certains savoirs et savoirs-faire acquis sur la ferme familiale, tout en réalisant de nouveaux apprentissages

<sup>234</sup> Blanc et Perrier-Cornet (1993) affirment que la co-exploitation intergénérationnelle en co-propriété permise par la ferme de grande taille favorise le transfert et l'acquisition de compétences gestionnaires par la participation aux décisions de l'entreprise, notamment en ce qui a trait aux investissements sur la ferme. Cette vision idéaliste est fortement ébranlée par les résultats de certaines études (Tondreau et al., 2002; Parent et al., 2000) qui montrent que l'exercice du pouvoir décisionnel reste souvent à un niveau théorique dans le cadre d'une participation minoritaire de la relève à la propriété de la ferme familiale.

qui auraient pu être bénéfiques dans le cadre de son établissement (transfert et acquisition de bagage non familial complémentaire). La gestion des ressources humaines dépassent donc les seuls coûts économiques et implique un développement qualitatif du patrimoine culturel et de l'identité sociale par la formation et l'expérience hors ferme.

La gestion de la main-d'œuvre familiale constituait une stratégie primordiale pour améliorer la condition économique de la famille. Par exemple, on a pu choisir de libérer le père pour travailler hors ferme, ce qui permettait d'aller chercher un salaire extérieur et de se qualifier pour recevoir des prestations d'assurance-chômage, moyennant un redéploiement de la main-d'œuvre familiale. Ainsi, un répondant s'est mis à travailler « en dehors » pour « avoir un revenu décent pour pouvoir vivre », en plus que « l'hiver j'avais le chômage » (père, PT12). À cette époque « le plus vieux avait une quinzaine d'années » et pouvait ainsi aider la mère aux travaux de la ferme.

J'y avais offert ça [au mari de la répondante], j'ai dit : tu irais-tu (sic) travailler dans le bois sur la Côte-Nord si on serait (sic) capable de faire la besogne? Y m'a dit : oui. J'ai dit : tu vas y aller pis on va s'essayer, si on réussit o.k., si on [ne] réussit pas ben coudon on va pouvoir dire qu'on a essayé. [Mais les agents du bureau de l'assurance-chômage,] y voulaient pas nous donner notre chômage; y avait droit au chômage : y avait travaillé en dehors. Y voulaient pas y donner son chômage, y disaient qu'on avait une ferme rentable. [Alors] j'ai fait mettre le quota à mon nom pis j'ai plaidé avec eux autres au bureau d'assurance-chômage, [et] on a gagné. (mère, PT12)

La ferme était donc trop petite pour faire vivre la famille et le travail hors ferme permettait non seulement de rapporter un revenu extérieur mais de retirer des prestations sociales. Outre la stratégie familiale de répartition du travail agricole entre les membres de la famille, il a fallu recourir à une stratégie d'affaires (mettre le quota, et donc le revenu de la production laitière, au nom de la répondante) pour que le père puisse retirer des prestations d'assurance-chômage (fonction utilitaire attribuée aux programmes sociaux). Par ailleurs, la nécessité d'engager des ouvriers agricoles s'impose avec l'augmentation de la taille de l'exploitation agricole.<sup>235</sup> Or, plusieurs jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture peuvent reculer si la taille de la ferme

---

<sup>235</sup> Trois critères sont généralement retenus pour embaucher de la main-d'œuvre non familiale sur une base régulière : « l'expérience en agriculture, la formation en agriculture et l'endurance physique ». (Paillat et Lebel, 2003: 79)

exige l'embauche d'employés qu'ils devront diriger, car la gestion des ressources humaines en agriculture comporte son lot de difficultés.

[Le successeur] y voyait les problèmes de main-d'œuvre. [...] Y a une belle grosse ferme juste au coin icitte là, les deux associés... C'est vraiment un problème, t'as ben beau aimé l'agriculture pis tout ça, mais un moment donné quand t'es po[i]gné... Là eux autres en fin de semaine y ont des employés, mais en fin de semaine [prochaine] ils y sont pas. (père, PE11)

C'est très difficile d'avoir des employés compétents. Pis quand tu en as des compétents [c'est difficile de les garder], [...] j'étais rendue que j'en payais un onze piastres de l'heure pis sa mère me téléphonait pour me harceler au téléphone. [...] T'as pas de contrat avec eux autres, y partent le lendemain matin si y veulent. (mère, PE03)

L'établissement des horaires de travail (compte tenu des besoins de la ferme), le recrutement d'ouvriers compétents et la rétention des meilleurs employés (compte tenu du salaire que la ferme peut verser) sont autant de difficultés qui se posent au plan de la gestion des ressources humaines.<sup>236</sup> Au temps où les prédécesseurs avaient besoin de recruter de la main-d'œuvre hors ferme, ils privilégiaient généralement des jeunes fils d'agriculteurs. En effet, il y a cette représentation implicite que les fils d'agriculteurs sont endurants et « travaillants ».

Quand j'avais besoin de main-d'œuvre, je regardais des gens que leur père avait une ferme, qui ont été élevés sur une ferme, même si elle [n']était pas grosse, pis qui était capables de me rendre service. Je pouvais avoir de la main-d'œuvre facilement alentour de moi. [...] C'est entendu [qu'il] fallait qu'y soient rémunérés pis je payais. (père, PT15)

Certains prédécesseurs estiment que le choix d'une production agricole doit se faire également en fonction des inconvénients et avantages qu'elle peut procurer au plan personnel et familial (par exemple, le temps libéré) en regard de la facilité à recruter de la main-d'œuvre qui soit compétente et responsable.

<sup>236</sup> Une étude sur les « conditions de travail et [la] capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture » arrive à la conclusion que « l'absence de lien entre les conditions de travail offertes et les difficultés de recrutement indique que ce n'est pas le seul aspect qui permettra de résoudre [...] les problèmes de manque de main-d'œuvre que vivent les entreprises agricoles ». (Paillat et Lebel, 2003: 80)

Au niveau du secteur des pommes de terre, ça l'a (sic) des inconvénients mais ça l'a (sic) des avantages aussi là, parce que nous autres on était toujours quatre au moins sur la ferme [avec les employés]. [Donc] une fin de semaine t'étais deux pour travailler, l'autre fin de semaine c'étaient les deux autres. Pis là si tu fais juste du secteur lait, ben là tu travailles tout le temps, t'es tout le temps po[i]gné, t'as pas le choix; ou ben donc que tu augmentes, quand t'augmentes ben là ce qui arrive c'est toujours une question de main-d'œuvre [à trouver]. (père, PE11)

La gestion de la main-d'œuvre en production laitière serait, semble-t-il, plus difficile du fait qu'il s'agit d'une production plus accaparante:<sup>237</sup> pour qu'elle le soit moins, il faut engager des employés (hausse des dépenses) et, pour ce faire, il faut augmenter le quota (hausse de revenus). Néanmoins, « y a des inconvénients à un engagé, [mais] y a des avantages aussi : un bon matin [si] je tombe malade, [alors] y en a un qui est courant de la besogne ». (père, PE20) D'une certaine manière, la conciliation du travail et de la famille, notamment en production laitière, passerait paradoxalement par le développement de la ferme. Ainsi, certaines familles trouvent des accommodements dans le fonctionnement de la ferme pour permettre à chacun de bénéficier de congés, particulièrement en production laitière. Ainsi, une répondante dira : « on avait chacun notre fin de semaine pour aller à l'étable ». (mère, PE09) La co-exploitation intergénérationnelle ou multi-ménages permet de recourir à ce genre de solution, sinon il faut recourir à la main-d'œuvre salariée non familiale.

Aussi, la constitution d'une coopérative de main-d'œuvre agricole apparaît comme une innovation sociale bénéfique, par exemple, advenant la maladie qui peut affliger un agriculteur qui pourrait se retrouver sans ressource d'aide à l'intérieur de la famille pour le remplacer (pas de membre de la famille qui soit compétent) : « t'as personne aujourd'hui ». (père, PT21) En ce sens, les CUMO apparaissent comme une autre réponse de l'agriculture familiale pour s'adapter aux nouvelles conditions sociales et économiques de son existence, pour pallier les attentes sociales qui exercent une pression sur sa structure traditionnelle.

<sup>237</sup> En ce qui concerne la production laitière, Paillat et al. (2002: 122-123) constatent que « le nombre d'heures de travail exigées est trop important surtout en regard de la rémunération » et qu'en ce sens « les agriculteurs-employeurs devraient également admettre que leur statut est différent de celui de leur(s) employé(s) », puisque « l'employeur a un intérêt direct dans l'entreprise, tandis que l'employé n'en a généralement pas » et que, dans cette optique, « il apparaît normal que l'employeur s'investisse davantage et accepte un engagement plus limité de la part de ces employés ».

Ce que je trouve pas pire, c'est la coopérative d'employés. Y se sont fait comme des petites coopératives, les cultivateurs ensemble en employés. Là y ont un petit peu plus de qualité de vie. Quand l'employé est bon, ça aide un petit peu, lui y peut prendre son 'break' les fins de semaine. Les cultivateurs se sont regroupés ensemble. [Chacun] y le paie quand y l'emploie. [...] C'est un peu pareil comme les comités de gestion, [ils] sont plusieurs à le payer. (parents, PT21)

Cependant, certains aspirants à la succession de l'entreprise agricole, plutôt que de concevoir qu'ils devront redoubler d'ardeur au travail et réduire les dépenses au maximum durant leurs premières années d'établissement, croient pouvoir s'octroyer des congés ou déléguer le travail qui les rebute le plus. Ainsi, une répondante raconte qu'un de ses deux fils aspirait à la succession mais n'aimait pas faire la traite; il résolvait le problème en disant : « je m'engagerai un homme », ce qui constitue une stratégie de gestion du travail questionnable, particulièrement à l'installation de la relève, puisqu'en faisant ça « y mangeait le profit, y mangeait son salaire; [car] t'achètes pas un troupeau pis tu [ne] le confies pas à un employé ». (mère, PE09) Engager un ouvrier n'apparaît pas rentable parce qu'on y perd rapidement son profit, affirment certains agriculteurs. « Tu [ne] travailles pas à l'extérieur avec soixante vaches dans l'étable, pis soixante-dix têtes d'animaux, deux cent cinquante acres cultivés. [Si] y payait un engagé, y avait pas d'argent pour vivre, même si y travaillait ici. » (mère, PE09)

De plus, puisque c'est le troupeau qui constitue le revenu principal, plusieurs prédécesseurs estiment que c'est à l'agriculteur qu'il revient de prendre en charge cet aspect du travail. D'une part, contrairement au capitaliste, l'agriculteur qui veut tirer un revenu suffisant de l'exploitation de ses ressources doit préférentiellement exécuter lui-même le travail pour réduire ses coûts de production. D'autre part, confier la responsabilité d'un troupeau à un employé c'est se rendre vulnérable parce que l'agriculteur se retrouve dépendant d'autrui, puisqu'il ne développe pas ses compétences en ce domaine, sans compter qu'advenant le départ de l'employé, il peut se retrouver en mauvaise posture car le procès de travail naturel ne peut être arrêté, contrairement à la chaîne de production industrielle.

### 4.2.3 Les conflits émanant d'une distribution inégale du travail

Une insatisfaction au travail peut découler de la spécialisation de chacun des partenaires, comme dans ce cas où ce type de division des tâches implicite, que le fils cadet s'est en quelque sorte laissé imposer par son frère aîné, a fini par le démotiver à poursuivre le processus de succession. Le fils aîné n'étant pas disposé à aider son frère cadet, celui-ci a fini par trouver de plus en plus lourd et astreignant d'assumer seul la responsabilité du troupeau, alors qu'il aurait préféré partager équitablement avec son frère le travail aux champs et le travail à l'étable; l'ordre établi faisait qu'il était toujours confiné à l'étable, tandis que l'autre n'y allait pratiquement jamais.

Bruno [le fils cadet], y disait toujours : j't'écoeuré, j't'écoeuré, m'as (sic) finir pas sacrer mon camp. [...] J'ai réalisé qu'y était écoeuré des vaches. Y aimait ça au début, mais c'était astreignant des vaches. Dehors si t'es pas capable d'y aller une journée, ça [ne] fait rien, tu peux toujours te rattraper, mais dans l'étable, [il] faut que tu y ailles. (mère, PE09)

Cette volonté du frère aîné de contraindre son frère cadet à ne s'occuper que des animaux a été un facteur important dans la décision de ce dernier d'abandonner, combinée à la pression incessante que son frère aîné faisait peser sur lui par ses critiques sur son travail et par sa façon de faire qu'il imposait à tous (même aux prédécesseurs), ce qui dégradait la qualité des relations professionnelles et du climat de travail. Lorsque la répartition du travail apparaît inéquitable aux yeux de l'un des partenaires familiaux, il risque de s'ensuivre des conflits parce qu'il aura toujours l'impression d'en faire plus ou de devoir réaliser plus souvent qu'à son tour les travaux moins agréables, comme dans le cas suivant :

Gino [le fils aîné] comme y était impliqué [dans des organismes agricoles], ça y revenait [plus souvent] à son tour [à Étienne, le fils cadet] de faire la besogne, [quand] Gino [n']était pas revenu le soir. C'est là je crois ben qu'y s'est mis à réfléchir à ça pis un matin [Étienne] y a dit : moi je [ne] me vois pas passer ma vie à tirer les vaches. [...] C'est que l'ouvrage y revenait souvent, pis lui vu qu'y était pas impliqué beaucoup [dans le milieu agricole], ça [ne] l'intéressait pas d'aller dans les réunions, [alors] ça l'obligeait à être plus dans l'étable. Y aimait pas ça, s'occuper de... y se salit, l'insémination pis tout ça. [Lui ce qu'il aimait] c'était la mécanique pis les champs. (mère, PE20)

Dans ce deuxième cas, outre le fait qu'il y ait eu un manque de communication entre eux, c'est la dynamique entre les deux frères qui semble avoir été davantage au cœur du problème ici. En effet, le frère aîné voyait dans son frère cadet une aide sur qui il pouvait compter pour exécuter les travaux advenant le prolongement de son absence, et la présence de son frère cadet lui permettait de se libérer pour l'exercice de différentes fonctions au sein d'organisations agricoles. Or, il se trouve que le frère cadet, qui par ailleurs n'aimait pas s'impliquer dans les organismes agricoles, n'appréciait pas de devoir prendre en charge la traite plus souvent qu'à son tour, d'autant plus qu'il n'affectionnait pas tellement cette tâche spécifique à la production laitière.

Dans ce cas spécifique, à l'insatisfaction découlant d'un partage inégalitaire du travail s'ajoutait un manque manifeste de savoirs-être, soit d'aimer le travail avec les animaux, puisqu'il s'agit de production laitière, et de participer aux activités et groupes agricoles, ne serait-ce que pour rencontrer d'autres producteurs, sortir de la ferme et se tenir informé. Même si le fils aîné avait réduit son implication professionnelle et sociale au sein du milieu agricole, cela n'aurait pu constituer une solution viable à long terme parce qu'il y aurait simplement eu déplacement du mécontentement d'un frère vers l'autre; c'est le fils aîné qui se serait alors senti limité, lésé dans la pratique d'activités professionnelles qui le passionnent.

Dans d'autres cas, les problèmes de répartition inégalitaire du travail entre les partenaires familiaux en ont conduit certains à vouloir renégocier le partage des parts détenues afin que les bénéfices d'entreprise soient distribués suivant une répartition qui respecte davantage la contribution réelle de chaque partenaire dans la réalisation de ces profits. Dans un cas étudié, les repreneurs ont fait une erreur lorsqu'ils ont défini leur convention d'actionnaires, de l'avis des prédécesseurs. En effet, si deux enfants choisissent de devenir actionnaires à parts égales avec leurs conjoints respectifs, alors qu'un des partenaires travaille déjà à l'extérieur de la ferme et choisit de conserver son emploi, il y aura nécessairement une répartition inégalitaire du travail entre les actionnaires.

Au plan salarial, cela ne faisait pas de différence puisque, pour recevoir une rémunération, il fallait travailler sur la ferme; ainsi, cette partenaire n'en recevait-elle pas. Cependant, les bénéfices annuels étaient partagés entre tous les actionnaires, sans égard au fait qu'ils travaillaient ou non sur la ferme, puisque la logique de distribution est basée sur le **pourcentage de parts** de

propriété que détient chaque actionnaire. Or, la plus-value procurée par le travail effectué par les trois autres partenaires se trouvait partagée à parts égales entre les quatre actionnaires, ce qui a fini par créer un sentiment d'injustice chez le couple dont les deux conjoints travaillaient au sein de l'exploitation familiale.

Y se payaient un salaire à chacun, ceux-là qui travaillaient sur la ferme; comme la femme à Carl [le co-successeur] elle travaillait [hors ferme], elle travaillait déjà [ailleurs, et ce avant même l'établissement des quatre partenaires]. Elle était actionnaire pareil, ça ç'a pas été une grande affaire dans leurs affaires, [il ne] fallait pas; le fait qu'y ait travaillé dehors, celui ou celle qui travaille en dehors, normalement on va dire c'est pas la même chose, ou si y travaille en dehors ben qu'y paie quelqu'un pour son remplacement. C'est ça, ç'a pas aidé, [il n']aurait pas fallu. (parents, PT21)

L'impression d'une répartition inégalitaire du travail ou des bénéfices entre les associés familiaux peut conduire un repreneur à abandonner le processus de succession parce que cela devient intolérable pour lui si la situation ne se rétablit pas ou si un nouvel arrangement n'est pas convenu entre les partenaires. Dans d'autres cas, les problèmes liés à la répartition du travail entre les partenaires peuvent constituer un frein à l'enclenchement du processus de succession et remettre en question toute la stratégie d'établissement et de transfert basée sur la constitution d'une compagnie dont les prédécesseurs et les successeurs familiaux deviendraient les actionnaires.

On [ne] l'a pas mis[e] en action [la compagnie] parce que là y a eu une mésentente entre la belle-fille pis en tout cas... Ça aurait été une compagnie à quatre [couple cédant et couple successeur], elle a embarqué elle aussi à ce moment-là, et puis y a eu des mésententes, ça [ne] marchait pas, ça accrochait sur la façon de faire le travail. Le travail accrochait parce que mon garçon c'était pas un lève-tôt, c'est un lève-tard et pis ça accrochait sur le travail à faire, ç'a tout le temps accroché là-dessus. (mère, PT19)

De plus, la conjointe du fils n'était pas disposée à participer aux tâches agricoles : « non, du tout, pis au contraire elle retenait aussi [le fils] » (mère, PT19), afin qu'il n'en fasse pas trop sur la ferme. Dans la mesure où le transfert graduel est censé favoriser le retrait progressif des parents, celui-ci ne peut s'effectuer si l'établissement des jeunes ne se traduit pas par une reprise progressive, effective et responsable. Les parents ont alors choisi d'abandonner le processus de



succession familiale parce que leur fils coopérait peu à la réalisation des travaux agricoles, que leur belle-fille se serait retrouvée actionnaire sans participer aux travaux tout en incitant le fils à privilégier leur couple au détriment de la ferme, et parce que les parents ne voulaient pas se retrouver à réaliser le plus gros du travail, alors que les bénéfices auraient été répartis entre tous. Dans la logique des associés, le partage des bénéfices est tributaire du partage du travail; la règle sociale de fonctionnement définit en quelque sorte la règle juridique de répartition des bénéfices. La mise en commun des avoirs, bénéfices et avantages ne saurait prévaloir sur le partage des tâches, obligations et responsabilités. La notion de mérite vient ici cimenter l'alliance d'affaires.

[Le problème] c'était aussi son implication [au fils] face à ça, c'est-à-dire son intérêt aussi face à tout ça. T'sais on voyait que... son intérêt à lui face à tout ça, on dirait qu'elle (sic) diminuait depuis qu'y était marié. C'était p'us le même, t'sais y passait pas de temps à l'étable, y faisait ce qu'y avait à faire [sans plus] pis y restait à la maison t'sais. (mère, PT19)

Ainsi, lorsque l'agriculture n'est pas un projet de couple, cela pose problème dans certaines familles si cela affecte la capacité ou la volonté du jeune à exercer une reprise de la ferme qui soit effective, responsable, compétente, complète et efficace. Il faut voir aussi que la motivation du successeur est jugée à la hauteur de l'implication des prédécesseurs. Le désintérêt de la belle-fille pour l'agriculture, voire ses tentatives pour éloigner le fils de la ferme, ont-ils eu raison de l'intérêt du fils pour l'agriculture? Le fils se trouvait-il placé devant le dilemme où il devait choisir entre l'amour et la ferme? Par ailleurs, l'intérêt du fils à s'établir était-il opportuniste? Il faut dire aussi que le fils n'avait jamais pris autant à cœur l'agriculture que ses sœurs, d'après les propos tenus par les parents. Ainsi, son intérêt déjà plutôt faible le rendait certainement plus vulnérable à l'abandon sur le plan de l'implication au travail. Dans ce contexte, la gestion du travail dans un processus de transfert graduel apparaissait incompatible avec le retrait progressif des cédants dans la mesure où l'installation de la relève ne débouchait pas sur une reprise réelle.

#### 4.2.4 Les conceptions divergentes à l'égard de la gestion du travail et du temps

Il est une autre ressource dont la gestion peut diverger d'un partenaire familial à l'autre : le temps. L'agriculteur a tout son temps pourrait-on croire, mais il doit plutôt composer avec la nature et le

climat. Aussi, il n'a pas intérêt à prendre tout son temps pour réaliser un travail, car le rendement qu'il obtient sur son investissement est inversement proportionnel au temps consacré, d'un point de vue strictement économique. Une qualité qui apparaît nécessaire chez l'agriculteur, c'est la capacité d'adaptation et de flexibilité pour pouvoir composer avec les imprévus, les changements soudains, les dérogations aux priorités et à l'ordre des tâches qui avait été planifié, etc.

Certains prédécesseurs vont jusqu'à penser que la réussite dans la réalisation de leur processus de reprise de la ferme familiale dépend du fait d'organiser le travail en fonction de l'ouvrage à faire et non pas en fonction d'un horaire de travail : « [quand] j'avais entrepris un ouvrage, j'allais me coucher quand elle (sic) était terminée ». (père, PE09) Ainsi, les agriculteurs de cette génération n'ont pas cette culture salariale qui conçoit le travail comme une énergie déployée en fonction d'un temps prédéterminé, d'un horaire fixe. C'est la nature du travail qui commande le moment et la durée du travail; ce n'est pas l'exécution du travail qui se plie à un horaire quelconque. Cette façon de concevoir le travail n'est possible que parce que les producteurs auto-exploitent leur force de travail : ils exploitent en même temps qu'ils fournissent le travail.

Certains sont très rigides dans leur discipline de travail et leur fonctionnement; tout travail qui se présente (ex. : quelque chose à réparer) doit attendre après que les choses planifiées aient été accomplies, suivant une logique où l'on doit abattre l'ouvrage dans l'ordre qu'il survient. Cette conception du travail est inappropriée face à la réalité agricole qui doit répondre aux priorités et urgences. Il peut s'ensuivre des conflits importants entre les partenaires si leur gestion du travail et du temps de travail diffère considérablement. Un répondant dit de ses deux fils eu égard aux affinités de travail, « avec un ça allait bien, mais avec lui ça [n']allait pas par rapport à ça ». (père, PE09) L'un des fils était très rigide sur les horaires, le temps imparti aux travaux, la réalisation des choses selon ce qui avait été fixé, etc. donc peu flexible, et il exigeait que les autres soient aussi ponctuels et disciplinés que lui et qu'ils fonctionnent comme lui. Mécontent qu'ils n'adoptent pas la même organisation du travail que lui, il critiquait beaucoup son père et son frère. Ce type de situation engendre du stress et dégrade la qualité de vie au travail. Cette rigidité d'ajustement du fils nuisait au bon fonctionnement des opérations de la ferme et à la dynamique de travail entre les partenaires. Aussi, la situation a-t-elle fini par affecter la réalisation du processus de succession familiale.

De plus, le fils aîné tenait beaucoup à ce que les journées de congé prévues soient respectées. Cependant, des imprévus faisaient en sorte qu'il aurait parfois fallu surseoir aux règles pour s'adapter à la situation, ce que le fils refusait résolument, alors que son frère et les prédécesseurs s'y pliaient de bonne grâce, ce qui a fini par amenuiser la patience des partenaires familiaux qui se retrouvaient à gérer sans lui le surplus de travail. « L'autre [le fils aîné] quand y était en congé, y était en congé, même si on en aurait eu besoin, y était en congé. » (mère, PE09) Cette attitude qui découle d'une logique salariale ouvrière apparaît mal adaptée à la logique entrepreneuriale agricole à laquelle le jeune partenaire sociétaire devait se socialiser comme aspirant à prendre la succession familiale sur la ferme.

Monter le projet ensemble, discuter pour s'entendre, la capacité de se retenir, de [ne] pas faire d'éclats, d'écouter même si parfois ça parle fort, [les fils des répondants] y prennent le temps de s'arrêter pis d'écouter, ça y sont capables. De s'entendre pour travailler, [les deux frères] y travaillent bien ensemble, mais y ont pas la même vue du développement pis tout, y s'accordent pas. Un est trop vite par rapport à l'autre, Charlot, lui, c'est la rentabilité en moins de temps possible pis [il] faut [que] ça se fasse le plus vite possible. [...] Charlot c'est l'efficacité. [...] Y a cette capacité là d'analyse. Bruno, lui, lui y est plus humain, Charlot c'est les choses, Bruno c'est l'humain. (parents, PE09)

Comme dans plusieurs cas de relève familiale multiple, il y a des forces synergiques qui créent une bonne dynamique entre les deux frères, généralement en ce qui concerne l'exécution du travail. Ils sont capables de travailler ensemble et ont la capacité de s'écouter mutuellement. Cependant, il y a également des forces antagoniques qui interviennent entre les deux frères et cela ne concerne plus l'exécution, mais la conception du travail et du développement. Ces vues opposées sur la manière de procéder découlent de manières différentes de se représenter la ferme familiale : une somme de choses pour l'un, une somme de personnes pour l'autre, ce qui conduit à appréhender différemment la gestion de l'entreprise. Le fils aîné gère la ferme comme une série d'opérations à réaliser, alors que le fils cadet gère les opérations à faire selon les capacités des personnes. Le plus vieux vise d'abord la rentabilité de la ferme, alors que le plus jeune se soucie davantage du bien-être des individus. Ils ont un style gestionnaire totalement différent et l'écart semble trop grand pour négocier un compromis. Donnant l'exemple de la gestion de la main-d'œuvre, la prédécesseure illustre les pratiques managériales de ses deux fils :

[L'ainé va dire :] toi tu travailles à quinze piastres de l'heure, t'as pas à rester là à attendre que l'autre vienne te chercher, monte le rejoindre. Bruno lui, comme moi, y va s'informer pour savoir si l'autre est en santé pour le faire avant, d'y demander si y est capable. Le premier y te demandera pas si t'es capable de le faire, [il dira :] vas le faire. L'autre y va te demander. [...] Y sont différents, mais pour travailler ensemble, y sont assez vite tous les deux, y s'entendent. C'est dans le choc des idées que c'est terrible, c'est pas dans l'exécution. (mère, PE09)

La prédécesseure fait état des différences entre son mari, son fils aîné et son fils cadet : « Lui [le mari de la répondante] y reproche aux gars d'aller trop vite pour faire du travail, pis les gars y se revirent de bord pis y disent : y prend ben trop son temps. » (mère, PE09) Mais le père se perçoit plutôt comme un « perfectionniste ». Cette différence de rythme de travail entre le père et ses fils crée des frictions.

Charlot [le fils aîné], surtout lui, ça va être : ça coûte tant si je le fais de même, ça va coûter tant si je le fais de même, pis ça va prendre moins de temps. Y est rationnel là-dedans, beaucoup plus rationnel. [...] Bruno [le fils cadet], lui, c'est un ensemble, lui y va regarder ça, pis là y va partir. Mais quand y va dire : on part, y part, mais si son père [n']est pas prêt à partir, y va s'assir dans le tracteur pis y va attendre, [tandis que le fils aîné partirait sans lui], c'est la différence. (mère, PE09)

Les partenaires représentent donc trois logiques gestionnaires (comment aborder une tâche) et entrepreneuriales (comment la réaliser). Le père a une approche patrimoniale et professionnelle : il est perfectionniste et cherche d'abord à bien faire ce qu'il fait, en portant attention à la méthode de travail, sans égard au temps que ça lui prend, mais en considérant les coûts de production (hormis sa force de travail). Il est centré sur la procédure de travail. La conception du fils aîné est affairiste et productiviste : il est rationnel, calcule comment il peut faire le plus possible dans le moins de temps possible et avec les coûts les moins élevés (détache les étapes), peu importe la méthode de travail utilisée, mais passe rapidement à l'action. Il est centré sur le résultat du travail. Le fils cadet conçoit le travail de manière holiste et humaniste : il prend le temps de réfléchir pour dégager une vision globale, considérer le tout, le travail dans son ensemble, puis fait preuve de rapidité dans l'exécution, mais dans le respect des personnes. Il est centré sur la tâche à réaliser.

#### 4.2.5 La gestion du travail et de la main-d'œuvre entre polyvalence et spécialisation

Plusieurs répondants fonctionnaient eux-mêmes par division des tâches entre conjoints. Ce modèle est transmis en quelque sorte et adapté en période transitoire lorsque prédécesseurs et successeurs s'affairent à réaliser le processus de succession familiale. Par contre, lorsque le modèle appris ne peut être appliqué par le successeur unique parce qu'il est célibataire ou que sa conjointe ne partage pas sa passion pour l'agriculture, l'accomplissement du processus de reprise peut être sérieusement compromis, à moins que les prédécesseurs n'apportent une contribution compensatoire qui, si elle s'avère trop lourde, peut retarder ou compromettre leur retrait.

J'avais des jeunes, mais si y avait du foin à faire j'étais là, si y avait des roches à ramasser j'étais là, mais c'est pas moi qui chauffais les tracteurs, j'ai jamais pressé [le foin]. [...] On n'a jamais fait la même job [la répondante et son mari] : la gestion pis la comptabilité c'est moi qui faisais ça ici, lui était dehors pis y travaillait. L'étable : les deux ça c'était officiel, le matin on était dans l'étable tous les deux, pis les enfants sont [étaient] levés de bonne heure, pas nécessairement pour travailler, mais y fallait de la surveillance, [donc] y étaient à l'étable avec nous autres. (mère, PE09)

Cette division sexuelle des tâches représente tout à fait le modèle traditionnel. En simplifiant, on pourrait résumer ce modèle comme suit : l'homme aux travaux extérieurs et aux champs, la femme à la paperasse, à la comptabilité et au jardinage (sans compter tout le travail domestique : cuisine, soins des enfants, lavage, raccommodage, ménage, etc.), le couple aux soins et à la traite des animaux. Il est intéressant de noter que les enfants étaient soumis au rythme du travail agricole pour que les parents puissent assurer leur surveillance (fonction manifeste), mais en même temps cela les socialisait à cet univers de travail (fonction latente).

[L'épouse du répondant] elle s'occupait de tout l'aspect comptabilité, de l'informatique avec l'UPA pour la comptabilité pis tout ça [...]. Moi je m'occupais du troupeau surtout, pis Pierrot s'occupait des champs pis du (sic) mécanique. Pis la construction c'étaient les deux, moi pis Pierrot. [Le fils ne s'occupait du troupeau que] quand y fallait manipuler beaucoup d'animaux à la fois comme les tontes ou quand c'était le temps de faire différentes fonctions au niveau du troupeau là, mais on s'avait (sic) arrangé qu'y s'occupait des champs parce qu'y connaissait ça plus que moi là, la semence, qu'est-ce qu'y fallait

mettre au niveau du PH, la chaux, etc.; c'est parce que y avait une formation technique plus [que] moi. (père, PE07)

Ce type d'organisation du travail peut fonctionner quand les prédécesseurs co-exploitent la ferme avec le successeur. Mais qu'advient-il des tâches administratives et de la régie du troupeau lorsqu'ils se seront retirés de l'entreprise familiale? L'objectif d'un établissement en co-exploitation, soit d'acquérir les connaissances, responsabilités et compétences de manière graduelle, peut difficilement être atteint dans le cadre d'une telle organisation du travail. En effet, les processus d'établissement et de transfert ne sont alors pas bien réalisés et complétés et, de ce fait, compromettent la capacité de mener à bien les processus de reprise et de retrait. La formation formelle du jeune vient encadrer la répartition du travail établie en fonction des préférences, de la disponibilité et des compétences de chacun du fait que cette division technique du travail repose sur des savoirs et savoirs-faire attribués et reconnus au jeune; la qualification vient ici définir et légitimer cet ordre dans la répartition du travail.

Dans un autre cas, alors que la prédécesseuse s'occupait davantage de la commercialisation du produit et de l'administration de la ferme, le fils assurait la gestion de la production et des opérations, la gestion des ressources humaines et les transactions commerciales courantes. Ce système d'attribution des tâches et responsabilités à chacun des partenaires doit demeurer souple pour être efficient, et en particulier dans le cadre d'un processus de transfert.

Je m'occupais de la commercialisation, [il] fallait que je sois le plus souvent à la maison pis j'allais à l'abattoir, j'avais des déplacements à faire. [Ça] fait que là, lui [le fils successeur], y avait la responsabilité de sa ferme : la responsabilité de conduire les travaux de la ferme, si c'était le temps de labourer, si c'était le temps de couper le foin, faire les semences, ramasser les roches, pis de trouver, parce qu'on prenait des jeunes pour deux-trois jours là, lui y s'occupait de ça. Moi je m'occupais de la partie administrative aussi, l'argent pour payer les comptes, faire les factures, ainsi de suite. Lui c'étaient les achats pis là j'y disais : écoute un peu, dans tant de superficie de terrain, bon ben là le grain, bon, négocier les prix c'est lui qui faisait ça. Je va[i]s dire comme on dit : on [ne] tranche pas ça au couteau, on va dire un fait le pain pis l'autre fait les toasts, pis l'autre met le beurre dessus t'sais. (mère, PT16)

Le jeune développe ici quelques compétences professionnelles dans l'exécution des responsabilités qui lui sont attribuées : développer des techniques et des savoirs-être utiles en négociation, savoir évaluer le bon moment pour effectuer les travaux en fonction des conditions naturelles, etc. Les tâches en lien avec l'extérieur de la ferme peuvent également être réparties entre les partenaires. Ainsi, l'un peut être plus disponible ou plus à l'aise de traiter avec les intervenants techniques (agronomes, vétérinaires, représentants des coopératives, vendeur d'équipement ou de machinerie agricole, etc.), tandis que l'autre peut l'être davantage avec les intervenants d'affaires (gérants de banque, comptables, conseillers en gestion financière, etc.) « C'est lui [le mari de la répondante] qui discute, moi je [ne] suis pas capable, j'ai pas la faculté de négocier. [...] Quand ça venait le temps de négocier à l'extérieur, c'est lui qui réglait ça. J'étais souvent présente, mais d'un autre côté c'est lui qui négociait. » (mère, PE09)

Par ailleurs, dans un mode d'organisation du travail basé sur la division des tâches selon les compétences où chacun devient spécialiste de son domaine de travail, quelqu'un prend en charge un secteur ou un aspect du travail et en assure le suivi pour le bénéfice de tous ses partenaires. Un facteur essentiel semble être la circulation de l'information entre les partenaires « parce qu'y voulaient être au courant des affaires, y étaient au courant pareil les autres ». (parents, PT21) Ceci vise que chacun sache ce qui va et ce qui ne va pas dans chaque secteur du travail de production et dans chaque sphère de la ferme afin que tous comprennent la situation pour orienter les décisions et actions de manière convergente, dans le cadre de leurs responsabilités spécifiques.

Danielle [la fille co-successeure], elle a embarqué, pis les vaches, elle a pris la gestion du troupeau. [...] Quand y avait quelqu'un qui venait pour les vaches c'était Danielle. [...] Si, [par] exemple, Carl [le fils co-successeur] pis Mario [le gendre co-successeur] étaient dans le champ, y descendaient pas du champ pour venir répondre. [Par] exemple, t'as affaire à la laiterie ou au troupeau laitier, le contrôle laitier, c'est Danielle qui venait, qui répondait. Pis si tu [ne] t'occupes pas du troupeau, ben quand le contrôleur arrive tu [ne] le sais pas si tu t'en n'es pas occupé, [il] faut un suivi tout le temps, tout le temps. (parents, PT21)

#### 4.2.6 La force de la polyvalence et de la flexibilité de la main-d'œuvre familiale

L'organisation du travail au sein de l'entreprise agricole familiale vise à trouver les stratégies permettant d'atteindre la meilleure efficacité au plan de la productivité sans sacrifier la flexibilité

de la main-d'œuvre. La flexibilité familiale constitue une force pour la gestion de crise. Une répondante raconte que peu de temps après avoir construit leur vacherie, le contrôleur laitier a relevé que leur lait était contaminé de sorte que la coopérative laitière s'est mise à refuser de le recueillir. Ils ont dû jeter trois « bulk tank » de huit cents litres de lait (l'équivalent d'une production hebdomadaire) et trouver rapidement la cause du problème, ce qui a engagé des pertes de revenus et des coûts importants, notamment pour la construction d'un puits neuf, tout ça pour finalement découvrir qu'il n'y avait pas de problème, que c'étaient les instruments du contrôleur qui avaient fait défaut!

Mais les conséquences, on a perdu 30 000\$ en lait. Ç'a pas été tout là : de l'eau chlorée [conseil reçu pour résoudre le problème], les vaches se sont mises à avorter une en arrière de l'autre, là tu retardes ta lactation tu débalances toute ton affaire. On a vécu l'enfer, on a perdu une affaire de 60 000\$, assez qu'on en a parlé au crédit agricole parce qu'on avait peur de [ne] pas être capables de rencontrer nos prêts... Pour rattraper tout ça y ont travaillé, y ont travaillé Jacques [le mari de la répondante] pis Denis [le fils cadet], c'était comme les deux doigts de la main constamment, jour et nuit, à savoir on va faire telle affaire, telle affaire pour se réajuster. Mais on l'a rattrapé pis on a rentré dans notre année, [il] fallait qu'y travaillent en très étroite coordination. (mère, PE03)

Cette épreuve technique et financière a renforcé la collaboration père-fils pour se sortir de cette situation par de multiples essais et ajustements coordonnés. La force de la forme familiale de l'entreprise agricole vient transcender sa structure juridique corporative puisque chacun se mobilise autour de l'enjeu sans égard à son statut dans l'entreprise ou au nombre de parts ou d'actions détenues : le temps investi, la souplesse des travailleurs, leur ingéniosité et leur travail conjoint et coordonné ont pu résorber la crise et rattraper ce qui autrement aurait pu mettre beaucoup plus de temps à se régler.

Gérer la main-d'œuvre agricole et familiale implique une répartition plus ou moins poussée du travail entre la main-d'œuvre en fonction des compétences et intérêts de chacun. Lorsque la situation le permet, la division technique du travail peut être efficiente mais, à la différence d'une manufacture par exemple, la ferme recouvre un procès de travail qui exige une polyvalence certaine au plan des compétences et un relatif intérêt aux diverses dimensions du travail agricole.



Si y veulent travailler ensemble, c'est correct ça [d']avoir leurs affaires là. [...] Ça peut être défini par les grosses affaires : toi c'est ça l'administration, pis toi c'est ça là, chacun leur parcelle [à semer par exemple], mais y faut qu'y fassent un peu toutes sortes de choses, [...] y faut qu'y fassent un peu de tout sur la ferme, [car] si y mouille... [Par exemple] Gino [n']aimait pas ça réparer la machinerie, [et aujourd'hui qu'il est seul successeur], y a un employé qui est pas pire, y a un employé qui soude très bien, y est assez adroit, mais Gino y s'est habitué aussi, ça fait partie de la job, quand y a du temps libre [Gino] y va le trouver [l'employé]. (parents, PE20)

Bien qu'il y ait une tendance qui se soit installée dans certaines productions animales de segmenter le procès de travail en étapes, la logique industrielle rencontre certaines limites sur la ferme de type familial, entre autres parce que le producteur agricole doit continuer de savoir cultiver ses champs, réparer sa machinerie et ses bâtiments, tenir la comptabilité de l'entreprise, soigner et nourrir ses animaux, etc. Alors qu'un ouvrier agricole peut être davantage spécialisé, un agriculteur propriétaire doit être davantage flexible et polyvalent. Advenant la perte subite, temporaire ou permanente d'un partenaire, l'exploitant doit pouvoir déployer des stratégies rapidement parce que la production agricole est soumise à un procès de travail naturel et à des conditions climatiques et saisonnières qui lui dictent la priorité des tâches qu'il doit accomplir et qui rendent impossible l'arrêt des travaux dans l'attente du retour de son partenaire ou de l'embauche d'un employé.

Bien que la grande majorité des agriculteurs soulignent la nécessité de la polyvalence comme compétence première, ils recourent souvent à un modèle de spécialisation des tâches comme système de base pour organiser le travail. Dans plusieurs cas, la répartition des tâches et responsabilités suit les goûts des individus, leurs qualités personnelles ou l'autorité familiale. Quant à la compétence, elle apparaît souvent comme une conséquence de l'attribution des tâches (on en développe une par la pratique) plutôt qu'un cadre préalable pour la réaliser (attribution en fonction de la compétence). Cependant, dans un processus de succession familiale, n'est-il pas préférable de valider auprès du ou des candidats à la succession les différentes compétences professionnelles nécessaires à l'exploitation pour connaître les capacités de sa relève à assumer ces tâches et responsabilités afin de cibler les aspects sur lesquels axer la préparation de cette relève? « [L'aîné] y allait dans le champ aussi, la mécanique il y allait moins parce que les autres étaient bons, pis lui y travaillait plus à l'étable, même l'hiver. [Le cadet] c'était l'étable qu'y

aimait pas lui. L'été ben souvent c'est Gino qui s'occupait de ça, [tandis qu']y partait de bonne heure dans le champ lui. » (parents, PE20)

« Chacun avait ses forces, mais y était capable d'aller faire d'autre chose, parce que quand Denis [le fils cadet] se prenait des congés, Julien [le fils aîné] venait dans l'étable. C'est certain qu'y touchait pas à la traite des vaches, mais y faisait le soin. » (mère, PE03) Même si tous avaient leurs tâches attribuées, chacun devait pouvoir procurer une aide aux autres travaux si besoin était, dans la limite de ses connaissances. Plusieurs prédécesseurs avouent que leurs jeunes avaient des préférences plus marquées ou des réserves plus grandes pour certains travaux, d'où le fait d'une spécialisation plus accentuée chez ceux-ci, alors que la polyvalence était peut-être plus marquée au sein du couple prédécesseur, que ce soit par choix ou par obligation.

Cependant, même si le discours des prédécesseurs intègre souvent des conceptions propres à une structure organisationnelle à plusieurs partenaires d'affaires, la pratique reste souvent plus proche de la structure traditionnelle de l'entreprise agricole familiale à propriétaire individuel car il apparaît rapidement difficile de suivre une logique de spécialisation professionnelle poussée à l'extrême; aussi les agriculteurs trouvent-ils généralement un mode d'organisation se situant quelque part entre le pôle de la spécialisation où chacun devient l'expert d'une parcelle de travail bien définie et le pôle de la polyvalence où tous travaillent collectivement à réaliser toutes les étapes du procès de production. En contexte agricole, la spécialisation apparaît utile si elle demeure à l'intérieur du cadre plus englobant de la polyvalence où plusieurs personnes sont habilitées à fournir de l'aide ou à se relayer à la tâche si nécessaire. La polyvalence professionnelle des partenaires permet d'éviter les crises ou d'être en mesure de les gérer, comme cette prédécesseure a pu le vivre au décès de son conjoint :

La traite je la faisais tout le temps, matin et soir avec lui. [...] Le nettoyage de la laiterie, ça dans la laiterie c'était ma tâche qui était dévolue, on avait chacun nos choses de réparties mais on savait tout ce qu'y fallait qu'on fasse, que si y en avait un qui [n']était pas là, que l'autre puisse le faire, ou si y avait de quoi de brisé qu'on savait qui appeler. C'est pour ça que après [la mort du mari de la répondante], le monde pensait que j'étais empotée; je [ne] pouvais pas être empotée, je le savais toute (sic). [...] Y est arrivé dix agriculteurs, y ont dit : on vient faire ta besogne, [la répondante a dit:] wô! les moteurs. [...] Les agriculteurs [ne] savaient pas quelle vache, qui tu traies, qui tu [ne] traies pas, moi je le savais. (mère, PE03)

Cependant, la répondante possédait les connaissances pratiques, mais non les connaissances techniques. Par exemple, elle pouvait faire la traite, mais ne savait pas mixer la moulée de chaque vache en fonction de ses caractéristiques propres; elle savait faire les travaux mécanisés aux champs, mais pas comment doser les insecticides ou les fertilisants pour préparer le sol, etc.

Ce que moi j'étais plus en mesure de faire, faucher, herser, presser le foin, racler, ben y disait : là cette semaine on commence les foins, y fait telle température, Fernande t'es-tu (sic) parée? [Ça] fait que là à (sic) matin au lieu de venir à la traite, tu t'en vas faucher, c'est Jacques qui était le répartisseur (sic) des tâches. [...] C'est lui qui répartissait les tâches, moi je [ne] me cassais pas la tête, j'attendais qu'y me dise : c'est le temps que tu ailles faire ta charrue. [...] Mais c'est Jacques qui possédait, t'sais qui savait comment ça prend d'engrais, etc. (mère, PE03)

La polyvalence est directement associée à une plus grande autonomie, une dépendance moindre à l'égard d'autres corps de métier : « je me dépannais, je [ne] faisais pas venir un technicien » (père, PT21), dira l'un des répondants, ce qui peut permettre, jusqu'à un certain point, de réaliser des économies. Bien que plusieurs prédécesseurs estiment qu'un bon agriculteur se doit d'être polyvalent dans ses habiletés et aptitudes, poussée à l'extrême, cette logique pourrait aussi engendrer son propre effet pervers et devenir contre-productive en refusant de consulter tout professionnel ou d'avoir recours aux services d'experts, par exemple.

#### 4.2.7 Les problèmes liés à la gestion du travail basée sur la spécialisation des tâches

L'attribution des tâches et responsabilités en fonction des compétences et intérêts de chacun peut devenir un piège pour le bon fonctionnement de la ferme si cela devient un enfermement ou si cela constitue une stratégie palliant l'incompétence, l'incapacité d'être polyvalent ou la volonté de ne pas assumer certains pans entiers du travail agricole et de la gestion de la ferme. Cela peut causer des conflits importants, en particulier dans le cadre d'un processus de succession familiale, dans la mesure où les cédants veulent s'assurer de transférer la ferme à une relève qui saura en assumer la reprise pleine et entière avec compétence et responsabilité, tout en aimant son travail.

Charlot le plus vieux, c'est ça qu'y voulait : toi Bruno [le fils cadet] tu t'en vas dans l'étable, moi je reste dehors, pis Bruno t'aimes ça dans l'étable, moi [la répondante] j'avais la gestion pis j'étais dans l'étable. Mais Bruno [disait :] oui je vais y aller dans l'étable, ça [ne] me fait rien de rester deux heures, mais je veux sortir dehors, je veux savoir ce qui se passe dans le champ, je veux être capable de le faire. Moi je disais : [il] faut que tu sois aussi efficace dans l'étable que dans le champ, que je disais à Charlot, parce que si tu tombes seul un moment donné, y faut que tu sois capable de tout faire. (mère, PE09)

Alors que la logique de gestion du travail du fils aîné en appelle à la spécialisation de chacun, celle des parents repose sur la polyvalence en vue de pallier les aléas de la vie et de la nature. De même, il vaut mieux être polyvalent que de laisser la production du revenu principal entre des mains étrangères. Le producteur agricole doit être non seulement propriétaire de ses moyens de production, mais surtout être celui qui effectue l'essentiel du travail qui lui procure son revenu principal. Ne pas aimer un aspect du travail agricole, particulièrement en ce qui concerne le travail d'élevage et de soin des animaux, apparaît comme un facteur obstacle important aux yeux des prédécesseurs pour pouvoir assurer la succession familiale à la tête de l'entreprise agricole.

Dans les cas d'établissements multiples, les prédécesseurs considèrent parfois que la répartition du travail et des responsabilités de chacun des partenaires n'était pas suffisamment claire. « C'était pas défini, moi je trouvais que c'était pas assez défini ces choses-là, ça aurait dû être écrit. [...] Je trouvais que c'était pas assez ben fait ça ces affaires-là. » (mère, PE20) Dans ce cas-ci, l'organisation du travail continuait de se faire « comme avant : [c'est-à-dire] à matin on s'en va travailler là; y s'en allaient ensemble, y discutaient à mesure de ben des choses ». (mère, PE20) Cette répondante juge que ce mode de fonctionnement informel devenait incompatible avec la structure corporative de la ferme. Mais pourquoi l'organisation du travail jugée fonctionnelle auparavant deviendrait-elle inopérante une fois la ferme constituée en société ou en compagnie? Ce changement culturel dans la gestion du travail est-il vraiment souhaitable?

De plus, la répondante jumelle dans sa réflexion deux types de division du travail. En effet, cela ne réfère pas qu'à une division horizontale ou technique (parcellarisation des tâches), mais aussi à une division verticale ou sociale (hiérarchisation des responsabilités) liée à l'autorité. Dans certains cas, malgré la répartition du travail, le pouvoir reste concentré entre les mains d'un partenaire (souvent le prédécesseur dans les cas de transfert graduel) qui décide de qui fait quoi et

quand. Pourtant, on peut tout autant observer une démocratisation familiale de la prise de décision, à des degrés divers, au sein d'entreprises agricoles à propriété individuelle. Le problème de répartition du pouvoir décisionnel n'est pas strictement attribuable à la structure juridique de l'entreprise, mais relève de modèles culturels familiaux.

Plusieurs répondants dont la ferme est passée d'une propriété individuelle à une propriété collective, notamment sous forme de compagnie, semblent faire l'équation suivante : l'organisation du travail doit changer en fonction de la forme juridique de l'entreprise. Les deux pôles d'organisation du travail seraient les suivants : d'une part, la répartition du travail sur la ferme à propriétaire unique fonctionnerait sous le mode autoritaire ou informel et serait axée sur la polyvalence et l'entraide; d'autre part, la distribution des tâches au sein de la ferme à plusieurs actionnaires se ferait, en théorie, sous un mode formel et démocratique et reposerait sur la spécialisation et l'expertise. Tout se passe comme si certains agriculteurs tentaient d'appliquer une organisation industrielle du travail sous prétexte qu'ils en ont adopté la structure juridique.<sup>238</sup> Dès lors que certains producteurs s'associent à leurs partenaires familiaux comme actionnaires, l'organisation informelle du travail leur apparaît devoir être remplacée par un fonctionnement planifié à mécanisme décisionnel formel et la polyvalence des compétences et des intérêts leur semble devoir être remplacée par la spécialisation des tâches sur la base des qualifications et des qualités de chacun.<sup>239</sup>

Au sein des fermes familiales à partenaires multiples, ce n'est peut-être pas tant la forme juridique qui fait problème comme tel, mais les représentations que les agriculteurs et agricultrices s'en font et qui leur sont inculquées. Le problème apparaît justement du fait qu'ils intègrent l'idée voulant que les structures corporatives soient incompatibles avec l'organisation

---

<sup>238</sup> Selon les données statistiques du MAPAQ, pour l'année 2002, la moitié des entreprises agricoles étaient encore à propriété individuelle (15026 fermes), le quart des exploitations étaient constituées en compagnie et les sociétés en nom collectif représentaient la plus forte proportion (17%) parmi les types de sociétés.

<sup>239</sup> Parent (1993: 151) définit l'autorité selon deux dimensions : rationnelle (juridique) et morale (valeurs). Au plan de la ferme, la régulation de l'autorité rationnelle ne passerait plus par le rôle familial mais par la propriété du capital et l'autorité morale ne reposerait plus sur les valeurs et idéaux de la famille mais sur ceux de l'entreprise. Au plan du métier, alors que l'autorité rationnelle était autrefois régulée par l'expérience, celle-ci serait aujourd'hui « doublée de qualifications professionnelles acquises en institution scolaire »; en outre, l'autorité morale ne reposerait plus sur des « valeurs et idéaux liés à l'intensité au travail » en terme de « gros travailleur », mais à d'autres liés à « la profession de chef d'entreprise » en terme de « bon gestionnaire ».

polyvalente du travail agricole associée à la ferme familiale traditionnelle à propriétaire unique; ils s'imposent alors une structure de travail différente qu'ils s'efforcent d'appliquer à une réalité pour laquelle elle n'est pas faite, ce qui crée des tensions entre les partenaires, car le procès de travail agricole ne peut être réduit à un procès de travail industriel.

Lorsqu'une co-relève abandonne le processus de succession, l'autre se retrouve seule pour assumer toutes les tâches. Quand l'organisation du travail est établie suivant un principe de division technique, le jeune se trouve contraint à trouver un co-successeur ou à engager un employé s'il ne peut pas réaliser ce travail parce qu'il ne possède pas les compétences utiles ou s'il ne veut pas accomplir ce surcroît de travail pour lequel il n'a pas d'intérêt.

Ce qu'y nous disait Denis [le fils cadet], c'est que lui y voulait continuer de s'occuper du troupeau, mais y voulait avoir une femme qui faisait un peu ce que moi je faisais, la gérance de la paperasserie, pis d'avoir quelqu'un employé. Mais son hic là c'était l'employé [pour les travaux des champs et la réparation de la machinerie], mais lui y voulait pas diriger des employés Denis, y m'a ben dit, ça aurait été plutôt un co-propriétaire si tu veux, parce que lui y voulait continuer vraiment sur le troupeau. (mère, PE03)

Dans ce cas spécifique, la difficulté était triple : le jeune ne trouvait pas de conjointe prête à l'aider sur la ferme pour les tâches administratives, il ne trouvait pas de co-propriétaire pour prendre en charge la part de travail autrefois assumée par son frère et ses parents, et il n'était pas intéressé à gérer de la main-d'oeuvre. Dans de telles conditions, un jeune qui ne veut s'en tenir qu'à ses compétences et intérêts professionnels ne peut assurer la reprise d'une ferme familiale sans un ensemble de conditions qui rendent difficile la possibilité de réaliser ou poursuivre le processus de succession familiale.

D'une part, le jeune préférait travailler à l'étable, bien qu'il fût capable d'effectuer les travaux des champs, mais d'autre part, la taille de la ferme imposait une charge de travail trop grande pour un seul homme. Dans ce cas-ci, les logiques entrepreneuriales de développement et de spécialisation professionnelle sont devenues contre-patrimoniales. De plus, puisque le fils ne se voyait pas gestionnaire de main-d'œuvre « parce qu'y trouvait que c'était toujours difficile les employés » (mère, PE03), cette non-volonté d'assumer ce type de responsabilité venait s'opposer à la

capacité d'assurer la continuité familiale sur l'entreprise puisque la taille de la ferme et les intérêts professionnels du jeune rendaient nécessaire le recours à la main-d'œuvre externe à défaut de trouver un partenaire d'affaires.

Par ailleurs, la parcellarisation des tâches entraîne la balkanisation du patrimoine familial culturel entre les partenaires de l'entreprise. Dans ce cas où le travail était particulièrement divisé entre les membres de la famille, lorsque le jeune responsable du troupeau laitier a décidé d'abandonner la succession familiale sur la ferme, ses parents se sont trouvés quelque peu dépourvus et ont négocié avec lui une entente pour qu'il ne les laisse pas complètement seuls avec cette charge sur les bras, car il quittait avec ses compétences et connaissances professionnelles, privant ses parents de tout un pan des savoirs et savoirs-faire spécialisés qui composaient le patrimoine familial.

Là Jacques [le mari de la répondante] y a dit : est-ce que je pourrais continuer de compter sur toi pour un maintien du troupeau? Parce que c'est lui [le fils] qui possédait tout le troupeau dans sa tête t'sais là, pour là quand le lait pis les vèlages, c'est lui qui avait tout le contrôle [laitier]. [Ça] fait que là y venait à toutes les fins de semaine. (mère, PE03)

#### 4.2.8 Le recours aux pratiques gestionnaires antérieures à la co-propriété familiale

Bien que pour certains répondants, la constitution de la ferme en société ou en compagnie appelle à une gestion différente du fonctionnement par rapport à l'entreprise agricole à propriétaire unique, d'autres affirment avoir continué de fonctionner comme avant, sans trop d'égards aux formalités juridiques et administratives qu'ils ramènent à peu de choses. Alors que les premiers y voient un changement profond dans leurs façons de faire et de penser, quant à leur statut, leurs droits, etc., les seconds n'y voient pas de changement important, même si des règles légales et fiscales posent des distances formelles entre la famille et l'entreprise. En effet, les parts de chaque actionnaire lui garantissent des droits et des pouvoirs. Peut-on faire l'hypothèse que les uns ont intégré une représentation de la ferme plus centrée sur l'entreprise, les affaires et l'échange marchand, alors que les autres ont conservé une conception de la ferme plus axée sur la famille, l'identité et le patrimoine? Les premiers se conforment et assimilent une identité et une régulation différentes en acceptant la distance juridique entre l'entreprise et le producteur; les seconds s'approprient et soumettent l'entité juridique à la logique d'appartenance et de gestion familiale.

[De constituer la ferme en compagnie] ç'a pas changé grand chose, on [ne] peut pas dire qu'on a eu des difficultés; en réunion on a juste accepté les états financiers, c'était pas une [vraie] compagnie, [car] y avait Carl [le fils des répondants] pis lui [le répondant]. [...] Une fois par année tu dis que c'est que (sic) tu veux faire. [Pour les décisions d'emprunts et d'investissements,] on n'avait pas besoin [de la structure formelle], on faisait tout ça ensemble, ça on [en] parlait de même. (parents, PT21)

Il semble, d'une part, que plusieurs familles agricoles fonctionnaient déjà sous le mode de la concertation plutôt que sous le mode de l'autoritarisme paternel avant de se constituer en société ou en compagnie : avant de prendre une décision « on en parlait d'avance » (père, PT21), de sorte que, sans se conformer à des procédures strictes, la forme juridique à partenaires multiples a davantage été utilisée dans le but de reconnaître légalement la participation active de certains membres de la famille sur la ferme.<sup>240</sup> En outre, plusieurs recourent principalement à la structure corporative dans le but de bénéficier d'un taux d'imposition plus avantageux. D'autre part, certains voient une différence quant à l'entreprise agricole à partenaires sociétaires ou actionnaires, selon qu'il s'agisse d'un partenariat intra ou intergénérationnel. En effet, il apparaît différent aux yeux de certains de se regrouper entre frères et sœurs, que de se regrouper entre parents et enfants. « Si, [par] exemple, t'es trois-quatre personnes dans la compagnie, trois-quatre frères ou trois-quatre sœurs dans la compagnie, ben là c'est p'us la même affaire là, mais si c'est le père pis son garçon... » (père, PT21)

Ainsi, la formation d'une société ou d'une compagnie père-fils, par exemple, n'apparaît pas comme une véritable compagnie aux yeux de certains répondants, notamment parce qu'ils n'y voient pas d'effet sur leurs relations familiales et professionnelles. Autrement dit, la forme juridique associative ou corporative de l'entreprise ne vient pas séparer au quotidien, dans le

---

<sup>240</sup> Les fonctions de la co-exploitation sont de plusieurs ordres, mais toutes visent finalement à protéger les intérêts des uns ou des autres: « permettre une transmission d'un outil de production qui assure un revenu convenable à celui qui s'installe, reconnaître sa contribution antérieure à la marche de l'exploitation sous la forme de droits de propriété sur une partie de l'outil de production, assurer un fonds de pension satisfaisant à l'exploitant qui se retire, préserver les intérêts des membres de la famille non-exploitants sur une partie du capital d'exploitation et limiter les risques de démantèlement de l'exploitation au moment de son transfert. » (Debailleul et Gouin, 1988: 24)



vécu, les sphères du travail et de la famille dans le cadre d'un partenariat intergénérationnel.<sup>241</sup> Cependant, il apparaît important pour certains que les rôles, droits et obligations de chacun soient bien définis et encadrés par des règles formelles lorsqu'il s'agit d'un partenariat intragénérationnel. Plus précisément, ce n'est pas tant ce caractère intra ou intergénérationnel qui modifie les représentations que les répondants se font du fonctionnement d'une compagnie, mais bien le nombre de ménages familiaux composant la ferme de groupe. La distinction tient au fait que dans le cas d'un établissement père-fils, il s'agit d'une entité familiale (pour autant que le fils soit célibataire), tandis que l'établissement d'un frère et d'une sœur avec leurs conjoints, par exemple, impliquent deux ménages distincts.

Alors que pour certains l'adoption de la société ou de la compagnie comme structure juridique de la ferme n'a pas eu d'incidence sur leurs pratiques, d'autres affirment que cela a eu des impacts sur la prise de décision, la gestion de la ferme ainsi que sur leur identité : « Y faut considérer que la ferme c'est quelque chose, pis nous autres on est des employés. [...] On est devenu employés de ça. » (parents, PE20) Le fait de former une compagnie, n'a pas tant changé les rapports parents-enfants sur la ferme que la façon de gérer les affaires; d'une propriété individuelle où les discussions étaient informelles et décidées sans formalité, les partenaires se sont adaptés à une structure formelle où les décisions étaient prises collectivement et démocratiquement.

Pour prendre une décision, on faisait une réunion parce que c'était plus officiel. [II] fallait, pour la compagnie, y a un livre des minutes, [il] faut tout rentrer ça dans des livres là. Avant d'acheter, [puisque] c'est une compagnie [maintenant]; [décider comme avant :] nous autres on change de tracteur, c'est p'us ça là. [...] C'était ça la réunion toujours avant de prendre une décision, y fallait discuter pis je prenais des notes, pis je faisais la secrétaire. (parents, PE20)

<sup>241</sup> Debailleul et Gouin (1988: 22) constatent que « la logique familiale reste dominante » puisque « le caractère fondamentalement familial du capital agricole » n'est pas compromis par le développement de la co-exploitation du fait que « la répartition de la propriété [...] reste circonscrite la plupart du temps dans un cercle familial restreint » et « n'implique pas une libre-disposition du capital par les différents partenaires » car « le cadre légal protège pour l'essentiel l'intégrité de l'exploitation contre les risques de démantèlement ». Mais les auteurs y voient néanmoins « un début de dissociation entre l'exploitation agricole et le patrimoine familial puisqu'elle [la co-exploitation en co-propriété] intercale entre les deux une entité nouvelle ». À l'inverse, Pilon-Lê (1990: 105) pose cette dissociation ferme-famille comme phénomène prépondérant, la logique familiale lui apparaissant être un effet de discours plus qu'un reflet de la réalité : « Le discours est encore celui de la 'ferme familiale' mais on observe un décalage entre le discours et la réalité des exploitations : la logique de reproduction familiale demeure au niveau du discours mais elle est subordonnée à l'impératif de croissance de la taille des fermes et identifiée à des objectifs individualistes de promotion de l'agriculteur-chef d'entreprise. »

D'autre part, après avoir énoncé ce discours appris sur le fonctionnement d'une compagnie, les prédécesseurs font état de l'adaptation qu'ils en ont fait dans la réalité. En fait, les gens saisissent la distinction entre l'entité juridique et leur identité personnelle mais, au-delà de cette rhétorique qui peut laisser croire à une séparation de l'entreprise et de la famille dans les représentations des agriculteurs, il y a toute une réappropriation culturelle qui se traduit par la mise en place de stratégies qui leur ressemblent et qui répond à leurs besoins.

On avait toujours des papiers de maintenus [avant], on était habitué à avoir des papiers, ça fait que ç'a continué pareil. [Il] fallait l'écrire officiellement, mais c'était comme avant, quand on voyait un besoin, on disait : on devrait faire ça. Ç'a continué pareil pour la compagnie, mais [il] fallait l'écrire. [Le répondant avait un droit de veto] mais on n'a pas eu à s'en servir, quand on allait en réunion, c'était décidé que c'était ça. (parents, PE20)

Il appert que la démocratisation décisionnelle ne vient pas avec la forme juridique, mais que la pratique démocratique déjà existante dans la famille agricole se trouve officialisée dans le mode de fonctionnement qui accompagne la ferme à propriété collective, laquelle formalise les droits reconnus à chaque partenaire : « même avant, nous autres, [le fils] y était avec nous autres quand on avait des achats à faire ». (mère, PE20) De plus, dans un partenariat intergénérationnel, l'autorité parentale demeure souvent le mode de régulation informel des relations entre les partenaires d'affaires; dans certains cas, cela semble rendre fonctionnel le modèle organisationnel formel, alors que dans d'autres cas cela semble plutôt le bloquer. En fait, il appert que cela dépende davantage de la qualité des relations qui prévalaient avant la mise en place d'un système de régulation formalisé dans le cadre d'une société ou d'une compagnie. Il serait faux de penser que ce système régularise les relations d'affaires; ce sont les relations familiales qui favorisent ou non l'efficacité de la structure juridique à partenaires multiples.

Cependant, la hiérarchie basée sur l'autorité n'apparaît plus légitime aux yeux des sociétaires ou des actionnaires dans un partenariat intragénérationnel. Ainsi, les mécanismes décisionnels d'une structure juridique à partenaires multiples manifestent peut-être davantage leur utilité dans ce contexte. Puisque, dans la réalité, la relation familiale est superposée à la relation professionnelle et d'affaires, il apparaît plus difficile dans ce contexte, et d'autant plus si les partenaires sont

égalitaires, que l'un agisse comme modérateur car l'autre le considérera comme un frein au développement de la ferme (inhibiteur de projets) ou comme celui qui cherche à prendre le contrôle des décisions (exclusion de l'autre partenaire), ce qui peut démotiver le co-repreneur à poursuivre le processus de succession. Dans le cadre d'un établissement multiple intragénérationnel, c'est donc une question d'affinités identitaires plus qu'une question d'autorité légitime autour des orientations à donner et des décisions à prendre qui sera déterminante quant à la poursuite ou l'abandon du processus.

#### 4.2.9 La communication familiale : rôles, modèles et pratiques

La mère se voit souvent attribuer le rôle de diffuser l'information auprès des autres membres de la famille. Son rôle se mute souvent en celui de médiatrice dans la résolution de conflits entre les partenaires familiaux. Parfois, cependant, elle peut se sentir impuissante ou prisonnière de la dynamique conflictuelle, refuser d'en subir les contre-coups et de jouer le rôle de tampon entre les partenaires.

Carole [l'épouse du répondant] était tannée un moment donné pis elle avait fait venir l'agronome, sans qu'on le sache. Elle lui avait dit : là [il] faut que tu leur parles aux deux hommes, qu'y se parlent, [car elle était tannée] d'être la médiatrice entre les deux. [...] [Ça] fait qu'elle avait passé par l'agronome pour essayer de nous calmer notre tempérament un peu bouillant. (père, PE07)

Dans ce cas spécifique, la démarche ne pouvait pas être suffisante pour résoudre le conflit puisqu'elle faisait abstraction d'une personne importante : la belle-fille. En effet, celle-ci était concernée au premier chef par le problème; n'intervenir qu'auprès des partenaires d'affaires ne pouvait suffire puisque les pressions provenaient également du milieu familial du successeur. Néanmoins, le recours à une aide extérieure apparaît comme un bon réflexe que plusieurs familles n'intègrent pas spontanément dans leur mode de fonctionnement.

Dans certains cas, le rôle de médiatrice de la mère se mute en facteur-obstacle plutôt que de constituer un facteur qui facilite la réalisation du processus de succession familiale. Le rôle de médiatrice n'est pas un rôle facile à tenir et la mère peut devenir le point focal sur qui tout le

blâme est reporté. Elle peut devenir en quelque sorte l'icône de l'échec; par ce rôle de premier plan, elle s'expose malheureusement à la critique et aux accusations. De messagère entre le père et ses fils, la mère devient le tampon qui absorbe les coups et qui tente de temporeriser le climat et de calmer le jeu. Puisqu'elle devient aussi la porte-parole du couple, elle devient la cible des jeunes qui la voient aussi comme un obstacle, plutôt que comme une alliée qui facilite les négociations. « On avait des discussions, [les fils] y associaient pas leur père dans ce sens-là, c'est à moi qu'y s'attaquaient dans ce temps-là. J'étais toujours le porte-parole quand y avaient quelque chose à dire souvent... J'ai pas deviné assez vite ce jeu-là, j'ai eu de la misère, j'ai mangé ma claque. » (mère, PE09)

Par son rôle de médiatrice, de filtre, de messagère, la mère se sentait prise entre ses enfants et leur père, les uns passant par elle pour dire des choses qui s'adressaient à leur père, tandis que ce dernier demandait implicitement ou explicitement de transmettre ses indications aux enfants : « Des non-dits, des gestes qui [ne] sont pas faits, des situations qui [ne] sont pas éclaircies, ça je l'ai vécu, avoir à expliquer des choses qui se sont passées pis que les gars [n'ont pas compris?], clarifier. » (mère, PE09) Les relations familiales peuvent subir les contre-coups des relations d'affaires entre les partenaires lorsqu'un membre subit et absorbe les tensions et pressions de tous les partenaires entre lesquels il se sent alors coincé.

La mère constitue souvent le pivot entre le père et les enfants. « Si y ont affaire vraiment à moi, y viennent me parler, y viennent me voir pis y me demandent ce qu'y veulent avoir. [...] Icite ç'a toujours été la communication avec leur mère, ça ç'a toujours fait le tour avant d'arriver à leur père, la mère prépare le terrain. » (père, PT17) À l'instar de plusieurs autres cas, la communication est différente entre les fils et leur mère (plus volubile et conviviale) qu'avec leur père (plus silencieux et solitaire), ce qui ne veut pas dire que la communication soit mauvaise avec ce dernier. Celle-ci dépend de la dynamique de chaque famille et fait partie d'un processus continu d'ajustements relationnels entre les membres. À l'encontre des habitudes d'intervention, il apparaît plus approprié de comprendre la dynamique et le mode de communication de la famille pour travailler « avec » ces éléments que de tenter d'intervenir « sur » ceux-ci.

Parfois, dans certaines familles, la communication est réduite au minimum et cela peut relativement bien fonctionner s'ils réfèrent tous au même système culturel (valeurs, idées,

motivations, etc.). Lorsque des divergences apparaissent, la communication peut cependant permettre d'expliquer les intentions et les attentes de chacun. Cela ne garantit pas que le conflit sera résorbé, mais a le mérite de clarifier les enjeux et de faire connaître la position des partenaires familiaux autour de ceux-ci. À l'autre extrême, le silence ne règle rien quand les insatisfactions s'accumulent de part et d'autre puisque cela creuse le fossé de l'incompréhension : « y a eu un froid pis on [ne] sait pas pourquoi, pis on [ne] se parle même pas ». (père, PE02) Il ne faudrait pas croire que les difficultés de communication surviennent nécessairement entre le père et le fils; parfois, c'est entre la mère et le jeune que la communication est difficile à établir. « On [ne] se parlait pas, ça [ne] parlait pas beaucoup là, ben moi pis lui [le fils] on a un petit peu de misère pour dire prendre une conversation pour s'exprimer, pis lui Dominic [le fils] y aimait mieux [ne] pas parler, y était dans sa bulle. » (mère, PT18)

Le problème de communication semble souvent être plutôt un problème de pouvoir, notamment dans les cas où les prédécesseurs passent d'un statut de propriétaire unique à un statut de partenaire d'affaires et qu'ils ne respectent pas le partage du pouvoir décisionnel, ni ne concertent de manière informelle leurs partenaires familiaux, et imposent leur décision par autorité.

[Les investissements] on leur en parlait de temps à autre, mais vu que c'était moi qui gérais tout, j'ai acheté un tracteur pis y l'ont su quand le tracteur est arrivé [...] c'est moi qui gérais tout pis y s'informaient jamais. [...] Comme moi quand j'ai acheté un tracteur John Deere 1990, j'y ai pas dit [au gendre associé]. D'abord c'était moi qui payais tout; y me parle pas, [donc] y a pas d'affaire à savoir ça, tiens! (père, PE02)

Mais nul besoin de former une société ou une compagnie pour démocratiser les décisions au sein de la famille. En effet, une répondante explique que lorsque la ferme familiale était dirigée par le père seulement, elle ne fonctionnait pas tant sur la base de l'autorité légitime de celui-ci que par un mode de fonctionnement informel où le père apparaissait comme leader, mais où il y avait place à une certaine démocratisation familiale des décisions quant à l'organisation quotidienne du travail, au choix d'un fournisseur ou à l'identification des besoins d'investissement, par exemple. Les repas sont d'ailleurs souvent considérés par plusieurs prédécesseurs comme un lieu de communication privilégié pour échanger, partager et discuter des affaires de la ferme. D'autres prennent une pause durant la traite pour le faire ou discutent en se rendant aux champs.

La capacité de gérer les conflits entre les partenaires d'affaires familiaux semble dépendre davantage de la qualité des relations entre eux, de leur dynamique familiale que du nombre d'heures passées à discuter ou du volume des propos échangés. Une répondante explique que la communication dans la famille débute, selon elle, par la communication dans le couple et qu'elle doit pré-exister au processus de succession familiale. Autrement dit, on ne se met pas à discuter et à se dire les vraies choses à partir du moment où l'on désire procéder à la transmission de la ferme; ça doit faire partie des mœurs familiales. « Je vais te dire, mais moi je pense que vu qu'avant d'être en agriculture mon mari pis moi on travaillait au niveau social en couple, on avait déjà une habitude. » (mère, PE03) De plus, la dimension relationnelle se vit au quotidien sur la ferme et c'est là qu'il apparaît important de faire preuve d'adaptation plutôt que de fonctionner en suivant à la lettre des plans prédéfinis et des règles prédéterminées : « c'est du quotidien, c'est au jour le jour ces ajustements-là ». (père, PT21)

#### 4.2.10 La communication comme prévention et gestion des conflits : mythe et réalité

La dynamique entrepreneuriale se trouve forcément investie de la dynamique familiale. L'une ne peut pas être séparée de l'autre puisque c'est le fondement de la réalité de toute entreprise familiale. Ce n'est pas *a priori* ni un avantage, ni un inconvénient mais, selon les dynamiques relationnelles créées, certains y trouveront plus d'avantages que d'inconvénients, alors que d'autres pourraient y voir le contraire, auquel cas la rupture et l'abandon deviennent plus probables. Les conflits ne sont pas en soi mauvais, tout dépend de leur fréquence, de leur durée, de leur intensité et de leur nature.

La communication constitue certes un outil dans la prévention et la gestion des conflits. Cependant, plusieurs prédécesseurs font état du discours qui valorise la communication, en fait presque l'apologie et frôle parfois l'utopie. Certains en viennent à penser que de ne pas avoir mis en pratique ces préceptes constitue la cause principale de l'abandon et, inversement, que la communication constitue la clef de voûte d'une succession familiale réussie. « Y disent : pour un transfert de ferme, y faut une bonne communication, pis tous ceux-là qui ont un bon transfert de ferme c'est à cause qu'y ont une bonne communication. » (père, PE02) Un tel discours constitue une approche d'intervention qui peut s'avérer plus culpabilisante qu'aidante pour les partenaires

familiaux. D'ailleurs, dans certaines familles où l'on observe une bonne communication, cela n'a pas empêché que le processus de succession soit abandonné.

D'autre part, la distance mise entre les protagonistes familiaux par les conseillers et intervenants durant l'élaboration du plan d'établissement du jeune successeur crée un malaise entre les membres de la famille, le processus de succession devenant presque un sujet tabou, alors que cela devrait être tout le contraire. « Je [ne] sais pas [ce qui s'est dit], on n'a pas su ce qui s'était passé de l'autre côté », dit une répondante qui explique que son fils leur faisait des comptes-rendus « de temps en temps parce que lui y était mal à l'aise avec tout ça, parce que j'avais comme l'impression qu'y se demandait [disait] que c'était pas logique » (mère, PT16), en parlant du fait d'exclure les parents des démarches préparatoires entourant l'établissement du jeune.

Dans les cas où l'une des deux co-relèves a décidé de renoncer à la succession familiale, est-ce que discuter davantage, exposer les problèmes plus tôt et signifier clairement ses sentiments auraient permis d'éviter l'abandon?<sup>242</sup> Plusieurs prédécesseurs croient que cela n'aurait probablement pas changé l'issue de l'histoire : « pour moi ça [n']aurait pas changé grand chose, ça aurait probablement fini comme ça pareil ». (mère, PE20) D'autres croient que d'exprimer ses motivations et ses attentes personnelles face au projet collectif permettrait à tout le moins à chacun de mieux comprendre ses partenaires, à défaut de prévenir ou de régler les conflits.

Nous autres toutes les décisions qu'on a pris[es] y étaient en concertation avec eux autres sauf où c'est qu'on a manqué c'est de s'asseoir ensemble pis de définir nos objectifs pis nos affaires, individuels dans la société, autour de la table. Les grands projets ça marchait, les grandes décisions ça marchait, c'est dans le quotidien qu'on a manqué. Ça, cette partie-là, aujourd'hui c'est ce que je réalise après-coup, c'est le manque de communication entre nous autres sur nos attentes, notre vécu. (mère, PE09)

Dans cette optique, l'élaboration d'une stratégie commune pour entamer, réaliser et compléter un processus de succession familiale peut s'avérer une tâche difficile si les uns et les autres

<sup>242</sup> Ceci rejoint exactement ce que d'autres ont diagnostiqué en racontant leur expérience de rupture d'association, soit « l'importance de s'assurer que les objectifs personnels et familiaux de toutes les personnes impliquées dans l'entreprise sont compatibles avec les objectifs communs de l'exploitation ». (Lévesque, 1997: 181)

n'expriment pas leurs attentes et leurs intentions. « La communication était assez difficile, c'était assez difficile, avec lui et avec sa conjointe aussi, c'était assez difficile là de cerner qu'est-ce qu'y veulent. » (mère, PT19) Cette instabilité familiale peut conduire à agir avec prudence avant de prendre une décision et même inciter à prendre des décisions d'affaires qui peuvent avoir des conséquences irrémédiables au plan patrimonial (ex. : démantèlement partiel). Mais pour être intelligibles, les problèmes de communication doivent être resitués dans le cadre plus large de la dynamique familiale qui conduit à prendre la décision d'abandonner le processus de succession.

Y voulait l'avoir [la ferme] mais y parlait pas ben ben. C'était pas ouvert comme communication là, ça [ne] marchait pas, t'avais du harcèlement, ça [ne] pouvait pas fonctionner, [...] du harcèlement à savoir l'ouvrage que ça comportait, les salaires qu'y avait pis pourtant y avait un bon salaire, y était bien payé : dans le syndicat de gestion c'était lui qui était le mieux payé dans les employés dans le groupe qu'on était. (parents, PT19)

Ainsi, les pressions exercées par le fils sur les prédécesseurs étaient devenues intenable pour eux, au point qu'ils aient choisi de mettre un terme à cette première tentative de procéder à la succession familiale. Alors que les parents considéraient que leur fils travaillait peu et s'acquittait mal de ses tâches sur la ferme, celui-ci exigeait d'en faire moins et d'être rémunéré davantage. La seule issue pour sortir de cette impasse apparaissait alors l'abandon du processus de succession. La communication n'avait jamais été excellente entre les prédécesseurs et leur fils, affirme la répondante. Par exemple, le fils ne donnait jamais son opinion sur les décisions d'achat de machinerie ou autre quand il était employé par ses parents sur la ferme. Et quand le répondant allait aider son fils lorsque celui-ci en a été le propriétaire-exploitant, il n'exposait jamais ses idées ou ses projets à son père et ne demandait jamais l'avis de ce dernier.

Dans d'autres cas, le fait qu'il n'y avait « jamais un mot plus haut que l'autre » (père, PT10) entre les prédécesseurs et les successeurs donne à penser à des parents qu'il régnait une bonne entente entre eux et leur relève. Dans ce cas plus spécifique, le fils n'avait pourtant pas avisé son père quand il a décidé de le remplacer par un employé, ni quand il a fait bûcher les lots boisés de la ferme, ni même quand il a procédé au démantèlement de la ferme laitière... De même, dans un cas où le prédécesseur constatait que son fils démantelait progressivement la ferme, sans lui avoir demandé son avis et sans même l'avoir informé de ses intentions, le répondant avait choisi de ne



pas intervenir : « C'est quoi que ça m'aurait donné? C'est fait. » (père, PT15) Ces exemples, montrent que ce n'est pas parce qu'il existe au préalable une bonne entente entre prédécesseurs et successeurs que la communication est ouverte entre eux. Parfois, la volonté de préserver l'harmonie familiale ou d'éviter les conflits amène à éviter certains sujets qui deviennent tabous et secrets et à se réfugier derrière des faux-semblants et des masques. À l'inverse, ce n'est pas parce que les partenaires communiquent ensemble que la dynamique relationnelle et de travail est bonne entre eux : il y a parfois une mésentente profonde sous des airs de bonne entente. « J'étais pas toujours présente, [mais les deux frères successeurs] y s'accordaient mais quelque part, par après on a senti que y s'entendaient de face, mais en arrière y s'entendaient pas ». (mère, PE09)

Le problème de communication en cache souvent un autre plus profond sur le contrôle exercé par les parents, par exemple. Un répondant croit que son fils avait le projet, déjà à son établissement, de ne spécialiser la ferme familiale qu'en production laitière et d'abandonner la production de pommes de terre : « Je pense que oui, [mais] y m'en n'a pas parlé tout de suite ». (père, PE11) Et si le fils avait exprimé ses intentions dès le départ, cela aurait-il changé le dénouement de l'histoire eu égard au démantèlement? Considérant l'engouement du prédécesseur pour la production patrimoniale, on peut penser que le fils n'aurait peut-être alors même pas eu la possibilité de s'établir, d'où son silence. Mais puisque la ferme a été démantelée par les parents de toute manière (que pouvait faire le jeune contre cela avec seulement 20% des parts de toute façon?), n'aurait-il pas mieux valu donner au fils l'occasion de mettre en œuvre son projet entrepreneurial qui aurait permis de pérenniser la plus grande partie du patrimoine familial?

#### 4.2.11 Le contrôle de l'État sur les aspects financiers

Autrefois, les fermes n'étaient pas soumises aux lois de l'impôt (et ce, jusque vers le milieu des années 1960, aux dires de certains répondants), et il apparaît que l'obligation de produire des rapports d'impôts comme toute autre organisation économique a constitué un tournant décisif qui a imposé une méthode administrative différente de la comptabilité domestique, soumettant ainsi les fermes à des règles de gestion extérieures à elles et donc à leur logique. On peut avancer que ce fut là un moyen important pour exercer un certain contrôle sur les fermes familiales en les considérant comme des entreprises pas si différentes des entreprises salariales (ce qu'elles sont devenues par ailleurs avec l'autorisation d'instaurer une structure salariale entre membres

apparentés dans les années 1970) et en amenant les familles agricoles à se considérer comme des entrepreneurs somme toute assez semblables aux autres chefs d'entreprise. En même temps, comment les fonctionnaires auraient-ils pu établir les droits des agriculteurs, par exemple, en ce qui a trait aux assurances pour le revenu agricole? En fait, ces changements répondaient aussi à des besoins des producteurs agricoles, voire à des revendications sur d'autres plans.

Alors qu'autrefois la ferme et la famille ne faisaient qu'un au plan budgétaire, l'introduction d'une comptabilité visant à établir les impôts à payer a modifié les pratiques et introduit une séparation entre la famille et la ferme au plan fiscal, ainsi qu'entre les entreprises agricoles et les autres entreprises de la famille, le cas échéant. Cependant, certains opposaient une farouche résistance : « Je [ne] sais pas comment qu'y voulaient faire, y voulaient tout me séparer ça [les activités agricoles des autres activités économiques auxquelles s'adonnait le répondant], pis j'ai jamais voulu séparer ça, j'ai dit : vous [n']avez rien qu'à prendre les rapports d'impôts pis j'ai dit : arrangez-vous avec ça.» (père, PT13) Une répondante raconte que les pratiques administratives à son établissement et celles à son retrait avaient passablement changé.

Dans ce temps-là on [ne] faisait pas de rapport d'impôt, on [ne] s'occupait pas de ça. [...] Dans ce temps-là ça [ne] faisait pas de comptabilité comme aujourd'hui, on [ne] faisait pas ça là. [Quant aux systèmes de gestion et de comptabilité agricole instaurés, ex.: CANFARM,] c'est pas tout le monde qui ont (sic) rentré [participé] dans ça. [...] Je me souviens, on a commencé nos rapports d'impôt, nous autres, une dizaine d'années avant qu'on vende, dix-douze ans, avant ça on [ne] s'occupait pas de ça, ç'a ben changé là, ça devait être tout comme ça pareil ailleurs j'imagine. (mère, PT14)

[Au plan administratif], y avait pas de problème avec ça, on n'avait pas un gros budget à gérer, pis à part de ça, les premières années on [ne] s'occupait pas [de ça], personne [ne] s'occupait de ça; les paperasses d'impôts pis de taxes, y avait pas de ça, on [ne] s'occupait pas de ça. Un moment donné en '67 je pense ç'a parti là, les rentes pis, là [il] fallait faire le rapport d'impôt. [...] En premier tu roules quasiment ça en dessous de la table, au noir, pis un moment donné ça [ne] marche p'us, [ce qui oblige à s'intégrer au système et à adopter de nouvelles pratiques administratives.] (père, PT18)

Le programme social des rentes pour travailleurs retraités vise à assurer la protection du revenu de retraite des travailleurs, d'une part, mais amène un contrôle de leurs revenus de travail, d'autre part. Implicitement, cela conduit d'une certaine façon à séparer les affaires de la ferme des

affaires de la famille dans les représentations des familles agricoles, même si les fermes étaient généralement constituées sous la forme d'entreprises individuelles. Ces pratiques comptables semblent être entrées graduellement dans les mœurs agricoles et ont forcément contribué à poser malgré soi, une distance entre la famille et la ferme sur certains points, mais pas de manière globale, semble-t-il. Néanmoins, l'introduction de ces nouvelles pratiques administratives n'allait pas nécessairement de soi et leur appropriation par les agriculteurs et agricultrices qui se chargeaient de cette lourde tâche n'était pas toujours facile. Certains par contre ont rapidement intégré ces pratiques de gestion financière et s'y sont intéressés. « Après ça on a fait avec CANFARM<sup>243</sup> pis j'aimais bien ça, parce que moi j'avais eu des petits cours avec les agronomes, pis moi j'aime ça quand je sais où je m'en vais, avec le petit carnet jaune au début c'était pas clair, pis avec les cours que j'ai reçus, ça [CANFARM] j'aimais bien ça. » (mère, PT10)

#### 4.2.12 Le suivi gestionnaire relégué au second plan derrière la relation d'affaires

Par ailleurs, l'hypothèse suivante permettrait de comprendre pourquoi plusieurs agriculteurs de la génération des répondants étaient peu enclins à demander de l'aide financière. Dans une logique d'affaires, les intervenants négocient les conditions et les changements à observer pour minimiser les mauvaises créances et maximiser les chances que les prêts soient remboursés; c'est donc un moyen de contrôle de l'État sur les agriculteurs. En ce sens, peut-on penser que cette génération de producteurs suivait plutôt une logique (auto)-gestionnaire de ses ressources? Plus que l'obtention de prêts agricoles, ils ne voulaient pas se faire dire comment gérer et exploiter leur patrimoine; ils percevaient une ingérence du politico-administratif dans leurs affaires privées parce qu'en s'intéressant à l'entreprise, on touche nécessairement au patrimoine dont elle est constituée, l'un étant indissociable de l'autre.

Dans un autre ordre d'idées, certains prédécesseurs remettent en question le système d'allocation de la prime d'établissement dans sa fonction d'aide à l'installation des repreneurs. Ils y voient plutôt un système d'aide qui favorise l'endettement des jeunes agriculteurs, alors qu'ils sont dans une phase cruciale du cycle d'entreprise.

---

<sup>243</sup> « Dans les années 1980, un petit groupe de producteurs sélectionnés faisaient parvenir leurs registres mensuels à un service d'ordinateur central (CANFARM) qui traitait les données. » (site de Financement agricole Canada <http://www.fcc-sca.ca/fr>)

Je [ne] le conseillerais pas [de s'établir], pas à un, tous les (sic) ceux qui m'en parlent je leur dis [de ne pas s'établir en agriculture] parce que c'est bon à rien en toute (sic), trop d'endettement. Prends premièrement un cultivateur tout ce qu'y leur donnent, y leur donnent 15 000\$, elle [la conjointe du fils] est embarquée avec [le fils], y ont [eu] 30000\$. Mais [il] faut qu'y le dépensent avant qu'y l'aient. [...] Eux autres [il] faut qu'y achètent les instruments avant qu'y aient leur octroi : endette-toi. Là y donnaient mettons 6000\$, trois mille chaque par année, [il ne] fallait pas qu'y achètent pour six mille là, va t'acheter un tracteur, change de tracteur, quand tu vas chercher un tracteur aujourd'hui, le dernier qu'y a acheté 70 000\$ là, y te donnent 6000\$ mettons dessus. (père, PT13)

Le répondant croit qu'il serait plus logique d'allouer des sommes dont les jeunes disposeraient par la suite comme et quand ils le voudraient, à l'instar du régime des prêts et bourses pour étudiants, autrement cela lui apparaît comme un contrôle abusif. Actuellement, le système invite à l'endettement dès l'installation du jeune et est perçu par certains comme un programme visant davantage à stimuler les ventes d'intrants agricoles de toutes sortes qu'à favoriser et aider les jeunes à s'établir. En somme, le programme de subvention à l'établissement apparaît problématique parce que l'argent est versé après la dépense (contrôle) et force à l'endettement pour la recevoir (une aide qui nuit presque...). Ce sont les effets de ces mesures de contrôle sur les pratiques de gestion et de consommation qui sont questionnées par certains prédécesseurs.

Plusieurs répondants estiment que l'organisation des services agricoles, en particulier les services de financement agricole, se trouve au service des intérêts supérieurs de l'économie, de la politique, des marchands, et non des agriculteurs; ils ne sont pas là pour protéger et représenter les producteurs, pensent-ils, mais pour promouvoir les idéologies de l'élite. Offrir de l'aide à l'établissement et à la relève ne se résume pas à identifier les forces et faiblesses de l'entreprise. Certains répondants vont jusqu'à affirmer que, plutôt que d'aider les successeurs à identifier et à solutionner les mauvaises conduites gestionnaires, entrepreneuriales et d'affaires qu'ils présentent, ces faiblesses sont exploitées par un système qui fait en sorte que les jeunes doivent embarquer dans le jeu ou en sortir et être alors contraints à l'abandon. Si l'abandon peut être vu comme le produit des forces politico-économiques, on peut aussi le voir comme une décision prise dans un contexte où les cadres politico-économiques et socio-culturels dominants ne

correspondent ni aux aspirations et valeurs socio-professionnelles du jeune successeur, ni au modèle socio-économique vers lequel le jeune repreneur veut orienter son entreprise agricole.

Même au niveau de l'impôt, tu te dis : voyons ça se peut-y? Là y avait des producteurs que, rendus sur la fin de l'année financière, y se dépêchaient : eille là [il] faut que je m'achète un tracteur pour avoir mon crédit d'impôt. Moi je me disais : ton crime de crédit d'impôt ça représente quoi? Ça représentait une affaire, en tout cas, oui mais j'ai dit : tu vas te chercher une dette de comment (sic) de mille? Cinquante mille [dollars] pour aller chercher ça, ben oui mais y dit : y nous le donnent, si je [ne] le dépense pas, y vont [pas le donner]. C'est pour ça que moi je les comparais les sociétés de financement, les institutions qui te disaient : bon ben là on peut te prêter plus parce que là tu t'es qualifié, parce que là t'as bien remboursé à tous les mois, [ça] fait que là ben en as-tu besoin de plus? Tu sais y t'offraient ça, [il] fallait que tu te qualifies, c'est un beau mot, c'est flatteur ça. Veut, veut pas tout est exploité, les conseillers y disaient : ça c'est du sentiment. C'est justement pour camoufler, eux autres y en exploitent les sentiments, c'est un masque, parce qu'y les exploitent les sentiments veut, veut pas : eille, tu vas avoir un beau tracteur, tu vas avoir ci, on peut te le prêter, tu vas avoir ça, tu veux finir ta maison, là l'autre y dit. Y me disent pas par exemple : vas-tu être capable de le payer, ben vois-tu tes termes ça va être ça, ça non [ils disent plutôt :] on peut te prêter jusque-là, on peut même te refinancer. Ça [ne] finit pas, c'est-y une exploitation de sentiments ou c'en n'est pas une? C'est partout comme ça, à tous moments [il] faut que tu mettes les 'brakes', comme je disais toujours : wô! minute là, c'est ben beau là, ouan mais je fais plaisir à qui là? Finalement, ça finit que au niveau de la philosophie c'est ça, y t'embarquent, veut, veut pas y t'embarquent. [...] C'est toutes des affaires pour masquer justement ce qu'eux autres y veulent exploiter, y le font pis y l'exploitent, y les exploitent [les jeunes]. (mère, PT16)

Les financiers et les cédants ne se réfèrent pas aux mêmes logiques. La logique bancaire s'appuie sur la solvabilité des emprunteurs et, dans cette optique, le démantèlement de la ferme constitue au pire un moyen légitime pour se rembourser, advenant que le jeune n'atteigne pas ses objectifs de production et de revenu au point de ne pas pouvoir honorer ses obligations financières. Les cédants, eux, préconisent que tout devrait être fait pour assurer la pérennité de la ferme (logique patrimoniale) dans le respect des intérêts des prédécesseurs et des successeurs. Dans les deux cas, la logique entrepreneuriale semble reléguée au second plan, l'accent étant mis sur les aspects financiers pour toutes les parties (parents, jeunes, prêteurs), alors que c'est par celle-ci que passent la logique patrimoniale comme la logique commerciale. En ce sens, c'est donc la sphère entrepreneuriale qui devrait être au cœur des discussions d'affaires et des suivis gestionnaires.

« C'est pour ça que je dis : le crédit agricole, y donne peut-être des conseils de même, mais y exige rien, le gars est libre, astheure c'est de même que ça marche, c'est la Caisse qui prête pis eux autres la Caisse y s'occupent pas du restant, si y arrive pas, y po[i]gnent ça. » (père, PT18)

#### 4.2.13 La gestion financière:<sup>244</sup> modèles vécus et principes valorisés par les prédécesseurs

Au temps où les fermes étaient exploitées par les prédécesseurs, il arrivait que l'administration courante soit tenue par l'homme,<sup>245</sup> comme ce répondant qui dit : « Moi je faisais la comptabilité, pis je faisais les rapports d'impôt » (père, PT08) et cet autre père prédécesseur qui explique : « Je faisais ma comptabilité, à tous les mois là je sortais mes chèques qui étaient revenus de la banque pis j'avais un grand livre de comptabilité pis y avait une quarantaine de codes là-dessus là : la vacherie, les semences, [les] réparations, tout, tout, tout. » (père, PT15)

Par contre, sur beaucoup de fermes, c'était souvent la femme qui s'occupait de la comptabilité et des paperasseries administratives. « La paperasse, les chèques, les factures, je me suis toujours occupé de ça. » (mère, PT14) « La comptabilité, à toutes les semaines là, quand y faisait surtout mauvais temps, je disais : demain les gars [ne] comptez pas sur moi, je me mets là-dedans. » (mère, PE03) Cette responsabilité gestionnaire les amenait à jouer un rôle important dans les décisions d'affaires. En fait, elles devenaient des conseillères de premier plan pour éclairer les décisions qui étaient souvent prises par le couple, parfois par l'homme seul, mais rarement sans avoir au moins demandé l'avis de son épouse qui bénéficiait d'une influence non négligeable dans les décisions d'affaires de la ferme, puisque ces dernières ont une incidence importante sur la famille et vice-versa. Faisant état du contenu et de l'issue des discussions qu'ils pouvaient avoir à cet égard, une répondante raconte qu'elle disait à son mari :

Si tu [ne] fais pas de surplus là, t'es pas capable de l'acheter, mais si tu fais un surplus ben là t'es bon. Je vais bûcher et ci et ça [disait le mari de la répondante], pis là y travaillait ses affaires, [après quoi elle disait :] ben là c'est correct, on est

<sup>244</sup> Tenir la comptabilité, établir un budget, présenter des états financiers, compléter des paperasses administratives, etc. sont des tâches qui s'inscrivent dans le cadre plus large de la gestion financière.

<sup>245</sup> Dans l'échantillon de recherche, cette situation où le père était le principal sinon le seul gestionnaire de la ferme à assumer les tâches administratives répond à environ 25% des cas (5 cas sur 19 études de cas, 6 cas sur 23 cas en incluant les entrevues de pré-tests).

capable d'arriver. On discutait à deux pas mal oui, y a jamais fait d'affaires sans m'en parler. (mère, PT06)

Malgré la séparation des comptabilités de l'entreprise et de la famille, au plan de l'administration du budget, la ferme et la maison demeurent des vases communicants pour assurer une bonne gestion qui exprime cette complémentarité ferme-famille. La stratégie de la répondante était de comprimer les dépenses familiales quand celles de la ferme étaient plus élevées. La modération est aussi un principe directeur qui repose ici sur la capacité d'auto-contrôle de sa consommation en fonction de ses besoins plutôt qu'en fonction d'imiter ses voisins par simple désir de posséder la même chose.

On en parlait, mais c'était moi qui décidais. [...] Des fois je disais non, mais lui [le répondant] y disait oui pis y l'achetait pareil, mais des fois y a eu des choses qu'y aurait pu se passer, en tout cas, quand y avait envie de quelque chose, [il] fallait que ça passe, [ça] fait que là à [la] maison... [il fallait compenser en réduisant les dépenses]. Mais j'ai jamais été extravagant [précise le répondant], acheter un tracteur plus gros que le voisin, non, moi ç'a jamais été mon idée. (parents, PT18)

Par ailleurs, même si certaines épouses accompagnaient leur conjoint chez le gérant de banque ou au bureau du comptable, plusieurs restaient à la maison car « j'avais mes petits » (mère, PT06) ou parce qu'elles se sentaient exclues, non sans avoir révisé le dossier avec leur mari et expliquer la situation financière de la ferme. « Par contre quand ça venait le temps de négocier à l'extérieur, c'est lui qui réglait ça. [...] Je me suis toujours dit : quelque part on n'est jamais pris en considération [les femmes] quand on arrive pour négocier. » (mère, PE09)

Souvent, les parents considèrent que leurs successeurs avaient tendance à investir trop et trop vite ou à dépenser pour des actifs qui n'étaient pas nécessairement ceux qui auraient permis le plus d'accroître le revenu en proportion de l'augmentation de la dette qu'ils occasionnaient. Le fils successeur « y l'a dit après : y dit, moi, y a des affaires que je [ne] referais p'us, comme m'acheter mon dernier tracteur que moi je rêvais de ça, y dit : lui, y aurait pas rentré. Y me l'a dit, bon, mais avec du recul parce que là y s'est rendu compte. » (mère, PT16)

Y ont acheté des machineries, y ont acheté un tracteur, y avait acheté un tracteur neuf dans une vente, y en acheté un autre tracteur neuf 4x4, y en avait déjà trois. Quatre tracteurs! [...] Y auraient pas dû [l'acheter], tout était fait, le surplus qu'y ont fait c'est parce que y ont voulu le faire. Seulement, le gros tracteur qu'y a acheté, ça y aurait pas dû l'acheter; [c'est] l'orgueil un petit peu. (parents, PT08)

Nombreux sont les prédécesseurs qui considèrent que leurs jeunes ont dépensé l'argent en fonction de leurs désirs et non en fonction des besoins. Ils les considèrent influençables, trop enclins à vouloir tout avoir tout de suite, à s'offrir des choses sans nécessité et sans penser aux conséquences, plutôt que de gérer l'argent en prévision des imprévus et de l'avenir. La logique gestionnaire des prédécesseurs était basée sur l'avoir et non sur les revenus escomptés. Aussi les dépenses et investissements étaient-ils établis en fonction d'un critère de nécessité et non d'utilité (ce serait utile mais pas nécessaire) et encore moins en fonction d'un critère de désirabilité (vouloir à tout prix au-delà de l'utilité). « Moi des tracteurs neufs j'en ai acheté un... Je courais les ventes le printemps j'achetais [seconde main]. » (père, PT13)

L'endettement pour des investissements pas ou peu productifs, particulièrement au cours des premières années suivant le retrait des parents, fragilise la santé financière de la ferme familiale, et donc la poursuite du processus de succession, et fait montre d'une déficience importante au plan de la reprise de la ferme exercée par le successeur.<sup>246</sup> Cette conduite apparaît liée principalement à un sentiment d'euphorie, voire de puissance, ainsi qu'au désir de réaliser ses rêves et de rendre la ferme à l'image de ce que le jeune idéalise depuis longtemps. Aussi, l'accès facile au crédit est mis au banc des accusés. « C'est le conseiller qui était après lui, c'est ça qu'y m'a dit. [Le conseiller] y dit : là on peut te prêter jusqu'à [x], là y dit : qu'est-ce que t'as besoin pour ça? » (mère, PT16)

Des répondants s'interroge à savoir : Quel est alors le rôle du conseiller agricole? Répondre aux désirs des agriculteurs? Créer des besoins chez ceux-ci? Promouvoir l'investissement et l'expansion de la ferme? Plusieurs parents les considèrent davantage comme des vendeurs de crédit plus que des conseillers en financement et ce, qu'ils relèvent des organisations agricoles,

<sup>246</sup> La recherche de St-Cyr et al. (1998) révèle que les difficultés financières (qui concernent les liquidités, les dettes, le revenu et le crédit) sont identifiées par les successeurs comme leurs difficultés les plus importantes (56,9%), suivies par les difficultés à compléter la paperasse (23,3%).



des agences gouvernementales ou des établissements bancaires. Ne doivent-ils pas conseiller, informer, analyser, évaluer la demande en fonction de chaque situation, soumettent les parents dont les jeunes ont fait des choix gestionnaires questionnables. Ne doivent-ils pas conscientiser l'agriculteur aux potentialités et limites de sa situation ainsi qu'aux avantages et inconvénients des scénarios envisageables?

Par ailleurs, des prédécesseurs déplorent le fait que certaines conjointes non issues du milieu agricole et habituées de voir un montant d'argent déterminé être versé à intervalle régulier se retrouvent désorientées et insécurisées par le fonctionnement d'une entreprise agricole. En agriculture, ce n'est pas comme gérer un budget quand on a un emploi régulier avec un salaire fixe à toutes les semaines par exemple; il faut épargner dans les temps où il y a plus de revenus ou moins de dépenses pour les moments où il y aura moins de revenus ou plus de dépenses. L'épargne exige nécessairement une limitation de la consommation, une privation.

Moi je leur avais dit avant, par exemple : tu sais [il ne] faut pas se faire d'illusions, parce qu'elle [la bru] elle [ne] comprenait pas comment ça se fait qu'y rentrait pas d'argent régulièrement toutes les semaines. J'y avais dit : c'est de même en agriculture, [ça] fait que là j'ai dit : c'est que tu prévois ça, pis là ben quand ça arrive, o.k. t'sais tu procèdes là, bon, j'ai dit : c'est comme ça, pis elle, elle [ne] pouvait pas concevoir ça. (mère, PT16)

La logique gestionnaire orientée par la prudence et la prévoyance repose sur le fait que la rentabilité de l'agriculture est faible, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour l'erreur : « [il ne] faut pas [que] tu fasses des erreurs deux, trois fois en agriculture, [il ne] faut pas [que] t'en fasses, [il ne] faut pas [que] tu t'en permettes. » (père, PT15) Tout est lié en agriculture, par exemple, la perte d'une vache entraîne une perte de revenu et une dépense pour la remplacer et, bien que ce soit un événement banal en agriculture parce que courant, « [il] fallait y penser à ça » (père, PT06), explique ce répondant. Comme la prévoyance et la prudence apparaissaient à plusieurs prédécesseurs comme des principes directeurs de la gestion financière, ils administraient généralement les finances en prenant en compte la part importante de l'imprévisible en agriculture. L'épargne paraissait le moyen le plus sûr pour pallier les imprévus, à l'encontre du crédit. Ainsi, les revenus inattendus étaient systématiquement épargnés en prévision des périodes difficiles. On épargnait même sur les revenus réguliers, souvent sous le mode du sacrifice,

sachant que les revenus comme les dépenses étaient très aléatoires et variaient considérablement selon les saisons, particulièrement dans les productions non contingentées. Cette mentalité semble avoir persisté au long de la carrière des producteurs laitiers qui ont connu l'époque où cette production n'était pas régulée par le système productif, la technique et le contingentement.

Aussitôt qu'on avait un petit peu d'argent de côté, bon y a quelque affaire, quelque chose qu'y faut faire. Parce que moi je [ne] faisais jamais de dette, quand on achetait quelque chose, on avait l'argent pour; si on n'en n'avait pas, on [ne] l'achetait pas. On n'a jamais emprunté pour payer quelque chose, on n'avait pas de dettes. [...] Je voulais dormir sur mes deux oreilles... des fois y voulait acheter quelque chose, moi je disais non tant qu'on n'avait pas l'argent pour; [il] fallait attendre parce que je [ne] voulais pas me mettre des dettes par-dessus la tête. (parents, PT08)

Je suivais mon compte de banque à tous les mois [...], comment qu'y me restait d'argent en banque. C'est ça qui me (sic) organisait la gérance de la ferme. [...] J'ai jamais été un matin que j'avais besoin d'argent pis que j'en n'avais pas, jamais, jamais. Je gérais ma ferme pareil comme si j'avais pas d'argent de trop, tout le temps serré, serré. (père, PT15)

Nombreux sont les agriculteurs et agricultrices de la génération des répondants qui craignaient l'endettement. S'endetter n'est-ce pas un peu perdre son indépendance, devenir vulnérable face à un créancier? Pourtant, cela n'a pas empêché plusieurs d'entre eux de développer leur ferme, notamment par l'acquisition des fermes et terres voisines, mais le principe de prudence intimait de n'investir qu'en fonction des bénéfices réalisés et non des profits envisagés. Plusieurs avoueront : « On avait peur des dettes beaucoup, c'est vraiment ça. On aurait pu avancer peut-être un petit peu plus vite, mais en ayant peur des dettes... » (mère, PT21) Même si le crédit agricole a revêtu une grande importance pour assurer la modernisation de l'agriculture, il demeurait utilisé avec parcimonie : « [Il ne] fallait pas trop occasionner de [dépenses], comme quand on achetait un tracteur c'était à termes t'sais; c'était tout le monde de même ». (mère, PT14)

#### 4.2.14 La prudence gestionnaire ne doit pas faire obstacle à l'investissement

La logique d'investissement basée sur le principe de prudence consiste à investir une partie du revenu familial (toutes sources confondues) pour emprunter le moins possible sur le marché du

financement agricole.<sup>247</sup> La logique d'endettement des prédécesseurs part du principe qu'il ne faut emprunter que pour le strict minimum, c'est-à-dire pour ce qu'on ne peut financer soi-même et qu'on ne peut reporter, mais en fonction de la capacité de la ferme à rembourser. Le principe de prudence amène généralement les agriculteurs à calculer cette capacité de remboursement à partir des revenus de la situation actuelle, plutôt qu'en fonction de celle qui sera dégagée au total par ces investissements pour lesquels ils envisagent d'emprunter. D'abord, tous les investissements ne font pas augmenter le revenu et certains apparaissent plutôt comme des dépenses; ensuite, les agriculteurs de cette génération ont appris à gérer en fonction de ce qu'ils avaient plutôt qu'en fonction de ce qu'ils anticipaient pouvoir recueillir. La prudence gestionnaire leur dictait de ne pas dépenser en comptant sur des revenus et bénéfices non encore réalisés.

Dans le contexte des dernières décennies, plus la prudence gestionnaire se traduit par la crainte même de l'investissement, plus cette conception ultra-conservatrice faisait opposition et devenait incompatible avec le modèle entrepreneurial dominant qui demeure encore pour plusieurs celui de la croissance continue, bien que cela soit de plus en plus remis en question à l'intérieur même du milieu agricole. Tout investissement important, massif ou incontournable peut entraîner des pratiques gestionnaires contre-performantes qui réduisent considérablement la marge de manœuvre financière de l'entreprise agricole et de la famille. Bien qu'aujourd'hui la prudence gestionnaire tienne compte de l'impact qu'un investissement aura sur la hausse des revenus, ce qui discrimine l'investissement de la dépense dans les représentations gestionnaires, certains repreneurs ultra-conservateurs, obsédés par la crainte de l'endettement, par le désir de demeurer à une taille gérable, etc. finiront par gérer la décroissance de l'entreprise agricole. Leur stratégie gestionnaire devient contre-productive et anti-patrimoniale et les conduit à terme à l'abandon et au démantèlement progressif de la ferme, sinon à la faillite. Ainsi, certains successeurs qui ont la hantise de s'endetter épargnent au maximum au point de couper sur le fonds de roulement de la ferme, et tentent de payer leurs achats, même les plus gros, le plus rapidement possible, en minimisant les montants à emprunter et en répartissant les paiements sur la plus courte période

---

<sup>247</sup> En référant aux définitions de Statistique Canada (2002), le revenu brut de la famille agricole dépasse les seuls revenus d'exploitation (« vente de produits agricoles, paiements de programme et produits d'assurance de même que travaux à forfait et location de machines, revenu de location et revenus divers ») pour inclure aussi les revenus hors ferme (« salaires et traitements, revenu d'un travail indépendant non agricole, revenu de placements, revenu de pensions, transferts sociaux gouvernementaux et autres revenus hors ferme »).

possible. Un répondant raconte cette anecdote concernant son fils : « Y s'est acheté une batteuse, y l'a payée dans douze mois. Y pensait s'aider en faisant ça, j'y ai dit : c'est pas bon, c'est pas bon. » (père, PT15)

On retrouve ce type de culture gestionnaire axée sur le court terme chez certains successeurs comme chez des prédécesseurs qui disaient : « J'achète ça, je le paie dans le plus court temps possible pis après ça j'irai me chercher d'autre chose, c'était ça nous autres, pas notre but, [mais bien] notre façon de voir. » (mère, PE09) Cette stratégie de consommation, empruntée à la sphère familiale, devient une stratégie d'investissement inappropriée dans la sphère de l'entreprise, compte tenu du contexte dans lequel évoluent aujourd'hui les exploitations agricoles. Dans ce cas-ci, ces prédécesseurs ont cependant appris à se défaire d'une telle façon de penser pour acquérir de nouvelles façons de faire dans la gestion financière de leur entreprise agricole. Le changement de pratique gestionnaire de l'argent pourrait se résumer ainsi : payer sur le plus long terme plutôt que sur le plus court terme, afin de pouvoir acquérir plusieurs biens concurremment plutôt qu'un seul à la fois, ce qui apparaît être une meilleure stratégie gestionnaire dans une perspective entrepreneuriale. « Ça veut dire de vivre avec l'argent des autres, d'acheter quelque chose pis de le payer dans le plus long temps. » (père, PE09)

En 1985, on a fini par comprendre que ça [ne] servait à rien d'acheter quelque chose pis de le payer dans le plus court temps. Nous autres on achetait un tracteur, au lieu de le payer sur sept ans, dix ans, on le payait en trois ans. Et on a fini par comprendre et accepter de prolonger. Là on a fait une conciliation bancaire, on a tout regroupé pis là on a appris, comme on dit des fois, à travailler sur nous autres, [à] changer la mentalité, de dire : je [ne] le paierai pas sur le plus court temps possible, je vais prendre le temps nécessaire. Une maison ça [ne] se paie pas en dix ans, ça se paie en vingt-cinq ans. (mère, PE09)

Certains agriculteurs craignent l'endettement et, de ce fait, perçoivent l'investissement comme une dépense. La nuance dans les représentations est de taille : alors que la dépense donne l'impression qu'il en reste moins sur le revenu, l'investissement donne à penser que cela va permettre, au contraire, de l'augmenter. Par exemple, la décision d'achat d'une moulée peut être mue par l'une ou l'autre représentation. Si cet achat est perçu comme une dépense, on choisira une moulée moins dispendieuse parce que l'agriculteur a le sentiment que le revenu tiré de la bête ne lui procurera pas un bénéfice supplémentaire assez substantiel par rapport à ce qu'il lui faut

renoncer sur son revenu pour financer cet achat. S'il est perçu comme un investissement par le producteur, il ne craindra pas de payer plus pour une moulée à laquelle il attribue une supériorité nutritive qui, estime-t-il, permettra de retirer un revenu plus élevé et, par là, à la fois de récupérer le montant d'achat à long terme et de dégager un bénéfice plus grand.

Lorsque ces deux représentations s'affrontent entre deux générations, le développement de l'entreprise apparaît difficile puisque les deux visions s'opposent, ce qui peut créer des conflits entre les partenaires familiaux en processus de succession ou en co-exploitation sur une ferme.<sup>248</sup> Cela dépend donc de la lecture que chacun fait de la situation et des enjeux perçus par chacun, sans compter le style de consommation ou d'investissement que chacun valorise. Parlant de leur gendre, des répondants disent, d'une part, « lui [le gendre], c'était surtout acheter des vieilles affaires, pis nous autres avoir les [affaires] des autres là... » (mère, PE02), et d'autre part, « on y a dit : achète du quota, [il a répondu :] j'attends, y est trop cher. Y est trop cher, ben à chaque mois y augmentait dans ce temps-là le quota. J'en ai acheté un peu moi, moi-même, pis c'est avec le revenu de la ferme qu'on a payé ça. » (père, PE02) Ces divergences ont créé beaucoup d'insatisfaction chez le prédécesseur dans ses attentes d'investissement sur la ferme de la part du gendre comme partenaire d'affaires en vue d'assurer la transférabilité de la ferme pour viabiliser l'établissement des successeurs.

Une stratégie gestionnaire trop prudente peut faire perdre de bonnes occasions d'affaires. Par exemple, ce prédécesseur explique que : « on avait une réserve du prêt agricole pour acheter du quota, pis lui [le jeune] retardait toujours ça » (père, PE02), parce que le prix montait, mais ce retard aurait pu faire perdre l'avantage consenti pour l'achat de quotas (garantie d'un montant X à taux d'intérêt Y pour une période Z). Cependant, dans le cadre d'un processus de succession, le jeune peut espérer que ce soit le prédécesseur qui effectue les investissements, comme l'acquisition de quotas ou de terre, dans la mesure où ils sont nécessaires pour assurer la transférabilité de la ferme et la viabilité de l'établissement. À l'inverse, le cédant aura

---

<sup>248</sup> Vu de l'extérieur, ce type de conflit peut conduire à en attribuer la cause aux liens familiaux plutôt que de le considérer comme un conflit professionnel. Cette lecture biaisée par l'idéologie voulant conformer les fermes familiales au modèle des entreprises à rapport strictement salarial semble conduire plus d'un intervenant à voir dans les rapports familiaux des entraves au bon fonctionnement de l'entreprise co-exploitée en co-propriété. À titre d'exemple, voir Saint-Pierre (1999).

l'impression d'effectuer une dépense plutôt qu'un investissement puisque ce n'est pas lui qui en retirera les bénéfices, d'où l'idée que c'est au jeune à effectuer cette mise à niveau.

#### 4.2.15 Les tensions liées à des logiques gestionnaires et managériales différentes

Bien que certains parents considèrent que leur successeur a bien géré la ferme : « pour le temps qu'y a opéré ça, y a pas fait d'extravagances » (père, PT06) c'est-à-dire, selon leurs représentations, qu'il n'a pas fait de dépenses jugées inutiles ou d'investissements jugés inopportuns, etc., ils peuvent en même temps évaluer que la ferme était négligée, que les travaux étaient effectués en retard, que les quotas de production n'étaient pas respectés, etc. Non seulement ces faits minent-ils le rendement de l'entreprise, mais encore peuvent-ils entraîner une certaine dégradation du patrimoine.

Je m'en rendais compte quand j'allais pour y aider, je voyais que y avait pas de quoi de fait de ben plus là-dessus, [l'ouvrage] je voyais que c'était pas fait, c'est parce que là y avait de quoi [un problème], y avait pas été capable de le faire, un moment donné j'ai dit : si y la fait pas là, je va[i]s te l'enlever [la ferme] avant que ça soit, avant que ça soit détérioré; [on n'a] rien qu'à vendre ça. (père, PT06)

Alors qu'on pourrait croire qu'il y a un clivage générationnel où les parents seraient plus économes et les jeunes plus dépensiers, la réalité ne démontre pas l'existence d'une rupture intergénérationnelle aussi clairement définie, bien qu'il y ait perception chez les prédécesseurs d'une tendance plus élevée à la consommation et au crédit chez les agriculteurs de la relève, à l'instar des autres jeunes de la société. Ainsi, alors qu'une répondante croit qu'elle aurait dû insister davantage auprès de son mari pour réaliser des investissements dits productifs sur la ferme familiale, un autre répondant a reproché au contraire à sa relève sa propension outrancière à l'économie, d'autant plus que cela a eu une incidence sur lui-même comme sur sa fille.

J'insisterais beaucoup plus pour avoir, pour faire de l'achat de quotas au début plutôt que d'acheter de la machinerie. Aujourd'hui je sais que c'est [le revenu], pis je [ne] me suis pas assez impliquée, expliquée [pour] dire : on a besoin de quotas pis c'est ça qu'on achète. Pour lui [le mari de la répondante] c'était pas... y disait toujours : c'est pas nécessaire. J'ai jamais pris ma place pis dire : on en a besoin pis on en achète. Cette partie-là, oui, je changerais. (mère, PE09)

Avec le recul, certains prédécesseurs constatent qu'ils auraient dû gérer autrement leurs ressources, investir moins dans la machinerie et plus dans le quota puisque le revenu de la ferme en dépendait, d'autant plus que ces décisions peuvent avoir une portée à long terme jusque sur le processus de succession familiale. Dans ce cas-ci, on constate que la répondante osait peu affirmer ses convictions quant à l'orientation des investissements pour laisser plutôt ce privilège à son mari à la faveur d'une division sexuelle des rôles traditionnels.

[Le gendre] lui y a une façon d'agir : y a acheté un gros tracteur avant qu'on soit ensemble, y paie ça le plus vite possible, y se restreint dans ses finances. [...] Moi c'est de payer mes dettes, pis si y a de l'argent à mettre de côté on en mettra; lui y se met de l'argent de côté, paie ses comptes vite, vite, vite, pis là y est serré. Sa femme est obligée d'aller travailler [...] la dernière année j'ai été obligé de payer les taxes, j'étais p'us en société, [mais] j'ai payé ses taxes. (père, PE02)

Les deux stratégies de financement, celle du jeune et celle du parent, sont opposées : pour le premier, le financement d'un investissement doit être amorti sur la période la plus courte possible pour payer le moins d'intérêts possibles; pour le second, le financement de l'achat doit être étendu sur le plus long terme pour conserver le plus de liquidités possibles. Quant aux stratégies d'épargne, le jeune y consacre le maximum de ses revenus, alors que le prédécesseur ne consent à l'épargne que s'il lui reste de l'argent. En revanche, cette conception de l'épargne chez certains prédécesseurs peut avoir des incidences sur leur capacité à s'assurer de revenus suffisants pour la retraite et à constituer un héritage équitable pour les autres enfants.

Dans d'autres cas, les façons de voir les choses sont sensiblement les mêmes chez les partenaires familiaux : « Étienne [le fils cadet] était d'accord quand y avait des choses à faire, y était assez d'avancement lui aussi. [...] Y travaillaient ensemble pis y parlaient, y discutaient des projets qui s'en venaient. » (mère, PE20) Outre l'entente sur les façons de gérer et d'orienter le développement de la ferme comme facteur favorisant la bonne marche du processus de succession, on peut questionner la nature des conceptions directrices des partenaires à l'égard de la ferme : vaut-il mieux qu'ils soient conservateurs ou progressistes dans leurs décisions, particulièrement dans les premières années, alors qu'ils sont en processus de reprise de la ferme?

Par contre, au plan strictement financier, lorsque vient le temps de considérer l'aspect monétaire des projets d'achat ou d'investissement, les différences conceptuelles quant à leur financement peuvent introduire des tensions entre les partenaires. En ce sens, il apparaît opportun que l'un des partenaires soit plus modéré ou rationnel dans l'analyse des capacités de la ferme à générer les revenus nécessaires à la réalisation des projets ou au remboursement de la dette, bien que cela puisse entraîner des frictions.

Peut-être que Étienne [le plus jeune fils] y était plus, pensait moins comment ça va coûter pis tout ça, y pensait des choses, mais pas... [...], y était peut-être pas d'accord à ce moment-là parce que Gino [ne] voulait pas aller aussi vite que lui aurait voulu t'sais, y se retenait, mais vu que c'était son frère c'est plus difficile [de se retenir] que quand c'est un autre qui leur dit aussi là. (mère, PE20)

L'arrivée d'un successeur comme co-exploitant au sein de l'entreprise agricole peut remettre en question ce qui paraît aller de soi ou qui a toujours été. Dans le cas d'une double production, par exemple, l'une peut paraître plus rentable que l'autre en vertu d'une rationalité basée sur les données gestionnaires, la rendant du coup attrayante au plan des affaires. Il peut s'ensuivre un désir de réorientation entrepreneuriale des activités de la ferme en fonction de ces logiques gestionnaire et d'affaires. Cependant, la qualité de l'analyse et de l'interprétation des données peut conduire à procurer de fausses certitudes quant aux choix entrepreneuriaux à privilégier.

Mon gars, lui, au niveau des chiffres, y les voyait pareil comme moi. On avait la comptabilité d'Agri-Gestion Laval, tous les secteurs étaient très très séparés, [ça] fait que là c'est sûr que (sic) au niveau des chiffres, [il] faut tout de même les analyser pis aller plus loin que ce que les chiffres disent. Par exemple, le secteur laitier paraissait mieux peut-être qu'en réalité y était, parce que comme je faisais beaucoup de rotation, tous (sic) les céréales que je faisais au niveau de [la] rotation allaient au niveau du lait. [Ça] fait que là, ben là, je [ne] séparais pas tellement [les dépenses] si j'étais en rotation, la culture était chargée à la pomme de terre parce que c'était sur le terrain de la pomme de terre, mais par contre c'était tout payé par le secteur pomme de terre, [alors] que le lait les avait gratuitement. Là mon gars m'a dit dans la dernière année, on était après cscrabler des pommes de terre durant l'hiver, pis là y dit : pourquoi on [ne] va pas juste dans le lait, c'est le secteur qui est payant. [...] Au niveau de la pomme de terre, quand je rentre dans les dettes, par contre quand je [vais] chercher la stabilisation je rentre dans mes frais, ça arrive à (sic) kif-kif, j'ai pas fait d'argent avec ça. Lui ce qu'il [n']avait pas évalué au départ c'est que j'ai pas fait une crise de cenne avec la pomme de terre dans une période de dix ans, mais par contre les pommes



de terre ont contribué à payer le compte de taxes, à payer les employés, à payer ci, à payer ça. (père, PE11)

Le maintien d'une production qui serait jugée non profitable selon une logique d'affaires repose sur la complémentarité des productions dans une perspective gestionnaire : la production de pommes de terre sert à faire vivre la famille et à payer la moitié des frais d'opération de la ferme, tandis que la production laitière permet de dégager des bénéfices à réinvestir sur l'entreprise ou à épargner. Tant le développement de la production laitière relevait d'une décision d'affaires pour le père (but utilitaire visant une sécurité économique) et d'une décision identitaire pour le fils, tant le maintien de la production de pommes de terre relève d'une décision identitaire pour le père, alors que l'abandon de cette production relèverait d'une décision d'affaires (pas de profits retirés) et gestionnaire (dépense de ressources pouvant être valorisées autrement) pour le fils.

De plus, une analyse à trop courte vue, qui ne prenne en compte que des aspects strictement comptables, par exemple, sans tenir compte des aspects patrimoniaux, pourrait être néfaste à l'entreprise au plan économique, mais aussi causer une commotion au sein de la ferme familiale. C'est sur la question du rythme des changements à introduire que les tensions se développent entre les partenaires familiaux. Doit-on y voir de la résistance au changement ou la recherche d'un développement qui tienne compte des valeurs, des personnes et de la culture familiale?

Les patates, [le fils] y disait : regarde on [ne] fait pas d'argent avec ça pis on passe beaucoup de temps à ça. [...] Lui y dit : on devrait juste faire du lait. Moi j'avais dit : regarde, j'ai pas de problème avec ça, [mais] d'abord c'est pas [à] toi [la ferme]. On va intégrer ça graduellement; t'sais tu [ne] peux pas arriver [avec la production laitière seulement]. (père, PE11)

Le prédécesseur fait montre d'autorité envers son fils, à l'instar de son propre père. Mais il y a ici une question de savoir-être qui n'est pas intégré encore par le jeune successeur qui voudrait aller plus rapidement dans la réalisation des projets de restructuration de l'entreprise agricole familiale, en fonction de ses objectifs et intérêts personnels. En effet, on n'abandonne pas une production comme ça, sur la seule foi des chiffres, car il y a des clients à respecter et des contrats à honorer, sans compter qu'il faut pouvoir rencontrer les coûts d'opération de la ferme pour la saison. Un changement de cette envergure doit être planifié.

Là on arrive dans le printemps, pis y me voit préparer les semences. [Le fils] y dit : que c'est que (sic) tu fais là p'pa? J'ai dit : je prépare la semence. [Le fils :] oui mais t'as dit que ça [ne] faisait rien d'arrêter ça, pis on [ne] fait pas d'argent avec ça. Lui y voyait ça [comme suit :] y dit : t'enlèves un secteur ou tu le laisses. Oui mais j'ai dit : mon gars, ça [ne] marche pas de même mon gars là. On vend deux cent mille piastres de pommes de terre, y nous coûtent deux cent mille [dollars] t'sais, mais dans le coût de deux cent mille t'as payé la moitié des taxes, t'as payé la moitié des salaires, payé la moitié d'investissement dans les machineries, [ça] fait que là moi je calculais que ça y prenait deux cent mille piastres de quotas pour équivaloir pour remplacer le secteur de pommes de terre. (père, PE11)

Cependant, le prédécesseur fait également preuve d'un manque au plan des savoirs-être entourant l'approche de la succession familiale. En effet, celui-ci a décidé qu'il fallait que la taille économique de la ferme demeure la même, d'où l'idée qu'il faille racheter pour deux cent mille dollars de quotas laitiers. Et si le fils voulait une ferme de plus petite dimension? Pourquoi chercher à intervenir sur la reprise qui sera assurée par le fils en contrôlant les décisions d'affaires à prendre? Le message est le suivant : oui, tu peux abandonner les patates et continuer dans le lait, mais à mes conditions... Dans un processus de transfert et d'établissement graduel, il faut penser en fonction du fait que le parent sera retiré dans quelques années et que le jeune devra assurer la reprise. C'est donc au regard de ces deux objectifs qu'il faut « penser » la ferme et la réalisation du processus de succession, non en fonction de la philosophie de gestion et de direction rattachée au temps où les parents contrôlaient seuls la ferme familiale.

[Il] faut avoir aussi de corps et d'esprit [le] potentiel de faire une entreprise, pis [il] faut être soutenu aussi; ceux qui rament alentour de toi, [il] faut qu'y rament dans la même direction. C'est un peu ça en dernier là, ça [ne] ramait pas tout dans la même direction, je parle de ceux qui étaient avec moi dans l'entreprise. (père, PE07)

L'abandon peut être attribuable à des causes individuelles liées au potentiel de chacun à reprendre une ferme. Cependant, il est peut-être davantage attribuable à la dynamique familiale qui fait que les partenaires travaillent ensemble dans la même direction ou pas. Il apparaît donc nécessaire de croire en soi mais aussi de se soutenir mutuellement dans le projet de succession familiale. La

cohésion autour du processus de succession (travailler dans le même sens) et la solidarité autour de ce projet commun (travailler ensemble) sont des conditions essentielles pour compléter le processus et assurer la pérennité de la gestion familiale sur la ferme. « C'est sûr qu'on s'obstinait moi pis Pierrot des fois pour des niaiseries. T'sais père et fils des fois... Mais quand on ramait sur le même sens, j'te jure que ça allait vite. » (père, PE07) En ce sens, la logique familiale doit être orientée vers le renforcement du potentiel des personnes (soutien et appui moral, projets et buts communs, etc.) et de l'entreprise (actions concertées, aide aux travaux, etc.) pour permettre une gestion efficace des ressources.<sup>249</sup>

Par ailleurs, des perspectives de développement différentes entre les associés peuvent créer un écart si important que le compromis ne satisfera ni les progressistes, ni les conservateurs. Aussi, lorsque le but visé par chacun diffère en s'opposant, il devient difficile de les concilier. Par exemple, dans le cas suivant, le jeune rêvait d'une grande entreprise pour maximiser la rentabilité de sa production, tandis que ses parents visaient plutôt à rendre la ferme viable, en fonction de leurs besoins et capacités. L'élément-clé qui distingue les deux conceptions du développement, c'est la nécessité d'employer de la main-d'œuvre externe sur une base régulière.<sup>250</sup>

[Le fils] lui c'était de... y voulait avoir une entreprise qui soit rentable là t'sais. Y aurait pu grossir jusqu'à cinq cents, mille moutons. Y disait toujours : 'the sky is the limit'. [...] Un moment donné là, [les parents] on commençait à être essoufflé, on aurait été prêt jusqu'à cinq, six cents moutons, [puis éventuellement transférer au fils car] ça a ses limites aussi au point de vue travail quand t'es obligé d'engager plein de monde là. (père, PE07)

Les différences de points de vue quant aux priorités à établir, aux projets à réaliser et à l'attribution des ressources, notamment celles de nature financière, se résolvent par la négociation

---

<sup>249</sup> Ce n'est certes pas en évacuant les rapports familiaux des rapports professionnels que les problèmes peuvent être résolus. « Les modes de fonctionnement de la collaboration sont liés aux différents modes de gestion des interactions familiales qui dictent d'ailleurs à la fois les logiques financières, économiques et politiques des entreprises agricoles. [...] l'attitude adoptée par le successeur dépend des projets du père et du fils, du lien qu'ils entretiennent et de leur façon, parfois opposée d'envisager l'avenir. » (Jacques-Jouvenot, 1997: 212)

<sup>250</sup> Cette caractéristique est fondamentale dans les représentations que les agriculteurs se font d'une ferme familiale à dimension dite humaine d'une autre de type PME. La forme juridique, en particulier la société par actions, constitue un autre facteur qui distinguerait les deux types de fermes dans les représentations de plusieurs prédécesseurs.

entre les partenaires familiaux (couple ou parents-enfants). « Quand y voulait quelque chose, [il] fallait que je négocie [avec le mari de la répondante]. Des fois je voulais, [mais] plus souvent je [ne] voulais pas jusqu'à tant qu'il me gagne. » (mère, PE09) Dans les formules d'entreprise en société ou en compagnie, le danger est que chacun veuille diriger la ferme « à sa façon », mais alors « ça [ne] marche pas, [car il] faut vraiment que ça se parle là » (mère, PT18), d'où l'importance d'adopter une philosophie de gestion ou une vision du développement qui soit commune à tous les partenaires.

#### 4.2.16 La gestion par projet comme stratégie de développement de la ferme

La mise en commun des ressources autour d'un projet collectif comme stratégie de développement est soutenue par la reconnaissance juridique et économique des partenaires familiaux au sein de l'entreprise agricole. Loin de distendre les liens familiaux, l'association juridique des membres de la famille vient confirmer la force de développement que permettent ces liens pour la définition d'un projet commun et la réalisation des objectifs entrepreneuriaux. En fait, constituer une société ou une compagnie vise à « travailler ensemble, c'était ça aussi » (père, PE02), au-delà de la stratégie visant à tirer des bénéfices immédiats (primes à l'établissement, avantages fiscaux, partage des dettes et du risque, etc.) Il appert donc que la réussite d'une structure juridique sociétaire ou corporative repose sur le partage de tous les aspects de la ferme : les savoirs, les avoirs, les pouvoirs, les devoirs. Le dosage entre les partenaires appartient cependant à chaque famille qui doit aussi tenir compte des contraintes et potentiels humains : expérience, connaissances, compétences, talents, aspirations, etc. comme de ceux liés à l'organisation (facteurs de production naturels, immobiliers, technologiques, financiers, etc., dont la ferme dispose, lois et règlements régissant la production, demande du marché, etc.)

On a toujours fonctionné en se disant : dans cinq ans on veut être là, dans cinq ans on va avoir ça, tout le temps, tout le temps. L'écrire, pis le dire, le dessiner. Quand on a décidé de construire [une étable neuve], [il] fallait aller chercher du financement, alors [il] fallait leur dire qu'est-ce qu'on voulait, dessiner l'étable telle qu'on la voyait, ça prend tant de bois, [etc.] Toujours se projeter dans cinq ans où c'est qu'on va être. Toujours on s'est dit : on [ne] voulait pas survivre sur la ferme, on voulait en vivre. [...] Mais d'une année à l'autre on pouvait dire qu'on se vérifiait, pis [on s'ajustait]. La preuve, on s'était donné cinq ans tout de

suite en partant pis au bout de trois ans on a investi, [car] on voyait qu'on était capable, qu'on aimait ça. (mère, PE09)

La gestion par projet implique, au départ, une évaluation des besoins donc une anticipation des ressources nécessaires et une capacité de projection du résultat attendu. De plus, cela nécessite une évaluation des résultats et performances par des bilans réguliers qui permettent de voir ce qui a été fait et ce qui reste à faire, mais surtout d'ajuster le projet aux ressources, aux contraintes, aux possibilités qui changent (capacité d'adaptation). Ainsi, l'évaluation continue des besoins et des résultats amène à définir de nouveaux objectifs ou priorités qui forgent de nouveaux projets, ce qui révèle une capacité de renouveler ses défis : « Pis c'est là, on s'est mis à faire des comparables (sic) » entre les années financières et entre les photos aériennes de la ferme, raconte une répondante, pour voir « comment qu'on s'en allait; [ça] fait que c'est là qu'on réalisait : ç'a paru ce qu'on a fait. On avait la constatation parce que c'était apparent. » (mère, PE03)

Établir une analyse comparative constitue une stratégie pour évaluer le progrès accompli en regard des aspirations et des objectifs fixés, pour réaliser les faiblesses et les limites des moyens adoptés, ce qui constitue une source de motivation pour réaliser d'autres projets ou bonifier certains aspects. Une autre source aidant à guider la prise de décision dans l'orientation du développement de la ferme familiale, c'est de s'intéresser à ce qui se fait ailleurs et de se comparer à d'autres fermes, d'autres régions, voire d'autres pays. Généralement, les agriculteurs plus pro-actifs, avant-gardistes, progressistes semblent établir de telles comparaisons qu'ils utilisent comme référence et motivation pour améliorer leur situation et orienter le développement de leur exploitation agricole. Par contre, cela peut constituer un danger si le but posé n'est pas réaliste au regard des ressources et moyens disponibles. Par ailleurs, la prudence en gestion financière trouve écho dans la gestion de la production car les revenus en dépendent, et peut-être davantage lorsqu'il s'agit d'expérimenter de nouvelles avenues de développement.

J'avais suivi les cours [...] [pour] regarder les possibilités d'utiliser peut-être certaines parties [de terre] [...] pour faire de l'agriculture biologique. J'avais pas l'intention de faire ça tout d'un coup parce que je me dis : quand t'es trop radical dans tes changements, c'est pas prudent. Parce que tout à coup que si ça [ne] fait pas, si ça [ne] marche pas comme tu pensais que t'avais compter sur le papier là, t'es po[i]gné avec. [Ça] fait que j'ai dit : j'aimerais ça y aller, on va en essayer une parcelle, mais par contre même si cette parcelle-là a bien marché c'est pas

nécessairement que les autres vont bien marcher parce que ça dépend aussi de ton type de sol, ça dépend de la plante que tu mets là, etc. (mère, PT16)

#### 4.2.17 La gestion des possibles à partir des ressources disponibles

L'art de faire beaucoup avec peu constitue un mode de gestion des ressources disponibles pour en tirer le meilleur tant à l'intérieur de la famille que de l'entreprise : « Une chance que nos mères nous avaient montré comment faire à manger pis comment s'organiser; je te dis qu'on faisait à manger avec pas grand chose, [mais] on n'a jamais pâti de faim. » (mère, PT21)

Un prédécesseur signale que « y avait pas beaucoup de machinerie dans ce temps-là, j'avais pas de tracteur, j'avais seulement un cheval, [...] y avait pas de grosse machinerie, c'était tout à bras, là j'ai commencé, je m'ai (sic) acheté un petit tracteur ». (père, PT17) Le travail agricole étant soumis à un processus de travail naturel, la production n'est pas toujours continue et régulière, car elle fluctue et change selon les saisons. Pour faire face aux périodes de pointe, le producteur agricole doit compter sur plus de main-d'œuvre ou sur une machinerie capable de réaliser le travail de plusieurs individus. Les agriculteurs de la génération des prédécesseurs ont pu parfois bénéficier d'aide pour embaucher ponctuellement de la main-d'œuvre saisonnière, intervention de l'État qui visait aussi à créer de l'emploi : « On avait des octrois pour engager, ça a arrivé une couple d'années, j'ai pu profiter de ça. » (père, PE02)

De même, certains prédécesseurs ont eu recours à une stratégie d'intensification de l'exploitation de leurs ressources pour augmenter la production et leur revenu, par opposition à une stratégie de production extensive par l'acquisition ou la location d'autres terres agricoles, lorsque les ressources financières étaient limitées pour le faire ou s'il n'y avait pas de terre disponible autour de la ferme : « On avait 253 acres, c'était vraiment pas beaucoup. » C'est pour ça, explique la répondante, que son mari « s'est mis à faire deux coupes, pis trois coupes. [...] En tout cas ça produisait quand tu dis que tu fais deux pis trois coupes de foin ». (mère, PE03) Ces pratiques qui peuvent sembler anodines aujourd'hui pouvaient paraître novatrices à l'époque.

D'une part, il ne suffit pas de vouloir insuffler un développement à son entreprise pour améliorer sa situation économique. D'autre part, il ne suffit pas non plus que des opportunités d'affaires se

présentent et de savoir les saisir. C'est aussi par une utilisation plus profitable de son patrimoine et de ses ressources que l'on parvient à produire mieux et davantage, pourvu que l'on trouve des débouchés intéressants sur les marchés pour ses produits. Mais plus les ressources sont limitées en quantité et en potentiel, plus les possibilités de développement faiblissent. Il faut aussi savoir aller chercher des ressources externes pour les utiliser à bon escient et avec profit.

« Après ça ben y avait aussi comment gérer ton espace dans tes bâtiments par rapport à aussi tous tes besoins de l'espèce, pis au niveau de gestion, l'organisation aussi, voir comment on pouvait [faire]. » (mère, PT16) Au plan gestionnaire, chaque production nécessite des installations qui varient en importance et qui limitent la capacité de la ferme à recevoir plus d'une ou deux productions. En même temps ces paramètres sont fonction des projets et plans d'affaires établis pour le démarrage et le développement de la production envisagée.

La mentalité gestionnaire de la génération des prédécesseurs, conditionnée par le contexte culturel et économique de l'époque, pourrait s'énoncer ainsi : développer la ferme en réinvestissant la plus grande part du revenu disponible et en empruntant le moins possible pour ne pas s'endetter. Il y avait cette quête d'autonomie visant à vivre de son travail sur la ferme, mais il y avait aussi cette quête d'indépendance vis-à-vis du financement externe perçu comme une menace à la liberté que confèrent la propriété et la souveraineté de l'agriculteur sur sa ferme; ceci pouvait constituer une contradiction dans l'ébauche d'une stratégie de développement. Parlant de l'achat de quotas pour améliorer le revenu de la ferme, des prédécesseurs ont affirmé : « On n'avait pas d'argent pour en acheter ben ben, on n'en a pas acheté souvent ». (père, PT08) L'adoption d'une telle perspective de pensée dans le cadre actuel du développement de la production laitière, par exemple, apparaîtrait problématique aux yeux de plusieurs observateurs.

Les aléas du marché, du climat et les difficultés de toutes sortes ont historiquement conduit les agriculteurs à élaborer des stratégies collectives pour surmonter leurs difficultés (coopération, gestion de l'offre, assurances agricoles, etc.)<sup>251</sup> mais exigeaient également des stratégies individuelles en vue d'optimiser la capacité productive de la ferme. La gestion des potentialités

---

<sup>251</sup> Sur le syndicalisme agricole, voir l'ouvrage de Kesteman et al. (2004); sur la coopération agricole, voir ceux de Saint-Pierre (1997) et de Beauchamp (1988).

présentées par les ressources disponibles permettait de pallier en partie les contraintes et les limites qui s'imposaient, sans nécessairement chercher à les dépasser.

Par exemple, des prédécesseurs racontent avoir connu quelques difficultés de production liées à l'apparition d'une maladie contagieuse au sein de leur troupeau, ce qui les avait obligés à recourir à des stratégies alternatives, au-delà de la reconstitution de leur troupeau, pour assurer un revenu à la famille, d'autant plus qu'il n'y avait pas de programme d'assurance collective pour aider les agriculteurs en de telles situations, à cette époque-là. Le troupeau laitier devait être abattu, mais puisque « la viande était bonne », les répondants pensaient la vendre pour « le prix du bœuf », mais « y nous voient venir dans ce temps-là », de sorte qu'ils n'avaient obtenu qu'un prix ridicule pour cette viande. « Le gouvernement [ne] payait pas dans ce temps-là. C'est venu deux, trois ans après que le gouvernement payait pour ceux qui étaient atteints de ça (sic). [Alors] on semait plus de patates; ça équilibrait, ça venait équilibrer ça. » (parents, PT19) En ce sens, il fallait savoir tirer parti des ressources à sa disposition pour augmenter son revenu agricole et réduire ses dépenses de production. La diversification apparaissait comme une stratégie gestionnaire permettant d'optimiser les ressources potentielles de la ferme.

C'était une ferme qu'on (sic) semait beaucoup de patates, pis les patates dans ce temps-là ça se vendait assez bien. On pouvait semer comme quinze arpents de patates, le sol s'apprêtait à ça. [...] Pis y avait déjà une porcherie de logée, [« une soixantaine de porcs là-dedans », précise le répondant], t'sais c'était une autre avenue pour aller chercher des revenus. (parents, PT19)

Dans un autre ordre d'idées, pour certains prédécesseurs qui avaient reçu une prime à l'établissement et dont la ferme était alors petite et non modernisée, le moindre montant reçu était le bienvenu pour procéder à l'amélioration des installations.

La prime à l'établissement était divisée : t'avais une partie pour le troupeau, le fonds de terre, les bâtisses. Ça fait que moi qu'est-ce que j'ai fait, j'ai mis cent quelques heures de bulldozage pour toute caler les digues qu'y avaient sur la terre, c'était encore sur les digues de roches. [Ça] fait que moi ma subvention à l'a (sic) été là. (père, PE09)



L'enfouissement des digues de roches a constitué une pratique entrepreneuriale, car elle a permis d'augmenter la superficie cultivable, tout en ayant également eu une répercussion sur le paysage, perçue comme une amélioration de l'esthétique de la ferme, ce qui confère aussi à cette pratique une fonction patrimoniale.

Par ailleurs, un autre répondant explique ses faibles marges financières par sa difficulté de constituer un fonds de roulement pour son entreprise, ce qui le forçait à prendre des arrangements avec ses fournisseurs pour les payer, mais qui, en même temps, limitait son pouvoir de négociation à l'égard de ces derniers. En conséquence, ses bénéfices étaient réduits par les frais de production plus élevés.

À cause des liens que j'avais avec les compagnies pis tout ça, moi j'ai jamais eu de problème à avoir de la marchandise, mais par contre j'étais obligé de prendre des arrangements pour le payer là. T'sais, j'avais pas de fonds de roulement, j'ai toujours vécu sans fonds de roulement, [ça] fait que c'est pas la même chose. Comme icitte quand on faisait les semences grosso modo en moyenne ça coûtait cent mille piastres... Avoir pu, par exemple, au mois de mars faire mes achats pis payer mes achats, c'est pas la même négociation que quand t'as pas d'argent pis là [que] tu vas négocier ton paiement, t'es moins... Ça au niveau de l'Office [de crédit] j'ai jamais été capable, j'étais barré. [...] Avoir eu un niveau de liquidités plus, pis si l'Office... Avoir été en bonnes relations pis tout ça... (père, PE11)

Le répondant se retrouvait dans une situation où ce n'était pas tant le prix qu'il pouvait négocier que les modalités de paiement de ses intrants. Par ailleurs, ce problème structurel de manque de liquidités procurait un contexte financier plus sensible aux aléas, ce qui lui est apparu comme un facteur freinant la capacité de réaliser le processus de succession par la suite.

#### 4.2.18 Les stratégies pro-actives visant à dépasser les contraintes au développement

À l'inverse de la perspective précédente, les stratégies qui s'inscrivent dans une perspective de gestion axée sur le développement et la mise en place de moyens permettant de produire mieux ou davantage et à moindres coûts cherchent à dépasser les contraintes et les limitations qui s'imposent aux producteurs et favorisent l'adoption d'innovations sur la ferme. Plutôt que de

constituer le cadre qui limite sa capacité productive, les ressources restreintes peuvent stimuler l'ingéniosité de l'entrepreneur dans l'optique d'améliorer le rapport coûts-bénéfices.

J'avais un silo trente-deux pieds de haut pis dix-huit de large, avec la vacherie que j'avais bâtie je me suis acheté deux gros moteurs de cinq forces pour compléter le séchage du foin sur place pour qu'y soit de bonne qualité, et puis ça ç'a été très très économique. [...] Des années on a fait trois cent cinquante pis quatre cents tonnes de foin sec, c'était du foin ça, c'était de l'ouvrage, c'était la pire affaire ça le foin. (père, PT15)

Par contre, certains prédécesseurs ont pu rencontrer de la résistance en voulant introduire une nouvelle machinerie qui, apparemment, aurait permis de réduire les coûts de production tout en permettant de préserver la ressource terre. Dans ce cas-ci, ce sont les jeunes qui paraissent conservateurs et réfractaires à l'innovation et au changement. Il faut noter que l'adoption des innovations se fait dans une perspective gestionnaire multidimensionnelle puisqu'elles permettent des économies (ressource argent), protègent le sol (ressource terre) et éliminent des étapes de culture (ressource temps).

Le reproche qu'y me faisaient à moi : pourquoi c'est faire que (sic) moi j'arrivais toujours avec des nouveaux projets, pis des nouvelles machineries, pis des nouvelles idées. [Par exemple,] là j'ai acheté un semoir, pas de labour, pas de ressac, pas rien, je va[i]s faire un arrosage au Round-Up pis je va[i]s semer. Pis là [les fils] y me demandent : on [ne] peut pas, [il] faut labourer. [Le répondant leur dit :] non on n'a pas besoin, je va[i]s sauver le diesel, je va[i]s sauver sur les pointes des charrues, je va[i]s sauver sur la terre, tout. (père, PE09)

En outre, le développement des savoirs et le recours à l'expertise professionnelle sont aussi considérés comme des moyens qui permettent une gestion plus efficace du développement. À cet égard, des prédécesseurs reconnaissent l'apport de leurs successeurs au développement de la ferme par l'amélioration de la production et des rendements. Ils portent le crédit de ce développement au compte des meilleures connaissances et du support professionnel reçu, donc à une certaine ouverture sur l'extérieur. « [Les successeurs] y dépensaient plus un petit peu, y mettaient plus d'engrais un petit peu, y donnaient plus de moulée aux vaches. [...] C'était plus suivi autrement dit, avec les agronomes, [tandis qu'eux-mêmes avaient procédé par] nous autres

même, avec l'expérience. » (mère, PT08) La formation et l'information apparaissent des moyens importants pour outiller la prise de décision et la gestion du développement de l'exploitation agricole afin de tirer le meilleur profit des ressources dont jouit le producteur.<sup>252</sup> Cependant, la connaissance fournie par les formateurs n'est pas suffisante pour valider les décisions parce qu'elle pose les données en fonction de situations idéales ou théoriques; il est donc impératif de prendre en compte les paramètres de la ferme (moyens et capacités) et du producteur (objectifs et aspirations) dans la gestion de la production et des ressources ainsi que dans la définition des orientations de l'entreprise.

[Il est important de se renseigner auprès d'intervenants agricoles] pour connaître, aller chercher de l'information, [...] avant de prendre les décisions pour avoir... en même temps pour les moyens qu'on avait aussi : bon ben là ça vaut-y la peine d'investir là pour ça parce que toi là [il] faut que tu penses à ce que t'as, ta capacité là, [ça] fait que là comment tu fais pour arriver là? Tu dis : ouan ben non, pas pour cette année, cette année je va[i]s faire ça. [Par] exemple, une année je va[i]s faire une sélection très sévère, y en a des brebis que là ça te donne rien de garder ça, y vont s'en aller à l'abattoir, là ce que je va[i]s tirer de la vente de ça, ben là je va[i]s l'investir comment? [...] C'est pour ça qu'on suivait des cours aussi en production parce qu'on avait des cours qui nous donnaient les différences entre chacune des races, une race prolifique, une race laitière, une race à viande, tout ça. [...] Ça, ça fait partie de tout le processus [de développement de la production]. On en discutait, moi je suivais les cours, on avait des informations autour, [...] Robin [le successeur] en a suivi lui aussi, pis après ça c'était avec le conseiller, aussi je posais des questions. [...] C'était pas mal disons, un cheminement aussi on va dire de recherche là pis de réflexion pis d'analyse qu'on faisait là, que je faisais. Pis à notre point de vue on disait : ça c'est réalisable, ça pas tout à fait. Des fois ça m'arrivait d'être en discussion assez musclée avec certains conseillers aussi là. (mère, PT16)

Les qualités entrepreneuriales apparaissent liées à la volonté de se former, d'aller chercher des connaissances et des qualifications, en même temps que d'expérimenter et d'analyser ses résultats pour développer ses compétences gestionnaires et professionnelles. Manifester une curiosité

---

<sup>252</sup> Le niveau d'ouverture de la relève sur l'extérieur est un concept qui part « du principe que l'expérience acquise hors de chez soi et de sa communauté fournit généralement un bagage de connaissances et de compétences qui aide ultérieurement à faire des choix plus assurés concernant le travail et l'avenir » (Parent et al, 2000: 27). Ces auteurs proposent quatre indicateurs pour mesurer cette variable : le travail ou les stages hors ferme, l'implication dans le milieu, la perception de soi et le niveau de scolarité. Dans leur recherche, le tiers des jeunes ayant abandonné la succession avant d'avoir été établis avaient un faible niveau d'ouverture sur l'extérieur.

d'apprendre, savoir poser des questions pertinentes, s'interroger et réfléchir sur ses objectifs, faire preuve de capacité d'analyse face à ses résultats, etc. sont autant de qualités qui apparaissent essentielle pour un agriculteur ou un jeune successeur. En outre, à l'intérieur même d'une spécialisation agricole, il faut établir des choix de production, fixer des objectifs, vérifier la meilleure façon de les atteindre compte tenu des moyens à sa disposition, établir des priorités selon les diverses obligations et aspirations pour ensuite répartir les bénéfices en fonction de celles-ci, etc. Il appert que le recours à la formation et à l'information auprès de conseillers agricoles s'avère primordial pour avoir en main les données et outils nécessaires pour prendre une décision éclairée. De plus, le développement de la production passe par une régie du troupeau organisée et planifiée pour atteindre les objectifs de production, ce qui nécessite, selon certains prédécesseurs, une qualité importante comme principe de gestion : la capacité d'anticipation.

Quand tu as un quota, une production annuelle, [il] faut que tu prépares le troupeau plusieurs années à l'avance pour l'élevage, pour les vêlages, répartir les vêlages. [Racontant l'histoire de son taureau, le répondant dit :] H51, aujourd'hui sont rendus [à] H3000, c'est pas [d']hier ça hein? [Il] a donné de très bonnes filles. [Acquérir ce taureau,] ça voulait dire ça que ça faisait trente ans d'élevage qu'y faisaient [ceux qui l'avaient produit]; j'avais été acheter de leur travail pour amener le taureau dans mon étable, pis j'en ai profité. (père, PT15)

Certains prédécesseurs présentent une logique gestionnaire s'appuyant sur le moment présent et posée en référence à leur propre expérience de vie agricole. Il y a donc une certaine incompatibilité entre la logique gestionnaire qui évalue les situations présentes à partir des éléments du passé et des données immédiates, alors que les conseillers prônent la planification comme mode de gestion, soit l'évaluation du futur à partir des données actuelles et des changements à venir.

Mon deuxième qui s'occupait toujours des animaux, y savait la grosseur du quota qu'y avait à remplir, que c'est (sic) qui fallait qu'y sorte de lait comme on dit au 'bulk tank' à chaque fois, ok, parce que si y arrive un incident, je [ne] sais pas moi, t'sais des vaches qui avortent [par exemple] ou quoi que ce soit, [il] faut que t'aies comme on dit de la 'spare' quelque part pour que tu [ne] perdes pas toute (sic) là, pour garder ton revenu, tu comprends-tu (sic)? [...] Pis y l'avait [le fils] parce que tu sais pour être sûr d'inséminer tes vaches pis de les répartir sur ta roue là, à tous les mois ça me prend tant de vaches qui vêlent parce que ça me prend tant de lait, pis si y m'arrive une 'bad-luck' [il] faut que je sois capable,

qu'à soit pas longue, que j'en aie un autre [veau] après, t'sais c'est terrible dans [la] tête t'sais, c'est incroyable pis y l'avait mon fils, y l'a 'catché' comme ça. (mère, PE03)

La spécialisation des compétences d'un partenaire familial semble favoriser une gestion de la production basée sur une planification plus poussée. Ce faisant, les autres partenaires perdaient cependant du contrôle sur le procès de production parce qu'il devenaient dépendants du partenaire spécialiste pour la réalisation d'une partie cruciale du travail agricole à mesure que ce dernier poussait la connaissance, la compétence et la performance à un niveau plus élevé. De même, parce qu'il se spécialisait de plus en plus en ce qui concernait la régie du troupeau, le fils devenait parallèlement plus dépendant des autres aussi pour faire fonctionner la ferme, ce qui fragilisait sa capacité de reprise, d'une part, et repoussait le retrait des prédécesseurs, d'autre part.

#### 4.2.19 La nature comme fondement de la logique gestionnaire

En agriculture, la logique gestionnaire ne repose pas simplement sur des techniques et des données financières et statistiques, elle repose également sur les données climatiques, pédologiques, biologiques, etc. En ce sens, la nature constitue une part importante de la définition des stratégies gestionnaires. Dans ce contexte, on comprend que la production doit être régulée en fonction du temps qu'il fait et du cycle biologique : « [Il] faut que tu travailles beaucoup avec la température. » (mère, PT18) De ce constat découle une règle générale qui fait office de principe de base en agriculture et qui s'oppose à la logique du travail ouvrier : on ne décide ni de l'horaire ni des tâches de travail, ce sont les exigences naturelles et les contraintes bio-physiques qui les dictent, ce qui ne veut pas dire qu'on improvise le travail pour autant. Dans ce cadre, la grosse ferme modernisée qui réduirait le travail et rapporterait plus est considérée par plusieurs prédécesseurs comme un mythe.

Plus tu en as, plus c'est de l'ouvrage, [il] faut que ça soit fait en temps. [...] Y en a autant à faire, [il] faut que tu sois là quand même pis que tu y vois pareil, que ça soit gros ou moyen [la ferme]. Moi quand j'ai pris ça, pis j'ai monté ça, en dernier c'était assez gros que c'était tout monté, [il] fallait que tu te lèves tôt, pis tu vois je [ne] comptais pas les heures, marche par là, enveille, j'ai toujours 'runné' de même, [car] le boss quand on est cultivateur c'est la température, si tu

[ne] te grouilles pas quand y fait beau pis que t'as les foins [à faire], ben... Les jeunes des foins y ont pour leur dire : demain y va faire beau. (parents, PT06)

Dans cette perspective, on constate que plusieurs prédécesseurs opposent leur façon de gérer le travail à celle de leur relève. Pour les premiers, la détermination du travail est extérieure à eux puisque le travail à faire est établi selon des priorités que le temps et la nature imposent, et ils sont mus par un sens du devoir et par les contraintes, tandis que chez les jeunes, le travail serait déterminé de l'intérieur, comme un choix mû par la recherche de la liberté et du plaisir au travail, presque en fonction de ses humeurs et envies. « Y planifiait pas son affaire comme je pouvais planifier le travail d'avance, je me levais le matin moi pis je savais ce que j'allais faire dans la journée, c'était planifié en masse. » (père, PT06) Pour d'autres, le travail « c'était tout le temps la même routine » (père, PT18) comme si implicitement la logique gestionnaire était guidée par la nature et donc que l'idée de routine rendait accessoire la prise de décision. On peut voir dans cette représentation une prépondérance à reproduire année après année « une routine » plutôt que de questionner les façons de faire en vue d'améliorer sa production (logique entrepreneuriale).

Parfois, des prédécesseurs reprochent à leur successeur d'être toujours pressé de finir le travail, comme pour se débarrasser ou par hâte de passer à autre chose. Cette caractéristique apparaît inadaptée au travail agricole cadencé au rythme de la nature et qui, de ce fait, oblige à un ordre des choses, exige un certain temps pour réaliser chaque étape du procès naturel de production, et régle l'utilisation du temps selon les saisons plutôt qu'en fonction de sa propre volonté.

D'être maître sur sa terre par l'acquisition de la propriété constitue une semi-liberté (autonomie en devenant son propre patron ou plutôt auto-exploitation) puisque le rythme de la nature soumet l'autonomie décisionnelle de l'agriculteur et constitue une contrainte importante, une limite à la liberté de l'agriculteur. L'agriculteur est libéré des hommes, mais soumis à la nature. « C'est un engrenage, t'es libre pis t'es pas libre; tu [ne] peux pas te permettre de dire : demain matin je me lève à dix heures, à cause que sur une ferme y a la traite des vaches à faire. » (père, PT21)

Une prédécesseure rappelle qu'à l'époque, il fallait attendre les premiers vélages en mars pour commencer à produire du lait en avril et recevoir les premières payes de lait en mai. L'organisation du travail et de la vie sociale des agriculteurs était toute autre alors. Le passage

d'une logique de travail orientée par la nature à une logique entrepreneuriale basée sur une gestion technique et scientifique a changé profondément la façon d'appréhender et de réaliser le travail sur la ferme ainsi que le mode de vie des familles agricoles. En contre-partie, l'agriculture est passée de revenus inégaux et saisonniers à des revenus plus réguliers et étalés sur toute l'année, du moins pour ce qui est des productions contingentées.

Nos paies commençaient le printemps. Le premier hiver on a passé l'hiver avec quinze piastres dans nos poches. [...] Aujourd'hui, [il] faut vraiment que les jeunes y aiment ça pis qu'y soient très... Y faut qu'y s'attendent que (sic) y va falloir qu'y mettent des heures pis qu'y travaillent dur, [car] c'est à l'année là. (mère, PT16)

Sans jamais disparaître totalement, la nature comme fondement gestionnaire régulant la production a fait place à une logique productiviste. Il en a été ainsi en production laitière lorsqu'on a régularisé cette production en la répartissant sur toute l'année, ce qui défiait toute logique de gestion du travail strictement basée sur le procès de production naturel.

L'augmentation des coûts de production, ç'a été quand les usines ont obligé à produire uniformément, à tous les mois, répartir la production sur douze mois par année. Ça ç'a été une grande erreur pis une augmentation des coûts de production énorme. Une vache ça, un troupeau de vaches, dans l'année toutes les vaches vèlent quand [elles] sont en santé. [Là] tu vèles l'automne pour donner une forte production à l'usine durant l'hiver, t'as pas d'affaire à ça, [car] y a assez de vaches qui vèlent dans tous les producteurs agricoles pour fournir les besoins de l'usine, y en manque pas de lait. [...] Ça fait une augmentation de coûts produire du lait douze mois par année, l'hiver pis à l'année là. (père, PT15)

Dans une perspective strictement comptable, il semble que cela ne soit pas rationnel puisque les coûts de production ont beaucoup augmenté. Cela a pu être occulté en partie par le fait que les revenus ont aussi augmenté au cours de cette période en fonction d'une augmentation et/ou d'une amélioration des troupeaux, mais le changement dans le système de production a entraîné aussi un accroissement de l'endettement. Cependant, il faut voir que la production laitière sur une base annuelle visait peut-être d'abord à répondre aux intérêts de la chaîne économique en aval de la production du lait à la ferme, bien qu'elle ait pu être présentée comme une avancée pour les agriculteurs en leur permettant de recevoir un salaire stable sur une base annuelle.

#### 4.2.20 L'amour des animaux et de la terre comme savoir-être gestionnaire

Certains répondants parlent de leurs animaux ou de leur terre avec amour. Pour eux, leur relation était directe avec les êtres vivants; ils se représentent les instruments et technologies comme des accessoires, en ce sens qu'ils ne remplacent pas le processus naturel de production mais l'accompagnent. On peut penser que cette relation avec leurs animaux est peut-être moins intime chez les jeunes agriculteurs, du fait de la mécanisation, l'informatisation et l'automatisation des procédés qui viennent créer une distance technologique. Pourtant, l'amour porté à l'agriculture, à la ferme et aux animaux n'est pas le propre de la génération des prédécesseurs; il se transmet ou se développe chez les successeurs. C'est peut-être dans la finalité accordée au travail que se pose la différence entre les deux générations.<sup>253</sup>

C'était beau, les vaches étaient belles, pis on n'avait pas des vaches maigres, je te dis qu'y [le fils] les soignait ses vaches, du bon foin, pis y achetait de la moulée pis toutes sortes de vitamines, pis eille [il ne] fallait pas que ses vaches manquent de vitamines. Nous autres l'été on [ne] donnait pas de moulée aux vaches, mais lui même si... de la moulée aux vaches pis tout l'été, eille [il] faut qu'y aient leurs vitamines, [il] faut qu'y aient tout. (mère, PT17)

Cette relation affective dans la gestion du troupeau, des champs et de la ferme en général apparaît capitale aux yeux de plusieurs répondants, tout autant que l'attention attachée au produit final. Son absence apparaît comme un facteur d'abandon parce que le travail agricole risque alors d'être perçu comme quelque chose qui est détaché de soi, instrumentalisé (perte du sentiment identitaire et patrimonial) et les vaches, la terre et autres ressources ne sont alors plus perçues que comme des intrants dans un procès de production et revêtent un caractère utilitaire parce que la valeur n'est accordée qu'à leur produit pour autant qu'il soit lui-même commercialisable. C'est en ce sens que plusieurs prédécesseurs considèrent que l'agriculture est à la fois un travail dont on vise à tirer un revenu ou un produit pour assurer les besoins de sa famille et une passion qui vise à contribuer à la vie en tirant de l'animal et de la terre un produit; l'une et l'autre finalités ne

---

<sup>253</sup> En ce sens, le changement observé par Parent (1993) quant au sens accordé à son travail par l'agriculteur, entre « une nécessaire réalisation de soi » et « un moyen de gagner sa vie », menace la succession familiale sur les fermes si les deux finalités se substituent plutôt que de se compléter.



#### 4.2.20 L'amour des animaux et de la terre comme savoir-être gestionnaire

Certains répondants parlent de leurs animaux ou de leur terre avec amour. Pour eux, leur relation était directe avec les êtres vivants; ils se représentent les instruments et technologies comme des accessoires, en ce sens qu'ils ne remplacent pas le processus naturel de production mais l'accompagnent. On peut penser que cette relation avec leurs animaux est peut-être moins intime chez les jeunes agriculteurs, du fait de la mécanisation, l'informatisation et l'automatisation des procédés qui viennent créer une distance technologique. Pourtant, l'amour porté à l'agriculture, à la ferme et aux animaux n'est pas le propre de la génération des prédécesseurs; il se transmet ou se développe chez les successeurs. C'est peut-être dans la finalité accordée au travail que se pose la différence entre les deux générations.<sup>253</sup>

C'était beau, les vaches étaient belles, pis on n'avait pas des vaches maigres, je te dis qu'y [le fils] les soignait ses vaches, du bon foin, pis y achetait de la moulée pis toutes sortes de vitamines, pis eille [il ne] fallait pas que ses vaches manquent de vitamines. Nous autres l'été on [ne] donnait pas de moulée aux vaches, mais lui même si... de la moulée aux vaches pis tout l'été, eille [il] faut qu'y aient leurs vitamines, [il] faut qu'y aient tout. (mère, PT17)

Cette relation affective dans la gestion du troupeau, des champs et de la ferme en général apparaît capitale aux yeux de plusieurs répondants, tout autant que l'attention attachée au produit final. Son absence apparaît comme un facteur d'abandon parce que le travail agricole risque alors d'être perçu comme quelque chose qui est détaché de soi, instrumentalisé (perte du sentiment identitaire et patrimonial) et les vaches, la terre et autres ressources ne sont alors plus perçues que comme des intrants dans un procès de production et revêtent un caractère utilitaire parce que la valeur n'est accordée qu'à leur produit pour autant qu'il soit lui-même commercialisable. C'est en ce sens que plusieurs prédécesseurs considèrent que l'agriculture est à la fois un travail dont on vise à tirer un revenu ou un produit pour assurer les besoins de sa famille et une passion qui vise à contribuer à la vie en tirant de l'animal et de la terre un produit; l'une et l'autre finalités ne

<sup>253</sup> En ce sens, le changement observé par Parent (1993: 21) quant au sens accordé à son travail par l'agriculteur, entre « une nécessaire réalisation de soi » et « un moyen de gagner sa vie », menace la succession familiale sur les fermes si les deux finalités se substituent plutôt que de se compléter.

sauraient s'exclure car c'est l'abandon qui risque de survenir. Pourtant, biens que différentes (l'une affective et intuitive, l'autre rationnelle et technique), les deux approches visent essentiellement le même objectif au fond : optimiser les rendements. « J'ai jamais moi cherché à alimenter, à faire produire une vache; j'ai toujours cherché à la garder en santé. Quand ta vache est en santé, tu la laisses faire, tu la nourris comme il faut, pis la production elle s'en vient toute seule. » (père, PT15)

Je laissais jamais moi une vache vèler seule pour [ne] pas qu'elle se fatigue parce que quand une vache... c'est pas long dans une heure elle se fatigue pis tu perds beaucoup, plusieurs mille livres de production dans l'année. Et puis au moment du vêlage, à partir de ce que j'avais pu lire dans les revues de Shurgain sur leur ferme en Ontario, leur ferme de recherche, y avait pas rien que Purina, Shurgain eux autres y donnaient du sirop à leurs vaches une semaine avant qu'y vèlent. Pis moi je faisais pareil pour [ne] pas que y aient de fièvre du lait, pis la production était beaucoup supérieure; au bout de huit jours la vache était à son plein rendement. (père, PT15)

Cette conception est orientée par une logique d'accompagnement de la nature non par une logique productiviste intervenant sur celle-ci. La vache est au cœur de la production en tant qu'être vivant d'où l'intérêt d'en prendre soin puisque d'elle dépend la quantité et la qualité du produit. Cette conception s'oppose à celle qui focalise sur la quantité et la qualité de lait à produire comme extrant d'où l'idée de contrôler tous les éléments, aspects et étapes en amont.

T'sais après l'étable, après les vaches, nous autres le soir on pouvait passer une demi-heure, trois quarts d'heure à faire le tour, pis à regarder... On [ne] peut pas passer du temps dans l'avant-midi, on en passait du temps là, après. Mais lui [le fils successeur], non, y faisait la traite, y faisait juste le strict [nécessaire], y s'en allait à [la] maison, y avait pas cet intérêt-là. (mère, PT19)

Ce que signifie la répondante, c'est qu'en agriculture, il faut faire plus que le travail de production en tant que tel, il faut considérer la ferme dans son ensemble en même temps que s'attarder aux mille et un détails : examiner ses bêtes et sa terre, chercher à en connaître toujours plus, réaliser de multiples travaux qui ne rapportent pas sur le coup mais qui apportent un plus à l'aspect général de la ferme (réparation des clôtures, aménagement des boisés, repeindre les bâtiments, planter des arbres comme brise-vent, etc.) et qui procurent la satisfaction que l'on tire

de la ferme en tant que produit de son travail. Il y aussi cette recherche de fierté qui se révèle à travers le soin porté à l'entretien de ses champs et au soin de ses animaux : « J'aimais avoir des beaux sujets dans l'étable, pis j'aimais avoir des beaux champs. » (père, PE09)

#### 4.2.21 Conclusion

Le passage d'un statut d'aide familiale à celui d'employé constitue généralement une étape préparatoire à la succession qui permet aussi de retenir sa relève par la rémunération du travail. Malgré l'introduction d'éléments de la logique salariale, la priorité reste accordée à l'embauche de main-d'œuvre familiale dans la mesure où c'est par elle que la reproduction sociale sera assurée. Par ailleurs, la gestion de main-d'œuvre non familiale devient de plus en plus nécessaire avec l'augmentation de la taille des entreprises agricoles et la volonté d'adopter une répartition sociale du temps suivant le modèle salarial, alors que la disponibilité de main-d'œuvre familiale diminue. Or, la difficulté à recruter une main-d'œuvre compétente et à la conserver par des conditions de travail avantageuses fait apparaître la gestion des ressources humaines comme un problème pour plusieurs jeunes qui, par ailleurs, ne désirent parfois pas assumer ce type de responsabilité, ce qui les place dans une situation difficile au regard du contexte qui prévaut.

Le travail constitue souvent une source de conflit entre les partenaires familiaux. Des frictions liées à la distribution du travail peuvent émerger d'une insatisfaction face aux aspirations professionnelles de chacun ou de la perception d'un partage inégal des tâches. Dans ce second cas, cela peut être couplé à un partage inéquitable des bénéfices puisque celui-ci est tacitement établi sur le mérite au travail, au-delà des conventions légales établies. L'incapacité des partenaires à renégocier une répartition du travail qui satisfasse chacun entraîne l'abandon par celui ou ceux qui se sentent lésés et cette crise peut compromettre la poursuite du processus de succession familiale. Les conflits peuvent également découler de conceptions ou d'approches différentes du travail. Certains partenaires présentent une conception plus productiviste, d'autres plus humanistes et d'autres encore ont une approche plus « naturaliste ». Dans le premier cas, le rythme de travail et la manière de l'exécuter sont commandés par les objectifs visés; ils sont déterminés par les capacités et limites des personnes dans le second cas et, dans le dernier cas, c'est la nature de la tâche qui détermine le temps requis et la technique de travail à adopter.

En lien avec les sources de conflits liés à la gestion du travail et de la main-d'œuvre, se profilent deux grandes approches du travail agricole : la polyvalence et la spécialisation. Celle-ci est empruntée au travail industriel à la faveur de la spécialisation de la production des fermes et de l'introduction de structures juridiques à propriétaires multiples. Elle s'oppose à la polyvalence issue du modèle traditionnel alliant polyculture et élevage sur les fermes d'autrefois. Dans leur nature originelle respective, la spécialisation comme la polyvalence apparaissent inadaptées à la nature et à la structure des fermes familiales d'aujourd'hui; tenter d'appliquer l'une ou l'autre rencontre rapidement ses limites. Il appert que l'organisation la plus efficiente est celle de la spécialisation sur certaines tâches ciblées dans un cadre plus général de polyvalence puisque les compétences professionnelles exigées sont plus grandes en même temps que la flexibilité de l'agriculteur demeure nécessaire, ne serait-ce que pour pallier les imprévus et situations de crise.

Quant à l'aide procurée par les prédécesseurs à leur relève, elle doit s'inscrire dans une démarche de retrait et favoriser la reprise de la gouvernance de la ferme par les jeunes. Ainsi, il apparaît que les parents ne doivent pas se substituer aux repreneurs dans la réalisation de certaines tâches, ni poursuivre une division du travail calquée sur le modèle de spécialisation parce que cela ne favorise pas le développement de certaines compétences et savoirs-être chez les repreneurs. Par ailleurs, la prise en charge de certaines tâches par les parents, par choix ou par sentiment de devoir, crée son propre effet pervers. En effet, un jeune qui s'accommode bien de la situation pourrait retarder le moment de reprendre ces tâches et un parent qui voudrait se retirer se trouverait alors piégé. De même, il pourrait s'avérer difficile pour le jeune non habilité à accomplir certaines tâches et à prendre certaines responsabilités d'en prendre la charge au moment où les parents décideraient de transférer définitivement la balance des parts de propriété dans le cas d'un transfert graduel ou au moment de compléter leur retrait de la ferme quelques années après le transfert juridique de la propriété.

Par ailleurs, bien qu'ayant adopté le fonctionnement lié aux structures juridiques à multiples partenaires et qui implique la mise en place de procédures décisionnelles formelles, les producteurs ont dû l'adapter à leurs façons de faire suivant leurs traditions familiales, souvent basées à des degrés variables sur la consultation des autres membres. La démocratisation de la prise de décision paraît être une affaire de culture et non de structures. Là où le modèle familial était plutôt établi sur l'autoritarisme, les structures juridiques corporatives ou associatives n'ont

pas nécessairement entraîné le partage du pouvoir et ont pu conduire à des blocages importants. Dans le système de communication qui prévaut à l'intérieur des familles agricoles, la mère joue souvent un rôle majeur dans la transmission des messages, dans la médiation entre les partenaires et dans la conciliation des positions de chacun. Cela la place parfois dans des situations difficiles lorsque survient un conflit, tout en lui permettant souvent d'éviter l'éclatement de la famille. De plus, la bonne entente familiale ne signifie nullement que la communication soit ouverte et franche entre les partenaires. Les conflits restent parfois à l'état latent et les problèmes de communication apparaissent souvent comme des symptômes de problèmes plus profonds liés à des abus de pouvoir, à l'exercice d'un contrôle de la part d'un partenaire sur l'autre.

Au plan financier, l'introduction de la fiscalité d'entreprise et l'étendue de programmes sociaux a forcé les agriculteurs à adopter de nouvelles pratiques administratives. La tenue de la comptabilité d'entreprise est venue introduire une séparation théorique entre la famille et la ferme, ce qui a été intégré plus ou moins facilement par la génération des prédécesseurs. Les principes de prudence et de prévoyance financière inhérents à leur culture gestionnaire ont pu limiter le rythme de développement de leur entreprise agricole, tout en favorisant une certaine indépendance économique. Les successeurs, davantage dépendants du crédit et sollicités par la société de consommation, sont grevés par les dettes et ont pu avoir plus de difficultés à concilier le budget familial avec l'état des finances de la ferme. En effet, les conjointes issues d'un milieu où prévalait la culture salariale, mais aussi des repreneurs qui ont bénéficié d'un salaire au temps où ils travaillaient pour leurs parents, ont parfois de la difficulté à composer avec des revenus et dépenses plus aléatoires. La tension semble grandir pour la génération des successeurs entre les ressources financières disponibles, d'une part, et le mode de vie et le modèle de développement entrepreneurial qui sont valorisés socialement, d'autre part.

Le contrôle de l'État sur les entreprises agricoles, ne passe pas que par la fiscalité, mais aussi par les mesures d'aide financière aux jeunes établis, lesquelles favorisent l'adoption de conduites gestionnaires pouvant desservir les repreneurs en les plaçant dans des situations financières difficiles dès leur installation. À l'opposé, la crainte de l'endettement intégrée par certains successeurs les amène à prendre des décisions gestionnaires qui leur enlèvent toute marge de manœuvre financière, ce qui peut les conduire à gérer la décroissance de leur entreprise. Des conflits importants peuvent surgir rapidement lorsque les partenaires d'affaires *ne partagent pas*

les mêmes philosophies gestionnaires où s'ils tombent dans un excès économe ou dépensier. De même, les logiques peuvent être conflictuelles quant aux orientations à donner à l'entreprise concernant sa taille ou son type de production. Parfois, les projets des cédants et ceux des repreneurs sont si éloignés que les uns ou les autres choisissent d'abandonner le processus de succession familiale; il apparaît donc primordial que des consensus soient dégagés autour des projets et que des compromis soient négociés au plan de la gestion des ressources.

Les familles gèrent souvent le développement de leur ferme par projets, ce qui nécessite une bonne définition des besoins et des ressources, ainsi qu'une évaluation périodique de ses résultats en fonction des objectifs visés afin de réorienter l'action. Cette méthode devient un système de gratification dans la mesure où l'évolution de l'entreprise est mesurée par rapport à elle-même sur une échelle temporelle. Le développement peut par contre se trouver déphasé par rapport aux autres entreprises agricoles du même secteur de production. Par ailleurs, certains gèrent les ressources dont ils disposent en fonction des possibilités dans le cadre des limites qui s'imposent à eux. D'autres visent plutôt à dépasser ces contraintes en faisant preuve de créativité et d'audace afin d'améliorer leurs conditions et les ressources dont ils disposent et, par là, accroître leurs possibilités et capacités de développement. Quant à la gestion « naturaliste », elle adapte le travail aux conditions naturelles dont il ne fait qu'accompagner le processus de production en quelque sorte. Cette philosophie gestionnaire appelle à une relation directe avec la terre, les animaux et la nature, alors que dans le cadre productiviste, la technologie vient s'interposer plus radicalement dans la relation, ce qui peut entraîner une désensibilisation dans la prise de décision, et alors conduire à des excès poussés par la recherche de productivité.

### 4.3 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE DES AFFAIRES

#### 4.3.1 Introduction

La logique d'affaires est celle qui permet de saisir les opportunités externes (opportunités d'achat d'intrants, de vente d'extrants, d'expansion ou de démantèlement de la ferme, etc.) et qui cherche des stratégies pour limiter les effets des contraintes externes (fiscales, légales, économiques, environnementales, etc.) afin de tirer le meilleur profit des activités de la ferme. Par la logique

d'affaires, on cherche d'une certaine manière à répondre aux désirs de l'entrepreneur dans les cadres fixés par le gestionnaire. Elle vise aussi à ce que la production de l'entreprise trouve un débouché sur le marché par le jeu de l'échange et concerne tout autant la transaction de la ferme comme « marchandise », notamment dans le cas d'un démantèlement. Par ailleurs, elle concerne la dimension des relations d'affaires, des alliances partenariales, de la négociation des transactions et des conventions d'affaires, bref elle comporte une dimension sociale importante et n'est donc pas réductible à une rationalité économique pure.<sup>254</sup>

#### 4.3.2 L'agriculteur-entrepreneur : un ancien modèle d'exploitation agricole

Plusieurs agriculteurs, à l'instar d'autres qui devaient recourir au travail hors ferme pour acquérir un revenu suffisant afin de faire vivre la famille et développer la ferme, présentaient cependant une différence importante vis-à-vis ceux qui allaient vendre leur force de travail (bûcherons, conducteurs d'autobus scolaires, etc.). « J'ai acquis beaucoup de lots [à bois], j'ai acheté beaucoup de lots [pour en tirer] d'autres revenus. [...] J'avais pas le choix, [il] fallait travailler pour arriver. » (père, PT17) En effet, ils étaient propriétaires des moyens de production et tiraient un bénéfice de l'exploitation des ressources des autres (propriétaire de moulin à scie, de moulin à grain et autres entrepreneurs itinérants, etc.), alors que d'autres faisaient le commerce d'intrants ou d'extrants agricoles (machinerie, bêtes de reproduction, etc.). « Mon père c'était un homme d'affaires, on est allé scier un peu partout, on défaisait notre moulin à scie, on remettait ça à une autre place, mon père y avait le sens des affaires. » (père, PE02) Cette stratégie s'imposait parce que l'agriculture était à l'époque une activité saisonnière et n'arrivait pas toujours à fournir tous les produits ou tous les revenus nécessaires aux besoins des membres des familles agricoles.

Dans un autre cas, un répondant faisait également du camionnage à son compte durant les premières années de son installation sur son exploitation agricole, le temps que sa ferme soit suffisamment productive et développée pour suffire aux besoins de sa famille. Plutôt que d'abandonner cette activité secondaire, il avait engagé un employé lorsque la ferme l'eut occupé suffisamment, le revenu de ces contrats de camionnage continuant d'être réinvestis sur la ferme.

---

<sup>254</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère des affaires et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice W, page 912.

D'abord orientée vers la nécessité de satisfaire aux besoins de la famille, cette stratégie d'affaires est devenue un choix orienté par la recherche d'un revenu supplémentaire pour capitaliser sur la ferme. « Ç'a parti lentement [la ferme]. Les temps les plus durs ç'a été de '52 à '56. J'ai eu le camion pis là ç'a commencé à virer un petit peu là. J'avais pas d'argent pour acheter [le camion] moi, j'avais été emprunté [à un voisin] ». (père, PT21)

Il y a aussi ce type d'entrepreneur-agriculteur qui spéculé avec les terres, comme ce prédécesseur qui avait acquis une ferme qu'il a démantelée, car l'acquisition n'avait pas pour but d'en exploiter la terre et les animaux, mais plutôt la ressource forestière. La logique d'affaires (acquisition en vue d'exploiter le bois et de revendre la ferme) était orientée vers le profit à réaliser sur la ressource (logique commerciale).

J'ai acheté moi en haut, j'ai encore des lots à bois, une terre avec : y avait onze belles vaches, trois taures, un bœuf, un cheval, vingt cochons pis y avait des moutons, deux lots à bois, j'ai payé ça cinq mille cinq cents piastres, dans le temps. J'ai coupé du bois pour cent mille piastres dessus, au-dessus de cent mille [dollars] pis j'ai revendu les animaux deux mille neuf cents piastres tout de suite dans la même semaine, j'ai vendu la récolte, moi c'était pour le bois, j'étais pas intéressé à faire de foin là, rien en toute. [...] J'ai revendu la terre au voisin, quinze cents piastres, payable cent piastres par année. (père, PT13)

Les arrangements pour la vente de cette ferme au voisin répondaient plus à une logique sociale que commerciale, puisque cet accommodement (cent dollars par an sur quinze ans) ne visait pas à faire de l'argent avec la terre, mais à faciliter la vente, car le répondant ne désirait pas exploiter cette ferme. Sa logique d'affaires était donc guidée par les revenus (sphère commerciale) qu'il espérait tirer de l'exploitation des boisés (sphère entrepreneuriale) et non de la ferme. « Les lots à bois j'en avais avant ça, j'en ai vendus deux l'automne passé, les deux derniers. Rien que v'là quatre ans j'en ai fait couper pour soixante-dix mille piastres, j'ai rachevé de les couper, y en reste des pas pire ronds, je les ai revendus trente-huit [mille dollars], rien que les lots. » (père, PT13) La ferme familiale de ce répondant n'était utile que de manière indirecte pour lui, car ce qui primait chez lui c'était l'axe des affaires (entreprise – affaires – échange) : la production de bois pour en tirer un revenu commercial.



En outre, les motifs invoqués par ce prédécesseur pour expliquer son abandon de la production laitière à l'époque et la reconversion de la ferme vers la production bovine sont : 1. le fait qu'il possédait aussi une petite entreprise de camionnage qui prenait beaucoup de son temps de sorte qu'il était moins disponible pour la traite; 2. le fait que son épouse devait s'occuper des jeunes enfants et ne pouvait donc pas s'occuper de la traite en son absence; 3. les investissements à réaliser pour adapter la ferme aux nouvelles exigences technologiques; 4. la fermeture de la beurrerie locale qui entraînait la nécessité d'adopter un nouveau système de production et impliquait des changements importants, notamment dans le rapport au temps (production à l'année), ce qui devenait plus difficile à concilier avec les activités de camionnage.<sup>255</sup>

J'ai lâché le lait [en 1970], la raison, premièrement, là y fermaient la beurrerie icitte, pis moi me mettre en dessous des vaches le matin... Pis y a des matins quand le 'truck' arrivait, y des mois de temps que les 'trucks' ça 'runnait' jour et nuit, pis la moitié du temps c'était moi qui était la nuit, pis y a des fois j'avais deux de mes frères qui travaillaient pour moi dans ce temps-là, pis j'avais un autre étranger, quand y manquait un chauffeur, t'arrivais à cinq heures, le 'truck' repartait tout de suite. [Il] fallait que les vaches se tirent, pis la femme qui avait des petits enfants dans [la] maison, [il] aurait fallu greiller un 'bulk tank', faire une chambre à lait pis toutes ces patentes-là. (père, PT13)

Ce cas montre que ce modèle d'agriculteur-entrepreneur devenait de plus en plus incompatible avec les exigences d'une agriculture moderne (à temps plein, à l'année, professionnalisée, «technologisée», etc.), bien qu'ici le répondant évoque que ce soit le développement de ces autres activités entrepreneuriales qui lui aient fait délaissier la production laitière, laquelle accaparait trop de temps et pour laquelle il n'avait pas d'intérêt, pour se tourner vers la production bovine. Aussi, cet agriculteur a-t-il trouvé une fonction plus conciliable entre son entreprise de machinerie lourde et l'agriculture; en effet, le répondant réalisait des travaux mécanisés sur d'autres fermes, bien qu'il explique qu'il n'avait pas acquis cette machinerie lourde simplement pour remplir des contrats de travaux agricoles mécanisés, car ceux-ci n'étaient perçus que comme des occasions

<sup>255</sup> Stanek (1994b: 146) fait observer que la pluri-activité est difficilement explicable par l'analyse économique puisqu'elle « devrait faire basculer assez rapidement les producteurs vers le salariat ». Selon lui, la persistance de la pluri-activité montre « l'influence d'un fort résidu social et culturel, friction 'irrationnelle' du point de vue des choix économiques – que l'on appelle 'attachement à la terre', 'attachement à un mode de vie' – particulièrement manifeste chez ceux qui, tout en ayant un emploi non agricole à plein temps, restent rivés à une exploitation même déficitaire. »

d'affaires de second ordre au plan financier. La logique entrepreneuriale du répondant, soit de mettre à profit sa machinerie lourde, est intimement liée à sa logique d'affaires : faire du profit avec ses ressources pour aller chercher une part des subventions données aux agriculteurs pour des travaux mécanisés.

Je travaillais pour la voirie pis je travaillais pour les particuliers en dehors; on faisait le ministère de l'Agriculture quand on n'avait pas d'autre chose à faire. Premièrement les cultivateurs, t'arrivais dans le champ, je connaissais que c'est (sic) que c'était : j'étais cultivateur moi-même [il raconte que certains contractants prenaient le double du temps pour réaliser les travaux]. (père, PT13)

Alors qu'au temps des prédécesseurs la diversification des activités économiques favorisait le développement de la ferme ou que le maintien de celle-ci stabilisait en la complétant une autre activité économique, cette stratégie apparaît moins efficace aujourd'hui et constitue plutôt une stratégie qui permet la transition vers l'abandon de la succession, voire qui le précipite. Par ailleurs, un fils qui avait abandonné la production laitière et qui pensait cultiver ses terres tout en tenant un commerce d'équipement agricole a fait face à la même réalité que celle qu'il tentait de fuir en vendant les vaches. En effet, il considérait que cette production accaparait beaucoup de temps qui l'empêchait d'aider sa conjointe à l'éducation et au soin de leurs quatre jeunes enfants. Le choix d'affaires, notamment fait en fonction de considérations familiales, s'est avéré mauvais non à cause de celles-ci, mais en raison des problèmes de gestion des responsabilités familiales et entrepreneuriales, auxquels sont venus s'ajouter des problèmes d'affaires au plan de la coordination entre le fournisseur, le fils entrepreneur et les clients agriculteurs.

Là en vendant les vaches, y s'est acheté son commerce, sa franchise, [de pièces de machinerie agricole], mais y avait les jumeaux pareil. [Il] aurait fallu qu'y parte le matin pis qu'y revienne le soir. [...] Mais pour que ça soit payant, c'est comme en tout autre domaine, [il] faut que tu partes pis que tu ailles travailler. Tu [ne] peux pas être à la maison pis que ton 'truck' marche sur le chemin tout seul, [il] faut que tu ailles travailler. Ça fait qu'y s'est aperçu en cours de route, les deux se sont aperçus que ça avait été loin d'être une bonne décision de vendre les vaches. Pis en plus ce qui ajoute à tout ça, y a eu un manque de fourniture, le fournisseur y a eu un manque. Y câlait les pièces mais y venaient pas les pièces. Les gars y attendaient après leurs pointes de charrue pis ces affaires-là, [ça] fait que ç'a tombé. [Le fils restait à la maison] pour aider pour les jumeaux; [ce qui

fait qu'] au lieu de partir à huit heures, y partait à dix heures. T'sais t'arrives pas chez des agriculteurs quand y sont dans le champ. (parents, PT19)

Dans un autre cas, on est amené à poser le rapport entre abandon et travail externe : le démantèlement de la ferme laitière est-il la cause ou la conséquence de l'emploi hors ferme à temps plein de la co-successeuse? Selon les deux hypothèses plausibles, l'ordre séquentiel peut être exprimé ainsi : d'une part, la vente des vaches entraîne un manque de travail sur la ferme qui procure ainsi une opportunité pour travailler davantage hors ferme; d'autre part, l'emploi hors ferme entraîne un manque de disponibilité pour travailler sur la ferme, ce qui amène à considérer la vente du troupeau. Exceptionnellement, comme l'ex-successeuse a assisté à la dernière partie de l'entretien réalisé avec ses parents, elle est intervenue pour préciser l'ordre des événements :

[Ce] qui a déclenché [le] plus, ben premièrement Nathan [un frère salarié non successeur] lui [la mère de la fille ajoute: « y avait sa femme »] y avait des problèmes de ce côté-là t'sais, y a des fois y rentrait, pis quand y décidait de [ne] pas rentrer y nous avertissait pas, [ça] fait que ça causait des problèmes, surtout à l'heure du train. Des fois moi j'étais appelée à rester plus longtemps [au travail], [ça] fait que l'autre [le frère co-successeur] y se ramassait tout seul avec les animaux, rentrer une quarantaine de vaches c'est pas évident des fois tout seul, [ça] fait que là ç'a enchaîné, Georges [le fils co-successeur] a eu des problèmes de santé, [ça] fait que là ç'a été un autre facteur qui a fait que... Quand j'ai vu ça ben moi je me suis mis[e] plus disponible parce qu'y parlait de se débarrasser des animaux là Georges. (fille des répondants, PT12)

Ce cas montre combien les facteurs sont multiples. Mais au regard du strict rapport entre l'emploi hors ferme de la co-successeuse et la décision de démanteler la ferme laitière, la perspective de vendre le troupeau a incité la fille à focaliser ses énergies sur son emploi extérieur, bien que sa non-disponibilité irrégulière ait pu contribuer en partie à la décision d'abandonner la succession. Dans ce cas-ci, on peut comprendre l'abandon de la production laitière comme une stratégie commerciale (recherche d'un gain pour diminuer le fort endettement) pour un rééquilibrage gestionnaire des finances. De même, on peut comprendre la réorientation de la production vers les céréales comme une stratégie d'affaires pour une relance entrepreneuriale (qui exclut cependant l'un des deux successeurs). En effet, le frère et la soeur avaient songé à changer de production animale, pour s'orienter notamment vers la production ovine, mais la réorientation la plus facile et la moins coûteuse était de produire des céréales, d'autant plus que la co-successeuse bénéficiait

dorénavant d'une situation professionnelle de plus en plus stable hors ferme. L'entreprise agricole était ici assortie d'une dimension utilitaire par cette représentation de la ferme comme une sécurité, un patrimoine sur lequel on peut se rabattre dans les moments difficiles, quand les autres portes se ferment, etc. Dans cette perspective d'affaires, le travail hors ferme s'oppose ici à une logique entrepreneuriale. En outre, la production céréalière, moins exigeante physiquement, s'est finalement avérée transitoire vers l'abandon définitif par le fils quelques années plus tard.

#### 4.3.3 Le changement imposé : entre consolidation et fragilisation des fermes

À l'époque, la déprise agricole des uns, occasionnée par les changements technologiques imposés en production laitière, avait permis aux autres de se constituer une ferme viable par l'acquisition de terres ou de troupeaux, d'autant plus que les quotas ont été rattachés plus tard aux uns ou aux autres, selon les époques. Certains prédécesseurs avaient su saisir les occasions d'affaires qui se présentaient à eux, alors que leurs voisins abandonnaient l'agriculture. « C'est là que les fermes ont commencé à profiter; un dételait, un petit dételait pis l'autre reprenait. Quand la beurrerie a arrêté icitte, ç'a donné un gros coup icitte, y en a débarqué plusieurs. » (mère, PT13) Le démantèlement des fermes des uns a profité au développement de celles des autres. Par la négative, on peut voir dans le processus de déprise agricole qu'a entraîné la modernisation de l'agriculture une preuve de l'effet structurant de l'agriculture locale sur l'occupation du territoire.

C'étaient les petits cultivateurs qu'y [i.e. les laiteries, coopératives, etc.] obligeaient de se greiller d'un 'bulk tank'. [Mais] les gens [n']étaient pas assez en moyen d'en construire, ça coûte cher une chambre à lait pis un 'bulk tank', pis là, au lieu de faire ça y vendaient. [...] Si on n'avait pas fait ça [les travaux de modernisation], y ramassaient p'us le lait. (mère, PT08)

C'est qu'on était loin du chemin, la grange était bâtie loin du chemin, pis [il] aurait fallu rouvrir le chemin t'sais pour être capable, pour que le 'truck' de lait vienne à la maison. Ça aurait coûté trop cher, on [ne] pouvait pas grossir assez. [Les répondants ne faisaient] pas de lait l'hiver, [mais] on toffait, tant que la beurrerie était ouverte, on en envoyait; des fois ça allait jusqu'aux Fêtes, après les Fêtes. (parents, PT12)

Pour certains, moderniser la ferme pour produire à l'année apparaissait une mauvaise décision d'affaires au regard des dépenses et investissements nécessaires. Plutôt, ils avaient choisi

d'acquérir une autre ferme laitière mieux équipée, modernisée, plus grande, bref mieux adaptée. Pour d'autres, le risque d'affaires apparaissait trop grand lorsque l'écart était trop important entre l'état de la ferme et le niveau de modernisation qu'il aurait fallu atteindre pour répondre aux exigences, standards et normes du nouveau système productif. On peut donc penser qu'en dernière instance c'est le degré de développement atteint d'une exploitation agricole qui faisait pencher la décision en faveur d'un investissement pour sa modernisation ou, au contraire, qui portait à voir dans le démantèlement la solution la plus logique. La crainte de l'endettement, le découragement devant l'ampleur du virage à prendre, le calcul d'un risque élevé quant à la capacité de rencontrer les obligations financières découlant de la modernisation, etc. sont autant d'éléments qui conduisent à l'abandon de la production. Au mieux, on procède à une reconversion vers une autre production agricole;<sup>256</sup> au pire, on vend à la pièce les actifs du patrimoine économique de la ferme (démantèlement).

Quand c'est venu là les histoires de 'bulk tank' là, c'est parce que ça demandait beaucoup, y avait beaucoup de dettes, [il] fallait s'endetter beaucoup. Ça prenait plus de fonds de terre, ça prenait plus, pis là y avait tout en même temps, plus de tout. Pis y avait trop en même temps nous autres à faire : [il] fallait au niveau des bâtiments, des bâtisses là, ah! mondou y avait beaucoup, pis là ça nous coûtait un peu de faire le saut là-dedans. [Ça] fait que là on a plutôt essayé de faire comme y en a plusieurs qui ont fait ça aussi, parce que là à ce moment-là, c'est là qu'y a plusieurs ont commencé à fermer les fermes, y en a plusieurs, ben un bon nombre, ça commençait là. Pis là on a fait juste du bœuf, ça du bœuf on a fait ça, parce que de toute façon on n'avait pas le choix parce qu'y ramassaient p'us les bidons de lait, un moment donné ç'a arrêté ça là, en allant vers '70 y ont arrêté, là y se ramassait p'us de bidons de lait, on n'avait pas le choix. (mère, PT16)

Par ailleurs, bien que la modernisation des installations laitières sur les fermes familiales ait été faite à la remorque de l'industrie de transformation laitière, elle a pu parfois bénéficier dans une certaine mesure de l'aide des laiteries pour le compte desquelles elles produisaient. Celles-ci ont donc contribué à l'effort de modernisation des fermes familiales pas simplement en édictant des règles de conservation et de cueillette du lait, mais aussi par une contribution financière indirecte. Un répondant explique : « J'avais négocié avec le propriétaire de la laiterie un taux de transport

<sup>256</sup> Il faut savoir qu'à certaines époques, la reconversion ou le démantèlement a été forcé faute de financement. Ainsi, à la fin des années 1970, l'Office du crédit agricole avait une « politique sélective » envers les fermes laitières « en deçà des normes de rentabilité de cet organisme », les plaçant ainsi devant un « blocage majeur ». (Pilon-Lê: 106-107)

de vingt cents du cent livres parce que ça allait faire des déboursés aux producteurs [le fait de passer au 'bulk tank', puis y a dit : d'accord, je va[i]s participer à ça. » (père, PT15)

L'État accordait-il des subventions pour cette conversion technologique? « Y en donnaient peut-être mais je [ne] me suis pas informé de ça pantoute, j'étais pas intéressé. » (père, PT13) Certains prédécesseurs ont-ils regretté d'avoir abandonné la production laitière? « Non, on s'était fait une raison. On avait dit ben c'était à cause on va dire... c'est à cause disons là de ce qui était proposé pour arriver à continuer une production laitière, ce que ça nous demandait là c'était... [trop?] » (mère, PT16) Il n'y avait pas d'attachement identitaire qui retenait ces répondants coûte que coûte dans une production donnée, d'une part, et le modèle entrepreneurial valorisé ne leur convenait pas, d'autre part, ni en termes de capacités pour réaliser les investissements nécessaires, ni en termes de volonté pour adopter le modèle agricole productiviste.

Les problèmes qu'on a eus, c'est un an après [s'être établis], là de construire la chambre à lait parce que y avaient dit qu'y en ramassaient plus [de lait] au bidon. Pis après ça on avait un vieux hangar, on a tout démanché ça pis on a construit un hangar pour mettre des machineries, pis notre bois de chauffage. [...] Notre chambre à lait, [...] c'est ça le problème qu'on a eu, de passer rapidement au travers de nos réparations qu'on avait à faire, [car] on n'avait pas d'argent pour être capables de payer ça, pour [ne] pas s'endetter; les revenus au fur et à mesure on mettait ça sur ça. (mère, PT08)

La modernisation du système de production laitière a souvent été vécue difficilement par les agricultrices et agriculteurs qui avaient dû y faire face au moment même où ils venaient de s'établir depuis seulement quelques années ou même quelques mois. Dans la même optique, les années 1990, et surtout la seconde moitié, ont été marquées par la contrainte environnementale imposée aux producteurs agricoles quant à la gestion des déchets organiques de leur production animale. L'obligation de construire une fosse à fumier a constitué un facteur accélérateur dans la décision de plusieurs agriculteurs d'abandonner la succession familiale sur la ferme.<sup>257</sup> En effet,

<sup>257</sup> À cet égard, la FRAQ (2003: 17) a formulé une demande d'aide en exposant le problème comme suit : « Les dernières normes environnementales qui édictent une obligation de conformité immédiate aux nouvelles entreprises représentent un exemple probant de discrimination envers les jeunes en processus d'établissement. [...] De plus, les programmes d'aide à l'environnement ne comportent, pour l'instant, aucune mesure adaptée aux jeunes en processus d'établissement Dans un contexte où les exigences environnementales envers les jeunes tendent à se multiplier, comment justifier une telle absence d'aide? »

cet investissement alourdit le fardeau de la dette d'entreprise, d'autant plus s'il s'agit d'un jeune successeur nouvellement établi. Celui-ci peut alors avoir l'impression de travailler pour payer ses dettes, non pour lui-même. Ce qui rend peut-être moins attrayant cet investissement, c'est qu'il n'accroît pas les rendements ou la productivité, bien qu'il faille y voir une amélioration des conditions écologiques de production agricole.

Cette norme de production, prise dans sa globalité, est souhaitable au plan sociétal et environnemental, mais lorsqu'on la considère dans le contexte de son applicabilité, plus particulièrement dans le cadre du processus de succession à venir prochainement ou en cours de réalisation, cela a pu ajouter une pression entraînant des conséquences fâcheuses. À l'encontre de l'effet recherché qui est celui de renforcer le maintien d'une exploitation agricole par l'insertion des préoccupations environnementales (et donc patrimoniales) à l'intérieur de la logique et des pratiques entrepreneuriales, dans la mouvance d'un développement dit durable, l'effet inattendu et pervers a pu être de précipiter le retrait de l'agriculture et le démantèlement de l'entreprise. On a pu observer cela chez certains agriculteurs en fin de carrière avant de s'engager ou de pousser plus loin un processus de succession familiale et chez certains repreneurs installés depuis peu qui ont pu voir là un fardeau économique supplémentaire risquant de fragiliser ou d'envenimer davantage une situation financière souvent déjà précaire. Bien que la modernisation imposée permette à une part importante des producteurs de demeurer en affaires, elle engendre aussi un effet pervers chez plusieurs agriculteurs qui n'ont pas de relève assurée, d'autant plus s'ils sont rendus à un âge où ils sont près de se retirer. Ces cas critiques choisissent souvent de démanteler la ferme familiale plutôt que de s'engager dans des investissements qu'ils ne sont pas certains de pouvoir rentabiliser en quelques années avant de se retirer ou d'obtenir un prix de vente permettant de recouvrer le montant investi, au surplus de la valeur de la ferme.

Dans certains cas, même si les revenus de la ferme pouvaient supporter un tel investissement, en comptant la contribution de l'État, il semble que cette obligation venait ajouter un élément de poids dans la réflexion des successeurs qui cumulaient déjà différents problèmes et qui étaient presque ou déjà inscrits dans un processus d'abandon. Cela venait appuyer leur décision de vendre ou démanteler par un simple calcul d'affaires rationnel : en vendant ou en démantelant la ferme sans faire cet investissement, il restait plus au net qu'à prendre le risque de réaliser l'investissement et vendre ou démanteler ensuite sans avoir pu l'amortir. « Toutes les petites

fermes ça va tomber, [parce que] y en feront pas [de fosse à fumier] » et le fils du répondant « y était obligé d'en faire une, c'est entendu que ç'a joué » (père, PT15) dans la décision du fils d'abandonner.

Y nous tiennent accoter au pied du mur, tout le temps, tout le temps, parce que là ce qu'y demandaient en production ovine, là comme dans les autres productions, c'est de faire la fosse à fumier là. Quand Robin a abandonné, ça y était là, pis lui y était obligé là, y était rendu au point où est-ce qu'avec ses quatre cents unités animales, ça prenait la fosse à fumier, un investissement de cent mille piastres. Y ont dit : on va te refaire ton financement; c'est pour ça que lui y a dit : eille, ça [n']arrêtera jamais. Là lui y était devant un fait. (mère, PT16)

Lui là ça y prend une fosse à fumier, ça c'était majeur là, y a fait faire les plans, mais la loi a changé encore [redéfinition des normes, report dans l'application selon la taille de l'entreprise], c'est-à-dire que y aurait pu rester là encore quatorze ans parce qu'y l'avait son permis de l'environnement, c'était un droit acquis. [Le père croit que son fils] y était capable de la faire, ça aurait embarqué [sur le prêt, d'autant plus que l'État] y donnait 40%. (père, PT04)

Avec les nouveaux programmes qui s'en viennent de l'environnement, on n'a pas de fosse. On n'en a plus besoin, mais si Charlot prenait, c'était cent mille [dollars] qu'y mettait là tout de suite en partant, pis en changeant de propriétaire on changeait la structure sociale de la ferme, pis la fosse devenait obligatoire le matin qu'y signait le contrat. C'était cent mille [dollars], c'étaient des choses planifiées, ça prenait une fosse, l'autre [le conseiller] y avait fait une belle étude pis y a présenté quelque chose de réel. (parents, PE09)

Les normes et exigences environnementales apparaissent comme un facteur d'abandon important pour une partie de cette cohorte de successeurs, notamment à cause des investissements qu'elles nécessitent. Si l'économique en a fait abandonner plusieurs à la fin des années '60, l'écologique en fait abandonner d'autres aujourd'hui : dans les deux cas, il s'agissait d'investir de manière significative et, surtout, au-delà d'un strict calcul rationnel, de changer des cultures et des pratiques. Un répondant fait état de quelques cas de vente et de démantèlement de fermes dans sa localité et établit les conséquences en regard de la fosse à fumier. Il explique que les octrois reçus, notamment pour la construction de celle-ci, tout comme les primes à l'établissement, sont maintenant redevables en partie lorsque l'abandon survient en dedans de cinq ans, mais cette sanction ne semble pas suffisante pour faire renoncer à l'abandon, ni même le reporter.



Je parlais avec Y, c'est à peu près la ferme qui vaut le plus cher de toutes dans la paroisse, qui était le mieux organisée. Pis y avait les p'tits Morand qui ont vendu, c'était plus gros que lui, ça [ne] faisait pas cinq ans que leur fosse à fumier était faite, y leur restait encore un an. [...] Pis les p'tits Poliquin y leur restait deux ans à faire eux autres, y ont [eu] cinquante mille piastres d'octroi pour ça [la fosse à fumier], 50%, pis là c'est trente mille qu'y [leur] ont demandé, obligés de remettre trente mille piastres [suite à l'abandon]. C'est comme Douglas pis sa femme, là ça fait dix ans, si ça aurait fait quatre ans, leurs octrois de cultivateurs [prime d'établissement] y allaient les chercher. (père, PT13)

Étant donné le nombre élevé de cas d'abandons survenus dans les dernières années et dont le répondant fait état dans cette localité, une question se pose : y a-t-il un effet d'entraînement vers le démantèlement sur un territoire donné ou si l'accumulation de cas est simplement fortuite? Dans ce cadre normatif, des prédécesseurs constatent que des producteurs continuent de moderniser la ferme, en espérant avoir une relève, et donc reçoivent l'aide financière de l'État, mais ils finissent souvent par démanteler la ferme quelques années plus tard, faute d'avoir une relève effective. Selon cette perspective, ces répondants pensent que l'aide financière de l'État représente un gaspillage de fonds publics et que l'aide financière devrait être conditionnelle à un établissement effectif. Il reste cependant à évaluer socialement le risque le plus grand entre risquer de perdre une ferme par faute de modernisation ou risquer de perdre un investissement par faute de succession...

[La construction des fosses à fumier] y faut que ça se fasse cette année [en 2002]; y en a qui vont lâcher, c'est ça qui va arriver, [car] les gens plus âgés c'est ça qu'y vont faire [démanteler]. Ça [ne] donne pas grand chose quand y ont pas de relève, des fois y pensent en avoir des relèves pis y en ont pas. [Dans ces cas,] que c'est (sic) qui est le pire [c'est] quand le gouvernement donne une subvention aux agriculteurs, aux cultivateurs, pis là eux autres y prennent ça cet argent-là pis y font les réparations, [mais] au bout de deux, trois ans y vendent ça, le gouvernement y a mis de l'argent pour rien. (parents, PT08)

Dans certains cas cependant, la question de la fosse à fumier ne posait pas problème parce qu'il n'y avait pas d'obligation d'en ériger une eu égard à la taille du troupeau. « Y en parlaient mais là on n'était pas obligé, vu que (sic) qu'on n'avait pas plus que cinquante vaches je pense, y aurait eu ça à faire [éventuellement], y commençait à en parler. » (mère, PT17) On peut penser que le report de l'application de la loi a permis à plus d'agriculteurs en début comme en fin de carrière

de se préparer à réaliser cet investissement en dégageant pour eux une marge de manœuvre financière, alors que le contraire aurait certainement précipité encore davantage d'abandons par la cessation des activités agricoles, la vente ou le démantèlement de la ferme.

#### 4.3.4 Le choix d'une production agricole est aussi un choix rationnel

Le changement imposé, plutôt que de stimuler l'investissement et le développement, incite parfois à l'abandon d'une production au profit d'une autre qui apparaît moins exigeante en termes d'infrastructures. Parlant d'un agriculteur qui se voyait pris dans un enchaînement de dépenses et d'investissements que le changement technologique l'amenait à effectuer, un répondant raconte :

Y a dit : [il] faudrait que je hausse mon (sic) citerne à purin, y est pas assez grand, le mettre plus haut. En le mettant plus haut, la pompe pour aller chercher le fumier dans le fond [n']est p'us bonne, pis en ayant une pompe plus grosse mon tracteur est trop faible, [il] faut que je change de tracteur. [Il] faut que je change ça pis hausser ça c'est cent cinquante mille piastres. Y a dit : je pense que je va[i]s étudier pour m'en venir aux animaux de boucherie, bovin de boucherie [à la place]. (père, PT15)

De même, des changements structurels dans la mise en marché des produits de la ferme ont pu faire abandonner certaines production, voire l'agriculture, à certains agriculteurs. Dans le cas suivant, la production s'est par la suite concentrée sur les élevages caprin et ovin.

La production des veaux de grain, ça ç'a été jusqu'en '85-'86, ben quand l'enchère électronique a parti dans le veau parce que là on a pris une moyenne plonge au niveau des prix pis tout ça. Pis là j'ai dit : wô! Attends un peu là; j'ai dit : non là je [ne] continue pas, je finis de vendre, ça nous a tout (sic) mis à terre. [Ça] fait que là j'ai dit : o.k. c'est pas compliqué, on va arrêter ça, on va finir d'engraisser ceux qu'on a là, on va finir de les passer pis on n'en rachète pas de nouveaux pis on finit ça. (mère, PT16)

Par ailleurs, l'une des motivations à choisir une production plutôt qu'une autre et à vouloir l'améliorer et la développer, c'est de croire à ce que l'on fait, en son potentiel d'entrepreneur et au potentiel de sa ferme. « J'y croyais parce que le marché y était de 30% qu'on produisait au

Québec, le reste venait d'Australie, Nouvelle-Zélande, pis l'ouest canadien, [ça] fait que le potentiel était encore là. » (père, PE07) La spécialisation a été une stratégie entrepreneuriale de développement des fermes, mais dans certains cas, le choix de passer à une production contingentée relevait plutôt d'une stratégie d'affaires utilitaire visant à stabiliser le revenu agricole et donc à sortir la ferme de sa vulnérabilité face au marché.

L'idée que j'avais c'était de s'assurer d'un revenu de base fixe parce que, au niveau du lait, au fond tu peux calculer au début de la saison. [Ça] fait que ton revenu de lait, tu pouvais le calculer à quelques mille dollars près, ton revenu brut, tandis que dans la pomme de terre, tu [ne] sais pas. Pis cultiver un acre de céréales, ça va te coûter à peu près trois cents, quatre cents piastres, tandis qu'un acre de pommes de terre ça joue autour de douze et quinze cents [dollars], c'est pas la même affaire pantoute. [Ça] fait que là t'investis beaucoup d'argent pis tu vas arriver kif-kif ou à peu près. (père, PE11)

Dans d'autres cas, le choix d'une production spécialisée s'est fait en considérant différents facteurs : 1. les possibilités de développement de ce type de production sur le marché et, par ricochet, les opportunités d'affaires anticipées pour la ferme; 2. le défi entrepreneurial de participer au développement d'un produit d'appellation et au développement du marché; 3. la présence de certains services d'encadrement professionnel et de mise en marché déjà en place pour supporter le développement de la production.

[La spécialisation agricole de la ferme a été dictée par] les possibilités le plus qui s'offraient là au niveau disons bon [de] la production pis après ça au niveau de la mise en marché, de la vente, pis de la demande pis des marchés à développer. Donc ça ç'a été plus un facteur qui a été... disons que c'était à cause de ce qui était déjà en place comme possibilités qui pouvaient être au point de vue [des] services là. (mère, PT16)

#### 4.3.5 Les qualités, habiletés et capacités qui favorisent le sens des affaires

Une répondante explique que parce qu'elle avait choisi de financer ses projets d'agrandissement de la ferme par le bureau du crédit agricole canadien, les agents du crédit agricole provincial n'avaient pas apprécié sa défection et, de ce fait, l'aurait stigmatisée, de sorte que lorsqu'elle avait fait une nouvelle demande au provincial pour d'autres projets d'agrandissements, le

conseiller aurait tout fait pour lui mettre des bâtons dans les roues : mal compléter les documents requis, faire traîner le dossier en longueur, etc., de sorte que la répondante avait reçu, par ses relations professionnelles, l'information utile pour passer par-dessus le conseiller en question, ce qui avait effectivement débloqué son projet de financement, mais qui n'avait pas aidé à rétablir une relation de confiance, de sorte qu'elle croit qu'elle en a fait les frais au moment du transfert, voire que son fils a été utilisé en quelque sorte dans cette affaire.

Au regard de cette anecdote, quatre dimensions ou aspects apparaissent fondamentaux dans les relations d'affaires : la confiance, les sentiments, le pouvoir et les relations. La confiance entre les parties constitue le fondement de la relation d'affaires et est nécessaire pour arriver à une négociation de bonne foi. Quant aux sentiments, ils ne sont jamais évacués et ils constituent un outil de persuasion fort utilisé dans la négociation entourant le processus de succession familiale, et pas seulement entre membres apparentés, mais aussi par les divers intervenants au dossier, selon les intérêts que chacun défend. La détention du pouvoir, lorsqu'elle est formelle, peut contrer l'usage d'autres outils de négociation, voire même s'avérer un élément d'anti-négociation; le pouvoir peut constituer aussi le fondement des alliances stratégiques entre certains protagonistes. Enfin, les relations se construisent à travers le tissage d'un réseau social et, d'une certaine façon, prennent toute leur importance avant et après les négociations d'affaires (développement et entretien de la qualité des relations) pour pouvoir libérer leur influence en temps utile; investir ce capital social permet, par exemple, de surmonter la hiérarchie des pouvoirs formels.

Les affaires appellent à la négociation, mais ce n'est pas parce qu'on est bon entrepreneur qu'on est bon négociateur, et un bon chef d'entreprise ne fait pas automatiquement un bon homme d'affaires. Bien qu'il faille un minimum de qualités en ce sens, la famille permet de compenser les limites des uns par les forces des autres et vise ainsi à mettre en œuvre les talents de chaque partenaire, comme ce répondant qui affirme que son épouse était plus « barguineuse » car « pour l'achat, elle cherche toujours à faire baisser le prix, moi j'aime moins ça là ». (père, PE02)

Le sens des affaires constitue un savoir-être important à transmettre et à acquérir. Il apparaît comme un « plus » qui aide à maintenir la relève établie en agriculture. Il appelle à prendre des décisions qu'un propriétaire-dirigeant doit prendre dans la perspective d'optimiser ses revenus et

bénéfices. Et ce sens des affaires fait partie des apprentissages qui s'effectuent principalement à travers la routine de l'entreprise, ce pourquoi la délégation des tâches et responsabilités de cet ordre peut être formatrice.<sup>258</sup> Un répondant explique qu'un moment donné il avait reçu des offres d'achat pour sa production de céréales et qu'il avait refusé quatre-vingt-dix dollars la tonne :

On a dit non, on [ne] l'a pas vendu. [L'un des fils] arrive icitte le soir, y dit : on aurait pu vendre ça, pourquoi c'est (sic) garder ça? C'est à vendre. [Le répondant avait répliqué :] Non, on entrepose ça. Durant l'hiver on l'a vendu 145, 160 piastres. Moi j'ai été cherché ma plus-value. L'automne passé c'était encore pareil y était 125, 115 piastres, j'en ai vendu fin février 191 piastres la tonne. On a appris. [...] Eux autres [les fils] l'auraient vendu tout de suite. Moi j'ai pas besoin d'argent aujourd'hui, je suis capable de payer mes dettes, je suis capable de mettre du pain sur la table en attendant que mes céréales soient vendues [à meilleur prix]. [Tandis que les fils] y étaient pas capables financièrement de le faire. [Ça] fait que la différence est là. On a appris. (parents, PE09)

Le père possède une logique d'affaires acquise avec l'expérience, mais que les fils ne possèdent pas encore, trop pressés de réaliser un revenu, au risque d'un profit moindre, par insécurité de rester pris avec la production ou tout simplement parce que, dans leurs représentations, le produit du travail est une marchandise, donc destiné à la vente et non à l'entreposage. Ils ont une logique de court terme pour assouvir les besoins immédiats, tandis que le répondant a une perspective de moyen terme pour faire un profit avec le produit de son travail. Au surplus, les parents sont capables d'attendre pour réaliser une vente plus lucrative, tandis que les jeunes sont souvent dans une position financière si précaire qu'ils sont incapables d'attendre, étant trop endettés, de sorte qu'ils se trouvent à la merci du marché pour faire baisser les prix. Doit-on voir là une exploitation systémique dont les jeunes producteurs agricoles nouvellement établis feraient les frais?

De même, il faut savoir utiliser les ressources externes et recourir aux programmes et services disponibles pour assurer une gestion plus efficiente des ressources de l'entreprise, c'est-à-dire viser à la fois à diminuer ses coûts de production et à obtenir un meilleur rendement sur ses dépenses et investissements. Parlant de l'urgence de remplacer son fils après que celui-ci eut abandonné le processus d'établissement graduel, un prédécesseur raconte : « Je l'ai engagé

<sup>258</sup> Les études (Tondreau et Parent, 2002; Errington, 1999) montrent globalement que plus les décisions à prendre impliquent le contrôle direct de la gestion des finances, moins les jeunes sont formés à ces tâches par leurs parents, lesquels ont plutôt tendance à transférer le pouvoir de dépenser avec le droit de propriété.

[l'employé], je l'ai mis sur un programme fédéral qui payait la moitié de son salaire; là-dessus on a été vite, toujours des affaires [à] se revirer sur un dix cents ». (père, PE07)

#### 4.3.6 Savoir saisir les occasions d'affaires pour consolider ou développer sa ferme

Les agriculteurs rencontrés n'avaient pas toujours l'intention de donner de l'expansion à leur ferme ou l'avait envisagée sans l'avoir planifiée; ce sont les opportunités qui se sont présentées à eux qui ont fait qu'ils ont choisi d'augmenter la taille de leur exploitation agricole. Mais encore fallait-il qu'ils soient éveillés et intéressés à le faire, sinon ils auraient abandonné et ces fermes seraient disparues. « T'achètes le voisin, y est à vendre, t'es pas pour le laisser passer. Mais là je serais capable de garder cinq, six vaches de plus, dix vaches de plus t'sais. Pis c'est encore comme ça, regarde les cultivateurs là pis y fonctionnent comme ça. Y ont pas une idée dans [la] tête comme ça, c'est un peu à l'année. » (père, PE20) Lorsque les occasions se présentent de racheter une terre voisine, cela incite souvent les producteurs à accroître leur production animale puisque la production céréalière et fourragère est alors accrue, à moins que cela ne vienne que combler un manque ou que l'agriculteur choisisse de vendre cette surproduction : « Quand notre voisin s'est fait tuer par son taureau, j'ai fait l'acquisition de la terre; tout de suite ça m'a donné l'élan de encore grossir le troupeau pour avoir des meilleurs revenus ». (père, PT15)

En agriculture, contrairement à d'autres industries, on ne peut pas augmenter la taille de son entreprise selon un plan de développement pré-établi. Le sol est une denrée rare et un moyen de production fixe et non mobile. De ce fait, il faut attendre qu'il y ait des terres disponibles à proximité de la ferme pour agrandir sa superficie puisque la ferme n'est pas une entreprise que l'on peut déménager facilement. Le plan d'affaires ne peut être mis en branle que si l'on a suffisamment de ressource-sol pour produire davantage d'animaux, de légumes ou de lait. C'est exactement cette réalité qui était perçue comme un inconvénient qui a amené à concevoir des productions hors ou sans sol (serres, porcheries, poulaillers, etc.) et à s'engager dans la voie du productivisme en intensifiant la culture du sol et l'élevage des animaux pour augmenter les rendements avec la même superficie de terre ou la même taille de troupeau. Lorsque l'occasion d'agrandir sa ferme par l'acquisition de celle d'un voisin se présentait, il fallait savoir la saisir parce que ces occasions ne se présentaient pas tous les jours. Pour certains répondants, le développement à tout crin, sans fin, simplement pour grossir sans autre raison, « moi ç'a jamais

été mon idée, moi dans mon idée là, c'est tout le temps le juste milieu, les extrêmes moi ça m'a tout le temps... » (père, PT18) En même temps, cette conception mitigée de l'expansion apparaît comme une rationalisation de la réalité qui s'imposait à cette famille. En effet, il existait une contrainte importante au développement, soit la disponibilité de terre autour : « Ç'a été après nous autres que les terres ont commencé à se vendre, chaque côté, ç'a été plutôt en 1990, 1995. » (mère, PT18)

Les affaires ne se font pas toujours sous l'effet d'un calcul planifié, mais souvent sous une impulsion spontanée. À l'époque de la colonisation agricole des régions périphériques, bon nombre de terres étaient sous contrôle de l'État pendant les premières années d'établissement. La déprise agricole liée à l'exode rural a créé des occasions pour de nombreux agriculteurs d'agrandir leur superficie utile en acquérant des mains de l'État la terre d'un voisin qui abandonnait l'agriculture.

[Je ne faisais] aucune planification : quand le moment arrivait, comme le monsieur ici, le voisin, y a eu de la difficulté, on savait qu'y avait été à l'encan mais ça [n']avait pas marché, vendre par shérif là; là le gouvernement voulait absolument se débarrasser de la terre, ça fait que [un représentant de l'État] arrive ici pis y dit : le voisin [ne] veut pas acheter, toi serais-tu prêt à acheter? Deux mille piastres, zéro comptant, quatre-vingts piastres par six mois : tout de suite à cinq heures on passait sur (sic) le notaire. (père, PE02)

Par contre, la spontanéité en affaires peut révéler une logique d'affaires mal appuyée par sa logique entrepreneuriale, qui définit les besoins en ressources, et par sa logique gestionnaire, qui définit les capacités d'investissement. « Un vendeur de John Deere arrive icitte une fois, y dit : on va te vendre un tracteur. On est allé à la banque, au bout de cinq minutes [on obtient] cinq mille piastres, on achète le tracteur [qu'on] paie tant par mois. » (père, PE02) Le crédit facilite l'acquisition des biens utiles pour améliorer la production, le revenu et le travail, mais peut conduire au sur-endettement et étrangler les agriculteurs. Par ailleurs, le développement de l'entreprise agricole ne repose pas uniquement sur une logique d'affaires visant à faire davantage de bénéfices ou à conquérir les terres voisines; « c'était l'évolution, on n'avait aucune projection d'avenir dans ce temps-là, on allait selon le bon vouloir de la nature ». (père, PE02) Les propos de certains prédécesseurs montrent que la décision d'affaires est elle-même conditionnée parfois

par une logique de gestion fondée sur la « nature » qui dicte l'investissement rationnel en fonction des caractéristiques du sol, du climat, etc.

J'ai racheté un tracteur moi avec un 'loader' dessus, un tracteur que j'avais pas payé cher. Y était un petit peu [de] seconde main, mais qui faisait très bien mon affaire. Étant donné que la terre chez nous c'est pas des côtes, c'est plat, t'avais pas besoin d'un gros tracteur pour faire l'ouvrage sur la ferme. Quand arrivait le temps de faire les labours, quand bien même que le tracteur [n']était pas gros, tu faisais une journée ou deux de plus de labour pis t'arrivais comme les autres à l'automne, les récoltes c'était la même chose. (père, PT15)

À la manière traditionnelle, un prédécesseur avait acquis une ferme voisine pour y installer éventuellement son fils aîné, alors qu'il ne pouvait lui-même se retirer dans les années prochaines; dans l'intervalle, « je travaillais les deux en même temps » (père, PT10), dit-il. Le transfert de cette seconde ferme eut lieu cinq ans après son acquisition et dix ans avant celui de la ferme familiale à un autre fils. L'achat de cette seconde ferme « c'était clair » que c'était expressément pour établir le fils aîné, car « à part ça on en n'aurait pas eu besoin ». (père, PT10) Les occasions d'affaires étaient saisies en prévision du futur, pas tant orientées par ses propres besoins que par ceux de sa relève potentielle. Ainsi, la décision d'affaires (achat de la ferme voisine) avait été prise dans une perspective identitaire (reproduction sociale pour et par le fils aîné) et, bien que prévus, le transfert de la ferme et l'établissement de ce fils n'étaient pas planifiés à la lettre. À cet égard, il vaudrait mieux parler d'anticipation que de planification. « On [ne] l'a pas achetée [la ferme voisine] pour le (sic) transférer tout de suite nous autres, on [ne] le savait pas dans combien de temps, de toute façon les enfants y étaient [là], pis on avait de l'aide, donc on a eu les deux fermes de '79 à '84, mais ç'aurait pu être de '79 à '86 là. » (mère, PT10)

Sans être toujours en mode recherche, quand des occasions se présentent, il faut les évaluer et, même si elles n'aboutissent pas à une transaction d'affaires, elles peuvent stimuler le goût, éveiller un intérêt pour transiger des terres ou même une ferme. Des répondants expliquent qu'ils ne recherchaient pas une nouvelle ferme à l'époque, mais que le recrutement opéré par un vendeur agricole avait été l'élément déclencheur de leur démarche de relocalisation, en vue d'acquérir une ferme mieux équipée et plus viable pour leur relève potentielle.



Y était venu un monsieur à la maison qui vendait de la machinerie agricole pour la coop, pis y nous avait parlé de ça, en premier lieu c'était à [autre localité] qu'on était censé d'aller, son cousin avait une belle ferme, on n'était pas à la recherche, mais y venait nous voir pis y est arrivé avec cette idée-là. [...] Ça [ne] s'est pas fait; [mais] y nous avait donné le goût. (parents, PT12)

Les intervenants de tous ordres au sein du milieu agricole constituent un réseau d'information privilégié quant aux opportunités d'affaires, ce qui montre toute l'importance du capital social pour mettre un producteur sur la piste de fermes à vendre. C'est un monsieur qui « travaillait pour le crédit agricole, pis y nous connaissait ben » qui avait mis les répondants sur la piste d'un autre agriculteur dans une localité voisine : « Y dit : va donc voir [untel] c'est à vendre, pis y a un bon quota. [...] On a venu (sic) voir ça, moi je connaissais le coin, j'avais été élevée à [nom du village]. [Le mari de la répondante] y a décidé d'acheter. » (mère, PT12) À noter que même si la répondante avait autant d'influence que le répondant dans la décision d'achat, d'autant plus qu'elle avait des racines identitaires dans cette localité, on voit la marque du détenteur de l'argent sur la prise de décision, dans la culture de cette génération.

Des exploitants agricoles ont pu rater des occasions d'affaires parce qu'ils n'étaient pas certains d'avoir une relève et donc, ne voyaient pas l'utilité d'investir pour leurs propres besoins, ou parce que leur seuil de tolérance à l'endettement était peu élevé, préférant payer une bonne partie de l'investissement avec les épargnes accumulées. Ces deux facteurs font que la logique d'affaires de plusieurs des prédécesseurs serait jugée comme étant moins affirmée par rapport aux stratégies déployées de nos jours en affaires. « J'ai manqué une propriété, justement parce que justement (sic) on avait peur des dettes un peu, mais c'est surtout [qu']on n'avait pas de relève, pis j'ai été mal informé aussi on va dire. » (père, PT21) À l'instar d'autres agriculteurs, ce répondant juge maintenant que le développement d'une entreprise ne doit pas être fait en fonction d'une relève potentielle ou assurée, mais en fonction de ses propres capacités et ambitions entrepreneuriales.

[Le vendeur] lui y divorçait. [...] Ça aurait été rentable, parce que là c'est ça qu'on a manqué le plus, y fallait pas que je m'occupe d'eux autres pantoute [i.e. si les enfants désiraient ou non leur succéder], on était capable de le faire aussi là facilement. [...] C'était pas une question de grossir tellement la ferme, c'était du quota qu'on avait besoin. J'ai été en chercher pour quarante mille piastres [de toute façon], pis j'en avais là pour soixante mille [s'il avait acheté cette ferme], pis y me faisait la terre cent cinquante mille piastres pis y avait des belles

propriétés, pis réellement des belles bâtisses. Rien que le quota pis les animaux pis la machinerie qu'y avait là c'était correct. J'avais [aurais eu] rien qu'à me laisser traîner les pieds un peu [pour revendre la terre et les bâtiments] pis faire beaucoup d'argent avec [ça]. (père, PT21)

Dans ce cas-ci, le répondant avait laissé passer cette occasion alors que l'acquisition de cette ferme aurait pu constituer une bonne stratégie pour régler le problème qu'il avait diagnostiqué pour sa propre ferme, soit le manque de quotas. La décision de saisir ou de refuser une occasion d'affaires pour le développement ou la modernisation de l'entreprise, plutôt que d'être prise en fonction du fait d'avoir ou non une relève, croient certains répondants, devrait plutôt répondre à la logique suivante : il faut évaluer une offre d'affaires pour elle-même par rapport aux avantages ou inconvénients qu'elle peut procurer à la ferme, et non en fonction du caractère possible ou incertain d'un transfert éventuel. Cette logique, qui rompt avec la prise en compte de la dimension familiale, peut paradoxalement assurer la pérennité du patrimoine agricole. Bien qu'il ne soit pas impossible que des successeurs ne se présentent pas à la relève advenant un développement trop important de la ferme en vertu de leurs propres valeurs et aspirations, il est toujours possible de réduire la taille de l'entreprise pour s'y ajuster. À l'inverse, ne pas procéder au développement et/ou à la modernisation de la ferme sous prétexte qu'on estime qu'on n'aura pas de relève, c'est accentuer le risque de ne pas susciter l'intérêt d'un jeune à reprendre une ferme non modernisée ou de ne pas être en mesure de transférer une ferme viable au moment où une relève se présentera.

#### 4.3.7 Les sources des opportunités d'affaires

Un répondant avait développé une spécialisation dans le bœuf par acquisition des veaux produits par d'autres producteurs pour le marché américain, mais qui étaient déclassés, afin d'en écouler la viande sur le marché québécois. Il s'était servi de cette opportunité d'affaires comme stratégie de développement de sa ferme. L'agriculture est vue ici comme un moyen comme un autre pour faire des affaires, n'a d'intérêt à la limite que parce qu'il y a un marché, de l'argent à faire.

Le Limousin a sorti, pis là y avait un programme que le gouvernement donnait, les cultivateurs [pour] faire du Limousin, y avait un programme pour envoyer ça aux Etats-Unis, c'est là que j'ai commencé, j'ai racheté des veaux, pis eux autres

étaient scrupuleux : ça prenait un veau ben fait, pas de défaut pis c'est ci pis c'est ça, y a des gars qui ont resté avec leurs veaux, y arrivaient, y en prenaient deux-trois pis y en avaient cinq-six, là j'y allais pis je les achetais au prix de la boucherie, c'est avec ça que j'ai commencé. (père, PT13)

La stratégie d'affaires du répondant se déroule selon le circuit suivant : la logique commerciale (achat de veaux déclassés à l'exportation) est la source de la logique entrepreneuriale (exploitation de cette ressource animale) basée sur une logique d'affaires (récupération en redonnant une valeur marchande à ce produit déclassé) pour en tirer un revenu par la vente sur le marché intérieur (logique commerciale).

Parfois, les occasions d'affaires sont indépendantes de soi et liées aux caractéristiques biologiques du troupeau d'élevage. Ainsi, lorsque les premiers quotas ont été distribués, certains se sont vus avantagés par le fait qu'ils avaient déjà un troupeau plus gros que d'autres agriculteurs, tandis que certains autres ont bénéficié de plus de quotas du fait que ceux-ci étaient attribués en fonction de la quantité de gras produite, ce qui introduisait une répartition inégale selon la race de vache laitière. La distribution des quotas « c'était au gras; ça m'en donnait beaucoup parce que j'avais beaucoup de gras. J'ai eu le double de quotas que mon père. [...] Pis avec le même nombre de vaches on avait le double de quotas ». (parents, PT19).

De même, les occasions d'affaires peuvent aussi être introduites par les règles établies par l'État dans la régulation de la production (logique politico-juridique). Ainsi, ce prédécesseur raconte que les quotas laitiers étaient transférables de père en fils, ce qui leur conférait un statut patrimonial rattaché à la famille et non à l'entreprise, car même s'il n'exploitait pas la ferme de son père, il avait pu les recevoir de ce dernier lorsque celui-ci s'était retiré sans relève pour sa ferme. « Quand ça s'est vendu les vaches, le troupeau, pis la machinerie, moi j'ai racheté... j'ai pas racheté, y le donnait dans ce temps-là [« on pouvait transférer le quota », précise la répondante]. Je pouvais avoir le quota de mon père pour rien, [ça] fait que j'ai ramassé le quota de mon père. » (parents, PT19) En outre, pour s'inscrire dans le mouvement de spécialisation laitière des fermes, un agriculteur devait savoir saisir les occasions de vente qui se présentaient à lui, soit pour acheter un troupeau laitier, soit pour acheter une terre, suivant que le quota était rattaché à l'un ou à l'autre selon l'époque.

Au niveau du lait c'était évident que, on n'avait pas de lait, on commençait dans le lait. Mais par contre comme les animaux, on achetait des troupeaux au complet, dans le temps c'était comme ça que tu pouvais avoir du quota à bon marché. Le quota venait avec pis nous autres on vendait des animaux qui étaient moins bons. On a monté assez vite. (père, PE11)

Dans le contexte d'aujourd'hui, la crainte de voir les quotas disparaître, laquelle peut précipiter le démantèlement de l'exploitation, semble en partie compensée par l'espoir de voir les quotas prendre plus de valeur, ce qui ferait alors repousser le démantèlement, jugeant que les prix vont peut-être encore monter, donc que l'opportunité d'achat est meilleure maintenant que plus tard. « Je connais des producteurs qui ont vendu y a trois, quatre ans. Y ont perdu comme deux cent mille piastres à cause qu'y ont vendu trop vite » (père, PE07), notamment parce qu'ils craignaient de voir les quotas disparaître. Il y a donc deux logiques devant le même phénomène de menace de disparition des quotas laitiers. La première incite à monnayer la valeur cumulée du capital agricole par peur ou par prudence (le risque d'affaires est jugé trop grand). La seconde incite, au contraire, à acheter maintenant à prix moindre que demain les quotas rendus disponibles sur le marché à cause des démantèlements (l'opportunité d'affaires est jugée trop belle). La première logique d'affaires est guidée par la logique commerciale, tandis que la seconde est orientée par la logique entrepreneuriale.

Y en a d'autres qui se sont endettés pour en acheter du quota, j'en connais plein qui se sont endettés pour en acheter. [...] Je [ne] sais pas un jour où ce que les quotas vont tomber, y en a qui vont manger leur chemise ou je [ne] sais pas c'est quoi qui va arriver. C'est pour ça peut-être que y a tant d'abandons aussi dans ce domaine-là, que les jeunes [ne] sont pas capables d'acheter. (père, PE07)

L'entourage familial facilite la réalisation d'affaires lorsqu'un agriculteur veut développer sa ferme par extension de son domaine. « J'avais l'idée de me grossir, là [le frère du répondant] y a vu que je voulais me grossir avec un gars qui voulait vendre pas loin d'ici; y dit : au lieu d'acheter là, achète ici, y m'a fait un prix pour que je l'achète, là je suis devenu gros. » (père, PE02) Il semble exister une règle tacite de transfert des fermes familiales qui irait du plus petit cercle social basé sur des relations de proximité au plus grand cercle où les liens sociaux sont affaiblis par une distance sociale. En ce sens, la règle pourrait avoir tendance à s'inverser de plus en plus en certains territoires, non pas tant parce que les agriculteurs recherchent le profit, mais parce que

le lien de proximité sociale (agriculteurs familiaux, voisins, locaux, régionaux, nationaux, internationaux, non agriculteurs) s'amenuise entre les agriculteurs avec la disparition de nombreuses fermes, ouvrant davantage aux relations établies sur la base du prix marchand. « Y a des immigrants qui en ont acheté beaucoup, y en avait de l'argent eux autres, ç'a l'air qu'en France, [pour le prix de] dix acres y viennent acheter icitte une grosse ferme. Y en a quelques-uns ici qui sont venus; moi itou j'aurais été prêt à vendre à un étranger de même. » (père, PE02)

Selon la localisation des fermes, les actifs agricoles peuvent être fort prisés et, de ce fait, la moindre rumeur se répand rapidement et les acheteurs potentiels se ruent aux portes des fermes familiales dans l'espoir de réaliser une bonne affaire, ce qui crée une pression sur les agriculteurs qui se sentent un peu coincés et qui précipitent leurs décisions de vendre ou de démanteler. Le milieu agricole est petit et les nouvelles se répandent vite comme en témoigne ce répondant :

Au mois d'août, [...] y avait une dizaine de petites taures qui étaient dans l'étable à ce moment-là, pis le gars lui y avait acheté une grange, [où] y élevait des génisses. Là y a demandé si y en n'avait pas quelques-unes à vendre, [ça] fait que là [le fils du répondant] y dit : regarde ben, moi je [ne] prends pas la relève, je l'ai dit à mon père pis je pense que le printemps prochain y va vendre, y dit : va le voir. [Ça] fait que lui y est venu me voir, j'y ai fait un prix. [...] La décision de vendre le printemps prochain elle est prise, pis elle [n']est pas prise, y a rien de fixé; y avait mon gars pis ma fille qu'y étaient au courant de ça. Mais là lui [le fils] pour la première fois avait dit ça au gars. [...] Il l'a dit, malgré que moi j'avais dit : écoute un peu, y a rien de décidé, je [ne] le sais pas ce que je va[i]s faire, mais d'un autre côté je [ne] veux pas que ça sorte. [...] Le lundi matin mon voisin vient me voir pis y me dit que y a entendu parler en fin de semaine que... j'en ai un autre, pis tout de suite après dîner j'ai un encanteur qui vient icitte que je [ne] connais pas, pis là j'ai dit : que (sic) ça veut dire que vous avez su ça? Y dit : vous [n']avez pas vendu des taures jeudi passé? Y dit c'est moi qu'y les a financées. (père, PE11)

Dans un autre ordre d'idées, un prédécesseur raconte que le passage au lait nature avait autrefois créé une petite jalousie avec un producteur voisin qui craignait peut-être de perdre son privilège de fournisseur à la laiterie locale et voyait une menace dans le projet de spécialisation du répondant, d'où la tentative de le dissuader d'effectuer ce passage à la production de lait de consommation. « Y avait un monsieur icitte qui était rentré à la laiterie, y disait : t'sais Raymond, ça fait dix ans que je fais ça à l'année. Y essayait de me monter un bateau avec ça. J'ai dit : si

vous avez fait dix ans, je dois être capable d'en faire cinq ans. » (père, PE20) On peut penser que le développement des logiques d'affaires et commerciale a aiguisé la logique entrepreneuriale et, de ce fait, a commencé à susciter une compétition entre les agriculteurs pour le développement économique de leur ferme. La solidarité entre les agriculteurs a pu s'effriter quelque peu à l'époque devant la distinction de différents statuts d'agriculteurs: agriculteur à l'année versus agriculteur saisonnier, producteur de lait nature versus producteur de lait industriel. Ces statuts hiérarchiques, créés par les changements exogènes introduits en agriculture, sont disparus depuis, mais ont été remplacés par de nouveaux statuts qui recouvrent de nouveaux enjeux : agriculteur à temps plein versus à temps partiel, agriculteur productiviste versus producteur biologique, etc. En même temps qu'elle désolidarisait et individualisait les producteurs agricoles au plan social, cette compétition locale visant à obtenir le privilège de fournir une laiterie en lait nature agissait comme moteur de développement des fermes, comme motivation entrepreneuriale et comme défi professionnel à relever pour plusieurs agriculteurs.

#### 4.3.8 Le dilemme de l'investissement : la décision d'affaires au regard de la logique agraire

Dans un autre ordre d'idées, l'investissement sur la ferme n'est pas strictement une question d'opportunités d'affaires, mais aussi une question de potentialités agraires. En effet, le procès de production agricole n'est pas réductible à la volonté de produire un bien ou de fournir un service quelconque à partir des capitaux investis. « C'est sûr que point de vue agricole c'est plus efficace là-bas [région de Saint-Hyacinthe] à cause des terres qui sont [plus riches], pis de la température aussi. Les unités thermales font en sorte qu'y peuvent cultiver des choses autrement qu'ici là, ça c'est certain : c'est pas la même sorte d'agriculture. » (père, PE07) Ces distinctions régionales au plan agraire, peuvent être vues comme des contraintes et des limites au regard des productions faites ailleurs dans une logique d'homogénéisation de l'agriculture entre les régions. Mais dans une perspective où l'on axe le développement agricole en fonction des caractéristiques agraires régionales, celles-ci deviennent des potentialités et contribuent plutôt au développement d'opportunités d'affaires.

De plus, il est une condition essentielle pour prendre la décision d'investir : y voir un potentiel de revenus et de bénéfices. De même, il faut voir dans la ferme un potentiel de développement et une capacité à fournir les revenus nécessaires à la satisfaction des besoins, attentes et aspirations des

membres de la famille. Ne pas croire au potentiel économique de la ferme n'invite pas à s'y installer ni à y investir; autrement, on n'y voit que des dépenses plutôt que des investissements. « C'est pour ça que j'ai investi beaucoup d'argent dans le troupeau, j'ai acheté de bonnes vaches laitières pis j'ai parti tout de suite avec une grosse moyenne par année pis j'ai continué, j'ai filé en les alimentant comme [il] faut. » (père, PT15)

La nature constitue une composante essentielle de l'agriculture et, de ce fait, le risque de la production agricole est double; non seulement y a-t-il le même risque d'affaires que dans toute autre activité économique, soit de ne pas trouver une demande suffisante pour l'écoulement de son produit et de vendre à perte, quoique certains mécanismes politico-économiques compensent partiellement ce phénomène en agriculture, mais s'ajoute aussi le risque que la conjonction des conditions et des éléments naturels ne soit pas favorable à une bonne récolte, bien qu'ici encore les mécanismes de régularisation du revenu agricole amoindrissent les effets négatifs d'un tel risque. De plus, l'agriculture étant de moins en moins rentable aux dires de plusieurs répondants, certains considèrent presque que c'est un domaine à fuir pour qui veut investir, suivant strictement une logique d'affaires. « Y a ben des gars moi qui m'ont dit que si y avaient deux cent mille piastres, y mettraient pas ça sur une ferme, des gars qui connaissent ça là. Y a des gens qui disent : ah! j'aimerais ça avoir une ferme, des gens qui y en n'ont jamais eue, c'est gens là tu t'en [n']occupes pas. » (père, PT15) C'est bien parce qu'ils ignorent la réalité agricole que le répondant croit que certains néo-ruraux rêvent de s'installer sur une ferme. Mais puisqu'il faut compter avec la nature pour réaliser le procès de production agricole, il faut accepter d'assumer le risque qui découle de cette variable aléatoire, même si des mécanismes existent pour régulariser les revenus agricoles, et il faut être patient avant de récolter les bénéfices des efforts et des argents investis.

[Il] faut que tu saches attendre [...], tu récoltes à l'automne, mais quand tu ensemences au printemps, y a été des printemps après qu'on a eu agrandi beaucoup, ça nous coûtait quinze, seize, même dix-sept mille piastres pour ensemercer, pis là tu parlais de ça avec quelqu'un qui [ne] connaissait pas ça, là y te traitait de fou. [Les gens disaient :] [...] mettre dix-sept mille piastres dans [la] terre sans savoir ce que tu vas avoir, moi je l'aurais mis ailleurs! [...] Tu vois tout de suite le raisonnement, eux autres y connaissaient pas ça, ça [ne] les intéressait pas. (père, PT21)

La production agricole n'est pas réductible à la simple production économique et elle n'est pas strictement mue par le désir de réaliser le plus de bénéfices possibles. Elle est aussi liée à l'amour du métier et surtout à la satisfaction de rendre fertile le sol et d'en faire jaillir quelque chose par la combinaison entrepreneuriale de différents éléments du patrimoine économique, du patrimoine culturel et du patrimoine naturel. Il faut savoir s'armer de patience, de persévérance avant de voir ses efforts porter fruits; c'est une condition et une qualité essentielle pour réussir en agriculture. Alors qu'une prédécesseure affirme que « quand t'aimes ça pis [que] tu crois à ça, t'essaies de trouver les moyens pour continuer dans ça » (mère, PT16), un autre répondant raconte, en parlant d'un autre agriculteur : « Ça faisait cinq ans qu'y l'avait [la ferme] pis là y l'a mis[e] à l'encan. Crime c'est pas tout de suite que ça se fait des profits; [il] faut y croire, [il] faut que tu croies en ton rêve, si tu [n']y crois pas... » (père, PE07) Mais l'insécurité financière attribuée à la vulnérabilité économique qui est généralement associée aux productions non contingentées constitue-t-elle un facteur qui repousserait la relève plus qu'en production laitière, par exemple? C'est peut-être là une représentation plutôt véhiculée au sein des producteurs laitiers.

Je [ne] crois pas à ça moi, maintenant la production ovine c'est bien structuré, y a autant de sécurité que [dans] le lait. [...] Des gars qui ont mille moutons pis six cents moutons, Monsieur X, Monsieur Y, [se sentent] ben moins [insécurisés] que dans le lait pis y ont des revenus plus gros que dans le lait, plus gros que la moyenne des petites fermes au Québec dans le lait. Y vont chercher, parce que en dernier je faisais autant qu'un producteur laitier, cent mille piastres en 1995; quelqu'un qui avait à peu près 25-30 vaches y faisait à peu près ça. [Ça] fait que t'sais dans le fond on [ne] faisait pas plus pitié qu'un autre là. (père, PE07)

Selon la conception exposée ici, s'il existe un fossé entre les productions contingentées et non contingentées dans la prévalence des abandons ou dans la propension à la succession, ce ne serait pas tant des facteurs structurels et économiques qui l'expliqueraient qu'une question de perception culturelle et de représentations sociales. Avoir confiance que la production dans laquelle on s'engage en prenant la succession d'une ferme familiale constitue un facteur primordial pour le maintien de l'établissement. D'un point de vue strictement économique, la différence ne tiendrait-elle pas plutôt dans le fait que la ferme soit bien établie versus le fait qu'elle soit en démarrage ou en restructuration? C'est pourquoi le transfert des entreprises existantes apparaît, dans cette optique, comme la voie à privilégier pour établir de jeunes agriculteurs. Reprendre une ferme abandonnée pour en revaloriser les ressources peu exploitées



nécessite des investissements importants dont les fruits ne seront récoltés qu'après quelques années. Dans la mesure où il croyait que la ferme pouvait être viable, ce producteur avait consenti à investir l'argent, le temps, le travail nécessaires et à différer les bénéfices qu'il espérait en tirer.

Ça faisait au moins sept, huit ans qu'y avait pas eu d'animaux dans la grange. Cette ferme-là avait passé à l'encan. [Le répondant avait dû faire des travaux] d'aménagement à l'intérieur de la vieille grange pour rentrer les moutons la première année, pis l'année d'ensuite j'ai commencé à agrandir ces bâtiments-là, puis construire d'autres bergeries. [Pour faire] une ferme rentable, ç'a pris cinq ans. (père, PE07)

Il semble cependant que ce soit moins souvent la recherche du profit qui mobilise les entrepreneurs familiaux que le désir de pouvoir vivre de leur travail de production agricole. La logique d'affaires est donc fortement imprégnée de cette logique finalitaire axée sur la famille plutôt que sur la profitabilité, d'autant plus que les bénéfices réalisés semblent encore en bonne partie réinvestis dans l'entreprise et non pas empochés. Cependant, si l'agriculture est considérée comme un secteur d'investissement et d'activité par lequel un individu espère s'enrichir, le travail de production (logique entrepreneuriale) se trouve alors principalement motivé et orienté par les opportunités marchandes (logique d'affaires) et la recherche d'un profit (logique commerciale); dans ce cas, le déséquilibre du système des logiques peut être tel qu'il conduira à vendre ou à démanteler la ferme si elle ne répond pas aux objectifs financiers fixés à court et moyen termes.

#### 4.3.9 Le dilemme de l'investissement au regard de la succession : rentabiliser ou pérenniser?

L'investissement en début d'établissement est aussi vu comme l'occasion de se donner les moyens de produire plus et/ou de se donner les installations nécessaires pour pouvoir travailler mieux ou en prévision du développement que l'on projette.

Quand on a acheté en 1977, c'est là qu'on a fait un gros prêt parce que là Jacques avait ses prévisions dans sa tête d'avance, pour augmenter l'entrée électrique, pis en prévision que si y bâtissait un garage pis un autre pour la machinerie [etc.]. [...] On a vraiment fait un gros prêt parce que là y avait fallu bâtir la grange. Acheter du quota ça s'est fait tranquillement. Le prêt s'est échelonné sur un an

que tranquillement y est allé réinvestir, y a réinvesti d'abord pour que ça ait plus de revenus, pis après ça [pour] payer les autres affaires. (mère, PE03)

Le développement de la ferme appelle à la mise en relation des ressources que viendra régulariser par ailleurs la logique gestionnaire de l'agriculteur. Les choix de celui-ci l'amèneront soit à acheter, soit à louer, sur le marché externe les biens et services nécessaires au développement de la ferme dans une perspective d'autonomisation de l'entreprise et d'augmentation de la valeur du patrimoine, selon les contraintes imposées par la limitation des ressources disponibles et selon les choix entrepreneuriaux faits. Par exemple, on pourra décider de se doter des instruments nécessaires à la réalisation de l'ensilage ou du battage du grain ou louer les services de quelqu'un qui possède l'équipement pour le faire. Les transactions d'affaires seront dictées par les choix gestionnaires, entre la stratégie de l'endettement pour l'achat d'instruments et de machinerie afin de constituer un patrimoine productif et la stratégie de l'utilisation de ressources extérieures pour réaliser des travaux et qui permet de dégager une marge de manœuvre financière pour la réalisation d'autres projets. « On avait des travaux à forfait aussi, certains travaux, parce qu'on n'avait pas toute la machinerie, comme faire l'ensilage, des meules d'ensilage, des choses comme ça, pis le grain aussi parce qu'on n'avait pas de batteuse, [ça] fait que y avait un monsieur qui venait faire le grain l'automne là. » (père, PE07)

Dans le cas où une ferme voisine avait été acquise pour y établir éventuellement une relève, il fallait, dans l'intervalle, investir pour la moderniser et améliorer la production (installation d'un pipeline notamment). L'augmentation du revenu et l'allongement du temps où le père est resté propriétaire ont permis de réduire la dette associée à cette ferme pour y établir le fils aîné. « On voulait l'améliorer l'autre [ferme] un peu, y avait du rattrapage un peu à faire même si y avait eu d'ouvrage pas mal dessus. Ça fait que là plus que je la gardais longtemps, plus que ça allait vite, la dette de la ferme baissait tout le temps, [tandis que] la mienne était claire. » (père, PT10) Cependant, l'achat de cette autre ferme pour le fils aîné était conditionné par la décision du fils plus jeune de s'établir également. Est-ce que ça ne mettait pas une pression importante sur ce dernier quant à son avenir puisque l'établissement de l'aîné sur une autre exploitation impliquait des investissements majeurs?

Quand j'ai acheté l'autre [ferme] en '79, j'y ai demandé [au fils plus jeune], j'ai dit : si tu veux en avoir une ferme toi aussi, ben là on va l'acheter [l'autre ferme pour le frère aîné], parce que là si y en aurait (sic) eu rien qu'un garçon [qui aurait voulu s'établir] je [ne] l'achetais pas. Là y en avait deux qui étaient intéressés, pis là j'étais capable d'emprunter pour l'acheter. (père, PT10)

Pour certains parents, l'investissement sur la ferme durant les dernières années remplit plusieurs fonctions. D'abord il permet d'améliorer ou de consolider la ferme (logique entrepreneuriale) et par là, favorise le transfert et l'établissement (logique patrimoniale). En outre, il favorise un meilleur retour sur le prix de vente, par l'augmentation de la valeur de la ferme (bénéfice reporté), tout en réduisant l'impôt à payer, parce que l'amortissement sur les investissements réduit le revenu net de l'entreprise (bénéfice immédiat). Vu sous l'angle des bénéfices financiers, l'investissement est considéré au regard de ce qu'il rapporte en échange aux parents; il n'est pas réalisé dans une perspective patrimoniale, c'est-à-dire en fonction de ce qu'il rapportera comme bénéfice ou comme valeur patrimoniale à la génération suivante, à l'encontre des investissements réalisés expressément pour assurer une meilleure transférabilité et procurer de meilleurs revenus à la relève pour faciliter la viabilité de son établissement. L'une et l'autre conceptions ne s'excluent pas cependant dans la réalité.

Les investissements faits dans la perspective de la génération suivante semblent généralement plus substantiels quand le processus de succession est engagé. Bien que l'engagement dans un processus de succession agisse chez certains comme moteur de développement de la ferme et comme défi entrepreneurial, cela oblige souvent en fait à un rattrapage, une mise à niveau de la ferme pour assurer la viabilité de l'établissement des jeunes. Ce n'est parfois qu'après-coup que les cédants prennent conscience qu'il y avait « beaucoup de petits investissements qu'y aurait fallu faire » (père, PE02) avant d'établir la relève et ce, sans égard à l'assurance d'en avoir une.

Pour certains, la constitution d'une société ou d'une compagnie est motivée par les avantages ou bénéfices attendus, mais cela ne sert pas de tremplin pour la réalisation des processus de transfert et d'établissement. La logique d'affaires n'est pas replacée dans son cadre général de succession familiale, et donc dans sa globalité avec les autres logiques. L'exemple suivant montre que la logique d'affaires prise seule poursuit un but instrumental, rompant ainsi la complémentarité des logiques à l'œuvre pour la réalisation du processus de succession familiale. « Moi j'étais le gérant

de la société. En faisant la société, c'était tout moi qui faisais tous les comptes, c'était toute, toute (sic) comme si j'aurais (sic) pas été en société [mais] ça l'a apporté des subventions. [...] Moi ce que je recevais de la ferme, j'améliorais la ferme, pis je gérais la ferme. »<sup>259</sup> (père, PE02) La subvention à l'établissement demeure un moyen pour moderniser la ferme mais surtout un incitatif à le faire. Cependant, l'application d'une logique d'affaires « instrumentalisée » dans le cadre d'un processus de succession familiale ne répond pas tant à une stratégie découlant d'un savoir-être qu'à un opportunisme d'affaires.

[Avoir modernisé la ferme avant d'établir la relève,] j'aurais pas eu quinze mille piastres, ça m'aurait trop endetté. [...] Là nous autres on a été en société parce que le gouvernement a dit : votre fille est capable d'aller chercher quinze mille piastres. [...] Moi j'aurais pu grossir, [...] [mais il] aurait fallu que j'aurais fait (sic) un gros prêt agricole; faire comme on a fait, mais tout seul, je [ne] pouvais pas. Comme là ce qui m'a assisté, ma fille avait le quinze mille piastres, y avait des octrois, y retenaient aussi une partie du prêt pour acheter du quota. Moi, tout seul moi-même là, j'aurais pas eu la même possibilité de grossir. (père, PE02)

La décision d'engager de nouvelles dettes en fin de carrière ne prend sens pour d'autres prédécesseurs que dans le but de viabiliser l'établissement d'une relève. La décision d'affaires est supportée ici à la fois par la logique patrimoniale et la logique familiale. Penser autrement amènerait à voir que les bénéfices rapportés par les investissements réalisés sont moins significatifs que la part de revenus qu'ils drainent, ce qui apparaît froidement lorsque le processus de succession est abandonné. « Regarde le garçon à [nom de famille], ça a arrivé de même lui : y avait tout greillé ça pour son garçon, pis c'était plus gros que ça, [mais] y ont laissé le bonhomme tout seul. » (père, PT12)

[Au moment de constituer la société avec la relève,] j'avais p'us de dettes, c'est pour ça que le gouvernement venait m'en chercher. Il me restait deux ans à payer le prêt agricole fédéral. Là j'aurais été ben : rien faire pis vivre deux, trois ans avec le petit quota. Là j'aurais peut-être eu moins de quota quand j'aurais vendu, mais j'aurais pas eu quatre-vingt mille piastres de dettes. (père, PE02)

<sup>259</sup> Selon David (1988) l'installation en co-exploitation devant servir de transition intergénérationnelle entraîne un effet pervers du fait que les aides à l'établissement servent à acquérir de nouveaux actifs, ce qui réduit l'avantage pour le jeune dans la mesure où il se trouve à acheter une ferme dont la valeur est plus grande à la fin de la période de co-exploitation.

Dans ce dernier cas, l'apport des prédécesseurs visait à rendre la ferme viable pour les repreneurs sur un horizon de cinq ans. Les prédécesseurs avaient moins à retirer de cet arrangement pour eux-mêmes si ce n'est que la satisfaction de pérenniser le patrimoine familial. Le projet venait en effet soutirer aux parents un triple don d'argent, de travail et de temps (étirer leur retrait). Le scénario élaboré par les intervenants portait peu d'égards aux intérêts des prédécesseurs : fragilisation de leur santé, stress causé par la pression exercée sur eux pour transférer à rabais, prix de vente prenant en compte les intérêts des jeunes au détriment des besoins des parents, marginalisation de leur contribution à la valeur ajoutée de la ferme, etc.

Certains prédécesseurs diront qu'il ne vaut pas la peine d'investir sur la ferme en fin de carrière s'ils n'ont pas de relève; la logique est qu'il est impossible de rentabiliser son investissement en si peu d'années. C'est tout de même une autre entreprise agricole qui disparaîtra du paysage local : « [pour] ceux-là [qui n'ont pas de relève] c'est bon pas pire, mais c'est une ferme qui ferme ». (mère, PT16) Pourtant, dans certains cas, malgré la présence d'une relève, le prédécesseur devient plus réticent à investir sur la ferme. Cette conception vient contredire la théorie voulant que de savoir qu'on a une relève potentielle favorise l'investissement sur la ferme. Ainsi, un répondant raconte que quand ses fils ont commencé à signifier leur intérêt à s'établir dès la fin des années 1970, le répondant dit que, d'une part, « ça nous stimule, quand t'as des gars qui ont l'air à aimer ça », mais que, d'autre part, malgré cela, au plan des investissements :

Les dernières années je faisais attention; comme la citerne en arrière je l'aurais fait [et même] j'ai eu envie de me mettre un silo, [mais] là j'ai dit : [...] y m'en reste peut-être pas pour longtemps, on [ne] sait pas, aller investir pis après ça si ça reste là, en dernier ça me coûtait un peu d'investir un montant d'argent là. (père, PT10)

Parfois, il y a au départ un problème de transférabilité de la ferme, mais les prédécesseurs ne sont pas nécessairement blâmables. En effet, lorsqu'il n'y a pas de relève qui s'annonce, il apparaît illogique à plusieurs de préparer cette transférabilité puisqu'ils vont vendre ou démanteler,<sup>260</sup>

<sup>260</sup> Selon Préfontaine (1999: 7), « plus le chiffre d'affaires de l'entreprise est bas, plus l'on considère que l'entreprise sera démantelée dans les cinq ans à venir ».

mais le problème se pose lorsqu'une relève se présente inopinément : le fils successeur « y pouvait pas vivre sur la ferme, y avait pas de revenu pour vivre » et pour grossir la ferme afin de la rendre viable, il aurait fallu « qu'y s'endette ». (père, PT13)

Pour plusieurs, la logique d'affaires en processus de transfert et de retrait s'énonce ainsi : « Nous autres on avait l'intention de vendre [transférer], [mais] on n'avait pas l'intention de [dépenser, investir] sans savoir si y allait le prendre ou non. » (mère, PT14) Ainsi, l'idée d'investir est tributaire de l'intention du fils de reprendre la ferme familiale, autrement l'investissement aurait été perçu comme une dépense, une perte. À première vue, la clé de l'explication semble résider dans l'incertitude de l'établissement. Cette incertitude apparaît comme un frein important à l'investissement, ce qui va dans le même sens que la théorie de Potter et Lobley (1996 et 1992) voulant que plus on sache tôt qu'on aura une relève, plus on soit porté à investir. Mais cette théorie est relativisée par d'autres propos de la répondante : « Ben c'était sûr [que le fils voulait s'établir], mais on va dire nous autres on [ne] pouvait pas investir un certain montant pis sans savoir dans une couple d'années des fois si y change d'avis. Tu vois ça au jour le jour. » (mère, PT14) Ce n'est donc pas de l'incertitude face à la volonté du jeune de s'établir qu'il s'agit, mais de celle liée à un futur dont on ne peut jamais être certain.

Dans cette optique, les logiques d'affaires et gestionnaire sont orientées sur le court terme (la réalité quotidienne) et non sur la planification à long terme (l'anticipation du futur), et donc davantage en fonction des certitudes que des scénarios. En même temps, la gestion et les décisions d'affaires quotidiennes ne prennent-elles pas sens par rapport à une certaine anticipation du futur dans la mesure des certitudes que l'on a? Même si le fils était intéressé à s'établir à ce moment précis où ils auraient pu investir, ils ont préféré ne pas prendre le risque de le faire et conserver cet argent pour leur retraite, en songeant que le jeune pouvait changer d'idée. Dans la mesure où le futur leur apparaissait probable mais incertain quant à l'établissement de leur fils, la seule certitude qu'il leur restait alors était qu'ils allaient éventuellement se retirer, d'où la décision d'orienter leurs actions autour de cet enjeu. Mais en n'investissant plus, ils venaient fragiliser la viabilité de l'établissement du successeur, sans compter que cela aurait pu compromettre le désir même du jeune de s'établir devant la mise à niveau à faire.

Lorsqu'une relève est présente, certains prétendront que ce sera à celle-ci de réaliser les investissements nécessaires sur la ferme, la logique étant que le prix de vente de l'entreprise deviendrait trop élevé pour le jeune ou que le don à faire serait trop élevé pour les parents. Aussi, certains pensent que c'est à chaque successeur, à chaque génération, de faire ce qui est nécessaire pour assurer la viabilité de son établissement et qu'il n'appartient pas à la génération précédente de décider ce qui serait bon pour la prochaine. Plutôt que de maintenir un rythme d'investissement soutenu, ces agriculteurs choisiront de payer leurs dettes et d'épargner pour se constituer un fonds de retraite ainsi que l'héritage des autres enfants. La ferme pourrait accuser alors un retard de développement ou de modernisation, ce qui fait dire à une répondante : « Ouan, mais y sont-y capables de vendre? » (mère, PT16) Dans la négative, leurs actifs pourraient être dévalués ou ils pourraient rester avec certains actifs sans valeur entre les mains.

Pour ceux qui constatent que l'endettement est un mal nécessaire, voire un gouffre sans fin qu'il est impossible d'éviter pour survivre, une ferme peu endettée risque paradoxalement de passer pour une entreprise moins attrayante à l'achat. En ce sens, la négligence entrepreneuriale nuit à la pérennité patrimoniale parce que la valeur commerciale de l'entreprise est faible. De plus, une ferme dite sans relève est une ferme de plus qui est appelée à disparaître. Dans ce cas, la perte d'un sentiment d'urgence patrimoniale du fait qu'il n'y a pas de relève risque d'entraîner une négligence au plan des investissements. On peut faire cette hypothèse : ce n'est pas tant d'avoir une relève qui incite à investir sur la ferme, mais plutôt le fait de ne pas en avoir qui incite à ne pas investir puisque la logique patrimoniale se trouve exclue au départ lorsqu'elle ne se rapporte qu'à la perspective familiale, au lieu d'être envisagée aussi dans une optique non familiale.

D'autres pensent plutôt qu'il ne faut pas agir en fonction d'avoir ou non une relève possible, probable ou certaine, mais que l'investissement doit être continu jusqu'en fin de carrière parce que la ferme deviendra alors plus attrayante pour favoriser l'établissement d'une relève et pour assurer un transfert graduel en faisant vivre deux familles. Advenant qu'il n'y ait pas de relève familiale qui se présente, ces agriculteurs se disent que leur ferme deviendra plus attrayante pour une vente en bloc à un autre agriculteur parce qu'elle aura un bon niveau de développement, ce qui facilitera le financement de cet achat. Ainsi un prédécesseur explique que les investissements réalisés sur la ferme ont rendu son rachat « attrayant et commercialement viable aussi parce

que... quand y ont prêté au futur acheteur, il fallait qu'y ait des valeurs sûres, [il] fallait qu'y ait des valeurs qui soient là pour garantir son emprunt. » (père, PE07)

La logique entrepreneuriale (développement de la ferme) apparaît nécessaire pour supporter une logique patrimoniale (constitution d'un patrimoine économique) dans le cadre d'une logique d'affaires (capacité d'attraction d'un acheteur) en vue de tirer le meilleur prix de vente possible de la ferme (optimisation de l'échange commercial), ce qui permet d'assurer tout de même la pérennité du patrimoine agricole à défaut d'avoir pu le maintenir à l'intérieur de la famille. Advenant qu'il n'y ait pas de relève familiale ou non familiale, la vente en pièces de la ferme permettra généralement, dans le pire des cas, de récupérer les investissements réalisés par l'augmentation globale de la valeur des actifs, raisonnent ces prédécesseurs.

Dans la mesure où la logique patrimoniale est rattachée à la logique familiale par la logique identitaire, on comprend que nombre de producteurs agricoles ne voient que le démantèlement comme moyen de disposer du patrimoine économique lorsqu'ils désirent se retirer, s'ils sont « sans relève » parce qu'ils n'envisagent pas la pérennité de la ferme dans une perspective d'affaires ouvrant sur des possibilités de relève extérieures à la famille. Si ces agriculteurs considéraient le lien entre les logiques patrimoniale et entrepreneuriale, ils assureraient ainsi la gestion de la ferme comme s'il allait y avoir une continuité d'une manière ou d'une autre (familiale ou non familiale). Ne verraient-ils pas mieux ainsi l'opportunité de continuer à investir sur la ferme pour envisager la revente à une relève non familiale comme occasion d'affaires? Tout se passe dans plusieurs de ces cas comme si le démantèlement de la ferme était considéré comme un acte qui ne relèverait que de l'axe des affaires (entreprise – affaires – échange), alors que l'établissement serait considéré comme un acte ne relevant que de l'axe identitaire (patrimoine – identité – famille).<sup>261</sup> Ces conceptions sont fort réductrices de la réalité, car prendre en compte l'axe complémentaire dans le processus de décision change toute la perspective : plutôt que de démanteler dans le cas d'une « ferme sans relève », on songera plutôt à vendre l'entreprise

---

<sup>261</sup> Bien que dans une optique un peu différente, on peut rapprocher cette perspective qui opposerait démantèlement et établissement sur ces deux axes à celle opposant transfert traditionnel à transfert moderne où le premier répondrait à une « logique patrimoniale » dans l'optique d'une « affaire de relations » et où le second correspondrait à une « logique entrepreneuriale » dans le cadre d'une « relation d'affaires » (Jean et Parent, 2000). En modifiant quelque peu cette compréhension, on pourrait voir plutôt l'abandon comme une rupture entre ces deux perspectives dans le cadre de la réalisation du processus de succession.



agricole à une relève non familiale et, dans l'optique du transfert familial, on envisagera l'investissement sur la ferme comme une condition pour réaliser l'établissement et non comme une dépense.

#### 4.3.10 L'investissement comme stratégie d'affaires orientée par la fiscalité

Chez certains agriculteurs, l'investissement n'est pas considéré comme une stratégie qui vise à développer la ferme pour mieux satisfaire les besoins de la famille, pour ajouter au patrimoine familial ou pour atteindre des objectifs de productivité. Il est plutôt vu dans une optique de calcul comptable comme stratégie fiscale, qui peut s'inscrire cependant dans une stratégie plus large de succession familiale; ainsi, après avoir enclenché des investissements qui visaient à moderniser la ferme dans le cadre d'un processus de succession, un prédécesseur y a vu un avantage : « j'en payais p'us [d'impôt], même y nous en redonnait ». (père, PE02) Soit que cette économie est alors réinvestie sur la ferme, donc au profit des successeurs, ou bien elle est épargnée par les prédécesseurs, qui peuvent alors la comptabiliser pour fixer un prix de vente préférentiel.

Un régime fiscal désavantageux pour les agriculteurs en fin de carrière qui ont passablement réduit leurs investissements serait ainsi, pour certains, un élément-déclencheur du processus de succession. La fiscalité des entreprises semble faite pour favoriser l'investissement sur les entreprises agricoles et, par là, les rendre transférables à une génération future, mais les avantages sont-ils suffisamment tangibles pour inciter les producteurs agricoles à suivre cette voie? Dans cette optique, la logique d'affaires, motivée par une logique de gestion comptable, relancerait le processus entrepreneurial chez les prédécesseurs. Cependant, encore faut-il que la logique patrimoniale exerce un effet en ce sens, qu'il y ait une volonté de transmettre la ferme, sinon il serait facile de considérer plus avantageux de la démanteler que de se lancer dans un nouveau cycle d'investissements.

L'endettement qui s'ensuit rend cependant les agriculteurs prisonniers d'un enchaînement d'investissements perpétuels. C'est vraisemblablement pourquoi plusieurs producteurs de la génération des prédécesseurs ont préféré, à l'époque, aller chercher un revenu hors ferme pour permettre à la ferme de se développer, bien qu'à un rythme plus lent, que de recourir au crédit agricole. Au sein de cette génération, les prêteurs financiers sont implicitement vus comme des

arnaqueurs qui représentent une menace à leur autonomie économique du fait qu'ils ne sont plus pleinement propriétaires de leurs fermes à partir du moment où elle est mise en garantie contre le financement de projets de développement. En outre, l'endettement des agriculteurs apparaît comme une façon de les démobiliser collectivement, chacun cherchant plutôt à essayer de se tirer d'affaires : « Y est ont tous écrasés, y les tiennent tous à [la] gorge là; un agriculteur qui [n']est pas endetté plus que... qu'est-ce qu'il vaut là? Trouvez-moi en un. » (mère, PT16)

La politique fiscale apparaît orientée dans le sens de l'idéologie dominante de l'agriculture à temps plein, supportée par le modèle de la grosse ferme spécialisée à production intensive. Dans cette perspective, la politique fiscale serait faite pour favoriser l'élan entrepreneurial et décourager le maintien de la petite unité agricole familiale. Plutôt que de favoriser le développement de l'entreprise agricole par le revenu hors ferme, le régime fiscal favorise l'emploi agricole à temps plein. Il défavorise donc la ferme de petite taille qui force l'agriculteur à exercer un emploi hors ferme si peu d'investissements y ont été effectués. Mais pourquoi les mesures fiscales ne favoriseraient-elles pas la diversité des modèles de fermes familiales? Rien ne montre que la ferme de grande taille, la production agricole de masse et l'agriculture à temps plein méritent une valorisation sociale, politique, économique et culturelle plus importante que la petite entreprise agricole, la production de niche et l'agriculture à temps partiel.

Par ailleurs, la formation d'une compagnie devient parfois le moteur de développement de la ferme au sens qu'elle permet de prendre des risques d'affaires plus élevés parce que la responsabilité des actionnaires n'est pas personnelle. Ainsi, advenant la banqueroute de la ferme, ce ne sont pas tous les biens de la famille qui y passeraient, mais seulement ceux qui appartiennent légalement à l'entreprise et qui, de ce fait, n'appartiennent plus en propre à la famille. Certains y ont vu une occasion pour risquer le développement de la ferme : « on a acheté beaucoup de quotas ». (mère, PE03) Ainsi, dans ce cas, cette prédécesseure souligne qu'ils ont doublé leur chiffre d'affaires l'année suivant la constitution de la ferme en compagnie. En limitant la responsabilité des actionnaires à leur mise de fonds, cela a incité les prédécesseurs à emprunter davantage, sous le couvert de la compagnie en tant que personne morale, pour investir et développer la ferme, plus qu'ils ne l'auraient fait sous la forme d'une entreprise à propriété individuelle ou sociétaire.

#### 4.3.11 Le choix d'une forme juridique d'entreprise comme stratégie d'affaires

Passé un certain seuil de revenu, il apparaît moins profitable au plan fiscal de demeurer en propriété individuelle que de former une compagnie, vraisemblablement aussi en fonction des autres revenus non agricoles que retirent les agriculteurs.<sup>262</sup>

[L'idée de former une compagnie,] c'était l'UPA; comme y nous disait : là vous payez de l'impôt, là si vous formez une compagnie, les taux sont moins élevés, vous sauveriez de l'argent. C'est le comptable de l'UPA, y dit : vous seriez mieux [de former une compagnie], [car] un moment donné on était rendu [que] ça avait augmenté beaucoup [les impôts à payer]. (père, PE20)

La promotion de la compagnie et l'adhésion à cette forme juridique en agriculture semble avoir été d'abord faite dans une optique fiscale, avant d'être récupérée pour promouvoir l'établissement graduel de la relève familiale.<sup>263</sup> En fait, en visant à tirer un avantage au plan fiscal, plusieurs prédécesseurs ont vu là l'opportunité de faire d'une pierre deux coups pour établir le jeune à qui on allait éventuellement transférer la ferme de toute manière.

Peut-être une couple d'années quand on a fait la compagnie, pis y travaillait avec nous autres, pis Gino était intéressé. C'était rendu de transférer à lui plus tard pareil, pis la compagnie est venue. On est allé à l'UPA voir ça pis y ont dit : vous [n']avez pas le choix, c'est une compagnie qui va pouvoir vous donner un coup de main [au plan fiscal]. (mère, PE20)

Les contraintes ou les opportunités que procurent des règles juridiques et fiscales influencent les stratégies d'affaires déployées par les agriculteurs qui visent à ce que l'échange au transfert ou à la vente permette de conserver le maximum dans l'entreprise et pour la famille.

---

<sup>262</sup> Perrier et al. (2004: 63) affirment que c'est « la structure juridique [qui] s'adapte à la formule de transfert et non l'inverse. [...] Ainsi, la forme juridique n'est pas déterminante dans l'orientation du transfert de ferme. » Les observations de notre recherche tendent à montrer aussi que la structure juridique constitue un outil plus qu'une fin dans le cadre de la réalisation d'un processus de succession familiale. On pourrait avancer l'hypothèse que la structure juridique choisie vise à concilier la recherche de bénéfices fiscaux et la satisfaction des besoins familiaux.

<sup>263</sup> Pour un historique de l'évolution de la transmission des fermes québécoises au regard des aspects juridiques et fiscaux, voir Pilon-Lê (1984).

Je savais que c'était une préparation pour ça, d'abord ça allait aider pour le transfert ou la vente, que je vende à un étranger ou n'importe quoi, le comptable m'avait dit ça [la mise en compagnie], ça va t'aider, un comptable agréé. Je savais ben que mon affaire était claire pis quand tu veux vendre ça, y te parle de 46% que tu vas donner au gouvernement, c'est ça qui vient te chercher, t'as pas de dettes, t'as pas rien [comme passif]; en faisant [une] compagnie tu tombes à 18%, je me suis informé comme[nt] ça coûtait [pour] former une compagnie, [chez] le comptable pis le notaire. (père, PT10)

« À l'UPA y nous ont conseillés, y ont dit : ç'a pas de bon sens, vous travaillez pour le gouvernement, vous en donnez trop. [...] C'est tout l'UPA qui nous ont organisé ça, après ça le notaire. Pis le notaire a trouvé qu'à l'UPA y avaient bien travaillé. » (mère, PT21) Il s'agit parfois simplement d'une stratégie d'affaires visant à régler un aspect de la gestion financière; la compagnie peut avoir été fondée pour des raisons strictement fiscales et non dans le but d'un transfert éventuel : « non, y était pas question de ça [de transfert], à ce moment-là ». (père, PT21)

Bien qu'on puisse choisir de se constituer en société ou en compagnie pour assurer un transfert progressif à la relève, ou pour reconnaître la conjointe comme partenaire à part entière de l'entreprise agricole, il semble que ce soient souvent les avantages fiscaux ou légaux que procurent ces formes juridiques<sup>264</sup> qui font opter pour le partage de la propriété légale et du pouvoir formel au sein de la ferme familiale. L'idée qui prime se résume ainsi : l'apport financier d'autres partenaires, encouragé par des politiques de prime à l'établissement et des politiques fiscales, donne la capacité d'investir davantage sur la ferme et procure ainsi, d'une part, des avantages fiscaux qui renforcent cette capacité de développement de la ferme et, d'autre part, un meilleur niveau de vie pour la famille par la hausse du revenu qui découle de ce développement. « Lorsque j'ai eu la chance de devenir en société, en construisant la vacherie, là on a pu mettre beaucoup d'intrants, sur le revenu qu'on avait... les amortissements, pis en mettant plus d'intrants, on a plus de revenus, on vit bien mais par contre on peut mettre plus sur la ferme. » (père, PE02) Certains croient par contre que la formule corporative (compagnie) est plus adéquate

<sup>264</sup> Pour simplifier, les agriculteurs distinguent le plus souvent deux formes juridiques dans leur langage : la compagnie et la société. La première est en fait une société par actions, alors qu'ils réservent la seconde expression pour exprimer les autres types de sociétés, soit la société en nom collectif et la société en commandite, la société en participation étant plus rare en agriculture.

que la société pour réaliser un processus de succession, en se référant à l'avis d'un professionnel agricole. En effet, la responsabilité solidaire des partenaires d'affaires serait le principal irritant de la forme juridique associative (société).

Y avait un agronome à sa retraite qui fait de la consultation, pis j'y avais fait consulter icitte, pis y avait trouvé que ma machine [n']allait pas ben du tout, que la société [n']allait pas ben. Y dit : t'aurais dû jamais faire une société, même lui me l'a dit, [il] aurait fallu retourner chez le notaire pis transformer en compagnie, mais c'est de l'argent, [...] pis mon gendre, je [ne] sais pas pourquoi y voulait pas que ça soit une compagnie; [il] me semble [que] ça serait mieux une compagnie, mais lui y voulait pas en entendre parler de compagnie. (père, PE02)

À la limite, le choix de la forme juridique de l'entreprise a pu se résumer parfois à une simple stratégie fiscale pour assurer la transition intergénérationnelle au plan comptable. Ainsi, le prix de vente peut davantage être d'un niveau préférentiel puisqu'il en reste autant aux parents eu égard à leurs demandes. « L'UPA [le comptable] s'est arrangée avec le notaire pour [ne] pas qu'on paie d'impôt. [...] Y nous a fait mettre en société, après ça tu transfères ça, tu donnes tout ça à l'autre, cinq minutes juste pour sauver de l'impôt » (parents, PT08), racontent ces répondants qui avaient transféré leur ferme à la fin des années 1980.

La formation d'une compagnie serait motivée par une logique gestionnaire qui indique que trop d'impôts sont payés et par une logique d'affaires qui y voit une opportunité pour faire des investissements. Par contre, la fiscalité des entreprises apparaît comme un piège pour les exploitations agricoles à l'égard de leur dimension familiale. En effet, alors qu'ils considèrent que leur ferme était encore de dimension familiale lors des premières années où la ferme opérait en tant que compagnie dûment constituée, des prédécesseurs considèrent qu'elle a perdu de son caractère familial « parce que tout seul [il ne peut pas faire le travail], ça y prend des employés » et que revenir à la propriété individuelle « ce serait de l'impôt épouvantable; le taux d'impôt est moins élevé quand c'est une compagnie ». (mère, PE20) Nombreux sont ceux qui pensent que la forme juridique des fermes devient de plus en plus fonction de leur taille économique,<sup>265</sup> dont le nombre d'employés constitue un indicateur populaire chez l'ensemble des répondants. Mais,

<sup>265</sup> Pilon-Lê (1990: 105) rapporte « l'apparition des nouvelles formes juridiques pour transmettre les fermes » à la conjonction de trois facteurs : « la taille de la ferme, le nombre de fils à intégrer sur la ferme et le niveau d'endettement des parents ».

considérant la perte du caractère familial, on n'aurait intérêt à se former en compagnie qu'avec l'augmentation des revenus qui implique de payer davantage d'impôt. « Notre fille, y se sont (sic) formé une compagnie pour arrêter de payer de l'impôt. [...] [Il] faut que tu sois assez gros pour former une compagnie, [il] faut que t'aies des employés. Ça fait qu'y sont mieux de se former une compagnie, pis tout le monde a un salaire. » (père, PE20)

Par contre, plusieurs prédécesseurs ont constitué la ferme en société sans trop en connaître ni les avantages et inconvénients, ni les droits et obligations qui y étaient liés : « C'est le notaire qui nous avait suggéré ça là, c'est pour ça. On [ne] connaissait pas [ça] ben ben dans le fond; on s'est fié pas mal au notaire. » (père, PE07) Parfois ces stratégies d'affaires mises de l'avant pour des raisons fiscales s'avèrent moins payantes que prévu et l'on cherche alors à renégocier l'entente avec le ou les partenaires.

La deuxième année, j'ai payé [de l']impôt par rapport au profit de la ferme, [car le répondant avait conservé 20% des parts de la ferme au début], le problème, c'est pour ça que j'ai lâché, j'ai dit : j'ai été voir l'agronome du crédit agricole, j'ai dit : moi là payer de l'impôt [pour] de l'argent que j'ai pas là, j'ai dit : non, ça [ne] marche pas, c'était rendu à mille piastres, une année j'ai payé quasiment mille piastres. [...] C'est parce que le comptable [de l'UPA] m'a dit : eille! touche pas à ça, pour [ne] pas payer d'impôt : mets-toi en société, c'était le truc, [donc l'idée de se mettre en société] ç'a été pour [ne] pas payer d'impôt sur le troupeau, c'est eux autres [le comptable de l'UPA] qui m'ont [suggéré ça], c'était le comptable y se servait de ce truc-là pour [ne] pas que le troupeau soit imposable, c'est parce que le troupeau lui, du moment que tu le vends, y est imposable. (père, PT18)

La mise en société vise aussi à contourner des règles fiscales.<sup>266</sup> Mais on doit comprendre que le répondant s'est retrouvé à payer plus d'impôt à cause des profits de la ferme dont il se trouvait à percevoir 20% en théorie, alors que cette participation en société n'était que fictive pour des motifs fiscaux; la stratégie de contournement fiscal s'est avérée trompeuse dans la mesure où le

<sup>266</sup> Les agriculteurs bénéficient de mesures fiscales qui « reconnaissent la spécificité de l'agriculture » mais, vu « une multitude d'avenues possibles selon la forme légale de la ferme », les auteurs du *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec* (MAPAQ, 2004: 63-64) soulignent qu'« il est crucial de consulter des experts dans le domaine qui sauront éviter les conséquences fâcheuses liées à une mauvaise planification fiscale ». Cette position ne règle en rien la complexité des règles fiscales et reporte la responsabilité sur les producteurs, ce qui ne risque pas d'inciter davantage au transfert qu'au démantèlement.

cédant ne retirait pas de bénéfices réels de la ferme associés à son pourcentage de parts détenues, d'où sa volonté de se retirer plus rapidement de la société. Mais le répondant introduit une autre raison qui l'avait amené à procéder au transfert par la mise en société avec son fils : « Mais à part de ça y avait... j'ai pris ça itou par rapport à ça : ça me permettait de travailler là, sans que lui [le fils] paie de l'assurance pis tout parce que j'avais une part à la ferme, là je travaillais là, j'y allais ou j'y allais pas, y payait pas d'assurance, pas de CSST, etc. » (père, PT18)

Le répondant avait choisi une solution d'affaires (mise en société pour conserver 20% des parts) qui permettait de minimiser les frais pour la ferme dans l'optique où il voulait aider son fils (travailler sur la ferme permettait de ne pas engager un employé) en éliminant les frais d'employé (le père n'était pas considéré comme employé parce qu'il conservait un statut de propriétaire). La stratégie semblait procurer des bénéfices économiques au jeune ou du moins lui épargnait des charges financières, tandis que les avantages pour le père relevaient davantage de ses aspirations au retrait : pouvoir continuer d'aller travailler sur la ferme. La stratégie répondait autant à une logique d'affaires qu'à une logique patrimoniale et familiale. Elle visait à supporter le processus de transfert par des avantages fiscaux, mais procurait aussi des avantages financiers pour l'établissement du jeune et favorisait un retrait graduel pour le prédécesseur.

Là astheure je le vois pourquoi, en société, l'impôt si tu fais un revenu assez gros, l'impôt te mange, parce qu'y t'imposent personnellement, tandis que la compagnie c'est pas pareil, la compagnie elle, comme les Beauchemin, y ont été en compagnie pis y ont ben fait, c'est de même qu'y faut [faire], la compagnie elle là, elle paie ses impôts pis le gars lui y se prend de l'argent pour vivre, pas trop pour [pas] payer de l'impôt. (père, PT18)

À l'instar d'autres répondants, ce dernier pense que la compagnie est une forme juridique plus avantageuse que la société parce qu'elle dissocie les personnes de la ferme et donc limite leur responsabilité légale (la compagnie paie ses impôts et chacun paie les siens). Par ailleurs, même s'ils sont en compagnie, la séparation juridique entre les individus et l'entreprise ne change rien au fait que la ferme soit administrée par les propriétaires de celle-ci; elle est donc autant susceptible d'être mal gérée (mais alors la famille est protégée) et rien ne garantit davantage ni sa transférabilité (capacité propre à la ferme), ni sa transmissibilité (volonté propre aux propriétaires). Par contre, au fond des choses, la compagnie, comme la société par ailleurs, vient

reconnaître plus qu'évacuer la dimension familiale de l'entreprise en accordant à plusieurs membres de la famille, et non plus seulement au père, la reconnaissance de la contribution aux affaires de la ferme par l'octroi de parts ou d'actions, la propriété étant un moyen fondamental de régulation et de distribution des droits, devoirs, privilèges et pouvoirs dans nos sociétés.

#### 4.3.12 Faire des affaires en famille et définir les alliances familiales en affaires

La ferme familiale n'existe pas d'abord en tant qu'entreprise, mais en tant que famille, car c'est elle qui est le fondement de l'entreprise et non l'inverse. Les liens familiaux favorisent aussi parfois des transactions d'affaires. Par exemple, des prédécesseurs avaient eu l'occasion de revendre au frère du répondant, qui se mariait à son tour, la ferme sur laquelle ils s'étaient établis à leur mariage, l'idée étant de lui permettre de s'établir à côté de la ferme de ses beaux-parents en vue de développer éventuellement sa ferme en intégrant les deux exploitations. « C'est mon frère, le dernier de mes frères, y se mariait, c'était la [ferme] voisine [« de la terre où on restait » dit la répondante], pis y voulait être proche de ses beaux-parents. Celle-là était à vendre icitte, on a parti on a été voir ça, pis on l'a achetée. » (parents, PT19)

De plus, dans la mouvance de cette relocalisation, la nouvelle ferme acquise rapprochait, à son tour, la répondante de sa propre famille, tout en étant plus grande et mieux située. Les répondants avaient pu bénéficier d'un léger avantage financier du fait que cette ferme était vendue suite au décès de l'oncle de la répondante. Mais le prix demeurait concurrentiel compte tenu des avantages liés à la situation géographique de la ferme, précise celle-ci. La logique d'affaires, soit de vendre la ferme pour en acquérir une autre jugée meilleure et mieux située, est ici intimement liée à une logique familiale, soit de permettre au frère et à la belle-sœur de s'établir à côté de la ferme familiale, tout en permettant aux répondants d'acquérir une ferme à proximité de celle des parents de la répondante.

Moi je m'en venais voisin de mes parents. C'était mon cousin qui avait ça. [...] Y a peut-être eu un mille dollars de moins à l'achat. [...] Mais dans le temps quinze mille piastres cette affaire-là c'était le prix courant pis ça passait pour une très très belle ferme parce que t'avais pas de chemin de fer, t'avais pas de chemin public, c'est un cul-de-sac, pis t'avais [une] vue sur trois côtés, t'avais pas de



voisins, t'avais un voisin juste d'un bord, c'est un avantage qu'y avait aussi, la qualité de la ferme comme telle. (mère, PT19)

Par ailleurs, la logique familiale peut parfois entraîner un effet pervers dans la préparation du processus de succession lorsque les négociations et la transaction se déroulent sans consulter personne en dehors du cercle familial. Bien que le processus de succession comporte un caractère privé incontestable, il s'appuie aussi sur des ressources externes et, de ce fait, revêt un certain caractère public.

Les autres couples avec qui j'en ai... qui m'en ont parlé après, parce que y ont vu t'sais que moi, ben y ont dit coudon : on s'est informé voir si ça c'était passé comme ça, parce que moi de ça, j'en n'ai pas jasé [avant], parce que les gens m'ont dit : un transfert, tu nous as fait ça en cachette, tu [ne] nous as jamais parlé de quoi que ce soit, pis après? [...] Moi je me disais : ça se passe entre les parties qui sont concernées, t'as pas d'affaire à médiatiser ça : eille, je va[i]s vendre, pis là ouan c'est pas drôle, là y a ci, pis là y a ça, pis là ça part comme des paquets pis ça vient que tu [ne] te comprends p'us toi-même. (mère, PT16)

La répondante préférerait ne pas en discuter avec d'autres avant de procéder au transfert, régler ça en famille, mais c'est une fois le transfert fait qu'elle a constaté que sa situation avait été mal réglée au regard d'autres cas vécus par ses pairs. La discrétion faite autour du processus de succession familiale isole davantage les cédants de la démarche, car ils sont limités dans leurs points de repère pour ouvrir la négociation avec leur successeur en n'ayant pas discuté avec d'autres prédécesseurs des conditions et modalités à établir à partir de l'expérience de ces derniers. Dans ce cas-ci, les répondants se sont sentis doublement isolés du processus de négociation de ces conditions et modalités par les intervenants et conseillers qui préparaient le dossier d'établissement du jeune. En milieu rural, on craint beaucoup le commérage du voisinage, vu l'inter-connaissance des résidants, d'où le fait que le processus de succession familiale soit parfois presque tenu secret, au lieu de constituer une fierté.

Dans un autre ordre d'idées, il apparaît préférable, aux yeux de quelques prédécesseurs, dans le cas d'une succession familiale assurée par une relève multiple, que les successeurs se choisissent mutuellement plutôt qu'ils soient choisis par les prédécesseurs et donc imposés l'un à l'autre. Ainsi, le choix d'une bonne équipe de relève familiale ne reposerait pas simplement sur la

complémentarité des compétences des successeurs, mais aussi sur la présence d'une bonne dynamique relationnelle entre eux. C'est pourquoi, il apparaissait inconcevable à un père d'imposer à son fils un partenaire familial qu'il aurait jugé plus apte à prendre la relève avec lui, car ce qui primait c'était que son fils estime avoir de bonnes chances de bien s'entendre avec son ou sa partenaire d'affaires, même et malgré que le prédécesseur puisse juger cet associé familial comme une relève moins compétente pour toutes sortes de raisons.

Moi je me disais... là Carl m'avait demandé en faisant un bout avec moi [il avait d'abord été en co-propriété avec ses parents]: je peux-t-y choisir mes actionnaires? Coudon, aujourd'hui je travaille avec lui là, je suis content de travailler avec lui, mais avec qui y va travailler après que je [ne] serai p'us là? J'ai rien contre ça, je [ne] peux pas imposer ça, travailler pendant trente-cinq, quarante ans avec des personnes que tu [ne] veux pas travailler, ça [ne] peut pas [fonctionner]. Ça fait que là c'était justement en prévision de ça, c'était lui qui les avait choisis, pis eux autres aussi avaient choisi ça aussi de travailler ensemble. (père, PT21)

Cependant, il semble que le partenariat égalitaire entre frère et sœur s'oppose d'une certaine manière à l'équité familiale, selon les bénéfices que chacun retire de cette stratégie d'affaires. Alors qu'on pourrait penser qu'il soit préférable que la conjointe ou la sœur qui s'établit sur la ferme possède autant de parts de propriété que le fils successeur, les principales concernées n'adoptent pas nécessairement cette optique de pensée après l'avoir vécu et selon la situation personnelle de chacune.<sup>267</sup>

Le comptable, disons qu'y nous avait pas renseignés plus qu'y faut, y avait dit : ça serait mieux de même [50-50], mais si on avait resté 20-80, Georges [le co-successeur] aurait payé plus d'impôt, mais moi j'en n'aurais pas payé même si j'aurais (sic) travaillé à l'extérieur. Pis quand ça diminuait à l'ouvrage ben j'aurais pu retirer du chômage pareil. Là j'avais droit à rien de ça pis je payais de l'impôt à pleine capacité, quand t'as plus que 40% de parts, 40% et plus t'as pas le droit d'avoir de chômage quand tu travailles à l'extérieur, les avantages y en n'a pas [à être 50-50]. (fille des répondants, PT12)

<sup>267</sup> Par exception, sont introduits ici les propos d'une successeure présente à la dernière partie de l'entrevue réalisée avec ses parents.

Il semble que ce salaire gagné hors ferme n'était pas bénéfique pour la ferme, au sens qu'il permette de dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour réinvestir dans l'entreprise, car en étant co-proprétaire, une bonne partie de ce salaire qui venait s'ajouter aux revenus tirés de la ferme venait hausser le taux d'imposition. Ainsi, la fille ne voit pas d'avantages pour elle à être devenue partenaire égalitaire avec son frère sur la ferme familiale; elle a même l'impression d'avoir été mal renseignée et mal conseillée parce qu'elle y a perdu au change au plan strictement financier (plus d'impôts à payer et moins de revenus à cause de l'exclusion des programmes sociaux). La stratégie d'affaires du comptable était la suivante : ils sont passés d'un partage 20-80 à 50-50 pour rééquilibrer l'impôt à payer entre les deux partenaires, devant ainsi en payer moins au total. Mais la fille considère que l'avantage collectif a nui à ses intérêts personnels. Ainsi, elle a le sentiment que son frère a tout eu à gagner de cette stratégie d'affaires, alors qu'elle avait tout à y perdre, que le partage égalitaire peut masquer un piège pour les femmes qui travaillent hors ferme et se traduire pour elles par une perte de bénéfices sociaux, fiscaux et financiers.

Par ailleurs, dans certains cas où la belle-fille a été reconnue comme co-proprétaire ayant des parts de propriété dans l'entreprise agricole, il s'agissait parfois seulement d'une stratégie d'affaires qui visait à obtenir certains avantages (prime à l'établissement, prêt de quotas laitiers, déductions fiscales, etc.) plutôt que la formulation d'un véritable projet d'installation de couple. Ainsi, dans un cas observé, l'inclusion de la belle-fille dans la compagnie c'était « pour avoir la prime pis pour avoir aussi le [prêt de quotas laitiers]. [...] 20% [des parts, il] me semble [que] c'est ça qu'elle avait ». (mère, PT19)

Certains prédécesseurs croient que, même dans une perspective utilitariste, il n'est pas souhaitable que les conjointes des fils successeurs deviennent actionnaires ou sociétaires de la ferme familiale. En référence à un autre cas de sa paroisse, mais similaire à celui de sa famille, un répondant explique : « Y avait des femmes qui travaillaient en dehors, pis d'autres qui [ne] travaillaient pas. Pis là on va dire ceux-là (sic) qui travaillaient en dehors sont venues se mettre le nez [dans les affaires de la ferme]. » (père, PT21) Il ne s'agit pas de séparer la ferme de la famille, mais d'éloigner les beaux-enfants de la ferme dans une perspective de protection du patrimoine basée sur une logique identitaire. Ainsi, il apparaît préférable à des cédants que les beaux-enfants demeurent exclus des affaires familiales pour faciliter la réalisation du processus de succession devant favoriser la pérennisation du patrimoine familial.

On a jasé avec quelqu'un; eux autres [ils] sont juste les quatre frères, pas de conjointes, les conjointes sont en dehors. C'est ça qu'y veulent, y ont dit : nous autres on fait une compagnie les frères ensemble, mais pas de conjointes. Les conjointes eux autres travaillent, si y en [n']ont pas [d'emploi] y s'arrangent avec leur conjoint. Y ont dit que c'était le seul moyen qui a bien marché, fonctionné, parce que sans ça c'est très difficile. (mère, PT21)

Mais le mari de la répondante rétorque que, même si ce modèle avait été appliqué à leur cas, soit que leur gendre et leur belle-fille avaient été exclus de la propriété de la ferme, « ça aurait réussi à finir par faire des frictions ». (père, PT21) En effet, reprenant l'exemple des quatre frères, il avance qu'il y a inévitablement des imprévus à gérer sur une ferme et, malgré une répartition équitable du travail et des bénéfices, qu'il finira toujours par y avoir quelque chose qui fera en sorte que l'un ou l'autre des frères aura l'impression d'en faire plus ou alors que la conjointe de l'un ou de l'autre considérera que son mari en fait trop par rapport à ses frères.

Sous un autre angle, les décisions d'affaires quant à de gros investissements à réaliser sont influencés par la situation familiale ou conjugale anticipée du successeur. Ainsi, la sphère familiale influence la logique d'affaires. Dans certains contextes, passer outre cette dimension peut conduire à de mauvaises décisions d'affaires.

Quand Denis [le fils cadet] y a dit qu'il voulait vraiment rester à la ferme pis que là la construction [de la vacherie] s'est faite [en 1997], moi j'étais pas d'accord. Là ç'a été deux contre moi, moi j'étais contre cette fois-là parce que je trouvais que Denis était encore jeune [25 ans] pis ce que je sentais comme mère c'était qu'y était encore trop ambivalent, dans ma tête si Denis [ne] trouvait pas une femme qui aimait l'agriculture pour vivre avec lui, j'étais certaine [qu'il abandonnerait] pis tu vois ce que j'avais ressenti [s'est produit en 2000], mon mari avait travaillé en maudit pour me convaincre. (mère, PE03)

À cette époque, le fils aîné venait de quitter la ferme familiale en renonçant à poursuivre son établissement. Dans le cadre où le père tenait à ce que la ferme soit transmise à l'un de ses fils, est-ce que cette logique identitaire si forte a pu lui faire croire que son autre fils reprendrait assurément la ferme, puisqu'il se retrouvait seul établi, au point de ne pas voir que le jeune aspirait aussi, voire d'abord, à une vie amoureuse. En faisant taire ses réticences concernant le

facteur conjugal, donc en évacuant la dimension familiale de son analyse pour ne considérer que les aspects identitaires, patrimoniaux, gestionnaires, entrepreneuriaux et d'affaires, la décision s'est révélée être mauvaise (pas seulement à moyen terme, mais déjà au moment où elle a été prise) parce qu'elle n'a pas tenu compte de toutes les dimensions, de tous les éléments pour orienter la décision d'affaires. La répondante estime que le risque d'affaires était gros car ça « faisait des grosses dettes aussi » (mère, PE03).

#### 4.3.13 Rompre en affaires sans briser la famille : quelques déterminants

Dans les cas de co-exploitation de la ferme en co-propriété, lorsque survient un conflit dont l'aboutissement est la rupture de l'association, comment déterminer qui doit partir ou qui doit continuer à assurer la succession familiale, dans le cas où celle-ci n'est pas menacée par des pressions financières ou légales? Si les deux partenaires sont intéressés à reprendre seuls la ferme familiale, plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour établir lequel des partenaires doit quitter : une plus faible capacité physique, le manque de connaissances en certains domaines, l'intérêt moins marqué pour certains aspects de la ferme, le sentiment de devoir travailler en double et de sacrifier sa vie de famille, l'âge que l'on a et qui module nos priorités, intérêts et capacités, etc.

Selon certains parents, lorsque l'abandon donne lieu à des conflits familiaux, c'est que les affaires avaient été mal conclues : « Y en a que ça c'est mal brassé, c'est parce que y avaient des affaires mal faites, des mauvais contrats, des mauvaises affaires ». (père, PT06) Dans le cas de cette famille, des papiers bien faits ont donc permis de mater les conflits potentiels parce que les règles et procédures étaient clairement édictées au départ et que les situations malheureuses avaient été prévues.<sup>268</sup> Aussi, certains arrivent, semble-t-il, à séparer les affaires de famille des affaires de l'entreprise quand vient le moment de l'abandon, de sorte que les tractations, qui peuvent avoir lieu dans certaines familles entre les prédécesseurs et le successeur pour négocier l'abandon de la succession et régler la vente ou le démantèlement en conformité avec le contrat notarié, excluent

---

<sup>268</sup> Certains producteurs qui ont vécu une rupture d'association professionnelle (Lévesque, 1997: 180) vont même au-delà en affirmant que non seulement le règlement de l'abandon a-t-il été facilité, mais que « cette fameuse convention [d'actionnaires] a certainement facilité notre prise de décision : nous connaissions le scénario en pareil cas et nous n'avons pas laissé pourrir la situation jusqu'à ce qu'elle devienne intenable ».

les autres membres de la famille : « Quand on a [eu] des transactions avec lui [le successeur], c'est avec lui qu'on avait affaire, [un] point c'est tout, les autres [n']avaient pas affaire à [ça] ». (père, PT06) L'abandon est vu comme un problème qui ne concerne que le successeur et les prédécesseurs en tant que partenaires d'affaires. En quelque sorte, la logique patrimoniale est évacuée de l'abandon et, avec elle, l'identité familiale liée au patrimoine ancestral.

Dans les cas d'établissement multiple, les modalités de retrait ou d'abandon d'un partenaire sont prévues pour assurer la continuité de l'entreprise agricole et, dans la mesure du possible, ne pas la mettre en péril financièrement, ce qui n'est pas toujours possible cependant. L'abandon de l'un des successeurs familiaux crée des pressions financières énormes sur l'entreprise agricole, d'autant plus que la ferme doit déjà assumer la dette pour le rachat des parts ou des actions des prédécesseurs. La situation financière de l'entreprise peut se trouver gravement fragilisée au point que sa pérennité puisse être inévitablement compromise. « Y ont vendu leurs parts tout simplement. Ça, c'était déterminé que si un ou l'autre de les (sic) quatre finissait par se retirer, voulait se retirer, la ferme n'était pas vendue, [mais] je [ne] me souviens pas du montant qu'y avait à donner [pour racheter les parts]. C'est un divorce, c'en est un divorce. » (père, PT21)

Le répondant associe la démarche de rupture en affaires à celle d'un divorce, d'où l'importance de prévoir le pire pendant que tout va bien. Dans ce cas-ci, les repreneurs ont réussi à trouver un terrain d'entente qui a permis d'éviter le démantèlement. Lorsque le problème n'est pas qu'un des partenaires veuille abandonner, mais que la solution aux problèmes, à l'impasse ou à la mésentente est que l'un des partenaires doit quitter la ferme, il faut d'abord décider lequel devra quitter avant de déterminer les conditions et les arrangements, au-delà de ce qui peut être prévu dans la convention des sociétaires ou des actionnaires. « [Les partenaires] y ont étudié ça, y ont chacun réfléchi de leur côté. Y ont étudié la possibilité [que ce soit la fille et le gendre qui continuent d'assurer la succession familiale plutôt que le fils], mais par contre Mario [le gendre] avait déjà cinquante ans, pis y avait pas les capacités que Carl a. » (parents, PT21)

Les ententes de séparation d'affaires peuvent inclure différents éléments et aspects que les partenaires familiaux auront prédéterminés mais qu'ils pourraient modifier si les deux parties y consentaient. Par exemple, dans le cas ci-haut, les prédécesseurs avaient acheté une terre avec résidence pour y installer leur fille, quelques années avant son établissement. Cette propriété a été

intégrée au patrimoine familial lors du transfert de la ferme mais, à l'abandon, la fille et le gendre ont pu récupérer ce bien et le fils s'est entendu avec eux pour conserver le droit de cultiver cette terre. « C'est des affaires entre les actionnaires ça. Eux autres y voulaient garder leur propriété pis leur maison. » (père, PT21) Il faut bien voir que l'entente dans la rupture, malgré la mésentente dans la continuité de la co-succession, n'a été possible que parce que tous les partenaires avaient comme but la pérennité de la ferme. Lorsque le respect des prédécesseurs constitue une valeur supérieure aux intérêts personnels immédiats, même si les successeurs désirent rompre leur relation d'affaires, ils ont le souci de vouloir préserver le patrimoine familial. En ce sens, le lien familial peut favoriser le maintien de l'entreprise après la rupture professionnelle.

Par ailleurs, la convention d'affaires est souvent élaborée au regard de l'expérience malheureuse d'autres agriculteurs de la région, comme cette répondante qui réfère à d'autres agricultrices mal protégées quoiqu'elles soient en compagnie. Mais ne forme-t-on pas justement une compagnie pour protéger les personnes contre les risques liés à l'entreprise? À moins que certains producteurs ne forment une compagnie que pour en tirer des bénéfices économiques ou fiscaux, sans trop d'égards pour les clauses sociales dans leurs conventions...

C'était même intégré si y en a un qui décédait, pis les assurances en conséquence, les assurances-vie pour être capable de couvrir les prêts. C'est là que j'ai réalisé après le décès de mon mari, heureusement qu'on avait ça. J'ai des copines là, des femmes qui sont mariées pis y sont en compagnie pis c'est leur mari qui dirige tout là, pis si y décède demain matin [elles] sont dans le trou. (mère, PE03)

Que les relations familiales soient excellentes au départ réduit, mais n'élimine pas, les risques de conflits d'affaires, et la négociation d'une séparation à l'amiable semble plus probable, permettant aussi que les problèmes des partenaires d'affaires ne détruisent pas le climat familial. Cependant, lorsque les relations fraternelles sont mauvaises au départ, il semble que les conflits d'affaires soient plus fracassants et quasi impossibles à résoudre. « Les Denommé, les quatre frères ensemble, ç'a roulé pendant quatre ans, cinq ans, mais y ont fini par tous se séparer. Y se sont toujours chicanés, y se parlaient chacun avec leur avocat. » (mère, PT21)

« Ça serait supposé marcher aussi ben une compagnie agricole que n'importe quelle compagnie » (père, PT18), mais quand un des partenaires familiaux décide de se retirer de la compagnie, « y

faut qu'y se revire » (mère, PT18), autrement cela peut entraîner parfois celui qui reste dans l'abandon par difficulté de racheter les parts ou actions de l'autre. Dans un divorce d'affaires, comme dans un divorce conjugal, ce n'est pas tant de conserver l'intégrité du patrimoine qui prime dans les valeurs que de soutirer sa part du patrimoine et à sa juste valeur.

Mais là y avait des choses ben précises, y avait une convention d'actionnaires d'établie parce que mon mari [ne] voulait pas que si un jour [les fils] y décident de s'en aller pis qu'y voudraient pas s'intégrer à l'entreprise, y voulait pas se ramasser étranglé à la gorge [entre autres, ne pas devoir racheter des parts données]. [Ça] fait que les conventions d'actionnaires étaient claires, la façon de remettre les actions pis de procéder, parce que c'était la valeur aux livres à ce moment-là. Mais si on faisait la dissolution de l'entreprise, ben là c'est une autre affaire, mais c'était vraiment clair ça la convention. (mère, PE03)

La convention sert, entre autres, à réguler les changements dans l'actionariat. Par exemple, dans ce cas d'établissement intergénérationnel, le don ne pouvait être transigé au plan monétaire à l'abandon de l'établissement d'un successeur. Même si des règles et des conventions viennent régir le partage du patrimoine, il apparaît utopique aux yeux de plusieurs prédécesseurs de penser que tout puisse être réglé et prévu, même avec les meilleurs contrats et conventions d'affaires.

Quand tu arrives pour passer sur (sic) un notaire avec la meilleure volonté du monde, pis les meilleurs papiers que tu penses faire, t'oublies tout le temps quelque chose, [mais] ça tu [ne] le vois rien qu'après l'avoir vécu. C'est la même chose que préparer une réunion, tu penses avoir tout préparé ça comme il faut, pis un moment donné durant la réunion y en a un qui arrive avec une affaire : tiens ça j'avais pas pensé à ça. (père, PT21)

Pour certains, ce n'est pas d'essayer de prévoir toutes les situations possibles par écrit pour favoriser la réussite du processus de succession familiale qui compte le plus, mais que chaque partenaire soit ouvert et disposé à l'écoute, à la discussion, à la négociation, au compromis, à la concession, à l'ajustement, etc. avec l'autre. L'aspect le plus important paraît être « l'humanité, le côté humain, dans la générosité de la personne » (mère, PT21) comme si la régulation des rapports sociaux par le droit venait en quelque sorte les déshumaniser. Il est important ici de noter que la répondante fait appel à la réciprocité dans les relations entre les partenaires, c'est-à-dire que ce ne doit pas être toujours au même à faire les efforts, à s'ajuster, à faire des compromis, etc.



Pour d'autres familles, les arrangements entourant l'abandon de la succession sur la ferme par l'un des partenaires familiaux ne découlent pas tant des conventions juridiques, mais s'établissent plutôt sur la base de l'entraide familiale. Dans le cas où cette situation a pu être observée, il s'agissait d'un abandon réalisé dans un cadre consensuel et non conflictuel. Exceptionnellement présente durant une partie de l'entretien avec ses parents, la fille des répondants raconte :

Moi j'ai rien demandé pour [ne] pas le mettre dans le trouble non plus [son frère co-successeur], parce qu'en n'ayant p'us de vaches, y avait p'us autant de revenus qui rentraient, [ça] fait que je [ne] pouvais pas y demander mes parts. Mais y m'a aidé dans la secousse où j'ai moins travaillé, je travaillais moins, disons [que] j'étais là mais c'est lui qui travaillait sur la terre, mais les revenus qu'y avait y les partageait là. (fille des répondants, PT12)

[L'argent obtenu par le démantèlement de la ferme laitière,] on l'a appliqué sur les dettes, c'est quand je suis partie qu'on a refait les papiers, y en a resté un peu [d'argent] mais on a eu de l'impôt aussi avec tout ça, [ça] fait que là moi j'ai rien demandé. C'est quand j'ai déménagé pour de bon qu'on a défait la société, là j'aurais pu y demander de quoi mais j'y ai rien demandé, [sinon] je l'aurais mis dans le trouble. (fille des répondants, PT12)

Et la répondante de préciser que son fils : « Y partageait, il y en donnait pour qu'elle vive, la nourriture ». (mère, PT12) Il y a donc eu un échange visant à ne pas nuire à l'autre partenaire : la fille a quitté la ferme mais n'a pas exigé sa part pour ne pas placer son frère dans une position précaire, mais celui-ci a aidé sa sœur en assurant ses besoins de base pendant les périodes creuses où elle travaillait moins à l'extérieur. Cette solidarité familiale est posée comme une règle tacite qui est venue régir les rapports économiques et d'affaires entre les partenaires familiaux. Il y a eu abnégation de la fille au profit de son frère, bien que son intérêt à elle soit non monétaire. En effet, pourquoi cette abnégation envers son frère, sinon en reconnaissance du fait que la ferme lui a permis de vivre et d'atteindre ses objectifs professionnels (pouvoir vivre en attendant d'avoir un statut d'emploi régulier), tout en aidant son frère à stabiliser sa situation financière sur la ferme?

La négociation entre les partenaires d'affaires de l'abandon de la relève par l'un des successeurs n'est jamais chose aisée, ce que des conventions bien établies peuvent faciliter. Cependant, dans la mesure où les partenaires sont liés par des liens familiaux et une histoire commune, la

pérennisation du patrimoine demeure un enjeu qui va au-delà de la relation d'affaires. Alors qu'il pourrait être facile pour des partenaires non apparentés de maintenir la ligne dure quant aux modalités de séparation, les partenaires familiaux pourraient devoir considérer l'avenir de la ferme familiale dans leur décision, celui de leur co-successeur, ainsi que celui de leurs frères et sœurs dont une partie de l'héritage a été sacrifié pour favoriser l'établissement du successeur qui s'apprête à abandonner, bien que tout cela dépende grandement des logiques et dynamiques familiales à l'œuvre. Les co-successeurs ont alors tout intérêt à trouver un terrain d'entente si la préservation du patrimoine agit comme une valeur importante, ne serait-ce que par respect pour le travail des générations antérieures. Des parents diront ainsi que leurs deux fils « y se sont arrangés ensemble pour le montant je pense; y se sont fait un prix » et même si « c'est pas facile, ç'a pas été un problème pour Étienne et Gino ». (parents, PE20)

Lorsque les partenaires ne sont pas mis au courant de la réflexion du jeune qui songe à abandonner et qu'ils n'en sont informés qu'une fois la décision prise, ceux-ci doivent se retourner rapidement pour réorganiser le travail quotidien, négocier les modalités de l'abandon, s'assurer de la capacité de la ferme à rencontrer les obligations financières, se questionner sur ses propres intentions en fonction de cette nouvelle donne, évaluer les impacts sur ses projets de développement de la ferme ou ses projets de retrait s'il s'agissait d'un transfert graduel, etc. Dans un premier temps donc, la surprise les fait réagir avec émotion, car c'est plus qu'un partenaire d'affaires qu'ils perdent, c'est aussi une relation de confiance basée sur le lien familial qui se trouve ébranlée. Certains tenteront alors de faire changer d'idée à celui qui veut abandonner.

Ç'a été difficile un peu, pis Gino ça y prenait aussi, pis y pouvait se fier à son frère, t'sais quand c'est quelqu'un de la famille là, c'est pas comme un étranger. Gino ça l'a pris, y dit : que c'est (sic) [qu'il] faudrait que je te donne pour que tu restes? [...] Mais son idée était faite [à Étienne], pis c'était trop loin de ses projets probablement quand y en a parlé. (mère, PE20)

Dans un deuxième temps, lorsqu'il s'avère impossible de trouver un terrain d'entente pour renverser la décision du partenaire d'abandonner la succession de la ferme, il faut voir à régler les aspects concrets concernant tant l'abandon que la bonne marche de l'entreprise. « [Le fils aîné] y a été obligé de se trouver des employés tout de suite, ç'a été difficile un bout de temps. Ça s'est

fait au printemps, au mois d'avril je pense, là c'était le temps qu'y peuvent se trouver des gens pour les semences. » (mère, PE20)

#### 4.3.14 L'aide financière pour réaliser la succession et le développement de la ferme

Les agriculteurs prédécesseurs déplorent souvent le manque de perspective des prêteurs dont la logique se limite à un calcul comptable ayant une visée à court ou moyen terme. Cette vision à courte vue de la part des financiers vient contrecarrer les projets de développement entrepreneuriaux des agriculteurs et entraîne parfois un effet pervers de sous-développement qui nuit à la croissance économique de la ferme parce qu'elle empêche d'atteindre les objectifs de rendement de l'entrepreneur agricole. Malgré le lien qu'on peut observer entre l'atteinte des objectifs de production et la capacité de rembourser son prêt agricole, certains répondants considèrent que les financiers étaient peu enclins à les aider à réussir leur projet économique. En effet, selon la perception de plusieurs prédécesseurs, ce qui intéresse les prêteurs ce sont les garanties financières sur lesquelles ceux-ci pourraient se rabattre pour acquitter la dette en défaut de paiement, advenant par exemple que les résultats de l'entreprise ne soient pas à la hauteur des attentes. Dans le cas suivant, le répondant affirme qu'il n'aurait pas eu à accomplir un tel rattrapage en investissements au moment du transfert si les prêts nécessaires lui avaient été consentis à l'époque pour moderniser les installations de la ferme.

Ce que j'aurais aimé moi, c'est que le prêt agricole, y aurait dû me prêter un petit peu plus pour me donner la chance de faire une (sic) seule élevage [en acquérant la ferme de son frère]; y ont pas prêté assez pour me donner la chance de faire ça [à l'époque], [ce qui a eu pour conséquence de maintenir] deux traites à faire matin et soir. [i.e. une à chaque étable]. (père, PE02)

Par ailleurs, des répondants croient que la réputation des partenaires familiaux joue autant dans la décision de consentir ou non un prêt agricole. Ainsi, un bon dossier de crédit montre la fiabilité d'un client à s'acquitter de ses obligations financières et viendrait faciliter l'octroi d'un prêt agricole, malgré une évaluation plus ou moins négative du projet d'établissement de la relève.

On avait eu une mauvaise analyse au départ, [...] mais t'sais des fois eux autres pourvu qu'y voient qu'on est capable de payer, pour moi c'est pas plus que ça, t'sais c'est le nom du gars, pourvu qu'eux autres sont certains d'être payés [i.e. par la saisie des actifs si ça tourne mal], y se sacrent un peu de ça [des chances de réussite du projet d'établissement]. (père, PE02)

D'autres estiment que les organisations institutionnelles, financières et professionnelles avec lesquelles ils font affaire les abordent davantage sous un angle mercantile (ce qu'ils rapportent financièrement) que sous un angle professionnel (ce qu'ils apportent socialement) : « Après un an, deux ans on était devenu de très bons clients pour eux autres aussi là ». (père, PE07) En ce sens, la relation d'affaires primerait sur la relation professionnelle pour établir la valeur d'un agriculteur comme entrepreneur. D'autres prédécesseurs soutiennent qu'au fond les agents financiers ne s'intéressent pas tant à celui à qui appartient la ferme, mais plutôt aux capacités de remise du financement (rentabilité de la ferme) pour en tirer un gain (l'intérêt). « Le crédit agricole y passait l'argent, que ce soit nous autres ou que ce soit les enfants qui prennent ça, y était pas contre. » (mère, PT12)

Le crédit agricole y avait aucun problème, d'une manière ou de l'autre, ça leur importe peu pantoute. [...] Eux autres le crédit agricole, y a pas de problème, y regardaient mes choses de comptabilité. Pour eux autres là, Dominic [le fils successeur] était capable de payer ça, comme ça allait là, pis si ça continuait, y avait pas de trouble. (parents, PT18)

Les répondants laissent entendre que le crédit agricole a une logique d'affaires qui ne s'embarrasse pas d'une logique patrimoniale de pérennisation de la ferme. Les prêteurs se fient sur la comptabilité des parents pour valider que l'établissement est viable, mais pourtant cela ne garantit en rien que le jeune va bien administrer la ferme à son tour. Les capacités financières de la ferme, tout comme les qualifications du fils, apparaissent comme des garanties insuffisantes, voire inappropriées, quant aux compétences de la relève à l'opération, à la gestion et à la direction de l'entreprise, d'où l'importance d'un suivi. La relation d'affaires entre prêteur et emprunteur n'est pas basée sur une logique patrimoniale, mais sur une logique commerciale; cependant, pour assurer le remboursement de la dette, pérenniser l'entreprise s'avère primordial.

Plusieurs prédécesseurs déplorent que les institutions financières et les agences agricoles gouvernementales établissent des prêts ou des garanties de prêt selon le revenu de la ferme : « T'as tant de revenus, t'es capable d'emprunter ça; plus que ça t'es pas bon, on [ne] te prête pas. Ça c'est un 'brake'. » (père, PE20) En effet, la plus petite ferme se trouve dans une position plus difficile à défendre, alors qu'on prête allègrement à la grande ferme qui devrait pourtant avoir les reins plus solides. Ils déplorent par là le manque de capitaux de risque en agriculture, et plus spécifiquement dans le cadre d'un processus de succession, notamment pour assurer la transférabilité de la ferme, la viabilité de l'établissement et la pérennisation du patrimoine par le développement économique de l'entreprise agricole familiale. Ces parents font état de la difficulté des jeunes agriculteurs de financer leurs projets d'affaires. La situation apparaît à ce point difficile aux yeux de certains qu'ils prétendent qu'il est maintenant plus difficile pour les jeunes d'obtenir du financement que ça ne l'était pour les femmes il y a vingt ans. « C'est pire qu'avec les femmes, donner du crédit aux femmes dans le temps, aujourd'hui donner du crédit à un jeune c'est pire, plus risqué. C'est plus dur de l'avoir mettons que nous autres les femmes on avait mettons dans les années '80, '90, c'est plus dur pour eux autres aujourd'hui. » (mère, PE09)

À l'inverse, les propos d'une autre prédécesseure donnent à penser que l'installation d'un jeune favoriserait la volonté des prêteurs financiers à investir dans le développement des entreprises agricoles. Elle souligne que s'ils consentent des prêts sur des fermes lorsque des agriculteurs sont en fin de carrière, c'est bien parce qu'il y a une relève qui s'apprête à succéder aux parents. « Le dernier prêt on l'a eu en '97 parce que Denis continuait en agriculture, parce qu'eux autres estimaient que nous autres on était à la fin de la quarantaine, c'était p'us le temps de s'endetter autant. » (mère, PE03) En ce sens, les prêteurs et ceux qui cautionnent les créances ont intérêt à ce que le processus de succession familiale qui est enclenché se réalise de manière continue pour se compléter dans des délais raisonnables. Ainsi, la logique des conseillers en financement agricole pourrait s'énoncer ainsi : les risques de refus de financement deviennent plus élevés à mesure que les producteurs sont en situation de fin de carrière, que l'emprunt envisagé concerne un montant élevé, et qu'il n'y a pas de relève assurée. Dans cette perspective, c'est la pérennité de l'entreprise qui est menacée. De même, l'approche du financement aurait changé eu égard à la latitude dont bénéficie l'agriculteur pour réaliser ses projets de développement, ce qui est perçu comme un frein plutôt qu'une incitation à l'investissement.

Y avait des affaires à faire là, comme le nettoyeur y était rendu à trente ans y était dû, on l'a dit au crédit agricole : mettez le montant de plus, moi je voulais qu'y prêtent deux cent mille piastres [au successeur] pour qu'y soit capable de faire ça. Y ont pas voulu parce que là les Caisses populaires là y prêteraient pas d'argent d'avance. Moi j'en ai eu des prêts de même, dans le temps nous autres on avait eu un prêt de même, mettons [que] tu projetais de faire de quoi dans quatre, cinq ans t'empruntais pis là tu le faisais à ton rythme, mais là c'est p'us ça là : tu le fais, après ça on te prête! Tu mets les choses en marche là, mettons que tu projettes de faire une affaire, tu vas leur proposer ça, pis là y avancent l'argent mais quand c'est fait. (père, PT18)

Ce changement d'approche de la part des institutions prêteuses envers les entreprises agricoles est perçu par les prédécesseurs comme un frein à la reprise et au développement; en effet, qui irait investir pour entreprendre des travaux en ne sachant pas s'il pourra les compléter par l'attribution d'un prêt? Il faut se rappeler par contre que les institutions prêteuses répondent à d'autres logiques et à d'autres obligations. Doit-on remettre en question le désengagement de l'État ou repenser les formes de sa participation? Pour prêter davantage et amortir le prêt sur une période plus longue, une répondante soulève un point crucial : la confiance que l'on a envers les jeunes repreneurs : il « faut qu'y [les prêteurs] fassent confiance au gars en tabarouette ». (mère, PT18) On peut se demander alors pourquoi faisait-on apparemment plus confiance aux agriculteurs autrefois qu'aujourd'hui? Quels sont les éléments structurels, conjoncturels et culturels qui ont amené ce changement d'approche?

#### 4.3.15 La taille de la ferme et la question de la viabilité de l'entreprise : suivre ou reculer

Le développement de la ferme est soumis au contexte socio-historique dans lequel il s'inscrit et il est conditionné par le regard des autres agriculteurs et membres de la collectivité. Les décisions d'affaires sont donc avant tout des intentions culturelles et répondent à des motivations sociales. « Je va[i]s dire comme on dit : [il] faut aller avec notre temps. On aimait ça, [et en parlant du répondant,] y était rendu assez vieux, [mais] y était pas pour abandonner tout de suite, quand tu commences une affaire pis [que] tu laisses ça au bout d'un an ou deux, ç'a de (sic) l'air fou ça. » (mère, PT12) En résumé, les raisons culturelles et sociales qui avaient poussé ces prédécesseurs à continuer à investir, une fois la nouvelle ferme laitière achetée, étaient portées par l'influence extérieure incitant à suivre l'évolution de son temps (le macro-culturel), par l'engagement

personnel dans un métier que l'on aime (l'identité), par l'âge qui limite les possibilités de réorientation professionnelle (la disposition bio-sociale) et par les valeurs et savoirs-être professionnels intériorisés (l'éthique entrepreneuriale).

Considérant l'un des problèmes majeurs de l'agriculture, à savoir la faible rémunération du travail de production des aliments, ce qui concourt par surcroît à la dévalorisation du métier d'agriculteur et, par conséquent, au renoncement et à l'abandon du processus de succession familiale, l'accroissement de la taille des entreprises agricoles constitue une stratégie d'affaires qui vise à rendre l'agriculture plus rentable pour les producteurs. Contrairement aux autres entreprises qui fonctionnent suivant une logique de maximisation du profit, l'agriculteur fonctionne selon une logique d'auto-exploitation de sa force de travail afin de réduire ses coûts de production; ainsi, les autres entreprises de la chaîne agro-alimentaire réalisent une partie de leur profit sur son travail. Suivant ce qui vient d'être dit, les fermes de très grande taille devraient paraître moins attrayantes pour le producteur puisqu'elles s'inscrivent dans une logique de recherche du profit; à l'encontre du modèle familial classique le propriétaire-exploitant refusera d'absorber les coûts de production pour offrir les meilleurs prix aux clients : soit il va leur refiler la facture, soit il va fermer l'entreprise s'il n'atteint pas le seuil de rentabilité. Cette dernière perspective peut constituer une menace à la pérennisation des entreprises agricoles et se trouve en contradiction avec l'agriculture familiale qui est une agriculture durable par sa philosophie de transmission intergénérationnelle du patrimoine.

Il faut voir qu'il y a beaucoup de jeunes qui, bien que désireux de succéder à leurs parents, préfèrent renoncer à prendre la relève parce qu'ils ne désirent pas devenir des agro-capitalistes. Leurs aspirations professionnelles ne visent pas à développer la plus grande et la plus rentable des entreprises agricoles de leur région; ils cherchent plutôt à bénéficier d'une qualité de vie dans la pratique d'un métier et d'une activité économique qu'ils veulent proche de la nature et de la famille, ce qu'ils peuvent vivre en adoptant l'agriculture comme mode de vie,<sup>269</sup> à l'encontre d'une conception réduisant l'agriculture à une occupation professionnelle.

---

<sup>269</sup> Selon un sondage canadien (Groupe Angus Reid, 2000), les producteurs agricoles québécois sont ceux qui « estiment que l'agriculture est plus un mode de vie qu'une entreprise commerciale » dans la proportion la plus forte au Canada, soit 52%, suivi par les agriculteurs des provinces de l'Atlantique (50%).

Pourtant, les agriculteurs de la génération des répondants se sont sentis entraînés dans un mouvement vers l'augmentation de la taille des entreprises agricoles. Il ne s'agissait pas d'avoir envie de développer l'entreprise, mais d'une question de survie dans une industrie en restructuration où les pressions exogènes intimaient la voie à suivre, faute de quoi c'était condamner sa ferme à la disparition : « C'était pas de l'ambition de dire [qu'il] faut dépasser ça; aujourd'hui ça prend ça, aujourd'hui c'est ça. » (père, PE20) Une partie de l'explication du développement de l'agriculture et des fermes par la croissance se trouve, selon plusieurs répondants, dans les industries en amont de l'agriculture qui insufflaient une poussée vers le développement des exploitations agricoles. À ne proposer sur le marché que les nouvelles technologies, les agriculteurs n'ont plus guère le choix que de faire la transition vers la modernisation de leurs équipements qui présentent des avantages recherchés : plus productifs, plus performants, plus rapides, etc.

C'est les compagnies qui ont aidé un peu à ça [« qui forçaient quasiment », ajoute la répondante]. Des petits semoirs pis des petites charrues à chevaux y s'en faisait p'us. Un moment donné t'achètes un tracteur, pis l'autre tracteur y est trop petit, ça [ne] va pas assez vite, là tu t'aperçois que t'es embarqué dans... [...] Si t'es obligé de t'acheter des instruments, ben [il] faut que t'aies la production pour que le revenu soit meilleur, [donc il] faut que t'augmentes des vaches, [et alors il] faut que t'agrandisses le bâtiment, t'as pas le choix. (parents, PE20)

Pour payer ces investissements, il faut cependant augmenter ses revenus, donc augmenter sa production et alors acquérir du sol et des animaux, ce qui entraîne des investissements immobiliers. Tel est l'engrenage économique qui force les agriculteurs plus qu'ils ne décident parfois à saisir les opportunités d'affaires pour suivre le mouvement qui les entraîne vers le développement de leur entreprise. Le co-successeur demeuré établi dans ce cas-ci, « y a acheté des tracteurs pis ça coûte cent mille [dollars] et plus, y ont quasiment pas le choix d'acheter du quota pour fournir pour payer les termes. » (mère, PE20)

Et ne pas suivre le mouvement de modernisation de l'agriculture qui appelait à produire davantage tant par des stratégies de développement extensif (acquisition de fermes voisines) que des stratégies de développement agricole intensif (productivisme), c'était se condamner à disparaître assurent plusieurs prédécesseurs. C'était donc condamner à moyen ou long terme la



pérennité de la ferme puisque son transfert n'aurait pas permis un établissement viable. En ce sens, il y a des forces économiques et politiques qui contraignent à choisir d'investir sur la ferme pour la développer plutôt que de se contenter du niveau de développement atteint. Les subventions de l'État ont été des incitatifs importants dans les décisions des agriculteurs à adopter une stratégie d'affaires les amenant à constamment moderniser et développer leurs installations pour accroître leur production et leur productivité.

Ça reste qu'y ont pas le choix. Celui-là qui veut rester pareil, y recule parce qu'avec les histoires des fosses à fumier pis tout ça, même si y est petit, l'année prochaine y va être obligé d'en avoir pis y aura p'us de subvention. Pis si y est pas capable de la faire y s'en va. [...] C'est la vie qui fait qu'on était obligé, tu suis ou tu recules. (mère, PE20)

Cette idée de l'obligation de suivre le mouvement de modernisation et de développement des entreprises agricoles est très forte dans les représentations collectives de la génération des prédécesseurs. L'immobilisme comme perspective d'affaires et d'entreprise apparaît impossible à plusieurs car tant qu'il y aura des agriculteurs qui choisiront de continuer à augmenter la taille de leur entreprise et à accélérer leur capacité de production, ceux qui ne suivront pas le mouvement seront condamnés à disparaître parce que leur ferme deviendra non compétitive, ce qui relève du mouvement de concentration économique.<sup>270</sup> Le démantèlement apparaît alors comme une avenue incontournable quand la ferme se trouve déclassée. Le modèle québécois de gestion de l'offre et de mise en marché que l'UPA a mis sur pied et qu'elle défend vise justement à corriger le désavantage subit par les plus petits producteurs qui se trouveraient vite éliminés suivant les règles strictes du marché. Par contre, on peut questionner l'effet réel de cette stratégie sur la rétention et la répartition territoriale des entreprises agricoles entre les régions québécoises.

« Moi je suis inquiet pour eux autres [les agriculteurs] beaucoup, je connais des gars là qui sont après monter la ferme là, des grosses patentes pour leurs enfants pis je me demande dans vingt-cinq ans ce que ça va faire, à qui qu'y vont vendre ça? À qui qu'y vont vendre ça? » (père, PT15)  
Il semble que la logique d'affaires, qui apparaît quasi obligée d'un côté pour développer la ferme

---

<sup>270</sup> Caldwell (1988) explique que la diminution du prix des aliments a obligé les producteurs à investir massivement dans les machineries et équipements sophistiqués pour intensifier leur production et maintenir leur revenu, mais que cela a entraîné une hausse plus rapide de l'endettement que de la productivité.

toujours davantage, vienne s'opposer à la logique patrimoniale à long terme. En effet, cette course à la sur-capitalisation, présentée comme nécessaire pour assurer le transfert et l'établissement semble paradoxalement rendre de plus en plus difficile l'un et l'autre.

Y en aura p'us, elle [ne] peut pas vivre la ferme familiale, [...] avec toutes les conditions d'aujourd'hui là. [...] Je regarde ça aller les cultivateurs, [en référant à un producteur de la région dont le fils n'est pas intéressé à reprendre, mais dont la fille déjà installée ailleurs dans une autre production serait intéressée à vendre et à s'établir avec son père,] mais pour s'en aller avec, y faut qu'y fasse encore un boom là, ça [ne] peut p'us être une dimension familiale. (parents, PE20)

Certains prédécesseurs croient que les petites fermes « c'est très important que ça existe encore, pis quand je dis petite ferme, [ça peut être] une toute petite entreprise [pourvu] qu'y (sic) soit vraiment viable. » (mère, PE03) Pour étayer son idée, la répondante raconte l'histoire d'un entrepreneur-électricien qui avait grossi son entreprise et comptait plusieurs employés puis qui avait choisi de diminuer la taille de son entreprise à une dimension plus « humaine », c'est-à-dire où lui seul constituait la main-d'œuvre, à cause de la sur-réglementation gouvernementale et de l'énorme tâche administrative qui découlait de cette bureaucratie. « Quand j'te dis que c'est vraiment social, c'est notre société qui détruit; elle [ne] fait pas rien que détruire l'agriculture. » (mère, PE03) Selon l'exemple donné de l'électricien, la voie de développement obligée par les structures agricoles vers la grosse entreprise à ouvriers salariés est un cul-de-sac, car le gouvernement impose tant de règles de toutes natures qu'il devient désavantageux pour le propriétaire de grossir son entreprise en même temps qu'on l'y pousse. Celui qui se constitue en PME le fait parce qu'il cherche à optimiser son profit; s'il ne réalise pas des profits substantiels ou qu'il obtient plus de complications que de bénéfices, il préférera probablement redevenir travailleur autonome et viser seulement à faire vivre sa famille, car alors qu'il croyait améliorer la qualité de vie de sa famille en grossissant son entreprise, c'est le contraire qui s'est produit.

#### 4.3.16 L'endettement : un frein ou un moteur au développement?

Dans certains cas, l'endettement peut constituer un frein au développement parce qu'il génère la crainte de ne pas arriver à remplir ses obligations et engagements financiers. On peut associer ce phénomène à un manque de confiance en soi chez certains, mais cela découle aussi chez d'autres

de la crainte de se faire emporter par une vague sans fin où le jeune perdrait le contrôle de son projet d'entreprise. Dans ces cas, cela se rapporte à des aspirations entrepreneuriales limitées à une dimension humaine où l'on veut conserver une taille d'entreprise qui permette de concilier le travail et la famille. D'autres successeurs, au contraire, foncent tête première dans les investissements et l'endettement les motive à générer de nouveaux projets pour améliorer leur entreprise et la production. Leur ambition entrepreneuriale est généralement de développer une ferme de grande taille, ultra moderne et hyper productive dans leur région. Les aspirations et les motivations différentes éloignent ces deux grandes perspectives l'une de l'autre.

Mis en comparaison avec leur époque, des prédécesseurs estiment que les montants investis n'apparaissent pas plus gros aujourd'hui, toutes proportions gardées. Dans leurs représentations, ils associent la fougue, le goût du risque, l'ambition, le besoin de défis, etc. à des caractéristiques propres à la jeunesse. Selon cette perspective, les producteurs agricoles qui investissent des sommes considérables sur leur ferme ne font que suivre le mouvement et leur époque.

C'est p'us les mêmes investissements, un tracteur ça coûte cent mille [dollars]. [Le fils s'est] acheté un silo ç'a coûté cent mille, nous autres notre silo on avait payé quinze mille. Quand on avait acheté le premier tracteur on avait payé quoi douze mille, quinze mille; ce qui était douze mille [dollars] dans ce temps-là aujourd'hui c'est cent mille. [Ils] sont jeunes pis c'est tout de ben pas pire de voir cent mille que nous autres quand on a logé un silo de trente mille; trente mille [dollars] dans ce temps-là c'était de l'argent. [Le successeur] y a pas l'air à avoir peur. (parents, PE20)

Dans ce temps-là, l'équipement, les tracteurs, ça [ne] valait pas cher comme aujourd'hui. Tu organisais une ferme avec les revenus de la ferme pis avec des prêts de banque à court terme; tu organisais ça selon tes revenus facilement. Mais aujourd'hui t'es p'us capable de faire ça, c'est des tracteurs, les petits tracteurs c'est cinquante, soixante mille piastres et puis tout en conséquence : une faucheuse vingt-cinq mille piastres toutes des choses de même. (père, PT15)

En quelque part, les agriculteurs ont subi une perte d'autonomie au profit de la dépendance aux institutions prêteuses.<sup>271</sup> Cette perte d'autonomie au plan de la capacité à édifier soi-même une

<sup>271</sup> En fait, on devrait plutôt parler d'un déplacement et d'une accentuation de la perte d'autonomie, car autrefois les agriculteurs étaient dépendants des prêteurs usuriers, d'où l'interventionnisme de l'État dans le financement agricole avant qu'il ne se désengage de cette fonction pour la remettre au secteur bancaire.

ferme constitue une différence fondamentale entre les agriculteurs d'aujourd'hui et d'autrefois, selon ce répondant. « Tout ce qu'on entend dire [de la part d'agriculteurs] c'est que : [ma] marge de crédit est au boutte pis j'ai jamais été endetté comme je le suis. » (mère, PT16)

Par ailleurs, des répondants voient dans les pratiques de la Société de financement agricole (aujourd'hui la Financière agricole) un facteur favorisant l'abandon. En effet, plutôt que d'allonger dans le temps un prêt unique, les prêts sont multipliés en concomitance sur le même laps de temps de remboursement, ce qui étouffe les jeunes car ils ont autant de versements à faire qu'ils ont d'emprunts concurrents. De plus, le temps de remise du capital sur l'achat de la ferme apparaît trop court (quinze ans, voire même dix ans, d'après des répondants), alors que les prêts de vingt-cinq, trente ans ou même plus constituaient la norme au temps des prédécesseurs : le prêt agricole « c'était un prêt de quarante ans, c'était deux et demi pour cent; on donnait deux cents [dollars] par année l'automne [il] me semble » (mère, PT10).

Quand moi j'y ai demandé [au fils] le 20% [balance de parts de propriété] pis là je voyais qu'y devait avoir d'autres dettes, j'ai dit : va voir le crédit agricole pis rallonge ça, [...] Mais c'est pas ça qu'y ont fait, y ont tout rajouté ça à côté, l'emprunt du crédit agricole a resté à quinze ans, pis là y ont mis ça des dettes à côté. [...] Quand y ont mis ça à quinze ans, moi je disais : eille là là, franchement y va être pris à la gorge tout le temps. [Les intervenants disaient :] ah non y va être correct, c'est assez bien parti la ferme, ça va assez bien, [rapporte la répondante sur un ton ironique]. Le gars du crédit agricole est venu pour parler là, ça allait continuer, eille y a été capable de mettre ça sur quinze ans pis Dominic allait être capable de payer ça, que ça allait assez bien. (parents, PT18)

Ces pratiques de financement qui posent les fermes sur un pied d'égalité avec les autres entreprises semblent inappropriées. Ce n'est pas parce qu'on transige avec les agriculteurs comme avec les autres propriétaires d'entreprise et qu'on traite les fermes de la même manière qu'on aborde les autres entreprises que la réalité des agriculteurs et des fermes est changée, car l'agriculture familiale ne répond pas strictement à une régulation marchande et ne s'inscrit pas dans une logique capitaliste par définition.

Moi j'avais fait un prêt de quinze mille dollars à deux et demi pour cent, pis les prêts pour acheter les fermes pis acheter les équipements de ferme, ça [ne] devrait pas dépasser deux pour cent parce que tu les uses avec une rentabilité très

faible pis tu viens pour les remplacer pis t'es encore pris dans les gros montants d'argent, c'est ça qui a écoeuré mon fils, c'est une roue sans fin, c'est ça qui a écoeuré mon fils; [...] à cause du bas rendement de l'agriculture pis les exigences de l'agriculture dans les coûts des achats de toutes sortes de choses. (père, PT15)

Là aujourd'hui le prêt agricole, au taux [d'intérêts] qu'y prêtent les (sic) fermes là, ç'a pas de bon sens ça, ç'a aucun bon sens, [car] c'est ben plus cher que le taux de rentabilité de la ferme, c'est pour ça qu'aujourd'hui tu regardes ceux qui se sont établis pis qui ont une ferme ben grosse, [ils] sont étouffés ben dur dans les dettes, ben dur. [...] Le taux d'intérêts qu'y a est trop haut. Fais [l']analyse de ceux qui opèrent des fermes pas mal grosses, tu vas voir, y sont étouffés dans les dettes, étouffés, étouffés. (père, PT15)

L'investissement, qui apparaît toujours nécessaire, ne contribue pas à l'enrichissement de l'agriculteur-exploitant,<sup>272</sup> à l'encontre de ce qui peut se passer dans d'autres industries et des perceptions de la société civile. En fait, l'agriculture est une activité économique dont la finalité est orientée vers la population pour en assurer la subsistance; en ce sens, elle se rapproche peut-être davantage de l'éducation et de la santé comme secteurs d'activités sociales. Ainsi, selon certains prédécesseurs, les intérêts économiques de la population et les intérêts politiques des décideurs ne sont pas de rentabiliser l'agriculture pour favoriser les producteurs agricoles, mais de maintenir les prix le plus bas possible pour assurer les besoins alimentaires de la population.

En outre, plus la taille des fermes augmente par nécessité économique, moins les gens paraissent favorables à l'augmentation des prix agricoles parce qu'ils ont l'impression que les agriculteurs sont riches du fait que la taille de leurs bâtiments, machineries, troupeaux et l'étendue de leurs terres sont de plus en plus grandes. « Y a trop de monde qui [ne] veulent (sic) pas se mettre dans l'idée, pis y s'imaginent que les agriculteurs sont riches pis qu'y ont tout cuit dans le bec. » (père, PT15) À l'inverse, la valorisation des petites fermes familiales s'inscrivant dans la philosophie du développement durable obtiennent la cote auprès d'une part de plus en plus importante de la population qui consent alors à payer plus cher pour des produits auxquels plusieurs attribuent une meilleure qualité parce qu'ils sont empreints des valeurs liées à la santé (produits biologiques), à

<sup>272</sup> En fait, l'équilibre entre l'investissement et l'endettement semble difficile à trouver en agriculture, entre la petite ferme non modernisée et la grosse ferme sur-capitalisée. « Des fermes disparaissent parce qu'elles sont trop petites pour être transférées et qu'elles ne pourraient pas supporter l'endettement requis pour les acquérir et subvenir aux besoins de la génération sortante (Lafontaine et Gauvreau, 2000). Il en est de même pour les fermes sur-capitalisées qui ont une valeur marchande disproportionnée par rapport au revenu qu'elles génèrent. » (Perrier et al., 2004: 28)

la tradition (produits du terroir), à l'identité (produits régionaux), à la distinction (produits labellisés, de créneau), à une image passéiste de l'agriculture (production artisanale), etc. Dans ce contexte, et prenant la chute de vente des fermes pour preuve de la dévalorisation de l'agriculture, le répondant suivant exprime une vision négative de l'établissement et déconseille à quiconque de s'établir en agriculture en regard du fonctionnement de ce secteur économique.

Je me rappelle, [quand] y avait une ferme à vendre [autrefois], elle [n']était pas un mois à vendre, ça se vendait tout de suite; p'us astheure, quand que (sic) c'était pas les enfants qui reprenaient ça, c'étaient les étrangers qui reprenaient ça, [alors qu'aujourd'hui,] rien que les quotas... [...] Moi je [ne] conseille pas ça pantoute [d'acheter une ferme]. (père, PT13)

Les jeunes se sentent trop impuissants face aux dettes qu'ils assument par rapport à nous autres, quinze mille [dollars] c'était beaucoup dans le temps, mais la valeur de l'argent [n']était pas la même, mais je pense qu'on était plus jeune qu'eux autres pis peut-être un peu plus inconscient face à ce qu'on faisait par rapport à eux autres aujourd'hui avec la situation économique qu'on a. Y connaissent plus la valeur de la piastre que moi pour ma part je connaissais, [ils] sont beaucoup plus insécurisés, pis y a personne qui les rassure que ça soit le gouvernement, que ça soit le système financier, le système économique, ils ne savent pas si demain y va encore avoir des quotas, si la mondialisation [ne] viendra pas les faucher, c'est toutes ces choses-là, cette insécurité-là là. Pis ça cette insécurité-là, elle mine gros, elle [n']aide pas à prendre des initiatives audacieuses, elle [ne] démotive pas, mais par contre elle [n']enthousiasme pas pour aller voir des choses des fois que c'est risqué, on n'est p'us capable, que ça soit qui ça voudra, [ils ne] sont p'us capables de prendre un risque, y a p'us personne qui assume le risque, surtout pas en agriculture. (mère, PE09)

Les jeunes vivraient donc trois grandes insécurités aujourd'hui : une insécurité économique, une insécurité financière et une insécurité organisationnelle.<sup>273</sup> L'insécurité économique face à la mondialisation concerne le risque de déclassement ou de disqualification de leur entreprise agricole par la concurrence externe. L'insécurité financière face aux obligations et engagements financiers concerne le risque que représente un taux d'endettement élevé et un faible fonds de roulement sous un régime de régulation marchande. L'insécurité organisationnelle face à la

<sup>273</sup> Il faut voir que la ferme, même typiquement familiale, n'est pas une entité où la famille détermine seule les fins et les moyens de l'exploitation. (Whatmore et al., 1987) La multi-dépendance qui en découle préoccuperait fortement les jeunes. Pour sa part, Vivier (1987) observe que la relève agricole cherche à diversifier ses sources de dépendance pour ne dépendre d'aucune exclusivement, ce qui s'inscrirait comme une stratégie de quête d'autonomie.

régulation systémique concerne le risque d'effondrement des systèmes agricoles de régulation (quotas) et de soutien (assurances).<sup>274</sup> Ces trois risques d'affaires sont interreliés et il relève de la sphère gestionnaire de les prévenir ou d'en atténuer les incidences.

Y a un gars qui a acheté une ferme d'un gars qui a fait faillite avec des moutons, [production] ovine, pis y travaille à l'usine, pis y va chercher des gros chèques pour mettre à la ferme, y a voulu acheter la batteuse de mon fils, y a dit : je te paierai ça l'année prochaine. [Le fils du répondant] y a dit : non, non, qui me dit que tu seras encore en place? Je [ne] peux pas faire ça moi, le gros problème y est là, y est pas ailleurs. (père, PT15)

La fragilité économique de l'agriculture rend incertain l'avenir de chaque ferme. De ce fait, les producteurs agricoles ont de la difficulté à obtenir du financement, particulièrement en phase de démarrage ou d'établissement, d'où la garantie de prêt assurée par l'État, qui ne s'aventure cependant pas tellement dans l'investissement de capitaux de risque. La fragilité économique des entreprises agricoles modifie les conduites sociales et les pratiques culturelles des agriculteurs. Aussi, la capacité de faire confiance entre agriculteurs se détériore-t-elle avec l'augmentation de cette incertitude quand vient le temps de réaliser des transactions économiques. En effet, celui qui veut faire des affaires avec un autre agriculteur est plus réticent à prendre des ententes de moyen ou de long terme. En ce sens, la faible rémunération de l'agriculture entraîne des conséquences néfastes pour l'industrie agricole. Le contexte économique dans lequel se pratique l'agriculture fragilise le tissu agricole et rend inopérantes les règles sociales qui agissaient auparavant dans les transactions économiques entre agriculteurs locaux. Cependant, d'autres prédécesseurs tempèrent les scénarios pessimistes, car ils ne croient pas que le système des quotas laitiers finira par disparaître à cause des intérêts financiers de l'État dans le système. Ils estiment par contre que la valeur des quotas, qui vient étrangler les finances de plusieurs producteurs, doit être contrôlée par

---

<sup>274</sup> Un document produit par le CCGEA (2004) regroupe les « risques inhérents à la gestion d'une exploitation agricole » selon six catégories : « la production; la commercialisation; les responsabilités légales; les ressources humaines; les politiques publiques; les ressources financières ». Les risques financiers sont cependant liés à toutes les autres dimensions. Pour « atténuer ces risques », douze moyens sont proposés, dont dix réfèrent aux assurances : assurance-récolte, stabilisation du revenu, vie (deux volets), crédit, invalidité, propriété, facultatives « en prévision de certains incidents », contre la perte de revenu, responsabilité « en matière de pollution ». La gestion des risques d'affaires possibles (et non des risques probables) par des mesures assurantielles semble entraîner un décuplement des frais, alors que les fermes les plus fragiles sont souvent celles dont la marge de manœuvre financière est déjà la plus réduite.

l'État et non être régulée par le marché. Comment l'État pourrait-il repenser ce système pour préserver l'expertise de la province et du pays en production laitière?

Comme dans les quotas ça [ne] peut pas tomber parce que le gouvernement y a investi de l'argent là-dedans comme ça [ne] se peut pas, ça fait que c'est une affaire qui [ne] peut pas tomber. Mais c'est des prix exorbitants, [il] faudrait que ça soit gelé un moment donné ça là. Eille! trente mille piastres! [...] Parce que là au prix qu'y sont les quotas, pis un jeune qui achète du quota, y vient de s'endetter pour dix ans; auparavant que tu puisses le payer ça prend dix ans, ç'a pas d'allure. [Et ça c'est à part] tout le reste d'endettement qui s'ensuit, [il] faut qu'y se modernise, y a tout le temps le renouvellement de la machinerie pis tout là. (mère, PT19)

#### 4.3.17 Des forces inégales et des conditions d'affaires perdantes pour l'agriculture

Quand je me suis envoyé dans le lait, on était sept, là y en reste trois, trois pis y font pas de lait, y en font presque pas, seulement pas deux mille litres de lait par deux jours. C'est évident [que la production laitière est appelée à disparaître [en certains territoires périphériques] à moins qu'y [qui donc?] paient le transport. (père, PT04)

Le répondant déplore que les entreprises et coopératives faisant la cueillette du lait aux fermes aient une préférence pour la situation où peu de fermes de grande taille sont concentrées sur un petit territoire, ce qui permet de recueillir beaucoup de lait en peu de temps. À l'opposé, la situation la moins désirable dans la perspective de réduction des coûts pour la cueillette du lait est celle où à peine plus de lait serait ramassé sur un grand territoire où seraient dispersées des petites et moyennes fermes. Outre l'éloignement qui rend leurs fermes moins compétitives, plusieurs répondants ont relevé le fait que le climat dans l'Est de la province se prête moins bien à certaines productions, ce qui désavantage ce territoire par rapport aux régions centrales de la plaine laurentienne. Suivant cette spécificité, devrait-on traiter différemment les fermes en fonction de leur localisation territoriale?

La question du développement agricole est parfois vue par les répondants comme étant à la remorque du développement économique local et régional, plutôt que son moteur, et la déprise agricole reflète une conséquence plus qu'une cause du problème dans la perspective de certains



prédécesseurs. Ceci semble constituer un renversement historique des représentations collectives, puisque l'agriculture était autrefois perçue comme la façon de conquérir et d'occuper le territoire, malgré même parfois son inadéquation au regard de la qualité du sol. « Nous autres y en avait beaucoup [des fermes] en arrière dans les colonies »; dans la localité, « y avait trois épiceries », alors qu'il n'en reste qu'une qui « en arrache » (père, PT04). Selon ce répondant, ce processus de fragilisation et de dévitalisation, voire de marginalisation, apparaît irréversible : « y peuvent pas » rien faire pour renverser ce courant, croit-il. En outre, il en coûterait moins cher d'entretenir aux frais de la société les populations de certains territoires ruraux pour assurer leurs besoins minimums que de financer des programmes de développement visant à y relancer l'agriculture, notamment l'industrie laitière qui représente pour cette génération la production procurant le revenu le plus sûr grâce à son système de régulation.

Y ont parti toutes sortes de fermes [dans la localité du répondant], surtout de l'élevage, [elles] sont à terre, c'est pas possible, [...] tu n'avais pas de solution en Gaspésie, pis y en a pas encore, [la solution] c'est du lait. [Mais] es-tu capable de mettre ça dans [la] tête des gouvernements? Ça va les payer plus à leur donner du bien-être [en croyant que les gens:] y vont se contenter de ça. (père, PT04)

Des répondants mettent le compte de la situation dégradée de l'agriculture en particulier et de l'économie en général des régions-ressources sur le compte des politiques agricoles protectionnistes américaines qui favorisent des stratégies d'affaires déloyales, selon certains. En outre, la mondialisation des échanges et la globalisation des marchés agricoles apparaissent comme une menace à la survie des fermes familiales des régions du Québec, notamment celles dites périphériques, et donc d'une certaine ruralité : « C'est inquiétant, t'sais avec la mondialisation... [il] va falloir, [il] faut qu'y prennent ça en main pis que ça revienne, la ruralité, [mais] y est un peu tard. » (père, PT21)

Comment ça se fait qu'y ont pas [le] droit icitte au Québec pis aux États-Unis y ont le droit [de subventionner l'agriculture]? Là y a quelque chose qui [ne] va pas, aux États-Unis y le font, y ont encore mis des milliards qu'y ont proposé pour l'agriculture, pourquoi? Pourquoi qu'aux États-Unis ça marche pis au Canada ça [ne] marche pas? [...] Les États-Unis y imposent leurs affaires, y veulent le libre-échange mais à leur avantage, ça ça [ne] peut pas marcher, dans le bois on aurait eu la chance de les concurrencer, ben non! y s'assisent (sic) là : de la concurrence déloyale! (père, PT18)

En même temps, peut-on résumer les difficultés des fermes familiales québécoises, notamment dans le cadre du processus de succession, à des facteurs externes? Il y a pourtant plein de petits enjeux qui se jouent au niveau de chaque ferme familiale et qui sont aussi critiques et dévastateurs parce qu'ils s'accumulent et s'additionnent.

#### 4.3.18 L'abandon comme solution d'affaires?

L'obligation de se conformer aux normes de construction des fosses de rétention des fumiers et lisiers a pu faire démanteler plusieurs fermes chez des prédécesseurs proches de se retirer comme chez des successeurs installés depuis seulement quelques années et, généralement, déjà passablement endettés. « Y avait les exigences aussi de la fosse en arrière de la grange, y était obligé de le faire en dernier, probablement que c'est ça qui a décidé [de l'abandon], [car il] fallait qu'y le fasse. » (mère, PT10) Dans ce dernier cas, démanteler a pu sembler une solution permettant d'échapper aux normes environnementales (stratégie d'affaires), de renflouer l'endettement (stratégie gestionnaire) et de démarrer une nouvelle production moins réglementée (stratégie entrepreneuriale) : « Y m'a dit l'autre jour que y avait investi cent mille piastres pour ça pour s'installer pour le lapin » (père, PT10). Parlant de leur fils, d'autres parents expliquent :

Pour moi y était pas loin en tout cas [d'être obligé de construire une fosse à fumier, mais] y a encore un financement à faire là-dessus, [...] je pense qu'y en financent 80%, mettons que t'as une fosse pour cent mille [dollars], pis y t'en financent 80%, y t'en reste vingt mille [à financer soi-même, mais] tu [ne] l'as pas [en parlant de la position financière difficile de leur fils]. (parents, PT18)

Selon certains prédécesseurs, l'abandon du processus de succession par leur jeune était inévitable et ils la cautionnent : « y en n'avait pas de solution, la meilleure solution y l'a pris[e] ». (père, PT04) D'ailleurs, dans ce cas-ci, le jeune était déjà dans une situation financière difficile et, plutôt que de s'endetter davantage pour ériger une fosse à fumier, il a décidé de démanteler la ferme laitière, ce qui lui permettait d'échapper aux normes environnementales, de renflouer son endettement et d'éviter la faillite qui apparaissait inévitable autrement, aux yeux du père. Pour ces répondants, l'abandon comme décision d'affaires se résume à aligner la colonne des dépenses à

celle des revenus, la colonne du passif à celle de l'actif, à faire l'équation et à prendre la décision en fonction du résultat, sans égard aux autres sphères qui structurent la logique des acteurs.

Y a vendu le troupeau [parce que] y [se] voyait payer de l'intérêt, je [ne] sais pas comment y devait à la banque là, dans les quarante mille, trente-huit mille [dollars] je pense qu'y devait sur la terre. À part de ça, y avait un tracteur pis y avait la rouleuse, pis commencer de payer de l'intérêt pour ça, y voyait ben qu'y mangeait son salaire. Plus qu'y allait, plus qu'y se calait plutôt de... [...] Quand même qu'y vendait une quarantaine de bœufs le printemps pis ces affaires-là, y allait chercher tout de ben vingt-cinq, des années tout de ben trente mille piastres, [tandis que le répondant dit que de son temps,] j'arrivais mais moi j'avais pas d'intérêt de ferme à payer, comme son terme du prêt agricole c'était huit mille piastres par année. (père, PT13)

Le répondant pense que si le fils s'était engagé dans un projet de développement pour rendre la ferme viable plutôt que de la démanteler:<sup>275</sup> « y aurait jamais passé à travers de ça » à cause d'un endettement trop élevé « y aurait fait trois, quatre ans pis là y aurait été... tout y aurait passé, tandis que là y a sauvé sa terre ». (père, PT13) Ici, cependant, ce n'est pas la logique patrimoniale qui motive à « sauver sa terre » mais bien la logique commerciale, le but étant éventuellement d'en tirer un gain substantiel pour cause d'expropriation que le passage d'une route nécessitera éventuellement. Ainsi, au-delà des considérations gestionnaires, la logique d'affaires commande l'abandon et le démantèlement. En outre, certains jeunes (mais on a vu aussi certains parents) ont tendance à penser que si la génération précédente a pu vivre de la ferme, la génération suivante peut nécessairement en vivre aussi, mais c'est oublier que la ferme portait souvent peu de dettes pour les cédants au moment du transfert, alors que la dette rattachée au transfert est importante pour les repreneurs.

Par ailleurs, le libre-échange économique, la globalisation des marchés et la mondialisation de l'économie ont fait craindre à plusieurs agriculteurs la dissolution du système des quotas laitiers qui, sous cet angle, sont considérés comme des barrières commerciales puisque la production totale est régie par l'État qui établit cette quantité à produire à partir d'analyses économétriques

<sup>275</sup> Quelques facteurs expliquant le choix de démanteler l'entreprise agricole ont été recensés par Perrier et al. (2004: 27-28) : un âge avancé, un faible chiffre d'affaires, une faible capitalisation, un endettement élevé, une séparation d'associés, un prix de vente trop élevé, l'absence de relève, la maladie, « la peur de la fin des quotas laitiers », etc. font partie des principales raisons énumérées par les auteurs.

qui mesurent ce que le marché peut absorber. Les quotas disponibles étant mis en vente sur un système boursier en quelque sorte, leur rareté semble avoir créé une inflation de leur valeur sur ce marché somme toute artificiel, entraînant par là une explosion de la valeur des exploitations agricoles laitières. La crainte de voir la valeur de leur ferme s'effondrer avec la disparition de ce système de quotas rend des agriculteurs en fin de carrière particulièrement nerveux lorsqu'ils considèrent cette valeur cumulée comme un fonds de pension en quelque sorte. De la même manière, bien des jeunes sont tout autant inquiets de leur avenir, craignant de se retrouver avec de grosses dettes à supporter suite au rachat de la ferme familiale pour des actifs dont la valeur pourrait alors fondre substantiellement, croient-ils.

Acheter du quota, [il] fallait qu'y le paie. [...] Le risque était calculé, mais y était tout de même là. Quand tu regardes ça, pis tu regardes la difficulté d'avoir de la main-d'œuvre qui nous rattrapait de plus en plus, ben là je me dis : [être] po[i]gné tout seul avec ça... [Le fils successeur] y avait pas la capacité que j'avais peut-être de naviguer en eaux troubles. (père, PE11)

Ce prédécesseur fait valoir que la décision de ne pas poursuivre le processus de succession et de démanteler la ferme repose tant sur la perception d'un contexte économique marqué par l'incertitude que sur le fait qu'il n'était pas convaincu que son fils aurait eu la capacité, voire la volonté, de passer au travers les turbulences économiques et financières. De plus, venait s'ajouter le problème de trouver, gérer et conserver une main-d'œuvre compétente, d'autant plus que le fils était célibataire. Dans ce contexte multidimensionnel, le répondant a vu dans l'abandon de la succession familiale par son fils une décision « rationnelle », mais aussi une légitimation au démantèlement de la ferme. Pourtant, le répondant pense que cette crainte d'un effondrement de la valeur des fermes est probablement injustifiée et que la valeur des quotas serait transférée dans le prix de la terre. Mais qui veut courir le risque de le vivre pour vérifier cette théorie, dit-il?

Si toi [le fils] t'embarques pas, moi je vais vendre les quotas, parce que les quotas on en a, mais je pense que avec la mondialisation des échanges, éventuellement, je [ne] pense pas que ça changerait grand chose à l'affaire si les quotas tombaient, parce que la valeur du quota, là tu vends, si tu vends à ton garçon tu y vends le quota pis tu y donnes la ferme; si t'as pas de quotas, tu vas y vendre la ferme. Au Manitoba la valeur du quota est attachée à la ferme, de sorte que t'as deux fermes de cinq cent acres, y en a une qui a vingt kilos de matières grasses, pis l'autre quarante, es-tu prêt à payer le même prix? Tu [ne] paies pas le

même prix, [car] indirectement dans ta tête tu y mets toujours une valeur, si demain matin pour le gars qui a trente ans la ferme qu'y a quarante kilos de matières grasses y a p'us de valeur sur les quotas, c'est la ferme [qui] va prendre sa vraie valeur t'sais. Moi je pense que ça [ne] changera rien, mais pour un gars comme moi qui est à la veille de la retraite où du jour au lendemain, t'as des offres, toi tu l'évalues : le quota va-t-y tomber, y tombera-t-y pas? (père, PE11)

Au-delà de la valeur élevée des quotas qui incite au démantèlement ou empêche la relève d'acquérir l'entreprise agricole familiale, il y a cette crainte de voir s'effondrer cette valeur « artificielle » des quotas, ce qui précipite au démantèlement par simple raisonnement d'affaires qui y voit l'occasion de réaliser un bénéfice important, d'où l'idée d'abandonner la production laitière pendant qu'il est encore temps en quelque sorte, d'autant plus si les dettes de la ferme sont importantes comme dans ce cas : « Disons qu'avec l'Office du crédit agricole pis tout ça y avait aux alentours de quatre cent cinquante mille [dollars] [...] J'ai vendu mon quota pis j'ai réglé mes dettes. » (père, PE11) Mais cette décision d'affaires ne peut être prise qu'en rupture avec la famille, l'identité et le patrimoine.

« Le jour qu'y vont les baisser [les quotas], je [ne] sais pas moi, [par exemple] si y a payé ça vingt mille piastres du kilo, penses-tu [que] si y rebaissent ça à cinq mille piastres du kilo que les gars vont être intéressés? Je [ne] sais pas ce qui va arriver économiquement là-dessus. » (père, PE07) Que veut dire ici le répondant : que les parents ne seront pas intéressés de vendre à perte à un successeur ou que les jeunes ne seront pas intéressés à acheter une ferme qui vaudra beaucoup moins? Dans les deux cas c'est ne tenir compte que d'une logique d'affaires qui rompt le lien entre le marché et la famille et entre l'entreprise et le patrimoine, sans tenir compte d'une logique identitaire qui unit la famille et le patrimoine pouvant faire contrepoids à la logique d'affaires.

Dans le contexte du fort endettement des entreprises agricoles et de l'insécurité qui règne autour de certaines structures économiques, notamment en production laitière, des jeunes choisissent d'abandonner l'élevage, de liquider leurs dettes et de réorienter leurs activités vers la culture. Cette stratégie permet de sauvegarder une partie du patrimoine agricole familial et, en général, de sauvegarder l'avoir foncier, mais il semble qu'il s'agisse souvent d'une stratégie transitoire vers l'abandon définitif, comme dans le cas suivant. Les parents sont ambivalents dans leurs réactions face à ce type de stratégie. « Ça nous déçoit un petit peu » (mère, PT12) le démantèlement de la

ferme laitière. Mais les répondants rationalisent, d'un point de vue économique, la réorientation de leur fils vers la production céréalière pour en montrer certains avantages.

[L'avantage de la production céréalière, c'est que] tu peux vivre pareil, [c'est] moins énervant un peu. [mais il] faut qu'y fasse attention un peu, [car] si y avait pas d'assurance [agricole], y arriverait pas, stabilisation qu'y appellent. [...] Y en reste pas plus [d'argent], mais y a plus d'argent [en production laitière], un moment donné y a besoin d'équipement, un investissement, c'est plus facile d'avoir un emprunt. [...] Ç'a toujours été le lait qui a été le plus payant qu'autre chose. (parents, PT12)

En comparaison de la production céréalière, la production laitière est généralement perçue comme une production qui rapporte plus d'avantages, facilite les emprunts, est plus sécurisante par son système de paiement et plus stable pour l'écoulement du produit par son système de quotas, même si au bout de la ligne le revenu net n'est pas plus élevé qu'une autre production.<sup>276</sup>

#### 4.3.19 La vente de la ferme en bloc : faire des affaires dans une perspective patrimoniale

Lorsque le processus de succession est abandonné par les successeurs ou par les prédécesseurs, il faut décider de la suite des choses eu égard à la disposition de la ferme. Cinq choix s'offrent aux propriétaires, le transfert ayant été écarté : conserver la ferme sans l'opérer (démantèlement partiel), continuer de l'exploiter, la faire exploiter par location à autrui, la vendre en bloc ou la démanteler. Lorsqu'ils cherchent à vendre leur ferme, les agriculteurs le font souvent dans la perspective de conserver autant que possible l'intégralité des activités et des actifs; il s'agit simplement d'un changement de propriété. On observe un souci de conservation et de mise en valeur du patrimoine dans ces cas où l'agriculteur vise à transférer la ferme en bloc dans le but qu'un autre producteur continue de l'exploiter comme entreprise agricole à part entière, ce qui n'est pas toujours facile à réaliser par contre. Cependant, la vente en bloc peut masquer parfois un démantèlement lorsque la ferme est acquise par un encanteur de ferme; celui-ci peut désirer l'exploiter en embauchant des ouvriers ou la vendre éventuellement en pièces.

<sup>276</sup> L'assurance d'un revenu régulier peut donner à penser que la production laitière est « payante », mais pourtant celle-ci est beaucoup plus exigeante « en savoir technique et en main-d'œuvre » (Jean, 1988: 256). C'est le risque économique qui détermine le niveau de revenu d'une production, non la somme de travail.

Y a eu des bouttes, à la fin de l'hiver, [où] j'étais écoeuré pas mal; j'avais parlé à des agronomes pis j'ai dit : ah! si jamais t'en trouves peut-être qui seraient intéressés... J'avais pas mis d'annonce rien. [...] C'est un autre gars qui est arrivé un moment donné, envoyé par un agronome, y a dit : c'est-y à vendre chez vous, je serais peut-être intéressé? On a regardé ça ensemble, on s'est entendu sur un prix pis y a acheté à peu près un an et quelque [après le départ du jeune], y connaissait ça, y avait déjà eu ça des moutons lui. (père, PE07)

L'abandon du processus de succession avait finalement démobilisé les parents à poursuivre leur propre rêve sur cette ferme qui avait été investie de l'identité du successeur et développée plus en fonction du fait qu'il allait prendre la relève qu'en fonction des aspirations originelles des parents. Lorsqu'une tentative de succession se solde par l'abandon du processus, l'une des possibilités que les producteurs sont amenés à considérer est celle de la vente en bloc de la ferme. Cependant, tout comme dans le cas du transfert, la ferme doit être attrayante pour un acheteur éventuel. Dans cette optique, la taille trop petite ou trop grande de la ferme, comme son retard technologique, peuvent amoindrir les possibilités de vente et donc de pérennisation de l'entreprise. La vente en bloc de la ferme dans un état viable et attrayant pour un acheteur s'avère une stratégie d'affaires alternative qui s'inscrit dans une perspective patrimoniale. Elle est commandée par le contexte lorsque la succession familiale apparaît peu probable ou après l'abandon d'une première tentative.

Y avait eu une mésentente là [avec la relève potentielle], pis c'est là que la décision s'est pris[e] qu'on en vendait une partie [de la ferme] parce qu'elle [n']était pas vendable non plus. [...] Vendre à un étranger y était pas plus capable d'acheter là, c'était gros. T'sais ça [n']aurait pas été plus facile à vendre à un étranger que y vendre à lui [au fils], c'est que c'était trop gros pour un [homme] pis pas assez pour deux. (mère, PT19)

Mon garçon y avait pris la décision aussi en '85 de s'en aller, y voulait p'us là [prendre la relève]. [Ça] fait qu'on a pris la décision qu'on vendait [une partie des actifs de la ferme] parce que ça [ne] marchait pas, si notre garçon [n']achète pas, qu'on soit capable de la vendre à un étranger aussi en sachant que un [seul homme] va être capable de fonctionner là-dessus, nous autres ça nous permettait d'éliminer des dettes, pis d'être capable de vendre. (mère, PT19)

La logique commerciale des répondants a été dictée par une logique d'affaires (favoriser la vente de la ferme) en même temps qu'une logique gestionnaire (réduire l'endettement familial). Une

logique entrepreneuriale trop forte peut donc devenir un frein à la logique commerciale car la ferme n'est pas vendable en bloc parce que trop grosse et donc qu'elle vaut trop cher.<sup>277</sup> Ceci oblige presque alors à recourir à une stratégie d'affaires de démantèlement pour réduire la taille de l'entreprise. Bien qu'elle voulait la vendre en bloc au départ, une prédécesseure explique qu'elle avait dû se résigner à procéder au démantèlement de la ferme familiale : « Elle [n']était pas vendable, [...] elle avait trop de valeur. [...] J'avais pas le choix. » (mère, PE03) Lorsque la succession est bloquée, il reste alors à définir le mode d'abandon, ce qui est souvent déterminé par le temps disponible pour régler les choses ou la volonté d'attendre que le bon acheteur et le bon prix se présentent. De même, un autre affirme : « Je [ne] voulais pas la démantibuler, pis la vendre de même rond j'étais pas capable. » (père, PT18) On peut se demander si, dans ce cas, le répondant avait transféré à son fils à défaut de pouvoir vendre la ferme en bloc, puisque les problèmes avec le successeur étaient déjà manifestes avant même son établissement.

Dans le dernier mois quand Denis [le fils cadet] était parti, Jacques [le mari de la répondante] pis moi, c'est pour ça qu'on avait regardé pour la vendre à quelqu'un d'étranger qui serait prêt à une affaire de deux millions et demi. [...] Si on est capable de transférer à ces étrangers-là comme ça par actions, pis être assurés d'être payés, que les contrats soient ben attachés si y achètent tant par année. (mère, PE03)

À défaut de transférer à une relève familiale, suite au départ du plus jeune fils, bien qu'encore indécis et attendu par ses parents, ceux-ci avaient envisagé le scénario de vendre la ferme graduellement dans son intégralité à une relève non familiale parallèlement à la préparation de leur retrait, ce qui impliquait nécessairement de définir des modalités précises pour disposer de la ferme et de prendre des garanties solides contre un échec possible de la reprise par un ou des producteurs non apparentés.

---

<sup>277</sup> Selon Saint-Pierre (1999) il est faux de croire que « les fermes sont devenues trop chères pour être transférées » puisque la valeur des entreprises n'empêche pas les PME et les grandes entreprises de l'être. Pourtant, le nombre d'entreprises qui ne passent pas la seconde génération est encore plus élevé. Ce discours vise-t-il à contrer celui de la relève agricole qui a identifié « l'accès limité au financement » et « l'accès limité au foncier et aux moyens de production » comme étant les principaux problèmes auxquels elle fait face dans le cadre de son établissement? FRAQ (2003) De plus, 75% des producteurs québécois considèrent « qu'il faudrait aider les nouveaux producteurs à démarrer leur exploitation agricole » contre seulement 35% en Colombie-Britannique. Est-ce donc dire qu'ils considèrent que l'accès au financement agricole et donc à l'établissement est trop restrictif compte tenu de la valeur des exploitations agricoles?



Dans un autre ordre d'idées, la logique patrimoniale voulant assurer la continuité de la ferme ne protège pas nécessairement contre des stratégies d'affaires à courte vue qui visent à optimiser le revenu par une exploitation abusive ou une dilapidation des ressources de la ferme. Il semble que la logique entrepreneuriale de certains jeunes soit plus modulée par les occasions d'affaires et les bénéfices financiers que par la gestion prudente des ressources dans une perspective patrimoniale, et cette rupture crée un déséquilibre qui peut menacer à long terme la volonté des cédants de transmettre leur ferme. En outre, les boisés de ferme ne sont pas qu'une source de revenus potentiels, mais une ressource qui compose les paysages agricoles, ce que certains oublient quand les préoccupations strictement financières l'emportent sur les enjeux du développement.

[Après l'abandon de la succession,] là on disait : soit que je garde la terre de même, mais en gardant la terre [il] fallait que je paie les termes : neuf cents piastres par mois, le prêt agricole, plus mon tracteur. [Il] fallait se débarrasser de ces dettes-là. Pis j'aurais pu faire comme lui [le jeune agriculteur voisin à qui le répondant a vendu sa terre] : garder la terre pis faire couper la coupe de bois; j'aurais payé mon prêt agricole. Lui y a payé amplement sa terre avec la coupe de bois [à blanc] qu'y a faite sur les deux lots d'icitte, ça y a rapporté quatre-vingt-dix mille piastres! Moi, j'avais pas pensé [à faire ça]. (père, PE02)

Certains prédécesseurs ont ainsi le sentiment de s'être fait rouler dans le transfert de leur ferme ou dans la vente de leur terre, particulièrement s'ils ont consenti un prix préférentiel pour aider au financement de l'achat par le successeur ou le jeune acquéreur, dans le but de préserver certains éléments du patrimoine (la terre, la forêt, les bâtiments). « J'aurais pu faire ça itou : vendre le quota, faire comme le gars, couper [le bois], faire un beau quatre-vingt-dix mille piastres comme y a fait itou. » « Tu vois icitte, le p'tit gars, j'[y] avais vendu [la terre] pour la dette qu'y restait [i.e. soixante-cinq mille dollars]. » (père, PE02).

#### 4.3.20 Conclusion

Le modèle de l'agriculteur-entrepreneur d'autrefois semble en voie de disparition; dans les cas étudiés, l'activité économique hors ferme occupée par le successeur ou la successeuse est apparue davantage comme une voie de sortie de l'agriculture. Parmi les décisions d'affaires, la crainte de l'endettement, la nécessité d'un investissement important, le découragement devant la

modernisation à opérer, le calcul d'un risque élevé de la capacité économique à passer à travers une phase de redressement, le refus d'adhérer au modèle de développement dominant, etc. sont autant de raisons qui poussent à ne pas s'engager ou poursuivre un processus de succession. Des facteurs peuvent accélérer la décision de démanteler; l'obligation d'ériger une fosse pour retenir le fumier semble avoir été un facteur conjoncturel important au cours des dernières années.<sup>278</sup>

Par ailleurs, un jeune qui présente des lacunes au plan des savoirs-être et des compétences sociales en matière d'affaires se place dans une position plus difficile. Ainsi, il faut savoir saisir les occasions d'affaires, développer un réseau socio-professionnel, savoir établir des relations stratégiques, développer des relations de confiance avec les intervenants socio-économiques, apprendre à évaluer une opportunité économique, etc. Il semble préférable d'évaluer une occasion d'affaires qui permette de développer ou moderniser l'entreprise agricole au mérite de l'offre pour la ferme, et non en fonction d'avoir ou non une relève potentielle. Une occasion saisie permettra davantage de maintenir l'attractivité de la ferme advenant qu'il n'y ait pas de relève familiale, alors qu'une opportunité d'affaires non saisie peut entraîner un sous-développement tel qu'il compromette la capacité d'une relève qui se présenterait de reprendre l'entreprise. Par contre, une offre d'affaires qui conduirait à démanteler la ferme doit être analysée au regard de la présence potentielle d'une relève, car la décision sera irrémédiable. Le démantèlement risque de constituer un choix d'affaires lorsqu'il y a rupture entre l'axe identitaire et l'axe des affaires.

Les occasions d'affaires ne relèvent pas tant d'une analyse rationnelle que d'un jugement subjectif. En effet, la même situation peut être évaluée comme un risque par les uns, mais comme une opportunité par les autres, selon la lecture qu'on en fait. Par exemple, devant la montée des prix des quotas laitiers, certains sont convaincus qu'il vaut mieux vendre avant que le système de contingentement ne disparaisse et ne fasse s'effondrer les prix, alors que d'autres estiment que le prix risque de monter encore et qu'il vaut mieux consolider son entreprise pour affronter la concurrence à venir. De même, alors que certains ont tendance à voir dans leur ferme et leur région des contraintes et des limites au développement en fonction de l'agriculture et des exploitations d'autres régions, certains voient plutôt dans leurs différences des potentialités à exploiter ou des aménités agricoles au regard de la spécificité de leurs entreprises et des

---

<sup>278</sup> Notons que la crainte de la disparition des quotas laitiers constituait le facteur conjoncturel le plus important dans le cadre de l'enquête réalisée par Parent et al. (2000) quelques années auparavant.

caractéristiques particulières de leurs régions. Tout est affaire de perspective, mais ces perspectives sont des construits sociaux et découlent de cultures familiales et probablement territoriales lorsqu'on observe la variabilité du développement agricole comme des démantèlements de fermes selon les localités, voire les rangs d'une municipalité.

Les motivations des prédécesseurs à investir sur la ferme dépendent notamment de leur volonté de se retirer, de la probabilité d'avoir une relève, de la possibilité d'amortir un investissement eu égard à une relève potentielle ou face à un retrait sans relève, etc. Leurs motivations à cesser d'investir ont trait notamment au fait que malgré l'intérêt d'une relève à s'établir, l'incertitude de l'établissement est toujours plus grande que la certitude du retrait, de même qu'à l'idée voulant que les prédécesseurs ne voudraient pas imposer leurs choix entrepreneuriaux à la relève et préféreraient que celle-ci fasse ses propres choix d'investissement. Par contre, les aspects fiscaux en incitent plusieurs à poursuivre les investissements et les subventions à l'établissement incitent principalement les petits producteurs à établir une relève pour en bénéficier. De même, la constitution de la ferme en société ou en compagnie répond généralement à des préoccupations fiscales d'abord, mais constitue souvent aussi la mise en place d'une stratégie juridique pour réaliser le passage d'une génération à l'autre. Ce cadre permet aussi aux prédécesseurs de conserver éventuellement des parts ou des actions minoritaires pour ne pas endetter indûment le jeune dès son établissement et ne pas alourdir les charges financières de l'entreprise qu'entraînerait un statut d'employé pour le cédant qui continuerait d'œuvrer à la ferme. Au-delà de sa fonction économique, la stratégie juridique s'inscrit dans une perspective familiale en vue de favoriser un retrait progressif de la vie active pour les cédants et, en théorie, une socialisation graduelle aux responsabilités de propriétaire-dirigeant pour les repreneurs.

Les décisions d'affaires ne peuvent faire abstraction des réalités familiales. Ainsi, certains cédants croient qu'il vaut mieux laisser à la relève le soin de choisir ses partenaires car, au-delà des compétences, une bonne dynamique relationnelle leur apparaît comme un facteur facilitant la reprise. Dans le cas où plusieurs enfants se font co-successeurs pour former une ferme de groupe, plusieurs croient qu'il vaut mieux ne pas inclure les conjoints et conjointes dans la perspective où la ferme représente un projet de famille et non un projet de couple. Il peut être risqué de procéder à de gros investissements en ne tenant compte que des aspects d'affaires, sans égard aux aspects familiaux, identitaires ou patrimoniaux. En effet, en présence d'une relève non pas potentielle

mais effective, le développement réalisé par les prédécesseurs pourrait faire fuir la relève s'il ne répond pas aux aspirations professionnelles de cette dernière (quoiqu'il soit plus facile de réduire la taille d'une entreprise que de l'agrandir), ou encore le développement peut paraître comme un obstacle pour le jeune qui aspire à bâtir une relation de couple (parce que l'agriculture est perçue comme étant trop captive donc limitative au plan social, familial et personnel).

Il peut cependant être difficile pour des producteurs en fin de carrière d'obtenir du financement s'ils n'ont pas de relève, mais les opinions sont partagées quant à la facilité d'accès des jeunes au financement. Certains déplorent qu'ils y aient trop facilement accès sur la base de la solvabilité de l'entreprise et la réputation de bons payeurs des prédécesseurs, alors que d'autres déplorent qu'il y ait peu de capital de risque en agriculture, ce qui rend difficile l'établissement en dehors du cadre familial, et que les grandes fermes soient favorisées par le système vu leur solvabilité, alors que ce sont les plus petites fermes qui en auraient davantage besoin. En résumé, plusieurs se plaignent que les banques ne pensent qu'en fonction d'une logique d'affaires, sans égard à une responsabilité sociale envers les jeunes repreneurs et le patrimoine agricole. La spirale de l'endettement et la faiblesse des revenus tirés de la vente des produits agricoles insécurisent plus d'un jeune et font fondre la confiance de plus d'un parent à l'égard de la volonté ferme et de la capacité réelle de son fils ou de sa fille de reprendre avec succès la ferme, dans un contexte économique qui paraît de plus en plus marqué par l'incertitude aux yeux de plusieurs producteurs.

Par ailleurs, lorsque survient l'abandon par l'un des partenaires familiaux, la rupture va au-delà des questions d'affaires car l'enjeu n'est pas simplement de retirer ses billes du jeu, mais d'assurer la pérennité de l'entreprise qui devient le cadre à l'intérieur duquel la satisfaction des intérêts personnels doit être établie. S'il apparaît qu'un contrat bien ficelé facilite les choses, il semble qu'il faille établir des stratégies d'entraide ou de générosité de la part des anciens co-associés pour maintenir l'entreprise et conserver des relations familiales harmonieuses ou correctes. La qualité des relations familiales antérieures constituerait un facteur facilitant dans la négociation d'une séparation d'affaires, mais n'élimine pas les risques de conflits.

Dans une perspective patrimoniale, des familles agricoles viseront à vendre en bloc la ferme à une relève non apparentée. La possibilité de voir aboutir une telle stratégie d'affaires semble cependant réduite, compte tenu des conditions du marché. Lorsqu'elle se potentialise, il reste

encore à déterminer les conditions économiques pour favoriser l'établissement de la relève non familiale et les conditions juridiques pour protéger les cédants advenant un revers. Par contre, rien ne garantit qu'un repreneur potentiel soit porté par une logique patrimoniale, qu'il ne procédera pas lui-même au démantèlement de l'entreprise ou qu'il n'épuisera pas les ressources par une exploitation minière ne visant qu'à en tirer un profit rapide. Cette perspective conduit plus d'un prédécesseur à préférer procéder lui-même au démantèlement, à cause de et à l'encontre même de son attachement identitaire et de ses valeurs patrimoniales.

#### 4.4 ÉLÉMENTS DE LOGIQUES LIÉS À LA SPHÈRE FINALITAIRE

##### 4.4.1 Introduction

La logique finalitaire a trait au « pourquoi » des choses. Cette sphère concerne le sens donné aux décisions prises et aux actions posées entourant notamment l'échange commercial ou social, c'est-à-dire le sens que les membres de la famille agricole accordent aux stratégies d'échange mises en œuvre, entre autres dans le cadre du processus de succession familiale, ainsi qu'à l'usage du produit de l'échange, par exemple, le montant versé pour l'acquisition du patrimoine. La sphère finalitaire révèle donc les intentions et motivations des acteurs à poser un geste, à agir d'une certaine manière ou à adopter telle stratégie plutôt que telle autre, en regard de leurs intérêts, de leurs attentes et des buts qu'ils se fixent. Une stratégie peut relever de l'utilité, de la nécessité, de l'affectivité, etc., peut viser à combler un besoin, une aspiration, une obligation, etc. La finalité dicte et justifie l'orientation de l'échange vers la famille (prédécesseurs, successeurs, autres héritiers), vers le patrimoine (accumulation des avoirs monétaires ou matériels) ou vers l'entreprise (développement, réorientation ou réduction de la production) pour toutes sortes de raisons. En somme, au chapitre de la finalité redistributive de l'argent, la sphère finalitaire se trouve en lien avec toutes les autres sphères.

Dans la perspective plus spécifique de l'objet d'étude, soit l'abandon du processus de succession familiale, le contenu de la section ayant trait à la logique finalitaire est davantage orienté vers la compréhension des raisons, des motivations, des attentes et des intentions qui supportent ce choix, ainsi qu'un autre qui lui est en partie relié, soit le démantèlement des entreprises agricoles.

En outre, la quête de sens liée à ces phénomènes par les prédécesseurs fait également l'objet de cette section.<sup>279</sup>

#### 4.4.2 Le sens donné à l'agriculture par ceux qui continuent et ceux qui s'établissent

Qu'est-ce qui retient celles et ceux qui demeurent en agriculture et qui envisagent de s'établir malgré tout? Les jeunes qui démarrent en agriculture ou reprennent la ferme familiale aujourd'hui sont-ils inconscients, courageux, incapables de mieux ou simplement amoureux de la ferme et du métier? Ces agricultrices et agriculteurs qui continuent « y ont fait pareil comme j'ai fait, y ont toujours eu espoir que ça allait être plus rentable un jour, c'est ça qu'y ont fait ». (père, PT15) Par contre, le répondant pense que si des jeunes continuent de s'établir en agriculture, c'est qu'ils « [ne] sont peut-être pas prêts au niveau des études pis d'un métier pour aller travailler en ville, pour gagner de l'argent ». (père, PT15) Dans cette perspective pessimiste, les jeunes qui s'établissent dans le contexte agricole actuel le feraient par dépit, à défaut de pouvoir faire mieux ou en attendant autre chose; ce serait essentiellement le manque de qualifications qui pousserait des jeunes à continuer de s'établir en agriculture. On sait cependant que la relève est composée de nombreux jeunes qui sont hautement qualifiés. Choisir de s'établir en agriculture peut revêtir plusieurs sens selon la logique à laquelle ce choix se rapporte.

[Devenir agriculteur,] ça pourrait être un rêve, ça pourrait être un défi, ça pourrait être un gagne-pain, c'était une sécurité. C'était la sécurité en tant que valeur, je disais : on [ne] sera jamais dans le chemin parce qu'on a toujours une valeur [économique]. [...] On est chez nous, on a toujours de quoi pour se dépanner, pour vivre. (parents, PE09)

Le métier d'agriculteur pourrait répondre à des aspirations personnelles et professionnelles, à la nécessité de gagner sa vie pour combler les besoins économiques de sa famille, au désir d'entretenir la terre en retour de ce qu'elle procure, etc. Mais pour ces prédécesseurs il s'agissait d'abord de satisfaire un besoin social important pour cette famille, celui d'être chez soi en

<sup>279</sup> Une synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère finalitaire et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession est présentée à l'appendice X, page 922.

accédant à la propriété d'une terre qui leur permettrait de trouver refuge en même temps que subsistance advenant toute éventualité.

Dans la plupart des cas, l'établissement de la relève et la reprise de la ferme familiale ne peuvent faire sens aux yeux des agriculteurs que s'ils peuvent atteindre une certaine qualité de vie et un certain niveau de vie, variables par ailleurs selon les familles. Une répondante raconte qu'au départ ce n'était pas l'ambition de développer l'entreprise qui les animait en soi, elle et son mari, mais de « découvrir que c'est (sic) qu'on peut faire avec ça » (mère, PE03), car la priorité qui guidait leur action c'était de rendre la ferme viable et vivable pour la famille.

Parce que tu sais on partait d'un salaire qui avait juste le salaire de mon mari, avec un bon salaire, pis qu'on vivait très aisément, pis on avait bâti notre maison, ça roulait super ben. [Ça] fait que pour nous autres [il] fallait que l'entreprise aussi fasse ça, on savait ben que ça représenterait plus d'heures de travail pis samedi comme dimanche. (mère, PE03)

Ayant acquis un statut social de classe moyenne aisée, ces prédécesseurs avaient pour motivation de retrouver ce niveau de vie, donc de rendre la ferme capable de leur fournir un revenu en conséquence. Ils acceptaient de mettre les efforts nécessaires parce que leur motivation première était de s'assurer une qualité de vie, c'est-à-dire que ce soit « vivable pour que ce soit agréable, agréable pour vivre ». (mère, PE03) La qualité de vie doit être balisée par un niveau de vie décent, mais ne doit pas être confondue avec la recherche d'un niveau de vie excessif orienté vers la consommation et le luxe précisent certains répondants. « D'abord c'est toujours la question de l'objectif. Moi, ramasser de l'argent, moi pourvu que j'ai assez d'argent pour vivre, c'est pas ma priorité ça. Moi j'ai vécu, j'ai vécu heureux, j'ai aimé ça, par contre, je sais que j'ai tripé sur la ferme, mais ç'a pas été facile. » (père, PE11)

En outre, la plupart des prédécesseurs et des prédécesseuses affirment que s'établir en agriculture doit répondre à un goût réel pour l'agriculture et la ferme. Surtout, ce désir ne doit aucunement être commandé par la volonté de faire de l'argent (logique d'affaires orientée vers l'échange commercial dans une logique de profit capitaliste) sans quoi il faut s'orienter vers un autre domaine. D'autres affirment pourtant que le soi-disant problème de relève est justement ce nivellement par le bas des revenus des agriculteurs. Dans quelle mesure cette conjoncture des bas

prix alimentaires limite-t-elle les objectifs de commerce et d'affaires des agriculteurs? Et dans quelle mesure la culture du sacrifice et du faible niveau de vie défavorise-t-elle le relèvement des prix agricoles?

#### 4.4.3 L'emploi hors ferme : entre utilité entrepreneuriale et nécessité familiale

Au temps des prédécesseurs et de leurs pères, plusieurs tenaient des occupations cléricales pour le compte d'une organisation agricole (coopérative ou U.C.C.) ou institutionnelle (municipale, scolaire ou autre). Par exemple, un répondant dit : « Mon père a déjà travaillé en dehors aussi, y a déjà été gérant de la coopérative agricole pis c'était mon frère le plus vieux qui prenait soin de la ferme. » (père, PE02) Le revenu procuré par cet emploi était nécessaire à la satisfaction des besoins de la famille en complémentarité avec celui tiré de la ferme. En même temps, ceci n'était possible que dans la mesure où la famille pouvait pallier l'absence du père pour faire fonctionner l'exploitation agricole. Les logiques finalitaire et familiale sont ici conditionnées l'une par l'autre. Ce système d'obligations et de solidarités familiales ne rend pas le travail réalisé à l'extérieur de la ferme indépendant du travail agricole, mais plutôt en montre toute la complémentarité.

À l'époque où la production laitière se faisait sur une base saisonnière, les agriculteurs complétaient leur revenu par le travail forestier auquel ils s'adonnaient durant les mois d'automne et d'hiver jusqu'au début du printemps. Il pouvait s'agir de travailler sur des chantiers pour le compte de compagnies forestières ou de couper du bois sur ses propres terres, cette pratique permettant d'aménager les boisés et de régénérer la ressource. « Dans l'hiver, lui, Jos-Maurice, y allait bûcher [sur leurs lots à bois personnels], faire du bois de pulpe. [Ça] fait que là le printemps ben là ça nous faisait une paye aussi, la vente du bois. » (mère, PT16)

Les cas de double emploi étaient nombreux au temps des prédécesseurs, particulièrement dans les années suivant leur établissement. Dans plusieurs cas, ils avaient dû travailler hors ferme pour constituer un revenu familial suffisant. « La ferme [ne] suffisait pas aux besoins... [le père du répondant] y avait pas le choix [de travailler à l'extérieur]. » (père, PE09) Dans cette perspective, l'emploi hors ferme revêt une valeur utilitaire. Par exemple, alors que certains s'étaient pourtant vu offrir des emplois permanents à temps plein, ils avaient préféré conserver leur ferme comme revenu principal et choisi de maintenir ce double emploi, d'abord parce que la ferme demeurait



une protection en cas de chômage et aussi parce que le revenu extérieur apparaissait souvent comme un surplus que l'on venait réinvestir sur la ferme en vue d'en tirer éventuellement l'unique revenu de la famille. En outre, cette stratégie permettait, par exemple, d'assouvir les besoins ou aspirations de la famille auxquels on n'aurait peut-être pas pu répondre autrement ou ce revenu était épargné en cas de temps futurs plus difficiles sur la ferme. « [La ferme] c'était mon coussin [financier] ça, je revenais pis c'était mon coussin. [...] Quand j'ai embarqué dans le transport d'écoliers, encore là ça faisait partie de la 'game' parce que c'était pour faire de l'argent. Mon but était de grossir la patente. » (père, PT04)

Les priorités variaient cependant d'un producteur à l'autre. Un répondant qui a travaillé hors ferme plusieurs années explique qu'il réinvestissait ce qu'il pouvait sur la ferme, devant prioritairement satisfaire les besoins de sa famille : « [il] fallait que j'en garde pour manger, qu'y s'habillent [les enfants] ». (père, PT17) Un autre, au contraire, injectait le maximum qu'il pouvait au chapitre du développement de l'entreprise :

Y en a d'autres [producteurs] dans mon rang y me disaient : tu vas donc ben vite, comment ce que (sic) tu fais pour payer ça? Ben c'est l'argent que je va[i]s chercher en dehors, [car] j'allais chercher de l'argent pis on l'investissait toute (sic); les bâtisses étaient bonnes, ça fait que y avait la machinerie [à remplacer et à acquérir]. (père, PT10)

Dans certains cas, le projet des prédécesseurs de rendre la ferme rentable, comme le voulait le discours de l'époque, ne s'était pas fait dans la facilité et le recours à un emploi hors ferme devenait incontournable pour réaliser le projet, voire même pour assurer les besoins de la famille. Il leur a fallu faire preuve de beaucoup de ténacité. Pour certains, les prestations sociales, notamment celles de l'assurance-chômage, ont même pu contribuer à assurer un revenu minimum dans les périodes plus difficiles du démarrage ou de la reprise de l'entreprise agricole familiale. Les programmes sociaux semblent cependant beaucoup moins accessibles aujourd'hui aux agriculteurs en phase de reprise ou de démarrage d'entreprise.

Nous autres on a continué à grossir. Entre-temps on s'est trouvé des emplois dans la région. On n'avait pas le choix, le[s] quarante mille piastres [d'épargnes] fondaient comme neige au soleil, [ça] fait que le printemps y nous en restait p'us

o.k. Pis ç'a pris une couple de mois avant que les premiers chèques d'assurance-chômage ont rentré (sic) [ils étaient admissibles par leur ancien emploi]. [Ça] fait qu'on commençait à gruger dans le petit bas de laine comme on dit. [...] On s'est remis en question là, ça [ne] faisait rien que trois mois pis on se remettait en question. Là on a dit : on se relève les manches là. (père, PE07)

Il n'est pas toujours facile d'accepter d'occuper des emplois hors ferme, parfois loin de ses intérêts personnels et professionnels. Ces emplois prennent leur sens dans une perspective utilitaire comme moyens pour atteindre le but fixé, même si parfois on peut se sentir loin de son rêve. Cette dynamique familiale globale face à l'emploi est indissociable de la dynamique entrepreneuriale qui anime la famille agricole.

Avec la modernisation des structures en production laitière, plusieurs avaient abandonné cette production, quand ce n'était pas l'agriculture tout court. Certains avaient réorienté la ferme vers d'autres spécialités mais, dans la mouvance de cette reconversion, l'entreprise se retrouvait presque en phase de démarrage et ne suffisait pas toujours pour assurer les besoins de la famille. Ainsi, certains agriculteurs ont dû travailler encore à l'extérieur de la ferme pour combler le manque à gagner : « c'est là que Jos-Maurice s'est mis à travailler à l'extérieur aussi, là y s'est mis à travailler à la tourbière l'été ». (mère, PT16)

Par ailleurs, le travail hors ferme ne remplit pas que des fonctions économiques, mais il comble aussi des besoins sociaux : « ça me faisait voir d'autre monde, d'autre chose aussi » (père, PT04) et, en ce sens, le travail hors ferme peut constituer un facteur qui motive à demeurer en agriculture parce qu'il brise l'isolement que la mécanisation a contribué à accroître et qui est venu s'ajouter à la condition de travailleur autonome de l'agriculteur propriétaire-exploitant. Ainsi, quelques prédécesseurs ont continué d'exercer une occupation professionnelle en dehors de la ferme, même après que celle-ci fut bien développée et capable de subvenir aux besoins de la famille. La finalité de l'action n'était plus orientée par la nécessité. Pourquoi alors continuer à travailler à l'extérieur quand la ferme exige elle-même déjà passablement de travail? « Ça nous a été offert [d'acheter une petite compagnie de transport], ça nous donnait la chance d'en acheter plus, ça l'aidait la ferme, c'était un beau salaire assuré ça là. » (mère, PT21) Il s'agissait ici d'une opportunité d'affaires qui s'était présentée aux répondants et qu'ils avaient saisie parce qu'elle

procurait, d'une part, une sécurité monétaire pour la famille et, d'autre part, la possibilité de réinvestir davantage au sein de l'entreprise agricole.

Le travail hors ferme durant l'établissement de la relève peut également avoir pour fonction d'assurer une protection, non seulement au plan économique immédiat, mais à long terme, contre les aléas de l'agriculture, advenant que la ferme soit en difficultés financières. « C'est pour ça que quand [la successeure] elle a eu sa place [un poste à temps plein à l'endroit où la fille de la répondante travaillait déjà], j'y ai dit : vas-y, tout à coup que ça [ne] marche p'us sur la ferme, on [ne] sait pas des fois. » (mère, PT12) Si l'on peut voir là une stratégie de prudence, cela ne la motivait peut-être pas à tout faire pour demeurer établie sur la ferme, ce qui dépend probablement des motivations de la jeune face à son établissement. Mais comme il s'agit d'une fille et que ce discours n'a pas fait l'objet de discussions avec le fils co-successeur, on peut se demander jusqu'à quel point les parents accordaient du sérieux à l'établissement de leur fille et voyaient en elle une relève au même titre que leur fils. En valorisant la prise d'un emploi hors ferme auprès de celle-ci, cherchaient-ils inconsciemment à la préparer à l'abandon, d'une certaine manière?

#### 4.4.4 Les tensions liées à des logiques finalitaires différentes entre les partenaires

Les stratégies déployées par les parents pour rémunérer leur relève peuvent ne pas répondre aux attentes du jeune et de sa conjointe, ni satisfaire leurs aspirations d'autonomie économique, sans compter les besoins familiaux qui diffèrent en fonction du cycle de vie familiale. Dans le cas suivant, la situation apparaissait incongrue au fils : la nécessité d'un meilleur salaire pour répondre aux besoins économiques grandissant de sa famille ne suivait pas la masse de travail investie pour rendre la ferme rentable. Le fils avait donc l'impression de travailler beaucoup sans recevoir les moyens de faire face à ses obligations familiales.

Y avait un enfant, pis y en avait un autre qui s'en venait, [ça] fait que y se sentait peut-être insécure au niveau : je va[i]s-t-y avoir ça toute ma vie ce cent cinquante piastres là ou quoi là? On y disait : on va t'en donner plus c'est sûr aussitôt que ça va être plus rentable. Y le savait ben, y voyait les chiffres pis y les voyait mieux que moi. [...] C'est pour ça que sa blonde a été travailler un moment donné. (père, PE07)

Alors que les stratégies parentales étaient orientées vers la production d'argent pour développer la ferme (travail hors ferme, dépenses personnelles réduites au minimum, faible salaire pris par le père, etc.), les stratégies du successeur visaient davantage le développement de la ferme afin de produire de l'argent (travail intensif et concentré sur la ferme, recherche d'un salaire plus élevé, dépenses familiales en croissance). Les représentations différentes de l'argent (moyen dans un cas, finalité dans l'autre) et de l'entreprise (finalité dans le premier cas, moyen dans le second) sont tributaires de logiques familiales différentes. Les prédécesseurs désiraient réaliser leur projet de couple, tandis que le successeur devait assurer les besoins de base de sa famille. Les attentes du prédécesseur et du successeur à l'égard de la ferme étaient différentes : relever un défi et réaliser un rêve pour l'un versus faire vivre une famille et avoir un emploi pour l'autre. Les finalités de l'investissement de soi sur la ferme étaient différentes : celle du père visait à réaliser des aspirations professionnelles et entrepreneuriales, celle du fils visait à répondre à des nécessités personnelles et familiales.

Les actions et les intentions des partenaires dans le cadre d'un processus de succession réalisé en co-exploitation prédécesseur-successeur différaient tellement qu'elles ont engendré des conflits entre les partenaires. Les parents recouraient au travail hors ferme pour recueillir un revenu en vue du développement de la ferme pour accueillir le jeune successeur et l'établir de manière graduelle et prudente sans compromettre la réalisation de leurs aspirations professionnelles. Le jeune, quant à lui, privilégiait de travailler exclusivement sur la ferme afin de la développer le plus possible et le plus rapidement possible dans le but de dégager plus de revenus et de profits pour répondre aux besoins de sa jeune famille. L'écart entre la logique entrepreneuriale (les moyens pris, les solutions trouvées) et la logique familiale (les buts à atteindre, les besoins à combler) semblait trop grand entre les partenaires et finit par entraîner la famille vers l'abandon du processus de succession.

Dans cet exemple, l'un des problèmes principaux apparaît être la rapidité d'engagement de la famille dans un processus de succession alors que les parents s'étaient établis récemment. Ainsi, ils ont tenté d'amorcer un processus de succession alors que le démarrage de la ferme n'était pas encore complété. Ils ont tenté de trouver un compromis pour accélérer le développement de la ferme afin de pouvoir intégrer le jeune qui, sinon, risquait de partir, en tentant d'insérer ce nouveau projet dans le leur. Les parents ne voulaient pas que le projet prenne des proportions

telles qu'ils ne reconnaîtraient plus leur propre identité, c'est-à-dire un projet qui s'éloignerait trop de ce pourquoi ils avaient décidé eux-mêmes de s'établir, soit vivre de l'agriculture en se donnant une qualité de vie.

Aurait-il été préférable de laisser le jeune aller travailler pour d'autres producteurs, comme il l'a fait par la suite, et de revenir plus tard pour reprendre la ferme, comme il en a manifesté le regret quelques années après l'abandon du processus de succession et la vente de l'entreprise? Cela aurait permis à la fois de réaliser les ambitions professionnelles et personnelles des prédécesseurs tout en permettant au fils de reprendre une ferme bien démarrée et structurée au moment où ses parents auraient été prêts à se retirer, et que le fils aurait pu développer davantage par la suite, selon ses propres ambitions, fort de l'expérience en gérance de ferme qu'il aurait acquise ailleurs. Mais la question est alors celle-ci : serait-il revenu s'établir pour reprendre la ferme familiale?

#### 4.4.5 Les finalités de l'échange au transfert de la ferme : subsistance, épargne et investissement

Le prix de vente d'un produit agricole, d'un actif de la ferme, comme de la ferme entière, vise à répondre à un ensemble de besoins ou à l'un deux. Ceux-ci sont de trois types : 1) les besoins liés à la subsistance, à la réalisation des aspirations des membres de la famille ou au respect des coutumes culturelles et sociales et qui relèvent donc des sphères familiale et identitaire, 2) les besoins d'épargne qui visent soit à bâtir un héritage aux enfants non successeurs, soit à accumuler un patrimoine agricole, soit à planifier des revenus pour la retraite et qui relèvent donc des sphères patrimoniale et gestionnaire, 3) et les besoins d'investissement qui visent, par l'amélioration des actifs et moyens de production (ce qui inclut l'achat de services-conseils), le développement de la ferme plus que la simple accumulation de biens et qui, de ce fait, relèvent des sphères entrepreneuriale et d'affaires. Lorsque la logique commerciale a toujours été orientée, soit par la logique finalitaire vers les besoins de la famille, soit par la logique d'affaires vers les besoins de l'entreprise, les prédécesseurs n'ont pu dégager suffisamment d'épargnes pour leur retraite, ce qui peut limiter, de ce fait, leurs projets de vie post-retrait ou leur capacité d'accorder un meilleur prix préférentiel à leur relève.<sup>280</sup>

---

<sup>280</sup> Perrier et al. (2004: 16) vont dans le même sens en affirmant que « le peu de liquidités de la relève et le peu de placements hors agriculture des cédants sont deux éléments qui risquent de créer des déchirements lors du transfert ».

Par ailleurs, l'obligation d'investir pour ériger une fosse à fumier semble souvent être pour beaucoup dans la décision de plusieurs agriculteurs de démanteler la ferme laitière et de réorienter les activités agricoles vers la production céréalière, ce qui leur permet de terminer leur carrière jusqu'à la retraite. Certains prédécesseurs croient que s'ils avaient investi dans la construction d'un tel ouvrage, cela aurait pu défavoriser l'établissement du jeune parce que le prix aurait été plus élevé pour réaliser le transfert; c'est donc le retrait des cédants qui aurait été compromis si le transfert n'avait pas eu lieu ou s'il avait dû être fait à perte. Ainsi, des parents sont prêts à prendre le risque de transférer la ferme, mais pas celui d'investir pour préparer la transférabilité de l'entreprise. Investir sur la ferme en fin de carrière, dans un contexte d'incertitude, est vu par plusieurs prédécesseurs comme un endettement en fonction du retrait plutôt qu'un investissement en fonction du transfert. Au plan gestionnaire, l'incertitude peut être source de prudence, mais peut aussi refléter l'incapacité de gérer le risque.

Y avait un monsieur à une rencontre y a pas longtemps pis le monsieur y dit : là y m'ont obligé à faire une fosse pis à reconstruire une étable pour transmettre à mon fils. Mais si y est pas capable d'y vendre, avec quoi y va vivre astheure qu'y a dépensé le petit peu qu'y avait? [...] Le monsieur c'est ça un bas de laine qu'y avait de ramassé, y a dit cent quarante-cinq mille piastres pour sa grange, pis après y avait ça quatre-vingt-dix mille [dollars] pour la fosse. [La répondante dit : « il y reste quoi là? »] Y dit : c'est pour établir mon gars, j'ai cinquante-huit ans, j'y laisse ça à soixante ans. [Ça] fait que j'ai dit : à soixante ans est-ce que tu vas avoir récupéré ton argent? T'as dépensé ton bas de laine, t'as p'us rien là. Son gars va faire quoi là? (parents, PE09)

Deux logiques utilitaires se trouvent en opposition. La logique de l'épargne est orientée vers la préparation d'un revenu de retraite (logique familiale), tandis que la logique de l'investissement est orientée par la mise à niveau des installations (logique entrepreneuriale). Le défi est de faire se rencontrer ces deux nécessités pour en arriver à réaliser un transfert (logique patrimoniale) sans sacrifier ni le retrait des parents, ni le développement de la ferme, et sans hypothéquer l'avenir du jeune repreneur.<sup>281</sup> Dans le premier cas, la logique de l'épargne permet un faible coût de transfert,

<sup>281</sup> Un sondage Angus Reid (2000) commandé par le ministère de l'Agriculture du Canada confirme que les producteurs québécois sont ceux qui attribuent la plus forte importance au réinvestissement dans leur exploitation agricole au détriment des placements financiers (59%), « comparativement à seulement 34% des producteurs de la Saskatchewan et 38% de ceux de l'Ontario ».

mais la ferme nécessite alors un rattrapage au plan des investissements, ce qui peut compromettre la possibilité du jeune de se maintenir établi à cause d'un fort endettement. Dans le second cas, la logique de l'investissement entraîne un fort coût de reprise pour le jeune, ce qui peut constituer un obstacle à son établissement (faible capacité d'emprunt ou endettement élevé pour le jeune), et qui peut devenir un obstacle au retrait des cédants si les économies mises en jeu dans l'investissement en fin de carrière ne peuvent être rentabilisées (le don à consentir risque d'être plus élevé au total que les épargnes investies).

Le coût pour le jeune est le même et reste élevé, mais le risque est plus grand pour lui quant à la viabilité de la ferme, et donc de son établissement, dans le premier cas. À l'inverse, le risque pour les parents est plus grand dans le second cas en regard de leur fonds de retraite. Les répondants s'interrogent : pourquoi leur demander d'investir sur la ferme juste avant leur retrait? C'est fragiliser leur capacité de se retirer et peut-être la possibilité d'établir une relève. Dans les deux cas, c'est alors le transfert qui est remis en question : soit que les parents choisissent de reporter le transfert pour rentabiliser leurs investissements, soit qu'ils sont contraints de renoncer au transfert si la relève se désiste et alors le risque de démantèlement peut devenir plus élevé. Paradoxalement, la logique d'affaires (rationalité coûts/ bénéfices) devient ici un appui au non-investissement, car la rentabilité de l'investissement pour les répondants ne peut être atteinte avant le transfert. « Financièrement, c'est mieux que ça soit lui [le successeur] qui emprunte avec trente ans devant lui pour qu'y acquitte ça, que moi avec cinq ans ou dix ans. Moi dans cinq ans ou dix ans j'étais pas capable de l'assumer, y a certains comptables qui disent : t'as de l'argent, t'es capable de le faire. » (mère, PE09)

Il y a deux visions, deux représentations qui s'affrontent, l'une orientant l'action en fonction des jeunes (et perçue comme allant contre les parents), l'autre en fonction des parents (et perçue comme allant contre les jeunes). Des intervenants semblent jouer ce jeu qui vise à opposer les deux générations, ce qui dessert la cause qu'ils veulent servir. Le calcul rationnel que font les parents (logique utilitaire de l'épargne au service de la logique familiale) s'oppose à un autre calcul rationnel (logique d'affaires de l'investissement au service de la logique entrepreneuriale). La tension se trouve placée sur la logique commerciale/sociale : où redistribuer l'argent en fin de carrière, vers la famille ou vers la ferme? En fin de carrière, le calcul rationnel commande de ne pas investir parce qu'il est difficilement possible de récupérer son argent à court ou moyen terme

par une hausse des revenus, ce que d'ailleurs un investissement tel qu'une fosse à fumier ne peut procurer, d'où le fait qu'il soit perçu davantage comme une dépense que comme un investissement de la part des cédants. Dans la perspective de fin de carrière, la logique d'affaires (qui commande d'investir peu parce que le seuil de rentabilité ne sera pas atteint) devient un facteur obstacle à la logique patrimoniale. Cette opposition des intérêts intergénérationnels nuit au transfert des fermes et à l'établissement des jeunes.

#### 4.4.6 Des représentations variables de l'utilité de l'argent selon les générations

Les priorités quant à l'utilisation de l'argent varient en fonction des obligations et valeurs de chaque génération. Davantage encore lorsqu'il y a des enfants à charge, l'argent doit être réparti entre la famille et l'entreprise pour pallier les besoins courants du ménage comme ceux de l'entreprise. L'épargne apparaît comme une stratégie de prévoyance pour les besoins futurs de la famille et les investissements nécessaires à venir sur la ferme. La conception sous-jacente à cette stratégie pourrait s'énoncer ainsi : n'étant pas certain d'avoir de l'argent demain, il faut dépenser le moins possible aujourd'hui.

Par contre, en n'ayant pas d'enfants, l'argent est centré sur les besoins du couple et de la ferme. Peut-on penser que les jeunes ne sont pas tant habités par le souci des besoins de demain que par le désir de leur bien-être aujourd'hui? Dans les représentations de certains jeunes, l'argent serait une ressource inépuisable ou renouvelable. Il faut une certaine dose d'insouciance ou de confiance en l'avenir et en soi pour estimer que l'argent sera là en temps utile et en quantité nécessaire, ou alors les besoins primaires et secondaires immédiats sont si grands qu'ils empêchent même de considérer l'épargne pour demain comme une stratégie possible.

Nous autres dans notre temps on pensait un petit peu plus à se ramasser d'argent. Dans leur temps à eux autres, m'as dire comme on dit : dépensons pis y regardaient pas l'avenir, dépensons aujourd'hui pis demain on verra. Y en a plusieurs qui font ça. L'avenir, on [ne] le savait pas, au cas qu'y arrive quelque chose, on avait des enfants, pis on avait beaucoup de réparations, mais elle [la successeure] y restaient juste deux. (mère, PT08)



Les agriculteurs et agricultrices de la génération des répondants ont passablement intégré la notion de sacrifice dans leur vie ainsi que la culture de l'acceptation de son sort, c'est-à-dire trouver le bonheur dans ce qu'on a. Au contraire, les jeunes s'accommodent peu longtemps des sacrifices si les résultats ne se font pas sentir rapidement; ils semblent difficilement tolérer la souffrance et, en ce sens, ils « sont bien faits d'une manière » mais c'est « peut-être trop là, [car ils] sont instables ». (mère, PT08) Cette instabilité apparaît comme le produit de la culture de l'éternel recommencement auquel les jeunes sont prêts à s'astreindre si et seulement s'ils croient qu'ils seront plus heureux ailleurs ou à faire autre chose. C'est peut-être une sorte de fuite en avant à la recherche du bonheur qui les anime.

La représentation que la génération des répondants se fait de l'argent est dictée par la misère du passé et est orientée vers l'avenir. Les sacrifices du présent sont récompensés quand ils permettent de faire face aux imprévus du futur sans trop de peine. Les prédécesseurs observent que la représentation de l'argent que se fait la génération de leurs successeurs est dictée par les impératifs de l'immédiateté dans la satisfaction des besoins, des désirs et des aspirations. Orientés vers la consommation, leurs choix économiques sont peut-être cependant tout autant dictés par la même insécurité du lendemain que leurs parents. Cela les amènerait à se donner du bien-être, du bonheur, du plaisir, du confort, etc. pendant qu'ils en sont capables.

Plusieurs prédécesseurs font état de la valeur élevée qu'ils accordaient à l'argent du fait de sa rareté et de la difficulté à s'en procurer, et qui les incitait à ne pas gaspiller et à chercher les moyens nécessaires pour tirer le meilleur revenu. « On avait de l'ambition en tout cas, enfin on recevait une petite paye de deux cent vingt-cinq piastres par quinze jours, on était assez énervé de ça, on était content. » (mère, PT08) On pourrait soutenir en même temps que cette valeur élevée accordée à l'argent, vu sa rareté, pouvait être contre-productive et les inciter surtout à l'épargne plus qu'à l'investissement même si, paradoxalement, une attention était portée au patrimoine et à la génération suivante, plus encore qu'aux besoins immédiats que l'on cherchait à réduire au minimum, en particulier s'ils s'agissaient des siens en tant que parents, le sacrifice pour les enfants étant un principe supérieur de régulation des conduites. L'argent ne constituait pas une finalité pour la plupart des répondants, mais constituait plutôt un moyen. Mais, lorsqu'il faisait défaut, plutôt que de chercher comment faire pour en obtenir plus (logique d'affaires), certains avaient tendance à couper les dépenses pour faire avec ce qu'ils avaient (logique gestionnaire).

Cette seconde stratégie est-elle plus difficile à mettre en place, voire à accepter, pour les nouvelles cohortes de successeurs?

Des bouttes là franchement, sincèrement c'est vrai, on n'avait pas beaucoup d'argent, mais ça c'était pas important. Pourvu qu'on pouvait... on avait un toit, on faisait ce qu'on aimait, pis pour moi en tout cas j'aimais ça. Pis même si j'ai emmené le bébé dans une boîte, [car] j'avais pas de landau rien, on prenait ce qu'on avait, on se contentait de ça, [ou] on l'imaginait, on se trouvait des moyens. (mère, PT16)

Cet état de pauvreté relative entraînait un sens aigu de la débrouillardise et de la créativité. L'amour de son métier étant une des valeurs premières de la génération des répondants, cela semblait agir comme un baume sur leur condition de pauvreté. Selon la perception des répondants, les jeunes accepteraient moins bien cette logique de sacrifices; ils désirent avoir beaucoup, tout de suite, alors que la notion de sacrifice est omniprésente chez la plupart des répondants comme logique finalitaire régissant leurs conduites à l'égard du patrimoine, de la famille, de l'entreprise et de l'échange, en affaires comme en gestion, tant dans leurs manières d'être et d'avoir, que de faire et de voir les choses. Le sens du devoir est prononcé chez cette génération de prédécesseurs et apparaît lié à la fatalité, voire à la nécessité, de la souffrance et de la misère. C'est cette conception que les jeunes rejettent. Dans la mesure où la génération des répondants entretient généralement un rapport à l'argent qui est basé sur la notion de sacrifice et d'altruisme, ils se sont privés de biens et services en espérant pouvoir se les permettre quelques décennies plus tard, ou dans le but de préparer l'héritage des enfants, ou alors pour répondre à des besoins, des désirs, des demandes et des aspirations de leurs enfants... mais qui sont parfois la projection de ceux des parents sur eux.

Nous autres les enfants, vois-tu on leur a tout donné, y ont tout eu : y ont tous été à l'école privée, ça veut dire qu'on a payé tout le temps pour l'école, y ont été au cégep, après ça à l'université quelques-uns, pis en plus de ça c'est qu'y ont suivi des cours on va dire en culturel, qui [ne] sont pas annexés à l'école, à côté de l'école, en musique, en piano, en orgue, tout ça, y ont tous eu une formation musicale jusque des degrés assez avancés. [Ça] fait que ça c'est tous des cours qu'a (sic) fallu payer, ça fait que là on [ne] pouvait pas prendre le même montant, pis le mettre de côté, préparer notre retraite. Ça fait que c'est sûr qu'un moment donné c'est rêver en couleurs [de] demander ça à des parents, un moment donné ça devient, quand y disaient : bon ben eux autres, c'était à eux autres de voir à

leurs affaires, de s'en mettre de côté pis tout ça. Voyons donc! C'est beau à côté de dire ça, mais là t'as tes enfants, pis là moi je m'étais dis : c'est ben de valeur mais y vont se préparer, y vont suivre des cours, y vont aller à l'école. Le discours des conseillers ben y disent : ouan mais là les parents c'est à eux autres de prévoir là, c'est pas rendu là [à se retirer] que là [il] faut leur donner le montant, c'est à eux autres de prévoir avant [disent-ils]. (mère, PT16)

Les parents font donc le choix de préparer leurs enfants à la vie et les intervenants considèrent qu'ils auraient dû faire le choix de se préparer financièrement à leur retraite. Dans cette optique relevant de l'idéologie libérale du soutien résiduel, les tenants d'une telle idéologie concevraient mal que la société rétribue davantage les agriculteurs qui se retirent en établissant une relève puisque, selon cette logique, cela ne les inciterait qu'à moins épargner en prévision de leur retraite. Ainsi, toujours suivant cette perspective idéologique, les parents ne subissent que les conséquences de leurs choix, c'est-à-dire que s'ils décident de payer des études et des formations diverses à leurs enfants, ils font un choix et doivent être conscients que ce n'est pas à la société d'assumer pour leur imprévoyance quant à leur propre fonds de pension. Peut-on blâmer les parents d'avoir fait le choix d'outiller leurs enfants pour assurer leurs besoins, une fois adultes? Dans une approche plus holistique de la question, il faut voir que cela constitue une économie pour la société qui n'aura pas à supporter financièrement ces personnes parce qu'elles seront devenues des citoyens autonomes. Il y a des choix sociétaux à faire quant à l'aide à apporter aux agriculteurs qui se retirent en établissant une relève, tout comme ceux-ci sont contraints d'en faire entre les besoins des enfants, ceux de la ferme et leurs propres besoins, actuels et futurs.

#### 4.4.7 Les finalités poursuivies par les parents dans la transmission familiale de la ferme

Souvent, les prédécesseurs qui se sont engagés dans le processus de succession familiale estiment qu'ils se devaient d'essayer de transmettre puisqu'un jeune manifestait un intérêt à s'établir, même s'ils y croyaient parfois plus ou moins. Certains croient également qu'ils n'étaient pas en droit d'exiger que cette relève se maintienne établie, même si leur souhait le plus légitime était que le processus successoral soit complété et qu'ainsi la relève soit assurée.

On peut ramener les finalités que les parents poursuivent à travers la transmission de la ferme à la génération suivante à deux types principaux. D'une part, transmettre le patrimoine familial,

incluant le savoir et l'identité agricoles, vise à donner un sens au travail accompli et aux sacrifices réalisés par les parents tout au long de leur vie. D'autre part, le transfert de la ferme familiale à un ou des enfants peut canaliser aussi la projection des aspirations que les parents ont à l'égard de certains de leurs enfants.<sup>282</sup> Les parents peuvent se sentir coincés par leur logique patrimoniale de transmission familiale, s'ils se refusent à tout démantèlement visant à récupérer la valeur de l'entreprise. Un cas comme le suivant illustre toute l'importance non seulement de développer la relève non familiale, mais aussi de valoriser l'idée d'une succession non familiale.

Mais là moi je me voyais pris, y a pas d'issue, tu démantibules ça ou j'y vends, y avait pas d'autre issue, je [ne] voulais pas démantibuler ça, je voulais que ça continue. [...] Si [le fils] y nous avait dit : je [ne] la veux pas, on aurait dit : coudon, y [l]a veut pas, mais y a jamais dit ça, y a toujours dit le contraire. (parents, PT18)

« Ma première idée, c'était que ça se continue (sic), c'était ça mon rêve, c'était que ça se continue (sic). » (père, PT10) Le désir d'avoir une relève vient beaucoup du désir de transmettre ce que l'on sait et ce que l'on a construit, au-delà de ce que l'on possède; la dimension symbolique est peut-être plus importante que la dimension matérielle. Envisager l'éventualité d'une succession familiale vient donner un sens au travail que les parents accomplissent sur la ferme et peut insuffler la volonté de développer l'entreprise pour en assurer la viabilité et la transférabilité future. En même temps, le sens du travail et du développement agricole que les prédécesseurs réalisent ne prend pas nécessairement ou uniquement de la valeur au regard de la transmission de la ferme, donc en fonction de ce que ça procure ou permet pour la génération suivante. En effet, ce que l'on fait peut prendre tout son sens simplement dans la nécessité de répondre aux besoins de la famille, dans la réalisation d'un défi entrepreneurial, dans l'accomplissement de ses aspirations professionnelles, etc. Mais au-delà de la satisfaction des besoins immédiats de la famille ou des défis entrepreneuriaux que les parents se fixent, leur travail peut prendre sens aussi dans les aspirations à la succession familiale qu'eux et leurs enfants entretiennent. L'espoir de transférer à l'un des enfants peut venir agir comme un moteur

---

<sup>282</sup> Selon Préfontaine (1999), « c'est loin d'être une valeur universelle de vouloir transmettre le patrimoine que constitue l'entreprise aux enfants » puisque « seulement 33% des dirigeants actuels jugent important de conserver l'entreprise au sein de la famille » alors que « 43% jugent que cela n'est pas important ».

pour les logiques entrepreneuriale et patrimoniale qui viennent se renforcer mutuellement. Autrement, certains auraient même l'impression de « travailler pour rien ». (père, PT08)

Cependant, bien que la volonté soit posée comme condition première, elle apparaît insuffisante pour qu'une famille s'engage dans un processus de succession et le complète. En effet, il faut aussi avoir la capacité de le faire au regard des finances, de l'état de la ferme, du potentiel personnel, de la santé et de l'endurance physique, des compétences gestionnaires, etc. Il y a également toute une réflexion qui doit être faite sur le choix de vendre, transférer ou démanteler la ferme et sur les motivations qui sous-tendent la décision.<sup>283</sup> Dans le cas suivant, la décision était motivée par une logique finalitaire utilitaire orientée vers la satisfaction des besoins de la famille, donc dans la perspective de fournir aux successeurs un emploi procurant un revenu décent : « la réponse est claire : on voulait qu'y aient un gagne-pain, qu'y en vivent [et non] pas en survivre ». (mère, PE09) Ensuite, des actions conséquentes doivent être posées dans le cadre d'une stratégie globale de succession familiale, au sens juridique du terme. Quand ils parlent de continuité, les parents ne veulent pas nécessairement dire que les choses restent telles qu'elles sont, mais que la ferme continue de se développer, voire de croître, par la génération suivante; que le projet familial devienne un projet porté par la génération suivante : « notre idée était que ça continue, l'idée que ça grossisse pis que ça continue ». (mère, PT17)

Au-delà du désir de voir le patrimoine être perpétué par ses propres enfants et l'entreprise être portée plus avant par la génération suivante, la succession familiale répond aussi à des aspirations et à des attentes que les parents entretiennent au regard de leur propre vie passée, présente et future. Les prédécesseurs comme les successeurs ne sont pas de simples agents de reproduction au service d'un patrimoine-entreprise qui existerait en dehors d'eux. La succession familiale est donc envisagée comme un choix effectué par les partenaires familiaux dans un cadre de contraintes et de possibilités; rien n'oblige, dans l'absolu, à désirer une relève ou à vouloir succéder, mais rien n'oblige non plus à démanteler la ferme, à refuser ou à abandonner la succession familiale. Dans cette optique, le cas suivant montre que la succession familiale

---

<sup>283</sup> Selon un sondage canadien rapporté par Préfontaine (1999), quatre répondants sur cinq avaient attribué à la ferme familiale la fonction d'assurer le revenu courant de la famille, alors que seulement un sur cinq lui attribuait la fonction de créer de l'emploi pour la famille. De même, trois fois plus de répondants visaient à constituer leur revenu de retraite (46%) qu'à constituer l'héritage de leurs enfants (14%).

constitue une solution, une manière de résoudre les différents dilemmes auxquels peuvent faire face les prédécesseurs.

J'ai parlé je [ne] sais pas comment (sic) de fois : vendons ça, partons d'icitte, j't'écoeurée d'avoir des problèmes [disait la répondante, alors que dans la logique du répondant, celui-ci affirme :] j'ai dit : si on vend ça, toute l'ouvrage que j'ai faite pendant ces années-là moi, je perds tout ça. [Cependant celui-ci constate que] d'une façon ou d'une autre j'en n'ai pas eu plus. (parents, PT08)

Même si les problèmes apparaissaient suffisamment importants aux yeux de la prédécesseure pour qu'elle préfère vendre « à un étranger » afin de ne pas avoir le sentiment de transférer ses problèmes à sa fille et dans l'espoir d'atteindre un mieux-être personnel et familial, cette conception commerciale de la ferme considérée comme une simple marchandise que l'on peut échanger sur le marché contrevient à la façon de penser du père. La valorisation du travail comme investissement sur la ferme, en tant que logique entrepreneuriale d'exploitation et de développement de l'entreprise, ne fait sens que lorsqu'elle est rétribuée par la transmission de la ferme familiale qui permet la conservation de la valeur patrimoniale du travail réalisé. La gratification que le prédécesseur retire des fruits de son travail se trouve toujours déphasée dans le temps et passe par la logique patrimoniale, plutôt que par la logique commerciale qui récupère en fin de cycle les fruits de ce travail.

Le fait que la fille des répondants surgisse avec cette intention de reprendre la ferme est apparu plus ou moins consciemment comme une réponse partielle aux attentes des deux répondants : la mère se trouvait « libérée de ça » (mère, PT08), l'entreprise agricole étant considérée comme une source de conflits avec les voisins et la parenté, tandis que la ferme familiale, en tant que produit du travail de l'agriculteur, demeurait accessible pour le père et continuait d'exister à sa suite. En outre, la volonté de procurer une stabilité professionnelle à leur gendre et, par là, une sécurité économique à leur fille, avait constitué un facteur important dans la décision commune des parents de transmettre la ferme plutôt que de la vendre ou la démanteler. Cette finalité venait faire de la transmission familiale de l'entreprise agricole un projet commun aux deux parents.

Cependant, certains répondants estiment qu'ils s'étaient peu ou mal préparés pour négocier le transfert de l'exploitation agricole. Outre le fait d'enclencher le processus de succession en

situation de crise, plusieurs n'ont pas consulté de conseillers financiers et n'ont réfléchi que sommairement aux divers scénarios et aux conséquences des décisions et choix qu'ils s'apprêtaient à faire. C'est après-coup qu'ils l'ont réalisé; lorsque l'abandon du processus survient après qu'ils se soient retirés, plusieurs regrettent en effet de ne pas avoir fait les choses différemment ni même d'y avoir pensé. Les regrets portent alors souvent sur le fait d'avoir vendu à une relève familiale à prix préférentiel plutôt que d'avoir vendu à un autre agriculteur à un prix plus près de la valeur marchande. La consultation professionnelle est alors vue comme une stratégie utile pour envisager les scénarios possibles et choisir la situation la mieux adaptée aux conditions familiales et selon les objectifs recherchés.

On aurait préparé un petit peu plus pour vendre ça un petit peu plus cher, c'est juste ça, à part de ça le restant, on aurait pu vendre ça à une autre personne pis le vendre un peu plus cher, c'est ça, on aurait penser plus d'avance, on aurait peut-être marqué la ferme à vendre, on aurait pu vendre ça plus cher, mais on [ne] l'a même pas annoncé rien. (mère, PT08)

Il est intéressant de voir, comme dans ce cas-ci, qu'on n'envisage souvent qu'après-coup la pérennisation de la ferme en dehors du cadre familial comme stratégie peut-être plus efficiente pour atteindre cet objectif. Par contre, la volonté de maximiser le prix de vente met en péril la succession réalisée dans le cadre familial. Dans cette optique, c'est tout un patrimoine social, culturel, identitaire, traditionnel qui est sacrifié. Cela dépend des valeurs et objectifs des prédécesseurs : veulent-ils maximiser leurs revenus de retraite ou l'héritage des autres enfants, récupérer leur juste part du travail accompli et compenser les sacrifices d'une vie, perpétuer l'identité familiale de la ferme et maintenir le lien ancestral? Par ailleurs, dans les cas où les jeunes ont démantelé la ferme, plusieurs prédécesseurs vont jusqu'à soutenir l'idée qu'ils auraient dû réaliser le démantèlement eux-mêmes plutôt que d'en laisser le bénéfice au successeur.

#### 4.4.8 S'établir pour les mauvaises raisons ou par des motivations et intentions douteuses

Dans plusieurs cas, le fils qui reste sur la ferme pour travailler avec ses parents, et qui est généralement rémunéré pour son travail, le fait expressément dans le but de s'établir, bien que parfois il puisse le faire parce qu'il ne sait pas encore vers où et vers quoi aller. « Son intérêt [de

s'établir] était déjà là, mais y [le fils cadet] savait aussi que l'autre [le fils aîné] l'attendait, mais y espérait qu'y se manifeste pas. » (mère, PE09) Dans d'autres cas, le fils revient sur la ferme après avoir vécu d'autres expériences professionnelles, parfois non agricoles, dans le but exprès de s'établir bien qu'il puisse choisir de le faire surtout dans l'optique d'obtenir la propriété de l'entreprise. La même répondante parle en ces termes de l'attitude de son fils aîné : « Mais que vous soyez prêts à vendre, vous allez me voir réapparaître [avait-il dit aux répondants]. C'est ce qui est arrivé. » (mère, PE09) Dès le départ, les motivations et intentions des deux successeurs familiaux différaient; comment alors concilier un profil d'établissement par désir et un autre par opportunisme? Au départ, alors que le fils cadet devait s'établir seul, l'avènement du fils aîné avait modifié les plans. Par contre, ce dernier ne se voyait pas établi seul, car il n'aimait pas l'élevage des animaux, d'où son intérêt de s'établir avec son frère et de lui confier exclusivement la régie du troupeau. Les deux frères ont été établis conjointement malgré le fait qu'ils s'opposaient sur plusieurs plans; cependant, leurs motivations et intentions ont pris une tangente qui a conduit l'un des deux à vouloir écarter son frère de la succession à la tête de la ferme familiale pour en prendre le contrôle.

Ce que j'ai vu moi c'est que tant qu'ils [n']ont pas vu la valeur [de la ferme], tant que Charlot [n']a pas vu la valeur de ce que (sic) ça avait ici, y était plus ou moins intéressé à être tout seul [pour reprendre]. Le matin où y a connu la valeur, parce que y a été au syndicat [de gestion] pis y a rencontré le conseiller, là y a vu tous les chiffres avec l'ampleur. Les chiffres y les connaissait, mais y avait jamais connu l'ampleur de l'entreprise; la mine d'or qu'y avait là, y l'avait jamais vue. Le rapport d'impôt rentrait, le bilan rentrait, on s'assisait (sic) pis on l'étudiait ensemble, on le regardait, on se le faisait expliquer ensemble, mais la valeur de l'argent elle [n'] était pas là pour eux autres [les fils]. (mère, PE09)

Il y a une différence entre voir le chiffre d'affaires, la comptabilité, le bilan, l'état des résultats financiers, etc. et connaître, réaliser la valeur marchande de l'entreprise. Sur le premier plan, on se situe dans un cadre gestionnaire, alors que le second ouvre sur une perspective d'affaires. Ainsi, à partir du moment où le fils a vu la ferme sous l'angle de sa valeur marchande (logique commerciale) on peut penser qu'il aurait souhaité ne pas partager cette valeur économique et que sa motivation à s'établir soit alors devenue essentiellement opportuniste. Peut-on soupçonner une intention de démantèlement éventuel de sa part? Ce revirement du fils au plan de ses motivations



à s'établir, voire de ses intentions face au patrimoine, a été l'élément-déclencheur qui a fait que les parents ont préféré procéder eux-mêmes au démantèlement de l'entreprise laitière.

Le matin que Charlot [le fils aîné] a été chez les conseillers pis qu'y a vu exactement qu'est-ce qu'y avait, qu'y pouvait avoir entre les mains, j'ai l'impression que ç'a déclenché en lui le désir de l'avoir seul, [de ne] pas partager avec son frère. Parce que là en '94 pis en '96 [suite aux investissements], sur papier ça valait déjà un million [la ferme]. Un ti-gars qui a vingt-deux, vingt-trois ans pis qui [n']a jamais d'argent dans ses poches, y a ça là, ça vaut un million. [Il se dit alors :] Pourquoi je [ne] l'aurais pas moi? Ça s'est peut-être pas dit de même, c'est inconscient, [mais] y a changé quand y a vu ça les chiffres dans cette façon-là. [...] Charlot y a vu des choses qu'y avait pas vu avant. (mère, PE09)

De plus, les prédécesseurs avaient observé un changement d'attitude chez leurs aspirants à la succession familiale après qu'ils eurent rendu la ferme en état de recevoir deux relèves et de faire vivre trois ménages. Les fils sont alors devenus plus compétitifs entre eux, comme s'ils s'étaient engagés dans une bataille pour la prise de possession complète et unique de la ferme.

[Avant l'établissement] c'était moins apparent [parce que] c'était moins attirant [puisque] la ferme ici était petite, on travaillait beaucoup, y avait pas beaucoup de revenus, elle [n']était pas attirante parce qu'elle [n']était pas payante. [Les fils] y pensaient pas qu'y pourraient en vivre. Mais le matin où c'est qu'on a expansionné (sic) pis qu'on a mis ça en place que c'est (sic) qu'on a ici là, ç'a réveillé des esprits ça là, ç'a ouvert des yeux... On a fait ça pour eux autres, avec eux autres l'achat des terres en 1994, on [ne] l'a pas fait pour nous autres. (parents, PE09)

Sans égard aux motivations, l'intérêt à s'établir était présent chez les fils dès le départ, mais la prise de conscience de la valeur de ce qu'ils s'apprêtaient à acquérir des mains de leurs parents leur est apparue une fois établis, à la faveur du développement insufflé à la ferme. Il est intéressant de voir qu'ici l'augmentation de la taille de la ferme a rendu l'établissement plus alléchant, alors qu'on a quelques fois vu le contraire dans d'autres cas. Cependant, cet intérêt semble orienté par l'appât du gain, en particulier chez le fils aîné. La logique commerciale qui sous-tend l'attitude des fils est orientée vers la satisfaction d'une aspiration à l'enrichissement, ce qui peut faire craindre pour la pérennisation du patrimoine agricole familial.

Par opposition, lorsque le fils cadet était devenu employé sur la ferme dans le but, éventuellement, de s'établir, ses motivations ne pouvaient pas être les mêmes que celles de son frère établi après lui, précise la répondante, car la ferme « elle [n']avait pas encore cette ampleur-là, elle était encore juste... ça faisait son affaire parce qu'elle était pour un homme. [Mais] y était pas capable de faire le travail pour les deux, [il] fallait absolument un deuxième homme quand elle a grossi ». (mère, PE09) En quelque sorte, le fils cadet s'est trouvé piégé lorsque la ferme a été développée davantage pour permettre l'établissement des deux frères.

« Moi je présume aujourd'hui que ç'a déçu Bruno [le fils cadet] un petit peu parce qu'y prévoyait être tout seul. Charlot [le fils aîné] y est arrivé pis y prend beaucoup de place, Bruno s'est poussé un petit peu, l'autre l'a poussé, poussé, un moment donné y a été à la porte, pis l'autre a tout pris l'espace. » (mère, PE09) Le scénario qui se présente est le suivant : un fils dominant qui prend toute la place et tasse les autres et un fils dominé qui espère en silence être le seul successeur, qui prend l'espace qu'on lui donne, puis qui décide de s'exclure du projet de succession sous la pression de l'autre. Il y avait donc un conflit larvé entre les deux frères. La question qui vient quant à l'attitude et à la responsabilité des parents dans toute cette histoire est la suivante : pourquoi n'ont-ils pas fait le choix de ne pas établir l'aîné puisqu'ils connaissaient sa forte personnalité et le risque que cela représentait pour la dynamique fraternelle, d'autant plus qu'ils voyaient plutôt le jeune (bien qu'avec des bémols) comme relève et non l'aîné?

Ce cas oppose deux conceptions que les prédécesseurs ont parfois de la difficulté à arbitrer ou à accorder dans leur rôle de régulateur ou coordonnateur du processus de succession familiale : la logique entrepreneuriale, engageant les prédécesseurs dans la préparation de la ferme à recevoir une relève, doit-elle être motivée par le nombre de successeurs intéressés, suivant une logique familiale d'équité, ou si la logique patrimoniale, engageant les parents dans un processus de succession, doit définir le nombre de successeurs habilités à s'établir eu égard à leur compétence en fonction d'une logique gestionnaire de pérennité du patrimoine?

La logique derrière l'idée d'établir les deux jeunes se résume à ceci : à partir du moment où chacun montre un intérêt à s'établir, pourquoi refuser à l'un et pas à l'autre? Il ne s'agit plus de décider qui sera établi sur la ferme, mais comment faire en sorte de les établir chacun de manière viable. La logique familiale d'équité face à la succession prévaut sur tout autre critère de sélection

d'un successeur : attributs identitaires, entente inter-individuelle entre co-successeurs, capacité et compétence professionnelle, apport financier à l'entreprise, etc. On ne peut juger de la valeur de la logique de sélection d'une relève parce que le processus de succession ne recouvre pas simplement une seule sphère et que toutes ces dimensions sont interreliées. De même, on ne peut simplement évaluer la situation en se demandant ce qui serait le meilleur pour la ferme, ou pour les prédécesseurs, ou pour les successeurs, mais ce qui serait le mieux en tenant compte des différents intérêts. Cela implique que les choix faits par une famille différeront de ceux réalisés par une autre, même si les données dites objectives sont semblables, parce que les valeurs, les principes, les attentes et les priorités varieront d'un cas à l'autre. Un prédécesseur propose une stratégie d'évitement passager qui ne fait que reporter à plus tard le problème : « on aurait tout de ben dû le faire [refuser à l'aîné de s'établir] pis dire [on] attend encore deux ans, trois ans » (père, PE09), avant d'amorcer le processus de succession.

Dans un autre cas où deux co-successeurs familiaux ont été établis, on peut se demander quel est le sens de cette stratégie d'établissement. En effet, bien que les parts de propriété de la fille aient crû durant la période d'établissement, sa participation aux travaux de la ferme a été décroissante avec l'accroissement de ses heures de travail hors ferme. On peut poser comme hypothèse que l'établissement sur la ferme constituait pour elle une sécurité en attendant de voir sa situation professionnelle se stabiliser et s'améliorer. En effet, la fille avait commencé à travailler à l'extérieur au début de son établissement, mais sur appel, puis à temps partiel jusqu'à devenir obtenir un poste à plein temps après son abandon du processus de succession familiale. En ce sens, il s'agirait là d'une stratégie professionnelle visant à avantager la fille. Mais en même temps, ce fut tout autant une stratégie financière pour avantager la ferme (double prime d'établissement, etc.) Il s'agirait là d'une stratégie d'échange non commercial visant une double perspective utilitaire : utilité de la prime pour l'entreprise en vue de la développer, utilité de la ferme pour la fille en vue d'assurer ses besoins en attendant une meilleure position professionnelle. Ceci pourrait appuyer les motivations des deux jeunes à ne pas se nuire et à s'entraider même après l'abandon formel de la fille.

Par ailleurs, puisque plusieurs prédécesseurs et prédécesseuses ont eu connaissance de cas de succession à relève multiple qui n'ont pas fonctionné, cela invite les cédants à la prudence avant de s'engager dans un processus de succession familiale, mais demeure souvent insuffisant pour

les décourager de le faire. Il semble que, pour plusieurs, il vaille encore mieux tenter d'installer une relève que de ne rien risquer du tout, dans la mesure où ils désiraient avoir une succession. Le désir de voir son travail être poursuivi après soi à travers ses enfants constitue un leitmotiv important chez la majorité des prédécesseurs qui ont opéré un transfert de ferme. La volonté de transférer reste une condition capitale à l'amorce d'un processus de succession familiale. « C'est ben important [la continuité familiale de la ferme], moi j'étais assez contente qu'y ait une fille [qui] prenait la relève. [...] On a dit : on vous fait confiance, si ça marche, ça marche, si ça [ne] marche pas... » (mère, PT21)

Certains parents avaient envisagé la possibilité, voire la probabilité, que le jeune ne réussisse pas à assurer la reprise de la ferme et que cela mette fin au processus de succession familiale : « Moi j'y ai pensé, j'y ai pensé mais j'en n'ai pas parlé. [...] J'en n'ai pas parlé pis j'espérais : y est capable, y est capable, je me disais y est capable. » (mère, PT19) La prédécesseure semble ramener l'abandon à une question de volonté, non une question de capacité. Cependant, malgré la confiance et l'espoir mis en sa relève, le risque d'abandon n'est jamais nul. On peut se demander à quoi sert de vouloir transférer si l'on a peu confiance que sa relève réussisse la reprise de la ferme? Cela peut sembler contradictoire au premier abord, mais peut-être pas vraiment. Il y a un déchirement qui s'opère chez les prédécesseurs entre le désir de transférer la ferme et la crainte de l'abandon. Des parents préfèrent courir le risque de l'abandon que de démanteler l'entreprise sans avoir rien tenté lorsqu'ils espèrent voir la ferme continuer à travers la génération suivante. On peut soumettre l'idée que c'est cet espoir, ce désir qui semble fortement diminuer chez ceux qui préfèrent démanteler la ferme sans même songer à la transmettre.

#### 4.4.9 Transférer pour les mauvaises raisons ou par des motivations et intentions douteuses

On serait tenté de croire que tous les agriculteurs ont pour réflexe premier de songer à transférer la ferme à un de leurs enfants lorsqu'ils désirent se retirer. Mais transférer n'est pas nécessairement la première option que certains répondants avaient envisagé pour disposer de leur entreprise agricole. Certains peuvent préférer démanteler la ferme en tout ou en partie, laisser la terre et les bâtiments à l'abandon ou les louer à un autre producteur; d'autres préféreront la vendre en bloc à un encanteur qui en disposera, à un voisin qui récupérera ce qu'il veut, ou à un étranger pour qu'il l'exploite.

On n'était pas supposé de la vendre, [mais] nous autres avec les problèmes qu'on a eus la dernière année [avec un voisin], on voulait vendre ça, débarrasser, fini on n'en parle p'us de la ferme, coupe le lien, parce qu'y voulait nous emmener en cour le gars [pour cause environnementale], c'est pour ça qu'on était écoeuré. [...] On voulait p'us [continuer], on [ne] voulait pas qu'y aient de problèmes [les jeunes en leur transférant la ferme]. (mère, PT08)

La motivation et l'intention principales ne sont pas nécessairement orientées vers le désir de « faire de l'argent » avec la ferme; parfois, c'est la volonté de s'en départir pour pouvoir se retirer définitivement qui motive ce choix. Par ailleurs, celui-ci peut être conditionné par le fait que tous les enfants sont bien établis ailleurs et en d'autres domaines de travail (ce qui n'empêche pas de la leur offrir pourtant), par le fait que les prédécesseurs dévalorisent l'agriculture qu'ils considèrent comme un métier ingrat, etc. Un répondant raconte qu'il voulait vendre en bloc, mais ne trouvait pas preneur au moment où l'un de ses fils s'est présenté comme successeur :

Quand le garçon s'est en venu icitte, ça faisait trois-quatre ans, quatre-cinq ans que j'avais mis ça en vente. Je demandais cent vingt-cinq mille piastres; y a juste un encanteur qui est venu pour acheter, [mais il aurait] fallu que je trouve un acheteur [pour la maison]. J'ai dit [à l'encanteur] : moi c'est à vendre, c'est cent vingt-cinq mille, c'est clair à moi, paye pis prends la place. (père, PT13)

Bien que le jeune se soit retrouvé au chômage et que ces circonstances l'eurent conduit à envisager de reprendre la ferme, il s'agissait au départ d'un projet de couple. « C'était pas en désespoir de cause » que le fils et sa conjointe sont venus s'établir en région, dit le répondant qui affirme qu'ils l'avaient décidé, choisi. Il explique le projet initial des jeunes et ses propres tractations pour en arriver au transfert de la ferme familiale à son fils et sa conjointe :

[Le fils et sa conjointe] y voulaient acheter le voisin icitte, y est venu pour acheter ça : la grange était finie pis ces affaires-là pis les agronomes y ont fourré dans [la] tête : achète cette ferme-là, la même réguine [du répondant] va fournir pour les deux fermes. J'ai dit : non, non, la réguine [ne] courra pas là. Ça c'est les plans des agronomes, pis là tu rachèteras ton père plus tard, on s'entendra sur ça. Pis y vendait ça plus cher que je vendais ça icitte, c'est pas une belle terre, moi l'acheter j'en voulais pas pantoute, y a p'us de bois dessus, [et] le 'pit' de sable était vendu. (père, PT13)

Le plan des agronomes ne convenait pas au répondant et ne lui plaisait pas du tout. Premièrement, il voyait d'un mauvais œil l'achat de la terre voisine qui lui semblait un mauvais investissement (peu de ressources naturelles, absence d'équipement et mauvais état des bâtisses). Deuxièmement, il refusait de prêter son équipement pour faire fonctionner la ferme de son fils dans l'éventualité de son établissement sur la terre voisine. Troisièmement, il considérait plus logique que son fils reprenne la ferme familiale que celle du voisin. On peut penser qu'il s'est un peu servi de la situation pour forcer en quelque sorte son fils à reprendre la petite ferme familiale plutôt que de s'établir sur la ferme voisine en refusant de lui prêter de l'équipement, stratégie qui lui permettait de se départir de la ferme qu'il essayait de vendre depuis quelques années.

Dans une perspective bien différente, un répondant raconte qu'en établissant son fils avec lui sur la ferme, il espérait ainsi répondre à d'autres attentes en regard de ses propres problèmes relationnels avec l'agence de crédit agricole, mais la stratégie n'a pas permis d'améliorer la situation, ce qui a peut-être même nui au jeune, d'une certaine manière. « Quand lui [le fils] y est embarqué, pis là je me disais : peut-être les relations avec l'Office [de crédit agricole] vont être mieux. Pis étant donné que c'était le même gars [le même agent au dossier], ç'a pas été nécessairement, là ç'a pas été tellement, tellement mieux. » (père, PE11)

#### 4.4.10 Les conflits territoriaux comme facteur précipitant du retrait : la succession piégée?

Pour le prédécesseur pour qui le changement de fonction économique de la terre voisine, anciennement zonée agricole, est venu causer des problèmes techniques à ses activités de culture et d'élevage, l'engagement dans un long procès avait créé un climat qui atténuait sa volonté de continuer à produire et qui avait précipité le transfert par épuisement moral. Ce n'est que dans la mesure où cet agriculteur en fin de carrière valorisait la pérennité familiale de sa ferme, qu'il considérait important d'engager ce lourd processus judiciaire, mais la victoire juridique ne fait plus sens à ses yeux à partir du moment où la succession familiale a été abandonnée par son fils : « si tu regardes ce qui s'est passé par après, ç'a p'us grand importance ». (père, PT04)

Qu'ils aient trait à l'usage du territoire ou à la protection environnementale, les problèmes de voisinage agricole pèsent lourd dans la décision de certains agriculteurs de cesser de produire et de démanteler leur ferme.<sup>284</sup> Dès lors qu'ils vivent de l'angoisse et de l'anxiété, perdent leur qualité de vie et subissent une détérioration de leur santé et de leur bien-être, les agriculteurs ne voient plus le sens de poursuivre leurs activités en agriculture. Le harcèlement, l'intimidation, les menaces et la destruction de leur réputation sur la place publique avaient incité les répondants suivants à vouloir cesser la production agricole et à vendre ou démanteler la ferme. La vente de l'entreprise devenait une échappatoire au mal-être et aux problèmes. Leur réflexe premier avait été de ne pas transférer la ferme pour ne pas transférer ces problèmes à leur relève, car même s'ils étaient réglés avant le transfert, les séquelles au plan des relations restaient tout aussi difficiles à vivre. C'est à cause de l'insistance des jeunes à vouloir reprendre et du désir de donner une chance à la ferme de continuer d'exister que ces parents avaient fini par accepter de transférer puisqu'ils étaient décidés à se retirer d'une manière ou d'une autre.

Quand on l'a vendue, c'était tout réglé les problèmes avec le voisin, c'était quasiment tout réglé : y disait qu'on polluait. [...] Y aurait voulu me faire faire une place pour mettre le fumier, en ciment là, ça aurait peut-être coûté trente-cinq mille piastres dans le temps, c'est des dépenses qu'y me faisait faire [et] y avait des affaires qu'y avait pas raison : déménager notre grange sur la côte, y nous a envoyé un compte de quarante-cinq mille piastres, etc. [...] C'est à cause de ça qu'on était rendu écoeuré, tanné des problèmes, on a débarrassé de ça pour avoir la paix. [Mais les relevés environnementaux ont montré que] c'était beau, y avait rien nous autres, c'est lui là-bas. Y nous ont dit, pour fermer la boîte du voisin, de faire un entourage (sic) pour que le purin se ramasse là en dehors de l'étable, [ce qui a été fait] à nos frais. [...] C'est pour ça que y avait pu rien d'autre [à faire ou à payer], tout était réglé. [...] On n'a pas été en cour, y a vendu sa ferme pis y s'est en allé en dehors. (parents, PT08)

Manifestement, ces prédécesseurs n'en pouvaient plus et désiraient se retirer et vendre la ferme. Ils préféraient laisser l'agriculture que d'investir massivement pour répondre aux exigences de ce voisin. Le transfert s'est fait à la suite d'une tournure favorable de différents éléments (départ du voisin, certificat de conformité, non-judiciarisation du dossier, etc.). Alors que les prédécesseurs n'étaient pas disposés à mettre en place certains dispositifs environnementaux, ils ont consenti à

---

<sup>284</sup> Dans le même sens, le *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec* (2004: 65) note « que la réglementation environnementale dans son ensemble semble être perçue, à tort ou à raison, comme un frein à l'établissement en agriculture » de la part des jeunes de la relève.

rendre les installations conformes à toutes les normes de l'époque parce qu'ils avaient une relève et qu'ils désiraient leur éviter tout embêtement.

Lorsque des conflits d'usage ou d'environnement surviennent, non seulement cela incite-t-il des agriculteurs à vouloir se retirer et à vendre, mais aussi à ne pas transférer parce que la reproduction de l'identité agricole et la pérennisation du patrimoine familial paraissent engendrer des problèmes plutôt que de procurer gratification et satisfaction en regard de ses valeurs et aspirations. « Ça [n']aurait pas dérangé grand chose, [de vendre à] nos enfants ou [à] un autre, pourvu qu'on vendait nous autres. [À] partir de là, [le but était de se] débarrasser des problèmes; moi je [ne] voulais p'us rien savoir, j'avais mon voyage. » (mère, PT08) Dans ces circonstances, ces prédécesseurs privilégiaient une logique d'affaires plutôt que la logique identitaire dans le choix d'un acheteur. En même temps, le répondant, lui, avait une préférence pour que « ça reste pour nos enfants » (père, PT08). De plus, étant donné les conflits familiaux entre leur famille et certains membres de leur parenté, les répondants se refusaient à envisager de vendre la ferme à ces derniers pour se retirer, préférant transférer à leur fille et leur gendre, puisque le frère du répondant et ses fils avaient toujours médité contre eux et ne les avaient jamais encouragés.

Par ailleurs, l'hétérogénéité sociale des rangs, plutôt que d'être perçue comme un apport positif, est souvent perçue comme une source de conflits. « T'as beaucoup plus de poursuites contre les agriculteurs de [la part de] ces gens-là, pour eux autres : ah! j'ai écouté la loi [disent-ils], pis y attaquent leurs voisins, [ça] fait que ça fait (sic) des mauvais climats dans les rangs. » (mère, PE03) Peut-on parler de perte de la culture rurale? En effet, alors que l'homogénéité et la cohésion agricoles étaient plus grandes (on s'arrangeait pour ne pas se nuire, on se tolérait, etc., ce qui ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de conflits inter-familiaux), la diversité sociale crée des tensions finalitaires lorsque chacun poursuit ses intérêts personnels immédiats et ne craint pas de poursuivre son voisin par cause d'intolérance, malgré les conséquences à long terme sur les relations sociales : « ça, ça tue l'agriculture ». (mère, PE03) D'autres soulignent les changements survenus et les tensions sociales qui se créent dans la recomposition des territoires ruraux.

[D'un village à l'autre, sur le rang principal,] y avait vingt-six cultivateurs, là y en reste trois. [Pourtant] les maisons sont toutes habitées, les terres sont toutes cultivées. C'est tous des gens de l'extérieur qui viennent [rester] pis c'est les premiers à gueuler contre les odeurs. [...] Si y faut que le gouvernement



commence à écouter les gens à proximité des fermes pour les odeurs pis tout ça pis qu'on vienne restreindre, pis qu'y [les agriculteurs] peuvent pas s'agrandir pis qu'y peuvent pas monter le nombre d'animaux, de vaches, etc., ça va [de]venir... [Les décideurs politiques] y pourront pas limiter, les faire rapetisser [les fermes] à cause du niveau d'endettement; le gouvernement y a investi là-dedans. (parents, PT19)

La répondante considère que l'État a créé une tension intenable dans le système : il permet, voire valorise et promeut, la grosse ferme spécialisée, en même temps qu'il restreint sa capacité d'expansion. En ce sens, elle trouve absurde que l'UPA ait eu à négocier une garantie pour le droit de produire des agriculteurs en réponse à une pression politico-légale : « Ç'a pas d'allure [de limiter le droit de produire] parce que y auraient pu les brimer, [les agriculteurs] y auraient pas pu avoir une vache de plus dans l'étable t'sais, ça aurait été effrayant là t'sais. » (mère, PT19)

#### 4.4.11 Le sens de l'abandon : prioriser l'humain sur le patrimoine et l'entreprise

Contre toute idée préconçue, l'abandon du processus de succession peut aussi avoir des impacts positifs sur la qualité de vie des individus et des familles. Peut-être aussi quelques-uns y trouvent-ils certains avantages afin de mieux accepter la chose. Par exemple, même lorsqu'il constitue une stratégie d'affaires choisie visant à suivre le rythme d'évolution de l'agriculture, l'endettement peut finir par créer une pression intenable sur le jeune, surtout si les revenus ne sont pas à la hauteur des investissements réalisés ou si certaines erreurs d'affaires ou de gestion ont été commises. Le démantèlement devient alors une stratégie d'évitement des problèmes et de soulagement des tensions, qui peut être vue comme une occasion de se lancer sur un nouveau projet professionnel ou de vie.<sup>285</sup> « Quand y a vendu ses vaches, y était pas mal pris [car] tout était payé en vendant son quota pis ses vaches, y avait tout liquidé ses dettes. » (parents, PT19)

---

<sup>285</sup> Cette perspective diffère de celle avancée par Perrier et al. (2004: 83-84) qui suggère que les producteurs qui ont démantelé plutôt que de transférer leur ferme « se sont retirés de l'agriculture pour se lancer dans une deuxième carrière », mais que ce choix serait au fond une contrainte puisque « peu de producteurs ont eu le temps de se constituer un fonds de pension avant leur retrait de l'agriculture ce qui explique aussi le nombre élevé de réorientation professionnelle ». En effet, on peut également avancer que même lorsqu'il est perçu comme une solution de dernier recours (ce qui est le plus souvent le cas), le démantèlement réalisé par les jeunes repreneurs repose sur l'espoir de s'en servir comme tremplin pour un nouveau départ en agriculture ou dans un autre domaine. Quand les alternatives ont été épuisées, le démantèlement est perçu comme une solution au problème et un choix stratégique vécu comme une opportunité de changement positif dans la vie professionnelle.

En ce sens, on peut donc comprendre l'abandon du processus de succession et le démantèlement de la ferme familiale comme des stratégies visant à rétablir la qualité de vie du jeune puisqu'ils évacuent l'anxiété et l'angoisse que la situation financière entraînait.

De même, dans un autre cas, les prédécesseurs attribuent l'abandon du processus de succession par leur relève à deux principaux facteurs qui semblent perçus comme des éléments atténuant la responsabilité du jeune dans le processus d'abandon : le manque de main-d'œuvre familiale et les problèmes de santé du successeur. Aux yeux des parents en général, ce dernier facteur atténue la responsabilité du jeune dans son abandon au point souvent de rendre moins apparents les autres éléments explicatifs. Le démantèlement était-il inévitable ou constituait-il une solution plus facile? N'y avait-il point possibilité d'engager un employé ou d'investir sur certaines machineries pour alléger la tâche du successeur et rendre le travail moins astreignant?

Y ont arrêté, c'est pas parce que ça [n']allait pas bien, ça allait bien, seulement y avait p'us de main-d'œuvre [le frère aîné n'étant plus disponible à venir y travailler] pis Georges y a [des maux de dos], pis on n'avait pas de lance-balles nous autres, on garrochait les balles : c'était lui qui était en arrière pis qui faisait ça, pis la rotation là. (mère, PT12)

Il n'y a pas que la qualité de vie du successeur qui puisse trouver une amélioration, mais aussi celle des prédécesseurs. Bien qu'il regrette que son fils ait mis fin à son établissement sur la ferme familiale, un père affirme que l'abandon lui a permis de se dégager du stress qui le tenaillait au regard de la bonne tenue des opérations de la ferme, puisque son fils négligeait souvent de s'acquitter correctement de ses tâches. « Au commencement [de l'établissement du fils] on n'avait pas de trouble, mais en dernier on avait beaucoup de trouble, beaucoup de trouble parce que y était jamais icitte lui. » (père, PT17)

De même, bien que sur le moment la mère ait vécu la perte de contacts quotidiens avec la famille du fils successeur comme un changement ayant affecté négativement sa qualité de vie, le fait de ne plus s'inquiéter pour la ferme lui est apparu, après-coup, comme une amélioration de celle-ci. Contrairement à l'idée bucolique de la ferme familiale où tout le monde vivait dans un état de bien-être profond, la répondante, malgré tout l'attachement qu'elle a pu avoir pour son univers agricole, constate combien elle a pu vivre de stress et d'inquiétude parce que l'agriculture n'est

pas qu'un travail humain technicisé, mais demeure tributaire d'un procès de travail naturel qui amène son lot d'incertitudes et de préoccupations.

Moi ç'a changé la qualité de vie parce que Steven était parti, sa femme était partie, j'aimais pas ça, son enfant, mais là je me trouve ben aujourd'hui parce que je dis : crime je [ne] suis p'us occupée des vaches, je [ne] suis p'us occupée de rien, pis on en n'a p'us pis c'est ben correct. [...] Moi je trouve que j'ai ben moins de troubles là aujourd'hui que j'en avais dans ce temps-là, ça fait de quoi qu'y a parti, o.k. mais là, je [ne] suis p'us inquiète : ah! mon dieu! y va-t-y mouiller? Pis son foin [qui n'est pas rentré, son grain, ah! mon dieu! ça va être le temps de semer [etc.]; t'sais j'en avais long des occupations, la vache est malade, elle va mourir, même le p'tit veau qui mourait ça me faisait quelque chose. [...] À part qu'y soit parti, ça ç'a été ben dur, mais aujourd'hui je trouve que ma qualité de vie, je la trouve améliorée, j'ai moins de trouble, je pense p'us à l'étable. (mère, PT17)

Une autre prédécesseure rationalise l'abandon du processus de succession familiale par son fils, du fait qu'il se retrouvait célibataire et vivait des difficultés financières, comme si cela faisait de lui une victime et qu'il était presque souhaitable en un sens qu'il sorte de ce borbier plutôt que de chercher de l'aide externe pour surmonter ses problèmes professionnels et financiers. « Vu qu'y était tout seul, pis vu qu'y arrivait plus ou moins dans ses affaires, ça fait que pourquoi continuer dans ce temps-là? Nous autres on avait rien à dire là-dessus, c'est pas nous autres qui auraient retourner. [...] Nous autres on s'en doutait, de la manière que ça fonctionnait que ça s'en allait pour ça [l'abandon]. » (mère, PT14)

Dans cette situation où les parents se trouvent dans un dilemme entre leur désir de voir la ferme continuer après eux par la génération suivante et celui de voir leur jeune se sortir de ses difficultés et être heureux en ayant une vie plus facile, plusieurs choisissent de ne pas s'immiscer dans la décision de leur jeune et l'acceptent, bien qu'ils auraient pris une décision différente, tandis que d'autres vont exposer leur opinion selon la hiérarchie de valeurs qu'ils accordent à l'un et l'autre éléments du dilemme. « [Le fils du répondant] y a appelé pour me dire qu'y avait un monsieur là [à la maison], d'aller le voir. Y m'a demandé conseil : qu'est-ce que tu ferais? C'est à toi [avait répondu le père à son fils]. Qu'est-ce que tu veux que je fasse? [dit le répondant à l'interviewer], [puisque] y faisait un bon choix. » (père, PT04)

En fait, le fils avait reçu une offre intéressante de vendre sa ferme en bloc à un producteur-commerçant d'une autre région. Le répondant affirme pourtant que s'il avait eu la santé, le même âge que son fils et qu'il se fût retrouvé dans les mêmes conditions, il n'aurait pas vendu la ferme, l'aurait conservée et serait demeuré établi, la logique patrimoniale restant pour lui l'idéal de conduite. Mais dans les circonstances, les parents comme le fils ont trouvé qu'il s'agissait là d'une occasion unique et rare dans leur localité et que cela permettait de régler tous les problèmes financiers de la ferme, les problèmes d'insertion professionnelle de la conjointe, les difficultés de reprise du jeune successeur ainsi que l'anxiété et l'inquiétude des parents liées à ces problèmes. Pour excuser la décision de leur jeune, certains prédécesseurs diront d'ailleurs : « y était pas le premier à qui c'est arrivé » (père, PT04), ce qui donne à penser que la multiplication des cas d'abandon de processus successoraux tend à banaliser le phénomène et, par là, à exercer un effet d'entraînement au sein d'un territoire agricole donné, voire au sein du milieu agricole.

La logique finalitaire, qui articule notamment la logique commerciale à la logique familiale, fait voir que le prix qui a été offert pour l'achat de la ferme était non seulement alléchant mais aussi perçu comme l'occasion de sauver le couple du successeur, de répondre aux aspirations professionnelles de sa conjointe, tout en permettant au jeune de se recycler et de se débarrasser de la ferme qui était presque perçue comme la source de tous leurs maux. La logique commerciale, prise ici en opposition à la logique patrimoniale, l'a emporté sur celle-ci; les problèmes au sein de la sphère entrepreneuriale (endettement élevé de la ferme, retrait définitif du père, faible reprise de la part du fils) semblaient insolubles dans une perspective patrimoniale, mais seraient résolus dans l'optique d'une vente commerciale répondant à une logique d'affaires stricte. On peut dire à grands traits que le fils a choisi sa conjointe (logique familiale) et l'argent (logique commerciale) au détriment de la terre (logique patrimoniale) et de la ferme (logique entrepreneuriale).

#### 4.4.12 L'abandon du processus successoral : la recherche de sens par les prédécesseurs

L'abandon peut avoir des impacts humains importants pour les successeurs comme pour les prédécesseurs sur leur qualité de vie, leur bien-être ou leur santé. Ceux-ci sont particulièrement ressentis lorsque l'abandon survient pendant un processus d'établissement graduel d'une relève familiale, peut-être à cause de la plus grande proximité intergénérationnelle qu'implique ce type d'établissement. Il y a des impacts pour la ferme qui doit continuer à opérer, mais cela est encore

plus difficile quand le partenaire qui reste sombre dans des épisodes dépressifs parce qu'il se sent démuni devant l'ampleur de la tâche, d'autant plus qu'un projet de succession est, par définition, partagé par deux générations. L'abandon du processus de succession par l'un des partenaires (cédant ou reprenneur) oblige souvent l'autre à se soumettre à ce choix imposé s'il n'y a pas d'autre relève disposée et désireuse de s'établir.

Quand [le fils] y est parti, j'ai pris une maudite débarque psychologiquement, un genre de 'burn-out'. [...] [J'ai] pleuré comme un veau, je me rappelle sacrifice, je me réveillais la nuit pour brailler. Les premiers mois j'ai pris une maudite 'drop' psychologique [et l'épouse du répondant] elle essayait de me remonter. [...] Je me retrouvais avec deux cent vingt-cinq mille piastres de dettes, tout seul sur une ferme, plus ou moins capable mécaniquement de réparer les choses. La soudure, l'électricité, des affaires comme ça [le fils] y était très très bon. [...] Là on était po[i]gné avec ben ben ben des dettes. Là j'ai dit : la production ça produisait, ça faisait de l'argent, j'ai dit : là [il] faut au moins toffer pour être capable de payer nos dettes au moins. [...] Eille, tu dis : économiquement j'suis mal pris, qu'est-ce que je fais? Ça j'ai été capable pour la gestion de cette affaire-là, mais mon [mot inaudible] psychologique je [ne] l'ai jamais eu, pis ç'a été comme une baisse avant que ça remonte là. (père. PE07)

Le répondant s'était accroché à son rêve entrepreneurial (stratégie de survie) et avait trouvé des solutions pour gérer la crise qui secouait alors l'entreprise en embauchant un ouvrier agricole, lui-même ex-agriculteur, mais, pour ce faire, il avait dû laisser en suspens son deuil et reporter à plus tard la quête de signification de ce qui leur était arrivé. Il n'y a pas que des impacts pour les individus (problèmes psychologiques) et pour l'entreprise (problèmes techniques), mais aussi pour la famille lorsque, par exemple, les ponts sont coupés pendant quelques mois ou années alors que la proximité familiale a été si grande dans les années précédentes : « six mois pas de contacts avec lui, ça ç'a été dur avec les enfants pis tout ça ». (père, PE07)

C'est sûr que quand tu dis que t'as quasiment une des plus belles fermes de la paroisse pis [que] tu démantibules ça, c'est pas le 'fun' non plus. On se fait dire : c'est une des plus belles fermes de la paroisse, comment ça se fait ça que y a pas continué là-dessus? Ça fait mal. [...] Parce qu'aussitôt qu'on en parle un petit peu, tu vois hier on n'a pas été longtemps [quelque part], pis on en a parlé un peu; ça embarque quand on en parle, mais ça c'est nous autres qui [n']a pas le goût de commencer, [car] on sait que ça va nous faire mal, que ça va nous faire de la peine. (mère, PT18)

Le père déplore l'abandon : « C'est pas moi qui l'a fait [le démantèlement], mais c'est fait pareil. [...] Y avait une terre pour faire un bon établissement, là ç'a de l'air, je [ne] le sais pas, que ça va se vendre pour un agrandissement [de la ferme d'un voisin]. » (père, PT18) La mère se demande « si [le fils] y avait moins aimé ça, pour qu'elle raison quand on y demandait si y la voulait [la ferme] qu'y nous disait : oui? Y avait-y peur de... [déplaire]? » (mère, PT18) Les parents essaient de comprendre l'abandon en cherchant des réponses dans les motivations de leur fils à s'établir. De ce cas, trois hypothèses plausibles émergent et suscitent des réflexions quant aux actions à adopter pour les contrer : d'abord, la peur de déplaire, de décevoir en ne reprenant pas la ferme familiale, indique l'importance de ne pas valoriser seulement le transfert familial, mais aussi les alternatives non familiales; ensuite, se croire capable de reprendre la ferme, surestimer ses capacités et compétences, donne à penser qu'une bonne préparation, mais aussi un bon accompagnement post-transfert de la part des parents et d'un bon suivi de la part des organismes-conseils est nécessaire; enfin, la volonté de démanteler la ferme, qu'elle soit ici fondée comme motivation ou non, invite à mettre en place des mécanismes pour décourager le démantèlement, voire peut-être l'empêcher, et à favoriser le maintien de l'établissement, dans les paramètres énoncés précédemment.

Pour d'autres prédécesseurs, le fait qu'ils aient un autre fils qui soit établi sur une autre ferme représente une chance à leurs yeux car ils vivent une certaine continuité à travers lui, non pas en regard du bien ancestral et de l'entreprise familiale, mais sur le plan du métier, de l'identité sociale et du patrimoine culturel transmis. « Ben là j'ai le plus vieux », dit le répondant, et son épouse de poursuivre : « y nous emmène ben des compensations, on se console de ce côté-là ». (parents, PT10) Tous n'ont cependant pas cette chance. Les parents prédécesseurs se sentent souvent impuissants devant l'abandon du processus de succession à la tête de la ferme familiale, notamment parce que, d'une part, ils n'ont ni les moyens, ni le pouvoir de changer le dénouement de l'histoire lorsque les droits légaux ont été cédés au jeune et, d'autre part, parce qu'ils n'ont plus l'âge ou l'énergie pour opposer de la résistance et changer l'issue du processus, plusieurs étant déjà retraités à ce moment. Alors que les transmetteurs entretiennent souvent une logique identitaire et patrimoniale plus forte, leur successeur est souvent enlisé dans un processus d'abandon qui lui fait privilégier la logique d'affaires et la logique commerciale en posant une rupture avec les aspects identitaires et patrimoniaux, ce qui fait dire à un répondant : « J'y peux

rien [à la décision de son fils d'abandonner la relève]. [Il y a] la logique pis les sentiments : la logique pour lui, les sentiments pour moi. » (père, PT04) Par contre, lorsque l'abandon survient et que les parents ont le sentiment de s'être donné toutes les chances de transmettre la ferme, d'avoir tout tenté, certains croient qu'ils se doivent de songer à une autre solution que le transfert pour disposer de la ferme et penser à eux d'abord plutôt qu'en fonction d'une relève ou de l'entreprise.

On était dans une étape stagnante, c'est pour ça qu'on a décidé plutôt que de se laisser détruire avec cette affaire-là de décider : ben correct, on pense à no[u]s deux vu qu'on reste tout seuls pis on s'organise pour être capable de vivre autrement, [ça] fait qu'on savait qu'on était rendu au bout de nos ressources, vu qu'y [le fils] voulait p'us continuer. (mère, PE03)

Pour les parents, l'abandon du processus de succession, que la vente de la ferme familiale vient confirmer brutalement, a des répercussions sur leur moral, dans la mesure où la perspective de la pérennité du patrimoine et la continuité familiale répondaient à leur aspirations identitaires, constituaient leur motivation à se retirer et donnaient un sens au travail accompli pendant trente ou quarante ans. Mais comme ils n'y peuvent plus rien, plusieurs choisissent de ne plus y penser :

Ça me fait de quoi pis ça m'en fait encore [de la peine], mais ça me donne quoi? [Il] faut que je m'occupe de moi là pis de ma femme, et voir le petit bout qui me reste [à vivre], [tandis que rester là] ça aurait été pire, j'ai parti avant lui, question de sentiments, [ne voulant pas] voir partir le troupeau, pis la machinerie, pis tout ça, je connais des monsieurs (sic) de chez nous qui l'ont vécu ça; [il] fallait que je fasse ça [déménager avant la mise à l'encan]. (père, PT04)

Ainsi, la logique familiale prend le pas sur la logique patrimoniale pour les parents : surmonter son chagrin et essayer de profiter de la vie qui reste, plutôt que de regretter le passé et pleurer ce qui est disparu. Certains se consolent d'ailleurs en regardant ce qu'il leur reste (et non ce qu'ils ont perdu) : leur famille, leur santé, leur sécurité financière et leur maison. Face aux conséquences de l'abandon et du démantèlement, une mère dira : « mais en réalité, je [ne] me trouve pas si pire que ça, j'ai ma maison, j'ai pas de loyer à payer ». (mère, PT17) Le privilège de conserver la propriété de la maison familiale ou à tout le moins le droit de l'habiter est assez

fréquent au sein de cette génération de répondants.<sup>286</sup> Dans ce cas-ci, les parents prédécesseurs n'ont pas la même opinion sur l'issue de leur situation, n'eut été de la clause incluse dans le contrat de transfert et qui leur garantit la jouissance du bien jusqu'à leur décès. D'une part, le répondant croit que, dans le cadre du conflit qui les opposait, leur fils les aurait évincés de la maison familiale n'eut été de ce privilège inclus au contrat (régulation reposant sur le droit). D'autre part, la répondante pense plutôt que leur fils n'aurait jamais fait ça, même s'il en avait eu le droit (régulation reposant sur la confiance). « Lui [le mari de la répondante] y dit qu'y est content [d'avoir fait inscrire cette clause de réserve], mais moi je sais que même si j'ai (sic) aurais pas mis [la clause au contrat] je l'aurais eu pareil, je le sais que l'enfant y nous aurait pas mis dehors, mais lui [le mari de la répondante] y pense qu'y nous aurait mis dehors. » (mère, PT17)

Par ailleurs, cette répondante sublime l'abandon de son fils, peut-être pour le rendre plus acceptable; ainsi, abandonner sans dettes lui apparaît moins pire que d'abandonner par faillite. « Pour lui [le successeur] ç'a ben été parce que y avait pas de dettes, y en a ben du monde [des gens] qui auraient eu ça pis si y auraient fait faillite, ça [n']aurait pas été mieux la faillite. » (mère, PT17) Mais le père croit que son fils se serait dirigé vers la ruine de toute manière s'il avait continué comme il opérait la ferme depuis les trois dernières années : « Si y aurait (sic) fait un an ou deux de plus, y aurait même pas eu d'argent pour payer le foin pour hiverner ses animaux là, ça s'en aurait allé (sic) en banqueroute ». (père, PT17) En effet, les mauvaises pratiques culturelles et d'élevage faisaient augmenter les coûts de production, d'où le fait que la mère pense qu'il vaut mieux qu'il ait abandonné de lui-même que d'être forcé d'abandonner par ses créanciers, ce qui semble plus humiliant.

#### 4.4.13 La désinstallation de la relève : l'abandon ça se prépare

Lorsque la décision d'abandonner le processus de succession vient du jeune et survient sans crier gare, les parents sont pris par surprise. Ils se retrouvent désarçonnés et se sentent parfois presque trahis. Ils doivent réagir rapidement alors qu'ils n'ont pas encore compris pourquoi l'abandon est

<sup>286</sup> Sur les 23 cas (incluant les trois cas de pré-test), neuf parents avaient déjà quitté la ferme au transfert pour s'établir le plus souvent au village ou dans la ville la plus proche, neuf autres avaient conservé la maison familiale ou s'étaient réinstallés sur un terrain à proximité, mais quatre autres ont quitté les lieux (la ferme ou la localité) après l'abandon.



survenu si soudainement. Comme leur jeune n'avait point fait part de sa réflexion et n'avait pas soufflé mot sur ses décisions et projets, les parents ne s'attendaient pas à ce que leur partenaire les laisse en plan comme ça et n'avaient parfois pas même songé à cette éventualité; ils pouvaient s'être préparés à vivre des conflits plus ou moins importants et sur une base plus ou moins cyclique, mais pas à être confrontés et à devoir gérer une crise d'une telle ampleur.

On s'est astiné un peu, mais c'était pris, c'était final [la décision du fils]. [Pour le répondant,] c'était une surprise, c'était peut-être une trahison. [...] On s'attendait à des chicanes, des affaires des fois de temps en temps, c'était cyclique, [mais pas à un abandon.] [Pourtant] juillet, août on a fait un projet comme si rien n'était pis au mois de septembre y dit : je m'en va[i]s dans quinze jours, j'attends que les grains soient finis, engrangés. [...] Il le savait ben les conséquences qui étaient pour arriver là, que j'étais pour... [Mais] y pensait peut-être pas que j'étais pour me revirer sur un dix cents. (père, PE07)

Des parents considèrent que leur relève, lorsqu'elle désire abandonner le processus de succession, devrait d'abord définir son projet post-abandon et s'assurer que son insertion dans ce nouveau parcours de vie et de carrière soit viable. « On y disait nous autres : essaye d'aller conduire, tu [ne] sais pas c'est quoi d'être camionneur, essaye d'aller conduire pour un autre pis reste là à la ferme, détache-toi pas tout de suite, pis si jamais ça [ne] marche pas... [mais] y fallait qu'y ait sa 'van' à lui. » (mère, PE20) Dans le cas d'un établissement multiple ou dans celui d'un établissement graduel, la décision d'abandonner le processus de succession doit tenir compte des autres partenaires familiaux, afin de leur permettre de voir les aménagements qui sont possibles de réaliser advenant que la co-relève décide de continuer le processus de succession ou que les cédants envisagent de continuer seuls ou encore qu'un nouveau processus de succession soit amorcé avec une autre relève. Par ailleurs, le montant négocié dans le cadre de l'abandon d'un successeur permet au jeune de se reclasser en emploi.

Je [ne] sais pas si Gino s'était aperçu de quelque chose. Nous autres ici [Étienne, le fils cadet qui a abandonné] y nous l'a pas dit. La première nouvelle que j'ai su : Étienne s'en va. [...] Étienne y a eu sa part, y l'a mangée avec sa 'van'. Y a sorti [de la compagnie], son plan était fait, pis ç'a pas été long que sa 'van' était achetée. (mère, PE20)

Dans ce cas, la décision d'abandonner a été prise par le jeune sans consultation familiale. Il n'avait pas manifesté ses insatisfactions ni ses intentions avant d'abandonner et n'a informé sa famille qu'une fois son projet arrêté et sa décision prise. Cependant, les partenaires familiaux se sont alors retrouvés pris dans une situation de crise qu'ils devaient gérer rapidement. Il ne suffit pas d'avoir un plan pour réaliser sa sortie et sa réorientation, mais de mesurer les impacts de sa démarche et de ses projets sur ses partenaires familiaux et sur la ferme.

On a dit : on va essayer de garder [la ferme] encore une couple d'années, on va voir là. J'ai dit : on a assez de dettes, qu'au moins les dettes diminuent. Pis on a dit : [il] faut se trouver quelqu'un pour nous aider. Je savais mes capacités au niveau du travail, au niveau du troupeau; je va[i]s continuer à m'occuper de ça, mais au niveau des champs c'était pas mon fort, les tracteurs pis la mécanique. [Ça] fait que ç'a été la première affaire, j'ai été en recherche de trouver quelqu'un de compétent pour m'aider, pis là j'en ai trouvé [un], j'ai tombé sur un bon [employé] là. [...] Ouf! une chance que j'ai trouvé quelqu'un du coin qui venait de vendre sa ferme pis qui est venu. (père, PE07)

Dans certains cas, non seulement l'abandon se prépare-t-il ou se produit-il progressivement par les différentes situations, conditions, décisions, actions, même si cela est camouflé du fait que l'abandon effectif (celui que l'on voit) se fasse pratiquement du jour au lendemain, mais il arrive qu'il se prépare par étapisme. Par exemple, on a observé dans un cas un abandon du travail agricole avant d'abandonner la propriété, jusqu'à ce que le fils trouve une conjointe, et alors la fille co-établie a quitté la maison et cessé toute activité liée à la ferme. Malgré le fait que le processus d'abandon et le démantèlement étaient entamés depuis quelques années, l'abandon de la successeure s'est achevé avec la mise en couple de son frère co-successeur avec qui elle habitait jusqu'à ce moment. Plus précisément, le processus d'abandon vécu par la successeure s'est déroulé graduellement (tout comme peut l'être l'établissement) et on pourrait le schématiser comme suit : abandon de la production laitière (démantèlement partiel de l'entreprise); abandon du travail agricole comme occupation principale (reclassement dans un emploi non agricole); abandon de la maison familiale comme lieu de vie (déménagement); abandon de la comptabilité comme occupation secondaire (sur la ferme reconvertie vers la production céréalière); et abandon de la propriété de l'entreprise (abandon juridique qui met un terme au processus).

## 4.4.14 L'abandon comme non-sens eu égard aux sacrifices consentis par les parents

C'est de voir tout son travail investi à construire et développer une entreprise agricole (logique entrepreneuriale) qui façonne le désir de continuité familiale (logique patrimoniale); la règle du don permet la circulation intergénérationnelle du produit de son travail, le patrimoine, et donne tout son sens aux efforts et sacrifices, au travail non rémunéré, au prix préférentiel accordé (logique sociale de l'échange). Plusieurs parents considéraient donner une chance formidable à leur jeune de s'établir à son compte et de sécuriser son avenir et celui de sa famille, mais l'abandon réduit à rien leurs efforts en ce sens et ne laisse rien au successeur qui a démantelé la ferme familiale. Une prédécesseure raconte qu'après l'abandon, le fils se retrouve depuis « vis-à-vis de rien, y avait de quoi, on y avait laissé la chance d'avoir quelque chose, pis aujourd'hui y est vis-à-vis de rien, y était son patron t'sais y était son [propre] boss ». (mère, PT19)

Un autre répondant dit que ce qui lui a fait le plus mal dans cette histoire, c'est de s'être senti « trahi on aurait dit » du fait que son fils choisisse « un autre à la place de nous autres » (père, PE07), c'est-à-dire qu'il préfère aller travailler pour le compte d'une grosse entreprise agricole bien établie plutôt que de continuer à développer la ferme familiale avec ses parents. « Depuis les cinq dernières années disons, on s'avait (sic) morfondu pour léguer quelque chose qui était beau, pis y restait rien qu'un an ou deux à rentabiliser, [mais] sa décision était prise. » (père, PE07)

L'abandon du processus de succession manifeste ici deux ruptures : une rupture de la logique patrimoniale puisque le fils a préféré travailler sur une autre ferme que de persévérer sur la ferme familiale et une rupture de la logique familiale puisque le fils a répondu aux pressions exercées par sa conjointe, ce que le père a vécu comme un rejet. On peut croire que l'identification du fils à la ferme familiale apparaissait faible, c'est-à-dire que son attachement à l'entreprise n'était pas suffisamment développé. Même si cela n'était pas facile financièrement, il ne lui était pas impossible de demeurer sur la ferme grâce à l'aide financière et en nature que lui procuraient ses parents. Mais c'est peut-être justement ce désir identitaire d'autonomie financière face à ses parents qui a été décisif dans sa décision d'abandonner le processus successoral.

Dans un autre cas, l'abandon du processus de succession et le démantèlement de la ferme laitière par les parents ont anéanti le rêve du fils aîné de reprendre l'entreprise familiale sans son frère

cadet. Même s'il était celui qui possédait le moins de parts de propriété et qu'il se trouvait davantage dans une situation salariale, il était celui qui avait peut-être les plus grandes aspirations patronales. Les parents ont d'ailleurs choisi de mettre un terme au processus de transfert parce que son identité patronale ne s'accompagnait pas d'un développement de qualités entrepreneuriales et de valeurs patrimoniales.

Quand on s'est séparé en 2000, on était endetté personnellement nous deux là, on était endetté par-dessus la tête. Pis Bruno [le fils cadet] était parti pis y était endetté lui aussi. Y avait rien que l'autre [le fils aîné] qu'y vivait ben, [car] l'autre y avait son salaire de deux cent cinquante piastres par semaine clair; y était bien, le lait fourni, pas de taxes à payer, y était bien lui. Lui on y a ôté son rêve, lui on y a fait mal en mautadit. (mère, PE09)

Plusieurs parents ont manifesté leur regret d'avoir transféré la ferme à leur enfant, étant donné le don consenti qui les prive d'un revenu ou à cause des sacrifices qu'ils avaient dû s'imposer tout au long de leur vie pour pouvoir le faire. Pour plusieurs, c'est aussi toute une vie de travail et de réalisations qui s'est envolée avec le démantèlement de la ferme par la relève. Malgré la stratégie de rationalisation que certains parents adoptent face à l'abandon et à la perte financière subie, certains demeurent perplexes en regard du don consenti au transfert, comme cette répondante qui affirme : « c'est pas à cause, des fois j'aimerais faire un petit voyage ». (mère, PT10)

Si on aurait (sic) su qu'eux autres [les successeurs] l'aurait vendue [la ferme] au bout de trois ans, on n'aurait peut-être pas vendu à eux autres, on aurait vendu ça à des purs étrangers parce que après trois ans, une belle ferme de même, tout briser ça, faire une vente à l'encan. [...] Quand y ont vendu ça [la ferme], ça nous a fait de la peine, [et même si les répondants avaient donné leur accord,] ça nous a fait quelque chose pareil par rapport à... détruire la ferme. Avoir su ça, on [ne] l'aurait pas vendue peut-être [ou] on l'aurait [fait nous autres mêmes] notre vente à l'encan [ou encore] on l'aurait vendue à un pur étranger. (parents, PT08)

En ce sens, la logique patrimoniale doit-elle obligatoirement passer par la transmission familiale? La volonté de pérenniser la ferme doit-elle être soutenue par celle d'assurer un emploi, un revenu, un avenir à l'un de ses enfants? Considérant l'abandon survenu, plusieurs des prédécesseurs auraient préféré voir la ferme continuer entre les mains d'un autre agriculteur ou, au pire, la plupart auraient voulu procéder eux-mêmes au démantèlement. Les sacrifices réalisés et le travail

accompli durant toute leur vie perdent leur sens avec l'abandon et le démantèlement, mais plus encore lorsque les fruits du démantèlement profitent non pas aux principaux artisans de cette valeur ajoutée et cumulée mais aux nouveaux acquéreurs qui ont contribué pour peu d'années au développement du patrimoine familial. Dans cette perspective, des répondants prétendent qu'ils auraient réduit graduellement leurs activités jusqu'à la cessation de toute agriculture et auraient procédé eux-mêmes au démantèlement. « On aurait vendu les vaches et le quota et pis on aurait gardé le fonds de terre pis les bâtiments, [mais] pas les trois terres, [car] ça donnait au-dessus de deux cents arpents » (mère, PT19) et le mari de la répondante ajoute qu'il aurait « continué à faire comme y en a qui font » (père, PT19), c'est-à-dire seulement de la culture.

Dans la mesure où ils ont tenté d'établir une relève qui a abandonné la succession familiale à la tête de la ferme, plusieurs cédants considèrent que le double sacrifice qu'ils ont fait en différant la rémunération de leur travail à la vente de la ferme et en renonçant à l'encaissement de cette valeur différée au transfert de la ferme n'a plus aucun sens. Dans la perspective où la société, via l'État, refuse de leur reconnaître le droit à une rétribution juste et équitable au moment de réaliser le transfert de la ferme à la génération suivante, certains parents vont parfois jusqu'à regretter d'avoir transféré la ferme et préconisent plutôt son démantèlement.

Après avoir vécu tout ça là, je m'en (sic) ferais pas un drame, je dirais : o.k. on [ne] s'entend pas dans les conditions pis on n'a pas le prix qu'on serait censé d'avoir, bonjour la visite. C'est pas long, tu mets une affiche pis [tu fais une] vente à l'encan, point final, pis tu sais que tu vas ramasser, pis on [ne] serait pas pire qu'on est là. (mère, PT16)

L'introduction, par les technocrates, les fonctionnaires et les intervenants financiers, d'un discours dont l'axe est décentré vers la logique d'affaires (parfois confondue à tort avec la logique entrepreneuriale) contient sa propre contradiction, entraîne son propre effet pervers. En effet, c'est bien grâce à l'équilibre procuré par les logiques familiale, identitaire et patrimoniale que la transmission intergénérationnelle de la ferme familiale était facilitée. La tâche collective à accomplir paraît être l'urgence de rétablir un équilibre relatif entre toutes les sphères qui façonnent le processus de succession familiale dans une perspective globale où les intérêts des deux groupes de partenaires familiaux seraient pris en compte (cédants et repreneurs). L'État, en tant que gardien des intérêts de la société, ne doit-il pas dépasser le simple calcul rationnel visant

à maximiser les bénéfices immédiats tout en minimisant les coûts pour la société et plutôt adopter une vision globalisante et de long terme où les intérêts des générations futures seront pris en compte dans une perspective de développement durable? Au-delà des finalités poursuivies, telles que la sécurité alimentaire de la nation, il y a lieu de s'interroger sur les pressions qui sont exercées sur l'équilibre écologique par la concentration géographique des fermes, et sur les effets déstructurants et dévitalisants apportés par la concentration économique des exploitations agricoles sur les économies locales et la vitalité sociale des communautés rurales.

Par ailleurs, la façon la plus efficace de ne plus se faire mal à essayer de comprendre pourquoi le processus de succession familiale n'a pas pu être mené à terme reste le détachement affectif dont font preuve certains pères et certaines mères. Mais d'avoir tout fait ça (compagnie, investissements, travail, formation de la relève, etc.) pour accueillir les fils (en les laissant libres de s'établir comme de partir) : « J'ai pas de regrets à ça, j'ai pas de regrets parce que pour moi c'est comme ça la vie ». (mère, PE03)

Que le transfert [ne] se soit pas fait, le dernier mois avant que Jacques [le mari de la répondante] décède, je m'étais fait[e] à l'idée qu'on [ne] pouvait pas transférer, mais j'avais quand même l'espoir que quelqu'un l'achèterait pis qu'y voudrait la continuer. Là elle se continue en plus petit, un peu démembrée, mais pour moi, à l'heure actuelle j'en suis complètement détachée, je m'en fous parce que ça m'a trop fait mal, [ça] fait que là je me dis : elle continue. (mère, PE03)

Pourquoi ne pas valoriser et favoriser davantage les transferts non familiaux dans la mesure où ils apparaissent comme l'une des solutions possibles quand les enfants ne sont pas ou ne sont plus intéressés à reprendre? Cependant, il faut prendre conscience qu'il ne s'agira alors plus de transferts de fermes familiales à prix préférentiel, mais de ventes d'entreprises agricoles à leur valeur marchande, ce qui impliquera une participation plus importante de la part de l'État. Mais, pour le bénéfice de la société, est-il plus souhaitable de laisser un patrimoine économique, architectural et historique être démantelé ou s'il est préférable de « récompenser » le retrait des prédécesseurs lorsqu'il s'accompagne d'un transfert à une relève non familiale? D'une part, le pont économique doit être établi équitablement entre les cédants et les repreneurs, sans égard à l'origine de ces derniers. D'autre part, le pont social en fragilisation au sein de la famille doit être

solidifié (entre les générations et à l'intérieur de celles-ci) et le pont culturel doit être établi entre les transmetteurs potentiels et la relève qui ne lui est pas apparentée.

Y a des gars qui écrivent dans [la] Terre de chez nous, pis y ont fait leur cours, [ils] sont intéressés, pis y ont pas [de capital agricole familial], pis y veulent avoir [une ferme], y a aucune chance. Mettons qu'un jeune serait intéressé, il y vend tout, [mais le crédit agricole risque-t-il d'émettre des réserves devant la vente à la valeur marchande à un étranger?] C'est justement là le problème, si y veulent que ça continue, c'est le seul moyen, le crédit agricole [il] va falloir... (père, PT18)

#### 4.4.15 Le démantèlement comme solution de dernier recours

Lorsque les prédécesseurs n'ont pas confiance en la capacité de leur relève à se maintenir établie, voire qu'ils craignent implicitement que le jeune démantèle la ferme, ils se sentent moins coupables de démanteler parce qu'ils ont regardé les possibilités de transférer la ferme et parfois même tenté de réaliser un processus de succession, mais aussi parce qu'ils se disent que la ferme leur appartient et qu'ils ont grandement contribué à la développer. Ce faisant, et bien qu'ils se soient souciés des impacts pour la génération future, ils ont parfois oublié que la ferme était aussi le fruit des efforts des générations qui les avaient précédés. Il semble y avoir un certain manque de perspective pour envisager des solutions permettant de maintenir l'entreprise et de considérer de nouvelles relèves (féminine ou non familiale). Les propos du répondant suivant, à l'instar de plusieurs autres, tendent à montrer que les abandons seraient provoqués par deux grandes catégories de facteurs : les aspects humains (maladie, perte de qualité de vie, pas de relève familiale, etc.) et les aspects technico-économiques (production trop faible, entreprise non modernisée, endettement trop élevé, etc.).

Quand je me suis marié, on était vingt-et-un producteurs, y en reste cinq. Dans les cinq qui restent, y en a un que sa femme a un cancer là; y a quarante ans le gars, y vont-y remettre en question? C'est pas une très grosse ferme. La très grosse [ferme] à l'autre boutte [du rang], lui y remet en question parce qu'y dit : moi j'suis en train de me faire mourir, c'est pas ça la vie là. Après ça l'autre, y avait des filles, y a juste des filles. La plus vieille devait prendre ça pis à la fin du compte elle [ne] prend pas, ben là lui c'est quoi qu'y va faire? Pis mon voisin, un homme qui est extraordinaire, c'est un menuisier, un mécanicien, pis tout ça, pis son père est avec lui. Le jour où y perd un des deux... (père, PE11)

Plus souvent qu'il n'y paraît à première vue, les prédécesseurs désirent ou tentent de transférer la ferme à un membre de la famille, même si les chances pour que le processus de succession soit complété avec succès apparaissent faibles pour différentes raisons, pourvu que les conditions de transfert ne leur semblent pas trop désavantageuses pour leur retrait.<sup>287</sup> Mais quand la négociation n'aboutit pas à une entente et que le temps imparti à la réalisation de la succession est écoulé, les parents prêts à se retirer se sentent contraints de se rabattre sur le démantèlement. « Un gars que sa terre (sic) a trente ans, y en a de ça, y en a un icitte au deuxième, y a cinquante-huit ans pis le gars y veut pas prendre ça, quel choix que t'as? [...] Dans ce temps-là tu vends. » (parents, PT18)

Ça fait que (sic) on n'a pas le choix, on fait l'encan, pis on fait dissoudre la société, ç'a pris du temps avant qu'y signe [le successeur], [...]. C'est [nom de l'encanteur] qui faisait l'encan pour la machinerie pis les animaux, pis après c'est le petit gars qui a acheté [le fonds de terre], j'y avais déjà loué dans l'année qu'on a décidé de vendre. Mais j'avais gardé les pacages, les vaches ont pacagé tout l'été pis le revenu ç'a continué [...]. C'est pour ça que rendu au mois d'octobre c'était le temps de faire l'encan parce que, les vaches, j'avais personne pour les hiverner parce que j'avais loué la ferme. Le p'tit gars qui a loué, c'était en vue de l'achat de la ferme, le 25 novembre j'y ai vendu, c'était comme une promesse d'achat en louant; le 9 octobre p'us de quotas, p'us de machinerie, p'us de vaches, le 25 novembre p'us de terre. (père, PE02)

Parfois, le successeur choisit de démanteler la ferme lorsque son père décide de se retirer définitivement. Dans ce cas, on peut questionner la réalisation des processus de transfert et de reprise. Dans un cas donné, cette situation avait placé le fils devant un choix à faire : revenir travailler sur la ferme à plein temps et la développer pour la rendre viable, ou la démanteler, choix qu'il a fait. Malgré le fait qu'il aurait été préférable qu'au fil des années le fils développe la ferme en parallèle de son emploi hors ferme pour préparer son retour à temps plein, le répondant

<sup>287</sup> Dans le cadre du nouveau paradigme successoral où le processus s'engage par la volonté de la relève de s'établir, laquelle doit trouver écho dans la volonté des parents de transférer, le pire scénario serait celui où le processus serait déclenché par la volonté des parents de se retirer. Ou bien cela provoque l'obligation d'une relève de se manifester rapidement et précipite le processus d'établissement avec une préparation souvent insuffisante de la relève, fragilisant ainsi le processus de succession et augmentant les probabilités que celui-ci s'inscrive dans un processus d'abandon. D'ailleurs, la recherche de St-Cyr et al. (1998: 79) confirme que les difficultés financières sont plus importantes dans les cas où l'établissement fait suite à « un événement subi plutôt que planifié ». Ou bien encore les prédécesseurs risquent d'engager la ferme vers un processus de démantèlement dans les cas où la volonté de transférer n'est pas présente (ces cas ne faisaient pas l'objet de la présente recherche par définition).



estime que la situation n'était pas irrécupérable, que son fils aurait pu choisir de conserver la ferme : « y était pas obligé de vendre ». (père, PT13) Cela illustre que, même dans des conditions pas toujours faciles, les décisions peuvent s'imposer à nous mais, le plus souvent, ce sont des choix que l'on fait. Dans la mesure où le jeune choisit d'abandonner la succession à la tête de l'entreprise agricole familiale, certains prédécesseurs considèrent qu'il aurait mieux valu que leur successeur vende la ferme en bloc à un encanteur plutôt que de la démanteler à la pièce progressivement pour essayer de sauver la ferme en partie.

J'aurais pas tout à fait pris les mêmes décisions dans le sens que j'aurais [vendu] toute la ferme à un encanteur, toute. J'aurais peut-être gardé la maison si y voulait rester dedans pis son hangar, mais le reste là j'aurais dit à l'encanteur : fais-moi un chèque de tant de piastres là, fais-moi un chèque de six cent mille piastres là pis prends le quota, pis prends le troupeau, pis prends toute la machinerie, tout ça fais-en ce que tu voudras. Je connais un de mes amis qu'y a fait pareil pis y l'a eu, [mais le fils du répondant] y a pas osé faire ça, y a tenté de rouler avec ce qui y restait, y a pas voulu faire ça. (père, PT15)

Le répondant va jusqu'à dire : « J'y aurais dit [au fils] : la ferme vends-la toute au complet, garde ta maison si tu veux la garder pis vends ça, débarrasse-toi de ça. » (père, PT15) Ce dernier en est venu à penser ainsi parce que, si c'était à refaire, il n'aurait pas transféré la ferme, non pas par désir d'en récupérer la valeur (logique commerciale) ni par non-volonté de voir la ferme être transmise (logique patrimoniale négative), mais parce que les conditions de pratique et de production sont devenues trop difficiles. Ce sont donc les problèmes sur le plan entrepreneurial qui inclinent le répondant à penser non seulement qu'il n'aurait pas transféré la ferme, mais qu'il ne l'aurait pas développée autant puisque les motivations au développement, soit de rentabiliser la production agricole, n'ont pas produit les effets escomptés (augmentation plus rapide de l'endettement que des revenus). Ainsi, le développement de la ferme pour améliorer le niveau de vie familial apparaît comme un non-sens aux yeux du répondant puisque non seulement il n'améliore pas le niveau de vie, mais déprécie la qualité de vie.

Si ça serait (sic) à refaire, je [ne] le ferais pas parce que tout a augmenté, les intrants, la réparation de la machinerie, l'entretien des bâtiments. Vivre ça, je [ne] repartirais pas la ferme comme je l'ai partie moi pis [que] je l'ai montée, je [ne] le ferais pas, je [ne] le referais pas [avoir su à l'avance comment

l'agriculture allait évoluer, mais le répondant dit cependant de l'agriculture :] je l'aime encore, mais y a une limite de travailler pour rien. (père, PT15)

Ce n'est donc pas seulement le fait de s'être engagé dans un processus de succession familiale que le répondant regrette, c'est toute sa carrière d'agriculteur qu'il remet en question à la lumière de l'évolution du contexte agricole qui est la cause, selon lui, du processus d'abandon dans lequel son fils s'est enlisé. Dans ce cas-ci, est-ce que la logique patrimoniale comporte sa propre contradiction? La volonté du fils de préserver une partie de la ferme par démantèlement partiel graduel semble avoir nui à la possibilité de la vendre en bloc pour la maintenir. D'autres considèrent qu'il s'agit là d'une mauvaise stratégie d'affaires et qu'il vaut mieux vendre à la pièce que de vendre la ferme en bloc à un étranger. Ainsi, il vaut mieux faire un encan d'animaux et de machinerie que de vendre en bloc à un encanteur contre un montant forfaitaire [qui est plus bas car il y a un risque d'affaires pour l'encanteur qui ne sait pas s'il obtiendra ce qu'il pense en tirer], puisque l'agriculteur y perd au plan financier ce qu'il gagne en n'ayant plus à gérer tout le démantèlement des éléments d'actifs.

Y m'ont offert ça [de vendre en bloc]. [...] Ordinairement [l'encanteur] y s'en garde le double, pis y reste avec le double que toi tu perds, que t'as vécu ta vie pis que t'as travaillé dessus, ah non! c'est pas bon. [...] Parce que moi l'encanteur là mon fiscaliste l'a rencontré, on a vu qu'est-ce qu'y m'a offert pour l'acheter; y voulait l'acheter là, pis je perdais. J'te dis y me restait p'us rien pour vivre après à cause du déballe fiscal qui commence à se présenter. Y faut pas faire ça de même. (mère, PE03)

Cette répondante expose son histoire en faisant état de la démarche qui l'a conduite à finalement démanteler en grande partie la ferme familiale qu'elle, son mari et ses deux fils avaient édifiée. Pour elle, le démantèlement était une solution de dernier recours et ne constituait pas une partie de plaisir dans le contexte où cela s'est déroulé. En effet, gérer la liquidation de la ferme par démantèlement après une double perte, c'est-à-dire l'abandon du processus de succession familiale par le fils, qui est venu changer tous les plans de transfert, et le décès subit du père de famille, qui est venu changer tous les plans de retrait, a été difficile pour la prédécesseure. Ces pertes ont entraîné des changements majeurs et des conséquences graves dans la vie de celle-ci.

Je perds mon mari, je perds ma maison, je perds ma façon de vivre, je perds mon travail, je suis obligée de déménager, [...], t'sais t'es étranglée à la gorge, j'ai eu de la misère, pis là tu t'en fais dire : t'as rien qu'à faire ci, t'as rien qu'à faire ça. Tu vires fou. J'ai été voir une psychologue parce que j'aurais pas passé à travers. (mère, PE03)

Le fait que le jeune remettait en question son établissement au point de quitter la ferme, c'est ce qui avait forcé le père à finalement revoir ses positions sur le transfert absolu à l'intérieur de la famille, d'une part, et les parents à élaborer des scénarios alternatifs, d'autre part.

On s'était dit : bon ben si [les fils] y veulent pas la prendre [la ferme] c'est pas pire que ça, on va essayer de la vendre d'abord global. Si on [ne] peut pas, on s'est dit on va analyser ce que ça donne si on la vend en morceaux, si on la vend à l'encan, que c'est qui nous resterait. On serait-y mieux de vendre le fonds de terre, etc. Là on avait établi des choses : on garde nos deux lots à bois, on s'en va vivre ailleurs pis on la vend, quand Denis [le fils cadet] a lâché. (mère, PE03)

Le couple prédécesseur en était venu à considérer le démantèlement devant l'impossibilité de vendre la ferme en bloc, c'est-à-dire « fonctionnelle » suite à l'abandon du processus de succession familiale.

Dans ce mois-là [entre l'abandon du fils et le décès du mari] y en a plein qui sont venus de l'extérieur pour essayer de la vendre [sic : de l'acheter], mais c'était trop gros, avec les dettes. Mais on a quand même commencé avec un fiscaliste pour faire évaluer, on avait tout sorti, j'te dis on [ne] savait pas ce qui nous attendait. Tout a été sorti là : tous les prêts, toutes les dettes, toutes les histoires de revenu, c'était quoi les quantités de quotas, que c'est que ça valait, les fonds de terre, les bâtiments, tout avait été sorti, tout fait dans un mois, toute l'évaluation avait été faite, pis là bang! Mon mari j'suis sûre qu'y est mort parce qu'y était trop fatigué, y était trop épuisé. (mère, PE03)

Lorsque le mari de la répondante est décédé, celle-ci avait dû assumer la responsabilité de l'entreprise agricole. Elle était revenue à la charge et avait laissé quelques mois à ses deux fils pour décider s'ils désiraient ou non assurer la succession familiale à la tête de l'entreprise, car un démantèlement implique des conséquences irréversibles.

J'ai continué la préparation qu'avec Jacques [le mari de la répondante] on avait faite de planifier à savoir si on vend, qu'on dégreille morceau par morceau, que c'est qui nous reste pour vivre. Mais là, la seule chose qui faisait changement c'est que Jacques est décédé. On a tant de montant d'assurances. Là pour le restant on fonctionne comment? [...] J'ai exigé de savoir clairement qu'est-ce qu'y [les deux fils] voulaient. Si y voulaient continuer que ça on discuterait après, mais [d'abord] c'est : y veut-y continuer ou y veut pas continuer? Y veulent-y rester ici ou si y veulent pas? Ou si y voudraient juste avoir le fonds de terre pis les bâtiments pis qu'y veulent leur projet à eux autres ou ben non si y veulent des choses qu'y a là, parce que moi je [ne] savais pas où je m'en allais. (mère, PE03)

Ainsi, toutes les avenues étaient ouvertes; la prédécesseure n'offrait pas simplement à ses fils de reprendre ou non la ferme, mais aussi de définir leur propre projet à partir du patrimoine familial. Elle trouvait important de donner un temps de réflexion, surtout à son fils cadet, pour qu'il reconsidère sa décision d'abandonner le processus de succession familiale, décision qu'il avait prise tout juste un mois avant le décès de son père.

Moi j'y ai laissé du temps [au fils cadet] parce que j'y ai dit que si y voulait, [...] parce que [il] fallait que je finalise pis préparer la vente, [ça] fait que j'ai dit à Denis si t'aimerais reprendre la terre, parce que y a deux maisons, y avait notre maison pis y avait la vieille maison paternelle que le beau-père reste dedans, y avait quatre-vingt-neuf ans quand Jacques est décédé, c'est moi qu'y s'en occupait. J'ai dit à Denis : si t'aimerais reprendre le fonds de terre, [que] t'aimerais vivre là pis que t'aimerais je [ne] sais pas partir sur les moutons, ce que tu voudras, penses-y avant que je vende. Je te le garderais le fonds de terre, tu sais y [a] les bâtiments, tu pourrais même louer si tu veux, etc. J'suis même prête à traverser dans [la] vieille maison si tu veux quand le beau-père partira ou me prendre une roulotte en attendant de voir ce que je fais, parce que la maison est à mon nom. (mère, PE03)

À partir du moment où la répondante a connu les intentions de ses fils, elle s'est activée à chercher la meilleure solution pour liquider la ferme de manière à ce que le produit du patrimoine vendu reste le plus possible entre les mains de la famille, pour que la part accaparée par l'État soit la plus faible possible. À partir du moment où les fils ont fait leur choix définitif de ne pas s'établir et reprendre l'exploitation agricole, il y a rupture entre la logique patrimoniale et la logique commerciale, celle-ci devenant un objectif en soi, l'enjeu étant de récupérer le maximum de la valeur des actifs de l'entreprise et d'en conserver le maximum obtenu au sein de la famille.

Là j'ai dit : avec ce que le fiscaliste nous a dit, ben j'ai pas le choix de vendre à l'encan, vu que j'ai pas d'acheteur global, donc j'ai pas le choix, [il] faut que je vende à l'encan. Là ç'a été les tractations avec l'encanteur, [ça] fait que là j'en parlais à mes deux fils : y m'a offert telle affaire. J'en ai parlé au fiscaliste, si on fait de telle façon ça donne quoi? J'ai jamais décidé tout[e] seul[e]; même à ça, j'avais plein pouvoir là. Je l'avais mais je [ne] l'ai pas fait, mais c'est parce que pour moi c'était important qu'y [les fils] le sachent vraiment comment ça allait fonctionner. (mère, PE03)

Ainsi, même si elle devenait actionnaire majoritaire en héritant des parts de son mari, la répondante a présenté les différents scénarios de vente et leurs impacts financiers et fiscaux à ses deux fils qui étaient minoritaires dans la compagnie. Elle les informait et les consultait en tout, ce qui démocratisait la démarche pour le démantèlement qui devenait le projet commun. Même si les fils avaient décliné l'offre de leur mère de reprendre la ferme ou d'y démarrer une autre production, ils avaient accepté de l'épauler dans la préparation de la vente de la ferme ainsi que pour assurer le maintien des activités productives et l'état de la ferme jusqu'à ce moment.

[La répondante a vendu le quota] par trois 'shots', par quatre 'shots' après la vente à l'encan [des animaux et de la machinerie]; y avait des restrictions, on avait trois mois pour le vendre [le quota], y a une fois que ç'a pas passé pis après ça les deux [trois?] autres fois je me suis organisée pour que ça passe, régler ça au plus sacrant. [Ça] fait que je l'ai fait tourner tout[e] seul[e] pendant six mois [la ferme], mon fils Denis y est revenu à la ferme pour s'occuper des animaux, juste du troupeau. Y a pris le troupeau en main pis il l'a maintenu jusqu'à la vente. [...] Julien y est venu m'aider à la paperasserie, y est venu passer un mois avec moi, y a fallu que je le soutienne [financièrement] parce que y a lâché [son emploi] pour venir. (mère, PE03)

#### 4.4.16 L'abandon et le démantèlement deviennent des stratégies socialement acceptables

Dans la mesure où tout un échafaudage culturel s'effondre, c'est-à-dire que la succession familiale, la pérennité de la ferme, la reproduction du patrimoine, la transmission de l'identité, etc. ne sont plus des absolus dans le système de valeurs des familles agricoles et que, en parallèle, les interdits de l'abandon de la succession et du démantèlement de la ferme familiale tombent, ceux-ci deviennent possibles et même acceptables socialement, ce que des valeurs et des

aspirations telles l'exercice d'un métier salarié, le mode de vie urbain, la quête de temps libre, la consommation de masse, etc. viennent vraisemblablement renforcer.

Pour moi, lui [le gendre successeur] y était plus intéressé de ramasser l'argent, vendre le bois pis ce qu'y avait à ramasser. Après ça c'était fini, là lui, ça [ne] l'intéressait p'us [car] peut-être [que] lui, dans sa tête, y disait : je va[i]s l'acheter, [et] si ça [ne] marche pas, je va[i]s vendre. Eux autres y ont resté trois ans, y ont vendu ça pis y ont fait autant d'argent que nous autres pendant dix-huit ans. Ç'a resté clair à eux autres. (parents, PT08)

Dans cette perspective, non seulement certains parents déplorent que leurs successeurs aient retiré plus de la vente de la ferme qu'eux-mêmes après bien plus d'années de travail et de sacrifices consentis, mais ils soupçonnent leur relève d'avoir toujours eu en tête ce scénario de l'abandon et du démantèlement advenant que les choses se déroulent plus difficilement qu'ils le prévoyaient. Il ne s'agit pas de tromper les prédécesseurs pour retirer le bénéfice de leur travail, tel un complot, mais d'une stratégie d'évitement quand la tournure des événements exige plus que ce que les successeurs étaient prêts à investir de soi, d'argent, de travail, de temps, d'effort, de sacrifice, etc. La prise de conscience par les prédécesseurs de cette possibilité n'est-elle pas responsable de la propension de certains agriculteurs à liquider la ferme plutôt que de prendre le risque de la voir être démantelée par la relève?

Par ailleurs, le discours de certains prédécesseurs ne vise-t-il pas à rendre socialement acceptable leur décision d'affaires visant à démanteler la ferme, soit en disant qu'ils n'ont pas de relève, ce qui signifie parfois qu'ils ont peu fait pour en avoir une, voire qu'ils ont tout fait pour ne pas en avoir, soit en disant que leur relève potentielle s'est finalement désistée, quand quelques fois tout a été fait pour l'encourager en ce sens, ou qu'elle ne poursuit pas son projet d'établissement, alors que parfois tout a été fait pour la décourager de poursuivre. Dans la mesure où le contexte agricole diminue la rentabilité des investissements, alourdit le travail et réduit la qualité de vie, certains répondants en sont venus à penser que le démantèlement constitue la meilleure solution. Ce n'est pas l'agriculture qu'ils rejettent, mais le contexte politico-économique de sa pratique.

J'aurais dit à Greg : la ferme là on va la vendre pis je va[i]s te donner un cent cinquante mille piastres, deux cent mille [dollars] là, mets-la (sic) à [la] banque là, place-le, pis t'es un bon homme tu peux te repartir sur d'autre chose pis tu [ne] seras pas en peine pour vivre, sans travailler là-dessus à mourir, à te casser la tête. (père, PT15)

Ici, le dédommagement du fils apparaît comme une stratégie pour ne pas brimer le successeur potentiel dans son avenir économique en le dépouillant de son rêve de reprendre la ferme familiale. Cela ouvre cependant la porte à un marchandage du démantèlement qui n'est pas impossible de la part du successeur.

#### 4.4.17 Le démantèlement ou la tentation de récupérer la valeur de la ferme

Face au transfert et au démantèlement, comme stratégies possibles de disposition du patrimoine économique agricole, on peut diviser les agriculteurs en différents groupes où, à un extrême, transférer apparaît incontournable alors que démanteler est indéfendable, tandis qu'à l'autre extrême le démantèlement semble préférable dans la mesure où le transfert est inconcevable pour différentes raisons, avec les déclinaisons possibles entre ces deux pôles. Une telle typologie doit cependant être considérée avec circonspection, car cela n'explique pas pourquoi l'un ou l'autre s'inscrit dans tel type plutôt que tel autre, d'où la nécessité de comprendre ce qui a amené les parents à concevoir le transfert et le démantèlement de telle ou telle façon par les finalités qu'ils visent, le sens qu'ils y accordent ainsi que les motivations et les intentions qui les mobilisent.

Ainsi, les représentations du démantèlement comme du transfert n'existeraient pas en soi chez un agriculteur, mais se construiraient à travers différents paramètres endogènes et exogènes à lui et à la situation. En ce sens, une société fait des choix (tant au plan des problèmes à régler qu'au plan des solutions à apporter), porte des valeurs, définit des enjeux, défend des intérêts, et c'est en fonction de ceux-ci qu'on peut juger de la valeur des idées, des décisions et des actions des individus. Autrement dit, le démantèlement n'est pas condamnable en soi et doit être replacé dans son cadre culturel et social spécifique qui peut varier à l'intérieur d'une même société, d'un espace territorial à l'autre et d'une période historique à l'autre.

Le démantèlement délibérément choisi, phénomène moins fréquent qu'il n'y paraît à première vue,<sup>288</sup> répond à une logique d'affaires à courte vue, soit de saisir des opportunités de vente, supportée par une logique commerciale cupide, car transiger des actifs en pièces est plus facile et payant que de traiter une vente en bloc. Dans cette optique, quelques cédants croient que la faute de l'abandon par leur successeur tient à l'attrait du démantèlement qu'ils expliquent, du moins en production laitière, par la valeur élevée des quotas que l'on vise à récupérer. L'augmentation du prix des quotas précipite des démantèlements (opportunité financière) en même temps qu'elle rend l'installation d'agriculteurs non familiaux très difficile (barrière économique); la concentration des fermes laitières est donc doublement favorisée. Un père explique ainsi l'abandon de la succession et le démantèlement de la ferme familiale par son fils : « Y a plusieurs affaires, mais moi je dis [que] le quota c'est le gros. [...] Ce qui a fait faire ça, d'après moi c'est le quota qui a fait faire ça. [...] Moi je dis que si y avait pas eu le quota de remonté de même... » (père, PT18), laissant entendre que son fils serait peut-être encore établi. La mère ne croit cependant pas cette thèse de l'abandon volontaire, voire envisagé peut-être même depuis l'établissement : « Ça me surprendrait, y a-t-y pensé à ça? En tout cas c'est jamais venu à nos oreilles. » (mère, PT18) D'autres répondants font référence aussi à une autre « ferme à lait » dans la localité voisine où les propriétaires-exploitants « ont tout lâché ça ». (mère, PT17) Ils soumettent que le désir de récupérer la valeur des quotas laitiers a incité plusieurs producteurs locaux à démanteler leur ferme laitière à cause de l'endettement encouru au cours des premières années d'établissement en vue de redémarrer l'entreprise avec une autre production.

Y ont vendu leur quota eux autres, y se sont pris du bœuf pis y ont fait une sucrerie, y ont pas de vaches à lait. Ben t'sais les quotas, le prix qu'y sont aujourd'hui, t'sais y a du monde que ça les intéresse de le vendre, pis mettre du bœuf ou ben donc d'autre chose. Ce qui est arrivé, le gars y a vendu sa ferme à un de ses garçons, y a fait des gros prêts agricoles. Eux autres ça l'est des cent mille [dollars] pis trois cent mille [de dettes]. Y s'endettent trop pis y arrivent p'us, là y vendent pis y reprennent avec d'autre chose. (parents, PT17)

<sup>288</sup> L'étude de Parent et al. (2000) avait avancé que la trajectoire d'abandon post-établissement associée au démantèlement était relativement peu présente dans les régions agricoles centrales et intermédiaires (autour de 10%), alors que cette proportion grimpeait à 25% en région périphérique, devenant du coup une explication majeure de l'abandon de plusieurs processus de reprise par plusieurs jeunes, selon cette étude. Par ailleurs, Perrier et al. (2004: 85) constatent que rares sont les répondants qui ont démantelé leur ferme dans une perspective d'affaires rationnelle « malgré les difficultés financières de plusieurs fermes », mais que lorsque la décision est prise, « tant qu'à démanteler, on va récupérer le maximum! »



Les démantèlements modifient la structure agricole des localités et des régions en faisant disparaître des fermes du paysage agricole local. Dans le cas présenté par les répondants, il n'y a pas perte d'entreprise, mais il y a perte de patrimoine identitaire pour le territoire et recomposition d'une nouvelle identité avec le changement de production. Par ailleurs, un répondant relate un cas où le jeune a repris presque avec l'intention de démanteler éventuellement, du moins cela lui apparaissait-il déjà comme une porte de sortie possible. Une faible identité agricole, combinée à un fort opportunisme d'affaires, apparaît comme un mélange qui conduit droit au démantèlement.

Là le garçon y dit, y me l'a dit, à moins... je [ne] sais pas si y l'a dit à son père, y dit : j'ai repris ça, j'ai essayé ça, y avait des octrois pis tout, ça paraissait ben beau, mais y dit : je savais que ça [n']allait pas être si beau. Y dit : tant que ça va marcher, tant que ça va virer... Ç'a ben viré jusqu'à l'année passée, y avait du bois dessus, y a tout fini de couper le bois là. Là y attend rien qu'y y demandent [qui? quoi?], y vend tout. Y a été chercher trente mille [dollars] d'octroi, de fils de cultivateur, y a greillé de la machinerie, mais que ça fasse cinq ans y va pouvoir vendre pis y dit : sans être bâdré d'eux autres. Y dit : si je pars d'icitte avec cent mille piastres dans mes poches, y dit : quand j'ai commencé j'avais rien. Mais cent mille [piastres] y les aura pas, [car] ses terres c'est pas vendu. Là ce qui s'en vient pas mal, les terres y se vendent pas mal, c'est des gars du bout d'en haut qui s'en viennent acheter par icitte, c'est des gars qui s'en viennent avec des moutons pis des semeux de pot. (père, PT13)

Le jeune entretient la logique suivante : après avoir exploité toute la ressource forestière de la ferme (logique entrepreneuriale orientée vers la logique commerciale, soit la recherche du gain, et non vers la logique patrimoniale, soit la régénération de la ressource), il considère que le contexte est opportun pour vendre (producteurs ou investisseurs des régions centrales qui viennent acheter les terres à faible prix : logique d'affaires), le fils se disant tout simplement qu'il n'avait rien avant de s'établir, alors que la vente de la ferme fera de lui un homme plus riche de cent mille dollars pour se réorienter dans la vie (logique finalitaire utilitariste).

Par ailleurs, les stratégies de démantèlement diffèrent parfois entre un père et son fils... Ainsi, un successeur a refusé une offre d'achat pour le fonds de terre, après avoir démantelé la ferme bovine, décision motivée non pas par une logique patrimoniale, mais par une logique

commerciale axée sur le profit et une logique d'affaires portée par l'opportunité de la construction éventuelle d'une autoroute, dans l'attente de recevoir un montant pour l'expropriation. Le père de ce successeur lui propose une autre stratégie, soit de couper le bois puis de vendre la terre, doublant presque ainsi son gain, selon lui (logique entrepreneuriale désarticulée de toute logique patrimoniale : exploitation minière des ressources, mue par une logique d'affaires orientée vers une logique strictement commerciale : saisie des opportunités de vente du bois et de la terre).

[Le fils successeur] y aurait eu cent dix mille piastres pour le fonds de terre parce que chose qui voulait avoir ça pour les brebis, y était acheteur pis y a revenu encore pour acheter encore ce printemps à cent dix mille piastres. [Mais le fils a refusé] parce qu'y veut pas vendre. Y reste encore y a... j'ai coupé du bois pour onze mille piastres l'automne passé [...], pis y a encore à couper, y a du bois encore pour une trentaine de mille [dollars] certain. [...] J'y ai dit : coupe ton bois, tu vas avoir le même prix pour la terre. Pis là y veut attendre pour po[i]gner l'expropriation. (père, PT13)

Une prédécesseure expose sa stratégie fiscale pour sauver de l'impôt sur le capital lors du démantèlement de la ferme familiale. Elle dit qu'un démantèlement ça se prépare, que ça ne s'improvise pas sinon il ne reste rien à l'agriculteur après que l'impôt et l'encanteur aient été payés, d'où la nécessité de préparer son encan, de consulter un fiscaliste avant de vendre, etc. Référant à sa propre expérience pour le comment faire, et à un autre agriculteur pour le résultat d'un encan improvisé, elle explique que le démantèlement n'a plus aucun sens s'il n'est pas assorti d'une stratégie fiscale et financière qui permette de récupérer la majeure partie du fruit de la vente des actifs de la ferme familiale.<sup>289</sup>

On a droit d'un déductible fiscal de cinq cent mille piastres, chacun des actionnaires. [...] De la manière que le fiscaliste l'a fait, c'est que là la valeur de la ferme perd de la valeur à chaque année à cause de la façon qu'on prend

<sup>289</sup> Bien que le CRAAQ démontre que « les mesures fiscales actuelles diminuent l'impôt à payer lors du transfert de la ferme, comparativement au démantèlement » (2004: 83), il semble que la perte encourue au plan fiscal soit insuffisante en regard du bénéfice monétaire net tiré du démantèlement. De plus, même si la pratique du démantèlement apparaît irrationnelle au plan fiscal, les motivations et intentions qui sous-tendent cette décision vont souvent bien au-delà de la prise en compte des seules considérations commerciales qu'inciterait une logique d'affaires. Perrier et al. (2004: 14) font remarquer que « certaines mesures fiscales comme l'exemption de 500 000\$ favoriseraient également le démantèlement des fermes ». Par contre, nos entretiens de recherche montrent que cela n'est pas la cause du démantèlement, mais constitue un facteur de renforcement.

l'argent, [ça] fait qu'à chaque année, vu qu'elle [la ferme] rapetisse en valeur, c'est pour ça que le gouvernement va en manger 30% au lieu d'en manger 55[%], c'est fiscal. T'as pas le choix [il] est bloqué [l'argent] pour dix ans. [Celui qui voudrait vendre la ferme et retirer l'argent tout de suite,] y perd toute (sic), y perd toute ce qu'y a vécu, y a p'us de rente de son propre travail, y a p'us rien, y perd toute (sic). C'est pour ça qu'une vente à l'encan qui n'est pas planifiée, l'agriculteur il y reste p'us rien pour vivre, tous les agriculteurs qui se réveillent un matin pis qui disent : je vends à l'encan pis [qui] câlent l'encanteur, ben point de vue fiscaliste (sic) y sont faits comme des rats. Y en a un que je connais y est rendu sur le bien-être social simonac, pis le monde [ne] le croit pas. (mère, PE03)

#### 4.4.18 Prévenir le démantèlement et favoriser la transmission : la clé est-elle dans l'identité?

Certains prédécesseurs vont jusqu'à justifier le fait de s'être départis même de la terre ancestrale dans la mouvance du démantèlement de la ferme, alors qu'ils auraient pu la louer ou même y faire de la culture. Ils considèrent que le démantèlement réalisé dans le cadre d'un retrait après que le processus de succession ait été abandonné appelle à tourner la page, à passer à autre chose, à s'orienter vers de nouvelles activités. « Après ça, moi j'ai tout le temps été dans des activités; y m'a été offert ben des choses. Là quand les gars y disaient : fait des céréales, les céréales, moi j'ai aimé ce que j'ai fait, mais je [ne] ferai pas les choses à moitié. » (père, PE11) La réaction de ce répondant réfère à la représentation qu'il se fait de ce qui définit un agriculteur; l'agriculture à temps partiel procure une identité non souhaitable. Il appert qu'un élargissement de l'identité de la classe agricole passe par la valorisation de la diversité des modèles de pratique agricole. Le prédécesseur suivant présente une forte identité agricole, et de voir des fermes disparaître l'atteint dans cette identité même, d'autant plus que ses propres voisins ont préféré démanteler que de transférer à leur fils, ce qui vient décomposer davantage l'identité agricole du rang.

Un autre [voisin] fait une vente, pis lui [il ne] voulait pas vendre [transférer], y voulait ramasser l'argent, y voulait pas vendre à ses garçons. Quand y en a un autre qui faisait une vente, [voir] tout ça s'écrouler, ça me faisait autant, ben pas autant, mais ça me faisait de la peine à plein, je [ne] sais pas, j'étais attaché à ça l'agriculture à plein. Quand [les gens] y voient qu'y en a un autre [ils disent] : encore un autre qui arrête, y disent : ah! y a pas de remplaçant celui-là, un autre ben y en a mais y veut pas le vendre à ses garçons, y veut le vendre pour ramasser l'argent. Ça m'a tout le temps fait mal au cœur. (père, PT10)

Des prédécesseurs mettent sur le compte de leur amour du métier agricole le fait d'avoir résisté à l'idée de démanteler la ferme, alors que la valorisation du travail ouvrier ou professionnel exerce une pression sur les agriculteurs depuis plusieurs décennies en faveur de l'abandon de l'agriculture. Dans cette optique, ils croient que l'agriculture doit être choisie par goût (logique identitaire) et non dans le but de faire de l'argent (logique d'affaires). « Si tu [ne] fais ça rien que pour l'argent, penses-y pas. Si tu fais ça rien que pour l'argent, tu vas faire encan. [Certains ont démantelé] des belles granges, des belles propriétés [parce qu'ils] [n']aimaient pas ça. Nous autres on aurait fait beaucoup plus d'argent avoir vendu [la ferme]. » (parents, PT21) Bien qu'on puisse soumettre comme hypothèse que les agriculteurs, en particulier les prédécesseurs, puissent vouloir récupérer, par le démantèlement, non pas la valeur économique de la ferme, mais la valeur de leur travail, de leurs efforts, de leurs sacrifices investis dans l'entreprise, de savoir que l'on puisse retirer davantage de la vente des actifs par démantèlement de l'exploitation agricole que par son transfert à une relève familiale n'est pas une condition suffisante pour démanteler puisque plusieurs agriculteurs le savent bien, mais ne recourent pas à cette stratégie.<sup>290</sup>

Ne pas vouloir transférer la ferme se trouve en lien avec le refus d'avoir une relève, qui peut s'expliquer notamment par des considérations culturelles (représentations négatives du métier et de l'agriculture; valorisation des études supérieures, d'autres types de professions, d'un autre mode de vie), matérielles (besoins économiques à satisfaire : la ferme comme fonds de pension), sociales (désir d'équité entre les héritiers), d'affaires (démanteler constitue une décision financière plus profitable), voire « religieuses » (compensation méritoire pour les sacrifices consentis toute une vie), etc. De même, certains entretiennent une logique finalitaire orientée vers autrui (ex. : priorité accordée à l'égalité entre les enfants) ou vers soi (ex. : principe de la rétroaction différée des actions : récupération des investissements, du travail, des sacrifices). Des répondants indiquent que la stratégie patrimoniale de succession qui est portée par la logique identitaire (désir de continuité, bonheur d'avoir une relève, la continuité comme récompense, etc.) s'oppose à la stratégie commerciale de démantèlement qui est portée par la logique d'affaires (récupérer la valeur des investissements, réaliser des profits importants par la vente du quota).

---

<sup>290</sup> Rien n'autorise donc à conclure que les motivations à démanteler visent à « faire un coup d'argent » comme on dit dans la culture populaire. De même, il est faux de penser que l'équité constitue une préoccupation plutôt liée aux cas de transferts (voir Perrier et al, 2004: 88). En fait, de plus en plus de prédécesseurs semblent au contraire voir dans le démantèlement une solution pour assurer l'équité, notamment entre leurs enfants, mais aussi envers eux-mêmes.

Parlant d'un agriculteur de leur coin qui a préféré démanteler la ferme malgré la présence d'une relève familiale, des répondants disent :

Pis y en a d'autres [agriculteurs] que les enfants, les garçons aimeraient ça, mais le père veut avoir l'argent. Ça c'est malheureux, vendre le quota pis mettre la main sur le gros montant. Je [ne] sais pas si y sont ben heureux; j'ai peut-être moins d'argent dans mes poches, mais... [le fils aîné] y continue, [il] me semble [que] c'est une petite récompense ça. Je [ne] sais pas si y le regrettent aujourd'hui [d'autant plus que] y a p'us le droit d'aller là, c'est des étrangers qui sont là. (parents, PE20)

D'avoir une relève potentielle peut s'avérer un facteur qui s'ajoute comme frein au démantèlement de la ferme familiale (mais pas toujours), d'où la nécessité que les parents de la relève agricole, l'État et la société valorisent l'établissement des jeunes en agriculture. En ce sens, on peut comprendre que le discours des instances et organisations agricoles soit axé sur l'importance d'identifier et de préparer sa relève. Mais, au premier chef, la volonté de transférer la ferme familiale constitue la condition primordiale au refus d'envisager le démantèlement comme possibilité, d'où l'importance de valoriser, et surtout d'appuyer par des mesures incitatives, le transfert de l'entreprise agricole dans le cadre du retrait de la génération sortante.

Ne pas avoir de relève potentielle constitue un facteur qui prédispose au démantèlement de la ferme. Mais encore faut-il intéresser ses enfants à l'agriculture et au patrimoine familial, et faut-il désirer, valoriser, favoriser, aider et accepter qu'un jeune se présente à la succession de ses parents. Quand on a tant investi en argent, en temps et en travail, il apparaît incohérent et incongru à certains prédécesseurs de démanteler simplement en fonction d'une logique d'affaires, même s'il n'y a pas (encore) de relève manifeste au sein de la famille. L'attachement patrimonial et identitaire au métier et à la ferme semble être un facteur qui stimule la rétention en agriculture.

Si on avait vu qu'on n'avait pas de relève du tout... On a passé proche de vendre notre quota un moment donné, ben avant [de former] la compagnie, quand les quotas ça s'est mis à augmenter. [Certains disaient :] nous autres le quota moi à ta place je vendrais ça; on aurait été chercher de l'argent. [Cependant] on avait trop investi, on venait de construire la grange. [Mais] on [ne] s'est pas interrogé longtemps, [...] on y a pensé beaucoup, mais pas plus longtemps que ça, [car] on aimait ça faire ça [l'agriculture], c'est beau [de] faire ça. (mère, PT21)

Par ailleurs, le but du développement agricole, dans le cadre de l'agriculture familiale, n'est pas commandé par une simple logique de spéculation financière. La logique entrepreneuriale n'est pas supportée uniquement par la logique d'affaires, mais elle s'inscrit dans un ensemble de logiques cohésives. L'emphase mise dans le discours sur les logiques entrepreneuriale, d'affaires et commerciale vient déséquilibrer la dynamique du système culturel des logiques structurant, entre autres, tant le développement de l'entreprise, la préservation du patrimoine et la formation de l'identité agricole que le processus de succession familiale.

#### 4.4.19 Les pressions socio-politiques sur les producteurs : l'opposition environnement-économie

Par ailleurs, les agriculteurs deviennent de plus en plus minoritaires dans leur espace de vie et de travail, la campagne. La recomposition du tissu social en milieu rural apporte son lot de problèmes pour les agriculteurs : « C'est des journaliers qui sont là. [Il] faudrait qu'y [les producteurs agricoles] étendraient pas leur fumier : ça sent là. [Les résidants] y vont porter plainte ». (mère, PE20) Plusieurs agriculteurs considèrent que la perspective de l'administration publique face à l'agriculture se fait à court terme, c'est-à-dire en fonction de fournir les prix les plus bas au marché plutôt qu'en fonction de maintenir à long terme l'agriculture locale, régionale et nationale. Certains mettent ce problème en relation avec le fait que le politique capitalise sur le groupe le plus politiquement rentable en termes de votes pour assurer sa légitimité. Dans ce cadre, peut-on penser que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est en danger dans son application, voire qu'elle est mise en péril dans ses principes fondateurs?

Des répondants estiment qu'une odeur ne devrait pas être considérée nuisible en fonction du fait qu'elle soit désagréable à l'odorat, mais plutôt parce qu'elle est néfaste pour la santé, d'où la nécessité de recentrer la répression sur les industries qui altèrent la santé : « J'aime bien mieux sentir mon fumier de mouton que d'aller sentir du fibre de verre » (père, PE07). Aussi, ce répondant croit-il que les jeunes qui préfèrent fuir l'agriculture pour aller travailler en usine devraient considérer ce fait avant de renoncer à la relève pour intégrer le milieu ouvrier et urbain.

Dans cette optique, les perceptions sociales négatives à l'égard de l'agriculture sont à corriger; il faut redorer l'image des agriculteurs croient plusieurs prédécesseurs.<sup>291</sup>

De plus, certains répondants montrent comment ce discours environnemental qui condamne les agriculteurs en les traitant de pollueurs est un construit social. En effet, ils font valoir que pendant qu'on met au pilori les producteurs agricoles pour les odeurs que dégage l'épandage, on accepte fort bien l'odeur qui provient des usines papetières. Pourquoi? L'hypothèse soumise veut que les papetières soient vues par la population comme de grands fournisseurs d'emplois puisque plusieurs personnes y travaillent et sont fortement rémunérées, alors que les fermes ne sont pas considérées comme des entreprises créatrices d'emploi et que ces emplois sont plus faiblement rémunérés. Pourtant si l'on considère l'industrie agricole dans son ensemble et non ferme par ferme, l'agriculture fait travailler beaucoup de gens au total : « rien que la question de la machinerie agricole, c'est beaucoup; regarde tous les garages » (père, PT21) et « on est les plus gros employeurs les agriculteurs » (mère, PT21) eu égard à toutes les entreprises et industries qu'ils alimentent en amont comme en aval de la production. Les agriculteurs ont une représentation positive de leur apport à l'économie de leur région :

On fait rouler l'économie. T'sais quand je dis aux gens, depuis qu'on est en région on a fait rouler un million [de dollars]. Pour du monde qui [n']avait pas beaucoup d'instruction pis pas beaucoup de fonds au début... [...] On n'a pas un million dans nos poches, mais on a généré un million en douze ans. Moi je trouve ça beau. T'sais quand y disent que c'est une région qui a juste du bien-être social pis des chômeurs là, y se trompe le monde. (père, PE07)

L'agriculture constitue un moteur de l'économie, d'où l'importance de valoriser et d'aider à la réalisation du processus de succession familiale et non familiale ainsi qu'au démarrage de nouvelles exploitations agricoles. Pourtant, certains agriculteurs rejettent des projets entrepreneuriaux parce qu'ils anticipent des problèmes avec leur voisinage. Ils ne veulent pas voir

---

<sup>291</sup> La professionnalisation du métier d'agriculteur par la valorisation de la qualification n'est pas seulement redevable d'un processus institutionnel de sélection professionnelle, mais constitue une stratégie développée à l'intérieur même du milieu agricole par une certaine élite ayant pour volonté « [d']imposer une nouvelle image de l'agriculture et de l'agriculteur, détachée de ses représentations folkloriques, aux autres groupes sociaux » (Rémy, 1987: 431), mais cette stratégie concomitante à la montée du productivisme (donc au contrôle de l'homme sur la nature par la connaissance et la technologie) semble avoir entraîné des conséquences indésirables ou paradoxales sur l'identité des producteurs agricoles.

la paix sociale rompue par leurs choix d'affaires, même si ceux-ci pourraient être légitimes à divers égards et profitables pour l'agriculteur. La volonté de préserver la paix sociale dans la communauté du rang montre bien que le social et les valeurs modulent les choix économiques. « On avait pas mal de terre, pour installer des petites porcheries à l'époque, quatre cent unités animales. [Un intégrateur] y était venu nous voir, j'étais pas ben ben intéressé parce que j'avais des voisins anti-porc, pis je [ne] voulais pas avoir de problème. » (père, PE07)

En outre, ce qui semble faire accepter plus difficilement l'imposition de contraintes environnementales de plus en plus sévères, c'est qu'elles semblent parfois répondre davantage à des idéaux technocrates qu'à des besoins découlant de réalités perçues, pensent certains producteurs. Il s'ensuit un discours de résistance et de méfiance à l'égard de ceux qui ont le pouvoir de contraindre les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles adaptées aux normes prescrites. Il faut voir que ces attitudes et ces croyances sont transmises aux jeunes agriculteurs qui peuvent reproduire ce type de discours et adopter ces façons de percevoir leur réalité. La combinaison des impacts financiers de la construction d'une fosse à fumier et de modèles culturels plus fermés qu'ouverts à la connaissance, à l'innovation et au changement peut conduire un jeune à préférer abandonner le processus de succession familiale.

Y ont p'us le droit d'en mettre [du fumier] dans les champs pour en faire composter, avec les histoires d'environnement, pis du ruissellement, pis ainsi de suite. Ah! y en ont inventé des affaires, y en ont trouvé des affaires. Y peuvent p'us faire de compost dans les champs, ça fait quelques années, ç'a commencé en '99 cette histoire-là, [pourtant] les moutons c'est tout sur litière sèche. [Ça] fait que là l'environnement a embarqué là-dedans, pis toutes leurs normes, pis ça c'est tout pensé dans des bureaux par des fonctionnaires qu'eux autres là bon y comptent ça là [pour en venir à la conclusion que :] eille écoute, [les producteurs agricoles] sont capables de se payer ça. (mère, PT16)

La sur-réglementation et l'exercice d'un contrôle accru en agriculture semblent démotiver l'entrepreneuriat agricole, le maintien en agriculture, le désir de transmettre ou de reprendre la ferme familiale, car « y finissent p'us d'en demander, t'sais des exigences, des contraintes, des normes, etc. » (mère, PT16).



T'sais t'as toute (sic) l'office gouvernemental, t'sais notre façon de vivre au Québec qui est tout autour de ça qui fait que t'es po[i]gné. T'as comme pas le choix de grossir mais plus tu grossis plus qu'y ont des exigences. Quand tu dis là y a quelqu'un qui veut se bâtir une porcherie pis c'est une municipalité au complet qui est contre un gars qui veut se bâtir de quoi. T'sais les droits ont changé, on n'est p'us dans les années '70 pis on n'est p'us dans les années '80, c'est tout l'environnement qui fait... (mère, PE03)

Selon cette répondante les pressions politiques et sociales amènent les agriculteurs à perdre le contrôle de leurs entreprises : ils ne réalisent plus leurs rêves et ne relèvent plus les défis qu'ils se posent; à la place, ils répondent aux exigences, contraintes et conditions qui leur sont imposées. Cela en démotive et en démobilité plusieurs à continuer d'où le fait, en partie, qu'il y ait plus de parents qui choisissent de démanteler plutôt que de transférer et qu'il y ait moins de jeunes qui désirent succéder à leurs parents sur la ferme familiale. On ne parle pas ici de démantèlement motivé par l'intention de récupérer la valeur économique de la ferme; cette intention ne survient qu'après-coup, lorsque le démantèlement apparaît comme la seule solution pour retrouver une qualité de vie en fonction de ses valeurs, par exemple, retrouver du temps pour soi et sa famille, reprendre le contrôle de ses choix professionnels, ne plus subir l'opprobre de ses voisins et des agents de l'État, etc., bref, se libérer des pressions sociales, politiques et économiques.

#### 4.4.20 L'approbation parentale et familiale pour se libérer de l'abandon

Malgré des raisons légitimes d'abandonner le processus de succession, il n'est pas rare que des jeunes vérifient ce qu'en pensent leurs parents ou d'autres membres de la famille avant d'abandonner. Ils cherchent une sorte d'approbation à une décision qui, souvent, est par ailleurs presque déjà prise, mais qu'ils préféreraient voir appuyer par leurs parents, comme s'ils voulaient ne pas avoir à porter l'odieuse d'avoir rompu la tradition ancestrale ou d'avoir démantelé le patrimoine familial, voire même d'avoir lésé des membres de la famille, etc. Une prédécesseure raconte que sa fille a demandé : « Que c'est (sic) que papa dirait si on vendait la ferme? Là Raoul [le mari de la répondante] y a dit : vends-là, je [ne] veux pas que tu passes [à] la même place que j'ai passé, [...] par rapport à des problèmes de la famille ». (mère, PT08)

Tout ce qu'y est venu nous dire, y dit : là je viens vous apprendre ça avant que vous l'appreniez par d'autres, y dit : j'aime mieux vous le dire moi-même, parce qu'y dit : je sais que vous avez travaillé là-dessus pis là y dit : je suis rendu au boutte là, pis là y dit : je pourrais refinancer mais là y nous a dit : on [ne] s'en sortira jamais. (mère, PT16)

Souvent aussi les parents préfèrent que ce soit leur jeune qui ait choisi d'abandonner plutôt qu'ils l'aient contraint à le faire ou qu'ils l'aient empêché de s'établir. Ils ont le sentiment d'être allés au bout de quelque chose et de ne pas porter l'odieux de la décision puisqu'elle apparaît pleinement choisie par le jeune. La responsabilité de l'abandon ne leur appartient pas, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils culpabilisent le successeur d'avoir abandonné la relève. « C'est pas nous autres qui l'a envoyé, c'est lui qui a décidé de s'en aller. C'est lui qui a sorti, y était assez vieux pour comprendre. Nous autres on n'a rien à se reprocher, pis pour moi lui non plus là. » (parents, PE20) Dans certains cas, les parents considèrent qu'ils n'avaient aucun droit d'intervenir dans la décision de leur relève, même si les successeurs les ont informés avant de passer aux actes et, dans l'exemple suivant, de négocier les modalités d'abandon de deux des partenaires. « J'ai trouvé qu'y avaient été corrects pareil [...], y ont été corrects les enfants, y nous ont tout écrit, quand y ont passé chez le notaire. Y ont dit : on n'a pas de cachette avec ça », mais les prédécesseurs ne pouvaient ni ne voulaient intervenir car « on n'avait p'us aucun droit ». (parents, PT21) Normalement, le transfert de la propriété entraîne le retrait des parents des décisions de l'entreprise agricole, ce qu'ils ne veulent généralement pas transgresser, comme ce père qui dit : « c'était à lui la ferme, c'est lui qui a pris les décisions » (père, PT15), ce qui marque aussi l'impuissance de les contrer.

Dans d'autres cas, par contre, non seulement le jeune ne cherche pas à obtenir l'approbation des parents avant de procéder à l'abandon définitif de la succession et de vendre ou démanteler la ferme, mais il ne les informe pas non plus de sa décision lorsque celle-ci est déjà prise. Il met les prédécesseurs devant un fait accompli. « Je me suis aperçu [que] les vaches étaient parties, pis le quota, je m'en suis aperçu y en avait vendu la moitié, pis y a vendu le reste, y a vendu la ferme, je l'ai su [quand] y l'avait vendue. » (père, PT15) Parfois encore, le jeune cherche un appui auprès du parent avec lequel il est plus à l'aise : « un moment donné y a vendu, y s'est arrangé avec sa mère là ». (père, PT17) L'épouse du répondant n'est cependant pas d'accord avec cette lecture et insiste pour dire que c'est lui-même qui avait donné son approbation au jeune.

[Le successeur] y t'a demandé dehors une fois : p'pa veux-tu que je vende ça, que c'est (sic) que je fais? Je la vends, je [ne] la vends pas? T'as dit : fais ce que tu voudras, c'est toi, c'est pas moi, moi j'ai pas besoin de ça, c'est toi qui va continuer à vivre, fais ce que tu voudras. Tu y as dit dehors : fais ce que tu voudras. (mère, PT17)

#### 4.4.21 L'abandon du processus de succession : la non-reproduction familiale de la ferme

Pour plusieurs prédécesseurs, l'abandon du processus de succession familiale apparaît comme une énorme déception, voire un échec personnel ou une trahison à la tradition ancestrale. Pour d'autres, la vente en bloc de la ferme permet au moins d'assurer la continuité des efforts qu'ils avaient investis pour bâtir une entreprise agricole, même si cela se passe en dehors du cadre familial. La plupart des répondants n'ont plus d'espoir que leur successeur tente de s'établir à nouveau, de reprendre la ferme. Dans certains cas, c'est un rejet de la succession familiale ou de la production agricole par le jeune qui donne à croire que les probabilités sont faibles qu'il tente à nouveau sa chance en agriculture. « J'ai pas d'espoir pantoute, je pense pas qu'y revienne » et recommence en agriculture « on n'a pas gardé d'espoir, si y vient à revenir icitte, c'est parce qu'on [ne] sera p'us icitte, on sera disparu ». (parents, PT17) À cela s'ajoute la difficulté matérielle et financière de le faire considérant le démantèlement de l'entreprise familiale et du patrimoine agricole. « De toute façon c'était tellement un enchaînement de circonstances qui a fait que [le jeune a démantelé la ferme]. Y regrettait [d'avoir vendu les vaches et le quota], mais c'était fait là, tu [ne] peux pas retourner en arrière. » (mère, PT19)

[Aujourd'hui le fils] y a p'us d'animaux, son troupeau y l'a vendu à l'encan, [et même si] les terres sont toutes là, [elles ne] sont pas vendues, [mais] y a p'us d'instruments, y reste p'us rien qu'un tracteur. [...] Là [il] faut qu'y travaille, y travaille ailleurs, là ses semences je [ne] sais pas comment ça va tourner [dit la mère et le père de rétorquer :] y en n'a[ura] pas de semences, y a pas [fait] de labours! [Et pour ce qui est du foin] si ça reste là, y a rien qu'à le vendre debout. (parents, PT18)

Même si le processus de succession sur la ferme familiale a été abandonné, plusieurs jeunes n'ont cependant pas renoncé à l'idée de s'établir en agriculture : « y aimerait ça avoir une petite ferme

un jour, c'est sûr » (père, PE07), diront certains répondants. Le hic c'est de trouver les moyens d'accéder à la propriété agricole ou de reconstituer un patrimoine agricole lorsque la transmission familiale n'est plus possible suite à la vente ou au démantèlement de la ferme. Dans ce cas, il n'est alors plus possible de revenir en arrière même si les conditions apparaissent plus favorables aux yeux de la famille pour la réalisation d'un processus de succession, par exemple, avec l'arrivée d'une conjointe portant un bagage culturel et identitaire rattaché au milieu et au mode de vie agricoles.

Un moment donné, on tourne la page là, pis ç'a été fini. J'ai trouvé ça triste un moment donné quand mon gars m'a dit : ah! ça aurait été le 'fun' d'avoir la ferme encore. Mais qu'est-ce que tu veux, c'est fait, c'est fait. [...] C'est sûr que y aimerait revenir, être son propre [patron]. Elle [sa nouvelle conjointe] a été aussi à l'ITA. Elle travaille à la même place que lui [sur une méga-ferme], [ça] fait qu'elle comprend c'est quoi les animaux, elle comprend c'est quoi la ferme un peu là. (père, PE07)

Après avoir connu l'échec d'un processus de succession qui a fait disparaître le patrimoine-entreprise familial, plusieurs n'osent plus rêver, quoiqu'ils aimeraient bien voir leur successeur revenir à l'agriculture. « Des fois je pense à ça pis je me dis : ben ah! peut-être qu'y va partir de quoi. Mais, en tout cas, je [ne] me fais pas de rêves ni rien. Là c'est de même, c'est de même. » (mère, PT16) Mais accepter que la chaîne générationnelle soit rompue et que le patrimoine soit démantelé exige pour plusieurs parents un processus de préparation et d'acceptation mentale, à la manière d'un deuil. Un père raconte qu'il avait commencé à se préparer au pire en constatant la mauvaise gestion d'entreprise que son fils faisait. Lorsque celui-ci a vendu les vaches : « ça fait mal » dit le répondant, « mais j'ai essayé de me préparer, je me préparais tranquillement là à ça, je le voyais rouler pis j'ai dit : ça [ne] peut pas aller long de même ». (père, PT10)

Certains prédécesseurs se consolent par le fait que la terre continue d'être mise en valeur même après le démantèlement de la ferme, eu égard au défrichage effectué par les générations antérieures ou parce que cela favorise la préservation du paysage agricole. Le retour de la terre à la friche suite à l'abandon de la succession familiale et au démantèlement de l'exploitation agricole constitue le pire scénario que puissent envisager plusieurs producteurs retraités pour leur

terre.<sup>292</sup> Il faut observer ici que l'élément patrimonial est la terre et non la ferme dans les représentations de plusieurs agriculteurs de cette génération. En ce sens, il semble plus compréhensible pour certains prédécesseurs que la dimension identitaire rattachée à la ferme, comme produit de son travail, puisse disparaître après leur passage, au nom du progrès et de l'évolution des choses. La distinction entre la terre et la ferme est importante : la terre est un morceau de nature qui se développe sous l'action humaine, tandis que la ferme est une construction humaine qui répond à une loi « naturelle » de vie et de mort. Ainsi, un répondant affirme que l'abandon du processus de succession familiale « ça [ne] me fait rien pantoute [car] elle existe encore [la terre]; c'est p'us à nous autres, mais elle progresse », même si la ferme laitière est disparue car « ça c'est tout naturel, c'est le roulement, [il ne] faut pas s'attacher à ça ». (père, PE02) Cette perspective est peut-être en lien avec le désir ou non du prédécesseur d'exercer le métier d'agriculteur à l'origine. Une répondante va jusqu'à dire que « nous autres on n'aurait jamais eu le courage de la vendre comme ça séparément, on n'aurait jamais eu ce courage-là, tandis que lui [le fils] il l'a eu ». (mère, PT17) Le démantèlement semble avoir mis fin à une souffrance; est-ce celle d'avoir travaillé si fort sur la ferme pour en retirer si peu ou celle d'avoir subi le conflit entre le père et le fils autour du processus de reprise de la ferme?

#### 4.4.22 Conclusion

Il y a bien des motivations pour s'établir en agriculture, allant de la volonté de relever un défi à la préoccupation d'assurer son revenu, en passant par l'installation à défaut de pouvoir faire autre chose, selon différents degrés de passion pour l'agriculture. L'occupation extra-agricole chez les jeunes successeurs des cas étudiés permet de préparer l'abandon plus qu'il ne favorise le maintien de l'établissement comme au temps des prédécesseurs. Certains parents encouragent cette transition pour le jeune mais aussi pour la ferme ou le co-successeur afin de ne pas provoquer une crise organisationnelle et pour donner le temps de préparer l'après-abandon. En outre, le démantèlement en vue de reconverter l'entreprise vers une autre production est parfois vu par certains comme une stratégie pour améliorer son niveau et sa qualité de vie.

---

<sup>292</sup> Dans les régions à forte déprise agricole et où les fermes familiales ne trouvent pas de successeur intéressé, les friches expriment dans les représentations sociales des agriculteurs les problèmes de développement agricole, l'isolement géographique et la déstructuration des liens sociaux et des lieux de sociabilité. « La friche est donc doublement une anticulture : au sens économique et au sens culturel; une anticulture agricole et une anticulture esthétique ». (Luginbuhl, 1989: 44)

La volonté de ne pas perdre sa relève incite à lui faire une place au sein de l'entreprise et, même lorsque les projets des prédécesseurs et des successeurs correspondent, les stratégies pour atteindre l'objectif de développement de l'entreprise peuvent être fort différentes, voire s'opposer. Les prédécesseurs comme les successeurs manifestent une insécurité face au lendemain, mais celle-ci s'exprime davantage par le sacrifice et l'épargne chez les prédécesseurs, alors que les jeunes générations y répondraient par la consommation immédiate. Des producteurs pensent qu'il est temps de revoir les structures de l'agriculture pour que les aspirations culturelles et sociales des successeurs puissent rencontrer des conditions économiques qui rétribuent le travail agricole à sa juste valeur, d'autant plus que les jeunes adhèrent aux valeurs de leur temps et refusent de plus en plus la vie de sacrifices de leurs parents. Des répondants font valoir toute l'importance économique de l'agriculture comme moteur de l'économie en amont et en aval de la production agricole pour justifier la nécessité de redresser la situation financière des agriculteurs.

Parfois, lorsque les successeurs quittent la succession familiale pour occuper un emploi au sein d'une autre entreprise, des parents ne comprennent pas qu'on puisse préférer être prolétaire plutôt que son propre patron. Par ailleurs, d'autres parents se sentent trahis lorsque leur jeune démantèle l'entreprise et récupère à son profit la valeur du don, du travail et des sacrifices qu'ils avaient consentis. Par contre, quelques jeunes viennent chercher l'approbation de leurs parents avant d'abandonner ou de démanteler la ferme, alors que d'autres parents sont presque les derniers à apprendre la nouvelle. Mais lorsque ce sont les parents qui mettent fin à un processus de succession graduel, des jeunes ont le sentiment de voir leur rêve leur échapper des mains sans qu'ils ne puissent rien y faire.

En fin de carrière, des cédants sont beaucoup moins portés à continuer d'investir sur la ferme, préférant épargner pour la retraite. Le transfert du patrimoine agricole procure pourtant un sens à leurs sacrifices et au travail investi dans l'entreprise au cours de leur carrière, alors que le démantèlement ne fait qu'en récupérer la valeur économique pour assurer les besoins à la retraite. Ainsi, malgré la faible confiance qu'ils peuvent avoir dans les capacités de leur successeur, certains sont prêts à tenter la chance plutôt que de ne pas risquer le transfert. Pour plusieurs parents, leur seul devoir est de favoriser les conditions d'établissement ou à tout le moins de donner la chance à ceux qui le veulent d'assurer la succession familiale. Néanmoins, certains

parents profitent de l'annonce d'une relève pour procéder au transfert et se retirer, notamment lorsque certains investissements s'avèrent nécessaires, plutôt que de les réaliser eux-mêmes. En outre, l'intolérance du voisinage en incite plus d'un à se retirer avant son temps. Dans ces cas, la succession n'est-elle pas piégée pour la relève?

Les parents accordent généralement plus d'importance à la santé et au bien-être de leurs jeunes qu'à la continuité de l'entreprise lorsqu'ils constatent que leur successeur rencontre des difficultés majeures dans le cadre de la reprise de la ferme familiale. Certains parents voient même dans l'abandon une source de stress en moins pour eux-mêmes. L'abandon et le démantèlement deviennent des phénomènes banalisés du fait de leur fréquence et, dans plusieurs cas, c'est la ferme elle-même ou l'agriculture qui est vue comme la source de tous les problèmes, d'où la propension à soulager le mal en liquidant l'exploitation agricole. La valorisation d'un cadre culturel de référence plus urbain semble faciliter ou à tout le moins fait voir d'un œil différent l'abandon et le démantèlement dans la mesure où l'agriculture n'est plus la norme qui définit la vie en milieu rural.

Mais la décision d'abandonner et de démanteler ne fait pas nécessairement l'unanimité au sein de la famille, de sorte que cela entraîne parfois des dépressions chez certains et des conflits familiaux importants. Le sujet reste souvent tabou au sein des familles et l'abandon du processus de succession couvre parfois la famille d'un sentiment de honte face à la communauté. Certains parents vont jusqu'à déménager pour échapper à leur peine ou pour tourner définitivement une page de leur vie qui les fait trop souffrir. D'autres regrettent même de ne pas avoir procédé au démantèlement de la ferme eux-mêmes, comme si l'échafaudage culturel agricole s'effondrait ou perdait de son pouvoir régulateur, d'autant plus que la structure économique de l'agriculture est perçue négativement par des prédécesseurs qui voient le fardeau financier s'accroître pour la jeune génération sans que les bénéfices ne s'ensuivent.

Parmi les solutions qui s'ouvrent pour prévenir l'abandon de la succession familiale, décourager le démantèlement de la ferme et susciter la transmission des exploitations, il y a la nécessité de replacer la famille (et non seulement la relève) au cœur du processus de succession et l'accompagnement de la relève au cours du processus de reprise (bien davantage encore que dans le cadre de la préparation de son établissement). L'instauration de **mécanismes financiers ou**

fiscaux pour favoriser le transfert apparaît comme une solution pour stimuler la transmission des exploitations et décourager les démantèlements, mais cela doit ouvrir aussi à l'établissement non familial. Si le pont économique doit être rétabli entre les protagonistes familiaux dans le cadre du passage intergénérationnel et que le pont social doive être consolidé, un pont culturel doit être construit entre les prédécesseurs et les successeurs non apparentés. La volonté de transférer la ferme constitue la condition première pour éviter le démantèlement, ce qui doit s'appuyer tant sur la logique identitaire que sur celle des affaires.

#### CONCLUSION DU CHAPITRE

L'étude des éléments culturels et sociaux autour des sphères identitaire, gestionnaire, des affaires et finalitaire a permis d'enrichir la compréhension dégagée par l'analyse des sphères familiale, patrimoniale, entrepreneuriale et commerciale/sociale. L'analyse des sous-thèmes selon les différentes sphères qui les recouvrent permet d'approfondir la compréhension au-delà de ce qu'aurait permis la seule analyse thématique. Par exemple, on a pu comprendre l'abandon dans une perspective d'affaires, mais également sous le couvert des motivations et intentions qui sous-tendent cette stratégie, ce qui permet par ailleurs de compléter la compréhension des dimensions associées à l'échange commercial et aux valeurs patrimoniales.

Tout comme l'analyse des sphères cardinales avait montré leur imbrication et qu'on ne pouvait réduire la compréhension des processus de succession et d'abandon à l'une ou l'autre de ces dimensions, l'analyse des sphères articulaires montre encore plus fortement qu'on ne peut résumer l'étude de ces processus aux seules sphères cardinales et qu'on ne peut situer l'analyse de ces processus sans considérer l'ensemble des sphères articulaires. Ainsi, ne faire l'étude de la question de l'abandon du processus de succession, de l'investissement pour assurer la transférabilité de la ferme ou du démantèlement de l'entreprise agricole que dans la perspective de la sphère des affaires empêche de voir la rupture qui s'opère entre cette sphère et celle de l'identité. De même, l'analyse des dimensions gestionnaires de l'exploitation ou de la succession de la ferme ne peut faire état des tensions qui surviennent sans faire l'analyse des finalités des partenaires familiaux. Ce qu'il importe de retenir, c'est que les liens entre les quatre sphères articulaires et ceux qu'elles entretiennent avec les sphères cardinales sont multiples. Le défi était



donc à la fois d'approfondir les différents sous-thèmes qui ont émergé du discours des prédécesseurs à la lumière de ces sphères, tout en établissant au fil de l'analyse des relations avec les autres sphères touchant sous leur angle spécifique les mêmes sous-thèmes.

L'analyse des éléments de logiques liés aux sphères articulaires montre que des ruptures et des tensions se vivent au sein des sphères identitaire et finalitaire quant à la valorisation du salariat ou à la légitimation du démantèlement, par exemple. Ces phénomènes manifestent une crise de l'identité au sein des familles agricoles, laquelle s'exprime avec plus d'acuité au moment d'engager et de réaliser le processus de succession à la tête de la ferme familiale. De même, la sur-valorisation de la planification et de la communication, l'emphase mise à adopter des modèles d'organisation qui cherchent à nier le caractère familial de l'exploitation agricole ainsi que le déplacement des logiques et stratégies vers une perspective d'affaires crée un déséquilibre important entre les dimensions de la ferme. Au fond, n'est-ce pas là l'expression de la crise identitaire du milieu agricole qui, voulant rompre avec la tradition et s'inscrire dans la modernité, adopte le discours de l'entreprise productive et rationnelle comme pour échapper à l'origine de l'entreprise agricole qui repose sur des liens affectifs de la famille à laquelle d'autres attribuent une relative incompétence. Les liens d'affaires n'effaceront pourtant jamais les liens familiaux et les savoirs ancestraux et expérientiels demeureront toujours une autre source de connaissance et de compétence. Est-il nécessaire de rappeler que la forme familiale des entreprises est la seule qui a traversé les âges de l'histoire économique? En outre, cette image de la ferme qui se veut être une entreprise « comme une autre » n'est plus aussi bien reçue par la population qui demande aujourd'hui une agriculture durable. Le changement ou le rééquilibrage des logiques viendra peut-être de ces agriculteurs et agricultrices qui désirent pratiquer une agriculture plus territorialisée sur des fermes à dimension plus humaine.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Aussi importante que puisse l'être l'analyse de l'influence ou de la non-influence « objective » des facteurs sur un phénomène donné, l'identification des dimensions qui agissent sur celui-ci selon les perceptions et croyances des protagonistes est tout autant nécessaire parce que les pratiques et conduites de ces derniers sont aussi orientées par ces éléments qui façonnent leur évaluation d'une situation donnée et leur compréhension des choses. Dans le cadre de cette recherche qualitative qui visait à explorer les dimensions culturelles et sociales entourant l'abandon du processus de succession familiale, l'induction analytique a permis de faire émerger des logiques qui animent les pensées des acteurs ainsi que des stratégies qui organisent les actions qui en découlent, selon une cohérence propre aux protagonistes.

Dans les limites de l'exploration et de l'induction, la recherche a mis au jour nombre de ces facteurs culturels et sociaux ou a jeté un éclairage nouveau sur certains autres déjà connus à des degrés variables. Puisque ces éléments sont issus du discours des parents dont la succession par la génération suivante s'est soldée par l'abandon du processus, il faudrait vérifier l'influence des facteurs culturels et sociaux identifiés dans la thèse auprès de l'ensemble de la classe agricole afin de valider s'ils sont généralisés ou s'ils sont spécifiques au sous-groupe étudié. Par contre, il faut voir que ces prédécesseurs ont complété leur carrière d'agriculteurs comme leurs pairs et qu'à cet égard ils ne diffèrent pas d'eux, ce qui permet dans une certaine mesure de réduire l'anticipation de discours très contrastés chez les cédants. Bien que cette recherche ne permette pas de généraliser les résultats au sens de l'inférence statistique, l'exemplarité des cas, qui permet un certain tour d'horizon des représentations et pratiques familiales en matière de succession à la tête de l'exploitation agricole, peut ainsi conduire à une forme de généralité dans l'identification et l'analyse des éléments culturels et sociaux qui sont au fondement des logiques et des stratégies des partenaires familiaux. (Bertaux, 2001)

Dans la mesure où plusieurs des facteurs rapportés méritent une investigation plus approfondie, les analyses réalisées et les interprétations données, loin d'être posées comme des affirmations et des conclusions définitives sur la question, ont le mérite de relancer la recherche sur le sujet dans de multiples directions par de nouvelles questions ou de reposer le problème sous des aspects nouveaux et des angles peu explorés, voire encore insoupçonnés. La contribution de cette thèse au champ d'études sur les problèmes de reproduction de la ferme familiale aura ainsi permis de mieux comprendre les fondements et les visées des logiques des partenaires familiaux ainsi que

les motivations et les intentions de leurs stratégies, dans la perspective observée et comprise par les prédécesseurs, tant en ce qui concerne la réalisation que l'abandon du processus successoral.

La richesse des thèmes et sous-thèmes qui ont émergé du discours des prédécesseurs et prédécesseurs familiaux est à l'image de la multiplicité des aspects sociaux et culturels liés au processus de succession familiale et de la complexité des liens qui s'établissent entre eux comme avec les autres éléments de l'environnement dans lequel sont produits les processus de succession et d'abandon. En outre, la lecture transversale des entretiens a permis de dégager différents cas de figure des logiques et des stratégies des acteurs; parfois assez variées, les représentations culturelles et les pratiques sociales sont d'autres fois assez homogènes. De plus, d'avoir remonté dans l'histoire de chaque cas jusqu'à l'établissement des prédécesseurs a permis de recueillir des informations précieuses sans lesquelles des ruptures historiques n'auraient pu apparaître ou n'auraient pu qu'être envisagées par hypothèses. En outre, cela a permis de comprendre les tensions auxquelles ont fait face ces générations de prédécesseurs, principalement installées entre 1955 et 1970, eu égard à leur vécu, leurs valeurs, leurs stratégies etc., mis en rapport avec la réalisation de leur propre succession familiale, au cours des années 1985 à 2000, dans un contexte sociétal et agricole profondément modifié.

Le but n'était pas d'établir une liste des facteurs et parcours « objectifs » qui conduisent à l'abandon du processus de succession, mais de mettre en lumière les manières de penser et d'agir de ceux qui ont connu l'abandon d'un processus de succession familiale afin de mieux comprendre comment ils appréhendent leur réalité et comprennent eux-mêmes les enjeux, les intérêts, les défis, les problèmes, les obstacles, les conflits, etc. qui ont jalonné leur parcours et qui ont orienté leurs décisions. On peut espérer que cela permettra de mieux cibler les besoins et d'orienter les interventions en fonction des préoccupations des protagonistes familiaux et à partir de leur perspective plutôt qu'en cherchant à imposer une logique de pensée et d'action qui ne prenne pas en compte les valeurs, aspirations, traditions, motivations, intentions, significations, etc. des familles agricoles.

Néanmoins, les résultats de cette étude peuvent être mis en parallèle avec les trajectoires d'abandon post-établissement identifiées dans l'enquête de Parent et al. (2000). Les « conditions non facilitantes des parents » avaient été posées comme la principale trajectoire explicative. Elle

se décomposait en quatre types, soit une problématique économique (« transfert à un prix trop élevé »), une problématique gestionnaire (« absence d'une stratégie éclairée d'établissement de la relève »), une problématique culturelle (« absence d'une stratégie d'apprentissage du métier d'agriculteur ») et une problématique psychosociale (« absence d'une bonne relation père-fils »). Sans nier ces réalités dégagées du discours des jeunes, il faut les relativiser ou les bonifier à la lumière de l'envers du décor. Ainsi, on observe aussi des cas d'établissement à très faible prix qui finissent par un abandon, ce qui implique un double problème puisque non seulement l'établissement n'a pas été maintenu, mais le retrait s'est trouvé compromis et la qualité de vie post-retrait aussi. De même, on remarque que la stratégie d'établissement exclut souvent les parents de la démarche, ce qui se traduit par deux démarches parallèles, celle de l'établissement de la relève et celle du retrait des cédants, les instances de financement agricole publiques et privées opérant cette fracture qui nie la réalité familiale du processus successoral. Heureusement, des initiatives du milieu comme les CRÉA aident à la préparation de la succession en considérant cette dimension fondamentale. Par ailleurs, l'écart semble se creuser de plus en plus entre la transmission familiale des savoirs traditionnels et expérientiels qui est fortement dévalorisée et la transmission institutionnelle des savoirs savants et formalisés que l'on pose comme condition d'accès aux privilèges de financement agricole. Enfin, bien que les mauvaises relations familiales constituent certainement un facteur qui ne facilite pas la réalisation du processus de succession, les problèmes de pouvoir ou de confiance découlent le plus souvent de manières différentes de concevoir la vie professionnelle, l'avenir de la ferme, l'orientation des investissements, etc.

Quant à la trajectoire d'abandon « associée au démantèlement de la ferme familiale » elle constitue rarement une stratégie financière volontairement décidée dans les cas d'abandon post établissement où elle apparaît à peu près toujours comme une solution de dernier recours. Ce qui est différent aujourd'hui, c'est que sa fréquence rend de plus en plus légitime cette pratique puisque les tabous et interdits culturels l'entourant s'estompent au sein du milieu agricole. Cette trajectoire n'est pas sans lien avec celle de « la recherche d'une meilleure qualité de vie par une réorientation de carrière » qui paraît découler davantage d'une déception de ne pas pouvoir pratiquer une agriculture différente et de maintenir une entreprise agricole à « dimension humaine » sans être dévalorisé, mal soutenu et contraint par toutes sortes de mesures et discours qui démobilisent une partie de la classe agricole à poursuivre le processus de succession. De même, la trajectoire d'abandon liée à un établissement sur « une petite ferme non modernisée »

s'inscrit dans la perspective où la faute incombe autant sinon plus à la société qui profite d'une agriculture bon marché sans rémunérer adéquatement ses producteurs agricoles qui se voient souvent contraints de choisir entre épargner pour leurs vieux jours ou investir sur la ferme pour suivre le modèle économique qui favorise ces faibles prix, soit celui de la spécialisation et de l'intensification auquel seule la ferme de plus grande taille fortement capitalisée peut répondre.

Par ailleurs, la trajectoire d'abandon faisant « suite à des problèmes de gestion » ne découle pas seulement de cette difficulté des prédécesseurs à déléguer les tâches et responsabilités qui impliquent un pouvoir de dépenser, mais elle est aussi en partie liée à une difficulté de transmission des savoirs gestionnaires des parents, lesquels sont fortement dévalorisés par les institutions de formation et de financement. Encore ici, le fossé entre les générations est entretenu par les tenants de la séparation entre la famille et l'entreprise. Dans cette perspective, doit-on rester surpris de voir aussi des trajectoires d'abandon « en cours d'accession à la propriété »? La planification n'est pas une solution miracle et ne peut être efficace que si elle prend en compte les paramètres culturels et sociologiques des familles agricoles. De plus, il faut rappeler combien les critères d'attribution des subventions de capital apparaissent injustes, inappropriés ou incohérents aux yeux de plusieurs prédécesseurs. Enfin, au-delà des conflits fraternels qui jalonnent la trajectoire de l'abandon au profit d'un co-successeur, celle-ci découle aussi de la difficulté des parents à sélectionner une relève sur la base de ses compétences puisque le renversement du paradigme successoral pose la volonté d'un jeune à s'établir comme condition première à l'amorce du processus de succession.

Parce qu'elle permet certainement de mieux comprendre les pensées qui animent les acteurs et la signification de leurs stratégies, la triade exploratoire – qualitative – inductive qui fonde la présente recherche favorise la mise en œuvre d'études diagnostiques plus approfondies tout en revisitant mille et un aspects qui, à prime abord, pourraient paraître plus ou moins d'intérêt, mais qui se révèlent signifiants pour les prédécesseurs familiaux. En ce sens, la méthode inductive a certes permis de conforter certaines analyses mais aussi de brasser certaines idées reçues pour ainsi stimuler l'orientation de nouvelles recherches complémentaires ou connexes. Certains aspects qui n'ont été qu'effleurés ici mériteraient d'être beaucoup plus éclairés. Par exemple, il devient impératif de faire des études sociales et juridiques concernant l'impact des séparations des prédécesseurs comme des successeurs sur la pérennité des fermes familiales; des études

juridiques et économiques concernant l'influence de la forme légale des entreprises agricoles sur les pratiques gestionnaires et entrepreneuriales; des études sociologiques sur les stratégies d'équité intra et intergénérationnelles dans le cadre d'un processus de succession familiale;<sup>293</sup> des études économiques et politiques sur les conséquences des mesures fiscales, des politiques agricoles, des programmes de financement agricole, etc.; des analyses psychosociologiques sur les problèmes de définition et de construction de l'identité des jeunes agriculteurs et les problèmes de perception de l'agriculture, du mode de vie et du milieu agricole par les jeunes québécois, et notamment par les jeunes québécoises. Il importerait aussi de faire des recherches démographiques et historiques sur l'évolution récente des structures et des conditions d'union des jeunes agriculteurs, tout comme des recherches en sciences politiques et de la gestion devraient éclairer l'incidence des réglementations environnementales et des risques d'affaires financiers sur la capacité des fermes à absorber les changements et l'incertitude en ces domaines. Des analyses sociologiques doivent être faites pour mieux éclairer la faible propension à suivre une formation agricole et la valorisation du modèle salarial. Ce qui importe à notre sens, c'est d'accentuer la recherche sur les différents aspects sociaux et culturels liés à la succession agricole, à son abandon ou au démantèlement des exploitations, et de les mettre en lien avec d'autres dimensions de la question. La présente recherche contient certainement les prémises de nombreuses problématiques de recherche dans ces directions, aux côtés d'autres enquêtes déjà effectuées.

Par ailleurs, la thèse montre que l'abandon résulte rarement d'un seul déterminant, mais d'un ensemble de facteurs qui, par cumul et agrégation, finissent par orienter la décision des repreneurs et/ou des prédécesseurs vers l'abandon du processus de succession. La famille agricole fait face à de nombreuses ruptures et tensions entre ses logiques nouvelles et traditionnelles, ses aspirations et les réalités changeantes qui s'imposent à elle. En même temps, elle ne cesse de recomposer ses stratégies pour s'y adapter, ce qui l'empêche peut-être d'être maîtresse du changement et davantage en réaction, en mode d'adaptation depuis vingt ou trente ans. Il semble que l'orientation que l'État et le Marché tendent à insuffler à l'agriculture, soit d'en faire un secteur d'activité économique axé sur la compétitivité et la productivité, combinée à l'orientation à laquelle la société civile veut soumettre la production agricole, soit une agriculture à dimension

---

<sup>293</sup> Un nouveau projet de recherche financé par le CORPAQ a été mis en branle sur ce thème par Jean, Boisjoly et Handfield et s'intitule « Les logiques et stratégies d'équité et de financement du transfert de la ferme familiale : les règles, les potentialités et les contraintes qui structurent la relation d'échange entre les prédécesseurs et les successeurs ».

humaine portée par la philosophie du développement durable et donc orientée vers l'agriculture non productiviste, vers la qualité de vie du milieu et vers la protection de l'environnement, crée une pression qui en incite plusieurs à abandonner le processus de succession et d'autres à démanteler plutôt que de s'y engager, non pas parce qu'ils n'y adhèrent pas, mais parce qu'ils n'en contrôlent ni les moyens, ni l'agenda.

Par ailleurs, la succession non familiale doit aussi être valorisée et mieux soutenue comme stratégie de développement de l'agriculture québécoise et de transfert des entreprises agricoles, ce qui implique une augmentation du capital de risque, car trop de fermes sont démantelées, entre autres dû à l'incapacité des jeunes repreneurs de les acquérir. Les formules de mentorat et de parrainage ainsi que le réseautage des agriculteurs sans relève et de la relève sans ferme sont des stratégies qui doivent être valorisées et multipliées, tout en favorisant le développement de nouvelles initiatives. Cela ne veut pas dire du tout qu'il ne faille plus soutenir la succession familiale; au contraire, il faut miser sur les deux types d'installation. Dans le cadre de la transmission familiale, il est impérieux de remettre la famille (notamment le couple prédécesseur-successeur) au centre du processus plutôt que de focaliser sur les jeunes seulement. De même, le discours prônant la dissociation entre la famille et l'entreprise constitue une aberration théorique qui n'a rien à voir avec la réalité puisqu'il nie le fondement même de l'entreprise agricole familiale : la famille. Nier la réalité ne la fait pas disparaître et contribue à produire plus de difficultés qu'à en résoudre dans le cadre d'un processus de succession familiale. L'analyse des faits montre combien l'unité de production ne peut être comprise sans la resituer dans ses rapports avec la famille, le couple, la fratrie, etc. que ce soit dans le cadre de son exploitation et de son développement, ou dans celui de la préparation et de la réalisation d'un processus de succession, et jusque dans le maintien de l'établissement et la pérennisation de l'entreprise et du patrimoine. Il y a lieu aussi de valoriser la diversité des modes d'exploitation et de développement des fermes plutôt que d'orienter le discours et l'aide autour d'un type d'agriculteur et d'entreprise agricole.

En outre, non seulement faut-il soutenir l'établissement de la relève, mais il faudrait revoir ou mettre en place des mesures fiscales, sociales ou autres, notamment un programme de soutien au retrait des agriculteurs qui transfèrent leur ferme à une relève, non pas par manque de terre pour installer les jeunes de la relève, mais plutôt en vue de défavoriser le démantèlement et rétribuer plus équitablement les transmetteurs. Dans le cas des transferts familiaux, on sait que



l'accroissement de la tension que crée l'écart grandissant entre le don et le prix de vente peut en inciter plus d'un à démanteler la ferme pour assurer l'équité, d'une part, envers les prédécesseurs (assurer un revenu de retraite décent, récupérer la valeur du travail non rémunéré) et d'autre part, envers les autres enfants (assurer un héritage plus égalitaire). La succession assurée par les filles d'agriculteurs et par les beaux-enfants doit également être valorisée, ce qui passe d'abord par l'éducation des préjugés.

Cependant, la revalorisation de la succession agricole familiale, le développement d'autres modalités d'installation de relève et la résorption de la stratégie du démantèlement ne sont possibles que si les solutions mises en place prennent en compte les inquiétudes, les besoins, les préoccupations, les intérêts, les questionnements des agriculteurs. De plus, pour favoriser l'amélioration de la transférabilité économique des exploitations agricoles, il importe de favoriser l'investissement continu sur l'entreprise, ce qu'une rémunération plus équitable des producteurs agricoles pour leurs produits alimentaires et pour leurs services à la collectivité pourrait favoriser. De même, la revalorisation du métier et de l'identité agricoles est capitale pour une amélioration de la transmissibilité culturelle de l'agriculture, ce qui exige un dialogue d'abord entre les partenaires territoriaux (agricoles, ruraux et urbains) et ensuite avec les décideurs politiques et économiques. La pérennisation du patrimoine agricole est un objectif louable, mais à quoi servirait un patrimoine s'il ne peut être mis en valeur, faute de repreneurs et de main-d'œuvre, sinon à se souvenir d'une époque où l'agriculture structurait la vie sociale et culturelle des collectivités et la vie économique des territoires ruraux?

La politique jeunesse du MAPAQ (2005) s'inscrit dans la perspective de plusieurs des situations déplorées par les prédécesseurs et rapportées dans cette thèse ainsi que dans l'optique des idées supportées par l'analyse des entretiens. À cet effet, cette politique comporte cinq grandes orientations. La première veut « faire de l'agriculture un milieu de vie intéressant pour les jeunes » en valorisant la profession agricole auprès d'eux, en promouvant la relève féminine, en favorisant la conciliation travail-famille, en améliorant la qualité de vie professionnelle des jeunes agriculteurs et en brisant leur isolement. La seconde orientation mise « sur l'établissement de jeunes biens formés » et recouvre trois objectifs : « encourager l'acquisition de formation agricole initiale et continue », « reconnaître les compétences de la relève » et « favoriser l'émergence de nouvelles approches pédagogiques ». La troisième orientation vise à

« accompagner la relève dans son établissement » et, pour ce faire, repose sur trois objectifs, soit l'accueil et l'orientation des jeunes (notamment ceux non issus du milieu agricole) dans leurs « démarches d'établissement », l'incitation à recourir aux « services-conseils » par les jeunes agriculteurs et « l'élaboration de nouveaux outils d'accompagnement » à l'établissement (mentorat, parrainage, etc.). « Favoriser l'accès des jeunes à la profession d'entrepreneur agricole » constitue la quatrième orientation, supportée par le développement d'une « culture entrepreneuriale » chez les jeunes de la relève, celui de « nouvelles façons d'accéder à la profession » pour les jeunes qui n'ont pas accès à un patrimoine familial, le soutien à « l'accès à la propriété » et l'adaptation des programmes pour favoriser « l'accès des jeunes aux mesures existantes ». Enfin, la dernière orientation de la politique consiste à « accroître et améliorer la connaissance de la relève et de l'établissement en agriculture », ce qui réfère tant à la recherche, à la diffusion qu'à la mise en place d'un « réflexe jeunesse » dans les interventions du Ministère.

Une telle politique apparaît nécessaire dans le cadre actuel des choses et bien que son orientation vise à encadrer les jeunes de la relève, elle reconnaît dans une certaine mesure l'importance d'adapter les structures aux besoins de la relève, ce qui s'inscrit dans un renouvellement de la logique fonctionnaire de l'État. Par contre, l'efficacité d'une telle politique à l'établissement risque d'être minée si elle n'est pas mise en rapport avec une politique d'aide au retrait des prédécesseurs transmetteurs dont l'élaboration apparaît nécessaire, voire urgente. D'une part, demander aux prédécesseurs d'accroître la part du don, c'est favoriser le phénomène du démantèlement qui permet le mieux d'assurer l'équité envers la génération précédente et les co-héritiers. D'autre part, demander aux successeurs de soutenir davantage leurs parents en accroissant le montant du rachat de la ferme, c'est favoriser l'abandon en rendant plus précaire la situation financière des repreneurs. En outre, une politique visant à favoriser l'établissement des jeunes en agriculture doit s'inscrire plus largement dans une politique agricole engagée dans une perspective de développement durable qui, au-delà de l'arrimage entre l'économie et l'environnement, doit recentrer l'agriculture autour de l'humain dans ses dimensions sociales et culturelles, en plus de reconnaître à sa juste valeur la contribution sociale, environnementale et économique des producteurs et productrices agricoles.

Ce n'est pas que la ferme soit « devenue une PME », ce qui entraîne de nouveaux problèmes de gestion et d'exploitation il est vrai, qui fait que la transmission des fermes familiales soit plus

difficile de nos jours. De plus, cette évolution de la ferme en PME n'autorise pas à l'assimiler à une entreprise comme les autres. De même, aussi importante que soit la dimension économique de la question eu égard à la difficulté pour un jeune de racheter une entreprise agricole, il est toujours possible avec une double volonté familiale et surtout politique de mettre en place des mécanismes pour faciliter le transfert de l'exploitation agricole.<sup>294</sup> En fait, le problème est plus profond que cela et c'est ce que la thèse révèle en mettant en évidence des facteurs sociaux et culturels comme fondements de l'abandon du processus de succession. En outre, l'incomplétude des sous-processus (transfert, établissement, retrait et reprise), mais surtout les tensions et ruptures des logiques qui structurent le processus de succession, ainsi que la désarticulation qui s'opère entre les sphères qui composent et interviennent dans l'élaboration et la réalisation de la succession familiale, provoquent l'émergence de ce processus d'abandon et le nourrissent. En ce sens, le problème de la relève n'est pas tant un problème démographique ou économique, mais avant tout un problème culturel. De même, il ne s'agit pas tant d'un problème de relève qu'un problème de succession, car c'est aussi l'affaire de toute la famille.<sup>295</sup> En outre, c'est aussi l'affaire de la société de se préoccuper que son agriculture, activité fondamentale de son développement, soit vivante sur son territoire et, pour ce faire, que les structures sociales et culturelles agricoles puissent jouir de conditions optimales pour assurer leur pérennité et leur développement par leur reproduction et l'innovation.<sup>296</sup> En fait, le problème de l'abandon du processus de succession et celui du démantèlement des fermes familiales ne révèlent-ils pas un problème d'identité?

---

<sup>294</sup> Ce type d'analyse est notamment soutenu par Morisset (2005) qui fait reposer en bonne partie le problème de la transmission des fermes sur « [l']accès au statut de propriétaire d'exploitation agricole ».

<sup>295</sup> N'est-ce pas la conclusion implicite qui s'impose quand Morisset (2005) montre combien les préoccupations familiales restent déterminantes du processus successoral selon les valeurs et les aspirations qui orientent la décision des parents de transférer ou de démanteler la ferme : « Or, les parents peuvent avoir des perspectives ou des contraintes dont il faut tenir compte. Veulent-ils réaliser sur le marché un gain financier important pour assurer leurs vieux jours ou profiter de la vie? Ont-ils plusieurs enfants entre qui il se doivent de partager le patrimoine familial? »

<sup>296</sup> En ce sens, ce n'est pas parce que « ce sera la volonté des parents-propriétaires de céder leur entreprise qui deviendra le facteur déterminant [de la capacité du jeune d'acquérir l'entreprise agricole familiale] plutôt que l'effort du jeune et de la société » (Morisset, 2005) que cette dernière n'a pas de responsabilité collective à l'égard des difficultés de succession au sein des entreprises agricoles québécoises, ce qui interdit de reléguer la question et la résolution du problème à la seule sphère privée.

## LEXIQUE

\*Le lexique définit les mots selon le sens utilisé par les répondants, ce qui n'épuise pas les divers sens de l'usage de ces mots dans le parler québécois.<sup>1</sup>

ASSIR : (déformation de 'asseoir') *Y va s'assir dans le tracteur. On s'assisait pis on l'étudiait ensemble.*

ASTHEURE : (contraction de 'à cette heure?') À présent, maintenant. *Avec quoi y va vivre astheure qu'y a dépensé le petit peu qu'y avait?*

ASTINER : (déformation de 'obstiner') *On s'est astiné un peu.*

AU PLUS SACRANT : Expression signifiant 'au plus vite'. *Régler ça au plus sacrant.*

BAD-LUCK : (anglicisme, prononcé 'bade-loque') Malchance. *Y a eu une petite bad-luck.*

BÂDRER : Gêné, déranger. *Sans être bâdré d'eux autres. Y se sont jamais bâdré de ça.*

BARDA : Soins quotidiens des animaux, faire le train. *Faire le barda.*

BARGUINEUR : (dérivé déformé de l'anglais 'bargain') Marchandeur. *Son épouse était plus barguineuse que lui.*

BATTERIE : Aire d'une grange où l'on battait le grain.

BAVASSER : Bavarder, parler avec médisance. *Y font rien que bavasser de leurs conjoints.*

BEAT : (anglicisme, prononcé 'bite') Rythme, suivre le rythme. *Être dans le beat.*

BEN : (prononcé 'bin') Bien, très, beaucoup. *Y a ben des choses à voir. C'était ben apprécié.*

BIBOCHER : Avoir de la difficulté. *Y aurait pas vécu pis y aurait biboché.*

BOUTTE : (déformation de 'bout') Limite. Moment. *Ma marge de crédit est au boutte. Y a eu des bouttes où j'étais écoeuré pas mal.*

BRAKE : (anglicisme, prononcé 'bréke') Frein, obstacle. *Y faut que tu mettes les brakes. Ça c'est un brake.*

BREAK : (anglicisme, prononcé 'bréke') Congé. *Y peut prendre son break les fins de semaine.*

BULK TANK : (dérivé de l'anglais, prononcé 'bôle ou bol' 'tagne, teigne ou tingue') Réservoir réfrigéré pour le lait (à la ferme).

BULLDOZAGE : (dérivé de l'anglais, prononcé 'bouledosage') Travaux effectués à l'aide d'un bulldozer. *J'ai mis cent quelques heures de bulldozage pour toute caler les digues (de roches).*

---

<sup>1</sup> L'orthographe des mots et les définitions sont souvent issues ou adaptées du *Dictionnaire de la langue québécoise* de Bergeron.

BURN-OUT : (anglicisme, prononcé 'beurne-hâte') Épuisement professionnel, dépression. *Un genre de burn-out.*

BUSINESS : (anglicisme, prononcé 'biznusse') Commerce, entreprise. *Je prends la business avec toi.*

BYE-BYE : (anglicisme, prononcé 'baille-baille') Au revoir, parfois joint d'un signe de la main. *On se faisait des bye-bye.*

CÂLER : (dérivé déformé de l'anglais 'to call') Appeler, passer une commande. *Y câlent l'encanteur. Y câlait les pièces.*

CASH : (anglicisme, prononcé 'cache') Argent, argent comptant. *Elle n'avait pas le cash. Ça prenait un cash de cent milles piastres.*

CATCHER : (dérivé déformé de l'anglais 'to catch') Comprendre. *Y l'a catché comme ça.*

CENNE : (déformation de 'cent') Un centième de dollar. *J'ai pas payé une cenne.*

CHAMBRE À LAIT : Dépendance rattachée à l'étable ou la vacherie où l'on installe le réservoir à lait (bulk tank). *Y aurait fallu faire une chambre à lait.*

CHIALEUX : (déformation de 'chialeur') *Les plus chialeux c'était des anciens agriculteurs.*

CHUM : (anglicisme, prononcé 'tchomme') *Y a perdu ses chums par rapport à ça.*

CLAIRER : (dérivé déformé de l'anglais 'to clear') Échapper à quelque chose. Se débarrasser de quelque chose. *Vous ne vous en clairez pas. Y a décidé de vendre pour s'en clarier [des dettes].*

CLEAN : (anglicisme, prononcé 'cline') Franc. *Pour être clean avec toi.*

COLOC : Diminutif de colocataire. *Y avait son appartement, y avait son coloc.*

COMBINE : Moissonneuse-batteuse. *J'y ai acheté un tracteur, pis une combine.*

COUDON : Écoute donc, dis donc, alors. *Coudon, qu'est-ce que vous m'avez appris? Coudon y nous le disent, ben coudon on va le faire.*

CRISSE : Juron. *J'ai pas fait une crise de cenne.*

DÉBALANCER : Briser l'équilibre. *Tu débalances toute ton affaire.*

DÉBALLE : Enchaînement de formalités. *À cause du déballe fiscal qui commence à se présenter.*

DÉBARQUE : Effondrement moral, financier ou autre. *J'ai pris une maudite débarque psychologiquement.*

DÉGREILLER : (déformation de 'dégréer'). Dégarnir, déséquiper. *On dégreille morceau par morceau.*

DÉMANCHER : Défaire, démonter. *On a tout démanché ça.*

DÉPRESSIONNER : Déprimer. *Ça fait qu'y dépressionne.*

DEUX DE PIC : Imbécile. *Avoir affaire à des deux de pic comme ça.*

DONATION : Donation. *Si ça aurait été (sic) une donaison complète.*

DROP : (dérivé de l'anglais, prononcé 'drope'). Effondrement moral, financier ou autre. *Y pensait peut-être que j'étais pour prendre une drop.*

D'Y : Contraction qui signifie « de lui ». *Y ont essayé d'y parler.*

ÉCUREUR : Mécanisme d'évacuation du fumier hors du bâtiment de ferme. *On a tout refait le dedans avec un système de nettoyage, un écureur, pis la laiterie.*

EILLE!: Interjection qui signifie « attention » ou qui veut exprimer une exagération. *Eille! c'était une nuisance publique. Eille, il faut que les vaches aient leurs vitamines.*

ENCANTEUR : Celui qui s'occupe de la vente à l'encan. *Y a juste un encanteur qui est venu pour acheter la ferme.*

ENWEILLER : Envoyer, aller. *Marche par là, enweille!*

EXPANSIONNER : Donner de l'expansion à quelque chose. *On a expansionné la ferme.*

FEEDBACK : (anglicisme, prononcé 'fide-baque') Réaction par entraînement. *On n'était pas dans le feedback d'être les meilleurs.*

FUN : (anglicisme, prononcé 'fonne') Agréable, plaisant. *Ça aurait été le fun d'avoir la ferme encore.*

GAME : (anglicisme, prononcé 'guême') Jeu. *Ça faisait partie de la game.*

GARROCHER : Lancer, donner tout d'un coup. *On garrochait les balles. Garrocher toutes nos actions.*

GAZER : Faire le plein d'un véhicule moteur. *Gazer son camion.*

GENTLEMAN FARMER : (anglicisme) Expression péjorative au sein de la classe agricole pouvant être traduite par : agriculteur du dimanche. *On passait du gentleman farmer à vraiment une ferme là.*

GRANOLA : (synonyme : semeux de pot) Terme péjoratif désignant des néo-ruraux ou des jeunes qui effectuent un retour à la terre sur une base idéologique et/ou avec peu de moyens. *Encore des granolas qui arrivent dans la région pis qui vont se faire vivre sur le bien-être.*

GREILLER : (déformation de 'gréer') Équiper. *Y aurait fallu greiller la ferme d'un bulk tank.*

GROUND : (anglicisme, prononcé 'grâne') Prise à terre, connexion à la masse.

GUTS : (anglicisme, prononcé 'gotz') Cran, courage, cœur au ventre. *Une femme toute seule, il faut qu'elle ait du 'guts'.*

ICITTE : Ici. *Vendons ça, partons d'icitte.*

JOB : (anglicisme, prononcé 'djobbe') Travail. *Ça fait partie de la job.*

KIF-KIF : Arriver égal. *Je rentre dans mes frais, ça arrive kif-kif.*

LOADER : (anglicisme, prononcé 'lôdeur') Chargeuse. *J'ai racheté un tracteur avec un loader dessus.*

MAIS QUE : Lorsque, quand, dès que. *Mais que je me lève. Mais que tu reviennes.*

M'AS : Contraction qui signifie « je vais ». *M'as dire comme on dit.*

MAUTADIT : Juron. *Lui on y a fait mal en mautadit.*

MOÉ : (déformation de 'moi') *J'ai toujours fait vivre ma femme à la maison moé.*

MONDOU : interjection. *Ah! Mondou! Ça nous coûtait un peu de faire le saut là-dedans.*

MOOD : (anglicisme, prononcé 'moude') Humeur, disposition. *On partait avec un bon mood.*

MOVE : (anglicisme, prononcé 'mouve') Changement. *Nous autres on a fait un move.*

PANTOUTE : Pas du tout. *C'est pas la même affaire pantoute.*

PARÉ : Prêt. *Fernande, es-tu parée?*

PAS PIRE : Assez bien. *Ya un employé qui est pas pire.*

PATENTE : Truc, machin, chose. Entreprise. *Toutes ces patentes-là. Je connais des gars qui sont après des grosses patentes pour leurs enfants.*

PIASTRE : (prononcé 'piasse') Dollar. *Six cents piastres.*

PICOCHER : Agacer méchamment. *Y te picochent tout le temps.*

PIS : Et puis, de plus, aussi, et. *Pis j'ai racheté du quota, pis c'est là que j'ai emprunté.*



PIT : (anglicisme, prononcé 'pite') Mine, carrière. *Le pit de sable.*

P'US : Contraction pour l'adverbe de négation « plus ». *L'étable est là, [mais] elle [ne] sert p'us à rien.*

OUAN : Oui, avec un doute dans le ton, comme un « oui, mais ». *Ouan [mais] là t'es p'us ton boss.*

QU'À : Contraction qui signifie « qu'elle ». *Il faut qu'à soit pas longue.*

QUÉTAINE : Se dit de personnes qui ne sont pas à la mode. *Je me suis assez faite traiter de quétaine par ma fille.*

QUIN BEN : Et tout le reste. *On a tout organisé ça le bulk tank, le pipeline pis quin ben.*

RACHEVER : Achever. *J'ai rachevé de les couper.*

REGREILLER : (déformation de 'regréer') Équiper à nouveau. *Y voulaient me prêter pour que je regreille un troupeau d'animaux.*

RÉGUINE : (déformation de l'anglais 'rigging') Grément, outillage et, par extension, roulant d'une ferme. *Y a vendu les animaux pis la réguine.*

RÉPARTISSEUR : (déformation de 'répartiteur') *Il était le répartisseur des tâches.*

ROUND-UP : (prononcé 'ronde-hop') Marque de commerce d'herbicides. *Faire un arrosage au Round-Up.*

RUNNER : (dérivé déformé de l'anglais 'to run', prononcé 'ronner') Fonctionner, diriger. *Y runnait de la même façon. C'est nous autres qui runnaient (sic) là.*

SACRER : Laisser, abandonner. *M'as finir pas sacrer mon camp.*

SACRIFICE : Juron. *Je me rappelle sacrifice.*

SEMEUX DE POT : (traduction : semeur de marijuana) Terme péjoratif désignant des néo-ruraux pauvres ou des jeunes qui effectuent un retour à la terre, notamment sur une base idéologique. *Des gars qui s'en viennent avec des moutons, pis des semeux de pot.*

SHOT : (anglicisme, prononcé 'chotte') Coup, prise, tentative. *Vendre le quota par trois shots.*

SIMONAC : Juron. *Y est rendu sur le bien-être social simonac.*

SMATTE : (déformation de l'anglais 'smart') Gentil, sympathique. *Elle était ben smatte.*

SPARE : (anglicisme, prononcé 'spère') En réserve, pièce de rechange. *On avait notre matériel de spare.*

SQUEEZÉ : (dérivé de l'anglais, prononcé 'skouizé') Être coincé, pris. *J'étais squeezé.*

TABAROUETTE : Juron inoffensif. *Il faut qu'y fassent confiance au gars en tabarouette.*

TIMBER JACK : (dérivé de l'anglais, prononcé 'timebeur djac') Machinerie forestière pour abattre les arbres.

T'A : Contraction qui signifie « tu la ». *L'ouvrage, y faut que t'a fasses pareil là.*

T'AS : Contraction qui signifie « tu as ». *C'est tout ce que t'as.*

TI-CANNE : Sobriquet qui signifie « pion », « au bas de échelle », « déconsidéré ». *Nous autres les ti-cannes en bas.*

TITI : Superlatif. *J'ai trouvé ça dur en titi.*

TOÉ : (déformation de 'toi') *As-tu ben vu ça toé?*

TOFFER : (dérivé déformé de l'anglais 'tough') Endurer, persister. *Y aurait toffé une secousse.*

TOUCHY : (anglicisme, prononcé 'totché') Délicat. *Ça devient touchy.*

TRAIN : Soins donnés aux animaux à l'étable chaque jour, dont la traite. *C'est l'heure du train.*

TRIPER : (dérivé déformé de l'anglais 'trip') Tirer un grand plaisir, être emballé. *J'ai tripé sur la ferme.*

TROUBLE : Problème, difficulté. *On avait beaucoup de trouble.*

TRUCK : (anglicisme, prononcé 'troc') Camion ou camionnette. *Le truck repartait tout de suite.*

VAN : (anglicisme, prononcé 'vanne') Camion de livraison, semi-remorque. *Y fallait qu'y ait sa van à lui.*

WÔ! : Interjection visant à freiner un animal ou quelque chose, une idée, un projet, etc. *Là j'ai dit : wô! un instant.*

Y : Pronom « il » ou « ils », parfois « elles » ou « lui ». *Voir les choses telles qu'y sont. Y a tenté de rouler avec ce qui y restait.*

## **BIBLIOGRAPHIE**

A.C.J.C. 1934. *L'établissement des jeunes au Canada français*. Actes du congrès tenu à Nicolet. Éd. Albert Lévesque, 131 p.

A.C.J.C. 1918. *Le problème agricole au Canada français*. Rapport officiel du congrès tenu à Saint-Hyacinthe en 1916. Éd. A.C.J.C. 292 p.

AKOUN, André et Pierre ANSART (dir.) 1999. *Dictionnaire de sociologie*. Le Robert et Seuil, coll. dictionnaires Le Robert/Seuil, 587 p.

AUDETTE, Samuel. 1944. « Le problème humain », dans *Semaines sociales du Canada*, Actes du congrès de la colonisation. École sociale populaire, p. 31-39.

BARCELO, Ramon. 1988. « Transmission héréditaire et systèmes de reproduction : le cas de la Soule (Pyrénées-Atlantiques) ». *Sociologie du travail*, vol. 30, no 3, p. 443-460.

BARTHEZ, Alice. 1994. « Family-business relationships in agriculture : the double game », dans F. Caillavet, H. Guyomard et R. Lifrán (dir.) *Agricultural household modelling and family economics*. Éd. Elsevier, coll. Developments in agricultural economics, no 10, p. 259-272.

BARTHEZ, Alice. 1988. « L'entreprise agricole et la famille : domination et servitude » dans S. Lebeau et M. Morisset (dir.) *Changer l'agriculture ou s'intégrer*. Actes du Colloque des femmes en agriculture, tenu en 1987. Univ. Laval, GRÉPA, p. 106-134.

BARTHEZ, Alice. 1987. « La transmission de l'entreprise agricole : l'intervention de la famille ». INRA. *Économie et sociologie rurales, Actes et communications*, numéro 2, p. 59-62.

BARTHEZ, Alice. 1982. *Famille, travail et agriculture*. Économica, 192 p.

BEAUCHAMP, Claude. 1988. *Agropur*. Boréal, 289 p.

BERGERON, Léandre. 1980. *Dictionnaire de la langue québécoise*. VLB, 572 p.

BERTAUX, Daniel. 2001. *Les récits de vie*. Nathan, coll. 128, no 122, 127 p.

BERTAUX, Daniel. 1980. « L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités ». *Cahiers internationaux de sociologie*, volume LXIX, p. 197-225.

BILLAUD, Jean-Paul et Martin DE LA SOUDIÈRE. 1989. « La nature pour repenser le rural? » dans N. Mathieu et M. Jollivet (dir.) *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. Éd. ARF et L'Harmattan, p. 180-191.

BLANC, Michel et Philippe PERRIER-CORNET. 1993. « Farm transfer and farm entry in the European Community ». *Sociologia ruralis*, vol. 33, nos 3-4, p. 319-335.

BLANCHET, Alain et al. 1985. *L'entretien dans les sciences sociales*. Dunod, 290 p.

BOHLER, Karl Friedrich et Bruno HILDENBRAND. 1990. « Farm families between tradition and modernity ». *Sociologia ruralis*, vol. 30, no 1, p. 18-33.

- BOUCHARD, Gérard. 1988. « Co-intégration et reproduction de la société rural. Pour un modèle saguenayen de la marginalité ». *Recherches sociographiques*, vol. 29, nos 2-3, p. 283-310.
- BOUCHARD, Gérard. 1987. « Sur la reproduction en milieu rural : systèmes ouverts et systèmes clos ». *Recherches sociographiques*, vol. 28, nos 2-3, p. 229-251.
- BOUCHARD, Gérard. 1983. « Les systèmes de transmission des avoires familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVIIe au XXe siècle ». *Histoire sociale*, vol. XVI, no 31, p. 35-60.
- BOYD, Stephen. 1998. *Exploiter une ferme d'agrément. Pour le plaisir ou le profit?* Statistique Canada, Division de l'agriculture. Document de travail no 33, 27 p.
- BRUNEAU, Pierre et al. 1993. *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*. GRIDEQ, Univ. du Québec à Rimouski, 162 p.
- CADIEUX, Louise et Jean LORRAIN. 2003. « La succession dans les PME familiales : une réflexion sur l'état de nos connaissances et sur modes d'intervention ». *Organisations et territoires*, vol. 12, no 1, p. 25-32.
- CALDWELL, Gary. 1988. « Surcapitalisation et idéologie de l'entreprise en agriculture ». *Recherches sociographiques*, vol. 29, nos 2-3, p. 349-371.
- CCGEA. 2004. *Guide de gestion des risques agricoles*. Agriculture et agroalimentaire Canada. 79 p. [http://farmcentre.com/francais/downloads/pdf/risk\\_fre.pdf](http://farmcentre.com/francais/downloads/pdf/risk_fre.pdf)
- CHAMPAGNE, Patrick. 1987. « Capital culturel et patrimoine économique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 69, p. 51-66.
- CHAMPAGNE, Patrick. 1986. « La reproduction de l'identité ». *Actes de la recherche en sciences sociales*., no 65, p. 41-64.
- COURVILLE, Serge. 2000. *Le Québec : genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique*. PUL et l'Harmattan, coll. Géographie historique, 508 p.
- CRAAQ. 2004. *Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec*. Version internet, 126 p.
- DAVID, Jacques. 1988. « Les formes contemporaines de la transmission des exploitations agricoles ». *Études rurales*, nos 110-111-112. p. 71-83
- DEBAILLEUL, Guy. 1991. « Régulation agricole et déstructuration du milieu rural : le rôle des mesures agricoles », dans B. Vachon (dir.) *Le Québec rural dans tous ses états*. Actes des États généraux du monde rural. Boréal, p. 127-147.
- DEBAILLEUL, Guy. 1988. « Zonage et agriculture québécoise dans les années 70 ». *Recherches sociographiques*, vol. 29, nos 2-3, p. 397-416.

DEBAILLEUL, Guy et Daniel-Mercier GOUIN. 1988. « Le développement des formes de co-exploitation en agriculture au Québec : un bilan et une interprétation ». CEGAQ, *Colloque sur la co-exploitation en agriculture*. Cahier de conférences, p. 7-25.

DE KONINCK, Rodolphe. 1984. « Pourquoi les paysans? Interrogations sur la territorialité de l'agriculture familiale et notes sur le cas québécois ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, p. 261-274.

DION, Suzanne. 2000a. « Tout le monde peut-il être heureux dans une ferme de groupe? » *Le coopérateur agricole*. Février. Version internet.

DION, Suzanne. 2000b. « Fric et famille ». *Le coopérateur agricole*. Avril. Version internet.

DUBÉ, Yves et Jean-Marie MARTIN. 1963. *Problèmes de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent*. Étude réalisée pour le Conseil d'orientation économique du Bas-St-Laurent, 278 p.

DUGAS, Clermont. 1988. « Marginalité économique et mobilité géographique dans l'espace québécois ». *Recherches sociographiques*, vol. 29, nos 2-3, p. 431-444.

DUGAS, Clermont. 1983. *Les régions périphériques. Défi au développement du Québec*. PUQ, 253 p.

DUSSAULT, Gabriel. 1978. « La colonisation équivoque ». *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, p. 34-53.

DUMONT, Michel et al. 2005. « Arrêtons de croire que les politiques agricoles doivent venir de Genève, de Washington ou d'Ottawa... ». *Le Soleil*, lundi 25 avril.

EDUCONSEIL. 2003. *Étude sur les jeunes et la formation en agriculture*. Rapport de recherche réalisé pour le MAPAQ. 213 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/91D32F90-5036-4941-894B-32345D526812/0/sommaire.pdf>

FADQ. 2005a. *Programme d'appui financier à la relève agricole*. 14 p. [http://www.financiereagricole.qc.ca/fr/fina/prog\\_rele\\_agri.pdf](http://www.financiereagricole.qc.ca/fr/fina/prog_rele_agri.pdf)

FADQ. 2005b. *Rapport annuel 2004-2005*. 44 p. [http://www.financiereagricole.qc.ca/fileadmin/cent\\_docu/publ/corp/rapp\\_annu/rapp\\_annu.pdf](http://www.financiereagricole.qc.ca/fileadmin/cent_docu/publ/corp/rapp_annu/rapp_annu.pdf)

FADQ. 2004a. *Plan d'action à l'égard du développement durable et de l'écoconditionnalité*. 6 p. [www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/econoconditionnalite](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/econoconditionnalite)

FADQ. 2004b. *Rapport annuel 2003-2004*. 42 p. [http://www.financiereagricole.qc.ca/fr/publ/rapp/rapp\\_annu/2003\\_2004/rapp\\_annu.pdf](http://www.financiereagricole.qc.ca/fr/publ/rapp/rapp_annu/2003_2004/rapp_annu.pdf)

FADQ. 2003. *Rapport annuel 2002-2003*. 87 p. [http://www.financiereagricole.qc.ca/fr/publ/rapp/rapp\\_annu/2002-2003/rapp\\_ann01\\_0203.pdf](http://www.financiereagricole.qc.ca/fr/publ/rapp/rapp_annu/2002-2003/rapp_ann01_0203.pdf)

FADQ. 2002. *Rapport d'activités de la direction 2001-2002*. 22 p. [http://internet.fadq.qc/file\\_admin/cent\\_docu/publ/corp/rapp\\_annu/rapp\\_act\\_pre.pdf](http://internet.fadq.qc/file_admin/cent_docu/publ/corp/rapp_annu/rapp_act_pre.pdf)

FCEI. s.d. *Planification de la relève : perspective des entreprises agricoles*. 6 p. <http://www.fcei.ca/researchf/businfo/pdf/dag0001f.pdf>

FORTIN, Gérald. 1971. *La fin d'un règne*. Hurtubise HMH, coll. Sciences de l'homme et humanisme, 397 p.

FORTIN, Jean-Charles et Antonio LECHASSEUR (dir.) 1993. *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. IQRC, coll. Les régions du Québec, no 5. 860 p.

FRAQ. 2003. *Mémoire présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec*. 26 p.

GASSE, Yvon (dir.), Ghislain THÉBERGE (dir.) et Julien NAUD. 1986. *La relève et la succession dans les PME familiales québécoises*. Univ. Laval, Institut de rech. politiques, 25 p.

GASSON, Ruth et Andrew ERRINGTON. 1993. *The farm family business*. Éd. CAB International, 290 p.

GASSON, Ruth. 1986. « Part time farming strategy for survival ». *Sociologia ruralis*, vol. 24, nos 3-4, p. 364-375.

GAUTHIER, Madeleine. 1997. « La migration des jeunes et le passage à la vie adulte des jeunes d'aujourd'hui », dans M. Gauthier (dir.) *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*. PUL et IQRC, coll. Culture et société, p. 105-130.

GODBOUT, Jacques T. et Johanne CHARBONNEAU. 1996. *La circulation du don dans la parenté*. INRS-Urbanisation, coll. Rapports de recherche, numéro 17, 242 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1994. *Les principales formes juridiques de l'entreprise au Québec*. 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée. Inspecteur général des institutions financières, 79 p.

GRELL, Paul. 1985. *Étude du chômage et de ses conséquences : les catégories sociales touchées par le non-travail. Histoires de vie et modes de débrouillardise*. Rapport de recherche, Univ. de Montréal, Groupe d'analyse des politiques sociales, 440 p.

GROULX, Lionel-Henri. 1998. « Sens et usage de la recherche qualitative en travail social », dans J. Poupart et al. *La méthodologie qualitative. Diversité des champs et des pratiques de recherche au Québec*. Gaëtan Morin, p. 1-50.

GROUPE ANGUS REID. 2000. *Adaptation aux changements et gestion des risques : profil des attitudes et des comportements des producteurs agricoles canadiens*. Étude réalisée pour Agriculture et agroalimentaire Canada, pages Web consultées le 5 juillet 2002. <http://www.agr.gc.ca/policy/epad/french/pubs/adhoc/angus/toc.htm>

HAMEL, Thérèse et Michel MORISSET. 1995. « Les déterminants de l'obligation scolaire agricole ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXI, no 4, p. 831-858.

HAMEL, Thérèse et Michel MORISSET. 1993. *Formation, pratiques et performances agricoles au Québec*. Rapport de recherche. Univ. Laval, GRÉPA, 105 p.

HANDFIELD, Mario, Diane PARENT et Bruno JEAN. 2005. « L'insuccès de la transmission de la ferme familiale : perspectives parentales », dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *Territoires et fonctions. Tome 2. Des pratiques aux paradigmes*. GRIDEQ et CRDT, p. 189-203.

HANDFIELD, Mario. 2002. *Résumés-synthèses ou « la petite histoire de... »*. Deuxième partie : les cas « post ». Document de travail inédit, 199 p.

HANDFIELD, Mario. 2002. *Projet de thèse*. Université du Québec à Rimouski (UQAR), 75 p. et appendices.

HANDFIELD, Mario, Jacques TONDREAU et Diane PARENT. 2001. *Transfert de ferme et établissement en agriculture : bibliographie internationale*. Université Laval, Agri-Gestion Laval. 93 p.

HUGRON, Pierre. 1991. *L'entreprise familiale. Modèle de réussite du processus successoral*. Presses des HEC, Institut de recherches politiques, 69 p.

JACQUES-JOUVENOT, Dominique, Marie GILLET et Sylvie GUIGON. 2002. « Le patrimoine : fondement identitaire de la profession agricole » dans J.-P. Sylvestre (dir.) *Agriculteurs, ruraux et citoyens. Les mutations des campagnes françaises*. Éd. Educagri et CRDP de Bourgogne, coll. Documents, actes et rapports pour l'éducation, p. 91-108.

JACQUES-JOUVENOT, Dominique. 1997. *Choix du successeur et transmission patrimoniale*. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 239 p.

JEAN, Bruno et Daniel-Mercier GOUIN. 2002. *Évaluation des mesures de soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches*. Rapport de recherche. UQAR, Chaire de recherche du Canada en développement rural, 124 p.

JEAN, Bruno et Diane PARENT. 2000. « S'installer en agriculture familiale entre la logique entrepreneuriale et patrimoniale : les enseignements d'une étude sur le transfert intergénérationnel des fermes ». Communication présentée au *Congrès mondial de sociologie rurale*, 16 p.

JEAN, Bruno. 1997. *Pour une sociologie de la ruralité*. PUQ, coll. Science régionale, 318 p.

JEAN, Bruno et Bernard VACHON. 1991. « Le développement rural et le modèle agricole productiviste », dans B. Vachon (dir.) *Le Québec rural dans tous ses états*. Actes des États généraux du monde rural. Boréal, p. 149-166.

JEAN, Bruno. 1988. « La 'ruralité' bas-laurentienne : développement agricole et sous-développement rural ». *Recherches sociographiques*, vol. 29, nos 2-3, p. 239-263.



JEAN, Bruno et Oleg STANEK. 1987. « L'exploitation familiale au Québec », dans H. Lamarche (dir.) *Les capacités d'adaptation de l'exploitation agricole : comparaison internationale*. CNRS-Université de Paris X, Groupe de recherches sociologiques, p. 17-55.

JEAN, Bruno. 1985. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. PUQ, 431 p.

JERVELL, Anne M. 1999. « Changing patterns of family farming and pluriactivity ». *Sociologia ruralis*, vol. 39, no 1, p. 100-116.

JULIEN, Pierre-André. 1994. « Pour une définition des PME », dans P.-A. Julien (dir.) *Les PME. Bilan et perspectives*. Économica et Presses Inter Universitaires. Groupe de recherche en économie et gestion des PME (GREPME), p. 21-40.

KAYSER, Bernard. 1990. *La renaissance rurale*. Armand Colin, coll. U, 316 p.

KAYSER, Bernard, R. HÉRIN et F. MASSOU. 1986 *L'installation des jeunes agriculteurs et la diversification des modèles de développement*. Institut de géographie, Université de Toulouse-Le Mirail et ERA 1038 CNRS, Université de Caen, 130 p.

KESTEMAN, Jean-Pierre. 2004. *Histoire du syndicalisme agricole au Québec UCC-UPA 1924-2004*. Boréal, 455 p.

LABERGE, Alain. (dir.) 1993. *Histoire de la Côte-du-Sud*. IQRC, coll. Les régions du Québec, no 4. 644 p.

LACOMBE, Réjean. 2005a. « La dette des agriculteurs canadiens frôle les 50G\$ ». *Le Soleil*, samedi 31 décembre.

LACOMBE, Réjean. 2005b. « De plus en plus d'agriculteurs doivent avoir des revenus hors ferme pour survivre ». *Le Soleil*, vendredi 9 décembre.

LACOMBE, Réjean. 2004. « La situation des fermes laitières du Québec se dégrade ». *Le Soleil*, mercredi 10 novembre.

LAMAISON, Pierre. 1988. « De la transmission à l'abandon ». *Études rurales*, nos 110-111-112, p. 9-27.

LAMARCHE, Hughes. 1987. « Crise et permanence de l'exploitation familiale en France ». *Sociologie du travail*, vol. 49, no 4, p. 443-458.

LAMBERT, Rémy et Sarah-Sophie JULIEN. 2000. *Analyse de la concentration économique et géographique dans le secteur alimentaire*. Univ. Laval, Centre de recherche en économie agroalimentaire (CRÉA), Série Recherche, numéro R.00.06, 177 p.

LAMOUREUX, Diane. 1985. *L'abandon des terres agricoles en Gaspésie, Québec : les causes et les impacts sur l'utilisation des terres*. Environnement Canada, Direction générale des terres. Document de travail 29, 100 p.

LEVALLOIS, Raymond. 2003a. « L'endettement en agriculture : un risque ou une chance? ». Communication présentée en 2003 au Colloque de l'entrepreneur gestionnaire à Drummondville, CRAAQ, Traget-Laval, 24 p. <http://www.traget.ulaval.ca/documents/confRL1103.pdf>

LEVALLOIS, Raymond. 2003b. « Réflexions sur l'évolution de la dimension des entreprises laitières du Québec ». *Agri-Info*, septembre, p.2. <http://www.agrigestion.ca/Services/Agri-Info/Sept2003.pdf>

LEVALLOIS, Raymond. 2003c. « L'expansion en agriculture : un choix incontournable? ». Communication présentée en 2001 au *Colloque de l'entrepreneur gestionnaire à Drummondville*, CRAAQ, Traget-Laval, 18 p. <http://www.traget.ulaval.ca/documents/confRL1101.pdf>

LÉVESQUE, Denis. 1997. « Mettre fin à une association sans tout détruire ». Communication présentée au *Symposium sur les bovins laitiers*, CPAQ. 6 p. [http://www.agrireseau.qc.ca/bovins\\_laitiers/Documents/bov60.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/bovins_laitiers/Documents/bov60.pdf)

LUGINBUHL, Y. 1989. « Sauvage/ cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages », dans N. Mathieu et M. Jollivet (dir.) *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. Éd. ARF et L'Harmattan, p. 42-49.

MAPAQ. 2005a. *La rétribution des biens et services environnementaux produits par l'agriculture : des actions pour le présent, une vision pour l'avenir*. Direction des politiques agroenvironnementales. 76 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/3AE5DCCA-846E-49C4-BFA0-D885040D5928/0/BSEenmilieuagricole.pdf>

MAPAQ. 2005b. *Politique jeunesse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Volet Établissement et relève agricole*. Direction de communications, 32 p.

MAPAQ. 2004. *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec*. Direction des politiques sur la gestion des risques, 83 p.

MAPAQ. 2002. *Profil de la relève agricole au Québec 2000*. Direction du développement de la main-d'œuvre du bio-alimentaire. 136 p.

MAPAQ. 1999. *Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Plans d'action des groupes de travail*. Gouv. du Québec, pages Web consultées le 7 juillet 2002. <http://www.agr.gouv.qc.ca/forum99/plansaction.html>

MAPAQ. 1998. *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*. Le développement économique : un choix de société. Actes du symposium. Gouv. du Québec, pages Web consultées le 7 juillet 2002. <http://www.agr.gouv.qc.ca/caaq/derconf.html>

MARESCA, Sylvain. 1986. « Le théâtre de la profession. Le contrôle collectif de l'installation des jeunes agriculteurs ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 65, p. 77-85.

MARTEL, Patrice. 2000. « Inflation des actifs agricoles : impact sur le transfert ». Actes du colloque *Agri-Vision*, 7 p.

MAYER, Robert et Jean-Pierre DESLAURIERS. 2000. « Quelques éléments d'analyse qualitative » dans R. Mayer et F. Ouellette. *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Éd. Gaëtan Morin, p. 159-189.

MAYER, Robert et Francine OUELLETTE. 1991. *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Éd. Gaëtan Morin, 537 p.

MICHAUD, Donald. 1997. « La coexploitation en agriculture : un mariage réussi ou un divorce inévitable ? ». Communication présentée au 21<sup>e</sup> *Symposium sur les bovins laitiers*, CPAQ. 14 p. <http://www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers/Documents/bov58.pdf>

MORISSET, Michel. 2005. « La ferme familiale : une transmission de plus en plus difficile ». *Le Soleil*, samedi 16 juillet.

MORISSET, Michel. 1990. « Agriculture de production ou agriculture d'occupation ». Communication présentée à la 2<sup>e</sup> *conférence annuelle des perspectives agricoles québécoises*. CEGAQ, p. 83-88.

MORISSET, Michel. 1987. *L'agriculture familiale au Québec*. L'Harmattan, coll. Alternatives paysannes, 206 p.

MUZZI, Patrick et Michel MORISSET. 1987. *Les facteurs de réussite ou d'échec de l'établissement en agriculture au Québec*. Rapport de recherche, Univ. Laval, GREPA, 72 p.

OURLIAC, Guy. 1994. « La dotation aux jeunes agriculteurs : mesure d'incitation ou de dissuasion ? » *Économie rurale*, no 223, septembre-octobre, p. 53-56.

PAILLAT, Nicolas et Sébastien LEBEL. 2003. *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture*. Groupe Agéco, 129 p.

PAILLAT, Nicolas, Sébastien LEBEL et Michel MORISSET. 2002. *La rareté de la main-d'œuvre agricole : une analyse économique*. Groupe Agéco, 128 p.

PARENT, Diane et al. 2004. *Établissement en agriculture de la relève non familiale : trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*. Rapport de recherche, Traget-Laval, 157 p.

PARENT, Diane. 2003a. « La crise d'identité des agriculteurs ». *Le Soleil*, samedi 16 août.

PARENT, Diane. 2003b. « De la ferme familiale d'hier à l'entreprise agricole d'aujourd'hui : enjeux et propositions pour un développement local durable ». Communication présentée en 2001 au 27<sup>e</sup> *Colloque annuel de l'UPA* sur Les structures de fermes au Québec. Traget-Laval, 8 p.

PARENT, Diane, Bruno JEAN et Myriam SIMARD. 2000. *Transmission et maintien de la ferme familiale : analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*. Rapport de recherche, Agri-Gestion Laval, 108 p.

PARENT, Diane. 1996a. « Le transfert de ferme : les dimensions oubliées ». *Colloque Agri-vision*, Saint-Hyacinthe.

PARENT, Diane. 1996b. « Une valeur sûre, la famille... Mais quelle famille? ». *Bulletin des agriculteurs*. Septembre, p. 24-25.

PARENT, Diane. 1994. *Discours du changement et transformation de la ferme familiale : l'analyse des représentations sociales des partenaires de l'entreprise agricole familiale*. Thèse de doctorat en communication, UQAM, 256 p.

PARENT, Diane. 1993. « Changement et entreprise agricole familiale : ...ce qui se cache derrière les apparences! ». Communication présentée au 6<sup>e</sup> colloque sur la gestion de l'entreprise agricole. GÉAGRI, p. 13-26.

PELOQUIN, Tristan. 2005. « La vie de fou d'agriculteur, c'est fini pour moi ». *Le Soleil*, samedi 17 septembre.

PERREAULT, Yvon G. 1994. *Mettre de l'ordre dans l'entreprise familiale. La relation famille et entreprise*. Éd. Transcontinentales et Fondation de l'entrepreneurship, 123 p.

PERREAULT, Yvon G. 1993. *L'entreprise familiale. La relève : ça se prépare!* Éd. Transcontinentales et Fondation de l'entrepreneurship, 289 p.

PERRIER, Jean-Philippe, Isabelle ALLARD et Diane PARENT. 2004. *Transfert de ferme et démantèlement au Québec : études de cas*. Rapport de recherche. Trajet Laval, 162 p.

PILON-LÊ, Lise. 1990. « La transmission des fermes spécialisées au Québec », dans J. Franquen (dir.) *Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec*. L'Harmattan et PUQ, p. 99-109

PILON-LÊ, Lise. 1984. « La relève agricole au Québec : problèmes juridiques et socio-économiques du transfert de la ferme spécialisée ». Actes du colloque franco-québécois *Les politiques agro-alimentaires et leurs conséquences sur le monde rural*, tenu à Paris, p. 250-280.

POTTER, Clive et Matt LOBLEY. 1996. « Unbroken thread? Succession and its effects on family farms in Britain ». *Sociologia ruralis*, vol. 36, no 3, p. 286-306.

POTTER, Clive et Matt LOBLEY. 1992. « Ageing and succession on family farms: the impact on decision-making and land use ». *Sociologia ruralis*, vol. 32, nos 2-3, p. 317-334.

PRÉFONTAINE, Serge. 1999. « Ferme à vendre : lorsqu'on choisit les enfants... ». Communication présentée au *Colloque de l'entrepreneur gestionnaire*. GÉAGRI, 41 p.

RÉMY, Jacques. 1987. « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux pour le contrôle du titre d'agriculteur ». *Sociologie du travail*, vol. 29, no 4, p. 415-441.

RENAUD, Marc. 1990. « Les fluctuations dans le secteur des affaires sociales », dans V. Lemieux (dir.) *Les institutions québécoises : leur rôle, leur avenir*. Actes du colloque du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. PUL, p. 279-294.

RIALLAND, Cécile. 1994. « La relève agricole du Québec : approche géographique et sociale ». *Norois*, vol. 41, no 161, 169-182.

RIALLAND, Cécile. 1991. « Analyse géographique comparée de l'installation en agriculture en Pays de la Loire et au Québec », dans J. Chevalier, B. Jean, J.-L. Klein et N. Sztokman (dir.) *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions socio-territoriales*. GRIDEQ, GRIR et URA, p. 231-257.

ROMAIN, Robert et Pierre MARCOTTE. 2000. *Évolution comparée du secteur agricole québécois à l'aube du XXIe siècle : implications pour l'agroéconomiste*. Univ. Laval, Centre de recherche en économie agroalimentaire (CRÉA). Série Discussion, no D.00.01, 26 p.

ROY, Markita. 2001. *Changer nos contraintes en opportunités*. Rapport de recherche. Table agricole et bioalimentaire de la Matapédia et Société d'agriculture de la Matapédia, 29 p.

ST-CYR, Louise, Francine RICHER et Jean-Pierre DUPUIS. 1998. *La relève agricole familiale au Québec : portrait et facteurs de succès à la relève établie*. HEC, Groupe femmes, gestion et entreprises. Cahier de recherche, no 98-01, 164 p.

ST-CYR, Louise et al. 1994. *La relève agricole au Québec, une affaire de filles et de fils*. HEC, Groupe femmes, gestion et entreprises. Cahier de recherche, no 94-01, 131 p.

SAINT-PIERRE, Jacques. 1997. *Histoire de la Coopérative fédérée : l'industrie de la terre*. PUL et IQRC, 287 p.

SAINT-PIERRE, Michel R. 1999. « Le transfert d'entreprise : une étape ou un processus ». *Partenaires*, vol. 10, no 3, p. 2-3.

SANTERRE, Renaud. 1987. « La donation, facteur d'autonomie ou de dépendance des agriculteurs âgés? », dans G. Leclerc (dir.) *Les conditions d'autonomie individuelle et collective de la personne âgée*. ACFAS. *Les cahiers scientifiques*, no 56, p. 45-58.

SANTERRE, Renaud. 1986. « L'histoire de vie comme instrument de recherche et technique d'animation sociale des personnes âgées », dans M.-A. Delisle (dir.) *Le fonctionnement individuel et social de la personne âgée*. ACFAS. *Les cahiers scientifiques*, no 46, p. 390-413.

SÉGUIN, Maurice. 1971. « La Conquête et la vie économique des Canadiens » dans *Le « retard » du Québec*, Boréal Express, coll. Études d'histoire du Québec, no 1, p. 93-111.

SÉGUIN, Normand. 1980. « L'histoire de l'agriculture et de la colonisation au Québec depuis 1850 » dans *Agriculture et colonisation au Québec*, Boréal Express, coll. Études d'histoire du Québec, no 9, p. 9-37.

SHIATY, A. E. (dir.) 1988. *Dictionnaire du français plus*. CEC inc., 1856 p.

SIMARD, Myriam. 1995. « Immigration agricole au Québec : impact sur le milieu rural et le développement régional ». *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 18, no 3, p. 307-332.

STALKER, Nancy A., Janice MCGREGOR et George ROCK. 1996. « From one generation to the next : successful farm transfers from the perspectives of retiring and successor farm family members ». 24 p.

STANEK, Oleg. 1994a. « Les stratégies familiales », dans H. Lamarche (dir.) *L'agriculture familiale. Comparaison internationale. Tome II. Du mythe à la réalité*. L'Harmattan, coll. Alternatives rurales, p. 101-126.

STANEK, Oleg. 1994b. « Le travail familial agricole et la pluriactivité », dans H. Lamarche (dir.) *L'agriculture familiale. Comparaison internationale. Tome II. Du mythe à la réalité*. L'Harmattan, coll. Alternatives rurales, p. 127-148.

STANEK, Oleg. 1990. *Intégration sociale des agriculteurs au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Rapport de recherche. GRIDEQ, 85 p. et annexes.

STANEK, Oleg. s.d. *L'exploitation agricole familiale canadienne dans une perspective comparative*. Rapport de recherche. 63 p.

STATISTIQUE CANADA. 2005. *Statistiques sur les revenus agricoles 2002*. Statistique Canada, division de l'agriculture, 84 p.

SYMES, David. 1990. « Bridging the generations : succession and inheritance in a changing world ». *Sociologia ruralis*, vol. 30, nos 3-4, p. 280-291.

TASSÉ, Louise. 1977. *Le syndicalisme agricole québécois et l'industrialisation de la production agricole*. Univ. de Montréal, Centre de recherches et d'innovation urbaines (CRIU), 34 p.

TAYLOR, Janet E. et Joan E. NORRIS. 2000. « Siblings relationships fairness and conflict over transfer of the farm ». *Family relations*, vol. 49, no 3, p. 277-283.

TONDREAU, Jacques, Diane PARENT et Jean-Philippe PERRIER. 2002. *Transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre. Situation au Québec et regard sur le monde*. Univ. Laval, Agri-Gestion Laval, 168 p.

TONDREAU, Jacques et Michel MORISSET. 1998. *Relève en agriculture et formation agricole : une équation à plusieurs variables*. Univ. Laval, GRÉPA, 137 p.

VIVIER, Dominique. 1987. « Identités et stratégies des agriculteurs de montagne face à la CEE ». *Sociologia ruralis*, vol. 27, nos 2-3, p. 141-148.

WAMPACH, Jean-Pierre. 1992. *Agriculture et développement économique au Québec : productivité et revenu agricole dans une économie industrialisée*, PUL, 211 p.

WHATMORE, Sarah et al. 1987. « Towards a typology of farm businesses in a contemporary British agriculture ». *Sociologia ruralis*, vol. 27, no 1, p. 21-37.

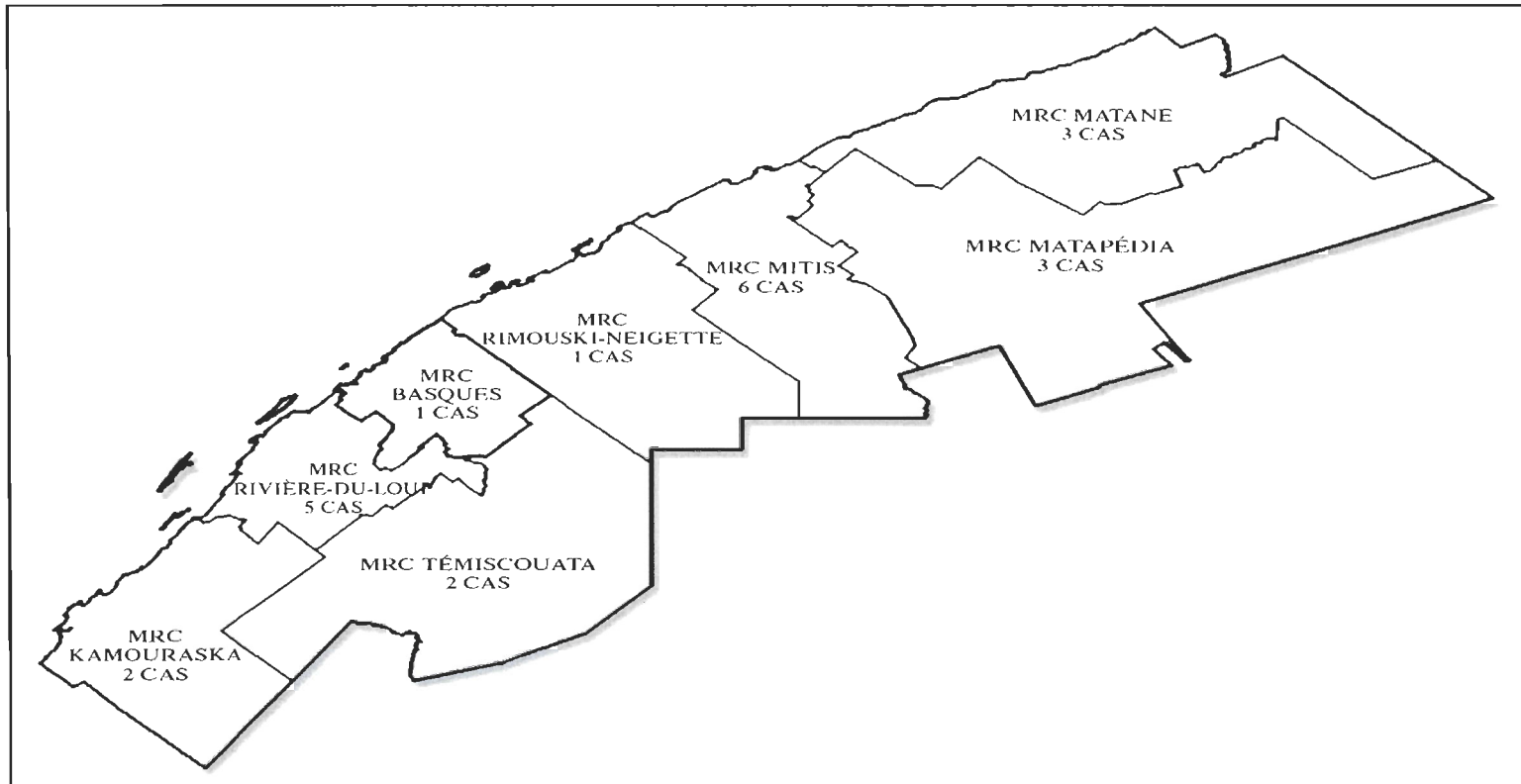
## **APPENDICES**

**APPENDICE « A »**

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CAS D'ABANDON  
POST-ÉTABLISSEMENT



Répartition géographique des cas d'abandon post-établissement étudiés



**APPENDICE « B »**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CAS  
ET NOTES SUR LES ENTRETIENS

## Principales caractéristiques des cas post-établissement et notes sur les entretiens

CAS	Type de relève	Type d'établissement	Type d'abandon*	Répondants	Particularités
01	Fils	Graduel	Ante-Transfert	Parents	3 <sup>e</sup> entrevue de pré-test
02	Fille-Gendre	Graduel	Ante	Père	Mère intervient ponctuellement
03	Fils-Fils	Graduel	Ante	Mère	
04	Fils	En bloc	Post-Transfert	Père	Mère présente sans intervenir
05	Fils	En bloc	Post	Père	Deux fils présents, entrevue non enregistrée
06	Fils	En bloc	Post	Parents	
07	Fils	Graduel	Ante	Père	
08	Fille-Gendre	En bloc	Post	Parents	
09	Fils-Fils	Graduel	Ante	Parents	
10	Fils-Bru	Graduel	Post	Parents	
11	Fils	Graduel	Ante	Père	Mère présente sans intervenir
12	Fils-Fille	En bloc	Post	Parents	Fille intervient ponctuellement
13	Fils-Bru	En bloc	Post	Père	Mère intervient ponctuellement
14	Fils	En bloc	Post	Mère	
15	Fils	Graduel	Post	Père	
16	Fils	En bloc	Post	Mère	Père intervient ponctuellement
17	Fils	En bloc	Post	Parents	
18	Fils	Graduel	Post	Parents	
19	Fils-Bru	En bloc	Post	Parents	
20	Fils-Fils	Graduel	Ante	Parents	Visite du fils
21	Fils-Fille-Gendre-Bru	En bloc	Post	Parents	Visite du fils
22	Fils	En bloc	Post	Parents	1 <sup>ère</sup> Entrevue de pré-test
23	Fils	En bloc	Post	Père	2 <sup>e</sup> Entrevue de pré-test, belle-mère intervient ponctuellement

\*Un abandon post-établissement peut avoir lieu avant ou après la fin du transfert du juridique.

## **APPENDICE « C »**

OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES :  
QUESTIONNAIRE ET GRILLE D'ENTRETIEN

# L'ENTREPRISE AGRICOLE FAMILIALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL : S'ETABLIR EN AGRICULTURE ET REUSSIR L'INSTALLATION

## *SOMMAIRE*

### A. PRISE DE CONTACT : UNE INTRODUCTION A LA RECHERCHE ET À L'ENTREVUE

- Présentation de l'interviewer et de la recherche
- Présentation du but, de la structure et du déroulement de l'entrevue
- Conditions déontologiques : confidentialité et anonymat
- Réponses aux questions du répondant
- Consentement et engagement : explications et signatures

### B. QUESTIONNAIRE : COLLECTE DES DONNÉES DESCRIPTIVES

- Trajectoire d'entreprise et d'installation
- Niveau individuel et familial
- Niveau de l'entreprise et des ressources

### C. GRILLE D'ENTRETIEN : COLLECTE DES DONNÉES QUALITATIVES

- Thème 1 : Historique de l'établissement des parents et de leurs premières années d'exploitation de la ferme
- Thème 2 : Identification et préparation d'une relève potentielle, d'un retrait éventuel des parents et d'un transfert futur de la ferme
- Thème 3 : Élaboration du projet d'établissement de la relève familiale, de retrait des parents et de transfert de la ferme familiale
- Thème 4 : Installation de la relève, transfert et reprise de la ferme et retrait des parents (sauf pour les cas *ante*)
- Thème 5 : Abandon *ante ou post* établissement et stratégies post-abandon de la relève et des parents

### D. FIN DE L'ENTREVUE ET REMERCIEMENTS

\*Cette présentation concerne les directives et informations que l'interviewer doit savoir et qu'il doit transmettre au répondant à la prise de contact ou avant l'entretien.

#### PRISE DE CONTACT : UNE INTRODUCTION À LA RECHERCHE ET À L'ENTREVUE

- Présentation de l'interviewer et de la recherche (thème général, démarche et objectifs)
  - *Dire qui l'on est, ce que l'on fait et notre rôle dans l'étude.*
  - *Parler de l'étude, de qui la dirige, de la démarche de recherche, de ce que l'on cherche à mieux connaître et la resituer dans son contexte.*
  - *Présenter de manière claire et concise les objectifs de l'entrevue, ses grandes lignes et le temps escompté (durée totale pour un cas ante-établissement : de 2 à 3 heures, et pour un cas post-établissement : de 2 h 30 à 3 h 30).*
  - *Prendre le temps d'établir le contact avec le répondant pour créer un climat de confiance et de collaboration.*
  
- Présentation du but, de la structure et du déroulement de l'entrevue
  - *On cherche à obtenir le témoignage du répondant sur son expérience personnelle concernant son installation sur la ferme, la préparation de sa relève, l'élaboration d'un projet de transfert intergénérationnel de la ferme, l'établissement de la relève et le retrait du répondant, l'abandon de la transmission avant ou après l'établissement de la relève.*
  - *Exposer la démarche de l'entrevue (questionnaire administré par l'interviewer suivi d'un entretien enregistré).*

Conditions déontologiques : confidentialité et anonymat

- *Engagement du chercheur : les données du questionnaire et de l'entretien serviront seulement aux fins de la recherche et ne seront en aucun cas transmises ou divulguées ni à des tierces personnes, ni à des organismes, ni à aucune institution et, en aucun cas, nos travaux de recherche qui découleront de l'utilisation des informations recueillies au cours de cet entretien ne permettront d'identifier le répondant, sa famille ou sa ferme.*

- *Indiquer l'utilisation d'un code garantissant l'anonymat et la confidentialité.*
- *Informé de la possibilité de mettre un terme à l'entretien en tout temps.*
- *Informé de la diffusion des résultats et des retombées attendues de l'étude.*
- Réponses aux questions du répondant
  - *Être à l'écoute des appréhensions du répondant et le rassurer.*
  - *Répondre aux questions du répondant et clarifier les points qui font l'objet d'une mauvaise interprétation ou d'une incompréhension.*
- Consentement et engagement : explications et signatures
  - *À compléter avant le début de l'entrevue et remettre une copie au répondant.*

## QUESTIONNAIRE : Collecte des données descriptives

### *Notes explicatives et méthodologiques à l'usage de l'interviewer*

1. Par le questionnaire, l'interviewer vise à recueillir des données descriptives sur la situation personnelle du répondant, sur la situation familiale et sur celle de l'entreprise.
2. On cherche également à resituer l'information factuelle dans sa dimension historique en vue de pouvoir reconstituer l'histoire de l'exploitation agricole familiale.
3. Ces données permettent à l'interviewer d'avoir une meilleure idée de l'évolution globale et du portrait général de la ferme familiale, de la famille agricole et du processus de succession avant de réaliser l'entretien, ce qui lui permettra de mieux orienter celui-ci en posant les questions principales et complémentaires appropriées à la situation.
4. Cela permettra également au répondant de faire remonter à sa mémoire les faits qui ont marqué son histoire personnelle et familiale, celle de sa ferme et les faits entourant l'expérience de transmission intergénérationnelle de la ferme familiale.
5. Le portrait global de l'exploitation agricole familiale dégagé par les données descriptives permettra de mieux comprendre les propos recueillis durant l'entrevue au moment d'en faire l'analyse.
6. Le questionnaire est composé de questions fermées, non enregistrées ; il est administré et complété par l'interviewer qui note les réponses du répondant.
7. Le questionnaire se divise en trois parties ; il permet de recueillir des données sur la trajectoire d'entreprise et d'installation, sur le plan familial et individuel et sur le plan de l'entreprise et des ressources.
8. L'interviewer doit gérer le temps et arbitrer entre recentrer le répondant au besoin et l'amener à donner plus d'informations. Aviser le répondant qu'il peut refuser de répondre à certaines questions s'il ne se sent pas à l'aise de le faire. Durée : 45 à 60 minutes.



Entretien # \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Région \_\_\_\_\_  
Répondant(s) \_\_\_\_\_ MRC \_\_\_\_\_  
Durée Questionnaire \_\_\_\_\_ Durée Entretien \_\_\_\_\_

## TRAJECTOIRE D'ENTREPRISE ET D'INSTALLATION

### 1. Transmission et installation sur la ferme :

- a) Installation du père sur la ferme de : ses parents \_\_\_\_\_ partie de ferme de ses parents \_\_\_\_\_ autre ferme de ses parents \_\_\_\_\_ ses beaux-parents \_\_\_\_\_ autre ferme \_\_\_\_\_
- b) Installation de la relève sur la ferme de : ses parents \_\_\_\_\_ partie de ferme de ses parents \_\_\_\_\_ autre ferme de ses parents \_\_\_\_\_ ses beaux-parents \_\_\_\_\_
- c) Génération des parents propriétaires : \_\_\_\_\_

### 2. Trajectoire historique :

- a) Année où les parents se sont installés sur la ferme familiale : \_\_\_\_\_
- b) Année où la démarche du projet d'installer la relève a commencé : \_\_\_\_\_
- c) Année où la relève a débuté son installation effective sur la ferme (s'il y a lieu) :  
\_\_\_\_\_
- d) Année où le projet d'installation ou l'établissement effectif de la relève a pris fin :  
\_\_\_\_\_

*Notes complémentaires :* \_\_\_\_\_

### 3. Age selon le type de trajectoire défini en 2 :

	Père	Mère	Relève	Conjoint(e)
a) Au moment de l'installation des parents :	_____	_____		
b) Au début du projet d'établissement :	_____	_____	_____	_____
c) Au début de l'établissement de la relève :	_____	_____	_____	_____
d) Au moment de l'abandon :	_____	_____	_____	_____
e) Âge actuel :	_____	_____	_____	_____

#### 4. Type de trajectoire d'installation au moment de l'abandon :

- a) .Projet sérieux non réalisé (aucune part de l'entreprise n'a été transmise)
- b) Projet réalisé avec transfert de parts dans l'entreprise (ex.: co-propriété ou transfert graduel)
- c) Projet réalisé avec transfert unique de la propriété entière de la ferme (ex. : transfert en bloc)

Notes complémentaires : \_\_\_\_\_

#### 5. Autre projet non réalisé ou tentative précédente d'établissement d'une relève ou de transfert de la ferme familiale :

Tentative précédente (O/ N) : \_\_\_\_\_ Type de tentative : A B C (voir ci-haut)

Statut familial de la relève précédente par rapport aux parents : \_\_\_\_\_

Année de début du projet/ de tentative : 19\_\_ Année de fin du projet/ de tentative : 19\_\_

Autre projet/tentative, s'il y a lieu, familial ou non-familial : \_\_\_\_\_

#### 6. Évolution de la **propriété** de la ferme familiale :

Temps et périodes	Propriété Individuelle ou Multiple (nb)	Partenaires et leurs liens	Parts de chaque partenaire (%)	Notes complémentaires (ex.: forme juridique)
T1 : installation des parents				
P1 : exploitation par les parents				
T2 : début du projet				
P2 : période préparatoire				
T3 : début de l'installation de la relève				
P3 : exploitation par relève ou co-exploitation				
T4 : abandon du projet ou de l'installation				
P4 : après abandon projet/ installation				

7. **Projet et transmission de la ferme familiale** : *Ne pas influencer en donnant les choix de réponse ; laissez le répondant expliquer la situation qui a prévalu. Il ne s'agit pas de tout saisir, mais d'avoir des éléments repères avant l'entretien, lequel permettra de cerner la situation.*

**a) Situation de départ** (cochez les énoncés appropriés) : Père Fils

**Qui a initié la démarche auprès de l'autre ?** \_\_\_\_\_

**Position de départ des parties :**

Père ne veut pas transmettre, fils veut reprendre \_\_\_\_\_

Père veut transmettre, fils ne veut pas reprendre \_\_\_\_\_

Père veut transmettre, fils veut reprendre \_\_\_\_\_

**Proposition « spontanée » de transfert de propriété :**

Vente/ achat en bloc au prix du marché \_\_\_\_\_

Vente/ achat en bloc à prix préférentiel \_\_\_\_\_

Vente/ achat progressif au prix du marché \_\_\_\_\_

Vente/ achat progressif à prix préférentiel \_\_\_\_\_

Père veut louer, fils veut acheter \_\_\_\_\_

Père veut vendre, fils veut louer \_\_\_\_\_

**Proposition « spontanée » d'installation sur la ferme :**

Partenariat père majoritaire, fils minoritaire \_\_\_\_\_

Partenariat père minoritaire, fils majoritaire \_\_\_\_\_

Partenariat égalitaire père- fils \_\_\_\_\_

Retrait total du père, reprise totale par fils \_\_\_\_\_

Père veut fils salarié, fils veut être propriétaire \_\_\_\_\_

Autre situation (décrire positions père - fils) : \_\_\_\_\_

**b) Accord père - fils** (cochez les énoncés correspondant à la situation) :

**Type d'accord de transfert et d'installation entre les parties :**

Accord consensuel dès le départ (satisfait les deux parties) \_\_\_\_\_

Accord négocié entre les parties (satisfait les deux parties) \_\_\_\_\_

Accord + ou – « médiatisé » par acteur externe (précisez) \_\_\_\_\_

Démarche poursuivie sans accord clair ou par accord « tacite » entre les parties \_\_\_\_\_

Pas d'accord entre les parties (abandon de la transmission de la ferme familiale) \_\_\_\_\_

***Proposition formelle de transfert de propriété :***

Vente/ achat en bloc au prix du marché \_\_\_\_\_ Notes \_\_\_\_\_

Vente/ achat en bloc à prix préférentiel \_\_\_\_\_

Vente/ achat progressif au prix du marché \_\_\_\_\_

Vente/ achat progressif à prix préférentiel \_\_\_\_\_

Location temporaire, vente/ achat ultérieur \_\_\_\_\_

***Proposition formelle d'installation sur la ferme :***

Partenariat père majoritaire, fils minoritaire \_\_\_\_\_

Partenariat père minoritaire, fils majoritaire \_\_\_\_\_

Partenariat égalitaire père- fils \_\_\_\_\_

Retrait total du père, reprise totale par fils \_\_\_\_\_

Salariat provisoire, acquisition ultérieure de parts \_\_\_\_\_

Autre situation (décrire) : \_\_\_\_\_

**c) Réalité effective de la situation de transmission (cochez les énoncés qui s'appliquent) :**

***Position effective des parties :***

Père transmet, fils s'installe (installation) \_\_\_\_\_ Notes \_\_\_\_\_

Père refuse de transmettre (abandon) \_\_\_\_\_

Fils refuse de s'installer (abandon) \_\_\_\_\_

***Réalité effective de transfert de propriété :***

Vente/ achat en bloc au prix du marché \_\_\_\_\_

Vente/ achat en bloc à prix préférentiel \_\_\_\_\_

Vente/ achat progressif au prix du marché \_\_\_\_\_

Vente/ achat progressif à prix préférentiel \_\_\_\_\_

Location temporaire avec vente/ achat ultérieur \_\_\_\_\_

Location sans vente/ achat subséquent \_\_\_\_\_

**Réalité effective d'installation sur la ferme :**

Partenariat père majoritaire, fils minoritaire \_\_\_\_\_

Partenariat père minoritaire, fils majoritaire \_\_\_\_\_

Partenariat égalitaire père- fils \_\_\_\_\_

Retrait total du père, reprise totale par fils \_\_\_\_\_

Salariat provisoire, acquisition ultérieure de parts \_\_\_\_\_

Salariat sans acquisition subséquente de parts \_\_\_\_\_

Autre situation (décrire) : \_\_\_\_\_

8. Action **suite à l'abandon** du projet ou de l'établissement effectif de la relève sur la ferme.**a) Dans les cas « ante » établissement et « en cours » d'établissement**Continuation des activités de la ferme par le père \_\_\_\_\_ *Notes* \_\_\_\_\_

Cessation des activités de la ferme par le père \_\_\_\_\_

Co-exploitation de la ferme avec autre enfant \_\_\_\_\_

Transfert complet de la ferme à un autre enfant \_\_\_\_\_

Vente de la ferme à un autre agriculteur \_\_\_\_\_

Vente des actifs de la ferme en pièces (encan) \_\_\_\_\_

Autre situation (décrire) : \_\_\_\_\_

**b) Dans les cas « post » établissement**

Relève toujours propriétaire, mais cessation des activités \_\_\_\_\_

Rétrocession de la ferme et reprise des activités par le père \_\_\_\_\_

Reprise en co-exploitation par le père avec autre enfant \_\_\_\_\_

Transfert et reprise des activités par frère ou sœur \_\_\_\_\_

Vente de la ferme à un autre agriculteur \_\_\_\_\_

Vente des actifs de la ferme en pièces (encan) \_\_\_\_\_

Autre situation (décrire) : \_\_\_\_\_

## NIVEAU INDIVIDUEL ET FAMILIAL

9. **Sexe** du prédécesseur- propriétaire et du successeur officiel et **lien familial** :

Prédécesseur(s)- propriétaire(s) de la ferme que l'on transmet : Père \_\_\_\_ et/ ou Mère \_\_\_\_

Autres (spécifiez, ex. : oncle) : \_\_\_\_\_

Successeur(s) officiel(s) : Fils \_\_\_\_ et/ ou Fille \_\_\_\_ et/ ou Gendre \_\_\_\_ et/ ou Bru \_\_\_\_

Plusieurs enfants en co-exploitation, spécifiez : \_\_\_\_\_

10. **Milieu de vie principal à l'enfance et à l'adolescence** : Urbain (U) Rural (R)

Agricole (A)

a) Du grand-père paternel : \_\_\_\_\_ b) Du grand-père maternel : \_\_\_\_\_

c) Du père : \_\_\_\_\_ d) De la mère : \_\_\_\_\_

e) Du jeune : \_\_\_\_\_ f) De sa conjointe (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

11. **Itinéraire matrimonial du prédécesseur propriétaire** (inclure<sup>(1)</sup> les «relations significatives» et identifier<sup>(2)</sup> les « changements de conjoint(e) ») :a) Lors de sa propre installation <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_b) Au début du projet d'installation de sa relève <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_c) Au début de l'établissement de sa relève (s'il y a lieu) <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_d) Au moment de l'abandon (du projet ou de l'installation de la relève) <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_e) Après l'abandon <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_*Notes complémentaires (ex.: type de contrat de mariage):* \_\_\_\_\_12. **Itinéraire matrimonial du successeur** (inclure<sup>(1)</sup> les « relations significatives » et identifier<sup>(2)</sup> les « changements de conjoint(e) ») :a) Au début du projet d'installation <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_b) Au début du transfert <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_c) Au moment de l'abandon <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_d) Après l'abandon <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_*Notes complémentaires :* \_\_\_\_\_

**13. Composition de la famille d'origine du prédécesseur :**

Nombre de frères et sœurs vivants lors de son installation : \_\_\_\_ = G \_\_\_\_ + F \_\_\_\_

Nombre de frères et sœurs vivant encore alors à la maison : \_\_\_\_ = G \_\_\_\_ + F \_\_\_\_

**À l'installation** : Age de l'aîné(e) : \_\_\_\_\_ Age du benjamin(e) : \_\_\_\_\_

**Rang** (encercler celui du répondant), **sexe** des frères et sœurs vivant à la maison à l'installation et précisez où le répondant vivait (à la Maison ou à l'Extérieur) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

**14. Composition de la famille d'origine du successeur :**

Nb d'enfants vivants au début du processus d'installation : \_\_\_\_ = G \_\_\_\_ + F \_\_\_\_

Nombre d'enfants encore à la charge des parents : \_\_\_\_ = G \_\_\_\_ + F \_\_\_\_

**À l'installation** : Age de l'aîné(e) : \_\_\_\_\_ Age du benjamin(e) : \_\_\_\_\_

**Rang** (encercler celui du successeur), **sexe et lieu de vie** (M ou E) des enfants vivants à l'installation :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

**15. Nombre d'enfants du successeur :**

a) Au début du projet d'installation : \_\_\_\_ = G \_\_\_\_ + F \_\_\_\_

b) Au début de son installation (s'il y a lieu) : \_\_\_\_ = G \_\_\_\_ + F \_\_\_\_

c) Au moment de l'abandon du projet ou de l'installation : \_\_\_\_ = G \_\_\_\_ + F \_\_\_\_

**16. Formation scolaire, agricole et professionnelle** des parents, de la relève et de sa conjointe (s'il y a lieu). Le tableau constitue une grille de classification des données.

COMPLÉTER LE TABLEAU DE LA PAGE SUIVANTE.

<i>16. Formation</i>	<b>Père</b>	<b>Mère</b>	<b>Relève</b>	<b>Conjoint(e)</b>
<b>Formation académique</b>				
Dernier niveau atteint (PRI, SEC, COL, UNI)				
Dernière année complétée				
<i>Notes complémentaires</i>				
<b>Formation agricole reconnue</b> <i>Spécifiez AVANT-DURANT</i>				
Aucune				
Spécialité secondaire (spécifiez)				
Complétée ou non complétée				
Spécialité collégiale (spécifiez)				
Complétée ou non complétée				
Spécialité universitaire (spécifiez)				
Complétée ou non complétée				
<i>Notes complémentaires</i>				
<b>Formation agricole sur le tas</b> <b>AVANT installation</b>				
Expérience sur ferme familiale (Pas, Peu, Moyen, Beaucoup)				
Expérience sur autres fermes (Pas, Peu, Moyen, Beaucoup)				
<b>Formation agricole continue</b> <i>Spécifiez AVANT-DURANT</i>				
Aucune				
Cours par correspondance (précisez la nature)				
Cours offerts par organisation agricole (spécifiez)				
Cours offerts par établissement scolaire (spécifiez)				
<i>Notes complémentaires</i>				



	Père	Mère	Relève	Conjoint(e)
<b>Autre formation prof. AVANT installation</b>				
Aucune				
1 <sup>er</sup> Type de formation professionnelle				
Niveau de spécialité (SEC, COL, UNI)				
Dernière année complétée				
2 <sup>e</sup> Type de formation professionnelle				
Niveau de spécialité (SEC, COL, UNI)				
Dernière année complétée				
Autres cours professionnels (spécifiez)				
<i>Notes complémentaires</i>				

**17. Occupation principale de la mère :**

a) Avant l'installation avec le mari sur la ferme familiale : \_\_\_\_\_

b) Durant l'exploitation de la ferme avec ou par le mari : \_\_\_\_\_

c) Pendant l'installation de la relève sur la ferme familiale : \_\_\_\_\_

d) Depuis l'abandon du projet ou de l'installation de la relève : \_\_\_\_\_

Retraitée : \_\_\_\_\_ Depuis : 19\_\_\_\_\_

*Notes complémentaires :* \_\_\_\_\_

**18. Occupation principale de la conjointe de la relève (s'il y a lieu) :**

a) Avant l'installation avec le fils sur la ferme familiale : \_\_\_\_\_

b) Pendant l'installation de la relève sur la ferme : \_\_\_\_\_

c) Depuis l'abandon du projet ou de l'installation de la relève : \_\_\_\_\_

*Notes complémentaires :* \_\_\_\_\_

19. et 20. **Itinéraire professionnel du père - prédécesseur et du fils - successeur :**

Portrait évolutif des emplois (INCLUANT périodes de chômage, emplois agricoles, travail agricole familial (spécifiez si rémunéré ou non) occupés par le père et la relève.

*Il s'agit d'une grille de classification des données. L'interviewer s'en sert comme guide pour poser les questions pertinentes selon les réponses fournies par le répondant à la question principale qui peut être « Quels ont été vos emplois durant la période X ».*

*Nomenclature :*

1. *Nature de l'emploi* (ex. : mécanicien, bûcheron, camionneur, ouvrier, etc.)
2. *Lien avec l'agriculture* (Agricole, Péri-Agricole, Non Agricole)
3. *Statut d'emploi* (Non-Salarié, SALarié, DIRigeant, PROpriétaire)
4. *Type d'emploi* (PERmanent, TEMporaire, SAISONnier, CONtractuel, etc.)
5. *Temps de travail* (généralement temps partiel (TPA), temps plein (TPL), occasionnel (OCC), etc.)
6. *Durée de l'emploi* (quelques mois ou années, dans ce cas indiquer 1954-1956 par exemple)
7. *Emploi par rapport au travail à la ferme* : INtermittent, CONcomitant ou S/O (sans objet)

(COMPLÉTER LE TABLEAU DE LA PAGE SUIVANTE)

**19. ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL DU PÈRE**

Nature de l'emploi	Lien avec l'agriculture(A, PA, NA)	Statut d'emploi (N-S, SAL, DIR, PRO)	Type d'emploi (PER, TEM, SAI, CON)	Temps de travail (TPL, TPA, OCC)	Durée de l'emploi (qq mois ou 19xx-19xx)	Emploi versus travail à la ferme (IN, CO, S/O)
Emplois occupés <b>avant sa reprise de la ferme familiale</b> : Dater selon infos en 2a : <b>AVANT 19</b> _____						
Emplois occupés <b>durant son exploitation de la ferme familiale</b> : Dater selon infos en 2a et 2c : <b>DE 19</b> _____ <b>à 19</b> _____						
Emplois occupés <b>à partir du moment où le fils a débuté son installation</b> (s'il y a lieu) : Dater selon infos en 2c et 2d : <b>DE 19</b> _____ <b>à 19</b> _____						
Emplois occupés <b>depuis l'abandon du projet ou de l'installation de la relève sur la ferme</b> : Dater selon infos en 2d : <b>APRÈS 19</b> _____						
Si retraité : indiquer depuis quelle année : 19 _____ Autres (ex. : invalidité) : indiquer depuis quelle année : 19 _____						

**20. ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL DU FILS**

Nature de l'emploi	Lien avec l'agriculture (A, PA, NA)	Statut d'emploi (N-S, SAL, DIR, PRO)	Type d'emploi (PER, TEM, SAI, CON)	Temps de travail (TPL, TPA, SAP)	Durée de l'emploi (qq mois ou 19xx-19xx)	Emploi versus travail à la ferme (IN, CO, S/O)
Emplois occupés <b>avant le début du projet d'installation</b> sur la ferme familiale : Dater selon infos en 2b : <b>AVANT</b> 19						
Emplois occupés <b>durant le projet d'installation</b> sur la ferme familiale : Dater selon infos en 2b et 2c : <b>DE</b> 19 à 19						
Emplois occupés <b>pendant l'établissement progressif ou complet</b> sur la ferme (s'il y a lieu) : Dater selon infos en 2c et 2d : <b>DE</b> 19 à 19						
Emplois occupés <b>depuis l'abandon du projet d'établissement ou de l'installation</b> (complète ou partielle) proprement dite sur la ferme : Dater selon infos en 2d : <b>APRÈS</b> 19						
Si retour aux études, indiquer l'année : 19 et l'orientation professionnelle : Si chômage, indiquer la période ou depuis quand :						

## NIVEAU DE L'ENTREPRISE ET DES RESSOURCES

21. **Implication** dans des organismes agricoles : **statut** (membre, administrateur, président, conseiller, responsable, etc.) et **dater** (pour indiquer si **avant ou pendant** installation du jeune)

<i>Membre et statut</i> Type	<b>Père</b> (statut et dater)	<b>Mère</b> (statut et dater)	<b>Relève</b> (statut et dater)
UPA (synd. ou féd. local ou spécialisé)			
Assoc. de producteurs (précisez)			
Coop (précisez)			
SGA (précisez)			
Féd. des Agricultrices			
Cercle des Fermières			
Féd. Relève agricole			
Jeunes ruraux			
Société d'agriculture			
Club Agro-environ.			
Autres (précisez)			
Autres (précisez)			

22. **Participation** à des activités de formation agricole (conférences, colloques, congrès, etc.) **durant l'installation respective de chacun** :

Père : Non \_\_\_\_\_ Oui \_\_\_\_\_ Fréquence annuelle moyenne : \_\_\_\_\_

Exemples : \_\_\_\_\_

Mère : Non \_\_\_\_\_ Oui \_\_\_\_\_ Fréquence annuelle moyenne : \_\_\_\_\_

Exemples : \_\_\_\_\_

Relève : Non \_\_\_\_\_ Oui \_\_\_\_\_ Fréquence annuelle moyenne : \_\_\_\_\_

Exemples : \_\_\_\_\_

23. Sources de **socialisation et information** agricoles : *ne pas donner de choix de réponses*

Demandez les sources de socialisation (inscrire « S ») et d'information. (Inscrire « I »)

	Parents (exemples)	Relève (exemples)
Journaux/ revues agricoles (I)		
Télévision/ radio (I)		
Ministère et agences gouv. (I)		
Organismes/ assoc. (I et S))		
Voisinage agricole (I et S)		
Expositions/ foires (I et S)		
Congrès/ colloques (I et S)		
Autres (précisez) :		

24. **Profil détaillé de la ferme familiale** (VOIR TABLEAU + INSTRUCTIONS PAGE SUIVANTE)

## 24. PROFIL DÉTAILLÉ DE LA FERME FAMILIALE

Le tableau se présente comme un ensemble de cases à remplir, prédéfinies en fonction de leur intérêt comparatif, où les informations recueillies visent à noter les changements significatifs survenus dans le temps, ce qui permettra de dégager le portrait évolutif de la ferme et d'en faire une lecture historique. Les items en minuscules **grasses** correspondent aux points principaux sur lesquels on souhaite obtenir de l'information ; les items en lettres minuscules régulières, aux points secondaires complétant les premiers ; et les items en *italiques* ne sont pas à demander au répondant, mais à compléter ultérieurement par l'interviewer.

Inscrire NIL si la situation ne s'applique pas, NSP si le répondant ne sait pas ou RDP s'il refuse de répondre. Certaines cases déjà identifiées ne sont à compléter que dans ce cas.

Temps et périodes ⇒  Thèmes et sous-thèmes ↓	T1 : à l'installation des parents	P1 : exploitation exclusive des parents	T2 : au début de l'élabora- tion du projet	P2 : durant la période préparatoire	T3 : à l'installation de la relève	P3 : exploitation par ou avec la relève	T4 : abandon projet ou installation	P4 : après l'abandon
<b>A. PRODUCTIONS AGRICOLES</b>	ANIMALE: Laitière, Élevage (type), Boucherie (type) VÉGÉTALE: Culture (type), Maraîchère-fruitière (type), Serricole (type)							
<b>Revenu total brut de la ferme</b>		X	X	X		X		X
<b>Type de production principale</b>		X	X	X		X		« ante/ en cours »
<b>Diminution, Stabilisation, Augmentation de la même production principale</b>	X		X	X		X		« ante/ en cours »
Revenu brut de production principale \$		X	X	X		X		X
Changement production/ reconversion de ferme	X				X		X	« ante/ en cours »
Type de production secondaire (s'il y a lieu)		X	X	X		X		« ante/ en cours »
<b>Abandon/ introduction de production secondaire</b>	X				X		X	« ante/ en cours »
<i>Notes complémentaires</i>								
<b>B. CARACTERISTIQUES DE LA TERRE (NOTER LA MESURE FOURNIE PAR LE RESPONDANT)</b>	Les mesures devront être rapportées en hectares (ha) Conversion des mesures de superficie : 1 acre = 0.40469 ha ; 1 arpent = 0.34190 ha							
<b>Superficie totale de la ferme possédée en propre (par le père ou la relève)</b>		X	X	X		X		
<b>Superficie boisée</b>		X	X	X		X		X
<b>Superficie utilisée en culture et pâturages (1)</b>		X	X	X		X		« ante/ en cours »
État/ potentiel de terre (Pauvre, moyen, riche)		X	X	X		X	X	X

	T1 : à l'installation des parents	P1 : exploitation exclusive des parents	T2 : au début de l'élaboration du projet	P2 : durant la période préparatoire	T3 : à l'installation de la relève	P3 : exploitation par ou avec la relève	T4 : abandon projet ou installation	P4 : après l'abandon
Superficie de terre louée d'un autre proprio (2)		X	X	X		X		X
Superficie de terre louée à autre agriculteur		X	X	X		X		
Superficie propre à production agricole 1+2		X	X	X		X		X
Érabièrre : Nombre moyen d'entailles annuelles		X	X	X		X		X
<i>Notes complémentaires</i>								
<b>C. GROSSEUR ET TYPE DE TROUPEAU ANIMAL</b>	Ne remplir qu'en fonction des productions principale et secondaire spécifiées plus haut							
Nombre total de vaches laitières		X	X	X		X		« ante/ en cours »
Quotas (kg / jr) (sinon, précisez la mesure)		X	X	X		X		« ante/ en cours »
Nb total de bovins de boucherie ou d'élevage (spécifiez production : veaux, bœufs, etc.)		X	X	X		X		X
Nb total de porcs (Spécifiez production : porcelets, porcs, maternité, engraissement, etc.)		X	X	X		X		X
<i>Notes complémentaires (autres productions)</i>								
<b>D. IMPORTANCE DU « PARC » DE PRODUCTION ⇒ ET ETAT DES MOYENS DE PRODUCTION ⇒</b>	Petit (P), Moyen (M), Gros (G) Mauvais (M), Bon (B), Excellent (E)      Méthode de notation : PM, PB, PE, MM, MB, ME, GM, GB, GE							
Machinerie, équipement agricole, de traite, etc.	/	X	X	X	/	X	/	X
Bâtiments d'animaux, conservation, rangement	/	X	X	X	/	X	/	X
<i>Notes complémentaires</i>								
<b>E. INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT</b>	Notez la nature et/ ou la valeur (à défaut : Faible, Moyen, Gros) des améliorations, acquisitions, constructions ou ventes							
Machinerie, équipement	X		X				X	X
Bâtiments	X		X				X	X
Terres et lots à bois	X		X				X	X



	T1 : à l'installation des parents	P1 : exploitation exclusive des parents	T2 : au début de l'élaboration du projet	P2 : durant la période préparatoire	T3 : à l'installation de la relève	P3 : exploitation par ou avec la relève	T4 : abandon projet ou installation	P4 : après l'abandon
Amélioration qualité et quantité troupeau	X		X				X	« ante/ en cours »
<b>Acquisition ou vente de quotas (kg)</b> (notamment dernière année et quantité achetée)	X		X				X	« ante/ en cours »
<b>Investissement Annuel Moyen (IAM)</b> <b>(\$ ou %)</b> (% sur revenu brut de la ferme)	X		X				X	X
<b>Dettes importantes de la ferme (\$)</b>		X			X			X
<b>Taux d'avoir net (sur valeur marchande)</b>		X			X			X
<i>Notes complémentaires</i>								
<b>F. MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAIL ET STATUT AGRICOLES</b>								
<b>Recours à M-O Externe et Durée d'emploi</b>	X		X		X		X	« ante et en cours »
Revenu d'emploi brut hors ferme du père \$	X		X		X	« en cours »	X	« ante et en cours »
Ferme comme <b>activité principale ou secondaire</b>	Père :	X	X	Père :	Père: ante/ en cours Jeune :	X	Père: ante/ en cours Jeune :	Père: ante/ en cours
<i>Notes complémentaires (famille autres revenus)</i>								
<b>G. EVOLUTION DE « SITUATION » DE LA FERME</b>								
<b>Ferme en expansion, stable ou en décroissance</b>		X	X	X		X		« ante et en cours »
Prod. spécialisée+intensive ou divers.+extensive		X	X	X		X		X
<b>Valeur marchande de ferme (notez source) \$</b>		X	X	X		X		X
<b>Prix d'achat ou de vente réel de la ferme \$</b>		X	X	X		X		X
<i>Écart prix de vente vs valeur marchande</i>		X	X	X		X		X
<i>Notes complémentaires</i>								

## **GRILLE DE QUESTIONS : Collecte des données qualitatives Entretien en profondeur**

*Notes explicatives et méthodologiques à l'usage de l'interviewer*

9. Cette grille structure l'ordre des thèmes et sous-thèmes à aborder en entrevue et suggère une série de questions à poser, mais n'en impose ni la séquence, ni la formulation; elle constitue un guide pour l'interviewer.
10. La grille est constituée de cinq thèmes qui représentent autant de périodes découpant l'histoire de la ferme familiale, de son développement, de la famille agricole, ainsi que du processus de succession familiale.
11. Chaque thème est développé de la manière suivante : une question d'introduction qui amène le répondant à raconter son histoire, des questions de développement qui permettent à l'interviewer d'orienter l'entretien pour compléter et préciser l'information reçue, et des questions de conclusion visant à objectiver la situation.
12. La pertinence des questions complémentaires et sous-questions vient de la situation exposée par le répondant et des sujets qu'il a déjà abordés ; ces questions doivent servir à compléter l'information ou à préciser les propos du répondant.
13. Étant donné le découpage temporel de la grille d'entretien, il est important que l'interviewer situe le répondant, notamment par le recours à des repères historiques, pour obtenir l'information la plus pertinente possible sur un sujet donné.
14. Bien que l'interviewer cherche à obtenir de l'information sur quatre plans analytiques (individuel, familial, de l'entreprise, des ressources), ce cadre ne doit pas être imposé au répondant, mais conservé en mémoire par l'interviewer.

15. L'interviewer cherche, d'une part, à comprendre le sens de la réalité et de l'histoire, telle qu'elle a été vécue par le répondant, et d'autre part, à décrire et expliquer le déroulement de cette histoire de la ferme familiale et de sa transmission intergénérationnelle en recomposant les événements et les faits qui ont concouru à son dénouement.
16. L'étude vise à saisir les logiques et représentations des protagonistes qui ont donné sens aux stratégies et pratiques individuelles et familiales dans le cadre du processus socio-historique de développement et de transmission de la ferme familiale.
17. L'interviewer doit gérer le temps et arbitrer entre recentrer le répondant au besoin et l'amener à se raconter. Aviser le répondant qu'il peut refuser de répondre à certaines questions s'il ne se sent pas à l'aise d'en parler. Durée : 20 à 30 minutes par thème.

*L'emploi du masculin dans la formulation des questions, n'a pour but que d'alléger leur présentation, tout comme l'omission des répétitions quant à la période de référence ainsi que celle de la distinction entre établissement et projet d'établissement dans le libellé des questions.*

## THÈME 1 : HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES PARENTS ET DE LEURS PREMIÈRES ANNÉES D'EXPLOITATION DE LA FERME

### *Notes de mise en contexte du thème à l'usage de l'interviewer*

*Description sommaire* : Ce thème concerne le vécu du répondant, sa réalité, ses représentations, ses anticipations, ses aspirations, ses actions lors de sa propre installation sur la ferme familiale et durant ses premières années d'exploitation de la ferme.

*Situation dans le temps* : Cette période se situe au début d'un nouveau cycle de l'entreprise agricole alors que les parents se sont installés sur la ferme. La période probable de leur installation sur la ferme s'étend du milieu des années 50 au milieu des années 70.

*Caractérisation* : Les parents se sont plus souvent installés en mode de transfert intégral (en bloc) sur des fermes généralement plus petites qu'aujourd'hui. Ils ont vécu des changements importants et accélérés dans l'agriculture (structurels, organisationnels, techniques et technologiques) et dans la société globale (économiques, politiques, sociaux et culturels).

### *Principaux aspects* :

- Préparation à l'installation des parents et transfert de la ferme familiale
- Installation et premières années d'exploitation de la ferme
- Conventions familiales, rapports familiaux et réseaux d'aide
- Représentations, aspirations et rapports à la ferme
- Pratiques gestionnaires et de développement de la ferme
- Stratégies familiales et personnelles, motivations et intentions

### *Situations possibles\** :

*1e situation* : Le père s'est installé par reprise de la ferme de son propre père.

*2e situation* : Le père s'est installé sur une ferme sans qu'il s'agisse d'un transfert familial intergénérationnel.

*\*Ajuster les questions en fonction de la situation. Pour alléger la présentation, les questions sont formulées en fonction de la première situation exposée et qui demeure la plus répandue.*

## **THEME 1**

### **Introduction : Mise en contexte du transfert aux parents et de leur établissement**

#### **Q1. Comment était venue l'occasion de reprendre la ferme ET comment ça s'était passé ?**

Q1.1. Qui a approché l'autre pour le transfert, a été le premier à en parler à l'autre ?

Q1.1.1. (SI PARENTS) Pourquoi voulaient-ils transférer la ferme ?

Q1.1.2. Pourquoi avez-vous accepté l'offre ?

Q1.1.3. (SI RÉPONDANT) Pourquoi ça vous intéressait de reprendre ?

Q1.1.4. Pourquoi ont-ils accepté de vous la transférer ?

Q1.2. Pourquoi est-ce vous et pas un autre qui avez repris la ferme ?

Q1.2.1. Avez-vous d'autres frères intéressés à reprendre ?

Q1.2.2. SI OUI, y a-t-il eu des conflits ET comment ça s'est réglé ?

Q1.3. À l'époque, auriez-vous aimé que le transfert se passe autrement ?

#### **Développement : Représentations et stratégies de préparation à la succession**

Q1.4. Vous sentiez-vous prêt à reprendre la ferme familiale ?

Q1.5. Ça représentait quoi pour vous de reprendre la ferme ?

Q1.6. Avez-vous toujours désiré la reprendre ?

Q1.6.1. SINON, qu'auriez-vous aimé faire ?

Q1.6.2. Dans ce cas, pourquoi avoir accepté de reprendre la ferme ?

Q1.7. Avez-vous parlé de votre désir (de reprendre OU faire autre chose) à vos parents ?

Q1.8. Ça représentait quoi pour vous d'être agriculteur à l'époque, faire de l'agriculture ?

Q1.9. Comment avez-vous été préparé et formé pour reprendre la ferme ?

Q1.9.1. Pensez-vous que le transfert ET votre installation étaient assez préparés ?

Q1.9.2. Auriez-vous aimé avoir une formation agricole AVANT de reprendre ?

Q1.9.3. Que pensaient vos parents de la formation agricole ?

### **Développement : Négociations, modalités et conventions de transfert et d'installation**

- Q1.10. Comment vos parents vous ont-ils aidé pour reprendre la ferme ?
- Q1.11. Quels arrangements, modalités ont été conclus entre vous et vos parents ?
- Q1.11.1. Avaient-ils posé des conditions, exigences pour transférer la ferme ?
- Q1.11.2. Aviez-vous des exigences, attentes pour la reprendre ?
- Q1.12. Y avait-il eu une période de transition AVANT de reprendre la ferme ?
- Q1.13. Vos parents avaient-ils fait des améliorations à la ferme pour vous la transférer ?
- Q1.14. Vous avaient-ils montré comment gérer et administrer la ferme ?
- Q1.15. Avez-vous reçu de l'aide financière OU technique pour pouvoir vous installer ?
- Q1.15.1. Quels étaient les critères ET conditions pour recevoir cette aide ?
- Q1.16. Des ressources et conseillers ont-ils aidé à préparer le transfert et l'installation ?
- Q1.16.1. Quel type d'aide-conseil avait été fournie ?

### **Développement : Premières années d'exploitation de la ferme**

- Q1.17. Était-ce plutôt facile OU difficile de devenir responsable de la ferme au début ?
- Q1.17.1. SI DIFFICILE, une meilleure formation agricole aurait-elle aidé ?
- Q1.17.2. Plus de conseils à la préparation du transfert ET de votre installation ?
- Q1.17.3. Plus de soutien de ressources professionnelles, d'organismes agricoles ?
- Q1.17.4. Qu'est-ce qui aurait permis d'éviter OU de surmonter ces difficultés ?
- Q1.18. Comment perceviez-vous le potentiel d'exploitation de la ferme à l'époque ?
- Q1.18.1. Quels étaient vos projets d'amélioration ET de développement ?
- Q1.18.2. Les avez-vous réalisés OU abandonnés ?
- Q1.19. Qu'est-ce qui motivait vos décisions pour investir ET développer la ferme ?
- Q1.20. Comment étaient réparties les tâches et responsabilités entre vous et votre épouse ?
- Q1.20.1. Qui s'occupait de la comptabilité, l'administration et la « paperasse » ?
- Q1.20.2. Qui décidait comment gérer le travail et diriger la ferme ?
- Q1.20.3. Qui rencontrait le vétérinaire, agronome, représentants agricoles, etc. ?
- Q1.20.4. Qui prenait les décisions d'affaires, d'emprunt et d'investissement ?
- Q1.20.5. Qui rencontrait le comptable, conseiller en gestion, gérant de banque... ?

**Développement : Réseau d'aide et soutien institutionnel**

Q1.21. Quelle aide avez-vous reçue de la famille et parenté au début de votre installation ?

Q1.21.1. Auriez-vous aimé en recevoir plus ET sur quels plans ?

Q1.22. Les agriculteurs voisins vous aidaient-ils au début de votre établissement ?

Q1.22.1. Quel type d'entraide y avait-il entre vous ?

Q1.23. Des conseillers et organismes vous aidaient-ils durant les premières années ?

Q1.23.1. Quel type d'aide et conseils vous donnaient-ils ?

Q1.23.2. Auriez-vous souhaité plus d'aide-conseil et de soutien ?

Q1.23.3. Quels étaient vos besoins à l'époque ?

**Conclusion : Objectivation de l'établissement vécu et projections pour un transfert futur**

Q1.24. Avec le recul, y a-t-il des choses que vous referiez autrement concernant la reprise de la ferme de vos parents ET la préparation de votre établissement ?

Q1.25. Suite à votre expérience d'établissement, y avait-il des choses que vous souhaitiez faire autrement pour transférer la ferme éventuellement à l'un de vos enfants ?

## THÈME 2 : IDENTIFICATION ET PRÉPARATION D'UNE RELÈVE POTENTIELLE, D'UN RETRAIT ÉVENTUEL DES PARENTS ET D'UN TRANSFERT FUTUR DE LA FERME

### *Notes de mise en contexte du thème à l'usage de l'interviewer*

*Description sommaire* : Ce thème concerne le vécu du répondant, ses représentations, ses anticipations, ses aspirations, ses décisions, ses actions en vue d'une continuité familiale de l'exploitation agricole.

*Situation dans le temps* : Cette période se situe durant la jeunesse de la relève avant qu'un projet d'établissement soit formellement élaboré et mis en application, bien qu'une intention de transmettre ou de reprendre la ferme familiale puisse être implicite entre les parties ou même explicitement énoncée par les parents ou la relève.

*Caractérisation* : Les droits d'exploitation de la ferme sont exclusifs aux parents, mais le travail agricole est davantage familial par la mise à contribution des enfants, notamment de la relève potentielle; le caractère familial de la ferme recouvre ici un sens plus traditionnel.

### *Principaux aspects* :

- Formation de la relève à la reprise de la ferme familiale
- Socialisation au métier d'agriculteur et à la pratique agricole
- Rapports familiaux et communication entre parents et relève potentielle
- Représentations, aspirations et stratégies des parents face à leur retrait
- Pratiques gestionnaires préparatoires à un transfert éventuel

### *Situations possibles\** :

*1e situation* : le jeune s'installera suite à une participation continue et plus ou moins active sur la ferme.

*2e situation* : la relève s'installera après avoir été plutôt absent et inactif sur la ferme ou de manière discontinue.

\*Généralement, on fait référence aux années précédant l'établissement de la relève, mais on peut remonter plus loin pour montrer l'évolution.



## THEME 2

### Introduction : Représentations des parents face à leur retrait et leur succession

#### Q2. Souhaitiez-vous qu'un de vos enfants reprenne la ferme plus tard ET pourquoi ?

- Q2.1. Quand avez-vous commencé à songer, à imaginer de vous retirer un jour ?
  - Q2.1.1. À cette époque, comment imaginiez-vous que cela se ferait ?
- Q2.2. Avez-vous fixé un âge OU un moment « idéal » pour transférer et vous retirer ?
- Q2.3. Avez-vous anticipé ce que vous feriez APRÈS avoir établi votre successeur ?
- Q2.4. Avez-vous songé à la possibilité qu'aucun enfant ne veuille reprendre la ferme ?
  - Q2.4.1. Que pensiez-vous faire dans ce cas-là ?
- Q2.5. Avez-vous songé à la possibilité que plusieurs enfants veuillent la reprendre ?
  - Q2.5.1. Que pensiez-vous faire dans ce cas-là ?

#### Développement : Préparation, formation et socialisation de la relève potentielle

- Q2.6. Comment votre fils a-t-il été formé et préparé pour prendre votre relève ?
- Q2.7. Incitiez-vous votre jeune à acquérir une formation agricole ET pourquoi ?
  - Q2.7.1. Souhaitiez-vous qu'il étudie dans un autre domaine que l'agriculture ?
  - Q2.7.2. Préfériez-vous qu'il aille chercher de l'expérience sur d'autres fermes ?
  - Q2.7.3. Qu'il aille travailler dans un autre domaine AVANT de s'établir ?
- Q2.8. L'incitiez-vous à participer, s'impliquer dans des groupes et activités agricoles ?
  - Q2.8.1. Allait-il avec vous aux réunions et activités auxquelles vous participiez ?
    - Q2.8.2. SINON, lui parliez-vous de ce que vous y aviez fait ET appris ?
  - Q2.8.3. Échangiez-vous sur ce qui se passait en général en agriculture ?

#### Développement : Implication, participation et responsabilités de la relève potentielle

- Q2.9. Étant jeunes, vos enfants participaient-ils régulièrement aux travaux de la ferme ?
  - Q2.9.1. Était-ce important pour vous ET pourquoi ?
  - Q2.9.2. Deviez-vous les obliger OU s'ils le faisaient de leur propre initiative ?
- Q2.10. Votre fils s'impliquait-il davantage que les autres sur la ferme ?
  - Q2.10.1. Avait-il plus de responsabilités OU des responsabilités plus importantes ?
- Q2.11. Sur quels plans l'impliquiez-vous, surtout dans les années AVANT le transfert ?

- Q2.11.1. Et au niveau des décisions sur le choix ET le développement de la production, des techniques de production ou d'élevage, etc. ?
- Q2.11.2. Et au niveau de l'administration ET la gestion (comptabilité, paperasse, rencontre des professionnels, choix des fournisseurs, etc.) ?
- Q2.11.3. Et au niveau des décisions financières (emprunts, investissements : machinerie, bâtiments, troupeau, quota, terres, etc.) ?

### **Développement : Communication et implication dans les décisions et l'avenir de la ferme**

- Q2.12. Votre fils était-il généralement d'accord avec les décisions que vous preniez ?
- Q2.12.1 Demandiez-vous son avis pour prendre une décision ET à quel sujet ?
- Q2.13. Allait-il au-devant pour vous faire des propositions ET à quel sujet ?
- Q2.13.1. Teniez-vous compte de ses suggestions dans vos décisions ?
- Q2.14. Avait-il des idées différentes des vôtres sur le développement de la ferme ?
- Q2.15. Avait-il des craintes face à l'endettement OU à la rentabilité des investissements ?
- Q2.16. Vous incitait-il à investir, grossir et moderniser davantage la ferme ET pourquoi ?
- Q2.16.1. Le faisait-il en prévision de son établissement éventuel sur la ferme ?

### **Développement : Préparation de la ferme pour un transfert éventuel**

*ATTENTION : les questions se rapportent aux années juste AVANT le transfert*

- Q2.17. Qu'est-ce qui motivait vos décisions ET actions vis-à-vis la ferme ?
- Q2.17.1. Le faisiez-vous dans l'optique d'un transfert possible, même incertain ?
- Q2.17.2. Quelles décisions ET actions avez-vous prises pour que la ferme soit viable et prête pour un transfert éventuel ?
- Q2.18. Quels ressources, services agricoles vous ont aidé à préparer la ferme au transfert ?
- Q2.18.1. Quelle aide-conseil les techniciens, professionnels vous ont-ils fournie ?
- Q2.19. Avez-vous consulté pour améliorer les rendements des cultures et du troupeau ?
- Q2.19.1. Pour améliorer la situation financière, la rentabilité des investissements ?
- Q2.19.2. Et pour planifier le développement futur de la ferme ?

**Conclusion : Objectivation de la préparation de la relève, des parents et de la ferme**

- Q2.20. Aviez-vous pris assez de mesures pour bien préparer votre retrait futur de l'entreprise ET l'aviez-vous fait assez tôt ?**
- Q2.21. Selon vous, votre fils avait-il été assez formé ET suffisamment impliqué sur la ferme pour l'opérer, la gérer, la diriger et l'administrer ?**
- Q2.22. Considériez-vous avoir fait suffisamment d'améliorations ET d'investissements sur la ferme pour lui assurer une bonne rentabilité future ?**

### THÈME 3 : ÉLABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA RELEVÉ FAMILIALE, DE RETRAIT DES PARENTS ET DE TRANSFERT DE LA FERME

#### *Notes de mise en contexte du thème à l'usage de l'interviewer*

*Description sommaire* : Ce thème concerne le vécu du répondant, ses intentions, ses obligations, ses attentes et exigences lors de la négociation d'une convention en vue d'un transfert intergénérationnel de la ferme familiale.

*Situation dans le temps* : Cette période se situe entre le moment où il est convenu entre la relève et ses parents d'élaborer un projet formel d'établissement de la relève, de retrait des parents et de transfert de la ferme familiale et le moment où ce plan est mis en application.

*Caractérisation* : Les acteurs entrent dans un processus plus explicite et formel de négociation des conditions et modalités d'établissement, de retrait et de transfert, plus ou moins long selon les circonstances et les protagonistes. Le double processus de transmission - acquisition concerne trois champs de compétences: production (trois types de savoirs), pouvoir (pouvoirs et devoirs), propriété (avoirs).

#### *Principaux aspects* :

- Représentations, motivations et aspirations à la succession familiale
- Négociation et convention d'établissement et de transfert
- Rapports familiaux et d'affaires entre les parents et la relève officielle
- Stratégies préparatoires à la transition intergénérationnelle
- Démarches et difficultés de préparation du projet d'établissement

#### *Situations possibles\** :

*1e situation* : pas vraiment de projet structuré, mais établissement (partiel ou complet) (*post* de type 1)

*2e situation* : élaboration d'un projet plutôt structuré avec établissement consécutif (partiel ou complet) (*post* de type 2)

*3e situation* : élaboration d'un projet plutôt structuré, mais ne donnant pas suite à un établissement (*ante* de type 1)

*4e situation* : abandon en cours d'élaboration plus ou moins structurée d'un projet d'établissement (*ante* de type 2)

*5e situation* : projet d'établissement pas encore discuté, mais établissement futur possible (hors échantillon)

*\*Ajuster les questions en fonction de la situation qui prévaut.*

### THEME 3

#### Introduction : Actions de préparation et planification du retrait des parents

#### Q3. Quel événement-déclencheur vous a fait préparer sérieusement votre succession ?

Q3.1. Quelles mesures financières, fiscales et juridiques aviez-vous prises ?

Q3.1.1. Comment aviez-vous assuré le partage équitable du patrimoine familial ?

Q3.2. Concrètement, aviez-vous planifié le transfert des connaissances et compétences techniques, gestionnaires, administratives, relationnelles, décisionnelles, etc. ?

Q3.3. Avez-vous consulté des conseillers, planificateurs, formateurs pour vous aider ?

Q3.3.1. SI OUI, quelle aide ET quels conseils vous ont-ils donnés ?

Q3.3.2. SINON, pourquoi ne pas en avoir consulté ?

#### Développement : Aspirations à la succession familiale et identification formelle d'une relève

Q3.4. Vous étiez-vous déjà fait une idée de qui vous auriez aimé voir vous succéder ?

Q3.4.1. Qu'est-ce qui vous faisait penser qu'il serait le candidat qu'il faut ?

Q3.4.2. L'encouragez-vous en ce sens ET était-il intéressé à reprendre la ferme ?

Q3.5. Discutiez-vous avec votre fils de son avenir professionnel ET personnel ?

Q3.5.1. Aviez-vous une bonne relation avec lui ET sa conjointe (le cas échéant) ?

Q3.5.2. Comment auriez-vous réagi s'il avait préféré faire autre chose ?

Q3.6. Est-ce que plusieurs de vos enfants ont manifesté le désir de reprendre la ferme ?

Q3.6.1. Cela a-t-il causé des frictions dans la famille ?

Q3.6.2. Comment s'est fait le choix final du successeur ?

### Développement : Intentions, discussions et démarches d'élaboration du projet

- Q3.7. Aviez-vous déjà tenté un transfert auparavant ET dans quel contexte ?
- Q3.7.1. SI OUI, comment cela s'était passé ET pourquoi ça n'a pas fonctionné ?
- Q3.8. Cette fois-ci, comment est-ce arrivé ET qui a été le premier à en parler à l'autre ?
- Q3.8.1. Comment l'autre a-t-il reçu et réagi à cette proposition ?
- Q3.9. Au départ, quelle était la proposition initiale que vous OU votre fils avez faite ?
- Q3.9.1. Avez-vous discuté ET  négocié pour arriver à un compromis ?
- Q3.9.2. Les discussions ont-elles évolué comme voulu de part et d'autre ?
- Q3.10. Quelle a été la réaction des autres membres de la famille ET de sa conjointe ?
- Q3.10.1. Ont-ils eu une influence dans l'aboutissement du projet ?
- Q3.11. Concrètement, qui a entrepris les démarches pour planifier ET préparer le projet ?
- Q3.11.1. Quelles démarches vous OU votre fils avez faites en ce sens ?
- Q3.11.2. Comment se décidaient les conditions et modalités du projet ET par qui ?
- Q3.12. Avez-vous consulté des services agricoles ET professionnels durant ce processus ?
- Q3.12.1. SI OUI, quelle aide et quels conseils vous ont-ils donnés ?
- Q3.12.2. SINON, pourquoi ne pas l'avoir fait ?

### Développement : Entente et convention de transfert et d'établissement entre les parties

*ATTENTION : s'il n'y a PAS EU d'entente, reformuler pour saisir ce qui a fait problème*

- Q3.13. Le projet, tel que formulé et planifié, vous satisfaisait-il ainsi que  votre fils ?
- Q3.13.1. Qu'auriez vous fait s'il n'y avait pas eu d'entente ?
- Q3.14. Quel était le contenu de l'entente (modalités, étapes et conditions convenues) ?
- Q3.14.1. Sur le lieu d'habitation (parents ET relève) ?
- Q3.14.2. Sur la participation (de l'un ET de l'autre) au travail agricole ?
- Q3.14.3. Quant au transfert OU partage des droits de propriété de la ferme ?
- Q3.14.4. (Si CO-PROPRIÉTÉ) Sur le partage des revenus ET la rémunération ?
- Q3.14.5. À propos du transfert OU partage des responsabilités ET des pouvoirs ?
- Q3.15. D'autres façons de faire ET modes de transfert ont-ils été proposés ?
- Q3.15.1. SI OUI, pourquoi ne pas les avoir retenus ET choisi plutôt cette façon ?
- Q3.16. Comment en êtes-vous arrivés à établir un prix satisfaisant les deux parties ?
- Q3.16.1. Comment avez-vous choisi les modalités permettant à votre fils de

s'établir ET à vous, de vous retirer ?

Q3.17. À quelles aides, primes ou avantages votre fils était-il éligible pour s'établir ?

Q3.17.1. Comment était-il prévu de les utiliser (parts, quotas, investissements) ?

### **Développement : Motivation à préparer et réaliser le projet**

Q3.18. Pensiez-vous que votre fils réussirait dans le cadre qui avait été convenu ?

Q3.18.1. SINON, quelles étaient vos incertitudes ET qu'aurait-il fallu ?

Q3.18.2. Avait-il des qualités OU compétences plus faibles ou manquantes ?

Q3.19. Est-ce que des incertitudes propres au contexte agricole étaient pressenties ?

Q3.19.1. Est-ce que des lacunes propres à la ferme avaient été identifiées ?

Q3.19.2. SI OUI, quelles solutions avaient été suggérées ET mises en application ?

Q3.20. Étiez-vous bien motivé et préparé pour vous retirer ET faire la place à votre fils ?

Q3.20.1. Votre fils était-il bien prêt et motivé à s'établir pour reprendre la ferme ?

### **Conclusion : Impacts de la négociation d'une convention familiale de transfert**

Q3.21. Quel impact les relations entre vous, votre fils, la famille et les différents organismes ont-elles eu sur le déroulement des discussions ET le dénouement de la négociation ?

Q3.22. La démarche de planification ET de négociation du transfert a-t-elle eu un impact (positif ou négatif) sur les relations familiales et personnelles ?

## THÈME 4 : INSTALLATION DE LA RELEVÉ, TRANSFERT ET REPRISÉ DE LA FERME, ET RETRAIT DES PARENTS (*post* établissement seulement)

*Notes de mise en contexte du thème à l'usage de l'interviewer*

*Description sommaire* : Ce thème concerne le vécu du répondant, sa réalité, sa logique, ses stratégies lors de l'installation (entamée ou complétée) de sa relève et de son retrait (entamé ou complété) au cours du transfert intergénérationnel (graduel ou en bloc) de la ferme familiale.

*Situation dans le temps* : Cette période se situe entre le moment où le plan de transfert est mis en action (par l'octroi de droits de propriété de l'exploitation agricole familiale à la relève) et le moment où la relève abandonne son établissement progressif (partiel ou complété) ou intégral.

*Caractérisation* : L'exploitation exclusive de la ferme familiale par les parents est terminée : il s'ensuit soit une période d'exploitation conjointe avec la relève (i.e. co-exploitation avec co-propriété), soit une période d'exploitation exclusive par la relève.

*Principaux aspects* :

- Transfert partiel ou intégral des droits de propriété et établissement de la relève
- Transmission partielle ou totale des responsabilités et pouvoirs d'administration, de gestion, de décision et de direction
- Rapports familiaux et d'affaires entre les parents et la relève et stratégies familiales, parentales et individuelles
- Pratiques gestionnaires appliquées en début du nouveau cycle d'entreprise
- Problèmes et difficultés liées à la période de début du cycle d'entreprise
- Soutien, aide et conseil des parents et des ressources à la relève
- Retrait et stratégies des parents



*Situations possibles\* :*

*1e situation* : établissement graduel suivi d'un transfert complet avant abandon

*2e situation* : établissement graduel suivi d'un abandon avant transfert complet

*3e situation* : transfert intégral suivi d'un abandon

*4e situation* : transfert partiel ou intégral suivi d'un pseudo – abandon (hors échantillon)

ex. : abandon d'une production pour une autre, établissement malgré refus de financement, etc.

\*Ajuster les questions en fonction de la situation qui prévaut.

## THEME 4

### Introduction : Réalisation et déroulement de l'établissement, du retrait et du transfert

#### Q4. Comment les choses se sont passées quand votre fils est devenu (co)-propriétaire ?

Q4.1. Avez-vous observé un écart entre ce qui avait été prévu ET sa réalisation ?

Q4.1.1. SI OUI, pourquoi les choses ne se sont-elles pas faites comme prévu ?

Q4.2. Comment étaient vos relations: confiance, dialogue.../ méfiance, mécontente... ?

Q4.3. Comment s'effectuait votre retrait de la ferme dans les faits ET sur quels plans ?

Q4.3.1. Quels changements sur les plans du lieu, du mode, de la qualité de vie ?

Q4.3.2. Quels changements sur les plans professionnel, financier, familial ?

Q4.4. Les primes, aides ou avantages ont-ils été reçus ET à quoi ont-ils servis ?

Q4.5. Y a-t-il eu une transition pour effectuer le transfert des compétences ET pouvoirs ?

#### Développement : Implication et responsabilités des parents et de la relève

Q4.6. Participiez-vous encore aux travaux pendant la période où votre fils a été installé ?

Q4.7. Qui avait la responsabilité d'organiser ET de gérer le travail quotidien ?

Q4.7.1. (SI RELEVE) Selon vous, gérait-il bien le travail et la production ?

Q4.7.2. (SI PARENTS) Votre fils aurait-il préféré s'en occuper ?

- Q4.7.3. Qui rencontrait l'agronome, vétérinaire, conseiller en production, etc. ?
- Q4.8. Qui s'occupait de comptabilité, de gestion des finances, de la « paperasse » ?
- Q4.8.1. (SI RELEVE) Selon vous, votre fils avait-il bien en mains les finances ?
- Q4.8.2. (SI PARENTS) Votre fils aurait-il aimé participé à l'administration ?
- Q4.8.3. Qui rencontrait le comptable, conseiller en gestion, gérant de banque ?
- Q4.9. Quelles étaient ses responsabilités au plan des investissements, du développement ?
- Q4.9.1. Quelles décisions importantes en ce sens votre fils a-t-il prises ?
- Q4.9.2. Selon votre jugement, prenait-il de bonnes décisions ?
- Q4.9.3. (SI PARENTS) Acceptait-il cela ET était-il d'accord avec vos décisions ?

#### **Développement : Aide, conseil et soutien au cours de la période d'établissement**

- Q4.10. Y avait-il de l'entraide familiale (incluant la conjointe) ou entre voisins ?
- Q4.11. Quels services-conseils agricoles ont été reçus pour le suivi de l'établissement ?
- Q4.11.1. Quel type de soutien les organismes ont-ils apporté ?
- Q4.11.2. Suggéraient-ils d'améliorer des techniques, la gestion de production ?
- Q4.11.3. Conseillaient-ils pour la comptabilité, les finances, les investissements ?
- Q4.12. Votre fils participait-il et s'impliquait-il dans des organismes, groupes agricoles ?
- Q4.12.1. Participait-il aux séances d'information, activités de formation agricole ?
- Q4.13. Discutiez-vous avec votre fils de ce qui se passait sur la ferme ?
- Q4.13.1. Les discussions se déroulaient-elles plutôt bien OU plutôt mal ?
- Q4.13.2. Y avait-il des sujets que vous n'abordiez pas avec lui ?
- Q4.13.3. Discutiez-vous de sa façon de gérer ET diriger la ferme ?
- Q4.13.4. Discutiez-vous des changements, investissements, de ses projets ?

#### **Développement : Problèmes difficultés et lacunes au cours de la période d'établissement**

- Q4.14. Quels problèmes OU difficultés sont survenus pendant son établissement ?
- Q4.14.1. Avez-vous alors constaté des manques, des difficultés chez votre fils ?
- Q4.15. Vous arrivait-il d'intervenir auprès de votre fils ?
- Q4.15.1. SI OUI, Dans quelles situations cela se produisait-il ?
- Q4.15.2. SI OUI, Comment recevait-il vos interventions ?

Q4.16. Vous demandait-il de l'aide, des conseils face à certaines situations à gérer OU devant certaines décisions à prendre ?

Q4.16.1. Généralement, vous consultait-il AVANT de prendre une décision OU APRÈS avoir posé une action ?

Q4.17. Auriez-vous pris les mêmes décisions OU auriez-vous agi autrement à sa place ?

#### **Développement : Objectivation de la réalité du transfert intergénérationnel**

Q4.18. Avez-vous trouvé facile de céder la ferme AVEC les responsabilités et pouvoirs ?

Q4.19. Une formation au transfert (ex.: CRÉA) a-t-elle aidé OU aurait-elle pu aider pour réaliser le transfert des connaissances, compétences, pouvoirs et responsabilités ?

Q4.20. Selon ce que vous avez observé, votre fils a-t-il trouvé facile de reprendre la ferme AVEC les responsabilités que ça implique ET les compétences que ça demande ?

Q4.21. Avez-vous trouvé facile de développer de nouvelles activités, d'entreprendre une « nouvelle vie » APRÈS avoir transféré la ferme ?

Q4.21.1. Comment êtes-vous arrivé à « passer à autre chose », à ne plus penser votre vie en fonction de la ferme ?

#### **Conclusion : Mise en parallèle de la réalité du transfert au fils avec celle des parents**

Q4.22. Quelles différences avez-vous constatées dans la façon dont se sont passé le transfert de la ferme, l'établissement de votre fils et votre propre retrait, par rapport à l'époque où vous aviez vous-mêmes repris la ferme familiale ?

Q4.23. Quelles sont les différences entre les conditions et difficultés que vous avez pu vivre au début de votre installation ET celles qu'a connues votre fils durant son établissement ?

## THÈME 5 : ABANDON ANTE OU POST ETABLISSEMENT ET STRATEGIES POST- ABANDON DE LA RELÈVE ET DES PARENTS

### *Notes de mise en contexte du thème à l'usage de l'interviewer*

*Description sommaire* : Ce thème concerne le vécu du répondant, sa réalité, sa logique, ses stratégies lors de l'abandon du projet ou de l'établissement de la relève et des conséquences que cela a eu sur le retrait des parents, sur la succession familiale et le transfert de la ferme.

*Situation dans le temps* : Cette période se situe à la toute fin du projet d'établissement ou de l'établissement de la relève et s'étend jusque dans les mois ou années immédiats après l'abandon.

*Caractérisation* : Dans les cas ante ou en co-exploitation, les parents doivent reconsidérer leur retrait et l'avenir de leur succession et de la ferme familiale. Dans les cas post à transfert complété, l'avenir de la ferme était légalement entre les mains de la relève, mais il faut voir le rôle que les parents ont pu jouer et les conséquences des décisions de la relève comme des parents sur la poursuite du retrait de ces derniers.

### *Principaux aspects* :

- Rôle et stratégies des parents face à l'abandon du projet d'établissement ou de l'installation de la relève
- Conséquences sur le retrait des parents, leur succession et le transfert de la ferme familiale
- Problèmes et causes de l'échec du processus de transfert intergénérationnel de la ferme, d'établissement de la relève et de reprise de la ferme par le jeune
- Conséquences sur les relations familiales et d'affaires entre les parents et la relève officielle
- Rôle et impact de la famille, de l'entourage, des conseillers professionnels et organismes agricoles

*Situations possibles\* :*

*1e situation :* parents non retirés suite à un abandon ante : continuation ou retrait post abandon

*2e situation :* parents semi-retirés suite à un abandon en cours d'établissement : continuation et reprise ou retrait poursuivi

*3e situation :* parents retirés suite à un abandon post : reprise ou retrait maintenu

*4e situation :* relève toujours établie suite à un pseudo - abandon (hors échantillon)

*\*Ajuster les questions en fonction de la situation qui prévaut.*

## THEME 5

### Introduction : Contexte et impacts de l'abandon de l'établissement de la relève

*(Formuler en termes de PROJET d'établissement pour les abandons ANTE)*

#### Q5. Dans quelles circonstances et conditions a pris fin l'établissement de votre fils ?

Q5.1. Quels problèmes, facteurs et raisons ont conduit à l'abandon de l'établissement ?

Q5.2. AVANT que la décision d'abandonner soit prise, en aviez-vous discuté ensemble ?

Q5.2.1. Qui était *CONTRE*, qui était *POUR* ET quels étaient les arguments ?

Q5.2.2. Qui a pris la décision finale de mettre un terme à l'établissement ?

Q5.3. Où en était rendue l'installation: propriété, implication, pouvoirs, responsabilités ?

Q5.3.1. Aviez-vous encore des intérêts, des pouvoirs, des responsabilités ?

Q5.4. Où en étiez-vous rendu dans la mise en place de vos propres projets d'avenir ?

Q5.4.1. Votre qualité de vie a-t-elle ↑, ↓ ou était-elle la même APRÈS l'abandon ?

Q5.4.2. (SI CHANGEMENT), qu'est-ce qui a changé ?

#### Développement : Raisons et objectivation de l'abandon de l'établissement

Q5.5. Après coup, y a-t-il des liens à établir entre l'abandon ET le degré de préparation de votre relève, de la ferme ou de vous-mêmes ?

Q5.5.1. Entre l'abandon ET la planification, réalisation du projet d'installation ?

Q5.6. Le fait que votre fils possède OU non une formation agricole a-t-il eu un impact ?

Q5.6.1. Cela a-t-il pu réduire les risques d'échec OU augmenter ces risques ?

Q5.7. L'état général de la ferme, son organisation, sa taille, sa capitalisation et son degré de modernisation ont-ils pu compromettre la réussite de l'établissement ?

Q5.8. ET la façon d'administrer, de gérer, de décider, d'opérer, de développer la ferme ?

Q5.9. Votre fil ET sa conjointe, voyaient-ils l'agriculture ET la vie agricole autrement que vous, dans ce que ça exige ET ce que ça implique ?

Q5.9.1. SI OUI, pensez-vous que cela a eu une incidence sur la réussite de l'établissement ET sur la décision d'abandonner ?

#### **Développement : Stratégies de réussite et services-conseils professionnels et institutionnels**

Q5.10. Qu'est-ce que votre fils aurait dû faire (OU pas dû faire) pour réussir ?

Q5.10.1. Auriez-vous pu faire OU dû faire quelque chose pour aider à la réussite ?

Q5.11. Est-ce que vous OU votre fils avez fait appel à des experts pour éviter l'abandon ?

Q5.11.1. SI OUI, ont-ils pu aider à retarder l'abandon OU « limiter les dégâts » ?

Q5.11.2. Ont-ils eu une influence sur la décision d'abandonner ?

Q5.11.3. SINON, pourquoi ne pas les avoir consulté ?

Q5.11.4. Auraient-ils pu aider à prévenir OU redresser la situation ?

#### **Développement : Causes et effets entre relations familiales et abandon**

Q5.12. Les relations familiales (ou conjugales) ont-elles pu affecter la réussite de l'établissement OU influencer la décision d'abandonner ?

Q5.12.1. Que sont-elles devenues DEPUIS l'abandon ?

Q5.12.2. Comment se traduisent-elles ? (support, solidarité, rapprochement, etc. OU reproches, conflits, rupture du lien, etc.)

Q5.13. Des problèmes de communication ont-ils pu affecter la réussite de l'installation ?

Q5.13.1. Entre qui ET à quel niveau se situaient ces problèmes ?

Q5.14. Y a-t-il des personnes de la famille OU de l'entourage (de vous OU votre fils) qui sont intervenues ET ont pu influencer la décision d'abandonner ?

#### **Développement : Stratégies familiales et personnelles suite à l'abandon**

Q5.15. Que représentait pour vous l'idée de ne plus avoir de succession sur la ferme ?

- Q5.15.1. Que représentait, pour votre fils ET sa conjointe, l'idée d'y renoncer ?
- Q5.16. Était-il encore important pour vous que la ferme demeure dans la famille ?
- Q5.16.1. Y avait-il d'autres possibilités de reprise familiale pour sauver la ferme ?
- Q5.17. Qu'est-il advenu de la ferme APRÈS l'abandon ?
- Q5.17.1. Des intervenants agricoles ont-ils aidé pour cela ?
- Q5.18. Votre fils s'est-il réorienté vers un autre domaine ET a-t-il quitté la région ?
- Q5.18.1. Pourquoi a-t-il choisi de se réorienter ET/ OU de quitter ?
- Q5.18.2. Envisage-t-il de revenir en agriculture, de reprendre une ferme ?
- Q5.19. Son abandon vous a-t-il obligé à reporter vos projets, prendre d'autres décisions ?
- Q5.19.1. SI OUI, avez-vous reçu des services-conseils pour vous aider ?
- Q5.20. Qu'est-ce qui vous déçoit le plus dans cet échec de succession ?

### **Conclusion : Représentations de l'avenir des fermes familiales et de leur transfert**

**Q5.20. Selon vous, que deviendront l'agriculture familiale ET les fermes familiales dans les années à venir ?**

**Q5.21. Dans ce cadre, par quels modèles et moyens pourrait-on faciliter la succession familiale ET maintenir l'établissement de la relève sur les fermes, à votre avis ?**

**Q5.22. Dans la perspective de l'évolution récente et actuelle de l'agriculture, qu'advient-il des milieux ruraux, d'après vous ?**

## FIN DE L'ENTRETIEN ET REMERCIEMENTS

### *Notes à l'usage de l'interviewer*

1. Remercier le répondant pour le temps qu'il nous a consacré, pour avoir consenti à nous rencontrer et à nous fournir de l'information sur son histoire, et à l'effet que sa collaboration à notre étude est grandement appréciée.
2. Demander au répondant son appréciation de l'expérience de participation à la recherche et prendre le temps de clore la rencontre avec lui.
3. Demander au répondant s'il serait éventuellement disposé à répondre à des questions complémentaires ou d'éclaircissement, si besoin était.
4. Vérifier les coordonnées du répondant pour les besoins d'un contact ultérieur (ex. : informations complémentaires, lettre de remerciement).
5. Vérifier l'intérêt du répondant à connaître les résultats et conclusions de l'étude. Mentionner que ceux-ci feront l'objet d'activité de diffusion des connaissances dans les milieux agricoles et scientifiques, notamment à travers des articles et communications de vulgarisation agricole.
6. Noter les observations, impressions, intuitions après avoir quitté le répondant.



**APPENDICE « D »**

LETTRE D'INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE

---

Rimouski, 4 février 2002

Bonjour Monsieur et Madame X,

Mon nom est Mario Handfield, étudiant-chercheur au doctorat en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski, et je suis en charge d'une étude sur les transferts de fermes familiales qui n'ont pu se réaliser ou n'ont duré que quelques années afin de cerner les multiples situations et difficultés qui interviennent dans le cadre de l'établissement de la relève et de son maintien sur la ferme familiale. Par la présente, je viens solliciter votre collaboration à cette recherche et vous exposer en quelques lignes le thème de l'étude et le déroulement de l'entretien. En conformité avec les règles éthiques visant la protection des renseignements nominatifs, j'ai été informé par (nom de l'organisme) à l'effet que vous aviez vécu une situation semblable, et c'est pourquoi je vous contacte pour participer à la présente étude.

Dans une autre recherche réalisée il y a quatre ans, des jeunes qui avaient repris ou avaient pensé reprendre la ferme familiale, mais qui avaient abandonné cette idée de s'établir ou n'avaient pas poursuivi leur installation sur la ferme, avaient été rencontrés. Nous pensons que pour rendre compte pleinement de la réalité il faut recueillir le point de vue de parents qui ont vécu ce genre de situation pour mieux cerner les causes qui ont conduit leur jeune à ne pas s'établir ou à ne pas demeurer établi sur la ferme familiale. La présente étude vise donc à donner la parole à des parents pour mettre en lumière leur vision de la situation par le témoignage de leur propre expérience.

C'est dans cette optique que je sollicite votre collaboration pour me partager votre expérience personnelle. La rencontre se divise en deux parties : d'abord, je complète un questionnaire portant sur divers éléments descriptifs de votre ferme (superficie, quota, cheptel, valeur marchande, etc.), sur vous et votre relève (âge, scolarité, nombre d'enfants, trajectoire d'emploi, etc.) afin d'avoir une idée du profil de la ferme, de son développement et de la famille agricole.

Ensuite, la rencontre prend la forme d'un entretien, qui se déroule plutôt sur le ton d'un échange cordial, vous permettant de relater votre histoire et moi de bien la comprendre, partant du moment où vous vous étiez vous-mêmes installés sur la ferme, en passant par le développement que vous avez insufflé à l'entreprise, l'implication de votre relève sur la ferme, les discussions et démarches autour d'un projet de transfert ou d'établissement et les raisons qui ont fait que cela n'a pu se réaliser, n'a pas fonctionné ou n'a duré que quelques années.

Il ne s'agit pas d'une « enquête » réalisée pour le compte d'un organisme quelconque, mais bien d'une étude universitaire, laquelle est réalisée dans le respect des personnes qui y participent et avec la plus grande éthique professionnelle. Soyez donc assurés que votre participation demeurera confidentielle et anonyme, ce qui veut dire que les résultats de la recherche ne permettront d'aucune façon de vous identifier et que les informations que vous m'aurez transmises pour l'étude ne seront en aucun cas communiquées à de tierces personnes ou à quelque organisme que ce soit.

J'espère que vous répondrez positivement à ma requête car votre vécu et votre expérience sont importants. Chaque histoire nous permet de mieux comprendre ce qui amène des jeunes à ne pas s'établir, à ne pas poursuivre leur établissement ou à laisser la ferme après quelques années. Je vous prie de me contacter le plus rapidement possible afin que nous puissions fixer une date de rencontre ou encore je vous contacterai prochainement. N'hésitez pas à me faire part de vos questions. Je vous remercie de prendre le temps de répondre à mon invitation et c'est avec grand plaisir que j'espère vous rencontrer bientôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et Madame X, mes salutations distinguées,

Mario Handfield  
Étudiant-chercheur au doctorat en développement régional  
à l'Université du Québec à Rimouski  
Pour me contacter : 418-72x-xxxx

**APPENDICE « E »**

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DU CHERCHEUR  
ET DE CONSENTEMENT DU RÉPONDANT

---

*ENGAGEMENT DU CHERCHEUR ET CONSENTEMENT DU RÉPONDANT**Confidentialité et anonymat*

Les informations que nous recueillons en entrevue seront traitées dans le plus grand respect des règles d'éthique en matière de recherche sociale. Nous pouvons vous assurer de la confidentialité de votre témoignage et nous vous garantissons l'anonymat, c'est-à-dire que nous ne dévoilerons en aucun cas ni votre identité, ni aucune autre information qui pourrait permettre de vous reconnaître (lieu de résidence, nom de l'entreprise, etc.).

*Signatures*

Moi, (signature du chercheur) \_\_\_\_\_, en ce (jour, mois, année) \_\_\_\_\_, je garantis la confidentialité des informations recueillies et l'anonymat du répondant et assure que cette entrevue ne sera utilisée qu'aux fins de la recherche « L'entreprise agricole familiale et le développement rural : s'établir en agriculture et réussir l'installation » et pour l'élaboration d'une thèse de doctorat en découlant.

Moi, (signature du répondant) \_\_\_\_\_, en ce (jour, mois, année) \_\_\_\_\_, j'accepte en toute liberté de participer à cette entrevue, à condition que les informations recueillies ne soient utilisées qu'aux fins de la recherche et travaux en découlant et qu'en aucune façon ceux-ci ne permettent de révéler mon identité et celle de toute autre personne mentionnée durant l'entrevue.

*Direction de la recherche*

Bruno Jean

Université du Québec à Rimouski

Département des sciences humaines

Prog. de doctorat en développement régional

Rimouski, G5L 3A2

418-723-1986 poste xxxx

Diane Parent

Université Laval

Dép. d'économie agroalimentaire et des  
sciences de la consommation

Québec, G1K 7P4

418-656-2131 poste xxxx

**APPENDICE « F »**

EXEMPLE DE RÉSUMÉ-SYNTÈSE D'UN CAS D'ABANDON

*RÉSUMÉ-SYNTHESE DU TROISIÈME ENTRETIEN RÉALISÉ EN PRÉ-TEST**En bref : QUAND DAVID SE SENT IMPUISSANT CONTRE GOLIATH*

Le jeune voulant s'établir sur la ferme, les parents sont allés chercher de l'information et ont mis en place les conditions permettant de l'accueillir sur la ferme devenue compagnie. Le transfert graduel stagne, i.e. que le jeune demeure avec 20% pendant toutes ces années et s'occupe principalement de la production animale. Puis, des problèmes de tensions parasites surviennent et les parents, devant la complexité des démarches à entreprendre en justice après de vains efforts pour corriger la situation, décident de se retirer. Le jeune considère que le combat à entreprendre est trop lourd pour lui seul et renonce à reprendre la ferme qui est vendue à un encanteur.

Le répondant avait repris la ferme de son père et constituait la 3<sup>e</sup> génération d'exploitants sur la ferme familiale. Du temps de son père, la ferme servait à assurer les besoins de base de la famille, mais il avait généralement toujours occupé un emploi plus clérical qui était sa principale source de revenu. Ainsi, lorsque le père, déjà impliqué dans la coopérative laitière de la région, s'est vu offrir la présidence de cette coop en 1960 environ, le répondant s'est retrouvé dans la situation où il a dû assumer la responsabilité entière des opérations de la ferme, à l'exception de la comptabilité et des décisions financières qui demeuraient entre les mains du père du répondant, toujours propriétaire de la ferme. En 1963, lorsque le répondant s'est marié, le père a effectué le transfert de la ferme à son fils et est parti s'établir au village avec sa famille qui comptait encore 5 enfants à charge, la plus jeune n'ayant alors que 5 ans, laissant ainsi la maison familiale au nouveau couple. Le répondant avait alors acquis la ferme pour 12 000\$, alors que le répondant évalue sa valeur marchande à environ 15 000\$. Les revenus de la ferme n'étaient guère plus élevés que 10 000\$ à cette époque. Le père du répondant était tout de même là pour conseiller son fils quand des décisions importantes devaient être prises, surtout celles de nature financière.

Durant les trois années transitoires, le père du répondant n'avait pas assuré le transfert des pouvoirs et connaissances au plan financier, de sorte que le répondant ne savait pas comment administré la ferme et ne connaissait même pas les revenus que rapportaient la ferme au moment où il l'a reprise. En outre, comme son père ne faisait pas de l'agriculture son activité principale, le répondant a dû apprendre par lui-même comment faire le travail agricole et comment gérer les opérations de la ferme. À leur installation, son épouse s'est alors occupée de la comptabilité et de la « paperasse » et le répondant utilisait son réseau informel d'agriculteurs voisins pour pallier son manque de connaissances en agriculture. Néanmoins, il avait toujours désiré reprendre la ferme et croyait pouvoir en faire une ferme rentable en la modernisant et en la développant. Il avait contracté un prêt agricole, mais il s'est rapidement rendu compte que les revenus de la ferme étaient insuffisants pour faire « rouler » la ferme, la moderniser et la développer, et faire « vivre » sa famille. La famille a donc réduit ses besoins et a fait de nombreux sacrifices; le père s'est alors fait conducteur d'autobus pour pouvoir apporter un revenu supplémentaire à la famille et il débitait plus de bois pour procurer un revenu d'appoint non négligeable en ces temps difficiles des années 60 pour la jeune famille agricole.

Cette ferme était plutôt diversifiée, comportant 12 vaches laitières, des cochons et des poules. La production de porc est montée à 125 par an au tournant des années 70 pour augmenter le revenu de la ferme. Le lait de la ferme était alors destiné totalement à la transformation, mais ils ont pu intégrer le marché du lait nature en 1971 et ils ont alors abandonné la production porcine et les poules pour spécialiser la ferme en production laitière. Ils ont alors commencé à augmenter le

troupeau et à acheter du quota petit à petit, selon la marge de bénéfices réalisés chaque année. Les bâtiments de ferme étaient peu nombreux, mais de bonne qualité au moment où ils ont repris la ferme en 1963. Au cours des années 70 et 80, ils ont fait construire la vacherie, puis refaire la maison, puis la grange à foin, ensuite le garage et 3 silos à grains, sans compter la machinerie et l'équipement qu'ils ont dû acheter durant cette période.

En 1992, à l'établissement de leur relève, ils considèrent qu'ils avaient augmenté la machinerie et l'équipement à un niveau moyen, de même que les bâtiments de ferme; ils qualifient la qualité de leur équipement et machinerie de bonne, mais disent que leurs bâtiments étaient dans un excellent état. Bon an, mal an, les répondants disent qu'ils investissaient environ 25% des revenus bruts dans la rénovation et la construction de bâtiments, l'achat d'équipement et machinerie, et l'achat de vaches et quota. Cette proportion pouvait se situer davantage dans l'ordre du 30% à l'abandon de l'établissement de la relève. La terre paternelle comportait une superficie de 40 hectares dont 30 étaient mis en culture ou en pâturages. Déjà à l'époque du père, 120 ha étaient loués de voisins, dont 15 ha étaient mis en culture, ce que le répondant a continué de faire jusqu'à ce qu'il fasse l'acquisition de ces trois terres en 1970. Puis, en 75, le répondant a fait l'acquisition d'une autre terre voisine de 40 hectares dont 30 ha étaient mis en culture. Ainsi, à l'établissement de la relève, la terre comportait 200 hectares, dont 75 ha étaient mis en culture. Bien qu'il n'y ait pas eu de superficie supplémentaire défrichée, le répondant continuait de louer des terres environnantes pour un total de 45 ha au cours des 15 dernières années d'exploitation de la ferme, soit jusqu'en 2000. De pauvre, la terre est passée à une qualité moyenne par divers travaux de drainage et de chaulage.

La ferme était en constante croissance depuis les années 1970, d'abord pour répondre aux besoins de rentabilité de la ferme et aux besoins de la famille, ensuite parce que l'aîné de la famille s'est montré très intéressé à reprendre la ferme de ses parents dès l'âge de 13 ou 14 ans, ce qui conditionnait et motivait fortement les investissements des parents et le développement de la ferme pour assurer une bonne rentabilité future à la ferme, mais aussi pour laisser à leur fils une ferme en bon état et modernisée. Les équipements de traite ont été modernisés, le troupeau a augmenté ainsi que le quota, de sorte qu'à l'établissement du jeune en 1992, à l'âge de 28 ans, la ferme comptait 60 têtes dont 32 vaches traites pour un quota de 8 000 kg/ gr par an et les revenus bruts s'établissaient à environ 100 000\$. La ferme était alors évaluée à 150 000\$ (valeur comptable) excluant la valeur du quota.

Ce fils avait suivi une formation professionnelle en agriculture de niveau secondaire, suite à son secondaire V, dans le but précis de reprendre éventuellement la ferme de ses parents. Lorsqu'il est sorti de l'école, il est allé travaillé sur d'autres fermes, ce que ses parents l'ont encouragé à faire : d'abord parce qu'ils avaient suffisamment de main-d'œuvre familiale pour le travail agricole et ne cherchaient donc pas à employer une main-d'œuvre à salaire, et ensuite parce qu'ils considéraient qu'il était bon qu'il aille voir ailleurs comment les agriculteurs effectuent leur production agricole (les techniques). Cependant, environ 3 ans plus tard, après être « tombé » sur le chômage et s'être retrouvé en emploi pour un grand magasin, le jeune est venu voir ses parents pour leur dire qu'il voulait s'installer sur la ferme en co-exploitation. Les parents n'ont pas voulu tout de suite lui accorder de parts dans l'entreprise, qui était alors la propriété individuelle du père, bien que la mère ait toujours participé à la traite des vaches en plus de s'occuper de la comptabilité, mais ont choisi de l'employer à salaire le temps qu'ils voient comment les choses se passeraient, même s'ils avaient une bonne entente avec leur fils, et le temps de planifier cet



établissement. Cela a duré trois ans, mais c'est surtout la dernière année qui a servi à vraiment préparer l'établissement de leur fils.

Tout au long de ces trois ans, fort de ses connaissances acquises par la formation agricole et les emplois agricoles qu'il avait occupés sur d'autres fermes, le jeune s'est occupé d'améliorer la qualité du troupeau. Ainsi, le contrôle laitier, l'insémination artificielle, etc. sont passés sous son contrôle, les parents ayant confiance en leur fils, lui reconnaissant des compétences meilleures que les leurs en ce domaine. Le fils a alors instauré de nouvelles techniques d'alimentation, s'est occupé de la reproduction du cheptel, etc. Combinés à l'achat de nouveaux animaux et de quotas supplémentaires, la production laitière est passée à 30 kg/ gras/ jour (environ 11 000 kg de gras pas an) pour un troupeau de 96 têtes dont 46 vaches en production. À l'abandon, les revenus bruts de la ferme s'établissaient autour de 175 000\$ et la ferme pouvait valoir au moins 750 000\$. Le dernier achat de quota a eu lieu en 97, soit 3 kg/ jour. La production de la ferme était spécialisée et plus intensive. La ferme, qui ne comportait aucune dette à l'établissement des parents sauf le prêt agricole à leur installation, supportait une dette de 38 000\$ à l'installation de leur relève en 1992 et 67 000\$ à l'abandon en 2000.

Le jeune proposait souvent des idées nouvelles ou différentes à ses parents et, après discussion ouverte entre les trois, ils adoptaient souvent ses suggestions. Par contre, lorsqu'il s'agissait d'investissements, et même alors que le jeune était seulement ouvrier agricole salarié pour ses parents, les « rêves » du jeune étaient souvent plus grands que ceux des parents, qui se qualifient de plus « conservateurs », et plus grands que la capacité à financer ces investissements. Les parents étaient peu enclins à l'endettement, préférant investir en fonction de bénéfices dégagés au cours de l'année comme ils l'avaient toujours fait. L'entente était bonne avant, durant et après l'établissement de la relève et est encore aussi bonne depuis l'abandon. D'un commun accord, et à la demande du fils, les parents ont choisi de l'établir de manière progressive. Ils ont alors opté pour la formule par compagnie, donnant alors 20% des actions à la mère et 20% des actions au fils. Ce dernier a eu droit à 15 000\$ de subvention à l'établissement qu'il a réinvestis dans le quota et à 227 kg de gras par année de quota supplémentaire, prêté pour 10 ans, selon le système de privilège accordé par la Fédération des producteurs laitiers à l'époque à la relève agricole. Les parents étaient alors âgés de 50 ans pour le père et de 48 ans pour la mère. Le jeune, qui travaillait pour eux depuis l'âge de 25 ans avait maintenant 28 ans, à la fondation de la compagnie en 1992. Le fils était célibataire à cette époque, puis il a rencontré une fille qui est devenue sa conjointe de fait, avec qui il est toujours, et avec qui il a eu une petite fille, qui avait 5 ans au moment de l'abandon en 2000. La conjointe du fils ne participait que rarement aux travaux de la ferme, sauf quand les parents devaient s'absenter et que le fils était seul à garder la ferme, car elle travaillait à l'extérieur comme serveuse, emploi qu'elle occupe toujours.

Le père, en plus d'être membre de l'UPA, a été membre de la coopérative laitière de sa région de 1963 jusqu'à l'abandon en 2000. Il a également fait partie d'un syndicat de gestion dans la seconde moitié des années 80 et au début des années 90. Son fils a fait partie de la relève agricole pendant 10 ans et y a occupé un poste pendant 3 ans. Les parents ont suivi diverses formations pour préparer l'établissement de leur relève, l'une concernant les aspects juridiques et fiscaux, et l'autre concernant l'établissement parents-enfants, d'une durée de quelques séances chacune. Il ont également consulté leur comptable de l'UPA pour définir les meilleures modalités d'établissement et ont choisi d'établir leur fils par un don de 20% des parts, celui-ci pouvant par la suite racheter d'autres parts graduellement. Un agronome du MAPAQ, également habilité à faire des évaluations de ferme, est venu faire l'évaluation de celle des parents. C'est le comptable

de l'UPA qui les a décidés à opter pour la voie d'un établissement en formant une compagnie avec leur fils et c'est un agronome du MAPAQ qui leur a exposé le fonctionnement et les incidences d'une telle structure juridique. Ils ont également consulté un notaire chez qui ils ont préparé leurs affaires pour définir les modalités de partage du patrimoine familial dans la perspective d'une équité envers leurs 5 autres enfants puisque leur fils bénéficierait de la ferme familiale. Au moment de l'établissement du fils aîné, le syndicat de gestion a regardé avec eux leurs états financiers et la rentabilité de production de la ferme; ils en ont conclu qu'ils devaient augmenter la rentabilité de celle-ci par l'augmentation de la qualité du troupeau s'ils voulaient augmenter leurs revenus, ce que le fils s'est appliqué à faire au cours de ces années.

Le père faisait confiance à son fils sur ce plan car il se sentait dépassé et pas assez compétent en ce domaine. À l'époque où son fils avait suivi sa formation agricole, il l'avait encouragé à le faire, car lui aurait aimé pouvoir bénéficier d'une telle formation à l'école d'agriculture au début des années 60, mais son père ne pouvant s'occuper de la ferme, le répondant, qui avait une 9<sup>e</sup> année, avait dû renoncer à son projet de formation pour prendre la relève de son père. Il avait néanmoins suivi pendant trois ans, durant l'hiver, une formation en production laitière donnée par le Cégep conjointement avec le MAPAQ dans les années 70. L'épouse du répondant avait une 7<sup>e</sup> année et provenait également d'un milieu agricole, tandis que la conjointe du répondant provenait du milieu urbain (petite ville régionale). Les principales sources de renseignement et d'information agricole du père étaient les journaux agricoles et les associations agricoles (coop, fédération, syndicat de gestion). Si les parents ne participaient pas à des colloques ou autres activités du genre, le fils y participaient environ 3 fois par année. L'échange d'information et d'apprentissage se faisaient de manière conviviale entre les parents et le fils, autant du fils vers les parents que des parents vers le fils, et ils discutaient beaucoup ensemble, autant des « problèmes » et des activités quotidiennes de la ferme que des projets et de l'avenir de la ferme.

En formant la compagnie, les parents et le fils n'ont pas changé leur façon de fonctionner quant à la prise de décision pour des changements ou des investissements à faire sur la ferme : ils en discutaient ensemble et, même si la mère et le fils étaient actionnaires minoritaires, les trois prenaient les décisions ensemble, comme cela était du temps même où le fils n'était qu'ouvrier agricole et comme cela avait toujours été entre les parents. Ils ont trouvé étrange que les formations à l'établissement qu'ils ont suivies mettaient l'accent sur le fait qu'il fallait développer des relations d'affaires entre les actionnaires plutôt que sur la base de relations familiales. Les parents semblent plutôt croire que les relations familiales, déjà solides et harmonieuses, étaient au contraire un bon ferment pour développer de bonnes relations de partenaires d'entreprise. Ils n'ont donc pas changé leur manière de faire.

Les trois travaillaient ensemble à la traite, le père s'occupant davantage des travaux des champs, le fils du développement de la production laitière et de la qualité du troupeau et la mère, de la comptabilité. Si le fils était partie prenante de toutes les activités et décisions de la ferme, il n'était pas au fait de la comptabilité de la ferme, aucun transfert de connaissances n'ayant été amorcé sur ce plan, mais les parents avaient confiance qu'avec sa formation agricole il parviendrait à le faire, d'autant plus que la mère était prête à conseiller au besoin son fils. Par exemple, ce sont toujours les parents qui assistaient aux rendez-vous avec le comptable, bien qu'ils missent au courant leur fils des grandes lignes de leur rencontre. C'est aussi le père qui s'occupait plus que le fils ou la mère de contacter et rencontrer les différents intervenants du milieu agricole. Le père considère qu'en confiant la gestion du troupeau (reproduction, sélection,

alimentation, qualité du lait, etc.), celui-ci avait la plus grande responsabilité puisque la production de la ferme et donc ses revenus dépendaient directement de cette gestion.

Il était prévu que les parents ne se retirent pas avant 12 ans après l'établissement de leur fils, décision dictée par la loi puisqu'ils auraient été pénalisés fiscalement en se retirant de la compagnie avant la fin de cette période. Ce qui ne veut pas dire qu'ils se seraient retirés à ce moment. Ils avaient prévus qu'à ce moment ils quitteraient la maison familiale pour la laisser à leur fils et sa petite famille et qu'ils iraient se faire construire une nouvelle demeure au village. Le fils, qui pouvait graduellement acheter des parts à ses parents, ne l'a pas fait car durant les premières années, il considérait qu'il fallait consolider la rentabilité de la ferme sur les conseils du syndicat de gestion en travaillant à améliorer la qualité et la quantité de la production. Puis, ils ont commencé à avoir des problèmes de production; ils augmentaient la quantité, mais la qualité diminuait. Ils ont pensé d'abord que la nourriture du fournisseur était de mauvaise qualité et les parents ont même cru d'abord que les changements alimentaires introduits par leur fils étaient la cause du problème, mais même en revenant à l'ancienne alimentation, rien n'y faisait. Leurs vaches sont devenues malades en développant des mammites dues à des tensions parasites, mais ils n'en savaient pas la cause alors. Les électriciens et vétérinaires ont multiplié les recommandations et les dépenses se sont accumulées (changement d'alimentation, changement de l'équipement de traite, application de précautions supplémentaires à la traite, etc. et même jusqu'à changer leurs appareils électroménagers dans la maison!). Puis, un vétérinaire qui avait déjà connu cette expérience a établi le lien avec la configuration du nouveau « ground » des installations électriques changées vers 1994-95 par Hydro tout juste à côté de leur ferme.

Ils ont perdu plusieurs vaches ainsi et s'appliquaient à produire d'autres animaux pour assurer leurs quotas de production. Ils ont même dû acheter d'autres vaches et ont alors fait l'acquisition d'une partie de troupeau infecté par une maladie, la « staff » ou « stack » (pas certain de la prononciation), autre genre de mammite d'origine infectieuse ou bactériologique, ce qui a ajouté à leurs problèmes. (Mais comment se fait-il qu'ils aient acheté un troupeau sans lui faire subir un examen par le vétérinaire?!) Ils ont fait installer un appareil qui visait à neutraliser les tensions électriques souterraines qui décimaient leur troupeau, mais rien n'y fit. Les parents et le jeune ont multiplié les démarches pour régler le problème, les dépenses liées à cela étaient de plus en plus importantes et la traite prenait deux fois plus de temps qu'auparavant étant donné les précautions supplémentaires qu'ils devaient prendre pour la faire. Le responsable chez Hydro-Québec, après avoir formulé quelques recommandations qui n'ont rien réglé, a finalement indiqué au père qu'il ne lui restait qu'à prendre action en justice contre Hydro, car Hydro n'allait pas investir pour régler le problème.

Le père est alors allé voir l'UPA et il les a saisi de l'affaire, mais le conseiller lui a dit de « monter un dossier » avec preuves, expertises et factures, de le soumettre à l'UPA qui étudierait sa demande et verrait s'ils pouvaient ou non l'aider et, si oui, dans quelle mesure, mais qu'il fallait prévoir des frais d'avocats et qu'on ne pouvait connaître l'issue de la requête. Après trois ans d'essais pour trouver une solution permanente au problème (ça a pris deux ou trois ans avant de l'identifier) et après avoir reçu une telle réponse de l'UPA et devant toutes les démarches juridiques à entreprendre, découragé, le père a dit à son fils qu'il voulait se retirer de la ferme, mais que s'il voulait quand même continuer à reprendre la ferme, ils devanceraient les échéanciers. Le fils a pris un mois pour y réfléchir et en discuter avec sa conjointe, mais n'a pas consulté de ressources extérieures pour prendre sa décision, selon les parents. Il a décidé d'abandonner lui aussi, devant l'ampleur du problème et des démarches à faire, ne voyant pas

comment il y arriverait seul. Il semble que le fils ne voulait pas non plus reprendre la ferme dans l'optique où elle ne serait plus en production laitière car cela ne l'intéressait pas de produire du bœuf de boucherie ou de l'agneau par exemple, ce qui a été discuté avec les parents, solution que ceux-ci avaient alors envisagé brièvement.

Le rêve d'établissement du jeune venait ainsi de prendre fin brutalement et celui des parents qui avaient travaillé à développer cette entreprise dans le but exprès de la transmettre à leur fils venait de s'écrouler, sans compter que les revenus de la ferme diminuaient à cause de ce problème, grugés d'un côté par les investissements qu'ils multipliaient pour résoudre le problème et grugés de l'autre puisque leur lait était déclassé parce que de moins bonne qualité. Leur qualité de vie en avait pris un coup au cours de ces dernières années devant toute l'énergie déployée pour régler cette situation qui mettait en péril leurs projets de transfert. Avant d'en subir les effets sur leur santé, les parents ont préféré abandonner la production laitière.

Ils avaient alors choisi de reconverter la production de la ferme vers la production céréalière pour quelques années, le temps de liquider les actifs de la ferme sans en subir trop d'impacts négatifs sur les impôts, sur les conseils de leur comptable de l'UPA, projet duquel le fils était exclu suite à sa décision de ne pas reprendre la ferme laitière. Cependant, ils devaient pour ce faire transférer la raison sociale de la compagnie et non la dissoudre. Un premier encanteur de ferme n'était pas en mesure de faire cette opération de transfert du nom de la compagnie, mais un second qui était en mesure de le faire aurait accepté dans la mesure où il achetait toute la ferme, incluant bâtiments, maison, terre, machinerie, animaux, ce que les parents ont finalement accepté. Il semble que l'encanteur ait payé 750 000\$, montant que le père estime être la valeur marchande de sa ferme.

C'est alors que le MAPAQ, qui ne s'était pas manifesté au cours des trois dernières années pour les aider à régler leur problème de tensions parasites, a envoyé un conseiller pour voir s'il n'y avait pas une solution plutôt que de vendre la ferme et cesser la production : le père lui a dit qu'il était un peu tard pour intervenir et venir les aider, maintenant que leur décision était prise. Si les parents et le fils étaient allés consulter l'UPA et le MAPAQ plus tôt, cela aurait-il pu aider à régler le problème des tensions parasites? Probablement pas. Mais le père a été choqué de constater que l'UPA était là pour collecter la cotisation de ses membres, mais peu encline à défendre et aider ses membres; il ne s'est pas senti supporté par eux, pas plus que par le MAPAQ. On peut se demander s'ils auraient pu tenir le coup dans le cas où ils auraient été cherché et reçu le support et l'aide de l'UPA et du MAPAQ plus tôt, dès les débuts de leurs problèmes.

Le père a fait diviser sa terre pour séparer trois lots à bois de cette transaction, parce qu'il avait toujours prévu d'en faire l'exploitation à sa retraite. Donc, les animaux, la machinerie, l'équipement, le quota et la raison sociale de la compagnie ont été vendus, mais il reste les bâtiments, la terre et la maison à vendre qui sont toujours la propriété de l'encanteur. Les parents considèrent que le recours aux services d'un encanteur qui leur a réglé la totalité de la vente leur a enlevé le poids de gérer la vente des actifs de la ferme, alors qu'ils avaient déjà suffisamment eu de tensions et problèmes à gérer au cours des dernières années. Ils regrettent que tous leurs efforts et espoirs de développer la ferme pour en assurer le transfert ait été anéanti par un phénomène créé par une « grosse compagnie » qui ne se préoccupe pas des impacts de ses installations sur les fermes. Par ailleurs, les parents constatent qu'il est de plus en plus difficile de transmettre une ferme, à plus forte raison une ferme laitière, et d'assurer la survie des fermes familiales, mais ils ne voient pas par quels moyens ou modèles on pourrait assurer la viabilité de la succession familiale des entreprises agricoles.

**APPENDICE « G »**

EXTRAIT D'UNE GRILLE DE LECTURE COMPLÉTÉE

Extrait de la grille de lecture du troisième entretien de pré-test

Aspects concernés	Synthèse des propos	Notes pour l'analyse
...	...	...
Lien entre logique entrepreneuriale et logique patrimoniale	Lorsque le jeune, vers 13-14 ans a manifesté son intérêt à succéder à ses parents sur la ferme, cela a eu des conséquences sur l'orientation du développement de la ferme et des investissements à y réaliser : « oui, parce qu'on avait de la relève, si y avait pas eu personne d'intéressé, on aurait dit : on va s'organiser pour vivre » dit le répondant, tandis qu'en sachant qu'on a une relève potentielle, la répondante ajoute : « ça va continuer, tu travailles pas pour rien là »	Logique : lorsqu'on n'a pas de relève, investir au-delà de la satisfaction des besoins de la famille, serait « travailler pour rien », le développement de la ferme (qui implique donc de travailler plus) ne prend sens que dans l'optique d'une transmission non pas souhaitée, mais potentielle.
	Drainage des terres fait en 1971. Les bâtisses avaient été rénovées bien avant l'intention du jeune de s'établir : « on n'avait pas le choix, fallait agrandir », la grange a été installée en 1983.	
	L'emphase a été mise sur la qualité du troupeau lorsque le fils est venu travailler sur la ferme avec ses parents, puis lorsqu'il a été co-propriétaire avec eux.	Impact important du fils sur la qualité du troupeau
	« Du quota, on en a toujours acheté », mais en petite quantité à la fois.	
Formation au transfert : OUI	Le répondant dit que lui et son épouse ont fait des démarches pour préparer l'établissement de leur jeune et le transfert de la ferme : « l'hiver on suivait des cours, tous les cours qui se donnaient de préparation à la relève » donnés par le MAPAQ, dit le répondant. « Y en avait sur le transfert, on a suivi ça trois fins de semaine [ville d'une autre sous-région], ça c'est au point de vue fiscal pis ces affaires-là, pis après ça on en a suivi d'autres sur le transfert père-fils, parents-enfant, pis sur la gestion du troupeau ça on en suivait tous les hivers ».	Intéressant de constater que le répondant associe les formations concernant la gestion du troupeau à des formations pertinentes pour la préparation au transfert et à l'établissement.
Modèle de transfert envisagé et effectif : graduel	« Nous autres on a pensé de se retirer graduellement comme on a commencé à faire, on cède des parts au fur et à mesure »	
	Pour le répondant, se retirer progressivement, « je voyais ça normal, mais là me retirer du jour au lendemain je trouvais p'us ça normal » (à cause des problèmes qui ont surgi et sur lesquels nous élaborerons plus loin).	

Division des tâches père-fils	« La gestion du troupeau c'est tout lui qui avait ça, lui y s'occupait dans l'étable, pis moi je m'occupais à l'extérieur dans les champs, pis tout ça, mais dans l'étable c'est lui qui s'occupait de tout de a à z ».	
Division des responsabilités basée sur les intérêts personnels et les compétences professionnelles	Ce modèle de division des tâches « c'était prévu d'avance mais lui y aimait ça les animaux, sa spécialité c'était les animaux, c'était son domaine, je savais que lui avec sa formation y était meilleur là », puis « on travaillait ensemble pareil, on faisait la traite, on n'avait pas chacun nos affaires séparées » et la répondante ajoute : « la traite ça se faisait ensemble, pis quand y avait du foin à faire, y était rendu au champ aussi ».	Division du travail dictée par les intérêts du fils et par la recherche de la meilleure efficience entre les savoirs et les résultats. Aide ciblée des autres sur certaines tâches : traite, fenaïson
Fils impliqué dans les discussions et décisions	« On se mettait pas vraiment à table, on passait nos journées ensemble, on prenait un break, on en parlait, pis on décidait ensemble, on se mettait d'accord pis après ça on prenait une décision »	Discussion quant à des investissements, des changements ou des problèmes à régler
	Selon le répondant, le fils avait été suffisamment impliqué et bien préparé pour reprendre la ferme seul éventuellement : « y travaillait avec nous autres, pis y était impliqué en toute », mais « y faisait pas la comptabilité, mais y savait [en théorie] ce qu'y avait dedans » par les cours qu'il avait suivis.	
	Les répondants croient qu'ils avaient fait des investissements suffisants sur la ferme pour assurer la viabilité de l'établissement du jeune et la rentabilité future de la ferme.	
	Les revenus de retraite, « c'était planifié », dit le répondant et, quant aux activités suite au retrait, « y savait ce qu'y faisait, y allait dans le bois », dit la répondante et le répondant précise : « j'avais des lots à bois, je les aurais gardés »	Donc, la ferme aurait été amputée d'une certaine superficie boisée.
Modèle de retrait traditionnel quant à l'habitation	Et pour ce qui est du logement, « automatiquement, un cultivateur ça prend sa maison » dit la répondante et ils avaient prévu qu'ils s'en iraient au village lors du transfert définitif.	Logique de retrait de la maison : il faut céder la place au « cultivateur » car la maison sur la ferme apparaît comme une « nécessité », donc un droit dévolu par le titre d'agriculteur propriétaire-exploitant
...	...	...

**APPENDICE « H »**

**TABLEAU-SYNTHESE DES ÂGES DES PRÉDÉCESSEURS  
ET DES SUCCESSEURS**



Tableau-synthèse des âges des prédécesseurs et des successeurs aux années correspondant aux événements-charnières

CAS	DÉBUT PARENTS	DÉBUT RELÈVE	FIN RELÈVE
	Année / Ages : père / mère <sup>1</sup>	Année / Ages : père / mère / jeune <sup>2</sup>	Année / Age jeune <sup>2</sup>
PE01	1963 / 21 / 19	1992 / 50 / 48 / 28	2000 / 36
PE02	1961 / 27 / (21)	1993 / 59 / 52 / 30 (40)	1998 / 35 (45)
PE03	1977 / 28 / 28	1993 / 44 / 44 / 21-20 <sup>3</sup>	1997-2000 <sup>3</sup> / 25-27 <sup>3</sup>
PT04	1965 / 29 / (26)	1991 / 55 / 51 / 21	2000 / 30
PT05	1945 / 20 / (20)	1990 / 65 / 60 / 32	1991 / 33
PT06	1962 / 36 / 31	1984 / 58 / 53 / 24	1991 / 31
PE07	1980 / 31 / 28	1993 / 44 / 41 / 21	1995 / 23
PT08	1968 / 37 / 29	1987 / 56 / 48 / 23 (25)	1990 / 26 (28)
PE09	1970 / 29 / 26	1994 / 53 / 50 / 24-28 <sup>3</sup>	1999-2000 <sup>3</sup> / 29-34 <sup>3</sup>
PT10	1959 / 30 / 20	1993 / 64 / 54 / 32 (27)	2000 / 39 (34)
PE11	1972 / 30 / 32	1994 / 52 / 54 / 21	1998 / 25
PT12	1960 / 33 / 28	1989 / 62 / 57 / 21-27 <sup>3</sup>	1995 / 27-33 <sup>3</sup>
PT13	1960 / 30 / 31	1992 / 62 / 63 / 32 (28)	2001 / 41 (37)
PT14	1962 / 36 / 23	1989 / 63 / 50 / 25	1997 / 33
PT15	1952 / 25 / 26	1988 / 61 / 62 / 28	2000 / 40
PT16	1958 / 27 / 18	1993 / 62 / 53 / 27	2000 / 34
PT17	1962 / 32 / 24	1989 / 59 / 51 / 21	1998 / 30
PT18	1958 / 26 / (23)	1994 / 62 / 56 / 25	2001 / 32
PT19	1950 / 30 / 18	1987 / 67 / 55 / 27 (24)	1992 / 32 (29)
PE20	1961 / 28 / 21	1993 / 60 / 53 / 20	1997 / 24
PT21	1952 / 20 / 20	1994 / 62 / 62 / 33 (42)	2000 / 39 (48)
PT22	1965 / 25 / 24	1990 / 50 / 49 / 25	1993 / 28
PT23	1962 / 25 / 24	1986 / 49 / 48 / 25	1991 / 30

1. L'âge des mères établies quelques mois ou années après l'établissement du père est entre parenthèses.

2. L'âge des conjoints et conjointes formellement établis est entre parenthèses.

3. Dans ces cas, il y a deux co-successeurs : les âges et les années suivent l'ordre de l'abandon.

**APPENDICE « I »**

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES PARTS DE PROPRIÉTÉ  
ENTRE LES PARTENAIRES FAMILIAUX

## Évolution de la répartition des parts de propriété entre les partenaires familiaux

Cas	T1 : établissement 1	T2 : établissement 2 / abandon 1	T3 : abandon 2 / après abandon 1	T4 : après abandon 2
PE01	Père : 60% Mère : 20% Fils : 20%	Père : 60% Mère : 20% Fils : 20%	---	s/o
PE02	Père : 40% Mère : 20% Fille : 20% Gendre : 20%	Père : 40% Mère : 20% Fille : 20% Gendre : 20%	Père : 50% Mère : 50%	---
PE03	Père : 40% Mère : 20% Fils 1 : 20% Fils 2 : 20%	Père : 60% Mère : 20% Fils 2 : 20%	Mère : 80% Fils 2 : 20%	---
PT04	Fils : 100%	Fils : 100%	---	s/o
PT05	Fils 1 : 100%	Fils 1 : 100%	Père : 100%	Fils 2 : 100%
PT06	Fils : 100%	Fils : 100%	---	
PE07	Père : 40% Mère : 20% Fils : 40%	Père : 40% Mère : 20% Fils : 40%	Père : 80% Mère : 20%	---
PT08	Fille : 50% Gendre : 50%	Fille : 50% Gendre : 50%	---	s/o
PE09	Père : 35% Mère : 35% Fils 1 : 20% Fils 2 : 10%	Père : 45% Mère : 45% Fils 2 : 10%	Père : 50% Mère : 50%	Père : 50% Mère : 50%
PT10	Père : 49% Fils : 31% Bru : 20%	Fils : 80% Bru : 20%	---	s/o
PE11	Père : 80% Fils : 20%	Père : 80% Fils : 20%	---	s/o
PT12	Fils : 80% Fille : 20%	Fils : 50% Fille : 50%	Fils : 100%	---
PT13	Fils : 65% Bru : 35%	Fils : 65% Bru : 35%	---	s/o
PT14	Fils : 100%	Fils : 100%	---	s/o
PT15	Père : 75%; 50%; 25% Fils : 25%; 50%; 75%	Fils : 100%	---	s/o
PT16	Fils : 100%	Fils : 100%	---	s/o
PT17	Fils : 100%	Fils : 100%	---	s/o
PT18	Père : 20% Fils : 80%	Fils : 100%	---	s/o
PT19	Fils : 80% Bru : 20%	Fils : 80% Bru : 20%	---	s/o
PE20	Père : 50% Mère : 30% Fils 1 : 20%	Père : 20% Fils 1 : 40% Fils 2 : 40%	Père : 20% Fils 1 : 80%	Père : 20% Fils 1 : 80%

---

PT21	Père : 40% Mère : 40% Fils : 20%	Fils : 25% Bru : 25% Fille : 25% Gendre : 25%	Fils : 50% Bru : 50%	Fils : 50% Bru : 50%
PT22	Fils : 100%	Fils : 100%	---	s/o
PT23	Fils : 100%	Fils : 100%	Père : 100%	Père : 100%

**APPENDICE « J »**

**ÉVOLUTION DU TROUPEAU LAITIER  
ET DES QUOTAS DE PRODUCTION**

## Évolution du troupeau laitier (vaches traites) et des quotas de production

CAS	DÉBUT PARENTS		DÉBUT RELÈVE		FIN RELÈVE	
	N vaches	↑ moy/an	N vaches	Quota (kg/jr)	N vaches	Quota (kg/jr)
PE01	12	0,69	32	22	46	30
PE02	12	0,66	33	8	33	11
PE03	20	3,73	76	37,8	76	37,8 / 51,7 <sup>1</sup>
PT04	12	1,04	39	21	39	21
PT05	?	?	50	?	50	?
PT06	15	1,36	45	30,1	45	30,1
PE07	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
PT08	20	0,42	28	16,4	32	19,2
PE09	15	?	?	27	?	32,2 <sup>2</sup>
PT10	12	1,45	44	11,9	44	13,1
PE11	60	-0,44	45	35	45	35
PT12	15	0,83	40	21,1	40	21,1
PT13	14	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
PT14	15	0,85	38	?	35	?
PT15	10	1,14	51	35,9	35	24,6
PT16	15	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
PT17	4	0,78	25	7,9	25	16,4
PT18	10	0,50	28	18	9	5,8
PT19	12	0,76	40	31,5	52	31,5
PE20	17	1,19	55	48	55	48
PT21	5	1,42	66	39,6	66	43,6
PT22	13	0,52	26	13,7	26	13,7
PT23	12	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o

1. La situation différerait à l'abandon de chacun des co-successeurs.

2. La situation était la même à l'abandon de chacun des co-successeurs.

## **APPENDICE « K »**

ÉVOLUTION DES RENDEMENTS: VARIATION DU RATIO  
QUOTA/ VACHE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET L'ABANDON

Évolution des rendements: variation du ratio quota/vache entre l'établissement (T1) et l'abandon (T2)

CAS	quota/vache T1	quota/vache T2	↑ moy. quota/an
PE01	0,69	0,65	1
PE02	0,24	0,33	0,6
PE03	0,50	0,50 / 0,68 <sup>1</sup>	0 / 1,74 <sup>1</sup>
PT04	0,54	0,54	0
PT05	?	?	?
PT06	0,67	0,67	0
PE07	s/o	s/o	s/o
PT08	0,59	0,60	0,93
PE09	?	?	1,04 / 0,87 <sup>1</sup>
PT10	0,27	0,30	0,2
PE11	0,78	0,78	0
PT12	0,53	0,53	0
PT13	s/o	s/o	s/o
PT14	?	?	?
PT15	0,70	0,70	-0,94
PT16	s/o	s/o	s/o
PT17	0,32	0,66	0,94
PT18	0,64	0,64	-1,74
PT19	0,79	0,61	0
PE20	0,87	0,87	0
PT21	0,60	0,66	0,8
PT22	0,53	0,53	0
PT23	s/o	s/o	s/o

1. La situation différait à l'abandon de chacun des co-successeurs.

2. La situation était la même à l'abandon de chacun des co-successeurs.



**APPENDICE « L »**

**ÉVOLUTION DES SUPERFICIES DES TERRES AGRICOLES**

## Évolution des superficies des terres agricoles (en acres), selon l'époque

CAS	DÉBUT PARENTS Sup. cultivée / totale	FIN PARENTS cultivée / totale (louée)	FIN RELÈVE cultivée / totale (louée)
PE01	75 / 100	190 / 500	190 / 500
PE02	85 / 126	235 / 514	235 / 514 (100)
PE03	214 / 253	214 / 253 (130)	214 / 253 (130)
PT04	70 / 110	250 / 512	250 / 512
PT05	? / ?	350 / 450	? / ?
PT06	105 / 200	285 / ? (315)	220 / ? (130)
PE07	60 / 100	120 / 200 (60)	258 / 430
PT08	158 / 237	179 / 258	179 / 258
PE09	110 / 164	110 / 164 (100)	350 / 451
PT10	75 / 300	155 / 525 (80)	155 / 425 (50)
PE11	370 / 400	520 / 550 (50)	520 / 550 (50)
PT12	100 / 200	200 / 300 (200)	200 / 300 (200)
PT13	150 / 280	150 / 280	150 / 280 (200)
PT14	169 / 207	169 / 207	169 / 207
PT15	120 / 204	323 / 405	425 / 505
PT16	98 / 144	86 / 118 (51)	121 / 182
PT17	80 / 500	200 / 500	200 / 500
PT18	38 / 76	84 / 152 (38)	169 / 270 (38)
PT19	150 / 172	150 / 172 (53)	150 / 172 (53)
PE20	198 / 371	494 / 618	494 / 618
PT21	58 / 78	420 / 694	420 / 694
PT22	211 / 249	211 / 249	211 / 249
PT23	140 / 200	140 / 200	140 / 200

**APPENDICE « M »**

**ÉVOLUTION DES REVENUS DES FERMES FAMILIALES**

## Évolution des revenus des fermes familiales, en fonction de l'époque

GROUPES	CAS	DÉBUT PARENTS	DÉBUT RELÈVE	FIN RELÈVE
6-4-2	PE01	10 000\$	100 000\$	175 000\$
6-4-1	PE02	8 000\$	80 000\$	80 000\$
6-4-2	PE03	55 000\$	250 000\$	300 000\$ <sup>2</sup>
6-4-2	PT04	30 000\$	140 000\$	170 000\$
5-4-1	PT05	?	?	?
5-3-1	PT06	5 000\$	55 000\$	55 000\$
5-4-2	PE07	0 <sup>1</sup>	?	112 000\$
5-3-2	PT08	?	50 000\$	90 000\$
6-4-2	PE09	5 000\$	130 000\$	160 000\$
6-4-1	PT10	3 000\$	150 000\$	160 000\$
6-4-2	PE11	?	350 000\$	350 000\$
5-3-1	PT12	3 000\$	160 000\$	160 000\$
6-4-1	PT13	?	20 000\$	30 000\$
6-3-1	PT14	5 000\$	50 000\$	50 000\$ <sup>3</sup>
6-3-1	PT15	2 000\$	150 000\$	70 000\$
6-4-1	PT16	3 000\$	45 000\$	45 000\$
6-3-1	PT17	1 000\$	40 000\$	62 000\$
6-4-1	PT18	5 000\$	100 000\$	100 000\$ <sup>3</sup>
5-3-1	PT19	9 000\$	160 000\$	160 000\$ <sup>3</sup>
6-4-1	PE20	9 000\$	300 000\$	300 000\$
6-4-1	PT21	3 000\$	200 000\$	250 000\$
5-4-2	PT22	?	50 000\$	50 000\$ <sup>3</sup>
5-3-1	PT23	?	200 000\$	?

1. Dans ce cas d'établissement de première génération, la ferme n'avait pas généré de revenu au cours d'une première année difficile, les répondants ayant dû vivre de leurs épargnes personnelles et de revenus d'emploi hors ferme.
2. Il s'agit du revenu au moment de l'abandon du second co-successeur.
3. Dans ces quelques cas, les répondants ont indiqué que les revenus avaient probablement augmenté ou qu'ils n'avaient certainement pas diminué; à défaut de valeurs certaines, l'hypothèse de la stabilisation du revenu a été appliquée.

**APPENDICE « N »**

**ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES**

## Évolution de l'endettement des entreprises agricoles

CAS*	FIN PARENTS	DÉBUT RELÈVE	FIN RELÈVE
PE01 (D)	38 000\$	38 000\$	67 000\$
PE02 (D)	0	0	75 000\$
PE03 (D)	95 000\$	95 000\$	800 000\$
PT04	5 000\$	130 000\$	200 000\$
PT05	?	?	?
PT06	20 000\$	110 000\$	90 000\$
PE07 (D)	80 000\$	80 000\$	225 000\$
PT08	0	125 000\$	235 000\$
PE09 (D)	90 000\$	90 000\$	500 000\$
PT10	0	194 000\$	200 000\$
PE11 (D)	450 000\$	450 000\$	450 000\$
PT12 (D)	106 000\$	106 000\$	300 000\$
PT13	0	90 000\$	40 000\$
PT14	0	90 000\$	120 000\$
PT15 (D)	20 000\$	20 000\$	0
PT16	37 000\$	90 000\$	200 000\$
PT17	20 000\$	50 000\$	5 000\$
PT18	83 000\$	185 000\$	105 000\$
PT19	60 000\$	185 000\$	255 000\$
PE20	180 000\$	380 000\$	400 000\$
PT21	100 000\$	255 000\$	255 000\$
PT22	0	125 000\$	?
PT23	0	185 000\$	600 000\$

\* Les cas d'établissement par don (partiel ou total) de parts de propriété son identifiés par (D).

**APPENDICE « O »**

TABLEAU COMPARATIF DES DETTES, DES PRIX DE VENTE ET  
DES REVENUS DES FERMES FAMILIALES

Tableau comparatif des dettes, des prix de vente et des revenus des fermes familiales

CAS	DETTES ANTÉRIEURES < OU > 39 438\$ <sup>1</sup>	PRIX DE VENTE < OU > À 105 563\$	REVENUS ANTÉRIEURS < OU > 116 875\$ <sup>1</sup>	COTE
PE01	38 000\$ <	s/o	100 000\$ <	I-A <sup>3</sup>
PE02	0 <	s/o	80 000\$ <	I-A <sup>3</sup>
PE03	95 000\$ >	s/o	250 000\$ >	I-F <sup>3</sup>
PT04	5 000\$ <	125 000\$ >	140 000\$ >	F
PT05	?	?	?	?
PT06	20 000\$ <	90 000\$ <	55 000\$ <	I
PE07	80 000\$ >	s/o	(- de 112 000\$) <sup>2</sup> <	A-PA <sup>3</sup>
PT08	0 <	125 000\$ >	50 000\$ <	A
PE09	90 000\$ >	s/o	130 000\$ >	I-F <sup>3</sup>
PT10	0 <	194 000\$ >	150 000\$ >	F
PE11	450 000\$ >	s/o	350 000\$ >	I-F <sup>3</sup>
PT12	106 000\$ >	0	160 000\$ >	F
PT13	0 <	90 000\$ <	20 000\$ <	I
PT14	0 <	90 000\$ <	50 000\$ <	I
PT15	20 000\$ <	0	150 000\$ >	PF <sup>3</sup>
PT16	37 000\$ <	53 000\$ <	45 000\$ <	I
PT17	20 000\$ <	30 000\$ <	40 000\$ <	I
PT18	83 000\$ >	102 000\$ <	100 000\$ <	A
PT19	60 000\$ >	125 000\$ >	160 000\$ >	I
PE20	180 000\$ >	200 000\$ >	300 000\$ >	I
PT21	100 000\$ >	155 000\$ >	200 000\$ >	I
PT22	0 <	125 000\$ >	50 000\$ <	A
PT23	0 <	185 000\$ >	200 000\$ >	F

1. Les six cas d'établissements graduels sans vente de parts effectuée n'ont pas été inclus dans les calculs.
2. Dans ce cas, on sait que les revenus étaient inférieurs à 112 000\$ à l'abandon de l'établissement.
3. Dans ces six cas, on ne peut que faire l'hypothèse des deux scénarios possibles, en postulant que les dettes et revenus antérieurs au moment du transfert restent inchangés.

Légende des cotes de la situation financière, de la meilleure à la pire :

- PF = Plus facilitante (<<>)  
 F = Facilitante (<>> ou >><)  
 I = Instable (>>> ou <<<)  
 A = Aggravante (<<< ou >>>)  
 PA = Plus aggravante (>><)



**APPENDICE « P »**

VALEUR MARCHANDE ESTIMÉE DES FERMES FAMILIALES  
EN FONCTION DE L'ÉPOQUE

## Évolution de la valeur marchande estimée des fermes familiales en fonction de l'époque

GROUPES	CAS	DÉBUT PARENTS	DÉBUT RELÈVE	FIN RELÈVE
6-4-2	PE01	15 000\$	420 000\$	750 000\$
6-4-1	PE02	10 000\$	?	300 000\$
6-4-2	PE03	40 000\$	640 000\$	2 500 000\$ <sup>1</sup>
6-4-2	PT04	50 000\$	350 000\$	850 000\$
5-4-1	PT05	?	500 000\$	500 000\$
5-3-1	PT06	8 000\$	300 000\$	400 000\$
5-4-2	PE07	42 000\$	100 000\$	300 000\$
5-3-2	PT08	25 000\$	400 000\$	475 000\$
6-4-2	PE09	15 000\$	350 000\$	1 100 000\$
6-4-1	PT10	15 000\$	650 000\$	1 000 000\$
6-4-2	PE11	?	1 200 000\$	1 400 000\$
5-3-1	PT12	8 000\$	300 000\$	300 000\$
6-4-1	PT13	5 000\$	180 000\$	300 000\$
6-3-1	PT14	25 000\$	250 000\$	300 000\$
6-3-1	PT15	25 000\$	600 000\$	600 000\$
6-4-1	PT16	5 000\$	190 000\$	190 000\$
6-3-1	PT17	2 000\$	155 000\$	300 000\$
6-4-1	PT18	8 500\$	450 000\$	600 000\$
5-3-1	PT19	15 000\$	350 000\$	400 000\$
6-4-1	PE20	17 000\$	900 000\$	1 000 000\$
6-4-1	PT21	3 000\$	375 000\$	900 000\$
5-4-2	PT22	25 000\$	285 000\$	?
5-3-1	PT23	15 000\$	300 000\$	?

1. Il s'agit de la valeur marchande au moment de l'abandon du second co-successeur.

**APPENDICE « Q »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
FAMILIALE ET FACTEURS POUVANT MENER À  
L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -

Appendice Q - Synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère familiale et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession

<p>1. La tradition patriarcale de transmission peut venir s'opposer aux règles de sélection du successeur basées sur des considérations liées aux compétences professionnelles : on privilégie des facteurs biologiques pour déterminer le successeur, ce qui peut conduire à établir une relève incompétente ou à ne pas optimiser les chances de pérenniser l'entreprise en ne sélectionnant pas la relève la plus compétente</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Attribution de la succession selon le sexe et le droit d'aînesse</li><li>• Les autres reçoivent la ferme dans les cas où les conditions ne permettent pas de respecter la règle</li><li>• Préjugé positif accordé aux fils sur les filles, ce qui est renforcé par la représentation du travail agricole</li></ul>
<p>2. La représentation ancienne du travail agricole axée sur la capacité physique à faire le travail contre la représentation nouvelle axée sur la compétence gestionnaire et managériale pour prendre les décisions</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préjugé positif accordé à une relève masculine étant donné sa force physique, ce qui peut conduire à établir un bon travailleur, mais un mauvais coordonnateur, gestionnaire ou décideur</li><li>• Préjugé défavorable à l'égard des filles parce que la représentation du travail agricole est encore parfois axée sur le travail physique; les filles constituent souvent un deuxième choix de relève même si on leur reconnaît des compétences gestionnaires</li></ul>
<p>3. La tradition patriarcale de transmission a pour conséquence la réticence à considérer les beaux-enfants comme relève pour différents motifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Perte d'identité liée au patronyme familial si la ferme est transférée au gendre</li><li>• Crainte de voir la propriété familiale sortir de la famille, d'où parfois l'exclusion de la belle-fille comme co-successeuse dans le projet (mais sa non-inclusion dans le projet peut aussi relever d'autres considérations comme la volonté de préserver la sécurité de son salaire)</li><li>• Lorsque les conjoints des enfants sont inclus dans le projet, des pratiques de transfert différentielles en fonction du statut familial peuvent miner la motivation du gendre ou de la belle-fille à demeurer établi.</li></ul>
<p>4. Une perception négative des beaux-enfants comme des menaces à la cohésion familiale autour du processus de succession et/ou comme menaces à la pérennité de la succession familiale</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• (Crainte) Risque de faire émerger des conflits au sein de la fratrie lorsque les successeurs se laissent influencer par leurs conjoint(e)s, co-établi(e)s ou non, concernant de prétendues injustices ou iniquités</li><li>• (Réaction) Adoption de clauses notariées favorisant les prédécesseurs ou la fratrie advenant l'abandon de la succession, notamment dans l'optique où l'abandon découlerait d'un divorce ou de la pression de la conjointe à aller s'installer ailleurs</li></ul>

- Réticence à transférer lorsque le couple du successeur apparaît instable, incertain ou dysfonctionnel (un risque de séparation élevé fait anticiper un risque d'abandon)
- Crainte de transférer à une relève si le conjoint n'accepte pas le milieu/ mode de vie agricoles (pression accrue en faveur de l'abandon)

5. La volonté de préserver l'unité familiale et l'harmonie au sein de la famille

- La valeur supérieure accordée à la préservation de la famille sur celle du patrimoine ou de l'entreprise peut conduire à privilégier l'abandon et/ou le démantèlement comme façon de résorber des conflits latents ou de résoudre des conflits ouverts
- Par contre, cette unité familiale permet de se relever plus vite ou mieux du deuil de l'abandon de la succession
- Dans le cadre de la succession, le maintien de l'harmonie au sein de la famille est paradoxalement conditionnel au renoncement à l'équité familiale absolue

6. La volonté de préserver ou de rétablir des relations familiales paisibles : ce sont les bonnes relations qui doivent contribuer à la mise en place du processus de succession et non celui-ci qui doit servir à mettre en place de bonnes relations familiales

- Engager ou poursuivre un processus de succession pour retrouver une bonne relation avec le successeur ou pour ne pas la compromettre n'offre aucune garantie contre l'abandon
- De même, précipiter le transfert par crainte de perdre sa relève dans un contexte de mauvaises relations familiales ne rétablit pas de meilleures relations

7. Une dynamique conflictuelle entre des clans de la famille élargie : conséquences sur la réalisation de l'établissement et de la reprise :

- Une pression est exercée sur les successeurs si leur légitimité à succéder est contestée
- Il n'y a pas de soutien de la famille élargie, voire qu'il peut y avoir de la nuisance de leur part
- Il y a tendance à refuser de transférer ou d'établir un aspirant successeur s'il ne fait pas partie du clan, au détriment de la pérennité

8. Le partage égalitaire des bénéfices en regard d'un partage inégalitaire du travail : la solidarité familiale n'est plus globale et doit se décliner sur chaque plan (propriété, travail, profit) pour assurer l'équité économique entre les associés

- Lorsque la contribution économique par le travail réalisé sur l'exploitation agricole ne correspond pas à l'attribution juridique des parts, la distribution des bénéfices suivant cette dernière risque de générer un conflit entre les partenaires familiaux.

9. Les conflits familiaux liés à un sentiment d'iniquité dans le partage du patrimoine : la contestation provient, par exemple, d'une remise en cause de la définition traditionnelle des règles d'équité, d'une volonté de participer à la définition des stratégies d'équité, d'une remise en cause de la solidarité familiale au profit des intérêts personnels, etc. Pour prévenir ces conflits (dans la perspective où les parents privilégient la pérennité du patrimoine):

- il faut que tous les enfants acceptent les règles tacites d'équité définies par les prédécesseurs ou
- il faut que tous les enfants dégagent leurs parents de cette obligation tacite d'équité à leur endroit (ce qui n'apparaît possible que s'ils n'ont jamais aimé l'agriculture et ont une conception négative à l'égard de la ferme)
- la primauté de l'harmonie familiale au sein de la fratrie peut lever la pression pour l'équité qui pèse sur le dos des parents

10. Les représentations de la ferme productiviste chez les jeunes couples : diminution du sentiment de qualité de vie à mesure que la taille de l'entreprise grandit (le risque d'éclatement ou la rupture du couple peut conduire à abandonner la succession de la ferme familiale)

- La ferme comme facteur d'éloignement entre travail et famille (l'agriculture n'est plus nécessairement une façon de concilier vie professionnelle et vie domestique puisque le ou la conjoint(e) peut occuper un emploi hors ferme)
- Le travail agricole est perçu comme un « voleur de temps » par le successeur ou la conjointe, ce qui ne répond pas aux attentes de l'un ou de l'autre eu égard au partage entre temps familial et temps professionnel
- Il y a amplification de la distance culturelle entre les conjoints avec l'accroissement de la distance professionnelle (pas le même type d'emploi, pas le même horaire, pas les mêmes conditions, pas la même réalité) : décalage grandissant entre les aspirations et valeurs des conjoints lorsque la ferme n'est pas un projet de couple par cause d'une incompréhension de la réalité de l'autre.

11. La pénétration et l'appropriation des valeurs urbaines dans les sphères domestique et professionnelle :

- L'adoption légitime des valeurs de consommation rend plus difficilement supportable le poids financier, en particulier dans les premières années d'installation et les sacrifices que cette période peut exiger
- Le désir de bénéficier de vacances, de congés et de fins de semaine, bref le désir de temps libre pour soi et la famille, rend moins attrayant le travail agricole vécu comme une activité astreignante qui draine beaucoup de temps et d'énergie (notamment en production laitière à cause du processus naturel de production qui exige de répéter la besogne deux fois par jour)

12. La dégradation de la santé (physique et mentale), du bien-être (économique, psychologique et social) et de la qualité de vie (personnelle, familiale et professionnelle) : poursuivre la succession perd son sens et abandonner apparaît alors de plus en plus rationnel

13. Une dynamique conflictuelle entre les prédécesseurs et le ou la conjoint(e) du successeur(e) peut s'installer autour deux conceptions opposées :
- Opposition entre temps libre et temps de travail : le travail avant le plaisir (la nature détermine le travail agricole, c'est le « reste » du temps dont l'individu dispose) vs on perd sa vie à la gagner (conception du travail rattachée à un horaire déterminé, le temps est réparti selon les valeurs personnelles)
  - Opposition entre deux conceptions de la conciliation travail-famille (le conjoint non partenaire exerce une pression pour plus de temps passé en famille, le partenaire d'affaires exerce une pression pour plus de temps passé sur la ferme) : l'abandon de la part du successeur devient alors une stratégie pour résoudre cette double pression

14. Primauté accordée à l'égalité en regard de l'héritage sur l'équité en regard de la succession :
- De la même manière que cela pouvait conduire à la division du patrimoine agricole entre les enfants (ancienne stratégie d'installation de tous les enfants), cela peut conduire au démantèlement de l'entreprise pour que chacun reçoive la même part de la valeur marchande du patrimoine
  - Cela peut conduire à la conception d'un établissement multiple (ferme de groupe) où tous les enfants sont sociétaires ou actionnaires de l'entreprise (ce qui revient à la primauté du lien filial sur la compétence professionnelle), ce qui risque de créer des conflits au regard de l'inégalité de parts de propriété / participation au travail / répartition des bénéfices

15. Primauté de l'équité entre les enfants sur la compétence : conséquence du renversement du paradigme successoral
- Puisque le désir d'établissement est posé comme point de départ du processus de succession, cela conduit certains parents à se sentir malvenus de refuser l'accès à la succession aux enfants qui en font la demande
  - Satisfaire à la demande du jeune pour ne pas porter l'odieux de lui avoir refusé d'essayer : l'abandon est alors vécu par les parents avec la satisfaction d'avoir essayé sans avoir rien à se reprocher

16. La « dégénéralisation » de la décision de transmettre ou de démanteler la ferme : perspective décisionnelle individualiste centrée sur une identité limitée à la génération qui possède la propriété de la ferme
- Il y a perte du lien avec les générations précédentes et les générations suivantes et qui structure traditionnellement l'idée de don et de transmission
  - Il y a rupture entre la logique commerciale établie sur une décision d'affaires et la logique patrimoniale établie sur une conception identitaire

17. Les problèmes de conciliation travail-famille : double contexte social et culturel où les conjoint(e)s ne sont pas impliqués sur la ferme et où le partage des tâches familiales est valorisé

- Le successeur peut sentir la pression augmenter par une demande accrue à la fois au plan professionnel (productivisme) et au plan familial (effritement de l'ancienne représentation de la ferme comme modèle facilitant l'intégration des sphères familiale et professionnelle), ce qui crée un sentiment d'incompétence parentale.
- La successeuse, perçue comme une aidante dite naturelle, peut se sentir dépassée par la double tâche du travail agricole et des soins à prodiguer à ses parents âgés ou autres membres de la famille.
- La successeuse, peut-être du fait qu'elle soit une fille et qu'elle ait donc à prouver sa capacité à succéder à ses parents à la tête de l'entreprise agricole, peut percevoir une incompatibilité entre l'investissement de soi dans son rôle de mère et dans son rôle de successeuse (opposition entre sphère familiale et professionnelle).

18. Problèmes de conciliation entre vie agricole et vie amoureuse : la femme qui prend mari ne prend plus nécessairement pays...(sentiment de fragilité de la relation affective)

- La perception négative du travail agricole (accaparement, dévalorisation) et/ou de la vie rurale (éloignement des centres de travail et de consommation) conduit des filles à préférer ne pas s'engager dans une relation avec un jeune agriculteur
- Si la conjointe refuse de s'établir sur la ferme, le jeune peut être amené à négliger son travail ou à abandonner la succession pour ne pas sacrifier son amour (l'amour devient sur-valorisé parce qu'il y a une difficulté à rencontrer pour les jeunes agriculteurs)
- Si la conjointe ou le conjoint s'établit comme co-successeur pour faire plaisir à l'autre, cela fragilise la pérennité de l'établissement, car le projet de couple au sens contemporain du terme exige que chacun choisisse personnellement l'agriculture comme métier et comme mode de vie (ce qui n'était pas nécessairement le cas autrefois)

19. Le célibat des fils versus le rôle de la conjointe dans le cadre d'une maîtrise des femmes sur leur vie personnelle et professionnelle conduisent à la définition de la conception collective suivante : l'aide de la conjointe est souhaitable, mais non essentielle; par contre, son soutien moral (appui, encouragement, écoute) est indispensable. Le célibat n'est donc pas en lui-même une cause d'abandon du processus de succession familiale, mais ce sont les représentations dans lesquelles il s'insère qui le sont :

- La non-atteinte de la reproduction du modèle conjugal comme forme d'exploitation de la ferme peut mener le jeune au refus de s'engager ou de poursuivre le processus de succession parce qu'il a intériorisé ce modèle du couple agriculteur, y aspire et ne voit pas d'alternative.
- La valorisation et la projection par les parents du modèle conjugal d'exploitation de la ferme en incitent certains à retarder le transfert ou à refuser l'établissement si le jeune est célibataire, notamment par anticipation de l'absence de soutien d'une conjointe éventuelle ou de son refus de vivre en milieu agricole.



**APPENDICE « R »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
PATRIMONIALE ET FACTEURS POUVANT MENER À  
L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -

Appendice R - Synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère patrimoniale et des facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession

1. La définition du patrimoine peut être plus ou moins inclusive ou restrictive :

- Elle peut conduire des prédécesseurs à exclure ou à démanteler des éléments qui ne sont pas perçus comme étant patrimoniaux avant de procéder au transfert.
- Elle peut conduire des successeurs à ne pas moderniser la ferme s'ils entretiennent une philosophie de conservation plutôt que de renouvellement.

2. La rupture entre une vision des ressources comme patrimoine et du patrimoine comme ressources :

- Dans le cas où le patrimoine n'est vu qu'en terme de ressources, cela conduira à une exploitation des ressources de type minier qui compromettra le maintien de l'établissement de la relève à terme.
- Dans le cas où les ressources ne sont perçues qu'en terme de patrimoine, cela conduira à une conservation intacte du patrimoine qui compromettra le maintien de l'établissement puisque la ferme finira par être disqualifiée du marché de la production.

3. La valeur patrimoniale comme élément de régulation de la transmission intergénérationnelle du patrimoine : plus l'identité familiale est enracinée par un nombre important de générations plus la logique patrimoniale peut exercer un certain poids sur les pratiques et les conduites de transfert et de reprise.

- Démanteler sans tenter de transmettre apparaît illogique en ce sens, mais transmettre peut venir s'opposer à une logique gestionnaire qui veut qu'on affecte la meilleure ressource humaine à l'entreprise pour assurer la pérennité et le développement de celle-ci.
- Abandonner la succession devient plus difficile à réaliser avec la profondeur générationnelle de l'enracinement de cette valeur, d'où peut-être la nécessité pour certains d'obtenir l'autorisation morale de vendre ou démanteler auprès de leurs prédécesseurs (et parfois auprès de leurs successeurs).

4. La valeur patrimoniale représente une condition essentielle mais insuffisante au maintien de l'établissement, car la logique patrimoniale peut reposer sur l'importance accordée au souvenir de la ou des générations précédentes et/ou être orientée vers les générations suivantes :

- Si cette valeur n'est pas doublée d'une volonté et d'une capacité entrepreneuriales en vue de mobiliser les richesses patrimoniales pour faire fructifier, renouveler et développer le patrimoine, le risque d'abandon est peut-être plus élevé parce que la valeur patrimoniale reste davantage attachée à l'évocation affective des lieux ancestraux.

5. La logique patrimoniale peut reposer sur l'importance accordée au souvenir des générations précédentes et/ou être orientée vers les générations suivantes :

- En ce sens, cela peut créer une pression sur une relève pressentie pour reprendre la ferme familiale, même si cela ne fait pas partie de ses aspirations profondes (manque de volonté chez la relève)
- Inversement, cela peut piéger les cédants s'ils désirent transférer à tout prix, même et malgré qu'ils n'ont pas de relève qualifiée et compétente pour assurer la pérennité de la ferme (manque de capacité chez la relève)

6. La logique patrimoniale peut constituer un rempart contre l'abandon et un piège pour l'établissement en situation conflictuelle :

- Lorsque le sentiment d'appartenance à la ferme familiale est si fort qu'il fait refuser des possibilités de s'établir ailleurs, cela peut devenir un enfermement qui donne du pouvoir aux prédécesseurs de retarder le transfert, d'une part, et qui empêche de considérer l'abandon une fois établi malgré tous les affronts de la famille élargie et la perte de qualité de vie qui en découle, d'autre part.

7. L'impact de la famille sur la décision de transférer le patrimoine familial; avec le renversement du paradigme successoral, où c'est d'abord la volonté des jeunes qui détermine l'engagement du processus :

- Le consensus peut être plus difficile à établir dans le cas des familles nombreuses entre les intérêts financiers personnels et les intérêts symboliques de la famille.
- Mais le consensus pourrait être aussi difficile, sinon plus, dans les familles de deux ou trois enfants à cause de la polarisation des positions autour des intérêts individuels.

8. Le dilemme de la transmission qui appelle à la préservation de l'intégrité du patrimoine et au transfert au moindre coût pour faciliter la reprise par le successeur vient s'opposer à la partition du patrimoine ou à la remise de l'équivalent de la part de patrimoine de chacun des enfants dans un souci d'équité absolue :

- Le discours des intervenants et professionnels au dossier est important quant aux répercussions qu'il peut avoir sur les décisions des prédécesseurs : valoriser le transfert ne prend sens aux yeux des cédants que si l'on reconnaît l'importance qu'ils attachent à l'équité entre les enfants, d'où l'importance de ne pas banaliser cette valeur.
- La responsabilité des intervenants et professionnels n'apparaît pas de convaincre qu'il faille transférer à tout prix et à n'importe quel prix (économique, mais aussi moral), mais de mettre en relief les actions et stratégies qui ont déjà été posées par les parents (ou qui pourraient encore être réalisées) pour assurer une relative équité et qui, de ce fait, rendent possible le transfert de la ferme à prix préférentiel.

9. La logique patrimoniale peut s'opposer à la perspective entrepreneuriale, en refusant d'accorder la primauté des valeurs aux affaires au détriment des relations de voisinage : de la même façon que la famille prime généralement sur le patrimoine et l'entreprise, les relations sociales priment sur le développement de l'entreprise.

10. Le double système de transmission, celui de la patrilinéarité de la propriété agricole et celui de la matrilinéarité des aspirations professionnelles, peut entraîner des conséquences importantes sur la réalisation ou l'abandon de la succession familiale :

- Si le père porte peu d'intérêt à la valeur patrimoniale de la ferme, seules l'influence de la mère en faveur des aspirations de l'enfant successeur et les considérations morales devant l'insistance d'un jeune peuvent changer la décision de ne pas transférer.
- Bien que la valeur attachée au patrimoine par le père constitue une condition nécessaire au transfert, la valeur accordée par la mère à la mobilité sociale de ses enfants peut compromettre la capacité du père de susciter un relève.

11. Le dilemme de la transmission, qui appelle à la préservation de l'intégrité du patrimoine et au transfert au moindre coût pour faciliter la reprise par le successeur, vient s'opposer à la partition du patrimoine ou à la remise de l'équivalent de la part de patrimoine de chacun des enfants dans un souci d'équité absolue :

- Le discours des intervenants et professionnels au dossier est important : valoriser le transfert ne prend sens aux yeux des prédécesseurs que si l'on reconnaît l'importance qu'ils attachent à l'équité entre les enfants.
- La responsabilité des intervenants et professionnels n'apparaît pas de convaincre qu'il faille transférer à tout prix, mais de mettre en relief les actions et stratégies qui ont déjà été posées par les parents pour assurer une relative équité et qui, de ce fait, rendent possible le transfert de la ferme à prix préférentiel.

12. Les clauses de réserve introduites au contrat de vente par des cédants : protection du patrimoine ou démotivation à la succession?

- Du fait qu'elles réduisent la capacité juridique du successeur de disposer du patrimoine pendant un certain nombre d'années, elles constituent une approche coercitive pour faire durer l'établissement et protéger le patrimoine, car le démantèlement est moins attrayant.
- Mais ce type de clause ne favorise pas le processus de reprise (qui est un meilleur garant de protection et de pérennité du patrimoine) s'il n'est pas assorti d'un accompagnement du jeune (par les prédécesseurs et/ou des intervenants), notamment au plan gestionnaire et décisionnel, auquel cas le démantèlement peut n'être que reporté.
- De plus, de telles clauses limitatives peuvent inciter le jeune à se désister de la succession familiale ou, si elles sont acceptées, elles peuvent constituer un obstacle aux stratégies entrepreneuriales du jeune et compromettre sa capacité d'assurer une reprise durable.
- En ce sens, l'exclusion de lots boisés non rattachés au cadastre de la ferme constitue une stratégie d'équité en regard de la répartition du

patrimoine qui doit être considérée en fonction du contexte de l'exploitation agricole et non seulement en fonction de l'héritage à consentir aux autres enfants, car on peut penser que dans certains cas, notamment en région périphérique ou dans le cas des petites exploitations, l'exclusion des lots boisés peut signifier une menace à la viabilité de l'établissement si, par exemple, l'exploitation de leurs ressources procurait un revenu non négligeable à la ferme ou si cela aurait permis au jeune de financer une nécessaire modernisation de la ferme.

- Par ailleurs, la méfiance ou non-confiance envers sa relève rend impossible l'engagement ou la poursuite du processus de succession familiale : le doute peut concerner la volonté du jeune à pérenniser la ferme et/ou sa capacité à assurer une reprise efficace, compétente et responsable.
- Dans ces cas, les clauses de réserve sur le patrimoine peuvent permettre de dénouer l'impasse et d'engager ou poursuivre un processus de succession (mais qui ne sera complété qu'une fois la clause devenue caduque).
- Pendant une période donnée, elles assurent une protection advenant un abandon pour préserver l'équité eu égard aux sacrifices consentis par les parents (don du travail capitalisé non rémunéré et des bénéfices réinvestis), et envers les autres enfants (part d'héritage sacrifiée).

13. La crainte du démantèlement par la relève suite à un transfert en bloc devient une approche anti-patrimoniale qui incite alors des prédécesseurs à préférer démanteler eux-mêmes l'entreprise que de risquer de la transférer, malgré la présence du désir d'une continuité :

- En ce sens, le transfert graduel favoriserait peut-être un établissement durable par possibilité d'appropriation progressive des responsabilités, si le processus est effectivement mis en place, alors que le transfert en bloc pourrait décourager plus facilement un jeune qui se devrait de tout assumer du jour au lendemain, par crainte de ne pas être capable.

14. L'effet démobilisateur de l'abandon d'un premier processus de succession accentue le risque de démantèlement :

- L'endettement consécutif au premier établissement rend difficile la reprise de la ferme par une autre relève.
- Les parents ne veulent pas soutenir un autre établissement qui exigerait encore d'eux travail, argent et temps, brimant alors leur qualité de vie à la retraite, et qui entraînerait stress, inquiétude et anxiété, voire perte de santé et de bien-être.

15. Le clivage et la dévalorisation mutuelle (familiale et institutionnelle) entre les savoirs savants et experts et les savoirs traditionnels et expérientiels :

- Le mode de transmission traditionnel et familial des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être agricoles est compromis par le système scolaire qui prend en charge l'éducation et la socialisation des enfants ainsi que la formation professionnelle des jeunes qui sont alors privés d'un certain patrimoine culturel à cause de la perte des structures de transmission traditionnelle et de la dévalorisation des savoirs familiaux.
- Des parents dévalorisent les savoirs agricoles issus de la science et la technique et dispensés en milieu scolaire, d'autres les valorisent, mais cela semble lié à l'appréciation positive ou négative de l'expérience de formation qu'ils ont eux-mêmes vécus.

- En outre, la formation formelle, à cause de sa délocalisation, est perçue comme étant incompatible avec les besoins de la ferme en main-d'œuvre et représente souvent un double problème géographique (difficulté à concilier travail et études, formation désirée non disponible dans les environs) et économique (déplacement ou déménagement : augmentation des frais, perte de main-d'œuvre, obligation d'engager un salarié, etc.), ce qui n'incite pas le jeune à s'y inscrire ou le parent à inciter son jeune à le faire.
- Des jeunes refusent de suivre une formation agricole parce qu'ils sur-valorisent la formation familiale, comme si les années d'études étaient perçues comme un facteur d'éloignement (physique et social) de la ferme, voire de l'établissement, et donc une perte de temps.
- Ceci est renforcé par le fait que certains parents n'en démordent pas : le meilleur apprentissage de l'agriculture ne peut se réaliser que sur la ferme parce qu'au-delà des connaissances, il y a toute cette culture agricole familiale et tous ces savoirs-être et savoirs-faire qui doivent être intégrés en vue de la reproduction culturelle du métier.
- Pour d'autres, la transmission de cette culture familiale, de ces savoirs-faire traditionnels et savoirs-être expérientiels apparaît peu utile dans la perspective où ils croient que l'expérience ne peut que s'acquérir et non se transmettre.
- En outre, l'abandon d'une formation agricole en milieu institutionnel semble découler souvent d'un manque d'intérêt lié à la non-reconnaissance, au sein du système scolaire, des savoirs acquis par les jeunes sur la ferme familiale, soit parce qu'ils sont dévalorisés par le système qui vise à les « déprogrammer », soit parce que les cours sont construits en posant que les jeunes n'ont aucune base en agriculture, ce qui s'explique en partie par le fait que les étudiants ne bénéficient pas tous de connaissances acquises sur une ferme.
- Selon certains parents, la formation agricole est perçue plus utile pour le gendre ou la belle-fille qui se fait co-successeur(e) s'il ne provient pas du milieu agricole; par contre, d'autres considèrent qu'un jeune non issu de ce milieu et qui veut devenir agriculteur bénéficierait davantage d'une formation à la ferme.

16. La faible transmission et le faible développement du capital social et des savoirs-être comme agriculteur peuvent nuire à la réalisation des processus d'établissement et de reprise :

- La dévalorisation de la nécessité des organisations agricoles contribue à isoler le successeur de son milieu professionnel.
- La diminution des liens avec les autres agriculteurs conduit à un isolement social et professionnel.
- La faiblesse des liens avec les autres résidants du rang ou de la localité accentue l'isolement social, voire les conflits sociaux.
- La dévalorisation des liens avec les intervenants agricoles crée un isolement professionnel.
- Le manque de liens avec les professionnels en amont et en aval de la production agricole découle d'un manque de compétences sociales et stratégiques.
- La sur-valorisation des relations sociales à l'intérieur du milieu agricole peut conduire à un repli socio-professionnel.
- La dévalorisation de la participation aux activités de formation agricole provoque une faible actualisation des connaissances et un faible développement des réseaux socio-professionnels.

17. Dans certains cas, une identité fusionnelle empêche de procéder à la vente de la ferme ou à un autre transfert après l'abandon d'un premier processus de succession :

- Certains prédécesseurs refusent de voir le patrimoine agricole (terre, bâtiments), voire même le territoire, passer aux mains d'étrangers.
- D'autres craignent de voir la ferme et son environnement non entretenus de la même manière qu'eux par un gendre provenant d'une autre famille agricole (culture différentielle).
- Lorsqu'ils le peuvent, des parents préfèrent alors maintenir seuls ou reprendre la ferme, ce qui n'exclut pas qu'un autre processus de succession puisse être engagé dans quelques années.

18. Les effets pervers des pressions et contraintes des structures administratives sur la volonté de pérenniser l'entreprise agricole : quel est le sens des lois et règlements visant la pérennité des ressources et du patrimoine lorsqu'ils entraînent pour conséquence la dévitalisation des milieux parce qu'ils ne sont plus mis en valeur?

- Les pressions environnementales en démotivent plus d'un à transférer ou à s'établir; dans ce cadre, la disparition des fermes fait apparaître une contradiction entre pérennité des ressources et pérennité des exploitations agricoles.
- Certaines contraintes posées par la LPTAA peuvent limiter les stratégies de maintien en agriculture ou de développement des fermes; de ce fait, et à l'encontre de leur raison d'être, des dispositions légales ou réglementaires peuvent entraîner l'effet pervers de faire disparaître le patrimoine agricole des campagnes.

**APPENDICE « S »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
ENTREPRENEURIALE ET FACTEURS POUVANT  
MENER À L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -



Appendice S - Synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère entrepreneuriale et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession

1. La valorisation et le soutien d'un modèle d'entreprise agricole et d'agriculture dominant, celui de la ferme de moyenne ou grande taille à production spécialisée et intensive, va à l'encontre des valeurs de certains producteurs qui s'y soumettent malgré eux ou qui renoncent à s'établir :

- La dévalorisation et le manque de soutien à l'égard de la ferme à production diversifiée, artisanale ou à petite échelle rendent ces stratégies moins attrayantes.
- La réglementation et les normes fixées par des institutions qui supportent le modèle dominant rend difficile le développement des modèles alternatifs et de créneaux de production non traditionnels (conditions de qualification et d'utilisation non adaptées) aux besoins et aspirations de ces producteurs.
- La dévalorisation, par le milieu agricole, de l'agriculture à temps partiel et des petites fermes marginalise plusieurs producteurs et les exclut des avantages économiques.
- La dévalorisation (culturelle, fiscale, etc.) du double emploi en agriculture contrecarre le développement par cette stratégie et force le recours au crédit, moyen de contrôle qui impose un modèle de développement; néanmoins, l'agriculture à temps plein masque la mutation de la nécessité du double emploi en celle du double revenu des ménages agricoles (deux conjoints au travail qui rapportent chacun un revenu).
- À l'encontre du modèle valorisé, il n'est pas donné à tout le monde de devenir un « entrepreneur agricole » au sens capitaliste de l'expression, et ce n'est pas l'aspiration de tous les producteurs, d'autant plus que la transmission familiale ne favorise pas nécessairement le développement de stratégies d'affaires et l'optimisation des bénéfices commerciaux.
- La sécurité économique, valeur sur laquelle repose le discours idéologique des agriculteurs qui prônent la diversification agricole, a été récupérée par les élites qui posent la conquête de nouveaux marchés comme étant le vecteur le plus efficace pour atteindre cette sécurité, nouveau discours idéologique qui rend caduc celui de la diversification et légitime celui de la spécialisation mis à mal par certains.
- Il y a « défamiliarisation » des fermes au sens non pas d'exclure les familles de la production agricole, mais au sens de conditionner la taille des entreprises aux impératifs et structures du marché et non aux aspirations des producteurs.

2. Si le développement de la ferme ou à tout le moins la mise à niveau de l'entreprise est nécessaire au maintien en agriculture, les risques d'abandon se multiplient si les dispositions culturelles sous-jacentes aux pratiques entrepreneuriales ne sont pas valorisées et partagées par les successeurs : (relativisme du cadre culturel des cédants)

- Alors que la propriété de l'entreprise devrait entraîner de pas avoir « peur » du travail, i.e. ne pas compter ses heures parce que l'agriculteur travaille pour ses propres intérêts (représentation de la réussite par le travail fortement valorisée par la génération des prédécesseurs), la redéfinition de la qualité de vie peut au contraire y voir une contrainte, un asservissement, une aliénation.

- Alors que la nécessité économique de satisfaire aux besoins de sa famille, la volonté de transmettre son entreprise, le désir de développer ses connaissances et compétences professionnelles, etc. sont devenues des motivations favorisant l'ambition entrepreneuriale (produire davantage, plus vite ou mieux) dans une perspective productiviste, le discours du développement humaniste peut prendre appui sur les mêmes arguments.
- Ne pas développer la ferme en fonction de la transférer un jour, i.e. suivant une logique patrimoniale, mais plutôt en fonction d'autres considérations (besoins économiques familiaux, disponibilité de main-d'œuvre familiale, objectifs personnels de développement, etc.) peut nuire à sa transférabilité comme à la viabilité de l'établissement de la relève.
- Avoir des rêves et des projets favorise la volonté d'accroître, améliorer ou aménager le patrimoine agricole, orientant ainsi la mobilisation des ressources vers l'atteinte des défis et objectifs fixés; mais la validité de ces projets et défis s'inscrit dans un cadre politique, juridique, social et culturel donné.
- Ne pas faire preuve d'innovation (conservatisme) pour améliorer ses conditions et moyens de production apparaît comme une perte de motivation entrepreneuriale qui altère le désir de persévérer en agriculture; mais l'introduction du changement à tout crin peut s'avérer comme un progressisme mal orienté ou non critique et ainsi menacer la pérennité de l'entreprise.
- Il ne suffit pas de faire de l'agriculture un projet de vie, il faut en faire un projet professionnel : il faut vouloir prendre la relève, vouloir vivre de la ferme et vouloir réussir en tant que producteur agricole (triple volonté).

3. Certains changements introduits dans le système de production agricole entraînent des changements culturels et organisationnels majeurs qui nécessitent une grande capacité d'adaptation; la non-adaptation à ces pratiques et techniques nouvelles risque d'entraîner la déqualification du producteur et la disqualification (exclusion) de l'entreprise agricole :

- Pour la génération des prédécesseurs, passage d'une logique d'organisation agraire à une logique technique : la production de lait annualisée (agriculture à plein temps), l'introduction du contingentement de la production (quotas), la réfrigération contrôlée du lait en vrac, la planification et la gestion technocratiques de l'agriculture, le contrôle génétique et du calendrier introduit par l'insémination artificielle, l'obligation de passer à une comptabilité d'entreprise distincte de la comptabilité personnelle, l'introduction de marchés électroniques d'achat et de vente, etc.
- Pour la génération des successeurs, passage vers une logique de gestion et de production scientifique : le contrôle de la rétention et de la disposition des déjections animales, l'informatisation des systèmes de production et de gestion, le contrôle systématique des intrants et des rendements (agriculture de précision), l'introduction de pratiques de production environnementales soumises à des contrôles (éco-conditionnalité), la redéfinition du statut de l'agriculteur et la négociation de sa façon d'occuper et d'utiliser le territoire (acceptabilité sociale), etc.
- La dualité entre le changement obligé, planifié par les technocrates et qui contraint, force l'accélération du rythme d'adoption d'innovations et de pratiques professionnelles brusque la capacité d'assimilation du changement dans la culture agricole et vient s'opposer à la transmission familiale de la culture patrimoniale posée comme déphasée par les technocrates.

- L'idéologie de la modernisation et du progrès agricoles adoptée par plusieurs prédécesseurs en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie (accroissement des revenus) est aujourd'hui questionnée par plusieurs d'entre eux ainsi que par des repreneurs qui y voient un mode d'aliénation de leur autonomie et de leur indépendance au service d'un système capitaliste qui les entraîne dans un cercle vicieux d'investissements (vouloir grossir pour avoir plus de revenus, devoir grossir pour avoir plus de revenus) à cause du crédit.

#### 4. Le dilemme des valeurs entre recherche de liberté et recherche d'autonomie, versus fuite des contraintes et fuite des obligations : opposition des rôles et des statuts

- La perception de l'entrepreneuriat comme une contrainte par les obligations et responsabilités qui en découlent et non comme une libération de l'exploitation économique par autrui via la conquête de son autonomie
- La perception du salariat comme une contrainte limitée qui permet de dégager davantage de temps libre dont l'exploitation de son travail par autrui constitue le compromis
- Or, le double mouvement en agriculture qui en amène plusieurs à se faire ouvriers et d'autres à se faire hommes d'affaires polarise la classe agricole et laisse peu de place pour le producteur qui refuse tout autant de se prolétarianiser que de diriger des employés réguliers.
- À l'encontre du modèle valorisé, il n'est pas donné à tout le monde de devenir un « entrepreneur agricole » au sens capitaliste du terme, et ce n'est pas l'aspiration de tous les producteurs, d'autant plus que la transmission familiale ne favorise pas nécessairement le développement de stratégies d'affaires et l'optimisation des bénéfices commerciaux.
- L'opposition entre les rôles de producteur-travailleur et de propriétaire-dirigeant réduit la force de régulation traditionnelle de la complémentarité de ces rôles dans celui d'entrepreneur agricole familial.

#### 5. Problèmes de l'orientation du développement : les choix entrepreneuriaux du passé ont nécessairement des répercussions sur l'attrait de l'établissement et la capacité de reprendre

- Le développement réalisé dans l'espoir d'une relève future perd son sens lorsque aucune relève ne se présente ou que le développement insufflé ne répond pas aux attentes et aspirations du successeur potentiel.
- Le modèle agricole du prédécesseur autoritaire et traditionaliste qui n'a pas modernisé la ferme et qui retarde le transfert, malgré l'établissement réel du jeune, menace la capacité de ce dernier de pouvoir pérenniser la ferme.
- Retarder le développement en fonction de la certitude d'avoir une relève crée une tension importante entre les partenaires quant au partage des investissements nécessaires pour viabiliser l'établissement, sans compter que la reprise est fragilisée par l'endettement plus important qu'implique le rattrapage.
- La ferme des prédécesseurs qui ont toujours dû occuper ou choisi d'occuper un emploi hors ferme, non seulement nécessitera plus d'investissements si la relève veut en faire son emploi à temps plein, sans compter que le projet de transmission risque plus difficilement d'obtenir l'appui des prêteurs, et d'autant plus si le jeune choisi de maintenir une agriculture à temps partiel.

6. Le non-développement continu de ses compétences professionnelles et de ses savoirs et savoirs-faire « en situation » est perçu comme une lacune entrepreneuriale :

- Ne pas participer à des activités de formation et de recherche « à la ferme » (plus qu'en établissement scolaire) apparaît comme une stratégie qui nuit au développement de ses capacités, idées et pratiques entrepreneuriales.
- Dans la mesure où le contrôle du savoir par les experts apparaît comme une perte d'autonomie et de capacité entrepreneuriale, l'apprentissage autodidacte par l'expérimentation est transmis et valorisé, alors que cela pourrait constituer un frein au développement et à l'entrepreneuriat.
- Ne pas participer aux activités associatives et professionnelles apparaît à certains comme un repli qui nuit au développement de l'entrepreneuriat et de la professionnalité, alors que pour d'autres cela n'apparaît pas utile en début de carrière, le jeune ayant plus à faire sur la ferme.

7. Un rapport négatif aux groupes et services conseils agricoles : les représentations négatives peuvent découler d'une transmission intergénérationnelle, le jeune peut développer des conduites inappropriées malgré l'exemple de ses parents ou le recours à de tels services par le successeur peut être critiqué par le prédécesseur

- Certains prédécesseurs délaissent l'adhésion à de tels groupes au moment d'établir leur relève, ce qui paraît paradoxal.
- Certains successeurs délaissent l'adhésion à de tels groupes une fois les prédécesseurs retirés, ce qui paraît inapproprié.
- La non-adhésion à des groupes conseils de gestion agricole ou à des services d'évaluation des rendements peut réduire la compétitivité, mais surtout la perte de repères comparatifs pour améliorer sa performance et développer de meilleures stratégies de gestion et de production.

8. Les effets de la famille sur la volonté de développer la ferme : pas de règle absolue, mais importance relative de la logique patrimoniale

- Le fait d'être marié et d'avoir des enfants (pas encore une relève) inciterait à développer la ferme en vue de la transmettre éventuellement : c'est donc le désir de pérennité du fruit de son travail qui agit comme facteur de développement (les enfants sont vus comme une descendance, une relève potentielle).
- Le fait d'avoir des enfants intéressés par l'agriculture (espoir d'une relève potentielle), et qui pressent les parents pour améliorer et moderniser les équipements et installations, favorise le développement de l'entreprise par le dynamisme que cela insuffle aux parents (qui le font alors pour leurs enfants).
- Le fait d'avoir une relève potentielle (i.e. désireuse de s'établir) vient généralement renforcer les efforts de développement pour assurer la transférabilité de la ferme et la viabilité de l'établissement de la relève, et de surcroît s'il s'agit d'une relève en processus d'établissement.
- Ne pas songer à transférer éventuellement, avant que d'être prêt à se retirer ou qu'une relève fasse sentir son intérêt, peut fragiliser la

possibilité de transfert; c'est l'espoir et le désir d'avoir une relève qui doivent guider les parents tout au long de leur carrière à développer leur entreprise, plutôt que d'attendre d'avoir une relève effective ou même potentielle. Le contraire peut entraîner un rattrapage trop important pour stimuler les prédécesseurs ou les successeurs à s'y engager ou même à se présenter à la relève.

- Cependant, dans la plupart des cas, les investissements réalisés en fin de carrière ne prennent sens que dans le cadre d'une stratégie patrimoniale de transmission à une relève formellement identifiée et intéressée.
- Avoir des enfants intéressés à l'agriculture ou une relève potentielle intéressée à s'établir ne garantit pas l'engagement des parents dans une stratégie de développement de la ferme si, au départ, ils n'aspirent pas à avoir une relève. Par contre, une fois cette condition remplie, c'est la volonté du jeune à s'établir qui sera le déclencheur du processus de succession.

9. La nécessité de faire des investissements importants sur la ferme pour accroître la productivité est perçue comme un problème au sens où, bien que cela rende le travail moins harassant, cela n'en diminue pas la quantité et le temps de travail à fournir, puisque le gain de productivité est souvent réinvesti pour augmenter la taille économique de la ferme (perception d'une nécessité pour demeurer compétitif et rentable), accroissant ainsi l'auto-exploitation de la force de travail du producteur :

- En ce sens, lorsque la viabilité économique de la ferme est sécurisée par l'accroissement de sa taille, la qualité de vie professionnelle et la qualité de vie familiale peuvent s'en trouver diminuées.
- Si l'investissement à la ferme permet d'améliorer en un sens la qualité de vie au travail, la quête de la productivité suivant une logique entrepreneuriale peut venir s'opposer à la quête de temps dans la perspective d'une logique familiale.
- Par contre, passé un certain point, l'augmentation de la production peut permettre l'embauche d'un employé, ce qui n'augmente pas nécessairement le revenu au net, mais permet de dégager du temps pour améliorer la qualité de vie familiale.
- L'idéologie de la croissance en vue de conquérir une libération économique (valorisée par plusieurs prédécesseurs) est opposée à l'idéologie de la ferme à dimension familiale en vue de retrouver une libération du temps et une qualité de vie. On retrouve des tenants des deux pôles idéologiques tant chez les prédécesseurs que chez les successeurs.
- D'une part, le piège du développement : à deux ou trois partenaires, la somme de travail les rend dépendants les uns des autres et la perte de l'un d'eux apparaît difficile vu la somme de travail sur la ferme.
- D'autre part, le piège du non-développement : à un seul producteur, la somme de travail l'emprisonne au quotidien et la maladie ou un autre événement tragique risque de paralyser la ferme.

10. Transférer une petite ferme non modernisée : le retrait des parents est compromis devant la faiblesse du montant qu'ils peuvent tirer du transfert de la ferme et l'établissement du jeune est compromis puisque la viabilité exigerait des investissements massifs, alors que la faible valeur capitalisée de la ferme vient limiter le crédit disponible. Il en découle trois choix perdants pour les cédants :

- Une vente à rabais (au-delà du don habituellement consenti) de cette ferme qui a déjà peu de valeur, ce qui hypothèque la vie post-retrait

- Le démantèlement de la ferme ou une vente à sa valeur marchande, ce qui signifie la perte du patrimoine familial
- L'obligation de demeurer propriétaire de la ferme, ce qui brime les aspirations des parents à se retirer et celles du jeune à s'établir
- La marge de manœuvre financière pour assurer la succession familiale est donc restreinte, car plus le développement est effectué tardivement, plus la capacité à consentir un don important faiblit, vu la faible valeur capitalisée de la ferme et les faibles épargnes réalisées par les parents durant leur règne.
- Un démantèlement partiel de la ferme pour s'assurer d'un revenu de retraite capitalisé peut compromettre la transférabilité de la ferme.

11. La production ou la taille de la ferme doit-elle être orientée en fonction des intérêts du successeur potentiel (paradoxe : identité d'entreprise sacrifiée pour assurer la reproduction patrimoniale) ou la ferme risque-t-elle de se fragiliser en changeant de production au moment d'effectuer un passage intergénérationnel?

- Pour s'assurer d'une relève, certains prédécesseurs consentent à changer de production (degré de pérennité favorisé par le niveau d'intérêt du successeur), alors que d'autres préfèrent conserver l'identité de la ferme, notamment parce que le bagage patrimonial favorise la transition (degré de viabilité favorisé par le degré de connaissance de l'entreprise et sa production).
- Par contre, changer de production dans le cadre d'un processus de transfert n'est possible que si les prédécesseurs acceptent de participer au projet d'établissement du successeur.
- Le démantèlement partiel, à l'instar du développement, peut constituer une stratégie pour faciliter ou stimuler l'établissement par une adaptation de la taille de l'entreprise au nombre de successeurs; ainsi, la décroissance volontaire peut donc, sous certaines conditions, s'inscrire dans une perspective patrimoniale.

12. Des cédants transmettent à leur relève l'idée voulant que la ferme soit fin prête à l'établissement, que le successeur n'a rien à investir ou à développer, que tout a déjà été fait, qu'il n'a plus qu'à opérer l'entreprise et à continuer à la place de ses parents :

- Cette sollicitude de la part des prédécesseurs ne favorise pas la reprise entrepreneuriale chez le successeur : préparer la transférabilité de l'entreprise ne signifie pas qu'il ne faille pas encourager le jeune à évaluer (logique gestionnaire), à innover (logique entrepreneuriale) et à investir (logique d'affaires) sur l'entreprise.
- Cette perspective conduirait des successeurs à adopter une attitude d'attentisme tant envers leurs parents qu'envers l'État, à l'encontre d'un processus de reprise intégrant une logique entrepreneuriale (différence culturelle entre la génération des prédécesseurs et des successeurs, lesquels n'ont pas eu à se battre et à travailler pour bâtir la ferme en entreprise dans plusieurs cas).
- Par contre, la conception entrepreneuriale libérale, selon laquelle chacun est responsable de sa situation, entraîne aussi la minimisation de l'importance du don et favorise davantage la vente au successeur à un prix plus élevé, s'opposant par là aux stratégies patrimoniales de transmission axées sur le don et la tradition.

13. Le dilemme de l'entrepreneuriat : jusqu'à quel point peut-on développer l'entreprise agricole (logique de la planification stratégique, de la gestion préventive et de la direction pro-active) pour augmenter son niveau de vie, sans sacrifier sa qualité de vie (logique du vivre ici, maintenant et pour soi)? La valorisation d'un modèle par les prédécesseurs peut entrer en conflit avec celui valorisé par le successeur (blocage du transfert ou difficulté de reprise) :

- Plusieurs croient qu'on ne peut plus débiter comme petit agriculteur pour progressivement améliorer et augmenter sa capacité productive, qu'il faut commencer avec une certaine taille économique pour pouvoir vivre convenablement de l'agriculture, ce qui ne répond pas nécessairement aux aspirations des jeunes successeurs potentiels.
- La nécessité de la reconnaissance d'une diversité de modèles de production agricole, entre le modèle productiviste et le modèle humaniste, pourvu que le modèle choisi réponde aux besoins, attentes et aspirations de celui ou celle qui l'adopte (nouvelle utopie des agriculteurs : le relativisme des modèles coexistant harmonieusement).
- Les abandons et démantèlements ne découlent peut-être pas tant du phénomène économique de concentration qui oblige les fermes les plus faibles à disparaître pour permettre à celles qui restent de grossir (théorie de la contrainte), mais résultent plutôt du fait que le modèle de ferme valorisé va à l'encontre des besoins, aspirations et valeurs des agriculteurs, les amenant ainsi à privilégier l'abandon et la vente ou le démantèlement tandis qu'il y a encore quelqu'un pour racheter leur entreprise (théorie du choix).

14. La difficulté à trouver un équilibre entre pro-activité, progressisme, innovation, avant-gardisme, versus discernement, prudence, prévoyance, capacité critique :

- Prendre des risques mal calculés ou inutiles seulement pour suivre la « tendance », le goût du jour, sans anticiper les conséquences, les capacités, sans questionner la nécessité (hyper-progressisme)
- Ne rien changer (ultra-conservatisme) : il y a un dicton chez les agriculteurs qui dit : « ne pas avancer et rester pareil, c'est reculer » : il faut donc suivre le développement technique et technologique pour ne pas être déclassé.
- La formation agricole est considérée par certains comme un instrument utile pour soutenir le développement entrepreneurial de la ferme familiale, mais il est suspecté par plusieurs comme facteur d'entraînement vers la démesure et l'irréalisme dans les projets et investissements effectués par leur relève (élans qu'il faut freiner pour ne pas compromettre la pérennité du patrimoine, selon ceux-ci).
- L'introduction d'innovations techniques et technologiques à quelque étape du processus de production, entraîne la nécessité de réaliser des investissements ailleurs en amont ou en aval, ce qui exige une planification du changement pour réaliser un plan de financement adéquat.
- L'influence des fournisseurs d'intrants, conseillers en financement, vendeurs d'équipement, etc. (dont le rôle est de vendre des produits et qui ont un sens de persuasion pour faire adopter des changements qui impliquent de dépenses ou des investissements importants) peut acculer un jeune à des problèmes financiers majeurs s'ils est trop réceptif à cette influence (manque de sens critique, lacune dans l'évaluation de ses besoins, de la rentabilité de l'investissement et de la capacité de paiement de la ferme).

15. La remise en question de l'idéologie de la croissance comme moteur de développement de l'entrepreneuriat : l'amélioration de la transférabilité (aspects économiques) peut fragiliser la transmissibilité (aspects culturels) :

- Opposition de deux mythes : celui « du plus c'est gros, plus c'est rentable » (l'idéologie du développement économiquement viable [illusion de la « croissance »] contre l'idéologie du développement humainement vivable) et celui du « si c'est petit, c'est plus vivable » (l'utopie de la stabilité des choses contre l'utopie du changement porteur de quelque chose de meilleur [illusion du « progrès »]).
- À partir du moment où la croissance économique comme condition de pérennisation de l'entreprise apparaît dysfonctionnelle du fait que la dimension familiale semble compromise (sentiment de perte de contrôle), l'accroissement de la taille de l'entreprise au nom de la transférabilité et de la pérennité apparaît de plus en plus aux yeux de certains comme une idéologie qui contient sa propre contradiction.
- En même temps, lorsque la volonté de demeurer petit apparaît incompatible, voire utopique, avec la volonté de pérenniser la ferme, l'idéologie de croissance s'impose malgré soi (tension entre ses valeurs et les conditions de pérennisation).
- Il y a entre ces deux assertions une impasse complète qui peut en appeler plus d'un à abandonner et à démanteler plutôt que d'engager ou de poursuivre la succession familiale, si le producteur n'arrive pas à aménager une zone de confort entre ses représentations socio-culturelles et politico-économiques qui dictent toutes deux l'orientation du développement entrepreneurial.
- Or l'endettement qu'entraîne le développement apparaît souvent comme le facteur qui oblige à l'accroissement de la taille : c'est la décision gestionnaire qui mobilise les forces entrepreneuriales et non plus la vision entrepreneuriale qui dicte les décisions d'affaires.
- À l'inverse, diminuer la taille de l'entreprise peut entraîner à gérer la décroissance, c'est-à-dire vendre des actifs à la pièce graduellement, si les revenus permettent plus difficilement de remettre les dettes et d'assurer le fonctionnement de la ferme ou sa mise à niveau.

16. Le pouvoir des fonctionnaires des ministères et autres agences gouvernementales et le contrôle que désirent exercer certains professionnels rattachés à ces instances incitent des producteurs à ne pas formuler de projets de développement pour ne pas s'y soumettre : ne pas entretenir de liens professionnels ou d'affaires avec ces partenaires exprime un problème au plan des savoirs-être et handicape le développement entrepreneurial.

- Ce faisant, la crédibilité de l'agriculteur auprès des autorités agricoles ne se construit pas, faute de relations d'affaires et d'interactions professionnelles.
- Cette attitude est à l'opposé de celle qui apparaît profitable, soit la nécessité de monter des projets entrepreneuriaux et de faire appel à l'aide disponible pour ce faire, afin d'établir leur validité, leur valeur et leur viabilité.
- De même, la fixation d'objectifs réalistes, l'atteinte de ceux-ci ainsi que l'adoption des standards exigés favorisent la construction d'une identité entrepreneuriale positive auprès des intervenants de tous niveaux.
- Le développement par le réinvestissement de ses propres bénéfices à la manière de la génération des prédécesseurs relève-t-il de l'utopie dans le cadre actuel? Le risque est-il alors que la ferme n'évolue pas assez rapidement et se trouve disqualifiée, et donc exclue?



- Les tensions entre deux idéologies entrepreneuriales, celle des intervenants selon qui l'investissement constitue la solution à la précarité économique (développement économiquement viable) et celle des jeunes repreneurs selon qui l'endettement constitue une contrainte en regard des aspirations personnelles et professionnelles (développement humainement viable), surviennent lorsque l'écart est trop grand entre les attentes personnelles ou les aspirations professionnelles et les impératifs politico-économiques.
- Les relations intervenants – producteurs sont souvent investies du paradoxe du discours des intervenants qui prêchent qu'il faut prendre les décisions suivant une logique d'affaires qui évacue tout sentimentalisme, alors qu'eux-mêmes entretiennent souvent des relations avec les producteurs teintées par des sentiments qui se reflètent parfois dans les décisions qui sont prises.
- De même, dans le cadre du processus de succession familiale, demander aux parents et aux jeunes de mettre de côté leurs sentiments, par crainte au fond de voir l'un contrôler l'autre, masque parfois un autre problème qui est celui de déplacer la relation de pouvoir entre le conseiller agricole et le successeur.

17. La diminution du nombre d'agriculteurs fait perdre la proximité géographique et la proximité sociale des producteurs qui favorisaient leur ambition personnelle à développer leur production et leurs entreprises :

- La diminution de la reproduction sociale de l'agriculture fait disparaître le référent familial comme repère comparatif (mise à niveau) et celui de la belle-famille comme repère évolutif (introduction d'innovations).
- Outre le repère générationnel qui permet de mesurer l'évolution de la ferme, les influences en ce qui concerne l'adoption des innovations sont déplacées sur de plus grands ensemble territoriaux, voire sont déterritorialisées (revues, télévision, internet, etc.).
- Chez les prédécesseurs, les grandes fermes étaient posées et prises en exemples pour développer son entreprise agricole (fuite en avant au nom du progrès), alors qu'elles sont de plus en plus stigmatisées comme l'emblème d'un modèle déshumanisé de production agricole.
- Chez les prédécesseurs, les petites fermes stimulaient à développer l'entreprise pour dépasser ce niveau de développement perçu comme étant misérable (fuite en avant pour échapper au risque de disqualification), alors qu'elle sont parfois idéalisées dans une perspective de développement durable.

18. La méfiance à l'endroit des intervenants, professionnels et fonctionnaires rattachés aux instances agricoles gouvernementales constitue une réaction à toute intention d'ingérence ou à celle que peut entraîner le recours à leurs services et programmes :

- Paradoxalement, cette mentalité qui peut aller jusqu'à inhiber le développement de la ferme découle d'une logique valorisant l'entrepreneuriat, soit la volonté d'être maître chez soi, de soi et de son devenir plutôt que d'être exploité ou contraint par autrui.
- L'endettement apparaît alors non pas comme une stratégie d'affaires pour développer l'entreprise, mais comme une emprise de l'État sur sa liberté d'entreprise; l'intervention de l'État apparaît comme une entrave à l'idéologie d'affaires libérale.
- En outre, la dépendance au capital externe apparaît en contradiction avec l'indépendance recherchée aujourd'hui (sentiment d'être captif d'un système), alors qu'elle semblait autrefois davantage associée à un moyen d'accéder à cette indépendance.

- Plus le développement de la ferme répond à une logique d'expansion et de croissance, plus il peut s'ensuivre une perte de la passion, de l'enthousiasme professionnel par cause d'une perte de contrôle sur le devenir de la ferme; on ne réalise plus ses rêves on ne relève plus ses défis, on répond aux exigences de l'industrie, du marché et de l'État, et on relève des défis décidés ailleurs par d'autres en fonction d'intérêts dits supérieurs.

19. L'uniformisation des règles et normes au niveau national, en vue d'une homogénéisation de l'agriculture, rend difficile la pratique agricole dans les régions périphériques, désavantagées lorsque ces règles et normes sont basées sur la réalité des régions centrales, plus avantagées en ressources et conditions. La négation des disparités agricoles régionales semble répondre à la même idéologie visant à empêcher l'hétérogénéité des modèles et entreprises agricoles de se développer : cette non-reconnaissance des différences régionales et les contraintes au conformisme peuvent finir par entraîner des abandons et des démantèlements.

- La contrainte force le développement économique des fermes familiales jusqu'à un certain point, mais la rigidité des règles et des normes inhibe l'entrepreneuriat et peut rendre acceptables l'abandon du processus de succession et le démantèlement des fermes.
- Dans plusieurs cas, l'obligation d'ériger une fosse à fumier semble jouer le rôle de l'élément déclencheur qui fait privilégier l'abandon du processus de succession ou le retrait par démantèlement, au même titre que le ramassage du lait en vrac au début des années 1970.

**APPENDICE « T »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
COMMERCIALE/SOCIALE ET FACTEURS POUVANT  
MENER À L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -

Appendice T - Synthèse éléments sociaux et culturels liés à la sphère commerciale/sociale et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession

1. Autonomisation des fermes familiales et diminution/recomposition de l'entraide agricole : d'une part, les pratiques d'entraide, en particulier au sein du voisinage agricole, semblent de tous temps avoir été variables selon les localités, voire selon les rangs; d'autre part, certaines organisations (CUMA, CUMO) ont recomposé certaines pratiques d'entraide traditionnelles sous de nouvelles formes.

- Autrefois, le partage du patrimoine (instruments, bétail, terre) entre les fils qui s'installaient fragilisait la viabilité de la ferme familiale.
- L'affaiblissement de la reproduction sociale de l'agriculture au sein des familles et l'éloignement des fils établis suivant la colonisation des régions ont favorisé la quête d'autosuffisance sur les fermes puisque le partage de temps et d'outils de travail entre agriculteurs d'une même famille ainsi que la pratique de collectivisation des travaux agricoles sur les fermes des membres de la famille devenaient difficiles.
- Les conflits liés au partage des instruments de travail et des travaux réalisés en commun (entre agriculteurs voisins ou apparentés), notamment en regard de la température, ont favorisé la recherche d'une autonomie productive, malgré la présence d'autres agriculteurs au sein de la famille établis à proximité.
- L'augmentation de la taille des fermes rendait les producteurs moins disponibles pour aider leur(s) frère(s) ou leur père sur leur exploitation et moins disposés à prêter de l'équipement au voisin, ce qui explique en partie la propension à s'équiper individuellement.
- L'intégration de la propriété privée des moyens de production (machinerie, équipement) a permis des gains de productivité, mais a entraîné une individualisation des agriculteurs, donc une diminution des réseaux d'entraide et d'échange.
- La diminution du nombre d'enfants et celle du nombre de familles agricoles dans un rang a créé une distance sociale entre les jeunes agriculteurs et les autres jeunes ruraux, notamment aux plans de la sociabilité des jeunes et de l'organisation du temps et des activités.
- La réduction de la taille des familles rend plus difficile la pratique de l'aide à la ferme aux jeunes successeurs par leurs autres frères et sœurs, eux-mêmes inscrits dans d'autres trajectoires, mais l'aide des prédécesseurs ou du conjoint est souvent suffisante aujourd'hui (bien que cela soit non idéal lorsque les parents préféreraient prendre leur retraite ou lorsque le jeune couple désire bénéficier de temps libre).

2. L'aide intergénérationnelle procurée par les prédécesseurs à leurs successeurs est favorisée par certains contextes et doit s'effectuer dans certaines conditions pour être efficace : c'est bien par cause de leurs liens familiaux et affectifs que ces stratégies d'échange sont rendues possibles, à l'encontre de toute idée qui voudrait évacuer les rapports familiaux des rapports d'affaires, pour en éliminer les effets indésirables et changer la réalité sociale, plutôt que de travailler avec cette réalité et en optimiser les effets fonctionnels et productifs.

- La proximité de résidence facilite la disponibilité des parents, mais cela peut aussi impliquer une difficulté à se retirer et à vouloir continuer à tout contrôler (transfert juridique sans transfert réel); cela est variable selon la dynamique relationnelle qui prévalait avant l'amorce du processus de succession familiale.
- Le transfert à un âge relativement encore jeune permet un retrait progressif, et donc d'aider plus longtemps le successeur, et de remplir des tâches plus exigeantes étant donné les probabilités de meilleure forme physique (mais une rémunération risque plus souvent d'être exigée).

- Aider ne signifie pas prendre en charge certaines tâches, ni continuer à faire les mêmes tâches qu'autrefois, dans une perspective de division du travail, autrement cela limite tant le retrait que la reprise.
- D'une part, la prise en charge peut empêcher le retrait si le jeune est confortable dans cette situation où certaines responsabilités sont assumées par ses parents; d'autre part, cela peut découler d'une volonté de contrôle et d'un manque de confiance qui empêchent la réalisation du processus de reprise par le successeur.
- Certains successeurs disqualifient la valeur de l'aide de leurs prédécesseurs, eu égard à l'évolution des connaissances et des pratiques, pour valoriser plutôt l'aide à l'intérieur du couple, comme si l'intégration de la conjointe passait par l'exclusion des prédécesseurs.

### 3. La réalisation du processus de succession familiale dépend des stratégies d'équité intragénérationnelles mises en place :

- Avec l'accroissement de la valeur du patrimoine agricole, si la valeur de l'équité est remplacée par la valeur de l'égalité, les probabilités de démantèlement sont plus grandes.
- Si des stratégies d'équité n'ont pas été mises en place bien avant le transfert et que les possibilités de le faire à ce moment sont limitées, le risque de démantèlement s'accroît.
- L'équité envers les autres héritiers prend différentes formes : paiement des frais liés aux études, aide au démarrage d'une autre entreprise, aide à l'achat ou à la construction d'une maison, prise d'une assurance-vie dont ils sont les bénéficiaires, etc.
- L'aide financière à la relève établie peut prendre différentes formes : prêt sans intérêts à durée indéterminée, achat de machinerie ou paiement de factures, effacement de dettes, parfois en contrepartie d'une diminution de la part d'héritage du successeur, etc.
- Par contre, l'abandon d'un premier établissement démobilise les parents à aider à la relocalisation ou à la réinstallation du successeur, autant qu'à l'établissement d'une nouvelle relève sur la ferme familiale, comme si l'aide fournie en première instance formait un plan global d'aide à l'établissement des enfants et que procéder à une seconde aide venait défaire l'équilibre ainsi créé ou créer de nouvelles iniquités entre les enfants.

### 4. La réalisation du processus de succession familiale dépend des stratégies d'équité intergénérationnelles mises en place :

- Refuser d'aider à établir une autre relève sur la ferme suite à l'abandon d'un premier processus de succession ou refuser d'aider à nouveau cette première relève à se réinstaller en agriculture ou dans un autre domaine, semble reposer aussi sur le désir de préserver une certaine équité envers soi-même, pour maintenir un certain niveau de vie et une qualité de vie, et donc préserver son bien-être, voire sa santé.
- Si la dynamique relationnelle (communication, confiance, etc.) est bonne, il semble que cela soit favorable à la négociation d'une convention familiale de succession, d'une part, parce que cela facilite l'entente pour la reconnaissance d'une rétribution équitable des parents qui se retirent eu égard à l'investissement en argent, temps et travail qu'ils ont consenti dans l'entreprise, et d'autre part, parce que cela favorise l'acceptation d'un don important à consentir au successeur pour assurer la viabilité de son établissement et la pérennité de l'entreprise familiale.

- Durant la période transitoire où les prédécesseurs et les successeurs se retrouvent co-proprétaires de la ferme (généralement inégalitaires), la relation d'affaires est investie de multiples échanges en biens et services de la part des prédécesseurs (logement gratuit, essence fournie, etc.), ce qui appelle à une participation aux tâches de la part des successeurs allant au-delà de la proportionnalité de leurs parts d'entreprise, d'autant plus que plusieurs des jeunes reçoivent au moins 20% des parts en don. Le bris de cet équilibre entre les stratégies marchandes et les stratégies non marchandes risque de compromettre la poursuite du processus de succession.
- En outre, la part du don consentie à la relève, au moment de lui transférer la balance de la propriété de l'entreprise agricole, serait évaluée proportionnellement (non pas calculée objectivement mais estimée subjectivement) en proportion de l'investissement et de l'engagement en travail, en temps, en argent, en intérêt, en énergie, en passion sur la ferme au cours des années antérieures et des années d'établissement préparatoires au transfert définitif.
- De plus, cet investissement et cet engagement de la part de la relève viennent influencer la propension des prédécesseurs à moderniser la ferme, à améliorer la transférabilité de l'entreprise; lorsque cet engagement et cet investissement ne viennent pas, il y a risque de démantèlement, d'où le fait que le jeune ne doit pas attendre que la ferme soit à la hauteur de ses rêves pour s'y investir, et ce qui confirme la nécessité pour les prédécesseurs de penser à la pérennité de leur ferme, plus largement qu'à son transfert, pour favoriser la modernisation continue de l'entreprise.

5. Bien que la prime à l'établissement (qui oblige à l'investissement sur la ferme) ne soit attribuée qu'en contrepartie d'un don de 20% des parts au successeur, plusieurs prédécesseurs ne conçoivent pas le lien qui semble pourtant évident du point de vue de la logique fonctionnaire.

- La prime est perçue comme une subvention à l'investissement qui est contrainte par la condition de donner 20% des parts à la relève, mais sans que ce don ne soit nécessairement perçu comme une véritable amorce d'un processus de succession familiale.
- Des parents considèrent que c'est un tribut élevé, eu égard à la valeur de la ferme, pour permettre à leur jeune de se qualifier au programme.
- Des prédécesseurs trouvent désagréable cette idée de contrainte du don régulée par l'État, ce qu'ils conçoivent comme une intrusion de celui-ci dans la sphère privée du don.
- D'autres conçoivent plutôt l'établissement de la valeur de la prime proportionnellement à la valeur de 20% de l'entreprise, ce qui associerait directement la prime à la possession de 20% des parts de la ferme dans les représentations des prédécesseurs et signifierait un véritable investissement dans un processus de succession familiale de la part de leur relève (et d'eux-mêmes).
- Ou alors il faudrait que le pourcentage des parts données corresponde à la valeur de la prime reçue par le jeune et investie dans l'entreprise, ce qui signifierait une perte de pouvoir pour les jeunes, car la valeur des primes n'équivaut pas nécessairement à 20% de la valeur de l'entreprise. (Actuellement, le système favorise tout de même un modeste rattrapage pour les petites entreprises agricoles).
- Mais un tel système établi sur une base proportionnelle, pour ne pas créer des inégalités eu égard à la valeur des diplômes, ne devrait plus être contraint par une logique de qualification scolaire.
- En outre, l'attribution des primes étant subordonnée à une logique de qualification plutôt qu'à une logique de compétence, cela crée deux ordres de successeurs, ceux qui sont reconnus socialement (conformisme) et ceux qui ne le sont pas et doivent se débrouiller.

- Enfin, cela est perçu comme un système fondé sur la valeur présumée de la relève en fonction de ses qualifications scolaires, plutôt qu'un système fondé sur la valeur de la ferme quant à son potentiel à recevoir une relève.

6. La relation d'échange alliant une combinaison de stratégies sociales et commerciales doit être établie sur un lien de confiance que les bonnes relations familiales favorisent :

- Plus la confiance dans le principe de réciprocité différée est réduite, moins le don consenti par l'aspirant successeur ou par le transmetteur sera élevé en regard de l'estimation qu'il fait de la probabilité de recevoir un contre-don, c'est-à-dire la volonté et la capacité perçues chez l'autre de lui rendre, donc de remplir la convention tacite.
- Les efforts et investissements déployés sur la ferme par un jeune qui aspire à la succession familiale devraient théoriquement obliger ses parents envers lui, mais puisque certains parents profitent de cette posture de dépendance attentiste de la part du jeune et l'exploitent, celui-ci peut se retrouver à leur merci, d'où certainement la perception positive du salaire reçu par les jeunes en contrepartie de leur travail car il assure la complétude de la convention de réciprocité.

7. Le prix préférentiel n'est pas un automatisme culturel ni un mécanisme économique, mais un système social d'échange où la valeur économique de l'échange est soumise à une évaluation du don fourni par le jeune en termes d'investissement en argent, en temps et en travail sur la ferme pour aider les prédécesseurs, préparer son établissement, favoriser le développement de l'entreprise (ce qui peut améliorer la rente de retraite), etc. Ceci découle de la logique traditionnelle où tout se passait comme si le jeune acquérait ou recevait la ferme par ou pour sa contribution, ce qui permettait d'exploiter une certaine taille d'entreprise, et qui, aujourd'hui, permet parfois de ne pas priver la ferme du salaire qu'il aurait pu retirer ou qu'il aurait fallu verser à un employé (mais qui, lorsqu'il est versé au jeune, revient en partie dans le ménage familial s'il est célibataire).

- Par ailleurs, outre le contre-don pour les investissements réalisés par la relève de manière anticipatoire, suivant la logique traditionnelle, des parents accordent encore parfois un don pour les années de travail passées à la ferme et qui avaient empêché le jeune (même si c'est son choix) de s'inscrire dans une autre trajectoire professionnelle ou d'épargner pour se préparer un autre avenir, et d'autant plus qu'il avançait en âge (ce qui dénote une perception négative de l'établissement en agriculture).
- Ainsi, l'iniquité entre les autres héritiers et le successeur apparaît artificielle aux yeux de certains cédants, car les années passées sur la ferme (surtout dans des conditions non salariées) représentent un tribut élevé qui justifie le contre-don que le successeur reçoit de ses parents lorsqu'il reprend la ferme.
- Or, l'inflation de la valeur marchande des actifs agricoles rend difficile ce système d'échange parce qu'il reculerait trop la possibilité de l'établissement, ce qui crée une pression sur les prédécesseurs pour absorber la perte (puisque le prix de vente semble suivre avec régularité la règle proportionnelle qui se situe autour du quart de la valeur des entreprises de génération en génération), bien que les montants à supporter par la relève soient de plus en plus importants.

- De plus, le versement d'un salaire à la relève pour son travail, et ce dès son adolescence parfois, réduit l'obligation aux yeux de certains parents de consentir un don important dans l'établissement d'un prix de vente préférentiel puisque la transaction a été complétée (autrement ce serait payer deux fois pour le même service); ainsi, malgré dix années de loyaux services, des parents peuvent se sentir légitimés de demander un prix moins préférentiel ou davantage en droit de décider de démanteler la ferme plutôt que de la transférer puisque la règle de la réciprocité est affaiblie.
- Le prix préférentiel pourrait par contre être plus important quand le transfert survient alors que les transmetteurs avancent en âge, car ils ont moins de chance de trouver un repreneur familial (les enfants sont souvent déjà installés ailleurs et dans une autre carrière), ce qui prédispose aussi au démantèlement par absence de relève (ce qui n'aurait pas nécessairement été le cas en d'autres circonstances).

8. Accorder un prix préférentiel assorti à des conditions de reprise de la ferme peut s'avérer abusif de la part des prédécesseurs et constituer une stratégie pour inviter la relève à abandonner son projet ou son processus d'établissement sans devoir l'y obliger directement.

- L'identité fusionnelle du prédécesseur peut le conduire à imposer la conservation de la ferme dans le même état, plutôt que de respecter le choix du successeur de réorienter l'entreprise en fonction de ses aspirations (taille de l'entreprise) et de son identité (type de production).
- Le contrôle que le cédant exerce sur les conditions de transfert ne reconnaît pas le successeur comme un partenaire mais comme un subalterne, ce qui reflète un manque de confiance et réduit l'autonomie du jeune à s'inscrire dans un processus de reprise.

9. La fixation du prix de vente : des intérêts différents selon les acteurs

- Les prédécesseurs se préoccupent de retirer le maximum pour la retraite, en donnant le moins possible à l'État, tout en rendant viable l'établissement pour la relève, ce que les comptables et fiscalistes semblent préoccupés de leur assurer.
- Les successeurs se préoccupent de ne pas payer la ferme trop cher pour réussir à faire vivre leur famille, à assurer le roulement de l'entreprise et les investissements nécessaires ainsi qu'à rembourser les dettes de la ferme, ce que les fonctionnaires et prêteurs semblent préoccupés de leur assurer.
- Comme les comptables et fiscalistes travaillent pour que les parents retirent le plus, alors que les fonctionnaires et prêteurs travaillent pour que les jeunes payent le moins, ceci peut conduire à la rupture du processus de négociation et à l'abandon de la succession familiale.
- Les deux logiques d'affaires portées par les partenaires familiaux se confrontent dans la négociation de la convention d'échange commercial, mais ce sont les conventions sociales à l'intérieur de la famille qui peuvent opérer le rapprochement entre les partenaires, sur la base d'autres intérêts (par ex.: l'équité), d'où la nécessité de les valoriser et non pas de les évacuer de la relation d'affaires.
- La fixation d'un prix de vente en fonction d'un modèle de ferme et d'agriculture risque de creuser l'écart entre les attentes des prédécesseurs, eu égard à leur retraite et à la pérennité de la ferme, et les aspirations des successeurs, eu égard à leurs projets de carrière et de vie, ce que des intervenants peuvent accentuer en fixant des paramètres idéaux pour le développement de l'entreprise.



- En outre, la détermination a priori et par autrui des besoins financiers des prédécesseurs en fonction des capacités de paiement de la ferme, une fois les besoins de la famille du successeur et de l'entreprise satisfaits, constitue un biais qui défavorise les prédécesseurs.
- L'imposition d'un modèle de calcul universel du prix de vente apparaît inapproprié car les vendeurs dosent différemment trois paramètres pour établir ce qui leur apparaîtrait un juste prix, à savoir leurs attentes et besoins actuels et futurs, les aspirations et besoins des successeurs ainsi que les « besoins » de la ferme, ce qui peut déterminer des prix de vente fort différents d'une famille à l'autre pour des fermes d'égales valeurs ayant des profils économiques et financiers semblables.
- En outre, pour déterminer les « besoins » des successeurs, ceux de l'entreprise et les leurs, les prédécesseurs se réfèrent à des échelles temporelles différentes : a) la réalité de leurs propres débuts et du retrait de leurs parents [ex. : au regard des conditions difficiles qu'ils ont vécues autrefois ou pour ne pas être dépendants comme leurs parents ont pu l'être], b) celle perçue de l'établissement présent de leur relève et de leur propre condition de retrait [ex. : considérant l'endettement transféré au successeur, l'occupation d'un emploi hors ferme par la conjointe (revenu supplémentaire), etc.] ou c) la réalité anticipée pour les prochaines années [ex. : pour éviter à un repreneur célibataire de devoir augmenter sa production et sa charge de travail ou parce qu'on estime que la ferme ne nécessitera pas d'investissements majeurs à court et moyen termes, etc.]; il n'y a donc pas de cadre positif ou négatif en soi.

10. On observe la difficulté chez plusieurs prédécesseurs à concilier la préparation de la transférabilité de la ferme et de la viabilité de l'établissement du jeune (investissement + don) avec la préparation de l'après-retrait et de la retraite ainsi que des mesures d'équité à l'égard des autres enfants (épargne + héritage).

- La représentation de la ferme comme fonds de pension donne à penser que le don consenti signifie une perte de niveau et de qualité de vie à la retraite, alors que l'espoir était de l'augmenter en ayant misé une part importante des épargnes sur la ferme tout au long de la carrière.
- En conséquence, les cédants ont souvent l'impression d'être toujours ceux qui doivent fournir les sacrifices : ils ont souvent sacrifié leur niveau de vie durant leur carrière pour moderniser et grossir la ferme et ils doivent encore le faire pour assurer la viabilité de l'établissement de la relève (transférabilité de l'entreprise et capacité financière du jeune à reprendre).
- Dans leur logique, alors que ces générations d'agriculteurs anticipaient les bénéfices de la modernisation de l'agriculture (investissez maintenant, récoltez plus tard les bénéfices) et que leurs entreprises ont pris de la valeur, ils constatent que la représentation de la ferme comme fonds de pension, pour se concrétiser, doit conduire au démantèlement, ce qui crée une rupture avec leur volonté d'assurer leur succession et la pérennité de la ferme (que la modernisation visait aussi).

11. La modification du rôle de l'État dans l'échange commercial, d'un intermédiaire entre vendeurs (prédécesseurs) et acheteurs (successeurs) à celui d'intermédiaire entre prêteurs (banques) et emprunteurs (successeurs) : l'évacuation des rapports familiaux (stratégie d'exclusion des parents) des rapports d'affaires dans la négociation du prix de la ferme apparaît comme une stratégie inappropriée, voire perdante à terme.

- Ce changement de rôle est corollaire à ce déplacement de la relation d'affaires qui permet d'exclure les vendeurs du processus de fixation du prix de vente de la ferme, lequel est alors réduit à un prix d'achat déterminé par la capacité d'emprunt du jeune qui est définie par la solvabilité que l'institution financière lui attribue, ce qui s'inscrit dans la logique prônant l'évacuation des rapports familiaux des rapports d'affaires.
- La perte de ce pouvoir de négociation de la part des prédécesseurs, fait en sorte qu'ils se voient imposer les conditions monétaires du transfert, ce qui entraîne une suspicion à l'égard des agences gouvernementales dont l'aide était perçue positivement autrefois, voire même une volonté d'organiser le développement comme le transfert de la ferme sans recourir à ces agences « de contrôle ».
- En outre, l'exclusion des prédécesseurs du processus de succession n'est possible qu'à la condition de le réduire à un processus d'établissement, i.e. réduire un processus à dimension familiale à une perspective individuelle, ce qui permet d'écarter les intérêts des parents et de la fratrie, mais qui, par l'omission de certaines réalités, peut compromettre davantage la réalisation du processus en les écartant plutôt qu'en les prenant en compte.
- La stratégie des conseillers en financement appelle à deux logiques différentes pour chacun des protagonistes familiaux, dans le but d'atteindre le même objectif, soit la minimalisation du prix de vente/d'achat de la ferme; pour ce faire, on demande aux parents d'envisager le transfert dans une perspective patrimoniale et identitaire et on invite les jeunes à considérer l'établissement dans une perspective commerciale et d'affaires.
- Par contre, la logique des conseillers est en contradiction avec elle-même; en effet, alors qu'on professe auprès des jeunes la nécessité de bannir toute affectivité dans la décision d'affaires au profit de la seule rationalité économique, on fait appel aux sentiments pour faire consentir aux parents le don maximal.
- La logique commerciale de l'État repose sur la logique sociale du don de la valeur du travail des parents incorporé dans la valeur marchande de la ferme, alors que la logique sociale des cédants repose sur la logique commerciale de monnayage du travail non rémunéré cristallisé dans la ferme et des bénéfices réinvestis dans l'entreprise en guise de fonds de pension.

12. Le financement du rachat de la ferme par les successeurs : entre le modèle de financement familial et le modèle de crédit institutionnel.

- Avec l'inflation de la valeur des entreprises agricoles et donc aussi celle du prix de vente à la génération suivante, le financement familial apparaît plus risqué pour les prédécesseurs, advenant l'abandon par exemple, car cela compromettrait le retrait. Le don consenti risquerait d'être moins important, quitte à allonger le financement, eu égard au risque assumé par les parents et indirectement par la fratrie.
- Par ailleurs, ce système, qui était facilité par le système de donation qui assurait les besoins des parents retirés, devient plus difficile à utiliser lorsqu'ils ont peu d'épargnes et de revenus de retraite, dans le cadre où les cédants doivent se relocaliser et subvenir à leurs besoins (d'autant plus que l'État tend à réduire sa participation sociale).
- Dans ces conditions, plus la situation financière des prédécesseurs est précaire, plus ils sont susceptibles de recourir au paiement forfaitaire garanti par l'État tout en bénéficiant cependant d'une plus faible marge de négociation.

- L'acceptation d'un montant forfaitaire encaissable immédiatement procure une sécurité financière aux prédécesseurs, mais implique un compromis au niveau du prix de vente, puisque le jeune doit aussi acquitter des intérêts (ce qui gonfle la facture pour lui, même à taux préférentiel). Le don consenti sera appelé à être plus important (ce qui cependant ne profite pas vraiment au successeur) eu égard à la valeur marchande de la ferme (bien que la proportion puisse rester la même), mais le risque est alors nul pour les parents.
- Par contre, que le financement soit familial ou institutionnel, le don demeure perçu comme une perte, un sacrifice consenti inutilement, lorsque survient un abandon de la part du successeur.
- En outre, les arrangements compensatoires liés à la fourniture d'un tribut en nature (viande, lait, œufs, bois de chauffage, déneigement, etc.) deviennent caducs à l'abandon et font grandir le déséquilibre entre le prix reçu pour la ferme et le prix du marché.
- Des prédécesseurs croient que le financement du transfert de la ferme par les parents (au moins en partie, en conservant une participation minoritaire au sein de l'entreprise, ce qui réduit aussi l'endettement du jeune) implique une responsabilité morale de ne pas abandonner la succession familiale pour ne pas indisposer financièrement ses parents et ne pas priver ses frères et sœurs d'un montant compensatoire, alors que le recours au financement du transfert par prêt agricole garanti viendrait réduire cette obligation morale.

13. L'augmentation de la valeur du capital agricole accroît l'écart entre successeurs et héritiers : les parents arrivent de plus en plus difficilement à trouver des stratégies pour compenser leurs héritiers.

- Comme le don des autres enfants d'une partie de leur héritage et celui des parents du travail non rémunéré capitalisé dans l'entreprise ne prennent sens que parce que cela vise à assurer la pérennité de la ferme, l'abandon et le démantèlement font regretter à certains parents de ne pas avoir procédé eux-mêmes au démantèlement pour assurer une meilleure équité dans le partage du patrimoine au sein de la famille.
- Alors que l'établissement du jeune est supporté par une logique identitaire, le démantèlement de la ferme est supporté par une logique d'affaires; en ce sens, monnayer l'abandon de la succession auprès du jeune en co-exploitation ou auprès des parents retirés, de manière volontaire ou contrainte (contrat juridique), semble rendre plus acceptable le démantèlement dans certaines familles puisqu'il rétablit une certaine équité et mobilise l'énergie des partenaires autour de la logique commerciale (maximisation du gain) et non plus autour de la logique patrimoniale (optimisation de la pérennité).

14. Retarder le transfert et étirer l'établissement risquent de créer des conflits familiaux si des dispositions légales ne sont pas prises pour protéger les intérêts financiers des successeurs sur ceux des autres héritiers, dans certains contextes : il y a alors primauté du patrimoine sur l'équité.

- Il faut protéger les enfants et les conjoint(e)s des successeur(e)s advenant le décès d'un successeur légal lorsque la dette n'est pas complètement remise
- Il faut protéger les intérêts des successeurs advenant que les prédécesseurs décèdent avant le transfert complet de la propriété.

**APPENDICE « U »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
IDENTITAIRE ET FACTEURS POUVANT MENER  
À L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -

## Appendice U - Synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère identitaire et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession

1. La disparition des exploitations agricoles entraîne des effets sur l'identité agricole du territoire comme des agriculteurs :

- La concentration économique qui entraîne la réduction du nombre de fermes et l'augmentation de leur taille ne marginalise pas tant la fonction du territoire (bien que cela se produise aussi en certains territoires) que l'identité des habitants du rang.
- Le démantèlement des fermes familiales et les cas d'abandon de la succession ne sont plus vus comme étant la cause de la perte de l'identité agricole du rang, mais comme la conséquence de cette perte identitaire. (revirement paradigmatique)
- La perte des lieux et des temps de rencontres sociales entre les agriculteurs, dans la mouvance des changements sociétaux, déplace les repères identitaires du local et du quotidien vers une échelle territoriale plus étendue, mais qui ne compense pas la perte des contacts directs que procurait la proximité physique.

2. Les néo-agriculteurs, l'identité agricole du territoire et l'appartenance sociale au milieu rural d'accueil : qu'il s'agisse d'un retour à l'agriculture par des fils et filles de familles agricoles du coin ou de l'arrivée de producteurs étrangers, les réactions locales sont complexes et ambiguës.

- Il semble que les producteurs locaux soient plutôt contents de compter un membre de plus dans leur communauté agricole, mais les néo-agriculteurs doivent faire leurs preuves pour être acceptés comme étant des leurs.
- Au plan social, ces nouveaux résidents sont parfois stigmatisés au départ, mais il semble que l'implication et la participation sociales, le développement d'habitudes économiques locales et la défense des intérêts locaux comptent parmi les facteurs qui favorisent l'intégration à la collectivité, mais qui peuvent être plus ou moins bien interprétés par la communauté agricole.
- Un agriculteur par « hérédité sociale » reçoit *de facto* l'identité d'agriculteur mais doit travailler à conserver la légitimité de cette identité et c'est le jugement de ses performances par ses pairs qui va faire passer son statut de « fils d'untel » à son identité propre.

3. L'identité agricole est aussi construite à travers toute une série de représentations de ce qu'est un agriculteur et des critères qui discriminent les vrais des faux agriculteurs : ces attributs sont transmis d'une génération à l'autre

- Un agriculteur qui ne fait pas d'élevage est parfois perçu comme étant d'un niveau d'identité agricole moindre (difficulté à reconnaître la diversité des modèles).
- Selon plusieurs, un producteur qui ne fait pas de l'agriculture son revenu principal n'est pas un agriculteur; c'est un agriculteur « du dimanche », un « gentleman farmer » par opposition à un agriculteur « de métier »; dans le cadre d'un processus de succession, le choc des identités peut faire obstacle à la succession si le modèle professionnel du jeune ne correspond à celui valorisé par le prédécesseur.
- Un agriculteur progressiste peut être perçu comme une menace ou comme un modèle, alors qu'un agriculteur conservateur peut être perçu comme un sage ou comme un agriculteur dépassé; l'âge du producteur peut être un facteur discriminant, mais les résultats du producteur

peuvent constituer un facteur réhabilitant de sa réputation.

- Le sexe peut encore jouer comme facteur de présomption de compétence et d'attribution de l'identité d'agriculteur, bien que des pas considérables aient été accomplis depuis l'époque pas si lointaine où l'identité de la femme passait par son mari : la femme de X n'était pas agricultrice, mais femme d'agriculteur.
- Cette idée d'agricultrice ne dérange pas que des hommes, mais aussi des femmes d'une autre génération qui ont pu sentir leur propre identité menacée par ce nouvel ordre des choses qui fait qu'une femme puisse être propriétaire, opérer, gérer et diriger une entreprise agricole; ceci peut avoir des répercussions pour le conjoint qui peut se faire reprocher par l'entourage de laisser sa conjointe travailler autant sur la ferme.
- La légitimité de l'identité d'agricultrice chef d'entreprise agricole semble aussi liée au type de production et à la taille de l'entreprise.
- Les pressions exercées sur la femme agricultrice ou sur la fille successeure peuvent conduire à choisir l'abandon de la succession.

#### 4. L'isolement social et territorial comme obstacle à la définition de l'identité professionnelle : la dimension collective et la dimension individuelle

- La déstructuration de l'agriculture sur un territoire local peut conduire à un repli de la communauté agricole sur elle-même ou à un élargissement de ses repères identitaires, mais il y a manque d'ouverture sur le monde dans le premier cas et manque de solidarité et d'entraide locale dans le second cas.
- L'individualisme montant en agriculture avec l'autonomisation technologique et économique des entreprises agricoles peut entraîner un isolement social qui se traduit par un repli sur soi au plan socio-professionnel : les services de groupe, plus délocalisés, recomposent des réseaux à une autre échelle spatiale et sur une autre base que celle du voisinage et de la communauté, car la base professionnelle sur laquelle repose ces services place parfois les producteurs en relation de concurrence plus qu'en relation de solidarité.
- Les lacunes au plan des compétences sociales et des savoirs-être entraînent un isolement social et professionnel : les réseaux agricoles locaux peuvent chercher à resserrer leurs liens et le refus de s'y insérer peut entraîner le rejet, tandis que le dynamisme de la communauté agricole peut faire intérioriser une image négative de soi si l'on rencontre des difficultés alors que les autres sont perçus ou présentés comme des cas de réussite, ce qui inciterait à se distancier du milieu plutôt que d'y chercher de l'aide.

#### 5. La formation de l'identité d'agriculteur : est-ce qu'on naît agriculteur, est-ce qu'on choisi de l'être, et est-ce qu'on peut le devenir?

- Pour plusieurs, ils ne se seraient pas vus faire autre chose parce qu'ils sont nés dans ce milieu et/ou parce qu'ils ont toujours aimé l'agriculture et le mode de vie agricole; pour d'autres, c'est une question de volonté, d'apprentissage, d'aspiration professionnelle.
- Par contre, l'héritité sociale est parfois vue comme une contrainte, quelque chose qui a empêché d'être ou de devenir autre chose, surtout si l'on a été désigné comme successeur.
- Pour la plupart, reprendre ou démarrer une ferme n'est pas une décision rationnelle au plan économique, car ce n'est pas perçu comme un métier payant, mais ça devient un choix personnel porté par la passion qui anime ceux et celles qui décident de le faire.

6. Reprendre la ferme familiale : renforcement de l'identité familiale de la ferme ou perte de l'identité personnelle?

- Certains jeunes seraient réfractaires à reprendre la ferme familiale ou à la reprendre telle quelle, même si elle fonctionne très bien, parce qu'ils ont besoin de prouver non pas qu'ils sont capables de continuer ce que leurs parents ont bâti, mais qu'ils sont capables eux aussi de bâtir quelque chose.
- Ils veulent alors bâtir quelque chose qui leur ressemble (défi entrepreneurial), qui répondent à leurs aspirations, ce que d'autres jeunes trouveront pourtant place à « prouver » sur la ferme familiale, en parallèle ou en complémentarité de la production de leurs parents.
- Certains repreneurs peuvent être enclins à vouloir prouver qu'ils sont capables de mettre la ferme à leur main, de lui insuffler un dynamisme nouveau, de laisser une marque distincte de celle des prédécesseurs, mais ils peuvent alors faire de mauvais choix entrepreneuriaux et prendre de mauvaises décisions gestionnaires ou d'affaires.
- Un jeune peut considérer positivement le fait de chausser les bottes d'un prédécesseur et s'en contenter, pour les bénéfices symboliques que cela peut rapporter (pas nécessairement au sein de la communauté agricole, mais socialement) : position sociale, prestige, situation économique, image positive, considération des jeunes de la même génération, etc.
- À l'inverse, des jeunes qui chaussent trop facilement les bottes de leurs prédécesseurs en se contentant de maintenir une ferme bien établie par les parents, (ce qui peut inciter certains à ne pas se presser d'obtenir plus que les 20% de parts qui leur ont été attribués) est parfois perçu par certains cédants comme la preuve d'une faible identité.
- Une faible identité attribuée peut aussi découler d'une difficulté à chausser les bottes des prédécesseurs lorsque ceux-ci sont reconnus dans leur milieu (ferme identifiée au prédécesseur par la communauté), car le jeune doit alors faire ses preuves pour égaler son prédécesseur, puis s'en démarquer (déficit identitaire du jeune face à ses prédécesseurs et auprès de la communauté agricole).
- Par contre, lorsque la ferme devient la réalisation personnelle du prédécesseur et qu'il développe à son égard une identité fusionnelle, cela risque de se traduire par un contrôle et une pression accrues sur le successeur qui rendent difficile la réalisation du processus de reprise, d'autant plus que le prédécesseur aura alors de la difficulté à compléter le processus de transfert et à s'inscrire dans un processus de retrait.

7. La construction de l'identité de successeur via la formation et la propriété: auprès des parents et de la famille d'abord, auprès de la communauté agricole ensuite

- Prendre sa place se fait dans l'action pour construire une image crédible, bien que la formation agricole puisse constituer dans certaines familles un facteur important de construction de l'identité de successeur légitime.
- La confiance du successeur en ses capacités et aptitudes et la confiance des prédécesseurs en la compétence de l'aspirant successeur construisent l'identité du successeur par renforcement mutuel.
- Le transfert de la propriété légale et de l'autorité juridique sur les décisions ne constitue pas un attribut identitaire suffisant pour assurer la légitimité de l'autorité aux yeux des employés de la ferme ou des agriculteurs locaux; la reconnaissance des prédécesseurs par le transfert identitaire du statut de propriétaire via un retrait réel des décisions (confiance et conseils plutôt que conditions et contrôle) est nécessaire.

- Attendre d'avoir transféré complètement la propriété pour transférer les responsabilités et habilitier le successeur à l'exercice effectif du pouvoir risque de nuire à la reprise et de maintenir un établissement passif réduit à la fonction d'exécutant, d'opérateur; mais la culture dominante veut encore souvent que les cédants ne reconnaissent la légitimité décisionnelle du successeur qu'en vertu de la propriété légale de l'entreprise (il y a un lien culturel entre les deux dimensions).
- La légitimité de l'autorité et de l'exercice du pouvoir qui complète l'identité du successeur passe par un double processus de transfert véritable des responsabilités de la part des prédécesseurs et de l'appropriation du patrimoine familial (pas seulement les avoirs, mais aussi les savoirs, savoirs-faire, savoirs-être); donc l'établissement est insuffisant pour assurer la relève (il ne suffit pas d'acquérir un patrimoine et de prendre une place).
- Certains prônent le départ de la maison et l'expérimentation d'autres sphères d'activité et d'emploi, avant de s'engager sur la ferme familiale, pour qu'il s'agisse d'un choix « éclairé ». Et si les parents faisaient davantage de place à la créativité et à l'ambition de l'aspirant-successeur au sein de la ferme; le développement de son identité ne peut-il se faire au sein de l'entreprise familiale?

8. Les possibilités professionnelles qui s'ouvrent aux jeunes agriculteurs comme aux autres jeunes alimentent la volonté de changer sa vie, d'améliorer ses conditions de vie, son niveau et sa qualité de vie, d'autant plus si l'agriculture est posée comme un mode de vie et un métier ayant moins de valeur que d'autres, notamment au sein de la famille et du milieu agricole même : à partir du moment où la réussite sociale ne passe pas par l'agriculture et que des opportunités d'en sortir se présentent, peut-on blâmer les agriculteurs de sortir de l'agriculture, de ne pas valoriser le transfert ou de ne pas être intéressés à s'établir?

- Autrefois il y avait une certaine forme de nécessité pour l'un des fils d'assurer la succession, ne serait-ce que pour s'occuper des vieux parents ou parce qu'il y avait peu de possibilités de mobilité sociale.
- Aujourd'hui, ces prédécesseurs voient pour leurs jeunes des possibilités qu'ils auraient aimé avoir, mais qui n'existaient pas pour eux; c'est dans cette perspective que choisir l'agriculture apparaît à ceux-ci comme un non-sens. (projection)
- L'entraînement de ses enfants au travail agricole en vue de leur attribuer une identité sociale positive à réinvestir sur le marché du travail pour sortir de l'agriculture est une stratégie qui correspond à cette représentation que les « fils de cultivateurs » trouvent plus facilement un emploi : la ferme apparaît comme un moyen pour accéder à une meilleure position sociale et non comme un projet de vie familiale et professionnelle dans une perspective de reproduction sociale.
- Bien des jeunes aspirent à mieux ou à autre chose dans la mesure où le discours tant de l'extérieur, de leur entourage que de leur famille valorise cet autre chose et va parfois jusqu'à dévaloriser l'agriculture.
- Par contre, en mettant l'accent sur les aspects difficiles ou négatifs du métier et de la vie agricole, certains parents vérifient la solidité du lien identitaire du jeune et de son engagement à vouloir assurer la relève familiale.
- Le risque est cependant de décourager le jeune à s'établir ou de le démotiver à poursuivre son établissement s'il n'obtient pas le support de ses parents, de sa famille.



9. Le modèle salarial, perçu positivement par plusieurs agriculteurs, incite les jeunes à valoriser le travail ouvrier, en même temps que les faibles conditions de travail agricoles les incitent à sortir de l'agriculture pour améliorer leurs conditions de travail et de vie :

- Les avantages, tels un horaire de travail déterminé, des congés fériés, des fins de semaine de congé, un salaire plus élevé, des vacances rémunérées, etc. sont autant de conditions de travail qui amènent de jeunes agriculteurs à désirer intégrer d'autres métiers et qui amènent des parents agriculteurs à valoriser la mobilité sociale ascendante de leurs jeunes, voire à décourager l'aspiration d'un de leurs jeunes à vouloir leur succéder à la tête de l'entreprise.
- L'influence directe ou indirecte des camarades qui travaillent sous un régime salarial : tant le désir d'être autonome peut les pousser vers la volonté de s'établir, tant les responsabilités qu'entraîne cette indépendance économique peuvent faire fuir d'autres jeunes qui préféreront le travail salarié auquel plusieurs attribuent une liberté vu les obligations moindres.
- Le statut salarial d'un futur successeur sur la ferme permet de conserver sa relève et de lui procurer une relative autonomie financière, mais il semble que le passage de ce modèle à responsabilité limitée à celui de propriétaire-exploitant soit parfois moins attrayant (selon les valeurs ou aptitudes du jeune) ou plus difficile à réaliser (ce qui dépend en partie du processus de transfert réalisé par les parents).

10. Les parents sont pris dans un dilemme entre la reproduction sociale (désir de continuité familiale sur la ferme) et la mobilité sociale (désir d'une vie plus facile pour leurs jeunes) :

- Refuser au jeune de s'établir en le poussant vers des études et d'autres carrières, c'est nier l'identité qu'il endosse et vouloir lui en imposer une autre qu'il ne reconnaît pas : propension alors à établir un jeune pour ne pas se sentir coupable de ne pas lui en avoir donné la chance.
- Faire en sorte que le jeune s'établisse sans avoir obtenu un diplôme dans une autre discipline apparaît comme une forme d'exploitation par certains parents qui se verraient mal imposer une trajectoire de vie sans mettre en place les conditions pour assurer une porte de sortie advenant l'abandon choisi ou contraint de la succession : propension à poser les études comme condition à l'établissement pour ne pas se sentir coupable de ne pas avoir mis en place les conditions favorables pour un reclassement professionnel advenant un abandon éventuel.

11. La mise en cause des philosophies éducatives : les liens entre l'implication des enfants sur la ferme durant leur jeunesse et le choix de s'établir en agriculture

- Des parents ont le sentiment d'avoir contribué au désintérêt ou au découragement de leur successeur devant la charge de travail (en n'ayant pas expérimenté le travail agricole, il y aurait sous-évaluation des exigences du métier par certains jeunes).
- En même temps, le désir de reprendre la ferme chez les successeurs qui ont été mis à contribution étant jeunes dépend aussi de la perception positive qu'ils ont retenu de leur expérience de travail sur la ferme.
- L'installation dans le cadre d'une perception négative de son expérience de travail sur la ferme questionne les intérêts et les intentions du jeune à s'établir.

12. L'agriculture est dévalorisée auprès des filles : recherche d'une autonomie économique qui passe par l'obtention de qualifications professionnelles permettant de sortir des rôles traditionnels : le déséquilibre démographique de la reproduction sociale par le milieu agricole (plus de gars que de filles retenues dans le milieu) est en fait un problème culturel (il devient difficile de renforcer l'identité agricole des fils si l'on détruit l'identité agricole des filles)

- Le mode de reproduction des familles agricoles en vue d'une reproduction sociale des fermes familiales est fortement ébranlé : la mécanisation ne rend plus indispensable le travail des conjointes, mais leur soutien et leur appui est encore tout autant essentiel.
- Que les deux conjoints proviennent du milieu agricole facilite les choses, mais n'est pas une condition obligée, pour que les jeunes femmes acceptent l'agriculture et ses exigences ou pour qu'elles soient intéressées à s'inscrire dans un projet agricole de couple, bien que ce soit plus difficile parfois de s'imaginer la réalité agricole et d'endosser ce mode de vie lorsqu'elles ne proviennent pas de ce milieu.
- Les jeunes agriculteurs ont de la difficulté à trouver des conjointes qui les soutiennent et les jeunes filles provenant du milieu agricole cherchent à sortir de leur milieu d'origine (mobilité sociale ascendante) en quête d'une autre identité sociale et professionnelle.
- Des beaux-parents aspirent à plus ou à mieux (selon leur point de vue) pour leur fille que de la voir s'établir sur une ferme ou même marier un producteur agricole.
- Il ne suffit pas de permettre aux femmes d'accéder à la propriété agricole, mais il faut revaloriser ce métier auprès des filles (pas seulement celles du milieu agricole) pour qu'elles perçoivent positivement l'agriculture, soit pour stimuler leur établissement, soit pour qu'elles acceptent de vivre avec un agriculteur.

13. La professionnalisation de l'agriculture : processus de qualification ou de déqualification?

- D'une part, l'introduction d'innovations technologiques exige plus de connaissances et de compétences professionnelles, mais d'autre part, il se crée une distance entre l'agriculteur et le produit de son travail parce qu'une partie de la connaissance du procès de travail lui échappe puisqu'il est réalisé par des machines ou grâce à des technologies.
- Il y a une rupture plus ou moins grande qui se crée entre les cohortes des prédécesseurs et celles des successeurs du fait que l'identité professionnelle se situe entre deux pôles (ce qui appelle à une recomposition des identités): celui de la connaissance expérientielle pour les premiers et celui de la connaissance théorique et scientifique, dite rationnelle pour les seconds.
- Par ailleurs, que signifie faire des études techniques agricoles quand la rémunération ne suit pas les autres professions qui nécessitent une formation technique? Il y a alors dévalorisation des études par cause d'une sous-rémunération qui entraîne un statut socio-économique inférieur aux qualifications détenues, d'où l'idée que l'agriculture nécessite plus qu'une formation, mais aussi d'avoir la « vocation ».
- La surqualification agricole (eu égard aux bénéfices économiques potentiels vs la rémunération effective) conduirait des jeunes à ne pas s'établir ou à abandonner la succession pour investir des professions péri-agricoles plus rémunératrices eu égard au potentiel qu'ils pourraient tirer de leur formation sur le marché du travail, ce qui ferait aussi craindre à certains prédécesseurs que leur jeune perde son identité agricole en acquérant une telle formation agricole.

- Il y a donc deux problèmes : celui de la surqualification professionnelle, i.e. que la ferme sous-utilise et sous-rémunère les compétences professionnelles, et celui de la valorisation des professions péri-agricoles du fait qu'elles procurent un meilleur statut social et professionnel ainsi qu'une meilleure rétribution.

14. L'affaiblissement de certains avantages traditionnels attribués à l'agriculture; il y a une double perte : la perte de l'autonomie professionnelle en tant qu'agriculteur diplômé (certains se sentent moins « maîtres de soi ») se combine à la perte de la liberté d'action en tant que propriétaire-exploitant (beaucoup de sentent de moins en moins « maîtres chez soi »).

- L'autonomie professionnelle sur la ferme est diminuée par la sur-réglementation qui exerce un contrôle institutionnel sur les exploitants agricoles (exigences de formation, de permis de pratique pour pratiquer certaines interventions, etc.).
- L'autonomie décisionnelle sur la ferme est diminuée par la sur-réglementation qui exerce un contrôle politico-administratif sur les exploitations agricoles (multiples normes et permis de production, de construction, d'exploitation, etc.).

15. L'identité fusionnelle : facteur de démantèlement autant que le détachement identitaire

- Un sentiment identitaire fusionnel peut nuire à la succession familiale presque autant que le détachement identitaire total car, paradoxalement, la possessivité pourrait conduire à préférer démanteler que transférer la ferme familiale.
- En conséquence, certains producteurs peuvent retarder indéfiniment le transfert, risquant ainsi de se retrouver sans relève, alors que la situation pourrait donner à penser trompeusement que c'est parce qu'il n'ont pas de relève que des agriculteurs se sont trouvés à conserver leur ferme si longtemps.
- L'importance quantitative du mode de transfert graduel aujourd'hui ne signifie pas qu'il se traduise par un véritable transfert, ni une véritable reprise (i.e. sur l'ensemble des plans); ceci peut expliquer que certains cas stagnent à 20% des parts sans jamais progresser si le but n'était que de recueillir une subvention.

16. L'identité fusionnelle à la ferme ne doit pas être confondue avec l'identité passionnelle pour l'agriculture :

- D'une part, la passion du jeune pour une production ou une race donnée peut être un tremplin pour développer ses compétences professionnelles et ainsi favoriser la viabilité de son établissement par une reprise efficiente et engagée.
- Mais, d'autre part, la passion pour un type de production peut devenir un obstacle au transfert si une fusion identitaire est opérée entre la ferme et sa production, qui fait partie du patrimoine agricole.
- Tous les répondants s'accordent pour dire que la réussite en agriculture passe d'abord par l'amour de l'agriculture, du métier d'agriculteur, et que les déficits sur ce plan risquent d'entraîner l'abandon, d'autant plus si l'agriculture est considérée par le jeune comme « un métier

comme un autre »; en ce sens, il faut se demander si le discours qui pose l'agriculture en terme de métier technique et la ferme en terme de PME, ne détruit pas la spécificité de l'identité agricole et ne participe pas au désintérêt de certains jeunes au lieu de « revamper » l'image du métier d'agriculteur pour favoriser l'établissement.

- En fait, contre le discours de certains experts qui vise à dégager la pratique professionnelle de l'affectivité, l'agriculture scientifique est plutôt paradoxale car plus l'agriculture devient une pratique spécialisée et rationnelle, plus cela exige au fond d'être porté par la passion.

#### 17. Les effets contradictoires de l'adhésion aux organisations agricoles sur l'appartenance identitaire.

- Impliquer tôt les jeunes dans les organisations agricoles serait un vecteur de construction de leur identité agricole.
- Certains perçoivent négativement les organisations agricoles ségréguées selon des identités spécifiques (femmes, jeunes), mais perçoivent positivement les organisations agricoles s'adressant aux entreprises agricoles et visant le développement de ces dernières.
- L'ensemble des organisations et services s'adressant aux agriculteurs sont remis en question dans leur fonctionnement (bureaucratization, centralisation) comme dans leur capacité de représenter les producteurs (UPA); l'UPA est d'ailleurs vue par plusieurs producteurs comme le relais pour faire accepter aux agriculteurs des décisions prises ailleurs.

#### 18. Une identité sociale négative comme facteur de répulsion de l'agriculture :

- La « démonisation » des agriculteurs à l'égard de l'environnement vise la remise en question de la légitimité qui leur est attribuée quant à l'usage des ressources du territoire : Quel jeune voudrait alors porter l'identité de ceux qui sont mis au banc des accusés?
- Les agriculteurs sont devenus une minorité en territoire rural, mais ils continuent d'accaparer une part importante du sol rural, d'où la contestation de leur légitimité à occuper le territoire.
- Le discours bucolique sur l'agriculture et la campagne a échappé aux agriculteurs avec leur adhésion au productivisme; le monopole de cette définition a été repris par les néo-ruraux et les urbains qui investissent la campagne d'autres fonctions que la fonction agricole et qui redéfinisse celle-ci dans un cadre plus paysager que productif.
- La question des néo-ruraux est un faux problème parce qu'il y a toujours eu des néo-ruraux au Québec. La différence est qu'autrefois des groupes différents se retrouvaient en milieu rural et développaient une identité commune autour d'une activité dominante : l'agriculture familiale, alors qu'aujourd'hui des groupes spécifiques conservent leur identité propre et revendiquent chacun des fonctions différentes pour l'usage du territoire rural.

**APPENDICE « V »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
GESTIONNAIRE ET FACTEURS POUVANT MENER  
À L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -

1. Les problèmes de main-d'œuvre agricole : leur mise en relation avec l'aspiration à une qualité de vie est presque implicite

- Pour les prédécesseurs, rémunérer sa main-d'œuvre familiale apparaît comme une meilleure stratégie que d'engager un étranger, d'autant plus que le jeune connaît mieux l'entreprise et peut ainsi préparer son établissement. La règle semble être la suivante : on ne rémunère son jeune que dans la mesure où il peut prendre la place d'un employé et non pas être rémunéré en sus.
- Par contre, la difficulté, voire maintenant l'impossibilité pour le jeune de se qualifier au programme d'assurance-emploi s'il est actionnaire de la ferme (au-delà d'un certain pourcentage de parts ou d'actions), fragilise son processus d'établissement.
- Cela peut l'inciter à quitter la ferme pour la basse saison (ce qui constitue un risque de perte de relève pour l'entreprise) ou forcer les parents à lui verser un salaire alors que ses services ne sont pas requis (ce qui affaiblit la situation financière de la ferme inutilement).
- Par extension, un jeune qui ne pourrait engager ses parents à l'année, alors que ceux-ci ne pourraient pas se qualifier à l'assurance-emploi (s'ils conservent des parts dans l'entreprise) pourrait fragiliser la stratégie de retrait (revenu de travail pour le père), remettre en question la stratégie de transfert et donc fragiliser la reprise (pression sur les finances pour le jeune au rachat de la ferme).
- Pour les successeurs, avoir de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre agricole peut contribuer à ne pas poursuivre son établissement.
- Ne pas avoir d'aptitudes à gérer de la main-d'œuvre agricole, ou même la perspective de devoir engager de la main-d'œuvre, peut constituer une cause d'abandon, ce qui découle généralement d'une taille d'entreprise qui ne répond pas aux aspirations du repreneur.

2. La distribution inégale du travail est source de conflits : la notion de mérite ou d'implication qui cimente la relation d'affaires est jugée au regard du mérite ou de l'implication de celle ou celui qui conteste le mérite ou l'implication de l'autre.

- La spécialisation imposée par un partenaire incompetent ou moins intéressé dans un aspect donné du travail agricole rend l'autre malheureux si celui-ci préférerait plus de polyvalence, ou simplement du fait qu'il subit la situation; la non-polyvalence d'un jeune peut inciter des parents à mettre fin au processus de succession ou le jeune à vouloir quitter l'entreprise.
- Le sentiment d'un partage inégalitaire du travail entre les partenaires (intra ou intergénérationnel) amène à vouloir renégocier le partage des tâches et responsabilités et/ou des parts ou actions de l'entreprise (et donc des bénéfices) afin de refléter l'implication réelle de chacun; l'incapacité de s'entendre conduit à l'abandon du partenaire qui se sent lésé, voire à l'abandon du processus de succession familiale.

3. Les conceptions divergentes à l'égard du temps et du travail : l'agriculteur doit fonctionner selon la nature et le climat, et non planifier son travail selon un horaire déterminé; il doit donc faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et de gestion des imprévus.

- Les conflits liés à une conception différente de l'organisation du travail et du temps de travail engendrent du stress et dégradent la qualité de vie au travail pour les partenaires.

- En outre, le refus de surseoir à son congé ou à sa tâche habituelle à cause d'un imprévu crée des difficultés de gestion du surcroît de travail et oblige les autres partenaires à assumer cette surcharge, ce qui n'est pas sans faire remettre en question l'opportunité de poursuivre l'établissement d'un jeune qui fait preuve d'un manque de capacité d'adaptation.
- Une co-exploitation assurée par un co-successeur dont la perspective gestionnaire repose sur la rationalité économique (affairiste et productiviste) et par un co-successeur dont l'appréhension des problèmes est plus humaniste et holiste apparaît davantage comme une incompatibilité plutôt qu'une situation de complémentarité : ce n'est pas parce que deux jeunes travaillent bien ensemble qu'ils conçoivent la gestion et le développement de la ferme de la même façon.
- Les conflits peuvent survenir aussi en regard du rythme d'exécution du travail.

4. La division des tâches suivant les aptitudes, les préférences, le sexe, voire l'autorité, peut être efficace lorsque la ferme bénéficie de l'aide du conjoint ou des enfants ou lorsqu'elle est en co-exploitation, notamment dans le cadre d'un transfert graduel, mais la spécialisation des tâches devient incompatible avec un établissement d'une relève unique qui ne bénéficie de l'aide ni d'enfants, ni d'une conjointe, ni des prédécesseurs : la spécialisation apparaît utile si elle demeure à l'intérieur du cadre englobant de la polyvalence

- Le modèle d'organisation du travail basé sur la spécialisation devient inapproprié et compromet la capacité du jeune à se maintenir établi s'il ne peut assumer la polyvalence des travaux.
- La compensation apportée par les prédécesseurs peut devenir un facteur d'empêchement du retrait.
- La compensation apportée par les prédécesseurs peut compromettre la reprise parce que la reproduction de la division du travail antérieure au transfert ne permet pas au jeune de développer ses compétences et sa polyvalence sur tous les aspects du métier agricole.
- Pour être efficace, un système d'organisation du travail basé sur la spécialisation en fonction des préférences, aptitudes et disponibilités, doit faire de la place à la souplesse, à la flexibilité, à l'ajustement, à l'adaptation; la rigidité d'un système basé sur la spécialisation des tâches montre ses limites lorsque les imprévus surviennent.
- La circulation de l'information entre les partenaires apparaît comme une condition essentielle au bon fonctionnement d'un système de travail basé sur la spécialisation des partenaires; mais ça demeure un système fragile advenant le départ, la maladie ou autre d'un des partenaires, au regard de l'importance des responsabilités qu'il ou qu'elle avait sur la ferme.
- Bien qu'un ouvrier agricole puisse être davantage spécialisé, un propriétaire exploitant se doit d'être plus flexible et polyvalent, advenant la perte d'un partenaire, d'un employé, ou pour pallier ou éviter toute crise qui survient.
- La logique industrielle de division et de spécialisation du travail rencontre ses limites du fait que le procès de travail agricole est en partie dépendant de la nature, du climat, de la température, des saisons; ainsi, la polyvalence est de rigueur advenant la perte d'un employé ou d'un partenaire, car le procès de travail naturel ne peut être stoppé à la manière d'une chaîne de production.
- Une spécialisation centrée sur les préférences dans le cadre d'un transfert graduel peut faire passer à côté d'une fonction de ce type de transfert, soit la possibilité de développer progressivement et dans un environnement encadré les multiples compétences nécessaires à l'opération, la gestion et la direction d'une ferme.

- Poussée à l'extrême, la logique de la polyvalence peut devenir contre-productive si elle conduit à refuser de consulter tout professionnel ou de recourir aux services d'experts (il faut savoir reconnaître ses limites).
- Ne pas aimer un aspect du travail agricole, en particulier le travail d'élevage, de traite et de soin des animaux, apparaît comme un facteur obstacle important à la capacité d'un jeune à assurer la succession familiale aux yeux des parents.
- Un jeune qui s'en tient à sa spécialisation selon ses compétences et préférences ne peut assumer la reprise d'une entreprise agricole sans un ensemble de conditions qui rendent difficile la possibilité de réaliser ou poursuivre le processus de succession familiale.

5. Le mythe de l'inefficacité de l'organisation informelle du travail et celui de la nécessité de formaliser l'organisation du travail au sein d'une ferme de groupe : il y a sur-valorisation idéologique de la structure juridique à propriétaires multiples et de la division du travail suivant une spécialisation et une planification formelle, contre la structure juridique à propriétaire unique et la division du travail suivant une polyvalence et une répartition informelle

- Cette sur-valorisation conduit certains agriculteurs à croire qu'ils ont de mauvaises pratiques d'organisation du travail et de prise de décision parce qu'ils essaient d'intégrer des concepts qui viennent d'ailleurs plutôt que de les adapter à leur réalité.
- L'organisation informelle du travail, celle de la répartition journalière du travail et de l'ajustement aux imprévus, n'est pas moins fonctionnelle que l'organisation formelle du travail où chacun a ses tâches et responsabilités bien définies suivant une division du travail qui repose sur la spécialisation.
- L'organisation informelle du travail n'est pas objectivement rattachée à la ferme en propriété individuelle et peut tout aussi bien être appliquée dans une ferme de groupe constituée en société ou en compagnie, tout comme l'organisation formelle du travail peut servir de cadre au sein d'une entreprise à propriétaire unique.
- Certains tentent d'appliquer une organisation industrielle du travail sous prétexte qu'ils en ont adopté la structure juridique : pourtant il n'y a pas d'équation objective entre les deux.
- La structure juridique d'une ferme (compagnie) et l'organisation de son travail (spécialisation) ne procurent pas en soi plus de compétence aux producteurs, ni plus d'efficacité aux entreprises agricoles.
- Il n'est pas automatique que la mise en société ou en compagnie entraîne une division du pouvoir dans les faits, pas plus qu'il n'est vrai de croire que la ferme à propriété individuelle soit incompatible avec la démocratisation familiale de la prise de décision.
- Dans certains cas, la structure corporative change peu de choses puisque les pratiques de concertation étaient déjà bien intégrées au sein de la famille; dans d'autres cas, l'adaptation est difficile.
- Pour certains, la forme juridique doit être appropriée au nombre de ménages constitutifs, non au nombre de générations : pour plusieurs, l'entreprise à propriété individuelle peut convenir pour une ferme père-fils s'ils appartiennent au même ménage (i.e. que le fils est célibataire), mais la mise en compagnie apparaît nécessaire dans le cadre d'un partenariat intragénérationnel ou intergénérationnel à ménages multiples (fils marié) parce qu'elle permet de départager les droits, pouvoirs, devoirs, contributions et rôles de chacun, ce qui s'inscrit dans une stratégie gestionnaire.



- La démocratisation décisionnelle ne vient pas avec la forme juridique (même si la structure l'impose); la pratique démocratique déjà existante dans la famille agricole se trouve officialisée dans le mode de fonctionnement qui accompagne la ferme à propriété collective.
- La qualité des relations qui prévalait antérieurement à la mise en place d'une structure juridique à partenaires multiples détermine le fonctionnement ou le dysfonctionnement de l'organisation et de la prise de décision formalisée; ce n'est pas le système qui régularise les relations d'affaires, mais les relations familiales qui favorisent ou non l'efficacité de la structure juridique à partenaires multiples.
- Au-delà d'un pouvoir autoritaire ou légitimé par convention, le fonctionnement du système s'appuie sur les affinités identitaires.

#### 6. La communication : mythes, pratiques et pièges

- La mère est souvent celle qui transmet les messages entre les jeunes et leur père ou qui prépare le terrain; de fonctionnel, ce rôle peut devenir un danger pour la mère lorsqu'elle se retrouve prise à partie au centre d'un conflit.
- Recourir à de l'aide extérieure peut constituer une solution de rechange pour gérer la crise et éviter de briser les relations familiales à cause des relations d'affaires, mais cela ne fait pas partie des réflexes culturels des agriculteurs.
- Ce qui apparaît comme un problème de communication est souvent en fait un problème de pouvoir, c'est-à-dire quand un partenaire impose ses décisions à l'autre sans légitimité reconnue.
- Un problème de contrôle incite parfois à ne pas communiquer ses véritables intentions si le jeune ou le parent sait tacitement ou même explicitement que son intention ne recevra pas l'aval du partenaire; il s'installe alors des relations d'affaires basées sur de fausses représentations. (ex. : le fils qui veut convertir la production de la ferme alors que le père tient à la production patrimoniale ou un père qui préférerait démanteler mais ne veut pas l'imposer au jeune et préfère que ça vienne de lui).
- La capacité de gérer les conflits entre les partenaires d'affaires familiaux semble dépendre de la qualité des relations entre eux, de leur dynamique familiale pré-existante, déjà inscrites dans les mœurs familiales.
- Il apparaît plus approprié de comprendre la dynamique et le mode de communication de la famille pour travailler « avec » ces éléments que de tenter d'intervenir « sur » ceux-ci en imposant un modèle extérieur à eux.
- Le discours voulant que le succès d'un transfert repose sur une bonne communication s'avère une approche plus culpabilisante qu'aidante.
- La distance mise parfois par les intervenants entre les protagonistes familiaux durant l'élaboration du plan d'établissement crée un malaise entre les membres de la famille, le processus de succession devenant presque un sujet tabou alors que ça devrait être tout le contraire.
- Ne pas connaître les attentes et intentions de ses partenaires risque de conduire à de mauvaises décisions, à de mauvaises interprétations, et mener à l'abandon, d'où l'importance de la qualité des relations et de la communication avant et pendant le processus de succession.
- Une bonne entente ne signifie pas une bonne communication, car il peut y avoir bonne entente justement parce qu'il n'y a pas de véritable communication, ce qui devient un mode de fonctionnement pour préserver cette bonne entente.
- Une bonne communication ne signifie pas une bonne entente, car il peut y avoir une communication saine en apparence qui masque une mésentente profonde et latente entre les partenaires.

7. Le contrôle étatique sur les aspects financiers et les pratiques administratives :

- Les producteurs ont parfois le sentiment de devoir se conformer à des pratiques fiscales et administratives qui leur sont imposées en vertu de leur participation obligatoire à certains programmes sociaux ou modalités fiscales, mais de ne pas nécessairement retirer les bénéfices prétendus qui justifiaient le contrôle de l'État sur leurs pratiques administratives.
- Certains observent que le système des subventions à l'établissement constitue plus un piège à l'endettement qu'une aide à l'établissement et donc que cela accroît les difficultés financières de la relève dans une situation de reprise, sans compter que cela les socialise à de mauvaises pratiques gestionnaires dès le début de leur carrière. Par exemple, acheter un tracteur de 100 000\$ pour recevoir 20 000\$ de prime ou pour bénéficier d'une déduction fiscale apparaît ridicule à plusieurs parce que la dette reste bien plus lourde que l'aide.

8. Principes gestionnaires inappropriés aux yeux des prédécesseurs : rupture dans les conceptions et façons de gérer l'entreprise et le patrimoine et, plus fondamentalement, dans le rapport culturel à l'argent

- Évolution des représentations du crédit : alors que celui-ci était davantage vu comme un moyen d'aliénation, les jeunes le conçoivent comme un moyen de libération : cette culture de la misère et du sacrifice a progressivement fait place à la volonté de vivre « comme tout le monde ».
- La consultation entre époux était le plus souvent la norme puisque les finances de la ferme et de la famille se confondaient autrefois, mais la division des comptabilités n'a pas affecté cette pratique chez les prédécesseurs puisque les deux sphères ne cessent pas pour autant de se répercuter l'une sur l'autre.
- Les prédécesseurs dépensaient selon leurs besoins et non selon leurs désirs : ils considèrent que leurs successeurs sont parfois influençables. Alors que l'ordre des critères des prédécesseurs pour déterminer un investissement ou une dépense était : la nécessité, l'utilité, la désirabilité, ce dernier critère serait passé au premier plan chez plusieurs successeurs selon les prédécesseurs.
- La génération des parents dépensait en fonction des épargnes et des revenus réels, le crédit étant une solution de dernier choix devant la nécessité d'un investissement, tandis que les jeunes recourent principalement au crédit et dépensent même sur la base de revenus anticipés.
- Les prédécesseurs géraient l'argent en prévision des imprévus et de l'avenir (culture de la prudence et de la prévoyance pour le futur), alors que les jeunes seraient plus enclins à tout vouloir tout de suite (culture du plaisir dans l'immédiateté) sans faire de provisions.
- L'endettement pour des investissements peu ou pas productifs, particulièrement au cours des premières années suivant le retrait des parents, fragilise la santé financière de la ferme familiale (et donc la poursuite du processus de succession) et fait montre d'une déficience importante au plan de la reprise de la ferme par le successeur.
- Même s'ils questionnent parfois la responsabilité des conseillers en financement ou des conjointes (plus que la leur peut-être?), certains jeunes semblent vivre le syndrome de l'euphorie de la reprise qui les fait idéaliser plutôt que réaliser la situation financière dans laquelle les place le crédit, entre les possibilités que celui-ci permet et les responsabilités qu'il implique.

9. La prudence gestionnaire (qui n'est pas l'apanage d'une génération) peut aussi devenir un frein à l'investissement et au développement de l'entreprise dans la mesure où une conception ultra-conservatrice vis-à-vis l'endettement devient incompatible avec le modèle entrepreneurial dominant qui demeure celui du développement continu (pas nécessairement lié au productivisme) :

- La gestion sur le court terme est une stratégie contre-productive car elle peut conduire à étrangler la marge de manœuvre financière et à prendre des décisions anti-patrimoniales (ex. : démanteler partiellement).
- Ne financer qu'un investissement à la fois en réduisant au maximum le recours au crédit tant sur la somme à emprunter que sur le délai de remise peut s'avérer une stratégie inappropriée dans une perspective entrepreneuriale et contribuer au retard économique de la ferme.
- Cette stratégie de la sur-prudence gestionnaire peut découler de la transposition d'une gestion austère du budget familial dans la sphère de l'entreprise (alors qu'une gestion financière progressiste dans l'entreprise pourrait diminuer la nécessité des sacrifices familiaux), mais semble découler plutôt chez les jeunes d'un renversement de perspective : plutôt que de se priver au sein de la famille pour favoriser le développement de la ferme comme autrefois, certains peuvent choisir de se gâter personnellement avant d'investir sur l'entreprise.
- Les décisions gestionnaires ne sont pas strictement rationnelles, mais relèvent aussi des perceptions : le même achat sera perçu par certains comme un investissement, alors qu'il sera perçu par d'autres comme une dépense selon l'anticipation de l'effet de l'achat sur le revenu.
- La bonne gestion financière n'est pas garante d'une bonne exploitation de la ferme (négligence générale, report de réparations de la machinerie, retard dans les travaux, quotas de production non respectés, etc.), ce qui pourrait finir par affecter les revenus de l'entreprise.

10. Non seulement les partenaires doivent-ils définir une vision commune du développement de l'entreprise agricole, mais ils doivent aussi adopter les mêmes stratégies gestionnaires pour réaliser leurs projets entrepreneuriaux (pour autant que les projets entrepreneuriaux tiennent compte des ressources disponibles ou accessibles et que les stratégies gestionnaires soient efficaces) :

- Dans le cas d'un transfert progressif de l'entreprise agricole, l'opposition des stratégies gestionnaires peut constituer un frein majeur à la préparation de la transférabilité de la ferme.
- Un jeune peut considérer « normal » que le cédant effectue les investissements nécessaires pour assurer la transférabilité de la ferme et la viabilité de l'établissement; mais, à l'inverse, le cédant peut avoir l'impression d'effectuer une dépense plutôt qu'un investissement puisque ce n'est pas lui qui en retirera les bénéfices, d'où l'idée que c'est plutôt au jeune à assumer la mise à niveau de l'entreprise.
- Le rythme des changements à effectuer peut aussi occasionner des frictions importantes entre les partenaires; non seulement doivent-ils définir des visions de développement qui aillent dans le même sens et des stratégies gestionnaires qui leur conviennent, mais encore faut-il qu'ils définissent les mêmes priorités et qu'ils mobilisent leurs énergies de manière synergique.
- Des choix entrepreneuriaux faits seulement dans une perspective d'affaires risquent de s'opposer à des choix patrimoniaux faits dans une perspective identitaire, ce que la gestion dans une perspective globale peut arbitrer en visant plutôt la complémentarité.
- Une gestion compartimentée par secteurs de dépenses peut conduire à prendre des décisions d'affaires irrationnelles si elles brisent l'équilibre entre différentes dimensions entrepreneuriales de l'entreprise.

- C'est au regard des objectifs des cédants et des repreneurs qu'il faut « penser » la ferme et gérer la réalisation du processus successoral, non en fonction de la seule philosophie de gestion et de direction rattachée au temps où les parents contrôlaient seuls la ferme.

11. La gestion par projet, forme de planification, permet de mobiliser les ressources autour de buts et d'objectifs communs, tout en permettant de mesurer les progrès, d'évaluer les résultats :

- Des difficultés à évaluer les besoins impliquent une mauvaise anticipation des ressources nécessaires.
- Ne pas évaluer les résultats et performances eu égard aux objectifs permet difficilement d'identifier les faiblesses et de réorienter les ressources en conséquence.
- Ne pas procéder à une analyse de la situation de manière régulière limite la capacité d'adaptation eu égard aux nouveaux problèmes, aux nouveaux besoins et aux nouvelles possibilités.
- L'analyse comparative entre ses propres résultats entrepreneuriaux et patrimoniaux permet de renouveler ses défis et objectifs en fonction de ses capacités et aspirations.
- L'analyse comparative posée plutôt en regard des autres fermes peut constituer une source de motivation, mais elle peut aussi constituer un danger si le but posé n'est pas réaliste au regard des ressources et moyens disponibles ou accessibles.

12. Les stratégies gestionnaires pro-actives visent à dépasser les contraintes dans l'optique où « il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions » : il faut parfois faire preuve d'ingéniosité pour produire mieux ou plus, si possible en diminuant les coûts de production

- L'expérience acquise et l'expérimentation sont porteuses de connaissances, mais l'ouverture sur l'extérieur, notamment via la formation continue et le recours aux services-conseils, peut faire avancer plus rapidement la ferme et rendre plus efficace l'utilisation des ressources, pour autant qu'on demeure critique.
- La capacité d'anticipation apparaît comme une qualité importante pour un bon gestionnaire d'entreprise.
- Il y a un décalage entre les générations ou entre les producteurs et les intervenants : les uns ont une pensée gestionnaire axée sur le présent et le futur proche se référant aux expériences passées, les autres planifient l'avenir en fonction du présent.

13. La définition des possibles par la gestion des ressources disponibles : cette stratégie gestionnaire repose sur l'idée de « faire avec ce qu'on a » et « apprendre à vivre avec » les contraintes qui nous sont imposées. Il faut rappeler que le productivisme ne dépend pas de la quantité de ressources disponibles, mais de l'intensification de la productivité de ses facteurs de production.

- Malgré peu de ressources, certains obtiennent de meilleurs résultats parce qu'ils réalisent une meilleure optimisation de l'utilisation des ressources disponibles pour maximiser leur production par de meilleurs rendements.

- La diversification des productions peut constituer une façon d'équilibrer ses potentialités productives pour compenser les pertes éventuelles (en ce sens, les programmes d'assurance ont permis de risquer la spécialisation des fermes vers une monoculture).
- Développer sa ferme en gérant les ressources disponibles, c'est aussi faire peu appel au crédit, ce qui réduit le rythme du développement qui peut même entraîner un retard lorsque la majorité adopte le crédit comme moyen de développement.
- L'utilisation efficiente des subventions agricoles de diverses natures a permis à plusieurs entreprises de développer leurs potentialités.
- Une entreprise qui ne bénéficie pas d'un fonds de roulement se trouve en moins bonne posture pour négocier : on négocie alors les modalités de crédit et de paiement bien plus que le prix d'achat de ses intrants.

#### 14. La nature comme fondement de la culture gestionnaire agricole :

- Plutôt que d'organiser le travail en fonction des aléas de la nature, certains prédécesseurs déplorent que leur jeune organise son travail selon son envie du moment (problème de savoir-être).
- La perspective du travail agricole déterminé par la nature amène l'idée de routine de travail chez certains, ce qui empêche alors de questionner les façons de faire en vue d'améliorer la productivité et les pratiques professionnelles.
- Selon les représentations que s'en font plusieurs prédécesseurs, le travail agricole bien fait doit suivre le rythme de la nature et nécessite un travail soigné qui respecte la terre, les animaux, les plantes : dans cette optique, faire son travail trop vite, c'est aller contre la nature.
- La nature comme fondement de la gestion du travail agricole s'oppose cependant à ce sentiment de liberté des agriculteurs en tant que propriétaires de leurs moyens de production (ce qui est déjà relativisé avec l'importance que prend le crédit), car si l'agriculteur est libéré de la domination humaine, certains font valoir qu'il demeure soumis à la nature.
- La régularisation de la production laitière sur une base annuelle a modifié profondément le mode de vie des agriculteurs et leur conception de la gestion de la production agricole : aux intérêts de qui a le plus servi cette innovation se demandent certains producteurs? Pour les agriculteurs, il en a résulté un éloignement avec la nature (montée du productivisme qui contrôle la nature), une spécialisation et un accroissement de la production et de la productivité (alourdissement de la tâche de travail), augmentation des coûts de production pour produire sur une base annuelle (augmentation de l'endettement plus rapide que l'accroissement du revenu).

#### 15. Bien que plusieurs observent une modification du rapport à la terre, aux ressources naturelles, aux animaux : il ne faut pas croire cependant que l'amour porté à l'agriculture, à la nature et aux animaux soit disparu chez les jeunes de la relève, mais il apparaît différent.

- La distance technologique créée par la mécanisation, l'informatisation et l'automatisation des procédés dans un objectif de productivisme peut parfois faire perdre de vue que l'agriculture est tributaire de la nature et n'est pas réductible à un procès de travail industriel dans la façon de gérer la production.

- La différence dans la relation affective avec la terre ou les animaux tient peut-être de la différence attachée à la finalité du travail : chez les prédécesseurs, l'attention était portée tant à la terre et à l'animal en tant qu'êtres vivants qu'au produit qu'ils en tiraient (on travaillait « avec » la terre et les animaux), tandis que chez les jeunes générations, l'attention accordée à la terre et aux animaux l'est peut-être davantage dans une visée instrumentale (on travaille « avec » mais aussi « sur » la terre et les animaux (qui sont autant produits que producteurs) pour fabriquer un produit à échanger sur la marché).
- En ce sens, la perte de sentiment patrimonial due à cette instrumentalisation du rapport à la terre, aux ressources naturelles, aux animaux, peut entraîner l'abandon (rupture des pôles entrepreneuriaux et patrimoniaux) lorsque cette logique est portée à l'extrême et fait considérer ces éléments comme de simples intrants qui ne revêtent plus qu'un caractère utilitaire puisque l'intérêt est alors tout déplacé sur le produit en tant que valeur commercialisable.
- La perte d'attachement à la terre (aspect patrimonial) et à la ferme (aspect entrepreneurial) serait attribuable à la distance qui s'est installée entre le producteur et les ressources productives et, dès lors que les objectifs d'affaires (vendre plus, faire des profits, investir) et les objectifs gestionnaires (réduire les dépenses et l'endettement, accroître les revenus pour assumer les charges) ne sont plus possibles, il pourrait apparaître rationnel d'abandonner à la limite.
- Appréhender la ferme comme une usine et le travail agricole comme « un travail comme un autre » favoriserait le détachement vis-à-vis l'ensemble de l'entreprise et de la production, car la ferme est plus que la somme de ses activités et la production agricole est plus que la somme de ses tâches, puisqu'il y a tout ce travail non productif et multifonctionnel comme réparer des clôtures, aménager les boisés, creuser des fossés, peindre les bâtiments, planter des arbres comme brise-vent, épierrer les champs, etc. qui font aussi partie du travail de l'agriculteur dans une perspective à la fois entrepreneuriale et patrimoniale.

**APPENDICE « W »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
DES AFFAIRES ET FACTEURS POUVANT MENER  
À L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -

## Appendice W - Synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère des affaires et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession

1. La diversification des activités économiques : parfois une stratégie d'affaires qui facilite la transition vers l'abandon, plutôt qu'un moyen de développement de la ferme, dans le contexte contemporain

- Alors qu'à l'époque des prédécesseurs certains exploitaient également une petite entreprise dans le but de bonifier le revenu familial ou de réinvestir sur la ferme, des jeunes se servent plutôt de cette stratégie pour sortir de l'agriculture en assurant une transition vers l'abandon et/ou une préparation à l'après-abandon.
- Dans le contexte où la ferme va plutôt mal, l'emploi hors ferme ou le commerce d'appoint devient une activité dans laquelle le jeune s'investit davantage voyant que la situation financière ou organisationnelle de la ferme périlite.
- Dans le contexte où des opportunités professionnelles ou d'affaires se présentent hors ferme, le manque de disponibilité pour la ferme peut graduellement conduire à abandonner l'activité agricole.

2. À la lumière des démantèlements survenus, notamment dans la mouvance de la restructuration du secteur laitier à la fin des années 1960 et au début des années 1970, on peut établir quelques facteurs qui peuvent conduire à l'abandon dans le cadre d'un processus de succession familiale :

- Le refus d'adhérer au modèle entrepreneurial proposé (grosse ferme spécialisée à production intensive) a facilité la décision de plusieurs qui tardaient à investir dans le développement et la modernisation de leur ferme de ne pas le faire.
- Le degré de développement atteint de l'exploitation agricole : le risque d'abandon grandit avec le rattrapage à effectuer.
- La crainte de l'endettement vient s'ajouter au premier facteur et peut expliquer pourquoi l'un va de l'avant, alors que l'autre abandonne, dans des conditions de développement semblables.
- Le découragement, corollaire de la taille de l'investissement à réaliser, et donc du degré d'endettement à supporter, devant l'ampleur de la modernisation à accomplir
- Le calcul (rationnel ou non) d'un risque élevé quant à la capacité de rencontrer ses obligations financières découlant de la modernisation des installations (risque de faillite anticipé)
- Le faible sentiment identitaire facilite la décision de ne pas moderniser les installations et d'abandonner.

3. Dans le cadre où l'obligation d'investir ne peut attendre, notamment dans le cas des édits gouvernementaux ou autres, et que cela survient dans la mouvance même du transfert, le risque de démantèlement est multiplié et devient souvent le facteur accélérateur (non la cause) de la décision d'abandonner le processus de succession familiale ou de ne pas s'y engager :

- Le cas des fosses à fumier (obligées par l'État) répète en quelque sorte le scénario des 'bulk tank' (ramassage du lait en vrac par les laiteries), bien que dans ce dernier cas cela s'inscrive aussi dans le cadre d'une nécessité structurelle de réduire le nombre de producteurs



afin de rendre viable l'agriculture pour ceux qui allaient pouvoir développer leur ferme du fait de la déprise des autres.

- À l'encontre de l'effet recherché qui est celui de renforcer le maintien d'une exploitation agricole par l'insertion des préoccupations environnementales (et donc patrimoniales) à l'intérieur de la logique et des pratiques entrepreneuriales, dans la mouvance d'un développement dit durable, l'effet inattendu et pervers a pu être de précipiter le retrait de l'agriculture et le démantèlement de l'entreprise chez certains agriculteurs en fin de carrière avant de s'engager ou de pousser plus loin un processus de succession familiale et chez certains repreneurs installés depuis peu, parce qu'ils ont pu voir là un fardeau économique supplémentaire risquant de fragiliser ou d'envenimer davantage une situation financière souvent déjà précaire.
- Au-delà de ces changements économiques, ces investissements ('bulk tank' autant que fosse à fumier) ont impliqué des changements majeurs au plan de la culture agricole et des pratiques professionnelles, ce qui exerce également un effet sur la prise de décision d'affaires qu'on ne peut réduire à un strict calcul rationnel.

4. L'évaluation d'une occasion d'affaires : modulations différentes selon qu'elle implique un développement de l'entreprise (aspect entrepreneurial) ou un démantèlement de la ferme (aspect patrimonial) et en fonction de la perspective d'une relève (aspect familial)

- Selon certains répondants, une occasion d'affaires qui permet de développer ou moderniser la ferme doit être faite en fonction de la valeur de cette offre en elle-même, par rapport aux avantages et inconvénients qu'elle peut procurer à la ferme et à la famille, et non pas en fonction d'un caractère possible ou incertain d'un transfert éventuel de l'entreprise agricole à une relève potentielle.
- Une occasion d'affaires qui permet de développer ou moderniser la ferme doit être analysée pour sa valeur en soi et, si elle conduit à un sur-développement, eu égard aux capacités ou aux ambitions de la relève, il sera toujours possible de procéder à un démantèlement partiel, alors que dans le cas d'une absence de relève familiale, elle sera plus attrayante pour une vente à une relève non familiale.
- Par contre, une occasion d'affaires non saisie qui risque d'entraîner un sous-développement de la ferme ou une occasion d'affaires qui favoriserait le démantèlement de l'entreprise ne doit pas être évaluée pour sa valeur en elle-même, mais au regard des probabilités de relève, incluant la relève non familiale.

5. Le sens des affaires et la relation d'affaires : quelques qualités, habiletés et capacités à développer

- Savoir établir et conserver une relation de confiance avec ses partenaires d'affaires
- Il faut réaliser que les sentiments sont souvent utilisés comme outil de persuasion, même hors du cadre familial.
- La détention du pouvoir formel peut constituer un obstacle de taille à toute négociation.
- Les alliances stratégiques avec les détenteurs du pouvoir décisionnel sont souvent nécessaires.
- Les relations d'affaires se construisent à travers le tissage d'un réseau social qui sert à développer et à entretenir ces relations pour libérer leur influence en temps opportun; ainsi, l'avant et l'après-négociation sont tout aussi sinon plus importants.

- Le capital social réinvesti dans la relation d'affaires peut permettre de surmonter la hiérarchie des pouvoirs formels.
- Des agriculteurs qui sont de bons entrepreneurs/chefs d'entreprise ne sont pas nécessairement de bons négociateurs/hommes d'affaires (tout comme ils ne sont pas nécessairement de bons administrateurs/gestionnaires)
- L'initiation aux tâches et responsabilités qui revêtent une dimension de négociation, d'affaires (par inclusion graduelle du jeune dans la démarche, voire délégation progressive au jeune) est nécessaire pour former le successeur et développer chez lui son sens des affaires.
- L'endettement élevé des jeunes repreneurs les rend vulnérables au marché, incapables d'attendre des conditions propices pour faire des affaires, et peut même les précipiter dans de mauvaises décisions d'affaires (vente à perte ou achat à taux de crédit élevé, par exemple).
- Il faut savoir saisir et analyser les occasions d'affaires lorsqu'elles se présentent.

6. Les occasions d'affaires relèvent de jugements subjectifs : le malheur des uns fait le bonheur des autres et là où un risque d'affaires est vu par les uns, une opportunité est vue par d'autres

- Devant la menace de la disparition des quotas laitiers, certains sont tentés de vouloir démanteler pour monnayer la valeur cumulée du capital agricole par peur ou par prudence : le risque d'affaires est jugé trop grand (motivation commerciale).
- Devant l'inflation des quotas, au contraire, d'autres sont plutôt tentés d'acheter à prix moindre que demain les quotas rendus disponibles sur le marché à cause des démantèlements : l'opportunité d'affaires est jugée trop belle (motivation entrepreneuriale).
- Il semble que la règle tacite traditionnelle de transfert des fermes allait du plus petit cercle social basé sur des relations de proximité au plus grand cercle où les liens sociaux sont ténus à cause de la distance sociale (agriculteurs : familiaux, voisins, locaux, régionaux, nationaux, internationaux, non agriculteurs), mais la règle semble avoir tendance à s'inverser dans le contexte contemporain en certains territoires parce que, d'une part, le lien de proximité s'amenuise entre les agriculteurs avec la disparition de nombreuses fermes et que, d'autre part, l'intérêt pour les fermes vient davantage de l'extérieur, ce qui ouvre à des relations établies sur des bases marchandes.

7. Les motivations des prédécesseurs à investir sur la ferme dépendent de certains facteurs :

- S'ils sont près de se retirer ou non (dans un horizon en deçà de dix ans, les investissements se font souvent avec plus de parcimonie)
- S'ils ont une relève assurée, incertaine ou improbable : plus la relève est assurée plus la probabilité de continuer à investir est forte
- Le niveau d'endettement atteint et la période d'amortissement anticipée d'une nouvelle dette réduisent les probabilités d'investissement.
- Par contre, les subventions à l'établissement incitent certains répondants à établir une relève, mais on peut questionner parfois l'intention de l'investissement et de l'établissement...
- Dans le cas où ils continuent d'investir avec ou sans relève potentielle, des répondants se disaient qu'advenant qu'il n'y ait pas de relève effective, leur ferme risquait de trouver preneur plus facilement sur le marché ou, à tout le moins, que les actifs risquaient de valoir un meilleur prix sur le marché à cause de l'image générale de la ferme notamment.

8. Le risque d'affaires en agriculture : mécanismes de régulation et mentalité d'affaires spécifique

- Plutôt que de voir des contraintes et des limites agricoles dans une région donnée au regard d'autres régions mieux pourvues en facteurs naturels, il faut y voir des potentialités au développement de productions régionales adaptées aux conditions ambiantes.
- Les mécanismes de régularisation du revenu agricole (gestion de l'offre, gestion de la mise en marché, assurances pour la stabilisation du revenu et contre les aléas naturels) amoindrissent les effets plus grands du risque d'affaires en agriculture.
- En agriculture comme dans tout autre domaine, investir exige de croire qu'il y a possibilité de retirer des bénéfices de son investissement à terme, mais là où est la différence c'est de croire dans la capacité de la nature à donner un bon rendement sur l'investissement réalisé, alors qu'une partie du procès de production échappe à la main humaine.
- Le retour sur l'investissement demande du temps en agriculture et, souvent encore, les bénéfices sont réinvestis sur la ferme plutôt que d'être empochés, car le but est de vivre de sa ferme, pas de s'enrichir par l'agriculture.
- Cependant, lorsque le travail de production (logique entrepreneuriale) est principalement motivé et orienté par les opportunités marchandes (logique d'affaires) et la recherche d'un profit (logique commerciale), le déséquilibre du système des logiques peut être tel qu'il conduit à vendre ou démanteler la ferme si elle ne répond pas aux objectifs fixés à court ou moyen terme.

9. Les motivations des prédécesseurs à ne pas investir sur la ferme dépendent de certains facteurs :

- Dans une perspective d'affaires, même si une relève se montre intéressée à s'établir dans quelques années, l'incertitude de cet établissement reste toujours plus grand que la certitude qu'on va se retirer, d'où le choix de plusieurs parents de cesser les investissements et d'épargner pour leur retraite.
- Dans cette perspective, plusieurs cédants croient que c'est au successeur d'investir pour mettre à niveau la ferme à la reprise (mais encore ne faudrait-il pas trop retarder le transfert...) et donc que c'est à chaque génération de faire ce qui est nécessaire d'investir pour assurer la viabilité de son établissement et donc qu'il n'appartient pas à la génération sortante de décider ce qui serait bon pour la prochaine.
- Ils justifient en outre cette façon de faire en disant que réaliser les investissements en lieu et place du jeune pendant les dix ans précédant le transfert serait lui imposer un modèle de développement et des priorités d'investissement qui sont ceux de la génération précédente et non ceux de la génération suivante, obligeant cette dernière à assumer les décisions d'affaires des prédécesseurs; elle paierait donc pour des investissements et un développement qu'elle aurait peut-être vu autrement. (Mais n'est-ce pas pourquoi il faut intégrer les jeunes aux décisions d'affaires?)
- Ils justifient également cette décision de ne pas investir par le fait que le prix de vente sera ainsi plus abordable pour la relève et qu'autrement le prix de rachat serait trop élevé pour le jeune ou que le don à consentir par les parents serait trop grand eu égard à la valeur marchande que l'entreprise aurait alors; bien qu'un faible prix de vente oblige le jeune à assumer une surcharge pour les investissements à faire, des cédants pensent qu'il va bénéficier du fait que la ferme qu'il reprendra sera peu endettée, ce qui compensera croient-ils.
- Qu'ils aient tort ou raison de penser ainsi, qu'on leur soumette que leur rente de retrait sera moindre ou que les actifs seront dévalués à la

vente d'une ferme non modernisée, il faut comprendre la logique qui anime plusieurs prédécesseurs pour la prendre en compte dans le développement de mesures qui auront un effet positif sur le processus de succession en bout de ligne, et non dans le but de conformer des pratiques à une logique extérieure à la famille.

- En fait, le problème apparaît quand l'axe des affaires et l'axe identitaire ne sont plus considérés dans leur complémentarité, comme si le démantèlement relevait d'une perspective d'affaires et l'établissement d'une perspective identitaire; la réintroduction de l'autre axe dans la prise de décision peut permettre d'envisager la vente de la ferme à une relève non familiale, plutôt que de voir le démantèlement comme la seule issue dans le cas des fermes dites « sans relève », et l'investissement continu peut également être considéré comme une condition pour réaliser un transfert familial viable, plutôt que de transférer une ferme non modernisée qui fragilise l'établissement de la relève.

10. La fiscalité comme moteur d'investissement et de développement de la ferme : la stratégie fiscale peut s'insérer plus largement dans une stratégie de succession familiale

- Moderniser la ferme pour installer une relève permet de réduire les impôts, économie réinvestie sur la ferme en préparation de la reprise ou épargnée par les parents en préparation du retrait.
- Pour que le régime fiscal ait l'effet de susciter des investissements même en fin de carrière, il faut que la logique patrimoniale exerce un effet sous-jacent pour qu'il y ait volonté de transmettre la ferme.
- La fiscalité semble favorable aux fermes de grande dimension, mais plusieurs prédécesseurs n'y trouvent pas un argument suffisant pour s'engager dans cette voie; plutôt que d'agir comme un instrument de contrôle, pourquoi la fiscalité ne reconnaîtrait pas plutôt la diversité des modèles d'exploitations agricoles?
- Le passage à un statut juridique corporatif semble, plus que toute autre forme juridique, donner une impulsion au développement et à l'investissement, ce qui semble en lien avec la limitation de la responsabilité des actionnaires à leur mise de fonds.

11. La forme juridique comme stratégie d'affaires pour développer et/ou transmettre la ferme : la stratégie fiscale se mute souvent en stratégie de succession et, dans cette perspective, la forme juridique entraîne des bénéfices financiers

- La motivation à constituer une ferme en société ou en compagnie vise à conserver le maximum des bénéfices au sein de l'entreprise et de la famille, la stratégie d'affaires est donc aussi une stratégie patrimoniale en ce sens.
- Généralement, la stratégie juridique est motivée par une stratégie fiscale au départ avant que d'être une stratégie de partage du pouvoir, de reconnaissance du travail des autres membres de la famille, ou de préparation à la succession familiale.
- Par contre, la motivation à recevoir la subvention à l'établissement avant de transférer force plus d'un transmetteur à former une société ou une compagnie avec leur successeur, mais la stratégie financière n'a pas toujours l'impact souhaitable sur la préparation de la relève.
- Dans plusieurs cas, la mise en société ou en compagnie (stratégie juridique) vise plus explicitement à préparer ou épauler une relève, tout en permettant au jeune de diminuer son niveau d'endettement en fonction des parts ou actions conservées pour un temps encore par les

cédants; la stratégie d'affaires s'inscrit alors plus largement dans une stratégie patrimoniale et gestionnaire.

- Dans certains cas, au-delà d'assurer la transition intergénérationnelle, la ferme de groupe permet aussi aux parents de réaliser un retrait progressif, ce qui a pour effet en retour de limiter la charge financière du jeune (pas de frais d'assurance, pas de cotisations à la CSST, etc. puisque le père n'est pas employé mais encore propriétaire); la stratégie d'affaires s'inscrit dans une stratégie familiale et gestionnaire.

12. Les affaires ne relèvent pas que de l'entreprise, mais aussi de la famille : on ne peut évacuer de la prise de décision d'affaires les dimensions familiale, identitaire et patrimoniale

- Ne pas parler du projet de succession familiale avec ses pairs isole et fait perdre du recul, alors que l'expérience des autres permettrait d'évaluer sa situation en meilleure connaissance de cause.
- Certains prédécesseurs pensent qu'il vaut mieux laisser choisir les partenaires d'affaires par le successeur que d'arbitrer l'accès à la succession familiale, car au-delà des compétences, une bonne dynamique relationnelle leur apparaît capitale.
- Le partage égalitaire des parts ou actions avec une sœur ou une conjointe co-successeuse n'est pas nécessairement souhaité par les principales intéressées dans le cas où elles ont un emploi hors ferme, si la perte de certains privilèges (ex. : accès aux prestations des programmes sociaux) et/ou l'apparition d'inconvénients (ex. : hausse de l'impôt total à payer) ne sont pas compensés par des avantages perçus comme étant plus importants, notamment au plan économique.
- Il apparaît même souhaitable à certains prédécesseurs ou certains successeurs co-actionnaires de ne pas inclure les conjoints et conjointes dans la ferme de groupe : c'est un projet de famille et non un projet de couple.
- Dans le cadre du processus de succession, les décisions d'affaires importantes doivent tenir compte de toutes les sphères qui façonnent le processus, notamment ce qui concerne la famille (par exemple, choisir d'aller plus avant avec de gros investissements en pensant consolider le processus de succession, en omettant de considérer la préoccupation du jeune à trouver une conjointe pour s'établir sur la ferme, n'écarte pas la possibilité d'un abandon).
- Plus la relève est effective, plus il faut prendre en compte les considérations familiales et personnelles dans ses décisions d'affaires, alors que plus la relève n'est que potentielle, plus il faut décider du développement en fonction des intérêts d'affaires de l'entreprise, sauf pour les décisions de démantèlement qui doivent toujours être resituées dans une perspective familiale et patrimoniale.

13. Rompre en affaires sans briser les liens familiaux : dans la mesure où les partenaires sont liés par des liens familiaux et une histoire familiale, la pérennisation du patrimoine demeure un enjeu qui va au-delà de la relation d'affaires

- Lorsque l'abandon apparaît comme la meilleure issue possible, peu importe les raisons, des prédécesseurs pensent que personne de la famille ne doit intervenir entre les partenaires d'affaires familiaux pour que cela puisse se régler sans altérer les relations familiales et pour qu'ils arrivent à conclure des ententes qui fassent l'affaire de chacun d'eux.
- Plus le contrat notarié est bien réalisé, i.e. qu'il prévoit toutes les situations, plus il semble que le règlement de l'abandon soit facile et ne

créée pas trop de remous au sein des familles, sauf peut-être davantage dans le cas des dynamiques familiales fortement conflictuelles.

- Par contre, d'autres répondants croient qu'il demeure utopique de penser qu'on puisse tout prévoir dans un contrat notarié; en ce sens, et au-delà de la régulation des relations d'affaires par le droit, ils pensent que la clé de la réussite d'une rupture d'affaires demeure l'humanité réciproque des partenaires, voire la générosité et l'entraide fraternelle (ex. : redonner sa terre à son co-successeur, ne pas exiger de son co-successeur qu'il rachète ses parts, etc.), ce qui semble davantage possible dans les familles plus fonctionnelles.
- L'abandon du processus de succession par un co-repreneur après quelques années d'établissement constitue une situation qui fragilise grandement le maintien de l'établissement du co-successeur, car la prime de séparation, si l'on peut dire, vient s'ajouter à la dette contractée pour le rachat de la ferme des mains des parents et aux investissements réalisés sur la ferme depuis la reprise.
- Dans un divorce d'affaires comme dans un divorce conjugal, souvent les partenaires cherchent chacun à soutirer leur part du patrimoine à sa juste valeur sans rien perdre.
- L'entente dans le cadre de la rupture d'affaires, malgré la mésentente dans la continuité de la co-succession, n'est possible que si tous les partenaires ont comme but la pérennité de la ferme comme cadre à l'intérieur duquel devront être satisfaits les intérêts personnels.
- La qualité des relations familiales antérieures à la mise en affaires semble faciliter la négociation d'une séparation d'affaires sans détruire les relations et le climat au sein de la famille, mais n'élimine pas totalement les risques de conflits.

#### 14. Les rapports d'affaires avec les prêteurs et professionnels qui interviennent dans un processus de succession :

- Plus les producteurs sont en situation de fin de carrière, que l'emprunt envisagé concerne un montant élevé, et qu'ils n'ont pas de relève assurée, plus il serait difficile d'obtenir du financement (la stagnation du développement des fermes ne dépend donc pas seulement du refus des parents de continuer à investir et développer leur entreprise).
- Une visée de rentabilité à court et moyen termes de la part des prêteurs qui refusent le financement d'un développement de l'entreprise peut contribuer au sous-développement de celle-ci et peut, à long terme, impliquer un rattrapage très important à opérer pour assurer la transférabilité de la ferme et la viabilité de l'établissement d'une relève.
- La réputation de bon payeur d'un prédécesseur peut rejaillir sur le successeur et, malgré une évaluation plus ou moins bonne d'un projet d'établissement, cela viendrait quand même faciliter l'octroi d'un prêt agricole, estiment certains répondants.
- D'autres croient plutôt que les prêteurs octroient des prêts indépendamment de qui est à la barre de l'entreprise, pourvu que l'entreprise soit rentable et qu'advenant l'abandon ou la faillite, ils puissent récupérer la valeur des actifs à la hauteur des prêts consentis.
- Des répondants déplorent que la hauteur des prêts soit attribuée en fonction de la valeur économique des entreprises, ce qui a pour effet de favoriser le développement des fermes les plus grandes et de rendre difficile celui des plus petites; ils déplorent donc le manque de capital de risque en agriculture.
- De plus, des répondants déplorent que les jeunes ne puissent plus emprunter une certaine somme en étalant leurs travaux sur quelques années, à leur rythme. (Quels intérêts veut-on protéger ainsi et en fonction de qui sont adaptées les pratiques de financement?)

15. Deux perspectives d'affaires : suivre ou reculer. Selon les répondants, il s'agissait pour eux d'une question de survie dans une industrie en restructuration où les pressions exogènes intimaient la voie à suivre, faute de quoi c'était condamner sa ferme à la disparition :

- Les motivations des prédécesseurs à continuer d'investir sont aussi d'ordre socio-culturel : suivre l'évolution de son temps (le macro-culturel), l'engagement personnel dans un métier qu'on aime (l'identité), l'âge qui limite les possibilités de réorientation professionnelle (la disposition bio-sociale), les valeurs et savoirs-être professionnels intériorisés (l'éthique entrepreneuriale).
- Si l'accroissement de la taille des entreprises agricoles constitue une stratégie d'affaires qui vise à rendre l'agriculture rentable pour les producteurs, ceci risque de favoriser l'abandon si la part perçue par les agriculteurs sur leurs produits alimentaires n'augmente pas substantiellement, dans le cadre où la recherche du profit est la motivation première de l'investissement.
- Si le développement entrepreneurial apparaît quasi-obligé sous l'impulsion de la logique d'affaires qui vise à conserver à la ferme son caractère concurrentiel, et donc sa pérennité, il semble que cela vienne en même temps fragiliser cette dimension patrimoniale à long terme, car la sur-capitalisation rend paradoxalement de plus en plus difficile le transfert et l'établissement.
- Ainsi, augmenter la taille de la ferme pour rester concurrentiel devient une menace à sa pérennisation et se trouve en contradiction avec l'agriculture familiale qui est un modèle d'agriculture durable par sa philosophie de transmission intergénérationnelle du patrimoine.

16. L'endettement : frein ou moteur au développement? Dans un contexte d'incertitude, la rationalité économique des agriculteurs est souvent restreinte à une perspective de court terme qui présente moins de risques :

- La concomitance des prêts et la réduction de la période de remise des prêts étouffent les finances des jeunes repreneurs.
- Traiter les entreprises agricoles comme les autres et transiger avec les producteurs agricoles comme avec les autres constitue une erreur car la réalité de l'agriculture familiale ne change pas pour autant puisqu'elle demeure non strictement régulée par la logique marchande et ne s'inscrit pas dans une logique capitaliste.
- La faible rémunération des agriculteurs eu égard à leur fort endettement paralyserait des repreneurs qui cherchent alors à minimiser les risques d'affaires vu leur situation financière fragile, voire démobiliserait des jeunes à s'installer ou à demeurer en agriculture.
- Les jeunes vivent trois grandes insécurités du fait des risques qui les guettent : une insécurité économique (risque de disqualification des entreprises avec la mondialisation), une insécurité financière (réduction de la marge de manœuvre financière) et une insécurité organisationnelle (perte potentielle du modèle de régulation de l'agriculture québécoise et canadienne).
- De même, cette situation économique qui apparaît de plus en plus difficile aux yeux de plusieurs prédécesseurs rend compréhensible à leur yeux le choix de leur jeune de ne pas poursuivre la reprise de la ferme, voire rend légitimes l'abandon et le démantèlement au regard d'une stricte rationalité d'affaires; certains vont jusqu'à déconseiller aux jeunes de s'orienter vers cette activité économique.
- Le prix élevé des quotas laitiers rend difficile la rentabilisation de cet investissement : comment l'État pourrait-il repenser ce système pour préserver l'expertise professionnelle et territoriale en production laitière?

17. Des facteurs exogènes aux fermes familiales pour expliquer l'abandon, voire le justifier, en tant que stratégie d'affaires reposant sur une rationalité économique :

- La localisation territoriale : la périphérie est moins bien pourvue en ressources utiles à l'agriculture (physiques, humaines, professionnelles, etc.), ce qui incite peu à y investir tant pour l'État, pour les compagnies que pour les producteurs.
- La concurrence des États qui subventionnent leur agriculture ou les exportations de leurs produits agricoles ou qui mettent des barrières à l'importation des produits agricoles d'autres pays.
- La spéculation sur l'avenir du système des quotas laitiers, mais surtout sur les effets que cela aura sur la valeur des fermes : dévaluation des entreprises ou transfert de la valeur dans le prix des terres agricoles?
- La dévitalisation économique des régions rurales est perçue comme une cause plus qu'une conséquence de la déprise agricole par certains producteurs; l'agriculture n'est plus nécessairement considérée comme un moteur de développement.
- La spéculation foncière incite à conserver le fonds de terre, plus qu'à maintenir une exploitation agricole.

18. Des facteurs endogènes aux familles agricoles pour expliquer l'abandon :

- Le manque de confiance entre les partenaires familiaux, quant à leur volonté ou leur capacité (santé, finances, tempérament, célibat, etc.) d'assurer la succession, défavorise l'amorce ou la poursuite du processus de succession.
- La rupture entre famille et marché, entre entreprise et patrimoine, fait glisser les perspectives vers la seule logique d'affaires, tout comme la rupture entre la famille et le patrimoine, par la perte du lien identitaire pour faire contrepoids à la logique d'affaires, fait basculer les décisions selon cette seule rationalité.

19. Vendre la ferme en bloc, une stratégie d'affaires portée par une logique patrimoniale; lorsque l'abandon survient, la vente de la ferme en bloc à une relève non familiale est parfois envisagée par les producteurs :

- Cette possibilité dépend de plusieurs facteurs qui réduisent la capacité de le faire : le manque de temps pour régler les choses et la volonté d'en finir rapidement entraînent généralement un démantèlement, tandis que le faible marché d'acheteurs eu égard à la valeur élevée des entreprises agricoles réduit les probabilités de réaliser cette stratégie.
- Cette possibilité s'inscrit aussi dans un certain cadre: arriver à déterminer des conditions de vente qui favorisent économiquement l'établissement de la relève non apparentée et qui protègent juridiquement les cédants advenant un échec possible de la reprise.
- Vendre en bloc la ferme plutôt que procéder à son démantèlement, selon une logique patrimoniale, ne garantit pas que l'acheteur sera porté par une telle logique patrimoniale et qu'il ne procédera pas lui-même au démantèlement ou à une exploitation minière des ressources de la ferme. Cette perspective (qui se voit aussi chez de jeunes repreneurs familiaux) rend plus méfiants les prédécesseurs et les incitent plutôt à démanteler eux-mêmes la ferme, même à l'encontre de leurs logiques identitaire et patrimoniale.



**APPENDICE « X »**

ÉLÉMENTS SOCIAUX ET CULTURELS LIÉS À LA SPHÈRE  
FINALITAIRE ET FACTEURS POUVANT MENER  
À L'ABANDON DE LA SUCCESSION  
- SYNTHÈSE -

Appendice X - Synthèse des éléments sociaux et culturels liés à la sphère finalitaire et facteurs pouvant mener à l'abandon de la succession

1. Quelques finalités du travail hors ferme :

- L'emploi hors ferme est souvent nécessaire pour assurer un revenu suffisant à la famille ou utile pour développer l'entreprise; cette stratégie est plus rarement utilisée par les jeunes repreneurs (c'est davantage la conjointe qui occupe un emploi hors ferme), l'emploi hors ferme étant plutôt un passage avant de s'établir sur la ferme.
- Dans certains cas, les parents encouragent leur relève à conserver ou à prendre un emploi hors ferme au cas où le processus de succession tournerait à l'abandon... prévoyance ou condition favorisant l'abandon?

2. La valeur utilitaire de l'argent : rupture des représentations d'une génération à l'autre, mais celles-ci expriment peut-être la même insécurité face au lendemain mais de manière différente, par l'épargne pour les anciens, par la consommation immédiate pour les jeunes

- La génération des prédécesseurs avait passablement intégré la notion de sacrifice dans leur vie et la culture de l'acceptation de leur sort.
- La génération des successeurs semble moins soucieuse des besoins de demain que de leur bien-être aujourd'hui (changement de valeurs).
- Ou les jeunes ont davantage confiance en demain et en eux-mêmes pour estimer que l'argent sera là au moment opportun, ou bien leurs besoins immédiats sont si grands qu'il ne peuvent considérer l'épargne pour demain comme une stratégie possible à réaliser.
- Les prédécesseurs déplorent que les conseillers en financement les culpabilisent de ne pas avoir suffisamment d'épargnes, alors qu'ils ont tout sacrifié pour instruire leur enfants et leur donner le maximum qu'ils pouvaient.

3. Des finalités différentes chez les partenaires dans un projet de succession ou de co-exploitation peuvent compromettre sa réalisation lorsqu'elles entrent en contradiction : dans le cadre d'un processus de succession, les finalités poursuivies en fin de carrière sont partagées entre l'épargne (logique patrimoniale) et l'investissement (logique entrepreneuriale), alors qu'en début de carrière les finalités sont orientées ou partagées vers l'investissement et la subsistance (logique familiale)

- Par exemple, des stratégies orientées vers la production d'argent pour développer la ferme (salaire hors ferme et réduction du salaire agricole) peuvent s'opposer aux stratégies qui visent le développement de la ferme afin de produire de l'argent (nécessité d'avoir un salaire plus élevé motivée par les besoins de subsistance de sa jeune famille).
- La rapidité d'engagement dans un processus de succession alors même que les prédécesseurs n'ont pas encore complété le projet de démarrage ou de réorientation de la ferme peut créer une pression énorme parce qu'on tente de mettre les bouchées doubles (inclusion du projet des successeurs dans celui des parents), ce qui entraîne des problèmes d'arrimage entre les objectifs qu'on se fixe et entre les moyens pris pour y arriver, car les besoins et attentes de chacun diffèrent au départ.
- La volonté de ne pas perdre sa relève fait souvent précipiter l'ordre des choses, accélérer le rythme de réalisation des objectifs, voir plus

grand que la capacité des individus et de l'entreprise.

- Par ailleurs, la faible propension de certains parents à investir en fin de carrière, malgré la présence d'une relève effective, est justifiée selon une logique d'affaires introduite dans la sphère familiale et qui s'oppose, voire se substitue, à la logique patrimoniale : le calcul rationnel dicte de ne pas investir parce qu'il ne sera pas possible de récupérer son argent à court ou moyen terme, ce qui risque d'accroître le don à consentir et de réduire le montant disponible pour la retraite, d'où la perception d'une dépense et non d'un investissement.

4. Le finalités poursuivies par les cédants à travers la transmission familiale de la ferme : entre maximiser les revenus de retraite et/ou l'héritage des autres enfants, récupérer la juste part du travail accompli par les parents et compenser les sacrifices de toute une vie; ou encore perpétuer l'identité familiale de la ferme et maintenir le lien ancestral par la continuité filiale (reproduction), ce qui permet de donner un sens au travail accompli et aux sacrifices réalisés

- La transmission de la ferme familiale constitue une forme de valorisation du travail investi sur la ferme parce qu'elle en permet la conservation : la logique patrimoniale permet une gratification du travail réalisé par les cédants tout au long de leur carrière qui vient s'ajouter à une plus ou moins grande rétribution économique.
- À l'opposé, la logique commerciale du démantèlement récupère en fin de cycle les fruits de ce travail mais fait perdre toute signification symbolique à ce travail accumulé dans l'entreprise.
- Le transfert de la ferme familiale à un ou des enfants devient parfois l'aboutissement des aspirations que des parents entretiennent pour certains de leurs enfants et des rêves qu'ils projettent sur eux.
- Transmettre est souvent aussi motivé par l'idée de procurer à ses enfants un gagne-pain, une sécurité économique (notamment aux filles), voire une stabilité professionnelle (notamment aux gendres).
- Transmettre à une relève familiale, c'est plus qu'assurer la pérennité de la ferme, c'est permettre à tout un patrimoine social, culturel, identitaire, traditionnel d'être perpétué par la famille, ce qui est sacrifié dans le cas d'un transfert à une relève non familiale.

5. Des motivations et intentions à l'établissement douteuses chez la relève face à un désir de transmettre la ferme familiale de la part des parents :

- L'établissement d'une co-relève peut constituer une stratégie financière pour avantager la ferme et l'autre successeur (double prime, fiscalité, aide sur la ferme), tout en s'inscrivant dans une stratégie professionnelle de développement d'une carrière hors ferme.
- Malgré les insuccès du processus de succession chez d'autres familles agricoles, les prédécesseurs qui désirent une continuité préfèrent risquer d'établir une relève que de ne rien risquer du tout peu importe les intentions et motivations de celle-ci.
- Malgré la faible confiance que des parents peuvent avoir dans la capacité ou la compétence de leur successeur à assurer leur relève, certains préfèrent tenter le coup pour assurer la pérennité que de démanteler la ferme sans rien tenter du tout.
- Dans ces cas où l'on peut questionner l'intérêt et l'intention de la relève à l'égard de son établissement, des parents ne se sentent pas en droit d'exiger de celle-ci qu'elle se maintienne établie, même si c'est leur désir le plus cher et malgré les sacrifices et le don consentis.

- Lorsque deux relèves se présentent, plusieurs parents n'osent pas choisir, en éliminer une, même s'ils doutent des motivations et intentions de l'un ou de l'autre, suivant l'idée que l'un et l'autre enfant ont le même droit à la succession de la ferme (il n'y a alors aucune sélection), et que la seule stratégie qui reste alors est de mettre en place les conditions pour accueillir les deux relèves au sein de l'entreprise.

6. Des motivations et intentions au transfert douteuses chez les cédants face à un désir de reprendre la ferme familiale de la part d'un successeur et à des contextes sociaux qui n'incitent pas au transfert :

- Un bon « timing », entre une relève qui se présente et des parents écoeurés, épuisés, désabusés qui veulent se retirer, peut favoriser un transfert lorsque ces derniers désirent à tout prix se départir de leur ferme, transfert qui autrement n'aurait probablement pas eu lieu.
- Certains parents en difficulté espèrent que d'établir une relève avec eux améliorera la situation de l'entreprise (subventions, fiscalité, relations avec agents de crédit agricole, etc.).
- Des conflits d'usage ou d'environnement incitent à vouloir se retirer et à vendre la ferme, mais en même temps rendent réticents les prédécesseurs parce que la reproduction de l'identité agricole et la pérennisation du patrimoine agricole paraissent engendrer des problèmes plutôt que d'apporter de la gratification et de la satisfaction.
- L'hétérogénéité sociale des rangs entraîne une intolérance face aux agriculteurs soulignent plusieurs répondants, ce qui altère la qualité des relations sociales; dans ce cadre, transférer la ferme, c'est « transférer des problèmes » en quelque sorte.

7. Chercher un sens à l'abandon pour l'accepter : les parents accordent la priorité au bonheur de leurs enfants avant la pérennisation de la ferme

- Dans les cas où le successeur était fortement endetté, l'abandon du processus successoral et le démantèlement de l'entreprise apparaissent comme des stratégies permettant d'améliorer la qualité de vie du jeune angoissé par une situation financière difficile.
- Parfois, focaliser sur certains facteurs (manque de main-d'œuvre, besoins d'investissement, pas de soutien conjugal, problèmes de santé, etc.) permet aussi d'atténuer la responsabilité du jeune (difficultés à exercer une reprise compétente et efficiente) dans son abandon.
- Ne plus s'inquiéter des finances de la ferme, des conditions météorologiques, de la somme de travail à faire sur la ferme, etc. suite à l'abandon, améliore la qualité de vie des parents pour qui le stress et l'anxiété s'évanouissent.
- Il semble pernicieux que l'abandon apparaisse comme une solution aux problèmes de réalisation de la succession, plutôt que de consulter des professionnels et intervenants pour soutenir, corriger ou prévenir les problèmes (ce qui n'est pas un réflexe culturel).
- Il semble aussi pernicieux que des prédécesseurs banalisent l'abandon du processus de succession et le démantèlement par le fait que ces phénomènes se répandent dans leur milieu : les conduites déviantes sont de plus en plus perçues comme la norme.
- Dans la mesure où les perceptions autour de la ferme familiale se mutent pour la faire apparaître comme la source de tous les maux dans les représentations tant des repreneurs que des prédécesseurs, l'abandon et le démantèlement apparaissent préférables.
- Des prédécesseurs considèrent moins déshonorant l'abandon que la faillite, l'un étant vu comme un choix, l'autre comme une contrainte.

8. Les séquelles de l'abandon, l'acceptation et la réadaptation personnelle et familiale :

- La dépression que peut vivre un prédécesseur ou un successeur après l'abandon devient un poids notamment pour la conjointe.
- Les parents se rattachent généralement à quatre éléments qui deviennent leurs points d'ancrage dans la vie qu'il leur reste à vivre : leur famille, leur santé, leur sécurité financière et leur maison (pas nécessairement la maison de la ferme).
- Lorsque l'abandon est vécu comme un échec (ce qui semble corrélé à la force du désir de pérennité), la douleur morale tend à produire l'évitement du sujet qui devient un tabou.
- Le climat de conflit qui produit parfois l'abandon ou qui s'ensuit peut perdurer plusieurs mois et années et l'abandon peut laisser un malaise ou devenir un tabou au sein de la famille.
- Le sentiment d'échec que vivent certains prédécesseurs ou successeurs devant les déboires entourant le processus de succession entraîne parfois un sentiment de honte devant la communauté agricole et/ou territoriale.
- Le déménagement de la localité constitue pour certains successeurs et prédécesseurs une façon concrète de ne pas rester dans le milieu qui leur rappelle de mauvais souvenirs, mais la vente ou le démantèlement de la ferme arrache peut-être moins les racines de l'identité agricole que celles de l'appartenance territoriale.
- Plutôt que de chercher ce que le jeune aurait pu faire pour éviter d'en arriver à l'abandon, plusieurs parents cherchent à comprendre pourquoi leur jeune voulait tant reprendre la ferme quand ils observent qu'il n'a pas assumé le processus de reprise (ce sont parfois plus les motivations que les compétences qui sont mises en doute).
- Plusieurs parents se culpabilisent d'avoir procédé au transfert malgré les réticences qu'ils avaient, plutôt que de chercher à voir comment ils auraient pu faire pour faciliter davantage le processus de succession (ce sont plus leurs motivations que leurs actions qu'ils regrettent).

9. La rétribution collective du retrait accompagné d'un transfert à une relève familiale ou non familiale : conditions de réalisation

- Le pont économique doit être établi équitablement entre les cédants et les repreneurs familiaux (répondre aux intérêts des deux parties).
- Le pont social (équité) en fragilisation au sein de la famille doit être solidifié (entre les générations et à l'intérieur de celles-ci).
- Le pont culturel doit être établi entre les transmetteurs potentiels et la relève non apparentée.

10. Quelques solutions pour prévenir l'abandon du processus successoral et le démantèlement de l'entreprise agricole :

- Si la volonté d'un jeune de s'établir constitue la condition première pour engager le processus de succession, la volonté de transférer la ferme familiale constitue la condition première pour éviter le démantèlement.
- En ce sens, l'attachement patrimonial et identitaire au métier et à la ferme semble être un facteur qui stimule la rétention en agriculture, d'où l'importance de ne pas valoriser les logiques entrepreneuriale et d'affaires sans les relier aux logiques patrimoniale et identitaire.

- Favoriser culturellement et économiquement le transfert non familial pour ne pas créer de pression indue sur les enfants et pour optimiser les chances de pérennité de la ferme par une relève la plus intéressée et compétente possible
- Accompagner la famille (qui doit être remise au centre du processus) durant le processus de succession et accompagner la relève durant le processus de reprise (par les parents et des organismes-conseils), donc au-delà de la préparation de son établissement
- Mettre en place des mécanismes fiscaux qui découragent le démantèlement, mais surtout des mécanismes qui encouragent le transfert pour autant que les deux points précédents soient bien implantés afin de ne pas établir n'importe quoi simplement pour bénéficier d'avantages financiers ou fiscaux.

#### 11. L'abandon ça se prépare :

- Des parents estiment qu'un jeune qui veut quitter devrait d'abord préparer et aller vérifier (ce qui n'est pas toujours possible) son projet de reclassement professionnel et non quitter abruptement l'entreprise sans savoir si son projet fonctionnera.
- Il apparaît souhaitable que la décision du jeune d'abandonner, notamment dans le cadre d'une co-exploitation ou d'un établissement graduel, ne soit pas annoncée au moment où le jeune est prêt à quitter, mais le plus longtemps d'avance possible pour que les partenaires puissent préparer la transition plutôt que d'être confrontés à gérer une situation qui place l'organisation dans un état de crise.
- L'abandon semble parfois subit de l'extérieur, mais camoufle le plus souvent une progression des événements qui le préparaient; le processus d'abandon est parfois même réalisé ouvertement par étapes, comme une adaptation au développement des événements.

#### 12. L'abandon du processus de succession et le démantèlement de la ferme comme non-sens au regard des sacrifices réalisés et du don consenti par les prédécesseurs ou comme non-sens eu égard au rêve de reprise de la ferme par le jeune :

- Lorsque le successeur quitte pour travailler comme salarié sur une autre entreprise agricole, des prédécesseurs se sentent parfois trahis parce que le jeune a préféré cette situation à celle d'être son propre patron et de construire un projet avec ses parents ou d'assurer la continuité de l'entreprise familiale.
- Lorsque la relève procède au démantèlement et récupère à son profit les sacrifices et le don consentis par les prédécesseurs et dont les co-héritiers ont été privés, dans le cadre où les parents ne peuvent se rabattre sur une clause de réserve incluse au contrat de transfert, plusieurs affirment qu'ils auraient préféré procéder eux-mêmes au démantèlement pour disposer et redistribuer eux-mêmes le bénéfice issu de leur travail.
- Peu de parents croient que leur relève ait pu entretenir le désir de démanteler dès son établissement, auquel cas ils n'auraient pas transféré, mais ils croient plutôt que les jeunes ont tendance à poser ce scénario comme possibilité dès l'établissement advenant que les choses ne se déroulent pas selon le plan établi et que la reprise exige plus d'argent, de travail, de temps, d'efforts, de sacrifices, etc. que prévus.
- Lorsque les parents mettent un terme au processus de succession et qu'ils procèdent au démantèlement de la ferme, un jeune peut se sentir trahi par ses parents qui l'empêchent d'accéder à son rêve.

13. Le démantèlement comme solution de dernier recours : quelques conditions de légitimation pour les parents

- Un démantèlement réalisé dans le cadre d'un retrait après que le processus de succession ait été abandonné revêt une dimension symbolique : il appelle à tourner la page, à passer à autre chose.
- Après avoir mesuré la faisabilité d'un transfert ou avoir tenté d'assurer la succession, plusieurs parents considèrent qu'ils sont en droit de procéder au démantèlement, mais leur cadre de transfert était souvent restreint (fille, beaux-enfants et relève non familiale sont oubliés).
- Après s'être souciés de la génération suivante, ils prennent en considération aussi le fait que ce sont eux les principaux développeurs de la ferme familiale, mais ils oublient parfois qu'ils ont eux-mêmes hérité du fruit du travail de la génération précédente.
- Ce n'est pas tant de vouloir récupérer la valeur économique de la ferme qui motive le démantèlement (approche commerciale), mais la volonté de vouloir récupérer la valeur de leur travail, de leurs efforts, de leurs sacrifices réinvestis dans l'entreprise (représentation de la ferme comme fonds de pension).
- Certains parents considèrent non seulement qu'ils procéderaient eux-mêmes au démantèlement, mais qu'ils n'auraient pas développé la ferme comme ils l'avaient fait parce qu'ils font le constat suivant : non seulement l'amélioration de leur niveau de vie a rapidement stagné (augmentation plus rapide des coûts de production et de l'endettement que des revenus et bénéfices de production), mais ils ont vu aussi leur qualité de vie être dépréciée tout au long de ces années (surcroît de travail procuré par augmentation des superficies et des troupeaux).
- Aux yeux de certains, il vaut mieux vendre en bloc à un encanteur de ferme, car même si le montant forfaitaire est moindre, il n'y a pas de tracasseries à gérer un démantèlement, alors qu'aux yeux d'autres parents, il vaut mieux démanteler, même si cela est plus astreignant que vendre en bloc à un encanteur, car le prix récupéré compense largement ces efforts alors qu'un prix forfaitaire serait bien en deçà de la valeur récupérable.

14. L'abandon et le démantèlement deviennent des stratégies socialement acceptables dans certaines circonstances ou déplorées dans d'autres contextes, mais n'apparaissent plus comme des interdits absolus; ces phénomènes ne sont pas condamnables en eux-mêmes mais en fonction du cadre culturel et social spécifique dans lequel il s'inscrivent et qui peut varier au sein d'une société, d'un espace territorial à l'autre et d'une période historique à l'autre :

- Ne pas vouloir transférer sa ferme se trouve en lien avec le refus d'avoir une relève et peut s'expliquer par différentes considérations culturelles (ex.: représentations négatives du métier et de l'agriculture), matérielles (ex.: besoins post-retrait à satisfaire), sociales (ex.: désir d'équité entre les héritiers), d'affaires (ex.: rationalité économique pure), idéologiques (ex.: compensation méritoire pour les sacrifices d'une vie).
- La relativisation ou l'effondrement de l'échafaudage culturel agricole : pérennité de la ferme, succession familiale, reproduction du patrimoine, transmission du métier, gratification de ses efforts par la continuité familiale, etc.
- La montée d'un autre cadre culturel de référence : salariat, mode de vie urbain, quête de temps libre, consommation de masse, etc.
- Désillusion et découragement dus à la structure économique de l'industrie agricole : accroissement plus rapide des investissements, de

l'endettement et des coûts de production, que des revenus et des bénéfices (perte de niveau de vie), alourdissement du travail dû à l'expansion des superficies et des troupeaux ainsi que des paperasseries administratives (perte de qualité de vie).

- Dans ce contexte financier et professionnel difficile, vendre les quotas et le troupeau laitiers, par exemple, permet de reconvertir la ferme vers une autre production pour améliorer sa qualité de vie et son niveau de vie, mais cette reconversion ne réussit pas toujours.
- Le développement d'une logique d'affaires lorsqu'il s'inscrit en concomitance avec la régression de la logique identitaire : penser à vendre une fois les ressources exploitées (faible logique patrimoniale), saisir les offres d'achat des producteurs d'autres régions prêts à payer un bon prix (forte logique commerciale) et se réorienter professionnellement par le gain réalisé (perspective utilitariste de la ferme)

#### 15. L'approbation parentale et familiale dans le cadre de l'abandon et du démantèlement :

- Pour les jeunes, c'est une façon de se libérer de la responsabilité de l'abandon et de se déculpabiliser de la rupture de la chaîne générationnelle, voire de l'échec de la reprise.
- Les parents préfèrent souvent que la décision d'abandonner vienne de leur successeur plutôt que d'avoir été imposée par eux-mêmes, car ils ont le sentiment de ne pas avoir brimé le jeune, d'avoir essayé quelque chose et de ne pas porter l'odieuse d'un refus d'établissement (sans pour autant culpabiliser le jeune d'avoir abandonné la relève familiale).
- En même temps que plusieurs prédécesseurs soumettent qu'ils ne voulaient pas interférer dans cette décision, le fait de ne plus avoir de parts ou d'actions dans l'entreprise marque aussi leur impuissance légale à intervenir, quoique l'autorité familiale de certains parents puisse exercer un certain effet.

#### 16. Les paradoxes de l'installation et de l'abandon de l'agriculture :

- Des prédécesseurs considèrent que l'agriculture est une activité économique majeure qui alimente d'autres industries en amont et en aval de la production agricole.
- Dans le même temps, ils n'ont pas l'impression que cet apport positif soit valorisé, mais que l'emphase est plutôt mise sur les effets pervers de l'agriculture productiviste.
- Dans la mesure où les technocrates déterminent les objectifs que les agriculteurs doivent poursuivre et les normes et conditions auxquelles ils doivent se soumettre pour produire, les défis et les rêves des agriculteurs leur apparaissent contraints par les balises économiques et politiques imposées.
- Pour certains, s'établir en agriculture dans ce contexte correspond peut-être davantage à une incapacité de s'orienter vers autre chose.
- De plus, pour se maintenir établi, certains constatent qu'il faut accepter encore aujourd'hui de ne pas améliorer son niveau de vie et de vivre de sacrifices puisque la situation financière des agriculteurs ne s'améliore pas; cependant, cela crée une tension insoutenable car ces valeurs du passé sont en rupture avec celles des jeunes générations.



